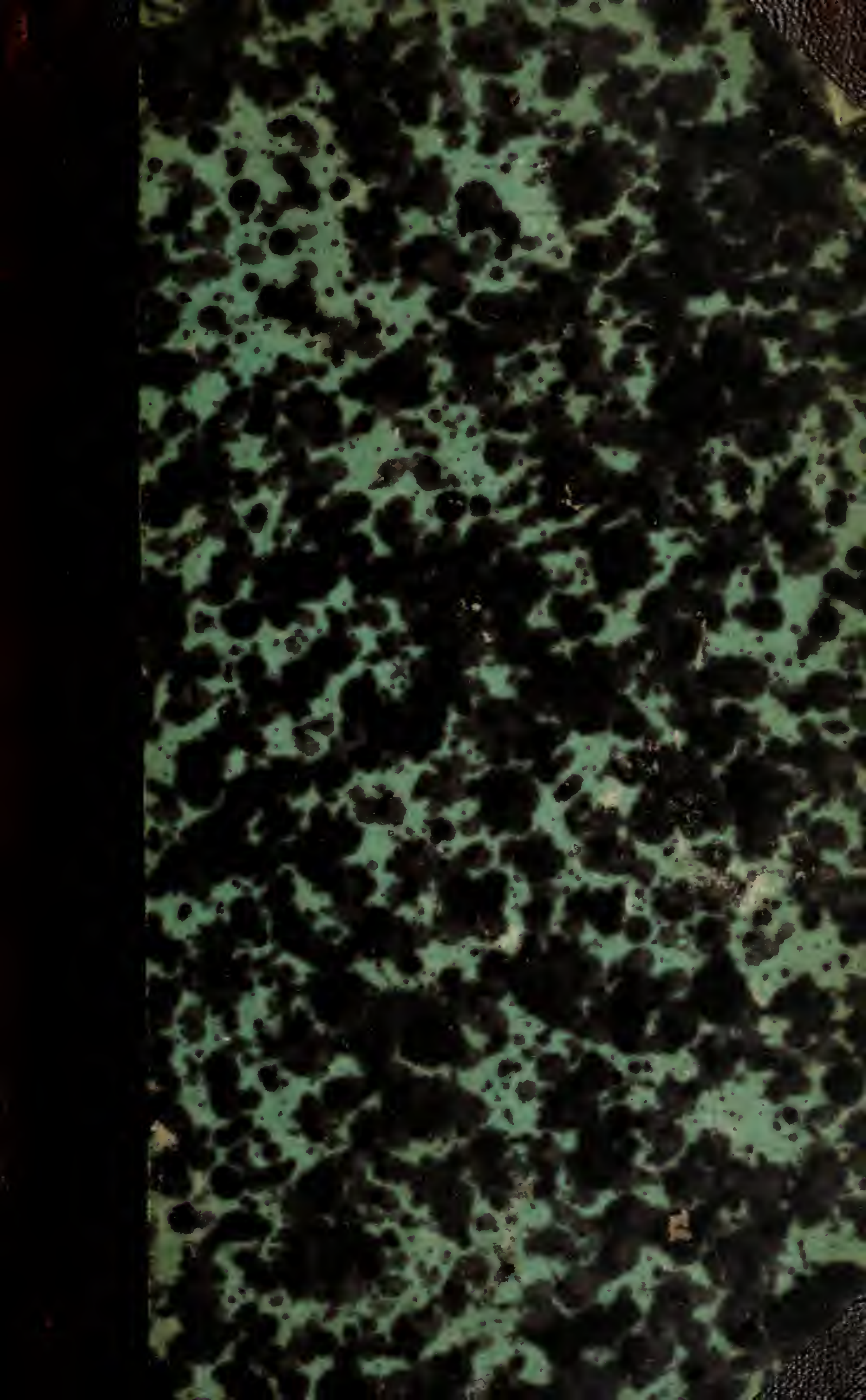
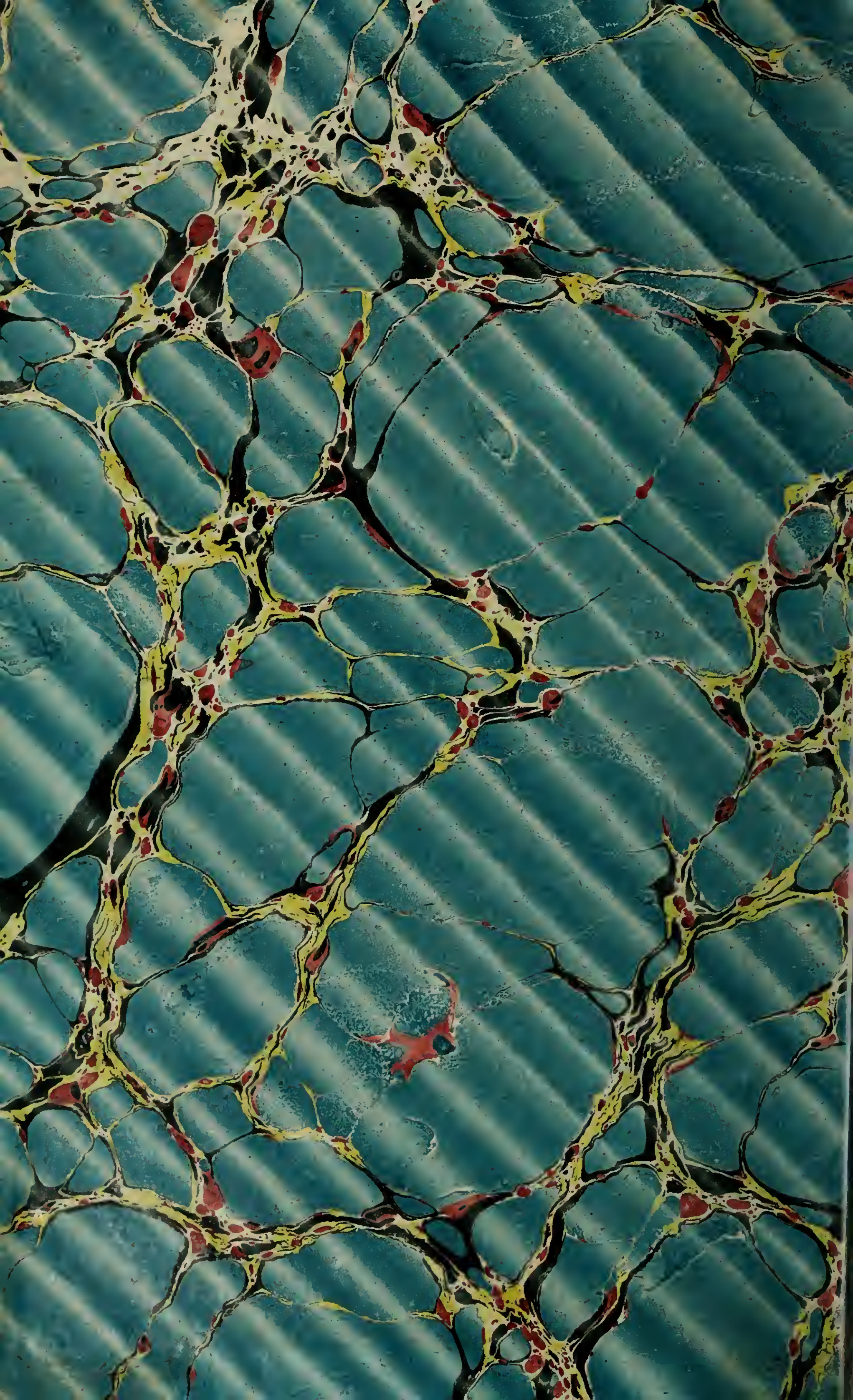
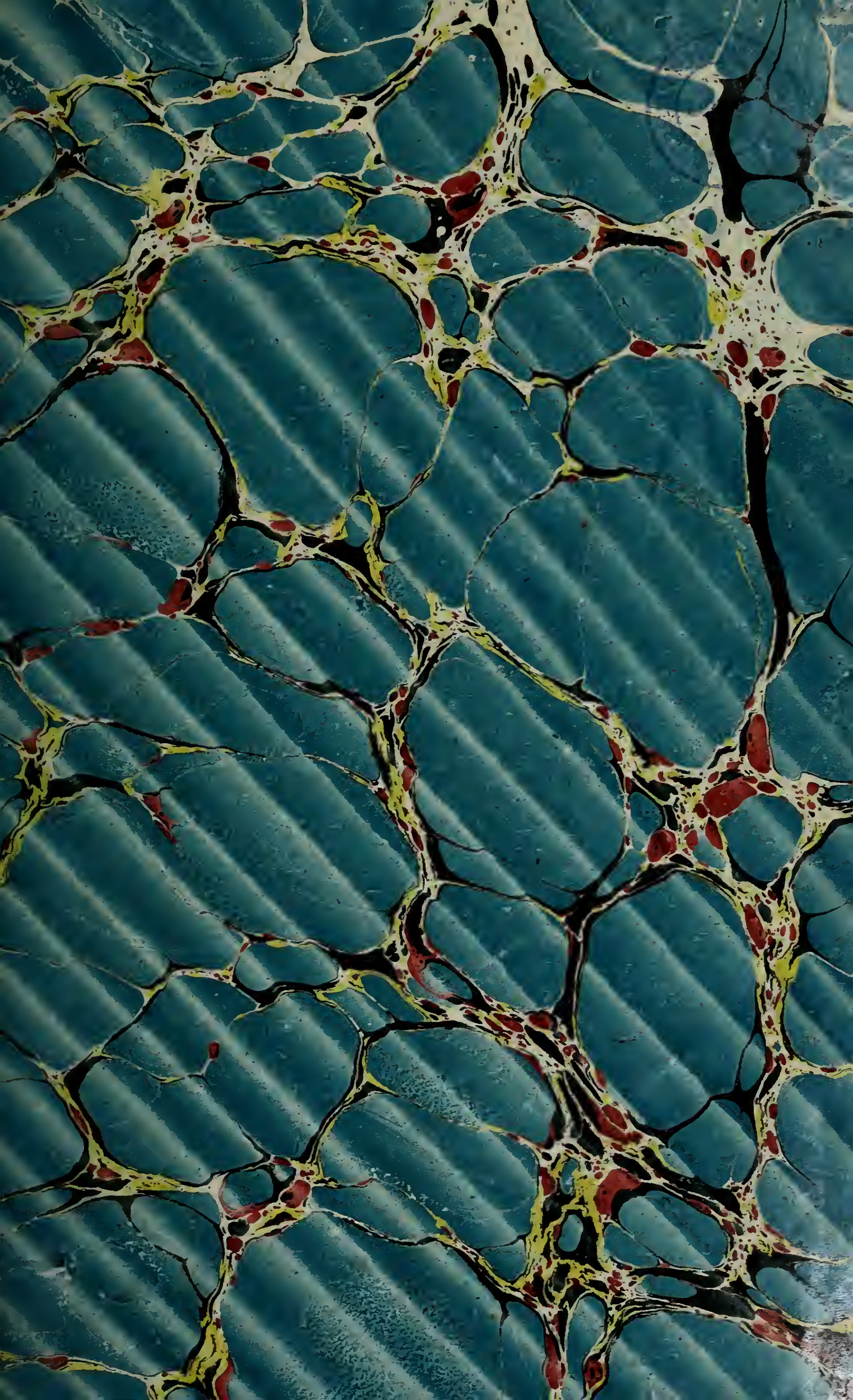








L'ECHO

DU

CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

1870

L'ECHO



DU

CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

DE

MONTREAL

DOUZIÈME ANNÉE



Montreal
BUREAU A LA BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE, 327 RUE NOTRE-DAME

1870.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.*

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE DAME DE MONTREAL COMMENCE A REALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE VII.

DEUXIÈME GUERRE DES IROQUOIS DE 1646 à 1650.

(*Suite.*)

XXI.

Charles Le Moyne conduit au fort de Villemarie deux Iroquois qu'il prend par représailles.

(1648.)

Le Moyne, indigné d'une si lâche et si noire perfidie, couche alors en joue les trois de ces barbares qui se trouvaient auprès de lui, et leur dit qu'il tuera le premier qui osera branler, à moins que Normanville ne revienne. L'un des trois demande aussitôt à Le Moyne qu'il lui permette d'aller le ramener, et, sur la réponse affirmative, il s'éloigne. Mais cet homme ne revenant pas, Le Moyne contraignit les deux autres à marcher devant lui, et les conduisit au Fort. Cependant M. de Maisonneuve, informé de cette trahison, se transporte, avec quelques soldats, au lieu du pourparler, et fait entendre à Normanville qu'il tâche de s'évader la nuit suivante ; son intention était, après que celui-ci serait revenu au Fort, d'envoyer les deux Iroquois à M. de Montmagny. Ce pourparler étant donc ainsi rompu, chacun se retira. Durant la nuit, les Iroquois détenus au Fort entrèrent en conversation avec les Français et demandèrent ce qu'était devenu un des leurs qui avait été pris l'automne précédent. L'interprète, ne voulant pas déclarer qu'il avait péri par le feu des sauvages alliés, s'efforça d'éluder la demande ; mais les Iroquois insistant, il leur repartit : " Et vous, dites-nous donc ce que sont devenus le P. Jogues

* Voir les années 1867-1868-1869.

“ et un Français qui étaient allés confidemment dans votre pays, sous la foi “ publique ? ” Plus rusés qu'ils ne paraissaient l'être, ces Iroquois changèrent alors eux-mêmes de discours : “ Parlons de choses bonnes, répliqua “ l'un deux ; vous verrez bientôt à vos portes les plus anciens et les plus “ considérables de notre pays demander la paix aux Français ; et ils amène- “ ront avec eux quelques Hollandais pour marque de leur sincérité par- “ faite.”

XXII.

Les Iroquois ramènent Normanville. M. de Maisonneuve leur rend les deux prisonniers.

Malgré l'avis que lui avait fait donner M. de Maisonneuve, Normanville ne revint point au Fort durant la nuit, soit qu'il n'en eût pas l'occasion favorable, soit qu'il crût être obligé de garder parole à ces barbares, qui faisaient profession de n'en avoir point. Mais, les Iroquois l'ayant ramené eux-mêmes le lendemain, M. de Maisonneuve jugea à propos de mettre en liberté les deux otages, et les rendit aux Iroquois. Ceux-ci, qui voyaient leur perfidie découverte et avaient douté jusqu'alors du retour des deux prisonniers, furent épris d'une si grande joie, en les voyant revenir, qu'ils s'approchèrent sans armes des Français, à la réserve d'un seul, plus défiant que les autres. Comme les nôtres étaient en plus grand nombre qu'eux, et bien armés, il leur eût été aisé de les saisir tous. Mais M. de Maisonneuve les traita avec bonté, leur donna même à manger, et eux, de leur côté, lui firent présent de leurs chasses. Toutefois, pour marque de leur bonne volonté, ils dérobèrent, en se retirant, les filets qu'on avait tendus dans la rivière, assez près du Fort : ce fut leur dernier adieu.(*)

XXIII.

Nouvelles hostilités des Iroquois à Villemarie.

Environ vers ce temps, un Français s'étant un peu écarté de sa maison, un Iroquois, caché en embuscade, attendit qu'il eût déchargé son arquebuse sur des tourterelles qu'il poursuivait, et fondit aussitôt sur lui ; mais, fort heureusement, le Français parvint à se dégager, et arriva sain et sauf à sa maison. Le 29 du mois de juillet de cette année 1648, douze ou treize Iroquois s'étaient mis en embuscade près de Villemarie, à l'extrémité d'un bois voisin d'une prairie, où quelques faucheurs étaient occupés à couper et à ramasser du foin. Soudain ces travailleurs, qui ne se doutaient de rien, entendent quelques coups d'arquebuse, qui jettent par terre l'un d'eux ; et, en même temps, ils voient sortir du bois ces barbares, qui, poussant de grands cris, courent à toutes jambes pour leur couper le chemin. Sans se déconcerter d'une surprise si brusque et si inopinée, ces colons, mettant incontinent la main aux armes qu'ils portaient toujours avec eux

(*) Le récit de ce fait, rapporté par le P. Lallemant, est incomplet et inexact dans quelques circonstances, dont M. Dollier de Casson a rétabli la vérité dans son *Histoire du Montréal.*

au travail, font trois décharges sur les ennemis, dont un ou deux tombent à l'instant par terre ; et cette résistance si prompte et si vigoureuse étonna et intimida si fort les Iroquois, qu'ils prirent incontinent la fuite. Le Français tué en cette occasion fut le seul que perdit, cette année, la colonie de Villemarie, quoique, dans les diverses attaques qu'ils lui livrèrent, les Iroquois eussent blessé beaucoup de colons. Celui qui fut ainsi tué était l'un des plus doux et des plus gens de bien de Villemarie. M. Dollier de Casson en fait cet éloge : " Cet homme, le seul qu'ils nous tuèrent cette " année, fut plutôt une victime que Dieu voulait tirer à soi ; et il n'eût " peut-être pas permis qu'il pérît par les armes de ces barbares, s'il ne " l'eût trouvé aussi digne qu'il l'était de sa possession." Ce fut Mathurin Bonenfant, âgé de vingt-cinq ans, du pays d'Igé, près de Bélesme, diocèse de Séez, en Normandie. Il fut inhumé le jour même de cette lâche surprise, par le P. Bailloquet, qui lui rendit ce témoignage dans l'acte de son inhumation : " Peu de jours avant sa mort, il s'était digne- " ment approché du sacrement de Pénitence, et à Villemarie sa conduite " avait l'approbation de tous."

XXIV.

Charles Le Moyne et Godé prennent deux Iroquois, qu'ils conduisent au Fort de Villemarie.

Voici un autre exemple de la fourberie de ces barbares. Il y avait alors, vis-à-vis du Fort de Villemarie, une pointe de rochers qui formait une petite île, appelée vulgairement le *Saut Normand.* (*) Deux Iroquois, y étant allés en canot, se mirent à feindre de vouloir parlementer, ce qui engagea M. de Maisonneuve à commander à Charles Le Moyne et à Nicolas Godé d'aller les y joindre, afin de savoir le sujet de leur discours. Les deux Français s'embarquent aussitôt et se dirigent vers eux ; mais, à leur arrivée, l'un des deux Iroquois, soit par un sentiment de frayeur, soit par quelque remords de sa conscience, se jette incontinent dans son canot, s'enfuit et laisse là son camarade. Celui-ci, interrogé par Le Moyne pourquoi son compagnon s'est enfui si précipitamment, s'efforce de voiler leurs mauvaises intentions, et répond que l'autre avait été saisi d'une terreur panique, mais qu'ils n'avaient eu aucun dessein hostile, en venant ainsi s'aboucher avec eux. Cette réponse n'empêcha pas qu'on ne le prît et qu'on ne le conduisît au Fort. Il y était depuis peu, lorsque le fuyard reparut au loin, voguant et haranguant sur le fleuve. Dès qu'on l'aperçut, M. de Maisonneuva donna ordre à Le Moyne et à Godé de se tenir prêts avec le canot, afin de le joindre à la rame, s'il approchait de trop près. Ce moyen eut tout l'effet qu'on s'en était promis ; car l'Iroquois, pendant

(*) Cette île a été donnée par le Séminaire à la corporation de Villemarie, qui l'a jointe au quai et en a fait, comme on l'a déjà dit, une sorte d'embarcadère pour la commodité des voyageurs.

qu'il faisait ses belles harangues, s'étant avancé insensiblement dans le courant du fleuve, les deux Français se jettent soudain dans leur canot, et le poursuivent si vivement, qu'il lui est impossible de sortir du courant et de gagner la terre avant d'être pris ; en sorte qu'on le conduisit au Fort, où il fut mis aux fers, aussi bien que son camarade.

XXV

Iroquois pris ou tués par les Hurons près des Trois-Rivières.

L'année 1647, les Hurons ne descendirent point à Montréal ni aux autres habitations Françaises, tant afin de défendre leur propre pays, menacé par les Iroquois, que parce qu'ils craignaient une autre armée d'Agniers, qui les attendaient au passage, s'ils eussent osé descendre le fleuve Saint-Laurent. Mais la nécessité de se procurer des haches et d'autres objets, venus de France, les contraignant de s'exposer à tous les dangers, deux cent cinquante Hurons, dont cent vingt chrétiens ou catéchumènes, conduits par cinq braves capitaines, se mirent en marche l'année suivante, 1648. Ils avaient fait plus de deux cents lieues de chemin sans rencontrer d'Iroquois, lorsqu'enfin, près du Fort des Trois-Rivières, ils furent aperçus par une armée ennemie qui les attaqua, mais qui fut battue par eux et mis en fuite. Plusieurs Iroquois restèrent sur la place, et une vingtaine d'autres furent faits prisonniers. L'un de ces fuyards, effrayé par la crainte de la mort, courut jusqu'à Villemarie, traversa la rivière, et se ressouvenant sans doute de la bonté et de la courtoisie des Français de ce poste, alla volontairement se rendre à eux. Il entra dans la cour de l'Hôpital, sans rencontrer d'autre personne que la sœur de madame d'Ailleboust, mademoiselle Philippine de Boulongne, qui récitait alors son chapelet ; et dominé encore par la frayeur, il se présenta à elle en lui tendant les bras. Cette circonstance singulière fit dire agréablement aux colons, qui portaient tous un très-grand respect à la vertu de mademoiselle de Boulongne, que, " par ses prières, elle avait pris un Iroquois," quoique sa grande pudeur lui donnât une crainte épouvantable de ces barbares.

XXVI.

Des Français vont avec les RR. PP. Jésuites chez les Hurons.—Premier moulin construit à Villemarie.

Après que ces Hurons eurent fait leur traite, ils se remirent en canot, pour retourner dans leur pays, et emmenèrent avec eux, outre le P. Bressani, quatre autres Jésuites et un de leurs frères, accompagnés de vingt-cinq ou trente Français, qui tous, par un courage vraiment chrétien, osaient entreprendre ce voyage, malgré les périls qu'ils avaient à redouter. Cette petite armée de Hurons, arrivée vers la pointe de l'île de Montréal, se divisa en deux. Les uns passèrent par Villemarie, comme ils l'avaient promis à M. de Montmagny, et les autres prirent la rivière des Prairies,

qui leur offrait un chemin plus court et plus facile. Ceux qui passèrent par Villemarie furent, sans doute, les seuls sauvages alliés qu'on y vit paraître cette année-là ; du moins, le P. Lallemant assure qu'il n'y resta qu'un seul sauvage qui était aveugle, et encore n'y fit-il pas un long séjour ; car ennuyé d'y être seul de sa nation, il descendit aux Trois-Rivières, malgré les dangers qu'il avait à courir pour se procurer cette légère consolation. Cette année 1648, M. de Maisonneuve fit construire le premier moulin à vent qu'il y ait eu dans l'île de Montréal. Il l'établit près du fleuve Saint-Laurent, dans le voisinage du Fort ; ce qui le fit appeler depuis *Moulin du Fort*. Son dessein, en élevant cette construction, était non-seulement de fournir aux colons un moyen plus facile pour moudre leur blé, mais encore d'avoir par là une redoute avancée : car le moulin devait servir à ce double usage. On eut soin d'y pratiquer des meurtrières pour se défendre en cas d'attaque : c'est ce qui fait dire à M. Dollier de Casson qu'on le construisit " pour *narguer* davantage *les Iroquois*, leur donnant par là à comprendre que ce boulevard public (Villemarie), n'était pas menacé d'une ruine prochaine, malgré tous leurs efforts ; et que, de leur côté, les colons étaient bien loin d'abandonner aux Iroquois ce champ de gloire.

XXVII.

M. D'Ailleboust repasse en France pour les affaires de la colonie.

Lorsque M. de Maisonneuve était revenu de France, en 1647, il avait averti M. d'Ailleboust, son lieutenant, de se préparer à faire le voyage, en ajoutant qu'il reviendrait en Canada comme Gouverneur général, en remplacement de M. de Montmagny. Dans l'automne de cette année 1647, ils étaient descendus l'un et l'autre à Québec, pour les affaires générales du pays, et le 18 octobre, M. de Maisonneuve étant reparti de Québec pour Villemarie, M. d'Ailleboust avait fait voile pour la France le 21 du même mois (*). Nous avons raconté qu'en 1645 la Compagnie des Cent-Associés, pour procurer plus efficacement qu'elle ne l'avait fait jusqu'alors la formation d'une vraie colonie Française et la conversion des sauvages, avait abandonné la traite des pelleteries aux habitants, réunis en communauté de villes, mais en faisant peser sur eux seuls toutes les charges qui lui avaient été imposées à elle-même par l'édit de sa création. En exécution de ce nouvel arrangement, on rédigea, concernant le gouvernement du pays, divers articles qui furent approuvés en 1647, par un arrêt

(*) Le P. Ducreux a écrit, dans son *Histore du Canada*, que M. d'Ailleboust était Gouverneur des Trois-Rivières, lorsqu'il fut pourvu du Gouvernement général, et le P. de Charlevoix répète la même assertion, fondée, sans doute, sur le précédent. C'est apparemment une confusion entre les Trois-Rivières et Villemarie qui a donné lieu à cette erreur : M. d'Ailleboust, comme on l'a vu, ayant été Gouverneur de Villemarie en l'absence de M. de Maisonneuve.

du Conseil du Roi, peut-être sans une assez grande connaissance de cause. Du moins plusieurs personnes, en Canada et en France, ne pouvaient goûter ces articles, qui leur semblaient avoir été inspirés par un autre motif que celui de l'intérêt public.

XXVIII.

M. de Montmagny était le principal et quelquefois le seul arbitre des affaires du pays.

D'abord les affaires concernant la police, le commerce et la guerre devaient être résolues à la pluralité des voix, et même souverainement par un conseil composé de trois personnes : du Gouverneur général, du Supérieur des Jésuites ou de l'évêque, lorsqu'on aurait érigé un Siége épiscopal en Canada, enfin du Gouverneur particulier de Villemarie, ou de son lieutenant, en son absence. Mais, en pratique, le Gouverneur général pouvait être très-souvent le seul arbitre des affaires et représenter, au fond, tout le conseil ; car le Gouverneur particulier de Villemarie, faisant sa résidence à soixante lieues de Québec, ne pouvait que difficilement, dans l'état d'alarmes continuelles où était alors sa petite colonie, se déplacer fréquemment sans exposer sa vie ni sans compromettre le sort du poste qui lui était confié ; et de son côté, le Supérieur des Jésuites pouvait être obligé à des courses lointaines pour le bien des missions. D'ailleurs, ce Religieux eût-il été présent à Québec, la voix du Gouverneur, en cas de conflit, aurait toujours eu la prépondérance. Il est vrai que le Général de la flotte, ainsi que les syndics de Québec, de Villemarie et des Trois-Rivières pouvaient entrer au conseil ; mais, dans ce cas, les syndics n'avaient voix délibérative que pour les objets relatifs à leur communauté particulière, et le Général de la flotte, que pour ce qui regardait sa charge. D'où il résultait que le Gouverneur général pouvait être lui seul, en bien des circonstances, l'arbitre souverain des affaires du pays.

XXIX.

M. de Montmagny chargé de pourvoir à la sureté du pays.

D'après ces mêmes articles, le Gouverneur de Québec avait vingt-cinq mille livres d'appointements par an, avec privilége de faire venir, chaque année, sans frais pour lui, soixante-dix tonneaux de fret par les vaisseaux de la flotte, à la charge pour lui d'entretenir le Fort de munitions et d'armes ; d'avoir, outre son lieutenant particulier, un autre lieutenant aux Trois-Rivières, et, enfin, soixante-dix hommes de garnison, qui seraient nourris aux frais du magasin, et que le Gouverneur général repartirait dans le pays, selon qu'il le jugerait plus utile. Quant au Gouverneur particulier de Villemarie, il devait avoir dix mille livres d'appointements, trente tonneaux de fret et entretenir une garnison de trente hommes ; enfin cinq mille livres étaient accordées, chaque année, aux Jésuites pour

leurs missions. En fixant ainsi ces appointements, on avait prétendu pourvoir d'une manière efficace à la sûreté du pays ; et cependant, depuis que ces articles étaient censés être en vigueur, on n'avait presque rien fait pour le défendre. M. de Montmagny, comme Gouverneur général, devait entretenir un lieutenant aux Trois-Rivières, placer un commandant au Fort Richelieu, pourvoir ces postes d'hommes, de munitions et de vivres ; et on ne voit pas qu'il les ait secourus depuis le renouvellement de la guerre alors qu'ils avaient tout à redouter de l'audace des Iroquois. C'est peut-être ce qui explique pourquoi M. de Champflour, qui avait commandé jusqu'alors aux Trois-Rivières, repassa en France après l'arrangement dont nous parlons, et fut remplacé, pendant un court espace de temps, par M. Bourdon, jusqu'à ce que M. de La Poterie prît le commandement de ce poste, en 1648.

XXX.

M. de Montmagny laisse sans garnison le Fort Richelieu, qui est brûlé par les Iroquois.

Ce fut peut-être aussi pour le même motif que M. de Senneterre, Commandant au Fort Richelieu, quitta pareillement cette place, plus exposée qu'aucune autre aux attaques des Iroquois, et repassa en France ; du moins est-il certain que le Fort Richelieu, construit d'abord à grands frais, fut presque abandonné par M. de Montmagny, qui n'y laissa que huit ou dix soldats, selon la remarque du P. Jérôme Lallemant. Il paraît même que ce Fort fut entièrement évacué au commencement de la seconde guerre des Iroquois, sans doute à cause de la crainte qu'avaient laissée dans tous les esprits les hostilités si pressantes et la cruauté de ces barbares contre ceux qui le gardaient auparavant. C'est ce que suppose M. Dollier de Casson, en assurant qu'au commencement de l'hiver 1646, le Fort Richelieu avait été laissé *sans monde*, et qu'après l'avoir pillé, les Iroquois le brûlèrent, afin de ne pouvoir être accusés de leur pillerie ; motif qui eût été sans fondement, et contre toute raison, si le Fort eût été occupé encore par huit ou dix hommes. On doit donc conclure que la crainte qu'avaient laissée dans tous les esprit les hostilités si brusques et si pressantes de ces barbares, contre ceux qui les premiers s'établirent à Richelieu, fit juger plus expédient de l'évacuer tout à fait que d'y laisser une garnison, qui serait infailliblement exposée à être taillée en pièces. Peut-être même que M. de Montmagny, qui montra tant d'empressement pour aller construire ce Fort, afin de couper le chemin aux Iroquois, aurait renoncé à cette entreprise, s'il eût connu déjà, comme il l'apprit alors par expérience, leur courage et leur audace.

CHRONIQUE DU CONCILE.

L'Infaillibité.—Assemblée prosynodale.—L'Ouverture du Concile.—Vie en Concile—Election du Pape èn cas de vacance.

Beaucoup de bruit s'est fait autour de la Question de l'Infaillibilité du Souverain Pontife, et nos lecteurs en ont été informés par les journaux, de toute manière. Ils ne sont pas étonnés sans doute, de voir l'*Echo* se tenir à l'écart et éviter de se jeter au milieu de ces luttes ardentes. Notre Revue n'est pas un recueil de Controverse. S'il plait au Saint-Esprit, et aux Vénérables Pères du Concile du Vatican, de porter quelque décret sur cette question, notre adhésion est d'avance toute acquise à cette définition.

I.

Voilà plus d'un mois que le saint Concile est ouvert : l'Eglise toute entière est à Rome, réunie dans la personne de ses Pasteurs, sous la présidence de l'immortel Pontife dont la gloire grandit avec les épreuves, " *De torrente in viâ bibet, propterea exaltabit caput.*"

Jésus-Christ dont il est le Vicaire, est la Voie, la Vérité et la Vie : débarrassée par le Concile des ombres qui la couvrent sur quelques parties, la Voie sera reconnue d'un plus grand nombre ; élevée au-dessus des controverses et des disputes, la Vérité brillera à tous les regards, qu'elle charmera de sa beauté, et la Vie jaillira de cette source éternelle de Vérité, où toutes les âmes aspirent à s'abreuver.

L'ouverture du Concile a été précédée d'une assemblée *prosynodale* et préparatoire, afin d'abréger la longueur des cérémonies du jour de l'ouverture.

Le 2 décembre, tous les Evêques rendus à Rome, s'assemblèrent dans la Chapelle Sixtine. Ils étaient au nombre de plus de 500, sans compter es Cardinaux, c'était la première fois que tous les prélats se trouvaient

ensemble en présence du Souverain-Pontife. Sa Sainteté a produit une impression ineffable, en paraissant devant ses frères dans l'épiscopat. Son visage était rayonnant et le geste avec lequel il a salué la vénérable assemblée a été sublime. Un des assistants ému jusqu'aux larmes disait: "Il me semblait voir la figure du Christ." A peine assis sur son trône le Saint-Père a prononcé l'allocution suivante :

Vénérables frères,

"A la veille du jour où Nous devons ouvrir le sacré concile œcuménique, rien ne Nous a paru plus opportun, rien ne pouvait Nous être plus doux que de vous voir tous réunis autour de nous, comme nous l'avons tant désiré, vénérables frères, et de vous témoigner l'ardente affection dont notre cœur est rempli. Nous avons à traiter l'affaire la plus importante ; il s'agit de trouver des remèdes à tous les maux qui, de nos jours, troublent la société chrétienne et civile. Nous avons cru qu'il convenait à notre sollicitude et à la grandeur de l'entreprise de demander à Dieu pour vous, avant que l'action conciliaire commence, le secours de la bénédiction céleste, gage de toute grâce. Nous avons pensé aussi qu'il était nécessaire de vous donner les règles, consignées et publiées dans nos lettres apostoliques, que nous avons jugé devoir établir pour que tout se passe dans les actes conciliaires régulièrement et avec ordre. C'est là, vénérables frères, ce que, Dieu et la mère immaculée de Dieu le voulant bien, nous accomplissons aujourd'hui dans cette réunion solennelle.

"Nous ne saurions exprimer par nos paroles l'immense consolation dont remplit notre âme l'empressement, objet de tous nos vœux, avec lequel, répondant, comme vous le deviez, à la voix apostolique, vous êtes accourus en si grand nombre de tous les points de l'univers catholique dans cette noble cité pour le concile indiqué par nous. Nous vous sentons liés à nous par le parfait accord des âmes, vous que la dévotion envers nous et le siége apostolique, une admirable ardeur pour l'extension du règne du Christ, et en plusieurs la souffrance des tribulations pour le Christ, rend si chers à notre cœur.

"Cette union, vénérables frères, nous est d'autant plus précieuse qu'en la gardant nous marchons sur les traces des apôtres, qui nous ont laissé de grands exemples de leur union unanime et constante avec le divin maître. Les saintes Ecritures nous apprennent, en effet, que lorsque le Christ Notre-Seigneur parcourait les villes et les bourgs de la Palestine en prêchant et annonçant le royaume de Dieu, les apôtres, tous avec un même zèle, se tenaient à ses côtés, et que les douze, comme dit saint Luc, l'accompagnaient fidèlement partout où il portait ses pas. Cette union des apôtres se manifesta surtout d'une manière éclatante, lorsque le maître céleste, enseignant dans Capharnaüm devant les juifs, parla plus au détail du mystère de la divine eucharistie. Alors, en effet, lorsque cette foule, absorbée par une pensée grossière et charnelle, ne pouvant croire à cette

merveille de l'amour, s'écarta comme par dégoût du maître, alors que plusieurs disciples, suivant le témoignage de Jean, s'éloignèrent et cessèrent de marcher avec lui, la tendresse, la vénération et la soumission des apôtres ne furent point ébranlées, et Jésus leur ayant demandé si eux aussi voulaient l'abandonner, Pierre, affligé d'une telle question, s'écria : " Seigneur, à qui irions-nous ? " et immédiatement il donna la raison pour laquelle il était résolu à suivre le Seigneur avec une foi constante : " Vous avez les paroles de la vie éternelle."

" Remplis de ces souvenirs, que pouvons-nous avoir de plus doux,de plus cher, de plus profondément gravé dans le cœur ? Certes, même dans cette union dans le Christ, nous n'échapperons ni aux contradictions, ni aux luttes ; l'homme ennemi, qui ne désire rien tant que de semer l'ivraie, ne restera pas inactif ; mais la pensée de la fermeté et de la conscience apostolique qui ont mérité cet éloge du Seigneur : " C'est vous qui êtes demeurés avec moi dans mes épreuves," la pensée de notre Rédempteur déclarant expressément : " Celui qui n'est pas avec moi est contre moi," la pensée enfin de notre devoir nous obligent à faire tous nos efforts pour suivre le Christ avec une foi ferme et inébranlable, et lui demeurer attachés en tout temps d'un cœur unanime.

" Telle est, en effet, vénérables frères, la situation qui nous est faite, que depuis longtemps déjà nous luttons dans de continuels combats contre de nombreux et redoutables ennemis. Il faut que nous nous servions des armes spirituelles de notre milice, et que nous supportions tout le choc du combat en nous appuyant sur l'autorité divine et en nous abritant derrière le bouclier de la charité, de la patience, de la prière et de la constance. Mais il n'y a pas à craindre que les forces viennent à nous manquer dans cette lutte, si nous voulons fixer nos yeux et notre esprit sur l'auteur et le consommateur de notre foi. Car si les apôtres, attachés par le regard et par la pensée au Christ Jésus, ont tiré de là assez de courage et de force pour supporter vaillamment toutes les épreuves, nous de même, dans la contemplation de ce gage salutaire de notre rédemption, d'où émane une vertu divine, nous trouverons la force et l'énergie pour triompher des calomnies, des injustices, des ruses de nos ennemis, et nous aurons la joie de tirer de la croix du Christ le salut pour nous-mêmes et pour tant de malheureux qui errent loin de la voie de vérité.

" Mais il ne suffit pas de contempler notre Rédempteur, il faut aussi que nous le revêtions par la docilité de l'esprit, afin que nous l'écoutions avec toute l'humilité et la tendresse de notre cœur. Car ce que le Père céleste a ordonné lui-même au moment où le Christ Notre-Seigneur révélait sa gloire sur le sommet d'une montagne, en présence des élus : " Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances : écoutez-le ;" nous devons l'accomplir en écoutant Jésus en toutes choses, avec une parfaite docilité d'esprit, et particulièrement en ce que lui-même eut tant à

cœur, que prévoyant les difficultés auxquelles devait être en butte l'objet de sa prière, il adressa à plusieurs reprises cette même prière à son Père dans la dernière cène : "Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient un comme nous sommes un."—Que tous aient donc en Jésus-Christ une seule âme et un seul cœur. Il n'y aura pas pour nous de plus grande consolation que de nous voir prêter une oreille docile aux enseignements du Christ : par là nous reconnaîtrons que nous sommes avec le Christ, et nous trouverons en nous le gage évident du salut éternel. "Car celui qui est de Dieu, écoute la parole de Dieu."

"Que Dieu tout puissant et miséricordieux, par l'intercession de la Vierge immaculée, confirme de son puissant secours ces paroles de notre exhortation pontificale sorties du fond de notre cœur ; qu'il nous soit propice, afin qu'elles portent des fruits abondants. Qu'il tourne sa face vers vous, vénérables frères, et qu'ils comblent vos âmes et aussi vos corps de la grâce de ses bénédictions : vos corps, afin que vous ayez la force de supporter courageusement et joyeusement les fatigues inséparables de votre ministère sacré ; vos âmes, afin que, remplis des secours célestes, vous donniez le glorieux exemple de la vraie vie sacerdotale et de toutes les vertus pour le salut du troupeau du Christ. Que la grâce de cette bénédiction vous accompagne constamment et vous inspire heureusement tous les jours de votre vie, afin que vos jours soient jugés pleins de sainteté et de justice, pleins des fruits des œuvres saintes, sources des vraies richesses et de la vraie gloire. Et qu'ainsi nous ayons nous-même le bonheur, après avoir heureusement parcouru le cours de notre pélerinage mortel, de pouvoir dire au dernier jour de notre vie, avec le roi prophète : "Je me suis réjoui des paroles qui m'ont été dites, nous irons dans la maison du Seigneur, et la confiance trouvera ouvert le chemin de la sainte montagne de Sion, de la Jérusalem céleste !"

L'impression produite par ce discours a été immense, et à cause des pensées qui y sont développées et à cause de l'accent convaincu et paternel avec lequel il a été prononcé.

Après ce discours eut lieu la prestation du serment, des Officiers du Concile.

Un des Maîtres de cérémonies lut tout haut la formule suivante :

"Nous, élus par Votre Sainteté, Officiers du Concile général du Vatican, la main sur les Saints Evangiles, nous promettons, et nous jurons de remplir fidèlement la charge confiée à chacun de nous, de ne communiquer à aucune personne étrangère au Concile, rien de ce qui doit être mis en délibération dans la sainte assemblée, ainsi que des discussions et des opinions de chacun, et de garder un secret inviolable sur tout cela, et sur tout ce qui nous sera confié d'une manière spéciale."

Cette lecture terminée les Officiers du Concile déjà introduits dans la

salle des assemblées, vinrent tous, suivant leur rang, s'agenouiller aux pieds du Souverain Pontife, et mettant la main sur les Saints Evangiles reposant sur les genoux de Pie IX, chacun prononça la formule suivante :

" *Promitto et juro juxta formulam prœlectam*,
" *Sic me Deus adjuvet ut hœc Sancta Evangelia.*" (1)

II.

Quel jour que le 8 Décembre, 1869 !

Il y a quinze ans Pie IX définissait le dogme de l'Immaculée Conception, et la Deuxième Octave d'années de ce grand événement, considéré comme ouvrant une nouvelle ère de prospérité pour l'Eglise, est à peine écoulée, que l'on voit s'ouvrir le dix-neuvième Concile œcuménique sous les auspices de Celle qui tue les hérésies, qui écrase la tête du serpent infernal ! quels motifs de confiance et combien l'espérance du monde chrétien est légitime !

Il faut se rapporter aux plus belles époques de l'Eglise, pour se figurer le spectacle que Nous présentait le 8 Décembre dernier. Longtemps avant que le canon du fort St. Ange eut annoncé le plus grand des jours de ce siècle, une foule nombreuse, impatiente, pleine d'un saint enthousiasme se pressait devant le portique de Saint Pierre, bravant le froid, le vent et la pluie. Et quand les vastes portes s'ouvrirent, cette foule se précipita comme un flot immense dans l'intérieur de la grande basilique et envahit toutes les nefs.

A neuf heures, le canon tonnait sur les collines de Rome, les cloches de ses trois cents églises remplissaient les airs de leurs joyeuses volées ; c'était le moment solennel, le moment où la Procession descendait de l'Atrium de St. Pierre, pour se rendre à la salle des sessions, se déroulant dans l'ordre suivant :

Les *Bussolanti*,
Les Chapelains ordinaires,
Les Chapelains secrets,
Les Avocats consistoriaux,
Les Camériers d'honneur,
Les Camériers secrets,
Les Chantres de la Chapelle Pontificale,
Le Collége des Prélats,
Les Maîtres du Saint-Hospice,
Les Thuriféraires, porte croix, et acolytes,
Les Abbés généraux mitrés,
Les Abbés *nullius*,

(1) Je le promets et je le jure selon la formule que l'on vient de lire ;
" Puisse Dieu m'aider ainsi, et les Saints Evangiles présénts.

Les Evêques, les Archevêques, les Primats, les Patriarches et les Cardinaux.

Le PAPE sur la *Sedia Gestatoria* avec son entourage des jours de grandes solennités.

Puis, à la suite, les Prélats *di* Fiocchetto, les Protonotaires apostoliques, les Généraux d'Ordres, les clers réguliers, les moines et les mendiants, tous les officiers qui n'ont pas rang dans les colléges de la Prélature et les sténographes du Concile.

Cette procession, dit le *Monde*, a été pour le public, ce qu'il y a eu, durant la cérémonie, de plus beau et de plus saisissant. Le défilé a été incomparable. Tout ce qu'il y a de plùs vénérable au monde par l'âge, le talent, la science, les vertus, les dévouements sans nombre, l'amour sans bornes pour l'humanité, se trouvait là, dans ces augustes Evêques, qui, pieux et modestes, traversaient, la prière sur les lèvres, les flots pressés de la multitude émerveillée et attendrie. Non, aucun spectacle, et aucune assemblée mondaine, politique, princière, tout ce que l'on voudra, ne saurait être mise, un instant, en paralèle avec celle qui s'est réunie, le 8 décembre, dans la basilique de Saint-Pierre, sous le regard de Dieu et de ses anges, près du tombeau du Prince des Apôtres. Ce n'était pas sans un profond attendrissement que chacun se montrait ces figures d'évêques si belles, mais qui n'égalaient pas la beauté de leur âme ; ces blancs cheveux chargés de vertus ; ces hommes modestes qui cachent sous les plus humbles apparences des trésors étonnants de science de toute sorte ; ces cicatrices défigurant le visage ou le corps de plusieurs, mais reçues sur le champ de la Foi, et indices vivants du martyre qu'ils ont souffert.

Est-il possible qu'un pareil spectacle, de tout ce que la terre renferme de plus beau, de plus grand, de plus dévoué à l'humanité, heureuse ou souffrante, puisse laisser indifférente l'âme de ceux à qui Dieu a fait la grâce de le contempler ? Non, sans doute. Aussi les larmes étaient-elles dans bien des yeux. C'étaient des larmes de reconnaissance envers ces hommes si dévoués et tant méconnus, ces vrais amis et bienfaiteurs de l'humanité ; des larmes d'actions de grâces envers celui qui sait les susciter et les soutenir, sur tous les points du globe, dans tous leurs dévouements et leurs épreuves.

Arrivé devant la *Confession de St. Pierre* le Souverain-Pontife mit pied à terre, se prosterna devant le très-St.-Sacrement exposé ; et le *Veni Creator*, entonné au départ, étant terminé, Sa Sainteté chanta les versets et les Oraisons propres, pendant que les Pères se rendaient à la chapelle du Concile.

Tout le monde installé et le Pontife à son trône, le Cardinal Patrizzi, doyen du Sacré Collége, monte à l'autel et célèbre la messe de l'Immaculée-Conception.

Avant la bénédiction eut lieu le sermon latin, donné par Mgr. Passavalli

de l'Ordre des Capucins, qui, aussitôt après, publia l'indulgence plénière, et le Pape donna la bénédiction solennelle.

Sa Sainteté revêtit ensuite tous les ornements pontificaux pour recevoir l'Obédience des Pères. Les Cardinaux s'avancèrent et baisèrent la main du Pontife ; les Patriarches, les Archevêques et les Evêques baisèrent le genou, et les Abbés le pied droit.

Après l'Obédience, le Cardinal diacre se lève et se tenant debout à la droite du Saint-Père : " *Orate,* " Priez, dit-il à haute voix, et toute l'assemblée tombant à genoux prie mentalement, pendant que Pie IX, les mains et les yeux levés au ciel, prononce tout haut cette belle et émouvante prière :

" Nous voici, Seigneur, Esprit-Saint, nous voici, non exempts de péchés il est vrai, mais spécialement réunis en votre nom. Venez à nous, soyez avec nous, et daignez purifier nos cœurs. Enseignez-nous ce que nous devons faire, quelle voie nous devons suivre, comment nous devons nous conduire, afin que, soutenus de votre grâce, nous réussissions à vous complaire en toutes choses. Soyez notre salut et l'inspirateur efficace de tous nos jugements, ô Vous qui possédez un nom glorieux avec Dieu le Père et son Fils. Ne souffrez pas qu'il y ait ici des perturbateurs de la justice, vous qui aimez la souveraine équité : que l'ignorance ne nous entraîne pas dans ses voies fausses : qu'aucun de nous ne soit accessible à la faveur mondaine, ne se laisse corrompre par des présents, et ne fasse acception de personne : que nous soyions uniquement et efficacement dociles à votre grâce, afin d'être en vous : faites que nous nous écartions en rien de la vérité : réunis en votre nom, que nous soyions fermes dans la justice, et toujours inspirés par l'esprit de piété, afin que nos sentiments ici ne se séparent en rien du vôtre, et que par notre bonne conduite en cette circonstance, nous acquerrions un jour les récompenses éternelles."

Toute l'assemblée répondit : AMEN.

Puis commença le chant des Litanies. Vers le milieu, le Souverain-Pontife se levant, seul au milieu de l'assemblée à genoux, et tenant de la main gauche une croix d'or, emblême de sa juridiction universelle, bénit trois fois de la main droite le Concile en disant :

" Daignez bénir ce saint Concile et toute la hiérarchie ecclésiastique, Nous vous en prions !

" Daignez bénir et gouverner ce saint Concile et toute la hiérarchie ecclésiastique, Nous vous en prions !

" Daignez bénir, gouverner et protéger ce saint Concile et toute la hiérarchie ecclésiastique, Nous vous en prions ! "

Le chant de l'Evangile, indiqué pour la première session, suivit celui des Litanies, après lequel tous les prélats étant assis, Sa Sainteté leur adressa l'allocution suivante :

Vénérables frères,

" Nous Nous réjouissons ardemment de ce que, par un bienfait insigne et particulier de Dieu, il nous ait été donné de pouvoir célébrer le concile œcuménique convoqué par Nous, comme Nous le demandions à Dieu de tous nos vœux et de nos prières. C'est pourquoi notre cœur tressaille dans le Seigneur et déborde d'une incroyable consolation, en vous voyant, en ce jour très-propice consacré à l'immaculée conception de la Vierge Marie, mère de Dieu, vous qui avez été appelés au partage de notre sollicitude, plus nombreux qu'aucune autre fois, ici présents dans le centre même de la religion catholique, et votre vue nous remplit de joie.

" Et vous, vénérables frères, vous êtes réunis au nom du Christ, pour rendre témoignage avec Nous au Verbe de Dieu, pour enseigner avec nous, à tous les hommes, en vérité, le témoignage de Jésus-Christ et la voie de Dieu, et pour juger avec Nous, sous l'inspiration du Saint-Esprit, les oppositions d'une prétendue science.

" Car aujourd'hui plus que jamais, en ce temps où vraiment "la terre corrompue par ses habitants est dans l'affliction et la décadence", le zèle de la gloire divine et le salut du troupeau du maître nous font un devoir d'entourer Sion, de l'embrasser, de parler du haut de ses tours, et de confier nos cœurs en sa force.

" Vous voyez, en effet, vénérables frères, avec quelle fureur l'antique ennemi du genre humain a assailli et assaille encore la maison de Dieu, séjour de la sainteté. Sous ses ordres, la ligue des impies s'avance au large, et forte par l'union, puissante par les ressources, soutenue par ses projets, et trompeusement masquée de la liberté, elle ne cesse de livrer à la sainte Eglise du Christ une guerre acharnée et criminelle. Vous n'ignorez point le caractère, la violence, les armes, les progrès et les plans de cette guerre. Vous avez constamment devant les yeux le spectacle de la perturbation et du trouble des saines doctrines, sur lesquelles toutes les choses humaines, chacune dans leur ordre, sont fondées, le bouleversement lamentable de tout droit, les articles multipliés du mensonge et de la corruption, à l'aide desquels les liens salutaires de la justice, de l'honnêteté et de l'autorité sont brisés, les plus mauvaises passions excitées, la foi chrétienne détruite de fond en comble dans les âmes ; tellement que l'Eglise de Dieu serait menacée de périr à cette heure, si jamais elle pouvait être renversée par les complots et les efforts des hommes. Mais il n'y a rien de plus fort que l'Eglise ; selon le mot de saint Jean Chrysostôme, l'Eglise est plus forte que le ciel lui-même. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas. Quelles paroles ? " Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les puissances de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. "

" Or, quoique la cité du Dieu des vertus, la cité de notre Dieu, soit appuyée sur un fondement inexpugnable, cependant, considérant dans la

douleur intime de notre cœur cette multitude de maux et la perte des âmes, que nous serions prêt à empêcher au prix même de notre vie, nous qui devons, par notre charge de vicaire du pasteur éternel sur la terre, être embrasé d'un si grand zèle pour la maison de Dieu, nous avons résolu de prendre la voie et le moyen qui nous paraîtrait le plus convenable et le plus opportun pour réparer tous les dommages de l'Eglise. Alors, méditant souvent cette parole d'Isaïe : " Prends une résolution, convoque un conseil, " et considérant que ce moyen a été efficacement employé dans les temps les plus graves du christianisme par nos prédécesseurs, après de longues prières, après en avoir conféré avec nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, après avoir même demandé l'avis de plusieurs évêques, nous avons jugé à propos de vous convoquer autour de cette chaire de Pierre, vénérables frères, vous qui êtes le sel de la terre, les gardiens et les pasteurs du troupeau du maître ; et voici qu'aujourd'hui, par l'effet de la miséricorde divine qui a écarté tous les obstacles d'une si grande entreprise, nous célébrons, suivant l'usage antique et solennel, les commencements du saint concile. Si nombreux et si abondants sont les sentiments que nous éprouvons en ce moment, vénérables frères, que nous ne pouvons les contenir dans notre cœur. Car il nous semble, en vous voyant, voir la famille universelle de la nation catholique, tous nos bien-aimés fils rassemblés devant nous ; nous pensons à tant de gages d'amour, à tant d'œuvres de zèle qui, par votre initiative, votre direction et votre exemple, ont témoigné et témoignent manifestement de leur piété et de leur dévouement pour nous et pour ce siége apostolique, et à cette pensée nous ne pouvons nous empêcher, au milieu de votre grande assemblée, de leur donner un témoignage solennel et public de notre reconnaissance, et nous prions Dieu ardemment que cette preuve de leur foi, beaucoup plus précieuse que l'or, obtienne louange, gloire et honneur au jour de la révélation de Jésus-Christ.

" Nous pensons aussi à la condition de tant d'hommes égarés de la voie de la vérité et de la justice, et privés du vrai bonheur, et nous désirons d'un grand désir subvenir à leur salut, nous souvenant de notre divin Rédempteur et maître Jésus-Christ, qui est venu chercher et sauver ce qui était perdu. Enfin nous portons nos regards sur ce trophée du prince des apôtres, autour duquel nous sommes réunis ; sur cette ville insigne qui, par la grâce de Dieu, n'a pas été livrée en proie aux nations ; sur le peuple romain, qui nous est si cher et qui nous entoure d'un constant amour, de fidélité et de dévouement ; et nous sommes excité à célébrer la bonté de Dieu, qui a voulu nous donner et nous confirmer de plus en plus en ce temps l'espérance de sa divine protection.

" Mais c'est vous principalement que nous embrassons par la pensée, vénérables frères, vous dont la sollicitude, le zèle et la concorde nous paraissent d'un si grand prix pour l'accomplissement de la gloire de Dieu.

Nous connaissons le soin ardent que vous apportez à remplir votre ministère, et surtout cet admirable et étroit esprit d'union de vous tous avec nous et avec ce siége apostolique, toujours cher dans nos plus douloureuses épreuves, mais plus précieux encore aujourd'hui pour nous que tout le reste et plus utile à l'Eglise ; et nous nous réjouissons vivement dans le Seigneur de vous voir animés de ces dispositions, qui nous font espérer avec certitude les fruits les plus féconds et les plus désirables de votre union en concile. De même qu'il n'y eut jamais peut-être guerre plus acharnée et plus perfide contre le royaume du Christ, de même il n'y eut jamais de temps où l'union des prêtres du Seigneur avec le pasteur suprême de son troupeau, qui fait l'admirable force de l'Eglise, ait été plus nécessaire ; et cette union, par une faveur particulière de la divine providence, et par l'effet de votre éminente vertu, est si intimement établie, qu'elle est et qu'elle deviendra de plus en plus, nous l'espérons, le spectacle du monde, des anges et des hommes.

" Eh bien, vénérables frères, fortifiez-vous dans le Seigneur ; et au nom de l'auguste Trinité, sanctifiés dans la vérité, revêtus des armes de lumière, enseignez avec nous la voie, la vérité et la vie, après lesquelles le genre humain, travaillé de tant de maux, ne peut plus ne pas aspirer ; travaillez avec nous à rendre la paix aux royaumes, la loi aux infidèles, la tranquillité aux couvents, l'ordre aux Eglises, la discipline aux clercs, le peuple à Dieu. Dieu est dans son saint lieu, il assiste à nos délibérations et à nos actes, il nous a choisis lui-même pour ses ministres et ses auxiliaires dans cette œuvre insigne de sa miséricorde, et nous devons nous appliquer à ce ministère en lui consacrant exclusivement, durant tout ce temps, nos esprits, nos cœurs et nos forces.

" Pour Nous, connaissant notre faiblesse et nous défiant de nos forces, nous levons les yeux avec confiance vers vous, et nous vous adressons nos prières, ô divin Esprit ! ô source de la vraie lumière et de la divine sagesse ; illuminez nos âmes de votre grâce, afin que nous puissions voir ce qui est droit, utile et meilleur ; réglez, réchauffez et dirigez nos cœurs, afin que les actes de ce concile commencent bien, se poursuivent heureusement et s'achèvent salutairement.

" Et vous, ô mère du bel amour, de la connaissance et de la sainte espérance, reine et protectrice de l'Eglise, daignez nous prendre, nous, nos conseils et nos travaux, sous votre maternelle protection et sauvegarde, et faites, par vos prières auprès de Dieu, que nous demeurions toujours unis d'esprit et de cœur.

" Et vous aussi, soyez propices à nos vœux, anges et archanges ; et vous, bienheureux Pierre, prince des apôtres ; et vous, Paul, le co-opérateur de son apostolat, docteur des nations, prédicateur de la vérité dans le monde entier ; et vous tous, saints du ciel, vous surtout dont nous vénérons ici es reliques ; faites par votre puissante intercession que tous, remplissant

fidèlement notre ministère, nous obtenions la miséricorde et la gloire dans les siècles des siècles."

Rarement Pie IX prononça un discours d'une voix plus claire, plus animée et d'un geste plus majestueux et plus émouvant.

Le *Veni Creator* fut de nouveau entonné après l'allocution.

Immédiatement après, le Maître des Cérémonies, s'adressant à l'assemblée, dit à haute voix :

" *Que tous ceux qui ne doivent pas siéger au Concile se retirent.*"

Et la salle étant évacuée, les Pères seuls demeurant, le Pape fit lire les décrets discutés et préparés, puis on demanda aux Pères de voter, mais tous se levant, sans laisser recueillir les suffrages, accueillirent, à l'unanimité, les décrets :

Placet, *Placet*, s'écrièrent-ils, d'une seule voix, et de la même manière, ils acceptèrent le jour fixé au 6 janvier, pour la seconde sesiion.

Et le Pape se levant, et parlant sur les décrets : ET NOUS LES APPROUVONS, CONFIRMONS ET PUBLIONS, AVEC L'APPROBATION DU CONCILE, TELS QU'ILS ONT ÉTÉ LUS.

Aussitôt le Souverain Pontife entonne le *Te Deum*, et les Pères, et toute l'assistance au dehors, soixante mille voix sous les nefs de Saint-Pierre répondent avec transport et enthousiasme à la voix du Saint-Père.

Le Roi de Naples, l'Impératrice d'Autriche, la Reine de Wurtemberg, les Ducs, les Comtes, présents à Rome, et les princesses, le Corps diplomatique, l'Etat Major de l'armée française d'occupation, et de l'armée pontificale, occupaient les tribunes d'honneur.

Le soir, la ville fut illuminée et malgré le mauvais temps, la journée se termina dans la joie et l'allégresse, comme les plus glorieuses solennités de la Ville-Eternelle.

III.

L'Eglise tient trop à l'honneur de son clergé pour avoir laissé indéterminée la vie que doivent mener les Pères pendant la durée du Concile. Cette vie est réglée par les canons, et c'est pour en rappeler les prescriptions à tous les membres de l'auguste assemblée que le Saint Père a publié les Lettres Apostoliques du 24 Décembre.

Ces Lettres sont d'une trop longue étendue pour être citées ici toute entières. Supprimant les considérants, quoique très-beaux, nous n'en rapportons que la partie disciplinaire, pour donner à nos Lecteurs une idée de la vie et de l'ordre qui seront suivis par les Pères, soit dans leur particulier, soit dans leurs réunions générales, jusqu'à la fin du Concile.

Le préambule des Lettres du Souverain-Pontife témoigne de sa joie, et donne les motifs généraux du règlement imposé aux membres de la sainte assemblée.

I. Le Saint-Père ordonne des prières publiques dans Rome, pendant toute la durée du Concile.

Il exhorte ensuite les tous membres " à donner, en tout, l'exemple des bonnes œuvres, en doctrine, en intégrité, en gravité " à vaquer " aux lectures saintes et à la méditation des choses célestes," à garder " la modestie dans les mœurs, la tempérance dans les repas, l'esprit religieux dans toutes leurs actions," à éviter " la discorde " à conserver " la charité," à veiller " sur toutes les personnes de leur maison."

II. Le droit et la charge de préparer les affaires du Concile appartient au Pape, mais le Saint-Père accorde aux Pères le droit de proposer certaines questions, aux conditions suivantes : 1. Ces propositions seront présentées écrites et soumises d'avance à l'examen d'une congrégation nommée à cet effet.—2. Elles auront trait au bien général de l'Eglise.— 3. Elles seront accompagnées de leurs considérants et de leurs preuves. 4. Elles n'avanceront rien de contraire au sentiment constant et aux traditions inviolables de l'Eglise.

III. Le secret sera gardé par tous les membres, sur toutes les opérations du Concile, sous la foi du serment.

IV. L'ordre des préséances se règle ainsi :

Les cardinaux, Evêques, Prêtres, Diacres.

Les Patriarches.

Les Primats, par un privilége sans conséquence pour l'avenir.

Les Archevêques, les Evêques.

Les Abbés *nullius*, ayant une juridiction quasi épiscopale sur un territoire exempt.

Les Abbés mitrés, les Généraux d'Ordre.

V. Deux commissions de cinq Pères chacune, seront nommées par le Concile.

La première pour recevoir les excuses des prélats absents ou obligés des partir.

La seconde, pour prendre connaissance des difficultés qui peuvent surgir entre les membres du Concile.

Au-dessus de ces deux congrégations, en est une autre composée de vingt-cinq évêques nommés par le Pape qui doit juger en dernier ressort.

V. Voici les noms des principaux officiers du Concile.

Gardiens Généraux.

Les princes Colonna et Orsini, deux chefs de familles ennemies qui se réconcilient au pied du trône pontifical.

Secrétaire du Concile.

Mgr. Fessler, Evêque de Saint-Hippolite.

Sous-Secrétaire.

Mgr. Louis Jacobini.

Notaires.

Luc Pacifici, Louis Colombo, Jean Simeoni, Louis Pericoli, et Dominique Bartolini.

Scrutateurs.

N.N. S.S. Serafini Nardi, Pellegrini, Dialti Cristofori, Montani, de Falloux, Nina.

Promoteurs.

L'Avocat de Dominicis Tosti, Mgr. Ralli.

Maîtres des Cérémonies.

Louis Ferrari, Pie Matinucci, Camille Batlestra, Remi Ricci, Joseph Romagnoli, P. J. Rinaldi Bucci, Antoine Cataldi, Alexandre Tortoli, Augustin Accorambossi, Louis Sinistri, François Riggi, Antoine Gattoni, Balthasar Baccinetti, Cesar Togni, Roch Massi.

Prélats chargés d'assigner les places.

N.N. S.S. Folchi Naselli, Bastide, Stonor Pallotti, Perilli, Gallot, Vorsack, Silvestri, Regnaoni.

VII. Il faut, dans l'ordre des séances du Concile, distinguer:

Les *Sessions*, ou assemblées générales publiques, comme celles de l'ouverture et du 6 janvier.

Les *Congrégations générales*, ou assemblées générales secrètes.

Les *Congrégations théologiques*, qui répondent à nos comités parlementaires.

Dans les Congrégations théologiques s'élaborent les décrets qui ne l'ont pas été par les commissions préparatoires, ou sur lesquels on n'a pu se fixer dans les Congrégations générales.

Il y en a une pour la *Foi*, une autre pour la *Discipline générale*, deux autres pour les *Ordres religieux*, et les *Affaires du rit oriental.*

Chacune se compose de vingt cinq évêques, élus au scrutin secret par le Concile, et présidée par un Cardinal.

Dans les Congrégations générales, les Pères discutent les décrets, et si une majorité suffisante emporte les suffrages, le décret est définitivement rédigé, soumis au Saint-Père, et s'il en est approuvé il sera ainsi promulgué.

Les Congrégations générales sont présidées par le Pape ou, en son absence, par ses Légats. Ce sont pour le Concile du Vatican :

Les Eminents Cardinaux de Reisach, Antoine de Luca, Joseph-André Bizzari, Louis Bilio, Annibal Capalti.

Les *Sessions* ne sont que des cérémonies publiques, qui, à l'exception de la procession et de l'obédience, se célèbreront comme celles de l'ouverture. Là, on promulgue les décrets, qui deviennent en dogmes, ou lois de l'Eglise, et obligent désormais tous les fidèles.

IX. L'article neuvième des Lettres Apostoliques défend sous peine

de censures ecclésiatiques aux membres du Concile de quitter Rome sans raison approuvée.

X. Et le dixième les dispense de la résidence exigée par les canons pour recueillir les fruits de leurs bénéfices, et cela pendant toute la durée du Concile.

IV.

Un dernier acte du Souverain Pontife est la Constitution du 24 décembre qui règle la manière dont se fera l'élection du nouveau Pontife, si le Saint-Siége venait à vaquer pendant la durée du Concile. On conçoit l'importance de cette Constitution, et les difficultés, les schismes peut-être qu'elle prévient.

Nous la rapportons ici toute entière. On y verra quel esprit de sagesse et de prudence dirige le Vicaire de Jésus-Christ dans tous ses actes.

Constitution de Notre Très-Saint Père Pie IX, par la Divine Providence, Pape, concernant l'élection du Pontife Romain, si le Siége Apostolique venait à vaquer durant le Concile œcuménique.

PIE, EVEQUE,

serviteur des serviteurs de Dieu.

Ad perpetuam rei memoriam.

Comme la pleine puissance de paître, de régir et de gouverner toute l'Eglise a été donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ aux pontifes romains dans la personne du Bienheureux Pierre, prince des apôtres, la paix et l'unité de cette Eglise seraient facilement et gravement compromises, si en cas de vacance du Siége-Apostolique, l'élection du nouveau Pontife s'opérait dans des conditions qui pussent la rendre douteuse et incertaine.

Pour détourner un péril si funeste, plusieurs Pontifes Romains, Nos prédécesseurs, et notamment Alexandre III, d'heureuse mémoire, dans le IIIe Concile général de Latran, le bienheureux Grégoire X, dans le IIe Concile général de Lyon, Clément V, Grégoire XV, Urbain VIII et Clément XII, ont publié des Constitutions qui, entre de nombreuses prescriptions tendant à assurer l'exécution droite et régulière d'une affaire de cette importance, attribuent généralement et sans aucune exception l'élection du Souverain-Pontife uniquement et exclusivement au Collége des Cardinaux de la sainte Eglise romaine.

En Nous rappelant ces choses, Nous avons cru, puisque le Concile général et œcuménique du Vatican, que Nous avons convoqué par Nos Lettres Apostoliques du 3 des kalendes de juillet de l'année 1868, commençant par ces mots : *Æterni Patris*, est actuellement ouvert avec solennité, que c'était un devoir de Notre charge apostolique de prévenir et d'empêcher toute occasion de discorde et de conflit concernant l'élection du Souverain-Pontife, qui pourrait survenir s'il plaisait au Souverain Maître de Nous faire quitter cette vie mortelle pendant la durée de ce même Concile.

C'est pourquoi, touché par l'exemple de Jules II, d'heureuse mémoire, Notre prédécesseur, lequel comme l'histoire Nous l'apprend, étant atteint d'une maladie mortelle pendant le Ve Concile général de Latran, convoqua les cardinaux en sa présence, et, se sentant inquiet au sujet de la légitime élection de son successeur, décida en leur présence que cette élection devrait se faire non par le susdit Concile, mais uniquement par leur collége, ce qui eut lieu en effet après la mort de Jules II ; touché encore par l'exemple de Nos autres prédécesseurs Paul III et Pie IV, d'heureuse mémoire, dont le premier, par ses lettres apostoliques du 3 des kalendes de décembre 1544, le second par de semblables lettres du 10 des kalendes d'octobre 1561, prévoyant que leur mort pourrait arriver pendant la tenue du Concile de Trente, décrétèrent qu'en cette occurrence l'élection du nouveau Pontife ne devrait être faite que par les Cardinaux de la S. E. R., à l'exclusion de toute participation du susdit Concile : après en avoir conféré mûrement avec quelques-uns de Nos VV. FF. les Cardinaux de la S. E. R., et avoir examiné cette affaire avec soin, de Notre science certaine, de Notre mouvement propre et en vertu de la plénitude de notre pouvoir apostolique, Nous décrétons et Nous ordonnons que s'il plaît à Dieu de mettre fin à notre pélerinage en ce monde pendant la durée du Concile du Vatican, en quelque état et à quelque époque de ses travaux que se trouve le Concile, l'élection du Souverain-Pontife ne se fasse que par les Cardinaux de la S. E. R., et nullement par le Concile lui-même, et que l'on exclue absolument de toute participation à l'élection toute autre personne qui serait députée par quelque autorité que ce fut, même par celle du Concile, à l'exception des Cardinaux précités.

Bien plus, pour que les Cardinaux sus-nommés puissent procéder plus librement et avec plus de facilité à l'élection, en dehors de tout empêchement et en enlevant toute occasion de trouble et dissentiment, en vertu de la même science et de la plénitude de Notre autorité apostolique, Nous décrétons et Nous ordonnons que si Nous venons à mourir pendant la durée de ce Concile du Vatican, ce Concile, en quelque état et à quelque époque de ses travaux qu'il se trouve, soit considéré comme immédiatement et sur-le-champ suspendu et ajourné, de même que Nous avons l'intention, par ces présentes lettres, de le suspendre et de l'ajourner à ce moment et pour le temps qui sera ci-dessus fixé, de telle sorte que, sans aucun délai, il doive interrompre aussitôt toute espèce de réunion, de congrégation et de session, arrêter la confection de tout canon et décret, et ne puisse, pour aucune cause que ce soit, si grave et si digne d'une attention particulière qu'elle paraisse, poursuivre ses travaux, jusqu'à ce que le nouveau Pape, canoniquement élu par le Sacré-Collége des Cardinaux, ait jugé à propos, en vertu de son autorité suprême, d'ordonner la reprise de la continuation du Concile.

Considérant comme opportun que les mesures prises par Nous à l'occasion de ce Concile du Vatican, tant pour l'élection du Souveran-Pontife que pour la suspension du Concile, Nous fournissent une règle, certaine et stable, qu'il doive désormais toujours observer dans une conjoncture analogue, en vertu de Notre même science et de Notre autorité, décrétons et ordonnons que dans l'avenir, si un Pontife romain vient à mourir pendant la célébration d'un Concile œcuménique tenu soit à Rome, soit en quelque autre lieu du monde, l'élection du nouveau Pape devra toujours être faite

de la manière ci-dessus indiquée, exclusivement par le seul Collége des Cardinaux de la S. E. R., et le Concile lui-même, suivant la règle ci-dessus prescrite, devra aussitôt après avoir reçu la nouvelle certaine de la mort du Pape, être considéré comme suspendu de plein droit, jusqu'à ce que le nouveau Pape, canoniquement élu, ait ordonné la reprise et la continuation de ses travaux.

Que les présentes Lettres soient à présent et toujours valides, en vigueur et efficaces ; qu'elles obtiennent et produisent leur plein et entier effet, et qu'en aucun temps, sur aucun chef, pour aucune cause, pour aucun vice de surprise, de violence ou de nullité, pour aucune insuffisance d'intention de notre part, pour aucun autre défaut substantiel, imprévu ou impossible à prévoir, et requérant une mention spéciale et particulière. en vertu d'aucune décision, d'aucun droit établi, sous quelque prétexte, raison ou cause que ce soit, qui devrait être nécessairement exprimé pour l'effet de la validité des choses susdites ; qu'elles ne puissent être relevées, attaquées, refutées, invalidées, retractées, légalement révoquées ou mises en discussion ; qu'elles ne tombent sous le coup d'aucune révocation, limitation, modification, dérogation, de quelque teneur et sous quelque forme qu'elles soient déjà rendues ou concédées ou devant être concédées ou rendues pour l'avenir, quand bien même il s'y trouverait des clauses ou décrets dans lesquels il serait fait mention spéciale de ces lettres et de leur teneur, mais pour toujours et en tous temps.

Annulant en ce point, autant qu'il en est besoin, la Constitution apostolique d'Alexandre III, Notre prédécesseur d'heureuse mémoire, portée dans le Concile de Latran et qui commence par ces mots : *Licet de vitanda*, ainsi que toutes autres Constitution apostoliques, spéciales ou générales, même portées dans les Conciles généraux, encore qu'elles soient incluses dans le *Corpus juris*, qu'elles qu'en soient la teneur et la forme, et quelques clauses dérogatoires aux dérogations, efficaces et insolites qu'elles renferment, nonobstant tous décrets d'invalidation ou autres généraux ou particuliers portés soit *motu proprio*, soit en Consistoire, lesquelles tous et chacun d'eux, autant qu'il en est besoin et dans la teneur de tous, comme si elles étaient reproduites et exprimées littéralement. Nous tenons pour insérées et exprimées, dans la seule partie qui est contraire aux présentes, les dites Constitutions subsistant d'ailleurs en leur force, pour l'effet le plus énergique de tous et de chacun des points exprimés ci-dessus. Pour cette fois unique nous y dérogeons dans le sens le plus large, le plus complet et le plus suffisant, non moins que spécialement et expressément, et dans leur série successive, ainsi qu'à toutes autres quelconques qui seraient contraires.

Qu'il ne soit donc permis à nulle personne au monde d'infirmer cette page de Notre déclaration, disposition, statut, décret, dérogation et volonté, et de les enfreindre par une audace téméraire. Si quelqu'un osait se porter à cet attentat, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des Bienheureux Apôtres.

Donné à Rome, près Saint Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-neuf, la veille des Nones de Décembre, de Notre pontificat le vingt-quatrième.

M. Card. Mattei,
Pro-dataire.
M. Card. Paracciani Clarelli.

LE CAOUTCHOUC.

I.

Histoire de sa découverte.

Le Caoutchouc, appelé aussi, mais improprement, gomme élastique, résine élastique, provient de la dessication du suc laiteux de quelques arbres des régions tropicales et surtout du *Cahuchu* que les traités de botanique désignent généralement sous les noms de *siphonia elastica*, *hevea guianensis* ou encore *jatropha elastica.*

Il existe dans ce suc, sous la forme de globules qui sont tenus en suspension dans une liqueur aqueuse, à peu près comme le sont les globules du beurre dans le lait.

Quoique les sauvages de l'Amérique méridionale aient su de temps immémorial extraire le caoutchouc et le faire servir à des usages variés, l'attention de l'Europe n'a été attirée sur cette précieuse substance qu'au retour de l'expédition scientifique envoyée au Pérou, par le gouvernement de Louis XV, pour déterminer la valeur des degrés du méridien terrestre.

Avant cette époque on voyait, il est vrai, quelques rares échantillons de caoutchouc chez les amateurs de curiosités, mais on ne savait rien sur leur provenance, leur nature et leur utilité. Les quelques mots qu'en avait décrit le P. Charlevoix dans son histoire du Paraguay, n'étaient pas de nature à frapper beaucoup les esprits sérieux. Voici comment il s'exprime :

" On estimait beaucoup certaines boules que les Itatines formaient d'une gomme qui découlait d'un arbre fort commun dans leur pays et dont plusieurs ont été portées en Espagne : elles étaient fort légères et on s'en servait comme de balle pour jouer : mais ce qui devait les rendre plus précieuses, *c'est qu'elles étaient*, dit-on, *un remède souverain contre la dyssenterie.*" (1)

Ce que raconte le même auteur dans son histoire de Saint Domingue, d'anneaux qui peuvent s'élargir assez pour devenir des ceintures et reprendre ensuite leurs dimensions premières, de balles si élastiques *qu'elles remontent plus haut que le point d'où on les a laissées tomber*, n'est qu'une exagération qui fait peu d'honneur à sa science de physicien.

L'expédition française comptait parmi ses principaux membres, Godin, Bouguer et de La Condamine. Ce dernier est célèbre entre tous: poussé par un insatiable désir d'apprendre, par une ardeur infatigable, il cultiva toutes les sciences, parcourut les plus vastes régions du globe. Sa mission

(1) Hist. du Paraguay, année 1732, tom. 2, page 318.

officielle une fois remplie, il ne se hâta point de quitter le Pérou, et se proposa même d'explorer les contrées que parcourt le fleuve majestueux des Amazones. Ce ne fut qu'au bout de dix ans et après des fatigues inouies qu'il reprit le chemin de la France, emportant avec lui une foule de notes précieuses sur la géographie, la climatologie et les productions des contrées qu'il venait de visiter. Ce fut lui qui envoya à l'Académie des sciences de Paris la première description qu'on ait faite du Caoutchouc. Voici ce qu'il écrivait le 24 juin, 1736 :

" Il croît dans la province d'Esmeraldas, (au nord de Quito) un arbre appelé par les naturels du pays *Hhévé.* Il en découle, par la seule incision, une résine blanche comme du lait ; on la reçoit au pied de l'arbre sur des feuilles qu'on étend exprès ; on l'expose ensuite au soleil où elle se durcit et se brunit d'abord extérieurement, et ensuite en dedans. On en fait des flambeaux d'un pouce et demi ou deux pouces de diamètre sur environ deux pieds de long : on les enveloppe d'une double feuille de bananier ou de *Bihhao* pour la contenir quand elle est liquide et enflammée. Les flambeaux ainsi préparés s'allument sans mèche, et ne coulent point quand ils sont en place ; ils ont un peu d'odeur, mais qui n'est nullement désagréable : leur lumière est très vive, et une moitié de flambeau préparé comme j'ai dit, dure environ douze heures."

La Condamine employa des flambeaux de Caoutchouc pour s'éclairer, la nuit, lorsqu'il remonta la rivière des Emeraudes, et plus encore pendant les deux semaines qu'il fut obligé de passer dans les bois de *Sylanche*, après son débarquement, faute de guide et de monture pour continuer sa route.

Il put s'assurer par la suite que l'éclairage n'était pas le seul ni même le principal usage qu'on sut faire du caoutchouc.

Les naturels de la province de Quito avaient coutume d'enduire de cette substance des toiles dont ils se faisaient des vêtements imperméables à l'eau. L'illustre astronome s'empressa de mettre à profit cette découverte pour se procurer une tente légère sous laquelle il put s'abriter et mettre ses instruments de géodesie à couvert de la pluie et de la neige.

Dans les missions de *Maïnas*, à l'orient de la Cordillère des Andes, le caoutchouc servait à faire des bottes d'une seule pièce qui ne prenaient point l'eau et ressemblaient, lorsqu'elles avaient passé à la fumée, à des chaussures de cuir.

La plupart des ustensiles, chez ces peuplades, étaient faits de la même matière. La Condamine admira surtout leurs bouteilles, qui, à une grande légéreté, joignaient l'avantage de n'être point fragiles et de pouvoir, sans se détériorer, contenir toutes sortes de liquides.

Rien de plus simple que le procédé employé pour les obtenir : les naturels commençaient par se fabriquer des moules de terre glaise de dimension et de forme convenables ; puis, ils étendaient sur ces moules

une couche du suc de l'Hhévé ; ce suc durcissait en peu de temps par l'évaporation des parties liquides, et le moule restait couvert d'une pellicule extrêmement mince de caoutchouc. En répétant l'opération un plus ou moins grand nombre de fois, on obtenait une bouteille d'épaisseur convenable qu'il suffisait ensuite de frapper avec un marteau ou de laisser tremper quelque temps dans l'eau pour la débarrasser de son moule de terre.

Les Omaguas, nation située au milieu du continent sur les bords de la rivière des Amazones, faisaient du caoutchouc un usage plus singulier encore : ils en construisaient des bouteilles en forme de poire, au goulot desquelles ils fixaient une canule en bois. En les pressant ils faisaient sortir par la canule la liqueur qu'elles contenaient. C'eut été, chez eux, une impolitesse que de manquer de présenter un de ces instruments, rempli d'eau chaude, à chacun des convives, au commencement du repas. Cette bizarre coutume fit donner à l'Hévé le nom de *pao de xiringa* (bois de seringue) qu'il porte encore chez les Portugais.

La Condamine aurait voulu se livrer à des recherches plus étendues sur la substance merveilleuse dont nous traçons l'histoire, mais il ne pouvait le faire sans négliger les observations astronomiques et géographiques qui étaient le but principal de son voyage. Il comptait d'ailleurs sur le soin et l'exactitude de don Pedro Maldonato qu'il avait chargé de cette partie du travail. Malheureusement la mort vint frapper ce dernier avant qu'il eut mis ses notes en ordre et tout le fruit de ses observations s'est trouvé perdu pour la science. Il est donc probable qu'on n'aurait eu de longtemps que des données très-vagues sur l'importance commerciale du caoutchouc et que nous serions privés d'une branche d'industrie fort étendue, s'il ne se fut trouvé un homme dévoré, comme La Condamine, par le désir de pénétrer les secrets de la nature. Cette homme fut le sieur Fresneau, chevalier de l'ordre de St. Louis, que le gouvernement français avait envoyé à Cayenne en qualité d'Ingénieur.

Fresneau ayant vu plusieurs ouvrages en caoutchouc que les Indiens du Parà apportaient de temps en temps à Cayenne, voulut connaître l'arbre d'où coulait cette substance. Il interrogea d'abord les Indiens voisins de Cayenne ; mais de quelque manière qu'il put s'y prendre, même en les intéressant par des présents, il ne put en tirer rien de positif, ni aucun éclaircissement. Il prit donc le parti de visiter lui-même les forêts, d'y chercher les arbres qui pouvaient donner du suc laiteux, et d'en faire l'essai.

“ Je formai alors, dit-il, la résolution de faire des essais, en mêlant le suc laiteux que donne un grand nombre d'arbres du pays ; les uns étaient trop liquides pour faire corps, quelque-uns, extrêment gras, étaient inalliables avec d'autres de même nature, mais secs. J'ai cependant éprouvé que si l'on mêle du suc laiteux du *Mapa* avec une égale quantité du suc

du figuier sauvage, en travaillant convenablement le mélange, on parvient à faire une espèce de courroi ou de semelle semblable à du cuir.

" Le suc du figuier sauvage s'allie encore mieux avec le suc d'une espèce de poirier qu'avec le suc du Mapa. Du mélange de deux parties de suc laiteux de ce poirier, (1) que les Portugais du Parà nomment *Couma*, avec trois parties de *Comacaï* ou figuier sauvage, il résulte une espèce de cuir plus parfait que celui dont nous avons parlé, qui se fait en mêlant parties égales du suc de ce même figuier et de celui du *Mapa*.

" J'ai découvert un autre arbre dont le suc laiteux s'épaissit sans aucun mélange, et a beaucoup de rapport à celui que donne la résine élastique ; cet arbre, qui est très-rare dans la Guyane, n'est connu sous aucun nom, ni des habitants ni des nègres de Cayenne. Les Indiens Portugais, de qui je me suis informé s'ils le connaissaient, ne m'ont point appris le nom que lui donnent les naturels dans leur langue, mais seulement qu'il était connu au Parà sous le nom de *pao comprido* (bois long). En effet, cet arbre est extrêmement haut, de grosseur proportionnée, sans branches autour de sa tige, avec une belle tête ronde et de petites racines traçantes autour du tronc : il abonde extraordinairement en suc laiteux, qu'on dit être corrosif et dangereux pour les yeux, s'il en rejaillit lorsqu'on entaille le tronc.

" Les expériences que je fis sur la manière d'employer le suc laiteux de cet arbre, achevèrent de me persuader, ce dont j'avais douté jusque là, qu'il pouvait y avoir un arbre dont la sève laiteuse fit, sans autre mélange, cette résine élastique dont parle M. de La Condamine dans sa relation de la rivière des Amazones, ce qui me fit penser à m'en informer des premiers Indiens Portugais que je pourrais rencontrer."

Un heureux hasard vint dans ces circonstances mettre M. Fresneau en relation avec des Indiens Nouragues, fugitifs des missions portugaises, établies à Mayacavé : il sut d'eux que l'arbre qui produit la gomme élastique était fort commun dans leurs cantons ; mais on était en temps de guerre et il eut été imprudent de s'éloigner beaucoup de Cayenne. Il prit donc un autre parti : il engagea les indiens à figurer en terre glaise le fruit de cet arbre qui est triangulaire et renferme trois amandes ; ils lui dirent aussi que la feuille ressemblait beaucoup à celle du *manioc*.

Muni de ces connaissances, M. Fresneau envoya des modèles du fruit dans toutes les contrées qui dépendent de la colonie de Cayenne, pour savoir si on connaissait l'arbre en question ; bientôt il reçut l'agréable nouvelle que le sieur Mérigot, demeurant dans le voisinage de la rivière d'*Apronague*, y en avait trouvé un pied. Aussitôt il partit dans un canot que lui fit équiper M. d'Orvilliers, gouverneur de la colonie.

---

(1) L'arbre appelé ici improprement poirier est une espèce de figuier différent du Comacaï.

Arrivé chez Mérigot, M. Fresneau s'empressa d'aller reconnaître l'arbre qu'on lui avait signalé et se mit en mesure de commencer diverses expériences avec le suc qui s'en écoulait ; mais ayant appris que des végétaux semblables se trouvaient en grand nombre sur les bords d'une autre rivière appelée *Mataruni*, il entreprit de la remonter le lendemain. Les sauvages *Coussaris*, chez qui il débarqua, le reçurent parfaitement et lui donnèrent toutes les indications et tous les secours dési.ables. Il ne fit néanmoins qu'une récolte peu abondante de caoutchouc, parcequ'on était alors à la fin de l'été et que des chaleurs prolongées avaient tellement épaissi la sève qu'elle ne coulait, des incisions qu'on faisait aux arbres, qu'avec une grande difficulté. C'est à peine si, en dix jours, il put se procurer une quantité de gomme suffisante pour faire une paire de bottes et quelques petits ouvrages tels que balles élastiques et bracelets qu'il se proposait d'envoyer à l'Académie des sciences.

L'arbre que M. Fresneau venait de découvrir forme des forêts entières dans la Guyane. Il est identique avec le Cahuchu ou Hhévé dont fait mention le rapport de La Condamine et appartient à la famille des Euphorbiacées. Son tronc s'élève presque perpendiculairement jusqu'à la hauteur de 50 ou de 60 pieds sans aucune ramification ; une tête conique d'une remarquable régularité couronne son sommet. Les feuilles, d'un vert luisant, se composent de trois folioles portées sur un long pétiole ; elles sont alternes et rappellent assez bien celle du manioc. Le fruit est une capsule triangulaire : il ressemble, par sa forme, au fruit du ricin ou palma-christi, mais il est beaucoup plus gros ; la substance de la coque est épaisse et ligneuse : cette coque a trois loges renfermant chacune une seule graine oblongue, de couleur brune, où se trouve une amende dont les perroquets et d'autres animaux se montrent très-friands.

Ces amendes étant pilées et bouillies dans l'eau, donnent une huile épaisse comme la graisse, dont les Indiens se servent, en guise de beurre, pour la préparation de leurs aliments. Le bois de l'arbre est léger et liant; et, comme il vient très-droit et très-haut, il peut servir utilement à faire des mats d'une seule pièce.

N. N.

(*A continuer.*)



LE JUBILÉ DU CONCILE

A

Notre-Dame de Montreal.

Un des événements les plus importants et les plus consolants tout à la fois qui se soient passés dans notre Cité de Marie, depuis notre dernière publication, a été sans contredit la continuation et la clôture brillante des saints exercices du Jubilé du Concile. La fête de Noël a été le terme général de ces instructions et de ces prières ; et cette nuit, cette journée déjà si riches par elles-mêmes de délicieux souvenirs et si pleines de suaves et saintes émotions, ont emprunté à cette circonstance quelque chose de plus recueilli et de plus ravissant encore. Dans notre dernier numéro, nous avons déjà dit un mot des différents Quartiers de la Ville et de l'affluence des fidèles autour de la chaire de vérité. Nous avons nommé spécialement, avec de justes éloges, le prédicateur extraordinaire qui, pendant plus de 5 semaines, a si bien soutenu à Notre-Dame la réputation d'éloquence qui l'avait dévancé parmi nous.

Presque toutes les Feuilles publiques de Montréal ont payé au R. P. Leneuf leur tribut bien sincère d'admiration et de reconnaissance. Car non seulement l'Orateur a été distingué, mais aussi le Missionnaire a été on ne peut plus dévoué : de là vient que le bien produit a marché de pair avec les succès oratoires. A notre prédicateur donc un dernier mot de gratitude et de félicitations.

Afin que le souvenir de cette Station Jubilaire reste plus profondément gravé dans les âmes de nos Lecteurs, nous leur donnons ici la suite des instructions prêchées par le R. P. Leneuf. Le manque d'espace nous force de n'indiquer que le titre et les divisions du plus grand nombre de ces sermons ; quelques-uns, qui nous ont paru avoir produit plus de sensation, sont traités un peu plus longuement, mais les émotions chez tous sont si récentes qu'il suffira d'un mot pour les faire revivre.

Après avoir dans deux instructions préliminaires, *sur l'excellence de la Parole de Dieu*, et la *disposition que demande cette Parole*, préparé son nombreux auditoire aux grandes vérités qu'il avait à traiter devant lui, le R. P. Leneuf est entré dans le plan général de ses instructions que nous allons suivre avec lui, très-sommairement, jusqu'à la dernière.

I.—Bienfaits de la Foi Catholique.

Trois sermons ont été employés au développement de ce sujet toujours si important et si nouveau.

1. La Foi { satisfait les désirs du cœur, dompte ses passions.
2. La Foi console les douleurs du cœur.
3. La Foi donne à l'homme la vraie grandeur, en détruisant en lui les suites du péché originel sur son intelligence, son cœur, son corps.

II.—Obstacles au Regne de la Foi.

Ce sujet a fourni la matière de deux sermons.

1. Les scandales (obstacle général.)

La Foi, source inépuisable de richesses, puissance devant qui cède et se surnaturalise la fougue des passions humaines, unique consolatrice qui doit faire aimer jusqu'à la douleur, passe-t-elle à travers ce monde sans obstacles et sans luttes ? Non, sans doute. Fille du martyr du Golgotha, elle ne pouvait, elle ne devait pas accepter ce privilége qui lui eût enlevé sa plus glorieuse auréole. Le démon, l'ennemi-né de tout ce qui est divin, s'est donc dressé, et se dresse, chaque jour, sur son passage, armé du plus hideux de tous ses épouvantails ; nous avons nommé le scandale.

Qu'est-ce que le scandale en général ? Il est défini une action ou une omission qui fournit au prochain une occasion de ruine spirituelle : *Dictum vel factum minus rectum præbens occasionem ruinæ spiritualis* (saint Thomas.) Celui qui veut conserver sa foi, doit donc lutter contre le scandale du monde, et, chose singulière, il doit lutter contre lui-même pour ne pas scandaliser le monde.

Il doit lutter contre le scandale, parce que le scandale s'attaque à ce que l'homme a de plus noble et de plus délicat : l'esprit et le cœur.—Le scandale pervertit l'esprit, et rien n'est plus à plaindre qu'un esprit perverti qui dit effrontément *oui* au mensonge, et *non* à la vérité. Cet homme, ce demi-savant a lu quelques pages de Voltaire, a ôté la foi de son cœur, sans avoir rien à mettre à la place. Ce jeune homme pieux jusqu'alors, qui avait peut-être rêvé la vie périlleuse et la mort violente du missionnaire, a rencontré sur sa route un rieur, un contempteur des choses de la foi, et le scandale de ce moqueur n'a laissé que des ruines là où s'élevait un temple majestueux. Malheur à qui fait de pareilles ruines, malheur au scandale qui pervertit l'esprit : *Væ homini illi per quem scandalum venit !* —Le scandale tue le cœur : et le scandale, il est dans la bibliothèque, sur la table du salon, sur les murs où l'on remplace le crucifix, meuble trop antique sans doute pour le siècle du progrès, par des images qu'on ne peut regarder sans rougir ; il est dans ces réunions mondaines, déguisées sous des noms pompeux, mais appelées par un saint : *turpissimus diaboli cavernus*, les antres immondes de Satan, qui d'ailleurs s'en expliquait

avec une effrayante franchise au curé d'Ars : " J'entoure ces réunions, lui disait-il, comme une haie entoure un jardin, et tout ce qui y met le pied est sous ma puissance ! " Fuyons, fuyons le scandale du cœur, comme on fuit un serpent, et que rien ne nous arrête quand il s'agit de nous y soustraire. Gardons-nous, surtout, si nous sommes chrétiens, de scandaliser les autres ; car le monde toujours injuste, nous prodigue les mauvais exemples, mais veut que nous lui en donnions de bons. Le scandale des bons, la plaie du christianisme, devient plus puissant pour le mal, de toute la différence qu'il y a entre l'honnête homme selon le monde et le chrétien selon Jésus-Christ !

2. L'amour de l'or, (obstacle particulier.)

L'amour de l'or.—Nouveaux Israélites dans le désert de la vie, il ne faut pas le dissimuler, les hommes du XIXe siècle se prosternent devant le veau d'or. L'or, par lui-même, n'est pas chose mauvaise : les richesses sont saintes entre les mains des saints. Dieu d'ailleurs est le premier riche : *Gloria et divitiæ in domo ejus.* Donnez-moi de l'or, s'écrie la Foi, et j'élèverai à la gloire du Très-Haut de splendides basiliques ; donnez-moi de l'or, s'écrie l'Espérance, et je m'assurerai dans le ciel des trésors que la rouille respectera ; donnez-moi de l'or, s'écrie la Charité, et je tarirai les larmes de tous ceux qui pleurent. Mais lorsque l'or ne passe pas par les mains de l'une de ces trois filles de Dieu, il devient une occasion de ruine universelle pour les sociétés, pour les familles et pour les individus. — Les sociétés ! Voyez Tyr et Babylone : saint Jean, dans l'Apocalypse, dit que Babylone a été détruite parce qu'elle était devenue riche : *Omnes homines divites facti sunt.* Dieu a envoyé ces menaces à toutes les Babylones : " De tout ce qui a cours parmi les hommes, dit Sophocle, rien ne leur est plus funeste que l'argent."—" Pendant cinq cents ans, dit Plutarque, Lacédémone observa les lois de Lycurgue, et pendant cinq cents ans, elle marcha à la tête de la Grèce ; mais sous le règne d'Agis, Lacédémone aima l'argent, et dès lors, elle tomba." — Depuis que Rome a perdu sa noble pauvreté, dit Juvénal, tous les crimes et tous les désordres se sont donnez rendez-vous dans la cité et l'univers vaincu a pris sa revanche :

Luxuria occubuit, victumque ulciscitur orbem !

Pourquoi ? parce que l'or, mis le premier, renverse la loi suprême de Jésus-Christ : *Quærite primum regnum Dei ;* cherchez d'abord le royaume de Dieu et le reste vous sera donné par surcroît. De là la ruine et la mort pour les sociétés ! — Les Familles ! En fouillant les ruines de Pompeï, on découvrit un frontispice portant ces mots : " *Salve lucro !* " Honneur à l'or ! Ne pourrait-on pas lire ce satanique hommage à l'entrée de nos maisons d'aujourd'hui ? Ce sont partout des dots épousant des dots, des actions se mariant à des actions. Qu'importe que l'homme soit un libertin ou un impie : on rive sa fille vertueuse à la chaine de ce riche mécréant. Les

payens, dans leur brutalité sauvage, avaient inventé un supplice pareil : ils enfermaient un vivant avec un cadavre en putréfaction ! Aussi que de tristes intérieurs ! Ah ! c'est que l'or n'unit pas les cœurs, qui ne prononcent dès lors aux pieds des autels qu'un mensonge sacrilége. Puis quand viennent les enfants, on ne leur dit plus : Travaille, et tu auras le ciel ; mais : Travaille, et tu seras riche. Ils travaillent en effet, et l'amour de l'or travaille avec eux ; et quand les parents sont devenus des bouches inutiles, si on ne le leur dit pas, on sait bien trop souvent leur faire comprendre qu'ils sont de trop dans la maison. L'amour de l'or a tué le respect et l'affection dans la famille.—Et les individus ! Pour l'or on fait tout : on vend son intelligence, sa conscience et son honneur au plus offrant ; on insulte l'Eglise et son sacerdoce, on exploite le scandale, au risque même de défendre le pour et le contre pour puiser à deux bourses. Ah ! laissons au monde sa soif de l'or : luttons contre ce scandale de chaque jour, et rappelons-nous la belle parole du jeune frère de saint Bernard, à qui son aîné laissait tous les biens de la famille pour suivre le grand docteur à Citeaux : " Quoi, vous me laissez la terre et vous prenez le ciel ! Le partage n'est pas égal."

III.

MOYENS POUR ARRIVER A LA FOI.

Le R. P. Leneuf a réduit ces moyens à trois principaux :

I.—Acte de Foi a l'Eglise qui est l'image de Dieu.

Dieu s'est reproduit dans toutes ses œuvres : nulle part d'une manière aussi parfaite que dans l'Eglise ; comme Dieu le Père, l'Eglise est la plus glande force ; comme Dieu le Fils, la plus grande lumière ; comme Dieu le St. Esprit, la plus grande charité.

1° *La plus grande force*, parce que l'Eglise a vaincu trois choses que l'homme ne peut pas vaincre : le *Temps*, car l'Eglise a commencé dans l'éternité et elle ira se terminer dans l'éternité : l'*espace*, car elle est partout : l'*homme*, car payen, elle a fait le chrétien, et cela, en méprisant tout moyen humain de succès.

2° La plus grande lumière, car elle a éclairé la *Société*, en détruisant l'esclavage ; elle a éclairé la *famille*, en renversant le despotisme du père. la servitude de la mère, et la dégradation de l'enfant ; elle a éclairé *l'individu*, en lui apprenant son origine, sa nature, ses devoirs, sa destinée.

3° La plus grande charité, car l'Eglise est mère ; elle a la tendresse et aussi les préférences pour ceux de ces enfants qui souffrent : pas une douleur auprès de laquelle l'Eglise ne soit pas pour la consoler.

Donc, puisque l'Eglise, c'est Dieu, aimez l'Eglise, respectez l'Eglise, comme on aime et comme on respecte Dieu : défendez-la par la prière.

II.—Acte de Foi au Pape. Nos devoirs envers lui.

1° Le premier sentiment qui doit être au cœur de tout catholique, en face du Souverain Pontife, c'est un sentiment de tendre émotion rempli de sainte joie et d'enthousiasme religieux ; car, l'existence d'un Pape, c'est la grande gloire du peuple chrétien. Pour cette existence, il faut toute une série de miracles, car, l'*homme* est *faible ;* le Pape est *fort*, plus fort que les nations conjurées contre lui.— L'homme est *faillible ;* il se trompe et il trompe: le Pape est *infaillible:* sans être fétiche, il est un miracle quand il parle comme successeur de Pierre, en face de l'univers qui attend la vérité. L'homme est *corrompu*, le Pape est Saint ; on dit Sa Sainteté !..

Jésus-Christ lui-même a eu ce premier sentiment d'émotion en face du premier Pape : *intuitus eum....beatus es Simon !—Les rois et les peuples* l'ont eu : témoin Charlemagne et ses armées... Les *particuliers* admis en la présence du Souverain Pontife ; l'*Eglise toute entière* qui prend son chef, l'élève entre le ciel et la terre, ne voulant pas que ses pieds touchent la terre ; elle le porte en triomphe, au milieu de la vénération et de l'enthousiasme universel qui éclate de toute part...

2° Le second sentiment de tout catholique envers le Souverain Pontife, c'est un sentiment de compassion et de sympathie.

Ce qui doit développer en nous ce sentiment, c'est que le Pape, comme particulier, reste un *homme*, un *homme* haï d'une partie de l'humanité, à laquelle cependant il ne veut que le bien ; or être homme, avec le poids écrasant de tant de responsabilité, avec ces haines qui l'entourent, c'est ce qui doit solliciter notre compassion et nos sympathies. Jésus-Christ lui-même a voulu avoir des sympathies et des consolations, témoins : St. Jean, Magdeleine, Véronique. C'est que souffrir, et savoir que quelqu'un souffre avec nous, c'est à peine souffrir ; et le résultat de ce second sentiment, c'est de soutenir, d'encourager celui auquel on donne ses sympathies...

3° *Troisième sentiment*, nécessaire pour exprimer les deux premiers : sentiment de *dévouement*. Nous avons des biens spirituels et des biens matériels ; nous sommes *corps* et *âme*, nous devons arracher quelque chose au corps et quelque chose à l'âme pour le Souverain Pontife. Pour le sacrifice matériel, parlant à Montréal, je n'ai qu'à vous dire : *continuez !..* mais donnez ce second sacrifice, celui de la Prière ; enrôlez-vous dans cette sainte croisade, durant ce Concile. Tous ces sentiments, le Pontife qui les réclame, c'est Pie IX, c'est-à-dire le Pontife des grandes choses ; le Pontife de l'Immaculée Conception,—le Pontife des pauvres, lui qui a mis sur nos autels Benoit-Labre et Germaine Cousin,—le Pontife de la justice et du droit, lui qui donne au monde l'exemple de la fidélité à la parole jurée,—le Pontife du Concile...

Il y a quarante et quelques années, quand le Pape Pie VII traversait la France, pour s'en retourner dans la Ville Eternelle, un des plus riches négociants d'une ville du Midi, lui offrit une étole précieuse. Pie VII en accueillant le présent, dit à celui qui le lui offrait : Monsieur, vous me faites plaisir ! En entendant ces mots, ce riche négociant s'écria dans un transport de joie : Voici le plus beau jour de ma vie ! J'ai fait plaisir au premier personnage du monde : j'ai fait plaisir au Vicaire de Jésus-Christ.

Eh bien ! donnez au Souverain Pontife les trois sentiments que votre foi vous demande, et chaque jour que vous aurez fait quelque chose, vous aussi vous pourrez dire : Voici un beau jour de ma vie ! J'ai fait plaisir au premier personnagedu monde, au Vicaire de Jésus-Christ, à Dieu lui-même : or, faire plaisir à Dieu, c'est s'assurer une place d'honneur dans le ciel...

III.—Acte de Foi a la Très-Sainte Vierge.

Motifs de confiance : Elle est notre Mère :

1° Ce que c'est qu'une mère :

Cœur le plus *aimant*, cœur le plus *dévoué ;* le plus aimant et le plus dévoué pour *tous* ses *enfants*, pour *toujours*, son enfant fut-il l'enfant prodigue.

Tel doit-être le cœur de Marie, car elle est *notre mère*, ou plutôt, non ; car comparer le cœur de Marie au cœur d'une mère ordinaire, c'est une injure.

2° Une mère aime son enfant en proportion de ce qu'elle a souffert pour son enfant. Qui pourra dire ce que nous avons coûté à Marie, la mère des douleurs, la reine des martyrs !

3° Une circonstance qui augmente singulièrement la douleur de Marie. par conséquent son amour envers nous, et notre confiance en elle, c'est qu'elle consent à devenir la mère de ceux-là même qui immolent son fils, toujours en vertu du même principe : plus une mère a souffert pour son enfant, plus elle aime son enfant.

IV.—Moyens plus energiques d'arriver a la Foi.

Etudier les intérêts de son âme pendant la Retraite.

A ce point de sa station, le R. P. Leneuf a pris à part une section de son auditoire, les hommes ; et il les a tenus, au nombre de 5 à 6000, suspendus pendant une douzaine d'instructions consécutives, dont voici les sujets et les résumés.

1° *L'âme est immortelle.*

C'est l'homme, le chef-d'œuvre de Dieu, qui réclame à grands cris l'immortalité de l'âme....par les *cris de sa raison* qui veut le bien récompensé et le mal puni ;—par les *conceptions de son iutelligence* qui veut un

jour comprendre ce qu'elle ne comprend pas ;—par les *désirs de son cœur*, qui veut le bonheur et qui ne le trouve pas ici-bas ;—par les *sentiments les plus intimes de son âme*, par lesquels il admire le sacrifice et le dévouement ;—par les plus chères espérances en face de la mort, qui lui font protester contre le néant devant un cadavre...

2° Il faut sauver son Ame.

Le salut est une affaire nécessaire ; car faire ou négliger son salut,
C'est sauver ses richesses, ou c'est tomber dans la pauvreté ;
C'est sauver son honneur, ou c'est tomber dans l'infamie ;
C'est sauver sa vie, ou c'est tomber dans la mort ;
Et cela pour l'éternité....

3° Le grand ennemi du salut, Péché Mortel.

Le R. P. Leneuf a demandé la vraie notion du péché mortel,
1° A Dieu, dans sa conduite envers les Anges et Adam coupable ;
2° A J.-C., abreuvé de douleurs dans sa vie et surtout dans sa mort ;
3° A l'enfer, creusé par le péché mortel.

4° l'arme toute puissante contre le grand ennemi, souvenir de la Mort.

La Mort, elle prêche à tous, a dit l'Orateur, car à tous elle dit ces quatre mots que nous devons méditer profondément dans ces jours :
1° Je viendrai ;
2° Je viendrai certainement ;
3° Je viendrai à l'improviste ;
4° Je viendrai bientôt.

4° bis. Le second tranchant de l'arme toute puissante contre le grand ennemi, souvenir de l'Enfer.

L'Enfer est tout entier dans ces trois mots qui doivent sortir un jour de la bouche du Juge Suprême :
1° *Ite :* Allez, retirez-vous ; supplice de la séparation de Dieu.
2° *In ignem :* allez dans le feu ; supplice du feu.
3° *Œternum :* pour l'éternité ; supplice de l'éternité.

Le R. P. Leneuf a donné au développement de ces trois idées un tel caractère d'énergie et de convictions, que l'auditoire justement terrifié était, sous sa parole, glacé d'épouvante et pénétré jusqu'au fond de l'âme. Cette instruction a laissé une grande impression dans tous les cœurs.

5° Le grand remède au mal causé par le grand ennemi : la Confession, (trois instructions.)

1° La Confession est divine ;

2° La Confession est nécessaire ;
3° La Confession est humaine.

6° Puisque la Confession est le grand remède, que reste-t-il à faire à celui qui est blessé, sinon d'aller de suite demander au remède la guérison de son mal.

C'est ce que le R. P. Leneuf a dit énergiquement à son auditoire, en parlant du délai de la conversion, et en détruisant avec sa puissance de conviction ces deux motifs du délai de la conversion :

1° J'ai le temps :
2° Plus tard ce sera plus facile.

7° Et maintenant qu'avait à faire encore l'Orateur, sinon à indiquer le dernier, le plus énergique, le plus divin des moyens d'arriver à la vie pleine de la Foi. C'est ce qu'il a magnifiquement fait dans son sermon sur l'Eucharistie. Ce sermon renferme trois idées :

1° Jésus-Christ *petit* dans l'Eucharistie, détruisant l'orgueil et nous enseignant l'*humilité* ;

2° J.-C. *obéissant* et *esclave*, détruisant *l'amour de la liberté* et enseignant *l'obéissance.*

3° J.-C. *victime*, détruisant l'*amour des plaisirs* et enseignant *le sacrifice*.

Ce sermon d'une doctrine solide et pleine d'actualité a parfaitement mis fin à la série des instructions du R. P. Leneuf sur la Foi catholique, et les merveilles que son action est appelée à produire dans les âmes.

Il ne restait plus alors qu'à nous montrer Celui qui est venu du haut du Ciel apporter à la terre les lumières et les bienfaits de cette Foi. Tel a été l'objet du dernier et magnifique discours de l'Orateur sacré. Le jour s'était levé magnifique après une nuit brillante ; un berceau se montrait dans une étable : les Anges chantaient au dessus d'une crèche. Quel est ce mystère ? Quel est cet Enfant ? C'est Lui..... Cet Enfant est le Dieu que nous cherchons !.... Laissons parler une Feuille publique, la *Minerve*, à laquelle nous demandons la permission d'emprunter l'analyse du dernier discours du P. Leneuf :—

" Le Révd. P. Leneuf, dit la *Minerve*, a pris pour sujet de son admirable conférence, le jour de Noël : " Jésus-Christ objet de haine et d'amour," avec le texte : *Ecce positus est hic in signum cui contradicetur. Cet enfant est établi comme un signe auquel on contredira.* S. Luc II. 34.

Il a montré d'abord Jésus-Christ, l'objet de la haine d'un grand nombre, dès sa naissance ; puis, lorsqu'il est devenu grand, traité de séditieux, d'imposteur, et exposé aux blasphêmes les plus impies. Et tandis que les uns l'injurient et veulent le lapider, d'autres proclament que c'est un grand prophète, l'envoyé de Dieu, le Messie si longtemps attendu. Après sa disparition de la terre, le monde se divise en deux camps : sur le drapeau de l'un est inscrit : " Haine implacable à Jésus-Christ ; et sur l'autre : " Amour inaltérable à Jésus-Christ." Ici, l'angélique *Hosanna filio David ;*

là, le satanique *Crucificatur*. Que ces contradictions ne nous étonnent pas, qu'elles ne soient pas pour nous un objet de scandale ; car, comme dit le grand Bossuet : " Il faut nécessairement que la lumière qui éclaire les yeux sains, éblouisse et confonde les yeux malades."

Le R. P. Leneuf a tiré de ce contraste une preuve vraiment originale de la divinité du Rédempteur des hommes. Pascal a dit : " Jésus-Christ a voulu être aimé ; il l'a été, donc il est Dieu ; le R. Père est allé plus loin : Jésus-Christ a prophétisé qu'il aurait la haine ; il l'a eue, il l'a encore, donc il est Dieu !

L'annonce d'une telle preuve produisit un étonnement général. Que va dire le R. Père ? Comment soutenir un pareil argument ? Comment sortir victorieux d'une semblable thèse ? Jésus-Christ, roi sacré par l'amour, nous comprenons cela ; mais roi sacré par la haine, est-ce possible ? est-ce vrai surtout ?—Telles étaient évidemment les idées qu'accusait l'anxiété de tous les regards fixés sur le hardi Missionnaire. Et cependant la victime du Golgotha nous est apparue en effet, le front orné de ces deux couronnes si dissemblables, et l'énergique Orateur a laissé ses auditeurs bien embarrassés de dire laquelle de ces deux couronnes est la plus divine.

Un simple artisan, doux et pacifique, perdu dans un petit village de Palestine, mourant après avoir prêché une doctrine élevée, noble, sainte, sublime, dans un supplice qui aurait dû attendrir toutes les âmes, en disant à douze pauvres artisans comme lui : " Je serai homme, détesté, haï, et vous avec moi ; " et de son berceau à Pie IX, obtenant et possédant cette haine ainsi qu'il obtient et possède l'amour, c'est-à-dire comme son bien propre et son privilége exclusif ; n'est-ce pas, en effet, renversant pour la raison humaine ?.... Quoi ! mille fondateurs de religions et de sectes, de Zoroastre à Luther, passent sans ne laisser sur la tombe aucune haine ; Néron, Tibère, Domitien, haïs pendant leur vie, ont à peine après leur mort les honneurs du dédain ; Voltaire lui-même semble aujourd'hui suffisamment payé par un peu de mépris, tandis que l'humble ouvrier de Nazareth est là, seul, sur le trône des âges, toujours honni, parce qu'il est toujours vainqueur, *Christus vincit :* toujours haï, parce qu'il est toujours roi, *Christus regnat ;* toujours exécré parce qu'il oppose toujours aux passions son immuable veto, *Christus imperat.* Que dis-je, s'écrie l'Orateur, toujours honni, haï, exécré d'une haine d'autant plus gigantesque que ceux qui en font parade ont reçu de lui plus de bienfaits, et l'on ne s'écrierait : Mériter une pareille haine, c'est être Dieu !... Pourquoi Jésus-Christ est-il un objet de haine, a continué le Rév. Père ? Ah ! c'est que pour les méchants comme pour les bons, Jésus-Christ est le seul porte-étendard de la vérité : voilà pourquoi il sera toujours en butte aux persécutions de l'erreur. Jésus-Christ seul est l'écho toujours vivant des principes éternels de toute ordre social : et voilà pourquoi il sera toujours par nature antipathique aux hommes du désordre. Jésus-Christ

seul est le représentant fidèle, l'image vivante et incorruptible de la vertu et voilà pourquoi l'homme du vice et des passions lui prodigue si largement la haine et les persécutions. Jésus-Christ seul est Dieu, et voilà pourquoi l'impie, se sentant écrasé sous le poids tout puissant de la divinité, a entrepris une guerre à mort, guerre inévitable tant que le bien et le mal seront en présence, guerre dont les clameurs et les insultes, les calomnies et les accusations absurdes qui courent le monde ne sont que l'écho prolongé et le terrible commentaire du cri déicide : *Tolle, tolle !* Qu'elle disparaisse cette figure dont la vue nous gêne et nous trouble ! Elle prêche la soumission à l'autorité divine et humaine, et nous, nous ne voulons obéir qu'à nous-mêmes et à nos passions ! Elle est une protestation énergique et vivante contre notre orgueil, nos vices et nos passions ! C'est pour nous un remords, une menace de l'enfer, qui nous poursuit et empoisonne notre vie : que cet homme disparaisse : *Tolle, tolle eum !*

Cette partie de sa thèse étant bien développée, le R. Père a attaqué, avec la même force de logique, ce qu'il en a appelé la contrepartie sublime. Après nous avoir parlé de la haine inextinguible vouée à Dieu par les méchants, il a dit que Jésus-Christ a demandé l'amour et qu'il l'a obtenu, et cela constitue une marque éclatante de sa divinité.

Chose étonnante et qui révèle un Dieu, c'est que Dieu exige l'*amour de tous les hommes*. Cependant quel homme a jamais songé à se faire aimer de tous ? L'estime de tous, l'admiration de tous, les applaudissements de tous, à la bonne heure ! Mais, l'amour de tous, personne n'a jamais eu cette prétention-là : non, personne, pas même les fondateurs de religion. Aussi, dit l'Orateur, quand je vois Jésus-Christ entrer dans la vie d'une manière tout à fait extraordinaire, ne pas se contenter de l'amour de sa mère, de ses apôtres, de ses rares disciples ; quand je le vois demander l'amour de tous les hommes, le moins que je puisse dire, c'est qu'il se présente avec des prétentions uniques, singulières, qui ne sont jamais vues, et je devrais dire immédiatement avec des prétentions qui ne sont pas d'un homme.

Toutefois, ce n'est rien encore, car Jésus-Christ demande non seulement l'*amour de tous*, mais il veut que chacun l'*aime au-dessus de tout*. Il exige l'amour le plus fort, le plus généreux, le plus héroïque ; un amour, qui dans certaines circonstances, se traduise par le témoignage du sang ; un amour, enfin, qui fasse pâlir tous les autres. Se plaisant à heurter le sens humain, afin de mieux faire éclater sa divinité, Jésus-Christ a dit : *Si quelqu'un vient vers moi et me préfère son père ou sa mère, son épouse, ses fils ou ses filles, il ne peut pas être mon disciple.*

Ce n'est pas encore tout. Non seulement Jésus-Christ veut être *aimé de tous* ; non seulement il veut être *aimé par-dessus tout*, mais cet amour si fort, si étrange, si impossible, il annonce qu'il l'obtiendra *après sa mort. Quand je serai sur la croix, j'attirerai tout à moi.* Eh quoi ! il n'a pas

été aimé après sa mort ! Quand il était en ce monde et qu'il parcourait la Judée en semant les miracles sous ses pas, il n'a pu se faire aimer ! Car enfin, l'amour, c'est le sacrifice ; or, qui s'est sacrifié, qui s'est dévoué pour Jésus Christ pendant sa vie, à l'exception de quelques apôtres, et encore ils ne l'accompagnèrent pas jusqu'au Calvaire. Il y est monté à peu près seul, et comme disent les Saintes Ecritures, il cherchait un consolateur, et il ne le trouvait pas. Cependant sa prophétie ne s'est-elle pas réalisée ? Est-ce que, à peine mort, l'amour ne s'est pas éveillé sur la tombe de Jésus-Christ ? Est-ce que le Christianisme, dès son berceau, n'a pas vu apparaître toute une génération passionnée pour Jésus-Christ, d'hommes enthousiastes d'amour, qui le descendaient pour ainsi dire de sa croix, lui baisaient les pieds et s'écriaient : *Qui jamais nous séparera maintenant de la charité de Jésus-Christ? Est-la faim? Est-ce la soif? Est-ce la persécution? Est-ce la mort ? Non, non : rien jamais n'arrachera de nos cœurs l'amour que Jésus-Christ y a mis.*

Ici l'Orateur cite les noms des Agathe, des Agnès, des Cécile, qui ont aimé Dieu dans la virginité, le sacrifice et le martyre ; ceux des Augustin, des Jérôme, des sainte Paule, des Marcella, de tous ces pères de l'Eglise qui ont sillonné le monde, portant, sur leur front et sur les lèvres, le grand amour de Jésus-Christ.

Poursuivant ce magnifique exposé, le Rév. Père prouve que Jésus-Christ a été aimé, autant qu'il l'a voulu, de cet amour puissant qui pousse l'âme à tous les sacrifices, qui l'arrache à tous les plaisirs, à tous les honneurs de la terre. Il fait un tableau saisissant des sacrifices de la vierge qui s'emmure derrière les grilles austères du monastère pour l'amour seul de Jésus-Christ ; de l'apôtre, encore au printemps de la vie, qui s'arrache des bras de sa famille éplorée pour aller prêcher au monde l'amour de Jésus-Christ ; du martyr qui a scellé cet amour de son sang.

Puis faisant un pas de plus, le Prédicateur démontre que se consacrer à Jésus-Christ comme la vierge, que souffrir pour Jésus-Christ comme l'apôtre, que mourir pour Jésus-Christ comme le martyr ; ce n'est pas le comble du sacrifice, ni le sommet de l'amour. Ce sommet, ce serait non, pas de mourir, mais de voir mourir ce qu'on aime. Pour une mère, par exemple, ce ne serait pas de donner se vie à Jésus-Christ, mais donner la vie de son enfant. Les mères l'ont-elles faits ? Jésus-Christ l'a demandé, mais l'a-t-il obtenu ?

Pour répondre à cette question, le Rev. Père interroge l'histoire, il fait passer successivement sous les yeux de son auditoire ému les noms de ces femmes héroïques, la mère de St. Symphorien, Ste. Denise, une Félicité, une Symphorose, et tant d'autres faisant le sacrifice de leurs enfants qu'elles exhortent à endurer les plus atroces supplices plutôt que de trahir Jésus-Christ.

Quel est donc celui qui dans un petit coin de la Palestine a osé dire un

jour ? Je veux être aimé, *aimé par tous*, *aimé par dessus tout*, et qui, l'ayant dit, l'a obtenu à ce point que tout autre amour pâlisse devient le sien, celui-là ce n'est pas un homme, celui-làc'est un Dieu, c'est N. S. J.-C.

Et maintenant, dit le Rév. Père, d'une voix pleine d'émotion et remuant profondément l'auditoire, ma tâche est terminée ; et, je dois vous l'avouer, je la termine avec un double sentiment, un sentiment de regret et un sentiment de joie. De regret, car où pourrai-je retrouver un Clergé à l'expérience si éclairée, au cœur si bon, si plein de zèle et de dévouement. Où rencontrerai-je un auditoire si nombreux, si attentif, si intelligent et si sympatique ? Et cependant, bien qu'emportant un regret, j'emporte aussi une grande joie. Quand le laboureur à force de sueurs et de travail a jeté le grain dans son champ et que déjà il commence à voir quelques brins d'herbe poindre, il sourit de bonheur et de joie dans l'espérance d'une belle moisson. Eh bien! moi aussi, j'ai jeté la semence divine dans le champ spirituel de vos âmes, et déjà j'ai vu non-seulement quelques brins d'herbe, mais même une certaine moisson. Puisse Dieu faire que la moisson soit complète un jour ! Quant à vous, dont l'attention a été si pieuse et si puissamment soutenue, plus qu'un mot. A Rome, dans une des belles églises de cette Capitale, quand l'étranger a fait le tour de l'édifice, sur la porte de sortie il peut lire ces mots : *Egredere, sed non omnis ;* voyageur, sors, mais ne sors pas tout entier, conserve le souvenir des beautés que tu as vues dans ce monument. Je vous adresse la même parole : *Egredere, sed non omnis*, sortez de ce temple, de ces pieuses réunions, mais n'en sortez pas tout entier. Conservez fidèlement dans vos cœurs quelques souvenirs de ce que vous avez entendu. Emportez les résolutions saintes que vous avez prises ; dites à Jésus-Christ que vous voulez être non du camp de la haine, mais du camp de l'amour. Ainsi soit-il.

Et maintenant que notre tâche finit avec la sienne, aujourd'hui que l'heure du départ a sonné pour le Missionnaire qui nous a tenu pendant cinq semaines, sous le charme de ses vigoureuses argumentations et de ses pressants appels au bien, que le R. P. Leneuf nous permette de nous faire l'interprête de tous ces cœurs dont il a si bien su trouver le chemin, et de lui dire : vos regrets et votre joie nous les partageons tous : vos regrets, parcequ'il nous faut dire adieu à ces pieuses réunions où tant de fois votre éloquence a impressionné si vivement nos âmes ; parceque vous avez été l'instrument béni de retours nombreux et de conversions qui ont édifié notre Cité en ces jours de régénération et de salut. Fidèles à ce que vous nous disiez en terminant, nous ne sortirons pas tout entier du temple où nous avons goûté de douces, d'impérissables joies, nous y laisserons notre cœur, sous la garde de Jésus et de Marie; mais vous, bon Père, vous vous appliquerez aussi ces fécondes paroles : vous ne sortirez pas tout entier de Notre-Dame de Montréal, où vous avez goûté la joie la plus douce du Missionnaire, celle de sauver des âmes ; vous y laisserez un peu de votre cœur, et, bien que vous ne soyiez plus au milieu de nous, nous vivrons encore unis par la prière et par le souvenir !.......

Inutile d'ajouter que, plus que tout autre, nous nous associons à ces sentiments de reconnaissance et que notre cœur est rempli des mêmes pensées et des mêmes désirs.

INSTITUT DES ARTISANS.

ENTRETIEN SUR LES ARTS INDUSTRIELS.

> ' Dans l'industrie il coûte moins cher de bien faire que de mal faire.—M. de MONTALEMBERT, Discours à la Chambre des Pairs du 27 juillet 1847.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je suis heureux de me trouver dans une réunion dont le but répond à mes plus vives sympathies. Vous avez fondé cette Société pour répandre l'instruction et en particulier l'étude des Beaux Arts parmi les Ouvriers. C'est ainsi que vous les rendrez dignes de ce titre si noble d'Artisans qui veut dire Artistes de l'industrie.

Aux meilleurs temps de la civilisation des temps passés, les arts et l'industrie se donnaient la main. C'est ce que nous pouvons remarquer lorsque nous voyons les œuvres de l'industrie antique, où les objets même les plus vulgaires, les vases, les amphores, les armes et les outils ont une forme noble, élégante, qui rend témoignage du goût et de la délicatesse de ceux qui les employaient et qui en excitaient la production.

Après les bouleversements accomplis par les barbares, quand la Société recommença à s'établir sur des bases plus fermes et plus durables, on vit naître de nouveau des industries élevées au niveau de l'art, et ce que l'on désigne actuellement sous ce nom d'Arts industriels, remplissait de leurs produits admirables non-seulement les églises, les palais, les châteaux, mais même les couvents les plus pauvres et les maisons les plus simples.

Ainsi, dans les temps bien réglés, on n'a jamais cru devoir séparer ce qui est beau de ce qui est utile. Les Artistes aimaient à consacrer leur talent, avant tout, à la glorification de la religion, du bien et de la vérité; tandis que les artisans même des objets les plus communs cherchaient à leur donner une forme pure, noble, que l'on peut admirer maintenant dans les grandes collections recueillies à Londres, à Paris, à Munich et dans presque toutes les capitales de l'Europe.

Les révolutions et les bouleversements ont recommencé de nos jours ; l'on a assisté à ce que quelques-uns ont appelé une nouvelle invasion de barbares et ceux-ci, dans leur enthousiasme de renouvellement, ont commencé par briser beaucoup de merveilles que bien des siècles de restaura-

tion ne pourront restituer ; mais, ce qui est plus grave, ils ont détruit ce lien qui existait autrefois entre l'élément artistique et l'élément moral, entre le monde intellectuel et le monde matériel.

De là un double désordre ; on a trouvé des artistes qui, au nom des triomphes remportés par les passions humaines, ont prétendu que l'Art n'avait à répondre qu'aux entraînements du caprice, du sens et de l'imagination, qu'il n'avait rien à faire pour l'utile, pour le positif, pour les intérêts de la famille, de la morale, pas plus que pour la religion.

Ils ont même formulé cette aberration de l'art sensualiste : " Les " Artistes, dirent-ils, n'obéissent pas à des principes. Chacun n'obéit qu'à " sa nature et à son caractère, et il n'y a rien de plus absurde que de " chercher, sous prétexte de morale, à fausser ce tempérament. Les con- " venances de l'Art doivent passer avant celles de la Société." (1)

D'un autre côté, certains industriels n'ont rien à reprocher à ces artistes exclusifs, parce qu'ils ne veulent comprendre que ce qui est matériel et positif ; aussi à ces industriels ne parlez jamais d'art, de poésie, ils pensent que par eux tout serait perdu, ils ne comprennent pas l'alliance intime qui est entre le beau et l'utile, ils ne voient pas que l'intelligence doit réclamer sa part en toute œuvre ; enfin eux, qui se préoccupent surtout de l'utilité de l'industrie, ils ne soupçonnent pas le tort irrémédiable que l'on fait au capital d'un pays, en s'engouffrant dans un emploi inférieur, incomplet et défectueux.

Des temps meilleurs sont revenus, le calme a succédé à la tempête, et ce qui est certain, c'est que, depuis quelques années, une réaction s'est accomplie au milieu de la société civilisée, et c'est un des symptômes les plus caractéristiques de la réorganisation de cette société.

Aux expositions universelles de Londres et de Paris, en 1851, 1855, 1862 et 1867 on a vu un retour universel vers le renouvellement de l'alliance de l'industrie et des arts, et l'on cite un grand pays qui se regarde même comme à la tête des spéculations commerciales et industrielles dans le monde, qui a fait des efforts inouïs d'une exposition à l'autre pour donner à son industrie les qualités artistiques qui, dans ces concours solennels, avaient paru lui manquer complètement.

Or, en ce pays du Canada qui a son industrie et ses fabricants distingués, vous avez donné un témoignage de vos idées et de vos sentiments, en fondant une *Société d'Artisans* qui veut chercher à se perfectionner par la pratique et l'étude des arts en rapport avec chaque industrie : et de plus vous avez donné un second signe frappant de vos intentions en mettant à votre tête, comme Président de cette Société, M. Napoléon Bourassa, l'artiste distingué et savant que bien des pays pourraient vous envier, et qui a voué un esprit d'élite et des études approfondies à la noble cause de l'Art.

---

(1) Ouvrage cité par le P. Félix dans ses Conférences de Notre-Dame en 1867.

Si les avantages de cette Union ne sont pas compris et accueillis par tout le monde; vous n'aurez pas au moins à vous plaindre que l'esprit de l'Eglise vous soit opposé : et quand je n'aurais qu'à vous montrer combien sa sympathie a toujours été acquise à l'œuvre que vous avez entreprise, je pourrais bien justifier ma présence ici au milieu de vous, c'est ce que je me propose tout en reconnaissant que je la dois en particulier à votre obligeance et à votre courtoisie.

L'Eglise a toujours honoré l'industrie et les efforts de l'activité humaine; elle a bien mieux fait que de les honorer, elle a prescrit le travail, *c'est comme si elle avait prescrit le progrès.* Elle a toujours glorifié les arts en qui elle voit comme la fleur des travaux de l'homme ; elle a fait mieux, elle les a encouragés par sa munificence autant qu'aucune institution politique et nationale n'a pu faire.

Quand on va à Rome où l'on s'attend à trouver surtout des richesses spirituelles, on est frappé en voyant des centaines d'églises qui sont des musées remplies des trésors de l'art, qui ont débordé de toutes parts avec tant d'abondance qu'à côté des églises on trouve des centaines de palais tous remplis eux-mêmes, en particulier des chefs-d'œuvre de l'art religieux. Si de Rome on va visiter les métropoles du monde chrétien, on marche de merveilles en merveilles, de prodiges en prodiges, et on peut reconnaître combien l'Eglise a contribué au développement de l'activité humaine, en consacrant ses ressources à recueillir ses plus magnifiques œuvres et en faisant de ses temples comme le trésor des plus belles manifestations du progrès et du génie humain.

C'est donc évidemment se laisser aveugler par la prévention que de dire, comme un publicite moderne aussi célèbre par ses emportements que par l'abut de grandes facultés :

" Qu'avez-vous fait, ô Eglise, de l'Italie et de l'Espagne ; grâce à vous, " l'Italie, ce berceau des lumières et des arts, ne sait pas lire. L'Espagne " a perdu le secret de sa puissance qu'elle tenait des Romains, le secret " des arts qu'elle tenait des Arabes, et le Nouveau-Monde qu'elle tenait " de Dieu. "

Ici l'Eglise peut répondre que, c'est lorsque l'Italie suivait ses inspirations, qu'elle est devenue un foyer de lumière pour le monde entier ; et quant à l'Espagne, l'Eglise l'a enlevée aux Arabes qui n'étaient que des oppresseurs, elle l'a constituée, elle l'a couvert de monuments dont aucune parole ne peut faire comprendre la beauté et la richesse. Et, pauvre Espagne, qu'est-elle devenue depuis qu'elle a secoué ce joug de la Foi ? Réduite à la possession d'un point dans l'Océan, elle semble même ne pouvoir le garder. Je pouvais donc affirmer que l'Eglise avait glorifié l'industrie et encouragé les arts, mais j'ai dit aussi qu'elle était sympathique à leur rapprochement, et j'en montrerai les raisons que ses convictions doivent lui faire regarder comme très-essentielles.

L'Eglise désire que les arts soient utiles et salutaires, et, d'autre part, elle veut que l'industrie sache s'annoblir par le concours des plus nobles facultés. Et, en effet, elle craint que les arts ne se consacrent qu'à la satisfaction des jouissances d'un ordre inférieur, qu'ils se fassent les esclaves des passions mauvaises, qu'ils ne servent d'encouragement à ces inclinations qu'elle réprouve : l'oisiveté, le faste, la curiosité, la mollesse ; elle enseigne que le beau ne peut être produit que par l'alliance du génie de l'homme avec ce qui est vrai, ce qui est bien, ce qui est utile.

D'un autre côté, en élevant l'industrie vers les régions de l'art, elle prétend l'éloigner de la satisfaction des seuls besoins matériels, elle lui propose un but plus haut, et ainsi elle grandit l'industrie, et celle-ci, en suivant cette voie, devient la gloire d'un pays, et n'a pas à craindre, comme certains voisins, les épreuves des Expositions Universelles et des traïtés de réciprocité.

III.

Quand on arrive à Montréal, en venant de New-York, après avoir traversé des villes importantes comme Albany, Troy, Springfield, etc., on contemple, en traversant le St. Laurent, un panorama qui donne l'idée d'une cité bien plus considérable et mieux partagée qu'aucune de celles que l'on ait vues depuis la métropole des Etats-Unis.

Ce sont d'abord les monuments religieux avec leurs dômes, leurs tours, leurs clochers imposants, et que sera-ce quand la Cathédrale, le Gésu, St. Jacques, St. Pierre auront reçu leur couronnement. Ce sont encore les édifices civils, dont le plus grand, l'Hôtel de Ville, offre une façade si imposante sur les rives du fleuve. Enfin, quand on est arrivé, on voit ces rues larges et régulières ornées de constructions grandes, nobles et où les lignes et les ornements présentent un aspect digne d'une grande capitale.

Mais à qui est-on redevable de ces avantages, sinon au soin intelligent des architectes et des propriétaires, ou des administrateurs habiles de la cité qui, en élevant ces constructions, ne se sont pas laissé aller à l'aventure et à l'imprévu, mais ont consulté ces traditions sages et ces procédés savants qui sont propagés par les livres spéciaux, par les traités d'architecture, et en particulier, par ces excellentes publications et revues des constructeurs et des architectes qui mettent au courant de tout ce qui se fait de mieux dans les grandes villes des pays européens, ou de tout ce qui se découvre de plus beau, chaque jour, dans les monuments du temps passé.

Or, ce qui a été déjà si bien réalisé en ce pays pour l'architecture, devrait nécessairement s'étendre à toutes les autres branches de l'industrie. Il faudrait donc qu'il y ait pour chaque spécialité un foyer d'informations et d'instructions, qui mit au courant de tout ce qui se fait de mieux dans les pays les plus avancés et de tout ce qui apparaît chaque jour des œuvres des temps passés ; or, Messieurs, gloire à vous, parce que c'est ce que vous vous

êtes proposés dans votre Association et que cela peut avoir les conséquences les plus importantes pour l'avenir et le développement de votre patrie. Vous rencontrerez parfois des contradicteurs imprévoyants qui contesteront la légitimité de vos efforts et qui répéteront ces assertions si inintelligentes :

" C'est qu'on doit laisser l'industrie chercher elle-même sa voie, qu'elle " peut se perfectionner d'elle-même, qu'elle n'a à se soumettre à aucune " autre règle que le génie de celui qui l'exerce, que le goût naturel est le " souverain maître à cet égard. "

Mais méprisez ces prétentions déraisonnables, poursuivez vos efforts, vous êtes dans la bonne voie, dans la voie qui a glorifié les grandes nations. Repousser les traditions, les modèles, l'enseignement et ne vouloir s'en rapporter qu'à son propre esprit, c'est nier la civilisation et toute l'œuvre des siècles ; enfin, ce serait justifier le reproche des philosophes actuels qui donnent comme un signe frappant de barbarie de ne savoir ni lire ni écrire.

Et, en effet, *c'est ne pas savoir lire* pour l'artisan que de ne pas vouloir prendre connaissance de ce que ses pareils ont produit, créé, enfanté même de plus beau et de plus merveilleux. *C'est ne pas savoir lire* que de mépriser la tradition, n'en pas saisir le sens, n'en pas comprendre l'importance. C'est ne pas savoir lire que de ne pas voir où est le vrai chemin, qui mène l'homme actif et laborieux au but qu'il recherche, même instinctivement en toutes ses œuvres.

De plus, c'est ne pas savoir écrire, que de ne pas chercher à correspondre aux sentiments de l'humanité, que de garder sa pensée enveloppée dans les langes d'une expression toute isolée et individuelle, et ainsi ne pas pouvoir se communiquer ni à ses contemporains, ni aux générations de l'avenir.

Ce qui s'est fait, au moins assez généralement dans la construction de cette jeune cité de Montréal, doit donc s'étendre à toutes les branches de l'industrie.

Un pays commence et il s'établit tout à neuf, il n'a pas à se débarrasser de beaucoup d'anciens débris, ni à rectifier beaucoup de rues tortueuses, ou élargir des voies trop étroites, comme cela s'est fait à Paris avec tant de dépenses, et comme cela est devenu impossible dans le fameux Broadway de New-York, devenu si encombré.

Ce nouveau pays se couvre de constructions nouvelles qu'il dispose, qu'il oriente, qu'il espace comme il lui plaît ; mais les constructions il peut les établir du premier coup, de manière qu'elles pourront subsister indéfiniment et grandir dans l'admiration à mesure qu'elles avancent dans les années, non pas seulement comme cela a été réservé aux grands monuments du temps passé, mais comme cela est arrivé pour les maisons particulières de Pompeï, de Rome, de Pise, de Venise, de Florence.

Voilà donc un immense capital, un immense fonds de richesse dépensé

de telle manière qu'il peut toujours avoir dans l'avenir la même valeur, la même importance, tandis que sans remplir ces conditions que fournit la tradition et qu'exige le goût, ce que l'on bâtit aujourd'hui sera démoli demain ; les fils ne pourront se contenter d'une demeure élevée au pur caprice d'un père très-sage et très-prudent en toutes ses entreprises, mais qui, en cette circonstance, s'est cru dispensé d'agir suivant les règles du goût, de la tradition, et par conséquent du véritable bon sens.

Les plus grands seigneurs de Rome, de Florence, de Venise, de Milan, se regardent comme honorés de résider dans les demeures paternelles dont quelques-unes ont jusqu'à cinq et six siècles d'existence, tandis que ces demeures font la gloire de la patrie et l'envie des étrangers.

Tandis que de nos jours on voit souvent l'héritier du tiers et du quart de la fortune paternelle, n'avoir rien de plus pressé que de jeter par terre le doux foyer de la famille au grand dommage du bien patrimonial.

Pourquoi cela ? Pourquoi cette différence ? Parceque dans le premier cas on avait consulté les grandes règles de l'art, et parceque, dans le second cas, on avait dédaigné de feuilleter un livre, de se consulter, d'examiner. Que de richesses ainsi perdues, que de capitaux dissipés, quel retard apporté au progrès et au développement d'un pays.

Voilà ainsi un immense capital, un immense fonds de richesse depensé de manière que, dans l'avenir, il n'aura aucune valeur, aucune importance et que sera-ce si une pareille disperdition allait se renouveller à chaque génération.

Après ces considérations, M. l'Orateur a terminé en citant à l'appui différents exemples puisés dans des ouvrages très-populaires en France et en Angleterre.

Il ressort de ces faits que, depuis un certain nombre d'années après la décadence si complète survenue dans le XVIIIe siècle, et les bouleversements des dernières révolutions, une assez grande indifférence en matière de goût s'était introduite dans le monde civilisé, comme conséquence d'une autre indifférence encore plus déplorable.

L'homme ne voyant rien au-delà du temps présent, ne songeait plus à se conduire d'après les principes les plus sérieux, les plus durables, mais ne vivait qu'au gré de ses caprices et de sa fantaisie individuelle ; il ne voyait que le positif, le confort, voulait tout accorder aux jouissances matérielles les plus communes et les plus grossières, et ne voulait rien pour les exigences supérieures de cette âme qu'il ne voulait même pas reconnaître en lui.

De là un art tout matériel, excluant toute recherche et toute combinaison de l'esprit,—poursuivant l'ornement, le beau divin, comme le vrai et le bien étaient eux-mêmes rigoureusement proscrits ; et si quelque exception était faite, ce n'était jamais qu'au profit de cet art payen, corrupteur,

qui n'a d'autre but que la satisfaction, non de l'intelligence et des facultés supérieures de l'âme, mais les jouissances des inclinations terrestres et sensuelles.

....

Après différents exemples des conséquences de l'ignorance et de l'indifférence artistiques dans les premières années de ce siècle, M. l'Orateur a continué sa lecture.

" Mais comme nous l'avons dit en commençant, une réaction favorable est arrivée, les connaissances industrielles ont fait d'immenses progrès par l'application des arts à l'industrie—l'Italie et l'Espagne comptent toujours des fabricants éminents, et de plus ont fourni des enseignements très-salutaires en particulier à la France et à l'Allemagne.

En France, on peut signaler en particulier le bien qu'ont fait les Ecoles de dessin, ouvertes pour les ouvriers, par les Frères de la Doctrine Chrétienne, qui, à une dernière Exposition, ont rempli tout le Palais des Champs Elysées de leurs productions.

Enfin le *Correspondant* du mois dernier signale un immense progrès accompli dans le même sens en Angleterre, dans les dernières années.

Depuis longtemps les autres nations reprochaient à l'Angleterre d'être très en retard pour l'élément artistique et refusaient même aux Anglais les aptitudes nécessaires.—A l'Exposition de 1851 à Londres, et à Paris en 1855, les Anglais eux-mêmes firent l'observation que tandis que les objets qu'ils avaient exposés étaient supérieurs, pour un grand nombre, pour l'utilité, et la solidité, cependant ils étaient tellement inférieurs pour la forme, qu'ils avaient toujours le désavantage sur les objets semblables des autres pays ; aussitôt, avec l'énergie et l'esprit de suite qui les caractérisent, ils se mirent à l'œuvre pour attaquer ce défaut dont leurs œuvres étaient entachées, et on ne peut s'imaginer quels moyens puissants ils prirent pour arriver à un résultat satisfaisant.

Ils établirent partout des écoles de dessin, ils firent venir en grand nombre des artistes étrangers, ils achetèrent des modèles dans le monde entier, et ils formèrent des musées pour l'instruction des classes ouvrières.

Ces écoles de dessin se multiplièrent tellement qu'en 1855 les élèves adultes apprenant le dessin étaient au nombre de trente mille et plus de quatre vingt cinq mille fréquentaient les écoles en 1859.

Enfin des musées se formèrent avec des modèles empruntés à tous les pays : modèles de sculpture, de mobilier et de tout ce qui peut instruire non-seulement des architectes, des constructeurs, mais encore les industriels de l'art mobilier tels que des serruriers, des ébénistes, des fabricants d'étoffe.

Ils ne s'en tinrent pas là, mais ils reproduisirent des édifices et des monuments en entier, comme au palais Sydenham, où l'on voyait naguère,

dans les plus grandes dimensions possibles, des reproductions des monuments de toutes les époques.

De plus, comprenant que tout le pays était intéressé à jouir de ces trésors, ils organisèrent des musées ambulants que l'on formait avec les principaux chef-d'œuvres, et qui voyageaient par toute l'Angleterre, afin que partout ils puissent être vus, examinés, étudiés et susciter des vocations dans la classe ouvrière de toute la contrée.

Or, il faut tenir compte des résultats ; en dix années de tels efforts, la fabrication anglaise a conquis une telle perfection de formes, une telle élégance que sans avoir encore atteint toute l'habileté des autres nations qui marchent depuis plus longtemps dans cette voie, cependant celles-ci n'ont qu'à beaucoup s'observer et à redoubler d'efforts, si elles ne veulent pas être bientôt dépassées.

Par ces faits, on peut juger de l'importance de perfectionner la fabrication qui est d'un si grand intérêt pour un pays, et en même temps les résultats obtenus ailleurs en si peu de temps peuvent montrer quel secours l'étude et la pratique viennent apporter aux dispositions naturelles que l'on ne peut bien connaître que lorsqu'on a cherché à les développer.

Développer l'industrie, c'est enrichir un pays et lui assurer sa place sur tous les marchés du monde. De plus, c'est encourager l'homme dans la voie du progrès et dans le développement de son activité.

Remarquons en passant que les Papes en ouvrant Rome, la Capitale du monde spirituel, à toutes les productions de l'art, ont là, comme en bien d'autres points, marqué d'avance un chemin où les nations modernes voient tant de ressources et de succès pour l'avenir.

En finissant ces observations, Mr. l'Orateur a donné un exemple de l'influence heureuse que l'esprit religieux a exercé sur l'art et sur l'industrie, en racontant les merveilles que l'on peut contempler au sanctuaire de St. François d'Assise, qui au XIIIe et au XIVe siècles a été comme le centre de toute la vie mystique, et en même temps la source de l'inspiration artistique des plus grands génies en Italie.

Ch. Desmazure, S. S.

LES TRIBUS SAUVAGES

DE

L'Amerique Meridionale.

I.

OTTOMACS OU MANGEURS DE TERRE.

Vous connaissez tous l'Orénoque ; vous savez que c'est l'un des plus grands fleuves de l'Amérique méridionale. En partant de son embouchure, si vous le remontiez jusqu'à sa source, vous auriez fait 1875 milles. A vrai dire, ce ne serait pas en ligne droite ; celle que vous auriez décrite ressemblerait à un 6, dont la pointe représenterait l'embouchure de la rivière. L'Orénoque prend sa source dans les montagnes du Vénézuéla, coule d'abord vers l'Orient, s'en éloigne, passe par tous les points de la boussole, retourne à l'est, et continue dans cette direction jusqu'à l'Atlantique.

Un peu en amont du second détour que ce fleuve décrit vers l'est, demeurent des sauvages qu'on appelle *Ottomacs*. Ce sont des hommes vigoureux, bien musclés, bien membrés, mais fort laids, et qui généralement ont un air farouche et vindicatif.

Il est facile de décrire leur costume, car il se borne pour les deux sexes à un *gouayouco*, ruban de 3 à 4 pouces, qui, soit en coton, soit en écorce, fait simplement le tour de la taille.

Leur véritable habit est une couche de peinture, à laquelle ils apportent les mêmes soins qu'une élégante à sa toilette. Ne me parlez pas du temps qu'une beauté sur le retour peut mettre à se farder pour le bal, ou de celui qu'un petit-maître accorde à sa cravate ; c'est une plaisanterie en comparaison de ce qu'exige la parure d'un monsieur ou d'une dame ottomac. Souvent la majeure partie de la journée y passe ; et notez bien qu'il ne s'agit pas d'un tatouage qui doit durer toujours ; mais d'un costume fragile, qui sera gâté, sinon détruit par la première averse. Ajoutez à cela qu'on n'en trouve pas la matière dans le pays, ou du moins qu'elle y est rare, par conséquent dispendieuse, et qu'il faut plusieurs jours de travail pour acheter les éléments d'un simple cotillon. Aussi l'habillement complet ne se porte-t-il que dans les grandes circonstances ; pour tous les jours on se contente d'un voile et d'un chapeau, c'est-à-dire de se peindre la face et les cheveux.

Quant à la grande tenue, elle se compose d'abord d'une couche d'anotto, substance qui provient des fruits pulpeux du *bixa orellana*. Sur ce fond qui est rouge, on tire des raies noires, formant un quadrillage, et l'on fait un gros pois au centre des carrés ou des losanges. Cette peinture noire, appelée *carouto*, est fournie par le *genipa americana*.

Celui qui est assez riche pour se procurer un peu de *chica* (un rouge de laqué superbe, extrait d'un bignonia), éprouve la satisfaction d'un dandy qui se trouve à la tête d'une garde-robe exceptionnelle ; et s'il peut y ajouter une calebasse d'huile de tortue, pour en pommader ses longs cheveux il se regardera comme le mieux mis du monde. Mais le chica est l'un de ingrédients les plus chers de cette toilette, et il est rare qu'on l'emploie.

L'Ottomac se donne beaucoup moins de peine pour son logis que pour sa parure ; il ne se fait pas de maison. Une simple cabane en tiges de bambous, recouverte avec des feuilles de palmier, l'abrite du soleil et de la pluie.

Du reste il appartient à ces tribus vagabondes que les Espagnols ont appelées *andantès*, ou errantes, ce qui vient probablement de la nature des lieux qu'il habite. Ce n'est pas dans la forêt, où abondent les noix de Javia, les fruits succulents de certains palmiers, que se trouvent les Ottomacs ; ils vivent dans les savanes qui bordent certaines parties de l'Orénoque ; et l'inondation les contraint chaque année à changer de résidence.

N'ayant pas de séjour fixe, ils ne cultivent pas la terre ; d'où il résulte que la pêche ou plutôt la chasse, car ils tuent le poisson à coups de flèche, constitue leur principale ressource.

Leurs armes se composent de l'arc, de la lance, et de divers engins à 'usage des pêcheurs, surtout du harpon dont ils se servent pour tuer les grands animaux qui fréquentent leur rivière.

Parmi ceux-ci le plus important est sans contredit le *manati*, que vous connaissez peut-être sous le nom de *lamentin*. Ce mammifère aquatique, sur lequel on a écrit tant de fables, est très-commun à l'embouchure des grands fleuves de l'Amérique tropicale, dont il broute les herbages.

On a cru voir dans le manati un de ces tritons dont les anciens nous ont donné le portrait, et l'on a créé pour lui une famille des sirénées. Enfin on lui a trouvé de la ressemblance avec divers quadrupèdes ; et tandis que certains Portugais le qualifiaient de *poisson-femme*, les autres le nommaient *poisson-bœuf*, et les Espagnols *vache-marine*.

Le fait est que ce n'est ni un poisson, ni une vache, ni un sphinx ; mais tout bonnement un cétacé herbivore, qui habite la portion équatoriale de l'Océan américain, où il se tient à l'embouchure des grands fleuves qu'il remonte à une assez grande distance. Les savants ont pensé qu'on l'avait appelé *manati*, du substantif espagnol *mano*, qui veut dire mains, parce-que les membres antérieurs se terminent par une nageoire, ayant en effet de la ressemblance avec une main enfermée dans une mitaine ; cette

nageoire a cinq doigts composés de trois phalanges, et se termine par trois ou quatre ongles plats, le pouce n'en ayant jamais, et le petit doigt n'en ayant pas toujours.

Mais le lamentin s'appelait manati bien avant qu'on eut découvert l'Amérique ; et en supposant que les Espagnols aient voulu lui donner un nom qui rappelât cette qualité de *manifère*, ils l'auraient appelé suivant le génie de leur langue, *manon* ou *manudo*, comme le fait remarquer M. de Humboldt.

D'après les Indiens, pêcheurs de manatis, l'Amazone, et ses nombreux tributaires, en renfermeraient trois espèces, qui diffèrent non seulement par la taille, mais encore par la nuance de la peau, et la forme de la queue et des nageoires.

Le maniti de l'Orénoque a généralement de dix à quinze pieds de longueur et pèse neuf cents livres ; il s'en trouve néanmoins de beaucoup plus grands et de beaucoup plus lourds. M. de Humboldt parle d'un lamentin de neuf mille livres, et M. d'Orbigny en mentionne un de l'Amazone qui aurait eu vingt pieds, dimension qu'atteignent souvent les manatis de Cuba et de Saint-Domingue.

Le corps de ces animaux est oblong et se termine par une nageoire simple, qui est horizontale comme la queue des oiseaux ; il est entièrement dépourvu des membres postérieurs que l'on trouve chez les phoques, et porte au-dessous des épaules les deux mains dont nous avons parlé, ainsi que les mamelles qui caractérisent les cétacés.

La tête, que l'on compare à celle d'un bœuf, et qui n'y ressemble guère, est légérement conique ; elle se termine par un museau charnu, dont la lèvre d'en haut se projette en avant de l'inférieure, et possède, comme la trompe de l'éléphant, un tact d'une exquise délicatesse. De grands poils roides surmontent la bouche ; c'est probablement cette moustache qui a fait trouver aux manatis quelque chose d'humain par des observateurs superficiels.

La bouche est fendue, les narines sont minuscules, les yeux fort petits, et le conduit auriculaire n'est qu'un petit trou, sans oreille extérieure.

La peau est nue et ressemble à de la gomme élastique ; elle est d'un gris de plomb sur le dos, quelquefois d'un blanc jaunâtre, et dans certaines parties a jusqu'à deux pouces d'épaisseur. Sous cette peau est une couche, également de un ou deux pouces, d'un lard très-pur, que l'on fait fondre, et qui donne un produit bien supérieur à l'huile des cétacés piscivores. Cette couche de graisse recouvre à son tour une chair excellente, qui, suivant les uns, a le goût du bœuf ou du veau, et suivant les autres celui du porc.

Enfin ce grand corps renferme, entr'autres organes, des poumons d'un volume énorme (ils ont parfois plus de trois pieds), et qui, excessivement poreux, emmagasinent une quantité d'air suffisante pour que le manati

puisse rester longtemps au fond de l'eau dont nous avons dit qu'il paissait l'herbe, sa nourriture exclusive.

On comprend qu'un animal dont la graisse et la chair se mangent, dont le cuir est exceptionnellement fort, et qui avec cela est peu farouche, soit extrêmement recherché ; aussi les Indiens font-ils une chasse active aux manatis, surtout les Ottomacs, et les Guamos que l'on regarde comme étant de la même famille.

Lorsque la guerre ne les a pas dispersés, les lamentins, qui ont l'humeur sociable, forment de grands troupeaux : à l'avant-garde sont les mâles, ensuite les jeunes, puis les femelles qui terminent le cortège. (1)

C'est ainsi qu'ils remontent les rivières. Lorsque celles-ci débordent, ils se répandent dans les marais et dans les lacs du voisinage, dont le fond herbacé leur offre une ample pâture. Mais s'ils n'ont pas eu la prévoyance de rentrer à propos dans le lit du fleuve, la retraite leur est coupée lorsque les eaux se retirent, et c'est alors que les Ottomacs se disposent à les prendre.

Quelquefois toute la tribu se réunit, rassemble les canots qui forment une flotille ; et la pêche se fait sous les yeux de tous. On élève les échafaudages pour y faire sécher le cuir et la chair, et l'on dépose sur le sol les grands vases destinés à recevoir l'ule .

Arrivent les petits marchands d'Angusture, et des autres ports du bas Orénoque ; ils sont chargés des articles en vogue, surtout des précieuses couleurs qui tiennent lieu de soierie à l'Ottomac, et pour lesquelles celui-ci donnera le cuir, le lard et la viande boucanée de ses lamentins. Pas besoin de dire que c'est une époque de fête pour la tribu, comme l'est en Europe celle des vendanges.

Il arrive aussi à l'Ottomac de pêcher isolément. La saison est favorable, l'heure est propice, il monte dans sa pirogue et se met en quête d'un manati. Au bout de quelques instants, il aperçoit la bête qui se repose à la surface de l'eau ; il rame avec la plus grande précaution, car malgré la petitesse de ses yeux et de ses oreilles, le lamentin à la vue et l'ouïe très-fines, et à la moindre alarme a bientôt disparu. Mais le canot approche sans bruit ; l'Ottomac, se voyant à belle portée, jette son harpon, qui s'enfonce dans le cuir de l'animal. A ce harpon est une corde, munie d'un flotteur qui indique où va la bête, car vous pensez bien qu'elle a pris la fuite.

L'Ottomac suit le flotteur, ressaisit la corde qu'il a lachée, se rapproche du lamentin, le frappe de sa lance, le fait échouer sur la rive, et l'achève en lui introduisant une cheville dans les narines.

(1) Rien n'égale l'affection et le dévouement que le père et la mère ont l'un pour l'autre, et surtout pour leur petit ; le pêcheur ne l'ignore pas, et cherche d'abord à tuer la femelle, sachant bien que le mâle viendra pour la défendre, et que le jeune se fera tuer avec eux.

Il faut maintenant porter la proie au logis ; vous savez qu'elle est lourde ; il serait difficile de la remorquer, surtout contre le courant. Le meilleur moyen est de mettre la bête dans la pirogue ; mais comment s'y prendre pour soulever un poids pareil, et le faire passer par-dessus le bord du canot ? Celui-ci d'ailleurs est mobile, et fuirait devant la moindre pression.

L'Ottomac saura pourtant y parvenir ; il a pour cela un moyen que vous ne devineriez pas, et qui prouve son ingéniosité. Au lieu de faire passer le lamentin par-dessus la pirogue, il coule cette dernière sous le manati, en l'emplissant d'eau juste à point ; la vide ensuite avec sa calebasse transformée en écope ; et, son fardeau bien ajusté, il se dirige vers l'endroit où est campée la tribu. Là il trouve de l'assistance pour décharger la bête, qui toutefois n'est pas transportée à son propre domicile ; car chez les Ottomacs on est franchement communistes : les produits de la chasse et de la pêche de chacun sont propriété publique. Le chef de la tribu, assis devant sa cabane, reçoit tout ce qui s'apporte, et en fait la distribution à chaque père de famille, d'après le nombre de bouches que celui-ci doit nourrir.

Ce n'est pas seulement la pêche des manatis qui fait régner l'abondance parmi les Ottomacs ; ils ont la chasse aux tortues, qui, malgré leur armure, sont néanmoins tuées à coups de flèche ; puis la récolte des œufs de ces Chéloniens, véritable manne qui donnera de l'huile à profusion, huile parfaite où pétilleront les tranches de manatis ; huile fine dont on s'inondera les cheveux et le corps, et dont il restera une quantité suffisante pour en acheter des harpons, des haches, des couteaux, du rouge, du noir, et peut-être du chica, cette ambition des élégants. La récolte des œufs est donc une nouvelle source de jouissances.

Vers le mois de mars, toutes les tortues de l'Orénoque et de ses affluents, celles du moins de la grande espèce, connues sous le nom d'*arau*, et pesant au-dessus de cent livres, se rassemblent sur trois ou quatre points, toujours les mêmes, où elles arrivent par centaines de mille.

Ces trois ou quatre stations, placées au bord du fleuve, entre les cataractes et le confluent de l'Apure, sont de grandes plages sablonneuses de 5 à 6 mille pieds de longueur sur cent pieds de large. Celle que fréquentent les Ottomacs est dans une île située à l'embouchure de l'Ourouna.

Donc au printemps, un peu plus tôt, un plus tard, cela dépend de la durée de l'inondation, on peut voir, en face de l'endroit qu'elles ont choisi, toutes les tortues qui, la tête hors de l'eau, inspectent les lieux d'un air défiant. Elles ont, il est vrai, mille motifs d'inquiétude ; le jaguar est prêt à saisir la première qui mettra le pied sur la rive, ou à gober ses œufs ; l'alligator n'en est pas moins friand. Des grues blanches nommées zargas, et les zamuros qui sont des vautours noirs, aiment également l'œuf à la coque.

Enfin, çà et là, des Indiens postés en sentinelles avertissent les pirogues de s'éloigner pour ne pas effrayer les tortues, qui pourraient aller pondre ailleurs.

Il faut cependant en finir ; le moment est venu de confier ses œufs à la rive. On attend le soir pour éviter l'œil des ennemis ; le soleil se couche, les vautours s'endorment, la légion des tortues rampe sur la grève ; chacune d'elles creuse un trou de trois pieds environ de diamètre, sur une profondeur égale, y dépose de cinquante à cent œufs, et les recouvre de sable, qu'elle bat avec soin. La foule est tellement serrée que beaucoup de tortues n'ont pas de place et pondent dans les nids des autres ; les carapaces se heurtent, parfois les œufs s'écrasent, il arrive des retardataires, le jour paraît, elles n'en creusent pas moins leur trou avec ardeur. Mais les Indiens sont là, ils retournent ces *folles*, ainsi qu'ils les appellent ; une fois sur le dos, elles ne peuvent pas s'enfuir, et on les tue sans difficulté.

Dès que les pondeuses ont regagné le fleuve, les Indiens procèdent à la récolte. On estime l'espace que peuvent occuper les nids, on le divise en autant de portions qu'il y a de tribus présentes ; et chacune d'elles, travaillant en commun, exploite la part qui lui est dévolue.

Tous les nids étant découverts, les œufs sont recueillis dans des paniers et portés dans des auges, quelquefois dans les pirogues que l'on a traînées sur la rive. Quand les auges ou les pirogues sont pleines, les œufs qu'elles renferment sont écrasés, puis battus comme si on voulait en faire une omelette ; on y ajoute de l'eau, et ce mélange est versé dans de grands chaudrons qui sont placés sur le feu. L'ébullition commence ; la graisse, qui dans les œufs de tortue remplace la matière que nous nommons le blanc d'œuf, surnage peu à peu, on l'enlève à mesure qu'elle monte et on la met dans de grandes jarres de terre que fournissent les marchands. L'opération dure à peu près quinze jours.

C'est, pendant tout ce temps-là, un mouvement incroyable ; tandis que les marmites bouillotent, que les Indiens écument ou fouettent l'omelette, que les marchands font remplir leurs jarres, de petites tortues larges comme une pièce d'un écu, émergent du sable où le soleil les a couvées (car il est impossible de ne pas y laisser d'œufs), et deviennent la proie des gamins qui, se précipitant sur elles, les croquent avec délices. Les vautours, les grues, les petits alligators prennent part à cette croquade, et cependant il reste encore assez d'araus pour que l'année suivante il y ait un million de pondeuses sur les bords de l'Orénoque.

C'est la bonne saison pour l'Ottomac ; le poisson alterne avec les grillades de lamentins, le beefteck de tortue, et les tranches de queue d'alligator. Les vivres sont tellement abondants qu'ils semblent ne devoir jamais s'épuiser. Les colporteurs déploient leurs marchandises, ils ont gardé pour la fin ce qu'ils avaient de plus séduisant ; c'est d'une cherté exorbitante ; mais l'huile est si copieuse ! l'acheteur se laisse tenter, le

marchand remplit ses cruches, et l'Ottomac ne rapporte chez lui qu'une bien petite provision de beurre et de viande.

Il se rejette sur l'alligator, dont la chair musquée est détestable ; beaucoup d'Indiens la dédaignent, mais l'Ottomac n'est pas délicat ; d'ailleurs les eaux grandissent, l'inondation commence, la pêche est de plus en plus difficile. Arrive le jour où les eaux atteignent leur maximum, et où il n'y a même plus d'alligator. Il faut cependant manger, avoir quelque chose dans l'estomac ; et notre homme en est réduit à tromper sa faim avec une terre onctueuse dont il avale une livre par jour ; non pas que ce soit une substance nourrissante, mais elle calme l'appétit ; l'Ottomac d'ailleurs ne paraît pas en souffrir ; il est au contraire l'un des Indiens les mieux portants.

Ce singulier comestible, nommé *poya* par les consommateurs, est une argile particulière. Elle se trouve au bord des eaux du pays des Ottomacs, est douce au toucher, et ressemble au mastic ; elle est d'un gris jaunâtre, et devient rouge quand on la fait cuire, ce qui est une preuve qu'elle contient de l'oxyde de fer. On a dit pendant longtemps qu'on y ajoutait de l'huile de tortue et de la cassave ; personne ne voulait croire qu'un morçeau d'argile pût être mangé tout sec. Mais Vanquelin en a fait l'analyse, et n'y a trouvé que de la terre, contenant de la silice, et trois ou quatre pour cent de chaux.

Les Ottomacs en composent des boules de plusiers pouces de diamètre, qu'ils font légèrement durcir au feu, et dont ils forment des pyramides pareilles aux tas de boulets qu'on voit dans un arsenal. Lorsqu'ils veulent manger de cette terre, ils l'amolissent avec un peu d'eau, en rapent la quantité suffisante pour un repas, et remettent la boule à sa place. Apparemment qu'ils s'arrangent de cette argile, puisqu'ils continuent d'en faire usage quand la disette a cessé.

Du reste les Ottomacs ne sont pas les seuls qui mangent de la terre, bien que ce soient eux qui en consomment le plus ; on retrouve cette coutume chez les Sauvages de la Nouvelle-Calédonie et de l'archipel Indien ; elle n'est pas rare en Afrique, et se rencontre sur les bords de la rivière Mackensie. (1)

Aux plaisirs de la toilette et de la table que se donnent les Ottomacs, pendant leur abondance, ils joignent le tort de s'énivrer. La liqueur dont ils font usage est extraite du maïs ou de la racine de manioc ; mais leur ivresse est plus souvent produite par le niopo, cette poudre de feuilles de mimosa à laquelle on ajoute un peu de chaux tirée de la coquille d'un gros limaçon, et que prisent les Mondroucous avec tant de cérémonie.

(*) Echo du Cabinet de 1869, page 675.

L'Ottomac a l'ivresse mauvaise ; qu'elle soit produite par l'eau-de-vie ou par le niopo, elle le rend querelleur, et va jusqu'à lui faire trouer l'habit, c'est-à-dire la peau de son voisin. Si le malheur veut qu'il ait quelque rival, c'est alors qu'il montre sa colère, et il n'est pas rare que l'affaire se termine par la mort de l'un des combattants, quelque fois de tous les deux.

Ce n'est pourtant pas à l'épée ni au pistolet qu'ils se battent ; les couteaux et les massues ne figurent pas même dans ces duels ; une simple égratignure suffit pour tuer les deux champions. Il est vrai que chacun des deux adversaires avait l'ongle barbouillé de curare, qui, chez les Ottomacs, est d'une force toute spéciale.

Puissiez-vous ne jamais tomber sous la griffe de ces ivrognes !

M. R.

LVI.

LE BARON DE ROTENBERG ET CYPRIEN MONTRENT LE BOUT DE L'OREILLE.

(Suite.)

Les vivats et les acclamations recommençèrent avec une énergie plus grande encore, et, pour la première fois depuis longtemps, une sorte d'animation couvrit les joues d'Elizabeth, et un léger sourire passa sur ses lèvres. En quelques mots prononcés d'une voix tremblante, elle remercia le baron de Rotenberg et son fils de leur courtoisie ; puis, faisant signe à ses femmes de la suivre, elle se fit conduire dans l'appartement qu'on avait préparé pour elle.

Dans la soirée, un énorme banquet fut servi dans la grande salle que l'on avait splendidement décorée. La reine,—comme on appelait maintenant Elizabeth,—s'excusa de ne pouvoir y assister, en prétextant son extrême fatigue ; mais l'assemblée était brillante, car on avait envoyé des invitations à toutes les familles nobles du district.

Plus de deux cents hôtes des deux sexes étaient assis à la table du baron de Rotenberg, et l'on but à pleins verres à la santé de la reine et à la mort de Zitzka et de ses Taborites. Il était près de minuit ; les lampes brillaient encore de tout leur éclat, et la fête se prolongeait. Peu de dames s'étaient encore retirées, et les yeux de celles qui restaient rivalisaient avec les pierres précieuses qui ornaient leurs chevelures. Le vin circulait largement ; tous les seigneurs présents avaient adhéré à la cause royaliste, et tous, d'un commun accord, reconnurent le baron de Rotenberg comme généralissime des forces de la reine.

Il y en eut un, cependant, qui ne dit rien, qui ne témoigna pas la moindre contrariété, mais qui souffrit de se voir privé de cet honneur. Sa nature hautaine fut froissée, son orgueil fut offensé, et son ambition désappointée. L'on a deviné déjà que cet homme était le marquis de Schomberg, celui-là même qui avait présidé l'assemblée des seigneurs si étrangement interrompue par l'arrivée de Zitzka. Mais il sut faire taire ses sentiments et trouva même des compliments à adresser à son heureux rival.

Il était près de minuit, avons-nous dit, lorsqu'un des seigneurs se leva et fit un signe de la main pour réclamer le silence.

Alors, d'une voix éloquente, il s'étendit longuement sur la position de celle qu'ils avaient tous, ce jour même, reconnue comme leur reine, une

orpheline sans parents et sans amis à qui elle pût confier ses secrètes pensées. Il la montra plus isolée dans le monde que la plus humble de ses sujettes, quoiqu'elle comptât des milliers de serviteurs prêts à mourir pour elle. Il parla ensuite avec habileté de la loyauté et du patriotisme du baron de Rotenberg, qui n'avait pas hésité à faire de son château le quartier général des opérations contre les Taborites ; et revenant avec adresse à la situation de la reine, il émit l'opinion qu'il serait de l'intérêt de la patrie qu'elle épousât l'héritier de quelque noble famille.

Cette allocution fut accueillie avec un tonnerre d'applaudissements. Puis, soudain, sans qu'on sût comment, le nom du jeune Rodolphe circula de bouche en bouche, et bientôt toutes les voix le désignèrent comme étant le plus digne d'obtenir la main de la reine Elisabeth.

Rodolphe se leva pour remercier les hôtes de son père de l'honneur et de la bienveillance dont il était l'objet. Ses regards brillaient de joie, d'orgueil et de triomphe. Il parla avec une véritable éloquence, et quand il eut fini, la salle retentit d'acclamations prolongées.

Le marquis de Schomberg ne se dissimula pas que l'aristocratie de Bohême désirait l'union de la reine et du jeune Rodolphe, et que, si la cause royaliste triomphait, le baron de Rotenberg serait l'homme le plus influent du pays.

Il était une heure du matin quand les convives quittèrent la salle pour gagner leurs chambres respectives. Les lampes s'éteignirent, les serviteurs, fatigués d'une longue journée de travail, allèrent chercher le repos dans le sommeil, et bientôt l'on n'entendit plus que le bruit des pas des sentinelles placées dans les corridors.

Le lendemain, de bonne heure, Cyprien rencontra Hubert, l'intendant, et le pria d'aller demander au baron de Rotenberg s'il pouvait lui accorder immédiatement une entrevue. Hubert revint au bout de quelques secondes, et conduisit Cyprien dans l'appartement du baron.

—Bonjour, notre ami, dit Rotenberg qui était encore couché. Vous êtes levé de bien bonne heure, il me semble, vous n'avez pas de mauvaises nouvelles à m'annoncer, j'espère ?

—Non, monseigneur, répondit Cyprien : mais je désirerais vous dire quelques mots en particulier, continua-t-il en indiquant du regard le vieil Hubert.

—Si c'est quelque chose que mon intendant ne puisse entendre, il va se retirer, dit le baron,— quoiqu'il connaisse à peu près tous nos secrets ;— vous savez que c'est à lui qu'on a confié la garde de la statue de bronze?

—Je sais tous les services que Hubert nous a rendus, et toute la confiance qu'on peut avoir en lui, répondit Cyprein. Mais, comme j'ai à vous entretenir d'affaires de famille...

— Soit, dit le baron, Hubert, vous pouvez vous retirer.

Le vieillard s'inclina et quitta l'appartement ; mais, au lieu de s'éloigner, il passa dans une pièce voisine, ou plutôt dans un petit cabinet qui n'était séparé que par une boiserie de la chambre du baron, de sorte qu'il pouvait entendre tout ce qui s'y disait.

— A présent que nous voilà seuls, dit le baron, vous pouvez parler sans crainte. Vous allez, sans doute, me donner des détails de votre expédition d'avant hier, dont l'issue a été si fatale ?

— Ce n'est pas pour cela que je suis venu, répondit Cyprien. Qu'il vous suffise de savoir que la personne qui vous a fait évader du château de Prague, et dont l'arrivée inattendue a encore fait échouer mes projets, il y a deux jours, n'est autre qu'une femme.

— Une femme ! s'écria le baron avec surprise. Impossible ! et cependant..

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire, reprit Cyprien. C'est une femme jeune, belle, vertueuse, et pour qui Rodolphe a conçu une violente passion.

— Rodolphe amoureux de ma libératrice ! s'écria le baron. Alors, il la connait donc ? C'est lui qui l'avait envoyée à mon secours : c'est lui qui avait ourdi toute cette trame ?

— Pas du tout, monseigneur, dit Cyprien froidement. Blanche est la fille adoptive du garde-forestier du comte de Schonwald. L'ayant vue, par hasard, il a conçu une passion pour elle ; il l'a même fait enlever et l'a gardée quelques jours prisonnière dans la chambre des Etats.

— Dans la chambre des Etats ! répéta le baron, le visage livide d'indignation. Oh ! si Rodolphe avait osé, et si Hubert l'avait permis..

— Tranquillisez-vous, monseigneur, dit Cyprien. Souvenez-vous que votre fils ne sait rien du tribunal de la statue de bronze, qu'il est à cent lieues de soupconner l'existence des souterrains du château, et que, du moment où il était résolu à enfermer cette jeune fille dans la chambre des Etats, il était bien impossible à Hubert de l'en empêcher.

— C'est vrai, dit le baron d'un air pensif. Vous savez que je n'ai jamais voulu que mon fils fût initié aux mystères de la statue de bronze. Je préférerais mourir de ma propre main. Et cependant, ce n'est pas manquer de respect pour ce tribunal..

— Monseigneur, je connais vos motifs, dit Cyprien ; mais, je vous en supplie, ne vous abandonnez pas à de pareils souvenirs. Vous voulez que Rodolphe ignore les mystères de notre tribunal, afin qu'il ne puisse voir ces registres..

— Et ne jamais savoir *quel nom* y est compris entre ceux de tant de victimes, ajouta le baron en fronçant les sourcils. Non, s'il le savait, son existence ne serait plus qu'amertune. Pourtant, en *la* frappant, j'étais dans la plénitude de mon droit, mais lui, mon fils, ne doit jamais rien soupçonner de cela.

— Et il ne le soupçonnera jamais, monseigneur, répliqua Cyprien ; car vous devez voir avec quel zèle et quel dévouement je sers vos intérêts. Hier soir encore, en voyant les bonnes dispositions de l'assemblée à votre égard, n'ai-je pas eu l'adresse de souffler à celui était assis près de moi cette idée qui a fait si rapidement son chemin, et qui a été adoptée à l'unanimité ?

— Oui, j'ai reconnu là votre habileté ordinaire, dit le baron, et je vous suis redevable d'une grande reconnaissance. Mon fils une fois roi de Bohéme et moi généralissime des forces du royaume et premier ministre, par dessus le marché, vous pourrez aspirer à tout.

— Pourquoi le mariage n'aurait-il pas lieu demain soir ? demanda Cyprien.

— Si tôt ?..si vite ? s'écria le baron. Je vous avouerai qu'il y a un point qui me tourmente, et que j'éprouve une sorte de remords. Elisabeth, toute reine qu'elle est....d'ailleurs, est-il possible que Sa Majesté soit suffisamment préparée..

— Cela, c'est mon affaire, dit Cyprien en l'interrompant. Est-elle autre chose qu'un jouet dans mes mains ? Et n'est-ce pas pour en faire une automate que je l'ai réduite à l'état où elle est ? Consentez à ce que le mariage soit célébré demain soir, donnez des ordres pour qu'on fasse les préparatifs, et je vous garantis que, le moment venu, Sa Majesté apparaîtra au pied de l'autel. La Bohême aura alors confiance dans le mouvement dont nous sommes les promoteurs, et ce qui n'est pas moins important, ajouta-t-il en baissant la voix, tous ceux qui font partie de la société de la statue de bronze se sentiront animés d'un nouveau zèle et d'une nouvelle ardeur. Cela ne vaudra-t-il pas mieux que de la marier au duc d'Autriche ?...

—Vos arguments sont irrésistibles, mon ami, dit le baron, et tout sera fait d'après vos conseils. A propos, croyez-vous que ce mariage soit du goût du comte de Schonwald ? Il n'était pas avec nous hier soir ; mais vous savez qu'il est puissant et qu'il est prudent de le ménager.

—Rassurez-vous, dit Cyprien avec calme. S'il avait un fils capable d'aspirer à la main de la reine, ce serait différent. D'ailleurs, il est lui-même grandement compromis. Non, ce n'est pas l'ambition du comte de Schonwald que nous avons à craindre ; mais s'il y a quelqu'un que nous devions surveiller..

—Ah ! vos soupcons sont tombés sur quelque autre ? s'écria le baron.

—Oui, sur le marquis de Schomberg, répondit Cyprien. Pourtant, je n'ai pas de raisons positives, mais je le connais, je le sais par cœur, votre nomination au commandement général des troupes l'a frappé dans son ambition.

—Mais il m'a félicité avec autant de chaleur que les autres, fit observer le baron.

— C'est égal, j'aurai l'œil sur lui, répliqua Cyprien.

Et en prononçant ces paroles, il quitta l'appartement.

Quelques minutes après, le vieil Hubert sortit de sa cachette ; et, descendant dans les basses régions du château, il entra dans les souterrains par une de ces communications dont il avait le secret.

LVII.

LA GARANTIE DU GÉNÉRAL ZITZKA.

La nouvelle que le mariage de la reine et de Rodolphe de Rotenberg devait avoir lieu le lendemain soir, se répandit avec la rapidité de l'éclair dans le château, et l'on fit tous les préparatifs nécessaires pour que cette union fût célébrée avec pompe et splendeur. Quoiqu'on affirmât que la reine avait donné son consentement, elle continua à demeurer enfermée dans sa chambre.

Pour les seigneurs et les dames, la journée se passa en promenades et à chasser au faucon dans la forêt, tandis que le baron et son fils surveillaient les apprêts. Des canons furent hissés sur les remparts, et le pont-lévis gémissait sous le poids des chariots remplis de provisions qui ne cessaient d'arriver. Des troupes entières de soldats se succédaient, et l'on avait fort à faire pour maintenir l'ordre.

Le soir, la salle des banquets se trouva de nouveau remplie d'une brillante compagnie ; et l'on venait de s'asseoir à table quand on annonça la baronne Hamelin.

La baronne n'avait pris que le temps nécessaire pour changer de toilette et était descendue au moment où la cloche sonnait le dîner. Elle fut accueillie avec cordialité par le baron de Rotenberg, Cyprien et le marquis de Schomberg ; Rodolphe lui fut présenté sous toutes les formes. Beaucoup de ceux qui étaient présents la connaissaient personnellement, tous la connaissaient de nom.

—A quoi devons-nous le plaisir inattendu de vous avoir au milieu de nous ? demanda le baron de Rotenberg après avoir placé la baronne à sa droite, c'est-à-dire entre lui et le marquis de Schomberg.

—Le terrible Zitzka a menacé de mettre une garnison dans ma ville et dans mon château, répondit-elle ; et, ne me souciant pas de me fier à ses hordes sauvages, j'ai préféré venir vous demander un asile.

—Et vous êtes la bienvenue, dit le baron. Mais alors, que sont devenus tous vos pensionnaires ?

—Hélas ! j'ai été obligée de les laisser où ils étaient, répliqua la baronne. Mais il ne leur sera pas fait de mal, attendu que j'étais seule soupçonnée de favoriser la cause de Sa Majesté.

Le souper se prolongea, comme la veille, assez avant dans la nuit ; mais les dames, fatiguées de leurs courses de la journée, se retirèrent plus tôt.

La baronne Hamelin fut une des premières à quitter la salle, et Cyprien la suivit, sans que personne eût remarqué cette manœuvre. Il rejoignit la baronne dans un corridor, et lui demanda si le motif pour lequel elle avait fui de Prague était bien réellement celui qu'elle avait fait connaître. Elle le rassura en ajoutant que les Taborites se préparaient activement à la guerre que Zitzka avait proclamée.—Je suis trop fatiguée pour causer ce soir, ajouta-t-elle, mais demain nous aurons occasion de nous entretenir de nos projets et de notre position.

—Oui, car j'ai bien des choses à vous raconter, dit Cyprien, surtout au sujet de Mariette.

—A demain donc, dit la baronne. Et, en achevant ces mots, elle se dirigea vers la chambre qui lui était destinée.

Tout en marchant dans le corridor, elle porta la main à sa poitrine pour s'assurer qu'un certain document y était toujours : mais, convaincue qu'il y était, elle ne s'aperçut pas qu'en retirant sa main, ce papier dont l'importance était immense, tombait sur le plancher.

Une minute plus tard, elle était dans sa chambre, où, brisée de fatigue, elle se jeta sur le lit en se débarrassant seulement de quelques-uns de ses vêtements.

—Mais Cyprien, qui était resté dans le corridor, vit le papier ; et le relevant, courut dans son appartement pour le lire.

Ce papier, à son étonnement inouï, n'était autre chose que la garantie donnée par le général Zitzka à la baronne, et spécifiant les quatre clauses que nous connaissons déjà. La signature de Zitzka était au bas.

Les traits de Cyprien prirent une expression diabolique, à mesure qu'il lut cette preuve irrécusable de la trahison de la baronne. Il comprit alors le motif de sa visite au château de Rotenberg, et pourquoi, voulant faire du marquis de Schomberg son complice, elle avait obtenu pour lui l'amnistie qui lui était assurée à elle-même ; car Cyprien ne douta pas que la personne désignée dans l'article 4 ne fut le marquis de Schomberg.

Sans perdre une minute, Cyprien envoya par un page un message au baron de Rotenberg, lui demandant une entrevue de quelques instants. Le baron se rendit chez Cyprien, et l'effet que produisit sur lui la lecture du document fut comme un coup de tonnerre.

—Sans cette preuve que je tiens là, je ne l'aurais jamais cru, dit-il. Mais que faire ? Elle compte évidemment sur les femmes qui sont attachées à Elisabeth, et sur le secours d'un grand nombre de serviteurs de la statue de bronze. Avec leur aide, elle est capable d'accomplir ses perfides desseins, et notre cause serait perdue. Que faire ?... Quel plan adopter ?

—Il n'y en a qu'un, dit Cyprien d'un air sombre.

—Lequel ? demanda le baron en cherchant à lire dans les yeux de Cyprien la réponse qu'il prévoyait.

—La statue de bronze et le baiser de la Vierge, répondit ce dernier.

Le baron tressaillit malgré lui.

—Il n'y a pas d'autre alternative, continua Cyprien du même ton. Cette femme nous a vendus à Zitzka, et elle doit être punie. Si nous la laissons vivre, nous aurons à lutter contre ses artifices; et dans le chapitre des événements, nous pourrions être vaincus. Quelle pitié a-t-elle eue pour nous ?

—Aucune, répondit le baron. Mais ce document, comment se trouve-t-il entre vos mains ?

—Elle l'a laissé tomber par accident, en se rendant dans sa chambre, et je l'ai ramassé.

—Peut-être s'est-elle aperçue qu'il lui manque ? dit le comte ; elle pourrait s'alarmer et quitter secrètement le château.

—C'est à vous de donner des ordres pour que personne ne puisse sortir sans le mot de passe, répliqua Cyprien. Veillez à ce que la salle soit vidée à minuit, et quand sonnera une heure, les trois exécuteurs se rendront dans la chambre de la baronne pour la prendre et la livrer à la statue de bronze.

—Il sera fait ainsi, dit le baron. Et le marquis de Schomberg....

—J'aurai l'œil sur le corridor conduisant à l'appartement de la baronne, répliqua Cyprien. Comme je suis sûr qu'elle n'a encore pu lui faire aucune communication particulière, il ignore donc son marché avec Zitzka, et la part qu'elle lui a réservé dans la transaction. S'il reste dans cette ignorance, il vivra, mais s'il vient chez elle...

—Il serait difficile qu'il connût où est situé son appartement, dit le baron, attendu qu'ils n'ont pas eu occasion de causer en particulier.

—Oh ! c'est une femme astucieuse, et il suffirait d'un mot qu'elle lui aurait glissé à l'oreille. Si donc, comme je le disais, le marquis va chez la baronne ce soir, si, en un mot, il apprend les projets de cette misérable, *alors, lui aussi périra.* Car, dans la situation actuelle, il suffirait qu'il sût qu'il existe des moyens de traiter avec Zitzka, pour le décider à entrer en négociations avec les Taborites. Il est dix heures et demie, ajouta Cyprien, à une heure vous me trouverez ici avec les trois exécuteurs.

Le baron fit un signe d'assentiment et sortit.

Cyprien se rendit ensuite dans le corridor sur lequel ouvrait l'appartement de la baronne, et, se plaçant dans l'ombre, il ne perdit pas de vue la porte de sa chambre.

Au bout d'une demi-heure environ, la faible lumière projetée par la lampe suspendue au plafond fut obscurcie par l'ombre d'un homme passant dans le corridor ; et, de sa place, Cyprien reconnut le marquis de Schomberg.

Celui-ci avança avec prudence, comptant les portes à sa droite, et quand il fut arrivé à la septième, il la poussa doucement et entra.

—C'est ce que j'avais soupçonné, se dit Cyprien en sortant de sa cachette. Et, tout en regagnant sa chambre, il murmura avec un accent de triomphe :—Deux victimes cette nuit, pour le baiser de la Vierge !

LVII.

LA DAME BLANCHE ET LES DEUX PAGES.

Descendons maintenant dans ces souterrains que nous avons déjà plusieurs fois visités.

Il était onze heures, cette même nuit où se passaient les incidents que nous avons rapportés dans le chapitre précédent, et le marquis de Schomberg entrait chez la baronne Hamelin, lorsque la dame blanche sortit de cette vaste salle où Conrad et Lionel avaient été enrôlés parmi ceux qui l'habitaient.

La dame blanche portait une lampe à la main, et était suivie par les deux pages, vêtus maintenant de longs habits de deuil. La figure de ces pauvres enfants était pâle et amaigrie, leurs joues étaient creuses, et leurs yeux avaient perdu leur éclat. La dame blanche, elle, était telle que nous l'avons déjà vue ; mais elle était en proie à une anxiété causée par des nouvelles récentes.

Ils traversèrent la salle de la statue de bronze, et Lionel et Conrad frissonnèrent en passant devant cette image dont ils connaissaient, à présent, l'emploi. Cette vue leur rappela aussi la reconnaissance qu'ils devaient à leur bienfaitrice.

—Vous nous pardonnerez, madame, de vous avoir demandé de quitter la salle, ne fût-ce que pour quelques instants ? dit Lionel. J'ai cru remarquer que votre visage est moins calme qu'à l'ordinaire, et je serais désespéré d'ajouter aux chagrins que vous éprouvez.

—Il est vrai, mes jeunes amis, qu'il m'est survenu de nouvelles et sérieuses causes d'affliction ; mais elles n'ont rien de commun avec la faveur que vous m'avez demandée et que je me suis empressée de vous accorder. Je comprends que l'existence monotone que vous menez vous pèse terriblement. Mais vous savez, ajouta-t-elle, que je ne puis vous laisser errer seuls dans ces souterrains ; car d'une minute à l'autre peuvent apparaître les serviteurs de la statue de bronze, et si vous étiez rencontrés, nous serions tous perdus.

—Est-ce souvent que les membres du tribunal viennent ici ? demanda Lionel.

—Souvent, non, Dieu merci ! répondit la dame blanche en frissonnant ; mais nul ne peut dire quand ils arriveront. Des mois quelquefois se passent sans qu'une nouvelle victime soit livrée à la statue, ou sans que notre communauté s'augmente par l'arrivée de nouveaux infortunés.

—Vous ne pouvez donc pas toujours sauver ceux que les chefs du tribunal condamnent à mourir ? dit Conrad.

—Hélas! pas toujours, répondit la dame blanche. Quelquefois Cyprien en personne surveille l'exécution, d'autres fois, c'est le baron de Rotenberg lui-même, ajouta-t-elle d'une voix tremblante ; et, dans ces cas, l'humanité d'Hubert est impuissante. *S'il* était venu, rien n'aurait pu vous sauver ; les trois exécuteurs auraient fait leur devoir !

—Oh ! c'est horrible ! murmura Lionel au bras duquel Conrad s'attacha avec terreur.

—Oui, c'est horrible ! répéta la dame blanche. Ces trois frères auxquels je viens de faire allusion furent eux-mêmes condamnés à la vengeance de la statue de bronze, il y a de cela douze ou treize ans. Mais il arriva qu'alors les chefs du tribunal manquaient d'exécuteurs, et on leur laissa la vie à condition qu'ils rempliraient cette terrible fonction.

—Mais n'y a-t-il pas d'espérance qu'un jour viendra où Dieu brisera ce hideux tribunal ? demanda Conrad.

—Peut-être ce temps n'est-il pas éloigné. D'après tout ce que j'ai appris, nous devons être à la veille d'une crise ; et, dans la conclusion qui approche, Dieu veuille que la statue de bronze soit renversée ! La reine de Bohême est dans ce château, contre lequel Zitzka s'apprête à marcher, et....

—Puisse-t-il triompher ! s'écrièrent à la fois Lionel et Conrad, et que sa vengeance....

—Silence ! dit la dame blanche en sortant brusquement de la rêverie où elle était tombée ; ne parlez pas de vengeance. Vous ignorez que parmi vos compagnons de captivité, il y a des hommes illustres et des femmes remarquables par leur esprit et leur caractère qui sont ici depuis de longues années, et jamais un mot d'amertume ne s'est échappé de leurs lèvres. Laissons la vengeance à celui-là seul qui gouverne le monde.

—Pardonnez-nous, madame, si nous avons rien dit qui puisse vous causer de la peine, dit Lionel.

—Je vous répète que je n'ai rien à vous pardonner, répondit la dame blanche. Mais quand je vous aurai dit qu'il y a vingt ans que j'habite ces souterrains, et qu'au commencement j'étais *seule*, oui *seule*, dans ce sombre appartement où plus de cinquante personnes se réunissent maintenant, chaque jour, pour remercier Dieu de leur avoir sauvé la vie ; qurnd je vous aurai affirmé que j'ai connu plus d'angoisses et plus de terreur que n'en ont jamais éprouvé toutes ces cinquantes personnes ensemble, croyez-vous qu'alors j'aurai le droit de vous recommander la résignation et le renoncement à toute idée de vengeance? Quant à l'affliction que vous avez remarquée sur mes traits, qu'il vous suffise de savoir que le malheur dont j'ai reçu la nouvelle ce matin ne menace que moi et nullement la communauté dont vous faites partie. A présent, laissez-moi vous conduire aux tombeaux.

Cette conversation commencée dans la chambre de la statue s'était

continuée pendant qu'ils passaient dans la pièce des cylindres, et qu'ils descendaient l'escalier de pierre. Ils arrivèrent enfin dans le cimetière. La première tombe que la dame blanche désigna à l'attention de Lionel et de Conrad, était celle qui était dédiée à la baronne Ermenonda de Rotenberg.

—Etait-ce la femme du baron actuel ? demanda Lionel dont les regards allaient alternativement de l'épitaphe à la figure sculptée sur la tombe.

La dame blanche répondit affirmativement, mais d'une voix tremblante et à peine intelligible.

—Le baron devait l'aimer bien tendrement, observa Conrad, si l'on en croit l'inscription qui est conçue dans les termes les plus affectueux. Oui, ajoute-t-il, il l'aimait bien, et cependant son cœur est de fer, autrement il ne serait pas chef de ce tribunal....

—Venez, dit la dame blanche en l'interrompant soudainement; je vais vous montrer d'autres tombes remarquables par la beauté de leur architecture.

Ils errèrent ainsi pendant plus d'une heure et demie au milieu des monuments funèbres, sans que rien vînt troubler le calme qui régnait partout. Enfin la dame blanche fit observer qu'il devait être tard, et près d'une heure du matin. Mais, pendant qu'elle retournait sur ses pas, suivie des deux pages, elle aperçut un objet sombre entre deux tombeaux. Elle s'arrêta, et fit tomber la lumière de sa lampe sur ce qui avait attiré son attention. Alors, à sa terreur et à celle des pages, il se trouva que c'était un cercueil!

Oui, un magnifique cercueil, couvert d'un velours noir et semé de clous d'argent. Il ne portait aucune inscription, et il était évident qu'il était là depuis peu de temps.

—Qu'est-ce que cela signifie ? murmura la dame blanche. Il n'y a pas eu de mort dans le château, et d'ailleurs, il n'est pas d'usage de déposer les corps autre part que dans les tombeaux faits pour les recevoir. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Alors, cédant à un mouvement de curiosité irrésistible, elle se baissa et souleva le couvercle qui, selon l'usage d'alors, n'était attaché que par un crochet. Au lieu de trouver un cadavre, elle vit un drap qui couvrait tout l'intérieur du cercueil; elle l'écarta d'une main tremblante, et une immense quantité d'or, de joyaux, d'ornements splendides et de vaisselle d'argent apparut à ses yeux.

Surpris et éblouis par un spectacle si peu attendu, la dame blanche et les pages restèrent quelques minutes en contemplation devant ce trésor; et puis, la dame blanche s'adressa de nouveau cette question:—Qu'est-ce que cela veut dire ?

(A *continuer.*)

NECROLOGIE.

F. PIERCE.

Les journaux américains du 16 octobre 1869 nous ont annoncé la mort de l'ex-président de la République, Franklin Pierce.

Pierce était né le 23 novembre 1804 à Hillsborough, New-Hampshire. Il était fils d'un simple fermier, qui, par ses vertus et son courage dans la guerre de l'indépendance, était arrivé au grade de général, et qui fidèle à l'amitié qu'il avait vouée à la France, pendant cette guerre, refusa sous John Adams un commandement militaire pour n'avoir pas à combattre contre ses anciens alliés.

A pareille école, le jeune Franklin reçut une forte éducation basée sur l'amour du travail et du devoir. Au collége de Bowdoin il eut pour condisciple le professeur Stowe, et le romancier Hawthorne. Aux vacances, il prit une école de village qu'il dirigea pendant un an, ce qui ne doit pas étonner, car aux Etats-Unis les hommes les plus éminents préludent souvent par les modestes fonctions d'instituteur, l'apprentissage de la vie politique.

En 1824. il commença l'étude du droit à Northampson : se fit recevoir avocat et plaida avec succès, dans sa ville natale, qui le choisit en 1827 pour représentant à la législature de l'Etat.

Mûr pour la vie politique, malgré sa jeunesse, il se concilia par son sang-froid, sa fermeté, son aptitude aux affaires, sa vie probe et son indépendance, l'estime générale, qui lui confia pendant deux ans la direction des débats parlementaires.

En 1833, il fut député au Congrès. Dans les comités, comme à la Chambre, il se fit remarquer par sa parole claire, juste et concise, ramenant toutes les discussions au respect des principes démocratiques et de la Constitution.

A son lit de mort, le président Jackson parla de son jeune ami avec un véritable enthousiasme. Il vanta les capacités de Pierce et son patriotisme désintéressé, ajoutant même que " les intérêts du pays seraient bien placés dans de telles mains."

Il avait à peine atteint l'âge légal lorsqu'il fut élevé à la dignité de sénateur. En 1842, il se démit de ses fonctions politiques et rentra dans la vie privée, pour vaquer avec plus de vigilance à l'éducation de ses enfants.

La guerre du Mexique en 1847, le ramena sur la scène ; il partit avec les volontaires de Concordia, devint colonel, brigadier général, se distingua à l'affaire de Vera-Cruz et déploya dans toute cette campagne une intrépidité et un coup d'œil extraordinaires. Blessé grièvement à Contrera, il persista malgré les instances du Commandant en chef, à demeurer à son poste, afin, disait-il, de " conduire au feu sa brigade comme c'était son devoir."

Il dut à cette rude guerre contre Santa-Anna une grande popularité : et les volontaires reconnaissants de sa prévoyance et de son affection lui vouèrent une reconnaissance enthousiaste.

En rentrant de cette campagne, Pierce reprit sa profession d'avocat, mais les démocrates ne l'avaient point oublié : voulant opposer un candidat au général Scott, ils sollicitèrent l'adhésion de Pierce, qui refusa d'abord, mais après quarante scrutins, le président n'ayant pu être nommé, il céda aux vives sollicitations du parti, et fut nommé à une majorité qui rappela celle des Monroë et des Jackson. L'année suivante 1853, il entrait à la Maison-Blanche et prenait les rênes du gouvernement.

En entrant au pouvoir il s'appliqua à se concilier tous les gouvernements par la modération de son langage ; mais le choix de ses agents diplomatiques parut témoigner du désir de profiter de tous les dissentiments, sinon d'en faire naître. Son administration fut signalée par des démêlés avec presque tous les pays : avec le Mexique au sujet des frontières ; avec l'Espagne au sujet de Cuba ; avec l'Angleterre au sujet du traité Clayton-Buwler ; avec le Danemark au sujet du péage du Sund ; avec tout l'ancien monde au sujet de la doctrine Monroë ; puis par des expéditions en Chine ; et par le libre accès de deux ports du Japon... Au dedans par le développement extraordinaire de la secte des Mormons, qui se firent annexer à l'Union comme territoire ; par la transformation de plusieurs Etats, par les entreprises flibustières ; par le désaveu solennel des efforts du parti abolitionniste, comme attentatoires aux bases de la constitution fédérale.

Malgré tous les sacrifices à une politique toute américaine, Pierce ne fut pas réélu en 1856, par le parti démocratique, qui lui préféra Buchanan.

Pendant la guerre de la sécession, il fit adopter par le sénat des mesures sévères contre tous les partisans du Sud ; sa carrière politique se termina enfin par l'échec que les volontaires fédéraux essuyèrent, sous sa conduite, à Béthel, et qui porta une grave atteinte à sa réputation.

LORD DERBY.

Edward Geoffroy, Smith, Stanley comte de Derby, dont les journaux nous ont appris la mort arrivée le 23 octobre dernier, appartenait à une vieille famille saxonne, élevée à la Pairie héréditaire, dès le quinzième siècle.

Né en 1799, élève, puis chancelier de l'Université de Cambridge, il entra dans la vie politique dès qu'il fut majeur. Assez indifférent d'abord aux débats parlementaires, il ne commença à se faire connaître que lorsqu'il entreprit de défendre le bill réformiste de la Constitution de la Haute-Eglise en Irlande.

Sous-secrétaire des Colonies sous le ministère passager de Lord Goderich, il s'attira, dans cet exercice, les sympathies de tous les partis.

Lorsque Lord Grey, en 1830, recueillit l'héritage politique du Duc de Wellington, Lord Stanley fut nommé secrétaire en chef de l'Irlande. Au point de vue anglais ce fut la plus belle époque de sa vie politique ; il eut à lutter contre O'Connell, et en même temps contre les partis protestants, dont il s'attira la haine, en améliorant l'institution du jury ; l'instruction publique, en supprimant les loges orangistes. Au parlement il luttait contre sir Robert Peel qui repoussait le bill de réforme électorale. Les connaissances spéciales de Lord Derby, la dignité de sa tenue, son éloquence aussi ingénieuse qu'énergique, le désignèrent au ministère des colonies, vacant par la démission de Lord Glenely. (1833.)

Il lui fallut toute la puissance de cette éloquence pour faire passer à la Chambre des Lords le bill de l'émancipation des esclaves, ce fut le plus beau de ses triomphes.

Jusqu'à ce jour, Lord Derby avait appartenu au parti *Whig*. A l'occasion du bill sur les propriétés de l'Eglise d'Irlande, il passa dans le camp *Tory*, combattit et prépara la chute du cabinet Melbourne, s'attacha à la politique de Peel, et reprit le portefeuille des colonies. Ennemi de la politique aventureuse de Lord Palmerston ; Chef de ministère en 1852, et plus tard en 1858 et 1865, Lord Derby eut la douleur, avant de mourir, de voir son parti défait et désorganisé par la politique hardie et libérale de M. Gladstone. Habile dans l'art de sonder et de suivre l'opinion publique, il fit dans cette occasion défaut à son génie ; entraîné par les préjugés de naissance et de parti il ne vit pas que l'avenir était au jeune parti de la Chambre Haute, et qu'il était temps d'en finir avec les longues injustices du passé, dont la nation entière demandait elle-même la prompte séparation.

Lord Derby laisse un fils Lord Stanley, déjà célèbre comme homme d'Etat et qui devient l'héritier de ses titres, de fortune, peut-être même de son génie.

C. A. SAINTE-BEUVE.

Presqu'en même temps que Lord Derby en Angleterre, s'éteignait en France une illustration d'un autre genre, grand génie littéraire, pauvre caractère d'homme plus digne de pitié que de blâme, nous parlons de Charles Augustin Sainte-Beuve poète et critique, membre de l'Académie française et sénateur.

Né à Boulogne-sur-Mer, en 1804, d'une famille de contrôleur. A quatorze ans il avait terminé sous un professeur privé ses humanités, qu'il recommença aussitôt au Lycée Charlemagne.

Contrairement à ses goûts qui le portaient vers la poésie, il se fit étudiant en médecine, puis dégoûté de sa profession, il revint à la littérature pour se jeter dans le romantisme à la suite de Hugo.

En 1830, l'école dispersée, il se fit saint simonien, puis, disciple de Lamenais, et enfin Janseniste avec Port Royal. Défenseur du coup d'Etat du 2 décembre 1852 il fut nommé professeur de poésie latine au collége de France, mais, sifflé de toute la jeunesse, il ne put poursuivre son cours.

Déjà il avait recueilli à l'Académie l'héritage de Casimir Delavigne, il fut alors nommé Maître de Conférence à l'Ecole-Normale, et enfin sénateur, au moment où lassé d'attendre cette dignité, tant souhaitée, il allait entreprendre une campagne contre l'empire qu'il ne trouvait pas assez reconnaissant.

Il a écrit dans presque tous les grands journaux de Paris des articles remarquables, qui plus tard ont formé la plus grande partie de la collection de ses ouvrages. Les œuvres de sa jeunesse portent un cachet d'immoralité qui lui méritèrent d'une femme d'esprit le nom de Werther Carabin. Ceux de son âge mûr sont plus sérieux, mais sans être plus moraux. Etudiez-le dans ses *Portraits Littéraires* là où une fine critique mêle la biographie à l'analyse littéraire, ce qu'il fouille le plus, ce qu'il cherche avec une sorte de passion, dans ses portraits de femmes surtout, c'est le scandale, et quelque soient les délicatesses de style sous lesquelles il le voile, on voit, qu'il se plaît sur ce fumier et qu'il en savoure l'odeur fétide.

Cet homme eut pourtant un jugement et un goût qui savaient les justes limites de la vérité, du bien et du beau moral, et qui ne permettaient pas aux autres de les dépasser.

Ste. Beuve fut le génie même de la critique, et il le fut par trois dons que jamais peut-être critique ne posséda au même degré que lui : la curiosité, l'intelligence et la sympathie ; il voulut tout connaître, il comprenait tout, et il comprenait tout parce qu'il s'intéressait à tout, non pas pour l'aimer, mais par simple esprit de curiosité.

" Il y avait dans sa physionomie du diplomate et du prélat, a dit M. Vétu, mille sous-entendus se devinaient dans les plis délicats qu'un assez fréquent sourire dessinaient sur sa figure fine, largement coupée par un maître nez, à la fois large et pointu, inquisiteur et disquisiteur. Mais on ne devait se fier qu'à demi à ces bouasses du tempérament littéraire le plus étonnant qui se soit produit depuis Bayle et Diderot.

" Ombrageux comme un cheval de sang, irritable comme un poète, personnel comme une jolie femme, le moindre coup d'aiguillon, involontaire ou prémédité, le roidissait sur ses jarrets et le mettait en défense. La replique arrivait alors avec une énergie, une véhémence de paroles qui fesaient monter le rouge à chaque fibrille de ces joues éburnées et attachaient l'épigramme acérée à chacun de ses mots."

Tel fut l'homme, tel fut l'écrivain. Quel fut l'homme religieux ? Un seul mot de M. Vétu le caractérise tout entier : " Il avait la dévotion de l'athéisme." Du reste, laissons-le se peindre lui-même.

" J'ai voulu, dit-il, connaître toutes les écoles, toutes les églises de mon temps. J'ai vécu avec les constructeurs des systêmes, pour m'en pénétrer et les comprendre sans jamais m'y engager : en un mot, j'ai observé curieusement, et d'aussi près que possible, l'intérieur de toutes les souricières, mais je ne suis entré dans aucune. On ne m'a jamais pris."

Après de tels aveux, qu'on s'étonne que celui qui a tenté de justifier l'ignoble blasphême de Voltaire : " Ecrasons l'infâme," que celui qui s'est fait au sénat l'apologiste de l'impie Renan, que celui qui a jeté un défi insultant à la foi chrétienne, par une sacrilége profanation du plus saint des jours de l'année, soit mort en athée, et ait voulu être enterré sans aucune démonstration religieuse, comme un vil animal ! Son cercueil suivi des princes de la pensée, mais princes de la pensée impie comme Littré, princes de la pensée immorale comme George-Sand, m'a fait l'effet d'un convoi de damné conduit à sa dernière demeure par les puissances de l'enfer ; puisse-t-il en être autrement !

(A continuer.)

CHRONIQUE.

Les souhaits.—Les Etrennes de l'*Ordre.*—Le Monde religieux.—Le Monde politique.

Chers Lecteurs, quand j'étais enfant, et que le jour de l'an je me rendais dans une maison de parents ou d'amis, j'ôtais ma casquette et je disais du mieux que je pouvais le sentir :

" Je vous souhaite une bonne année,
Une parfaite santé,
Et le paradis à la fin de vos jours."

Ainsi fera l'*Echo* en entrant, le quinze, chez vous : Il est encore jeune, il ne compte que DOUZE ans ; mais cet âge, vous le savez, est celui de la sincérité.

L'*Ordre* nous envoie nos étrennes, nous les recevons avec gratitude, elles viennent de bonne main. L'*Ordre* est un journal profondément catholique, fidèle à son début, fidèle à son titre et qui demeure ferme dans le respect des droits de la morale, et la défense des principes religieux.

Voici ce qu'on y lisait dans le numéro du 21 décembre.

" La livraison de décembre de l'*Echo du Cabinet de Lecture* nous arrive, avec une ample moisson de bonnes et belles choses qui réjouissent les amateurs de lecture instructive et amusante. Il y en a pour tous les goûts, dans cette publication, et le choix en est fait avec tant de discernement qu'on ne sait pas à quel morceau s'arrêter et que, pour trancher l'embarras, on se décide à les lire tous.

" Cette livraison termine le 11ème volume de l'*Echo* qui compte 960 pages. C'est énorme pour un prix d'abonnement si minime—$2. L'*Echo* est devenu un vieil ami des familles canadiennes qui en comprennent et apprécient toute la valeur sérieuse."

I.

Au commencement d'une année, un retour sur les événements dernièrement accomplis ; une revue de la situation du monde manque rarement d'intéresser les hommes même les plus indifférents à la Religion ou à la Politique ; c'est à ce double point de vue que nous nous plaçons en commençant la revue de cette année. L'état de la Religion, la situation du monde politique, sont les deux idées qui se partageront cette chronique.

Jamais l'Eglise n'a traversé peut-être de circonstances plus solennelles que celles où nous nous trouvons, et les événements qui s'accomplissent sous nos yeux laisseront dans son histoire des traces ineffaçables. Tout n'est pas joie, ni lumière, dans le merveilleux spectacle qu'elle offre au monde aujourd'hui, mais aussi tout n'y est pas ténèbres, ni tristesse.

Jamais les ouvriers de l'Evangile n'ont été plus nombreux, ils sont partout : sous les glaces du Pôle, sous les feux de l'Equateur, chez les Lapons et chez les Esquimaux, dans les vastes solitudes du Brésil et jusque chez les Patagons.

Toutes les côtes d'Afrique ont des stations, les féroces Gallas, les Malgaches, les Caffres, les Hottentots, les Nègres de la Sénégambie, les Musulmans du nord, voient les missionnaires catholiques multiplier les œuvres de charité et de zèle.

Si vous allez dans l'Inde, ils y sont ; si vous allez au Thibet, en Mandchourie, en Chine, ils y sont et ils y bâtissent de superbes églises.

En Australie, les Evêques catholiques y ont formé plusieurs diocèses ; voguez à travers les îles de l'Océan, visitez Taïti, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande, tous les Archipels, les Iles les moins connues, vous rencontrerez partout les Messagers de la Bonne-Nouvelle. Ces soldats avancés de l'Eglise livrent chaque jour des batailles, et remportent de nombreuses victoires ; et quand ils sont vaincus, comme ils viennent de l'être en Corée, ils sèment, en répandant leur sang, des germes féconds, qui lèveront un jour, et donneront de magnifiques moissons.

Emules de leur zèle apostolique et de leur courage, de faibles femmes, de timides vierges, comme eux, quittent leurs parents, quittent leur patrie, et courent joyeuses au milieu des pays barbares et des peuplades antropophages, touchent ces cœurs féroces par le spectacle de leurs douces vertus, et les attirent par les charmes de la charité. Jésus-Christ est béni dans ces saintes servantes, il est bientôt adoré, et l'Eglise catholique s'étend sur de nouvelles Provinces.

Ecoutez les récits des Evêques missionnaires ; rien de plus touchant que l'histoire de leurs luttes et de leurs travaux, qui rappellent les plus beaux jours de la primitive Eglise.

Au Japon, les nouveaux chrétiens sont fidèles jusqu'à la mort ; en Chine, ils se multiplient malgré les persécutions plus ou moins ouvertes des mandarins ; partout, ce sont d'attendrissants exemples de foi et de ferveur, et ces vénérables évêques, dont les cheveux ont blanchi dans les labeurs de l'Apostolat, dont les corps sont usés par les courses, la privation, l'insalubrité des climats qu'ils habitent, qui ont pour la plupart confessé la foi, avec la générosité des martyrs, portent au Concile comme autrefois les Pères de Nicée, les glorieuses cicatrices des supplices qu'ils ont endurés. Quels témoins ! quels juges ! Et quelle assemblée que celle qui réunit tant d'hommes vénérables par leurs vertus, admirables par leur courage, étonnants souvent par la science des hommes et des choses qu'ils possèdent à un degré souvent extraordinaire.

Au-dedans du monde chrétien, les regards de l'Eglise s'arrêtent sur des pays ravagés par le schisme, par l'hérésie, l'incrédulité ; mais à côté des causes de douleur, que de motifs de consolation !

Le schisme oriental qui se montre, en Russie, si violemment persécuteur, malgré ses résistances, se voit fortement entamé. Il y a eu déjà de merveilleux retours. On sait la sympathie que la Lettre de Pie IX a inspiré à quelques évêques, et que le patriarche schismatique Arménien s'est rendu à Rome pour le Concile. D'un autre côté, les Bulgares s'ébranlent et le culte catholique devient libre dans l'Empire Ottoman et s'exerce à Constantinople aussi librement qu'à Paris. Le voyage de l'Impératrice ne contribuera pas peu à donner à l'Eglise de nouvelles libertés et abattre bien des préjugés anti-religieux chez les vieux Osmanlis.

L'Isthme de Suez abrègera les voyages des Missionnaires ; des traversées de deux mois se feront en dix jours, et les ressources de la *Propagation de la Foi* y trouveront le moyen de s'accroître.

En Hollande, le schisme janséniste va s'éteignant. En Angleterre, l'église établie, fortement ébranlée par le bill d'Irlande, finira, c'est la prévision de bien des sages, par cesser d'être la religion d'Etat dans tout le Royaume-Uni.

Le Protestantisme pur, en Allemagne, en France, en Angleterre, en Amérique, s'irrite contre le Concile ; sa colère témoigne de ses craintes, trop justifiées par les semences de division et de dissolution qu'il aperçoit lui-même dans son sein.

Et à côté de cette dissolution qui entraîne le protestantisme à sa ruine, quel tableau magnifique nous offre l'Eglise Catholique malgré les sujets d'alarmes qu'elle peut avoir.

Autour d'un Roi sans armée, mais couronné de la Tiare, se rangent des milliers de Pontifes qui président aux Provinces de son empire spirituel. Autour de ces pontifes, deux cent cinquante millions de prêtres, de religieux, de vierges, de fidèles de tout rang, de toute condition, prient, croient, et pratiquent toutes les vertus. Les temples s'élèvent partout en l'honneur de Dieu, les universités, les colléges, les couvents, et les écoles s'ouvrent pour dissiper l'ignorance ; les hôpitaux, les asiles, les ouvroirs, les patronages pour le service de toutes les misères humaines. En même temps les Bibliothèques et la Presse Catholique luttent contre l'erreur et l'immoralité, il n'est pas une condition, pas un âge, pas une souffrance qui soit bouiée.

Voilà l Eglise Catholique après bientôt 1900 ans d'existence ; voilà sa force, voilà ses œuvres, voilà sa vie ! Qu'on nous montre une institution humaine qui présente un pareil spectacle ! qui produise autant de bien, qui ait une telle influence sur les destinées humaines ! Cette institution n'existe pas, et ne peut exister, et la raison, c'est que nulle œuvre de main d'homme ne peut égaler l'œuvre de Dieu, et l'Eglise est une Œuvre divine.

II.

Rien ne peut mieux nous convaincre de l'instabilité des constitutions humaines les plus sages, que le tableau que nous offre le monde politique lui-même. Commençons par nos propres foyers.

Le Canada, au début d'une nouvelle vie politique, cherche à asseoir avec solidité les bases de sa nouvelle constitution, à utiliser toutes ses forces, à développer dans chaque province ses ressources nombreuses, à étendre à toutes les parties des possessions britanniques de l'Amérique du Nord le lien qui n'en fera qu'un vaste empire, compris entre les deux Océans, et à relier toutes ces fractions par un chemin de fer rival du *Pacific rail-road.*

Malheureusement, comme l'Autriche, le Canada a sa question Dalmate. Du côté de l'Ouest, un point noir surgit au-dessus de la terre de Rupert, les buffalos des prairies ont cru qu'ils auraient bien pu être consultés comme les morues de Terreneuve et les huîtres de Caraquette. Ils ont donc refusé de recevoir M. McDougall, qui en a été quitte pour un petit voyage sentimental à Pembina. La question ne manque pas cependant de gravité et peut créer au gouvernement canadien de sérieux embarras, si M. le Vic. Gén. Thibault et M. de Salaberry échouent dans leur mission de conciliation.

Le message du président Grant, qui, pour la première fois, s'est trouvé, le 6 décembre, en présence du Congrès, nous donne la meilleure idée de la situation intérieure de la République voisine et de ses rapports internationaux.

Des onze Etats séparés par la guerre civile, huit sont rentrés définitivement dans l'Union, deux autres doivent y rentrer prochainement; la Georgie seule restera, protestant contre la loi qui ouvre aux hommes de couleur les siéges législatifs.

Le commerce se relève et l'on s'occupera de racheter le papier-monnaie qui a jeté tant de défaveur sur le crédit américain. Les taxes pourraient être réduites de 50 à 60 millions, et le système des banques demande une réforme. Les finances paraissent prospères et la dette publique diminue.

Voilà pour la situation intérieure ; quant à ce qui regarde les relations de la République avec les Etats étrangers, le gouvernement ne paraît pas disposé à intervenir dans les affaires de Cuba, tant que le titre de belligérants ne pourra être accordé aux insurgés ; mais du reste, les rebelles que l'on appelle *un peuple réclamant sa liberté contre un pouvoir étranger*, a toutes les sympathies de nos fiers Républicains, définitivement établis dans la baie de *Samana* et dominant toutes les Antilles. Le gouvernement a offert sa médiation pour le rétablissement de la paix entre l'Espagne, le Pérou et le Chili. La saisie des canonnières espagnoles est terminée et elles sont déjà rendues à leur destination.

L'ouverture du canal de Suez donne à nos voisins l'envie d'en finir avec le canal Darien, comme aussi ils veulent enlever aux Européens le privilége exclusif de transit qu'ils ont obtenu du Nicaragua : enfin toute relation diplomatique devenant impossible avec le Paraguay, les agents américains ont été rappelés.

Reste la Question de l'Alabama, grosse affaire, qui a ramené les déclamations banales contre l'injustice de l'Angleterre ; on va s'en occuper, on espère que l'arrangement se fera amicalement.

Le Traité de réciprocité avec le Canada n'est point en faveur, parce que les Americains n'y ont, disent-ils, rien à gagner. Une indemnité a été accordée à la compagnie de la Baie d'Hudson pour les droits concédés aux Américains.

Le président réclame contre le monopole des cables océaniques, et en particulier contre les prétentions du Gouvernement français, et demande une loi internationale à ce sujet plus libérale. Le Président souhaite que les gouvernements s'entendent également pour la protection des émigrants, et il s'élève avec indignation contre les spéculateurs étrangers du droit de citoyen américain. Il recommande les intérêts des manufactures vivant des produits exotiques et l'extension du commerce extérieur.

Le message revient encore sur la situation intérieure, parle de la prospérité générale, des moyens de pacifier les indiens, de l'Armée, de la Marine, de la marine des Postes, de l'éducation, de l'agriculture, du salaire des officiers publics et des pensions ; tout souffre plus ou moins ; mais la demande la plus importante que le Président fait au Congrès est celle de la suppression de la loi *tenure of office* qui a causé le fameux procès du président Johnson. Là git une grande difficulté ; cette loi, donnant au Congrès le droit d'imposer au Président des ministres contraires à sa politique, le rend maître de la situation ; s'il y renonce, ce sera la preuve qu'il renonce à la politique d'envahissement des pouvoirs, dont le dernier Congrès a largement abusé. S'il n'y renonce pas, il sera curieux de voir l'attitude que prendra le Président en face du Congrès.

Dans l'Amérique du Sud, la guerre du Paraguay semble toucher à sa fin, Lopez est en fuite et l'on a perdu ses traces.

Si nous doublons le Cap Horn et si nous traversons le Pacifique, nous trouverons le Japon éternellement dévoré par le feu de la guerre civile.

En Chine, les brigands renaissent de leurs cendres ; désolation pour la science, il n'en sera pas ainsi de l'immense bibliothèque impériale, qui a péri dans les flammes. Là, se trouvaient les manuscrits les plus anciens du monde, que personne n'avait explorés, mais qu'on se préparait à étudier et d'où l'on attendait de curieuses révélations sur le monde ancien. La destruction de cette bibliothèque est un malheur comparable à la perte de celle d'Alexandrie.

Nous entrons en Europe par le canal de Suez, la merveille de notre siècle ; nous pouvons bien nous donner ce petit plaisir, il ne nous coûtera pas des millions, comme le voyage de l'Impératrice des Français.

En passant, je serai curieux de savoir comment le Khédive a reçu l'*ultimatum* du Sultan, son Seigneur et Maître. Jusqu'à ce jour il s'est montré assez ferme, assez indépendant en face des exigences de la Sublime Porte ; sa déchéance a été arrêtée en conseil ; mais le Pacha ne se sent pas seul en face de Constantinople : la Grèce, les Provinces du Danube, la Crète sont prêtes à profiter du conflit ; l'occasion serait si belle, de réaliser une indépendance rêvée depuis des siècles !

A son retour d'Egypte et d'Asie, l'Empereur d'Autriche a dû régler la question Dalmate et apaiser la révolte par des concessions. Ces fiers montagnards tiennent en échec toutes les forces impériales ; ils les laissent s'engager dans les gorges de leurs montagnes, puis roulant du haut des

rochers d'énormes blocs, ils écrasent des bataillons entiers, achèvent le reste à coup de fusil, ou se précipitant de leurs retraites, armées de longs poignards, ils égorgent tout ce qui survit.

Du côté de la Prusse, la perspective n'est pas plus riante ; écoutez un mot de M. de Bismark :

" Quand, lui disait-on, signerez-vous le vote d' *Unité ?*"

Le diplomate répondit avec un sourire : " Signer, cela est fait ; il ne reste qu'à faire légaliser les signatures ; c'est plus difficile."

Ce mot peint la situation, l'unité est faite, mais l'Europe ne l'a pas ratifiée.

En attendant, l'empereur de Russie décore le futur empereur d'Allemagne de l'Ordre impérial de Saint-Georges, et le nouveau chevalier répond par un brillant toast, où il fait allusion à la guerre de 1813, au risque de froisser les susceptibilités de la France, à laquelle il se croit obligé de faire des excuses.

La France, de son côté, offre un spectacle nouveau, le spectacle d'une révolution sans insurrection et sans barricades. Le pouvoir personnel abdique, le régime parlementaire qui a fait 1830 et 1848 prend sa place, crée un nouveau ministère sans secousse, confiant en la parole de l'Empereur qui *répond* de *l' Ordre*, mais qui ne pourra peut-être pas répondre des licences mêmes de la liberté. C'est toutefois une grande leçon pour l'avenir. Avec la condescendance dans le pouvoir, et de la modération dans les Chambres, toutes les réformes sages, utiles, et jusqu'aux plus libérales, peuvent se réaliser sans ces perturbations sanglantes qui mettent un empire à deux doigts de sa ruine, et qui, loin d'apporter la liberté, par une réaction inévitable, ne ramènent que le despotisme militaire.

L'Angleterre avec la même tranquillité, se débat contre l'Irlande, en attendant que les bases attaquées dans l'île voisine, le soient prochainement dans son sein, et qu'elle ait à se défendre elle-même, un jour, contre les principes politiques qu'elle pose aujourd'hui. Ces principes ne sont sans doute que justice, mais il n'en est pas moins vrai, qu'ils portent en eux, un germe de révolution à laquelle les hommes d'Etat pensent que l'Angleterre ne pourra se soustraire.

L'Espagne cherche toujours un roi, au milieu de la misère, de la guerre civile, de la perturbation de toutes les classes sociales, du vol, du brigandage, du sacrilége, de la persécution religieuse ; quel prince pourrait être assez fou, pour ambitionner un pareil héritage !

L'Italie, de son côté cherche un ministère, Menabréa est tombé ; Lanza, le révolutionnaire, a échoué ; Cialdini, le héro de Castelfidardo, tient en ses mains les destinées du royaume d'Italie qu'il a fait. Singulière coïncidence, Cialdini reparaît au moment où l'Eglise triomphe, au moment où le Saint-Siége foudroie de nouveau les envahisseurs du territoire pontifical ; serait-ce là le présage de quelque catastrophe prochaine ? La Providence opère parfois d'étranges rapprochements, afin que les peuples ne se persuadent pas que l'injustice reste toujours impunie ici-bas, et que les justes soient abandonnés, sans protection, à la merci des impies.

Nous avons reçu le premier numéro de la seconde année du *Naturaliste Canadien*, et la *Vallée de la Mantawa :* nous félicitons leurs auteurs des efforts qu'ils font pour la vulgarisation de la science, et les progrès de la colonisation.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE DAME DE MONTRÉAL, COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE VII.

DEUXIEME GUERRE DES IROQUOIS, DE 1646 A 1650.

(*Suite.*)

XXXI.

La bravoure des Iroquois inspire de la crainte aux colons et à M. de Montmagny lui-même. (1648.)

Il est certain que les Français ne s'attendaient pas à trouver dans ces barbares tant de résolution et de bravoure. C'est la remarque du P. Vimont: " Nos soldats, écrivait-il, sont bien étonnés de voir le courage et " la résolution d'un ennemi qui passe, dans l'estime de ceux qui ne le con- " naissent pas, pour timide, et qui fait des actions d'une très-grande har- " diesse ; ne pensant pas que des gens qui portent le nom de sauvages " eussent les armes si bien en la main : tel s'avança pour mettre le pied " dans une barque ; d'autres tirèrent dans la redoute par les meurtrières " mêmes." La Mère Marie de l'Incarnation écrivait, de son côté : " Jamais " les Iroquois n'avaient osé attaquer les Français dans leurs Forts ; et si " M. de Montmagny n'eût pas été sur le lieu, tout était perdu." Comme donc, après la déclaration de la seconde guerre, ce Gouverneur ne doutait pas que le Fort ne fût attaqué par les Iroquois, lorsqu'ils viendraient à descendre pour faire leurs hostilités dans la colonie, et que d'ailleurs il ne pouvait y mettre une garnison assez nombreuse ou assez résolue pour leur faire tête, il prit le parti de l'abandonner tout à fait ; ou, s'il y mit des hommes, ceux-ci l'évacuèrent. Cette conduite n'a rien qui doive surprendre, si on considère la crainte que le renouvellement de la guerre

avait inspirée, même tout auprès du Fort de Québec, puisque les sauvages de Sillery n'osaient plus sortir de chez eux pour la chasse, et que même ils abandonnèrent l'enceinte de pieux, dont nous avons parlé, dans laquelle se trouvait la maison des missionnaires. Enfin, pour les mettre à l'abri des insultes de l'ennemi dans le temps de leurs moissons et de leurs semailles, on résolut de construire un Fort au milieu de leurs champs; et M. de Montmagny alla lui-même en désigner la place. Aussi ne voyons-nous pas que ce Gouverneur, malgré l'emploi qu'il exerçait dans la colonie, ait prit aucune part aux mouvements de guerre qui agitèrent l'île de Montréal; et ce qu'on aurait de la peine à croire, s'il n'était attesté par M. Dollier de Casson, et qui montre la grande crainte que M. de Montmagny avait conçue des dangers de ce poste avancé, il s'efforçait d'arrêter et de retenir à Québec tous ceux qui venaient de France pour monter à Villemarie assurant que ce lieu n'était pas tenable, quoique pourtant on fût dans une absolue nécessité d'y envoyer des hommes si l'on voulait conserver Québec et tout le reste de la colonie.

XXXII.

Sur le refus de M. de Maisonneuve, la place de Gouverneur Général est réservée à M. D'Ailleboust.

Pour toutes les raisons que nous venons d'énumérer, plusieurs personnes sincèrement affectionnées au pays, désiraient qu'on fît aux articles dont nous parlions des amendements considérables. Il paraît que M. de Maisonneuve avait agi dans ce sens pendant son dernier séjour en France, et ses avis devaient inspirer d'autant plus de confiance que jusqu'alors il avait donné des preuves incontestables de prudence, de zèle pour la colonie, de courage et d'un parfait désintéressement. On lui offrit même la place de Gouverneur général, en remplacement de M. de Montmagny, qui allait être rappelé; mais comprenant de quelle importance il était de conserver le poste de Villemarie, il refusa cette charge, par une sagesse, dit M. Dollier de Casson, qui sera mieux connue dans lautre monde que dans celui-ci. Comme on désirait cependant qu'il y eût un parfait accord entre tous ceux qui étaient les dépositaires de l'autorité royale en Canada, on convint, sur le refus de M. de Maisonneuve, de nommer à cette charge un autre associé de Montréal, M. d'Ailleboust, ce qui fut conclu et arrêté d'une manière définitive, avant même que M. de Maisonneuve eût quitté Paris. Nous devons ajouter que, de retour à Villemarie, celui-ci, en annonçant à M. d'Ailleboust, son lieutenant, qu'il eût à partir pour la France, et qu'il reviendrait avec la commission de Gouverneur général, ne lui fit point connaître, par une très-rare humilité, qu'il eût lui-même refusé cette place.

XXXIII.

Justification de M. Maisonneuve et de M. d'Ailleboust dans la révocation de M. de Montmagny.

Tels furent les motifs du rappel de M. de Montmagny, continué jusqu'alors de trois ans en trois ans dans la charge de Gouverneur de la Nouvelle-France. C'est là cependant ce que M. de La Chesnaye, dans un mémoire fort peu exact, composé cinquante ans plus tard, qualifie une *cabale* ourdie contre ce Gouverneur, par cinq ou six familles, qui passèrent, dit-on, en France, et firent nommer l'un d'eux (*). Parlant sans doute ici, entre autres, de M. de Maisonneuve, de M. d'Ailleboust, de M. des Châtelets, il suppose que ce fut pour s'enrichir eux-mêmes qu'ils firent révoquer M. de Montmagny. Mais assurément on ne peut attribuer un pareil motif à M. de Maisonneuve ; son désintéressement n'a jamais été conte é ni en France ni en Canada ; ce fut lui d'ailleurs qui, dans le Conseil, à Québec, refusa de signer, comme contraire au bien général, un certain article par lequel les autres conseillers voulaient s'attribuer des gratifications exorbitantes, en sorte que, par son refus, cet article n'eut point lieu, malgré les intrigues des intéressés. " Tous ceux du Conseil, rapporte le P. " Lallemant, se firent puissamment augmenter leurs gages et récompenser " de leurs services ; ce qui apporta une telle confusion qu'on en eut honte, " et que, M. de Maisonneuve n'ayant point voulu signer, rien ne fut signé " de ces gratifications." On ne peut non plus le soupçonner d'avoir voulu dominer, en sollicitant la révocation de M. de Montmagny, puisqu'il refusa la place de Gouverneur général, lorsqu'elle lui était offerte. Quant à M. Louis d'Ailleboust, il y aurait de l'injustice à l'accuser d'avoir brigué cette charge. M. de Maisonneuve lui ayant annoncé, en arrivant de France, qu'elle lui avait été réservée à son insu. On ne pourrait non plus le soupçonner d'avoir voulu s'enrichir, puisque, dans cette occasion, il alla en France, comme député des habitants, ainsi que M. des Châtelets pour demander, entre autres choses, que les appointements du Gouverneur général, au lieu d'être maintenus à la somme de vingt-cinq mille livres, fussent réduits à celle de dix mille ; ce qui fut approuvé par la Cour ainsi que les autres amendements qu'ils proposèrent de faire à l'arrêt de 1647.

XXXIV.

Triste état de la Colonie à la fin du gouvernement de M. de Montmagny.

Au reste, la supplique des colons, qui servit de motifs au nouvel arrêt du conseil du 5 mars 1648, fait assez connaître le triste état où la colonie

(*) Ce mémoire, composé en 1695, est assez inexact, pour ne rien dire davantage ; l'auteur attribue même à cette prétendue *intrigue*, ourdie en 1647, l'abandon fait aux habitants du commerce des pelleteries, qui avait eu lieu deux ans auparavant, et qu'il représente comme un coup porté aux Cent-Associés, et la ruine de leur Compagnie.

était réduite à la fin du gouvernement de M. de Montmagny. " L'intention " de Sa Majesté et des rois ses prédécesseurs, disent-ils, était d'accroître " les colonies et de peupler le Canada de Français catholiques, afin de disposer plus facilement, par leurs exemples, les sauvages à la religion chrétienne et à une vie civile, comme aussi de tirer de ces terres quelque " commerce avantageux et utile à ses sujets. Néanmoins, au lieu de cela, " le pays se dépeuple et le commerce y dépérit, tant par défaut de police " que pour les grandes dettes qu'on y contracte pour subvenir aux dépenses nécessaires, comme aussi pour l'inobservation de plusieurs articles " de l'Edit d'établissement de la Compagnie de la Nouvelle-France, et " même pour l'inexécution de l'arrêt du dernier règlement de mars 1647 ; " mais principalement à cause des incursions des Iroquois, ennemis communs de tout le pays, qui pillent et ravagent les habitations Françaises " et sauvages par eau et par terre, sans qu'on se mette en devoir d'y " remédier. Afin donc qu'il soit pourvu par Sa Majesté à ces maux, les " sieurs d'Ailleboust et des Châtelets, députés des habitants de la Nouvelle-France, supplient qu'en interprétant et modifiant le règlement dernier, il lui plaise de leur accorder les articles énoncés dans leur requête."

XXXV.

Création d'un nouveau conseil ; établissement d'un camp volant pour la sûreté de la Colonie.

Ces articles, ayant été examinés au Conseil du Roi, en présence de la Reine régente, furent approuvés pour servir de règle à l'avenir. Le Roi ordonna que le Conseil fût composé non plus de trois membres, mais de cinq : du Gouverneur, du Supérieur ecclésiastique et de MM. de Chavigny, Godefroy de Québec et Giffard, ou même de sept membres, lorsque les Gouverneurs particuliers de Montréal et des Trois-Rivières se trouveraient à Québec ; enfin il déclara qu'en l'absence de quelques-uns des conseillers, il serait nécessaire qu'ils fussent au moins deux pour délibérer légitimement avec le Gouverneur, et même trois, si le Gouverneur était continué dans sa charge. Il réduisit les appointements du Gouverneur général à dix mille livres, les soixante-dix tonneaux de fret à douze, et sa garnison à douze soldats, et régla que les Gouverneurs particuliers de Montréal et des Trois-Rivières recevraient trois mille livres, qu'ils auraient six tonneaux de fret et six soldats pour leur garnison. Enfin, quant aux dix-neuf mille livres supprimées par cet arrêt, et prises sur les appointements assignés par celui de 1647, le Roi ordonne qu'elles soient employées à former, sans délai, un camp volant de quarante soldats, qui seront tirés des garnisons déjà existantes, si l'on y trouve ce nombre d'hommes disponibles, ou, dans l'autre cas, qui seront levés le plus tôt qu'il se pourra. L'été, ce camp volant gardera les passages par eau et par terre, sous la conduite de celui que le Gouverneur général en jugera capable ; et l'hiver, il

sera départi dans les garnisons pour aller de là battre la campagne et courir le pays. Le reste des dix-neuf mille livres sera employé en achat d'armes, de munitions de guerre et au soulagement des sauvages, suivant les ordres du Conseil de Québec. Outre ce camp volant, le Roi permet de faire passer tous les ans au pays des Hurons une compagnie composée de ceux des habitants qui auraient le désir d'y aller à leurs frais pour servir d'escorte tant aux Hurons qui seront venus à la traite qu'aux missionnaires, qui ne peuvent plus s'y rendre sans ce secours. Et pour donner à cette Compagnie de volontaires le moyen de subsister, le Roi leur permet le négoce des pelleteries durant leur voyage, à la charge de les rapporter aux magasins du pays pour le prix qui aura été fixé par le Conseil de Québec.

XXXVI.

Murmures contre M. d'Ailleboust. Mort de M. de Répentigny.

Les changements que nous énumérons ici, quoique tous dans l'intérêt public, ne furent pas cependant goûtés par quelques particuliers, qui devaient sans doute en recevoir du dommage, en se voyant déçus de leurs prétentions. Quelques-uns de ces derniers, qui allaient retourner en Canada sur les vaisseaux de la flotte, en prirent même occasion de se montrer ouvertement opposés à M. d'Ailleboust ; et il semble que M. de Répentigny, jusqu'alors Général de cette flotte, était du nombre des mécontents. Du moins le Roi, informé des oppositions faites à M. d'Ailleboust, nomma celui-ci Général de la flotte, pour ce voyage seulement, sans que sa nomination dût tirer à conséquence pour l'avenir ; en même temps il lui donna le pouvoir de nommer les Commandants de vaisseaux qu'il aurait pour agréables ; et quant à M. de Répentigny, il déclara qu'il ne serait Général de la flotte qu'au prochain retour en France des mêmes vaisseaux. Cette mesure sévère, qui réduisait M. de Répentigny à faire la traversée, cette fois, comme simple particulier, était de nature à l'affecter beaucoup. Il tomba malade dans la traversée et mourut même avant que la flotte fût arrivée à Québec.

XXXVII.

M. d'Ailleboust succède à M. de Montmagny comme Gouverneur général.

Le 20 août, fête de saint Bernard, M. d'Ailleboust arriva devant ce poste, et fut reçu comme Gouverneur général avec tout l'appareil usité en pareille rencontre. Les principaux du pays le complimentèrent ; et les sauvages qui se trouvaient présents lui firent une petite harangue, qui fut interprétée par un Religieux de la Compagnie de Jésus. Le P. Lallemant fait remarquer que M. de Montmagny, dès qu'il eut connaiss ance de son rappel, ne se contenta pas de l'accepter avec le respect et l'honneur dus à la volonté du Roi et à celle de la Reine ; mais que, de plus, il fit paraître une *généreuse magnanimité*, en ordonnant qu'on disposât toutes choses our

la digne réception de son successeur. L'emphase de cette expression semblerait donner à entendre qu'il ne quitta la Nouvelle-France qu'à regret, et que son rappel lui offrit la matière d'un vrai sacrifice. Quoiqu'il en soit, il partit le 23 de septembre suivant, sur le vaisseau amiral, qu'il commanda lui-même, et où était M. Godefroy, qui fut amiral au retour en remplacement de M. de Répentigny. Madame d'Ailleboust, dont le mari devait résider à Québec, en sa qualité de Gouverneur, quitta Villemarie pour aller le joindre ; et à cette occasion mademoiselle Philippine de Boulongne, sa sœur, qui l'y suivit, exécuta le dessein qu'elle avait conçu d'embrasser l'Institut des Ursulines, au noviciat desquelles elle entra le 2 décembre de la même année 1648. Nous pouvons remarquer ici, en passant, que, le 19 mars de l'année suivante, M. d'Ailleboust leva des Fonts baptismaux Marie Morin, qui fut dans la suite Religieuse hospitalière à Villemarie, et l'auteur des *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph*, citées plusieurs fois dans cette histoire.

XXXVIII.

Arrivée du camp volant à Villemarie.

Au printemps, M. d'Ailleboust envoya à Villemarie le camp volant ordonné par le Roi, composé de quarante hommes, sous la conduite de M. Charles d'Ailleboust des Musseaux, son neveu. Ce renfort, dès qu'il parut, excita parmi tous les colons une grande joie, augmentée encore par le nom et la qualité de celui qui en avait le commandement. M. des Musseaux venait, en effet, pour les aider à repousser les Iroquois, " ce qui, " dit M. Dollier de Casson, était plus aisé que de les battre ; car à peine " ces barbares entendaient-ils le bruit des rames des chaloupes du camp " volant, qu'ils s'enfuyaient tout aussitôt avec une telle vitesse, qu'il n'é- " tait pas facile de les joindre, et par conséquent de les attaquer. Si l'on " avait eu alors, ajoute-t-il, l'expérience que nous avons aujourd'hui, et la " connaissance du pays de ces barbares, quarante hommes bien comman- " dés se seraient acquis beaucoup de gloire, auraient rendu des services " très-signalés et retenu nos ennemis dans une grande crainte, par les " coups qu'ils auraient faits sur eux. Mais nous n'avions pas les lumières " que nous avons aujourd'hui, et nous étions moins habiles que nous ne le " sommes maintenant à la navigation du canot, qui est l'unique moyen " dont on doit user pour poursuivre ces barbares." D'après le règlement du Roi, ce camp volant devait être composé de quarante soldats, et M. d'Ailleboust, qui en comprenait la nécessité, l'accrut encore de trente hommes en 1651.

XXXIX.

Arrivée de M. d'Ailleboust à Villemarie.

Le nouveau Gouverneur monta lui-même à Villemarie, au printemps de l'année 1649, et réjouit, par sa présence, tous les colons, charmés de voir

ainsi dans sa personne l'un des Associés de Montréal occuper la place de Gouverneur du pays. Les hostilités incessantes des Iroquois ne permettaient guère de voyager alors sur le fleuve sans escorte, et nous voyons que M. d'Ailleboust, en faisant ce voyage, avait dans sa chaloupe douze soldats armés. Cependant, toute l'année 1648 et surtout la suivante, la plupart des Iroquois ayant été occupés à harceler les Hurons dans leur pays et à y mettre tout à feu et à sang, on n'eut à repousser à Villemarie que de petits partis de ces barbares, dont M. de Maisonneuve vint aisément à bout, par sa prudence et le courage intrépide de ses soldats. Il ne perdit qu'un seul homme, qui fut pris le 30 mai par les Iroquois, et conduit sans doute dans leur pays : car les registres de la paroisse ne font nullement mention de sa sépulture. M. d'Ailleboust annonça à M. de Maisonneuve que la grande Compagnie, voulant reconnaître les bons et agréables services que le pays recevait de Villemarie sous son digne Gouverneur, en avait augmenté la garnison de six soldats, et qu'au lieu de trois mille livres qui lui avaient été assignées pour lui et sa garnison, il en recevrait à l'avenir quatre mille. Il apporta aussi un règlement que les Associés de Montréal avaient fait touchant l'administration de l'Hôtel Dieu. Entre autres choses, ils ordonnaient que le chirurgien de cette maison servirait gratuitement tous les habitants de l'île, tant Français que sauvages, et que, chaque année, l'administration rendrait ses comptes au Gouverneur de Villemarie, au Supérieur ecclésiastique et aux syndics des habitants, qui signeraient la copie de cet acte qu'on enverrait à Paris.

XL.

Seigneurie de la prairie de la Madeleine, concédée aux RR. PP. Jésuites.

Dans le séjour qu'il fit alors à Villemarie, M. d'Ailleboust mit les RR. PP. Jésuites en possession de la seigneurie de la Prairie de la Magdeleine, qui leur avait été concédée depuis deux ans. Comme la Compagnie de Montréal refusait de faire aux gens de mainmorte d'autres concessions que celles qu'elle accordait aux habitants, M. François de Lauson, conseiller au Parlement de Bordeaux, avait donné, le 1er avril 1647, aux RR. PP. Jésuites, deux lieues de terre, sur quatre lieues de profondeur, en face de Villemarie, du côté du sud, à commencer depuis l'île Sainte-Hélène et à continuer, en tirant de là, le Sault Saint-Louis, jusqu'à un quart de lieue au-delà d'une prairie dite alors *de la Magdeleine.* Ces Religieux n'ayant pas encore été mis en possession de cette seigneurie, M. d'Ailleboust, comme Gouverneur général, les en investit selon les formes le 3 mai de cette année, assisté de Jean Bourdon, qualifié ingénieur arpenteur, et de François de Chavigny, l'un des conseillers de Québec. L'acte de cette prise de possession fut écrit et signé au Fort de Villemarie.

LES TRIBUS SAUVAGES

DE

L'Amerique Meridionale.

II.

HABITANTS AQUATIQUES DE MARACAÏLO.

A l'ouest du grand bassin de l'Orénoque et en face de la mer des Caraïbes, se trouve une vallée non moins étendue que l'Irlande ; et la vallée contient, dans la partie centrale, une nappe d'eau qui occupe le tiers de sa surface. Cette nappe d'eau fut appelée, par les Européens qui la découvrirent, *lac de Maracaïbo*, du nom d'un cacique, c'est-à-dire d'un chef, qu'ils rencontrèrent sur ses bords.

Mais, en dépit de l'ancienneté de sa découverte, le lac Maracaïbo et le territoire qui l'entoure, ne nous sont pas moins inconnus que s'ils étaient enfouis dans les déserts d'Afrique.

Ce territoire est pourtant des plus intéressants ; il possède une faune particulière, et sa flore est l'une des plus riches du monde. Faire le catalogue des végétaux qu'il renferme serait énumérer presque toutes les espèces de l'Amérique tropicale. La médecine y trouve le sassafras, la salsepareille, le cinchona ; et si l'on y rencontre la liane du curare, on y a l'entidote de cet affreux poison dans le gaïac et le mikania guaco. Enfin il offre au commerce l'indigo, le sang-dragon, bien connus comme matières tinctoriales, et fournit les bois si précieux à l'ébéniste et au luthier, par la diversité de leur nuance et la finesse de leur grain.

Mais on n'a pas encore exploité ces richesses. Quelques petits établissements situés à l'entrée du lac ; ça et là une misérable bourgade, alimentée par le cabotage ou la coupe des bois de teinture ; de loin en loin quelques hameaux de pêcheurs ; à d'immenses intervalles un troupeau de vaches, ou une plantation de coca, y sont les seuls indices de la présence de l'homme.

On a souvent donné au lac Maracaïbo la désignation de bras de mer ; on a eu tort ; cette qualité n'appartient qu'au golfe de même nom, qui en effet n'est qu'une partie de la mer des Caraïbes, dont la nappe intérieure, qui nous occupe, diffère essentiellement. Celle-ci est un lac d'eau douce, séparé du golfe par un canal étroit, canal qui n'est pas même saumâtre, si ce n'est à l'époque des grandes marées, ou lorsque le vent du nord souffle pendant longtemps.

Décrivant un ovale, du nord au sud, le lac de Maracaïbo doit à ce détroit, dont il est emmanché, la forme d'une mandoline ; et cette ressemblance n'a pas échappé aux Espagnols, chez qui cet instrument est d'un usage très commun.

Une autre particularité du Maracaïbo est son peu de profondeur aux environs de ses bords. Placé très loin du sommet des montagnes dont les derniers plis s'affaissent dans la vallée, il recouvre la base de ces pentes insensibles qui se prolongent en mourant sous le pourtour de ses eaux ; on peut, à certaines places, y pénétrer à gué jusqu'à plusieurs milles du rivage ; puis tout à coup le sol vous manque, et fait place à l'abîme.

Plus étrange encore est un phénomène qui, depuis Christophe Colomb, n'a pas seulement intrigué les curieux, mais embarrassé les savants qui n'ont pu l'expliquer d'une manière satisfaisante. C'est une clarté remarquable, une lumière qui apparaît au milieu de la nuit, vers la pointe méridionale du lac. Cette lueur phosphorescente a beaucoup d'analogie avec les feux follets de nos marécages ; elle est probablement de la même nature mais beaucoup plus forte, puisqu'elle est visible à une très grande distance. Comme elle se trouve dans la direction du canal, et qu'elle surgit toujours au même endroit, elle sert de phare à ceux qui naviguent sur le lac, et a reçu des mariniers de ces parages le nom de *lanterne* de *Maracaïbo*.

On a dit, sans en être certain, mais avec une apparence de raison, que ce phénomène était produit par les effluves d'un vaste marécage situé à l'embouchure de la Zoulia, où brille précisément la clarté mystérieuse ; l'atmosphère y est, en général, d'une température plus chaude que dans les lieux voisins, et l'on suppose qu'elle est fortement électrique. Du reste, quelque soit son origine, cette flamme projette sa lumière en silence et n'a jamais été accompagnée d'une explosion quelconque, du moins à ce que l'on sache.

Mais de tous les traits particuliers du Macaraïbo, celui qui nous offre le plus d'intérêt, c'est la population qui l'habite. Lorsque les Espagnols, suivant les bords du golfe, arrivèrent à l'entrée du canal, ils découvrirent, non pas de simples cabanes, mais des villages entiers qui semblaient voguer sur le lac ; ils approchèrent et virent que ces villages étaient bâtis sur pilotis. La ville de Venise, également construite au milieu des eaux, leur revint à la mémoire, et ils donnèrent à cette partie de la côte le nom de Vénézuela (petite Venise), qui maintenant est celui de toute la province.

Il existe encore aujourd'hui quelques-uns de ces villages, dont les principaux renferment de cinquante à cent familles. Plusieurs habitants de ces hameaux ont accepté l'enseignement des missionnaires espagnols et se sont faits catholiques. Une de leurs bourgades se distingue par un édifice plus grand que les autres, et qui, d'une architecture peu prétentieuse, est surmonté d'une campanile, dont la cloche annonce la présence de la maison de prière.

Bien qu'ils appartiennent à la même race, les villageois du lac diffèrent essentiellement du Goajiro qui habite sur la rive occidentale : l'un est guerrier, lès autres sont d'humeur pacifique et vivent de leur travail.

Ils s'adonnent à la pêche et quelquefois à la chasse ; mais n'anticipons pas, et occupons-nous d'abord de leur singulier domicile.

Lorsqu'ils veulent se construire une maison, nos Maracaïbiens, comme tous ceux qui bâtissent, commencent par choisir un emplacement qui leur convienne. L'eau doit y avoir peu de profondeur, et cependant plus il sera loin du rivage, mieux il remplira les conditions voulues ; un banc de sable ou un îlot submergé fait précisément l'affaire.

La place trouvée, notre homme se met en quête d'un certain nombre d'arbres assez forts pour lui servir de piles. Toutes les espèces ne sauraient lui convenir ; il y en a peu qui résisteraient à l'influence de l'eau, et seraient à l'abri des insectes dont le lac est abondamment peuplé. Bâtir dans un pareil milieu, exige beaucoup de peine, même pour y élever une hutte grossière ; et afin de n'avoir pas à la réparer sans cesse, notre Indien cherche à donner à sa case toute la solidité possible.

Il y a précisément dans la forêt voisine un bois qui semble créé tout exprès pour le but qu'il se propose : le *palo sano* des Espagnols, le gaïac des indigènes, le *guayacum* des savants : un arbre qui a cent pieds de hauteur, la cime en parasol, et des fleurs brillantes d'une belle teinte orangée. Le bois en est si dur qu'il émousse la hache, et les Indiens s'imaginent que s'il restait enterré pendant assez longtemps, il deviendrait du fer.

Prise à la lettre, cette croyance est une erreur, mais beaucoup moins grande qu'on ne le suppose ; enfoui dans le sol des Maracaïbiens, ou plongé dans le lac, ce bois déjà si dur se transforme réellement, non pas en fer, mais en pierre. On a souvent trouvé sur le rivage du gaïac pétrifié ; et ce qui paraît plus étrange, le pilotis des cases subit fréquemment pareille métamorphose ; d'où il résulte que les pilliers qui soutiennent ces dernières, au lieu de s'être altérés, sont devenus de vraies colonnes.

C'est donc cet arbre précieux que notre Indien va chercher pour faire les fondations ; il coupe ses piliers de la longueur voulue, et les traîne au bord du lac, d'où il les conduit, nécessairement par eau, à l'endroit où ils doivent être placés. Quand il a terminé son pilotis, le constructeur y établit une plate-forme dont le bois est plus léger ; c'est ordinairement le bombax qui en fournit la matière, ou bien encore le cédrel noir de la famille des Méliacées, et qui, de même que le précédent, croît en abondance au bord du lac.

Sur cette plate-forme, qui s'élève à peu près à trois pieds au-dessus de l'eau, sont dressées les parois qui doivent soutenir la toiture. De jeunes bambous suffisent, les intervalles qui les séparent n'ont pas même de clayonnage. Le froid est ignoré dans le pays ; pourquoi y ferait-on des murs

épais ! Il y a bien une époque où la pluie est torrentielle ; mais on s'en préserve au moyen de larges feuilles de l'énéa, et du vihaï (sorte de bananier), qui remplacent parfaitement la tuile ou l'ardoise. La nature, dans ces lieux, est généreuse, et pourvoit spontanément à tous les besoins de l'homme ; elle lui fournit même des cordes pour fixer les pièces de sa charpente ; ses câbles, formés de la tige des lianes, employées quand elles sont vertes, se retirent en séchant, et retiennent les solives et la toiture avec tant de force que celle-ci résiste à la tempête.

L'habitation est finie ; reste à savoir pourquoi notre Indien l'a placée dans cet étrange milieu ? En construisant sur la rive, il aurait pu se rapprocher des bois, et s'éviter l'énorme peine que lui a donné le flottage de ses poteaux.

Voulait-il se mettre à l'abri d'une invasion ? Echapper à quelque peuplade voisine ? Non ; il a des ennemis comme tous les autres peuples ; mais ce n'est pas la crainte de l'homme qui l'a fait se réfugier dans le lac.

C'est donc pour fuir les animaux féroces ? Probablement le jaguar ? Pas du tout; ce qui l'a réduit à cette extrémité, c'est bien un être vivant, mais si petit, si misérable en apparence, que vous allez sourire à l'idée qu'une aussi humble créature a pu mettre en fuite une nation. Il est vrai que cet ennemi devient formidable par ses légions sans nombre.

Vous devinez qu'il s'agit des moustiques ; nulle part ils ne sont en plus grande quantité, ni plus altérés de sang ; il y en a de toute espèce : jéjens, zancudos et tempranéros, abondent sur les bords de ce lac immense. Ils y apparaissent à une heure précise du jour ou de la nuit, *montent la garde* tour à tour, suivant l'expression des malheureux qu'ils persécutent, et laissent à peine quelque intervalle entre leurs attaques.

Or, il se trouve que les moustiques, dont les endroits marécageux, le bord des eaux, constituent l'habitat, s'éloignent rarement de la terre. Ils se plaisent à l'ombre des feuilles, ou parmi les plantes aquatiques, près desquelles ils se sont formés, et ne quittent le rivage, pour voler au-dessus de l'eau, que si le vent les y entraîne.

Si donc les Maracaïbiens s'établissent sur le lac, c'est pour échapper aux moustiques.

Ainsi que la plupart des natifs de l'Amérique tropicale, et même des latitudes plus élevées, les Indiens du Maracaïbo n'ont pour vêtement qu'une ceinture. Toutefois ceux qui ont accepté le catholicisme ont un costume plus décent, composé d'un tablier, soit en coton, soit en fibre de palme, et qui leur vient aux genoux.

Mais il ne suffit pas d'être vêtu et logé, il faut encore se nourrir. La pêche est la profession de notre Indien, et les eaux du lac lui fournissent à cet égard des ressources inépuisables. Il y trouve d'abord la *lïza*, une espèce de raie bien connue, à reflets lumineux et bleuâtres, sur un fond argenté. Ce poisson, qui a tout au plus un pied de longueur, est excellent ;

et séché, il s'exporte aux Antilles. Beaucoup d'habitants de la côte de Cumane et de celle de Margarita se livrent à cette pêche ; mais bien que la lïza soit un poisson de mer, elle n'en abonde pas moins dans les eaux douces du Maracaïbo. Elle est prise au moyen de seines fabriquées avec le fil de l'agave, ou celui du *mauritia*. Séchés au soleil, les œufs de la lïza jouissent d'une grande réputation, et forment un objet de commerce d'une certaine importance.

Le *pargo*, dont les écailles sont blanches, teintées de roses, est encore plus délicat, sans être moins abondant.

Un charmant petit poisson, nommé *doncella*, c'est-à-dire jeune fille, pullule tellement dans certaines parties du Macaraïbo, que l'une de ses baies en a tiré son nom.

Le *Vagre*, un poisson très laid, muni d'une grosse tête et d'une énorme bouche entourée de barbillons, fait également partie de la pêche de nos Indiens, qui le tuent à la lance, ou à coup de flèche lorsqu'il monte à la surface de l'eau. Ils s'emparent de la même manière du *Carité*, poisson de forme presque ronde, qui a près de dix pieds de tour, et qui est aussi affreux que le précédent.

Le lac fournit encore la *viegita* ou vieille femme, qui se nourrit de frétin, surtout de petits crustacés, et qui doit son nom bizarre au bruit qu'elle émet, bruit qui rappelle la voix chevrotante d'une femme très-âgée.

Il y a la *dorade*, ainsi appelée de ses couleurs chatoyantes à reflets d'or, et qui est pêchée à la ligne, sans autre amorce qu'une petite guenille blanche ; cet appât s'agite sans cesse par le mouvement de la pirogue à laquelle on l'attache, et il attire la dorade au point de la faire mordre à l'hameçon qu'il recouvre.

Enfin la *lebranche* qui forme des bancs considérables, et remonte dans les lagunes et les rivières à l'époque du frai. La *goubina*, et plusieurs espèces de sardines qui, enfermées dans des boîtes d'étain, sont envoyées en Europe, fournissent leur contigent à l'industrie de notre pêcheur, car il fait du commerce.

On ne peut pas vivre exclusivement de poisson, et le Maracaïbien veut manger un peu de cassave, aliment qu'il préfère à tous les autres et qu'il est obligé d'acheter.

C'est dans une ville appelée aussi Maracaïbo que l'indien va acheter sa farine ; il la paye avec le produit de sa chasse et de l'exploitation du caoutchouc. Cette ville est située sur le canal qui unit le lac Maracaïbo au golfe de ce nom.

Ce n'est pas seulement pour acheter de la cassave que le Maracaïbien a besoin d'argent ; c'est aussi pour contribuer aux frais du culte et pour laisser de quoi se faire enterrer honorablement, ce dont il est fort préoccupé.

La pêche ne suffit pas ; il a donc recours à la chasse. Aux approches

de l'hiver, tous les oiseaux qui nichaient dans la zone boréale, quittent ces régions glacées pour un climat plus doux, et des myriades de canards, de sarcelles, de rémipèdes de toute espèce, viennent s'établir sur le lac. C'est une fortune pour le chasseur. Toutefois, malgré leur nombre, il est tellement difficile d'en approcher, qu'on en tuerait bien peu si l'on n'usait pas de ruse.

Que fait alors notre Indien ? Il se pourvoit d'une certaine quantité de calebasses, de la grosseur de sa tête. Une plante de la famille des courges, et un arbre, qui tous deux prospèrent dans le voisinage, les lui fournissent. Il remplit sa piroque de ces gourdes, choisit un endroit où rien ne peut effrayer les volatiles et où cependant il n'ait d'eau que jusqu'au menton. Ce n'est pas pour lui qu'il recherche ce dernier point, car il nage aussi bien que les canards ; mais il est nécessaire qu'il puisse à toute heure surveiller les oiseaux, et comment faire s'ils sont trop loin du bord ?

Quand il a trouvé un bon endroit, il y sème les gourdes qu'il a mises dans sa pirogue. Etant légères elles flottent sur l'eau, et pour empêcher qu'elles ne se dispersent, l'Indien les a fixées chacune par une ficelle dont l'autre bout s'attache à une pierre ; celle-ci va au fond, et la calebasse surnage comme une plante aquatique.

Cette besogne finie, l'Indien s'éloigne. Les oiseaux envisagent d'abord avec crainte ces objets ronds et jaunes qui se sont introduits dans leur domaine. Cependant les heures s'écoulent ; les intrus n'ont fait aucun mal. Les trembleurs s'enhardissent, les plus aventureux s'approchent, la curiosité les pousse, et chacun s'aventure au milieu de ces boules inoffensives. Il est de plus en plus certain que ces masses flottantes ne sont pas à redouter ; et l'on finit par aller et venir sans la moindre inquiétude. C'est le moment qu'attendait notre chasseur : il s'équipe en toute hâte, se met autour de la taille une corde où sont attachées beaucoup de lanières, et se fourre la tête dans une gourde exactement pareille à celles qui flottent sur l'eau, si ce n'est que la sienne a trois ouvertures qui correspondent à ses yeux et à ses narines.

Ainsi accoutré, il glisse de sa plate-forme, où il était à l'affût, et nage doucement du côté des canards. Lorsqu'il a gagné l'endroit où il peut marcher sans qu'on voie ses épaules, il se relève, et, ridant à peine la surface de l'eau, va se mêler aux calebasses dont les oiseaux ne se méfient pas.

Ceux-ci batifolent toujours ; pourquoi se défieraient-ils de cette nouvelle machine dont l'expérience leur a appris qu'ils n'avaient rien à craindre.

En effet, le stratagème est si bien conçu, que des créatures raisonnables y seraient également prises. Il est possible, d'ailleurs, que pas un des oiseaux n'ait remarqué cette boule supplémentaire.

Cependant la nouvelle venue, glissant toujours sans bruit, va et vient au milieu de la bande. Chose étrange : tous les canards dont elle appro-

che disparaissent immédiatement ; en outre, au lieu d'enfoncer la tête la première, ainsi qu'ils en ont l'habitude, ils font la culbute comme si on les tirait par les pieds, et cela d'une manière si rapide, qu'ils n'ont pas le temps de pousser un couac.

Ces plongeons excentriques se continuent sans qu'on voie reparaître ceux qui les exécutent ; les autres finissent par soupçonner la calebasse mouvante, et s'en éloignent soit à la nage, soit au vol.

Mais si le stratagème a été bien mis en œuvre, la perfide calebasse aura fait plus d'un voyage du lieu où sont les oiseaux à celui où s'élèvent les cases bâties sur les plates-formes ; et chaque fois qu'elle se sera trouvée près de ces dernières, on aura vu qu'elle coiffait un homme à la peau cuivrée, ayant pour ceinture un double rang de canards suspendus par le cou.

Cette chasse est naturellement l'occasion d'un festin. Pendant toute la saison, notre pêcheur se régale de rôti. Il ne pense guère à mettre son gibier sur un lit de petits pois, à le bourrer de thym et d'oignons ; mais une forte dose de piment est indispensable. Il a un carré de cette plante dans un coin du voisinage ; ou, s'il n'a pas pu la cultiver, il a grand soin d'en faire ajouter au manioc et au maïos contre lesquels il troque les produits de sa pêche et de sa chasse, qui, à vrai dire, n'est qu'une autre forme de pêche. (*)

M. R.

(*) L'extraction du caoutchouc forme une autre branche très productive de commerce pour les Maracaïbiens. Les articles spéciaux que l'*Echo* publie en ce moment sur cette industrie précieuse, nous dispensent d'entrer dans des détails qui auraient naturellement trouvé ici leur place.

LE CAOUTCHOUC.

(*Suite.*)

II.

SA RÉCOLTE.

Le rapport de La Condamine nous a fait connaître déjà la manière d'extraire et d'employer le suc laiteux de l'Hhévé. Nous allons maintenant entrer dans de plus grands détails sur cet intéressant sujet, en tenant compte des remarques de M. Fresneau.

On commence par laver le pied de l'arbre, ensuite on fait, avec un instrument tranchant, des incisions légèrement obliques qui doivent pénétrer toute l'épaisseur de l'écorce, en ayant soin de les pratiquer les unes au-dessus des autres, de telle manière que ce qui sort de la plus élevée tombe dans celle qui est immédiatement au-dessous et ainsi de suite jusqu'à la dernière. Au bas on dispose une feuille de balisier, en forme de rigole, pour amener le suc dans un vase placé au pied de l'arbre.

On voit que cette méthode diffère essentiellement de celle que nous employons en Canada pour l'extraction du sucre. Dans l'érable, ce n'est pas la sève descendante, celle qui se trouve entre l'écorce et le bois, qu'on utilise mais bien la sève ascendante qui seule contient une proportion notable de sucre. Des incisions pratiquées dans l'écorce ne seraient donc pas suffisantes et l'on est obligé de recourir à des trous de tarrière pénétrant au cœur du bois pour faire écouler la liqueur sucrée qui monte par les nombreux vaisseaux du système liqueux.

Pour utiliser le suc de l'Hhévé, M. Fresneau commençait par se procurer des moules en terre glaise auxquels il adaptait un manche de bois afin de pouvoir les tenir plus commodément et ménager une ouverture dans les objets de caoutchouc. Le moule une fois poli et adouci avec de l'eau, il l'enduisait de suc laiteux avec les doigts et l'exposait ensuite à la fumée épaisse d'un feu modéré, en ayant soin de tourner continuellement pour obtenir une couche bien uniforme. Il était essentiel que la flamme ne vint pas au contact de l'objet en préparation, car le suc laiteux serait entré immédiatement en ébullition et il en aurait résulté des solutions de continuité. Dès qu'il voyait une couleur jaune se manifester et que le doigt ne s'attachait plus au premier enduit, M. Fresneau appliquait une

seconde couche qu'il traitait de la même manière et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il eut atteint l'épaisseur désirée, alors il tenait la matière longtemps sur le feu, jusqu'à évaporation complète de toute humidité. Il profitait du temps où l'ouvrage n'était pas encore entièrement desséché pour y imprimer divers dessins au moyen d'un poinçon en fer ou simplement en bois dur.

" J'ai imité, dit-il, des coutures de bottes avec un morceau de bois denté à distances égales, avec lequel, en l'appliquant à plat, je faisais refluer la matière tout le long de la couture feinte, toujours du même côté, ce qui formait une trace en zigzag ; ensuite j'appliquais l'outil de l'autre côté en sens contraire, en faisant semblablement et à pareille distance refluer la matière, observant de placer les vides de l'outil vis-àvis le plein de ce qui était formé. Par ces deux opérations, j'ai imité une couture où l'alène et le ligneul n'ont point eu de part. J'ai fait aussi de certains agréments avec le canon d'une clef dont je me suis servi à peu près comme d'un emporte-pièce. De même on imaginera d'autres agréments, tels qu'une roulette de pâtisserie, etc., qu'on pourra mettre en pratique et poncer tels dessins qu'on jugera à propos."

Depuis l'époque où avaient lieu les recherches de La Condamine et du chevalier Fresneau, on a découvert en Asie, principalement sur les bords du Gange, d'immenses forêts de figuiers riches en caoutchouc. On le tire en grande quantité du *ficus elastica*, arbre magnifique qui s'élève à une hauteur de plus de 100 pieds et couvre de son feuillage un cercle de 70 à 80 pieds de diamètre. Toute fois la gomme du Parà et celle de la Guyane sont plus recherchées à cause de leur grande pureté et l'Amérique méridionale est restée le principal marché du caoutchouc.

On n'a ajouté que peu de chose aux anciens procédés de récolte. Elle se fait toujours au moyen d'incisions qu'on renouvelle sans inconvénient sur le même arbre tous les quinze jours ; on choisit de préférence la saison d'hiver, afin de ne pas arrêter la vigueur de la végétation pendant l'été.

Le suc fraîchement recueilli a presque la consistance et la couleur de la crême. Les premières proportions qui s'écoulent de l'arbre donnent à peu près 20 pour 100 de caoutchouc solide et les autres peuvent en fournir jusqu'à 37 pour 100.

Pour séparer le caoutchouc du suc laiteux qui le contient, on fait bouillir, en agitant avec soin, et le caoutchouc s'isole promptement du liquide sous forme de grumeaux qui se réunissent en masse spongieuse ; la séparation est facilitée par l'addition d'une certaine quantité de rhum ; on presse la masse entre les plis d'un tissu grossier, pour en séparer les matières étrangères ; c'est ainsi que s'obtiennent les caoutchoucs d'Assam et de Java, qui sont blancs et inodores.

Plus généralement, le caoutchouc du commerce est sous la forme de poires lisses ou tatouées de divers dessins et de couleur brune. Pour ob-

tenir ces poires, on forme des moules pyriformes de terre glaise, qu'on plonge à diverses reprises dans le suc laiteux fraîchement séparé de l'arbre, et on retire, couche par couche, une masse de caoutchouc que l'on durcit à un feu de branches résineuses, ce qui lui donne une couleur brune plus ou moins foncée. Le caoutchouc ainsi préparé contient, outre la fumée qui le colore, toutes les matières étrangères qui existaient dans le suc.

Maintenant que la consommation est augmentée dans une proportion telle que les bras manquent au travail, les sauvages laissent souvent couler les arbres et sécher la gomme au soleil. Il se forme de grands blocs ayant la forme d'une plaque épaisse ou de longs cylindres, de couleur légèrement jaunâtre due à l'action lente de l'air. Au Brésil, on allume des feux d'herbe sous les arbres producteurs, pour activer la solidification.

Depuis plus de vingt ans on est parvenu à expédier le suc lui-même en Europe, après l'avoir introduit dans un flacon de verre ou d'étain qu'on a soin de remplir et de bien boucher. Cette manière de livrer le caoutchouc au commerce réussit bien, mais il est préférable d'employer la méthode imaginée par M. Lee Norris, de New-York : elle consiste à filtrer d'abord le jus, puis à l'agiter vivement avec un vingtième de son poids d'ammoniaque très forte qui a pour effet de le préserver de l'action oxydante de l'air. Il suffit de chauffer à quinze ou vingt degrés pour chasser l'ammoniaque quand on veut utiliser le caoutchouc.

Le suc ainsi expédié contracte après quelque temps une odeur aigrelette mêlée de l'odeur de pourri, ce qui tient à l'altération d'une partie de l'albumine végétale qui s'y trouve dissoute. Quand on le chauffe sans addition, le caoutchouc se coagule de suite, et vient nager à la surface de la liqueur, entraîné par l'albumine, qui, en se coagulant, réunit en masse le caoutchouc naturellement tenu en suspension sous forme émulsive dans le suc employé.

Par une analogie singulière avec le lait, si l'on abandonne le suc à lui-même, les matières émulsives qu'il renferme s'élèvent, comme de la crême à la surface de la liqueur qui demeure brune et limpide. On peut étendre ce suc d'eau sans qu'il se coagule et sans qu'il en soit altéré ; la chaleur, l'évaporation, les alcalis, etc., agissent ensuite sur lui commme auparavant.

Pour isoler le caoutchouc pur, on mêle le suc avec quatre fois son volume d'eau et on place ce mélange dans un vase dont le fond est muni d'une ouverture. Au bout de vingt-quatre heures, le caoutchouc s'est rassemblée, sous forme d'une crême, à la surface de la liqueur ; on soutire celle-ci ; on mêle le résidu avec une nouvelle quantité d'eau que l'on soutire aussi quand elle s'est éclaircie, et on renouvelle ce traitement jusqu'à ce que l'eau ne dissolve plus rien. Mais comme le caoutchouc se maintient en suspension dans l'eau pure, sans se réunir à la surface, il est nécessaire d'ajouter à l'eau de lavage un peu de sel marin ou d'acide chlorhydrique que l'on enlève ensuite facilement par quelque lavages à

l'eau pure. L'eau salée ou acidulée sert à débarrasser le caoutchoucdes matières végétales étrangères.

Le caoutchouc que l'on obtient ainsi est pur et très divisé. Délayé dans l'eau, il s'y résout en un lait qui s'éclaircit lentement, et dans lequel le caoutchouc ne subit aucune altération. La surface en contact avec l'air forme peu à peu par l'évaporation une pellicule mince de caoutchouc. Ainsi divisé, le caoutchouc est d'un blanc de lait ; pour le rendre cohérent il suffit de le placer sur du papier buvard pour absorber l'eau. Dès qu'il a perdu une certaine quantité d'eau, les particules commencent à se souder sans perdre leur blancheur. A mesure que l'eau s'évapore, la cohérence du caoutchouc augmente, et bientôt il constitue une pellicule blanche, opaque, élastique, qui, après l'évaporation complète de l'eau, se montre transparente et incolore comme une gelée sans texture fibreuse. Dès que le caoutchouc a pris quelque cohésion, il est facile d'en exprimer une grande partie de l'eau comme d'une éponge, mais celle-ci prend et conserve la forme du corps sur lequel on l'applique.

Rien de plus simple, dit M. Dumas, à qui nous empruntons ces détails, que ces phénomènes. Le caoutchouc existe dans le suc à l'état de division, en particules microscopiques, qui se soudent entr'elles à mesure que l'eau s'évapore, précisément comme les particules grasses du lait se soudent par le baratage pour former les masses de beurre.

N. N.

(*A continuer.*)

CHRONIQUE DU CONCILE.

Le Concile et la paix.—L'attitude du Concile.—La Petite Eglise.—Les difficultés du Concile.—La salle des séances.--Première congrégation générale, 10 Décembre : Députation des excuses, des controverses, des *Postulata*.— Seconde congrégation, 14 décembre : Députation de la Foi.—Troisième congrégation, 20 décembre : Députation de la Discipline. Espérance de l'épiscopat.— Quatrième congrégation, 28 décembre : Députation des Réguliers, ouverture des discussions.—Cinquième Congrégation, 3 janvier : Nécrologie du concile.—Sixième Congrégation, 4 janvier.
Deuxième Session, 6 janvier : Profession de Foi.—L'anti-Concile ou la comédie à Naples.

I.

Le Concile c'est l'assemblée des Messagers de la paix ; et le concile lui-même c'est la paix, la paix promise à tous les hommes de bonne volonté sur la terre. Aussi remarquez comme dès son ouverture, ces controverses passionnées et éclatantes qui agitaient le monde religieux et politique sont tombées. Ce n'est pas que les esprits soient devenus plus indifférents, mais aujourd'hui l'esprit de Dieu plane sur le monde, et si en dehors de l'auguste assemblée, l'esprit de l'homme s'agite, au dedans règne l'Esprit divin, l'Esprit de paix et de douceur ; et quelques soient les divergences des sentiments, elles finiront par se fondre dans une admirable unité, sous l'influence de cet Esprit d'union et de concorde.

Je dis divergence et non pas opposition, car il ne faut pas croire un mot de ce que l'on dit de l'*animation des partis* dans le Concile. Il n'y a point de partis dans le sein de l'Eglise, et par conséquent dans la sainte assemblée qui la représente. Il peut y exister des nuances d'opinions parmi les évêques ; mais ces opinions, dans les réunions synodales, y sont toujours exprimées avec sagesse et mesure. Il ne se formera pas dans la salle du Concile de droite ou de gauche, on n'y rencontrera que des serviteurs dévoués de l'Eglisevoilà ; pourquoi il ne faut pas croire à tous les cancans que ramassent les journaux hostiles et les correspondants en quête de nouvelles, et qu'ils nous envoient comme des vérités. Deux jours après nous les voyons invariablement démentis par les Feuilles sérieuses et bien informées.

La physionomie que présente l'auguste assemblée ne ressemble en rien à l'aspect qu'offrent aux curieux nos corps législatifs. Ce ne sont pas ces groupes animés, ce n'est pas cette agitation fiévreuse que l'on remarque trop souvent chez nos députés : ici, dit un témoin oculaire, tout est calme, grave et noble dans l'attitude des Pères du Concile. Tous prient et médi-

tent, ils comprennent que leur mission est divine et qu'ils doivent rester étrangers aux passions humaines."

Ne vous étonnez donc pas que ce spectacle impressionne et remue les âmes sérieuses et sincères. Voici un nouveau fait qui prouve jusqu'à quel point le Concile a agité les âmes et les consciences.

En 1801, à l'époque du Concordat avec Napoléon 1er, le pape Pie VII ne crut pouvoir remédier au mal de la situation religieuse en France, qu'en abolissant tous les siéges épiscopaux de cette vaste Eglise pour en créer de nouveaux. C'était un fait inouï dans l'histoire de l'Eglise ; c'était rompre la succession apostolique d'une des plus belles portions de la chrétienté; les évêques émigrés furent étonnés, affligés de se voir ainsi dépouillés, de titres et d'églises pour lesquelles ils avaient enduré les souffrances et le martyr de l'exil. Le très-grand nombre se résigna, quelques-uns crurent que le Souverain Pontife avait outrepassé ses droits et protestèrent dans un mémoire qu'ils lui adressèrent en 1803. Ceux qui signèrent ce mémoire, les prêtres et les fidèles qui s'unirent à eux et qui ne voulurent pas revenir de leur sentiment erroné, formèrent ce que l'on a appelé en France la *Petite Eglise.* Un petit reste de cette secte subsiste encore dans le département des Deux-Sèvres, n'ayant plus de prêtres, ils se baptisent, se marient, s'enterrent, récitent entre eux les prières de la messe le dimanche, et conservent tout ce qu'ils peuvent du culte catholique.

Mais ce reste, si petit qu'il soit, s'est réveillé à la nouvelle du Concile ; l'espérance de pouvoir rentrer dans l'unité universelle a brillé à ses yeux, il a fait un pas en avant : il a adressé au Pape et au Concile un mémoire où il cherche à justifier sa conduite, et demande au Concile de proclamer l'*inamovibilité absolue* de l'épiscopat. Ce mémoire n'est pas nouveau, c'est celui de 1803 que l'on a fait réimprimer à Lyon. Les signataires de cette pièce terminent en se déclarant; " Les fils soumis et dévoués du Saint-Père.

Si cette formule n'est pas en vain mot, nous serons prochainement invités à tuer le veau gras, à dresser le festin, à nous réjouir sur le retour de ce petit nombre de brebis égarées, car il y a plus de joie, dans l'Eglise, pour un prodigue qui revient que pour quatre vingt dix fidèles qui persévèrent.

Tout en constatant cette paix et cette influence du Concile, nous ne voulons pas dire qu'il n'a point ses difficultés, ce serait un miracle qu'une telle entreprise s'accomplit sans contradiction. Non, il ne se faut point faire illusion, il y a des difficultés à décourager les plus fermes volontés, si elles n'étaient pas appuyées sur la confiance dans le secours divin. " Ici, à Rome, pour peu qu'on prête l'oreille tant aux bruits de la rue, qu'aux conversations de salon, l'on est oppressé, inquiet, (1) " et les bruits de l'étranger ne sont pas de nature à ramener l'assurance, il y a les difficultés matérielles qui sont immenses. Comment cette assemblée, si nombreuse, se distribuera-

(1) Veuillot.

t-elle son incalculable travail, et en verra-t-elle la fin ? Il y a les difficultés intérieures qui naissent de la divergence des opinions de tant de Pères de contrées si diverses, sur l'opportunité de mille mesures qui devront être prises. Et si l'on examine avec quelle anxieuse curiosité la révolution et les agents diplomatiques de toutes les puissances, même non catholiques, suivent la distribution des votes dans la nomination des Députations théologiques, on comprendra quelle pourra être la pression extérieure lorsque les Pères seront entrés dans la discussion et le vif des questions dogmatiques ou disciplinaires. Sans doute il n'y a point lieu de s'inquiéter pour l'Eglise de Dieu, mais il faut prier, et prier beaucoup pour que l'œuvre de Dieu s'accomplisse dans toute l'étendue des vues de la miséricorde divine sur le monde.

II.

Avant de vous faire assister aux diverses Congrégations qui se sont tenues depuis le 8 Décembre, il convient, je crois, de vous parler de la salle où elles se sont tenues, salle digne de l'auguste assemblée qui s'y réunit, malgré son défaut d'acoustique qui ne permettait pas aux orateurs de se faire entendre, et auquel on a remédié en diminuant l'étendue par un vaste rideau. Cette description aurait pu venir plus tôt, mais elle nous est arrivée par pièces et nous en attendions la dernière, pour donner le tout complet.

Vous savez sans doute que la basilique de Saint-Pierre forme une croix latine dont le tombeau des saints apôtres occupe le centre. Au-dessus du tombeau, Michel-Ange a lancé dans les airs ce dôme fameux qui, par son élévation audacieuse, laisse bien derrière lui le Panthéon, son modèle.

C'est dans la chapelle formant, en face de la *confession* de Saint-Pierre, le bras droit de la croix, qu'auront lieu les réunions conciliaires. Cette partie de la basilique a été fermée par une cloison dans le style de l'église. Sur le fronton, qui en couronne la vaste porte d'entrée, on lit ces mots, expression de l'autorité doctrinale de l'Eglise, et de la fidélité des promesses qui lui ont été faites par Jésus-Christ: *Docete omnes gentes... Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi* " *Enseignez toutes les nations... Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.*" C'était, ou jamais non, le temps et le lieu d'inscrire ces mémorables et immortelles paroles.

N'admirez-vous pas avec moi l'heureuse pensée qu'a eue l'Eglise de choisir de tout temps ses basiliques comme lieu de réunion de ses conciles œcuméniques ? Les peuples bâtissent des palais pour être le siége de leurs assemblées délibérantes, la religion pense que la maison de la prière doit être aussi le foyer de la doctrine, et que l'esprit de Dieu ne saurait se faire entendre nulle part ailleurs mieux qu'en face du tabernacle où réside le Fils de Dieu. Je rencontre même ici une convenance de plus. C'est

en face du tombeau, ou, pour employer le langage consacré, de la *Confession* de Pierre, que nos évêques délibéreront sur les grands intérêts de la foi et des âmes. Il me semble que ce tombeau parle encore, que Pierre redit toujours cette confession immortelle : *Vous êtes le Christ Fils de Dieu !* Le concile n'aura qu'à prolonger le son de cette parole : aussi est-ce une disposition particulièrement heureuse et sans précédent dans l'histoire des conciles œcuméniques, que celle qui place l'écho actuel de cette grande parole à côté même des restes de celui dont la voix l'a proclamée la première.

Pénétrons dans l'enceinte conciliaire.

Au fond du transept et adossé à l'autel des saints Processus et Martinien, gardiens de saint Pierre dans la prison Mamertine, apparaît le trône du saint-père. C'est un simple siége orné de soie blanche. A droite et à gauche, formant l'hémicycle, vous apercevez les siéges couleur de pourpre des cardinaux. Les patriarches et primats sont devant le saint-père et un peu au-dessous de son trône. Le long des parois du transept, à droite et à gauche, sont les bancs des archevêques et évêques. Ils forment sept rangs de chaque côté, ornés de tentures vert et or. L'aspect en est simple, et digne de la gravité de l'assemblée. Les théologiens du pape occupent les derniers siéges, au-dessous des évêques.

En face de la porte d'entrée, et à quelques pas dans l'enceinte, a été dressé l'autel sur lequel on offre le saint sacrifice au début de chaque session. C'est sur cet autel, dans une sorte de tabernacle richement décoré, que repose le livre des Ecritures, la règle sacrée des délibérations conciliaires.

La chaire des orateurs est à gauche, au pied des stalles des évêques, un peu en avant de l'autel. Les sténographes occupent des tribunes établies de chaque côté, sous les arceaux du transept. C'est dans l'espace laissé vide par le renfoncement des arceaux qu'ont été établies les diverses tribunes réservées. Elles sont au nombre de huit et superposées deux à deux ; elles ont été attribuées aux ambassadeurs et aux théologiens des évêques, ou autres personnes assez heureuses pour obtenir des autorisations spéciales.

Pour compléter l'ornement de la salle conciliaire, on y a peint plusieurs tableaux de circonstance ainsi qu'un certain nombre de portraits de papes.

Le tableau qui se trouve au-dessus du trône du saint-père représente la descente du Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte.—Aux quatre angles de la salle on a figuré les quatre conciles œcuméniques de Jérusalem, de Nicée, de Latran et de Trente. Ces tableaux sont reliés entre eux par les médaillons des papes qui ont présidé ces saintes assemblées.

Ces décorations donnent à la salle un grand caractère ; mais ce qui en est incontestablement le plus magnifique ornement, c'est le grand style architectural du transept de la basilique vaticane avec la pureté de ses

lignes, la hauteur de ses voûtes, la beauté de ses marbres, la profusion des richesses artistiques que le génie et les âges chrétiens y ont prodiguées. Quel peuple pourrait présenter dans les salles de son sénat ou de sa législature quelque chose, je ne dis pas de supérieur, mais même de pareil ?

III.

Le 10 Décembre, deux jours après l'ouverture du Concile, s'est tenue la *Première Congrégation Générale*, ou assemblée secrète du Concile. Le but de cette réunion était de nommer les membres de deux *députations* ou commissions : de celle des *Juges des Excuses*, *Judices excusationum* et de celle des *Juges de Controverses*, *Judices querelarum* et *controversiarum.* La Congrégation, présidée par les Cardinaux légats de Luca, Bizarri, Bilio et Capalti, a duré deux heures. Les suffrages ont été donnés au scrutin secret, le dépouillement s'en est fait les jours suivants et le résultat n'en a été proclamé que dans la congrégation suivante qui s'est tenue le 14 Décembre. Voici ce résultat :

DEPUTATION POUR LES EXCUSES, (*Judices Excusationum.*)

Mgr. Melchers, Arch. de Cologne.
Monzon y Martins, Arch. de Grenade.
Limberti, Arch. de Florence.
Landriot, Arch. de Reims.
Pedicini, Arch. de Bari.

DEPUTATION POUR LES CONFLITS, (*Judices querelarum et controversiarum.*)

Mgr. Angelini, Arch. de Corinthe.
Mermillod, Ev. d'Hebron.
Sannibale, Ev. de Gubbio.
Rosati, Ev. de Todi.
Canzi, Ev. de Cyrène.

Aux termes de la constitution *Multiplices inter* portant le règlement du Concile, et promulguée dans la réunion pro-synodale, le Saint-Père, tout en accordant aux membres du saint synode le droit d'initiative, s'était réservé le droit de nommer une commission spéciale, chargée de recevoir et d'apprécier les propositions devant être soumises à la vénérable assemblée. Les noms des membres de cette commission choisis par le Souverain Pontife ont été présentés aux Pères dans la seconde Congrégation générale, en même temps que les deux listes précédentes.

Députation dite des *Postulata*.

Les Cardinaux	Patrizzi, Vicaire de Sa Sainteté.
	Di Pietro, Ev. d'Albano.
	De Angelis, Arch. de Ferme.
	Corsi, Arch. de Tise.
	Riario-Sforza, Arch. de Naples.
	Rauscher, Arch. de Vienne.
	De Bonnechose, Arch. de Rouen.
	Cullen, Arch. de Dublin.
	Barili, ancien nonce à Madrid.
	Moreno, Arch. de Valladolil.
	Monaco, La Valetta.
	Antonelli, Secrétaire dEtat.
Les Patriarches	Jussef, Patriarche d'Antioche,
	Valerga, Patriarche de Jérusalem.
Les Archevêques	Guibert, Arch. de Tours.
	Riccardi di Netro, Arch. de Turin.
	Valdivieso, Arch. de St. Jacques, Chili.
	Bahtiarian, Arch. d'Amide, Arménie.
	Barrio y Fernandez, Arch. de Valence.
	Spalding, Arch. de Baltimore.
	Apuzzo, Arch. de Sorrento.
	Franchi, Arch. de Thessalonique.
	Giannelli, Arch. de Sardes.
	Manning, Arch. de Westminster.
	Dechamps, Arch. de Malines.
Les Evêques	Martin, Ev. de Paderbon.
	Celesia, Ev. de Patti.

L'importance de cette commission ne saurait échapper à personne ; il y a tant de précautions à prendre, tant de périls à éviter dans la présentation de décrets faits par des particuliers qu'on ne s'étonnera pas de voir réunis dans cette liste, tant de noms importants par leur science, leurs vertus, leurs dignités, et qu'on admirera, une fois de plus, la prudence consommée du Vicaire de Jésus-Christ, chargé de pourvoir à tant d'intérêts divers.

Après cette communication, l'assemblée a dû s'occuper de nommer les quatre Députations qui doivent se partager les travaux dans l'étude des questions de *Dogme* et de *Discipline*, de celles concernant les *Réguliers* et le *Rite Oriental*. Chacune de ces commissions doit se composer de 24 membres.

Il était difficile de faire ces nominations en une séance. Aussi le secrétaire du concile, Mgr. Fesler, avait fait avertir préalablement les Pères,

qu'on n'aurait à s'occuper, cette fois, que de la Commission du Dogme, dite *de Fide*, c'est dans ces termes que le scrutin a été déclaré ouvert. Aussitôt les scrutateurs, accompagnés des Notaires, se sont mis à recueillir les suffrages écrits sur un carré de papier blanc.

Le résultat proclamé dans la congrégation générale suivante a été celui-ci :

DÉPUTATION DU DOGME, DITE *de Fide.*

Président, Le Cardinal Bilio.

1. Emmanuel-Garcia Gil, archevêque de Saragosse, (Espagne.)
2. Louis-François Pie, évêque de Poitiers, (France.)
3. Patrice Leahy, archevêque de Cashel, (Irlande.)
4. René-François Régnier, archevêque de Cambrai, (France.)
5. Jean Simor, archevêque de Strigonie ou Gran, (Hongrie.)
6. André-Ignace Schepman, archevêque d'Utrecht, (Hollande.)
7. Andoine Hassoun, patriarche de Cilicie des Arméniens.
8. Barthélemy d'Avanzo, évêque de Calvi et Teano, (Deux-Siciles.)
9. Miecislas Ledochowski, archevêque de Gnesne et Posen, (Prusse.)
10. François-Emile Cugini, archevêque de Modène.
11. Sébastien-Dias Larangeira, évêque de Saint-Pierre de Rio-Grande du Sud, (Brésil.)
12. Ignace de Senestry, évêque de Ratisbonne, (Bavière.)
13. Victor-Auguste Deschamps, archevêque de Malines, (Belgique.)
14. Jean-Martin Spalding, archevêque de Baltimore, (Etats-Unis.)
15. Antoine Monescillo, évêque de Jaen, (Espagne.)
16. Pierre-Joseph de Preux, évêque de Sion, (Suisse.)
17. Vincent Gasser, évêque de Brixen, (Tyrol.)
18. Raphaël-Valentin Valdivieso, archevêque de Santiago, (Chili.)
19. Henri-Edouard Manning, archevêque de Wesminster, (Angleterre.)
20. Frédéric-Maria Zinelli, évêque de Trévise, (Vénétie.)
21. Joseph Cardoni, archevêque d'Edesse, (ancienne Antioche.)
22. Walter Steins, archevêque de Bostra, (Palestine.)
23. Conrad Martin, évêque de Paderborn, (Prusse.)
24. Joseph Sant'Alemany, archevêque de San-Francisco, (Californie.

Toutes les nationalités y sont représentées, selon leur importance, mais non pas toutes les opinions ; ce qui permet de constater quel est l'esprit général qui anime la majorité de l'épiscopat, et aussi de concevoir l'espérance que tout marchera paisiblement et régulièrement.

A la suite de ce vote, Mgr. Fesler est monté à la tribune, et a lu une bulle pontificale relative aux censures *latœ sententiœ*, c'est-à-dire aux censures que l'on encourt pour cela même qu'on a posé certains actes, et avant toute sentence juridique. Comme cette bulle sera probablement publiée par l'autorité épiscopale, à qui l'initiative appartient dans le diocèse en pareille matière, nous nous abstenons de la publier ici.

On ne soupçonnait pas que l'élection des Commissions ou *Députations* exigerait un temps si long; pas moins de quatre congrégations générales ont été consacrées à ce travail. On attribue cette lenteur au mode adopté pour le dépouillement du scrutin, on met autant de temps à faire le dépouillement des votes d'une congrégation où l'on compte 760 Pères, que l'on en met à Paris à faire le dépouillement des votes de deux cent mille électeurs. Il eut fallu diviser le travail par sections, c'est ce dont on s'aperçoit aujourd'hui, et l'on a proposé de diviser le bureau de dépouillement en douze ou vingt-quatre sections pour hâter ce travail.

Ce dépouillement se fait par un comité de prélats nommés par l'assemblée; le résultat connu, il est aussitôt envoyé sous pli cacheté à chaque père, à son domicile, mais la promulgation officielle n'en est faite que dans la Congrégation générale suivante :

Le 20 Décembre a eu lieu la troisième Congrégation générale, où l'on a voté pour former la seconde Députation relative aux questions de disciplines. La Messe a étéc élébrée par Mgr. l'Archevêque de Salzbourg. Après la messe, le cardinal président a récité les prières d'usage, et le sous-secrétaire du concile, Mgr. Jacobini, a proclamé les noms formant la commission dogmatique; on a ensuite procédé aux votes pour la Commission disciplinaire.

Députation ou Commission de la Discipline,

(dite *de rebus disciplinæ ecclesiasticæ.*)

Président, le cardinal Caterini.

1. Jean Mac-Kloskey, archevêque de New-York, (Etats-Unis.)
2. Guillaume Ullathorme, évêque de Birmingham, (Angleterre.)
3. Jean Mac-Hale, archevêque de Tuam, (Irlande.)
4. Pélage de Labastida y Davalos, archevêque de Mexico.
5. Pantaléon Monserra y Navarro, évêque de Barcelone, (Espagne.)
6. Anastase Yusto, archevêque de Burgos, (Espagne.)
7. Jules Arrigoni, archevêque de Lucques, (Toscane.)
8. François Baillargeon, archevêque de Québec, (Canada.)
9. Paul Ballerini, patriarche latin d'Alexandrie, (Egypte.)
10. Claude-Henri Plantier, évêque de Nîmes, (France.)
11. Théodore de Montpellier, évêque de Liége, (Belgique.)
12. Etienne Marilley, évêque de Lausanne et Genève, (Suisse.)
13. François-Xavier Wierzchleyski, évêque latin de Lemberg, (Galicie.)
14. Georges Stahl, évêque de Wurtzbourg, (Bavière.)
15. Jean-Ambroise Huerta, évêque de Puno, (Pérou.)
16. Charles Fillion, évêque du Mans, (France.)
17. Jean-Baptiste Zwerger, évêque de Seckau, (Styrie.)
18. Nicolas Sergent, évêque de Quimper, (France.)
19. Michel Heiss, évêque de la Crosse, (au Wisconsin, Etats-Unis.)

20. Mariano-Ricciardi, archevêque de Reggio, (Modène.)
21. Léon Meurin, évêque d'Ascalon.
22. Jean Guttadauro di Reburdone, évêque de Caltanisetta, (Sicile.)
33. Marino Marini, archevêque d'Orvieto, (Etats de l'Eglise.)
24. Joseph Aggarbati, évêque de Sinigaglia, (Etats de l'Eglise.)

Sans crainte de se tromper on peut affirmer que l'épiscopat attend beaucoup de cette députation disciplinaire. Sans doute les questions dogmatiques priment les autres, mais la lumière est faite sur bien des points, et l'on sait que de ce côté les passions humaines se tairont dans le concile, et que toute décision portera le cachet de l'Esprit-Saint. Aussi se préoccupe-t-on moins des décrets dogmatiques qui pourront sortir du concile.

Mais on n'en saurait dire autant des décrets disciplinaires ; ici, est le point capital, le point pratique ; ici, la plus parfaite abnégation ne pourra demeurer indifférente. La révolution a soustrait à la législation générale de l'Eglise un grand nombre d'églises qui, par la force des choses, la coaction des gouvernements, vivent en dehors du droit commun et désireraient y rentrer.

D'un autre côté, l'abolition des bénéfices a changé considérablement en Europe la condition du clergé.

En Amérique, l'Eglise se présente dans des conditions tout-à-fait exceptionnelles. Jusqu'ici elle n'a cessé d'être considérée comme pays de missions et conséquemment d'y être gouvernée par des lois spéciales. Mais le progrès immense qui s'est opéré de ce côté de l'Atlantique, au point de vue catholique, fait naître parmi les populations, et surtout parmi le clergé, le désir de voir la législation générale de l'Eglise appliquée ici, partout où cela est possible, c'est pourquoi la presse américaine demande avec instance au Concile une constitution semblable à celle de tous les autres pays, en d'autres termes le droit canon, et l'érection de paroisses véritables, et de cures inamovibles. Dans tous les Etats-Unis on n'en compte encore qu'une seule, celle qui vient d'être érigée par l'évêque d'Albany et donnée aux R. R. Pères Oblats.

Joignant la pratique à la théorie, le clergé a résolu de déléguer à Rome quelques-uns de ses membres pour soumettre au Saint-Père la situation qui leur est faite et demander une organisation conforme au droit commun.

" Je ne sais, ajoute le Correspondant romain, jusqu'à quel point tout ce qui se débite dans les journaux américains est fondé, ce qu'il y a de vrai, c'est que la démarche dont j'ai parlé doit être faite, et un prélat canadien que j'ai interrogé m'en a confirmé la nouvelle. Il pense même que l'on décidera quelque chose dans le sens de la pétition, " et, a-t-il ajouté, *c'est justice, puisqu'il y a des évêchés en titre avec des diocèses, on ne voit pas trop pourquoi on ne substituerait pas désormais les curés proprement dits aux missionnaires*."

Dans la Congrégation générale du 28 Décembre ont été nommés les

membres de la Députation des Ordres Religieux. En voici la liste par ordre des suffrages :

1. François Fleix y Solans, Primat, archevêque de Sarragone (Espagne).
2. André Ræss, évêque de Strasbourg (France)
3. Godefroy Saint-Marc, archevêque de Rennes (France).
4. Ferdinand Blanco, évêque d'Avila (Espagne).
5. Jean Derry, évêque de Clonfert (Irlande).
6. Joseph Benoît Dusmet, de la Congrégation des Bénédictins du Mont-Cassin, archevêque de Catane (Sicile).
7. Félix Cantimorri,de l'ordre des Mineurs Capucins,évêque de Parme.
8. Joseph-Ignace Checa, archevêque de Quito (République de l'Equateur).
9. Frédéric, landgrave de Furstenberg, archevêque d'Olmütz (Moravie).
10. Charles Pooten, archevêque d'Ativari et Scutari (Albanie).
11. Paul Micaleff, de l'ordre des Augustins, évêque de Città di Castello (Etats de l'Eglise).
12. Etienne-Vincent Ryan, évêque de Buffalo (Etats-Unis).
13. Simon Spilotros, de l'ordre des Carmes Déchaussés, évêque de Tricarico (Deux-Siciles).
14. Alexandre Angeloni, archevêque d'Urbin (Etats de l'Eglise).
15. Ignace Moraes Cardoso, évêque de Faro (Portugal).
16. François, baron de Leonrod, évêque d'Eichstætt (Bavière),
17. Guillaume-Joseph Clifford, évêque de Clifton (Angleterre).
18. Thomas-Michel Salzano, de l'ordre des Frères prêcheurs, évêque in partibus de Tanes ou Tanis (Egpte).
19. Jean-Joseph Faict, évêque de Bruges (Belgique).
20. Marie-Ephrem Garrelon, évêque *in partibus* de Némésis (Chrypre).
21. Louis-Nasaire di Calabiana, archevêque de Milan (Lombardie).
22. Georges Ebediesu Kayatt, archevêque chaldéen de Diarbékir (Kurdistan).
23. Gaspard Willi, évêque *in partibus* d'Antipatros (Palestine).
24. Jean-Thomas Ghilardi, de l'ordre des Frères Prêcheurs, évêque de Mondovi (Piémont).

L'ordre du jour pour cette quatrième Congrégation générale, portait qu'à la suite de l'élection commenceraient les discussions sur les propositions dogmatiques. En effet, le cardinal de Luca, premier président, les souffrages recueillis, a donné la parole à ceux des orateurs qui s'étaient fait inscrire. Ils étaient quatorze, dit-on, sept seulement ont parlé, le secret le plus inviolable couvre et l'objet de ces discussions, et les discussions elles-mêmes.

Dans la cinquième Congrégation générale qui s'est tenue le 3 janvier, on

a annoncé la nomination du cardinal De Angelis, à la place du cardinal de Reisach, décédé dernièrement au couvent des Rédemptoristes, à Contamines, Haute-Savoie.

Né à Rottre, le 6 juillet 1800, il fut préconisé évêque en 1836, et promu au cardinalat en 1855.

La vaste science dont il avait donné de très-nombreuses preuves, l'avait fait nommer, par le Saint-Père, préfet de la congrégation des Etudes, et rapporteur pour la correction des livres de l'Eglise oriental. Dès qu'il fut question du Concile, la voix publique le désigna pour la présidence de la grande assemblée ; il fut nommé, en effet, le premier des Légats qui devaient la présider, mais il ne put siéger. L'Eglise perd en lui un prélat dévoué, d'un conseil sûr et une de ses plus brillantes lumières. Il est mort dans les sentiments de la plus admirable résignation et après avoir reçu toutes les consolations de l'Eglise.

Les autres pertes du Concile également annoncées dans cette séance sont celles :

Du cardinal Pentini.

De Mgr. Francolla, de Toggia, *Deux-Siciles.*

De Mgr. Manastyrski, de Grzemysl, *Galicie.*

Après cette annonce, la discussion s'est ouverte. Quatre Pères ont parlé : la discussion s'est continuée le lendemain.

Le 4 janvier, après la célébration du saint sacrifice et les prières d'usage qui ouvrent toutes les séances, les pères ont poursuivi la discussion du premier *schema*, qui comporte la condamnation des erreurs doctrinales de la philosophie moderne ; d'accord sur le fond, les pères n'ont discuté que la forme et la rédaction des décrets que l'on doit promulguer.

Avant la clôture de la séance une nouvelle mort a été annoncée, celle de Mgr. Vasquez, Evéque de Panama.

La seconde session s'est tenue le 6, présidée par le Pape, comme elle avait été annoncée ; mais comme il n'y avait aucun décret à promulguer, les Pères se sont contentés, après la messe, de la cérémonie de la profession de foi en usage dans les conciles et dont voici la formule.

Moi, N.., je crois d'une foi ferme et professe tous et chacun des articles qui sont contenus dans le symbole de foi en usage dans la Sainte Eglise romaine. Ainsi :

Je crois en un seul Dieu, Père tout-puissant, qui a fait le ciel et la terre, toutes les choses visibles et invisibles ; je crois en un seul Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu et né du Père avant tous les siècles : Dieu de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu ; qui n'a pas été fait, mais engendré ; consubstantiel au Père ; par qui toutes choses ont été faites ; pour qui nous autres hommes et pour notre salut est descendu des cieux ; qui s'est incarné par l'opération du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge Marie, et s'est fait homme, qui a été aussi crucifié pour nous sous Ponce-

Pilate, a souffert et a été enseveli ; qui est ressuscité le troisième jour selon les Ecritures ; est monté au ciel ; est assis à la droite du Père, et viendra de nouveau avec gloire pour juger les vivants et les morts ; dont le règne n'aura point de fin. Je crois aussi en l'Esprit-Saint, qui est Seigneur et donne la vie, qui procède du Père et du Fils ; qui est adoré et glorifié conjointement avec le Père et le fils ; qui a parlé par les prophètes. Je crois l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés. Et j'attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

J'admets et embrasse très-fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques et toutes les autres observances et constitutions de la même Eglise.

J'admets aussi la Sainte-Eglise, selon le sens qu'a suivi et que suit notre sainte mère l'Eglise, à qui il appartient de juger du vrai sens et de l'interprétation des saintes Ecritures ; et je ne l'entendrai et l'interpréterai jamais que selon l'unanime accord des Pères.

Je professe encore qu'il y a vraiment et proprement sept sacrements de la loi nouvelle, institués par Jésus-Christ Notre-Seigneur, et nécessaires au salut du genre humain, quoiqu'ils ne le soient pas tous à chacun en particulier, savoir : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage ; je reconnais que ces sacrements confèrent la grâce, et qu'il en est trois, le baptême, la confirmation et l'ordre, qui ne peuvent être réitérés sans sacrilége.

Je crois même et admets tous les rites de l'Eglise catholique reçus et approuvés dans l'administration solennelle de tous les susdits sacrements.

J'embrasse et reçois toutes et chacune des choses qui ont été définies et déclarées dans le très-saint Concile de Trente touchant le péché originel et la justification.

Je professe également que, dans la messe, est offert à Dieu un sacrifice véritable, proprement dit, et propitiatoire pour les vivants et pour les morts, et que dans le Très-Saint Sacrement de l'Eucharistie sont véritablement, réellement et substantiellement le corps et le sang conjointement avec l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il s'opère un changement de toute la substance du vin en son sang, changement que l'Eglise catholique appelle Transubstantiation. Je confesse aussi que sous une seule de ces deux espèces on reçoit Jésus-Christ tout entier, et le sacrement dans sa vérité.

Je tiens fermement qu'il y a un purgatoire, et que les âmes qui s'y trouvent détenues sont soulagées par les suffrages des fidèles.

Je crois de même qu'il faut honorer et invoquer les saints qui règnent avec Jésus Christ, et qu'ils offrent à Dieu des prières pour nous, et qu'il faut vénérer leurs reliques.

Je déclare avec une assurance entière que les images de Jésus-Christ

et de la Mère de Dieu toujours vierge, et celles des autres saints doivent être gardées et retenues, et qu'il faut leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus.

J'affirme aussi que le pouvoir des indulgences a été laissé par Jésus-Christ dans l'Eglise, et que l'usage en est très-salutaire au peuple chrétien.

Je reconnais que l'Eglise romaine, sainte, catholique et apostolique, es mère et maîtresse de toutes les églises; et je promets et jure vraie obéissance au Pontife romain, le successeur de saint Pierre, prince des Apôtres et Vicaire de Jésus-Christ.

Je reçois aussi et professe sans aucun doute toutes les autres vérités qui ont été transmises, définies et déclarées par les sacrés canons et par les Conciles œcuméniques, et principalement par le très-saint Concile de Trente.

Et en même temps, toutes les erreurs contraires, ainsi que les hérésies quelles qu'elles soient, qui ont été condamnées, rejetées et anathématisées par l'Eglise, je les condamne moi-même, je les rejette et les anathématise de la même manière.

Cette vraie loi catholique, hors de laquelle personne ne peut être sauvé, cette foi que de plein gré je professe présentement et à laquelle je tiens en toute vérité, j'aurai soin, Dieu aidant, de la conserver et de la confesser très-constamment dans toute son intégrité et sa pureté jusqu'au dernier soupir de ma vie; je ferai également en sorte, autant qu'il dépendra de moi, que ceux qui vivent sous mon autorité ou dont le soin m'appartiendra à raison de ma charge, y soient maintenus, et qu'elle leur soit enseignée et prêchée: c'est ce que moi N.., je promets, voue et jure. Qu'ainsi Dieu me soit en aide et ces saints Evangiles de Dieu!

IV.

Et l'*Anti-Concile* de Naples, d'où devait sortir la lumière et le salut de l'Univers, au dire des libres-penseurs de tous les pays, qu'est-il devenu, personne n'en parle plus!

La raison en est bonne, l'*Anti-Concile* est mort, et de la manière la plus misérable. D'abord les libres-penseurs, plus superstitieux qu'on ne pense, moins braves qu'ils ne le crient, n'ont pas osé se réunir le 8 Décembre; ils pressentaient que ce jour leur porterait malheur et qu'ils ne braveraient pas en vain *celle qui dans le monde a écrasé toutes les erreurs.*

Ce n'est donc que le 10 que s'est ouvert le conciliabule de Naples; après avoir longtemps cherché une salle, les *pères de la libre-pensée* se sont assemblés dans un théâtre; dès lors il était facile de prévoir que ce ne serait que farce et comédie.

Mais silence: les *Pères* ont pris place, la séance est ouverte. Sur la scène, un bureau et une estrade, un président, des assesseurs comme dans toute assemblée qui se respecte. A côté, une tribune, et les accessoires

bligés, verre d'eau et sucre, les armes sont prêtes, il ne s'agit plus que d'ouvrir le feu.

Cet honneur est réservé au Président Ricciardi. Le discours d'ouverture a duré une demi-heure, phraséologie sentimentale, grands mots, grands gestes, rien ne manque à l'orateur italien, jugez-en par ce passage :

" Le Pape a convoqué le concile œcuménique à Rome, au nom d'une Trinité ; nous, libres-penseurs, c'est au nomd'une autre trinité que nous nous réunissons, trinité de raison, de vérité et de liberté."

Deux mille quatre cents mains battent avec fracas, on crie : " Vive la liberté."

Puis on acclame l'Espagne pour avoir banni les Bourbons ; le Mexique pour avoir fusillé Maximilien. On lit les lettres sympathiques des grands épistoliers Garibaldi, Victor Hugo, de Campanella. Enfin, l'on prend le Pape à partie, la France et l'occupation de Rome sont mis sur la selette. " Vivent les Français ! A bas l'empire ! !

Mais les Français n'étaient pas là, la tempête les avait retenus à Gêne ; ils arrivèrent le lendemain, portant la guerre dans les plis de leurs manteaux. M. Regnard monte à la tribune, ce n'est pas un discours qu'il prononce, mais un réquisitoire ardent, violent, impitoyable, contre le gouvernement français : Vive la république ! hurle la foule agitée comme la houle ; le tumulte croît toujours, mais le gouvernement de Florence qui ne veut point se compromettre près de l'empereur, avait donné ses ordres. Au milieu de cette scène infernale une voix sonore se fait entendre :

" *Au nom de la loi! la réunion est dissoute.*"

Le Président proteste, les orateurs protestent, la foule proteste, mais évacue la salle, et se dissipe comme une bande de gamins ou de malfaiteurs à la vue d'un homme de police.

Avant de retourner dans leur pays, les chefs se sont réunis dans un cabaret, et là, sous l'influence des vapeurs enivrantes, ont rédigé une profession de foi, qui paraîtrait incroyable si nous ne la citions textuellement et qu'il est bon d'ailleurs de connaître ; car les principes nous disent quels sont les hommes, et demeurez persuadés que ceux qui professent ces mêmes principes en Canada, ne valent pas mieux que ceux qui les promulguent en Italie.

DÉCLARATION DE PRINCIPES DES LIBRES-PENSEURS.

" Les soussignés, délégués de différentes nations du monde civilisé, réunis à Naples pour prendre part à l'*Anti-Concile*, affirment les principes suivants :

" Ils proclament la libre raison en face de l'autorité religieuse, l'indépendance de l'homme en face du despotisme de l'Eglise et de l'Etat, la solidarité des peuples en face de l'alliance des princes et des prêtres, l'école libre en face de l'enseignement du clergé, le droit en face du privilége.

" Ne reconnaissant d'autre base que la science, ils proclament l'homme libre et souverain dans l'Etat libre, et la nécessité de l'abolition de toute Eglise officielle.

" La femme doit être affranchie des entraves que l'Eglise et la Législation opposent à son entier développement.

" Ils affirment la nécessité de l'instruction en dehors de toute intervention religieuse, la morale devant être complètement indépendante de cette intervention."

Naples, le 17 Décembre 1869.

(*Suivent les signatures.*)

A cette déclaration, il faut joindre le programme des libres-penseurs parisiens :

" Les libres-penseurs de Paris reconnaissent et proclament la liberté de conscience, la liberté d'examen, la dignité humaine.

" Ils considèrent la science comme base unique de toute croyance et repoussent par conséquent tout dogme fondé sur une révélation quelconque.

" Ils reconnaissent que l'égalité sociale et la liberté ne peuvent exister que lorsque l'individu est instruit. Ils réclament par conséquent l'intruction gratuite à tous les degrés, obligatoire, exclusivement laïque et matérialiste : le devoir de la société est de mettre l'individu à même de la donner aux enfants.

En ce qui concerne la question philosophique et religieuse :

" Considérant que l'idée de Dieu est la source et le soutien de tout despotisme et de toute iniquité :

" Considérant que la Religion Catholique est la personnification la plus complète et la plus terrible de cette idée, que l'ensemble de ses dogmes est la négation même de la société :

" Les libres-penseurs de Paris s'engagent à travailler à l'abolition prompte et radicale du catholicisme, et à poursuivre son anéantissement par tous les moyens compatibles avec la justice, en comprenant au nombre de ces moyens la force révolutionnaire qui n'est que l'application à la société du droit de légitime défense."

REGNARD.

Pour copie conforme à l'original,

C. RICCIARDI.

Est-ce assez ignoble ! est-ce assez méprisable ? l'Atheisme et le Matérialisme, c'est-à-dire l'abrutissement de l'esprit et du cœur, voilà le terme final où la Franc-Maçonnerie veut conduire toute société, et le moyen sera le renversement de l'Eglise et de l'Etat par la force brutale de la révolution. Allons, que les honnêtes gens en prennent sérieusement leur parti ; plus de compromis, plus de conciliation, de tels professeurs doivent être rejetés par la société comme des empoisonneurs publics qui en veulent à la source même de la vie. Ce ne sont ni les intérêts de l'Eglise, ni ceux de l'Etat qui sont ici le plus compromis, ce sont ceux de chaque propriétaire, de chaque père de famille, de tout homme qui veut jouir de sa liberté de croire et d'agir selon sa foi.

INSTITUT DES ARTISANS.

St. Francois d'Assise.

Mesdames et Messieurs,

Après vous avoir entretenus des Arts industriels, qui intéressent l'Institution à laquelle vous consacrez votre zèle, je passerai à un sujet qui peut avoir quelqu'attrait pour vous comme chrétiens, mais qui est aussi rempli d'importance au point de vue de l'Art; je vous parlerai du Sanctuaire de St. François et de toutes les merveilles qu'il renferme.

*
* *

Le samedi, 24 avril 1868, nous nous trouvions sur le chemin de fer de Florence à Rome, et étant arrivés vers une heure de l'après-midi à la station de Sta. Maria Dei Angeli, Ste. Marie des Anges, nous nous arrêtâmes, très-désireux d'aller honorer le tombeau de St. François d'Assise.

Nous descendîmes du wagon, et aussitôt nous apercevons dans la montagne, à deux milles devant nous, le couvent de St. François et la ville d'Assise, et nous pouvons vérifier la justesse de cette parole du Dante :

Fertile, Costa d'alto monte pende (1)

Après avoir vu sur notre parcours depuis Florence, ces bourgs et ces villes perchés comme des nids d'aigles sur les sommets des Apennins qui méritent tous une visite, " car il n'est pas dans ce parcours de cime si âpre et si nue qui n'ait son ermitage et son sanctuaire visités des pèlerins ;" (2)

Après avoir songé aux pieux et touchants souvenirs que nous rappellent ces noms si célèbres pour l'art et la piété, comme *Arezzo*, *Cortone*, *Perouse*, quelle douce satisfaction éprouvions-nous, en nous trouvant en vue de ce sanctuaire si admirable d'Assise, qui dit tant de choses à l'âme et au cœur!

La température était élevée, comme elle l'est déjà au mois d'avril en Italie ; les arbres couverts de feuilles, les champs fraîchement ouverts par le soc de la charrue, contrastaient par leurs teintes éclatantes avec les couleurs douces d'une verdure naissante.

---

(1) C'est une côte fertile qui est suspendue sur une montagne élevée.—*Paradis*, XI, 45.

(2) Ozanam. Assise. Tome V, chap. 2.

Ici, la chaîne des Apennins s'ouvre en amphithéâtre ; trois sommets s'élèvent en cercle devant vos regards : sur l'un est le couvent le *Sacro-Convento*, sur l'autre la ville entourée de ses remparts et de tours, et couronnée par une immense citadelle ; sur le troisième sommet, à droite, l'entrée du désert, où François passa tant de jours dans la solitude et la prière ; enfin, devant soi, cette plaine, où plusieurs fois avant sa mort, le saint put voir camper ses disciples trop nombreux pour loger dans la ville ; mais du reste, le site ajoute encore à l'impression de ces souvenirs. Ces monuments sont entourés de toutes les richesses de la nature, avec un beau ciel, un doux climat, éclairés par la plus riche lumière.

On sait quelle était la dévotion de St. François pour les splendeurs de la création, et en voyant Assise, par un beau jour, vous comprenez le sentiment qui inspira le saint pour l'astre que, dans un cantique enthousiaste, il appelle *Monseigneur le Soleil !*

En effet, quand nous arrivâmes, le ciel était d'un bleu pur et limpide, c'était une voûte de saphir ; l'air si clair et si transparent, que les constructions du couvent et de la ville apparaissaient nettes et détaillées à deux milles de distance, comme si elles eussent été à deux pas. Nous pouvions tout distinguer : le monastère massif comme une forteresse, supporté par deux rangs d'arcades en granit superposées, qui n'ont pas moins de 100 pieds d'élévation et près de 1000 pieds de longueur, et au-dessus de tout se découpant sur le ciel la silhouette de la grande Eglise avec ses tourelles et son campanile.

La vue de la campagne d'Italie a de telles beautés qu'on ne peut l'exprimer. Que de mots il faudrait pour dire ce que vous éprouvez en un instant : un ciel éclatant et doux, point de distances à cause de la pureté de l'air, une lumière qui transfigure les objets. L'herbe est une tenture de velours aux reflets changeants, les constructions ont tantôt les tons de la neige, tantôt l'éclat de l'or, tandis que dans les lointains les différents plans des montagnes apparaissent séparés par des foyers de lumière, c'est là qu'on peut reconnaître ce qui a été souvent dit, qu'en Italie le soleil est un grand peintre, un grand enchanteur ; c'est là qu'on comprend les enthousiasmes que St. François éprouvait pour lui.

Enfin, on s'explique aussi comment ceux qui habitent les climats brumeux et les cieux voilés du Nord de l'Europe, Anglais, et Russes, traversent sans cesse les Alpes, remplissent les voies et les hôtels de l'Italie et ne peuvent se lasser de venir admirer ces merveilles. D'ailleurs cet éclat n'a pas un seul aspect uniforme ou monotone, la lumière scintille, l'air vibre et à certains changements de nuages, il arrive de ces transformations merveilleuses dont on ne peut avoir une idée en d'autres pays, que lorsqu'on recourt aux splendeurs des illuminations électriques.

Dans le lointain, les dernières cimes apparaissent toutes bleues, se

détachant sur les fonds rouges et blancs d'un horizon qui embrasse, en cet endroit, au moins 30 lieues.

***

Nous fûmes bientôt tirés de cette contemplation par des cris effrayants. On avait ouvert la porte de la station, et nous nous trouvions en présence d'une masse de voituriers, de guides, de *ciceroni* qui se disputaient l'avantage de nous conduire *al Sacro Convento.* Quelques-uns étaient surtout remarquables par une volubilité de paroles indescriptible, d'autres par une pantomime et des contorsions telles qu'ils semblaient prêts à éclater et à sortir de leur peau ; il était difficile, du reste, de décider qui est-ce qui criait le plus fort ; mais comme ils faisaient mine de se jeter sur nous et que nous aurions couru le risque d'être séparés les uns des autres, nous nous empressâmes d'aviser dans le groupe, celui que nous jugeâmes le plus capable de nous soustraire à l'élan de ces énergumènes. Et en effet, après lui avoir signifié que nous n'avions pas besoin d'un autre cocher que lui, il répéta notre injonction sur un ton qui ne permettait pas de réplique, étant accompagné de gestes exécutés avec un énorme manche de fouet.

Nous montons en voiture, mais notre conducteur n'avait compris qu'un seul point de nos recommandations, c'est que nous ne voulions qu'un seul cocher, et dès lors il pensait qu'il n'avait pas à s'inquiéter des guides. Aussi à peine en marche nous nous voyons accompagnés par trois de ces honnêtes fonctionnaires. L'un sur le siége du cocher, l'autre sur notre dos sur le strapontin, enfin le troisième courant près des roues du véhicule, et tous les trois nous assourdissant à la fois de la description anticipée de toutes ces merveilles que nous allions contempler à Assise.

Nous étions tellement étourdis de ce triple discours débité à tue-tête, que nous enjoignons à notre cocher de nous débarrasser de ces trois intrus. Il commence par nous rétorquer avec la plus extrême violence que nous ne lui en avions pas parlé en le prenant, mais comme nous ne cédions pas, il se retourne alors avec toute son éloquence contre les trois interlocuteurs qui répondent sur un ton encore plus haut, entremêlant leur vacarme de gestes si véhéments et si passionnés à poings fermés que nous pouvions penser que nous allions assister à quelque bataille, lorsque tout à coup et au plus fort de leur harangue, les guides jugeant qu'il n'y avait rien à attendre de nous, se taisent comme par enchantement sur un dernier cri, sautent en bas de la voiture et disparaissent en un instant, ce qui n'est pas étonnant, vu l'immense quantité de poussière que notre véhicule au galop soulevait sur notre passage.

Enfin délivrés de toute obsession, nous pouvions nous recueillir à notre gré et n'avoir d'attention que pour le but de notre saint et pieux pèlerinage.

Ces importunités auxquelles on est exposé en voyage ont leur côté intéressant, parce qu'elles mettent en relief ce caractère italien, si vif, si impétueux, mais en même temps si rempli d'aimables et riches qualités ; ces gens qui s'empressent pour vous être utiles s'attendent sans doute à un salaire, mais ils le font avec une telle bonne grâce et de tels témoignages de dévouement et de bonne volonté, qu'on ne peut leur en savoir absolument mauvais gré, et qu'on leur pardonne. Dès qu'on s'est prononcé résolument et qu'on a bien déclaré ses intentions, et qu'ils n'ont plus à croire qu'on change de décision, alors on peut être assuré qu'ils ne reviendront plus à la charge, de même qu'on peut généralement compter sur le zèle et sur le dévouement de celui que l'on a choisi et à qui l'on a donné sa confiance, ce qu'il ne faut faire toutefois que sous bénéfice d'inventaire.

*
* *

En ce moment, que de souvenirs pieux et touchants nous rappelait la perspective que nous avions devant les yeux. Voici le lieu où S. François a reçu le jour, voici sur les remparts ces terrasses élevées où il méditait sur les volontés divines ; là, cette montagne où il allait ensevelir ses plus rudes pénitences. Près de nous, Ste. Marie des Anges qu'il embauma de tant de prières ; ces champs que nous traversons il les a parcourus et ils n'ont pas changé d'aspect, depuis son passage ; le chemin où nous sommes est le lieu où, mourant à l'âge de 44 ans, il fit arrêter la litière sur laquelle on le portait, pour bénir de loin cette patrie qu'il avait tant aimée ; et enfin, sur la cime, son tombeau, cette église à trois étages et aux douze flèches en mémoire des Saints Apôtres.

La voiture continue sa course et nous méditons sur la vie du grand saint que nous venons honorer.

Au XIIe siècle, l'Eglise était arrivée à l'une des plus grandes crises qu'elle eût jamais traversées : avec les années, les vertus chrétiennes s'étaient altérées, les maximes de l'Evangile n'étaient plus en honneur ; les grands dévouements manquaient, les grands exemples étaient surtout pour le scandale, et les cœurs se tournaient de nouveau vers les illusions des temps payens.

Toutes les classes participaient à cet entraînement, les grands semblaient n'avoir d'autre ambition que d'affronter la destinée du mauvais riche de l'Evangile, tandis que la multitude, ne pouvant aspirer aux mêmes ouissances, s'en voyant exclue, ne rêvait que les moyens violents qui pourraient les lui procurer.

Aussi l'égoïsme et la jalousie se partageaient le monde, et les chrétiens égénérés, se préparaient en blasphêmant à des luttes épouvantables.

Les S.S. Pontifes furent les premiers à signaler le mal, ils voyaient dans des songes prophétiques l'édifice de l'Eglise, s'incliner, pencher vers sa ruine et ils cherchaient dans leur sollicitude à le raffermir et à l'assurer

sur sa base. Rome envoya des missionnaires, des prélats, un légat même pour prêcher la paix, la véritéet la soumission aux puissances temporelles ; mais les envoyés de Rome furent repoussés, chassés, et toute l'Europe poussa un cri d'horreur, lorsqu'on apprit que Pierre de Castelnau, légat du St. Siége, avait été assassiné par les rebelles du Midi de la France.

Le mal se répandait, il y avait les Albigeois dans le Languedoc, les Pauvres de Lyon qui prêchaient la révolte, les Vaudois en Italie, et les uns et les autres avaient des adhérents dans le reste de l'Europe.

Les moyens de persuasion n'ayant pas réussi, l'autorité temporelle employa ses ressources. Les Seigneurs menacés dans leur puissance descendirent de leurs forteresses avec leurs hommes d'armes, contre les multitudes soulevées, qui proclamaient la destruction de toute puissance spirituelle et temporelle et qui avaient semé partout l'incendie et les massacres. Les armées couvertes de fer se jetèrent sur les novateurs, de grands combats furent livrés, des champs de bataille couverts de victimes, des villes rasées, des populations entières égorgées comme à Carcassone et à Beziers où l'on comptait les victimes par des dix et vingt mille ; mais ces moyens violents n'assuraient pas la victoire et les Saints Pontifes prévoyaient avec douleur des ressentiments implacables et d'affreuses représailles.

*
* *

Or, en ce temps-là, à Assise il y avait un jeune homme nommé François, connu et aimé de toute la ville par de brillantes et aimables qualités. Les jeunes le regardaient comme leur chef dans leurs fêtes, par l'entrain et la vivacité de son caractère ; les pauvres, les malheureux le bénissaient parce qu'ils avaient éprouvé souvent la bonté de son cœur, enfin les plus sages et les plus pieux l'estimaient, quelques-uns même avaient comme une sorte de vénération pour lui, parce que au milieu de l'entraînement de l'âge, ils avaient reconnu en lui une pureté et une horreur du mal qui lui faisait fuir avec répulsion tout ce qui pouvait être mauvais et funeste aux vertus qu'une mère pieuse et exemplaire avait déposées dans son cœur. (1)

Quoiqu'il en soit, des dispositions heureuses de François, c'était surtout pour ses qualités extérieures qu'il était regardé et traité par ses amis comme le chef de la jeunesse, et on le voyait souvent, suivi d'une troupe nombreuse de compagnons, tous couronnés de fleurs, parcourant les rues, le soir, avec des torches et en chantant ; lui, le bâton de commandant à la main.

Or Dieu qui en ce temps parlait aux prélats de l'Eglise et aux âmes les plus saintes pour leur révéler les maux qui menaçaient l'œuvre de son

(1) *Acta Sanctorum.* Thomas Cellano, Vita St. Francisci.

divin fils, ne dédaigna pas de parler à cette âme si vive, si légère, si éprise de plaisir, mais qui, dans ses plus grands entraînements, avait au moins conservé précieusement ces qualités excellentes, si chères au cœur de Dieu, la bonté, la compassion, la pureté, et l'aversion du mal.

François entendit cette voix, d'abord avec surprise, mais il ne la repoussa pas ; il vit les dangers épouvantables que courait le monde ravagé par l'impiété et le débordement des plus affreuses passions ; il gémissait en considérant son Maître de nouveau immolé et tourmenté sur la croix ; il se désolait en pensant aux maux de l'Eglise, et en voyant sur le penchant des abîmes les âmes qu'il aimait le plus en ce monde, et après s'être livré à ces pensées, en même temps il ressentait un grand vide dans son cœur. Dieu le rendait chaque jour plus sensible aux maux de l'iniquité croissante, et le monde avec ses espérances et ses joies s'évanouissait à ses yeux comme une vaine image. Ce qui occupait de plus en plus son cœur, c'était son Dieu crucifié, les âmes menacées, et les abîmes de l'enfer s'entrouvrant devant des multitudes abusées.

François lutta d'abord contre ces impressions intérieures, si éloignées de ses premiers sentiments ; il s'en allait encore chercher la distraction sur ces belles terrasses d'Assise où il aimait tant autrefois à s'enivrer du spectacle de la nature, du ciel et de cet horizon magnifique ; mais tout cela était devenu triste et sans charme pour lui ; (1) ou bien il réunissait ses compagnons, il organisait encore des fêtes brillantes et de ces réjouissances et de ces promenades qu'il conduisait autrefois avec tant de joie et d'ardeur, mais il s'y sentait pris d'amertumes et de tristesses indicibles. (2) Enfin la grâce porta ses derniers coups, ses yeux furent éclairés, son cœur gagné, et dans l'ardeur vive et pure qui le remplit, il comprit qu'il n'y avait que l'amour de Dieu et l'oubli du monde qui pouvait tout sauver, mais l'amour du Dieu crucifié, et l'oubli du monde poussé jusqu'au mépris de toutes ses jouissances et de ses biens.

Alors après avoir longtemps prié et affermi son cœur, il ne refuse pas de réaliser en lui-même ce qu'il croit nécessaire pour tous. Bien plus, pour consoler le cœur de son Dieu outragé, et sauver ses frères par l'exemple, il ne craint pas de pousser l'amour de la croix jusqu'à la folie, et le mépris des biens du monde jusqu'à un héroïsme effrayant et révoltant pour la nature.

Il lutte longtemps contre son père, contre ses amis, il ne se laisse ébranler ni par leurs insultes, ni par leurs menaces, et enfin un jour il sort dans les rues d'Assise, le regard ravi au ciel, vêtu d'un sac, ceint d'une corde, les pieds nus, lui, le prince de la jeunesse élégante, et rempli d'un saint transport que rien ne pouvait plus arrêter, il s'écrie en annonçant la nouvelle du salut :

(1) Cellano, Vita Francisci.

(2) Cellano, *Ibidem*.

Seigneur, ayez pitié de nous et de madame la Pauvreté.

En effet, il voyait en elle toutes les vertus chrétiennes et le salut de l'Eglise ; en elle l'amour du Dieu souffrant et pauvre, l'amour des vertus qu'il a enseignées et pratiquées, le détachement pour les plus riches, la patience pour les plus malheureux. En elle seulement, il voyait la réconciliation des enfants de Dieu, leur union et leur salut : et Dieu a montré qu'il ne s'était pas trompé.

" Les premiers, dit Frédéric Ozanam, qui le virent passer, demi nu, " déchaussé, sur les places de cette ville dont il avait été l'ornement et " l'orgueil, le réputaient pour un insensé et lui jetaient de la boue et des " pierres. Et cependant en se faisant pauvre et en fondant un ordre de " pauvres comme lui, il honorait la pauvreté, c'est-à-dire la plus méprisée " et la plus générale des conditions humaines, il montrait qu'on y peut " trouver la paix, la dignité, le bonheur ; il calmait ainsi les ressentiments " des classes indigentes, il les réconciliait avec les riches qu'elles appre- " naient à ne plus envier, il apaisait cette vieille guerre de ceux qui ne " posèdent pas contre ceux qui possèdent, raffermissait les liens relâchés " de la société chrétienne, en sorte qu'il n'y eut pas de politique plus " profonde que celle de cet insensé." (1)

Cette sagesse de l'amour ravit les âmes : peu d'années après, François avait plus de cinq mille disciples appartenant à toutes les contrées et à toutes les classes de la société qui l'entouraient comme leur sauveur. Mais ce n'est pas tout : " François ouvrit une source de grâces pour toute l'Eglise, " chacun pouvait y puiser ; il y avait des trésors pour chacun. Le Tiers " Ordre qu'il fonda reçut une multitude de personnes qui ne pouvaient " quitter le monde, mais qui pouvaient ainsi concilier les devoirs de leur " condition avec la perfection monastique."

Ce fut la gloire des princes, des souverains, pendant plusieurs siècles d'aller chercher dans le Tiers Ordre l'appui d'une règle plus forte contre les faiblesses humaines.

Que de réflexions ces souvenirs nous suggèrent ; actuellement la société se plaint et gémit, les autorités spirituelle et temporelle envisagent l'avenir avec crainte, les vertus chrétiennes sont mises en péril par des attaques et des exemples funestes ; les illusions des siècles payens ont repris leur empire ; de grands maux sont déjà arrivés, de plus grands encore sont redoutés pour l'avenir.

L'autorité spirituelle a signalé le mal et a souvent déclaré qu'elle n'attendait pas son salut de la force, de la puissance, mais surtout de la connaissance de la vérité, et du retour aux saintes doctrines de l'Evangile.

Mais comment se manifesteront les signes du salut et de la délivrance des peuples, quels grands exemples sont désormais nécessaires pour enlever

---

(1) Ozanam, les Franciscains, tome V.

la multitude à l'entraînement des biens du monde, et au mirage dangereux d'une liberét trompeuse ?

***

Nous étions arrivés au sommet de la colline, et nous voyions alors de près la porte de la ville, voûte sombre et profonde appuyée par deux contre-forts imposants qui la relient à ces antiques remparts garnis de tours qui ceignent la vieille cité et qui l'ont plus d'une fois défendue contre ses ennemis. A peu de distance est l'endroit où Ste. Claire, portant la sainte Custode, apparut à l'armée des Sarrasins qui envahissaient l'enceinte, et, par un prodige qui eut toute la ville pour témoin, les renversa du haut des murs et les mit en fuite.

Nos chevaux gravissent des pentes rapides à travers des rues pavées d'énormes quartiers de roche, et où l'on ne peut faire dix pas en ligne droite ; tout est calculé pour mettre à l'abri du soleil, dans ces rues si contournées, où l'on a toujours quelque chance de trouver l'ombre, et si étroites que l'ombre se projette sur le mur opposé à une assez grande hauteur.

Enfin, on arrive à l'entrée du monastère précédé d'un cloître très-long, à arcades élégantes ; c'est là que les pèlerins des temps passés venaient attacher leurs montures.

A l'extrémité, on voit les trois églises bâties l'une sur l'autre. Le roc de la montagne a été taillé de manière à permettre l'accès aux deux églises inférieures, tandis que l'église supérieure est de plein pied avec le sommet du rocher. Le corps du Saint repose en bas dans un sanctuaire tout revêtu de marbre et creusé à près de cent pieds de profondeur. Ce sanctuaire est en communication avec l'église moyenne par un escalier immense, assez large pour que, du tombeau du Saint, on voye l'autre sanctuaire, et pour que, de celui-ci les pèlerins puissent assister aux messes célébrées au pied du tombeau où le saint repose derrière une châsse de fer.

Cette église de 90 pieds de longueur sur 60 de largeur, a été creusée et revêtue de marbre au commencement de ce siècle, et si elle est un signe de la vénération de notre temps pour St. François par la richesse de ses matériaux, par sa construction massive et disgracieuse, elle est un triste témoignage de la décadence où l'art religieux est tombé de nos jours.

Cependant elle a quelque chose de grave et de sérieux qui contraste avec les beautés que l'on entrevoit dans l'étage supérieur, et, comme l'a dit un publiciste éminent, elle exprime la destinée du chrétien qui, du milieu des ombres de la mort, peut contempler le rayonnement surnaturel du Sauveur.

Après avoir honoré le saint, vu la triple armature de fer dans laquelle il repose, les pèlerins montent ensuite dans l'église intermédiaire qui a près de 225 pieds de longueur et 90 de largeur avec ses chapelles latérales.

La nef du milieu est une voûte surbaissée supportée par douze faisceaux de colonnes, revêtues de torsades dorées ainsi que les chapiteaux ; et la voûte elle-même, en azur constellé d'or, est divisée par des nervures, rouge, blanc et or qui ont le plus riche aspect et brillent de mille reflets, à la lueur des cierges des pèlerins et placés dans des candelabres continuellement allumés.

L'ornementation est des plus riches; broderies, torsades, enroulements, entremêlés de feuillages et d'ornements symboliques, figurines de saints et emblêmes ressortant délicatement sur des fonds d'or, et accompagnés d'encadrements pleins d'élégance et d'harmonie.

Que d'églises on donnerait pour cette seule voûte ! C'est d'un bout à l'autre comme une végétation immense qui part du sol, tapisse les murs s'enroule autour des faisceaux de colonnes, s'épanouit autour des chapiteaux et s'en va étendre ses fleurs et ses fruits d'or sur les nervures et l'azur des voûtes.

Outre ces merveilles de la décoration générale, il en est d'autres spéciales. Les stalles du chœur chargées de fines sculptures ; des escaliers tournants, montant à la troisième église et tout couverts d'ornements ; la chaire en marbre avec ses colonnettes de jaspe et de porphyre accompagnées de mosaïques précieuses ; et enfin les parois des murs, aux fresques éclatantes, entourées d'encadrements merveilleux.

L'harmonie de la décoration est parfaite ; ces diverses combinaisons de l'or, des mosaïques, des fresques sont excellentes, et se complètent les unes par les autres, montrant en particulier le génie admirable des artistes du XIIIe siècle pour cette entente des couleurs que l'on a tant négligée et dont on ne trouve de trace actuellement que dans certains tapis de Perse ou de Turquie.

Les artistes de nos jours croyent avoir tout fait quand, après avoir achevé une église, ils y suspendent une certaine quantité de tableaux communs, accrochés de travers contre les murs ou les colonnes, de manière à briser toutes les lignes et les ordonnances du monument, ce qui a beaucoup de rapport avec les enseignes des marchands de la rue, mais très-peu avec les exigences du goût.

Les hommes du moyen âge savaient encadrer leurs tableaux, et leurs fresques dans les lignes même de l'édifice et en faire un tout complet.

" Enfin, nous dit Frédéric Ozanam, ils ne pensaient pas avoir achevé " un monument pour avoir élevé pierre sur pierre : il fallait que ces pierres " parlassent, et qu'elles parlassent le langage de la peinture qui est enten- " du même des ignorants et des petits," et nous pourrions ajouter qui plait tant à toutes les âmes bien organisées, et jouissant de la plénitude de

leurs facultés ; " il fallait que le ciel s'y rendit visible et que les Anges et " les Saints demeurassent présents, par leurs images afin de consoler et de " prêcher les peuples. (1)

Enfin, outre les peintures, que de chefs-d'œuvre dans ces grilles en fer forgé, du plus beau travail, dans ces tombeaux ornés et ciselés comme des coffrets d'orfèvrerie, resplendissant aux feux des candélabres qui méritent une attention particulière, les uns représentant des tours, des clochers, les autres des Cathédrales délicatement dessinées par l'acier étincelant.

Les Chapelles du pourtour ont chacune leur beauté et renferment des chefs-d'œuvre des plus grands Peintres, quelques-uns célèbres comme *Cimabuë*, *Giotto*, *Orcagna*, *Simon Memuis*, *Taddeo Gaddi.* D'autres moins connus, comme *Buffamialco*, *Pietro Cavallini* etc., etc., mais qui ont mérité l'estime et la louange de *Raphaël* et de *Michel-Ange* et ont été imités par eux dans des travaux célèbres. (*)

Après la nef on peut voir les chapelles, et l'on va de ravissements en ravissements : les chapelles de Ste. Catherine, et de Ste. Madeleine par *Buffamialco* sont d'une expression saisissante ; d'un côté, la pureté, l'innocence brillent dans les traits de la jeune fille, de l'autre, le zèle, l'ardeur, l'amour resplendissent dans les traits de la pénitente pardonnée de l'Evangile.

* * *

A Assise, on peut voir quelle a été l'influence de la piété et du zèle religieux, sur l'activité humaine, et en même temps l'influence de ses plus belles productions, sur l'extension du sentiment moral et chrétien.

C'est donc une étude intéressante à faire que celle des services que la Religion a rendus à l'Art en ces temps, et aussi de tous les secours qu'elle en a reçus en compensation.

Quant aux services rendus par la piété à l'activité humaine, à l'art, à l'industrie, il faut reconnaître dans les merveilles de ce sanctuaire, le zèle qui ne recula devant aucun sacrifice et attira à Assise, pendant un siècle, les meilleurs Artistes en tout genre ; on fit venir du fond de l'Allemagne celui qui passait pour le plus grand Architecte du temps, *Jacopo il Tedesco*, qui créa en Italie une école de grands artistes, et on lui adjoignit ceux qu'on regardait comme les premiers peintres du monde, les peintres de Pise, de Florence, de la Toscane et de l'Ombrie.

Pour toutes les variétés de l'art, on eut de ces hommes, vrais génies qui savaient donner à leurs créations une perfection qui en faisait des chefs-d'œuvre ; ainsi les sculpteurs sur bois, les mosaïstes et même les ouvriers en acier

---

(I) Ozanam, St. François d'Assise, Tome, V.

(*) Les Sybilles et les Prophètes de la chapelle *Sixtine* et de *Sta. Maria della Pace* à Rome reproduisent les types de l'Eglise d'Assise.

et fer forgé, qui purent laisser, dans les grilles, les candelabres, et l'armature des tombeaux, de tels chefs-d'œuvre que les orfèvres et les bijoutiers les plus célèbres d'aujourd'hui ne sauraient les surpasser.

Grâce à ces travaux suscités par l'Eglise, ce fut en Italie comme une résurrection de l'Art, qui avait été mis à néant par les Barbares, et dont quelques moines, au fond de leur couvent, avaient seuls conservé quelque tradition.

Mais si la Religion rendit ce service, en compensation elle en recueillit des avantages aussi précieux qu'incontestables.

Quels enseignements touchants pour l'âme que ces temples admirables si remplis de la majesté de Dieu ! quelles leçons pour la piété et le cœur de l'homme, en ces reproductions si belles des Saints Mystères, et de l'héroïsme des Saints !

Il n'y a pas de livre, ni de langage qui parle d'une manière plus éloquente de l'excellence des vertus chrétiennes, que ces figures de saints et d'anges aux traits si purs et si élevés, aux attitudes si pieuses et si touchantes.

Ainsi s'exprime Vasari : " On voit en ces peintures quantité de saints " et de saintes, si parfaits dans leurs attitudes et avec des airs si doux et " si purs que l'on éprouve un charme incroyable à les contempler."

" On sent que dans le ciel, ils ne pourraient être autrement, et la déli- " catesse de leurs expressions est telle qu'on les dirait peints de la main " des Anges et non des hommes. C'est à ne pouvoir s'en rassasier, et ils " paraissent toujours nouveaux et agréables à voir. (1)

Quelle influence la vue de toutes ces merveilles n'exerçait-elle pas sur les fidèles qui voyaient si fidèlement reproduits et si magnifiquement commentées et interprétées les grandes vérités de la Religion. Et, comme disait Buflamalco, lui qui peignit la chapelle de Ste. Catherine et celle de Ste. Madeleine : " Tout notre but, en peignant les Saints et les Saintes sur les murs et dans des tableaux, est de rendre les hommes plus pieux et meilleurs." (2)

Enfin après avoir admiré cette église, on monte un escalier en spirale, un chef-d'œuvre d'ornements, qui nous conduit au sanctuaire supérieur qui a la longueur et la largeur de la nef inférieure, mais qui est beaucoup plus élevé ; environ 60 pieds de hauteur. Dans les trois sanctuaires, nous dit F. Ozanam, l'architecture avait dû représenter les trois stations de l'homme : sa vie avec ses combats, avec ses souffrances, et ses espérances, dans l'Eglise moyenne ; en bas, la mort avec ses horreurs et ses tristesses ; enfin en haut, les joies, les magnificences et les beautés du Paradis. (2)

---

(1) Vasari, histoire des Peintres. Vita di Fra Angelico.

(2) Vasari, Vita di Buflamialco.

(3) Ozanam, St. François d'Assise. Tome V.

Ici, toutes les beautés déjà vues sont effacées par de plus grandes splendeurs ; au lieu des voûtes surbaissées et ne laissant passer qu'une lumière confuse, où l'on ne pourrait presque rien distinguer sans les lumières des autels et les cierges des pèlerins ; ici, le jour passant par des fenêtres nombreuses et d'immenses verrières fait tout resplendir aux clartés éblouissantes de la lumière du ciel.

Ceux qui ont vu la Sainte Chapelle de Paris, et la chapelle St. Stephens, dans le palais de Westminster, à Londres, ou qui en ont vu des reproductions bien faites, peuvent avoir une idée de cette Eglise qui a le même style de décoration, mais qui en a quatre ou cinq fois les dimensions.

Sur cette longueur de 228 pieds, douze faisceaux de colonettes s'élancent du pavé et vont se croiser dans les voûtes encadrant des vitraux et des rosaces magnifiques, ainsi que les parois de l'Eglise qui complètent et continuent la décoration des verrières, et reproduisent les Saints mystères, les pieuses légendes, et les grands personnages de l'histoire sacrée.

L'or brille en mille filets dans les torsades des colonnes, dans les ornements des chapiteaux, dans les dessins des nervures, dans les encadrements et dans les étoiles de la voûte, c'est comme un jaillissement continuel d'une flamme merveilleuse qui dessine les lignes hardies et multiples du sanctuaire, et le fait resplendir d'un éclat tout céleste.

Ce n'est plus la terre avec ses obscurités, ses peines, ses anxiétés ; partout, c'est le ciel avec ses splendeurs et les ravissements de l'extase.

" Sous cette voûte qui, comme un dais aérien, semble ne pas s'appuyer
" sur la terre, parmi les scintillements de l'or et les rayonnements de la clarté
" transfigurée par les vitraux, dans cette infinie broderie de formes élan-
" cées et entre-croisées qui s'enchevêtrent comme une parure royale,
" l'homme se sentait transporté tout vivant dans le Paradis." (1)

Trois rangs de peintures à fresque couvrent les murs de l'église, en haut les faits de l'Ancien Testament, depuis la création jusqu'à Moïse en seize sujets, où tout est empreint de gravité, d'une majesté touchante dans la reproduction du Créateur et des Saints Patriarches, ceux qui ont vu les mêmes sujets dans les loges de Raphaël peuvent reconnaître les traits principaux de cette grandeur et de cette dignité divines dont les anciens n'avaient aucune idée, et dont Raphaël a profité en y ajoutant, il est vrai, une perfection de dessin à laquelle, on n'était pas encore arrivé. Mais en ces naïfs tableaux d'Assise que de trésors de sentiment, de pureté angélique, et de simplicité biblique.

Au second rang dix-huit sujets relatifs à l'Evangile depuis l'Annonciation jusqu'à la Pentecôte. N. S. et sa Sainte Mère, les Saints Apôtres, les Saintes Femmes ont trouvé là une âme pleine de foi et d'amour pour les comprendre, les reproduire, les rendre comme vivants aux yeux, et comme a dit Vasari, on ne peut se lasser de les voir et de les aimer, et on ne peut

s'imaginer qu'ils aient eu dans leur extérieur et leur expression rien de plus touchant, que ce que *Giotto* a si merveilleusement reproduit.

Enfin au troisième rang et en dessous des fenêtres, à la hauteur du spectateur, ont voit vingt-huit sujets représentant la vie de St. François mise en regard des merveilles de la vie du Sauveur dont il a été la plus parfaite image dans tout le cours des siècles. Sa pauvreté, son renoncement, ses pénitences, ses extases, ses stigmates, ses épreuves, ses miracles, sa mort et les prodiges qui ont entouré ce tombeau. Les pierres parlent avec une expression qui ravit les âmes et leur montre, dans sa vérité, cette vie toute céleste et séraphique. Ajoutez à cela la prière et le recueillement des religieux, leurs chants faisant retentir les voûtes sonores, et vous aurez une idée de cette image du Paradis sur la terre que le Dante a si bien exprimé, lui, le contemporain, l'ami et le conseiller du *Giotto* : l'artiste et le poëte, en ces temps merveilleux, s'inspiraient l'un l'autre et se revélaient les sentiments qu'ils avaient du Ciel :

" Une lueur, dit Dante en son *Paradis*, parcourut la forêt en toutes ses " parties, si brillante que je doutais si ce n'était pas un élair, et une " douce mélodie courut dans l'air lumineux.

*

" Devant nous l'air comme un grand feu brillait sous les verts rameaux " et le doux son devint un chant clair et distinct.

*

" Des Candélabres d'or flamboyaient les uns au-dessus des autres et " derrière ces candélabres de saints personnages vêtus de blanc.

*

" Non jamais telle blancheur ne brilla ici-bas......................

**

Lorsqu'on sort de l'Eglise on voit les cloîtres, et en particulier une grande galerie à arcades majestueuses qui règne autour du couvent et d'où les religieux contemplaient les vallées de l'Apennin qui s'ouvrent devant les regards à trente ou quarante lieues de distance.

**

En terminant, M. l'Orateur exprima le désir que la Religion et l'industrie, se prêtant un mutuel secours en ce pays, comme à Assise au XIIIe siècle, se développent et produisent encore des merveilles si douces à l'âme et qui seraient si précieuses pour les progrès de cette nationalité canadienne qui peut être appelée à un si grand avenir, sur la terre de l'Amérique.

C. D., P.S.S.

CONCILE ET JUBILE.

Compte-rendu des Conférences de Notre-Dame de Paris, prêchées par le R. P. Monsabré, de FF. PP

PREMIERE CONFERENCE.—28 NOVEMBRE 1869.

De l'appel royal de l'Eglise.

Voici l'exorde de cette première conférence :

Messieurs,

Il y a dix-huit ans, à la place où je suis, un homme* que vous avez admiré et aimé s'écriait : " O murs de Notre-Dame, voûtes sacrées qui avez reporté ma parole à tant d'intelligences privées de Dieu, autel qui m'avez béni, je ne me sépare point de vous ! . ." Et cependant on ne le revit plus, la tombe a étouffé sa grande voix. Est-il mort tout à fait ? Non, messieurs, il vit dans la persévérante admiration de la France et du monde entier. Il vit en vous, qu'il a appelés sa gloire et sa couronne. Il vit dans l'humble enfant qui vient offrir aujourd'hui à vos regards le froc illustré par son génie et sa sainteté, vous faire entendre une voix qu'il a bénie, et travailler à sa renommée en vous prouvant une fois de plus que personne ne peut l'égaler. Si vous vous rappelez tout ce que vous lui devez, vous me pardonnerez plus facilement, je l'espère, de n'être point ce que vous seriez en droit d'attendre.

Que vous dirai-je cette année, messieurs ? Rien que ce que l'on m'envoie vous dire. Comme Jésus-Christ mon maître, j'ai reçu un commandement de mon père, *mandatum accepi a patre meo*. Mon père, qui est le vôtre, le vénéré pasteur de ce diocèse, m'a chargé de vous préparer à un grand événement et à une grande grâce. Le grand événement, c'est celui qui préoccupe l'opinion publique, le concile œcuménique. La grande grâce, c'est la rémission plénière de nos fautes et des peines qu'elles ont méritées, l'indulgence du jubilé. Mon enseignement pendant cette

---

* Le P. Lacordaire.

station ne sera donc que le commentaire des paroles si graves, si pleines de mesure et de sage réserve que votre archevêque, avant de vous quitter, a offertes à vos méditations. Vous comprenez tout de suite que je m'adresse particulièrement aux âmes chrétiennes ; cependant, je ne désespère pas, moyennant la grâce de Dieu, de toucher et d'instruire d'autres âmes. Daigne m'assister la maîtresse de ce lieu, à qui j'offre l'hommage de mon amour filial. O Marie ! ô mère du Verbe ! je vous consacre ma parole ; bénissez-la comme vous avez béni celle des apôtres, et pendant que vous la conduirez sur les flots lumineux de la vérité, n'oubliez pas *un autre de vos enfants* qui a si grand besoin de votre secours. Je sais qu'il vous aimait ; il vous aime encore. Si vous approchez votre douce main bien près de son cœur, il ne pourra pas refuser de la prendre, et vous nous le ramènerez. Ce sera grande joie pour nos âmes en deuil.

Ici le révérend père a annoncé son sujet *appel de l'Eglise* ou *la convocation du concile*. L'Eglise est reine, l'Eglise est mère, et c'est à ces deux titres qu'elle fait, de nos jours, un appel extraordinaire à ses forces.

Appel royal, par lequel elle se propose de repousser et de confondre toutes les accusations de ses ennemis, en s'affirmant plus solennellement que jamais.

Appel maternel, par lequel elle se propose de répondre à tous les besoins spirituels de la famille chrétienne dans la crise comtemporaine.

L'Orateur sépare ces deux propositions et s'applique à la première. Il ne relèvera pas toutes les accusations qui souillent quantité de livres et de feuilles publiques, plus encore par leur révoltante banalité que par leur injustice ; deux l'occuperont seulement.

1o. *L'Eglise est accusée dans sa vie même* :

2o. *L'Eglise est accusée dans son esprit.*

PREMIERE PARTIE.

S'il fallait en croire les ennemis de l'Eglise, sa puissante vitalité lui échappe chaque jour ; l'Eglise est *caduque*, l'église est finie. Mais, répond à cette singulière affirmation le R. P. Monsabré, partout où se porte le regard, sur la tête, sur les membres de l'Eglise, nous voyons jeunesse, vigueur et vie. Ici l Orateur fait une peinture animée. 1o des travaux apostoliques de l'Eglise, si glorieusement couronnés par le martyre : 2o de la prodigalité des œuvres d'amour par l'Eglise, dont la main caressante calme les sourdes colères d'un sphinx assis au bas des degrés par lesquels on monte à la fortune, la misère publique ; 3o des résistances de l'Eglise contre tous les pouvoirs, qui comptaient obtenir de sa faiblesse la consécration de leurs injustices. Que ceux qui accusent l'Eglise de trop vieillir, a-t-il ajouté spirituellement, aillent *demander à certains gouvernements s'ils ne la trouvent pas trop jeune et trop vivante.* Enfin l'orateur a fait appel aux convictions et aux espérances de son auditoire. Mais ce qui manifeste avec plus d'évidence et de force que jamais la vitalité de l'Eglise, c'est l'acte qu'elle accomplit aujourd'hui et que le prédicateur décrit dans ces termes :

" Rappeler à ses ennemis sa vie qu'ils oublient et qu'ils accusent, c'est, messieurs, ce que veut faire aujourd'hui l'Eglise, et pourquoi elle ajoute à l'activité de l'apostolat, à la prodigalité des œuvres d'amour, à la noble énergie de ses résistances, à l'influence quotidienne de sa doctrine et de ses vertus sur vos âmes, tous ces signes si évidents de sa vie, un signe plus évident encore et que j'appelle son *acte vital* par excellence. Cet acte

vital de l'Eglise, c'est l'appel et le rassemblement de toutes ses forces actives vers le Chef auguste qui doit en diriger l'action ; c'est le *Concile œcuménique.* Dans l'état ordinaire, la vie de l'Eglise va, d'un mouvement tranquille et uniforme, de la tête aux membres, des membres à la tête ; mais quand des circonstances solennelles le réclament, la tête fait entendre un ordre souverain : aussitôt les membres se ramassent et s'apprêtent, comme ceux d'un athlète, à se porter, avec une commune impétuosité et vigueur, là où se doit manifester et dépenser la vie.

" Ce phénomène exceptionnel dans l'existence de l'Eglise, vous l'avez sous vos yeux, messieurs. L'illustre Joseph de Maistre, qui se plut à mêler tant d'oracles à ses considérations philosophiques, le croyait impossible. " Dans les temps modernes, écrivait-il il y a à peine un demi-siècle, depuis que l'univers policé s'est trouvé pour ainsi dire haché par tant de souverainetés, et qu'il a été immensement agrandi par nos hardis navigateurs, un concile œcuménique est devenu une chimère." Et ailleurs : " Pour convoquer seulement tous les évêques et pour faire constater légalement cette convocation, cinq ou six ans ne suffiraient pas." Joseph de Maistre se trompait. Trop préoccupé des obstacles, il comptait sans les illuminations du génie, sans les progrès de la science, sans la suppression des distances, sans les mouvements qui devaient rapprocher les peuples, sans les aspirations d'une époque où la vie publique deviendrait un besoin, sans la revendication des principes dont les pouvoirs ont abusé pour se séparer de l'Eglise et consommer leur apostasie, sans la logique même de l'indifférence religieuse, dont Dieu sait tirer son propre bien. Il comptait surtout sans le noble et pieux Pontife à qui la Providence réservait la succession de Pierre. Nous l'avons vu ce roi infortuné et magnanime, comme Jésus-Christ son maître, se faire de la souffrance une couronne de gloire et d'honneur, et prendre la force dans les catastrophes où sombrent les puissances humaines. Qu'il était beau lorsque, rempart inexpugnable du droit, il résistait à toutes les perfidies et les brutalités de l'injustice ! Qu'il était beau lorsque, opprimé lui-même, il prenait sous sa protection les nations opprimées ! Qu'il était beau lorsque, par des fêtes sublimes, il appelait l'Eglise triomphante au secours de l'Eglise militante ! Mais qu'il est magnifique lorsque, pauvre et dépouillé de ses prestiges humains, il ose adresser à l'univers catholique son royal appel. Messieurs, saluez Pie IX et écoutez sa voix."

Ici le révérend père cite les paroles de la bulle *Æterni Patris*, par lesquelles le souverain pontife, rappelant à ses vénérables frères les patriarches, archevêques, évêques, abbés du monde catholique, leur serment de fidélité, leur enjoint de se rendre au concile ou de s'y faire représenter. Puis il ajoute :

" Ces paroles étaient à peine prononcées, messieurs, que dans l'assemblée de nos représentants un orateur s'écriait : " Il y a là une audace, une grandeur qui me frappe de respect et d'admiration ; car j'aime les pouvoirs

forts qui ont confiance en eux-mêmes et qui développent et manifestent sans crainte, avec énergie, la foi qui les anime. C'est un grand spectacle (1) ! " Oh ! oui, messieurs, c'est un grand spectacle ; mais le voici dans toute sa magnificence. La tête a parlé, et, sans résistance comme sans retard, les membres, d'un mouvement unanime, ont répondu à son appel. Les évêques de la chrétienté ont quitté, les uns leurs palais, les autres leurs toits de palmiers ; ils ont traversé les continents et les mers. Sollicitée par une force irrésistible, des extrémités du monde, la vie de l'Eglise a reflué vers son centre. Elle est toute à Rome, science, éloquence, expérience, vertu, amour de l'humanité, tout cela pénétré par l'Esprit-Saint, lumière, charité, force de Dieu. Que l'erreur prenne garde, l'athlète est prêt. Et remarquez-le bien, messieurs, l'Eglise a fait toute seule ce grand mouvement. Autrefois on pouvait trouver prétexte de suspecter son initiative et sa puissance dans la convocation des empereurs ; mais les Constantin, les Marcien, les Théodose ne sont plus. Aucune autre voix royale ne se fait entendre que la voix royale de l'Eglise ; mieux que jamais elle justifie cette définition que saint Thomas donne de la vie : *Vivere dicuntur aliqua secundum quod operantur ex seipsis et non quasi ab aliis mota,*" Un être est dit vivre en tant qu'il opère de lui-même et n'est pas mû par un autre."

" *Videant et confundantur !* Maintenant, que les ennemis de l'Eglise voient et soient confondus. Qu'ils n'appellent plus *caduque* et infirme une société où la vie répond si vite et si fort aux appels de la vie.

Videant et confundantur ! Qu'ils voient, qu'ils soient confondus aussi ceux qui, sans prédire ni attendre la mort prochaine de l'Eglise, osent lui offrir leur irrévérentieuse protection, et prétendent l'éclairer sur ce qu'elle doit faire, lui prescrire sa conduite et lui dicter des lois de prudence et de sûreté. S'il nous est permis, comme le dit saint Paul, de faire des observations respectueuses à ceux qui gouvernent nos âmes, nous n'avons pas mission de leur adresser des instructions publiques et ces sortes de mises en demeure où la défiance se cache sous les formes du respect. " Le disciple n'est pas au-dessus du maître, dit saint Célestin ; c'est-à-dire que personne ne doit s'arroger le droit d'instruire au préjudice des docteurs." Quoi que vous soyez donc, fidèles ou dissidents, prêtres ou laïques, retirez, s'il vous plaît, vos bras trop complaisants. L'Eglise n'est pas une infirme dont il faille soutenir les pas chancelants. Elle vit ; vous le voyez bien ; laissez-la faire. Elle agira d'elle-même, *la sancta chiesa fara da se !*

" *Videant et confundantur !* Qu'ils voient et qu'ils soient confondus aussi ceux qui ne croient à la vie de l'Eglise que pour l'accuser d'un manque d'équilibre et d'harmonie, sorte de maladie chronique dont elle souffre depuis près de trois siècles. C'est la tête, disent-ils, qui absorbe

---

(1) Emile Olivier.

tout; c'est la cour de Rome hyperthophiée qui annule l'épiscopat par l'oubli persévérant de ses prérogatives les plus sacrées. Eh bien, *videant!* qu'ils voient! Le concile, en appelant tous les évêques du monde à exercer leur office de juges et de définiteurs de la foi, est la protestation solennelle du respect de l'Eglise pour tous les droits et les pouvoirs venus de Dieu. *Confundantur!* Qu'ils soient confondus! La convocation du concile, si unanimement accueillie et si promptement obéie, nous promet une consolante manifestation de la plus parfaite unité de vue et de la plus profonde intimité de cœur entre le pape, successeur de Pierre, et les évêques, successeurs des apôtres.

" Enfin, messieurs, jetez aujourd'hui les yeux sur Rome, et soyez convaincus que l'Eglise vit d'une vie pleine, forte, réglée, comme au jour où elle naissait tout humide du sang de Jésus-Christ et toute radieuse des feux de l'Esprit-Saint. Et ainsi jusqu'au siècle des siècles."

DEUXIEME PARTIE.

L'accusation qui pèse sur la vie même de l'Eglise étant écartée par l'évidente manifestation de cette vie, le R. P. Monsabré relève une seconde accusation qui pèse sur son esprit et nous fait voir de nouveau, dans l'appel qui convoque les témoins de la tradition et les interprètes de la foi, une réponse victorieuse à cette accusation.

L'Eglise, dit-on, est immobile et se fait une gloire de cette immobilité. Elle prend de l'humeur contre toutes agitations qui la troublent, et cette humeur dégénère en hostilité systématique contre toute science et tout progrès.

L'Eglise, répond l'Orateur, n'est point immobile, mais immuable. Elle garde un dépôt qui lui a été confié par Dieu; loin de l'en accuser comme d'un caprice passé à l'état de manie, il faut y reconnaître et y vénérer la plus haute probité dont l'homme puisse s'honorer ici-bas. Probité éprouvée dans l'Eglise par toutes les contradictions de l'erreur, probité intelligente, puisque l'immutabilité des principes dont l'Eglise est dépositaire sert la cause de toute science et de tout progrès.

" Un orateur dont la parole est depuis treize ans entourée de vos légitimes respects et auquel je suis heureux d'offrir, dès aujourd'hui, l'hommage de ma sympathique admiration pour ses longs, loyaux et brillants services dans cette chaire, le R. P. Félix, définit ainsi le progrès: " Le mouvement selon des lois stables." En effet, tout mouvement qui n'a pas pour point de départ et pour point d'arrivée l'immobile, l'invariable, est un effort insensé, une course folle aboutissant fatalement à quelque avortement ou à quelque catastrophe. Dans l'ordre humain, l'activité de l'esprit ne peut être préservée de ses propres excès que par des règles immuables qui la fixent à l'objet même sur lequel elle s'exerce. Mais, messieurs, au-dessus des principes particuliers propres à chaque science et réglant chaque progrès, il en est d'universels, qui approchent de plus près la cause première et finale de toutes choses, qui pénètrent tout, commandent tout, règlent tout: ce sont précisément les principes sacrés confiés à la garde de l'Eglise. Sous leur salutaire influence, tout écart est impossible et tout mouvement régulier atteint sa dernière limite; en toutes choses il faut voir haut et

juste, et faire beau et grand. Ces principes rappellent au philosophe que la puissance de la raison est bornée et faillible, et qu'il est au-dessus d'elle une autre source de lumière, la révélation, qui nous préserve de toute erreur et par laquelle nous nous élevons jusqu'à la connaissance de la vie intime de Dieu, de la perfection de l'âme surnaturalisée, de nos éternelles et merveilleuses destinées. Ces principes rappellent à l'historien et la Providence qui conduit tous les événements, et le point central vers lequel ils convergent, Jésus-Christ, Verbe incarné. Ces principes rappellent au moraliste que la conscience, règle intime de nos actions, a reçu des préceptes chrétiens et des conseils évangéliques une empreinte plus lumineuse de la Divinité ; que le juste et l'honnête ne sont que des points de départ pour arriver au saint. Ces principes rappellent au naturaliste que non-seulement il ne faut pas oublier l'âme humaine dans une observation trop exclusive des phènomènes sensibles ; mais que toute loi, toute vie, tout ordre, toute harmonie d'ici-bas a son type dans un monde supérieur au monde de la nature, le monde surnaturel. Ces principes rappellent au politique qu'une législation est imparfaite si elle n'agit qu'à la surface de la société ; que la paix et la prospérité temporelle d'un peuple dépendent de la formation de sa conscience ; que cette conscience se déprave si on l'affranchit du joug sacré de la religion. Enfin, messieurs, j'ai bien dit : ces principes dominent tout, pènètrent tout, règlent tout. Les arts et l'industrie eux-mêmes, enfants des sciences, n'échappent pas à leur souverain empire. S'ils changeaient aujourd'hui, demain nous n'aurions plus devant nous qu'un naturalisme effronté ; après demain, un matérialisme abject. Remercions donc l'Eglise, qui nous les conserve, remercions la royale assemblée qui va encore une fois reconnaître leur majestueuse et salutaire immutabilité.

" Vous voyez, messieurs, ce que c'est que l'immobilité de l'Eglise ; c'est l'immobilité du soleil inondant de lumière les routes où sa force maintient les planètes errantes ; c'est l'immobilité de Dieu lui-même, principe et règle suprême de tout mouvement."

Après cela, il est impossible, dit le révérend père, d'accuser l'Eglise d'une hostilité systématique vis-à-vis des sciences et du progrès. Du reste, l'histoire nous affirme que c'est à l'Eglise et à ses conciles que nous devons en Europe l'organisation et le développement des sciences, l'instruction gratuite du peuple, l'étude des langues difficiles, qui ont mis l'Orient en rapport avec l'Occident, les grades dont nous nous servons encore pour récompenser la jeunesse.—Le prochain concile nous promet la science, et sera lui-même la mise à profit de tous les progrès auquel il devra la rapidité de ses mouvements, la facilité de ses travaux et la magnificence dont il entoure sa royale majesté.

L'Eglise se couronne de toutes nos sciences et de nos progrès.

Il y a plus, dans sa haute science des choses divines, l'Eglise progresse. " Il doit y avoir, dit un docteur, un progrès dans l'Eglise, un très-grand progrès ; il est permis de soigner, limer et polir les dogmes de la philosophie divine ; la parole des docteurs illumine les obscurités de la foi, et grâce à leurs travaux, la postérité se réjouit de mieux comprendre ce que l'antiquité croyait, sans en avoir la même intelligence."

" Messieurs, s'est écrié l'Orateur, ces paroles de saint Vincent de Lérins résument l'œuvre des conciles successivement assemblés depuis dix-huit siècles. Après avoir rendu témoignage à l'immutabilité du dogme, ils l'ont purifié des scories dont l'avait couvert l'hérésie et l'ont orné, non de profanes nouveautés, mais de nouveautés divines, c'est-à-dire de ces formes exquises qu'on appelle des définitions, par lesquelles la vérité est plus complètement et plus universellement connue. Ainsi furent polis certains points de doctrine sur lesquels avait passé le limon de l'erreur ; ainsi fut ciselée la personne du Christ, comme sous le burin de l'orfèvre l'objet précieux dont le moule a déjà accusé les traits et les contours ; ainsi fut sculpté l'édifice merveilleux de la grâce et des sacrements, comme par le ciseau de nos artistes modernes, cette grande et belle Notre-Dame où le moyen âge a laissé partout les traces de son génie ; ainsi furent disposées avec ordre toutes les vérités traditionnelles, comme sur la parure d'une reine les diamants et les pierres, dont les feux harmonieusement combinés éblouissent le regard.

" Tout n'est pas fini ; il faut polir, ciseler, sculpter, ordonner encore, Dieu le veut ; c'est pour cela qu'elle appelle en un même lieu tous ceux qui ont droit à l'assistance de l'Esprit-Saint. Allez donc, artistes divins, évêques de la sainte Eglise, pasteurs des peuples, allez où votre roi vous appelle. Travaillez avec lui au plus grand des progrès, dans la plus grande des science, et faites-nous voir, plus ravissante que jamais, l'immuable vérité dont vous avez fidèlement gardé le dépôt. Nous attendons vos décisions pour dire encore une fois aux ennemis de l'Eglise : *Videant et confundantur !* Ils annonçaient le prochain trépas de l'Eglise : elle leur répond par la voix de son concile : Jamais je n'ai eu autant de vie. Ils accusaient son esprit d'une immobilité funeste à la cause de la science et du progrès, elle leur répond par la voix de son concile : Je pars de l'immuable pour rentrer dans l'immuable ; mais sur ma route je prends à mon service toute science et tout progrès, et à mesure que j'avance, les avenues de l'éternelle science s'ouvrent plus larges devant moi. *Nobis scientiæ æternæ aditus largius aperitur.*"

Voici l'appréciation de *L'Univers* sur le succès de cette conférence. Malgré le mauvais temps, l'assistance était nombreuse et remplissait la vaste église. Le prédicateur a abordé cet immense auditoire avec une simplicité, une aisance, nous dirons même une rondeur qui a surpris et charmé tout le monde.

(*A continuer.*)

NECROLOGIE.

G. PEABODY.

Les deux mondes ont perdu un des plus généreux bienfaiteurs de l'humanité dans la personne de George Peabody, décédé à Londres le 4 novembre 1869.

Le futur millionnaire était né en 1795 à Danvers, d'une vieille famille anglaise, passée en 1657, en Amérique, et dans une situation très-voisine de la misère

Il fut d'abord commis dans un magasin d'épiceries, puis chez un de ses frères marchand de nouveautés, et enfin associé d'un de ses oncles négociant à Georgetown ; mais son aptitude pour le commerce ne lui avait pas encore fait rencontrer la fortune. Ce ne fut qu'après la guerre de 1812 où il servit comme volontaire, qu'associé à un riche marchand drapier, il commença à voir l'avenir plus souriant.

En 1826, M. Riggs se retira des affaires et laissa Peabody à la tête d'une maison honorable et en pleine prospérité.

Vers ce temps commençèrent ses voyages en Angleterre, où il se fixa définitivement en 1837, pour y fonder une maison de commission et de banque : ses opérations furent couronnées de succès, et en moins de vingt ans il se fit une fortune dépassant trente millions de dollars.

Tant de richesses ne pouvaient tomber en de meilleures mains. Il se charge, en 1851, de tous les frais de l'Exposition Américaine ; en 1852, il contribue pour 10,000 piastres à l'expédition de Grimell, partant à la recherche de Franklin.

Dans les divers séjours qu'il fit en Amérique, c'est par millions, qu'il faut compter, les dons faits aux maisons d'éducations, aux Etablissements de charité, aux Institutions littéraires et scientifiques, anx églises. Après la guerre, il donna plus de trois millions, pour faire refleurir l'éducation dans le Sud.

A Londres, il a comblé tous les Etablissements de charité des marques de sa munificence.

Dans le voyage qu'il fit dernièrement à Rome on évalue à plus de un million de piastres les dons qu'il fit aux diverses Institutions de la Ville Sainte.

Au mois de juin dernier il était venu demander à l'Amérique le rétablissement d'une santé gravement compromise; il en repartait le 20 septembre et environ un mois après, il quittait le monde à l'âge de 71 ans.

"La nouvelle de la mort de M. Peabody, écrivait le *Times*, sera apprise avec un profond chagrin des deux côtés de l'Atlantique. Le sentiment de regret ne sera pas simplement un tribut passager de reconnaissance au magnifique bienfaiteur. M. Peabody, dans le cours de sa longue vie, a accumulé les titres de nature à faire déplorer sa perte. Ardent patriote, il ne réservait pas son affection à sa seule famille. Il était de la nouvelle Angleterre, et quand le Sud fut renversé dans la poussière, il réclama le droit de le secourir. Il n'était pas courtisan, et il a été honoré par les princes et les souverains. Il était prodigue dans sa charité qui n'appauvrissait personne. C'était un philanthrope, aussi aimé qu'honoré. Il n'y avait rien de rude ou d'étroit dans sa philanthropie ; il faisait simplement tout le bien possible.

La Reine a voulu que ses funérailles se fissent à Westminster, avec une pompe royale. Ses restes, déposés à bord du *Monarch*, ont été transportés en Amérique, escortés d'une flotille d'honneur composée de vaisseaux anglais, français et américains, reçus avec une pompe inouïe, conduits à leur dernière demeure au milieu d'un concours immense de toutes les illustrations de la République Américaine.

Une seule chose a manqué à ce grand cœur, c'est d'avoir été catholique. On regrette de voir des âmes si bien disposées pour la vertu vivre et mourir dans l'erreur! Nous ne sommes cependant pas sans espoir, car Dieu peut prendre ses élus partout.

A. F. NETTEMENT.

La politique et la litérature religieuses viennent de faire une perte vivement sentie dans la personne de M. Alfred François Nettement, dont les journaux de la fin de novembre dernier nous ont appris la mort.

M. Nettement était né à Paris, en 1805. Au sortir de ses études, il débuta dans le journalisme par des articles de critique litéraire qui eurent assez de vogue.

Sa vie presque toute entière fut donnée au journalisme, et ses études à l'histoire, à la littérature, à la politique légitimiste. Dans ces dernières années il rédigeait l'excellent recueil littéraire, *La Semaine des Familles*.

M. Nettement n'a pas laissé que des articles de journaux, il a encore donné au public de nombreux ouvrages de longue haleine, parmi lesquels l'*Histoire de la littérature française sous la royauté de Juillet*, est un de ses principaux titres littéraires.

La grande gloire de M. Nettement est d'avoir toujours été, en histoire comme en litérature, un guide toujours sûr et éclairé ; d'avoir combattu

pour l'Eglise, et de s'être fait le défenseur des droits du Saint Siége, de la morale et de la religion. Frappé d'une maladie qui en trois jours est devenue mortelle, il est mort comme il avait vécu, en chrétien humble, ferme et fervent.

F. OVERBECK.

Presque dans le même temps, Rome avait à pleurer sur l'un des peintres chrétiens les plus remarquables de cette époque.

Frédérick Overbeck était né à Lubeck, en Allemage, le 3 Juillet, 1789. Il étudia d'abord à Vienne, où il se passionna pour les chefs-d'œuvre italiens de la Renaissance. Ce goût l'entraîna à Rome où il se fixa en 1810, et il ne quitta plus la Ville Eternelle.

Une *Madone* et une *Adoration des Mages* le posèrent comme un artiste original et attirèrent autour de lui un certain nombre de disciples, qui formèrent le noyau de l'école romantique allemande.

Il posa ce principe célèbre : *que l'art n'existe pas pour lui-même et pour sa beauté, mais pour le serice de la religion*, et il le sanctionna en se faisant catholique.

MM. Cornelius de Kock, Vogel, Jean et Philippe de Vert, Schaddorr, Eggers, et plus tard Schorr, artistes, résidant tous à Rome, s'unirent à lui pour accomplir, dans ce sens, la régénération de la peinture.

Ils se signalèrent d'abord par de grandes fresques, dont Overbeck dirigea l'exécution. Overbeck a laissé aussi d'excellents tableaux à l'huile ; la plupart de ses œuvres ont été reproduites par la gravure ou la lithographie. Il a publié à Paris une édition splendide de la *Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ.*

Associé étranger de l'Institut de France, Overbeck comblé d'honneurs et de faveurs par Pie IX, vient de s'endormir, entouré de ses amis, de la mort des prédestinés.

A toutes ces morts illustres s'ajoutent celle de Dantan, célèbre sculpteur Français, mort en Septembre dernier.

Celle de JAMES WALKER, Secrétaire du trésor, sous la présidence de Polk et Gouverneur du Kansas, arrivée le 18 Novembre.

Celle du Général DULCE, arrivée peu de mois après son départ de Cuba, où il avait complètement échoué dans son œuvre de pacification.

Celle de M. BOREL, ingénieur en chef des travaux de l'Isthme de Suez, malheureusement arrivée à la veille de l'inauguration du canal, et au moment où il allait recevoir la récompense de ses gigantesques travaux.

LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE.

LVIII.

LA DAME BLANCHE ET LES DEUX PAGES.

(Suite.)

Soudain la pensée vint à la Dame Blanche que la reine de Bohême était dans le château, et elle se dit que ces richesses lui appartenaient sans doute. L'énigme ainsi résolue, elle referma le cercueil.

—Hâtons-nous, mes jeunes amis, dit-elle. Et ils quittèrent le cimetière et gagnèrent la chambre des machines qu'il leur fallait, comme on sait, traverser pour rentrer dans la salle commune.

Mais juste au moment où ils mettaient le pied sur le seuil de cette pièce où se dressait le hideux mécanisme, au-dessous duquel coulait doucement le ruisseau, le tintement lointain d'une cloche frappa leurs oreilles.

Il n'y eut qu'un coup lent, comme la première note solennelle d'un glas funèbre ; et la dame blanche, qui en connaissait la signification, laissa échapper une exclamation d'indicible angoisse.

LIX.

LA CONFÉRENCE DE MINUIT.

Retournons à présent dans l'appartement occupé par la baronne Hamelin.

A cent lieues de se croire observé, et ne se doutant pas de la menace qui avait été proférée contre lui, le marquis de Schomberg entra dans la chambre où dormait la baronne. Il referma soigneusement la porte derrière lui, et s'approcha du lit. En voyant qu'elle dormait d'un profond sommeil, son premier mouvement fut de se retirer. Mais se rappelant qu'au milieu du souper elle avait su trouver moyen de lui dire qu'elle avait des choses importantes à lui communiquer, et de lui indiquer son appartement, il crut devoir l'éveiller.

Il lui posa la main sur l'épaule et la poussa doucement. Elle tressaillit, et, ouvrant les yeux, elle jeta autour d'elle un regard terrifié. Mais reconnaissant à la lueur de la lampe qu'elle avait laissée brûler sur la table, que

c'était le marquis de Schomberg, elle lui sourit et lui tendit la main, en lui disant :

—Oh ! je vous remercie de m'avoir éveillé si à propos !

—Et pourquoi cela ? demanda le marquis, à moins que ce ne soit à cause des communications que vous avez à me faire ?

—Je vous remercie, reprit la baronne en se dressant et en appuyant son coude sur l'oreiller, parce que je rêvais de choses horribles, et que vous m'avez épargné d'effroyables souffrances.

—Et ces souffrances ? dit le marquis.

—Celles de la statue de bronze et du baiser de la Vierge, répliqua la baronne que cette idée seule fit frémir.

—N'ayez donc pas d'aussi vilaines pensées, dit le marquis avec une sensation de malaise qu'il ne pouvait s'expliquer.

—C'est vainement que j'ai voulu combattre les idées qui m'assaillaient durant mon sommeil, dit la baronne : mais, Dieu merci ! votre arrivée les a mises en fuite.

—Il y a des hommes qui voient des avertissements dans les songes, et qui croient qu'ils ne sont jamais sans fondement, fit observer le marquis dont l'agitation était visible. Sûrement vous n'avez rien fait pour exciter la vengeance du tribunal dont vous et moi sommes membres influents ? Et cette fuite de Prague n'a d'autre cause que celle que vous nous avez dite ?

—Si, mon cher marquis, répondit la baronne d'un air sérieux et en baissant la voix : si, j'ai des projets ultérieurs, et j'ai résolu de faire de vous mon complice.

—Que voulez-vous dire ? demanda Schomberg qu'effrayait son accent mystérieux et solennel. Parlez, je vous en conjure.

—Pourquoi cette émotion ? demanda la baronne en le regardant avec étonnement. Est-ce qu'il est rien arrivé de nature à vous vexer ou à vous alarmer ? Ah ! je comprends ! s'écria-t-elle : vous êtes contrarié qu'on ait donné le commandement au baron de Rotenberg. Et vous avez raison de vous sentir blessé dans votre orgueil.

—Oui, en effet, répliqua le marquis, et ce n'est pas sans surprise que je vous ai vu tantôt le féliciter si cordialement.

—Quand on s'apprête à trahir les gens, on ne doit avoir pour eux que des paroles mielleuses, afin de mieux les mettre en dehors de leurs gardes, dit la baronne. C'est ce que j'ai fait, ajouta-t-elle en fixant les yeux sur le marquis pour s'assurer de l'effet que produiraient ses paroles.

—Trahir ! s'écria-t-il. Ai-je bien entendu ? ou mes oreilles me trompent-elles ?

—Elles ne vous trompent pas, dit la baronne ; et je vous offre l'occasion de vous venger de votre rival et de Cyprien que vous avez toujours secrètement abhorré.

—Au nom du ciel ! expliquez-vous, s'écria le marquis. Je vois que

vous avez de graves nouvelles à me communiquer, et, pour la première fois de ma vie, je tremble, ému d'une terreur dont je ne me rends pas compte.

—Sachez donc, en peu de mots, répliqua la baronne, que j'ai fait un certain marché avec Zitzka..

—Un marché avec Zitzka ! s'écria le marquis avec stupéfaction. Est-ce possible, ou n'avez-vous pas perdu la raison, et ne rêvez-vous pas encore?

—Je n'ai point perdu la raison, dit la baronne, et je ne suis point dans le royaume des songes. Il est vrai que, brisée par la fatigue, j'ai cédé au sommeil malgré l'invitation que je vous avais faite de venir. Mais vous devez bien comprendre que j'apprécie toute l'importance de mes actes et de la démarche que j'ai faite.

– Et cette démarche ?

—Je vais m'expliquer, continua la baronne. Bien des circonstances m'ont convaincue que Zitzka est plus puissant que nous ne l'avions pensé. Mais la revue qui a eu lieu l'autre jour à Prague m'a prouvé que le peuple sympathise avec les Taborites et qu'il prendra parti pour Zitzka. J'ai cru, alors, qu'il était temps de me sauver, de vous sauver, vous aussi. Dans ce but, je suis allée trouver le capitaine général, notre entrevue a été longue et sérieuse,et nous nous sommes entendus. D'abord, j'ai obtenu qu'on ne touchera pas à mes domaines, qu'on ne mettra pas de garnison chez moi, qu'on m'accordera un pardon plein et entier pour la passé, et que la même faveur s'étendra sur un certain seigneur que je me suis réservé le droit de nommer.

—Et ce seigneur, c'est moi ? dit le marquis d'un air pensif.

—Oui : à présent que pensez-vous des conditions que j'ai obtenues du général taborite ?

—Qu'elles sont excellentes s'il sort vainqueur de la lutte, répliqua le marquis, mais qu'une mort certaine sera la récompense de notre trahison si la cause royale triomphe.

—La cause royale sera perdue par le fait même de l'engagement que j'ai pris vis-à-vis de Zitzka, dit la baronne. En un mot, j'ai promis de livrer au général taborite la princesse, ou la reine, comme on l'appelle à présent, et ses trésors.

—Mais c'est effroyable ! s'écria le marquis en bondissant sur son siége.

—Réfléchissez à ce que serait notre position si les Taborites triomphaient, dit la baronne, et ils triompheront, je n'ai pas le moindre doute à cet égard. Alors, qu'est-ce qui nous attend ? L'exil, la ruine, et peut-être la misère et la pauvreté sur une terre étrangère..

—Oui, je comprends tout cela, et je crains tout ! murmura le marquis en arpentant l'appartement à grands pas. Les alternatives sont épouvantables.

—Mais n'avez-vous pas votre vengeance

baronne.

—Ma vengeance ! ah ! vous avez touché la corde qui vibre dans mon cœur, dit le marquis en fixant les yeux sur sa complice. Oui, j'ai une haine féroce qui veut être assouvie, car le baron de Rotenberg m'a abreuvé. Oui, je consens, je vous aiderai dans cette noire trahison, dans cette effroyable iniquité. Je ne m'étonne plus que vous ayez de si vilains rêves, du moment où vous nourrissez de tels projets. Mais, dites-moi, comment comptéz-vous mettre vos plans à exécution, ajouta-t-il en se rasseyant auprès du lit.

—C'est très-simple, répondit la baronne. Les femmes qui servent la princesse me sont dévouées. D'après les instructions que je leur donnerai, elles feindront de sympathiser avec les malheurs de Sa Majesté ; et elles l'aideront à s'échapper sous prétexte de gagner la cour d'Autriche, où elle serait heureuse de se retirer. Mais les hommes qui se seront offerts pour favoriser sa fuite la ramèneront à Prague ; et là, elle sera livrée à Zitzka.

—Jusque-là, c'est assez bien raisonné et praticable, dit le marquis ; et le trésor ?

—Vous savez bien que, lorsqu'il fut question, à la Maison Blanche, de le transporter ici dans un cercueil, le baron dit qu'on le cacherait dans les souterrains au milieu des tombeaux..

—Et c'est ce qu'on a fait dès qu'on est arrivé au château, répliqua le marquis.

—Il ne sera pas difficile de le remporter à Prague, dit la baronne, car les neuf dixièmes des serviteurs jurés de la statue de bronze me sont tous dévoués, et ils obéiront aveuglement à mes ordres.

—Oui, vous pouvez compter sur eux, dit le marquis. Mais en admettant que tout tourne selon vos prévisions, comment savez-vous que Zitzka tiendra sa parole ?

—Zitzka est homme d'honneur, répondit la baronne, et, d'ailleurs, il m'en a donné l'engagement signé de sa main.

—Vous avez ce document ?..montrez-le moi donc, s'écria le marquis avec vivacité.

—Voyez donc dans le corsage de ma robe, qui est là sur le fauteuil, dit la baronne, vous le trouverez dans une petite poche.

Le marquis se leva et s'avança vers le fauteuil sur le dos duquel était la robe ; mais ce fut en vain qu'il examina le corsage : le document n'y était pas.

—Je ne trouve rien, dit-il en se tournant vers la baronne et en la regardant d'un air à la fois soupçonneux et alarmé.

—Vous ne trouvez rien ! cria celle-ci en pâlissant ; et, sautant à bas du lit, elle se mit à chercher d'une main tremblante. Grand Dieu ! l'aurais-je perdu ?.. Je ne l'ai plus !.. je ne l'ai plus, s'écria-t-elle au bout de quelques instants ; et joignant les mains avec égarement, elle s'affaissa sous le poids de sa consternation.

Le marquis également était comme pétrifié par la terreur ; et ils se regardèrent l'un et l'autre avec une angoisse effroyante à voir. Immobiles, paralysés comme s'ils avaient eu le pressentiment de leur mort prochaine, ils restèrent ainsi muets d'horreur durant plus d'une minute.

—Je suis perdue.. je suis perdue ! s'écria enfin la baronne en recouvrant sondainement la voix et en se tordant les mains. Oh ! pourquoi ai-je eu la pensée de cette trahison ?

—Et moi aussi, je suis perdu, dit le marquis ; car il est impossible qu'on ne me regarde pas comme votre complice.

—Non ; vous, du moins, vous êtes innocent, cria la baronne en frissonnant.

—Ne cherchez pas à me faire concevoir de fausses espérances, répliqua Schomberg. La garantie, avez-vous dit, contient une stipulation en faveur d'un certain seigneur qu'il vous appartient de nommer. Croyez-vous donc que si le papier est tombé entre les mains de ceux qui ont le pouvoir, je dis plus, le désir de punir, croyez-vous que chacun de vos mouvements et les miens n'ont pas été surveillés, et que ma présence dans cette chambre, à cette heure, ne sera pas considérée comme une preuve d'intelligence entre vous et moi ?

—Dieu me pardonne de vous avoir ainsi compromis !.. Mais quelle heure pensez-vous qu'il soit maintenant ? dit la baronne avec anxiété.

—Il était onze heures quand je suis entré dans votre appartement ; et il doit s'être écoulé près de deux heures depuis. Mais pourquoi cette question?

—Parce qu'il n'était que dix heures quand j'ai quitté la salle du banquet, répondit la baronne ; et *alors*, j'avais le papier, je me rappelle parfaitement que je m'en suis assurée en traversant le corridor.

—Peut-être l'avez-vous laissé tomber, dit le marquis en s'accrochant à cette vaine espérance ; peut-être y est-il encore.

—Dieu le veuille ! répliqua la baronne.

Le marquis courut à la porte pour se précipiter dans le passage, mais la porte était barrée en dehors.

—Que le ciel ait pitié de nous ! s'écria-t-il en chancelant et en reculant jusqu'auprès de la baronne qui était tombée à genoux, en voyant que toute issue leur était coupée.

—Oh ! comment fuir !.. comment fuir ! cria-t-elle en se tordant les mains. Et bondissant sur ses pieds, elle se hâta de s'habiller tout à fait.

Le marquis courut à la fenêtre ; mais il vit au-dessous de lui le vaste fossé rempli d'eau, que la lune éclairait de ses rayons diaphanes. De ce côté, la fuite était impossible.

—Perdus.. nous sommes perdus, murmura-t-il en tombant sur une chaise, le front couvert d'une sueur froide. La mort nous attend.. et quelle mort, mon Dieu !

Pendant ce temps, la baronne, quoique dans un état d'agitation poi-

gnante, était arrivée tant bien que mal à passer sa robe, lorsque la porte s'ouvrit soudainement.

Le marquis bondit sur ses pieds et tira son épée, avec la détermination de vendre sa vie le plus cher possible ; mais une demi-douzaine de serviteurs jurés de la statue de bronze firent irruption dans la chambre et le terrassèrent en un instant. On lui mit un baillon entre les dents, on lui lia les bras, et il resta, accablé de terreur, à la merci des serviteurs de ce tribunal dont les mystères n'étaient point un secret pour lui.

En même temps, les trois exécuteurs, enveloppés dans leurs longs manteaux dont les capuchons étaient rabattus par devant, saisirent la baronne Hamelin, la bâillonnèrent et l'entraînèrent hors de la chambre.

Dans le corridor attendaient Cyprien et le baron de Rotenberg. Auprès d'eux se tenait Hubert, une lampe à la main.

Les traits de Cyprien exprimaient une résolution inébranlable : le comte était froid et sombre ; mais l'intendant, dont la pâleur était visible, était agité d'un tremblement.

La baronne fut entraînée par les exécuteurs, tout le long du corridor : ils descendirent ensuite un escalier dérobé, et entrèrent, en bas, dans la chapelle qu'ils ne firent que traverser. Une porte s'ouvrit derrière le chœur, et laissa voir une suite de degrés qui plongeaient dans la plus épaisse obscurité.

Malgré ses efforts et une lutte désespérée, la baronne fut entraînée dans cet escalier, passa par plusieurs corridors dont les échos résonnaient lugubrement, et enfin arriva dans la chambre circulaire.

Là, la malheureuse femme reçut ordre de s'agenouiller sur le bloc de granit et de faire sa paix avec le Ciel. Elle obéit machinalement, et fixant les yeux avec une espèce de terreur vague sur le crucifix, elle joignit les mains avec désespoir.

Alors retentit la voie de Cyprien, et quand il eut récité une courte prière pour appeler la miséricorde du Ciel sur l'âme de celle qui allait mourir, les trois exécuteurs saisirent de nouveau leur victime.

Au même instant où Hubert les précédait dans la salle de la statue de bronze, le marquis de Schomberg entrait par le côté opposé dans la chambre circulaire.

Plus morte que vive, la baronne Hamelin fut poussée en présence de l'image colossale de la vierge ; mais lorsque la lumière de la lampe que portait Hubert se réfléchit sur sa surface bronzée, elle se débattit avec la fureur de l'angoisse et du désespoir.

Le bâillon tomba de sa bouche et un cri perçant s'échappa de ses lèvres. Elle se tourna alors vers les trois exécuteurs qui la tenaient d'une main de fer, pour les supplier d'avoir pitié d'elle. Ceux-ci rejetèrent leurs capuchons en arrière, et la baronne, remontant en un instant le cours des années passées, reconnut les trois frères Schwartz. Sa prière alors expira sur ses

lèvres ; et, au moment où un mugissement faisait place aux paroles de supplication qu'elle avait voulu leur adresser, elle fut traînée devant la statue de bronze.

LX.

LE BAISER DE LA VIERGE.

Pour la première fois de sa vie, la baronne Hamelin se trouva face à face avec cette image dont elle avait tant entendu parler, dont elle connaissait les mystères, et qui donnait son nom au tribunal dont elle avait été longtemps l'un des membres les plus influents.

Jetant un regard d'indicible horreur sur la statue, elle recula, avec une force de géante, et entraîna avec elle les frères Schwartz. Hubert éclairait cette scène avec sa lampe et il se disposait à prononcer quelques paroles, lorsque tournant soudain les yeux du côté de la chambre circulaire, il s'aperçut que le marquis de Schomberg y était déjà, agenouillé sur le bloc de granit et entouré de Cyprien, du baron de Rotenberg et des serviteurs jurés du tribunal. Alors, la parole expira sur ses lèvres, et, détournant la tête, il parut prier avec ferveur et silencieusement.

Soudain résonna une cloche, sans qu'on pût voir où elle était placée, et ses vibrations traversèrent la salle de la statue. L'image elle-même trembla en produisant un son métallique.

—Cette cloche sonnera encore deux fois, madame, murmura l'un des frères Schwartz ; et au troisième coup, vous mourrez.

Le bruit de cette cloche avait paralysé la baronne, qui avait cessé de crier, comme si sa langue se fût attachée à son palais, et son sang, qui tout à l'heure bouillonnait dans ses veines, se glaça subitement. Mais le ton de douceur et même de compassion dont l'aîné des Schwartz lui avait parlé, la rappela pour ainsi dire à elle ; et s'accrochant à la moindre lueur d'espoir, elle s'écria avec frénésie.... Grâce ! grâce ! au nom du Ciel, épargnez-moi.... Je ne suis pas prête à mourir aussi soudainement ! grâce !

—Impossible ! répondit l'exécuteur qui avait jusqu'alors pris la parole. Si nous refusions de faire notre devoir, nous payerions de notre vie cette désobéissance. Ne croyez pas, cependant, que nous ayons le désir de nous venger des souffrances imméritées auxquelles nous avons été condamnés par vous.

Une seconde fois la cloche tinta.

— O Dieu ! ayez pitié de moi ! murmura la baronne en tombant à genoux, la tête penchée sur sa poitrine.

Alors il régna le plus profond silence, pendant près d'une minute : car dans la chambre circulaire, le marquis de Schomberg priait du fond de son cœur. Le baron de Rotenberg l'examinait avec la satisfaction d'un rival triomphant ; les serviteurs jurés l'entouraient immobiles cemme autant de

statues, et sur le seuil de la salle, appuyé contre le chambranle de la porte, se tenait Cyprien dont la figure avait une expression infernale.

Soudain la cloche sonna pour la troisième fois, et dès que ce son frappa ses oreilles, la baronne bondit pareille à un cadavre galvanisé, le visage livide et hideux, les yeux hagards et fixés sur la statue avec une expression d'angoisse et de terreur impossible à peindre. Elle voulut parler; mais pas un mot, pas même un gémissement ne sortit de sa bouche. Les exécuteurs la saisirent de nouveau ; et alors son égarement se calma tout d'un coup, une sorte d'insensibilité la saisit, un nuage passa sur ses yeux, la lampe, les hommes, la statue, tout disparût à sa vue, et elle n'eut même plus conscience de son existence.

—Faites-lui avaler un cordial ! cria Cyprien d'une voix forte et impérieuse, sans bouger de sa place. Ce n'est pas évanouie qu'une victime doit être offerte à la statue de bronze ! Non.... les agonies et les tortures de cette mort doivent être ressenties dans toutes leurs horreurs !

L'un des frères Schwartz dut, en conséquence, verser un cordial puissant dans le gosier de la baronne, qui, presque instantanément, fut rendue à la vie, ou plutôt à l'horrible conscience du supplice qui allait terminer son existence mortelle.

A peine, en effet, ses yeux s'étaient-ils ouverts, et pendant même qu'un cri perçant s'échappait de ses lèvres, que les exécuteurs la prirent dans leurs bras, la poussèrent contre la statue de bronze, et la forcèrent à recevoir *le baiser de la Vierge.*

Immédiatement, alors, eut lieu une scène que nous voudrions renoncer à décrire. Dès que la baronne eut touché de son front la joue de la statue, l'image parut soudainement s'animer: ses bras, qu'elle tenait modestement croisés sur sa poitrine, s'écartèrent d'eux-mêmes lentement, comme ferait une personne qui veut en embrasser une autre ; et toute la partie antérieure de la statue, à partir du cou, s'ouvrit comme une porte battante.

Mais quel hideux aspect présenta l'intérieur de l'image à la baronne, quand, à ce dernier instant de sa vie, elle plongea ses regards dans cet instrument de son supplice ! Deux piques qui se projetaient du fond, étaient arrangées de telle manière qu'elles devaient nécessairement pénétrer dans les yeux de la victime, au moment où la Vierge la serrerait dans ses bras ; et toute la surface intérieure était garnie de lames destinées à percer le corps.

La cloche, l'invisible cloche, s'arrêta quelques moments après avoir sonné pour la troisième fois, puis elle commença un carillon vif et incessant auquel se mêlèrent les cris et les vociférations de la baronne. Tout comme s'ils eussent été inaccessibles à la pitié, les exécuteurs poussèrent violemment la malheureuse femme dans l'intérieur de la statue, dont les bras aussitôt se refermèrent ainsi que la porte.

La baronne avait ainsi disparu dans le corps de la colossale effigie de la Vierge !

....

L'on se rappelle que la dame blanche et les deux pages de Henri de Brabant venaient d'entrer dans la chambre des machines, lorsque le son lugubre de la cloche frappa leurs oreilles.

La dame blanche, qui en connaissait l'horrible signification, laissa échapper une exclamation d'angoisse, puis elle eut comme une faiblesse soudaine, et elle serait tombée si Lionel et Conrad ne s'étaient empressés de la recevoir dans leurs bras.

Un frisson agita tous ses membres, et son visage prit soudain une expression d'indescriptible horreur. Elle essaya de parler, mais sa langue refusa d'obéir à sa volonté ; et les pages, se regardant avec étonnement l'un et l'autre, ne savaient que penser de l'effet produit sur elle par le son de cette cloche. Quand une seconde fois la cloche résonna, à travers les souterrains, la machine oscilla et éveilla les échos parmi les tombeaux ; et alors, avec la soudaineté d'une inspiration, Lionel et Conrad se dirent que ce son qui ressemblait tant à un glas, ne pouvait avoir qu'une signification.

—Fuyons ! fuyons d'ici et rentrons dans le cimetière ! s'écria tout à coup la dame blanche à qui la terreur d'assister au hideux spectacle qui l'attendait rendit soudain la conscience et la force.

Elle allait saisir la lampe que Lionel lui avait prise, et se précipiter hors de la chambre des machines, lorsque voyant que les deux pages étaient comme paralysés par la curiosité, l'appréhension ou l'anxiété, elle s'arrêta pour les conjurer de ne pas rester plus longtemps et de la suivre.

Mais eux ne l'entendaient pas, ne la voyaient pas. Toutes leurs facultés, toutes leurs idées étaient absorbées dans cette cause, profonde et terrible qui les enchaînait. Dominés par ce sentiment, ils étaient pétrifiés, et ressemblaient assez à des statues.

Pendant que la dame blanche faisait d'inutiles efforts pour les tirer de leur torpeur, la cloche sonna une troisième fois.

Alors la dame blanche, s'appuyant contre la muraille, sembla perdre tout contrôle sur sa raison, sur ses sentiments et sa volonté. Toutefois, elle ne lâcha pas la lampe, mais ce fut tout à fait machinal de sa part.

A ce moment, ils entendirent au-dessus d'eux les cris de la baronne ; et i devint évident qu'une victime allait être livrée à la statue de bronze, et que cette victime était une femme !

Tout à coup, les cris retentirent avec un redoublement de force ; car la baronne était alors dans l'intérieur de la statue, les piques lui perçaient les yeux et les lames lui déchiraient les chairs.

Au bout de quelques instants, la trappe qui était au-dessus de la machine s'ouvrit d'elle-même, ou plutôt par l'effet d'un mécanisme ingénieux qui dirigeait tous les mouvements de la statue de bronze : et par cette

ouverture la baronne tomba de l'intérieur de la statue sur le haut de la machine, dans la chambre au-dessous.

Elle vivait encore au moment où elle tomba : mais des gémissements de plus en plus faibles avaient succédé à ses cris de tout-à-l'heure. Aveuglée,—n'étant plus qu'une plaie,—et toute couverte de sang, elle tomba entre les deux cylindres supérieurs, tandis que la cloche continuait son carillon.

Puis, les larges cylindres, tout garnis de lames tranchantes, se mirent à tourner, mis en mouvement, le premier par le corps de la victime, et les autres par les poids qui étaient attachés aux cordes.

Les deux premiers cylindres n'avaient pas achevé leur révolution que la malheureuse femme avait cessé de souffrir. Cependant son corps continua à rouler de l'un sur l'autre, jusqu'à ce qu'il fût haché, mis en pièces. Alors les débris tombèrent dans le ruisseau qui coulait au-dessous, et furent emportés par le courant.

Tel était le châtiment de la statue de bronze : telle était l'horrible signification du " baiser de la Vierge !"

La cloche avait cessé de sonner, la trappe s'était refermée, l'eau, un moment rougie de sang, avait emporté toutes traces de la catastrophe, et la machine opérait maintenant son évolution en sens contraire, de façon à ce que les cordes s'enroulassent de nouveau et fussent prêtes à recevoir une nouvelle victime.

Nous n'essaierions pas de peindre l'horreur et l'épouvante dont étaient saisis les pages et la dame blanche. Quoique celle-ci eut été plus d'une fois témoin de la vengeance de la statue de bronze, elle n'en avait jamais, comme ce jour-là, suivi tous les effroyables détails.

Tout à coup, avant qu'ils fussent revenus de leur consternation, la cloche commença de nouveau à retentir dans les souterrains.

Il allait y avoir une autre victime de la statue de bronze et du baiser de la Vierge !

Mais rien au monde n'aurait pu décider la dame blanche, ni Lionel et Conrad, à assister à une autre représentation de cette infernale tragédie. Le son de cette cloche leur rendit à tous la vie et l'activité, et ils se précipitèrent simultanément au milieu des tombeaux pour y chercher un refuge. Ils y demeurèrent cachés jusqu'au moment où la prudence leur permit de regagner l'appartement qui servait d'habitation commune.

Le marquis de Schomberg subit son sort comme un homme qui fait appel à tout son courage en voyant que la mort est inévitable.

LXI.

COMMENT LE MARIAGE DE LA REINE DE BOHEME FUT INTERROMPUE D'UNE FAÇON BIEN INATTENDUE.

L'on était au lendemain du jour où s'était accomplie la tragédie que nous avons décrite dans le chapitre précédent. Il était neuf heures du soir. La chapelle du château de Rotenberg était éblouissante de lumières, et remplie de seigneurs et de dames en grande toilette. Aux murailles étaient accrochés de nombreux drapeaux, et les riches draperies retombaient des cintres en festons. Le pavé était couvert d'un magnifique tapis. Des chaises dorées, et ayant des coussins en velours, étaient disposées par

rangées pour les dames; quant aux hommes, ils devaient se tenir par derrière.

L'autel était pompeusement décoré. On avait allumé des cierges en nombre incalculable, sans compter les branches placées autour des pilliers qui supportaient l'édifice.

Devant l'autel étaient deux trônes, élevés sous un dais auquel on arrivait par cinq marches; et cependant l'autel était si haut qu'on l'apercevait clairement de toutes les parties de la chapelle.

Tout près des portes qui communiquaient avec la grande salle du château, était rangée une garde d'honneur; et à quelques pas en avant était un enseigne portant l'étendard royal de Bohême.

Les seigneurs et les chevaliers étaient généralement en habit de cour; quelques-uns, cependant, portaient leur armure, symbole de leur résolution de défendre la cause qu'ils avaient adoptée.

Un peu après neuf heures, la porte de la sacristie s'ouvrit, et cinq prêtres entrèrent dans la chapelle, suivis de quatre beaux enfants portant des encensoirs où brûlait l'encens. L'orgue commença alors à répandre des flots d'harmonie, lorsque soudain le baron de Rotenberg apparut sur le seuil de la porte et dit à haute voix " la reine!"

Toutes les dames se levèrent, les chevaliers reculèrent, la garde présenta les armes, et au moment où Elisabeth entra, l'orgue entonna l'hymne national de Bohême.

Mais n'était-ce pas une moquerie que toute cette pompe! Pâle comme la mort, la démarche tremblante, l'air effrayé et le cœur oppressé, la jeune reine s'avança lentement vers l'un des trônes placés devant l'autel.

Elle était vêtue d'une robe blanche, et ces mêmes jeunes filles qui l'avaient accompagnée durant son voyage de Prague étaient ses principales dames d'honneur. Elles étaient suivies de douze autres qu'on avait choisies pour leur beauté, leur rang et leur aptitude à espionner la reine.

En s'avançant vers le trône de droite, Elisabeth accueillit avec froideur les salutations des seigneurs, des chevaliers et des dames au milieu desquels elle passa; et dès qu'elle occupa son siége, elle parut tomber dans une profonde et sombre revêrie, oubliant tout ce qui se faisait autour d'elle. Mais Cyprien s'approcha sous prétexte de rendre hommage à sa souveraine; et les quelques mots qu'il lui murmura précipitamment à l'oreille suffirent pour lui donner l'air de s'intéresser à la scène dont elle était l'héroïne.

Presque immédiatement après qu'Elisabeth fut assise, Rodolphe entra dans la chapelle. Il était habillé avec splendeur, et était suivi de six hommes d'armes et d'autant de pages. Le triomphe brillait dans ses yeux, tandis qu'il rendait aux hommes leur salut et s'inclinait devant les dames qui lui souriaient sur son passage. Il s'avança vers la reine avec une grâce pleine de dignité, mit un genou en terre devant elle, et porta à ses lèvres la main qu'elle lui tendit machinalement.

Alors commença la cérémonie du mariage, et elle se continua jusqu'au moment où ils allaient être unis pour jamais. Mais à cet instant, pendant que tous les assistants étaient agenouillés et que tous les regards étaient fixés sur ceux à qui devait être donnée la bénédiction nuptiale, pendant, encore, que l'ambitieux Rodolphe se disait: " Dans une minute je serai roi de Bohême," et que son père se réjouissait intérieurement de l'élévation de sa maison, à cet instant, disons-nous, un cri perçant retentit dans l'édifice sacré.

(A continuer.)

CHRONIQUE.

Canada :—Un voyage princier.—Troisième Session du Parlement de Québec.—Le Nord-Ouest.—Nécrologie. M. Perrault de Linière, M. Drapeau, M. Milette.
Rome.—Tranquillité.—La princesse Olga.—L'Impératrice d'Autriche.—Audience du 9 Janvier.—Les Missions, Chine, Japon, Hollande.
France :—Le Nouveau Ministère.
Egypte.—Baviere.—Autriche.—Espagne :—Crise ministérielle.
Angleterre :—Situation politique, commerciale, religieuse.
Amerique :—Réintégration de la Virginie. — Haïti, son histoire. — Révolution. — Le Paraguay.

I.

Le Prince Arthur se promène de fêtes en fêtes aux Etats-Unis : il assiste aux banquets donnés en son honneur ; il danse, à Washington, à New-York, partout, en attendant qu'il danse à Ottawa ; voilà tout ce que les journaux ont à nous raconter de ce voyage princier. Cette manière d'écrire l'histoire des princes est bien futile ; n'y aurait-il donc pas quelque trait de vertu, d'humanité, plus utile à redire au public, et qui nous donnerait une plus haute idée de ceux qui sont appelés à gouverner peut-être un jour : qui nous révélerait une grande intelligence, un grand cœur, de belles espérances pour l'avenir ; et nous savons qu'il y en a.

Le Parlement de Québec a clos, le 1er février, une session pacifique de la manière la plus pacifique. Rien n'a troublé la bonne entente de nos législateurs. A peine le *Tiers-Parti* a osé se dire à lui-même qu'il existait ; les bills signés par le Lieutenant-Gouverneur sont nombreux, plusieurs ont une importance considérable, mais cette session ne sera pas de celles qui donnent un grand élan au pays.

Enfin, la question du Nord-Ouest se débrouille. Jusqu'ici, les nouvelles les plus contradictoires et les plus invraisemblables s'étaient mêlées aux faits avérés, on ne savait à qui croire, ni ce qu'il fallait croire. C'était les Sioux qui s'avançaient sur le fort Garry et que Riel congédiait avec quelques poignées de tabac.

C'était un manifeste du gouvernement provisoire métis, qui en appelait à l'annexion ;

Puis venait l'arrestation de Riel ;

L'insuccès des députés du gouvernement ;

La réapparition des agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson au gouvernement du Nord-Ouest. En tout ceci, il y avait un fond de vérité,

mais qui, vu la longueur de la route pour arriver jusqu'à nous, s'était considérablement accru et dénaturé.

Les dernières nouvelles donnent quelques espérances de voir la fin de ce fâcheux incident. Deux assemblées ont eu lieu, les agents du Gouvernement sont entrés en pourparlers avec les Métis eux-mêmes, et les ont assurés que le gouvernement, loin de vouloir les priver de leurs droits, ni les dépouiller de leurs propriétés, les leur garantissait au contraire, et qu'il était disposé à faire droit à toute réclamation équitable, s'ils envoyaient des députés à Ottawa, ce qui, selon toute probabilité, est en voie de se faire.

L'arrivée de Mgr. Tasché, qui monte à la Rivière Rouge et que le gouvernement lui-même a mandé de Rome, contribuera saus doute à apaiser les esprits, et à amener par la conciliation la fin de ce conflit.

Le mois de janvier a vu s'éteindre dans une mort douce et édifiante un des derniers représentants de notre ancienne noblesse française, dans la personne de M. Perreault de Linière.

Le clergé de Montréal pleure également la perte de M. l'abbé Drapeau, curé de la Longue-Pointe. Né à Saint-Joseph de Lévis, le 12 septembre 1815, il fit ses humanités au Collége de Québec, et sa théologie au Grand Séminaire de Montréal.

Il débuta dans le saint ministère par le Vicariat de Sorel d'où il passa bientôt à la cure de la Longue-Pointe (1847) qu'il a desservie jusqu'à sa mort, arrivée le 20 janvier.

Dès sa jeunesse, il montra d'heureuses dispositions pour la vertu ; doux et modeste, il fit le bien sans bruit, et, avec peu de ressources, contribua à relever la maison de Dieu ; il ouvrit un asile aux pauvres et aux infirmes de sa paroisse, qui dira aux générations de l'avenir sa bienfaisance et sa charité.

Le diocèse des Trois-Rivières a été douloureusement surpris par la mort de M. l'abbé Milette, curé de Saint-Augustin. Il était né à Yamachiche, en 1812 ; il étudia au Collége de Joliette, et fut ordonné prêtre en 1842.

Après quatre années de ministère, comme Vicaire dans sa paroisse natale, il fut nommé à la cure de Maskinongé ; il dirigea cette paroisse, pendant deux années, après lesquelles il fut appelé à remplacer le Vénérable M. Lefrançois, curé de Saint Augustin. C'était une paroisse d'élite, fervente et bien conservée, mais où subsistaient d'anciennes divisions qui montaient à l'époque de la construction de l'église.

Le nouveau curé aborda cette situation difficile avec une modestie, une abnégation et un tact des affaires qui applanirent bientôt toutes les difficultés.

Dès lors toutes les bourses et tous les cœurs lui furent ouverts. Il orna son église, fit progresser l'Œuvre de la *propagation de la foi*, contribua à

la fondation de la nouvelle église de Saint-Félix du Cap-Rouge, et s'intéressa même par ses libéralités à la prospérité matérielle de sa paroisse.

La mort l'a trouvé les mains pleines de bonnes œuvres et de mérites ; après une maladie de huit jours, supportée avec résignation, il s'est endormi dans le Seigneur, et ses dernières paroles ont été des paroles de charité et de paix.

II.

Rome, pendant le Concile, jouit d'une tranquillité admirable, malgré le grand nombre d'étrangers qui, en ce temps, y affluent de toutes parts.

Parmi ces visiteurs de la Ville Sainte et qu'attirent les solennités du Concile, on en compte d'illustres et de sang royal.

La princesse Olga, fille de l'empereur de Russie et Reine de Bavière, a eu son entrevue avec le Saint-Père, elle en est sortie toute bouleversée ; Pie IX lui a rappelé les vives paroles que Grégoire XVI, son prédécesseur, avait adressées à l'Empereur Nicolas, lorsqu'il visita Rome peu avant la guerre de Crimée ; et faisant allusion à la persécution toujours croissante en Pologne, aux obstacles que le gouvernement bavarois oppose à l'action de l'Eglise, il fit entendre à la princesse qu'il était de son devoir d'employer toute son influence pour faire cesser cette double persécution, si elle ne voulait s'attendre à voir sa famille frappée de la main de Dieu ; Dieu, ajoutait le Pontife, ne laisse pas longtemps impunis les princes persécuteurs de son Eglise.

Après la Reine de Bavière est venue l'Impératrice d'Autriche, qui a édifié Rome par sa foi et sa tendre piété.

Une autre joie pour la Ville-Sainte a été la naissance et le baptême de la princesse de Naples MARIE-PIA-CHRISTINE, dont Pie IX a été le parrain et l'impératrice d'Autriche la marraine.

Les réceptions de Noël et du 1er Janvier ont été plus brillantes que les autres années à cause de la présence des Pères du Concile. Les audiences plus nombreuses à cause de l'affluence des étrangers. Une des plus solennelles comme des plus touchantes, a été celle du Vatican, le 9 Janvier. Près de 1500 personnes composaient l'assistance, un immense cri d'amour a salué l'arrivée du Pontife qui eut beaucoup de peine à trouver un chemin jusqu'à son fauteuil, à travers cette foule compacte et avide de contempler ses traits paternels. Debout à sa place, le Saint-Père a parlé avec sa simplicité ordinaire, mais touchante et pleine de l'onction apostolique.

Après avoir commenté l'évangile du jour : Jésus au temple pour faire la volonté de son Père ; après avoir montré la nécessité où est tout chrétien de faire toujours la volonté de Dieu, abordant la question du Concile : C'est pour faire la volonté de Dieu, a-t-il dit, que j'ai assemblé le Concile, puis il ajouta ces paroles remarquables :

“ Les uns disent que le Concile va tout arranger et qu'il fera cesser les divisions qui existent parmi les hommes; mais le cœur et la tête des hommes ne peuvent être changés que par le Père céleste, qui seul a le pouvoir de renouveler la terre. Les autres croient que cette assemblée ne servira de rien, en riant. Je suis un pauvre homme, un pauvre misérable, mais je suis le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ, le chef de l'Eglise catholique, et j'ai réuni ce Concile qui fera son œuvre.

“ De prétendus sages voudraient qu'on ménageât certaines questions et qu'on ne marchât pas contre les idées du temps. Mais je dis, moi, qu'il faut dire la vérité pour établir la liberté, qu'il ne faut jamais craindre de proclamer la vérité et de condamner l'erreur. Je veux être libre ainsi que la vérité.

“ Des affaires du monde, je ne m'en occupe pas, je fais les affaires de Dieu, de l'Eglise, du Saint-Siége et de la société chrétienne tout entière.

“ Priez donc, pleurez, forcez le Saint-Esprit par vos supplications, à soutenir et à éclairer les Pères du Concile, afin que la vérité triomphe et que l'erreur soit condamnée.

Les nouvelles des missions de Chine et du Japon sont à la persécution.

En Chine, dans la province du Konang-tong, la persécution commencée l'année dernière devient plus effrayante que jamais. Quatre chapelles brûlées ou renversées ; cent soixante maisons de chrétiens pillées ou démolies, un grand nombre de néophytes blessés, chassés de leurs demeures ou tués, des femmes enlevées et vendues comme des esclaves à des païens, tels sont dans le district de Lonei-tche ou les malheureux résultats de la persécution ; les missionnaires eux-mêmes n'ont pas été à l'abri des outrages, malgré la protection que leur accordent les traités européens. Plusieurs ont vu leur vie en danger : et c'est le Gouverneur même du district qui est à la tête des persécuteurs.

Dans la province de Shang-haï on a voulu forcer des soldats chrétiens à fouler aux pieds la croix, avant de recevoir leur solde, mais tous ont refusé, ils ont été rayés des cadres de l'armée.

Au Japon, la persécution ne sévit pas avec moins de rigueur, les chrétiens sont emprisonnés, fouettés, exilés ; les femmes et les enfants ne sont point épargnés, mais nulle violence ne peut empêcher les fidèles depersévérer dans la foi, et de s'exposer au danger pour recourir aux missionnaires dans tous leurs besoins.

De consolantes nouvelles, par compensation, continuent d'arriver de l'Angleterre, dont nous traçons plus loin le tableau religieux.

La Hollande n'est pas moins heureuse. Les *Missions Catholiques* mettent en regard, comme il suit, de la population totale, le nombre des catholiques de chaque paroisse de ce pays :

Nord Babant,............	378,534 catholiques sur	431,258	habitants.
Gueldre..................	160,953	"	434,093
Hollande du Sud.........	164,969	"	681,321
Hollande du Nord.........	157,423	"	578,715
Létande..................	45,428	"	179,000
Utrech...................	62,427	"	175,562
Frise....................	44,184	"	295,946
Overyssel................	77,163	"	256,449
Gromingue..............	16,340	"	229,914
Drenthe.................	5,470	"	106,532
Limbourg................	219,914	"	225,326

Cette statistique est du premier janvier 1868.

En 1860, le nombre des catholiques hollandais ne s'élevait qu'à 1,230,000.

En 1865, il était de 1,280,062 ; c'était dans une période de cinq ans une augmentation de 50,000.

De 1865 à 1868, le progrès est plus considérable, puisque pour trois années seulement le nombre des nouveaux convertis atteint 33,000.

Ce qui assure le progrès de l'avenir, ce sont les congrégations religieuses, un clergé nombreux, zélé et savant. Les Catholiques Hollandais sont administrés par 1,810 curés, sans compter les Recteurs des administrations de charité et les prêtres attachés à des Etablissements privés.

III.

En France, tous les partis, à part les *irréconciliables*, paraissent satisfaits du nouveau ministère ; parlementaires, socialistes, républicains, trouvent en lui des garanties et des espérances. Le clergé et les catholiques ont confiance, ils en attendent le maintien du domaine temporel à Rome, et à l'intérieur la liberté de l'enseignement supérieur. Le chef du cabinet, M. Ollivier, n'inspire pas toute cette confiance personnellement, c'est un esprit inquiet, et vague, mais loyal ; heureusement, il est appuyé par des hommes qui ont de vieux services, et une importance personnelle, capables de contrebalancer dans l'opinion publique ce que le chef du cabinet laisse à désirer.

Nous en avons eu une preuve dans la séance du Sénat, où le comte Daru, ministre des affaires étrangères, a répondu à l'interpellation de M. Rouland, sur le Concile, avec autant de bon sens que d'esprit.

M. Rouland demandait au Sénat :

1o. Acceptez-vous les instructions envoyées à notre Ambassadeur à Rome, par M. le prince de La Tour d'Auvergne, et qui lui indique la marche à suivre vis-à-vis du Concile ?

2o. Si les décisions conciliaires étaient contraires aux lois du pays, vous trouverez-vous armés de pouvoir suffisant pour les neutraliser.

A la première interpellation, le comte Daru a répondu en lisant les instructions qu'il venait d'adresser à M. de Banneville, et qui sont pour le moins aussi favorables à la liberté du Concile que celles de son prédécesseurs.

A la seconde, le Ministre répondit que " On observerait les lois," qu'il existait un concordat entre la France et le Saint-Siége et que ce concordat devait être la règle du gouvernement.

Puis, il ajouta : " Je crains que l'honorable M. Rouland ne se trompe pas seulement d'heure, mais de siècle . . (mouvement d'adhésion) en se reportant à l'époque de vieilles querelles de l'Eglise gallicane : Oh ! je comprends, en 1754 la parole si vraie, si profonde de Turgot : " les assemblées religieuses ne sont jamais un danger que lorsqu'elles sont opprimées, car alors, leur seul soin est de défendre leur liberté."

" Les craintes de M. Rouland sont vieilles de cent ans." (*Très-bien, Très-bien !*)

Le ministre reçu les félicitations de presque toute la chambre, et le Sénat adopta sur le champ l'ordre du jour motivé de cette façon :

" *Le Sénat, confiant dans les explications qui ont été données par le ministre des affaires étrangères, au nom du gouvernement, passe à l'ordre du jour.*"

Paix au Pacha d'Egypte, il a reçut avec respect le firman de la Sublime-Porte, qui a été lu solennellement au bruit du canon. Il a de plus fait cette promesse : " Je me conformerai à la volonté de notre gracieux Maître dans les limites du possible." Le Grand-Turc est content, il est sorti d'un mauvais pas. Merci au Khédive, pour le moment nous n'aurons pas de guerre d'Orient, et le Khédive n'en sera pas moins indépendant. Ces *limites du possible*, qui les appréciera, qui les fixera, le Sultan n'y reviendra pas, il fermera les yeux, et le Pacha-d'Egypte con tinuera à faire le grand seigneur, sans trop s'inquiéter du Grand-Turc, son gracieux maître.

La crise ministérielle devient épidémique. La France et l'Italie ont eu la leur. Il y a crise en Bavière où le Sénat ne veut plus du prince de Hohenlohe qui est trop Prussien. Il y a crise en Autriche, où M. de Beust ne peut plus faire face aux exigences libérales des provinces de l'empire.

Il y a crise en Espagne, où le Duc de Gènes ne veut pas règner, et où Prim et Serrano, cherchent à se supplanter mutuellement ; Progressistes et Unionistes ne s'accordent pas, les Républicains finiront par l'emporter. Deux brigands se disputant les dépouilles, un troisième survient et les emporte, c'est l'histoire de tous les siècles. Pauvre Espagne ! quelle destinée t'ont fait ces ambitieux !

IV.

Les événements de l'année qui vient de finir ne peuvent manquer de remplir une grande et intéressante page dans l'histoire contemporaine de l'Angleterre. L'assemblée du premier parlement réformé, la loi qui a aboli l'Eglise de l'Etat en Irlande, en dépit de l'opposition systématique du parti conservateur, les changements apportés à la législation qui régit les banqueroutes et faillites, les nombreuses économies effectuées dans les diverses administrations du royaume, par le ministère libéral, sont des faits d'autant plus importants qu'ils ont anéanti les vieilles routines que l'on avait jusqu'ici regardées comme indéracinables, et dans la voie desquelles avaient toujours marché les gouvernements qui ont précédé celui-ci ; aussi peut-on dire sans crainte de démenti, que le présent cabinet a pleinement la confiance du pays.

Depuis les élections générales de novembre 1868,—tant à cause de celles qui ont été annulées et des décès survenus, qu'en conséquence des nominations des différents membres du parlement aux hauts emplois ministériels, vingt-neuf circonscriptions électorales ont eu à se prononcer de nouveau : mais le résultat de ces nouvelles élections n'a en rien changé la position de la Chambre des Communes. La majorité en faveur du gouvernement est restée la même.

Quant à la politique extérieure, il n'y a guère qu'une question capable de causer quelque inquiétude : c'est celle de l'Alabama qui n'est pas encore vidée, et que l'Amérique semble vouloir laisser suspendue comme une épée de Damoclès sur la tête de la fière Albion.

Tout ici a donc été, à peu près, pour le mieux, en 1869, politiquement parlant.

Mais socialement, la situation des quatre derniers mois de l'année n'a pas été aussi satisfaisante.

Le nombre de gens sans emploi, d'ouvriers sans ouvrage, le paupérisme toujours grandissant, la réduction d'un très-grand nombre d'employés dans les docks du gouvernement, la cherté des vivres, une misère générale dont on peut à peine se faire une idée, ont causé et causent encore un malaise difficile à décrire.

Pour ne parler que de la petite ville de Woolwich, dont le gouvernement a cru devoir fermer les docks, plus de deux mille ouvriers qui, jusqu'alors, étaient bien payés, se sont tout à coup trouvés sans travail. La plupart de ces ouvriers sont des pères de famille ; et ceux d'entre eux qui n'ont pu émigrer, sont maintenant dans la plus complète indigence. On ne compte pas moins, dans cette même ville de Woolwich, de seize cents petites maisons vacantes dont les propriétaires se regardent comme totalement ruinés ; et plus d'une centaine de petits marchands se sont vus forcés de fermer leurs boutiques et de se mettre en faillite.

La ville de Londres, elle-même, malgré le luxe qu'étale la noblesse et celui que déploie sa riche population mercantile, présente dans certains quartiers un spectacle tout aussi affligeant, et les grands centres manufacriers qui se ressentent vivement de l'état d'incertitude qui règne sur toute l'Europe, sont tout aussi assaillis par la misère que la capitale.

Voilà l'état social dans lequel 1869 a laissé l'Angleterre qui, malgré la richesse dont elle fait tant bruit, ne peut cacher la misère qui mine sa population.

Sous le rapport religieux, l'Eglise de l'Etat, qui n'est guère que l'Eglise de l'aristocratie et de ceux qui en dépendent directement, a tellement négligé, depuis trois siècles, la classe populaire, qu'elle en a fait une classe de gens qui vivent sans Dieu. Sentant, aujourd'hui, que le terrain tremble sous ses pas, elle a cherché à ramener à elle la masse de la population qui ne connaît le nom de Dieu que pour blasphémer. A l'imitation de l'Eglise catholique, elle a essayé de faire des missions dans les quartiers populeux ; mais ses efforts n'ont été couronnés d'aucun succès. Le bas peuple protestant a oublié le chemin de l'église ! Peut-être même la génération présente de cette populace grossière et ignorante, ne l'a-t-elle jamais connu. Mais ce que je puis vous assurer, c'est que les nouvelles missions n'ont pu parvenir à le lui enseigner.

Les catholiques d'Angleterre ont eu lieu de se réjouir et de rendre des actions de grâces pour les faveurs qu'il a plu à Dieu de répandre sur eux, dans le courant de l'année dernière ; car, malgré la misère des temps, malgré la rareté de l'argent, 28 nouvelles églises ou chapelles ont été terminées et livrées depuis le commencement de 1869, en Angleterre, et une à Glasgow, en Ecosse.

Cette dernière ville vient d'être érigée en archevêché par le Saint Père, ce qui indique que la hiérarchie ne tardera pas à être totalement rétablie dans ce pays où, pendant le dernier siècle, les presbytériens régnaient en maîtres, les catholiques ayant été disséminés par la misère et la cruauté du duc de Cumberland. Mais aujourd'hui, parmi la noblesse écossaise, les catholiques comptent un grand nombre de conversions ; et celle du marquis de Bute, qui a eu lieu vers le printemps de l'année dernière, est d'autant plus heureuse pour les catholiques, que la libéralité de ce jeune seigneur est déjà devenue proverbiale. Mais revenons à l'Angleterre.

Le nombre des conversions, loin de se ralentir, a surpassé de beaucoup celui de l'année dernière. Les journaux catholiques de Londres affirment tenir de bonne source que dans cette capitale seule, il s'élève à plus de deux mille, et que dans les principales églises de cette même capitale, il y a en ce moment un grand nombre de personnes qui reçoivent les instructions nécessaires et préparatoires à leur prochaine abjuration.

" Il part de toutes les églises ritualistes, comme un courant incessant

de conversions, disent ces journaux, qui seraient plus nombreuses encore s'il y avait assez de prêtres pour alller au devant de tous ceux qui hésitent à franchir le pas qui les sépare de la véritable Eglise, dont beaucoup ont la folie de se croire membres, parce que leurs ministres en *singent* les doctrines et les cérémonies."

On ne compte pas moins de dix ministres anglicans qui, pendant cette dernière année, ont abandonné les riches émoluments de l'anglicanisme pour faire leur soumission à l'Eglise catholique. Douze religieuses ritualistes ont aussi quitté leur établissement religieux pour suivre leur vocation dans des couvents catholiques. Dans les provinces, l'impulsion est la même qu'à Londres ; il est certain que, dans bon nombre de grandes villes, le mouvement catholique, toutes proportions gardées, a été le même que dans la capitale.

Il ne faudrait pas s'imaginer que ce soit au ritualisme seul que nous devons attribuer un si grand retour au catholicisme, non. C'est en grande partie à la confusion qui règne au sein de l'Eglise d'Angleterre, à ses désunions qui deviennent de jour en jour plus flagrantes ; c'est au servilisme qui lui est imposé par l'Etat qui lui donne des évêques ariens, tel que le présent évêque d'Exeter, dernièrement " consacré " malgré les protestations d'un bon nombre de prélats anglicans, et qu'elle a été obligée d'accepter parce que l'Etat est son maître et qu'elle n'a le droit de lui rien refuser.

C'est aussi à l'Eglise catholique qui, ayant pris depuis une vingtaine d'années une certaine prépondérance dans le pays, fait entendre, du haut de la chaire, des vérités qui vont droit à l'intelligence et au cœur d'un grand nombre de protestants, les touchent, les éclairent, les font revenir de leurs préjugés, et leur ouvrent la voie de la vérité.

Il y a trente ans, l'Eglise catholique comptait tout au plus, à Londres, six chapelles où les saints mystères étaient célébrés presque en cachette ; et pas un prêtre n'aurait osé élever la voix contre le protestantisme. Aujourd'hui, ce n'est plus cela, Londres possède au moins quarante églises où le culte a repris ses splendeurs. La curiosité y attire un grand nombre de nos frères séparés qui écoutent attentivement les vérités catholiques, qui les comparent aux absurdités dont on a bercé leur enfance, et qui se retirent du lieu saint, sinon convaincus, du moins fortement ébranlés, et... la grâce de Dieu fait le reste.

Mais, si le mouvement catholique en Angleterre nous donne le droit de nous réjouir, l'état de l'Irlande est bien fait pour nous affliger.

Il y a à peine quatre ou cinq mois, tout semblait présager qu'à la faveur d'un gouvernement libéral et disposé à cicatriser les plaies de ce malheureux pays, les troubles et les séditions n'appartiendraient plus qu'à l'histoire du passé. Tous ceux qui le pensaient, avaient compté sans l'esprit révolutionnaire qui, sous le nom de " fenianisme," agite l'Irlande

comme tous les autres pays de l'Europe. Sous le prétexte d'obtenir la grâce de plusieurs prisonniers politiques qui, on se le rappelle, se sont livrés à des actes de dévastation qu'aucun gouvernement n'aurait pu se dispenser de punir, une grande partie du peuple irlandais a levé l'étendard de la révolte et a menacé de renverser le pouvoir exécutif du pays, à l'instigation d'aventuriers venus d'Amérique. Le gouvernement a dû envoyer des forces suffisantes pour maintenir ces insensés dans l'obéissance ; et l'ordre, du moins en apparence, a été rétabli ; mais il règne un ferment de discorde, qu'excite sans cesse une mauvaise presse qui se dit "nationale" et dont le but est d'entraîner un peuple généreux, mais ignorant et docile, dans une folie politique.

Ces journaux, au nombre de trois ou quatre, font le malheur du pays. Ils ne rêvent que révolte et sédition. Ils sont déjà parvenus à extirper des cœurs d'un grand nombre d'Irlandais les sentiments religieux, qui jusqu'alors avaient été leur consolation dans les infortunes. Aussi, a-t-on vu pendant les trois derniers mois de l'année, les crimes, les vols et les assassinats de toute nature, se succéder avec une effrayante rapidité. Dans les colonnes de ces journaux, le cardinal Cullen, les archevêques, les évêques et le clergé sont journellement insultés, traités de telle manière que, il y a seulement deux ans, aucun Irlandais n'aurait souffert qu'une pareille feuille entrât chez lui. Aujourd'hui ce sont ces journaux révolutionnaires et athées qui ont le plus de succès dans les classes populaires. N'est-il pas vraiment déplorable de voir que, ce que le protestantisme n'a pu faire pendant trois cents ans d'un règne inique,—déraciner la foi catholique des cœurs irlandais,—une poignée de vauriens, une presse indigne, puissent en venir à bout en si peu de temps !

Je ne puis pourtant pas terminer cette revue sans dire quelques mots d'un sujet qui n'appartient pas au passé, mais à l'avenir.

C'est le 8 février que s'est s'assemblé le Parlement, pour la session de 1870. L'Irlande, c'est à n'en pas douter, occupera encore cette année une grande partie des séances parlementaires, car la tâche de gouverner un pays dans l'état d'agitation où celui-ci se trouve, est loin d'être facile. A part du *land bill* (projet de loi qui a pour objet de régir la situation des propriétaires et des tenanciers), dont il m'est impossible de rien dire, puisque personne ne sait encore ce que M. Gladstone a l'intention de proposer, il reste à rappeler ou à abroger bien des vieilles lois pénales fort offensantes pour les catholiques, et comme le chef du cabinet veut sincèrement le bien-être de l'Irlande, il n'y a pas à douter qu'il ne s'empresse d'achever ce qu'il a si bien commencé l'année dernière. Mais ce n'est pas de l'Irlande seule que je veux parler. C'est d'un projet de loi qui affecte aussi bien les catholiques anglais que les Irlandais.

L'Angleterre protestante et très-pharisienne est tout aussi infestée d'athéisme que tout autre pays de l'Europe. Depuis quelque temps, il s'est formé une ligue qui a pris pour titre : " The national education league," et dont le laboratoire d'impiété est tout aussi complet que peuvent l'être ceux des socialistes français les plus avancés.

Or, cette ligue, qui a des ramifications dans la Chambre des Communes, a élaboré un projet de loi qui va, dit-on, être présenté cette année. Ce projet de loi rendrait, non seulement l'éducation obligatoire, mais il abolirait toute éducation privée, et tous les parents pauvres seraient forcés d'envoyer leurs enfants aux écoles " nationales " et indépendantes de toute religion, et d'où toute espèce d'instruction religieuse serait à jamais bannie. Cependant, afin de ne pas trop heurter les sentiments de la majorité du pays, on y permettrait, une fois par semaine, la lecture de la Bible, dans une salle séparée des classes ; mais aucune prière, aucun service religieux n'y serait jamais permis. · Les solidaires de France pourraient-ils inventer quelque chose de pire ! Quel peut être le but de cette ligue, si ce n'est d'élever les générations futures dans l'athéisme ? On assure que M. Gladstone et deux autres membres du cabinet sont opposés à ce projet de loi. Mais on dit aussi que les autres membres du ministère l'approuvant, le cabinet, afin de ne pas se divises, gardera la neutralité pendant les débats.

Ainsi, les catholiques vont avoir un rude ennemi à combattre, et ils ne peuvent guère compter pour auxiliaires que les sectes dissidentes de l'Eglise de l'Etat, car celle-ci n'aura pas plus le pouvoir de s'opposer à ce projet de loi impie qu'elle n'a pu s'opposer au choix d'un arien pour évêque d'Exeter.

V.

Le Président Grant a signé le bill de réintégration de la Virginie ; il ne reste plus qu'à espérer que le Texas, la Géorgie et le Mississipi soient à leur tour promptement réintégrés.

Ce retour apportera, selon toute probabilité, de nouvelles forces aux démocrates du Nord. Leur échec, aux dernières élections, n'a été dû qu'à la popularité du président actuel. Aux prochaines élections, si le parti ne se divise pas, la victoire est à eux ; car si les Etats nouvellement réintégrés eussent voté l'automne dernier, leur cause triomphait, et le congrès eut vu finir le régime centralisateur et tyrannique que les républicains font peser sur le pays.

Une nouvelle révolution, qui ne manque pas d'importance, vient de s'accomplir au sein d'une des îles les plus belles de la mer des Antilles. Nous parlons de la révolution qui vient de renverser Salnave à Haïti.

Découverte le 6 décembre 1492 l'île d'Haïti fut d'abord appelé, *Espanola* par Colomb, puis *Saint-Domingue* par les Français et enfin *Haïti* ou

pays de montagnes. Espanola fut le siége du premier etablissement européen dans le Nouveau-Monde, les Espagnols y fondèrent Santo-Domingo d'où est venu le nom français de l'Ile entière. La colonie avait encore peu d'importance lorsqu'elle fut ravagée en 1586 par l'amiral anglais Drake. Les boucaniers, de leur côté, laissèrent peu de repos aux Espagnols, qui se virent forcés, pour avoir la paix, de leur céder la partie occidentale de l'île ; ce fut là l'origine de la colonie française de Saint-Domingue dont le traité de Nyswick (1677) consacra l'établissement.

La nouvelle colonie s'accrût rapidement ; on y transporta un nombre considérable de nègres de Guinée pour la culture des plantations. Cette prospérité causa la ruine de la colonie, les nègres maltraités se révoltèrent: les premières tentatives furent sans succès, mais lorsqu'en 1790 la révolution les appela sans transition à la jouissance des droits politiques dont les blancs seuls avaient joui jusqu'alors, profitant de la perturbation que ce décret jetait parmi les planteurs, les nègres se soulevèrent en masse, et firent des blancs un massacre dont les horreurs eurent un sinistre retentissement dans toute l'Europe.

De ce jour, Haïti resta au pouvoir des Noirs. Mayaca, Toussaint-Louverture, Dessalines, qui prit le premier le titre d'empereur sous le nom de Jacques Ier, lorsque le 1 janvier 1804 fut proclamée l'indépendance d'Haïti : Christophe et Pétion, se supplantèrent tour à tour, par les armes et par l'assasinat, jusqu'à ce que Boyer, redevenu maître de toute l'île, se fit reconnaître par la France moyennant une indemnité de 150 millions de francs, en faveur des survivants des familles des anciens planteurs. (1825.)

En 1843 Hérard supplanta Boyer accusé de tyrannie : puis Guerrier, Pierrot, Riché, se succédèrent tour à tour jusqu'à l'avénement du fameux Soulouque qui, en 1849, se fit empereur sous le nom de Faustin I.

La férocité de Soulouque autant que ses grotesques imitations des cours européennes, amenèrent Geffrard sur le trône d'Haïti. Geffrard ne dura pas plus que ses prédécesseurs. sa tyrannie arma Salnave contre lui. A la suite de plusieurs défaites, Salnave réussit à renverser Geffrard, mais après deux ans et demi de luttes contre les révolutions incessantes, il a été finalement battu, capturé le 13 de janvier dons les bois. près de Sal Trow, écroué à Port-au-Prince, condamné à mort et fusillé la semaine suivante.

Le nouveau gouvernement a pour président Nissage-Saget ; Domingue pour vice-président ; T. Rameau pour ministre des finances, S. Rameau, pour ministre de la Justice, Brice est au ministère de la guerre.

L'ancienne Colonie espagnole n'a pas été plus heureuse que la Colonie française. Cédée à la France par l'Espagne, en 1795, elle tombe presque aussitôt entre les mains de Toussaint-Louverture, qui prend le titre de Gouverneur-Général. Dès lors, elle partage avec la Colonie française toutes les viscissitudes de succès et d'échecs par lesquelles passe le gouvernement de ses nouveaux maîtres, continuellement obligés de se défendre,

ou contre les Anglais, ou contre les Espagnols et les Français, ou contre les compétiteurs qui leur disputent l'empire.

Cette période dure jusqu'en 1843. A la faveur des troubles qui amenèrent la chute de Boyer, la partie espagnole se déclara indépendante sous le titre de *République Dominicaine*, tandis que l'autre partie porte tantôt le titre d'*Empire* ou de *république d'Haïti*.

Depuis, la république Dominicaine a eu trois présidents : Santa-Anna, l'exilé du Mexique ; Ximenès et Baëz. Baëz ne goûte pas plus de repos que n'en goûtait Salvave ; lui, aussi, a son compétiteur, le général Cabral ; mais il est fort, car la cession qu'il vient de faire de la baie de Samana aux Américains lui vaut leur protection. Le commandant du *Nantucket* vient en effet de faire savoir au gouverneur haïtien, que les Etats-Unis ont accordé temporairement leur protection à la république dominicaine, contre toute intervention étrangère. Dans le cas où les Haïtiens donneraient leur appui à Cabral, qui cherchait à soulever la province dominicaine d'Azna, voisine de Jacmel, les Etats-Unis se considéreraient comme personnellement offensés. Cette ingérence dans les démêlés intérieurs d'Haïti, montre que les Américains ne tarderont pas à user de leur influence, de leurs forces, au besoin, pour s'assurer la prépondérance politique dans l'île de Saint-Domingue, et pour aller plus loin, suivant les circonstances.

Où est Lopez ! personne ne peut le dire, on l'a vu pour la dernière fois à Padasséra, et ce que l'on craint, c'est qu'il ne commence une campagne de guerillas.

Les alliés considèrent la guerre comme terminée, les armées sont remises sur le pied de paix et le Comte d'Eu, époux de de la princesse Isabel, devient, par un décret de l'Empereur, prince impérial et membre du Conseil d'Etat. Un jour nous pourrons voir un d'Orléans sur le trône du Brésil.

Un nouveau gouvernement est installé à l'Assomption, sous la protection des trois Etats alliés ; il s'applique à relever les ruines amoncelées par la guerre. Puisse cette crise nouvelle durer des siècles, et donner à cette terre privilégiée de la nature, la prospérité que lui a refusée l'ambition de Lopez.

Nous avons reçu, dans le cours du mois, les ouvrages suivants :

Le *dernier chant du Cygne sur le Tumulus du Gallicanisme.*

Rapport des poursuites penales et civiles et des plaintes portées et jugées devant la Cour du Recorder.

Lovell's Canadian Dominion Directory, to be published in 8vo. 1870.

Nos remercîments à qui de droit.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE VII.

DEUXIEME GUERRE DES IROQUOIS, DE 1646 A 1650.

XLI.

Nouvelles affligeantes pour Villemarie.

Il était difficile que les changements arrivés dans le gouvernement du pays, provoqués surtout par le zèle désintéressé des Associés de Montréal, n'excitassent pas contre l'œuvre de Villemarie quelque orage qui menaçat de la ruiner de fond en comble. Aussi, en arrivant de France, M. d'Ailleboust avait-il appris à M. de Maisonneuve et à mademoiselle Mance une affligeante nouvelle, bien propre à les abattre l'un et l'autre, s'ils eussent eu d'autre appui que leur immense confiance en Dieu. C'est que plusieurs des plus notables Associés de la Compagnie de Montréal s'en étaient détachés par les conseils de quelques personnes, qui les avaient déterminés à préférer les missions du Levant. Cette nouvelle devait beaucoup affliger les colons de Villemarie ; personne n'y fut plus sensible que mademoiselle Mance. Inquiète sur le sort de la Compagnie de Montréal, elle descendit à Québec, dès que l'été de 1649 fut venu, afin d'y recevoir sans délai les nouvelles qui pourraient arriver de France. Elle en apprit, en effet, mais des plus tristes qu'elle pût recevoir : d'abord, la mort du P. Rapin, son entremetteur et son protecteur auprès de madame de Bullion ; en second lieu, que la Compagnie de Montréal était presque dissoute, et qu'enfin M. de la Dauversière, ayant éprouvé de fâcheux contre-temps dans ses affaires, on était sur le point de saisir tout son bien, et que lui-même, gravement malade, était en danger de perdre la vie.

XLII.

Mademoiselle Mance passe en France pour le bien de la colonie..

Pleine de confiance en Dieu, quoique vivement affectée de ces nouvelles, elle prit aussitôt la résolution de repasser en France. Son dessein était d'aller trouver madame de Bullion, de lui exposer l'état des choses et de faire ensuite ce qu'elle lui prescrirait. Sachant que les Associés de Montréal étaient, après Dieu, l'unique soutien de Villemarie, et voulant faire tout ce qui serait en elle pour conserver cette œuvre, qu'elle croyait être de Dieu, elle résolut de proposer à tous les membres qui composaient encore la Compagnie de Montréal de cimenter leur Société par quelque acte public qui constatât leur droit de propriété sur l'île. Car jusqu'alors, par un effet de leur grand amour pour la vie cachée, les propriétaires, si l'on en excepte M. de la Dauversière et M. de Fancamp, étaient tous légalement inconnus. Mademoiselle Mance ne doutait pas que non-seulement la conservation de l'Hôtel-Dieu, mais encore celle de tout le Canada, dépendaient de la stabilité de cette Compagnie charitable, attendu que, si Villemarie venait une fois à succomber, il était bien à craindre que tout le reste ne périt, n'ayant plus ce boulevard pour le défendre. Cette année 1649, tout le Canada était, en effet, dans l'épouvante et la consternation, à cause des cruautés exercées contre les Hurons et de l'entière destruction de leur pays par les Iroquois, qui menaçaient les Français d'un traitement semblable. Voyant donc toute la colonie Française réduite à cette extrémité, mademoiselle Mance, de l'avis de M. de Maisonneuve, résolut de s'embarquer au plus tôt pour la France, et partit, en effet, de Québec le 8 septembre. M. de Maisonneuve, ainsi que tous les colons de Villemarie, l'accompagnèrent de leurs prières et de leurs vœux, et sa traversée fut heureuse.

XLIII

Zèle persévérant de madame de Bullion; les Associés de Montréal nommés dans un acte public.

Arrivée à Paris, elle alla voir d'abord madame de Bullion, qui la reçut avec une affection que leur longue séparation et les périls qu'avait courus mademoiselle Mance semblaient avoir rendue plus tendre et plus vive. Après avoir appris l'état des choses, cette charitable et généreuse bienfaitrice lui déclara qu'elle n'avait rien perdu de son premier dévouement envers l'œuvre de Villemarie, qu'elle était prête encore à faire toutes sortes de sacrifices pour la soutenir; et comme, dans l'espérance d'une paix solide avec les Iroquois, mademoiselle Mance eût souhaité que l'hôpital pût faire cultiver des terres, afin d'attirer et de nourrir beaucoup de sauvages par ce moyen, madame de Bullion lui donna une somme pour qu'elle l'employât à lever sur-le-champ et à gager des défricheurs. Les Associés de Montréal firent de leur côté, l'accueil le plus empressé à ma-

demoiselle Mance ; et, par un effet de la confiance que sa grande vertu et la rectitude de son esprit leur inspiraient à tous, ils entrèrent volontiers dans le dessein qu'elle leur proposa de s'unir entre eux par un contrat authentique, qui rendit public et incontestable leur droit de propriété sur l'île de Montréal. Déjà, le 25 mars 1644, M. de Fancamp et M. de la Dauversière avaient reconnu, il est vrai, par un acte en forme, n'avoir accepté cette île, que *pour et au nom de MM. les Associés de Montréal, pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France, dans ladite île de Montréal, auxquels parlant, ils en avaient fait cession et transport*, n'y prétendant pour eux-mêmes que comme membres de leur Société. Mais aucun acte ne faisait connaître les noms de ces Messieurs, et, en cas de litige, ils n'auraient point eu de titre certain qui constatât qu'ils étaient réellement membres de cette Compagnie. Pour rendre leur droit incontestable, ils firent un nouvel acte public, le 21 mars 1650, dans lequel fut désigné par son nom chacun des neuf Associés qui composaient alors la Société de Montréal, en y comprenant M. d'Ailleboust et M. de Maisonneuve. Les deux propriétaires reconnus par les contrats de donation, MM. de Fancamp et de la Dauversière, déclarèrent donc que leurs co-associés étaient messire Jean-Jacques Olier, prêtre, curé de l'église Saint-Sulpice ; MM. Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, prêtre ; Nicolas Barreau, aussi prêtre ; Roger Duplessis, seigneur de Liancourt ; Henri-Louis Habert, seigneur de Montmor, conseiller du Roi et maître des requêtes ; Bertrand Drouart, écuyer, et Louis Séguier, sieur de Saint-Germain, qui tous acceptèrent la propriété de l'île de Montréal, tant pour eux que pour MM. d'Ailleboust et Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve. En même temps ils firent donation mutuelle, réciproque et irrévocable, entre vifs, de la même île aux survivants les uns des autres et au dernier survivant, en excluant à jamais tous leurs héritiers et ayants cause, pour quelque occasion que ce fût.

XLIV.

La Compagnie de Montréal favorise le défrichement des terres, et encourage mademoiselle Mance.

De plus, voulant favoriser les généreuses intentions de madame de Bullion, ils donnèrent à l'Hôtel-Dieu deux cents arpents de terre : " Nous " ayant été remontré par mademoiselle Jeanne Mance, disent-ils, que, pour " mettre l'Hôtel-Dieu de Villemarie en état d'assister les sauvages, qu'on " espère y devoir venir en grand nombre, lorsque la paix sera faite avec " les Iroquois, il n'y a point de meilleur moyen que de faire défricher des " terres, et qu'à cette intention, la personne qui a fondé ledit Hôtel-Dieu " Saint-Joseph de Villemarie veut charitablement donner, cette année, " une somme notable, afin d'y envoyer des défricheurs, nous, pour témoi" gner le désir que nous avons de contribuer, autant qu'il nous sera " possible, au soulagement des pauvres sauvages, le zèle du salut desquels

" nous a assemblés, avons donné, par ces présentes, deux cents arpents de " terre, au lieu qui sera trouvé le plus commode, et qui seront bornés huit " jours après l'arrivée de mademoiselle Mance dans la même île." Enfin, pour que la Compagnie des Associés de Montréal pût procéder librement à toutes ses opérations, on en nomma les officiers, et M. Olier en fut fait Directeur, en remplacement de M. de Renty, décédé au mois d'avril de l'année précédente (*). Mademoiselle Mance, voyant dans tous ces Messieurs les dispositions les plus sincères et les plus généreuses de contribuer, de tout leur pouvoir, à l'œuvre de Villemarie, fut beaucoup consolée et remplie d'une nouvelle ardeur, pour s'y dévouer elle-même. Elle eut des conférences particulières et des communications intimes avec M. Olier, qui l'encouragea à se sacrifier, jusqu'à son dernier soupir, pour l'œuvre de Dieu. Elle visita aussi M. de Bretonvilliers, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, qui l'assura de son généreux concours, et qui, en effet, fut en grande partie le soutien de la colonie de Montréal, par ses largesses ; il jouissait d'un gros revenu, et passait même pour être l'ecclésiastique de France le plus riche en bien de patrimoine. Enfin elle vit, en particulier, chacun des autres membres de la Compagnie, qui tous lui témoignèrent le plus entier dévouement.

XLV.

Zèle de la Compagnie de Montréal à poursuivre son œuvre.

Cependant des personnes peu portées pour cette œuvre, voyant mademoiselle Mance à Paris, et n'ignorant pas la grande estime qu'avaient pour elle tous les Associés de Montréal, l'engagèrent à leur faire abandonner ce dessein, qu'elles regardaient toujours comme téméraire, et la pressèrent de leur conseiller d'employer plutôt leurs largesses à assister les Hurons, dans l'état malheureux où ils se trouvaient alors réduits. Quoique mademoiselle Mance eût engagé, en 1643, madame de Bullion à appliquer, en effet, aux missions Huronnes les fonds considérables qu'elle venait de donner alors pour l'Hôtel-Dieu de Villemarie, elle ne se sentit pas portée à entrer dans ces vues, et répondit que MM. de la Compagnie de Montréal, malgré leur petit nombre, étaient tous résolus à poursuivre leur œuvre, et plus zélés que jamais. Voyant donc qu'elle se refusait à ce qu'on demandait d'elle, une des personnes dont nous parlons ne laissa pas d'aller trouver le Duc et la Duchesse de Liancourt, pour leur faire à eux-mêmes la proposition d'employer leurs aumônes en faveur des missions Huronnes. Mais, pour toute réponse, ils lui dirent qu'ils travaillaient à l'œuvre de Montréal. Ayant ainsi obtenu la fin de son voyage, mademoiselle Mance se remit en mer pour le Canada, conduisant avec elle des

(*) M. Dollier de Casson dit qu'on nomma M. Olier Directeur, à cause que M. de Renty était du Conseil privé. Cette assertion semblerait supposer que M. Olier avait été nommé Directeur avant le mois d'avril 1649, où M. de Renty mourut.

défricheurs et quelques filles vertueuses. Au mois de septembre, elle arriva heureusement à Québec, et partit de là, le 25 du même mois, sur la barque de Montréal, qui la conduisit sans accident à Villemarie.

XLVI.

Zèle des colons de Villemarie pour l'agriculture.

Son retour consola les colons, et ce qu'elle leur apprit du zèle généreux des Associés et de la résolution où ils étaient de soutenir le pays les remplit tous d'allégresse et de confiance. Jusqu'alors les hostilités des Iroquois les avaient obligés à rester presque tous enfermés dans le Fort ; mais se flattant qu'on ferait prochainement la paix avec eux, et que, par ce moyen, un grand nombre de sauvages viendraient à Villemarie, pour y résider et s'y faire instruire, ils prirent la résolution de sortir du Fort et de s'établir sur des terres. Dès son arrivée mademoiselle Mance fit commencer des défrichements sur les deux cents arpents qui venaient d'être donnés à l'Hôtel-Dieu, sous le nom de *contrée Saint-Joseph ;* et encouragés par cet exemple, ils demandèrent à M. de Maisonneuve des terres, pour les défricher eux-mêmes et s'y construire des maisons. Déjà, en 1648, quelques-uns avaient commencé des défrichements (*) ; mais, à partir de l'année 1650 jusqu'en 1652, un grand nombre d'autres demandèrent des concessions de terrains et se livrèrent, comme à l'envi, à l'agriculture (†). Ces premières concessions n'étaient, presque toutes, que de trente arpents seulement, dans le voisinage du Fort et de la brasserie située tout auprès, afin que les travailleurs pussent y être protégés en cas d'attaque ; et, pour ce dessein, elles avaient été prises sur l'emplacement déjà choisi pour bâtir Villemarie. Aussi, comme ces concessions n'étaient que provisoires, les hostilités des Iroquois ne permettant pas aux habitants d'aller s'établir plus loin, il avait été stipulé que les seigneurs, pour faciliter la construction de la ville, pourraient reprendre ces mêmes terrains (‡).

XLVII.

Les colons de Villemarie se livrent à l'agriculture pour contribuer à la conversion des sauvages.

Une particularité que nous devons remarquer ici, et qui est bien propre à faire admirer le dévouement de ces généreux colons, c'est qu'en exposant

---

(*) Entre autres, Pierre Gadois, Simon Richomme, Blaise Juillet, Léonard Lucault, dit Barbot, François Godé, Godefroy de Normanville.

(†) De ce nombre Lambert Closse, Augustin Le Ber, Urbain Tessier, dit Lavigne, Louis Prudhomme, Gilbert Barbier, Jean de Saint-Père, Jacques Archambault, Jacques Messier, Antoine Primot, Jean des Carries, Jean Le Duc, Nicolas Godé, Jean des Roches, Charles Le Moyne, Henri Perrin, André David, François Davenne et d'autres encore.

(‡) Il avait été convenu que les seigneurs, en reprenant ces terrains, pourraient en donner deux arpents à chaque habitant, à la réserve, cependant, de deux arpents, qui resteraient au concessionnaire, avec sa maison principale ; et, dans ce cas, les seigneurs promettaient de donner à celui-ci une égale quantité de terre et de le dédommager de tous les travaux qu'il aurait faits sur celle qu'il délaisserait ainsi. Les seigneurs s'engageaient pareillement, dans le cas où ils ouvriraient des chemins sur ces terres, d'indemniser les particuliers. Il fut aussi convenu que chaque propriétaire bâtirait une maison et résiderait sur sa terre, ou qu'au moins il demeurerait ordinairement dans l'île de Montréal, avec cette clause expresse, que s'il s'absentait de cette île trois années consécutives, sa terre serait vendue par le procureur fiscal, et que le prix en serait remis au syndic des habitants, pour être employé au profit de la corporation. Toutefois les propriétaires pouvaient vendre leurs terres et même résider ailleurs que dans l'île, pourvu qu'ils en eussent une permission signée du Gouverneur de Villemarie.

ainsi leur vie pour défricher ces terrains et y résider, ils n'avaient d'autre vue que de faciliter par là la conversion des sauvages et de contribuer, selon leurs moyens, à la propagation de la Foi. C'est ce qui est expressément déclaré dans les actes de toutes ces concessions, signées par les colons ou agréées par eux lorsqu'ils n'étaient pas en état d'écrire. " Suivant les " pouvoirs à nous donnés par MM. les Associés pour la conversion des " sauvages de la Nouvelle-France, en l'île de Montréal, dit M. de Maison- " neuve dans ces actes, pour en départir les terres à ceux qui auraient " affection de s'y établir et d'y faire leur demeure ordinaire, afin de procu- " rer, par ce moyen, la propagation de la Foi dans ce pays." Il est vrai qu'on trouve des formules d'actes introduites et accréditées par l'usage, qui ne doivent pas toujours être regardées comme l'expression des sentiments de ceux pour qui elles ont été employées. Mais on est autorisé à juger autrement des dispositions des colons de Villemarie, qui, les premiers, usèrent de la formule dont nous parlons ici, et qui, comme on l'a rapporté déjà, avaient un si ardent désir de contribuer à la conversion des sauvages. Au reste, c'est ce que prouvent divers actes de simples particuliers qui, d'eux-mêmes, ont spontanément déclaré ce noble motif. Ainsi, quelques-uns, qui, jouissant d'une certaine aisance, pouvaient s'entretenir, sans recourir à la libéralité des seigneurs, ont cru devoir faire une manifestation publique de leurs sentiments religieux par des actes notariés; dont on conserve encore les originaux à Villemarie. Q'on nous permette de rapporter ici la déclaration faite le 3 août 1650, par Jean de Saint-Père, Gilbert Barbier et Lambert Closse : " Nous étant unis avec MM. de la " Compagnie de Montréal, afin de contribuer, autant que nous le pourrions, " à la conversion des sauvages, nous avons cru qu'il était nécessaire, pour " cela, que chacun de nous fît en particulier quelque établissement ; et M. " de Maisonneuve, notre Gouverneur, qui a jugé, de son côté, que notre " dessein serait utile au bien des sauvages, nous ayant délivré, aujourd'hui " même, des concessions de terre pour ce sujet, nous déclarons ne prétendre " aucune récompense pour les services que nous avons rendus jusqu'à ce " jour à MM. de la Compagnie de Montréal (*)."

XLVIII.

Etablissement d'une commune pour les bestiaux et d'un vacher.

Mais, comme tous ces soldats devenus agriculteurs devaient avoir des bestiaux, et qu'il était nécessaire de leur procurer un lieu où ils pussent les faire paître en assurance, M. de Maisonneuve leur donna, le 2 octobre

---

(*) Comme tous ces colons s'étaient engagés à défricher leur terre et à y construire des maisons, et que M. de Maisonneuve ne pouvait donner a chacun d'eux, en même temps, des défricheurs et des ouvriers pour les aider, plusieurs, par un motif de charité fraternelle et de bien public, formaient ensemble des sociétés pour s'entr'aider mutuellement Ainsi, le 18 novembre 1650, Jean des Carries et Jean Le Duc s'obligèrent, l'un envers l'autre, à bâtir, à frais communs, une maison, d'abord sur la concession du premier, et d'y défricher dix arpents de terre ; et ensuite à bâtir une maison semblable sur la terre du second, et y faire les mêmes défrichements. Il fut stipulé que, si l'un des deux venait à tomber malade avant l'achèvement de ces travaux, l'autre serait obligé à continuer l'ouvrage, sans prétendre à aucun dédommagement, nonobstant la maladie de son associé. Après que ces travaux eurent été exécutés sur la terre de des Carries, la guerre, qui survint, n'ayant pas permis, apparemment, de les entreprendre sur la concession de Jean Le Duc, celui-ci reçut de son compagnon la somme de cinq cent quatre-vingts livres, en dédommagement de ses services.

1651, une certaine étendue de terre, qui leur servit à tous de *commune*, et dont il remit le contrat de concession à Jean de Saint-Père, leur syndic. Pour prévenir le danger de voir les animaux enlevés ou tués par les Iroquois, il assigna provisoirement, eu égard à la difficulté des circonstances, le terrain qui bordait la grande rivière, à partir du Fort, en suivant le cours de l'eau. Cet espace, défendu par le Fort même et enclavé entre le fleuve Saint-Laurent et les concessions qui étaient au-dessus, se trouvait par là à l'abri des irruptions subites des barbares, qui, du moins, n'auraient pu s'en approcher sans être aperçus de loin. Cette première commune avait un arpent de large, et continuait dans cette même largeur, le long du fleuve, jusqu'à la quantité de quarante arpents. Enfin on établit un vacher public pour garder le bétail dans ce lieu et prévenir toute surprise. Mais cet ordre de choses n'étant que provisoire, il fut convenu également que, lorsque les temps deviendraient meilleurs, les seigneurs pourraient reprendre ce terrain et le donner à des particuliers pour y bâtir des maisons et s'y loger; qu'ils pourraient aussi s'en servir pour y faire des places de marché ou y établir un port pour les barques, et que, dans tous ces cas, ils remplaceraient l'espace qu'ils prendraient, en assignant, pour *commune* sur le bord du fleuve Saint-Laurent, autant de terrain qu'ils en auraient pris.

XLIX.

Récolte extraordinaire à Villemarie.

Tous ceux qui avaient demandé ainsi des terres se livrèrent donc aux défrichements, quoiqu'ils se vissent fréquemment harcelés par les Iroquois; et, après avoir préparé ainsi leurs champs, les ensemencèrent. On remarqua avec étonnement, par l'abondance de la récolte, combien Dieu s'était plu à bénir leurs travaux; ce qui fait dire au P. Ragueneau, dans sa relation de 1651: " La récolte des blés a été, cette année, très-heureuse par-" tout, mais principalement à Montréal, où les terres sont fort excellentes." La Sœur Morin nous fournit le commentaire de ces dernières paroles par la réflexion qu'elle fait sur le même sujet: " Chacun des colons n'avait " qu'un fort petit champ à défricher, à cause de la crainte des Iroquois, " leurs ennemis, qui ne permettaient pas de s'écarter beaucoup de son " voisin, afin d'en être secouru en cas d'attaque. Mais Dieu donnait tant " de bénédictions aux travaux de ce petit peuple, qu'on recueillait autant " de blé de la semence d'un seul minot que nous le faisons aujourd'hui de " vingt-huit et même de trente; ce que je dis sans exagération." Aussi un historiographe de France, Charles Cholmer, faisant allusion à cette sorte de phénomène, dit que Montréal reçut du ciel une telle abondance de biens, que l'on eût pris son sol pour un autre paradis terrestre. " Ce " lieu, comme le faisait en effet remarquer, cette même année, le P. Ragueneau, eût été un paradis terrestre pour les sauvages et pour les Français, " sans la terreur des Iroquois, qui paraissaient comme continuellement et " le rendaient presque inhabitable; ce qui a fait, ajoute-t-il, que les autres " sauvages s'en sont retirés." Quoique occupés alors à désoler le pays des Hurons, les Iroquois ne laissaient pas, en effet, d'envoyer des partis de guerriers contre Villemarie; et nous voyons que, le 23 juin 1650, ils y massacrèrent un Huron et sa belle-mère, l'un et l'autre chrétiens, à qui l'on rendit pour cela, les honneurs de la sépulture ecclésiastique.

CHRONIQUE DU CONCILE.

Situation du concile.— Etat des esprits.— Discussions sur la Foi.—Liberté.—Discussions sur la discipline.—La loi du secret.—Les suppliques.—Huitième congrégation générale : Mgr. Bizzari.—Neuvième : clôture de la première discussion dogmatique.—Dixième : projets de réforme disciplinaire.—Onzième : les correspondants, fable grotesque.—Douzième : rit Ambrosien ; Députation du rit Oriental ; les quatre présidents des députations.—Treizième : rit Maronite.— Quatorzième : Mgr. Moreyra.—Quinzième : chapitres de discipline : Mgr. Strossmayer.—Seizième : fin de la première discussion sur la discipline.—Dix-septième : souffrances et nécrologie du concile.—Dix-huitième : rit Grec-roumain.—Dix-neuvième: les juges des excuses.—Travaux des commissions ; beau spectacle qu'offre l'Eglise.

I.

Après deux mois et demi la situation du Concile se dessine, et l'avantage d'une revue est de pouvoir jeter sur cette situation un coup-d'œil d'ensemble.

La première discussion a roulé sur la partie la plus métaphysique des chapitres concernant la Foi, *Schemata ad fidem.* Comme il s'agissait de caractériser et de condamner les erreurs modernes du panthéisme et du naturalisme, on traitait de ces questions qui sont sur les limites de la philosophie et de la théologie. Les *Schemata* sont des espèces d'exposés de motifs destinés à précéder et à expliquer les décrets prononcés par le Concile, et deviennent le fond de ce que les théologiens appellent *chapitres* dans la rédaction du Concile de Trente. Ce sont aussi des projets de canons destinés à être promulgués dans les Sessions publiques. Comme les écoles de philosophie sont nombreuses, dans l'Eglise même, ces chapitres ont paru à la majorité des Pères, rédigés dans un point de vue trop particulier et trop exclusif.

Les évêques du nord de l'Italie, qui sont imbus des doctrines de Rosmini, leur ont été contraires.

Les Allemands, qui demandent qu'on laisse toujours à l'exégèse et à la philosophie, le champ le plus vaste possible, ont craint que l'on ne resserra trop le cercle dans lequel l'esprit humain avait encore la liberté de se mouvoir.

Le même sentiment, dit-on, a dominé chez un grand nombre de prélats français et américains.

C'est l'Archevêque d'Halifax, qui aurait dit le mot le plus dur contre les chapitres, " *opus non sepeliendum, sed cum honore sepeliendum.*"

D'autres sont allés moins loin, et ont soutenu que cette œuvre devait être revue et corrigée, " *opus emendandum.*"

Quelques-uns l'ont défendue d'une manière absolue.

Le résultat a été que la majorité a voté pour le renvoi à la députation de la Foi, et a demandé une rédaction nouvelle.

Là, les théologiens qui ont préparé la première rédaction seront admis à la défendre, et également les évêqves qui l'ont attaquée le plus fortement auront le droit de faire valoir leurs raisons ; en résumé, c'est l'opinion modéré qui l'a emportée dans cette discussion qui, comme on le voit, a été parfaitement libre.

Et c'est pour conserver, aux Pères du Concile, cette liberté de donner franchement leur avis sur le fond et la forme de ces exposés de doctrines, que le Souverain-Pontife ne leur a donné aucune approbation préalable. Nous savons que Pie IX a exprimé plusieurs fois le désir que la discussion fut entièrement libre, et qu'on pût tout dire ; ce sont les termes même du règlement : "*Integra, integrè discutiantur.*"

Et à ces esprits trop ardents qui se plaignaient dernièrement de la longueur des discours et de la fatigue des séances, et qui demandaient qu'on cherchât le moyen de les abréger, le Saint-Père a sagement et prudemment répondu : "Non, il faut laisser dire aux Révérendissimes Pères tout ce qu'ils veulent dire, et de la manière qu'ils veulent le dire." Voilà de la grande et noble liberté.

Le Concile en est arrivé maintenant à la discussion des chapitres de discipline.

Le cardinal de Schwartzemberg a, dit-on, inauguré cette discussion nouvelle avec beaucoup de noblesse et de distinction. Le primat de Hongrie a parlé sur le ton de la causerie, avec une remarquable facilité ; il manie la langue latine comme sa propre langue.

Dans la séance du 19 janvier, l'Archevêque de Paris et celui de Cologne auraient eu un grand succès, plusieurs de ces discours dont on ne peut donner l'analyse, puisqu'ils sont sous la loi du secret, seront probablement publiés un jour, et l'on ne doute pas qu'ils n'honorent beaucoup l'Eglise et le Concile, en prouvant que l'épiscopat possède des théologiens, des philosophes et des orateurs de premier ordre.

A propos de ce secret qui couvre les opérations du Concile, il ne faut pas croire que rien n'en transpire absolument ; c'est chose impossible, le grand nombre d'officiers qui y prennent part, et qui peuvent ou s'oublier et commettre quelque indiscrétion, ou commenter diversement la loi du secret.

Une correspondance romaine qui profite volontiers et des indiscrétions et des interprétations, et qui ne s'en cache pas, explique comme il suit comment les correspondants peuvent arriver à connaître quelques faits.

Après avoir constaté qu'il y a eu des indiscrétions de commises, soit volontairement, soit par étourderie, et que le Legat-Président s'en est plaint en pleine congrégation, elle ajoute :

" Il y a dans toute une réunion d'hommes des appréciations diverses sur une loi identique... Si bonne qu'elle soit, cette loi du secret est, comme on dit en droit, *odiosa*, et selon le principe, *odia sunt restringenda*, on l'interprète strictement. C'est pourquoi il y a une foule de choses qui en se plaçant à ce point de vue n'appartiennent vraiment pas au secret."

Les indiscrets, les interprètes à larges manches de la loi du secret, ne sont peut-être pas les seuls coupables ; on vient du moins d'en découvrir un autre dont on ne se défiait nullement, c'est l'écho.

Quoique le public n'assiste pas aux congrégations générales, il y a cependant à toutes les réunions une foule de curieux qui rodent autour de la salle du Concile. En étudiant les faits et gestes de cette foule, on s'est aperçu que plusieurs personnes faisaient de longues poses, l'oreille appliquée aux parois de la muraille de la nef opposée à celle où se tient l'assemblée. Là, la voix retentissante de certains orateurs se répercutait assez distinctement par un effet d'acoustique qui n'est pas inconnu. La circulation a été aussitôt interdite dans cette partie, et le nombre des curieux a, dit-on, considérablement diminué.

Quoiqu'il en soit des violateurs du secret, il est certain qu'on a jugé en haut lieu qu'on parlait trop, et le Saint-Père a décidé que les noms des orateurs ne seraient plus insérés dans les journaux de Rome.

Quelques évêques américains, dit-on, ont demandé au Pape d'abolir cette loi du secret, s'appuyant sur les mœurs nouvelles introduites par l'imprimerie, cela peut-être bon pour traiter les affaires politiques, mais les affaires de Dieu demandent le recueillement ; le Saint-Père n'a pu condescendre à ce désir ; on s'en tiendra à la sage tradition de l'Eglise. Un avertissement dans ce sens a été adressé par le Secrétaire du Concile, aux officiers et aux Pères, c'est celui du Concile de Trente.

II.

Afin de respecter plus parfaitement la loi du secret qui doit entourer les délibérations du saint Concile, particulièrement sur les questions brûlantes dont se préoccupe tant l'opinion publique, nous ne dirons à titre de renseignements, qu'un mot sur les *postulata* ou suppliques qu'on a, dit-on, fait circuler parmi les Pères de la grande assemblée.

La première supplique demanderait comme opportune la définition de l'infallibilité du Souverain-Pontife.

La seconde réclamerait contre l'opportunité de cette définition.

La troisième, prenant un moyen terme, se bornerait à demander que l'on défendit l'enseignement de l'opinion opposée à l'infaillibité pontificale.

Un quatrième document, dans le sens du second *postulatum* ci-dessus, s'élève de plus contre l'intention du journalisme laïque dans les affaires de l'Eglise.

Enfin un cinquième *postulatum*, d'origine allemande, dit-on, aurait demandé la révision de l'article II du règlement du Concile.

Malgré toutes ces divergences bien exagérées par les *on dit*, le saint Concile continue ses travaux avec tout le zèle et la piété qui doivent distinguer les princes de l'Eglise, et nous sommes assurés que, du cœur et de la bouche de tous, sortira bientôt un immense *Credo* pour accueillir les définitions inspirées par l'Esprit de Dieu, et les règlements dictés par la sagesse divine ; et comme preuve, citons une belle parole de Mgr. Dupanloup.

Se trouvant à dîner chez le Prince Rospigliosi, avec plusieurs personnages distingués, et la conversation étant tombée sur les dernières controverses, l'Evêque d'Orléans a parlé comme suit :

" J'ai la plus complète admiration pour le grand caractère de Pie IX comme roi, et une soumission sans réserve aucune à son autorité suprême comme Chef de l'Eglise. Si le Pape nous avait appelés à Rome pour accepter et pour signer des doctrines formulées par lui, je me hâterais d'obéir avec l'empressement, et je dirai plus, avec l'aveuglement d'un fils ; mais il nous a appelés pour discuter sur des doctrines à formuler, et je crois faire acte de soumission, et obéir en discutant."

Ces paroles méritent d'être recueillies avec soin, parce qu'elles jettent sur les dispositions des évêques,, que l'on considère comme les plus opposés à la majorité, une lumière véritable, et laissent prévoir un accord complet après l'épuisement des discussions.

III.

Dans notre dernière chronique, nous avions arrêté, à la seconde session du 6 janvier, l'histoire des assemblées du Concile : cinq congrégations générales ont eu lieu dans le mois de décembre, quatorze se sont tenues dans le mois de janvier, deux avant la seconde session, et douze depuis, dont nous allons donner l'histoire. Cette histoire, du reste, est très-courte, à cause de la loi du secret ; nous n'avons point d'ailleurs à répéter ce qui s'y fait habituellement, la célébration de la messe, la récitation des prières : nous nous bornerons à signaler ce qui a caractérisé chaque réunion : nommer les orateurs, c'est aussi allonger inutilement, on ne sait ce qu'ils ont dit, il n'est même pas sûr que l'impression produite par leurs discours soit celle dont parlent les journaux, il vaut donc encore mieux se taire.

La huitième congrégation générale s'est assemblée le 8 janvier. Dans cette séance le Cardinal Bizzari désigné par Sa Sainteté, a été proclamé président de la députation des ordres réguliers. Deux nouveaux cahiers ou projets de canons sur la discipline ont été distribués aux Pères du Concile.

Dans la neuvième congrégation tenue le 10, la feuille de vote pour la nomination de la députation du rit Oriental a été remise à tous les Pères. Cette commission s'occupera également des affaires de la Propagation de la Foi, voilà pourquoi elle comprend dans son sein des évêques de tous les pays ; le nouvel archevêque de Toronto, Mgr. Lynch, en fait partie comme on le verra plus loin. C'est dans cette séance qu'a été close la discussion

dogmatique du premier cahier remis aux Pères. Cette discussion a-t-elle été arrêtée sur le rapport de la députation de la Foi, qui en avait été saisie, nous l'ignorons, mais lorsque le dernier orateur eut terminé son discours, le débat a été clos immédiatement.

Le 14, la dixième congrégation a ouvert ses travaux par le vote pour la nomination des membres de la députation du rit Oriental, et la discussion a continué sur les matières de discipline : on a fait beaucoup de bruit autour de la question doctrinale, mais on ne se doute pas combien les matières disciplinaires préoccupent les esprits. Cette préoccupation qui se conçoit puisque les évêques posent à Rome des règles dont l'application sera souvent journalière dans leurs diocèses, leur inspire de nouveaux projets et des vœux comme ceux qu'ont formé le clergé français et que le clergé belge, qui se trouve dans une situation analogue, désire voir réaliser.

Ces vœux sont au nombre de cinq :

Le premier, demande au Saint-Synode, de faire revivre les anciens canons relatifs au clergé inférieur tombés en dessuétude ou d'en établir d'autres ;

Le second, sollicite le rétablissement des tribunaux ecclésiastiques ;

Le troisième, la consécration du droit d'appel au métropolitain et au Saint-Siège ;

Le quatrième demande de régulariser les collations, translations ou destitutions des bénéfices et des titres ecclésiastiques, et cela en vue du bien des âmes et de la dignité du clergé ;

Le cinquième enfin, exprime le désir, que les sentences *ex informatâ conscientiâ*, ou sans procédures judiciaires, soient réservées pour des cas très-graves, et que l'on évite autant que possible dans ces circonstances une publicité compromettante pour l'honneur du sacerdoce.

Pris dans son ensemble et ses détails, ce mémoire n'a rien que de très-juste et de très-naturel, et il ne passera pas inaperçu ; mais selon toute probabilité, le Concile ne s'occupera pas de l'état de discipline des pays particuliers, il posera des principes généraux sur ces matières qui ont été traitées, dit-on, dans la commission disciplinaire, préparatoire au Concile, et il sera aisé aux évêques, dans chaque pays, d'en faire dans leurs diocèses une application particulière.

La onzième congrégation, tenue le 15 janvier, n'a rien offert de particulier : on y a continué les discussions commencées la veille.

Quoique le public ne soit pas admis dans la salle conciliaire, et que les portes ne s'ouvrent pas comme aux sessions, il y a cependant toujours eu foule, jusqu'à ce jour, dans la basilique et aux abords de l'assemblée. On n'y entendait rien que des éclats de voix de temps en temps, n'importe, instinctivement on rôdait autour, comme attiré par quelque chose de grand. Mais ce jour, il y a eu grand désappointement, car des gardes

ont été apposées autour de la salle pour en éloigner les curieux, dont le nombre ne manquera pas de diminuer.

On devine sans doute, quand les renseignements manqueraient, quelle grêle de correspondants officiels ou officieux des journaux d'Europe et d'Amérique est allé s'abattre sur Rome. " Vous les voyez, dit la *Semaine Religieuse de Paris*, l'oreille tendue, et l'œil au guet, alertes et affairés, aux premières places dans toutes les cérémonies, au premier rang dans tous les cortèges, fréquentant encore plus les antichambres que les salons, et déployant une adresse et une diplomatie singulières à arracher ou à obtenir les premières informations, et le dessus du panier de toutes les nouvelles."

Aussi que de récits hasardés ! Nous en avons un exemple dans cette fable de deux intrus qui se seraient, dit-on, déguisés en évêques et se seraient introduits, à la faveur de cette supercherie, dans la salle du Concile, pour en surprendre les secrets. Cette fable a fait le tour du monde ; à Rome seulement on ne la connaissait pas ; après toutes recherches faites, on ne lui a trouvé aucun fondement, mais quelle bonne aubaine pour le correspondant ? quels sont ceux qui l'ont manquée ? Après cela croyez-les sur parole !

C'est l'Archevêque de Milan qui eut l'honneur de célébrer la messe, dans la douzième congrégation, le 19 janvier ; cette messe fut célébrée selon le *rit ambrosien.*

Durant les six premiers siècles de l'Eglise, il y eut dans l'Eglise latine quatre liturgies principales : celle de Rome, celle de Milan, celle des Gaules et celle d'Espagne.

Celle de Milan n'est guère moins ancienne que celle de Rome, car saint Ambroise nous assure qu'il l'avait reçue de ses prédécesseurs ; si elle porte son nom, c'est qu'il y fit quelque addition, comme le chant alternatif des psaumes, et qu'il composa des hymnes, des préfaces, des prières qui y ont été introduites.

En ne considérant que la célébration du saint sacrifice, voici les différences principales que l'on peut remarquer entre la liturgie ambrosienne et la liturgie romaine.

Le texte des épîtres, évangiles et versets, est tiré de l'ancienne version italique, peu différent de celle de Rome.

L'*Introit* ne renferme pas de verset, pas de *Gloria Patrie*, il ne se répète pas.

Deux leçons suivies de deux versets, précèdent l'Epître.

Le *Kyrie* ne se dit qu'après le *Dominus vobiscum*, et ne se répète que trois fois.

Aux messes solennelles, dix vieillards et dix femmes âgés, qui représentent l'Eglise, se présentent, revêtus d'un costumes particulier, et offrent le pain et le vin qui doit servir au sacrifice.

Il n'y a point d'*Agnus Dei*, mais une antienne remplace ce chant à la communion.

Après les dernières oraisons, le prêtre récite de nouveau trois fois le *Kyrie eleison.*

Il ne congédie pas le peuple par les paroles de la liturgie romaine : *Ite missa est*, mais il dit " *Procedamus in pace*, retirons-nous en paix," et le peuple répond : " Au nom de Jésus-Christ, *in nomine Christi.*"

A ce propos, je remarquerai que certains Pères désireraient voir s'effacer toutes ces liturgies, comme s'est effacée celle des Gaules. Leur idéal serait de voir sortir de l'auguste Concile, une théologie unique, un corps de droit canon unique, un culte public unique, un catéchisme unique, un chant unique, un livre de prières unique. Je ne crois pas, dit le correspondant, qu'une pareille idée puisse se réaliser. Je ne crois pas non plus à la possibilité de cette idée ; que deviendrait alors la " robe sans couture," mais cependant " *Variée* du Christ ? "

Dans cette séance, le résultat du vote pour la *députation du rit oriental* a été communiqué aux Pères. Le voici selon l'ordre des suffrages obtenus.

Députation du rit Oriental,

dite *de Rebus Ritûs Orientalis.*

1o. Mgr. Pierre Bostani, archevêque de Tyr et Sidon (Syrie), du rit maronite ;

2o. Mgr. Vincent Spaccapietra, archevêque de Smyrne (Anatolie) ;

3o. Mgr. Charles Lavigerie, archevêque d'Alger ;

4o. Mgr. Cyrille Behman-Benni, évêque de Mossoul (Mésopotamie), du rite syrien ;

5o. Mgr. Ambroise-Basile Abdo, évêque de Farsoul et Zahleh (Syrie), du rite grecmelchite ;

6o. M. Joseph Papp-Szilaggy *de Illesfalva,* évêque de Grand-Varadin Hongrie), du rite grec-romain ;

7o. Mgr. Louis Ciurcla, archevêque d'Irenople (Egypte) ;

8o. Mgr. Louis-Gabriel de la Place, évêque d'Adrianople, (Bithynie), vicaire apostolique du Tche-Kiang, en Chine ;

9o. Mgr. Etienne-Ludovic Charbonneaux, évêque de Jassa, vicaire-apostolique du Massour ;

10o. Mgr. Thomas Grant, évêque de Southwark (Angleterre) ;

11o. Mgr. Hilaire Alcazar, évêque de Paphos (Ile de Chypre), vicaire-apostolique du Tonkin oriental ;

12o. Mgr. Daniel MacGettingan, évêque de Raphoë (Irlande) ;

13o. Mgr. Joseph Pluym, évêque de Nicopolis (Bulgarie), administrateur de la Valachie ;

14o. Mgr. Melchior Nazarian, archevêque de Martin, du rit arménien (Mésopotamie) ;

15o. Mgr. Etienne Melchisedechian, évêque d'Erzeroum, rit arménien ;

16o. Mgr. Augustin-Georges Bar-Scinu, évêque de Salmas (Perse), du rit chaldéen ;

17o. Mgr. Jean Lynch, évêque de Toronto (Canada) ;

18o. Mgr. Jean Marango, évêque de Tine et Micone (archip. grec) du rit grec ;

19o. Mgr. François-Jean Lanouenan, vicaire apostolique de Pondichéry (Indoustan) ;

20o. Mgr. Antoine-Charles Cousseau, évêque d'Angoulême ;

21o. Mgr. Ludovic Goesbriant, évêque de Burlington (Etats-Unis) ;

22. Mgr. Joseph Valerga, patriarche de Jérusalem ;

23o. Mgr. Jacques Quinn, évêque de Brisbane (Australie) ;

24o. Enfin, Mgr. Charles Poirier, évêque de Roseau (Ile Dominique).

On s'attend à ce que le Cardinal Barnabo soit nommé président de la Députation du rit Oriental, c'est à tort qu'on l'a annoncé officiellement, mais il est vrai que personne ne paraît mieux préparé à cette charge, que Son Eminence, qui depuis tant d'années, préside la Congrégation de la Propagande, se trouve en rapport avec toutes les missions, et en connaît les besoins et les ressources.

On peut en dire autant des autres présidents.

Le Cardinal Bilio, président de la Commission dogmatique, s'est fait connaître, depuis longtemps, par sa science dans les questions philosophiques. Il joua un grand rôle, comme consulteur du Saint-Office dans la fameuse querelle sur l'Ontologisme, de l'Université de Louvain. Le rapport qu'il fit à ce sujet, amena la conclusion partagée par beaucoup, que cette doctrine ne pouvait être sûrement enseignée, *tuto tradi non potest.* La part qu'il prit à la rédaction du *Syllabus*, lui assura une place distinguée parmi les philosophes; et Pie IX reconnut son mérite en le revêtant de la pourpre romaine.

Le Cardinal Caterini a donné aussi des preuves de supériorité; dans sa spécialité comme Préfet de la Congrégation du Concile, il est en relation perpétuelle avec tous les évêques de l'univers catholique. Les conflits de toutes sortes qui surgissent dans les diocèses, en passant sous ses yeux, lui ont fait connaître les abus, les lacunes, les difficultés inhérentes au gouvernement des hommes, et les impossibilités amenées par les circonstances de temps et de lieu.

Quand au Cardinal Bizzari, président de la Députation des Réguliers, il passe pour une des lumières les plus éclatantes de l'Eglise, et pour un prélat d'une expérience consommée dans les affaires que la Députation aura à traiter.

Pie IX a compris qu'il ne pouvait faire un meilleur choix, et ce choix comme les précédents a été favorablement accueilli de l'opinion publique.

C'est Mgr. Joseph Gargia, Archevêque de Chypre, qui a eu l'honneur de célébrer le saint sacrifice dans la treizième Congrégation générale, le 21 janvier : il a célébré selon le rit maronite.

L'ordre de cette liturgie est à peu près le même que celui de la liturgie syriaque suivie dans presque toute l'Asie, empruntée à l'église de Jérusalem, et appelée aussi liturgie de *Saint-Jacques*. Du reste, dans tout l'Orient, on compte plus de quarante liturgies syriaques, celle de saint Basile avec celle de Jérusalem sont les plus suivies. Dans les autres, les variantes sont si peu caractérisées, que donner l'ordre général de celle de saint Jacques, c'est faire connaître le fond de ces liturgies ; la longueur des prières, leur beauté, leur ravissante piété, les fréquents dialogues entre le prêtre, les diacres et le peuple, la majesté des cérémonies, toutes choses si saisissantes pour le spectateur qui en est témoin une première fois, sont des caractères dont il faut tenir compte, et que nous ne pouvons reproduire ici.

Le prêtre pour célébrer, se couvre d'une tiare surmontée d'une croix, se revêt de l'aube, de la ceinture, de l'étole pendante et de la chasuble, sorte de chape, sans chaperon, à la place duquel brille une croix brodée portant l'image du crucifix. Par-dessus il place l'amict, sorte de collet, qui retombe sur les épaules.

En arrivant au pied de l'autel, le prêtre fait la confession tourné vers le peuple qui lui répond. Dès qu'elle est terminée, il monte, se prosterne, baise l'autel à droite, à gauche et au milieu.

Lorsqu'il se relève, les diacres assistants lui ôtent la mître, allument un cierge à droite, un cierge à gauche, et apportent les vases sacrés, et les dons que le prêtre dépose sur l'autel en les recouvrant d'un double voile, et en multipliant autour les encensements aux messes solennelles.

Tout ceci s'accomplit au milieu de prières, de proses, d'antiennes récitées par le peuple ou chantées par le chœur.

Après les Oraisons pour les vivants et les morts, le *Miserere* et le Trisagion, suit un cantique où le diacre annonce au peuple les mystères qui vont s'accomplir.

Viennent ensuite la lecture des leçons des prophètes, de l'épître, de l'évangile, la récitation du symbole, le lavement des mains.

Le canon commence par les prières du baiser de paix, suivent la préface, le *Sanctus*, les oraisons de l'invocation du Saint-Esprit, auxquelles le peuple répond tantôt *amen* et tantôt *Kyrie eleison*. C'est en ce moment qu'à lieu la consécration.

Ici se fait une autre mémoire des saints et des morts. La fraction de l'hostie est suivie de l'oraison dominicale, entrecoupée d'autres prières que font alternativement et le prêtre et le peuple.

Le Trisagion, récité une troisième fois, précède l'élévation : le mélange du corps et du sang de Jésus-Christ précède immédiatement les prières préparatoires à la communion.

La messe se termine par la purification des vases sacrés, les prières de l'action de grâces récitées en commun avec le peuple, et la bénédiction donnée à l'assemblée.

Comme il eut été difficile à la plupart des Pères de suivre ce cérémonial si compliqué, un maître de cérémonies les avertissait à haute voix des diverses phases du sacrifice. Pendant tout le temps, deux clercs debout au bas de l'autel ont chanté des prières sur un ton monotone qui ressemble à de la psalmodie ; cette messe a duré une grande heure.

Puis, la discussion s'est ouverte sur la discipline ecclésiastique. Ce travail sera, paraît-il, plus long qu'on ne l'avait présumé ; les orateurs combattant pour leurs foyers, déploient leur éloquence et ne paraissent pas s'attacher à être courts. Les séances ne durent guère moins de quatre ou cinq heures : si à travers le prisme de l'imagination, l'épiscopat paraît une brillante dignité ; au Concile, il apparaît ce qu'il est, une lourde charge et un rude labeur.

Mgr. Dupanloup a parlé dans cette séance, quelques journaux ont beaucoup insisté sur sa prononciation française. Est-ce que chaque peuple n'a pas la liberté de la sienne ? Et aurait-on voulu qu'il eut parlé à la croate ?

La quatorzième congrégation s'est tenue le 22 janvier ; un incident en dehors des usages conciliaires a signalé cette séance. Le cinquième orateur était Mgr. Moreyra, évêque d'Ayacucho. Le prélat péruvien, aussi distingué par sa piété que par son savoir, a parlé avec une si profonde conviction, avec tant de foi et d'onction, que les applaudissements ont éclaté dans toute la salle au moment où il eut fini de parler. C'était la première fois que pareille démonstration avait lieu : mais cette manière d'exprimer son sentiment n'a pas reçu l'approbation des cardinaux qui dirigent les débats, et ils ont invité les Pères de l'auguste assemblée à ne point recourir à ce moyen trop vulgaire d'approbation, qui du reste pourrait engendrer beaucoup d'inconvénients.

Avant que la séance fut levé, un nouveau cahier fut distribué aux Pères : il est fort volumineux, il contient plus de deux cents pages et traite de l'Eglise, "*de Ecclesiâ.*"

Mgr. Strossmayer, évêque de Sirmium, a parlé dans cette séance. Le prélat allemand sert l'Eglise avec ardeur et un incontestable talent, il possède à fond la langue latine et la manie admirablement. Doué d'une mémoire phénoménale, il peut parler des heures entières sans manuscrit, sans notes d'aucune sorte, et néanmoins on ne le voit jamais hésiter. Il eut été applaudi plus d'une fois, si l'usage l'eut permis, mais le murmure approbateur qui parfois s'élevait de tous les siéges de la salle conciliaire disait assez quelles impressions agitaient l'auguste assemblée.

Ainsi qu'on l'avait annoncé la quinzième Congrégation a eu lieu le 24 janvier. La discussion a continué sur les deux premiers chapitres de discipline. L'un s'occupe des évêques, des Synodes, des Vicaires-Généraux, et le second de la vacance du siége épiscopal : sujets extrêmement sérieux et d'autant plus importants que la plupart des lois anciennes sont tombées en désuétude. On trouve néanmoins qu'il serait temps d'avancer, ajoute la correspondance, et le cardinal premier Président en annonçant une nouvelle congrégation pour le lendemain, a exprimé l'espoir que la discussion sur ces points sera épuisée, et que l'on pourra passer au troisième chapitre, distribué depuis trois semaines, et dont le titre seul de *Vitâ et honestate clericorum* " de la vie et de l'honneur des clercs, indique également l'importance."

La seizième congrégation a commencé à neuf heures, comme d'habitude, et s'est terminée à midi. Les discours ont été moins longs, la satisfaction générale était visible. Cette séance a vu se clore la discussion sur les deux premiers chapitres disciplinaires ; elle a occupé sept congrégations générales. Le résultat a été renvoyé à la Députation pour les affaires de discipline, elle étudiera de nouveau ces projets de canons, et tiendra compte des discours prononcés pour et contre, avant de les présenter de nouveau à l'approbation de l'assemblée.

Quoique l'heure fut avancée, on a tenu à entendre au moins un orateur sur le troisième chapitre. Le cardinal archevêque de Séville était le premier inscrit ; à peine eut-il terminé que la séance fut levée.

IV.

La discussion, ouverte l'avant-veille sur le troisième chapitre *de vitâ et honestate clericorum*, a continué dans la dix-septième congrégation, tenue le 21 janvier.

Avant de lever la séance, vers midi, le cardinal-président a pris la parole pour annoncer la mort de Mgr. François-Juarez-Perido, évêque de Vera-Cruz ou Zalapa ; il n'était âgé que de quarante-huit ans. Emporté par une très-courte maladie, il a donné dans ses derniers instants, comme pendant toute sa vie, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes.

L'hiver exceptionel qui afflige Rome, cette année, le débordement du Tibre, dont les eaux ont envahi tous les étages inférieurs des maisons ne contribuent pas moins que les fatigues et le grand âge de beaucoup d'évêques à multiplier les infirmités et les décès. Plusieurs des vénérables Pères sont gravement atteints, et l'on craint d'avoir à enregistrer avant longtemps de nouvelles pertes.

Le lendemain, 28 janvier, la dix-huitième assemblée s'est réunie une demi-heure plus tôt qu'à l'ordinaire, parce que la messe devait être célébrée, selon le rit grec-roumain, par Mgr. Vanesa, archevêque de Fogarach en Transylvanie.

Pour comprendre ce rit, sorti des liturgies de saint Jacques, de saint Basile et de saint Jean-Chrysostôme, il faut auparavant se faire une idée de la disposition des églises orientales. La plupart des églises grecques sont construites sur le modèle du temple de Salomon. Elles ont un *vestibule*, où se chante l'office canonial, une *nef* où prennent place le peuple, les chantres et les clercs inférieurs, et le *sanctuaire* réservé au sacrificateur, aux évêques, aux prêtres et aux diacres.

Le sanctuaire est séparé de la nef par une haute balustrade à jour, appelée *Iconoctase* parce qu'on y voit invariablement sculptées les images du Sauveur, de la Vierge et des Apôtres ; quelquefois on y ajoute un grand voile. Le maître-autel se dresse au milieu et isolé, on y dépose l'Evangile, la croix, le tabernacle, on le recouvre d'une riche nappe de soie, appelée *entemense ;* elle porte imprimée l'image du Sauveur, renferme des reliques et sert de pierre sacrée. A droite, s'élève un autre autel sur lequel on dépose les ornements sacrés ; à gauche, un troisième autel appelé *offertoire*, là sont les offrandes du peuple pour le sacrifice et les vases sacrés.

Le célébrant toujours assisté du diacre, s'habille à l'autel de droite. Il passe ensuite à gauche, à l'*offertoire*, s'y lave les mains, prépare un pain levé pour le sacrifice. Armé de la *sainte lance*, il le signe de la croix, le transperce à droite, à gauche, à la partie inférieure, à la partie supérieure, et le divise en trois ou quatre portions en l'honneur de la Vierge, des saints, en mémoire des vivants et des morts, les dépose dans un bassin qui sert de patène, avec le calice mélangé d'eau et de vin, il les recouvre de trois voiles et les encense.

Toutes ces cérémonies sont accompagnées de versets rappelant la passion du Sauveur.

Le prêtre et le diacre se rendent alors au grand autel, l'encensent des quatre côtés, et pendant que le célébrant récite les prières préparatoires, le diacre descend dans la *nef* faire au peuple les *prières pacifiques* pour l'Eglise entière, à chaque avertissement l'assemblée répond *Kyrie eleison.*

Le diacre retourne ensuite à l'autel recevoir la bénédiction du prêtre et l'Evangile ; il le promène processionnellement dans la *nef*, c'est ce que l'on appelle la *petite entrée.* De retour au sanctuaire, il chante le Trisagion ; pendant ce temps le prêtre, tourné vers le peuple, les bras étendus, tient de la main droite un cierge à trois branches, figurant la Trinité, et de la gauche un cierge à deux branches figurant l'Incarnation du Sauveur et les deux natures, divine et humaine.

Ce chant est suivi de l'épître, de l'encensement de l'autel et du sanctuaire, du chant de l'Evangile ; puis le diacre se tourne vers le peuple, annonce les prières pour l'Empereur, les fidèles et les catéchumènes ; le peuple répond toujours *Kyrie eleison.*

Pendant que le célébrant récite l'*hymne des Chérubins*, le diacre encense de nouveau l'autel et le sanctuaire.

Vient alors le moment le plus solennel. Le prêtre se rend à l'*Offertoire*, couvre le diacre d'un voile, lui place sur la tête les dons dans le bassin d'argent, et précédé d'autres clercs portant la croix, des flambeaux, portant lui-même dans ses mains le calice, il se dirige vers la *nef*, et de là au grand autel ; le peuple se prosterne sur son passage : c'est ce que l'on appelle la *Processisn des dons* ou la *grande entrée*.

Ici commencent les prières de l'oblation et de la paix. Le diacre crie au peuple : *les portes, les portes, soyez attentifs et avec sagesse ;* et l'on ferme les portes du sanctuaire, et l'on tire le voile. Le peuple récite le symbole, le prêtre la préface et le *Sanctus*. Le diacre armé d'un éventail figurant une tête de Chérubin à six ailes, l'agite légèrement au-dessus de l'autel, pendant les prières de la consécration.

La *mémoire des vivants et des morts*, la première bénédiction au peuple, l'Oraison dominicale, l'élévation, la fraction de l'hostie, le mélange des saintes espèces suivent la consécration. En ce moment, le diacre apporte de l'eau très-chaude que le prêtre verse dans le calice ; puis, il communient tous deux sous les deux espèces, et, en adoration, ils récitent de longues prières dans le recueillement le plus profond.

Le peuple communie également, avec une cueiller, sous les deux espèces, et les restes du sacrifice, déposés dans le calice, sont portés à l'*Offertoire*. Le peuple est béni une seconde fois, et congédié par ces paroles, *Procedamus in pace, retirons-nous en paix*, auxquelles il répond, *au nom du Seigneur, in nomine Domine*.

Le prêtre après les prières de l'action de grâces quitte les vêtements sacerdotaux, et, en passant devant le peuple, il le bénit une troisième fois en disant : " Que le Seigneur Dieu vous conserve tous, par sa grâce et par sa bonté, à présent, et toujours, et dans tous les siècles."

Le peuple répond : " Conservez, Seigneur, pour de longues années celui qui nous bénit et nous sanctifie."

Vœux touchants, expressions de la reconnaissance de tout un peuple, pour les bienfaits célestes que répandent sur lui les travaux et les prières de ses pasteurs.

Après la messe, la discussion a continué sur le troisième chapitre disciplinaire, *de la Vie ecclésiastique*.

Le lundi, 31 janvier, la Congrégation générale s'est réunie comme à l'ordinaire sous la présidence des cinq Cardinaux légats.

Après la sainte Messe, le sous-secrétaire du Concile a lu un premier rapport de la commission des *Juges des excuses* et *controverses* faisant connaître les noms des prélats qui n'ont pu se rendre au Concile, et de ceux qui avaient été obligés de quitter Rome depuis son ouverture.

Les motifs allégués n'ont pas soulevé la moindre observation, et les Pères ont passé à la discussion, déjà commencée sur les *Schèmes disciplinaires*.

Avant de lever la séance, le Cardinal de Angelis a communiqué à la vénérable assemblée la triste nouvelle de la mort de Mgr. Mascaron Laurence, évêque de Tarbes. Il a rappelé en quelques mots les hautes vertus du défunt et recommandé son âme aux prières de ses collègues.

Plusieurs circonstances ont concouru à donner à cette mort l'illustration des vies les plus brillantes. La première a été son âge avancé de quatre-vingts ans, sur lesquels il compta vingt-cinq années d'épiscopat, admirablement remplies, comme l'attestent les regrets universels de son diocèse. Malgré les infirmités d'une si grande vieillesse, l'intrépide prélat n'a pas hésité à se rendre à l'appel du Souverain-Pontife, à porter au Concile les lumières de sa longue expérience et de ses vertus. Défenseur de l'infaillibilité, il fut un des premiers à signer le mémoire dont nous avons parlé, et quand on lui présenta la plume, il la saisit avec une sorte d'enthousiasme : " C'est la foi de ma jeunesse, s'écria-t-il : je l'ai professée comme prêtre, proclamée comme évêque : il m'est doux de lui rendre témoignage en mourant."

Les obsèques du saint vieillard ont eu lieu dans l'église nationale de Saint-Louis-des-Français. Près de deux cents évêques y assistaient ; Mgr. Lacroix, évêque de Bayonne, célébra le saint sacrifice.

Immédiatement après les cérémonies, le corps a été dirigé vers la France, il sera enseveli dans sa cathédrale, selon son désir. Il sera bien là, au milieu de son peuple, qu'il aima comme un père, et auquel il laisse pour héritage, l'exemple le plus achevé de toutes les vertus.

On s'attendait à ce que le deux février, fête de la Purification de la Vierge, il y aurait une troisième session ; mais cette attente n'avait point de fondement. Les sessions publiques ne peuvent être intéressantes, que lorsqu'il y a une série de décrets prêts pour le vote définitif et pour la promulgation. Or, il n'y en a de prêts ni sur les matières de foi, ni sur les matières de discipline.

La députation de la foi travaille activement le chapitre dogmatique qui lui a été renvoyé, il y a quelques semaines. L'assemblée des Pères ne peut guère tarder à recevoir la nouvelle rédaction avec les changements qui auront été jugés convenables, et à se prononcer définitivement.

De son côté, la députation de la *discipline* rivalise de zèle pour faire les amendements nécessaires aux deux premiers chapitres disciplinaires qu'elle est chargée de réviser, pendant que les congrégations générales poursuivent la discussion des autres chapitres. Ces décrets, revisés et approuvés par les Pères, seront ensuite soumis au Pape. S'il les rejette, il n'en sera plus question ; s'il les admet, ils seront tenus en réserve, pour être promulgués à la prochaine session.

Ce n'est pas sans émotion que l'on se représente l'Eglise entière, travaillant dans ces projets de décrets disciplinaires, à se réformer elle-même, et à s'approcher de plus en plus de cette perfection qui est son éternel idéal. La merveille du Concile de Trente a été précisément l'ensemble de ses décrets sur ces matières de discipline, sur les rapports hiérarchiques et les devoirs réciproques du clergé. Les difficultés des temps ont motivé les dérogations aujourd'hui si fréquentes aux règles canoniques ; le travail actuel de la haute assemblée paraît avoir pour objet principal, de mettre les canons consacrés par l'expérience des siècles, en rapport avec les nécessités des temps nouveaux. L. G.

CONCILE ET JUBILE.

[Compte-rendu des conférences de Notre-Dame de Paris prechées par le R. P. Monsabré des F.F. P.P.

Deuxieme Conference.—5 Decembre 1869.

De l'appel maternel de l'Eglise.

Le R. P. Monsabré a commencé cette seconde conférence en rappelant ces paroles de Jésus-Christ: " Venez à moi, vous tous qui êtes accablés sous le faix du travail et de la douleur, et je vous restaurerai." Paroles pleines de tendresse que l'époux disparu met dans la bouche de son épouse l'Eglise, héritière de sa douceur et de sa miséricorde. Ce cri de l'amour maternel: " Venez à moi, mes enfants," *Venite ad me omnes*, tous les siècles l'ont entendu.

" Dans tous les siècles, dit l'Orateur, il y a eu des maux, et aux maux de tous les siècles l'Eglise s'est empressée d'apporter remède. C'est particulièrement par le moyen des conciles qu'elle a accompli cette grande œuvre. En affirmant sa vie, elle affirmait aussi les doctrines divines dont dépend le salut de l'humanité, et les principes sauveurs de la science et de la moralité publique. Elle confondait l'erreur et dispersait ses forces. Elle corrigeait les scandales du sanctuaire et réformait le sacerdoce à l'image du prêtre éternel. Elle humiliait les usurpateurs de son pouvoir et contenait par ses anathèmes les tyrans audacieux dont les convoitises pesaient sur la conscience des peuples. Elle imposait à la turbulante ardeur des races toujours prêtes à la guerre et aux vengeances privées, des trêves et des limites sacrées, et posait ainsi les fondements d'un nouveau droit des gens. Elle rapprochait les peuples ennemis en les enrôlant sous une commune bannière, dans des expéditions saintes, et sauvait ainsi l'Europe de la barbarie musulmane. Elle préparait dans les élections cléricales et monacales le modèle de ces grands actes de vie publique dont nous nous glorifions comme d'une conquête moderne. Elle apprenait aux princes et aux tribunaux les formes de la justice. Elle entrait au foyer domestique et purifiait par ses saintes lois les sources où les générations prennent vie; elle protégeait la faiblesse de la femme contre les exagérations barbares de la puissance maritale. Elle usait lentement les fers des esclaves. Elle

mettait les propriétés à l'abri du vol et de la rapine, en se constituant leur gardienne ; elle réprimait les avidités de l'usure. Elle propageait l'instruction et créait pour elle l'émulation des honneurs. Elle vengeait les arts outragés. Elle faisait, dans les biens qu'elle tenait de la charité des fidèles, une large part aux pauvres du bon Dieu. Enfin, pour tout dire en quelques mots, l'Eglise, dans chaque âge de sa longue vie, s'est appliquée à guérir toute erreur, tout vice, tout abus, tout malheur privé, toute calamité publique.

“ Pardonnez-moi, messieurs, ce trop rapide coup d'œil sur le passé, je ne puis m'attarder ; j'ai hâte de vous rappeler l'acte solennel qui doit continuer parmi nous la bienfaisante et glorieuse tradition de l'Eglise. Elle a fait entendre son appel royal, appel de sa puissance, et affirmé sa vie ; écoutons aujourd'hui son appel maternel, appel de son amour.

“ L'Eglise, dans son concile, veut pourvoir aux besoins de la famille chrétienne dans la *crise contemporaine.*

Disons d'abord ce que c'est que cette *crise contemporaine.*

En second lieu, quels remèdes nous pouvons attendre de notre mère la sainte Eglise.

“ Messieurs, je serai obligé de toucher des points délicats. Je vous conjure, par la charité de Notre-Seigneur, de ne point introduire de noms propres dans ce que je vais dire. Je naviguerai de mon mieux au milieu des écueils, il n'est pas besoin que vous m'exposiez au péril des rencontres personnelles. Du reste, je veux que vous trouviez toujours dans ma parole, avec la franchise d'un apôtre, la douceur et la bénignité d'un cœur ami.

L'Eglise doit passer par la tribulation jusqu'au jour où elle perdra pour jamais, dans l'éternité, son nom de militante ; aujourd'hui, elle est engagée dans une crise qui abat les faibles et que certains esprits optimistes cherchent à atténuer. L'Orateur, sans se prononcer sur ces atténuations de l'optimisme, s'en rapporte, dit-il, aux propres paroles du représentant de Jésus-Christ, le souverain pontife. Après avoir cité le passage de la bulle d'indiction dans lequel le saint-père fait la peinture abrégée de nos maux, il s'adresse à son auditoire en ces termes :

“ Ne l'oubliez pas, messieurs, ces paroles viennent de celui qui voit de haut le monde entier, qui porte en son âme la sollicitude de toutes les Eglises et qui entend chaque jour l'universel gémissement de ses enfants. Il n'exagère rien ; car, pour peu qu'on veuille observer avec soin, il me semble que l'on reconnaîtra dans la crise contemporaine non pas seulement le retour d'un ou de plusieurs des maux qui ont affligé à tour de rôle l'humanité chrétienne, mais comme la *réviviscence simultanée* de tous les maux.

Après avoir jeté un coup d'œil sur le passé, le père conclut ainsi :

“ Chaque erreur, chaque vice a eu son temps. Aujourd'hui, hélas! c'est comme un rendez-vous général. Semblable à ces malheureux chez

qui l'âge critique rappelle à la fois toutes les maladies par où ils ont passé, la société contemporaine a vu, dans l'espace de quelques années, revenir l'un sur l'autre tous les maux dont nos pères ont gémi. Auscultons-la ensemble, messieurs, il faut cela pour connaître l'intensité de la crise présente.

Ici l'éloquent Dominicain a fait un admirable résumé des erreurs contemporaines ; l'esprit humain répudiant la foi comme une faiblesse, la raison s'élevant, par une apothéose sacrilége, jusqu'à la dignité même du Verbe de Dieu, tous les dogmes s'écroulant avec l'autorité suprême qui les impose à nos respects, et la religion de l'avenir affichant ses prétentions à remplacer la religion du Nazaréen ; dans cette religion de l'avenir, aucun des dogmes qui repose sur le bon sens du genre humain ne résistant à la fièvre terrible de la négation. Dieu, hypothèse ; l'âme, fonction du système nerveux ; l'immortalité, chimère ; la vertu et le vice, produits chimiques comme le sucre et le vitriol.

" C'est par cette chute grossière, messieurs, que la raison se punit elle-même de son orgueil. Mais, chose horrible, les trahisons de la science et du talent viennent en aide à toutes ces erreurs. La science affecte d'éviter les chemins lumineux qui la conduiraient à la connaissance des causes, et entoure d'une attention maladive des phénomènes impuissants. Le talent se prostitue à une littérature immonde et outrage de ses productions la sainte majesté de l'art. Certaines chaires laissent tomber, comme autant d'oracles, sur la jeunesse les maximes d'une impiété extrême, et la presse en démence en répand le virus jusqu'aux plus basses couches de la société.

Vous le savez, messieurs, la logique de l'erreur est plus vite en sa marche et a plus de force en notre vie que la logique de la vérité ; grâce à la complicité de nos passions, les principes pervers se traduisent aussitôt par des actes pervers. Voilà pourquoi nous avons vu et voyons encore, en haut, la religion traitée comme une faiblesse, l'Eglise mise autant que possible à l'écart des choses humaines, son chef et ses membres insultés et tourmentés, son sacré patrimoine à la merci de l'injustice et du guet-apens, sa liberté enchaînée ou menacée, les ordres religieux signalés à la vindicte publique et aux convoitises des misérables.

Plus bas, la force érigée en droit, le fait accompli patronnant les aventuriers et les usurpateurs, les petits peuples en proie aux vautours, les maîtres du monde dépouillés de leur prestige divin, l'autorité partout avilie et sourdement minée par les conspirations de l'anarchie, les revendications sauvages d'une fausse liberté provoquant les réactions violentes des pouvoirs personnels, les serments méprisés, la conscience cautérisée à l'endroit du parjure, les courtisans des princes et les courtisans du peuple luttant de basse soumission et de flatteries aux pieds des maîtres auxquels ils ont immolé leur dignité.

Plus bas encore, le bonheur honteusement confondu, avec le bien-être et le plaisir, les aspirations de l'âme tendues vers la richesse, les chemins ténébreux de l'injustice fréquentés par une foule innombrable, l'amour remplacé par des calculs, la famille abrégée par des craintes impies, le

foyer domestique déshonoré par des infidélités facilement absoutes, la débauche s'affichant sans pudeur, la froide cruauté arrangeant ses meurtres à l'avance comme une opération d'arithmétique, le luxe insultant à la misère du peuple, la spéculation abusant de ses forces, et lui, lui le malheureux qu'on a fait sans Dieu, sans foi, sans consolation, sans espoir, secouant sa crinière et tâtant ses membres vigoureux pendant qu'on lui prêche la liquidation sociale.

" Enfin, comble de la honte et du malheur, des hommes insultant comme les désespérés de l'enfer à la plus touchante des perfections divines, la miséricorde, et s'engageant par vœu à l'impénitence finale ; des morts cyniques transformant le lit funèbre en chenil et nos cimetières en voirie.

A cette peinture énergique qui a produit dans l'auditoire une sensation profonde, l'Orateur a ajouté une énumération des maux intérieurs qui font éprouver à l'Eglise comme des *frissons*. Catholiques sincères, mais indépendants ; catholiques surpris par leurs mots retentissants et magiques de liberté, de progrès, et trop faciles aux compromis ; catholiques trop défiants et intolérants qui offensent en voulant éclairer, blessent en voulant guérir ; méfiance, préjugés, imprudences, exagérations, dépits, aigreurs, indignations, qui occupent les forces de la polémique aux dissensions et aux querelles domestiques, tandis qu'elles devraient être toutes employées à la défense commune de la sainte cause de Dieu contre ses vrais ennemis : voilà la crise. Dans cette crise on sent tressaillir tout ce qui reste à la société de forces vives. *Réaction simultanée* contre la *réviviscence simultanée* de tous les maux, cette réaction soutient l'Eglise dans l'accomplissement de son devoir de mère ; elle fait appel à toutes ses lumières, à toutes ses forces, à tout son amour. Quels remèdes va-t-elle nous offrir ?

DEUXIEME PARTIE.

Les paroles de la bulle d'indiction par lesquels le souverain pontife trace d'une manière large les opérations du concile, répondent à cette question : Quels remèdes devons-nous attendre de notre mère la sainte Eglise ? Il semble que, poussée à bout par l'excès du mal, cette partie de la société qui représente dans la crise contemporaine la réaction des forces vives, laisse échapper de son cœur et de ses lèvres la prière du roi prophète : *Bonitatem et disciplinam et scientiam doce me.* Répondant à cette prière, l'Eglise met à notre service, en son saint concile, sa science de la vérité, sa discipline et sa maternelle bonté.

1o *sciance de la vérité. scientiam.* Les docteurs réunis doivent composer un contre-poison divin dans lequel entreront toutes les vérités, parce que la grande hérésie moderne a mis le monde sous le coup d'un empoisonnement général.

" Nous attendons cela de vous, s'est écrié le conférencier. O sainte Eglise, ô mère ! vous nous l'avez promis.

" Vous rendrez donc à Dieu sa grande gloire qu'on lui a ravie, vous affirmerez sa nécessaire existence, vous nous expliquerez sa vie, vous nous compterez ses infinies perfections, types de tout ordre et de toute beauté. Vous nous montrerez, assis sur son trône éternel, *celui qui est*, vous nous ferez entendre son *fiat* tout-puissant, vous le distinguerez de son œuvre et nous conduirez dans les replis harmonieux du monde où travaille incessamment une bonne et douce Providence.

Vous raconterez à l'homme son origine divine et la grandeur de sa nature ; de son âme intelligente, libre, immortelle, de sa raison et de sa conscience, marquées du sceau de Dieu et honorées de la responsabilité, premier principe de tout mérite et de toute gloire dans le temps et l'éternité ; de sa chair, temple de l'esprit, canal de la grâce, destinée à revivre après avoir passé par les embrassements de la mort et les opprobres de la tombe.

" Vous nous ramènerez à ces jours bénis de la vie du genre humain, où la voix de Dieu fut entendue au milieu des merveilles et nous apprit les secrets du ciel. Comme la pieuse femme que Jésus-Christ rencontra sur le chemin du Calvaire, vous enlèverez de la face adorable de votre maître ces couleurs menteuses, pires que des souillures, dont l'ont couverte des mains sacrilèges. Vous le prendrez entre vos bras, ce maître bien-aimé, et vous nous le ferez voir tel qu'il est, vrai Dieu et vrai homme, sauveur de l'humanité, vainqueur du péché et de la mort, auteur de la grâce et votre immortel époux, demeurant avec vous jusqu'au siècle des siècles et vous communiquant tous ses biens ; sa doctrine, ses mérites, son autorité, sa puissance.

" A l'ingratitude des peuples et des rois qui vous repoussent vous répondrez par cet insigne bienfait, de rendre leurs droits respectables en proclamant à haute voix les lois divines qui les protégent.

" A ceux de vos enfants qui se laissent surprendre par des mots remplis de promesses trompeuses, vous rappellerez que Dieu a donné à son fils l'héritage des nations et qu'il en est le premier roi : que la vérité de Jésus-Christ a des droits contre lesquels ne peuvent prescrire les principes malsains nés de nos révolutions ; que tout en subissant les vicissitudes des choses humaines, vous poursuivez patiemment lidéal d'une parfaite subordination de l'ordre naturel à l'ordre surnaturel, dans les sociétés comme dans les individus ; que si la prudence commande d'attendre la réalisation de cet idéal, la foi chrétienne ne permet pas d'y renoncer.—Vous rappellerez encore que l'autorité et la liberté ont leur mesure, c'est-à-dire le point précis où elles commencent à offenser la conscience des peuples, la vérité dont vous avez le dépôt et le culte que vous devez à Dieu.—Vous rappellerez encore qu'en aucun temps, en aucune conjoncture, on ne doit prendre votre résignation et votre silence pour l'approbation d'un état de choses où les vues de l'homme semblent triompher des vues de Dieu. Les vérités inférieures et partielles qui nous égarent et nous passionnent parce que nous les considérons séparément et ne voyons que leurs contradictions apparentes, vous les rapprocherez de vos principes divins, vous nous les ferez voir dans ces principes, afin de dissiper nos illusions et nos malentendus. Enfin, ô sainte Eglise ! ô mère ! ô source de l'unique science à laquelle nous puissions aujourd'hui recourir, vous définirez et préciserez tout ce qu'il est nécessaire de définir et préciser pour que rien ne manque au

breuvage de lumière qui doit combattre les poisons du déisme, du panthéisme, du matéralisme, du socialisme, du rationalisme, du naturalisme, du.. enfin de tant d'erreurs mal définies qui font de vains efforts pour se rattacher à la vérité.—Puis, comme il ne faut pas que votre remède sacré soit corrompu, vous le mettrez sous la protection de vos anathèmes. L'anathème !.. Messieurs, puis-je prononcer ce mot sans faire sourire beaucoup d'entre vous ? A quoi servent, me dira-t-on, les anathêmes de l'Eglise, si ce n'est à faire mépriser sa doctrine ? N'allons pas si vite, je vous en prie. —La malédiction d'une mère est toujours terrible. Quel scélérat, après avoir frappé d'un coup mortel un enfant, ne serait épouvanté de voir sa mère en pleurs se dresser devant lui et d'entendre ce cri vengeur : Monstre, je te maudis !—C'est l'anathème, il a toujours été fatal aux erreurs qu'il a frappées ; toutes n'ont plus traîné depuis qu'une existence misérable. Que l'impiété s'en moque, si elle en a le courage ; mais qu'il nous pénètre, nous, d'une sainte horreur pour le mal.

2o. Avec le remède de sa science, l'Eglise nous offre le remède de sa discipline. *Disciplinam.* En écartant l'Eglise des choses humaines, en dépravant les principes, l'impiété gène les mouvements de notre vie et pèse douloureusemt sur nos mœurs chrétiennes. L'Eglise veut nous donner une règle sûre qui nous apprenne à vivre chrétiennement dans le milieu tourmenté où nous sommes, une règle sainte qui relève nos mœurs. S'appliquant à elle-même cette parole du Sauveur : " Père saint, je me sanctifie pour ceux que vous m'avez donnés ", elle se sanctifie pour nous. En poussant le prêtre, par une salutaire discipline, jusqu'au sommet de la perfection évangélique, elle donne à son exemple plus de lumiere et de force, à sa parole plus de pénétration et d'efficacité.

3o· L'Eglise met encore à notre service sa maternelle bonté. *Bonitatem.* Elle en a donné une preuve touchante en faisant entendre le cri de son cœur aux schismatiques, aux héritiques, aux indifférents, aux incrédules. Nous avons lieu d'espérer que cette bonté se montrera avec éclat dans son action conciliaire, et que le respect des principes sera merveilleusement accordé avec toutes les délicatesses et tous les ménagements d'amour que notre sainte mère doit au malheur des temps. Paix et concorde universelle, voilà ce que nous promet la bonté maternelle de l'Eglise. *Communem omnium pacem et concordiam.*

" O sainte Eglise ! ô ma mère ! obtiendrez-vous tout ce que vous désirez ? Verrons-nous " tous nos maux apaisés, les vices et les erreurs détruits, notre auguste religion et sa salutaire doctrine, pleines d'une vigueur nouvelle, reprendre leur empire ; la piété, l'honnêteté, la justice, la charité et toutes les vertus chrétiennes se fortifier et fleurir pour le plus grand bien de l'humanité ? " Verrons-nous les nations schismatiques de l'Orient groupées autour de la chair de Pierre et, animées de l'esprit des anciens croisés, s'opposer comme un rempart vivant aux envahissements d'une puissance avide qui fait presque chaque année un repas de quelque province usurpée ? Verrons-nous l'Angleterre revenir à la foi des Alfred et des Edouard, et, tournant son esprit d'aventure aux triomphes de la vérité catholique, planter la croix, le pavillon de Dieu, sur tous les rivages du monde ? Verrons-nous la France chrétienne comprendre sa mission de fille

ainée et devenir dans l'univers l'agent provocateur, non plus des révolutions qui détruisent, mais des révolutions qui édifient ? Verrons-nous les indifférents, touchés par l'amour maternelle de l'Eglise autant qu'instruits par l'expérience de nos malheurs publics, secouer le sommeil funeste où ils sont depuis si longtemps ensevelis ? Verrons-nous s'accomplir cette oracle d'un homme illustre : " Plus que jamais il faut nous tenir prêts pour un évènement immense dans l'ordre divin. . Tout annonce je ne sais quelle grande unité vers laquelle nous marchons à grands pas." ? Entendrons-nous les familles et les peuples, revenus à Dieu, chanter ce beau cantique de la fraternité : " Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble dans l'unité du vrai et du bien ! Qu'il est bon, qu'il est doux d'être unis par l'amour, comme Hermon et Sion par la rosée du ciel, comme la barbe vénérable d'Aaron et la frange de son vêtement par un parfum précieux ! C'est là que Dieu répand la bénédiction et la vie à toujours." ? Verrons-nous toutes ces choses ? Entendrons-nous toutes ces choses ? Messieurs, c'est le secret de Dieu. Mais ce qui me parait indubitable, c'est que la bonté maternelle de l'Eglise portera ses fruits dans son propre sein. Nous croyants et catholiques, nous ne voudrons plus qu'il y ait parmi nous d'écoles ni de partis. Nous réprimerons l'intempérance de notre zèle, nous corrigerons l'entêtement de nos opinions, nous sacrifierons les illusions qui nous sont chères, nous nous pardonnerons nos mutuelles faiblesses et imperfections, nous ne verrons plus, les uns dans les autres, que la bonne foi, le sincère amour du bien et les services rendus. Si le monde entier ne revient pas à l'unité, au moins les positions seront ainsi tranchées, on saura qui est à Dieu, qui est à Bélial. Les forces de vie seront armées de vérité, de justice et d'amour, contre les forces de mort. Instruits, disciplinés et étroitement unis par l'Eglise notre mère, nous combattrons avec une sainte énergie, une rage divine ; et si nous ne pouvons pas dire encore : " Maintenant le prince de ce monde est jeté dehors " *Nunc princeps hujus mundi ejicietur foras*, nous nous appuierons sur cet encouragement du Sauveur : " Ayez confiance, j'ai vaincu le monde " *Confidite, ego vici mundum.* A notre attitude, à nos efforts, à notre persévérance, à nos succès, on reconnaîtra la vérité de cette parole d'un de nos frères égarés : " C'est une idée sublime que celle qui cherche dans les temps difficiles, dans les plus grandes tourmentes de l'Eglise, un remède au mal par la réunion des premiers pasteurs. " Oui, messieurs, c'est une idée sublime, on y voit se manifester l'esprit de Dieu et l'amour d'une mère.

TROISIEME CONFERENCE.—12 DECEMBRE 1869.

De la priere demandee par l'Eglise.

L'étude qui a été faite, dans les précédentes conférences, de l'appel adressé par le chef de l'Eglise à tous les évêques de la chrétienté, a eu

pour résultat d'opposer aux maux qui nous affligent la synthèse de nos espérances. Maintenant, faut-il attendre sans rien faire des oracles du concile ? Non, car l'action de tous les fidèles est solennellement requise par celui-là même dont la voix souveraine a provoqué l'ébranlement général de l'épiscopat. " Il a prié, dit-il, le Père des lumières et de tout don parfait ; et il a résolu d'exciter la piété et la religion de tous les fidèles, en ouvrant avec libéralité le trésor des indulgences, afin que les âmes purifiées, s'adressant à Dieu avec plus de confiance, puissent obtenir de lui le secours opportun de sa miséricorde et de sa grâce."

" Vous l'entendez, messieurs. Vous aussi vous devez être de cette grande fête et de ce grand travail dont Rome est aujourd'hui le théâtre ; vous devez en être autrement que par la présentation qui sera faite de votre témoignage avant la définition de la foi, autrement que par votre silencieuse attente et vos respectueux désirs ; vous devez en être par la religieuse et efficace coopération de vos prières.

1o Quels sont les rapports des prières demandées par l'Eglise avec le but principal de son action conciliaire ?

2o Par quels moyens l'Eglise assure-t-elle l'efficacité de ces prières ?

Voilà les deux questions que je vais traiter dans cette conférence."

I.

Nous donner la science de la vérité et, par la science de la vérité, réformer, régler et sanctifier notre vie, tel est le but principal des efforts et des travaux de l'Eglise assemblée.

Il ne se peut rien concevoir de plus grand, car la vérité est le bien suprême de l'homme. — Ce bien est soumis à la loi providentielle qui régit l'effusion de tous les biens, et que notre maître Jésus-Christ a exprimée par cette formule concise : *Petite et accipietis.*— Demander pour recevoir, c'est la loi.=Cette loi est confirmée par un mouvement profond, irrésistible, universel, le mouvement de l'instinct. C'est donc par un attrait naturel autant que par un acte de soumission à la volonté de Dieu que nous demandons à la plénitude infinie les biens qui doivent combler les vides de notre existence.

Mais le bien qui doit nous préoccuper avant tous les autres, c'est le bien suprême de la vérité ; nous devons le demander avec d'autant plus d'empressement, qu'en l'absence de tous il suffit ; avec d'autant plus d'assurance, que Dieu ne peut nous le refuser, puisqu'il est non moins nécessaire à l'accomplissemeet de ses propres desseins qu'à la certitude de notre vie.

" Le bien de la vérité est donc soumis à la loi providentielle qui règle l'effusion de tous les biens. Nous le demandons, c'est la loi. Ajoutez, messieurs, que la prière, par elle-même, a sur la vérité un pouvoir et des droits qui lui manquent quand il s'agit d'autres biens, et cela en vertu d'affinités et sympathies mystérieuses qui mettent la lumière éternelle dans l'impossibilité de se refuser à nos désirs. En effet, qu'est-ce que la prière ? C'est non-seulement l'attestation de nos rapports avec Dieu, disposant la vérité même à la bienveillance ; c'est encore la confiance naïve et sincère que l'homme fait à Dieu de sa profonde misère. Pour qui sait prier, Dieu

est plus qu'un maître opulent de qui l'on attend les faveurs ; c'est un père, c'est un ami. Il écoute sans lassitude et sans ennui le pauvre petit être qui lui raconte ses secrets, et, fidèle lui-même aux saintes lois de l'amitié, il raconte les siens. Or les secrets de Dieu, qu'est-ce donc, messieurs ?—C'est une éternelle vérité.

" La prière est encore l'élévation de notre âme vers Dieu. *Ascensus mentis ad Deum.* Qu'est-ce à dire, sinon un acte par lequel nous sortons de la région où les ombres ne sont éclairées que par de pâles reflets, pour monter vers le soleil éternel ? En approchant de lui, ne recevrons-nous pas mieux ses rayons ? En gravissant les montagnes d'objets périssables qui nous le cachent, ne verrons-nous pas mieux et lui même et toutes les choses qu'il éclaire ? Homme religieux, nous ressemblons à ces voyageurs avides qui partent de la vallée profonde endormie dans la nuit ; ils montent à travers les forêts, ils montent par-dessus les rochers, ils montent par-dessus les glaces, ils montent par-dessus les neiges. Ils montent, ils montent, ils montent jusqu'à ce qu'ils soient arrivés au dernier pic, d'où ils contemplent et la source même du jour et, sous les courbes immenses du firmament, toutes les ravissantes beautés que baigne la lumière . . Mais non, messieurs, la prière ne nous conduit pas encore jusqu'à ce terme sublime : cependant c'est notre naturel mouvement de monter, monter toujours avec elle, jusqu'à l'heure bénie où, voyant la lumière dans la lumière même, et reposés par une contemplation qui assouvira notre âme, nous n'aurons plus à crier d'une voix plaintive. Seigneur, envoyez-nous donc les rayons de votre vérité ! *Emitte lucem tuam et veritatem tuam.* Seigneur, montrez-nous votre face adorable ! *Ostende nobis faciem tuam, Domine.*

" Messieurs, s'il y a parmi vous quelque esprit fort, il ne manquera pas de dire que toutes ces considérations sur les rapports de la prière avec la connaissance de la vérité, sont parfaitement inutiles. Nous sommes munis par la nature d'un appareil invisible qui dégage des formes visibles les éléments avec lesquels se produit en nous la lumière du vrai.—Méfions-nous de cette indolence spirituelle qui spécule sur les révélations d'en haut, et, hardis ouvriers de la science, cherchons par nos labeurs le bien suprême dans lequel se repose l'intelligence. La vérité ne vient pas au-devant de nous, c'est en vain qu'on l'appelle ; il faut la poursuivre ; mais, en quelque profondeur qu'elle se cache, elle ne saurait échapper ni à la pénétration de notre esprit, ni à la persévérance de nos efforts.

" Ceux qui raisonnent ainsi, messieurs, connaissent bien peu la faiblesse de l'intelligence humaine et l'histoire de ses égarements. Pour active qu'elle soit, elle ne peut éviter tous les piéges tendus sur les chemins qu'elle parcourt. Outre que ses forces bornées s'étendraient difficilement à tout l'ensemble des vérités que l'on considère habituellement comme son naturel domaine, la précipitation, la vanité, l'amour de soi, le parti pris, l'entêtement, l'entraînent, la fixent loin de son objet. Le vrai lui-même a

des perspectives et des oppositions de tons qui trompent l'irréflexion. Rien ne nous est plus facile que de le réformer et de nous attacher avec une opiniâtreté funeste à cette contre-façon d'un bien dont notre âme est avide. Notre illusion est telle que nous aimons la vérité dans l'erreur qui nous abuse ; car aimer l'erreur pour l'erreur même, c'est une monstruosité qu'on ne conçoit pas plus qu'aimer le mal pour le mal.

" Lisez l'histoire, et vous les verrez, ces hommes, pleins de confiance en eux-mêmes et toujours repliés sur leur âme comme si l'infini était en eux. Ils ont abordé tous les grands problèmes, Dieu, le monde, l'homme, sa nature, son origine, ses destinées, la conscience, la liberté, l'autorité, la loi ; et dans tous ces grands problèmes ils ont défiguré le vrai : pas un système qui se tienne ; mais, selon la belle et énergique parole de saint Hilaire, " un cercle éternel dans lequel les luttes de l'orgueil ramènent à point nommé les mêmes erreurs." *Orbem æternum erroris et redeuntis in se semper certaminis circumferunt.* Aucun de ceux qui ont refusé la lumière d'en haut n'a échappé à l'entraînement de ce galop infernal où les esprits les mieux doués, semblables à ces bêtes aveuglées que l'on enchaîne à un manége, battent sans cesse les mêmes traces en croyant avancer.

" Triste leçon après laquelle il faut conclure par ces paroles d'un philosophe qui lui-même fit l'expérience de la faiblesse humaine : " Nulle science particulière n'est impossible qu'au sein de la sciene générale, laquelle emprunte sa dernière explication à la science même de Dieu (1)." Ou mieux encore par ces paroles d'un vrai sage : " Vous qui cherchez la vérité, approchez-vous de Dieu par la prière, afin que vous soyez illuminés, et vos fronts n'auront point à rougir de l'erreur " *Accedite ad eum et illuminamini, et facies vestræ non confundentur.*"

Mais quand il serait que l'homme pût découvrir et définir, sans le secours d'une lumière supérieure, les vérités qui sont du domaine naturel de son intelligence, il y a des mystères pour lui inaccessibles. Vie de Dieu, incarnation du Verbe, justice et miséricorde dans la rédemption du genre humain, etc., qui connaîtrait toutes ces choses, si Dieu ne les eût révélées depuis l'origine du monde ?—Mais il faut prendre garde aux rapports constants et intimes de la prière avec les révélations. Tous les grands illuminés, Moïse, David, Isaïe, Jérémie, Daniel, les prophètes, ont été de grands priants, et le révélateur par excellence vint quand une enfant, une vierge, plus pure que tous les fils de l'homme, eut fait passer la prière de quarante siècles par son cœur immaculé et ses lèvres saintes.

" Le Verbe plein de grâce et de vérité est venu nous instruire. Voyez, messieurs, comme l'efficacité de sa doctrine demeure longtemps suspendue. Il enseigne, et mille prodiges prouvent la vérité de son enseignement ; cependant ceux qu'il enseigne l'offensent à chaque instant par leurs triviales espérances et leurs grossières interprétations de sa parole. De temps à autre il se fait comme une éclaircie dans les ténèbres de leur esprit. Ils s'écrient : " Seigneur, à qui irions-nous ? Vous avez les paroles de la vie

(1) M. Cousin.

éternelle.—Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant ! "—Et puis la nuit devient plus profonde, plus profonde à mesure que les heures s'avancent et que le Sauveur explique plus clairement les étranges mystères de sa vie, de sa mort et de sa résurrection ; nuit funeste qui se termine par de honteuses défaillances, par l'abandon, la trahison, le parjure.

" Que manque-t-il donc à ces hommes ? Ah ! messieurs, il leur manque la lumière, parce qu'ils n'ont pas encore assez prié ! Mais attendez quelque peu. Humiliés et tremblants, ils revoient leur maître sorti du tombeau, ils reçoivent ses dernières confidences, ils suivent d'un œil ravi ses traces lumineuses dans les abîmes du firmament, puis ils se retirent au cénacle, où ils persévèrent dans la prière avec Marie mère de Jésus : *Erant perseverantes in oratione cum Maria matre Jesu.* Dix jours se passent ; pendant ces dix jours, les portes des cieux sont ébranlées par les pieuses clameurs de l'Eglise naissante. Elles cèdent enfin, la lumière se précipite, se brise, entre dans tous les cœurs : c'est *lui !*..lui que le Sauveur avait promis, l'Esprit de vérité !

" Maintenant, ô prodige ! les apôtres voient tout, pénètrent tout, comprennent tout. Ils comprennent que Jésus-Christ est vraiment le fils de Dieu, que son royaume est du ciel, que sa parole est vérité, qu'il a dû souffrir pour entrer dans sa gloire. L'Evangile, tout à l'heure lettre morte pour leur esprit, l'Evangile est illuminé, ils en contemplent avec ravissement les divines beautés. Ainsi dans les vallées profondes apparaissent tout à coup les ruisseaux, les bosquets, les champs, les fleurs, les grâces, la vie, quand le soleil vient s'asseoir au sommet des montagnes ; ainsi dans les grottes ténébreuses scintillent les diamants aux mille facettes sous les feux d'un rayon victorieux. Remplis de l'Esprit-Saint, les apôtres voient enfin la vérité, et ils commencent à l'annoncer au monde. *Repleti sunt Spiritu et cœperunt loqui.*

" Messieurs, la Pentecôte, fête de l'illumination, se perpétue dans les âmes priantes et se renouvelle, parfois avec éclat, dans l'Eglise universelle. Le temps est venu d'un de ces renouvellements. L'Eglise, pour guérir les maux de l'erreur, veut voir mieux qu'elle ne les a jamais vues, et nous faire connaître mieux que nous ne les avons jamais connues, les mystérieuses profondeurs et les salutaires applications des vérités évangéliques, amoindries par les enfants des hommes. Prions donc avec elle ; c'est la loi. Prions ; la prière, vous venez de le voir, ouvre les portes par où se précipite la lumière éternelle ; la prière et la vérité se rencontrent toujours."

II.

L'Eglise nous demanderait en vain des prières, si elles devaient être inefficaces. C'est pourquoi, avec un art ingénieux où l'on reconnait l'amour d'une mère, elle s'est empressée d'assurer l'efficacité de nos prières.

1o Le premier moyen qu'elle emploie, c'est la pénitence, qui étouffe les clameurs du péché et purifie le lieu où doit descendre la lumière divine.

Il s'élève du fond de l'âme pécheresse comme un bruit de révolte dans lequel se perdent toutes les voix plaintives de notre vie qui réclament quelque bien. Le pécheur est tumulte,— pareillement il est ténèbres ; il a quitté sa sphère d'attraction naturelle et tourné le dos à l'astre sublime qui le doit éclairer. Il est ténèbres surtout lorsqu'il laisse tomber son esprit dans une chair troublée, et pour peu qu'il demeure en cet état, il ne reste bientôt plus de l'homme qu'un animal impuissant à percevoir ce qui vient de l'esprit de Dieu. Entre la lumière et les ombres, quels rapports y a-t-il ? *Quæ societas lucis ad tenebras ?*

Evidemment le péché doit être désavoué, puisqu'il nuit ainsi à l'efficacité de nos prières, surtout de celles qui demandent le grand bien de la vérité ;—il est désavoué par la pénitence, que nous rencontrons au seuil de toutes les liturgies.

Si le bruit de nos révoltes, *Marseillaise* insensée de nos passions et appétits troublés, étouffe nos supplications, il est étouffé lui-même par un cri profond et puissant qui va remuer au ciel les entrailles paternelles de Dieu—Le *Miserere*, expression de la douleur et du repentir, délivre nos prières captives, fait rentrer l'homme dans la vérité de son être et nous rend nos affinités et sympathies natives avec la lumière divine.—Bien plus, tout repentir généreux tend à se traduire par des œuvres afflictives qui refoulent devant elles les convoitises; l'âme assainie n'est plus qu'une transparence propice aux irradiations de la vérité éternelle. *Beati mundo corde quoniam ipsi Deum videbunt.* (Ici l'Orateur a fait entendre des paroles pleines de tendresse qui ont arraché des larmes à l'auditoire.)

“ Il était donc important, messieurs, que l'Eglise, en nous demandant nos prières, nous invitât à la pénitence. Permettez-moi de joindre ici ma voix à la sienne et de vous faire entendre non plus la parole d'un discoureur, mais le cri d'un apôtre. Il y en a sans doute parmi vous qui résistent depuis longtemps aux sollicitations des plus fidèles et plus douces affections. Leurs amis, leurs parents, leurs mères, leurs femmes, leurs chers petits enfants ont murmuré tour à tour près des portes de leur âme ces paroles du Seigneur à l'ingrate Jérusalem : “ Jérusalem, reviens à ton Dieu.” Hélas ! ils n'ont pas répondu. Eh bien, aujourd'hui je me mets à genoux devant eux, et, le cœur plein de larmes, je les conjure de ne pas être durs pour cette chère et bonne mère l'Eglise qui les invite au repentir. Elle a besoin de vous, messieurs, elle vous offre toutes ses grâces ; c'est peut-être la dernière fois que vous l'entendrez ainsi. Dites-lui donc : O mère, je me lève et je vais à mon père. *Surgam et ibo ad patrem.*—Voudriez-vous retarder encore ?.. Ah ! mes amis, les jours sont si mauvais ! la vie est si fragile ! les trahisons de la mort sont si soudaines ! l'éternité et les jugements de Dieu sont si près de nous ! ”

2o Le second moyen que l'Eglise emploie pour rendre nos prières efficaces, c'est l'association de nos forces religieuses. Voulant obtenir une grâce peut-être sans pareille dans sa vie, elle nous appelle tous, nous unit dans une même intention, et nous envoie, par les stations du jubilé, recruter les forces du ciel.

“ L'Eglise militante et l'Eglise triomphante s'unissent. Que va-t-il arriver, messieurs ?

“ Quand les vendanges sont faites, la troupe joyeuse des vignerons s'assemble au pressoir. Un homme est là, debout, qui foule de ses deux pieds les grappes qu'on entasse. Le vin coule, mais lentement, goutte à

goutte. Tout à coup un cri retentit : A l'ouvrage ! Aussitôt les bras robustes s'élancent aux branches de l'arbre, les poitrines nues et haletantes poussent dessus, l'arbre gémit, s'abat, pèse, écrase ; l'anche déborde, et d'allègres refrains saluent les flots d'ambre et de pourpre qui bientôt réjouiront le cœur de l'homme. Messieurs, voilà l'image de ce qui doit arriver là-haut sur les saintes montagnes où Dieu entasse ses trésors. Allons, il est temps. Nous ne sommes plus seuls avec notre petite justice ; nous sommes au ciel et sur la terre une armée de priants. Dieu attend. A l'ouvrage ! pressons, pressons son cœur, et qu'il s'en échappe des torrents de lumière et de grâce."

3o. L'Eglise nous convie à une association plus noble, plus sainte et plus puissante que la précédente ; elle nous invite à faire prier Jésus-Christ en nous et avec nous par la sainte communion.

" Les temps sont bien changés, messieurs. Jadis les prêtres, debout près de l'autel, plongeaient leurs mains dans les entrailles des victimes et les levaient toutes sanglantes vers la divinité miséricordieuse qu'ils voulaient toucher. Aujourd'hui, c'est la victime elle-même qui se plonge toute vivante dans les suppliants. Quelle force d'impétration il y a alors dans l'âme d'un chrétien ! Comme ce n'est plus lui qui vit, ce n'est plus lui qui parle. Ecoutez donc, ô Dieu, écoutez votre Fils et soyez vaincu par ses prières. Vous pouviez bien dire à votre serviteur Moïse : Laissez-moi aller, laissez-moi aller. *Dimitte me, dimitte me.* Vous pouviez, puissance infinie, vous dégager des étreintes de ce patriotique amour, qui vous demandait la grâce d'un peuple, mais osez donc dire à votre Fils : Laissez-moi, laissez-moi. *Dimitte me, dimitte me.* Echappez-donc à ses puissantes étreintes ; vous ne pouvez pas, il est aussi fort que vous. Saint Jean l'a vu, ce grand juste, fouler le pressoir de votre fureur, *et ipse calcat torcular furoris iræ, justus et verax*—Moi je le vois, ce grand miséricordieux, fouler aujourd'hui le pressoir de votre amour. O Dieu, méprisez notre voix si vous croyez que nous sommes un trop vil peuple ; mais *lui*, écoutez-le ; Père saint, dit-il, j'ai promis mon esprit de vérité, non pour une fois, mais pour toujours. *Ut maneat in æternum.* Faites honneur à ma parole qui est la vôtre. Ne soyez pas avare de ce don parfait, mais répandez-le avec une largesse immense comme votre bonté. Répandez-le sur ceux qui enseignent, répandez-le sur ceux qui sont enseignés, répandez-le sur ceux qui le désirent, répandez-le sur ceux qui le fuient. Que toute intelligence entre avec lui dans les sacrées profondeurs de ma doctrine, et que votre bonté, sous sa douce pression, s'incline devant ma loi. Père saint, que la Pentecôte de ce dix-neuvième siècle, si solennellement annoncée et si impatiemment attendue, soit, comme la première, la fête de l'illumination et du renouvellement de l'humanité."

(A continuer.)

LES TRIBUS SAUVAGES

DE

L'Amerique Meridionale.

III.

GOUARANIS OU HABITANTS DES PALMIERS.

Nous avons fait connaître déjà l'Orénoque, en parlant des Ottomacs : ce grand fleuve prend sa source dans les montagnes du Vénézuéla, décrit un immense courbe dont le développement est de 625 lieues et vient se jeter dans l'Atlantique presque en face des Antilles. Ce n'est pas par une seule bouche qu'il se déverse dans l'Océan. Longtemps avant de le rejoindre, il se divise en une cinquantaine de branches, qui forment de longs détours, et embrassent un delta aussi grand que la moitié de l'Angleterre. Bien que toutes ces branches aient un nom particulier, trois ou quatre seulement sont assez importantes pour que les navires puissent en sillonner les eaux; et personne, à l'exception des quelques pilotes qui conduisent ces bâtiments, n'a exploré le labyrinthe qu'elles composent.

Le cours de la rivière nous serait lui-même inconnu, sans l'œuvre magnifique de M. Humboldt, la plus belle relation de voyage qui ait jamais été écrite. Il y a aujonrd'hui plus d'un demi siècle que nous possédons cette œuvre précieuse, et depuis lors nous n'avons rien, presque rien appris de neuf sur la région qu'elle nous dépeint. Il est vrai qu'il s'y est opéré peu de changements ; le commerce y languit toujours ; la religion et la civilisation, au lieu de s'y implanter, semblent au contraire s'en éloigner de jour en jour.

Mais ce n'est pas de cela que je veux vous entretenir. C'est d'une peuplade singulière qui habite l'un des points du delta de l'Orénoque ; je veux parler des Guaraunos ou Gouaranis. Ils passent pour appartenir à la famille des Caraïbes; mais ils font bande à part, composent une tribu toute spéciale de sept à huit mille âmes, et tellement caractérisée par sa manière de vivre qu'on peut lui accorder une autonomie complète.

Ainsi que beaucoup d'autres grands fleuves, l'Orénoque est soumis à des crues périodiques ; ses eaux s'élèvent chaque année bien au-dessus de leur niveau ordinaire, et le reprennent ensuite, après avoir couvert un espace plus ou moins étendu. On avait d'abord attribué ces crues à la fonte des neiges, plusieurs des affluents de l'Orénoque prenant leur source dans

les Andes ; mais on a vu qu'on s'était trompé : la véritable cause de ces inondations est la quantité d'eau versée, tous les ans, par les pluies tropicales. Ces pluies sont occasionnées par la position de la terre à l'égard du soleil, et c'est pour cela qu'elles sont périodiques. Le fleuve commence à grandir vers les premiers jours d'avril ; c'est au mois d'août qu'il atteint son maximum, et en décembre que les eaux sont le plus bas.

L'élévation que l'Orénoque peut atteindre a été diversement estimée. Quelques voyageurs l'ont évaluée à cent pieds : il en est d'autres qui ne l'ont pas même porté à cinquante. Chacun d'eux peut avoir raison : cela dépend de l'endroit où la mesure a été prise. Mais si le niveau diffère suivant les lieux, il est toujours à peu près le même pour la place où il a été relevé. Nous en avons la preuve dans les observations qui ont été faites à Angusture, le dernier établissement de quelque importance qu'il y ait sur l'Orénoque. En face de la ville, précisément au milieu du fleuve, il se trouve un îlot rocheux dont le sommet est juste à cinquante pieds au-dessus du niveau le plus bas auquel descendent les eaux. Cet îlot est surmonté d'un arbre, et tous les ans, quand la crue est à son maximum, on ne voit plus que celui-ci : l'îlot est submergé. L'Orénoque s'élève donc en cet endroit à une hauteur constante de cinquante pieds. Il ne s'ensuit pas, commme nous l'avons dit, qu'il atteigne ce niveau dans tout son cours. A Angusture, ainsi que le nom l'indique, il est resserré entre des berges extrêmement hautes, qui le réduisent de moitié. En amont et en aval de cette gorge étroite, il est beaucoup plus large, et perd nécessairement en hauteur ce qu'il gagne en étendue. A vrai dire, ce n'est plus un fleuve, mais une vaste nappe d'eau de plusieurs centaines de milles ; ici couvrant des marais et des plaines, ailleurs s'épenchant au milieu des forêts.

C'est naturellement près de l'embouchure que l'inondation est le plus remarquable. Lorsqu'elle arrive à son maximum, c'est-à-dire en juillet et en août, le pays tout entier disparaît sous ce déluge. Les cinquante bouches du fleuve ne se distinguent plus au milieu de cette mer ; et il serait impossible de naviguer, à travers tous ces écueils, sans les arbres qui servent de bouées indicatrices aux pilotes, et leur permettent de s'orienter. Si alors, suivant l'un de ces pilotes, vous remontez l'un des petits canaux situés au bord du delta, vous assisterez quand viendra le soir, à un spectacle bizarre. Devant vous s'étendra une forêt dont la partie inférieure est noyée comme le reste. Jusque-là, rien de bien extraordinaire ; mais entre les cimes des arbres vous apercevrez du feu ; non pas un incendie ; ce sont des flammes régulières, s'élevant comme d'un foyer, et répandant une lueur tranquille sur le feuillage qui est au-dessus d'elles, et sur l'eau qui paraît leur servir de base.

En approchant, vous distinguerez des marmites suspendues au-dessus de la flamme, des hommes, des femmes qui les entourent ; des ombres qui

paraissent voler d'un arbre à l'autre, et à la surface de l'eau une flotille de pirogues, amarrées au tronc des arbres.

Comment ? des feux établis dans l'air, des créatures humaines allant et venant à la cime des palmiers, gesticulant, babillant, éclatant de rire comme des gens qui seraient chez eux ? C'est qu'en effet vous aurez sous les yeux un village de Gouaranis.

Approchez encore, et glissez-vous dans une de ces bourgades ; tâchez de ne pas y être apperçu, car il est dangereux de s'y introduire ; mais regardez comment les choses s'y passent. D'abord, de quoi vivent les habitants ? A l'époque où vous les voyez, ils se trouvent à cent milles du rivage ; il s'écoulera plusieurs mois avant que les eaux se retirent ; et lorsque le fleuve sera rentré dans son lit, toutes les terres qu'il aura laissés à découvert seront à l'état de marais.

Vous avez remarqué, en arrivant, une petite flotille de canots qui permettent d'aller gagner la rive ; mais c'est un long voyage ; on le fait bien de loin en loin pour une affaire importante ; on ne peut pas y songer pour les provisions quotidiennes. Aussi n'est-ce pas pour aller au marché que ces pirogues ont été faites. Elles servent de temps en temps, lorsqu'il s'agit de troquer certains objets contre les ustensiles qui peuvent être nécessaires ; mais en dehors de ces circonstances exceptionnelles, le Gouarauno ne s'éloigne pas de sa forêt, où il n'a rien à craindre, et où il trouve à la fois bon souper et bon gîte. L'inondation durerait toujours qu'il n'en serait pas moins tranquille, et n'en souffrirait ni de la faim, ni de la soif.

Assurément, dites-vous ; il aurait du poisson, et pourrait boire autant qu'il voudrait.

Certes, il pêche quelquefois, et l'eau abonde autour de lui ; mais ce n'est pas là ce que je veux dire. Rappelez-vous d'abord que la pêche devient très-difficile, pour ne pas dire impossible, lorsque les eaux sont grandes. Si le Gouarauno ajoute à la friture un bifteck de manati, ou bien une tranche de tortue, c'est justement après l'inondation ; il mourrait de faim s'il n'avait pour vivre que les produits de sa pêche, car il est imprévoyant comme le sont tous les sauvages. Heureusement que son étrange habitat est pour lui un garde-manger inépuisable.

Vous ne devinez pas ? Etudions la forêt où il perche, et vous verrez qu'elle pourvoit non-seulement à sa nourriture, mais à tous ses besoins.

Remarquez d'abord que cette forêt est composée d'une seule essence particularité d'autant plus intéressante que nous sommes dans la zone torride, où généralement toutes les espèces se confondent. N'est-il pas ensuite bien curieux de voir un seul végétal approvisionner l'homme de tout ce qui est nécessaire ; lui fournir sans la moindre culture, des aliments, des ustensiles, du bois (ce qui va sans dire), et par conséquent un bateau, des habits, des cordes, une maison et jusqu'à du vin ?

Et comment se nomme cet arbre merveilleux ? Il se nomme *ita* chez les

Gouaraunos ; *morichi*, *mourichi*, *mouriti* chez les autres Indiens, et chez les Espagnols du bord de l'Orénoque. Son nom scientifique est *Mauritia flexuosa.* Vous pourriez croire que cette appellation est dérivé du mot indigène ; vous seriez dans l'erreur ; la ressemblance est purement accidentelle *mauritia* ne vient pas de *morichi* : c'est le nom latinisé du prince Maurice de Nassau.

Mais cela ne vous dit pas que les mauritias composent un genre de palmiers, renfermant beaucoup d'espèces. On les trouve dans différentes parties de l'Amérique tropicale ; les uns atteignent une grande hauteur et ont le stipe droit et uni, pendant que les autres ne dépassent guère deux mètres, et sont armés d'épines ou couverts de protubérances coniques. Il en est enfin qui affectionnent les lieux arides, et il y en a qui ne prospèrent que dans les marécages, les endroits inondés, tel que l'*ita*, par exemple, qui a le pied dans l'eau pendant six mois.

Comme tous ses congénères, le moriche est un palmier en éventail ; c'est-à-dire que ses feuilles sont composées de folioles réunies à leur base, et qui vont en s'écartant, ainsi que les branches d'un éventail qu'on a déployé. Vers leur partie supérieure ces folioles se replient extérieurement et sont pendantes, mais à l'endroit où elles se rapprochent elles sont raides et dures. Le pétiole, c'est-à-dire la tige de la feuille a près de douze pieds de longueur et forme à son point d'attache au stipe du palmier un angle d'un pied de large. La feuille elle-même a un développement de dix pieds ; et c'est tout ce qu'un homme peut faire que de porter une de ces feuilles, quand elle est pourvue de sa tige. Groupez une douzaine de ces éventails gigantesques au sommet d'une colonne de cent pieds de hauteur sur cinq pieds de tour ; placez-les de manière qu'ils s'élèvent dans toutes les directions, en formant avec la tige un angle assez prononcé, et vous aurez l'*ita* des Gouaraunos.

Peut-être en verrez-vous quelques-uns dont la tige sera renflée vers le milieu, ou dans sa partie supérieure, mais la plupart vous offriront une colonne parfaitement cylindrique. Peut-être aussi quelques feuilles s'inclineront-elles, comme si elles allaient tomber ; il est probable même que plusieurs se seront détachées de l'arbre, et vous pourrez juger alors de leurs dimensions. Mais en levant les yeux, vous appercevrez, au centre du feuillage, un cône épais ou plutôt un énorme bourgeon ; c'est une feuille en voie d'accroissement, bientôt le soleil va la faire épanouir ; et un nouvel éventail remplacera celui qui gisait à la surface de l'eau, et que l'inondation a entraîné.

Regardez maintenant à l'endroit où la base du pétiole embrasse la tige du mauritia ; veus y verrez comme un grand étui, qu'on appelle un *spathe* et qui est long de plusieurs pieds : il se déchire, et vous découvrez une énorme grappe de fleurs d'un vert blanchâtre, disposées par doubles rangées.

Si vous avez de bons yeux et si vous faites attention, vous reconnaîtrez que ces grappes sont de deux espèces, et que le même arbre n'en porte que d'un seul genre ; c'est que le morichi est *dioïque*, c'est-à-dire que parmi ces arbres, les uns portent des grappes qui renferment la semence et les autres des grappes qui n'en renferment pas. En revenant un peu plus tard, vous en verriez parmi eux dont les grappes seraient complètement desséchées, tandis que les fleurs des autres seraient remplacées par des fruits. Vous prendriez ces fruits pour des pommes de pins, si au lieu d'être ronds comme une boule, ils avaient la forme d'un cône. c'est vous dire qu'ils sont couverts d'écailles brunes. Enlevez ces écailles, et vous trouverez une enveloppe charnue assez mince, au milieu de laquelle est un noyau. Une seule grappe donne de ces fruits par centaines, quelquefois par milliers, et fait la charge de deux hommes. Tel est le mauritia des Gouaraunos ; voyons maintenant à quels usages ils l'emploient.

Quand un de ces Indiens veut se bâtir une cabane, ce n'est pas dans la terre qu'il en pose les fondations ; il serait impossible de prendre pour base un terrain spongieux, qui d'ailleurs est sous l'eau pendant six mois de l'année. C'est au contraire assez loin du sol que le Gouarauno va s'établir. Il examine l'endroit où la crue a marqué les arbres à l'époque de sa plus grande élévation ; et le plancher de sa case sera encore à sept ou huit pieds au-dessus du point que les eaux auront indiqué. La place de sa demeure étant choisie, le Gouarauno abat quelques mauritias et les débite en poutrelles de la longueur voulue. La distance qui sépare quatre beaux arbres formant un carré, beaux arbres qui seront les colonnes angulaires de l'édifice, donne la mesure de ces poutrelles.

Une profonde entaille est faite dans chacun des piliers, juste à l'endroit où le constructeur veut établir sa maison. Les poutrelles sont placées dans ces entailles et retenues par des cordes ; une fois liées solidement, elles reçoivent à leur tour des solives transversales, que l'on y attache par le même procédé. C'est presque toujours la tige des feuilles qui remplit cet office. Vous vous rappelez que ces tiges ont douze pieds de longueur, sur une largeur de huit pouces, quelquefois davantage ; l'expérience a prouvé qu'elles suffisaient amplement. Sur cette charpente est posé un lattis dont les folioles des grands évantails constituent les matériaux et sur ce lattis, une couche épaisse de vase est soigneusement étendue. Il n'est pas difficile d'obtenir cette dernière, on n'a qu'à se baisser pour prendre. Le soleil a bientôt desséché cette boue, et la case est munie d'une aire excellente, où l'on peut faire du feu, sans crainte de brûler le plancher qui la soutient.

Pour arriver à cette plate-forme, une échelle est nécessaire ; rien de plus simple que d'en faire une ; il suffit d'entailler l'une des colonnes qui soutiennent la maison pour avoir un escalier un peu raide, il est vrai, mais dont s'accommodent les Gouaraunos.

Notre homme à fini son plancher ; c'est là le point important ; il ne

tient pas aux murailles et ne s'inquiète guère d'avoir pignon sur rue. Il est dans la zone torride, et la neige ne fouettera jamais dans sa cabane ; pas même la pluie, qui, dans ce pays-là, tombe presque toujours verticalement ; toutefois, comme elle est copieuse, il cherche à s'en préserver, et surtout à se mettre à l'abris du soleil, qui est son plus grand souci. Il construit donc une nouvelle charpente au-dessus de la première, et la couvre de nattes, fabriquées à l'avance avec les folioles du mauritia. Dès qu'elle a un toit, sa maison est terminée ; et si vous en exceptez la vase dont il a fait son parquet, c'est l'ita qui lui en a fourni tous les matériaux poutrelles, solives, cordages, lattis et toiture.

Une fois logé, notre homme sent qu'il a faim ; peut-être a-t-il du poisson ; du manati, ou de l'alligator, car son palais n'est pas assez délicat pour s'offenser d'une tranche de crocodile ; mais si les eaux sont grandes, il n'a pas même un petit poisson ; et, même en temps d''abondance le pain n'est jamais de trop ; d'ailleurs il est si près qu'il est unutile de s'en passer. La tige du mauritia renferme une espèce de moelle farineuse qui, broyée ou râpée, mêlée ensuite avec de l'eau, forme un sediment au fond du vase, sédiment qui a toute les qualité du sagou. On pétrit cette farine, on fait des gâteaux avec la pâte et ces gâteaux, grillés sur un feu d'ita, constituent le *yourouma*, qui est le pain des Gouaraunos.

Cette farine, chose singulière, n est pas fournie par tous les itas de la forêt ; ce sont ceux dont les fleurs ne donnent pas de fruits et ceux-là seulement qui la produisent. Autre particularité : ils n'en renferment qu'à l'époque où les fleurs vont sortir de leur enveloppe. On a fait la même remarque à propos du maguey, l'aloès d'Amérique, d'où l'on extrait un breuvage nommé *pulqué*. Pour se procurer la sève, dont cette liqueur se compose, le maguey doit être incisé juste au moment où son épi floral va surgir d'entre les feuilles.

Tout en mangeant son yourouma, notre homme a besoin de boire. Va-t-il puiser au fleuve qui s'épanche au-dessous de lui ? Non. Ce n'est pas qu'il ne boive jamais d'eau, mais il veut se mettre en gaieté ; c'est encore le mauritia qui lui en donnera le moyen. La sève de ce palmier, après avoir été soumise à la fermentation, est transformée en liqueur enivrante, et si le Gouarauno est ivrogne, il peut se griser comme un lord. Mais s'il est plus modeste, et n'a d'autre désir que de se désaltérer, il n'a qu'à mettre infuser dans un peu d'eau quelques noix du morichi, à les battre ensuite avec un pilon pour en détacher les écailles, à filtrer l'infusion à travers un tamis, qui par parenthèse est fait avec des fibres d'ita, et l'opération terminée, il aura un breuvage à la fois sain et agréable.

Qui parle de liqueur dit un vase pour la contenir, un gobelet pour la boire ; gobelets et terrines, c'est l'ita qui en fait les frais ; bols et soucoupes, assiettes, cuillers, plats et sébiles, c'est dans son arbre qu'il les a taillés. Quant aux outils nécessaires pour ces différents travaux, il les

achète à des négociants européens, qui les lui fournissent en échange de quelque natte ou de quelque tissu en fibre de palmier ; et c'est encore, en fin de compte, avec l'ita qu'il les paie. Mais si par hazard toutes ses relations commerciales étaient rompus, le Gouarauno se ferait une hache de silex et un couteau d'obsidienne, comme il le faisait jadis avant l'arrivée des Espagnols.

C'est avec la tige des feuilles du mauritia qu'il fabrique son arc et ses flèches, ainsi que la hampe de ses harpons et de sa lance ; dans le stipe du palmier qu'il creuse sa pirogue, tout aussi légère que si elle était en liège ; et ses filets, ses lignes, son hamac, ses vêtements, c'est-à-dire l'échappe dont il s'entoure les reins, sont faits avec les fibres des folioles qu'il a recueillies avant l'entier épanouissement de la feuille.

Nous avions donc raison de dire qu'un seul arbre pourvoyait à tous les besoins de cet homme primitif ; et vous comprendrez que les missionnaires aient désigné l'ita sous le nom d'*arbre de vie.*

Pourquoi, direz-vous, le Gouarauno s'abstreint-il à une pareille existence, quand il y a autour de lui de vastes régions dont il pourrait faire sa demeure, et où il aurait des ressources plus abondantes ?

Il est facile de vous répondre, mais par une autre question. Pourquoi les Esquimaux restent-ils dans leur pays glacé ? Pourquoi les tribus des montagnes arides ne descendent-elles pas dans les plaines fécondes ? Pourquoi y a-t-il des hommes qui vivent au désert, quand des pays fertiles sont encore inhabités ? Sans nul doute, les Gouaraunos, chassés de leur terre natale par un ennemi puissant, cherchèrent un refuge dans cet endroit marécageux ; ils y trouvèrent l'indépendance, et sacrifièrent tout le reste pour jouir de la liberté, qui est le premier bien sur cette terre, le plus précieux de tous les luxes.

Même actuellement, chose triste à dire, le Gouarauno aurait à craindre l'esclavage s'il s'éloignait trop de son marais. Dans sa retraite aérienne il est tranquille ; personne ne viendra l'y traquer, pas un ennemi, fut-ce un Indien, ne pourrait le suivre sur ce terrain bourbeux, où, par une longue habitude, il glisse avec la légèreté d'un oiseau ; et c'est pour cela qu'en dépit de tout ce qui lui manque, il restera longtemps encore au milieu de ses palmiers. M. R.

LE CAOUTCHOUC.

III.

SES PROPRIÉTÉS.

I.

Le caoutchouc du commerce possède les propriétés en apparence les plus disparates.

On peut l'acheter soit à l'état liquide, soit à l'état solide ; dur comme la corne dans quelques articles de toilette, il est mou, flexible et élastique dans nos chaussures ; ici, il se présente avec une teinte blanche ou légèrement brunâtre, là, il revêt une couleur d'un noir foncé ; parfois son odeur est à peine perceptible, du moins elle n'offre rien de désagréable ; le plus souvent cette odeur est forte et pénétrante comme celle qui résulterait d'un mélange de soufre et de bitume ; sa densité elle-même est très-variable, car tantôt il s'enfonce dans l'eau et tantôt il surnage.

Tout cela s'explique naturellement lorsqu'on sait que le caoutchouc dont nous faisons usage est presque toujours mélangé avec des matières étrangères qui modifient plus ou moins profondément ses qualités natives.

A l'état de pureté, le caoutchouc est blanc, transparent, sans aucune odeur ni saveur. Sa densité est de 0.925 ; il pèse donc un peu moins que l'eau, à égalité de volume. C'est un des corps les plus élastiques que l'on connaisse, car après avoir été étiré d'une quantité plusieurs fois égale à sa longueur, il reprend son volume primitif aussitôt qu'il est abandonné à lui-même. Cependant s'il était maintenu ainsi distendu, pendant quelques semaines, il perdrait cette propriété, et il faudrait le soumettre à une chaleur modérée pour la lui faire reprendre. On a remarqué qu'une forte tension enlève au caoutchouc sa transparence ; il devient trouble, couleur perle et fibreux. Ce changement toutefois cesse avec la cause qui l'avait produit.

La chaleur et l'électricité ne se propagent que très-difficilement dans la masse du caoutchouc ; c'est une qualité qui l'a fait rechercher autrefois des électrisiens pour isoler les fils métalliques et autres organes de leurs appareils. On lui préfère aujourd'hui une autre matière analogue, la Gutta-percha. Longtemps le caoutchouc a été regardé comme imperméable ; mais des expériences récentes de Graham prouvent qu'il se laisse pénétrer par les gaz et même par l'eau, quoique dans un très-faible degré.

L'analyse chimique démontre que le caoutchouc est formé de deux éléments, le carbone et l'hydrogène : C'est un *hydrocarbure*, et le nom de résine qu'on lui avait donné autrefois ne lui convient point, car les résines contiennent toujours une certaine quantité d'oxygène. D'après M. Faraday, cent parties de caoutchouc renferment 87.2 de carbone et 12.8 d'hydrogène, ce qui donne 8 équivalents du premier pour 7 du dernier. Sa formule serait donc de $C^8 H^7$. M. Payen est parvenu, il y a quelques années, à dédoubler le caoutchouc en deux autres substances ou principes immédiats : l'un éminemment tenace et presque insoluble, élastique, dilatable ; l'autre plus soluble et essentiellement adhésif.

II.

Ces détails connus, nous allons étudier les modifications que font subir au caoutchouc la chaleur, l'air, les alcalis, les acides et autres agents. L'importance de ces notions n'échappera à personne ; nous les devons aux travaux d'un grand nombre de chimistes, à ceux particulièrement, de Macquer, Berniard, Fourcroy, Vauquelin, Grossard, Fabroni, et, dans ces derniers temps, à ceux de Faraday, Dumas et Payen.

La chaleur produit des effets très-remarquables sur le caoutchouc.

Quand le thermomètre est au-dessous de zéro, cette substance devient dure, sans être cassante, et ne possède presque plus d'élasticité. A la température ordinaire elle reprend sa souplesse. Cent vingt degrés centigrades suffisent pour la faire fondre, d'après Trémy, de sorte que si l'on avait la maladresse de laisser sur un poële quelqu'objet qui en serait formé, on pourrait très-bien le retrouver plus tard sous forme d'un liquide visqueux, semblable à du goudron. Une fois liquéfié, comme nous venons de le dire, le caoutchouc n'est plus susceptible de reprendre l'état solide par le refroidissement, en quoi il diffère essentiellement de la plupart des autres corps. Chauffé davantage, au contact de l'air, il ne tarde pas à prendre feu. Il suffit pour cela d'en approcher la flamme d'une bougie et alors la combustion continue toute seule, avec émission d'une belle lumière et d'une odeur forte, mais très-supportable. Nous avons vu, dans un article précédent, comment les sauvages de l'Amérique du Sud ont utilisé cette propriété pour se procurer d'excellents flambeaux.

Lorsqu'on chauffe le caoutchouc en vase clos, par conséquent à l'abri de l'air, des phénomènes d'un ordre différent prennent naissance : il se décompose, comme toutes les matières organiques, et donne naissance à un grand nombre de liquides volatils que la chimie apprend à séparer. Ces produits, curieux au point de vue scientifique, n'ont reçu, jusqu'à présent, aucune application industrielle et pour cette raison nous ne nous y arrêtons pas davantage. Lorsqu'on les recueille ensemble dans un même vase, on obtint un mélange de consistance huileuse, qui a reçu le nom de *caoutchine*. La caoutchine possède la propriété précieuse de dissoudre rapide-

ment le caoutchouc normal, et de le laisser se déposer, après qu'elle s'est évaporée, sous sa forme ordinaire.

Nous reviendrons tout à l'heure sur ce fait important.

On a écrit que le caoutchouc est inaltérable à l'air, à la température ordinaire. Ceci n'est vrai que dans certaines limites. En effet, nous savons que le suc d'où on l'extrait est aussi blanc que le lait au moment où il s'écoule de l'arbre et qu'il s'épaissit très-vite à l'air, en même temps qu'il revêt une couleur jaunâtre. Sous cette même influence le caoutchouc fondu, lorsqu'on a soin de l'étendre en couches très-minces, finit par durcir et reprend, après un temps très-long, il est vrai, son état solide. On a remarqué aussi qu'abandonné au repos, il finit par perdre une grande partie de sa flexibilité.

Fourcroy et Vauquelin expliquent ces faits par une oxydation du caoutchouc, oxydation, du reste, qui s'opère avec une extrême lenteur et dont il n'y a pas à tenir compte dans la pratique.

L'action des alcalis et des acides n'est guère plus énergique. La chaux, la soude et la potasse, lors même qu'elles sont portées à une température élevée, ne font que gonfler le caoutchouc sans se combiner avec lui. Les acides dilués sont sans aucun effet ; mais l'acide sulfurique, et plus encore l'acide nitrique l'attaquent vivement, à chaud, lorsqu'ils sont concentrés. Le chlore, le brôme et l'iode ne l'attaquent pas. Le caoutchouc, grâce à cette immunité, peut servir à faire des vases propres à contenir les liquides les plus corrosifs, et peut être employé pour réunir les diverses pièces des appareils chimiques.

III.

Les applications du caoutchouc deviendraient plus nombreuses et plus faciles s'il pouvait être ramené à l'état émulsif qu'il possédait dans le suc végétal, au moment de sa récolte. Malheureusement on ne connaît aucun procédé industriel qui permette de l'obtenir sous cette forme. En présence de cette impuissance, les chimistes se sont préoccupés des moyens de le dissoudre.

Est-il nécessaire de rappeler ici ce que c'est qu'une dissolution ? Vous mettez du sel, du sucre dans de l'eau : ces matières disparaissent promptemen, et vous obtenez un liquide limpide qui a goût de sel ou de sucre. C'est là une dissolution. En faisant évaporer l'eau, on retrouvera au fond du vase la matière qu'on avait fait dissoudre.

Si vous aviez un liquide tenant en dissolution du caoutchouc, il vous suffirait de l'étendre, avec un pinceau, sur un linge ou tout autre tissu pour obtenir à la surface de ce dernier une couche imperméable, aussi mince que vous la désireriez. Il arriverait alors ce qui est arrivé dans le cas du sel et du sucre : le liquide dissolvant s'évaporerait et le caoutchouc, redevenu solide, reprendrait toutes ses qualités premières. La dissolution n'aurait été

qu'un état intermédiaire, transitoire, propre à faciliter l'emploi de l'hydrocarbure.

Mais quel liquide pourra dissoudre le caoutchouc ?

De la Condamine et Fresneau, après les découvertes rapportées dans notre premier article, tentèrent inutilement d'opérer cette dissolution au moyen de l'eau et de l'alcool.

Dans l'eau bouillante, le caoutchouc, se gonflait beaucoup, devenait assez mou pour se laisser pétrir, mais ne se dissolvait point.

Dans l'alcool, il perdait sa coloration sans se dissoudre davantage.

Fresneau eut alors recours aux huiles et particulièrement à l'huile de noix ; il exposa à un feu très-modéré un vase rempli de ce liquide et y laissa digérer longtemps des lanières de caoutchouc. Il eut la satisfaction de voir celles-ci disparaître peu à peu, mais sa joie fut de courte durée ; lorsqu'il voulut faire usage de cette dissolution, il s'apperçut qu'après l'évaporation de l'huile, le caoutchouc, au lieu de reprendre sa consistance, son élasticité, demeurait mou et visqueux, ce qui le rendait impropre à une foule d'usages.

Ces insuccès ne firent que stimuler la curiosité des chimistes. Macquer fut celui qui travailla avec le plus d'ardeur à résoudre le problème. Guidé par des idées théoriques sur lesquelles nous n'avons pas à nous arrêter ici et dont la justesse est d'ailleurs fort contestable, il admit qu'il existe dans le caoutchouc un principe peu sicatif et qui retient fortement les huiles auxquelles on le mélange. Il expliqua par là, pourquoi M. Fresneau avait échoué dans l'expérience relatée ci-dessus. Néanmoins, pour n'avoir rien à se reprocher, il voulut essayer à son tour les dissolvants huileux. Il se convainquit qu'on ne peut jamais obtenir par ce procédé que des substances visqueuses, incapables de sécher et sans aucune élasticité.

L'essence de térébenthine rectifiée sur la chaux, fut employée avec un meilleur succès, et comme cette essence est soluble dans l'esprit-de-vin, Macquer voulut l'enlever au caoutchouc qu'elle avait dissout ; mais il n'y eut qu'une partie de l'essence qui se joignit à l'esprit-de-vin, le reste demeura obstinément attaché au caoutchouc, et l'empêcha de reprendre sa première consistance.

La dissolution faite dans l'huile de lin cuite avec la litharge (oxyde de plomb) se dessécha lentement, mais après cette dessication le caoutchouc n'avait plus ni liaison ni élasticité.

Le caoutchouc étant, dans son premier état, une espèce de lait végétal, Macquer crut devoir tenter si des substances laiteuses, qu'on tire de plusieurs plantes, ne pourraient pas opérer cette dissolution ; il en essaya de plusieurs sortes, et surtout le lait de figuier que M. Bertin lui fournit en quantité : ce ministre s'intéressait beaucoup au succès de l'opération; mais de quelque manière que s'y prit Macquer pour varier ses procédés, ses tentatives restèrent infructueuses. Voici en quels termes il

s'en exprime dans un rapport très-détaillé, adressé, en 1763, à l'Académie des Sciences :

"Il me paraît démontré, par toutes ces expériences, que la résine élastique parvenue au degré de desséchement où nous l'avons ici, ne peut être dissoute convenablement ni par l'eau, ni par les substances salines, ni par les esprits ardents les mieux rectifiés, ni par aucune matière huileuse pure, ni même par les dissolvants mixtes, partie huileux, partie aqueux, tels que sont les sucs laiteux de plusieurs de nos végétaux."

Restait cependant une dernière substance à essayer. Macquer n'y avait pas d'abord songé à cause de son prix élevé : c'était l'éther. Si le chimiste eut employé de l'éther ordinaire, cette nouvelle tentative aurait échoué comme les précédentes : pour obtenir celui dont il se servit, il distilla à une chaleur très-douce huit ou dix livres de bon éther, et ne prit que les deux premières livres qui passèrent à la distillation.

Le caoutchouc, coupé par morceaux, et mis dans un matras bien bouché, avec une assez grande quantité de cet éther pour en être couvert, s'y dissout parfaitement sans autre chaleur que celle de l'air : la dissolution est claire et prend une couleur ambrée : elle conserve une odeur désagréable et elle est un peu moins fluide que l'éther.

Cette dissolution ne détruit aucune des propriétés du caoutchouc ; si on la verse ou qu'on l'étende sur un corps solide, elle y forme, en un instant, un enduit élastique. Si on la verse dans l'eau, elle ne s'y mêle pas et ne lui donne aucune apparence laiteuse, mais il se forme à la surface une membrane solide et fort élastique, qu'on peut étendre très-considérablement sans qu'elle se déchire, et qui reprend ses premières dimensions dès qu'on cesse de la tirer.

Les travaux de Macquer sont demeurés célèbres, et ont eu une grande influence sur l'industrie du caoutchouc ; il était donc convenable d'en faire une courte analyse. Nous aurons peu de chose à ajouter pour mettre nos lecteurs au courant de la science moderne relativement à la question qui nous occupe.

L'éther est toujours considéré comme le meilleur dissolvant qu'on puisse employer ; son action devient surtout prompte si on a eu soin de ramollir préalablement le caoutchouc au moyen de l'eau bouillante. De l'alcool ajouté à la dissolution précipite l'hydrocarbure sous forme d'émulsion ; c'est là un très-grand avantage, mais il faut l'acheter par des dépenses telles que l'industrie, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, n'a pu songer à en tirer parti.

Il a fallu forcément revenir aux essences et aux huiles qui n'avaient donné à Macquer que des résultats imparfaits : la térébenthine, le pétrole purifié, le sulfure de carbone, la benzine, les huiles empyreumatiques que fournit la distillation du bois et de la houille et la caoutchine qu'on obtient par la distillation du caoutchouc lui-même, voilà les substances générale-

ment employés. La matière plus ou moins visqueuse qu'elles laissent après évaporation, est soumise à un courant de vapeur qui enlève les dernières parties du dissolvant.

Grâce à ce traitement le caoutchouc peut reprendre en peu de temps sa consistance et sa souplesse. La purification cependant est loin d'être parfaite, et il reste toujours une odeur plus ou moins désagréable. Un nouneau procédé de désinfection, de l'invention de M. Bourne, est depuis quelque temps à l'étude. Le principe sur lequel il est basé consiste dans les propriétés désinfectantes du charbon de bois et du noir animal. La manière de procéder est très-simple :

" Il suffit de placer les objets dans un espace clos, de les entourer de poussière de charbon de bois, et de les porter à une température de 60 à 70 degrés pendant quelques heures. Ces objets, une fois débarrassés de la poussière de charbon, présentent absolument le même aspect qu'auparavant et n'ont aucune odeur.

" La chaleur nécessaire à cette opération peut être fournie par de l'eau chaude ou par la vapeur d'eau. On peut même employer la chaleur produite pour la vulcanisation elle-même, et, dans ce cas, on retire les objets des appareils à vulcaniser, sans qu'ils exhaltent aucune odeur et complétement désinfectés."

Si le procédé de M. Bourne est aussi efficace qu'on le dit il est grandement désirable qu'il soit adopté dans toutes les manufactures, car l'odeur nauséabonde d'un grand nombre d'articles en caoutchouc n'est pas un léger inconvénient. Cette odeur n'est pas toujours le fait des dissolvants comme on pourrait le croire. On n'a recours à la dissolution que lorsqu'elle est indispensable ; or, très-souvent, il suffit de ramollir le caoutchouc, par l'application de la chaleur, pour qu'on puisse lui faire prendre la forme désirée. Dans ce cas la mauvaise odeur est communiquée au caoutchouc par le bitume et d'autres substances avec lesquelles on l'a mélangé. Il est probable que le procédé de désinfection peut s'appliquer à ce cas aussi bien qu'au précédent.

IV.

Le caoutchouc n'a acquis l'importance qu'on lui connaît que du jour où l'on a pu lui donner de nouvelles propriétés en le mêlant à d'autres matières. Ceci forme une découverte toute moderne que nous devons exposer avant de clore cet article.

On a donné le nom de *vulcanisation* à l'opération qui a pour but de combiner le caoutchouc avec le soufre. La combinaison ne s'opère pas dans des proportions quelconques : 100 parties de caoutchouc vulcanisé, bien purifié, ne contiennent que deux ou trois parties de soufre.

Par la vulcanisation le caoutchouc est grandement modifié : il n'adhère plus, il ne se soude plus avec lui-même, il acquiert beauconp de ténacité, il conserve son élasticité sous l'action des froids les plus intenses, enfin il peut être porté à une très-haute température sans subir la fusion.

On vulcanise le caoutchouc au moyen du chlorure de soufre, des polysufures ou du soufre pur.

Le premier procédé consiste à immerger, ou humecter au pinceau, le caoutchouc avec du chlorure de soufre auquel on a ajouté une certaine

quantité de sulfure de carbone. L'action du sulfure de carbone est ici purement mécanique : il ramollit et dissout partiellement le caoutchouc, et facilite, par cela même, l'action chimique que doit exercer le chlorure de soufre. Ce chlorure, à une haute température, abandonne son soufre qui se porte sur l'hydrocarbure et forme avec lui un composé nouveau.

Le second procédé, plus simple que le précédent, est fondé sur la facile décomposition des polysulfures. On plonge le caoutchouc dans un bain, à 135 ou 140 degrés de température, formé d'une dissolution de *polysulfure de potassium ;* cette substance qui résulte de l'union du potassium avec une grande proportion de soufre, se décompose en donnant naissance à une certaine quantité de potasse qui reste en dissolution dans l'eau, et met en liberté le soufre qui réagit sur le caoutchouc comme dans le cas précédent.

Les deux procédés que nous venons de décrire, ont été remplacés, dans l'industrie, par un autre d'une application plus générale et plus commode. Il consiste à broyer ensemble 107 parties de caoutchouc, 50 parties de chaux vive et 4 parties de soufre en fleur. La chaux est destinée à s'emparer de l'excès du soufre qui n'entrerait pas en combinaison avec le caoutchouc. On soumet le mélange obtenu à l'action de la vapeur et sous l'influence de la chaleur la vulcanisation s'opère.

M. Charles Goodyear, de New-York, serait, d'après la plupart des auteurs, l'inventeur du caoutchouc vulcanisé. Tel n'est cependant pas l'avis de l'abbé Moigno dont tout le monde respecte la science et la droiture.

" Il est temps de le proclamer, écrivait en 1852, l'ancien rédacteur du *Cosmos*, la vulcanisation du caoutchouc n'est pas une découverte anglaise ou américaine ; la gloire de cet immense progrès appartient à notre compatriote M. Barthélemy ; cette invention si riche de présent et d'avenir est toute française ; le caoutchouc a été vulcanisé, et il est apparu parfaitement vulcanisé, du jour où pour le couler M. Barthélemy l'a traité par l'éther sulfurique du commerce."

Le brevet d'invention de l'industriel français date du 16 janvier 1838, tandis que celui de son compétiteur n'a été pris qu'un an plus tard. M. Goodyear a-t-il eu connaissance de ce qui s'était fait en Europe ? A-t-il réellement eu de lui-même l'idée d'allier le soufre au caoutchouc, ou bien n'a-t-il fait que rendre cette idée plus pratique, en inventant de nouveaux procédés de vulcanisation ? C'est ce que nous ne savons point. Quoiqu'il en soit on ne peut lui contester le mérite d'avoir inventé d'autres mélanges qui peuvent rivaliser d'importance avec celui dont il vient d'être question.

Un de ces mélanges comprend 25 parties de caoutchouc, dissout dans l'essence de térébenthine, 5 parties de soufre et 7 d'oxyde de plomb. Il en résulte une substance plus compacte et plus lourde que le caoutchouc ordinaire.

Par un procédé analogue à celui de la vulcanisation, M. Goodyear est parvenu aussi à incorporer diverses autres matières et en particulier la magnésie dans la masse du caoutchouc. Il a obtenu, après un grand nombre de tentatives infructueuses, une composition dure comme la corne, inoxydable, susceptible de recevoir la dorure et de prendre le plus beau poli. C'est elle qui nous fournit ces boîtes de luxe, ces lorgnettes, ces boutons, ces mille objets de luxe qui paraissent avec l'éclat et la couleur du plus beau bois d'ébène, à la devanture de nos riches magasins.

N. N.

(*A continuer.*)

LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE.

LXI.

COMMENT LE MARIAGE DE LA REINE DE BOHEME FUT INTERROMPU D'UNE FAÇON BIEN INATTENDU.

(Suite.)

Pendant que tous les regards étaient fixés sur ceux à qui on allait donner la bénédiction nuptiale, un cri perçant retentit dans l'édifice sacré. C'était un cri qui semblait venir des profondeurs de la terre, un cri tel que doivent en jeter les morts lorsqu'ils s'éveillent dans leurs tombeaux. Puis, tout à coup, une colonne de feu rouge s'éleva de derrière l'autel et se répandit lentement jusqu'à l'extrémité de la chapelle, enveloppant dans une nuage rose tous les objets et tous les assistants. Et, tandis que les chevaliers et les seigneurs, les dames et les guerriers contemplaient silencieusement et avec étonnement ce merveilleux spectacle, une femme apparut soudain au milieu de cette splendeur transparante.

Malgré le nuage qui l'entourait, il était aisé de reconnaître que sa figure était pâle comme celle d'un cadavre ; et, d'ailleurs, ses vêtements faisaient l'effet d'un linceul.

Les dames se mirent à crier, s'affaissèrent par terre, ou, dans leur frayeur, se jetèrent dans les bras les unes des autres : les seigneurs et les chevaliers portèrent la main à leur épée, mais sans oser la tirer du fourreau. Elizabeth s'évanouit, et le baron de Rotenberg, qui s'était précipité en avant, se mit soudain à trembler, comme s'il eût été saisi d'une convulsion.

—N'allez pas plus loin dans l'accomplissement de ce mariage, je le défends ! cria l'apparition, du milieu du nuage qui continuait à monter autour de l'autel. Le ciel le condamne ! ajouta-t-elle d'une voix douce et musicale, quoique impérieuse.

Alors une exclamation d'horreur s'échappa des lèvres du baron de Rotenberg ; et, tombant à genoux, il étendit les bras, en criant avec un accent d'angoisse :—Ermenonda ! c'est toi. . c'est toi !

Et puis, cédant au flot des souvenirs qui inonda son cerveau, il tomba lourdement, la figure sur le pavé, et privé de connaissance.

La scène qui suivit fut effrayante de confusion ; car tandis que l'apparition s'effaçait peu à peu dans l'obscurité, les assistants, tout à l'heure si attentif à la cérémonie du mariage, se précipitèrent pêle-mêle vers les

portes, les dames criant, se battant à qui passerait avant l'autre, et oubliant complètement la reine qu'elles avaient laissée évanouie,et les seigneurs fuyant avec une égale ardeur, sans songer à d'autres qu'à eux-mêmes. Des dames furent renversées et foulées aux pieds, et ce fut littéralement un sauve-qui-peut général.

Enfin, il ne resta à peu près plus personne dans la chapelle, de toute cette société brillante qui l'encombrait quelques minutes auparavant ; mais la jeune reine gisait immobile à une place, et le baron de Rotenberg évanoui à une autre. Cyprien lui-même, ordinairement si brave, si inaccessible aux alarmes superstitieuses, avait fui : car lui aussi, comme Rodolphe et beaucoup d'autres qui connaissaient le nom de baptême de la baronne de Rotenberg, croyaient que c'était à son esprit que le baron avait adressé ces paroles d'angoisse et de frayeur.

Mais un homme à l'air vénérable, un vieillard, portant l'habit des serviteurs du château, sortit de derrière l'autel, et s'approchant de la reine, la souleva avec respect.

Ce vieillard, c'était Hubert, l'intendant.

A peine eut-il pris sa malheureuse souveraine dans ses bras, qu'il poussa un cri si perçant qu'il rappela à la vie le baron de Rotenberg.

Ce dernier, revenant à lui soudainement, bondit sur ses pieds ; et, quand le souvenir de ce qui s'était passé lui revint à l'esprit, il jeta autour de lui un regard effrayé, comme s'il eût craint de revoir l'apparition qui avait, un instant, paralysé tout son être.

Mais toutes traces de ce phénomène avaient disparu : la chapelle était toujours éclairée par ses milliers de cierges, et il ne restait qu'une odeur sulfureuse pour convaincre le baron qu'il n'avait pas été le jouet d'un songe.

A une petite distance de lui, il reconnut un vieillard, agenouillé sur le tapis de velours, et penché sur une jeune femme, vêtu d'une robe blanche. C'était la reine, la fiancée de son fils, pâle comme le marbre, et Hubert, en proie à une véritable affliction.

—Mon ami, dit le baron d'une voix tremblante et en se traînant vers lui, mon ami, dis-moi,..ne me tiens pas en suspens. Qu'est-ce qui est arrivé à la reine ?

—Elle est morte, monseigneur—hélas ! elle est morte ! répondit Hubert.

—Morte ! non..ne dis pas cela, s'écria le comte, qui n'avait plus rien de son orgueil ni de sa fière assurance.

—Oui, elle est morte, monseigneur ! répliqua solennellement le vieillard. Puis, retirant doucement son bras de dessous la tête de la malheureuse Elizabeth, et se redressant sur ses pieds, il continua d'une voix profonde et accentuée :—C'en est fait de la royauté de Bohême ! la jeune reine dort de ce sommeil dont elle ne s'éveillera que sur l'ordre de Dieu. Les larmes ne creuseront plus ses joues. Le rêve de ceux qui voulaient faire revivre

la royauté est fini, et il ne reste plus qu'à écrire l'épitaphe de cette jeune souveraine qui a porté trois jours sa couronne !

Quand on sut dans le château que la reine était morte, et que la cause royale, qui était aussi celle de l'aristocratie, était ruinée par cette soudaine catastrophe, tout le monde fut en proie à la consternation. Ce ne fut plus qu'alarme et confusion dans la forteresse.

Et comme si rien ne devait manquer pour rendre ces sentiments plus poignants, un courrier arriva deux jours après, apportant la nouvelle que Zitzka avait déjà quitté Prague à la tête d'une armée nombreuse, et qu'il s'avançait à marches forcées vers le sud.

LXII.

LE COMMENCEMENT DU SIEGE DU CHATEAU DE ROTENBERG.— HENRI DE BRABANT.

Le quatrième jour après les incidents arrivés dans la chapelle, la sentinelle placée sur l'une des tours du château signala l'approche d'une troupe nombreuse de cavaliers ; et aussitôt un coup de canon tiré sur les remparts annonça à la garnison et aux habitants de la forteresse l'arrivée des Taborites.

Vers midi, en effet, l'avant garde et les troupes légères de Zitzka apparurent sur les hauteurs environnantes ; et, prenant position à trois quarts de mille de l'aile gauche du château, cette division planta ses tentes blanches sur une éminence protégée par la forêt, déploya ses bannières au milieu des arbres, et se mit immédiatement à dresser des batteries.

Mais le principal corps d'armée de Zitzka n'arriva que le soir, pour se déployer autour de la forteresse, comme une masse immense de vagues vivantes. A la tête d'une troupe de cavaliers montés sur des chevaux superbes, galopait Zitzka, le capitaine général des Taborites et gouverneur de Bohême. Son visage, quoique défiguré par la perte d'un œil, était beau d'animation ; et, en entendant les chants qui de tous côtés frappaient ses oreilles, il sembla prendre des proportions surhumaines. D'ailleurs, à la facon régulière dont manœuvrait son armée, à la promptitude avec laquelle s'exécutaient ses ordres, à la discipline qui régnait partout, on reconnaissait un capitaine habile et consommé.

Les tours, les remparts et les fenêtres du château de Rotenberg étaient encombrés de personnes curieuses de voir les Taborites défiler par la grande route pour aller prendre les positions que Zitzka avait assignées à chaque corps. Rodolphe et ses jeunes amis voulaient faire une sortie et profiter du moment où l'ennemi marchait par petites divisions pour l'attaquer ; mais le baron de Rotenberg, dont l'œil plus exercé vit combien il faudrait peu de temps à Zitzka pour former sa ligne de bataille, s'opposa au projet de son fils, tout en le félicitant et encourageant son ardeur.

Le baron de Rotenberg avait résolu de se tenir sur la défensive, du moins pour le moment ; c'est donc aux Taborites que revint l'honneur de prendre l'initiative. La lutte s'engagea avec une ardeur égale de part et d'autre, et se continua longtemps avec des chances diverses. Notre intention n'est point d'en suivre les péripéties dont l'histoire nous a conservé, d'ailleurs, le récit. Les assiégés rivalisèrent avec les assiégeants de courage et de bravoure. Mais un jour Zitzka apprit d'un prisonnier la position exacte du magasin où la garnison tenait en réserve le blé et en un mot toutes ses provisions.

Tous ses efforts, à partir de ce moment, se tournèrent de ce côté. Il choisit deux cents de ses meilleurs guerriers ; et, une nuit, profitant de l'obscurité, il traversa avec eux le fossé à la nage, et, au moyen de cordes, ils se hissèrent sur ces murailles que jusqu'alors ils avaient en vain tenté d'escalader par force. Les sentinelles ne tardèrent point à donner l'alarme ; mais, sans se laisser effrayer, Zitzka et ses deux cents hommes sautèrent dans la place, traversèrent la cour, culbutèrent ceux qui osèrent leur barrer le passage, et arrivèrent jusqu'au magasin à blé. La porte fut enfoncée en une minute, et ils lancèrent dans l'intérieur des torches et des brandons emflammés. Les Taborites voulurent alors retourner sur leurs pas, après avoir ainsi mis leur projet à exécution ; mais ce ne fut pas chose facile. En voyant le petit nombre de leurs ennemis, les assiégés avaient repris courage ; et, en découvrant que Zitzka était à la tête de cette poignée d'hommes, ils se battaient en jurant qu'il ne leur échapperait pas.

Mais soudain une large colonne de fumée s'élança dans l'espace, et presque aussitôt des flammes gigantesques éclairèrent la scène du combat. Les assiégés poussèrent un rugissement d'alarme en reconnaissant que c'était leur magasin à provisions qui était en feu. Zitzka et les siens profitèrent de ce moment de confusion pour se frayer un chemin par la force.

Enfin, après une longue lutte, ils gagnèrent le rempart, se jetèrent dans le fossé qu'ils traversèrent pour la plupart à la nage, en s'aidant des cordes qu'ils avaient eu soin de tendre d'un bord à l'autre. Zitzka avait perdu cinquante de ses hommes, mais il avait réussi. Ses calculs, effectivement, étaient justes ; car au bout de quelques jours, l'horrible famine régna parmi la garnison.

. . . .

L'on se rappelle que nous avons laissé le chevalier Henri de Brabant étendu sans connaissance sur le plancher de la tour de Manfredo. Ce fut dans cette humble chambre qu'un jour il reprit conscience.

Son premier mouvement, en se voyant couché sur ce même lit où avait reposé Satanaïs, fut de sauter à terre et de chercher quelqu'un qui lui expliquât ce qu'il y avait de réel et d'imaginaire dans les pensées qui assiégeaient son cerveau. Mais ses efforts furent vains, et sa tête retomba malgré lui sur l'oreiller. Alors l'idée lui vint qu'il avait été malade, très-

malade. Il se rappela la découverte de l'identité de Satanaïs et d'Œtna, mais à partir de ce moment, il ne se souvenait plus de rien.

Il ouvrit de nouveau les yeux et les promena autour de lui ; soudain la porte s'ouvrit doucement, une main blanche écarta la draperie, et une gracieuse figure de jeune fille parut dans la cellule.

Celle-ci laissa échapper une exclamation de surprise et de joie quand ses regards rencontrèrent ceux du chevalier, car ce dernier n'avait plus cet air hagard qui donne le délire. Il était évident, au contraire, que Henri la reconnaissait ; aussi, toute rougissante et baissant la tête, la jeune fille se disposa-t-elle à sortir brusquement.

Le chevalier recouvra alors la faculté de parler, et il murmura d'une voix suppliante : — Blanche, Blanche, ne m'abandonnez pas !

Ces mots allèrent au cœur de la jeune fille, qu'ils inondèrent d'une sensation délicieuse. Elle chancela et s'appuya contre la muraille ; ses joues pâlirent et devinrent blanches et satinées comme le camélia, car elle se rappela que Henri de Brabant aimait une autre femme, qu'il aimait cet être mystérieux dont elle connaissait maintenant le double caractère.

—Pourquoi voulez-vous me quitter ? demanda le chevalier d'une voix douce et agitée par l'émotion.

—Si je me disposais à sortir, dit Blanche, c'était seulement pour prier Bernard de venir recevoir les ordres de votre Excellence, et vous donner les explications que vous désirez sans doute avoir.

—Mais ces explications, ne pourriez-vous pas me les donner vous-même ? demanda Henri d'un ton auquel la jeune fille ne put résister. Quelque chose me dit que vous m'avez veillé et soigné durant la maladie que j'ai faite ; et ne me permettrez-vous pas de vous exprimer mes remerciements et ma gratitude.

—Oh ! je ne réclame point de reconnaissance, dit Blanche. Je n'ai fait qu'accomplir un devoir de chrétien ; et à présent que vous entrez en convalescence, il ne conviendrait pas que je restasse ici d'avantage. Je vais donc..

Mais elle s'arrêta court, et ses yeux humides s'abaissèrent un moment sur le chevalier, comme pour lui adresser cet adieu que ses émotions ne lui permettaient pas d'articuler. Henri rencontra ce regard limpide et plein de tendresse, et, en voyant ses joues se couvrir soudain de la rougeur de la modestie, il lut le secret de son âme.

Oui : il comprit que Blanche l'aimait, et s'expliqua comment tandis que sa délicatesse la poussait à se retirer, son cœur l'engageait à rester.

—Blanche, dit Henri après une pause d'un instant, vous ne pouvez me quitter ainsi. Vous m'avez soigné, vous m'avez veillé, et désormais je dois vous regarder comme une sœur. Venez, asseyez-vous à côté de mon lit, et racontez-moi tout ce qui s'est passé.

Blanche, qui était trop pure et trop innocente pour être prude, céda à

la prière du chevalier ; et, s'approchant d'un air de dignité mêlé de confiance et de réserve, elle prit la chaise placée près de la tête du lit.

Il n'est pas besoin de dire à nos lecteurs qu'elle n'avait plus l'armure qu'elle avait emportée du château de Prague, et qu'elle portait des vêtements faits pour son sexe et son humble position.

Il s'écoula quelques instants sans que Henri fût en état d'articuler aucune de ces questions qui, un moment auparavant, se pressaient en foule dans son esprit. Toutes ses pensées, tout son intérêt, toutes ses sensations étaient absorbés dans le regard d'admiration, de reconnaissance et d'amitié qu'il fixait sur le charmant visage de cette jeune fille ; et insensiblement, il se laissa aller à établir une comparaison entre Blanche si simple, si candide et la romanesque, l'incompréhensible Œtna d'Ildegardo.

—Dites-moi, commença enfin le chevalier en s'apercevant que l'attention avec laquelle il l'examinait amenait la rougeur sur ses joues et lui causait de l'embarras ; dites-moi, Blanche, depuis combien de temps suis-je couché sur ce lit ?

—Six semaines se sont écoulées depuis que votre Excellence est tombée malade, répondit Blanche avec d'autant plus d'hésitation qu'elle appréhendait l'effet que pouvait produire ces paroles.

—Six semaines, répéta Henri avec un accent d'effroi. Est-il possible que je sois resté si longtemps sans connaissance, mort à tous et à toutes choses ?

—Oh ! calmez-vous, je vous en conjure ! murmura la jeune fille avec un intérêt évident.

—Oui, je le vois, vous avez été pour moi une sœur, un ange gardien, Blanche, dit le chevalier, en levant son bras avec difficulté, et en lui tendant la main. Soyez tranquille, je vous obéirai en toutes choses. Mais dites-moi, est-il possible que j'ai été six semaines malade ?

—C'est la vérité, l'exacte vérité, murmura Blanche qui ne put maîtriser son émotion en se rappelant combien de fois la mort avait été prête à l'emporter, et par combien de transes de joie et de crainte elle avait passé successivement.

—Oh ! vous pleurez,..vous pleurez, et à cause de moi ! s'écria Henri de Brabant. Ainsi donc j'ai été très-malade, bien malade ? demanda-t-il avec une anxiété qui prouvait qu'on ne pourrait sans danger éluder l'explication qu'il sollicitait.

—Oui, votre Excellence a été très-malade, dit Blanche en retirant sa main. Le fait est qu'on a désespéré plus d'une fois de votre vie..

—Et qui a été mon médecin ? car je n'ai pas besoin de demander qui a veillé sur moi, qui m'a soigné.

—Le vénérable Bernard a si bien étudié la nature et les vertus des plantes, durant sa longue résidence dans cette tour, qu'il n'a pas été embarrassé de savoir ce qu'il fallait donner à votre Excellence.

—Et pendant six semaines vous m'avez prodigué des soins? dit le chevalier.

—Je me suis acquittée de ce devoir avec plaisir, répliqua Blanche avec hésitation. Mais Dieu soit loué! s'écria-t-elle dans un élan de reconnaissance, vous êtes à présent à l'abri du danger, la crise est passée, la convalescence approche, et puisse le Tout-Puissant vous rendre promptement à la santé et au bonheur!

Le chevalier, en l'écoutant parler ainsi, et en la contemplant, éprouva un sentiment qui lui était jusqu'alors inconnu.

—Pendant six semaines vous m'avez soigné, Blanche, dit-il d'un ton profondément ému; et durant ce temps j'ai été plus d'une fois à l'article de la mort? C'est donc à vous que je dois la vie! Oh! je devine les soins et les attentions dont j'ai été l'objet de votre part! Mais vous serez récompensée, Blanche, oui vous serez récompensée, ajouta-t-il, avec une animation soudaine: et Bernard aussi recevra le prix de son dévouement. Car il est en mon pouvoir, Blanche, de vous élever à une haute position; et le vieux serviteur d'Ildegardo sera, pour le restant de ses jours, à l'abri du besoin et des vicissitudes de la fortune.

—Oh! ne vous excitez pas ainsi, je vous en conjure! s'écria Blanche, en regardant le chevalier avec une singulière expression de terreur et d'angoisse. Car nous devons dire qu'elle se figurait naturellement qu'il parlait sous l'influence de la fièvre, et que, oubliant son humble position de chevalier, il s'attribuait imprudemment la puissance et l'autorité qui n'appartient qu'aux rois et aux souverains.

—Ne craignez rien, dit Henri, avec un sourire triomphant; ma tête est complètement saine. Mais en voilà assez sur ce sujet, pour le moment. J'ai encore bien des questions à vous faire. Dites-moi, comment avez-vous su que j'étais ici malade, comment se fait-il que vous vous soyez trouvée ici, pour me soigner?

—J'espère que votre Excellence me pardonnera la duplicité dont j'ai été coupable à son égard? répondit la jeune fille, en baissant la tête, et d'un accent plein d'embarras et de confusion.

—La duplicité! répéta Henri. *Vous* coupable de duplicité envers moi, s'écria-t-il, en la regardant avec étonnement. Impossible!

—C'est cependant la vérité, murmura Blanche, dont les joues et le front se couvraient d'une vive rougeur.

—Mais de quelle nature était cette duplicité? demanda le chevalier, de plus en plus étonné.

—L'emploi de ce déguisement...

—Que voulez-vous dire? s'écria Henri de Brabant, qui soupçonna la vérité, mais qui rejeta aussitôt cette pensée.

—Je veux dire, seigneur chevalier, murmura la jeune fille, d'une voix à peine intelligible, je veux dire que sous cette armure...

—C'est donc vrai ! s'écria Henri, en voyant qu'il avait deviné juste ; et plein d'admiration pour Blanche, il fixa de nouveau sur elle un regard qui exprimait mieux sa reconnaissance, son étonnement et son amitié que ne l'eussent fait les paroles les plus éloquentes.

Mais Blanche s'assit, tremblante et mal à l'aise. Elle rougit et détourna les yeux ; car elle voyait, elle sentait que le chevalier lisait le secret de son amour, et dans sa modestie virginale, elle était honteuse et confuse comme si elle eût commis un crime.

—Oui, je comprends tout, dit Henri, en donnant cours à ses pensées. Vos parents adoptifs sont au service du baron de Rotemberg, qui avait été jeté en prison par Zitzka ; votre cœur s'est ému à cette nouvelle, et vous vous êtes rendue à Prague pour le délivrer. Vous avez réussi ; et alors un accident, ou plutôt la Providence vous a conduite à la Maison Blanche juste à temps pour me sauver. La dette que j'ai contractée envers vous est grande, car les services que vous m'avez rendus sont immenses !

—Et moi, ne vous devais-je donc rien ? dit la jeune fille, d'une voix harmonieuse, en se hasardant à relever les yeux. Ne m'avez-vous pas tirée des mains de Rodolphe de Rotenberg, dans la forêt ; et ne m'aviez-vous pas disputée aux flots de la Moldau qui allait m'engloutir ? Mais à présent, ajouta-t-elle, en baissant la voix, à présent que votre Excellence est hors de danger, je dois vous dire adieu, il faut que je retourne auprès de mes parents...

—Oh ! ne me quittez pas avant que je sois tout à fait remis ! s'écria Henri, en lui prenant la main qu'il serra avec une force convulsive, et en cherchant avec anxiété dans ses yeux la réponse qu'elle allait lui faire.

—Pourquoi..pourquoi resterais-je ? dit Blanche, avec une sorte d'impatience et en retirant sa main. Et, détournant la tête, elle parut agitée et sous le poids de pensées qu'elle dissimulait.

Blanche, dit le chevalier, après une longue pause, et avec un accent solennel, je vous supplie de ne pas me quitter ! Il s'écoulera quelques jours encore avant que je sois en état de partir d'ici, et ce serait la mort pour moi si cette chambre n'était plus égayée, embellie par votre présence. Dites-moi, Blanche, dites-moi, vous que j'aime comme si vous étiez ma sœur, dites-moi que vous ne m'abandonnerez pas encore !

La jeune fille jeta sur le chevalier un regard rapide et tremblant ; puis elle se détourna et réfléchit profondément l'espace d'une minute.—Non, dit-elle enfin, non, je ne vous laisserai pas encore.

A peine avait-elle fait cette promesse que la porte s'ouvrit doucement et que le vénérable Bernard entra dans la cellule.

LXIII.

L'EFFET QUE PRODUISIT SUR HENRI DE BRABANT LA NOUVELLE DE LA MORT DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE.

Il faut que nous interrompions un moment le cours de notre récit pour faire connaître comment Blanche était devenue la garde-malade du chevalier autrichien.

L'on se rappelle qu'immédiatement après l'issue du combat du château d'Ildegardo, elle était montée à cheval et s'était éloignée au galop. Elle se rendit droit chez ses parents adoptifs dont l'habitation n'était éloignée que de quelques milles. Elle fut reçue à bras ouvert, quoique l'armure dont elle était couverte fût une source de grand étonnement. Toutefois, le récit qu'elle fit de ses aventures expliqua aux bons paysans comment elle se l'était procurée, et ils passèrent la plus grande partie de la nuit à l'écouter et à remercier Dieu de leur avoir ramené leur enfant après l'avoir soustraite à tant de dangers.

Le jour suivant, Blanche reprit ses vêtements de femme ; et, montant le cheval que Henri de Brabant lui avait donné, elle se dirigea, poussée par un sentiment de curiosité, vers le château d'Ildegardo, afin de revoir la scène où avait eu lieu le combat de la veille. Elle rencontra Bernard qui lui apprit tout ce qui s'était passé ; et se donnant comme une connaissance du chevalier elle demanda au vieillard de partager avec lui les soins que réclamait la situation de Henri.

Quand donc, à l'expiration de six longues semaines, Bernard, en entrant dans la cellule, comme d'habitude, trouva que non-seulement le chevalier avait recouvré sa connaissance, mais qu'il était en pleine convalescence, il ne put cacher sa joie ; et interrompant Henri de Brabant au milieu des témoignages de reconnaissance dont il l'accablait, il se tourna vers Blanche et la prit par la main en disant : — Votre Excellence doit remercier Dieu d'abord, et cette jeune fille ensuite ; car, sans la grâce de l'un et le dévouement infatigable de l'autre, il y a longtemps que vous seriez dans la tombe !

Ces paroles causèrent un sérieux embarras à notre héroïne, qui, rouge de confusion, ne savait vraiment plus quelle contenance tenir.

Henri de Brabant qui lisait sur son visage tous les sentiments qui faisaient battre son cœur, lui prit encore une fois la main ; et se soulevant par un puissant effort, il la porta à ses lèvres, en disant : — Je vous aime, Blanche, comme si vous étiez ma sœur. Soyez témoin, Bernard, de l'affection que je voue à cette noble et généreuse enfant.

—On ne trouverait pas d'expression pour la louer comme elle mérite de l'être, dit le vieillard avec une sorte d'enthousiasme. Si j'avais une fille comme elle, j'en serais trop fier.

—Vous pouvez, dans tous les cas, être fier de sa connaissance et de son amitié, dit le chevalier, d'un air singulier et significatif.

Malgré elle, Blanche leva un regard de curiosité et de surprise sur Henri de Brabant; car ce n'était pas la première fois ni même la seconde qu'elle l'entendait faire allusion au pouvoir qu'il possédait de récompenser ceux qui le servaient ou pour qui il avait de l'affection.

—Nous devons prendre garde de fatiguer Votre Excellence, dit Bernard, après une pause de quelques instants. Venez, Blanche, laissons-le reposer un peu.

—Non, ne me quittez pas, mes amis, s'écria le chevalier; du moins ne me quittez pas avant d'avoir satisfait ma curiosité, et après, peut-être, pourrai-je goûter un peu de repos.

—Votre Excellence a raison, dit Bernard; parlez, et nous ferons de notre mieux pour vous contenter.

—Répondez donc franchement et sincèrement à toutes les questions, reprit Henri de Brabant. D'abord, continua-t-il, d'une voix qui devint tout à coup tremblante, et en regardant Blanche avec un embarras visible, puis-je espérer que l'arrestation d'une certaine dame n'a été suivie d'aucune conséquense fâcheuse pour elle-même et pour les autres?

—Le bruit s'est répandue, répondit Bernard, que Satanaïs s'est retiré dans un asile éloigné, pour y passer le reste de ses jours. Au surplus, la scène qui eut lieu il y a six semaines dans cette chambre, a été tenue secrète par ceux qui en avaient été témoins.

Blanche s'était détournée dès que le chevalier avait parlé d'Œtna, et elle ne le regarda pas une seule fois pendant que Bernard lui donnait les explications qu'il avait demandées.

—Veuillez, à présent, dit Henri, après une longue pause, me faire connaître la situation des affaires de Bohême.

La conversation dès lors prit un autre cours, et Blanche se trouva plus libre. Son regard rencontra celui du chevalier, et tous deux éprouvèrent un trouble visible. Bernard ne s'aperçut de rien; mais un observateur attentif se serait persuadé que le guerrier et la jeune fille subissaient l'un et l'autre le même sentiment. Mais l'embarras de Henri provenait de la conscience qu'il avait d'avoir causé de la peine à Blanche en témoignant l'intérêt qu'il portait à Œtna d'Ildegardo; tandis que chez notre héroïne, sa confusion avait pour cause l'idée qu'elle avait laissé se trahir une jalousie qu'il aurait été de sa dignité de dissimuler.

Mais la promptitude que mit Bernard à répondre aux questions qui lui étaient adressées, absorba aussitôt leur attention.

—Les six semaines durant lesquelles Votre Excellence a été malade ont été marquées par plusieurs circonstances d'une grande importance, dit le vieillard d'un ton solennel. D'abord, la reine de Bohême est morte.

—La reine de Bohême ! s'écria Henri de Brabant. De qui parlez-vous ? De la princesse Elizabeth ?

—D'elle-même, répliqua Bernard. Elle fut conduite au château de Rotenberg à la même époque où eut lieu l'aventure de Votre Excellence dans ces ruines ; et c'est là qu'elle fut saluée reine de Bohême par les seigneurs du pays. Mais tout cela se fit avec une précipitation sans exemple. Reconnue comme reine un jour, elle fut mariée à Rodolphe de Rotenberg le lendemain.

—Mariée à Rodolphe ! s'écria de Colmar, dont la surprise augmentait à chacun de ces détails.

—Oui, tels sont les faits tels que me les ont racontés différents voyageurs qui ont passé par ici, dit Bernard : d'ailleurs on ne parle plus que de cela dans les villages d'alentour. De grandes fêtes furent données pendant trois ou quatre jours successifs au château de Rotenberg, puis vint la cérémonie du mariage, et à cette occasion, il survint un incident effroyable, sans qu'on soit parvenu à en connaître la nature. Il paraîtrait qu'une femme, couverte d'un linceul, s'est élevée derrière l'autel, au milieu d'un nuage diaphane, et a défendu toute alliance entre la reine et Rodolphe. Je ne saurais dire ce qu'il y a de fondé en cela ; toujours est-il qu'il est arrivé quelque chose de terrible, et que la reine est morte de frayeur.

—Ce que vous m'apprenez là est étrange, mon cher Bernard, dit le chevalier, qui ne savait que penser de cette histoire si merveilleuse.

—Etrange, en effet ! s'écria Blanche avec un accent si singulier que les regards de Bernard et de Henri de Brabant se tournèrent simultanément vers elle. Mais pourquoi ne m'avez-pas jamais dit tout cela ? demanda-t-elle au vieillard.

—Parce que vous étiez si occupée des soins que réclamait l'état du chevalier, que vous n'aviez ni le temps ni le désir de parler d'autre chose que de lui. Et d'ailleurs, ajouta Bernard, je ne me doutais pas qu'un sujet pareil put vous offrir de l'intérêt.

—Vous avez raison ! Et cela était naturel, dit Blanche, en réfléchissant. Puis, passant la main sur son front, elle parut inquiète et agitée.

—Blanche, dit Henri en la regardant avec intérêt, et avec une profonde attention, la nouvelle que vient de nous donner Bernard vous affecte étrangement.

—Oh ! ne me questionnez pas ! s'écria-t-elle brusquement, comme si elle eût craint de laisser échapper le secret de la dame Blanche.

Le fait est que dans son esprit, elle associait la dame des souterrains de Rotenberg à ces mystérieux incidents dont venait de parler Bernard.

—Non.. ne me questionnez pas, répéta-t-elle ; mais continuez votre récit, je vous en conjure.

—Bien des choses peuvent se résumer en peu de mots, reprit le vieil-

lard. A peine la reine était-elle dans le tombeau que Zitzka apparut à la tête de vingt mille hommes, et entoura le château.

—Vous ne m'aviez pas même fait connaître cet incident! s'écria Blanche. Mais parlez, je vous en prie. Qu'est-ce qui est arrivé à Rotenberg?

—Le siége continue toujours, répliqua Bernard; mais la défense a été bravement et habilement dirigée. Zitzka a réussi, par un coup d'audace à détruire le magasin aux provisions, et on croit généralement que la garnison est déjà en proie aux horreurs de la famine.

—La famine! ô mon Dieu! s'écria Blanche, en devenant d'une pâleur mortelle, à l'idée que la dame qui lui avait manifesté tant d'intérêt pouvait être exposée aux tortures de la faim. Mais êtes-vous sûr de ce que vous dites? demanda-t-elle, en se tournant vers Bernard.

—Je ne fais que répéter ce que l'on affirme, répondit le vieillard; car si la famine est réellement dans le château, on se garde bien de le laisser voir. Jamais siége ne fut conduit avec plus de persévérance, ni soutenu avec plus de valeur.

—Mais le capitaine-général des Taborites finira par triompher, dit Henri de Brabant; car il est assurément l'un des plus grands guerriers de l'époque. A présent, dites-nous, Bernard, quelle est la situation des autres parties de la Bohême?

—Les Taborites dominent partout excepté dans les districts du Sud, répondit Bernard. Les lieutenants de Zitzka sont maîtres au Nord, à l'Est et à l'Ouest, et quand le Sud sera vaincu, toute la Bohême sera dans leurs mains.

—Qu'avez-vous encore à m'apprendre? demanda le chevalier, après une longue pause durant laquelle il parut réfléchir à ce que venait de lui dire le vieillard.

—Ah! j'oubliais, s'écria Bernard, avec une vivacité soudaine. Voilà une demi-heure que je vous parle de la Bohême, quand j'aurais dû penser qu'un évènement qui concerne votre patrie, l'Autriche, serait pour vous d'un bien autre intérêt.

—Vraiment! qu'est-ce donc qui est arrivé en Autriche? demanda le chevalier, avec une fiévreuse impatience. Parlez! Je vous en conjure, ne me tenez pas ainsi dans l'anxiété!

—Sachez donc, dit Bernard, que Sigismond, l'empereur d'Allemagne, n'est plus....

—L'Empereur est mort! s'écria Henri de Brabant, qui tressaillit soudainement et dont tout le corps fut agité comme par un spasme.

—Oui, il y a cinq semaines qu'il a rendu le dernier soupir à Aix-la-Chapelle, continua Bernard; et c'est hier que j'ai appris le résultat de la nouvelle élection.

—Et ce résultat.. quel est-il? demanda le chevalier, avec une expression fiévreuse, étrange, mêlée de crainte, d'espoir, d'anxiété.

—Le choix est tombé à l'unanimité sur un certain grand prince qui ne s'était pas même porté comme candidat, et qui n'était pas présent au vote, répondit Bernard.

—Et ce prince ? dit Henri, d'une voix haletante.

—Le nouvel Empereur d'Allemagne, répliqua Bernard, est le puissant et chevaleresque, le brave et généreux duc d'Autriche.

Henri de Brabant voulut se lever sur sa couche, mais il n'en eut pas la force. Le sang afflua à ses joues, et se retira aussitôt, les laissant plus livides qu'auparavant. Il voulut parler, mais il ne put articuler un son. Il suffoquait, et perdait connaissance, tant était puissant l'effet produit sur lui par ses nouvelles.

Blanche se précipita à son secours, lui versa un cordial dans la bouche, et lui fit respirer des sels. Il reprit connaissance ; et tournant lentement la tête, il fixa sur notre héroïne un regard plein de reconnaissance et d'amour.

Puis sa tête retomba sur l'oreiller, et il ne tarda pas à s'endormir d'un sommeil calme et réparateur.

LXIV.

LES ADIEUX.

Il était nuit, et la lampe brûlait sur la petite table au milieu de la cellule, quand Henri de Brabant ouvrit de nouveau les yeux.

Blanche, était assise à côté de son lit, et dès qu'elle le vit éveillé, elle lui présenta à boire un breuvage réconfortant qu'elle avait elle-même préparé. Le chevalier la remercia et lui dit :

—Chère sœur, car j'espère que vous me permettrez de vous appeler ainsi désormais. Dites-moi si j'ai rêvé, où s'il est vrai que l'Empereur Sigismond n'est plus, et que le duc d'Autriche a été élu pour occuper le trône impérial ?

—C'est du moins ce que le vénérable Bernard a annoncé à votre Excellence, répondit la jeune fille. Mais tâchez que ces incidents ne vous causent pas une excitation qui pourrait être dangereuse.

—Je voudrais pouvoir suivre votre conseil, ma chère et bonne gardienne, dit Henri. Puis, au bout d'un instant, il ajouta : —Ce serait pour moi un grand soulagement si je pouvais dépêcher un de mes serviteurs à Vienne. Quelle heure est-il ?

—Minuit environ, répondit-elle. Mais je vais aller éveiller Bernard, et il ira chercher un de vos domestiques.

—Non.. attendons jusqu'à ce qu'il soit jour. Je préfère rester en proie à l'impatience plutôt que de vous laisser errer dans ces ruines, à une pareille heure.

—N'est-ce que cela ? demanda Blanche. Et sans attendre de réponse, elle sortit précipitamment.

La promptitude qu'elle mettait à l'obliger, le zèle charmant et sans affectation avec lequel elle cherchait à contenter ses désirs, firent une vive impression sur Henri de Brabant. Nous ne voulons pas dire qu'il s'imaginait aimer notre héroïne ; mais il éprouvait pour elle une reconnaissance sans bornes ; une immense sympathie et une amitié qui ressemblait à une sorte de tendresse fraternelle.

Au bout de dix minutes au plus, l'un des domestiques du chevalier entra dans la cellule. Blanche resta en dehors, appuyée sur le parapet du donjon, et contemplant l'astre des nuits qui s'élevait dans sa silencieuse majesté au dessus des hauteurs.

Le domestique resta plus de vingt minutes avec son maître ; et, en sortant, il descendit droit vers cette partie des bâtiments qui servait d'écurie. Il sella vite son cheval, dit adieu à son camarade, et s'éloigna rapidement par la grande route de Vienne.

Le lendemain, lorsque Henri de Brabant s'éveilla, il était beancoup mieux. Il put sans difficulté se lever sur son lit, et mangea avec appétit les mets que Blanche avait préparés.

Il fit ensuite signe à la jeune fille d'approcher, et lui dit : Asseyez-vous, ma sœur, et permettez-moi de causer un instant avec vous.

Blanche obéit : mais ses joues s'empourprèrent, et son cœur battit bien fort.

—Mon amie, reprit Henri, il ne m'a pas échappé que la nouvelle que le château de Rotenberg était assiégé vous a causé un trouble étrange. Je ne cherche pas à pénétrer dans vos pensées, mais s'il m'était possible de vous donner un conseil.

— Permettez-moi d'adresser une question à votre Excellence, dit Blanche, en l'interrompant avec vivacité. Supposez qu'il existât des moyens secrets de communication avec le château de Rotenberg, supposez encore que l'entrée de cette voie se trouve de ce côté des fossés, même à une distance considérable de la forteresse, serait-il possible à quelqu'un de hardi et d'aventureux de traverser les lignes des assiégeants et de pénétrer dans le château ? Les connaissances que possède votre Excellence en fait d'opérations militaires lui permettront sans doute de juger de la position de l'armée Taborite, et voilà pourquoi je me permets de vous faire cette question.

—Ma chère Blanche, répondit le chevalier, je dois vous dire que ma conviction est qu'il serait impossible à qui que ce soit d'exécuter le projet dont vous parlez. D'après ce que nous a dit Bernard hier, il est clair que les Taborites serrent de près la garnison, qu'ils comptent sur la famine pour les aider à réduire le château, et que, par conséquent ils ont rapproché leurs lignes le plus possible des murrailles.

—Ah ! c'est ce que je craignais ! dit Blanche avec un soupir.

—Aviez-vous donc le projet de vous introduire dans le château de Rotenberg pour y porter secours à quelqu'un dont la situation excite vos sympathies et votre intérêt ? demanda le chevalier.

—Oui, répliqua Blanche. Il y a, ou du moins j'ai toute raison de croire qu'elle y est encore, il y a dis-je, dans cette forteresse une dame. Mais je n'ose pas en dire davantage sur ce sujet.

—Ma chère Blanche, dit Henri, je crois pouvoir vous aider dans cette difficulté.

—Oh ! si c'était possible ! s'écria notre héroïne, en joignant les mains avec ferveur. Puis, après un moment de silence, elle ajouta avec mélancolie. Mais je serai obligée d'abandonner votre Excellence aux soins de Bernard et de votre domestique.

—Je vois que vous n'avez pas oublié votre promesse, dit Henri de Brabant. Mais je ne serai pas égoïste, et vous irez porter aux autres les secours dont ils ont besoin. Je vous rends donc votre parole, et malgré le chagrin que j'éprouve de perdre votre douce compagnie.

—Si votre Excellence était encore en danger, je ne songerais pas à partir ; mais à présent que vous serez bientôt en état de reprendre votre voyage, je ne puis rester sourde à la voix secrète qui parle en moi.

—Et je me ferais un reproche de vous retenir, répliqua le chevalier, en la regardant avec admiration. Tenez, prenez cette bague. C'est Zitzka lui-même qui me l'a donnée, et elle vous servira de talisman pour traverser les lignes des assiégeants. Vous n'aurez qu'à la montrer à ceux qui voudraient vous barrer le chemin, ou seulement vous questionner ; et à moins qu'un ordre récent du-capitaine-général des Taborites ne lui ait enlevé sa vertu, elle vous rendra possible l'exécution de votre projet.

—J'accepte la bague, avec la plus sincère reconnaissance, dit Blanche, en prenant le joyeau des mains du chevalier. Et maintenant....

Mais elle n'eut pas la force de prononcer le mot d'adieu. Les paroles restèrent dans son gosier, son cœur se gonfla, et des larmes roulèrent sur ses joues. Toute confuse, elle détourna la tête, et fit tous ses efforts pour maîtriser ses émotions ; mais ces efforts même ajoutèrent à sa torture, et cédant à la force de ses émotions, elle éclata en sanglots.

Henri de Brabant la laissa pleurer quelques minutes. Il ne savait comment la consoler, et il cherchait en vain des expressions pour lui témoigner sa sympathie. Le chevalier appréciait, en effet, tout ce qu'il devait d'égard et de reconnaissance à cette jeune fille qui l'avait soigné avec tant de dévouement, qui, peut-être lui avait sauvé la vie, et il comprenait toute la délicatesse qui lui était commandée.

—Chère Blanche, dit-il enfin, lorsque la violence de son chagrin se fut un peu calmée, j'apprécie pleinement la noble et généreuse amitié que vous me portez, amitié que je vous rend sincèrement et du fond de mon

cœur. Je ne suis pas moins peiné que vous de notre séparation. Le plus à plaindre c'est moi, qui vais avoir à rester, plusieurs jours encore dans cette solitude, tandis qu'un devoir impérieux réclame ailleurs ma présence. Mais à l'un et à l'autre il nous reste une consolation, c'est que nous nous reverrons. Peut être même pourrez-vous revenir avant que je sois en état de continuer ma route. Dans le cas contraire, soyez bien persuadée, Blanche, que dans quelques mois je reviendrai dans ce pays, oui, exprès pour vous voir, et sans autre but.

—Oh! je ne mérite pas ces égards! s'écria notre héroïne, dont les joues s'empourprèrent, et dont les yeux brillèrent d'un plaisir qu'elle ne pouvait dissimuler.

—Si. . vous êtes digne de toutes les attentions qu'il sera en mon pouvoir de vous témoigner, dit Henri avec un enthousiasme qui faisait vibrer sa voix. Je vous donne l'assurance, Blanche, que le nouvel Empereur d'Allemagne me mettra à même de récompenser les services que vous avez rendus à Henri de Brabant.

—Oh! je n'ambitionne pas la richesse, je n'aspire pas aux grandeurs, murmura Blanche, qui trembla instinctivement en entendant prononcer ces paroles qui avaient un sens caché. Dès que les circonstances le permettront, continua-t-elle, je retournerai auprès de mes parents adoptifs, et je resterai là heureuse de vivre dans la sphère où Dieu m'a placée. Mais je n oublierai jamais la bonté que vous m'avez témoignée.

En achevant ces mots, elle se leva: le moment de la séparation était venu.

—Blanche, le souvenir de ce que je vous dois ne sortira jamais de ma mémoire, dit Henri de Brabant, d'une voix profondément émue. J'espère que Dieu vous protégera et vous accordera ses bénédictions. Et dans l'espace de quelques mois, Blanche, quand le printemps fera reverdir les bois, et que les oiseaux commenceront à faire entendre leurs chants, alors Blanche, vous pourrez vous attendre à revoir celui qui vous prie de le regarder comme un ami et comme un frère! Dites-moi, Blanche, dites-moi que vous serez contente de me revoir quelque jour, sortant des profondeurs de la forêt, vous surprendre à la porte de votre chaumière, et venir vous prouver par ma présence que je ne suis pas ingrat envers celle dont j'ai tant de motifs de chérir le souvenir?

Elle fut hors d'état de répondre à ces questions, tellement étaient grandes ses émotions; ses larmes coulaient de ses yeux sans interruption, mais au milieu de ces pleurs, il y avait dans son regard un éclat qui était plus éloquent que toutes les paroles du monde.

—Adieu, seigneur chevalier... adieu! dit-elle enfin. Pordonnez-moi cette faiblesse, cette folie...

—Ne vous blâmez pas, dit Henri de Brabant, en l'interrompant, et ayant lui-même les yeux humides. Adieu, vous qui m'avez délivré quand j'étais en danger, qui m'avez sauvé quand j'étais malade, adieu.. adieu!

Et, saisissant sa main, il la pressa sur ses lèvres.

Cette main, la jeune fille la lui abandonna pendant près d'une minute: puis, se remettant soudainement, elle la retira doucement; et murmurant un nouvel adieu, elle se précipita hors de la cellule.

(*A continuer.*)

CHRONIQUE.

Hygiène des saisons, hygiène du printemps.

CANADA : Une réponse au nord-ouest.—Ouverture de la session fédérale.—Polémiques religieuses et politiques.—Fête à Ste. Thérèse.—Mission de St. Albans.—La vénérable Marie de l'Incarnation.—Une nouvelle province ecclésiastique.—La neuvaine de St. François Xavier, prêchée par le R. P. Chocarne, dominicain.

ROME : Visite de Pie IX au séminaire américain.—Nouvelles de Chine.

L'EUROPE POLITIQUE : France, Bavière, Autriche.

AMERIQUE : Le droit de suffrage aux Etats-Unis.—Cuba, le Mexique, le Paraguay.

I.

Mars nous promet le printemps, et le retour de la belle saison nous rappelle quelques conseils hygiéniques du célèbre docteur Froissac, auteur de la *Météréologie dans ses rapports avec la science de la médecine et l'hygiène publique* dont nous ferons part à nos lecteurs.

La connaissance des maladies et des accidents, dont on est menacé aux diverses périodes de l'année, devient le plus sûr moyen de s'en préserver, en suivant les préceptes d'une bonne hygiène. Il est vrai que les saisons, comparées à des climats passagers, soumettent à leur influence tout le règne organique : mais s'il ne dépend pas de l'homme de s'y soustraire entièrement, la science et l'observation lui donnent des règles certaines pour modifier l'action des phénomènes météréologiques, et la faire servir même à la conservation de la santé.

Le printemps est en quelque sorte le réveil de la nature : dans tout le règne organique, la vie prend un nouvel essor et revêt une nouvelle jeunesse, c'est la saison où les enfants et les adolescents jouissent d'une meilleure santé. L'hiver est plus favorables aux adultes, l'été et l'automne le sont davantage aux vieillards.

Les climats tempérés, situés sous le 45e degré de latitude, soit boréale, soit australe, sont ceux où l'on rencontre le plus de phthisiques, et dans ces climats, les pays froids et humides sont les plus maltraités. En Angleterre, la phthisie entre pour un cinquième dans les décès. On citerait difficilement un pays, un coin de terre sur le globe, où cette maladie n'ait jamais fait de victime. A la Plata, elle est une des plus redoutables. Elle n'exerce pas moins de ravages à la Martinique, à la Guadeloupe qu'en France. La Floride où vont se réfugier, tous les ans, un grand nombre de phthisiques, n'a pas une mortalité moindre que les autres contrées des Etats-Unis. Mais les malades cherchent une température plus douce, et s'y éteignent avec moins de souffrances.

Les climats dont la température est presque invariable sont ceux où l'on voit moins de phthisiques, telles sont les régions polaires et équatoriales : mais la phthisie est loin d'y être inconnue, le nombre des phthisiques pour

l'armée anglaise est à peu près le même dans les ports militaires les plus opposés.

On meurt de phthisie dans toutes les saisons. Toutefois les statistiques démontrent que c'est au printemps que succombent le plus grand nombre de phthisiques, et non pas en automne à la chûte des feuilles.

Sur 1,261 phthisiques observés parmi les militaires de la garnison de Paris, on en trouve :

En Hiver, 302,
Au Printemps, 367,
En Eté, 352,
En Automne, 235 seulement.

Une table de 12,660 phthisiques à Milan et à Paris, fournit :

Pour l'Automne, 3,001 décès,
Pour l'Hiver, 3,109,
Pour le Printemps, 3,482,
Pour l'Eté, 3,072.

Ainsi contrairement aux plus universelles croyances, le printemps est la saison où succombe le plus grand nombre de phthisiques : l'automne, celle où ils meurent en plus petit nombre. La mortalité du printemps peut être due aux souffrances que l'hiver fait éprouver à ces pauvres poitrinaires, et aux maladies accessoires qu'il détermine ; et l'immunité relative de l'automne, aux chaleurs bienfaisantes de l'été qui sont pour eux une saison de répit et de calme.

Après les variations atmosphériques qui accompagnent les équinoxes, la gravité des maladies et la mortalité diminuent, cependant les pneumonies et les pleurésies sont encore fréquentes, ainsi que les angines, les catarrhes et les hémorragies. Aussitôt que les chaleurs se font sentir on voit régner un grand nombre d'embarras gastriques, de maladies bilieuses, de céphalalgies. On doit craindre alors les effets d'une nourriture trop abondante et trop animalisée ; il est sage de passer graduellement du régime d'hiver à celui d'été, et de combattre la surabondance des humeurs par de prudentes abstinences. On voit souvent des évacuations spontanées guérir les céphalalgies, la perte d'appétit et le vice des digestions : on a été très-sagement conduit à imiter les procédés de la nature, et à recourir à quelques purgatifs pour obtenir les mêmes moyens salutaires : la diète végétale, l'abstinence sont préférables à bien d'autres remèdes moins naturels, et tout ceci nous montre la sagesse de l'Eglise, plaçant le carême à l'entrée du printemps, et en faisant tout à la fois une institution salutaire à l'âme et au corps, une institution de pénitence et hygiénique ; et c'est mal comprendre les intérêts même de la santé, que de s'en affranchir, ou d'en demander l'abolition.

Il n'est pas plus prudent de cesser trop vite le chauffage d'hiver, que de s'empresser aux premiers beaux jours de quitter les vêtements trop chauds pour prendre les modes d'été ; la vanité fait commettre bien des imprudences, elle est la ruine de bien des santés. Les retours des gelées, les nuits froides qui ne sont pas rares au printemps, surprennent les imprévoyants et leur portent souvent un coup mortel.

Du reste, si au printemps, on remarque un plus grand nombre de maladies qu'on ne devrait en rencontrer dans une saison où tout semble vie, santé et jeunesse, on doit en accuser l'absence des soins hygièniques les plus simples en hiver. Cette saison, marquée par des intempéries si pré-

judiciables aux faibles constitutions, est celle où l'on s'y expose avec la plus aveugle imprudence : bals, concerts, spectacles, inconvénients de veilles, vices des toilettes, dangers de l'encombrement, air vicié, tout conspire contre la santé, et l'on ne doit ni s'étonner, ni se plaindre, si l'hiver et le printemps présentent un grand nombre de maladies redoutables et de morts prématurées.

II.

Depuis un mois j'étais sous l'empire d'un cauchemar affreux, on m'avait promis une verte leçon du Nord-Ouest ; enfin elle m'est arrivée, Dieu merci, par une *correspondance* datée de Saint-Boniface, 4 février.(1)

J'ai donc été fouetté ! oui, tout comme le *Courrier de Saint Hyacinthe!* Et puis ?

Et puis, comme l'écolier sans repentance, je suis parti d'un franc éclat de rire.

Braves gens de la terre de Rupert, quand vous dites à un chasseur, " tu es un lion," voulez-vous donc lui dire " tu es une bête !" Mais non. Le lion est le symbole du courage, comme le *buffalo* peut être celui de la liberté indomptée, le castor celui de l'industrie. Et n'avez-vous donc pas lu, dans nos *correspondances* romaines, que nos Zouaves se frisent la moustache quand le *papa* Allet les appelle " mes Castors ? "

Allons, vous prenez les choses de trop haut ; comme aussi le simple bon sens aurait dû défendre de mêler des noms honorables à une querelle particulière ; vous ne pouvez ignorer, que sans être des "*dompteurs de bêtes*," deux honorables citoyens, par dévouement pour leur pays, peuvent très-bien accepter la peine et la fatigue de courir la trace du troupeau égaré.

De longtemps on n'avait point vu en Canada l'ouverture d'une Session Législative, se faire avec autant d'apparat et de solennité que celle du 15 février ; c'est que jamais aussi un prince royal ne l'avait honorée de sa présence.

Tout contribuait à la beauté de la fête : un temps magnifique, une foule compacte accourue de tous les environs, un grand déploiement de forces militaires, et les salves de l'artillerie.

Le Gouverneur fit son entrée à trois heures dans la salle du Sénat, prit place au trône, à sa droite siégeait S. A. R. le Prince Arthur. Autour s'échelonnait le corps des ministres et un brillant Etat-Major ; en face, Mgr. Taché, et l'assistance nombreuse des invités, des Sénateurs et des Députés des Communes.

Le discours du trône a rendu grâces à la Providence pour le succès des récoltes, des pêcheries ; pour le progrès toujours croissant de l'industrie, du commerce, de la richesse publique, et pour la bonne administration de la justice et des lois.

L'espoir a ensuite été témoigné de voir les difficultés du Nord-Ouest se terminer par des voies de conciliation : puis ont été annoncés les projets de lois qui seront, pendant cette session, soumis à la Législature ; ceux concernant les banques, les élections, le commerce côtier, la fondation d'une

(1) Quelques-uns doutent de son authenticité ; pour moi, j'y crois, car elle sent le terroir.

Cour d'Appel, le recensement décennal, devront successivement occuper l'attention de nos législateurs.

Le discours s'est terminé par l'éloge de la loyauté et de l'ardeur apportées par le peuple, dans la formation des corps de milice ; des encouragements données à la colonisation, et par une marque d'attention au Prince, que le Gouverneur avait eu l'honneur de recevoir dans son voyage à Halifax.

Ce déploiement inaccoutumé de solennité a mis en verve nos politiques, et les débats sur l'adresse ont prit un caractère de vivacité, qui a fait craindre une session orageuse, comme nous n'en avons pas eu depuis longtemps.

Les Réformistes, renforcés par la défection de Sir Galt, de l'ex-gouverneur du Nord-Ouest, de l'honorable Cartright, sont tombés à bras raccourcis sur le ministère et sur son administration, actes et personnes, ils n'ont rien épargné. Sir John McDonald, et Sir Hincks étaient surtout en but aux traits du parti ; Sir John, parce que les Clear-grits du Haut-Canada en brisant le chef espèrent rompre la majorité qu'il conduit ; sir Hincks, parce qu'on le considère à tort comme étranger, et que peut-être on n'a pas assez oublié le passé. La question des finances et celle de l'indépendence ont été effleurées. Puis a surgi la question du Nord-Ouest.

Dans leurs réponses à M. McDougall, dont le dépit éclate en toutes occasions, Sir G. Cartier et l'honorable Howe ont démenti les bruits de connivence du ministère et du Bas-Canada, dans la révolte des Métis ; ils ont au contraire montré qu'elle avait été blâmée par les ministres. Ils ont établi les droits de l'Angleterre, et la légalité de la transmission des priviléges de la Compagnie de la Baie d'Hudson au gouvernement canadien. Ils ont enfin assuré que les concessions les plus larges seraient faites aux habitants de la Rivière-Rouge, ce qui ne plaît nullement aux gens de Toronto qui espéraient s'emparer de ce territoire et en faire une province anglaise.

Plus tard est venue l'interpellation de M. McKenzie, sur les réclamations des sauvages du Lac des Deux-Montagnes ; mais après les explications de l'honorable Langevin qui a rappelé les titres accordés au Séminaire, par les rois de France ; confirmés, à plusieurs reprises, par les gouvernements anglais et canadien, M. McKenzie s'est déclaré satisfait, et, convaincu de la solidité des droits de Saint-Sulpice, il a déclaré que pour aucune cause religieuse, les missionnaires ne pouvaient être inquiétés.

La crise ministérielle est terminée à Terre-Neuve ; M. Bennett est parvenu à composer un cabinet anti-fédéral. Par contre-coup Lord Granville, dans une lettre du 11 janvier, a annoncé au gouvernement de l'île que le retrait des troupes anglaises allait s'effectuer immédiatement, et que s'il voulait organiser une force militaire, l'union au Canada lui serait utile ; c'est une leçon, sera-t-elle comprise ?

L'insurrection du Nord-Ouest, à en croire les nouvelles du dernier mois, touchait à son terme ; les assemblées, tenues les mois derniers, s'étaient entendues sur les demandes à présenter au gouvernement canadien, et auraient nommé des députés pour les porter à Ottawa : voici quelles étaient ces demandes :

Que le droit de douanes actuel de quatre par cent reste en force durant cinq autres années, ou jusqu'à ce qu'une communication par chemin de fer ait été établie ;

Que l'on n'impose aucune taxe directe dans le territoire, à moins qu'elle n'ait été ordonnée par un vote de la Législature locale ;

Que le Conseil Exécutif se compose de quinze membres et de cinq officiers ;

Que finalement, tout le territoire jouisse de la même forme de gouvernement que celle qui prévaut dans les autres provinces canadiennes ;

Qu'un vote des deux tiers renverse le véto du Gouverneur ;

Qu'on accorde une bonne loi de patrimoine franc ;

Qu'un octroi de quinze mille piastres soit fait annuellement à tout le territoire pour aider à l'exécution des travaux publics ;

Que toutes les bâtisses publiques soient construites aux frais du gouvernement fédéral ;

Qu'un chemin de fer soit construit jusqu'au Fort William ou à Pembina d'ici à cinq ans ;

Que la milice du territoire se recrute parmi ses habitants durant quatre ans seulement ;

Que toutes les affaires judiciaires se fassent en anglais et en français ;

Que tous les traités indiens soient préparés par le gouvernement du Canada, et que l'administration générale des affaires des sauvages soit laissée à ses soins ;

Que les représentants parlementaires jouissent des priviléges ordinaires ;

Que tous les hommes majeurs aient le droit de suffrage.

Il est possible que le ministère n'accède point à toutes ces réclamations-mais il est décidé à aller aussi loin qu'il pourra. Cette démarche des Métis est déjà une reconnaissance d'un Gouvernement, dont ils avaient d'abord contesté la légitimité. Il eut été aussi simple et plus rationnel de le faire tout d'abord, sans faire tant de tapage, mais on ne commande pas aux ambitieux, qui ont besoin d'agitation pour atteindre leur but : le mal heur est que les plus honnêtes gens s'y laissent prendre. Sans doute les intérêts religieux peuvent être fortement engagés, dans cette question, mais ce n'est point la révolte armée qui peut les sauvegarder. Nous ne croyons pas à la " mission " des agitateurs ; depuis assez longtemps nous connaissons le principal, ses antécédents ne nous inspirent aucune confiance ; et si, un jour, nous en traçons le portrait, ce ne sera point un portrait d'imagination, mais un portrait dont les traits empruntés aux faits et non à la poésie, seront plus près de la vérité.

Les dernières nouvelles nous font craindre la guerre civile, la tentative du major Boulton sur le fort Garry a été déjouée par les forces de Riel : mais il n'en est pas moins évident que la division est entre les Métis, et qu'il n'y a que la force qui pourra maintenir la tranquillité. Encore si c'était une force légitime, mais non, c'est celle d'un gouvernement provisoire, reconnu par aucune puissance et dont les exécutions militaires ne peuvent être justifiées par aucun principe de droit public ou international.

Les polémiques religieuses qui, depuis bien longtemps, nous avaient heureusement abandonnés, viennent de renaître au milieu de nous ; nous en sommes fâchés, et à cause du but où elles tendent, nous ne l'ignorons pas, et parce qu'elles absorbent les meilleures forces de notre presse catholique, qui a si grand besoin d'union dans le milieu où elle vit. Plusieurs journaux les ont déjà appréciées à divers points de vue, l'*Opinion Publique*, l'*Evénement* et d'autres encore ; le *Courrier de St. Hyacinthe*, se mettant

en dehors des parties, fait à ce sujet de judicieuses réflexions sur cette plaie de l'ancien monde, dont le nouveau n'a nullement besoin.

" Les discussions religieuses sont à l'ordre du jour. On semble profiter de l'absence des évêques pour traiter dans les journaux des questions fort délicates. A Québec, les partisans de Mgr. Dupanloup sont aux prises avec les admirateurs de M. Veuillot. Et non content de repousser les coups dirigés par l'*Evénement* et le *Journal de Québec* contre l'auteur du " Parfum de Rome," le *Courrier du Canada* ouvre ses colonnes à M. l'abbé Martel, qui développe sur la question des écoles une théorie qui a du vrai, mais où plusieurs voient des prétentions incompatibles avec notre état social.

" A Montréal, deux journaux qui devraient se comprendre mieux soutiennent une polémique dangereuse et regrettable. Il s'agit des rapports entre l'Eglise et l'Etat. Le *Nouveau Monde* enseigne une doctrine dont la *Minerve* ne veut pas admettre l'application pratique, bien qu'elle en reconnaisse l'exactitude.

" Nous ne voulons juger personne ; mais au risque de passer pour modéré, nous dirons que ces discussions nous semblent fort inopportunes. Pourquoi traiter ces questions difficiles en l'absence des évêques, qui ont seuls mission de les régler ? L'initiative d'une aussi importante démonstration appartient seulement à l'épiscopat.

" De quelle autorité se réclame-t-on pour solliciter, en faveur du pouvoir religieux, des changements dans notre législation civile ? Car c'est ce que l'on paraît demander avec une acrimonie assez inconvenante. Ne sait-on pas que l'ordre de choses actuel a été, ostensiblement du moins, toléré et même approuvé par les autorités ecclésiastiques ?

" On demande des changements dans notre législation. En soi ,cette demande peut être raisonnable ; nos codes renferment certaines dispositions qui pourraient être plus conformes aux enseignements de l'Eglise. Mais au nom de qui solliciter ces modifications, en l'absence de ceux qui sont exclusivement autorisés à les exiger ?

" Puis, a-t-on songé à la réalisation des vœux qu'on exprime ? Il est désirable que les dispositions viciant nos codes au point de vue religieux soient changées ; mais il ne faut pas oublier que les protestants coopèrent à notre législation. Nous doutons fort qu'ils soient disposés à donner leur approbation aux réformes indiquées. En exigeant trop, nous nous exposerions peut-être à perdre ce que nous avons déjà. Après tout, c'est traiter la question à moitié que de l'examiner en faisant abstraction de l'élément protestant.

" La *Minerve* a pu, à propos de l'affaire Guibord, exprimer des opinions discutables ; mais après les explications franches et catégoriques qu'elle a données, il semble qu'on ait mauvaise grâce à révoquer en doute ses bonnes dispositions envers l'autorité religieuse. Et nous est avis que les faits et gestes de M. le juge Mondelet ne sont pas d'une importance telle, qu'ils doivent entraîner une discussion grosse de conséquences, en l'absence des hommes qui ont, en premier lieu, l'obligation et le pouvoir de veiller aux intérêts de l'Eglise et de faire respecter ses droits."

La division politique s'accentue aussi malheureusement au-delà des lignes, parmi les groupes canadiens des Etats-Unis, et inspire à l'*Etendard national* du 17 février, des réflexions qu'il est bon de ne point oublier. Sous ce titre notre *Désunion*, il s'applique à chercher qu'elle en peut être la cause, et à en signaler le remède.

" Il faut avouer, dit-il, la vérité de cette maxime si sage que " l'Union fait la force," n'est pas encore assez comprise parmi nous, ou du moins si elle l'est, on ne la prouve pas suffisamment en pratique. De là, la source de ces malheureuses mésintelligences, de ces funestes divisions, qui nuisent à tant d'aspirations nobles et légitimes, et paralysent si souvent les efforts les plus généreux.

" Quand il s'agit de quelque entreprise louable, généralement ce n'est pas le cœur qui fait défaut chez les Canadiens ; mais ce qui leur manque que trop souvent, nous regrettons d'être obligé de le dire, c'est cette unité de vues, cet accord de volontés, pourtant si indispensable à la réussite des entreprises dont la conduite et la bonne issue exigent le concours général des intéressés. C'est un défaut commun à la généralité des Canadiens de ne pas savoir assez s'entr'aider. Cela dépend, du moins en partie, de ce que, pendant longtemps, nous avons été habitués à vivre isolés les uns des autres, à ne pas fraterniser ensemble autant que les autres peuples, et partant du relâchement de ces liens de sympathie pourtant si naturels entre personnes de même origine, de même sang. On ne comprend pas assez l'importance de sacrifier à l'intérêt général, au besoin ses goûts, ses opinions personnels. Sans doute, nous ne pouvons faire autrement que de nous applaudir des efforts qui ont été faits dans un but national et religieux, surtout depuis trois ou quatre ans, par un grand nombre de Canadiens émigrés, efforts qui ont ouvert à leurs frères une voie nouvelle de progrès moral et intellectuel, en les dotant de ces temples Catholiques, de ces Associations Nationales, de ces Sociétés Littéraires, de Bienfaisance et de Secours Mutuel, qui font véritablement honneur au nom Canadien dans ce pays. Mais en même temps nous ne pouvons nous empêcher de déplorer que cet esprit de scission, qui semble pénétrer parmi nous bien plus facilement que chez les autres peuples, s'introduise si souvent au milieu de nous. En ce moment même, il tient séparé un certain groupe de nos compatriotes et menace de faire échouer une excellente entreprise. Cependant, nous espérons que ceux à qui nous voulons faire allusion ici, ne fourniront pas aux étrangers de leur localité l'occasion de dire : Les Canadiens sont incapables de mener une entreprise à bonne fin, et de faire quelque chose de bien par eux-mêmes.

" Nous leur demandons seulement de montrer autant de conciliation qu'ils ont déjà montré de générosité, et s'ils le font, nous sommes certains que l'entente et la bonne harmonie ne tarderont guère à reparaître parmi eux. D'ailleurs, on doit se rappeller que, dans de tels cas, c'est toujours celui qui montre le plus de modération qui s'honorent d'avantage. L'expérience est une bonne école, tout le monde l'admet, et pour notre part, Canadiens, nous devons en savoir quelque chose ; profitons donc de ses leçons, et sachons éviter à l'avenir ce qui a fait notre malheur dans le passé."

La fête du 16 février, à Sainte Thérèse, pour le cinquantième anniversaire des Rév. Messieurs Aubry, est une fête qui ne s'est peut-être jamais vue, et qui ne se renouvelera probablement pas d'ici à de longs siècles.

N'est-ce pas, en effet, un rare et touchant spectacle que deux vénérables vieillards, célébrant ensemble leurs noces d'or, assisté d'un frère qui compte lui-même quarante années d'apostolat, de trois neveux, et de nombreux parents, tous honorés du sacerdoce, entourés d'une foule d'amis,

d'élèves formés par leurs soins, et dont beaucoup doivent à leur charité le bienfait de leur éducation ?

A la messe, le discours de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Hamel de l'Université de Québec, ancien élève de M. Jos. Aubry. L'orateur a parlé sur la dignité du sacerdoce, en montrant avec talent comment le prêtre est un autre Jésus-Christ.

La séance littéraire, présidée par Mgr. de Birtha, a été digne de la fête, la musique, la poséie, l'éloquence, inspirées par l'amour et la reconnaissance en ont fait tous les frais et avec succès.

Mais ce qui a été fort goûté, c'est la pensée délicate de M. l'abbé Tanguay, qui a saisi cette heureuse occasion de nous donner les prémices de ses laborieux travaux, sur les *généalogies des familles canadiennes*, en présentant aux Messieurs Aubry, l'arbre généalogique de leurs aïeux.

La fête s'est couronnée par les discours de Mgr. de Birtha, de M. Cherrier, de M. Tassé, de l'honnorable Ouimet, et par les paroles si bien senties, si pleines de cœur et d'émotion de M. Jos. Aubry qui ont fait verser de bien douces larmes à tous les assistants.

Après le bonheur, la tristesse, c'est le cercle continuel, dans lequel roule la vie humaine, après une fête, vient le deuil, et le triste devoir d'annoncer la mort du vénérable curé de Lanoraie. M. l'abbé Giroux comptait soixante-douze années de vie, et quarante-sept de prêtrise bien remplies par le zèle et la charité.

La Congrégation de Notre-Dame s'étend de plus en plus, et fonde chaque année de nouvelles missions. La dernière est celle que nous annonce le *Protecteur Canadien*, et qui vient d'être établie à Saint-Albans. A cette mission se rattache un souvenir qui n'est pas étranger à nos lecteurs, et qui lui donne un intérêt particulier. Le couvent a été bâti sur les fondements de cette maison privilégiée où sont mortes en odeur de sainteté, les demoiselles Debbie, Helen et Anna Barlow, dont les deux aînées avaient été élèves au pensionnat de Montréal. La vie des trois sœurs a été donnée en anglais sous ce titre : *The Young Converts*, et M. l'abbé Beaudry, curé de Saint-Rémi, nous en a donné une traduction françaïse qu'on ne saurait trop répandre au sein des familles chrétiennes. La mission est donc toute préparée ; quatre religieuses, vers le milieu de février, sont allées en entreprendre le travail ; catholiques et protestants les ont accueillies avec empressement, quarante élèves se sont présentées pour l'externat, dès le premier jour. Dans quelques mois s'ouvriront les classes gratuites qui seront bientôt remplies ; de tels débuts donnent les meilleures espérances.

La cause de la Béatification de la Mère de l'Incarnation vient de faire un pas. Voici ce que nous lisons dans le *Journal de Québec* du 19 février :

" Nous empruntons à un excellent journal religieux, la *Femme chrétienne*, publié à Blois, l'article suivant :

" Il y a environ deux ans, Mgr. l'Archevêque de Québec, sollicité par les Ursulines de sa ville épiscopale, et frappé en même temps de la grande réputation de sainteté de la Mère Marie de l'Incarnation et des miracles qu'on lui a souvent attribuées depuis sa mort, résolut de faire tous ses

efforts pour arriver à la faire béatifier par le Saint-Siége. Il commença par nommer une commission qu'il chargea d'examiner les miracles anciens et nouveaux qu'on croyait avoir été obtenus par son intercession et d'en dresser des procès-verbaux avec toute la prudence requise en pareil cas. Puis quand tout le travail de la commission fut terminé, et qu'il l'eût examiné avec le plus grand soin, l'illustre et pieux Archevêque scella tous ses papiers et les confia, sous la foi d'un serment solennel, à l'un des aumôniers qui accompagnèrent les Zouaves Canadiens en 1868.

" On sait que, dans le trajet de Paris à Lyon, quelques malles des Canadiens furent égarées, et parmi ces malles était précisément celle qui renfermait les procès-verbaux dont nous parlons. Heureusement tout fut retrouvé après quelques jours, et l'aumônier put remettre au secrétaire de la Congrégation des rites le précieux dépôt que lui avait confié son Archevêque.

" Par suite de cette sage lenteur et de cette extrême prudence qui président à tous les actes du Saint-Siége, il est de règle que quand une demande pareille lui est adressée, on attend dix ans pour rompre les sceaux apposés sur les procès-verbaux qui y sont relatifs, à moins d'une dispense exceptionnelle accordée par le Pape. Cette dispense s'obtient plus facilement quand il s'agit d'un personnage mort depuis longtemps, par la raison que le zèle en sa faveur est alors moins suspect d'enthousiasme et d'entraînements : on doit présumer que l'opinion qui a ainsi persévéré, durant un long intervalle, est appuyée sur des fondements solides. Or, la Mère Marie de l'Incarnation étant morte depuis près de 200 ans, il y avait espoir d'obtenir cette dispense. C'est pourquoi le IVe Concile de la province de Québec, réuni dans cette ville, en mai 1868, écrivit à Notre Saint-Père le Pape Pie IX la lettre suivante :

" Très-Saint-Père,

" Il y a déjà près de deux siècles qu'est morte dans le Seigneur Marie Guyard, appelée en religion Marie de l'Incarnation, première supérieure et fondatrice du Monastère des Ursulines de Québec. L'histoire et une tradition constante nous attestent combien elle a été remarquable par la pratique des vertus théologiques et l'observance de la vie religieuse. On montre encore l'arbre au pied duquel elle s'asseyait pour enseigner les premiers éléments de la foi aux petites filles sauvages ; et parmi ces tribus errantes qui restent encore, se conserve le souvenir de cette tendre mère, de cette première religieuse du Canada, qui jadis vint montrer aux femmes de ce pays, alors assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort, un modèle si distingué de la vie religieuse.

" La renommée de sa sainteté et de ses miracles, loin de s'affaiblir avec les années, augmente au contraire de jour en jour, surtout depuis qu'un grand nombre de personnes ne cessent de proclamer qu'elles ont obtenu, par son intercession, d'insignes bienfaits dans l'ordre temporel ou dans l'ordre spirituel.

" L'Ordinaire de cette ville, vers le commencement de cette année, a fait préparer un procès en forme au sujet de ces miracles, et une copie de ce procès, authentique et scellée, a été portée à Rome, il y a quelques semaines, et remise au secrétaire de la Sacré-Congrégation des Rites, par un prête délégué spécialement pour cette fin.

" Nous savons, Très-Saint-Père, que le Saint-Siége a réglé, dans son extrême sagesse, que les procès de cette sorte ne doivent s'ouvrir qu'au

bout de dix ans, et que pendant ce temps l'on ne peut rien faire pour la béatification et la canonisation de notre vénérée Mère, que nous espérons et que nous appelons de tous nos vœux. Aujourd'hui cependant, réunis en Concile provincial et tournés avec une très-grande confiance vers Votre Sainteté, nous ne pouvons nous empêcher de vous dire avec quelle ardeur nous désirons, nous, nos diocésains et toutes les Ursulines répandues dans le monde catholique, pouvoir invoquer bientôt publiquement et solennellement celle dont nous implorons souvent déjà le secours privément, mais avec tant d'efficacité.

" Ce désir, puisqu'il tourne entièrement à la gloire de Dieu, qui se montre si admirable dans ses saints, permettez-nous de vous l'exposer avec le plus profond respect, nous qui sommes, de Votre Sainteté, etc., etc."

(Suivent les signatures des onze Pères du Concile.)

Cette lettre ayant été remise à Sa Sainteté, Mgr. Persichelli, Postulateur résidant à Rome, nommé par Mgr. l'archevêpue de Québec, fit des instances qui eurent un plein succès auprès du Cardinal Président de la Congrégation des Rites. Son Eminence a bien voulu être le rapporteur de la cause. Cette cause a fait un premier pas très-important, car le vendredi 26 novembre dernier, les sceaux du procès-verbal de l'enquête fait à Québec ont été levés. On a donc maintenant l'assurance de la voir marcher.

" M. l'abbé P. F. RICHAUDEAU DE BLOIS."

Les lettres de Rome, nous apprennent que la santé de Mgr. l'Archevêque souffre du séjour de Rome, et que Sa Grandeur sera peut-être obligée de revenir prochainement en Canada.

Les décrets du quatrième Concile de Québec ont été approuvés par le Saint-Siège, et le Haut-Canada formera désormais une province ecclésiastique, comprenant les diocèses de Kingston, de Toronto, de Hamilton et de London. Le choix de la Métropole reste encore sous considération. Les diocèses du Nord-Ouest, ainsi que celui de la Colombie Anglaise continueront d'appartenir, jusqu'à nouvelle division, à la Province de Québec.

Les exercices de la Neuvaine de St. François-Xavier, que la paroisse de Notre-Dame est dans la possession si bien établie de donner chaque année aux catholiques de la Cité de Montréal, viennent de se terminer. Les feuilles publiques ont fait un grand silence autour de ces exercices, mais la foule des chrétiens n'en a pas moins suivie son élan habituel. L'immense église de Notre-Dame, a reçu soir et matin, pendant ces neuf jours d'instructions et de prières, le flot sans cesse grossissant des enfants de son innombrable famille. C'était un disciple de St. Dominique, un enfant et un admirateur éloquent du P. Lacordaire, le R. P. Chocarne, qui avait été invité, cette année, à donner les sermons d'usage. Le costume imposant du célèbre Dominicain, sa réputation si justement établie, cette noble aisance de la chaire qui sied si bien aux Frères Prêcheurs, la facilité de son élocution, la profondeur et l'éclat de sa doctrine avaient gagné à l'Orateur l'esprit et le cœur de son auditoire, lorsque les forces venant à trahir son zèle, il a été obligé d'abord de partager son travail avec M. l'abbé Collin, prêtre de St. Sulpice ; puis de suspendre tout-à-fait pendant deux jours. Le désappointement de la multitude a été grand ; mais le flambeau éclipsé pendant quelques instants a pu reparaître à la fin des

exercices, et le R. P. Chocarne a donné les dernières instructions de la Neuvaine.—Dans le prochain numéro, nous donnerons l'analyse de quelques-unes de ces magnifiques instructions.

Le fait plusieurs fois réitéré de la fatigue des orateurs chargés de prêcher la Neuvaine de St. François-Xavier, doit prouver surabondamment que ce travail dépasse les forces d'un seul homme, et qu'à l'avenir on fera bien de prévoir un pareil inconvénient, qui nuit toujours beaucoup au fruit de ces exercices, quelque soit le mérite, la capacité des prédicateurs qui suppléent le prédicateur en titre.

Quoiqu'il en soit de cet incident, la Neuvaine a été suivie avec plus d'entrain et de constance que jamais ; et nous sommes persuadés que, malgré l'époque peu favorable de ses exercices, elle sera une bonne, une excellente préparation à la confession et à la communion pascales.

Que le R. P. Chocarne veuille bien recevoir nos remercîments les plus sincères ; nos éloges et nos félicitations ne seraient pas à la hauteur de son mérite, mais la reconnaissance a toujours le talent de se faire écouter. Qu'il daigne prier pour la conservation des bonnes dispositions qu'il a fait naître dans nos cœurs ; et, puissions-nous, au retour de la même époque, le voir revenir, en compagnie de deux ou trois de ses vénérables Frères, continuer l'œuvre de notre sanctification si bien commencé, et nous conduire à cette vie en Dieu dont il nous a si bien fait entrevoir les grandeurs.

III.

En dehors des nouvelles du Concile, il y a peu de choses à glaner sur Rome, qui puissent être du moins d'un intérêt général. Ailleurs nous parlerons de la mort du Colonel d'Argy et de l'ex-grand duc de Toscane.

Le 29 janvier, le Saint-Père a visité le collége américain, à l'occasion de la béatification demandée du vénérable Ancina, contemporain et ami de l'évêque de Genève. On célébrait ce jour-là, la fête de saint François de Sales. Trois cardinaux, plus de cinquante évêques des Etats-Unis, et plusieurs autres prélats étrangers assistaient à la réception.

Après la messe, le Pape prit place sur son trône, et lut le décret de béatification ; après quoi le supérieur général de l'Oratoire remercia le Souverain-Pontife, le vénérable Ancina ayant été Oratorien.

Dans cette allocution, il rappela spirituellement l'échange de gracieuses paroles qui avaient eut lieu autrefois entre saint François de Sales et Ancina. Le religieux ayant entendu prêcher l'évêque, lui dit au sortir du sermon : " *tu sal-es*, vous êtes le sel de la terre," jouant ainsi sur le nom du prélat de *sal-es*. Saint-François eut la répartie aussi prompte que délicate et jouant sur le mot *Saluces* dont Ancina était évêque, il répondit " *tu sal et lux*, vous êtes sel et lumière."

Le Souverain-Pontife prit ensuite la parole, et devant ce grand nombre de prélats, commentant un texte de saint Grégoire, il traça rapidement les devoirs de l'épiscopat.

" L'évêque, dit-il, doit être :

In cogitatione mundus, détaché de toute pensée personnelle et de toute préoccupation terrestre.

In silentio discretus, prudent, réservé et habile à se taire, afin de ne pas jeter sa parole en pâture aux rumeurs fugitives.

In verbo utilis, il est des temps où plus que jamais il est opportun de parler, et de le faire franchement, courageusement, en pleine liberté.

In actione præcipuus, l'évêque doit agir et ne pas s'épargner : se dépenser pour Dieu, pour la vérité, pour les âmes.

In contemplatione suspensus, fervent à la prière et à l'oraison.

Puis, le Saint-Père ajouta avec humilité et une douce émotion :

" Ce que je vous dis, je me le dis à moi-même, je me prêche en vous prêchant ; mais, empruntant encore ici la parole de ce grand saint et illustre docteur saint Grégoire, je dis avec plus de justice que lui, c'est un beau tableau de l'évêque que je viens de tracer, mais le peintre est bien médiocre."

Tous les évêques étaient visiblement attendris ; le Saint-Père se rendit ensuite dans la grande salle du collége où Mgr. Spalding, archevêque de Baltimore, remercia Sa Sainteté d'avoir fondé ce collége ; protesta du dévouement du clergé et de l'épiscopat américains au Saint-Père, et parla de cette jeune église qui doit tout aux papes du nom de Pie. Pie VI, en nomma le premier évêque ; Pie VII en constitua la première province ; Pie IX a organisé la plupart des soixante diocèses et des missions dont elle se compose aujourd'hui.

Après s'être entretenu quelques instants familièrement avec les évêques, Pie IX admit au baisement des pieds les élèves du collége, et les familles américaines qui assistaient en grand nombre à cette fête.

En sortant, un nouveau converti disait en souriant, tout ému de ce dont il venait d'être témoin : " C'est l'entrée de l'Amérique dans la vie publique de l'Eglise, sous le manteau de Saint François de Sales."

Les nouvelles religieuses de Chine sont inquiétantes. M. Gennevoise, député à Pékin par Mgr. Desflèches, pour fournir à la Légation française des renseignements sur la persécution de Yeou-yeang, écrit de Sang-hai, le 1er décembre 1869.

" On répand en ce moment dans la province du Su-tchuen et surtout dans le district de Yeou-Yang-tcheou, théâtre de la dernière persécution, un libelle contre les Européens et contre la religion chrétienne. Les lettrés qui en sont les auteurs, y exposent leur projet d'une manière assez claire. " *Ils veulent à tout prix anéantir la religion chrétienne en Chine.*"

D'après ce libelle, dont voici le résumé, l'Empereur Han-Fong se plaint de ce que son peuple abandonne la religion de Confucius et des anciennes dynasties pour faire alliance avec les Européens et embrasser leur religion ; puis il énumère, en termes haineux, une série d'abominations et de crimes, qu'il attribue aux chrétiens et aux missionnaires. Il fait un grand éloge de la doctrine de Confucius et des coutumes : aucun livre, ajoute-t-il, ne fait mention de la religion chrétienne, sinon le Chen-tch-kien dans lequel il est dit que Jésus naquit sous le règne de l'empereur Han, et mourut plus tard misérablement sur une croix. " Cette infâme religion, s'écrie-t-il, il faut l'anéantir ; ces Européens, il faut les massacrer jusqu'au dernier afin que notre empire ne soit plus souillé."

Des menaces les Chinois passent aux faits : les journaux anglais, nous apprennent que le ministre d'Angleterre M. Alcok a été insulté par le prince Kong, à son départ de Pékin.

" Que ne puissiez-vous, aurait dit le prince, que ne puissiez-vous, en vous en allant, emporter avec vous votre opium et vos missionnaires ! "

Le même ministre a subi un second outrage à Nankin, au palais *ya-men* du vice-roi. Malgré sa visite annoncée, il a dû attendre dix minutes à la

porte du *ya-men ;* ses plaintes ont été couvertes par les vociférations des officiers. Le vice-roi a protesté, sans doute, que l'on ne voulait point lui faire outrage, et lui a ensuite envoyé les présents d'usage. Le ministre anglais les a refusés, en demandant des excuses officielles par l'intermédiaire d'une personne de distinction. Ce délégué n'a paru qu'à la nuit, et dès lors il a été refusé par M. Alcok qui est reparti pour Sang-saï.

IV.

En France, le cabinet Ollivier qui était sortit triomphant de l'émeute Rochefort, qui avait apaisé les grévistes du Creusot, qui avait noblement déclaré à M. Thiers et à M. de Forcade se disputant la protection du ministère, que " le gouvernement ne demandait la protection de personne ;" qui, enfin, avait obtenu les votes de la majorité dans les débats sur les traités de commerce, vient d'échouer devant cette majorité à propos de la loi électorale en annonçant que le gouvernement se proposait de renoncer *aux candidatures officielles.* La voix du Garde des Sceaux a été couverte et interrompue à plusieurs reprises, et un vote de 187 voix contre 56 a répudié le projet.

Quelle sera la conséquence de cette session, le ministère se retirera-t-il devant ce vote de la majorité, ou l'empereur dessoudra-t-il la Chambre en vertu des pouvoirs que lui donne la Constitution ? La question est embarrassante.

La solution ne peut être, du reste, longtemps ajournée, élue sous un ministère de transition, la Chambre en majorité composée de candidatures officielles, n'est point l'expression de l'opinion publique qui a créé le ministère du 2 janvier. Le cabinet la devance dans ses aspirations ; de là une défiance entre la majorité et le ministère ; celui-ci craignant une résistance soudaine qui le renverse, celle-là redoutant une dissolution qui la réduirait à néant. On se ménage donc, mais on ne s'aime pas ; de là aussi une situation tendue qui peut le devenir davantage au premier jour, et qui, après tout, ne peut durer longtemps, parce qu'elle entrave la marche du gouvernement.

Les affaires Bavaroises prennent une tournure peu propre à rassurer les esprits. Les deux chambres protestent contre l'ingérence de la Prusse dans les affaires de la Bavière, et demandent la révocation des traités d'alliance offensive et défensive, avec cette puissance. Le roi Louis II résiste aux Chambres et à tout son peuple, en maintenant au pouvoir le prince Hohenlohe, le promoteur et le signataire de ces traités. L'esprit public est fort excité, si l'on dissout les Chambres, une insurrection générale est à craindre ; et si l'on appelle les Prussiens pour rétablir l'ordre, le parti de l'indépendance nationale qui est aussi le parti *catholique*, ne craint pas de dire au roi : " Le peuple bavarois n'est pas aussi abandonné que vous le supposez ; vous mettrez votre couronne en jeu, car il faut que vous sachiez ceci : si vous osez appeler les Prussiens, nos ennemis, à votre secours, nous ne repousserons pas l'aide de l'étranger.

" La Bavière doit appartenir aux Bavarois ; le Prussien n'a aucun droit sur elle, et quiconque voudra sauvegarder l'indépendance du pays, sera de même avis que nous."

Et qui sont ceux qui parlent ainsi, à la couronne ? Des démagogues ? Non, mais des conservateurs, mais tout un peuple catholique qui ne veut pas devenir sous la domination de la Prusse protestante, ce qu'est devenue la Pologne sous la domination hérétique de la Russie.

Le Wurtemberg est entré dans la même voie, et cette Confédération du Nord, le chef-d'œuvre politique de M. de Bismark, est à peine née qu'elle menace de se dissoudre. La France ne se fera pas prier pour donner la main aux Bavarois, et l'Autriche s'en réjouirait si les embarras de l'intérieur ne lui donnaient pas d'autres préoccupations.

Depuis le mois de décembre un mouvement politique d'une véritable importance s'est accompli dans l'empire.

On sait que cet empire d'Autriche n'est qu'un habit d'arlequin composé de différentes couleurs, ici seulement les pièces sont des peuples divers, avec langue, mœurs, et aspirations différentes.

Ces peuples appartiennent à quatre souches : souche allemande, souche hongroise, souche slave, souche italienne. La grande difficulté du cabinet, c'est de concilier les intérêts de chaque peuple, avec l'intérêt général de l'empire, car chaque peuple demande à se gourverner par lui-même tout en demeurant uni à l'empire. La vieille race allemande, qui forme le noyau le plus compacte de l'empire, aspire à une centralisation générale, les nationalités luttent pour la plus grande indépendance possible ; la Hongrie qui se sent forte a obtenu, à peu près, tout ce qu'elle désirait, elle a sa diète, son administration et sa législation qu'elle modifie à son gré. Les autres nationalités aspirent aux mêmes priviléges, mais étant plus faibles elles éprouvent plus de résistance et moins de concession. Lassées de cette opposition, quelques-unes, comme le Tyrol, ont rappelé leurs députés et refusent d'en envoyer de nouveaux aux Chambres de Vienne.

Naturellement deux partis se sont formés dans la législation, celui des Slaves, appuyé sur les Italiens, qui, n'espérant plus de concessions, demande alors le rappel du pacte conclu avec la Hongrie, et le fédéralisme où bientôt ils auraient la prépondérance ; car les Slaves ne sont pas moins de 16 millions dans les deux grandes moitiés de l'empire.

Le second parti est celui qui maintient l'état présent, et qui conservant le pacte madgyare s'appuie sur le double élément allemand et hongrois pour dominer les autres nationalités. Ce sont là les deux sections qui divisent le nouveau cabinet de M. Hasner.

Entre ces deux partis se place celui de M. de Beust, qui par une politique de compromis espère concilier tous les intérêts, et sauvegarder la constitution qu'il vient de donner à l'empire.

C'est le parti Hongrois-Allemand qui triomphe aujourd'hui, on revient à la centralisation, mais au lieu d'une, il y en aura deux, l'Allemande et la Madgyare ; ce qui sortira de là, on peut sans trop de peine le prévoir,

ce seront de nouvelles crises et un nouvel abaissement de la puissance autrichienne.

V.

Peu de nouvelles des Etats-Unis et de l'Amérique du Sud. Le 25 février, le XVe amendement à la Constitution des Etats-Unis a été ratifié par la législature du Nébraska. Cette ratification entraîne l'incorporation de l'amendement dans la Constitution américaine, les trois quarts des Etats, ayant adhéré à la modification.

Voici le texte de l'amendement:

" *Le droit de suffrage des citoyens des Etats-Unis ne pourra être dénié ni restreint par les Etats-Unis, ou par un Etat quelconque, à raison de race, de couleur, ou d'une condition de servitude antérieure.*

" *Le Congrès aura le pouvoir d'assurer l'exécution de cet article par une législation appropriée.*

Par cet amendement les Nègres sont admis à la jouissance des droits politiques; et les Etats démocrates, comme celui de New-York, qui prétendant que le Congrès ne pouvait intervenir dans leurs affaires intérieures, refusaient le droit de suffrage à la race noire, se le voient aujourd'hui imposé par la Constitution et par le Congrès.

La pacification de Cuba n'avance pas, et les nouvelles contradictoires qui se succèdent ne permettent pas de se rendre un compte exact de la situation de l'Ile. La guerre civile semble entrer dans la période des représailles; bientôt on ne fera plus de prisonniers, et des deux côtés, tout homme pris les armes à la main sera fusillé, ce sera une guerre d'extermination. Nulle décision n'a encore été prise à Washington, au sujet de la reconnaissance des révoltés comme belligérants; on s'attend cependant à quelque détermination prochaine de la part du Congrès.

La situation au Mexique a fait depuis deux mois les progrès les plus effrayants. L'insurrection est partout: plusieurs Etats, quatre au moins, sont en état de siège: tous sont travaillés par une apparition armée prête à entrer en lutte ouverte avec le gouvernement de Juarez. Là où le pays est épargné par la guerre civile, il est dévasté par le brigandage: le Congrès a ordonné une levée de trente mille hommes qui ne répondent pas à l'appel: deux grandes batailles ont été livrées dans le district de San Luis de Potosi: l'une gagné par les insurgés, l'autre également réclamée par les deux camps: le Jalisco, le Michoacan, la majeure partie de l'Etat de Puebla, sont en la possession des insurgés. Tous les partis sont sur la brèche, libéraux, conservateurs, impérialistes, se coalisent contre l'assassin de Maximilien, et sont prêts à se déchirer entre eux; ce sont tous les éléments et tous les malheurs déchaînés: c'est l'anarchie dans toute sa laideur, avec tout son cortège de crimes et de ruines. Et les Américains

en rejettent la faute sur la *race latine.* " Et bien ! non ; ce n'est pas, comme vous le dites, la race latine qui est responsable de ces désordres, de ces violences, de ces meurtres et de ces rapines : c'est vous qui avez voulu les perpétuer et qui les perpétuerez jusqu'à ce que le malheureux Mexique expie à bout de sang, et paie de son indépendance la folie d'avoir un instant cru à la sincérité de vos perfides conseils. C'est vous, s'il y a une justice historique, qui rendrez compte à l'impartiale postérité de l'anéantissement de cette nation."—(*C. des E. U.*)

Enfin, la guerre du Paraguay est véritablement terminée, battu dans une dernière rencontre, Lopez a jeté son artillerie dans le fleuve, et s'est dirigé vers le Pérou. Les armées alliées sont rentrées triomphantes dans leurs foyers. Dans la république argentine, un million et demi d'acres de terre, avec une somme d'argent pour se procurer les instruments aratoires, ont été distribués à ces braves défenseurs de l'humanité et de la patrie. La paix va donc fleurir désormais sur ces contrées désolées, pendant que des écoles s'ouvriront, que le commerce renaîtra, que des lignes télégraphiques s'établiront et que des voies ferrées, partant dans toutes les directions, rapprocheront les Andes et la Plata, le Chaco et la Pantagonie.

H.***

DICTIONNAIRE GÉNÉALOGUE

Des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours, par M. l'abbé TANGUAY, A.D.S.

Le *Dictionnaire Généalogique* sera publié par volume de 800 pages grand in-octavo à deux colonnes.

Le 1er volume donnera l'histoire et la formation des noms de familles, leurs variations et les surnoms ; en outre, près de 30,000 informations généalogiques, à commencer de l'année 1608.

Les souscriptions seront reçues jusqu'au 1er avril prochain, au bureau de M. Eusèbe Senécal, Rue St. Vincent, Montréal.

Souscripteurs, volume broché........................$2.50.
Non-souscripteurs, " .... 4.00.

Qui ne voudra se procurer un ouvrage d'une utilité si grande et si générale ?

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE VIII.

SUITE DE LA DEUXIÈME GUERRE DES IROQUOIS. RUINE DES HURONS. M. DE MAISONNEUVE PASSE EN FRANCE POUR AMENER UN SECOURS DEVENU NÉCESSAIRE. DE 1650 A 1652.

I.

Mœurs des Hurons, obstacle à la conversion de ce peuple.

Nous avons raconté que les Récollets d'abord, et ensuite les Pères Jésuites, avaient établi des missions dans des bourgades Huronnes et s'étaient livrés à mille travaux pénibles pour amener les peuples de ces pays à la connaissance du vrai Dieu. Il serait difficile d'imaginer les difficultés sans nombre qu'ils rencontrèrent, et s'il eût fallu juger de l'établissement de la Foi dans ce pays d'après les vues de la prudence humaine, à peine aurait-on pu trouver un peuple au monde plus difficile à soumettre à l'empire de Jésus-Christ. Les Hurons n'avaient aucun usage des lettres, aucun monument de l'histoire, aucune idée de Dieu créateur du monde, qui le gouverne par sa providence. Ils étaient d'ailleurs si naturellement indépendants, que chez eux les pères n'avaient aucun pouvoir sur leurs enfants, ni les lois du pays sur les uns et sur les autres, qu'autant qu'il plaisait à chacun de s'y soumettre volontairement ; enfin il n'y avait, chez les Hurons, aucun criminel dont les biens et la vie ne fussent assurés, eût-il été convaincu d'avoir commis trois ou quatre meurtres, ou même d'avoir trahi sa patrie. Ce n'est pas qu'il n'y eût des lois et des punitions proportionnées aux crimes ; mais les coupables ne portaient pas la peine,

c'était au public à satisfaire pour les fautes des particuliers, en faisant des présents ; et encore personne ne pouvait y être contraint, ces sortes de dédommagements, étant toujours fournis par ceux qui voulaient bien y contribuer. Nous avons parlé déjà de l'instabilité de leurs mariages et de la liberté qu'ils croyaient avoir de les rompre et d'en contracter de nouveaux, comme aussi de leurs pratiques superstitieuses, qui s'étendaient presque à toutes les actions de la vie, comme à leurs divertissements, leurs pêches, leurs chasses, leurs trafics, la culture de leurs champs, leurs guerres, leurs conseils, leurs remèdes dans les maladies. De sorte que, la superstition ayant corrompu presque toutes leurs actions communes, il semblait que, pour être chrétiens, ils devaient se priver des choses les plus nécessaires ; en un mot, mourir au monde.

II.

Missions Huronnes établies par les RR. PP. Jésuites.

Malgré ces difficultés, les Pères Jésuites eurent la consolation de voir s'élever, au milieu de cette barbarie, sept petites églises : la première, en leur maison de Sainte-Marie, cinq autres dans les principales bourgades des Hurons, et la septième, composée d'Algonquins. Dans chacune de ces missions on avait construit des chapelles, où l'on invitait les chrétiens à se rendre, au son de la cloche, tant pour la sainte Messe, au lever du soleil, que le soir pour les prières. La plupart se confessaient toutes les semaines, et plusieurs s'approchaient de la sainte Table après s'y être disposés deux ou trois jours auparavant. Enfin, en 1646, quinze Pères Jésuites étaient employés à la conduite de ces missions. Mais le plus grand de tous les obstacles qu'ils rencontraient, c'était la cruauté des Iroquois, également armés contre la religion et la nation Huronne. M. d'Ailleboust, comme Gouverneur général, fit tout ce qu'il put pour secourir ce peuple malheureux. Il y envoya soixante Français et des munitions de guerre ; et toutefois ce secours n'était rien, eu égard aux masses d'Iroquois qui fondaient de toutes parts sur les Hurons, comme on le verra par le récit que nous allons faire, en peu de mots, de ces scènes désolantes.

III.

Hurons massacrés par les Iroquois.—Les PP. Daniel, Brebeuf et Lallemant mis à mort en haine de l'Evangile.

Le 4 juillet 1648, une armée de ces barbares s'étant jetée à l'improviste sur la maison de Saint-Joseph, composée de quatre cents familles, au moment de cette invasion inopinée, des Hurons courent au combat, d'autres prennent la fuite ; au milieu du carnage, le P. Daniel, après avoir baptisé un grand nombre de catéchumènes, par aspersion, est lui-même blessé et tué par les Iroquois, qui jettent son corps dans les flammes ; et pour tout

dire, en un mot, il y eut dans cette action jusqu'à sept cents Hurons massacrés ou faits prisonniers de guerre. Le 16 mars de l'année suivante, environ mille Iroquois, la plupart armés d'arquebuses, que leur donnaient les Hollandais, leurs amis, font irruption, à la pointe du jour, sur le bourg de la mission de Saint-Ignace, dont ils s'emparent ; et, sans perdre eux-mêmes plus de dix hommes, ils tuent ou font prisonniers tous les Hurons de ce bourg. De là, ils vont attaquer le village de Saint-Louis, qu'ils livrent aux flammes ; des Hurons, au nombre d'environ cinq cents personnes, prennent incontinent la fuite, tandis que les PP. de Brebeuf et Gabriel Lallemant, qui tiennent ferme pour pouvoir absoudre ou baptiser ceux qui étaient restés au village, sont pris l'un et l'autre par les Iroquois et expirent dans les plus horribles tourments. La haine de ces barbares à l'égard des missionnaires avait surtout la religion chrétienne pour objet ; comprenant que ces deux Religieux prononçaient le nom de Jésus dans leur supplice, ils voulurent les empêcher d'invoquer ainsi celui pour lequel ils mouraient, et en vinrent jusqu'à leur mettre, à diverses fois, des tisons enflammés dans la bouche, afin de leur griller la langue. Le P. de Brebeuf expira ainsi, le 16 mars 1649, et le P. Gabriel Lallemant, le lendemain.

IV.

Mort admirable d'un Huron chrétien.

L'un des Hurons chrétiens condamnés aux flammes, se voyant pris et garrotté, se mit à exhorter ses compagnons d'infortune, en leur rappelant les motifs de la Foi, et leur recommandant de souffrir les tourments qui leur étaient préparés, comme devaient le faire des enfants de Dieu, à qui le ciel était ouvert. Les Iroquois, irrités de ses discours, lui défendent aussitôt de prier Dieu et d'animer ses compatriotes ; mais voyant qu'il continuait toujours, ils entrent dans une sorte de rage et lui déclarent qu'il sera tourmenté d'une façon nouvelle s'il ne cesse d'invoquer son Dieu. Insensible à leurs menaces, ce jeune homme se rit de leur fureur et remercie Dieu de la grâce qu'il lui fait de souffrir comme chrétien, et non simplement comme Huron. Il ne démentit jamais cette constance, au milieu des douleurs horribles de son martyre, qui dura trois jours et trois nuits, pendant lesquels il ne cessa de chanter les louanges de Dieu, et continua toujours de la sorte, jusqu'à son dernier soupir.

V.

Catastrophe d'un autre grand nombre de Hurons.

Les Hurons de quinze autres bourgs, apprenant les désastres que nous racontons, prirent le parti d'abandonner leurs cabanes et d'y mettre le feu, dans l'espérance de trouver leur salut au milieu des bois, ou en se réfugiant chez d'autres peuples. Mais un grand nombre, n'ayant pas de

quoi vivre, à cause de la famine, plus cruelle cette année qu'on ne l'avait vue depuis cinquante ans, se virent réduits à manger du gland ou à aller chercher dans les bois des racines pour soutenir leur vie languissante. Quelque dure que fût cette extrémité, les Pères Jésuites se décidèrent, le 15 mai 1649, à mettre eux-mêmes le feu à leur maison de Sainte-Marie, et allèrent se réfugier dans une île appelée par eux de Saint-Joseph, où trois cents familles Huronnes, la plupart chrétiennes, les suivirent, et dont un très-grand nombre périrent l'hiver, la famine exerçant alors plus cruellement ses ravages. Pour surcroît de maux, au commencement de mars 1650, ceux qui restaient encore à Saint-Joseph partent pour aller chercher quelques glands dans les bois, et, lorsqu'ils traversent le lac, les glaces fondant sous leurs pieds, les uns se noient dans ces abîmes, les autres ne s'en retirent que transis d'un froid mortel ; et enfin, le 25 du même mois une armée d'Iroquois tombe sur ces derniers et en fait une cruelle boucherie. Divisant ensuite leurs troupes, les vainqueurs se mettent à la poursuite des autres ; en moins de deux jours, ils trouvent toutes les bandes de ces Hurons dispersées çà et là, éloignées les unes des autres de six à huit lieues ; et de toute cette multitude de fuyards un seul homme s'échappe, qui vient apporter aux PP. Jésuites ces tristes nouvelles.

VI.

Dispersion des restes de la nation Huronne.

Le reste des débris de la nation Huronne, qui put s'échapper, se dissipa de toutes parts ; les uns se jetèrent dans la nation neutre, pensant y trouver un lieu de refuge par sa neutralité, qui jusqu'alors n'avait point été violée par les Iroquois. Comme nous le dirons bientôt, ils furent trompés, dans leur attente. D'autres se dirigèrent vers la Virginie, quelques-uns chez la *nation du Feu*, d'autres dans *celle du Chat;* un bourg entier se livra à la discrétion des Onnontagués, l'une des cinq nations Iroquoises, et se conserva, par ce moyen, vivant toujours à la Huronne, et les chrétiens gardant ce qu'ils pouvaient de leur religion. Mais le gros de la nation s'étant réfugé chez les *sauvages du Pétun*, les vainqueurs allèrent les y poursuivre, et, le 7 décembre 1649, tombèrent sur le village de St.-Jean, composé de Hurons fugitifs, qu'ils massacrèrent ou emmenèrent captifs, après avoir tué le P. Charles Garnier, leur missionnaire. Enfin le P. Noël Chabanel, autre missionnaire, mourut aussi vers ce temps, tué, dit-on, par un Huron apostat. Le pays des Hurons nourrissait trente ou trente-cinq mille personnes, sur une étendue de dix-sept ou dix-huit lieues seulement, et cette nation, jusqu'alors la plus sédentaire, devint, par les suites de cette guerre funeste, la plus errante de toutes. De trente à quarante mille âmes qu'étaient les Hurons, ceux qui furent tués ou brûlés par les Iroquois n'en faisaient que la plus petite partie ; mais la famine, compagne ordinaire de

la guerre, en ayant fait périr une multitude, " le nombre des morts, écri-
" vait le P. Ragueneau, cette même année, est plus grand que celui des
" Hurons qui ont survécu à la ruine de leur pays."

VII.

Quelques Hurons chrétiens demandent à se retirer auprès des Français.

Ceux qui étaient restés dans le bourg Saint-Joseph, craignant d'être massacrés à leur tour, supplièrent les PP. Jésuites de trouver bon qu'ils se retirassent près des Français, pour y former une bourgade et y pratiquer en assurance les exercices de la religion. Déjà, l'année précédente, ils avaient conçu ce dessein, et un de leurs capitaines s'était même transporté à Québec pour savoir si les Français de ce poste l'auraient pour agréable et s'ils voudraient les secourir. Après les scènes horribles que nous venons de raconter, les PP. Jésuites de Saint-Joseph, délibérant sur le parti qu'il y avait à prendre, conclurent que la proposition des Hurons était l'unique moyen de salut. " En quelque endroit que nous jetassions
" notre vue, dit encore le P. Ragueneau, nous étions convaincus que la
" famine, d'un côté, et la guerre, de l'autre, achèveraient d'exterminer le
" peu qui restait de Hurons chrétiens ; et ce fut un sentiment si général
" de tous nos Pères, que je ne pus y résister. Le dessein en ayant été
" arrêté, l'exécution devait en être prompte, de crainte que les Iroquois,
" entendant ces nouvelles, n'allassent nous tendre des embûches pour nous
" arrêter en chemin."

VIII.

Six cents Hurons s'établissent dans l'île d'Orléans près de Québec.

Ils partirent donc, emmenant avec eux trois ou quatre cents personnes, tristes restes de cette nombreuse nation. L'intention de ces Pères était de les conduire et de les établir auprès des Forts Villemarie, des Trois-Rivières ou de Québec. Arrivés à Villemarie, ils furent reçus avec une charité vraiment chrétienne, mais n'y séjournèrent que deux jours, à cause de la crainte de leurs ennemis : " C'est un lieu avantageux pour l'habi-
" tion des sauvages, ajoute ce même Religieux ; mais étant frontière des
" Iroquois, que nos Hurons fuient plus que la mort même, ils ne purent se
" résoudre à y commencer leur colonie." Enfin, après cinquante journées d'une marche très-pénible, qui ne fut pas sans un grand nombre de naüfrages, cette troupe arriva à Québec le 26 juillet de cette année 1650. On établit la nouvelle bourgade dans l'île d'Orléans, où ces Hurons commencèrent à défricher des terres et à se bâtir des cabanes. La première année, on fut obligé de les nourrir et de les aider dans ces défrichements ; mais, l'année suivante, 1652, ils recueillirent une assez bonne quantité de blé d'Inde, quoique pourtant tous n'en eussent pas suffisamment pour leur

provision. On construisit aussi une espèce de Fort, une chapelle et une petite maison, pour y loger les missionnaires ; les cabanes des Hurons étaient situées tout auprès de cette maison et protégées par le Fort. Décidés à les défendre contre les Iroquois, les Jésuites employèrent à ces divers travaux les aumônes qu'on leur envoyait de France, ne croyant pas, dans de telles circonstances, pouvoir en faire un usage plus utile au bien de la religion. Enfin d'autres Hurons, ayant appris l'établissement de cette bourgade, s'y retirèrent aussi ; en sorte qu'elle se composa bientôt d'environ six cents âmes, sans parler de cinq cents Hurons qui s'étaient fixés vers le lac Supérieur.

IX.

Hurons fugitifs qui passent à Villemarie.—Réflexions de Mademoiselle Mance.

Pendant toute cette année 1650, on voyait constamment arriver à Villemarie des Hurons, qui fuyaient la cruauté des Iroquois. Chaque bande qui survenait apportait la nouvelle de quelque malheur, d'un village pillé, incendié, d'un Fort perdu, ou d'affreux massacres ; et la vue de tous ces fuyards, aussi bien que le récit de tous ces désastres, étaient, pour les colons de Villemarie, l'annonce certaine des attaques qu'ils devaient avoir à soutenir bientôt eux-mêmes de la part des Iroquois. " De quel air, dit " M. Dollier de Casson, pouvaient-ils considérer ces misérables fuyards, " les voyant ainsi passer et leur raconter leurs désastres ? Ils pouvaient " bien se dire à eux-mêmes : Si nous, qui ne sommes ici qu'une poignée " d'Européens, n'opposons une plus ferme et plus vigoureuse résistance " que ne l'ont faite trente mille Hurons, détruits par les Iroquois, il faut " nous résoudre à être brûlés aussi nous-mêmes à petit feu, avec tous les " raffinements de la cruauté la plus inouïe." Dans ces circonstances si alarmantes, mademoiselle Mance était revenue de France à Villemarie, comme nous l'avons raconté, et voyant passer les fuyards, elle écrivait : " La ruine des " Hurons me fit adorer la Providence divine, qui n'avait pas permis qu'à " Paris je suivisse le conseil qu'on me donnait. A mon retour, j'appris " que M. Le Moyne, qui avait été envoyé pour conduire du secours vers " le pays des Hurons, avait été obligé de revenir sur ses pas, les trouvant " qui descendaient tous, du moins autant qu'il en restait ; car enfin, si les " Associés de Montréal avaient tourné leurs vues sur les missions Huronnes et fait leurs dépenses pour ce dessein, à quoi tout cela aurait-il " abouti ? L'état pitoyable où j'avais laissé les Hurons, avant mon départ, " me faisait compassion ; mais le ciel, qui voulait les humilier, n'a pas permis que ses serviteurs aient ouvert leur bourse pour un ouvrage qu'il ne " voulait pas maintenir ; il a choisi Villemarie, qu'apparemment il voulait " rendre plus solide. Son saint nom soit béni à jamais !"

X.

Les Iroquois attaquent les Français des Trois-Rivières.

“ Les Iroquois menacent toutes ces contrées, écrivait alors le P. Rague-“ neau. Ils font sentir partout leur barbarie et vont deplus en plus continuant “ leur rage, non-seulement contre les restes des Algonquins et des Hurons, “ mais maintenant ils tournent le poids de leur fureur contre nos habitations “ Françaises.” On comprend quelles devaient être les justes alarmes des colons de Villemarie, alors que, les Hurons étant détruits, ils se voyaient à la veille d'être attaqués eux-mêmes les premiers et investis de tous côtés par ces hordes de barbares. Les Iroquois n'avaient plus, en effet, de cruautés à exercer au-dessus de ce poste, tant parce qu'ils ne voyaient plus de Hurons à détruire, que parce que les fuyards de cette nation s'étaient retirés si avant dans les terres qu'ils ne pouvaient les y poursuivre, par défaut de chasse dans ces pays, ou parce qu'ils n'étaient pas assez adroits à la pêche, pour y vivre par ce moyen. Une bande de vingt-cinq ou trente Iroquois, enflés par le succès de leurs victoires sur les Hurons, eurent bien l'audace d'attaquer, en plein jour, proche des Trois-Rivières, plus de soixante Français, dont ils tuèrent quelques-uns, qui étaient de nos meilleurs soldats, et en blessèrent grièvement d'autres. C'est que ces barbares, à demi-corps dans la boue, dans les marais, et cachés dans les joncs, firent de là leurs décharges, sans qu'on pût les aborder. Mais bientôt, se voyant vivement pressés, ils prirent la fuite, et firent leur retraite en bon ordre, ayant pour leur conducteur et leur chef un Hollandais, ou plutôt le fils d'un Hollandais hérétique et d'une femme païenne.

XI.

Les Iroquois attaquent surtout Villemarie, où ils sont vigoureusement repoussés.

Ce fut surtout vers Villemarie qu'ils tournèrent la face, comme étant le premier objet de leur fureur ; et ce fut là aussi que cette poignée d'Européens fit des coups de valeur héroïque. Nous regrettons de ne pouvoir les rapporter tous en détail : “ La plupart de ces faits d'armes, que je “ devrais raconter ici, dit M. Dollier de Casson, étant effacés du souvenir “ de ceux qui m'instruisent, il faut que je me contente de rappeler ceux-là “ seulement dont la mémoire s'est conservée jusqu'à ce jour, et c'est la “ seule source où je puisse puiser la matière de cette histoire, qui n'a “ encore eu aucun écrivain.” Les relations des PP. Jésuites ne nous en ont pas appris les détails ; seulement le P. Ragueneau, dans celle de 1651, en parle de cette manière générale : “ C'est une merveille que les Fran-“ çais de Villemarie n'aient pas été exterminés par les surprises fréquentes “ des troupes Iroquoises, qui ont été fortement soutenues et repoussées di-

" verses fois. M. de Maisonneuve a maintenu cette habitation par sa bonne " conduite ; la paix y a régné entre les Français avec la crainte de Dieu." Cette même année, Marie de l'Incarnation écrivait : " L'habitation de " Montréal a fort à souffrir ;" et, de son côté, la Mère Juchereau ajoute : " La bravoure des Français de Villemarie surprit terriblement les sauva- " ges en plusieurs occasions, où il se fit des actions de valeur surpre- " nantes. Il se passa bien du temps avant que Montréal fût une demeure " tranquille ; le voisinage des Iroquois en a troublé la paix pendant bien " des années, et ces barbares ont fait souffrir à plusieurs prisonniers des " tourments inouïs, que les plus cruels tyrans n'avaient pu inventer." C'est " aussi ce que rapporte le P. Le Clercq, Récollet : " Quoique les Asso- " ciés de Montréal n'épargnassent rien pour l'avancement de leur ouvrage, " dit-il, et que M. de Maisonneuve le pressât avec beaucoup de soin, on " ne peut exprimer combien il fallut soutenir de travaux, d'incommodités " et de périls, pour se mettre en défense contre les incursions des sauvages, " durant les premiers temps et les années suivantes." " Enfin, ajoute la " sœur Morin, on a vu plusieurs fois dix hommes de Villemarie, et moins " que cela, faire tête à cinquante et quatre-vingts Iroquois, ce qui a acquis " aux Montréalistes une grande réputation dans tout le Canada et en " France ; et les Iroquois ont avoué plusieurs fois eux-mêmes que trois " hommes de Montréal leur inspiraient plus de crainte que six autres " d'ailleurs."

(A continuer.)

BREF DE PIE IX

A

DOM GUERANGER.

Nous nous empressons de donner la traduction(1) du Bref que Notre Saint Père le Pape a adressé le 12 de mars à dom Guéranger à l'occasion de ses derniers écrits : " De la Monarchie pontificale,—Défense de l'Eglise romaine." Tous nos lecteurs comprendront l'importance de cet acte pontifical, c'est pourquoi nous ne nous permettrons aucun commentaire :

A notre cher fils Prosper Guéranger, de la Congrégation bénédictine de France, Abbé de Solesmes.

PIE IX, SOUVERAIN PONTIFE,

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

C'est une chose assurément regrettable, cher fils, qu'il se rencontre parmi les catholiques des hommes qui, tout en se faisant gloire de ce nom, se montrent complètement imbus de principes corrompus, et y adhèrent avec une telle opiniâtreté qu'ils ne savent plus soumettre avec docilité leur intelligence au jugement de ce Saint-Siége quand il leur est contraire, et alors même que l'assentiment commun et les recommandations de l'Episcopat viennent le corroborer. Ils vont encore plus loin, et faisant dépendre le progrès et le bonheur de la société humaine de ces principes, ils s'efforcent d'incliner l'Eglise à leur sentiment ; se regardant comme seuls sages, ils ne rougissent pas de donner le nom de parti ultramontain à toute la famille catholique qui pense autrement qu'eux.

Cette folie monte à cet excès, qu'ils entreprennent de refaire jusqu'à la divine constitution de l'Eglise et de l'adapter aux formes modernes des gouvernements civils, afin d'abaisser plus aisément l'autorité du Chef suprême que le Christ lui a préposé et dont ils redoutent les prérogatives. On les voit donc mettre en avant avec audace, comme indubitables ou du moins complètement libres, certaines doctrines maintes fois réprouvées, ressasser d'après les anciens défenseurs de ces mêmes doctrines des chicanes historiques, des passages mutilés, des calomnies lancées contre les Pontifes romains, des sophismes de tout genre. Ils remettent avec impudence toutes ces choses sur le tapis, sans tenir aucun compte des arguments par lesquels on les a cent fois réfutées.

Leur but est d'agiter les esprits, et d'exciter les gens de leur faction et le vulgaire ignorant contre le sentiment communément professé. Outre le

(1) Empruntée à la *Revue du Monde Catholique.*

mal qu'ils font en jetant ainsi le trouble parmi les fidèles et en livrant aux discussions de la rue les plus graves questions, ils nous réduisent à déplorer dans leur conduite une déraison égale à leur audace. S'ils croyaient fermement, avec les autres catholiques, que le Concile œcuménique est gouverné par le Saint-Esprit, que c'est uniquement par le souffle de cet Esprit divin qu'il définit et propose ce qui doit être cru, il ne leur serait jamais venu en pensée que des choses ou non révélées, ou nuisibles à l'Eglise, pourraient y être définies, et ils ne s'imagineraient pas que des manœuvres humaines pourront arrêter la puissance du Saint-Esprit, et empêcher la définition de choses révélées et utiles à l'Eglise.

Ils ne se persuaderaient pas qu'il ait été défendu de proposer aux Pères en la manière convenable, et dans le but de faire ressortir avec plus d'éclat la vérité par la discussion, les difficultés qu'ils auraient à opposer à telle ou telle définition. S'ils n'étaient conduit que par ce motif, ils s'abstiendraient de toutes les menées à l'aide desquelles on a coutume de capter les suffrages dans les assemblées populaires, et ils attendraient dans la tranquillité et le respect l'effet que doit produire la lumière d'en haut. C'est pourquoi Nous pensons que vous avez rendu un très-utile service à l'Eglise en entreprenant la réfutation des principales assertions que l'on rencontre dans les écrits publiés sous cette influence ; et en mettant à découvert l'esprit de haine, la violence et l'artifice qui y règnent, vous avez accompli cette œuvre avec une solidité, un tel éclat et une telle abondance d'arguments puisés dans l'antiquité sacrée et dans la science ecclésiastique, que, réunissant beaucoup de choses en peu de mots, vous avez enlevé tout prestige de sagesse à ceux qui avaient enveloppé leurs pensées sous des discours dépourvus de raison. En rétablissant la vérité de la foi, du bon droit et de l'histoire, vous avez pris en main l'intérêt des fidèles, tant de ceux qui possèdent l'instruction que de ceux qui en seraient dépourvus. Nous vous exprimons donc Notre gratitude particulière pour l'hommage que vous Nous avez fait de ce livre, et Nous présageons un heureux et très-grand succès au fruit de vos veilles. Comme augure de ce succès, et comme gage de notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons avec une vive affection la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 12 mars 1870, l'an vingt-quatrième de notre Pontificat.

Pius PP. IX.

Dilecto filio Prospero Gueranger, & Congregatione Benedictina Galliarum, Abbati Solesmensi.

PIUS PP. IX.

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem. Dolendum profecto est, dilecte fili, nonnullos esse inter catholicos, qui dum hoc nomine glorientur, vitiatis penitus imbuti principiis adeo præfracte istis adhærent, ut non modo plane subjicere nesciant intellectum adverso hujus sanctæ Sedis judicio, communi etiam Episcoporum assensu et commen-

datione roborato ; sed imo censentes, societatis humanæ progressum et felicitatem illis omnino niti, Ecclesiam inclinare conentur ad sententiam suam, seque solum sapere arbitrati, reliquam omnem catholicorum familiam aliter sentientem ultramontanæ partis nomine designare non erubescant.

Quam quidem insaniam eo compellunt, ut divinam ipsam Ecclesiæ constitutionem refingere aggrediantur et exigere ad recentiores civilis regiminis modos : quo supremi Rectoris ei a Christo præpositi facilius deprimant auctoritatem, cujus prærogativas expavescunt. Quamobrem perniciosas quasdam doctrinas sæpius improbatas rudacter in medium proferunt, uti indubias aut saltem plane liberas, corradunt e veteribus earum propugnatoribus captiunculas historicas, mutila scriptorum testimonia, calumnias Romanis Pontificibus affectas, sophismata quævis ; eaque omnia, sepositis omnino solidis argumentis quibus centies explosa sunt, impudentissimi regerunt : eo spectantes, ut animos commoveant, suæque factionis homines et imperitorum vulgus adversus communem cæterorum sententiam incitent.

Quo sane incœpto, præter damnum invectæ perturbationis fidelium, et detractarum ad trivia gravissimarum quæstionum, insipientiam audaciæ parem deplorare cogimur. Nam si firmiter cum cæteris catholicis tenerent œcumenicam synodum a Spiritus Sancto regi, soloque ejus afflatuøre definire ac proponere quæ credenda sunt, numquam in animum induleerent, vel ea definiri posse, uti de fide, quæ revelata revera non sunt, aut obsint Ecclesiæ, vel humanas artes impedimento esse posse Spiritus Sancti virtuti, quominus ea, quæ revelata sunt et Ecclesiæ utilia definiantur.

Vetitum certe non ducerent, ea qua decet ratione, proponi Patribus difficultates, quas huic aut illi definitioni obstare arbitrantur, ut lucidior e disceptatione veritas emergeret ; at uno hujus acti studio, prorsus abstinerent ab artibus quibus captari solent in comitiis populi suffragia, tranquillique et reverentes expectarent supernæ illustrationis effectum. Utilissimam igitur operam Ecclesiæ te impendisse censuimus, qui præcipua ex ejusmodi scriptis refellenda suscepisti, eorumque simultatem, violentiam et artes ea soliditate demonstrasti, eo nitore, ea sacræ archæologiæ scientiæque ecclesticæ copia, ut plurima paucis complexus, præstigium omne sapientiæ abjudicaveris iis, qu sententias involvebant sermonibus imperitis ; restitutaque veritate fidel, juris, et historiæ, cultis indoctisque fidelibus consulueris. Pergratum itaque tibi ob oblatum volumen profitemur animum ; exitumque faustum et amplissimum ominamur lucubrationi tuæ. Ejus vero auspicem et paternæ nostræ benevolentiæ pignus apostolicam benedictionem tibi peramenter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 11 martii 1870, Pontificatis Nostri anno XXIV.

PIUS PP. IX.

La publication du Bref de Pie IX à Dom Guéranger et celle de la notice Biographique du Rev. Messire Billaudèle nous ont forcé de suspendre les *Tribus Sauvages de l'Amérique méridionale*,—*Le concile et le Jubilé*.

CHRONIQUE DU CONCILE.

Vingtième Congrégation Générale, Mgr. Puiyllat-y-Amigo.—Vingt-et-unième : Vingt. deuxième :—Vingt-troisième : les évêques missionnaires, fin de la discussion sur le troisième chapitre disciplinaire.—Vingt-quatrième : le Petit Catéhhisme, l'*Œuvre par excellence*.—Vingt-cinquième : la mitre de St. Nicolas ; les trois primats ; l'évêque d'Huesca ; prophéties.—Vingt-sixième : l'épiscopat espagnol. — Vingt-septième : dispositions du Concile par rapport à l'infaillibilité ;—Vingt-huitième et vingt-neuvième Congrégations.—Les violateurs du secret.—Mémoires en faveur de l'Œuvre de la Propagatien de la Foi ; Contre les armées permanentes ; Appel en faveur des Israélites.—De la barbe sacerdotale ; L'antiquité de l'usage de se raser dans l'Eglise latine ; Décrets des Papes et des Conciles depuis le Xe siècle jusqu'à nos jours ; Lettre de Pie IX aux évêques de Bavière.—La prorogation du Concile.—Nouveau règlement—Henri de Riancey.

I.

A l'occasion des fêtes de la Chandeleur le Concile a un instant suspendu ses travaux, mais dès le lendemain, 3 février, il se remettait à l'ouvrage avec une nouvelle ardeur, et la discussion sur le *schême* troisième *de la vie et de l'honneur des clercs* était reprise là où elle avait été laissée.

Avant de lever la séance, le Cardinal-Légat, premier président, recommanda aux priéres de l'assemblée Mgr. Puiyllat-y-Amigo, en danger de mort.

Le soir même le prélat expirait dans la soixante-sixième année de son âge. Né en 1804, il fit de brillantes études. A peine promu au sacerdoce, ses talents l'appelèrent à professer la théologie et le droit canon pendant vingt ans.

Les succès qu'il obtint comme professeur attirèrent l'attention de son Evêque qui le nomma Directeur du Grand Séminaire de Vich, sa ville natale, emploi qu'il conserva jusqu'en 1862.

A cette époque Isabelle II ayant entendu parler de son mérite le proposa au Souverain-Pontife pour le siège épiscopal de Lérida.

Doué d'une extrême prudence, il traversa cette époque, l'une des plus orageuses de l'Espagne, en se conciliant l'estime de tous les partis, chose admirable, si l'on se rappelle le rôle que l'épiscopat espagnol a pu remplir jusqu'ici, même dans les affaire politiques.

Cette influence dont l'évêque de Lérida jouissait jusqu'auprès de ses collègues, par l'ascendant de sa science et de ses vertus, il l'exerça, sans trève ni repos, pour le bien de l'Eglise et de son pays.

Mais ses travaux, ses études avaient usé sa santé : il se rendit néanmoins à Rome, sur l'appel du Souverain-Pontife. Les forces n'ont point répondu au courage. Après deux mois de souffrances, il songea au départ ; des affaires urgentes, d'alleurs, le rappelaient en Espagne. Le médecin qu'il consulta lui dit : " ce n'est point au voyage d'Espagne qu'il faut songer, Monseigneur, mais à celui de l'éternité."

Le prélat remercia l'homme de l'art et se prépara à la mort. Ses derniers jours furent édifiants comme sa vie entière : un grand concours d'évêques espagnols et étrangers honora ses funérailles.

On s'attendait qu'avec la vingtième Congrégatien générale se terminerait la discussion sur le troisième *schême* disciplinaire. Grande fut la surprise lorsque le lendemain, 4 février, les Pères entendirent appeler cinq nouveaux orateurs.

Les Pères n'ont quitté la salle conciliaire que vers une heure, après avoir fixé la réunion suivante au 7 février.

Ce jour, en effet, a eu lieu la vingt-deuxième Congrégation, et, à cette séance, la discussion du troisième *schême* ne s'est poinq terminé. On espérait n'avoir à entendre qu'un seul orateur, le dernier inscrit, mais dans l'intervalle des trois jours qui avaient séparé cette réunion de la précedente, plusieurs orateurs eurent le temps de se préparer, et se firent inscrire.

La vingt-troisième Congrégation Générale s'es réunie le 8 février. La messe a été célébrée par Mgr. E. Charbonneau, des Missions-Etrangères de Paris, évêque *in partibus* de Iasso, Vicaire-apostolique de Maïssour, dans les Indes anglaises. C'est la première fois, depuis l'ouverture, qu'un évêque célèbre devant le Concile : jusqu'ici on n'avait choisi que des archevêques.

A voir la date de sa préconisation, 1841, ce prélat se trouve être l'un des doyens des évêques missionnaires. " Je ne vous cacherai pas, ajoute le Chroniqueur, l'émotion profonde que j'éprouve en voyant ces vétérans des grandes batailles chrétiennes, brisés avant l'âge par les fatigues de l'apostolat, souvent couverts de nobles cicatrices, et qui profitent de l'intervalle de deux persécutions pour apporter à Rome leur contingent de

lumières et de vertus. Ils sont beaux dans leur obscurité et leur indigence, et je ne sais quel instinct me pousse à baiser la poussière de leur pieds."

Six orateurs ont parlé dans cette réunion ; personne ne demandant plus la parole, le Cardinal-Président a déclaré que les chapitres disciplinaires, jusqu'ici discutés seraient envoyés à la Députation de discipline.

Il a ensuite fixé, au 10 février, la réunion suivante, et annoncé que la discussion s'ouvrirait sur le quatrième *schême : de Parvo Catechismo*, *du Petit Catéchisme.*

Ce catéchisme destiné à être mis entre les mains des enfants, a été rédigé sur le modèle du catéchisme de Bellarmin, dont tout le monde con naît la brièvetè, la clarté et la solidité. C'est le catéchisme suivi dans les Etats-Romains, et qui par une délicate attention de l'Eglise pour les pau vres, ne se vend que la modique somme d'*un sou.*

Le Président a aussi annoncé que cinquante orateurs s'étaient faits inscrire pour la discussion, cette nouvelle a fait frissonner la vénérable assemblée. Le Cardinal de Anglis a compris le sens de cette paisible manifestation, et il en a profité pour exprimer l'espérance qu'un grand nombre d'orateurs voudraient bien renoncer spontanément à prendre la parole; avant de sortir denx Prélats firent effacer leurs noms.

II.

Le jour fixé, les Pères se sont réunis comme à l'ordinaire ; sept orateurs ont prit la parole, parmi lesquels Mgr. Dupanloup. Personne, en effet n'était mieux préparé que l'illustre prélat à traiter une question sur laquelle il a, dernièrement, écrit avec tant d'éloquence son bel ouvrage intitulé : *L'Œuvre par excellence, ou Entretien sur le Catéchisme*, ouvrage que nous voudrions voir entre les mains de tous les ecclésiastiques.

Le 14 février, le temps était affreux ; mais il n'a point empêché les Pères de se réunir pour la vingt-cinquième Congrégation générale.

Un incident qui a été l'objet de bizarres commentaires a signalé cette réunion. Mgr. Melchers, archevêque de Cologne, a célébré la messe, mais au lieu d'arriver à l'autel, mitre en tête, selon le règlement, il est arrivé couvert de la simple barrette ; oubli ou distraction sans doute de la part du prélat, ou de son camérier.

A ce propos on s'est plaisamment rappelé l'histoire de l'évêque de Myre au Concile de Nicée. Saint Nicolas lassé d'entendre Arius vomir mille blasphèmes contre Jésus-Christ ne put contenir son indignation et, saisissant sa mitre, la lança à la face de l'hérésiarque.

L'émotion fut grande dans la sainte assemblée, et quoiqu'on partagea le sentiment du saint évêque, on n'approuva pas la démonstration, et, pour

punition, on condamna le prélat trop prompt, à paraître *sans mitre* au Concile. Vous comprenez maintenant pourquoi, en Orien, saint Nicolas est toujours peint la tête découverte.

Pareil châtiment ne sera point imposé à l'archevêque de Cologne, mais la décision des Pères de Nicée montre jusqu'à quel point, dans un Concile, on respecte la liberté personnelle, même celle des hérétiques.

Après les prières d'usage, le Cardinal-doyen donna connaissance à l'assemblée d'une demande présentée à la Commission des *conflits et controverses* par les archevêques d'Antivari, de Malines et de Salerne. Ces trois prélats réclamaient le rang et les honneurs de primats, s'appuyant sur des bulles et des traditions antiques. La commission, après avoir mûrement examiné ces réclamotions a cru devoir y faire droit, non pour toujours, mais pour le temps du Concile seulement ; car aux termes des lettres apostoliques *Inter multiplices*, du 27 novembre 1869, " Cette concession n'a lieu que pour une fois, et ne peut conférer de droit aux primats, ni préjudicier à autrui.

Le sous-secrétaire du Concile a également communiqué à l'assemblée les demandes adressees à la Commission des *Excuses* par sept ou huit évêques qui désirent retourner dans leurs diocèses, où des affaires urgentes les rappelaient. La discussion sur le *Petit Catéchisme* a été ensuite reprise.

Avant de lever la séance, le Cardinal de Angelis a donné à l'assemblée la triste nouvelle de la mort de Mgr. Gil y Bueno évêque de Huesca, en Espagne, et recommandé l'âme du défunt aux prières de ses collègues. On voit que la mort moissonne dans les rangs du Concile. Le bruit court que la bienheureuse Marie Taïgi, en prophétisant plusieurs détails relatifs au Concile, aurait fixé à quinze, d'autres disent à trente, le nom des Pères qui doivent mourir. " Avouons-le, ajoute la *Correspondance*, cette prédiction n'est pas gaie ; mais à côtà de celle-là, il y en a d'autres qui annoncent de grands triomphes pour l'Eglise et le Saint-Siège.

Un autre discours qui n'a pas fait moins de sensation est celui de Mgr. Mabile, évêque de Versailles. Ce discours plein de doctrine a servi de sujet de conversation à toute la ville. Mgr. de la Bouillerie qui parla ensuite s'est plu à le citer, et les Cardinaux Capalti et Bilio ont dit " que rien de plus remarquable n'avait été produit jusqu'à ce jour sur la question."

La discussion était déjà ouverte, lorsque les évêques espagnols ont fait leur entrée dans la salle du Concile. Ils venaient d'assister aux obsèques de l'évêque d'Huesca, leur collègue et leur compatriote.

L'épiscopat espagnol jouit dans le Concile d'une haute estime, il se fait remarquer par sa science, sa régularité et surtout par l'union qui règne parmi ses membres.

III.

Après deux jours d'interruption qui ont été donnés aux fêtes de l'Exposition des objets d'Art religieux, le Concile a repris ses séances, et la vingt-septième Congrégation s'est tenue le 18 février.

Après la messe et les prières d'usage, Mgr. Jocobini a lu un rapport de la Commission des *Excuses*, approuvant les motifs d'absence de onze évêques ; le rapport a été adopté à l'unanimité.

Sept orateurs ont parlé. La discussion sur le quatrième chapitre disciplinaire avance quoique lentement. Aussitôt après commencera la discussion du chapitre intitulé *de Exclesia*, de l'Eglise que l'on attend avec tant d'impatience.

On attend à ce que le dogme de l'infaillibilité soit défini à une majorité très-considérable, sinon à l'unanimité. Dès que le Concile aura prononcé et que le Pape en aura confirmé la décision, tous les évêques se soumettront sans difficulté, cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Aujourd'hui un schisme semble impossible dans le corps épiscopal. Un évêque cessant d'être en communion avec Rome, perdrait sur le champ toute autorité dans son diocèse. Il pourrait avoir des partisans, mais plus de diocésains. Condamné par le Souverain-Pontife, il serait abandonné de la majeure partie de son clergé et des fidéles.

D'ailleurs rien absolument ne fait supposer même une velléité de résistance parmi les prélats qui regardent comme inopportune la définition de l'infaillibilité. Ils discuteront la motion comme c'est leur droit, mais ils s'inclineront avec respect devant le décret qui interviendra.

Sept orateurs ont encore parlé dans la vingt-huitième Congrégation, tenue le 21 février, et sept pareillement ont pris la parole le lendemain dans la vingt-neuvième séance où a été close la discussion sur le Catéchisme.

Le grand nombre de prélats qui ont pris la parole sur ce chapitre du *Petit Catéchisme* indique l'importance attachée à cette question par l'auguste assemblée. Il s'agit, en effet, d'imposer un catéchisme unique à tout l'univers catholique. Cette idée, magnifique en elle-même, ne manque pas de difficultés pratiques, et il est facile de comprendre que les évêques de chaque pays aient eu les leurs, et qu'ils aient désiré apporter à la solution de ces difficultés les lumières de leur science et de leur expérience.

Le *Schême* discuté a été envoyé à la Députation de la Discipline, pour qu'elle y apporte les modifications nécessaires.

Deux incidents ont signalé cette dernière assemblée, la promulgation du Décret qui modifie le règlement du Concile, dont nous parlerons plus loin, et l'interruption du discours de Mgr. Haynald imposèe par le Légat-Président, interruption qui a produit une certaine sensation.

L'Evêque hongrois s'était fait inscrire pour réfuter certaines allégations de quelques-uns de ses collègues. Après avoir fourni les explications nécessaires, le prélat s'est lancé dans des digressions qui ne furent pas du goût d'un bon nombre d'évêques. Le Président, se rendant l'interprète de cette désapprobation, agita sa sonnette, et fit remarquer à l'orateur que sa réponse était suffisamment développée. L'orateur continua cependant, un second coup de sonnette et une seconde interpellation ne l'arrêtèrent pas davantage. Ce ne fut qu'à la troisième sommation que, rendant les armes, il descendit de la tribune.

Passons maintenant aux nouvelles diverses.

IV.

Il y a longtemps que l'on souffrait à Rome de la violation du secret imposé aux Pères, aux théologiens et à tous les officiers du Concile. Sans doute parmi les nouvelles des Journaux qui se disaient bien informés, il y en avait beaucoup qui n'étaient que des bruits d'antichambre, mais il y en avait aussi qui étaient certaines, et qui ne pouvaient être connues que par des communications officielles de personnes initiées au secret. De tous les documents ainsi livrés à la publicité, celui qui a fait le plus de bruit, a été publié dernièrement par la *Gazette d'Augsbourg*, il contient la majeur partie des propositions touchant l'Eglise, (*de Ecclesiâ*) qui doivent être discutées en Congrégations générales.

La feuille allemande évidemment n'a pu avoir connaissance de cette pièce que par un abus de confiance. Tout le Concile en a été révolté. A la suite d'une enquête ouverte immédiatement, le Pape a fait expulser du Concile et de Rome un officier du Concile et le théologien d'un cardinal, tous deux allemands ; trois ou quatre autres ont été exclus des séances secrètes, et quelques autres sévèrement avertis.

Une proposition en faveur de *l'Œuvre de la Propagation de la Foi* a été présentée, à la Commission des Initiatives, par les Patriarches, archevêques et évêques missionnaires, au nombre de cent cinquante. Après avoir rappelé que, de toutes les œuvres pieuses, l'*Œuvre de la Propagation de la Foi* tient le premier rang ; que c'est d'elle que les missionnaires reçoivent la *nourriture* et le *vêtement*, et les ressources pour fonder les institutions catholiques qui font la gloire de l'Eglise et des fidèles, les vénérables prélats en témoignent leur reconnaissance ; mais en même temps font remarquer que les aumônes demeurent " stationnaires," tandis que les missions croissent en nombre et que les besoins des anciennes comme des nouvelles se multiplient à l'infini.

" Un extrême danger, ajoutent-ils, menace donc nos missions, et pour

l'écarter il est nécessaire d'inspirer aux fidèles une nouvelle ardeur, afin que, rappelant son antique énergie, cette grande Œuvre fasse toujours de nouveaux progrès."

En conséquence, ils sollicitent des Pères du Concile un décret accordant à l'Œuvre une consécration solennelle, et une nouvelle recommandation propre à ranimer le zèle de la chrétienté.

Les Prélats Arméniens ont signé le 20 décembre un Mémoire assez du goût de M. Urquhart, pour qu'on l'attribue en partie à l'influence de ce publiciste. Les solliciteurs, considérant que les armées énormes et permanentes sont une cause de misère et de démoralisation, et que l'Eglise seule pourrait remédier au mal, en affirmant les principes éternels du droit, demandent que le Concile fasse cette affirmation qui serait par elle-même un hommage rendu à Dieu, et qui ne pourrait pas rester sans fruit. On ne peut qu'applaudir à la noble pensée de ce Mémoire ; mais il est permis de douter de son succès auprès des Pères de l'auguste assemblée, et plus encore du résultat qu'obtiendrait auprès des Puissances l'affirmation sollicitée.

Les abbés Léman, israëlites convertis, et dont le nom a jeté un certain éclat dans la presse catholique à l'occasion de l'*Appel* qu'ils ont fait dernièrement à leurs frères égarés, viennent de s'adresser au Concile pour obtenir le même but. Voyant les enfants d'Israël rentrés dans la jouissance des droits politiques, dont jusqu'au commencement de ce siècle ils avaient été privés, mis au ban des sociétés chrétiennes et parqués dans leurs *Ghettos*, voyant qu'abandonnant le Thalmud, ils ne deviennent pas catholiques, mais rationalistes et indifférents : ils conjurent les Pères du Concile avec les expressions de la plus vive charité " d'adresser aux Hébreux une paternelle invitation," espérant que leurs frères déjà si favorablement disposés envers Pie IX, qu'ils appellent " un Ange," se laisseront toucher et se rendront à cette grande voix de l'Eglise.

Mgr. Martin, évêque de Paderborn a, dit-on, fait une démarche dans le but d'obtenir du Concile la permission pour le clergé latin de porter la barbe, comme le clergé d'Orient.

Cette question de la barbe est moins inutile et plus importante qu'on serait tenté de le croire au premier abord ; elle est vieille de date, et elle a occupé les esprits les plus sérieux, et grand nombre de Conciles, même des Conciles œcuméniques.

Qui ne connaît la spirituelle *Barbalogie* du cardinal Vannetti et la dissertation de Muratori sur le même sujet ? Gaspard Kirchmann a composé tout un livre intitulé, *de gloriâ et majestate barbæ*, *de la gloire et de la majesté de la barbe.* Valeriano s'occupa exclusivement de l'apologie de la barbe sacerdotale. *Apologia pro sacerdotum barbâ.* Buono Sperati fit une plaidoirie demeurée célèbre sous le titre : *De barbâ defensâ.*

Malgré ces éloquentes protestations en faveur de la Barbe, tandis que

l'usage de la porter s'est maintenu en Orient, et dans l'Eglise grecque, l'usage de se raser s'est toujours maintenu en Occident, malgré les tentatives faites en divers pays et à diverses époques pour l'abolir.

L'usage de se raser, remonte dans l'Eglise latine à une très-haute antiquité, et de vénérables personnages lui donnent une origine apostolique.

Un ancien raconte que saint Pierre, ayant été pris et outragé par des païens qui lui coupèrent les cheveux et la barbe pour se moquer des chrétiens, fit de cette insulte un sujet de gloire et de détachement des superfluités mondaines, en posant désormais cette règle que le clergé porterait la barbe et les cheveux courts.

Le vénérable Bède et saint Pierre Damien ont cru que saint Pierre avait lui-même pratiqué cette règle le premier, et deux pontificaux manuscrits semblent confirmer cette croyance dans le passage suivant : " *Sicut exemplo Beati Petri principis apostolorum, ei exteriora pro Christi amore sunt attondenda juventutis auspicia, ità præcordiorum divellantur interiorum superflua.*" On voit qu'il s'agit de se dépouiller, à l'exemple du Prince des Apôtres, de cette superfluité mondaine, qui est l'annonce de la jeunesse, en signe de dépouillement intérieur qui bannit toute affection déréglée.

Parmi les Pères latins, témoins de cet usage antique, il faut citer saint Jérôme et saint Augustin : " Evitez, s'écriait le solitaire de Bethléem, évitez les clercs qui, bravant la défense de l'Apôtre, portent une chevelure de femme et une barbe de bouc : " *feminei crines... hircorum barba.*"

Voulez-vous donc, demandait l'Evêque d'Hippone aux clercs barbus de son temps, que les barbiers n'aient rien à faire : ou voulez-vous imiter les oiseaux qui ne pourraient voler sans plume ? " Et ailleurs, " craignent-ils donc que la sainteté rasée soit plus vile qne la sainteté barbue," puis, il traite d'hypocrites ceux qui veulent paraître comme Samuel et les autres anciens qui ne se rasaient pas.

Quoiqu'il en soit de l'antiquité, il est constant que cette usage existait dès avant le Ve siècle. Le Sacramentaire de saint Gélase a des cérémonies et des oraisons pour le jour où le clerc entrant dans le sanctuaire, se dépouillait de sa chevelure et de sa barbe : *Oratio ad barbas tondendas*, et ce Sacramentaire, revu plus tard par saint Grégoire-le-Grand, n'est point l'œuvre de ces pontifes, mais un recueil de traditions reçues des premiers pontifes.

Le pontifical romain a une cérémonie et des prières intitulées : *de barbâ tondendâ, quandò primò clericis barbæ tondentur.*

Un ancien ordre romain porte également une bénédiction sous ce titre : *benedictio ad barbam tondendam.*

Tous ces témoignages supposent l'obligation, ou au moins l'usage de porter la chevelure et la barbe courtes en Occident.

Et comme dans les Cours, et chez les Princes c'était un honneur, depuis

les Barbares surtout, de porter de longues chevelures et de longues barbes, en signe de distinction ; l'usage contraire, en signe d'humilité, fut adopté non-seulement par le clergé, mais encore par la plupart des Ordres religieux de l'Occident.

Les témoignages qui précèdent nous montrent la trace de cet usage jusque dans la plus haute antiquité ; les suivants nous le montrent incontestablement établi depuis le Xème siècle. Dans l'Eglise latine, les Papes et les Conciles ont toujours fait une loi aux clercs de porter la barbe rasée et les cheveux coupés. C'était même un des griefs que les Grecs du temps de Photius (891) élevaient contre l'Eglise latine.

On peut suivre siècle par siècle, la guerre que les défenseurs des usages de l'Eglise ont fait à " l'esprit de nouveauté ou plutôt de légèreté," selon les paroles même de Pie IX que nous citerons bientôt.

Dès le commencement du onzième siècle, un Concile de Bourges, dans le septième canon, fulminait des censures contre la barbe des prêtres.

Vers le milieu du même siècle il était imité par le Concile de Cosa, de Tolosa et d'autres, qui imposent aux prêtres et aux diacres la loi de porter la tonsure et la barbe rasée, " *Semper coronas apertas habeant et barbas radant.*

Vers la fin de ce siècle encore, l'abus de porter la barbe commençant à s'introduire parmi le clergé de Sardaigne, Saint Grégoire VII écrivit aussitôt au Juge de Cagliari pour lui rappeler l'usage antique, et lui ordonner de s'entendre avec l'Archevêque pour le maintenir dans l'île entière.

" Nous ne voulons point, écrit le Pontife, que votre prudence accueille avec peine l'obligation que nous imposons à votre Archevêque Jacques, de se soumettre à la coutume de la sainte Eglise Romaine, mère de toutes les églises. De même que tout le clergé, dès les premières origines de la foi chrétienne, a conservé l'usage de se raser, de même, que notre frère, votre archevêque, se coupe pareillement la barbe. Nous ordonnons aussi à Votre Eminence de l'accepter, de l'accueillir comme votre pasteur et votre frère spirituel, et, vous aidant de conseils, d'user de tout votre pouvoir pour obliger le clergé à se raser selon l'antique usage."

Au treizième siècle et dans les suivants, nous trouvons de nouvelles défenses et de nouvelles peines portées contre les coupables. Le Concile de Toulouse 1119, interdit la barbe aux clercs, sous peine d'excommuication ; et, plus tard, le Pape Alexandre III, écrivant à l'évêque de Cantorbery, lui rappelle l'usage de l'Eglise romaine et lui enjoint de le maintenir avec fermeté.

Au seizième siècle, la discipline parut se relâcher sous ce rapport, mais la vigilance pontificale ne s'endormit pas : le Concile général de Latran tenu sous Léon X, en 1514, renouvela les anciennes défenses. Le synode de Siponto, au diocèse de Naples, alla même jusqu'à frapper, d'une amende

de six écus, les clercs qui enfreindraient la défense des Conciles, et qui ne se raseraient pas au moins tous les huit jours.

Pendant toute la durée de ce siècle les Conciles de Narbonne, 1551, de Malines, 1570, de Rouen, 1580, de Rheims, 1583, d'Aix, 1585, ne cessèrent d'appuyer les décisions des Conciles et des Papes, décisions qui furent toutes renouvelées au Concile de Trente.

Ce ne fut pas sans difficultés que les évêques parvinrent à faire observer ce point de discipline ecclésiastique, et l'on sait quelle lutte saint Charles Borromée eut à soutenir contre une partie de son clergé pour le maintenir dans son diocèse.

Il fut suivi dans cette curieuse campagne par les évêques d'Italie, de France, de Belgique et d'Allemagne, par un grand nombre de Conciles et de Synodes qui prescrivirent les précautions nécessaires inspirées par le respect des saints mystères, défendirent certaines manières de porter la barbe et les moustaches, ou l'interdirent entièrement, comme l'archevêque de Tours qui étendit l'interdiction jusqu'aux barbes des Capucins.

Il faut croire que la barbe tient par de profondes racines au cœur des fils d'Adam, pour qu'il ait fallu tant de défenses et d'anathèmes pour la faire disparaître de l'Eglise.

Saint Charles triompha dans son diocèse, mais jusqu'au milieu du XVIIème siècle les clercs français portaient encore la moustache, ce qui leur donnait en prêchant un petit air de mousquetaires.

Vers la fin du même siècle, l'usage de porter la barbe ayant cessé parmi les laïques, disparut aussi dans le clergé.

On n'en entendait plus parler depuis, lorsque, il y a une quinzaine d'années, une partie du clergé bavarois, oubliant les lois de discipline concernant le costume ecclésiastique, reprit l'usage de porter la barbe. Le Nonce de Munich en informa la cour de Rome, il reçut alors du Souverain-Pontife l'ordre d'adresser, aux archevêques et aux évêques de Bavière, une lettre où cet abus est énergiquement réprouvé, et où il appelle des mesures efficaces pour amener sa suppression. Voici la traduction et le texte de ce document publié dans le *Pastoral Blatt* de Munster, le 16 juin 1863 : (1)

Excellentissime ac Reverendissime Domine !

Ad aures Beatissimi Patris pervenit, in nonnullis Bavariæ diocesibus adesse ecclesiasticos viros, qui novitatis vel potius levitatis spiritu perducti, usum jamdiù exsoletum barbam gestandi iterùm introducere et exemplo suo alios ad illud imitandum allicere conantur. Quidquid de anteactis sæculis dici debeat, in confesso est, modernam et vigentem Ecclesiæ Latinæ disciplinam huic usui prorsus obstare, novamque consuetudinem, ut legitimè introducatur, necessario requirere assensum saltem tacitum Suprimi Ecclesiæ Pastoris. Hic, autem hujusmodi novitatem, omnino se improbare declarat, eo vel magis quod, tristissimis hisce temporibus spiritus, omnia innovandi haud paucos seducat et ex una novitate in aliam facile procedi possit. Quæ cùm ita sint, Placuit Sanctitati Suæ mihi in mandatis dare, ut omnibus Bavariæ antistibus suo Nomine significarem

" *Très-Excellent et Révérendissime Seigneur !*

" Il est parvenu aux oreilles de notre Bienheureux Père que, dans quelques diocèses de Bavière, il y a des ecclésiastiques qui, inspirés par un esprit de nouveauté, ou plutôt de légèreté, s'efforcent d'introduire l'usage, depuis longtemps tombé en désuétude, de porter la barbe, et travaillent à entraîner les autres à imiter leur exemple. Quoiqu'on puisse dire des siècles passés, il est certain que la discipline actuelle, en vigueur dans l'Eglise latine, s'oppose entièrement à cet usage, et pour introduire une nouvelle coutume il faudrait de toute nécessité l'assentiment, au moins tacite, du Pasteur suprême de l'Eglise ; mais au contraire, Il déclare désapprouver absolument cette nouveauté, et avec d'autant plus de raison que, dans ces temps si tristes, l'esprit de nouveauté en séduit un grand nombre, et que, d'une innovation à une autre, la pente est très-facile. Les choses étant ainsi, il a plu à Sa Sainteté de m'ordonner de signifier, en son nom, à tous les évêques de Bavière d'apporter un soin extrême à ce que non-seulement l'usage dont il s'agit soit entièrement prohibé, mais encore à ce que l'unité de discipline et la parfaite conformité avec l'Eglise romaine, maîtresse de toutes les églises, soit conservée en tout point, et surtout en celui qui concerne l'habit et la tonsure ecclésiastique ; qu'elle soit rétablie, s'il en est besoin, et que toute coutume nouvelle, qui n'est pas parfaitement connue et approuvée par le Chef suprême de l'Eglise, soit absolument interdite.

" En écrivant ceci à Votre Excellence Illustrissime et Révérendissime, au nom et par l'ordre de Notre Bienheureux Père, je la prie de m'accuser réception de cette lettre, de m'indiquer quels moyens opportuns, Votre Excellence pense employer pour que l'usage signalé, s'il a commencé à s'introduire dans le diocèse, soit sur le champ abandonné, et que la pensée de l'introduire n'en viennent plus à personne.

" En attendant, pénétré des sentiments de respect et de déférence, je demeure de Votre Excellence Illustrissime et Révérendissime, le très-humble et très-dévoué serviteur.

" MATTHIEU EUSTACHE,
" Archevêque de Néocesarée, Nonce Apostolique, M.A."

---

ab ipsis omnimodè curandum esse non solum ut prædictus usus expressè prohibeatur, sed itiam ut disciplinæ unitas et perfecta cum Ecclesiâ Romanâ omnium magistrâ conformitas in omnibus, ac proindè etiam in habitu et tonsurâ clericorum servetur, vel, si opus sit, restauretur, ac qualiscumque nova consuetudo vetetur quæ Supremo Ecclesiæ Capiti apprimè cognita at que ab ipso probata non sit.

Dùm hæc Excellentiæ tuæ Illustrissimæ ac Revendissimæ, Beatissimi Patris jussu ac Nomine, scribo, illam rogo, ut me de hujus epistolæ receptione instructum reddens, mihi etiam indicare velit, quid Excellentia tua opportunum facere existimaverit, ut prædictus usus, si fortè in istâ diœcesi manifestari incœpit. extemplo relinquatur, atque ut nemini unquam in mentem veniat illum introducere.

Sinceris interim observantiæ et obsequii sensibus persevero Excellentiæ Tuæ Illustrissimæ ac Reverendissimæ humillimus et addictissimus.

MATTHÆUS EUSTACHIUS Arch. neocœsar.
nuntius apostolicus M. A.

Le second Concile Plenier de Baltimore, dont les décrets sont revenus de Rome avec l'approbation du Saint-Siège, a inséré dans ses décrets cette Lettre du Nonce de Munich, qui est décisive dans la question, (p. 286, IV.)

Dès lors il est facile de prévoir quel succès attend le mémoire de l'évêque de Paderborn. Pie IX ne semble pouvoir varier en ce point de discipline, sur lequel il vient de se prononcer avec tant d'énergie et de fermeté ; l'usage est établi, et il fait loi, approuvé par les traditions primitives, les plus vénérables, mille fois ronouvelé et confirmé par les décrets des Souverains-Pontifes, les décisions et les censures mêmes des Conciles, maintenu par la majorité des plus saints évêques, recommandé par la décence qu'exigent la célébration et le respect des saints mystères, réclamé même par le ton de la bonne société et les principes les plus élémentaires de la propreté.

V.

Malgré les difficultés que rencontre le Concile, soit à l'intérieur, soit venant de l'extérieur, Pie IX espère toujours que l'œuvre s'accomplira à la plus grande gloire de Dieu et pour le plus grand bien de l'Eglise. C'est dans ce sens qu'il répondait à Mgr. de Ségur, qui avait témoigné au Pontife les alarmes qu'il en éprouvait.

" Quant à cet ébranlement des esprits qui vous afflige, Nous n'en sommes nullement ému. Est-il surprenant que les puissances de l'enfer, terrassées, toutes les fois que l'Eglise s'est réunie contre elles, déploient aujourd'hui toutes leurs forces contre le Concile assemblé ?

" Voyant que les trames ourdies par les méchants ne répondent pas assez à leurs vœux, elles dressent des pièges aux esprits honnêtes eux-mêmes ; elles les divisent de sentiments, afin, du moins, de tirer parti des maux qu'enfante la discussion, de traîner les choses en longueur et de reculer ainsi, le plus possible, le coup fatal auquel elles ne sauraient échapper.

" Mais la vertu de l'Esprit-Saint est avec les Pères du Saint Concile : ce divin Esprit assiste, dirige de son souffle les évêques réunis au nom de Jésus-Christ, autour de son Vicaire. Voilà pourquoi Nous ne doutons pas un instant que les artifices même de l'ennemi ne tourne tôt ou tard à la gloire de Dieu, au profit de l'Eglise et au plus grand bien des âmes."

Ainsi malgré tous les bruits de prorogation, le Concile ne paraît pas prêt de finir, à moins d'événements imprévus. C'est un inconvénient sans doute que les évêques demeurent longtemps éloignés de leurs diocèses, c'en serait un plus fâcheux encore que la sainte assemblée interrompit ses travaux, sans être assurée de pouvoir les reprendre. Il importe pour une foule de raisons, quelle achève entièrement les travaux commencés.

Pour atteindre plus promptement ce but, le Pape, à la sollicitation des Pères, vient de modifier le règlement du Concile. Les dispositions nouvelles,

tout en abrégeant les discussions, conservent cependant aux Evêques la liberté de présenter toutes les observations qu'ils désirent. En voici le résumé :

1. Les *Schêmes* distribués, les Pères pourront déposer par écrit leurs observations pendant un espace de temps, fixé à dix jours.

2, 3, 4, 5, 6, 7 : Les observations porteront : 1o, sur l'ensemble du chapitre ; 2o, sur les parties ; 3o, sur les termes, les paragraphes Elles seront signées, remises au secrétaire du Concile et par lui à la Commission compétente. Celle-ci fera son rapport qui sera distribué aux Pères, et après un temps raisonnable, les Légats fixeront le jour pour la discussion qui suivra l'ordre déterminé pour les observations.

8, 9, 10, 11 : Les Pères conservent le droit de discuter le rapport, et la Commission aura celui de le défendre. Les orateurs devront demeurer dans les limites de la discussion, sous peine d'être rappelés à l'ordre : enfin, sur la demande de dix prélats, la clôture pourra être proposée au vote de l'assemblée, le vote se donnera par assis et levé.

12, 13, 14 : La discussion d'une partie du chapitre terminée, le Président prendra les votes ; les votes pris ainsi sur chaque article, ils prendront les votes sur l'ensemble, qui se donneront de vive voix "*Placet ;—Non placet.*" Les restrictions ajoutées aux votes se donneront écrites.

Ce Règlement nouveau a été accepté par la majorité et mis en vigueur immédiatement, le jour même où il fut voté. Le besoin s'en fesait vivement sentir. Depuis trois mois et plus que le Concile est assemblé, il n'y a encore aucun canon de prêt pour une session publique. Trois mois de discussions n'ont pas suffi pour élaborer quatre chapitres, un de dogme, trois de disciplines, et il y en a, en tout, 51, distribués en quatre sections, selon la division des Commissions préparatoires :

Sur la Foi, 3 qui embrassent tout le dogme.
Sur la discipline, 28 qui embrassent la morale.
Sur les Réguliers, 18.
Sur les affaires Orientales, 2.

Chacun de ces chapitres est soumis trois fois au moins à la discussion, la première fois dans les Congrégations générales ; la seconde fois au sein de la Députation à laquelle ils sont renvoyés ; la troisième fois dans les congrégations générales des évêques auxquels ils sont de nouveau soumis ; mais alors la discussion est généralement de courte durée, et ils revêtent leur dernière forme pour être soumis à l'approbation du Souverain-Pontife. Mais on comprend que de temps demandent de pareilles études sur des matières aussi complexes et aussi délicates, où sont également engagés les intérêts du monde entier, les intérêts du temps et de l'éternité.

Mais ayons confiance : le spectacle que Rome donne au voyageur est tout-à-fait consolant ; on peut en juger par ces paroles de M. de Riancey, qui revient de la Ville-Sainte :

" Je reviens, avec une espérance plus profonde et une confiance plus absolue. Deux mois de séjour, la fréquentation des hommes les plus éminents, représentant précisémemt les nuances d'opinions les plus diverses, je ne veux pas dire les plus contraires, m'ont peut-être donné le droit, m'imposent certainement le devoir de communiquer au public d'élite, qui veut bien me lire, les impressions que je rapporte et que la réflexion, aidée de nouvelles communications, confirme encore.

" Autant qu'on peut s'exprimer ainsi, j'ai vu, j'ai touché le miracle per-

manent qui maintient et conserve l'Eglise au milieu des agitations humaines. La sérénité et la paix du Souverain-Pontife ne sont pas de l'ordre purement naturel ; le calme de Rome, l'élévation de la sphère où se tient le Concile, le silence forcé que fait la politique autour de cette grande Assemblée à laquelle, pourtant, elle ne ménage ni les injures, ni les défiances, ni les menaces, tout cela tient du prodige.

" Il n'y a pas jusqu'aux contradictions qui se sont élevées et qui ont jeté tant d'affliction, et je pourrai presque dire, de trouble, dans les consciences catholiques, qui ne témoignent à leur manière de cette assistance divine qui, selon les promesses de Notre-Seigneur Jésus-Christ, suit son Eglise à travers les siècles et accomplit sans cesse les fameuses paroles : *Non prævalebunt.*

" Ce qui est parfaitement certain aussi, c'est l'aide généreuse et salutaire que le Concile offrira à la société civile. Il fera luire les vraies lumières sur les grandes questions qui agitent et tourmentent l'humanité. Les gouvernements et les peuples seront mis en demeure de s'éclairer à cette clarté. Malheur à eux s'ils étaient assez insensés pour la repousser ! L'Eglise, du moins, aura fait son devoir et dégagé sa responsabilité.

" Et déjà, qui ne remarque dans le Concile la prédominance du sentiment de déférence réciproque et de respect mutuel que professent de plus en plus les Pères pour leurs vénérables collègues, à mesure que les discussions se développent et mettent en relief les opinions différentes ?

" Au sortir même des débats les plus animés, j'ai pu entendre les orateurs qui s'étaient combattus, témoigner les uns pour les autres une estime pleine d'affection, reconnaître hautement la droiture d'intention, la loyauté de controverse de leurs adversaires. L'estime semblait croître avec la contradiction. Chacun, en effet, ressentait que c'était la conscience même qui avait dicté les discours et que partout il n'y avait qu'un zèle égal pour la recherche de la vérité.

" Il suffit, d'ailleurs, d'avoir pu jeter, les jours de congrégation général, un regard dans la salle du Concile, pour avoir été frappé d'un spectacle qui domine tout.

" Ce spectacle, à réjouir les anges et les hommes, c'est celui du recueillement, de la foi, de la piété, que témoignent les Pères. Quand on a vu ces sept cent soixante vieillards s'associer avec une onction profonde aux prières de l'Eglise ; quand on les a vus se frapper humblement la poitrine au *Confiteor*, en reconnaissant leurs fautes et leur fragilité ; quand on les a entendus répéter avec conviction le symbole de leurs prédécesseurs de Nicée ; quand on les a vus lever les yeux au ciel et se mettre en la présence de Dieu pendant que leur vénérable président récite sa belle prière : *Adsumus, Domine* : quand on a pu juger de la sincérité de leurs invocations à l'Esprit divin, qui est leur guide, on se sent pris d'une confiance invincible, et on se dit : Voilà bien des juges et des législateurs qui vont parler, délibérer et conclure dans la droiture de leur conscience et devant le Dieu auquel un jour ils rendront compte de chacune de leurs paroles et de leurs actions.

" Donc, esprit de respect mutuel, précurseur de l'esprit de concorde ; esprit de piété, qui force les retranchements mêmes du ciel : *Violenti rapiunt illud.*

" Voilà ce qui domine dans le Concile, à l'heure où nous sommes. Quels gages d'unité, quelles prémices de pacification et de lumières ! "

LE CAOUTCHOUC.

IV.

SON EMPLOI.

Sommaire : La compagnie canadienne de caoutchouc de Montréal.—Comment se fait une claque. — Vêtements imperméables ; tissus élastiques ; diverses applications du caoutchouc vulcanisé.—Caoutchouc durci, articles de toilette.—Dangers du travail du caoutchouc.

I.

Il y a peu d'années, les usages du caoutchouc se bornaient à effacer le crayon et à faire des balles à jouer ; maintenant, on en fait des tubes et des ballons pour les manipulations chimiques ; on l'emploie au lieu de vessie pour boucher les flacons ; amené à l'état pâteux, il sert de lut dans les laboratoires ; on en confectionne des chaussures et d'autres vêtements imperméables ; il entre dans la fabrication d'une foule d'instruments de chirurgie ; on en fait des tissus élastiques, des articles de toilette, des cartes géographiques etc., etc.

Nous allons passer en revue les plus importants de ces produits et indiquer les procédés employés dans leur fabrication.

Nous attirons tout d'abord l'attention de nos lecteurs sur les chaussures de caoutchouc ; outre l'intérêt qui s'attache à un article d'un usage général, cela nous fournira l'occasion de parler de l'une des premières fabriques de Montréal.

C'est en 1854 que fut fondée, par des Américains, la fabrique de caoutchouc de cette ville. En 1862 elle passait entre les mains de propriétaires canadiens. En 1866 la société fut dissoute pour se reconstruire sur des bases nouvelles et aujourd'hui, si nos renseignements sont exacts, l'établissement appartient à des actionnaires les uns d'origine française, les autres d'origine anglaise, mais tous du Canada. Le capital de la nouvelle société est de 200,000 piastres et chaque action de 100. Le nombre d'employés est d'environ deux cents.

La fabrication des chaussures comprend cinq opérations distinctes ; la préparation du caoutchouc, le découpage, l'assemblage des pièces, le vernissage et la vulcanisation.

On prépare le caoutchouc dans un vaste atelier situé au rez-de-chaus

sée. Les seuls instruments employés sont de larges cylindres creux, en fer, mus par une forte machine à vapeur et chauffés intérieurement aussi par la vapeur. Ces cylindres sont rapprochés deux à deux de manière à constituer des laminoirs ; leur surface est tantôt lisse, tantôt armée de dents, tantôt recouverte de dessins, selon l'usage auquel ils sont destinés.

Le caoutchouc nous arrive de l'Amérique Méridionale ou des Indes Orientales en blocs d'environ cinq livres. Dans cet état il est loin d'être pur et contient plus ou moins de sable ou d'autres matières étrangères. La première chose à faire est de l'épurer. A cette effet les blocs sont placés dans un cuvier plein d'eau qu'un jet de vapeur échauffe et maintient à la température de 55° centigrades. Quand l'immertion a été suffisamment prolongée, le caoutchouc ramolli est découpé à l'aide d'un couteau mécanique auquel on imprime un mouvement de rotation très-rapide. On a soin de faire tomber constamment sur le tranchant un mince filet d'eau froide pour empêcher l'échauffement et l'adhérence du caoutchouc.

Après le découpage on fait passer le caoutchouc entre deux cylindres polis ; les morceaux sont ainsi étirés et pétris, puis réduits en feuilles. On les plonge alors pendant quelque temps dans une lessive pour enlever les matières grasses qui nuirait à l'homogénéité. En sortant de cette lessive, le caoutchouc est soumis à une trituration plus complète, qui rend son agglomération plus facile. On le fait passer dans l'appareil appelé *loup* ou *diable*, destiné à le dévorer, pour ainsi dire, comme son nom l'indique. C'est un cylindre en fonte, hérissé de saillies en forme de dents, qui tourne dans une enveloppe également cylindrique ; le caoutchouc, déchiré par les dents, prend lui-même un mouvement de rotation dans l'appareil ; il se trouve broyé, malaxé parfaitement, et finit par acquérir une grande adhérence, en même temps qu'il s'est débarrassé de ses impuretés durant ces manipulations.

Pour obtenir des feuilles ou des lanières avec le caoutchouc ainsi préparé, on le fait passer entre deux laminoirs à surface lisse ; à mesure que les bandes se forment, on les enroule sur une bobine, en les saupoudrant de blanc d'Espagne pour les empêcher d'adhérer entre elles.

La préparation que nous venons d'indiquer est générale. La gomme qui doit servir à la fabrication des chaussures en subit une toute spéciale. On prend cette gomme en feuille, on la saupoudre de fleur de soufre, de blanc d'Espagne, de blanc de céruse et de litharge ; on y ajoute encore du goudron et l'on fait passer ce mélange entre les cylindres laminoirs jusqu'à ce qu'il soit devenu parfaitement homogène et que l'œil le plus exercé ne puisse distinguer aucune des matières composantes. Dans cet état le caoutchouc est une matière noire, d'une odeur désagréable et ne possède aucune élasticité. On en compose des feuilles de différentes épaisseurs pour les diverses pièces qui entrent dans la chaussure.

Les feuilles les plus épaisses, celles qui doivent servir à faire les semelles,

passent entre deux cylindres dont l'un porte à sa surface des hachures profondes; elle se couvrent ainsi d'aspérités destinées à empêcher le pied de glisser sur la glace ou la neige durcie. Au sortir de ce dernier cylindre, elles sont entraînées par une courroie sans fin qui les monte au premier étage et les met entre les mains des découpeurs ou tailleurs.

D'autres feuilles très-minces sont destinées à fixer dans l'intérieur de la chaussure une doublure de flanelle. Il faut pour cela les souder à cette flanelle. A cette effet la gomme et la flanelle sont passées séparément entre les laminoirs chauffés, la première pour s'assouplir, la seconde pour se sécher parfaitement. Cette précaution prise, on superpose les deux matières et on les fait de nouveau passer au laminoir: elles en sortent si bien soudées qu'il serait impossible de les séparer sans les déchirer du même coup.

Le travail de la préparation est de beaucoup le plus long et le plus difficile. Les autres opérations n'exigent qu'un mot d'explication.

Le découpage se fait au moyen de patrons en tôle. Chaque pièce de la chaussure est confiée à un ouvrier spécial, ce qui met beaucoup d'ordre dans le travail et évite les pertes de temps. Cet ouvrier pose le patron sur une feuille de caoutchouc de largeur et d'épaisseur appropriée, passe rapidement tout autour un couteau à lame mince et très-tranchante et la pièce est détachée. Avec un peu d'habileté il peut fournir plusieurs pièces à la minute.

Les nombreux déchets de l'atelier des tailleurs sont ramassés avec soin pour être travaillés de nouveau au cylindre où ils sont incorporés à de nouvelle gomme. Il est assez probable que ce mélange ne fournit pas un produit de première qualité.

Passons maintenant dans un nouvel atelier situé, comme le précédent, au premier étage, mais qui en diffère par des dimensions beaucoup plus grandes et aussi par le sexe des travailleurs. Là vous trouvez réunies un centaine de jeunes personnes occupées à monter les pièces que fournissent les découpeurs. Dans ce travail ne figurent ni fil ni aiguille: les coutures que vous remarquez sur vos claques ne sont que des imitations faites avec une espèce de poinçon ou à l'aide d'une roulette comme celle dont se servent les pâtissiers.

L'assemblage des pièces s'opère en interposant entre les parties en contact une espèce de ciment qui n'est probablement que du caoutchouc liquide. Il va sans dire que cet ajustage se fait sur une forme. Les formes sont en bois et exactement semblables à celles qu'on voit chez les cordonniers. On les laisse au moins une journée en place.

Chaque femme peut monter de quarante à cinquante paires de claques en un jour; et comme à ce métier elles gagne moins d'une piastre, on voit que l'opération dont nous parlons est bien peu coûteuse.

Toutes les chaussures ne sont pas exclusivement faites de caoutchouc.

Il y a encore les bottines de drap dont l'usage tend à se vulgariser de plus en plus. L'assemblage du drap avec le caoutchouc se fait, comme dans le cas précédent, au moyen de caoutchouc liquide et d'une presse très-énergique à l'action de laquelle on soumet les parties réunies, pour assurer leur parfaite adhérence. Quand au drap lui-même, on le confie à des tailleurs et à des couseuses pour lui donner la forme convenable. Vingt machines à coudre sont employées à ce travail.

Les chaussures sont faites, reste à leur donner le poli brillant qui les distingue du cuir ordinaire. Elles passent, pour cette fin, dans un nouvel atelier occupé cette fois exclusivement par des hommes. Ces ouvriers passent sur la surface du caoutchouc un pinceau imbibé d'un vernis particulier dont la composition est un secret, mais qui est essentiellement formé lui aussi de caoutchouc en dissolution. Les pièces qui ont reçu ce vernis présentent avant d'être sèches une couleur jaune-verdâtre. Elles ne prennent tout leur éclat que dans la dernière opération qui leur reste à subir, celle de la vulcanisation.

Nous avons parlé longuement dans notre article précédent de la vulcanisation, nous y renvoyons les lecteurs qui auraient besoin d'explications. Nous n'ajouterons ici qu'un mot : c'est que les chaussures n'auraient aucune consistance, aucune élasticité, si on ne les soumettait pas à la vulcanisation. Cette opération est donc indispensable, essentielle, et de là dépend, en très-grande partie, la valeur des articles dont nous parlons.

A la fabrique de caoutchouc de Montréal on possède de vastes chambres, dont la température s'élève de 120 à 140 degrés centigrades. C'est là qu'on amène les claques au moyen de petits wagons roulant sur des rails. Une seule chambre peut en contenir 500 ou 600 paires et l'action de la chaleur dure plus ou moins de temps suivant la composition qu'on a employée dans la préparation du caoutchouc.

Les chaussures ne sont pas le seul article commercial qui se fabrique à Montréal. Nous pourrions en mentionner encore plusieurs tels que les ressorts pour les chars des chemins de fer, les courroies de transmission de mouvement, les tubes pour la conduite des eaux, les plaques pour réunir les diverses pièces des engins, etc., etc. ; mais ce sont les claques surtout qui forment la spécialité de cet établissement. Celles qui se vendent dans la province de Québec ou qui s'exportent dans les autres provinces, donnent un total de 1500 ou 2000 par jour.

II.

Les tissus imperméables forment l'une des branches les plus importantes de l'industrie du caoutchouc. Ces tissus peuvent être : soie, velours, alpagas, drap, coton, etc. Voici les procédés employés pour les confectionner.

Après avoir lavé le caoutchouc dans de l'eau chaude et coupé par petites tranches, il passe dans un laminoir assez puissant pour applatir le fer ; il en sort en minces rubans sans élasticité ; en réunissant plusieurs de ces rubans et les laminant de nouveau, pour n'en former qu'un seul, le caoutchouc reprend ses propriétés premières d'élasticité et se trouve parfaitement pur ; on le soumet ensuite à un dissolvant. Quand il est très-ramolli, il passe dans des broyeurs à trois cylindres, d'où la dissolution sort prête à être employée.

On l'étend alors sur les étoffes, par couches, au moyen d'un couteau en fer de 6 pieds de longueur sur dix pouces de hauteur, roulant sur un cylindre.

On sera étonné de savoir que, sur les manteaux, pardessus, etc., du commerce, il y a 12 ou 15 couches ainsi appliquées ; chaque couche doit être séchée avant l'application d'une autre. Il est essentiel que le dissolvant soit entièrement volatilisé, autrement la moindre humidité à l'intérieur ferait travailler la gomme, et les vêtements deviendraient collants, gras, et se déformeraient entièrement.

Comme le caoutchouc est cher et sa fabrication difficile, on cherche à l'imiter par des articles en toiles cirées, avec apprêts à l'huile, au goudron, au bitume etc. Ces articles ont l'apparence du caoutchouc ; mais ils sont loin de faire le même usage.

A côté des tissus imperméables se placent les tissus élastiques tels que bretelles, jarretières, ceintures, corsets, etc., etc.

C'est au moyen de fil de caoutchouc que se fabriquent les élastiques. Si les fils sont carrés, ils ont besoin, pour ne pas s'user par le frottement, d'être recouverts par un fil textile ordinaire, mais si les fils sont ronds, il n'est aucunement nécessaire de les recouvrir ainsi.

La fabrication du fil rond n'est pas sans analogie avec celle du vermicelle. La pâte est introduite dans un corps de pompe dont la partie inférieure est percée d'une série d'orifices ou filières de la grosseur qu'on veut donner aux fils. Une pression énergique, exercée au moyen d'un piston qui se meut dans le corps de pompe, fait jaillir la matière en fils continus qui s'étalent, à leur sortie, sur une toile sans fin disposée pour les recevoir. Par ce procédé, on peut avec deux ou trois livres de matière former vingt milles de fils de caoutchouc.

Nous pourrions décrire une foule d'autres articles en caoutchouc ordinaire. Contentons-nous de mentionner en passant les tubes et les ballons employés dans les laboratoires. Les premiers s'obtiennent en coupant une lanière decaoutchouc et en rapprochant les coupures encore fraîches. La soudure s'opère naturellement, sans aucun intermédiaire et de la façon la plus solide. Les seconds se construisent encore plus simplement : on prend une de ces poires de caoutchouc qu'on trouve dans le commerce, on la ramollit dans l'eau chaude et l'on y insuffle de l'air jusqu'à ce qu'on ait

atteint le volume désiré. Le ballon peut devenir assez mince pour que, rempli d'hydrogène, il puisse s'élever dans l'air. Malheureusement il n'est pas assez impeméable à l'air et après quelque temps il ne contient presque plus d'hydrogène.

On a fait une curieuse application du caoutchouc à l'art d'agrandir ou de réduire les dessins. Avec une simple feuille de caoutchouc bien pur et d'une épaisseur bien égale, on peut opérer ce travail.

Vous devinez déjà sans doute le système. Supposons que vous ayez à réduire un dessin : votre feuille est tendue d'une manière régulière dans un chassis à vis dont on puisse réduire ou augmenter le cadre à volonté. La tension doit être plus ou moins grande, suivant que vous voulez obtenir plus ou moins de réduction. L'expérience et la connaissance du degré d'élasticité du caoutchouc vous apprendront à établir des règles fixes au moyen d'une échelle que le calcul vous fera diviser.

Une fois la feuille tendue, vous décalquez dessus votre dessin, puis vous faites jouer votre chassis jusqu'au point où vous voyez votre réduction désirée. Pour augmenter au contraire, un dessin, il est inutile de dire qu'on a recours à l'opération inverse.

III.

Nous n'aurions obtenu notre but que bien imparfaitement si nous passions sous silence les articles de caoutchouc durci. Nous avons dit, en parlant des propriétés du caoutchouc, dans le No. du mois de mars, ce qu'il faut entendre par caoutchouc durci et comment s'obtient ce produit, Nous n'avons donc présentement qu'à faire connaître quelques-unes de ses applications. En voici de très-remarquables :

On a proposé de l'employer au doublage des navires en remplacement du cuivre. C'est en effet une substance tout-à-fait inaltérable qui se coue très-bien, et cette application ne peut manquer d'obtenir du succès. Il en est une autre très-ingénieuse : certains chevaux ont le pied sensible, au point d'être malades quand on les ferre ; on a proposé de les ferrer en caoutchouc durci moulé sur le pied même. Si dur que soit un corps, quand il s'applique exactement sur une surface sensible, la pression s'exerçant partout ne peut occasionner aucune douleur. Il n'en est pas ainsi pour un fer qui ne porte qu'en un petit nombre de points. Reste à savoir quelle résistance à l'usure présenteraient ces fers, en tout cas il sera toujours possible d'y adapter une sorte de semelle en fer. Les pieds ainsi moulés conservent bien leur forme, car le caoutchouc durci possède la propriété de ne pas se dilater sensiblement aux températures naturelles. C'est ce qui le rend précieux pour la construction des instruments de précision (règles divisées, équerres, etc.,) il remplace avec avantage le bois que l'humidité déforme et les métaux dont la chaleur change le volume.

Enfin le caoutchouc est mauvais conducteur de l'électricité, c'est ce qui le fait employer pour la construction des plateaux des machines électriques. Ces nouveaux plateaux ont le double avantage de n'être pas fragiles et de développer, à ce qu'il paraît, plus d'électricité que le verre ou le cristal.

Mais c'est dans les articles de toilette ou d'ameublement que le caoutchouc durci montre toute sa supériorité. On en restera convaincu après avoir lu le compte-rendu d'une exposition d'articles de ce genre, appartenant à l'inventeur lui-même du caoutchouc durci. Voici comment s'exprime ce rapport :

" M. Goodyear a fait de son caoutchouc durci une matière inoxydable, résistant aux intempéries de l'air extérieur, au froid le plus vif comme à une chaleur de 300 degrés Fahrenheit, à l'humidité et même au contact des acides. Suivant le procédé par lequel on le travaille, le caoutchouc durci acquiert la dureté du cuir, du bois, du métal ; il devient susceptible de recevoir la dorure galvanique et la dorure ordinaire, il se prête également à toute coloration, et prend le poli le plus brillant. Son incomparable malléabilité permet de l'employer en feuilles ou plaques laminées, ainsi qu'en ornements, en moulages de toute forme.

" Que ne trouvait-on pas dans le vaste compartiment consacré à l'exposition des produits en caoutchouc de M. Goodyear ? Ici, c'étaient des meubles rivalisant avec l'ébène du poli le plus parfait ; auprès c'étaient des articles de bijouterie et de masqueterie, des boîtes de luxe, des lorgnettes, des cannes, des cravaches, des boutons, des manches de couteaux, des poignées de sabre ; plus loin on voyait des instruments de précisions de physique et de mathématiques, etc. Là, c'étaient des fournitures militaires, des casques élégants, des fourreaux d'épée, des fontes de pistolets, enfin des instruments de marine, des appareils pour le tissage, des enveloppes pour le fil télégraphiques, etc."

IV.

Nous avons montré les nombreuses applications qu'en peu d'années on est parvenu à réaliser avec le caoutchonc, et cependant les produits obtenus, si magnifiques qu'ils soient, sont peu de chose auprès de ceux que l'industrie en attend dans un prochain avenir. Mais toute médaille a son revers, et l'industrie du caoutchouc a un coté déplorable : le travail de cette substance doit être rangé parmi les métiers insalubres de la pire espèce ; il ne s'attaque pas directement à la vie du travailleur, comme beaucoup d'autres substances insalubres, il s'attaque particulièrement à leur intelligence. Il tendrait, d'après certains rapports, à dégrader les hommes jusqu'à leur faire perdre la raison, la mémoire et toute activité. Peut-être y a-t-il ici de l'exagération. Dans toûs les cas le fait mérite d'être étudié à fond afin qu'on prenne toutes les précautions nécessaires pour soustraire les ouvriers aux funestes influences que pourront avoir le caoutchouc.

FIN.

N. N.

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

SUR LE

REV. MESSIRE PIERRE BILLAUDÈLE, S.S.

ANCIEN SUPERIEUR DU SEMINAIRE DE ST. SULPICE,

VICAIRE GENERAL DU DIOCESE DE MONTREAL, ETC.

I.

Si nous avons différé jusqu'à ce jour de donner à nos lecteurs la notice biographique, si impatiemment attendue, sur le Rév. Messire P. Billaudèle, c'est que nous attendions nous-mêmes de fort loin, le travail que nous avions demandé au respectable frère de notre vénéré défunt. Ce travail vient de nous arriver, tout embaumé, pour ainsi dire, des parfums de famille, et dès lors nous n'avons plus rien qui nous arrête. Nous conserverons, malgré l'excessive modestie du respectable Biographe, (1) l'histoire des premières années, de cette belle vie, telles que son amour fraternel les a tracées. Nos Lecteurs nous saurons gré sans doute de ce que, selon l'expression si connue de St. Thomas d'Aquin, *nous laissons un Saint écrire la vie d'un Saint.* Puisse le reste du travail, que nous nous proposons de continuer, répondre à un aussi aimable début !

---

(1) Voici la lettre adressée à Mr. le Supérieur du Séminaire de Montréal, par le Rév. Dom Rémi Billaudèle, Religieux à la Chartreuse de Pavie, avec la notice sur le re-mières années de la vie et du sacerdoce de son vénérable frère.

Monsieur et très-respectable Supérieur en N.-S.,

Avant de commencer la notice que vous me demandez sur la vie de mon bien-aimé frère je dois vous faire quelques observations, afin que, si je ne satisfais pas aussi promptement et aussi parfaitement que vous le désirez, à votre attente pour untravail de ce genre, vous ayez l'extrême bonté de ne m'accuser ni de froideur ni de négligence.

D'abord, lorsque l'on m'annonça la douloureuse, et en même temps bien consolante, nouvelle de cette sainte mort, j'étais indisposé depuis plusieurs jours, et un si rude coup, comme vous pensez bien, n'était pas de nature à accélérer mon parfait rétablissement. Il fallut donc, bongré malgré, payer à la sensibilité naturelle son rigoureux tribut. Par conséquent premier motif de retard.

De plus, les observances de communauté chez les Chartreux, occupent tellement tous les moments du Religieux, qu'il ne lui en reste presque aucun pour faire quelque travail sérieux et qui exige une certaine application d'esprit.

Maintenant un mot pour ce qui me regarde personnellement.

Ma 67me année qui court, mes 35 ans d'une vie pénitente comme celle des Chartreux, les différentes maladies qui en ont été la conséquence nécessaire, tout cela réuni, a fait de mon corps, une pauvre carcasse qui se traîne encore, mais non sans des infirmités qui ne finiront plus que dans la tombe.

Rien ne peut m'être plus doux, que de rappeler à ma mémoire les traits si beaux, si édifiants de la vie de celui auquel j'étais si étroitement uni par le sang et par le cœur ; mais, bien que je doive me borner à citer brièvement ceux dont j'ai été témoin, surtout ceux qui ont eu lieu dans le sein de la famille, j'avoue franchement que ce sera pour moi, dans mon état actuel d'infirmité, une tâche pénible et laborieuse, d'écrire d'une main tremblante cette notice, dans la langue française, que je ne parle et n'écris presque plus, depuis 35 ans que j'habite en Italie.

IMPRESSION QUE PRODUISIT EN FRANCE, LA MORT DE M. BILLAUDELE.

A peine la nouvelle de cette mort précieuse parvint aux oreilles de ses nombreux amis de France, qui vivent encore, et qui ont été ses condisciples ou ses élèves, qu'un concert unanime d'éloges, de regrets, et d'admiration pour la belle vie et les grands mérites du cher défunt, couronnés par une mort si édifiante, a retenti jusques dans ma chère solitude. Plusieurs d'entre ces Messieurs s'empressèrent de m'envoyer les plus beaux compliments de condoléance, répandant dans mon pauvre cœur, le trop plein de la grande affection et de la haute estime qu'ils avaient toujours conservées pour M. Billaudèle. M. Fossier, actuellement curé doyen de Tourteron, son ancien condisciple au Séminaire de Charleville, m'écrivait: " Devons-nous le " pleurer ? Oui et non ; oui, parce qu'il était un modèle vivant, pour le " clergé; non, parce qu'il est allé recevoir la récompense de ses vertus " et de tout le bien qu'il a fait. Il a fourni une belle et honorable carrière " C'est une des gloires du diocèse de Rheims. Près de Dieu, il prie pour " nous, pour sa paroisse de naissance, et pour les membres de sa famille." Un autre qui a été son élève, et qui est maintenant comme moi, enfant de St. Bruno, disait aussi du cher défunt : " J'ai toujours été dans l'admira- " tion des belles et aimables vertus de M. Billaudèle. C'est un Saint de " plus dans le ciel, qui n'oubliera pas ceux qu'il a connus et tendrement " aimés sur la terre." C'est sur ce ton si beau et si consolant, que je continue d'entendre s'exprimer les nombreux admirateurs de ses vertus. Ce qui me donne cœur et courage pour commencer, Dieu aidant, ma tâche laborieuse ; mais à condition que l'on sera plein d'indulgence pour les erreurs grammaticales que je pourrai commettre, dans une langue qui, depuis longtemps, n'est plus la mienne.

PREMIERE ENFANCE DE M. BILLAUDELE.

J'étais trop jeune dans le temps pour avoir pu être témoin des particularités de ses premières années, passées dans la maison paternelle. Je ne puis en dire que ce que j'en ai appris de nos chers parents.

Il naquit à Tourteron petite ville du Département des Ardennes. Il fut doué en naissant d'un caractère naturellement très-doux, très-pliant, mais accompagné d'une grande timidité. Aussi la vertu d'obéissance, au dire de notre bonne mère, fut une des premières vertus qu'il pratiqua dès sa plus tendre enfance. Nos parents, assez peu accommodés des biens de la fortune, mais placés par la divine Providence entre la pauvreté et la médiocrité, ornés d'ailleurs d'une foi vive et de toutes les vertus chrétiennes, l'élevèrent avec le plus grand soin dans la crainte, de Dieu, comme tout le reste de leur famille. La mère surtout, simple mais d'un caractère ferme, et parfois très-rude, était inexorable pour l'accomplissement des devoirs de la religion. Aussi, mon frère m'avouait-il, lorsque déjà il était Supérieur du petit séminaire de Charleville, qu'il corrigerait difficilement la grande timidité que lui avait fait contracter sa première éducation. Mais il ajoutait : *Bonum est viro, cùm portaverit jugum ab adolescentiâ suâ :* il est bon pour l'homme d'avoir, dès son enfance, senti le joug. Et

maintenant qu'il a terminé si heureusement sa glorieuse carrière, on peut lui appliquer ce proverbe sacré : *Adolescens juxtà viam suam, etiam cum senuerit, non recedet ab eâ :* l'homme suivra dans la vieillesse la voie qu'il aura commencée à suivre dès ses premiers ans. A l'âge de 7 ans, on le choisit pour être enfant de chœur. Obligé qu'il était, par office, d'être fréquemment dans le lieu saint, on vit se manifester en lui, par son profond respect et sa grande modestie, cette tendre piété qui a été la vertu dominante de sa belle vie. Doué d'une voix angélique et d'une mémoire très-heureuse, il apprit en peu de temps et chantait par cœur presque toutes les parties de l'office divin. Lorsqu'on l'envoyait dans les champs pour s'y occuper selon son âge, son bonheur était de faire retentir les échos, des louanges du Seigneur ; et il le fesait de manière à enchanter tous ceux qui pouvaient l'entendre. Il ne comprenait pas encore les divines louanges qu'il chantait si bien ; mais pourtant, comme il m'avoua lui-même plus tard, il éprouvait un charme qui s'accrut et se développa, à mesure qu'il fut initié à la connaissance de la langue latine, connaissance qui lui procura un goût extraordinaire pour la Sainte Ecriture et qui fit les délices de toute sa vie.

A cette époque, deux accidents fâcheux faillirent lui faire perdre la vie. Muni de la permission de sa bonne mère, il était allé deux fois jouer avec ses petits camarades ; la première fois, il tomba dans une espèce de puits qu'avait creusé le ruisseau, et d'où il fut tiré à temps par un des plus courageux de ses camarades, les autres ayant déjà pris la fuite. La seconde fois, sur la place du village où sont les jeux de quilles, il fut frappé à la tête d'un coup qui le renversa sans connaissance. Pendant quelques temps on le crut mort ; mais le sang ayant bientôt jailli par la bouche, le nez et les oreilles, cette hémorrhagie salutaire lui fit recouvrer l'usage de ses sens, et le mit hors de danger. Il profita de cette dernière et forte leçon que lui donna la divine Providence, pour éviter avec plus de soin, la compagnie de ceux de son âge, et par ce moyen, conserver plus sûrement sa belle vertu d'innocence. Dieu veillait d'une manière particulière sur les jours de ce cher enfant, parce que, dans ses desseins toujours admirables, il voulait en faire un instrument pour travailler au salut des âmes.

Quant à sa première communion, cet acte le plus solennel et le plus important de la vie d'un chrétien, il ne me souvient nullement qu'il l'ait accompli au pays de sa naissance, car il n'avait que dix ans lorsqu'il quitta la maison paternelle. Je crois qu'il eut l'avantage de la faire, et dans les plus heureuses dispositions, entouré des soins et de la sollicitude pastorale de l'excellent prêtre qui lui donna sa première éducation ecclésiastique.

A L'AGE DE DIX ANS ENVIRON, M. BILLAUDELE COMMENCE SES ÉTUDES DE LANGUE LATINE.

Le bon prêtre qui se chargea de sa première éducation n'est pas M. Blanchard, auteur de la *Morale en Action* comme on l'a cru et publié, mais M. l'abbé Mary, curé de Guincourt, paroisse éloignée d'une lieue de Tourteron. Ce jeune prêtre, élevé par les RR. PP. Jésuites, et

ordonné vers la fin de la grande révolution de France, avait pris auprès de ses excellents maîtres, un goût décidé pour l'éducation de la jeunesse. Doué d'un assez riche patrimoine, il l'employait généreusement à cette belle œuvre, vraiment catholique, à cette époque surtout, où il était très-urgent de remédier au grand vide qu'avait fait la tourmente révolutionnaire dans tous les Diocèses de France. Animé d'un saint zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, ce digne ecclésiastique avait fait, de son presbytère, une sorte de petit séminaire, d'où sortirent plusieurs excellents prêtres, entre-autres M. Billaudèle. Lorsqu'il s'occupait de réunir un certain nombre de jeunes élèves, il vint demander en particulier à Mr. le curé de Tourteron s'il n'aurait pas dans sa paroisse quelquejeune enfant qu'il saurrait doué de bonnes qualités. Mr. le curé lui désigna le petit Billaudèle, enfant de chœur, et qui déjà ravissait tout le monde par sa voix angélique et par sa piété dans le lieu saint. M. Mary vint de suice chez nos parents, et les pria de lui faire voir leur fils. On s'empressa d'aller le chercher à l'école du village, qu'il fréquentait surtout l'hiver, depuis ses plus tendres années. A la vue de ce petit ange, le bon ecclésiastique fut tellement enchanté, que, du consentement des parents et de l'enfant, il l'emmena de suite avec lui. A partir de ce moment on ne vit plus le jeune Billaudèle à la maison paternelle, que pendant les quelques jours de vacances qu'on voulait bien lui accorder. Sous la direction d'un si excellent maître, les précieuses vertus de piété, de modestie, d'obéissance, dont il avait montré les germes précoces, commencèrent à se développer d'une manière admirable. Son jugement et sa mémoire plus qu'ordinaire, lui procurèrent l'avantage de faire de très-rapides progrès dans l'étude de la langue latine, et le rendirent capable après 5 ou 6 ans, d'être admis au petit séminaire de Charleville. Il continua à faire les délices de M. Mary, qui, parfois prenait plaisir à mettre à l'épreuve le talent de son jeune étudiant. Un dimanche, après l'office des Vêpres, il lui fit faire un sermon, que le petit prédicateur prononça avec tant d'aplomb, et sur un ton si angélique, que toute l'assistance resta dans l'admiration. S'il se fut trouvé là un prophète, il n'eut pas manqué de dire : cette voix enfantine et si gracieuse retentira un jour dans les Deux Mondes pour la plus grande gloire de Dieu, et pour le salut de bien des âmes. Après avoir conduit son cher élève jusqu'en 5me ou 4me, Mr. le curé crut qu'il était temps de le faire recevoir au Séminaire ; et comme la famille n'était pas en état de pourvoir à toute la dépense de l'éducation, il y suppléa généreusement, lui prépara son petit trousseau, et le conduisit lui-même au Séminaire de Charleville.

LES PREMIÈRES ANNÉES DE M. BILLAUDÈLE AU PETIT SÉMINAIRE.

Transplanté dans cette terre nouvelle et si bien cultivée par les mains habiles du zélé M. Delvincourt, M. Billaudèle, jeune plante déjà si bien préparée, et placée dans une atmosphère de paradis terrestre, développa, tout à son aise, les belles vertus que renfermait son cœur, ainsi que les autres qualités dont la nature l'avait pourvu abondamment. Sa piété, sa modestie, son humilité, sa grande exactitude dans l'observance de

la règle, et enfin sa parfaite obéissance lui acquirent, en très-peu de temps, l'estime générale et l'affection sincère de ses Supérieurs autant que de ses condisciples.

Je ne dois pas passer ici sous silence le temps si dangereux des vacances qui le rappelait chaque année à la maison paternelle. Alors, à mon grand avantage, je commençai à être témoin oculaire : sa modestie dans tout son extérieur, sa condescendance scrupuleuse pour déférer à tout ce que pouvaient désirer de lui ses chers parents ; mais surtout sa grande piété dans l'accomplissement de ses devoirs religieux, en un mot toute sa conduite embaumait notre famille d'une odeur de sainteté, et faisait l'édification de toute la paroisse. Pour se prémunir contre les dangers de ce temps, qui favorise beaucoup la dissipation, il s'était tracé un petit règlement qu'il observait le plus exactement qu'il lui était possible, surtout l'article principal, c'est-à-dire l'exercice de l'oraison. Le matin, de bonne heure, il me conduisait avec lui dans l'endroit le plus retiré de la maison ; et là, bien recueilli, il disait avec ferveur la prière, et faisait la méditation à haute voix, selon l'usage du Séminaire. Cet exercice pratiqué avec tant de dévotion fut, pour moi, d'une grande édification, et fit sur mon jeune cœur, les impressions les plus salutaires. O bonté infinie de Dieu, de m'avoir donné un tel frère ! déjà il me préparait la voie par laquelle je devais arriver moi-même un jour, à la plus haute dignité qui existe sur la terre !

A cette époque de sa vie, Dieu, toujours admirable dans ses desseins, permit qu'il fut mis à une rude et longue épreuve. Il fut travaillé de scrupules, état pénible de l'âme parfois très désolant et dont il ne fut entièrement guéri que plus tard. Ce qui fut la cause principale de ses scrupules, c'était la sainte jalousie qu'il eut toujours de conserver son innocence. Dieu seul connaît le nombre des glorieuses victoires qu'il remporta sur son ennemi, victoires qui lui procurèrent, comme récompense de sa grande fidélité, une surabondance de grâces, pour marcher plus tard avec courage dans la sainte voie où la divine Providence le plaça.

Dans cette rude épreuve, Dieu le traitait, comme il a coutume de traiter ses enfants les plus privilégiés ; comme il devait être le Directeur et l'Ange consolateur d'un grand nombre d'âmes affligées, il fallait, d'après l'Ecriture, qu'il fût éprouvé et qu'il apprit, par sa propre expérience, l'art des arts, celui de conduire habilement dans les voies du salut le grand nombre d'âmes qui devaient un jour lui être confiées. Ses scrupules, ainsi que le défaut extérieur qui en avait été la conséquence, lorsqu'il fut obligé de retourner dans le monde, en qualité de précepteur, cessèrent entièrement. Il m'avoua, lui-même, que le curé de la paroisse, qui était son confesseur, l'avait aidé admirablement à se guérir de cette maladie dont il avait tant souffert.

Voici un exemple de sa grande modestie des yeux, qui prouve avec quelle vigilance il évitait tout ce qui eut pu, même de loin, devenir une occasion de danger pour la sainte vertu. Notre bonne mère qui demeurait ordinairement à la campagne, vint à la ville, pour voir son fils. C'était un dimanche, jour auquel d'après la règle les Séminaristes doivent assister, en surplis, à la messe de paroisse. La bonne mère ne manqua pas d'y assister aussi très-dévotement. Mais, la messe terminée, et pour procurer une surprise agréable à son fils qui ignorait sa présence, elle alla se placer contre le bénitier près duquel les

Séminaristes devaient passer. Voyant approcher son fils, elle avance doucement derrière lui et tire légèrement son surplis ; mais point de réponse : elle revient à la charge ; alors le fils, sans regarder, met la main à sa poche, lorsqu'enfin la tendre mère l'appelle par son nom. A cette voix bien connue, le jeune homme tout saisi lui répond avec respect, *Ah ! c'est vous, chère mère ; vous avez bien fait de parler, car autrement, j'allais vous donner une aumône !*

Sa philosophie étant terminée en 1817, et son âge lui donnant trois années d'attente avant de commencer son cours de théologie, il fut choisi pour être le précepteur des enfants d'une ancienne famille noble établie dans un château, distant d'une lieue de son pays natal. Plus tard il me fit venir moi-même dans cette famille, où je demeurai l'espace d'une année, pour apprendre sous lui les premiers principes de la langue latine. J'ai pu connaître par là en détail, la vie édifiante qu'il menait dans cette nouvelle position, si dangereuse pour un jeune Séminariste qui n'avait jamais fréquenté le monde. Mais fort heureusement, il apportait là de fortes vertus déjà profondément enracinées dans son âme, et qui furent comme autant de remparts à l'abri desquels il put se mettre à couvert des tentatives insidieuses de l'ennemi de tout bien. Il avait grand soin d'y observer son règlement particulier qu'il avait calqué, autant qu'il lui avait été possible, sur celui du Séminaire. Le petit village où était situé ce château n'ayant point d'église, et la paroisse où résidait le curé étant éloignée d'une lieue, c'était pour sa grande piété une extrême privation de ne pouvoir assister à la sainte messe que le dimanche et le jeudi. Aussi, ces jours-là, rien ne pouvait le retenir ; il bravait les plus mauvais temps pour aller remplir ce devoir, et, sans respect humain, s'approcher des sacrements, bien qu'il sut avoir été plus d'une fois un objet de raillerie, dans cette paroisse où la piété était loin d'être en honneur. Pendant les trois années qu'il resta dans ce château, il fut toujours d'une grande édification pour cette famille, où régnait d'ailleurs un grand respect et un sincère attachement pour la religion. Aussi lorsque, les trois années écoulées, M. Billaudèle dût retourner au Séminaire pour commencer son cours de théologie, son départ fut une véritable douleur pour cette noble famille, et, de part et d'autre, les larmes coulèrent en abondance ; tant il avait su là, comme partout ailleurs, gagner l'estime de chacun par ses vertus, sa douceur et sa conversation. (1)

SON SÉJOUR AU GRAND SÉMINAIRE. IL EST EMPLOYÉ AU COLLÉGE.

Pendant son cours de théologie, M. Billaudèle fut nommé professeur au collége et maître d'étude, c'est-à-dire, chargé, avec quelques confrères,

(1) Nous regrettons, qus le pieux Biographe ne nous fournisse aucun détail sur les études théologiques de son bien aimé frère. Mais ses goûts studieux, son amour de la règle, son tendre amour pour les choses ecclésiastiques et spécialement pour l'Ecriture Saint, l'estime singulière que ses Supérieurs lui témoignèrent, en lui confiant malgré sa jeunesse des fonctions délicates et importantes, font deviner avec quelle application et quel succès il dut s'appliquer à tout ce qui peut compléter une éducation vraiment sacerdotale.

C'est sans doute en considération de ces dispositions exceptionnelles, comme aussi à cause de la pénurie extrême de sujets, que les supérieurs ecclésiastiques crurent pouvoir prendre sur eux de l'appliquer d'une manière transitoire, à certaines occupations du collége pendant le temps de ses études théologiques. (*Note de la rédaction.*)

de la surveillance des élèves. Il remplit, pendant environ une année, cette fonction, que l'on sait communément n'être pas une des plus faciles. Il avait, en effet, à diriger des jeunes gens qui, pour la plupart, appartenant à des familles aisées, manquaient de principes religieux et ne pouvaient que difficilement se plier à une discipline de collége.

Bien que cette nouvelle position fut loin d'être de son goût, et qu'elle s'accordât peu avec son attrait pour la piété, cependant, avec l'aide de Dieu, et mettant en œuvre les heureuses qualités naturelles dont il était pourvu, il traversa cette époque critique de sa vie avec tout le bonheur désirable. La divine Providence devant bientôt lui confier la direction du petit Séminaire qui comptait 150 élèves, son séjour au collége était pour lui un temps précieux d'expérience et d'une étude particulière, par laquelle il se formait à connaître le caractère de la jeunesse, et les moyens de la diriger avec sagesse et prudence. Là comme ailleurs, par ses bonnes manières et par une certaine condescendance qu'exigeait une jeunesse si peu habituée à la discipline de la vie de communauté, il réussit à se concilier l'estime et la sympathie générale. L'influence que lui acquit sa vertu lui servit admirablement pour procurer le bien spirituel de ces jeunes gens qui, pour la plupart, manquaient des véritables principes d'une éducation morale et chrétienne. Il punissait rarement, mais sévèrement, et toujours lorsqu'il trouvait les délinquants en flagrant délit; et le peu de succès qu'obtenaient ses confrères par une rigidité plus marquée, ne fesait qu'accroître son autorité et lui donner plus d'ascendant pour dompter ces jeunes gens aux caractères rebelles, et les faire arriver quelquefois à des actes héroïques d'humilité. Un jour qu'il en avait puni deux très-sévèrement, les coupables vinrent se jeter à ses genoux, avouant, avec la plus grande sincérité, non-seulement qu'il ne les avait punis qu'avec justice, mais que leur faute méritait un plus grave châtiment.

Le fait suivant expliquera facilement la force morale et l'autorité qu'avait acquise M. Billaudèle sur des jeunes gens de cette trempe, en fesant voir avec quel zèle et quelle énergie il savait, dans l'occasion, défendre et faire respecter les droits de la Religion outragée. La prière du matin en commun était un des points rigoureux du règlement du collége. A cet exercice devait présider, à tour de rôle, un des maîtres d'étude. Un jour qu'il remplissait cet office, avec sa piété accoutumée, il arrive, à son grand étonnement, qu'on répond avec une irrévérence marquée, on se permet même de rire, de siffler : il s'arrête un instant, puis il essaie de continuer ; on persévère dans le désordre. Alors son zèle s'enflamme, il se lève, se place au milieu de la salle d'exercice, puis commence une allocution pleine d'énergie, dont il serait difficile de rappeler les détails, mais qu'il termine par cette apostrophe soudaine : " Malheureux ! c'est ainsi que vous traitez un Dieu trois fois saint ?... Eh bien ! puisque vous avez à satisfaire une fureur satanique, levez-vous, venez m'insulter, moi pauvre créature, crachez moi à la figure, traitez-moi comme le dernier scélérat de la terre ; mais sachez adorer, respecter et servir le grand Dieu qui vous a créés ; celui qui ne cesse de vous combler de ses bienfaits et qui un jour, et peut-être plus tôt que vous ne pensez, sera votre juge redoutable." Une démonstration si franche, si vigoureuse de son dévouement pour la défense des intérêts de Dieu, fit sur cette jeunesse irréligieuse une profonde impression, et attira à M. Billaudèle un surcroît d'estime dont il se servit pour le bien de tous. Jamais scène de ce genre ne se renouvela dans la suite.

Un autre moyen qu'il employa encore avec succès pour captiver la bienveillance de cette jeunesse ardente, fut de lui raconter durant les récréations, les histoires intéressantes dont il avait dans sa mémoire un recueil inépuisable. Pendant les soirées de tout un hiver il tint suspendus à ses lèvres, la plupart de ces jeunes gens et les rendit doux, tranquilles comme des agneaux, tandis qu'auparavant il avait été impossible de mettre un frein à leurs éclats étourdissants. Aussi ses confrères maîtres d'étude, ne manquèrent pas de lui en faire leurs sincères remercîments.

Ayant ainsi enrichi son trésor d'expérience dans ce collége, à l'âge de 23 ans, et n'étant encore que diacre, il fut nommé Directeur du petit Séminaire, position plus en harmonie avec ses goûts de retraite et de tranquillité; atmosphère où devait s'épanouir plus librement sa tendre piété et son zèle ardent pour la gloire de Dieu.

M. BILAUDELE, DIRECTEUR AU PETIT SÉMINAIRE DE CHARLEVILLE.

A cette époque, le petit séminaire de Charleville était mixte, et comptait 150 élèves. Sans les diriger précisément vers l'état ecclésiastique, un certain nombre de parents chrétiens, voulant procurer à leurs enfants une éducation religieuse, et leur faire éviter le contact avec des élèves des *Colléges* proprement dits, qui ordinairement, laissent beaucoup à désirer sous le rapport des principes et de la moralité, choisissaient de préférence l'enseignement du *petit Séminaire.* Les supérieurs, en permettant le mélange de vocations différentes, avaient pour motif l'espérance de gagner quelques sujets de plus pour le sanctuaire, alors partout si dépeuplé. Mais il faut convenir que, pour le Supérieur de l'Etablissement, un tel état de chose exigeait, une grande vigilance, et une sollicitude toute particulière. M. Billaudèle, plein de confiance en Dieu, se mit résolûment et courageusement à l'œuvre. Constamment appuyé par l'excellent et zélé M. Delvincourt, il employa les talents que Dieu lui avait donnés pour cultiver cette précieuse pépinière, d'où sortirent depuis beaucoup d'excellents prêtres, ouvriers infatigables qui ont procuré tant de gloire à Dieu, et fait tant d'honneur à l'église.(1)

Parmi ses importants devoirs, M. Billaudèle regarda comme le point capital de sa nouvelle charge, celui de veiller à l'observation de la règle. C'est en effet le moyen le plus efficace pour prévenir les abus, qui ne manquent jamais de s'introduire dans une communauté nombreuse, lorsqu'elle n'est pas soumise à une discipline exacte. Il gagna l'estime générale, en favorisant de tout son pouvoir, par ses discours et par ses exemples, l'accroissement de la piété; mais d'une piété solide, éclairée, partant du cœur comme de sa source; piété qui, dès sa plus tendre enfance, avait toujours été, pour ainsi dire, comme l'âme de son âme, et qui devait couronner plus tard sa glorieuse carrière. Quant à la confiance et à l'amour de ses élèves, il n'eut besoin, pour cette précieuse conquête, que de se laisser aller au penchant naturel de son excellent cœur, qui a toujours été un véritable cœur de père. Aussi, que de belles victoires cette précieuse qualité lui fit souvent remporter sur l'ennemi de la paix et de la concorde

(1) Ce fut, par obéissance aux désirs de M. Delvincourt, que le jeune Directeur du Petit Séminaire se détermina, en 1823, à recevoir le Diplôme de Bachelier ès Lettres.— (*Note de la Rédaction.*)

entre les frères ! Il était surtout admirable, lorsqu'il était forcé d'employer la rigueur pour redresser certains caractères vifs et emportés, et pour les maintenir vigoureusement dans la route du devoir. En médecin habile qui prévoyait les funestes conséquences du mal, il appliquait promptement le remède, afin que la gangrène ne gagnât pas tout le corps. Il employait même le fer s'il le fallait ; mais comme c'était toujours pour guérir ou pour éloigner la contagion, si pernicieuse dans une communauté nombreuse, il y déployait une tendresse paternelle ; et comme le Samaritain charitable, il cicatrisait la plaie en y répandant, avec douceur et prudence, l'huile et le vin ; enfin il n'abandonnait son malade, que lorsqu'il en avait assuré la parfaite guérison. J'ai vu plus d'une fois de mes yeux avec quelle tendre affection il arrosait de ses larmes ces chers enfants, qui venaient humblement solliciter leur pardon. Aussi, loin de concevoir de l'antipathie pour sa personne, presque tous ceux qui avaient mérité correction, devenaient ses amis et ses enfants de prédilection. C'est dans cet esprit et avec ce zèle que le jeune Supérieur dirigea le petit séminaire de Charleville, n'étant encore que diacre.

Mais par sa promotion à la sublime dignité du sacerdoce, (30 novembre 1819), M. Billaudèle vit bientôt le champ confié à ses soins, prendre une nouvelle extension. En effet il ne s'agissait plus désormais, seulement d'une direction extérieure, mais de celle qui est de la plus haute importance, la direction des consciences d'une jeunesse, à laquelle il faut indiquer la route que l'on croira la plus sûre pour lui faire accomplir ici-bas les desseins de Dieu, et obtenir l'éternelle récompense. La sympathie qu'il s'était acquise par ses manières aimables et surtout par son gouvernement tout paternel, procurèrent en peu de temps à M. Billaudèle la confiance générale de sa communauté, réunissant ainsi dans sa personne, le double titre de père et en même temps de directeur des consciences.

Sans m'étendre sur d'autres détails que, d'ailleurs, ma mémoire infidèle ne me rappelle pas suffisamment, je puis assurer, qu'avec l'aide de Dieu, et toujours guidé par son caractère de père et de pasteur, et par la pratique constante des belles vertus qui ornaient son âme, il fit prospérer cet Etablissement d'une manière admirable. La preuve la plus évidente de son succès, c'est que ce Séminaire a produit un grand nombre d'excellents prêtres, dont cette partie du diocèse avait le plus grand besoin.

Cependant malgré les abondantes bénédictions que Dieu daignait répandre sur ses travaux, la carrière Apostolique, pour laquelle M. Billaudèle sentait, depuis longtemps des attraits particuliers, était une nouvelle vocation qu'il nourrissait dans son cœur, et qui lui faisait regarder comme précaire sa supériorité au petit séminaire. Il était facile de prévoir, par l'enthousiasme avec lequel il parlait des missions d'Amérique, et par son goût prononcé pour les *Lettres édifiantes et curieuses*, qu'il avait grand soin de faire lire au réfectoire, que son séjour à Charleville ne devait pas être sa demeure permanente et définitive. En attendant que, devant Dieu, sa vocation fût bien mûrie, il continuait à diriger avec zèle son séminaire ; il se prêtait même à remplir certaines fonctions du ministère, que jugeait à propos de lui imposer M. Delvincourt. Ainsi ce fut à la paroisse de la ville qu'il débuta comme prédicateur. Ses premiers sermons ayant été très-goûtés par son auditoire, il fut obligé bien des fois, malgré ses autres fatigues, de remplir ce saint ministère, jusqu'au moment de son départ. Il poussait même la charité jusqu'à remplacer l'un ou l'autre des

vicaires de la paroisse quand ils n'avaient pas eu le temps de préparer leur sermon pour le dimanche. On venait le prévenir le vendredi. Alors, quand les élèves étaient couchés, il prenait la plume, et passait la nuit à composer son sermon. Lorsque le matin, selon ma coutume, je venais dans sa chambre, ma surprise était grande de le trouver ainsi occupé de si bonne heure ; il me faisait l'aveu de son dévouement, et me priait de déranger son lit, afin qu'on ignorât qu'il s'était ainsi privé de sommeil : ô tendre frère ! ô cœur vraiment dévoué ! Dieu sera fidèle à vous donner ses éternelles récompenses !....

Pendant les dernières années de sa supériorité, on le chargea encore, par surcroît,de desservir une paroisse, distante d'une lieue de la ville. Comme toujours, il se dévoua à ce travail de toute l'énergie de son âme et de toutes les forces de son corps. Il partait le dimanche matin de bonne heure; (c'était moi ordinairement, qui l'accompagnais) ; puis il passait tout le jour à remplir avec zèle son saint ministère. Le soir, il revenait au séminaire, et pour se délasser de ses fatigues, il faisait à la communauté l'explication de l'évangile avec une éloquence qui ravissait les esprits et touchait tous les cœurs. Cette paroisse étant placée sur une haute colline, il lui fallait de temps à autre faire cette ascension plusieurs fois la semaine, pour administrer les malades, et pour d'autres fonctions du saint ministère. Ce lourd fardeau ayant pesé plus d'une année sur ses épaules, M. Delvincourt, qui tenait beaucoup à conserver une santé qui lui était très-précieuse, l'en déchargea enfin, afin que M. Billaudèle pût concentrer tous ses soins dans son cher séminaire.

Mais ces différents emplois ne lui faisaient pas perdre de vue sa vocation de missionnaire. Loin de là, les succès que la bonté divine daignait accorder à ses travaux, ne faisaient que le confirmer davantage dans la pensée que le Divin Maître l'appelait à cultiver un champ plus vaste,pour sa gloire. La crainte qu'on n'en vint à le fixer irrévocablement à Charleville, où il avait acquis de la célébrité comme prédicateur, et gagné la sympathie et la confiance de toutes les personnes avec lesquelles il avait eu des rapports, le pressait très-fort de ne pas tarder à prendre une détermination finale. Je tremble, (me disait-il un jour,) à la pensée que si M. Delvincourt venait à mourir, on m'accablerait peut-être de son fardeau redoutable. L'empressement inspiré à M. Billaudèle par cette appréhension fut un trait de la divine Providence qui l'appelait ailleurs ; car peu de temps après son départ, tout Charleville fut plongé dans la plus grande douleur, par la mort de M. Delvincourt. Ce prêtre vénérable était alors curé de Charleville, et supérieur principal de tout l'établissement, qui comprenait le grand et le petit séminaire, avec le collége.

Comme M. Billaudèle avait d'abord pensé à entrer dans la *Compagnie de Jésus*, il profita des vacances pour aller faire, à Paris, une retraite chez ces R.R. Pères. Après avoir tout examiné sérieusement devant Dieu, les affaires importantes de sa famille, qui pouvait encore avoir grand besoin de son secours, l'empêchèrent de choisir un Ordre où il serait engagé irrévocablement. Alors, il prit un moyen terme, et donna sa préférence à la respectable Congrégation de St. Sulpice. De retour à son poste, pour satisfaire sa conscience, il crut devoir soumettre à un sérieux examen, pendant environ une année, cette nouvelle détermination. Il prenait ordinairement chaque jour une demi-heure sur sa récréation, afin de demander à Dieu, par de ferventes prières, qu'il daignât

lui faire connaître sa très-sainte et adorable volonté. Enfin, aidé des lumières d'un sage et prudent confesseur, il prit son parti définitif, et commença à disposer toutes choses *suaviter, sed fortiter*, avec force et douceur. Son premier soin fut, comme il était très-convenable, de déclarer à M. Delvincourt sa nouvelle vocation. Ce digne et zélé ministre du Seigneur, qui avait fondé les plus belles espérances sur un sujet, dont les vertus et les talents pouvaient si bien le seconder dans son entreprise de prédilection, reçut cette confidence avec la plus grande douleur. Mais en homme prudent et éclairé qui sait apprécier une vocation, bien mûrie devant Dieu, et approuvée par un sage directeur, il se garda bien de mettre opposition aux desseins de la divine Providence. Seulement il pria M. Billaudèle de retarder encore une année l'exécution de son projet, et de vouloir bien se charger de faire la classe de philosophie, emploi, dit-il, qui serait pour lui, un excellent prélude à l'enseignement de la théologie, partie essentielle des fonctions de la Congrégation de St. Sulpice où il devait s'aggréger. Les sentiments de la plus haute estime, et de l'amour tendre et filial que M. Billaudèle avait toujours eus pour celui qu'il regardait comme son père et son insigne bienfaiteur, lui firent un devoir rigoureux d'accomplir le service qu'on sollicitait de lui. Son grand cœur accueillit même avec joie cette circonstance toute providentielle, pour donner à M. Delvincourt un nouveau et dernier témoignage de son sincère attachement et de sa très-vive reconnaissance. Cependant les difficultés qui se présentent au début d'un enseignement aussi grave le préoccupaient ; mais comme toujours, comptant sur l'aide de Dieu, il se mit résolûment à l'œuvre. "*Mes pauvres nerfs*, me dit-il un jour à cette occasion, *auront beau jeu, mais n'importe ; une année s'écoulera rapidement ; puis mes vœux ardents s'accompliront pour la plus grande gloire de Dieu.*"

Le jeune professeur eut la patience et le courage de mettre en bons syllogismes et de dicter à ses élèves, toute la Logique, les assurant qu'ils pourraient s'assurer d'avoir fait une bonne philosophie, s'ils s'étaient habitués à mettre leurs syllogismes en bonne forme. L'année étant enfin terminée, il s'empressa de faire les premiers préparatifs de son départ. Un des plus importants et qui avait pour but de pourvoir jusqu'au bout au devoir de sa charge, fut de choisir dans l'Etablissement, le meilleur sujet qui pouvait le remplacer, au grand contentement de M. Delvincourt et de la communauté. Son choix fut accueilli unanimement ; et l'avenir fit connaître que son inspiration venait du ciel ; car son digne successeur, obligé de mettre au jour les talents et les belles vertus qu'il avait eu grand soin de cacher jusqu'alors, sous le manteau de la sainte humilité, produisit les plus beaux fruits, qui consolèrent M. Delvincourt, et allèrent tranquilliser M. Billaudèle dans sa belle Solitude d'Issy, (1) près Paris. Cet excellent sujet fut M. Lambert de Fumay, compatriote de feu Mgr. Nanquette, évêque du Mans.

Toutes les difficultés que M. Billaudèle pouvait rencontrer à Charleville ayant été heureusement surmontées, il ne lui en restait plus qu'une, mais qui ne devait pas être assurément la plus facile à vaincre. Il fallait disposer sa famille, mais surtout son bon père, homme d'une sensibilité extrême, à subir avec une courageuse résignation l'accomplissement des desseins de

(1) Maison du noviciat de la Congrégation de S. Sulpice.

Dieu sur la personne de son fils. Il écrivit donc à son père, pour lui annoncer qu'il ne tarderait pas à aller lui faire ses adieux. Ce pauvre père, en recevant cette lettre, se sentit frappé au cœur, comme d'un coup de foudre. Il y répondit de suite très-laconiquement, et permit à son fils, puisque son parti était pris, d'effectuer son départ quand il lui plairait ; mais il ajouta que, pour lui, il n'avait nullement besoin de ses adieux. Bien que mon bon frère s'attendit à recevoir une semblable réponse ; toutefois son cœur de fils en ressentit une profonde douleur. Partir sans avoir pu s'assurer de l'agrément de ce cher père, pour lequel il avait eu toute sa vie tant de soumission et d'obéissance, lui paraissait un sacrifice au-dessus de ses forces. Pourtant il ne perdit pas courage. L'œuvre de Dieu ne s'opère jamais sans rencontrer des contrariétés : *cette dernière épreuve*, dit-il, *mettra le sceau à ma nouvelle vocation. J'irai donc trouver ce bon père, et, avec l'aide de Dieu, je calmerai l'agitation de son cœur, et lui ferai comprendre que lorsque Dieu a parlé, le père et le fils doivent obéir.*

Le jour ayant été fixé, nous partîmes ensemble pour nous rendre à la maison paternelle. Le premier accueil, contre l'ordinaire, fut, de la part du père, d'un froid glacial. Puis il garda avec son fils un silence obstiné pendant l'espace de trois jours. Dans une semblable circonstance, Dieu seul connaît quel fut le brisement de ces deux cœurs, qui avaient toujours été si étroitement unis. Enfin le troisième jour, M. Billaudèle, voyant que le silence de son père continuait, et qu'il ne pouvait plus retarder son retour à Charleville, se décida à mettre fin à cet état violent qui fatiguait extrêmement son exquise sensibilité. Ce jour même, le soir, lorsque la famille fut réunie autour du cher père, qui occupait sa place ordinaire, il commença avec une respectueuse fermeté, une allocution pleine d'énergie, ayant pour sujet principal l'obligation très-rigoureuse où il était, d'exécuter une détermination sérieusement mûrie et approuvée par un confesseur sage et éclairé. Puis, passant au devoir impérieux imposé aux parents, de ne point s'opposer à la volonté de Dieu, de peur d'assumer sur leur tête une grande responsabilité, il continua cette allocution avec une force et une éloquence qui jetèrent toute la pauvre famille dans la plus profonde émotion. Ce discours fut suivi d'un grand silence ; mais il avait convaincu les esprits et touché les cœurs. Le calme de la nuit, si propre à la réflexion, ayant rétabli la paix, dès le matin, on vit clairement que le cher frère avait gagné sa cause. Le bon père, rompit le premier son long silence, et commença à s'entretenir en détail avec son fils, des intérêts de la famille et de ce qu'il convenait de régler relativement à ses frères et sœurs. Le tout ayant été arrangé d'un parfait accord, on prépara le repas des adieux, auquel participèrent les plus proches parents.

Ce petit banquet de départ fut accompagné d'une profonde tristesse ; mais pourtant rien n'y diminua la sympathie de cœurs qui s'aimaient si tendrement. Le repas terminé, le cher frère dit l'action de grâce, et de suite courageusement fit ses adieux à sa bonne mère, à ses sœurs et aux autres convives, puis sortit de la maison avec le père, qui avait la coutume d'accompagner son fils. Le pauvre père marchait en silence ; les angoisses de son cœur était arrivés à leur comble. Il eut encore la force de traverser le petit jardin, et le ruisseau qui coule au bas ; puis à l'improviste, ayant donné à son bien-aimé fils un dernier baiser d'une tendresse inexprimable, il alla tomber au pied d'un arbre, suffoqué par la douleur. Quant à mon héroïque frère, il eut le courage de ne pas regarder

en arrière ; et doublant le pas, il s'éloigna promptement, accompagné de mon plus jeune frère, auquel il voulait donner de sages et derniers conseils. Pour moi, devant retourner à Charleville avec le cher frère, j'étais encore dans le petit jardin avec ma mère, lorsque s'effectua la douloureuse séparation. Nous accourûmes pour porter secours à notre bon père ; mais la douleur l'empêchait de prononcer une parole ;

La pauvre mère s'assit près de lui, laissant couler deux ruisseaux de larmes. C'est sous le poids accablant d'une scène si déchirante qu'il fallut quitter ces parents si chers à mon cœur. Mais je dus moi-même payer à la nature un copieux tribut. J'étais encore tout baigné de larmes, lorsque je pus rejoindre le cher frère. En me voyant ainsi tout éploré : *Quel accident est-il donc arrivé*, me demanda-t-il avec empressement ?

Vous avez agi très-prudemment, cher frère, lui répondis-je, en ne regardant pas derrière vous, après votre héroïque séparation : car la grande sensibilité que je vous connais, aurait pu vous faire éprouver quelque défaillance. Eh bien ! qui le croirait ? Pour essuyer mes larmes, il entonna sur le *Septième Ton*, qu'on appelle *Angélique*, le beau verset du psaume 115 de David : *Dirupisti, Domine, vincula mea; tibi sacrificabo hostiam laudis :* Vous avez, Seigneur, rompu tous mes liens, c'est maintenant que je pourrai vous offrir un sacrifice de louanges : c'est le même psaume qui devait plus tard lui fournir le : *Quid retribuam Domino, etc.*, que rendrai-je au Seigneur pour tous les bienfaits dont il m'a comblé (dernières paroles qu'il prononça au moment d'expirer.)

Etant donc ainsi réunis, nous congédiâmes notre jeune frère, et cinq à six heures après cette dernière séparation, nous étions de retour à Charleville, où de nouvelles émotions allaient encore agiter le cœur si sensible de M. Billaudèle.

Pour le comprendre il suffit de se rappeler que c'est là qu'il avait passé à peu près toute sa jeunesse, et pour ainsi dire toute sa vie jusqu'à ce moment. Il lui fallait donc enfin abandonner ce cher établissement de Charleville, maison si chère à son cœur, champ que, pendant tant d'années, il avait fécondé de ses fatigues et arrosé de ses sueurs, et dont les beaux fruits avaient tant de fois ranimé son zèle, et inondé de consolation sa belle âme. Il lui fallait s'arracher aux embrassements des personnes les plus distinguées, ses insignes bienfaiteurs, comme M. Delvincourt, et d'un grand nombre d'autres qui l'avaient toujours honoré de leur amitié et de leur confiance. Aussi, lorsqu'il commença à faire ses derniers adieux, sa grande sensibilité arriva à son point extrême. Les personnes qui lui étaient les plus chères s'étaient dérobées pour éviter la douleur d'une telle séparation. Enfin, cette circonstance de sa vie, comme il me l'avoua lui-même plus tard, brisa son pauvre cœur, et il ne fallut pas moins que son année entière de Solitude, pour calmer son âme, et cicatriser une plaie aussi profonde....

Ici il disparut, pour moi, et pour nous tous, qu'il laissait dans la plus profonde douleur. Je ne le revis plus que de loin en loin, pendant le temps des vacances. Entré depuis lors dans la respectable Congrégation de St. Sulpice où il a passé le reste de ses jours, c'est à cette même Congrégation qu'il appartient maintenant d'écrire cette longue période de sa vie.

Enfin, j'ai terminé ma tâche, bien vénérable Supérieur, non sans fatigue, car je suis toujours dans un état d'infirmité. Mille fois, *Deo gratias*.

Je vous prie d'agréer le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre humble serviteur,

Dom Rémi Billaudèle,

Chartreux.

Chartreuse de Pavie, 24 février 1870.

Voici le tableau abrégé des différentes dates mentionnées dans le récit précédent, et qui sont comme les époques de cette première partie de la vie de M. Billaudèle jusqu'à son entrée dans la Congrégation de St. Sulpice.

Né en 1796, il demeura avec ses parents jusqu'à l'âge de 10 ans.

En 1806, il passa chez M. Mary, jeune prêtre qui se consacrait à former des élèves pour le sanctuaire ; il y étudia le latin pendant cinq ou six ans.

En 1811 ou 12, âgé d'environ 16 ans, il entre au Petit Séminaire de Charleville, pour y faire sa philosophie ; il y prend la soutane et y passe une année.

A l'âge de 17 ans, il est envoyé comme précepteur des enfants d'une famille noble dans un château près de Charleville. Il y demeure environ 3 ans, pendant lesquels il reçoit la Tonsure.

En 1816, âgé d'environ 20 ans, il revient à Charleville où il étudie le théologie pendant trois ans ; en même temps il est employé au collége. Pendant ces trois années il reçoit, les Ordres Mineurs le 31 mai 1817 dans l'église paroissiale de Charleville, des mains de Mgr. Jauffret, évêque de Metz ; le Sous-Diaconat le 15 juillet 1810 dans la chapelle du palais épiscopal, à Metz ; le Diaconat le 16 juin 1819, à Namur, des mains de Mgr. Pisani de la Gaude.

N'étant encore que Diacre, il est nommé Directeur du Petit Séminaire et ne tarde pas à être ordonné prêtre, le 20 novembre 1819, dans l'église paroissiale de Charleville, des mains de Mgr. Jauffret. Dès lors, pendant 4 ou 5 ans, il cumule avec ces fonctions importantes, celles de confesseur d'un grand nombre des élèves de cette maison, l'enseignement de diverses classes, des prédications assez fréquentes à l'église paroissiale de Charleville, et même, pendant une année entière, la desserte d'une paroisse située à une lieue de distance.

En 1823, après avoir nourri longtemps le désir des Missions lointaines et d'une vie apostolique, il fait une Retraite, et reconnaît que Dieu l'appelle à la Congrégation de St. Sulpice ; toutefois cédant au désir de M. Delvincourt, il conserve encore pendant un an les fonctions de Directeur du Petit Séminaire et avec lesquelles il cumule l'enseignement de la Philosophie.

En 1824, il fait ses adieux à sa famille et à ses amis, et entre à St. Sulpice.

INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES.

A Monsieur le Rédacteur de l'Echo.

J'ai assisté, le 30 mars dernier, à une délicieuse petite soirée au sujet de laquelle je ne sais pourquoi, je n'ai trouvé aucun mot sur les Feuilles publiques. Cependant cette soirée avait bien son mérite. Son but était l'éducation des jeunes aveugles, portion si intéressante des malheureux et des déshérités : son programme, sauf un point, a été parfaitement rempli : La musique, sous la direction de l'habile et charitable M. A. Boucher, a été délicieuse ; la lecture a été loin de manquer de charme et d'actualité, et les autres parties remplies par des artistes distingués, Mme A. Boucher, Melle Jacques, M. Fowler, ont eu tout le succès possible. Les jeunes aveugles ont donné, en lecture, en écriture, en chant, en musique instrumentale, en travail manuel, des preuves étonnantes de l'excellence de l'Institution, et malgré tout cela, on a gardé le silence.

Veuillez, M. le Rédacteur, vous faire l'écho de la reconnaissance de la réunion nombreuse et choisie qui a assisté à cette soirée, et daignez transmettre à vos Lecteurs les trois petites pièces suivantes, qui ont été dites ou chantées par les jeunes aveugles, et qui, croyons-nous, ne seront pas déplacées dans la collection de nos pièces canadiennes :

SI J'ÉTAIS PETIT OISEAU !

S'il plaisait à quelque fée
En oiseau de me changer,
Je serais, noble Assemblée,
Votre petit messager.
Pour satisfaire de suite
Un ordre, un désir nouveau,
Je volerais vite, vite....
Si j'étais petit oiseau ! ! !

Dans ces îles fortunées
Où de fécondants soleils
Font mûrir, à cœur d'années,
Des fruits si doux, si vermeils ;
J'irais cueillir pour mon Père
Le plus fertile rameau.
Pour lui ma course première,
Si j'étais petit oiseau ! ! !

J'irais jusqu'au bout du monde,
Sous des climats enchanteurs,
Par delà la mer profonde,
Chercher les plus belles fleurs.
Jen ferais un diadème,
Le mieux tressé, le plus beau,
Pour le front de ceux que j'aime,
Si j'étais petit oiseau. ! ! !

Chaque jour ouvrant mes ailes,
Et parcourant tous pays,
J'irais chercher des nouvelles
Des absents, de nos amis.
Je sècherais bien des larmes,
A mon retour au hameau :
Quels messages pleins de charmes !
Si j'étais petit oiseau. ! ! !

Montant au ciel dès l'aurore,
Comme l'alouette aux champs,
Au pied du Dieu que j'adore,
J'irais redire mes chants ;
Emportant pour une mère
Qui pleure auprès d'un berceau,
Sur mon aile une prière,
Si j'étais petit oiseau. ! ! !

Je dirais dans mon ramage ;
Mon Dieu, sur nos bienfaiteurs,
Versez toujours d'avantage
Le doux flot de vos faveurs !
Gardez bien de la tempête
Le pasteur et le troupeau !
Ce serait mon chant de fête,
Si j'étais petit oiseau. ! ! !

Votre petite Marie
Vous dit un rêve d'enfant :
Pardonnez cette folie
A son cœur reconnaissant.
Un seul mot pouvait suffire,
Au lieu de tout ce morceau ;
Maria! Je viens vous le dire,
Sans être petit oiseau. ! ! !

LA FILEUSE VENDÉENNE.

Au prône, hier, j'ai bien pleuré,
Quand, rempli de tristesse,
Du Pape, Monsieur le Curé,
Et tourne, et tourne, mon rouet,
Du Pape, Monsieur le Curé,
Nous a peint la détresse.
Ref. Encor quatre heures, gai, gai, gai,
Et tourne, et tourne, mon rouet,
Encor quatre heures, gai, gai, gai,
Tourne pour le Saint-Père.

Ah ! si j'étais reine, à l'instant
Je vendrais ma parure :
Mais je suis pauvre et n'ai vaillant,
Et tourne, et tourne, mon rouet,
Mais je suis pauvre et n'ai vaillant
Que mes habits de bure.
Ref. Encor trois heures, etc.

Alors, j'ai dit: De la gaîté,
Rosette, du courage !
Veillons avec activité,
Et tourne, et tourne, mon rouet,
Veillons avec activité,
Et doublons notre ouvrage.
Ref. Encor deux heures, etc.

O bonheur ! je gagne, en veillant,
Un beau franc par semaine ;
Je pourrai presque, au bout de l'an,
Et tourne, et tourne, mon rouet,
Je pourrai presque, au bout de l'an,
Faire un cadeau de reine.
Ref. Encor une heure, etc.

Allons ! filons encore un quart,
Ouvrons grand la paupière ;
On ne saurait filer trop tard,
Et tourne, et tourne, mon rouet,
On ne saurait filer trop tard,
Lorsque c'est pour un Père.
Ref. Encor un quart, etc.

Soudain, le sommeil emporta
Les yeux de la pauvrette :
Son Ange sourit et chanta :
Arrête, arrête, beau rouet,
Son Ange sourit et chanta :
Gloire, paix à Rosette !
Ref. Assez travaillé, gai, gai, gai,
Arrête, arrête, beau rouet !
Assez travaillé, gai, gai, gai !
Laisse dormir Rosette.

RÉPONSE DU SAINT-PÈRE A LA FILEUSE VENDÉENNE.

Salut, mon aimable Fileuse,
Des Vendéens doux messager !
Salut à ta voix gracieuse,
Salut à ton rouet léger !
Tes gais refrains, j'aime à le dire,
Ont un instant séché mes pleurs :
Heureux l'enfant qui fait sourire
Un Père accablé de douleurs !
Heureux l'enfant qui fait sourire
Un Père accablé de douleurs !

Mes guerriers moissonnent la gloire ;
Ils combattent au grand soleil ;
Mais toi, qui dira dans l'histoire
Tes longues veilles sans sommeil ?
Au souvenir de ta chaumière,
J'ai pleuré sur ton dévouement :
Heureux qui fait pleurer un Père,
D'amour et d'attendrissement !

Le ciel contemple ta demeure :
Dieu la montre aux riches ingrats.
Courage ! veille encore une heure,
Et Jésus t'ouvrira ses bras.
En attendant, sois riche et fière :
Enfant ! je te bénis trois fois !
Heureux l'enfant béni d'un Père
Qui parle au nom du Roi des rois !

NECROLOGIE.

LEFÉBURE WÉLY.

L'art musical a fait une perte très-sensible ; le célèbre organiste Lefébure Wély est mort le 1er janvier, l'on pourrait dire sur le champ d'honneur ; il est tombé aux pieds de son orgue, aux fêtes de Noël, il transportait encore les paroissiens de Saint-Sulpice par ses admirables improvisations. Il aimait l'art jusqu'à la passion, et son dernier orgue,—chef d'œuvre de Cavaillé-Coll,—jusqu'à l'idolâtrie. Il avait été précédemment attaché à Saint-Roch et à la Madeleine.

Il était né à Paris en 1817 ; son père était organiste à Saint-Roch et lui donna, dès l'enfance, une éducation musicale hors ligne. A huit ans, le petit Lefébure était un enfant prodige et jouait sa première messe pour remplacer son père malade.

Elève de Benoist, de Zimmermann, de Berton et d'Halévy, il se livra alors à la composition et y réussit brillamment. On connaît de lui plusieurs *messes*, deux *symphonies*, des études pour orgue, des *offertoires*, des *hymnes*, sans compter un très-grand nombre de petits morceaux de salon, dont plusieurs sont populaires (les *Cloches du Monastère*, par exemple.)

" Très-souffrant depuis plusieurs mois, dit *La France*, et ses forces allant sans cesse s'affaiblissant, les supplications, les résistances de sa famille ne purent l'empêcher de se rendre à toutes les cérémonies ; il y exhalait les derniers chants qui enivraient son âme ; ils ne furent jamais plus suaves et ornés, colorés avec plus de goût et de science ; leur spontanéité, leur abondance avaient quelque chose d'effrayant. Ses improvisations trahissaient l'état de l'âme du musicien ; elles avaient parfois quelque chose d'haletant, de fiévreux ; on eût dit qu'il craignait de n'avoir pas assez de temps pour dire, dans sa langue harmonieuse, tout ce qu'il avait encore d'inspirations au fond du cœur. Il s'est, dans ses derniers adieux à l'art, à la vie, élevé parfois aussi jusqu'aux accents les plus purs, les plus angéliques.

Notre organiste français jouissait en Europe d'une magistrale réputation; les Allemands, pas plus que les Belges, ne lui ont suscité de sérieuses rivalités ; nul ne l'égalisait comme improvisateur, pour le charme et la grâce de ses inspirations, ainsi que pour les heureuses combinaisons de sonorité par lesquelles il variait les effets du gigantesque instrument. Quand il le

voulait, il traitait avec autorité la fugue et le contre-point; mais avait sur l'art religieux, une poétique que quelques-uns de ses savants confrères, et pour cause, rejettent volontiers; Lefébure Wély, qui portait des chants tout naturellement, comme un arbre porte des fruits, sans efforts, sans fatigue, ne pouvait admettre que la mélodie, cette fille du ciel, dût se voiler la face, entourer de langes, comme pour les déguiser, ses adorables contours, étouffer l'expression de ses chastes accents, cemme si elle en devait être embarrassée, pour chanter les louanges de Dieu et s'élever jusqu'aux pieds de son trône. L'art ennuyeux n'est pas l'art religieux. Laissez-le-dire par les jeunes maîtres qui ne savent pas préserver leurs compositions, mêmes les plus libres, de la contagion soporifique d'une fausse science.

Lefébure Wély était aussi un compositeur des plus distingués, et les œuvres qu'il a écrites pour le piano, l'harmonium et le chant ont placé son nom parmi les plus estimés de notre temps. Il eût également triomphé au théâtre, si, lors de son début, à Favart, par un opéra comique en trois actes, les *Recruteurs*, il ne fût pas venu se heurter contre le préjugé inexorable qui, en France, n'accepte pas une multiple supériorité, même dans les branches du même art. A l'église, qu'il enchantait par l'union harmonieuse de ses motifs faciles, clairs, expressifs, par ses effets imitatifs, on l'avait quelquefois renvoyé à la scène, où son sentiment mélodique et pittoresque n'aurait pas besoin de se contenir, et où ses chants se déploieraient en toute liberté; au théâtre,—c'était écrit d'avance,—on ne manqua pas d'opposer à sa requête nouvelle des fins de non recevoir tirées des habitudes austères du musicien religieux, de l'organiste déjà titulaire de Saint-Roch, à l'âge de huit ans, comme remplaçant de son père, de l'auteur de trois messes, de plusieurs symphonies, d'études, etc., qui avaient marqué sa place parmi les plus féconds et les plus instruits des compositeurs contemporains. Il y avait là de quoi maudire la célébrité qui l'attachait au rivage d'une renommée étiquetée dès son enfance.

Lefébure Wély dépassait à peine la cinquantaine. Il laisse une famille éplorée; sa femme, artiste elle-même et des plus distinguées,—et ce détail est touchant,—n'ayant pu l'arracher à son orgue, dans les derniers temps de sa vie, et comprenant trop que si l'âme de l'artiste trouvait dans les embrassements dont il enlaçait convulsivement son instrument favori, de véritables consolations, ses forces physiques achevèrent de s'y épuiser, qu'il y exhalerait son dernier souffle avec sa dernière inspiration, l'accompagnait assidûment à l'église et s'établissait à côté du clavier, après chaque morceau, pour pouvoir lui prodiguer, à chaque halte, ses soins les plus tendres et les plus excellents. Elle a prolongé, par son dévouement, l'extase de l'artiste jusque dans les bras de la mort.

Né pour ainsi dire dans le sanctuaire, Lefébure Wély a fini en chrétien comme il avait vécu.

LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE.

(Suite.)

LXV.

LA FAMINE DANS LE CHATEAU DE ROTENBERG.

Le vieux Bernard avait eu raison de dire que la famine exerçait ses ravages parmi la garnison du château de Rotenberg.

Depuis cinq semaines que durait le siége, pas un grain de blé n'était entré dans la forteresse, et nous savons que les provisions avaient été détruites par un coup d'audace des Taborites. Ces seigneurs eurent du moins la prudence de garder secrète aussi longtemps que possible l'extrémité à laquelle ils en étaient arrivés.

Le baron de Rotenberg, Cyprien, Rodolphe et tous ceux qui avaient voix au conseil prévoyaient avec raison que rien ne déciderait les Taborites à lever le siége, s'ils apprenaient qu'ils étaient en proie aux horreurs de la famine.

Mais le fatal secret ne put être gardé longtemps. Il fut d'abord divulgué par des prisonniers, qui réussirent à s'échapper ; et quoique les Taborites fussent battus dans les divers combats qu'ils livrèrent, ils avaient la conviction que la faim leur livrerait bientôt le château.

Nous ne dirons pas à quelles horreurs le manque de pain poussa successivement les assiégés. Nous tirerons un voile sur cette partie de notre récit, en avouant seulement qu'ils en arrivèrent à se tuer les uns les autres, et à assouvir leur faim par des repas de cannibale.

Lorsque Zitzka sut où ils en étaient réduits, il se détermina à frapper un grand coup afin d'enlever le château et de mettre fin à des actes qui révoltaient l'humanité.

C était le jour même où Blanche dit adieu au chevalier Henri de Brabant, c'était le matin de ce même jour, disons-nous, qu'il se fit un mouvement dans le camp des Taborites. Aussitôt les remparts de la forteresse se couvrirent de leurs défenseurs qui regardaient la mort comme une délivrance, comme la fin de leurs souffrances. Ils semblaient, en effet, avoir le pressentiment que le dénoûment était proche, et que la lutte qui allait s'engager se terminerait ou par leur destruction ou par la défaite et la fuite de l'armée du mont Thabor.

D'un autre côté, Zitzka était résolu à terminer un siège qui traînait en longueur ; et ce fut sous ces auspices que la bataille commença.

Le soleil brillait dans un ciel sans nuages, lorsque les guerriers taborites s'avancèrent en colonnes serrées pour attaquer le château sur tous les points à la fois. Leurs bataillons semblaient irrésistibles : mais les assiégés, réduits au désespoir, et rendus furieux par la faim, se battirent comme des démons. On eût dit une lutte de géants. D'un côté était Zitzka, conduisant et dirigeant les plus braves de ses soldats : de l'autre étaient le baron de Rotenberg et Rodolphe encourageant la garnison et prêchant d'exemple.

Les assaillants traversèrent le fossé sur des radeaux : ailleurs, ils traînèrent des arbres qu'ils avaient abattus dans la forêt, et en firent des ponts sur lesquels ils avancèrent jusque sous les murailles ; beaucoup de taborites, enfin, se jetèrent à la nage, et abordèrent de l'autre côté. Deux heures après le lever du soleil, l'assaut était devenu général. Les échelles furent dressées contre les remparts : mais ils furent reçus par les assiégés avec une vigueur indomptable. Ces derniers, armés de piques et de lances, formèrent une ligne impénétrable. Puis la lutte s'engagea corps à corps, jusqu'à ce qu'enfin, vers midi, les Taborites, forcés de reculer, furent lancés par dessus les murailles.

Toutefois, dans ce moment critique, Zitzka ne perdit pas son sang-froid. Il ne s'était pas, en effet, trompé dans ses calculs. Pendant que les Taborites se retiraient dans le meilleur ordre possible, les soldats de la garnison demandèrent à grands cris qu'on leur permit de poursuivre leurs avantages. Le baron de Rotenberg fut obligé de céder, quoiqu'il prévît les conséquences qui pouvaient en résulter. L'armée entière sortit donc du château, et la lutte recommença dans les champs, dans les jardins, dans les chemins qui avoisinaient la forteresse.

Ce fut alors que se déploya l'adresse et l'habileté de Zitzka, et qu'il se montra grand capitaine. Se plaçant sur une élévation, il envoya douze de ses officiers d'ordonnance sur tous les points où ses guerriers fuyaient, cherchaient à se rallier, ou s'arrêtaient sans savoir que faire ; et les instructions qu'il donna aux chefs commandant les divers détachements furent tellement clairs et positifs, qu'une ardeur nouvelle parut animer soudain l'armée taborite. Les colonnes, qui tout à l'heure fuyaient en désordre, se rallièrent tout à coup, et prirent position sur les éminences ; et en un espace de temps comparativement très-court, toutes les divisions furent reformées autour des trois côtés du château de Rotenberg.

La bataille recommença ainsi en dehors des murailles ; et des nuages de fumée et de poussière ne tardèrent pas à envelopper les combattants. Zitzka, lancé au milieu de la mêlée, répandait la mort de tous côtés, et les cadavres s'amoncelaient autour de lui. Le baron de Rotenberg et son fils Rodolphe faisaient également des prodiges de valeur ; et ce dernier n'avait qu'un désir, c'était de joindre le chef des Taborites. Son désir fut satisfait : ils se rencontrèrent ; mais à peine eurent-ils croisé le fer que l'épée de Rodolphe vola dans l'espace. Le baron de Rotenberg, en voyant que son fils était à la merci de Zitzka, enfonça les éperons dans les flancs de son cheval, et le lança contre celui du général taborite. Mais ce dernier demeura ferme comme un roc ; et tenant son épée à deux mains, il en appliqua un coup tel sur la tête du baron, qu'il le renversa à terre.

Une seconde après, le baron et Rodolphe furent faits prisonniers.

La nouvelle de la prise de leur chef se répandit comme l'éclair à travers les rangs des soldats de l'armée royale. Ils furent frappés de consternation, et hésitèrent, tandis que les Taborites enorgueillis par ce dernier succès chargèrent avec un redoublement d'ardeur.

L'armée royale recula, et bientôt s'enfuit en désordre vers le château, oubliant qu'en retournant s'enfermer dans la forteresse, ils allaient retrouver la famine, plus hideuse que toutes les horreurs du champ de bataille.

Il eût été alors aisé à Jean Zitzka d'emporter les remparts d'assaut ; et en moins d'une heure, l'étendard des Taborites aurait flotté sur les tours du château de Rotenberg. Mais assez de sang avait été versé ce jour-là,

et le héros du mont Thabor ne désirait pas que ses soldats pénétrassent dans la forteresse avant que cet esprit de vengeance qui les exaltait jusqu'à la fureur ne se fut apaisé. D'ailleurs, il savait qu'en ayant entre ses mains le baron de Rotenberg, son fils, et un grand nombre d'autres seigneurs de haut rang, il serait maître de dicter des conditions au petit nombre de ceux qui avaient échappé au carnage.

Le soleil descendait derrière la montagne, lorsque les Taborites, obéissant aux ordres de leur capitaine général, se replièrent vers les positions qui leur étaient assignées. Mais quel spectacle ils laissaient derrière eux! Les champs, les jardins, les bords du fossé, et la lisière de la forêt étaient couverts de cadavres: quant aux mourants et aux blessés, Zitzka les avait déjà fait enlever et transporter sous les tentes qui servaient d'hôpitaux.

LXVI.

BLANCHE AU MILIEU DES TABORITES.

C'est au milieu de ces scènes de mort et de douleurs que Blanche ne craignit pas de s'aventurer, pour mettre à exécution le projet dont elle avait entretenu Henri de Brabant. Le cœur lui manqua plus d'une fois, et souvent elle ferma les yeux pour échapper au spectacle de ces cadavres entassés les uns sur les autres. Il arriva même un instant où, vaincue par ses émotions, elle fut obligée de s'arrêter et de s'appuyer contre un caisson brisé.

Au bout de quelques minutes de marche, elle se trouva face à face avec une sentinelle taborite, dont la hallebarde réfléchissait les derniers rayons du soleil couchant.

—Qui êtes-vous, ma jolie fille ? demanda le soldat.

—Je ne suis point un ennemi déguisé, rassurez-vous, répondit Blanche de sa voix la plus harmonieuse.

Et elle montra la bague que lui avait donnée Henri de Brabant et qu'il avait reçue lui-même de Zitzka.

—Passez ! dit la sentinelle dès qu'elle aperçut le joyau.

Blanche, charmée de l'essai qu'elle venait de faire de son talisman, poursuivit sa route à travers le champ de bataille, au milieu des mares de sang, des armes brisées et des débris de toutes sortes qui jonchaient la terre.

Une autre sentinelle qu'elle rencontra la laissa également passer. Puis une troisième, une quatrième, une cinquième, sur qui la bague produisit un effet instantané, ne lui firent pas la moindre objection. Elle arriva ainsi jusqu'au campement des Taborites, qu'elle cotoya d'un pas rapide, tout en se dirigeant vers la petite chapelle qui était située, comme on sait, dans cette partie de la forêt qui s'étendait jusqu'à l'extrémité de l'aile droite du château.

Enfin, elle atteignit cette chapelle : elle y entra, et s'agenouilla pour remercier Dieu d'avoir heureusement conduit ses pas. Elle pria avec ferveur, et invoqua le secours et la protection de son saint patron. Puis, se relevant, elle promena attentivement ses regards autour d'elle pour s'assurer qu'elle n'était pas espionnée.

L'intérieur de la chapelle, qui n'avait tout au plus que trois à quatre pieds d'étendue, n'était éclairé que par les rayons obliques du soleil déjà au-dessous de l'horizon, et qui pénétraient à travers les branches des arbres

déjà dépouillés d'une partie de leur feuillage. L'obscurité n'était pas telle, cependant, que Blanche ne pût examiner les objets ni voir ce qui se passait en dehors. Après s'être convaincue que personne ne l'observait, elle se baissa pour découvrir, s'il était possible, la trappe qui communiquait avec les souterrains du château.

Elle avait sous son manteau un paquet qu'elle déposa sur le plancher, afin d'avoir plus de liberté dans ses mouvements. Plusieurs minutes s'écoulèrent, mais elle n'aperçut pas trace de la trappe. Elle savait qu'elle s'adaptait dans le plancher d'une façon merveilleuse, car elle avait fait cette observation le jour où elle avait accompagné la dame blanche par ce passage. Elle comprenait parfaitement tous les soins que l'on avait pris pour la mettre à l'abri d'une découverte, mais elle ne s'était pas attendue à rencontrer tant de difficultés.

Et en supposant qu'elle arrivât à découvrir la pierre qui servait de trappe, pourrait-elle la soulever ? Cette question, notre héroïne se l'était adressée avec anxiété en traversant le camp des Taborites, mais elle avait remarqué, dans l'occasion à laquelle nous avons fait allusion, qu'il y avait un ressort secret à l'extérieur, ou plutôt au-dessus comme au-dessous de la pierre, et l'espérance, ce sentiment qui anime les héros, lui avait donné la conviction que ses efforts seraient couronnés de succès.

Hélas ! cette espérance disparaissait graduellement : dix minutes s'étaient écoulées, et elle continuait toujours à chercher avec ses yeux et avec ses mains ce secret qui devait lui ouvrir ces souterrains où elle avait tant le désir de pénétrer. L'obscurité s'épaississait autour d'elle ; les ombres à l'extérieur devenaient de plus en plus sombres. Que pouvait-elle faire ? Se procurer de la lumière était chose impossible ; et cependant comment continuer ses recherches dans les ténèbres qui allaient tout à l'heure l'envelopper ?

Soudain elle entendit des voix dans la forêt. Elle se leva d'un bond, et écouta avec anxiété.

—Quel est le premier poste à relever ? demanda un soldat d'un ton d'autorité. Est-ce qu'on n'a placé personne dans cette partie de la forêt ?

—On a l'habitude, capitaine, de mettre une sentinelle durant la nuit dans une petite chapelle qui est tout près d'ici, répondit un Taborite avec un accent respectueux.

Ce dialogue fut immédiatement suivi d'un bruit de pas, et Blanche comprit qu'on se dirigeait de son côté.

Elle se retira dans le coin le plus profond de la chapelle, et se couchant par terre, elle espéra échapper ainsi aux soldats ; dans le cas contraire, elle comptait sur la bague que Henri de Brabant lui avait donnée pour sortir des difficultés que sa situation pouvait lui créer.

A peine s'était-elle réfugiée dans l'endroit le plus obscur, qu'un rayon de lumière brilla sur le seuil de la chapelle, et qu'un soldat apparut tenant une torche à la main. Le Taborite promena ses regards tout autour de lui, et aperçut immédiatement notre héroïne.

—Ah ! quelle capture est-ce que nous avons faite là ? s'écria-t-il en s'avançant.

Au même moment le capitaine arriva suivi d'une douzaine de guerriers.

—J'habite ce pays, et je ne suis point une ennemie des Taborites, dit Blanche, en faisant un pas au-devant du soldat, et avec une dignité qui lui concilia sur le champ le respect des Taborites ; et en même temps, la

bague qu'elle portait au doigt brilla comme un météore à la lueur de la torche.

—Ne questionnez pas cette jeune fille, et laissez-la aller en paix, s'écria le capitaine. Elle possède un talisman qui est au-dessus de tous les mots d'ordre du monde.

—Ciel! est-il possible! exclama soudainement l'un des soldats; et se plantant droit devant notre héroïne, il l'examina avec la plus vive attention.

Blanche crut s'apercevoir que les traits de cet homme ne lui étaient pas complètement inconnus: il lui sembla qu'elle l'avait déjà vu, mais où et quand, voilà ce qu'elle ne pouvait se rappeler. Son incertitude, toutefois, ne fut pas de longue durée.

—Oui.. par le ciel! c'est bien cela! s'écria le soldat, avec le plus grand étonnement. Je l'aurais reconnue, fût-ce au bout du monde, en dépit de son déguisement, Oui, c'est bien le même, et cependant une femme! Sur ma parole, la belle, je vous avais pris pour un page. Vous portiez admirablement cette armure, charmante mais perfide créature que vous êtes.

—Qu'est-ce que cela signifie? qui est cette jeune femme? demanda le capitaine, qui ne comprenait rien à la façon assez grossière dont le soldat regardait Blanche, et aux exclamations qu'il faisait entendre.

—Qui elle est? répondit le Taborite. Si ce n'est pas elle qui m'a joué ce tour, dans le donjon du château de Prague, où j'étais chargé de garder les trois prisonniers d'Etat....

—Comment! c'est une femme qui aurait délivré ces prisonniers? dit le capitaine, en l'interrompant: c'est impossible! Tu rêves, mon ami!

—Qu'elle nie si elle l'ose, s'écria le soldat. Je l'aurais reconnue entre mille.

—Le fait est qu'elle est de celles qu'on ne saurait facilement oublier, observa le capitaine. Puis s'apercevant que ce compliment rendait Blanche toute confuse, il ajouta: excusez-moi, ma jolie fille, si je vous ai offensée. N'eussiez-vous pas cette bague qne je vois à votre doigt que vous n'en auriez pas moins droit à tous mes respects. Mais qu'avez-vous à répondre à l'accusation que mon camarade fait peser sur vous?

—Je ne puis nier la vérité de ses allégations, répondit Blanche d'une voix tremblante. Mais si la vertu de cette bague n'est point un mensonge, je vous supplie de me laisser partir.

—Cela n'est pas possible, jeune fille, malgré tout le désir que j'aurais de vous être agréable, dit l'officier, car je dois vous prévenir que des ordres de notre glorieux capitaine ont récemment modifié l'influence qui était primitivement attachée à cette bague; et cela à la suite de l'usage qu'en fit le chevalier à qui elle avait été donnée et qui voulut s'en servir pour empêcher l'arrestation....

—De cette même demoiselle à l'armure d'acier, ajouta le soldat Taborite, qui semblait devoir être pour Blanche un accusateur dangereux.

—Soit, dit Blanche, en se soumettant courageusement à sa destinée. Le chef des Taborites a l'esprit chevaleresque et le cœur généreux, je m'en remettrai à sa merci? Conduisez-moi, Monsieur, je suis prête à vous suivre.

En parlant ainsi, avec cette dignité calme qui faisait si bien comprendre qu'il était inutile d'avoir recours à la force, Blanche fit un pas en avant.

—Ha! qu'est-ce que c'est que cela? s'écria le capitaine Taborite qui venait de heurter du pied contre le paquet que notre héroïne avait déposé

sur le plancher, et qu'elle avait oublié de retirer au moment de l'arrivée des soldats. Un moment, continua l'officier : il faut que nous examinions ce qu'il y a là dedans. Je suis fâché, Mademoiselle, d'en agir ainsi avec vous, ajouta-t-il, mais le devoir passe avant tout.

—Faites, Monsieur, dit Blanche, avec calme et dignité. Je suis fort reconnaissante pour l'intérêt évident que vous me témoignez.

Le capitaine s'inclina, et se mit en devoir d'ouvrir le paquet. Il y trouva un vêtement complet de femme, assez grossier, et quelques provisions. Il n'y avait rien là qui fût de nature à exciter les soupçons des Taborites. En conséquence, ils refirent le paquet et le rendirent à Blanche.

—A présent, veuillez m'accompagner, jeune fille, dit le capitaine, en faisant signe à ses hommes de ne pas les suivre de trop près.

En entrant dans le camp, ils traversèrent une multitude de tentes qui étaient alignées comme les rues d'une ville, et éclairées par des feux énormes auxquels les soldats faisaient leur cuisine. Le capitaine en passant rendait leur salut aux sentinelles ; et Blanche se tenait à côté de lui, le cœur agité par une foule de sentiments.

Enfin, ils arrivèrent au poste du chef des Taborites ; et en réponse à la demande que leur fit l'officier, les sentinelles qui étaient de garde répondirent que le capitaine était là, et seul en ce moment.

Le rideau de velours qui fermait l'entrée de la tente s'écarta, et le capitaine général des Taborites se leva de la table à laquelle il était assis, quand, à la lumière de la lampe qui brûlait à l'intérieur, il vit qu'on amenait une jeune femme en sa présence.

Blanche avait vu le grand Zitzka, lorsque, hôtesse d'Œtna, elle avait résidé au château de Prague : mais jamais elle ne s'était trouvée si près de lui. Le regard furtif et inquiet qu'elle jeta sur le guerrier n'était guère de nature à lui inspirer confiance ; l'expression de ses traits était naturellement dure, et la pensée que des torrents de sang venaient d'être répandus faisait naître dans son esprit des sensations pénibles qui se réfléchissaient sur son visage. Néanmoins Blanche ne se découragea pas ; car elle avait déjà pris son parti.

—Qu'est-ce que vous me voulez, jeune fille ? dit Zitzka, en donnant à sa voix un accent de bonté aussi grand que possible ; car il y avait dans les traits de Blanche quelque chose qui excita immédiatement ses sympathies.

—Cette jeune fille est une prisonnière, général, dit le capitaine.

—Une prisonnière ! répéta Zitzka, avec une surprise évidente. Serait-il possible qu'une demoiselle d'un air si doux et d'un extérieur si charmant fût dangereuse pour les intérêts du mont Thabor ?

—Et pourtant, illustre chef, dit l'officier, cette demoiselle à la mine si prévenante, et à qui je serais désolé qu'il arrivât le moindre mal, c'est une héroïne comme il y en a peu.

—Les sentiments que tu viens d'émettre font honneur à ton bon cœur, mon ami, observa Jean Zitzka. Mais pourquoi m'as-tu amené cette jeune fille ?

—Dans la conviction que vous, général, vous l'admirerez, tout en lui infligeant un blâme, répondit l'officier. Je n'hésite plus à vous dire que son crime est d'avoir délivré le baron de Rotenberg, le marquis de Schomberg et le comte de Schonwald du château de Prague.

—Comment ! s'écria le général des taborites, avec un accent tout à la

fois d'étonnement, d'incrédulité et d'admiration. Etait-ce donc une *héroïne*, et non un *héros* qui a accompli cet exploit?

—La demoiselle ne niera pas un fait dont elle a droit d'être fière, dit le capitaine, qui ne perdait point l'occasion de placer une bonne parole en faveur de Blanche.

—Est-ce vrai, jeune femme? demanda Zitzka, avec intérêt, et en fixant sur elle son œil pénétrant.

—C'est, en effet, la vérité, illustre chef, répondit Blanche, dont le front, les joues s'animèrent d'une vive rougeur.

—Et dites-moi, charmante ennemie, dit Zitzka, avec un sourire qui finit de rassurer l'officier sur le sort de Blanche, dites-moi quels motifs vous ont décidée à vous lancer dans les périls et les difficultés d'une pareille entreprise?

—Je sais que vous avez tout droit de me questionner, puisque je suis votre prisonnière, et que si je désire obtenir votre bienveillance, je dois vous répondre, dit Blanche d'une voix tremblante, et en levant vers le général un regard suppliant. Mais je ne puis vous satisfaire à la question que vous venez de m'adresser.

—Tu avais sans doute de l'amour pour l'un des seigneurs que j'avais fait arrêter? observa Zitzka, d'un ton d'excellente humeur.

—Non.. tel n'était pas le motif qui me guidait, dit Blanche en se redressant soudainement, et avec une fermeté et une dignité qui augmentèrent encore l'admiration que le général éprouvait déjà pour elle.

—Eh bien, je ne vous presserai pas davantage sur ce point, répliqua-t-il. Mais à quel propos avez-vous arrêté cette jeune fille? demanda-t-il, en se tournant vers l'officier.

—Nous l'avons trouvée dans la petite chapelle qui est située dans cette partie de la forêt qui longe l'aile droite du château, répondit l'officier.

—Et qu'est-ce que vous faisiez dans mon camp, jeune fille? demanda Zitzka; et comment les sentinelles que vous avez dû rencontrer vous ont-elles laissé passer?

—La demoiselle est en possession de votre bague, général, dit le capitaine, en s'interposant de la façon la plus respectueuse.

—Oui, et par la vertu de cette bague, je vous conjure de m'accorder une faveur, illustre chef! s'écria Blanche, en montrant le talisman qui lui avait ouvert les lignes de l'armée Taborite.

—Ma bague! le joyau que j'avais donné à l'autrichien! dit Zitzka, frappé de surprise. Comment cela se fait-il?.. quels rapports, mademoiselle, existent entre vous et cet homme illustre?

—Des rapports d'amitié, répondit notre héroïne; et c'est parce qu'il m'estime comme un frère chérit sa sœur qu'il m'a remis cette bague qui devait m'aider dans une certaine entreprise.

—Et cette entreprise? continua Zitzka.

—Etait de pénétrer dans le château de Rotenberg. Vous voyez, puissant guerrier, que je réponds à vos questions avec franchise.

—Votre visage porte, en effet, le cachet de la candeur, dit le Taborite. Puis, après quelques moments de réflexion, il fit signe à l'officier de se retirer.

Celui-ci aussitôt sortit de la tente accompagné par un regard de gratitude de Blanche, qui n'avait pas manqué de reconnaître l'intérêt qu'il lui avait témoigné, et ses efforts pour lui concilier la bienveillance de Zitzka.

—A présent nous sommes seuls, jeune femme, et vous pouvez parler plus librement, reprit le Taborite. Il y a en vous un mystère que je ne sais quelle curiosité me pousse à pénétrer. Qui êtes-vous donc, vous qui avez risqué votre vie pour sauver celle des seigneurs que j'avais fait enfermer dans le château de Prague ? Comment avez-vous conquis l'amitié de l'illustre autrichien qui vous a donné cette bague ? et pourquoi, ce soir, cherchiez-vous à pénétrer dans le château de Rotenberg ?

—Pour répondre aux trois questions que vous me posez, dit Blanche, je dois d'abord vous faire connaître que je suis la fille adoptive de braves et excellentes gens qui habitent dans cette forêt, et que le nom sous lequel je suis connue est Blanche Gaspard.

—Blanche Gaspard ! s'écria Zitzka : certainement ce nom ne m'est pas inconnu. Ah ! je me rappelle, ce doit être vous que Henri de Brabant a retiré de la Moldu et qu'Œtna fit transporter au château de Prague ?

—C'est moi-même, en effet, dit notre héroïne. Vous savez à présent comment est née avec le chevalier Henri de Brabant une connaissance qui est devenue de l'amitié. Quant à votre *troisième* question, je vous dirai franchement qu'il y a dans le château de Rotenberg une dame pour laquelle j'éprouve le plus profond intérêt, une dame à qui je voulais porter, outre quelques vivres, un déguisement qui pût l'aider à quitter ce séjour de la famine et du malheur.

En parlant ainsi, Blanche vida le contenu de son paquet aux pieds de Zitzka.

—Je ne saurais trop louer la générosité de ton cœur, l'héroïsme de ta conduite, jeune fille, s'écria Zitzka, dans un élan d'admiration. Mais quelle est la dame à laquelle tu portes tant d'intérêt ? Il faut qu'elle ait bien des qualités pour s'être à ce point concilié tes sympathies. Dis-moi donc qui elle est, et sur le champ, j'enverrai un héraut lui annoncer qu'elle est libre de sortir du château et d'y rentrer à volonté. Bien plus, je lui assurerai son pardon pour le passé, quoi qu'elle puisse avoir à se reprocher.

—Merci, guerrier généreux, dont le cœur est aussi noble que le courage est grand ! s'écria Blanche, les yeux humides de larmes. La faveur que vous venez de m'accorder est justement celle que je n'osait vous demander. Mais je suis bien embarrassée pour répondre à vos questions : car je ne connais rien, absolument rien, de la personne pour laquelle j'éprouve un si vif intérêt ! Son nom, son rang, la nature de ses malheurs, tout cela est un mystère pour moi, et même j'hésiterais à faire la moindre allusion à son existence si je n'avais la conviction qu'elle est, en ce moment, en proie à toutes les horreurs de la famine !

—Vos paroles sont étranges, dit Zitzka étonné de l'animation et de l'espèce d'égarement avec lesquels elle s'exprimait. Où se trouve ton amie inconnue ? et sous quel nom mon héraut devra-t-il la désigner aux défenseurs du château de Rotenberg ?

—Oh ! chef généreux, pardonnez-moi si je fais mal, et vous, ô femme si grande et si noble, pour le salut de qui je prends sur moi cette responsabilité, pardonnez-moi, dis-je, s'écria Blanche, dont tout le corps frémissait d'émotion : car le ciel m'est témoin que je fais pour le mieux !

Et tirant de son sein le petit sac de velours, elle l'ouvrit et y prit la bague que la dame blanche lui avait donnée : puis, tombant à genoux aux pieds du général, elle la lui tendit, en disant : " une voix secrète m'avertit que cette bague vous en dira plus que toutes les paroles du monde ! "

Un coup de tonnerre tombant à côté de Zitzka n'eût pas produit sur lui un effet plus grand que cette bague qu'il arracha des mains de Blanche. Un coup d'œil lui suffit pour s'assurer que c'était bien celle qu'il connaissait ; et en un instant, mille souvenirs lui revinrent à l'esprit et illuminèrent, pour lui, les événements du passé.

—Blanche, parlez, ne me tenez pas en suspens, s'écria Zitzka, d'une voix brisée et en proie à la plus violente émotion, la dame qui vous a donné cette bague vit-elle encore ?

—Elle vit, et elle traîne volontairement son existence dans les souterrains de Rotenberg, répliqua la jeune fille d'un ton solennel.

—Mon Dieu ! Elle vit, elle vit ! murmura Zitzka, en joignant les mains dans un paroxysme d'agitation. Puis, une idée soudaine lui traversant l'esprit, il s'élança vers Blanche, la saisit par la main, la releva, et examinant ses traits avec la plus vive attention, il s'écria : Oui, oh ! oui, cela doit être ! cette ressemblance ! Jeune fille, as tu jamais connu tes parents ?

—Jamais, répondit Blanche, qui sentait instinctivement qu'elle était sur le point de faire quelque grande découverte. Je fus laissée tout enfant aux soins de ces braves gens dont je vous ai parlé.

—Et ton âge, ton âge ! demanda Zitzka, avec une émotion croissante.

—J'ai vingt-trois ans.

—Oh ! mon Dieu ! s'écria Zitzka. Je comprends tout. Viens dans mes bras, Blanche, car aussi vrai qu'il y a un Dieu qui nous a réunis, tu est mon enfant !

—Mon père ! murmura Blanche. Et vaincue par des émotions au-dessus de ses forces, elle tomba dans les bras du chef des Taborites qui la pressa sur son cœur.

A continuer.

CHRONIQUE.

PAQUES, ou la Communion Pascale à Notre-Dame de Paris.

CANADA :—Parlement fédéral. Projets de loi sur les Banques, les Elections, le Recensement.—L'union douanière et la politique nationale.—La Cour Suprême.—La question du Divorce.—Rapport sur la milice.—Retour des Zouaves.—Le Nord-Ouest.—Le Procès Guibord.—Nécrologie : MM. Barrett, O'Brien, Bonin.

ROME :—Affaire du Patriarche de Babylone.—Exposition romaine.—Mission du Danemark.—Les Monnaies Pontificales,

FRANCE :—Victoire du Ministère.—Le vainqueur de Custozza.

ANGLETERRE. :—Bills Irlandais et de l'Education obligatoire.

ALLEMAGNE :—Le Parlement de la Confédération du Nord.

I.

Paris centre des plaisirs et des distractions de toutes sortes, Paris malgré le tumulte des affaires, et des préoccupations de la politique, Paris au jour de Pâques se retrouve toujours catholique, et c'est encore de toutes les villes celle qui donne au monde, en ce grand jour, le spectacle le plus consolant pour la Religion.

Dès le dimanche des Rameaux, les églises se remplissent d'une foule immense de fidèles, et il est visible que ceux même qui ont abandonné les pratiques religieuses, retrouvent au fonds de leurs pensées les souvenirs de l'enfance et les sentiments de temps meilleurs. La grand e ville prend un air de fête avec les rameaux de buis portés à la main, attachés à la tête des chevaux de presque toutes les voitures ; c'est *Pâques fleuries*, comme on appelle dans les campagnes le dimanche qui vit l'entrée triomphante du Sauveur à Jérusalem ; et les signes extérieurs de la piété chrétienne rappellent aux plus indifférents les divins mystères dont l'Eglise célèbre la commémoration.

Pendant la Semaine Sainte, et surtout pendant les trois derniers jours, les églises se remplissent de fidèles, les confessionnaux sont comme assiégés d'une foule sans cesse renaissante et c'est par milliers et par milliers que l'on compte les fidèles qui s'approchent de la Table sainte pour accomplir le devoir pascal. Les hommes deviennent de plus en plus nombreux au milieu de ces foules : à Paris le respect humain est vaincu, et la foi, qui parle plus haut qne jamais, y fait assister l'homme religieux à de merveilleux spectacles.

Essayerons-nous de décrire ici celui que présente Notre-Dame de Paris, le matin du jour de Pâques ? Cette magnifique communion générale des hommes, qui se renouvelle depuis un quart de siècle, elle a été vingt fois décrite ; elle peut être encore tentée, mais elle défie toute description. Il y a là des attendrissements et de célestes joies dont on ne peut avoir l'idée si on ne les a éprouvés : il y a là des émotions que la parole est impuissante à rendre, et c'est le privilège des grandes fêtes chrétiennes,

avant-goût de l'éternelle fête, de réunir ainsi dans un même sentiment de bonheur intime et de délicieuse paix les hommes de toute classe, de toute éducation, de tout rang, de tout âge qui comprennent là, ce qu'est la vraie félicité, et qui d'un seul cœur et d'une seule âme, font entendre le cantique de la fraternité : "*Eccè quàm bonum, et quàm jucundum habitare fratres in unum : qu'il est bon, qu'il est doux à des frères d'habiter ensemble !*"

Dès la première heure du jour, pendant que l'air s'emplit du carillon des cloches et se parfume de saintes harmonies, de tous les points de la grande cité, de ses extrémités les plus éloignées, des hommes se dirigent vers l'antique cathédrale où ont prié tant de générations de chrétiens. A mesure qu'on approche, on voit se grossir les flots des pieux pèlerins, et bien avant l'heure où doit commencer la Messe de communion, le saint édifice est rempli. De la nef principale la foule déborde dans les quatre nefs latérales et ne laisse vide aucune partie de la vaste enceinte.

La Messe commence : le Prédicateur de la Station la célèbre. Il va tout-à-l'heure distribuer le pain céleste à cette foule qu'il a évangélisée pendant tout le carême, qu'il a plus directement préparée par les instructions de la Semaine Sainte, et comme il a été à la peine, n'est-il pas juste qu'il soit à l'honneur, ou plutôt au bonheur ?

Lorsque la Communion commence, pendant que les curieux, accourus à cet édifiant spectacle, admirent l'ordre et le calme de l'immense assemblée, une voix entonne le symbole de Nicée, le vieux *Credo* de nos pères dans la foi, et voici que dix mille voix poursuivent le grand acte de foi, qui est en même temps une hymne à Dieu, et une protestation contre tant de blasphêmes et de dénégations que l'on entend de nos jours. Comment rendre l'effet produit par tant de milliers de voix qui s'élèvent sous les voûtes du temple ? Et qui ne comprend que si quelques voix tremblent, c'est d'émotion, c'est de bonheur ! Car on voit des yeux se mouiller, et il y a, dans cette foule, des voix qui se taisent parce que l'émotion est trop forte.

Voilà sept ans que la coutume de chanter le *Credo* pendant la Communion Pascale s'est établie : c'était en réponse au triste et pauvre livre de l'impie Renan, *La vie de Jésus ;* la réponse devient d'année en année plus éclatante : la France entière n'est pas prête de renier la divinité de Jésus-Christ.

Au chant du Symbole succèdent d'autres chants : l'*In exitu* rappelle à la fois les Hébreux délivrés de la servitude de l'Egypte, et les pécheurs délivrés de la servitude de l'enfer. Le *Magnificat* célèbre les grandes choses que Dieu opère dans ses plus humbles créatures, et glorifie la Vierge à qui l'Eglise doit ses plus beaux triomphes ; et les hymnes de la Fête-Dieu, le *Pange lingua*, l'*Adorate*, le *Lauda Sion* rendent en paroles enflammées les sentiments de tous ces cœurs remplis de la présence divine.

Et lorsque les derniers rangs des communiants s'ébranlent, lorsque deux et trois heures ont été employées par deux prêtres à distribuer sans interruption le pain sacré, l'hymne triomphale prête ses strophes inspirées à cette armée de chrétiens et de frères : le *Te Deum* retentit sous les antiques voûtes de la cathédrale, l'orgue mêle sa voix puissante à la voix de ces milliers d'hommes, et l'on entend au dehors les sons graves et joyeux du bourdon de Notre-Dame qui annonce à toute la grande Cité le retour des joies et des bénédictions pascales.

Enfin les heureux chrétiens se séparent. Cette foule, qui s'écoule lentement par toutes les issues voisines de la cathédrale, réveille par sa vue bien des pensées de foi parmi ceux qui la regardent avec curiosité. La grande ville reprend ensuite son aspect accoutumé des jours de fête ; mais au foyer domestique, que de douces larmes versées par les mères, par les épouses, par les sœurs ! Quel bonheur après tant de larmes secrètement répandues devant Dieu, après tant de prières dont le succès avait paru si long à venir ! Joies intimes, bonheur immense que le langage humain ne pourra jamais exprimer.

Notre-Dame n'est pas la seule église de Paris qui donne ce consolant spectacle de la communion pascale. Le Jeudi-Saint et le jour de Pâques, les communions sont innombrables dans presque toutes les paroisses, et ces fêtes de l'âme se prolongent jusqu'aux limites du temps consacré à l'accomplissement du devoir pascal. A Saint-Sulpice, le jour de *Quasimodo*, a lieu une communion à laquelle participent des milliers d'ouvriers, et chaque paroisse a ainsi son jour préparé par une retraite spéciale. Et si Paris donne l'exemple du mal, disons que par sa foi, ses œuvres, et sa piété héroïque, il donne aussi au monde l'exemple du bien.

II.

La Session Parlementaire fédérale excite le plus vif intérêt. Les questions qui s'y agitent sont importantes à plus d'un titre, mais surtout parcequ'elles posent les bases de l'avenir du pays sous la nouvelle forme politique qu'il a adoptée.

Le grand but du gouvernement est de mettre la dernière main à l'œuvre de la Confédération, par un ensemble de mesures qui doivent hâter l'assimilation et l'uniformité administrative dans toutes les Provinces, et établir entre elles une communauté de vues et d'intérêts qui sera le lien le plus puissant pour maintenir leur Union, et qui en même temps simplifiera l'action du gouvernement fédéral.

Ce caractère d'uniformité se retrouve dans tous les projets de loi, de quelque importance, qui ont été présentés à la Législature, dans le bill sur les Banques, comme dans ceux des Elections et du Recensement, dans celui de la Cour Suprême, de même que dans les projets relatifs au Chemin de fer central, au Commerce Côtier, aux Voies navigables. Ce sont ces projets dont nous donnons une analyse succinte, suffisante toutefois pour en faire apprécier et l'utilité et l'importance.

Importance d'ailleurs parfaitement appréciée de la Députation nationale et du pays, qui ont presque généralement approuvé les mesures ministérielles ; car les débats amèneront peu de réformes essentielles dans les projets du Cabinet.

Le projet de loi sur les nouvelles conditions d'existence des Banques a été un des premiers présentés aux Chambres. La question est d'une grande importance, car de la stabilité du nouveau système dépend le crédit, la sûreté du commerce et la prospérité du pays.

Plusieurs Chartes accordées aux anciennes Banques expirent prochainement, le système actuel est démontré défectueux en plusieurs points essentiels, il n'a pas assez de stabilité. Il était donc nécessaire de présenter un nouveau projet de loi sur les conditions d'existence des Banques, qui leur permit de renouveler leurs Chartes sur des bases plus solides, offrant de plus grandes garanties à la fortune publique.

Nulle Banque désormais ne pourra s'ouvrir à moins de posséder un capital de UN MILLION de piastres. C'était la première disposition, elle sera amendée, le capital descendra à un demi million. Mais 20 pour cent du capital devront être versés en caisse avant l'émission des billets, et tout le capital au bout de cinq années. Les Banques actuelles conserveront leur capital et pourront l'augmenter.

Les actionnaires seront obligés de posséder entre eux au moins cinq pour cent du capital : ce sont eux qui nommeront les Directeurs, au moins au nombre de cinq, sans dépasser celui de dix ; ces directeurs auront des actions engagées dans la Banque jusqu'à un certain taux ; et devront sous leur responsabilité personnelle maintenir l'intégrité du capital.

La Banque n'émettra aucun billet au-dessous de la valeur de $4. Les billets de plus faible valeur seront remplacés par les bons qu'émettra le trésor de la Puissance, jusqu'à la concurrence de quatre millions ; somme qui pourra s'élever, mais ne pas dépasser *sept* millions de dollars. Un bureau sera établi à Montréal, à Toronto, à Halifax, et à Saint-Jean du Nouveau-Brunswick, pour escompter ces billets. Il sera permis aux banques de se servir de ces billets.

Le passif de chaque banque ne pourra dépasser la réserve et le triple du capital versé, elle devra de plus garder la moitié du fond de réserve en bons de la Puissance.

Les profits et dividendes ne devront jamais dépasser *huit* pour cent, tant que le fond de réserve ne sera pas de *vingt* pour cent.

Les billets d'une banque seront acceptés dans tous les comptoirs, mais ils ne seront escomptables, en espèces, ou en bons de la Puissance, qu'au lieu qui aura été déterminé, qui est ordinairement celui où elle tient le centre de ses affaires.

Tous les mois, les Directeurs feront paraître un rapport rendant compte des opérations et de l'état financier de la banque.

Lorsque l'insuffisance de ses biens ou de son actif menace d'amener une banque à suspendre, ses paiements les actionnaires seront responsables en proportion des actions qu'ils ont prises ; et après six mois les Directeurs feront une demande de fonds aux actionnaires, qui devront y répondre lors même qu'ils auraient transporté leurs actions depuis trois mois.

Toute banque qui pendant quatre-vingt dix jours suspend ses paiements est constituée en faillite.

Enfin il est défendu aux particuliers d'émettre des billets *chèque* ayant cours forcé dans le commerce.

L'ensemble du projet a été favorablement accueilli par les Chambres, la Presse, et le Pays. Sans doute, il y aura des amendements, mais ils ne porteront que sur les détails. On a discuté sur la valeur des billets, sur la responsabilité des actionnaires, sur l'émission des bons de la Puissance, sur le taux du capital, sur le fond de réserve et sur l'exemption de certaines banques qui, comme celle de Montréal, possèdent une Charte à part et ont des engagements avec le gouvernement ; mais ces discussions n'ont apporté que peu de modifications au projet ministériel dont Sir Galt lui-même a loué la conception, en félicitant publiquement le ministre des finances de son succès.

Cette loi portera un coup fatal aux petites banques rurales, mais elle favorisera les grandes banques des villes, en leur permettant d'étendre leurs transactions par l'établissement de succusales. Les grandes banques

offrent toujours plus de garanties du côté du personnel, de l'administration, des capitaux et des réserves, et ainsi la nouvelle législation fonctionnera au plus grand avantage du pays. Sir Hincks a donc réussi dans une mesure où avaient échoué l'honorable Rose et Sir Galt, et malgré toutes les préventions suscitées contre lui à l'ouverture de la session.

Le 3 Mars, Sir John Macdonald a fait distribuer le projet de loi concernant les *Elections*. Ce bill a pour but d'établir l'uniformité dans toutes les Provinces, du moins en ce qui concerne les élections fédérales, il doit aussi étendre la franchise électorale ; voici les principales dispositions de ce projet :

Il n'y aura qu'un jour de votation par comté.

Tout sujet britannique, âgé de 21 ans révolus, jouira des droits d'électeur aux conditions suivantes :

Dans les *cités*, s'il possède une propriété privée ou publique de la valeur de $400, ou s'il paie un loyer de $30.

Dans les *villes*, si sa propriété privée est estimée à $300, et $200 si elle est publique ; si son loyer s'élève à $20.

Dans les *comtés*, si sa propriété privée ou publique atteint la valeur de $200, et le loyer $20 par an.

Dans tous les cas, s'il reçoit un salaire de $400 par an, mais cette classe ne concerne pas les ouvriers qui peuvent gagner davantage mais qui aux yeux du gouvernement ne paraissent pas avoir assez d'intérêts dans le pays.

Les Juges ne sont pas électeurs, afin de n'être point soupçonnés de partialité dans les jugements qu'ils auraient à porter, sur des élections auxquelles ils auraient pu prendre part.

La qualification foncière des candidats aux Chambres du Parlement est abaissée à $2,000.

Les vénalités restent les mêmes.

Les débats ont principalement porté sur le cens d'éligibilité que l'on voudrait abaisser d'avantage : celui du projet à l'étude, exigeant pour la campagne un bail de cinq ans, fermera la porte du poll à un grand nombre de fermiers qui ne louent des terres que pour un an. D'autres dispositions excluront aussi la plus grande partie des propriétaires des îles de la Madeleine.

On demande encore le scrutin secret, que le jour de votation soit le même dans toute la Puissance, ce que le gouvernement semble ne vouloir pas accorder. Que le nombre des polls soit augmenté, et que al composition du Bureau chargé par le gouvernement de dresser les listes électorales soit modifiée, organisée de manière à causer moins de dépenses, ou même que la charge de dresser les listes soit confiée aux municipalités. Le ministère ne semble pas non plus devoir accorder ce dernier point, parce qu'il a besoin d'avoir une liste complète de tous les électeurs de la Puissance, et par conséquent faite sous son contrôle.

Dans ces débats, un des orateurs de l'opposition a pris occasion de la discussion élevée sur le scrutin secret, pour jeter l'insulte à la face de l'épiscopat et du clergé. De nobles protestations se sont élevées contre ces calomnies que nous méprisons : tandis que nous félicitons les hommes de cœur de tous les partis qui se sont prononcés avec courage contre une telle injustice.

Un projet de loi qui touche de près au bill électoral est celui qui a été

présenté par l'honorable Dunkin, ministre de l'Agriculture, dans la séance du 8 mars, afin de régler la manière dont se fera le recensement de 1871, pour qu'il s'accomplisse dans toute la Puissance d'une manière uniforme.

Chaque province sera divisée en Arrondissement dont la surveillance sera confiée à un commissaire ayant sous lui autant de députés que le contrôle l'exigera.

Chaque arrondissement sera divisé en sous-arrondissements auxquels présidera un *énumérateur* aidé d'un ou de plusieurs assistants, ce sont eux qui se présenteront à domicile pour le travail des statistiques.

Ces statistiques donneront le relevé de la population, tenant compte de l'âge, du sexe, de l'état civil, du culte, de l'éducation, de la nationalité de chaque personne.

Elles feront connaître la propriété de chaque famille, la richesse provenant de l'Agriculture, de l'Industrie ou du Commerce dans chaque localité.

Elles mentionneront les institutions de tout genre qui couvrent le pays.

La loi porte ensuite des peines et des amendes contre ceux qui refuseront de remplir les *formules* qui leur seront envoyées, ou qui seront convaincus d'avoir donné de faux renseignements.

Les derniers articles règlent les honoraires des officiers auxquels seront confiés les travaux du recensement.

Le premier recensement qui a eu lieu en Canada, remonte à 1622; trente-sept ont eu lieu, et le dernier s'est terminé en 1861, tous ont été fort défectueux, le dernier surtout a été très-défavorable à la province de Québec; soit ignorance, soit préjugés, les habitants des campagnes principalement, ont dissimulé la valeur de la propriété par la crainte des impôts, et le nombre des enfants dans la famille par crainte de les voir appelés au service militaire.

Cette dissimulation aujourd'hui aurait de funestes conséquences; c'est par le recensement de 1871 que la Province de Québec accusera la force, la valeur, le rang, l'influence qu'elle doit avoir dans la Confédération. Il est donc important que tous les citoyens s'entendent pour que ce recensement soit dans tous ses détails, aussi complet, aussi parfait qu'on peut le désirer. Dissimuler la valeur de la propriété, serait éloigner de notre Province, et les colons et les capitaux. Dissimuler le chiffre de la population, serait amoindrir notre influence dans la Confédération, notre représentation au Parlement fédéral en augmentant proportionnellement celui des autres provinces.

Après le prochain recensement, il y aura un remaniement de la représentation fédérale: le nombre des représentants de Québec reste fixe, 65, et sert de terme de comparaison d'accroissement ou de diminution dans la représentation des autres provinces, où un député devra toujours représenter le même nombre d'habitants que le député de Québec. Si notre population s'accroît, notre député représente un plus grand nombre d'habitants; et plus il faudra que celui de Toronto, par exemple, en représente. Si nous diminuons, au contraire, notre député représentera moins, et Toronto croissant toujours, aura bientôt doublé sa représentation au Parlement fédéral, de là une infériorité manifeste pour Québec, dans la Législatur nationale. Que tous les hommes d'influence se réunissent donc et combattent avec énergie et persévérance, des préjugés et une ignorance qui nous seraient un jour très-funestes.

III.

A travers ces questions, est venue se jeter la motion Huntingdon qui n'a pas été la moins intéressante de la séance du 16 mars. Elle proposait l'*Union douanière* avec les Etats-Unis : un tarif uniforme unirait les deux pays, c'était l'unification Allemande transportée en Amérique.

Le Ministre des Finances a répondu à la motion, en démontrant que cette union serait écrasante pour le peuple, en élevant notre tarif de 12 à 45 pour cent ; qu'en ouvrant nos marchés aux Américains, nous les fermions à l'Angleterre, brisant le lien commercial, le dernier qui nous lie à la Métropole, depuis que le lien militaire est en voie de se rompre. Il y a d'ailleurs une contradiction dans le projet qui veut le libre échange pour le Continent, et qui ferme nos marchés à toute l'Europe.

L'amendement de l'hon. Galt, proposé le 21, ne différait point du précédent, quoique rédigé avec plus de respect apparent envers l'Angleterre, dont on demandait l'approbation pour les traités que signerait le Canada. Le but était poursuivi, l'*Indépendance*, ou plutôt l'*Annexion* sous des formes plus adoucies.

Le même jour Sir J. Macdonald a répondu à cette double motion, par un amendement qui proteste qui la Puissance ne veut rien faire sans l'Angleterre, rien contre elle ; mais plutôt lui demeurer toujours attachée et fidèle.

Cette discussion s'est poursuivie jusqu'au 23 mars, où l'amendement de l'hon. Premier, mis aux voix, l'a emporté à une majorité de 32 voix.

Il paraît, en effet, difficile que nous qui ne sommes qu'une colonie de l'Angleterre, puissions sans sa participation conclure aucun traité. A quel titre nous présenterions-nous à une puissance étrangère et à quel titre pourrait-elle nous reconnaître et contracter avec nous ?

Si le gouvernement n'a point cru devoir fléchir sur ce point, il se montre plus conciliant sur l'adoption d'une *politique nationale* vis-à-vis des Etats-Unis.

Des provinces maritimes, de Québec et d'Ontario, on le presse, en effet, d'accorder protection à nos pêcheries, et d'appuyer les produits de l'industrie et de l'agriculture du pays, contre la concurrence que leur font les produits américains importés sans taxes et avec toute la franchise.

Sur la question des taxes, dont Ontario voudrait frapper les produits américains, le gouvernement a promis de faire connaître sa politique : il ne désespère pas de voir renaître le traité de réciprocité, ou de voir le Congrès abaisser et même abolir les taxes imposées aux produits canadiens qui franchissent les frontières. En tout cas, il doit prendre le projet en considération, le mûrir ; car il y a à craindre que le coup porté aux Américains, par contrecoup ne frappera encore plus fortement la population pauvre de la Puissance.

Sur les questions des hâvres et des côtes pillés par les pêcheurs américains, le ministre a répondu que c'était aux parlements locaux à pourvoir à leur sûreté.

Quand aux pêcheries, les licences accordées aux Américains seront retirées, et le gouvernement demandera à l'Angleterre d'augmenter sa force maritime dans nos eaux pour la protection de nos pêcheurs. Cependant on comprend que le gouvernement ne peut agir qu'avec extrême prudence, cette question des pêcheries étant grosse de complications, et assez délicate

pour qu'il ne puisse rien entreprendre sans agir de concert avec le gouvernement impérial.

Le traité de Ashburton conclut entre l'Angleterre et les Etats-Unis est loin d'avoir tranché sur ce point toutes les difficultés. Les Américains se sont toujours réservé le droit de pêcher à *une certaine distance* de nos côtes, et les parties contractantes ne se sont pas entendues sur les limites de cette distance. L'Angleterre a évité la solution et conseillé au Canada la modération ; si le gouvernement de la Puissance, sortant de cette modération, agissait contre nos voisins, il en pourrait naître de graves embarras pour l'Angleterre ; et qui sait, comme dit l'*Opinion publique*, si on ne verrait pas alors surgir la question des *mille marins* compliquée de celle d'*Alabama claims ?*

C'est le 18 mars que Sir J. Macdonald a introduit le projet de loi pour la création de la *Cour Suprême du Canada.*

Cette Cour destinée à rendre uniforme dans la Puissance, l'interprétation et l'application des lois, sera composée d'un Juge en Chef et de six Juges puînés, un par Province, quand toutes seront entrées dans la Confédération.

Le Juge en Chef sera nommé par la Couronne, choisi parmi les juges de la Cour Suprême, ou parmi les avocats qui compte au moins quinze années de pratique ; il aura la préséance sur tous les juges du pays.

Les juges puînés seront choisis parmi les juges actuels ou dans les rangs des avocats qui ne comptent pas moins de dix années de pratique ; ces juges siègeront à Ottawa, et ne pourront remplir d'autres fonctions.

La Cour Suprême siègera deux fois par an, dans la Capitale. Le premier terme s'ouvrira le troisième lundi de janvier ; le second, le premier lundi de juin, chaque terme durera vingt jours, et plus au besoin.

Cette Cour aura le triple caractère de Cour d'*Appel* au civil et au criminel : de Cour *Constitutionnelle*, à laquelle le gouvernement fédéral pourra en appeler des actes des législatures provinciales, et qu'il pourra consulter sur ses propres mesures ; enfin de Cour de *première instance*, pour certaines questions d'intérêt général, telles que celles des poursuites intentées par la Couronne, ou contre elle et ses officiers, celles de divorce, d'extradition, etc.

Le Jury de ce tribunal sera composé d'après les lois de la Province où l'action aura pris naissance.

Ses arrêts auront force de loi dans toute la Puissance, et elle pourra choisir ses arbitres, experts et commissaires d'enquêtes, parmi les avocats qui comptent trois ans de profession ; tous les avocats de la Puissance y pourront être admis à défendre leurs clients.

Le droit d'appel au conseil privé de Sa Majesté subsiste toujours.

Telle sera la Cour Suprême, un tribunal fédéral et un recours central pour toutes les causes majeures, et qui par ses lumières et son autorité, est appelé à exercer une salutaire influence sur la législation, et sur l'administration de la justice en Canada.

La question du *Divorce* a été remise en discussion, à l'occasion que voici. Il existe au Nouveau-Brunswick une Cour de Divorce, établie avant l'Union fédérale. Cette Cour est présidée par un seul juge nommé par le Lieutenant-Gouverneur de cette province, le juge actuel est M. Fisher.

Dernièrement s'est présenté un cas de divorce où le juge avait été précé-

demment employé comme avocat. Ne pouvant décemment siéger en pareille circonstance, M. Fisher a demandé un remplaçant pour ce cas exceptionnel ; mais la loi ne l'avait pas prévu, et l'Exécutif local s'étant déclaré incompétent, la cause a été portée au Ministère fédéral. Il fallait amender une loi, et y combler une lacune. Sir J. Macdonald a donc proposé l'amendement à la Législature ; grand a été l'embarras des députés catholiques qui craignaient, en votant l'amendement, de voter en faveur du divorce.

L'opposition a profité de l'occasion pour tenter de jeter la division entre les catholiques conservateurs, en soutenant que pourvoir au fonctionnement d'une Cour qui ne pourrait agir sans cette loi, serait, de fait, approuver l'existence de cette Cour, et favoriser l'établissement de cours semblables dans les autres Provinces.

Or, Rome a été consultée sur l'existence de ces Cours. Voyant que nécessairement les Parlements avaient à prononcer civilement sur des cas de divorce et de mariage, et qu'il fallait une Cour quelque part, elle a déclaré qu'elle serait mieux placée au Parlement fédéral, que dans les Parlements provinciaux, parce qu'elle y serait moins accessible, et rendrait les cas de divorce plus rares. Quand les Provinces y consentiront, on abolira donc ces Cours provinciales, mais en attendant elles fonctionnent, et dans le cas présent il s'agit de pourvoir au fonctionnement de l'une d'elles.

Aucun catholique ne peut approuver l'établissement de ces Cours, ni y participer. Dans le cas présent un catholique qui vote pour l'amendement d'une loi, qui procurera le fonctionnement de cette Cour, en approuve-t-il l'existence ? Les uns disent oui ; les autres disent non. Si les ministres et les conservateurs catholiques votent en sa faveur, l'opposition le leur reprochera au jour des élections ; s'ils votent contre, il y aura désunion entre la députation de Québec, et celles des provinces maritimes malgré des intérêts communs qui leur conseillent l'union : nouvel embarras.

Le gouvernement a tranché la difficulté en retirant sa motion, c'était le parti le plus sage, mais les provinces maritimes en seront peu contentes, et tôt ou tard la question reviendra.

IV.

Au commencement de la Session, l'Hon. Ministre de la Milice a présenté un rapport fort intéressant sur les affaires de son département, dans lequel on a remarqué le paragraphe de l'Adjudant-Général, Colonel Rose, sur l'organisation de la Milice et l'état des forces de la Puissance.

Cette organisation paraît *simple*, *efficace*, *fonctionnant avec facilité*, supérieure même à celle de l'Angleterre.

Nous avons Un MINISTRE DE LA MILICE responsable :

Un ADJUDANT-GÉNÉRAL, premier officier de milice, ayant le Commandement militaire de toutes les Forces, ayant pour aide un DÉPUTÉ-ADJUDANT-GÉNERAL.

Chaque District compte un Député-Adjudant-Général, un MAJOR DE BRIGADE, un PAYEUR, sept GARDES-MAGASINS.

LA MILICE SE DIVISE :

En force active,..	43,451	hommes.
En réserve,...	612,467	"
Total..	655,918	

L'effectif de la Force active se décompose comme il suit entre les diverses Provinces :

Ontario,..	20,556	hommes
Québec,.................	15,066	"
Nouveau-Brunswick,..................	3,327	"
Nouvelle-Ecosse,.....................................	4,192	"

Le tableau suivant nous donne l'effectif des divers corps selon leurs armes :

Cavalerie,....................................	1,500	hommes
Dix batteries de campagnes, (42 canons)..............	750	"
Artillerie de place,..................................	3,558	"
Quatre compagnies de génie,..........................	232	"
Brigade navale d'Halifax,...........................	233	"
Soixante-treize bataillons d'infanterie et de Carabiniers.	37,228	"

Il faut en outre compter sur vingt-cinq corps, dans les Provinces de Québec et de la Nouvelle-Ecosse, qui ont offert leurs services et porteront au besoin la force active a plus de 45,000 hommes.

Le recrutement de cette force active se fait au moyen des engagements volontaires. Après trois années de service, s'ils ne prennent pas un nouvel engagement, les volontaires appartiennent à la réserve, et sont libérés tant que les milices de 1ère, de 2ème et de 3ème classes, c'est-à-dire, les hommes de 18 à 45 ans, n'ont pas été appelés sous les armes.

La réserve se compose de tous les citoyens de 18 à 60 ans, qui sont tous soumis au service militaire et peuvent être appelés par le tirage au sort.

Les armes de l'artillerie sont des canons de 9, se chargeant par la gueule, et des obusiers de 24.

La Cavalerie est armée de carabines et de sabres Spencer.

L'Infanterie, de Carabines Snider se chargeant par la culasse.

La Brigade Navale, de Carabines Snider et de Coutelas. Cette brigade, toute composée de marins, a, en outre, à son service huit canons de 18 et des munitions complètes pour les calibres de bord.

Le service maritime des lacs est fait par la chaloupe canonnière le *Prince-Alfred.*

Tous les employés du Grand-Tronc sont assujétis au service militaire, et forment une brigade à part, pour la protection de la ligne du chemin de fer, sous le commandement du Lieutenant-Colonel Brydges. Composée en partie d'anciens soldats de l'armée régulière, elle a une compagnie d'ingénieurs, et trois compagnies de carabiniers, formant un corps de 2,128 avec une réserve assermentée de 200 hommes.

Les Ecoles militaires sont peu nombreuses ; il y a une école de tir pour l'artillerie, à Toronto. Des Ecoles d'officiers d'infanterie dans les provinces d'Ontario et de Québec dont les élèves sont ainsi distribués :

	PREMIERE CLASSE.	DEUXIEME CLASSE.
Québec,........................	713	1,862
Ontario,........................	470	2,817

Fondées en 1864, à l'occasion de l'affaire du *Trent*, elles ont donné au pays environ 5,000 officiers gradués.

Les exercices pour la force active, de 16 jours par an, ont été réduits à 13 les années dernières : on demande cette année de rétablir le premier

nombre des jours d'exercices, et il faut avouer que ce n'est pas trop. Des milices, formées pendant trois ans à 16 jours d'exercices par an, pourront peut-être soutenir une guerre de tirailleurs et d'escarmouche, mais pourront-elles soutenir une action en face d'une armée régulière ?

Jamais en France on n'a voulu réduire à moins de cinq ans le stage du soldat : les procès verbaux des délibérations des Chambres en font foi pendant soixante ans, et l'on y trouve les noms des Maréchaux de Saint-Cyr et Soult, des généraux de Caux, Préval, d'Ambrugeac fort compétents en matière de législation militaire ; ceux encore des généraux Changarnier, Lamoricière et du comte Daru.

La dernière loi de 1868, qui semble abréger le temps du service militaire, en réalité ne fait que supprimer des pertes de temps qui précédaient l'enrôlement ou le congé définitif : " Nul adoucissement, disait l'empereur, ne sera apporté à ce point."

Et tout ce temps, le soldat français le passe à l'armée, avec quatre, six et huit heures d'exercices par jour, marches fréquentes, campagne en Afrique, ou grandes manœuvres.

Et ces cinq années sont nécessaires : " Ce sont les doctrines de l'expérience, dit M. de Lacombe, tous les hommes compétents le reconnaissent."

Mais aussi ce stage suffit, ajoutent les mêmes autorités : " En cinq années passées sous les drapeaux, le soldat même dans les armes spéciales, le génie, l'artillerie, la cavalerie, ou l'apprentissage est plus compliqué et plus savant, le soldat est fait : il connaît son métier, le supporte vaillamment, souvent l'aime ; il a, si nous osons ainsi parler, revêtu un corps et presque une âme de guerre ; un corps qui ne fléchit pas trop vite sous la fatigue, une âme qui garde son sang-froid, gouverne ses élans immodérés et ses terreurs irréfléchies, demeure maîtresse d'elle-même au milieu des péripéties les plus tumultueuses."

Ainsi la loi militaire actuelle qui nous donne 656,000 hommes en état de porter les armes, ne nous donne pas, comme quelques-uns semblent le croire, une force régulière de cet effectif, mais seulement un effectif de milice, toujours bien inférieur à la troupes régulière.

Ce n'est donc pas sans raison que le gouvernement de la Puissance a obtenu de l'Angleterre de conserver un noyau de troupes régulières, 500 hommes par garnison.

V.

Quatre-vingt douze de nos Zouaves Pontificaux sont revenus, après une heureuse traversée, frais et dispos, un peu hâlés par le soleil d'Italie, mais pleins de santé et d'expérience, nous n'en doutons pas. Nous avons admiré leur bonne tenue, leur simplicité, leur modestie, leur aisance ; aussi l'accueil a-t-il été chaleureux et plein d'amitié. Conduits à Notre-Dame par une foule immense qui les acclamait sur leur passage, ils y ont entendu les bonnes paroles de M. l'abbé Colin, et chanté le *Te Deum* en actions de grâces de leur heureux retour.

Après la bénédiction du Saint-Sacrement, ils ont été reçus au Séminaire et servis par les prêtres de cette vénérable Maison qui les avait invités à un dîner splendide : " *Cela vaut bien la table du Pape*, disait l'un d'eux en riant." Après le dîner, ils ont tous repris, joyeux, le chemin de la maison paternelle où les attendait les plus douces joies, et un repos bien mérité.

Vers la fin du dernier mois, Mgr. l'Archevêque de Québec a dû quitter Rome, où sa santé ne s'améliore pas ; il y a donc tout lieu d'espérer que le vénérable prélat sera en Canada pour célébrer dans sa cathédrale avec son clergé et son peuple les fêtes de Pâques.

Mgr. Taché est rendu à Saint-Boniface, il a eu avec Riel une entrevue dont les détails ne nous sont pas encore parvenus.

Le prélat agira-t-il comme délégué du Gouvernement ? Quelle est la limite de ses pouvoirs? C'est ce que nous ne pouvons affirmer d'une manière précise. Certaines dernières nouvelles pourraient nous font craindre que la mission du vénérable évêque n'ait pas plus de succès que celle du Colonel de Salaberry et de M. le Grand-Vicaire Thibault, qui se sont acquis l'estime de la population, mais sans exercer sur elle une influence sérieuse ; pour nous, nous conservons meilleure espérance.

S'il faut en croire le *New Nation*, le gouvernement de Riel ne paraît nullement décidé à faire des concessions, mais s'il croit que le gouvernement s'humiliera devant une poignée d'hommes révoltés, il se trompe et les préparatifs militaires qui se font à Toronto et en Angleterre, le lui prouveront cruellement à l'ouverture des communications. C'est ridiculement prétentieux de sa part de se croire le représentant d'un peuple, il n'est que le représentant d'un canton révolté, que l'on aurait ici bientôt réduit à la raison.

Le meurtre de Scott, loin de lui concilier les esprits, n'a fait au contraire que les aigrir, et n'est pas propre, quoiqu'on écrive du Nord-Ouest, à lui rallier la population anglaise. Ce meurtre a déjà été blâmé au parlement et la presse s'en est ému. Il n'y a qu'un gouvernement légitime qui ait le droit de l'exécution capitale.

En vertu de quel droit encore ont été emprisonnés et les Officiers et le Gouverneur de la Baie d'Hudson ? Ce gouvernement, au moins était légitime, tout autant que le pouvoir de l'Angleterre dont il reste le seul représentant, tant que le territoire de la Rivière-Rouge n'a pas été livrée au Canada.

Que peut-il sortir de bon de tels antécédents ? L'Hon. M. McDougall a été officiellement blâmé, c'est vrai ; mais les fautes d'un parti n'excusent pas celles de l'autre.

Le procès Guibord nous donne un singulier spectacle : des hommes qui se disent les porte-flambeaux de la vérité sont aller exhumer de la poussière des bibliothèques, toutes les vieilles calomnies, tous les mensonges, jetés à la face de l'Eglise dans les siècles passés, et auxquels l'Europe impie et révolutionnaire ne croit même plus aujourd'hui.

Des hommes, qui se vantent d'être les amis de la liberté, en sont à regretter que l'Angleterre n'ait pas traité l'Eglise du Canada comme l'Irlande, qu'on ne lui ait pas appliqué les lois draconiennes d'Elizabeth, et sans doute que quelque nouveau Guillaume d'Orange n'ait pas encore baigné les pieds de son cheval dans le sang des catholiques pour en éteindre la race.

Des hommes qui se targnent de tolérance, pleurent les beaux jours de Néron et de Domitien, envient aux Iroquois le massacre des missionnaires, le sang bu dans leurs crânes et leurs chairs dévorées palpitantes.

Et ces hommes, se vantent d'être des hommes de progrès ! Non, ce sont des arriérés de plusieurs siècles qui veulent amener le monde à la barbarie.

Voilà donc les Phénix de l'Institut-Canadien ; par eux, jugez des autres ! par eux, jugez cet Institut où l'on va se nourrir de l'impiété de " Voltaire," et s'abreuver dans les œuvres immorales " d'Eugène Sue." C'est là le nid de vipères noires qu'il ne faut point se lasser de signaler à la jeunesse ; c'est un fait qui nous est clairement acquis par cette triste plaidoirie, et, de plus, hautement avoué par ses disciples : *L'Institut-Canadien est Voltairien !*

Le clergé de Montréal a fait, ce dernier mois, trois pertes nouvelles.

La première est celle de M. l'abbé Barrett, décédé à l'Asile de Bethléem, fondé par l'Hon. M. C. S. Rodier. Né en 1840, prêtre en 1867, il fut nommé vicaire à St. Henri des Tanneries des Rollands. Sa faible santé ne lui permit pas de résister longtemps aux fatigues de ce ministère, au bout de quelques mois, il fut nommé chapelain de l'Asile Bethléem. Après trois années de souffrances, entouré des soins les plus délicats, il vient de mourir, ayant, dans sa carrière trop courte, édifié tous ceux qui l'ont connu par la douceur de son caractère, son zèle et sa profonde piété. Il a été enterré à St. Anicet, sa paroisse natale.

La seconde mort que nous avons à pleurer est celle du Rév. Père O'Brien, frappé d'appoplexie dans la nuit du 30 mars. Depuis longtemps sa santé s'affaiblissait sans cependant laisser prévoir que la mort serait si prompte.

Le Rév. Père O'Brien était né le 8 mai 1810, à Aughnaga dans le Comté de Tyrone, en Irlande. Il appartenait à l'une de ces vieilles familles catholiques profondément pieuses, et dévouées à l'Eglise jusque dans les jours les plus mauvais de la persécution, et qui compte aujourd'hui encore, en réunissant ses diverses branches, au moins trente-quatre prêtres aussi zélés que celui qu'elle vient de perdre.

Il étudia au collége de Carlow, obtint de grands succès en philosophie, et après un brillant examen, il fut reçut au collége de Maynooth pour y étudier la théologie, réussissant du reste dans des branches bien opposées, dans la poésie, la logique et les sciences exactes qui firent toujours ses délices. Il eut pour professeur à Maynooth le docteur Kelly, archevêque d'Armagh, et primat d'Irlande.

Ordonné prêtre en 1835, il obtint au concours la cure de Maghrabeth, tout près de sa paroisse natale ; il y travailla avec zèle et mérita l'estime et la confiance de tous ses paroissiens.

Au bout de deux ans, il fut transféré à l'importante mission d'Armagh, siège du défunt docteur Crolly. Le primat sut apprécier ses rares qualités d'esprit et de cœur, il en fit son ami, son confident, et plus d'une fois il dut à ses lumières, à sa prudence et à sa modération, la solution des plus graves difficultés. Bonté et fermeté, activité et sagesse, telles furent les qualités que déploya le Père O'Brien dans cet emploi nouveau. Tous le consultaient, riches et pauvres, et sur toutes sortes d'affaires, son influence s'étendit jusqu'à ses confrères, et il n'y en eut peu qui ne trouvèrent pas un bon conseil auprès du *jeune Curé du Primat.*

A peu de distance d'Armagh s'élevait sur une colline le petit séminaire diocésain, c'était le lieu de promenade favori du Père O'Brien, qui se délassait de ses travaux en se rendant " à la montagne," où il remplaçait le professeur de mathématiques, prenant son plaisir à faire la classe aux jeunes enfants.

Au bout de sept années, il fut placé à la tête de la vaste paroisse d'Augnacloy, où le trouva l'année critique de 1837, durant laquelle l'Irlande fut en proie à la plus horrible famine. Le nouveau curé déploya toute l'énergie, toute la force, toute l'activité de sa charité, pour venir au secours de ce peuple mourant. Ce futlui qui fut l'âme de toutes les opérations du comité-général, fondé par Lord Clarendon, et tout composé de gentilshommes et de ministres protestants ; il reçut d'eux dans cette occasion les plus grands éloges.

Il administrait la paroisse d'Augnacloy depuis six ans, lorsqu'il résolut de mettre à exécution un projet mûri depuis longtemps : il demanda la permission d'entrer à Saint–Sulpice. Le Primat versa des larmes en la signant, et en embrassant pour la dernière fois ce prêtre intelligent et dévoué dont il appréciait si vivement la perte, et qui était en même temps son meilleur ami.

Le Père O'Brien entra à la Solitude (1) en 1849. Après huit mois d'épreuve, il s'embarqua pour le Canada, et arriva à Montréal le 10 octobre de la même année.

Il travailla d'abord à l'Eglise de Saint-Patrice, mais quand le Séminaire fonda Sainte-Anne, le Père O'Brien, y fut placé, pour organiser cette nouvelle surcursale. Il fit orner l'Eglise, fonda des écoles de garçons et de filles, qu'il visitait souvent pour encourager les maîtres et les élèves, et acheva d'épuiser sa santé dans des travaux qui ne lui laissèrent de repos ni le jour ni la nuit.

Depuis huit ans, ses forces ne répondant plus à son zèle, il avait obtenu de se retirer à Saint-Patrice. Là, il put encore se livrer quelquefois au travail de la prédication. C'était un bonheur pour la population irlandaise d'entendre de nouveau cette parole si claire, si solide, toujours à la portée de son auditoire ; car il prêchait avec toute la simplicité d'un père qui instruisait ses enfants, et avec toute la dignité du prêtre revêtu d'un ministère sacré. Il y avait deux choses qu'il ne pouvait, disait-il, souffrir dans la chaire, " l'*obscurité* et l'*ennui* des *auditeurs.*" Aussi ses discours, comme prédicateur, ont-ils été des plus distingués, tandis que les autres parties de son ministère se résumaient en ces deux mots " *bonté et affabilité pour tous.*"

Ce fut surtout dans la direction de l'Asile des Orphelins de Saint-Patrice, qu'il déploya toute la tendresse de son zèle ; ce fut là un de ses emplois les plus aimés. Il chérissait ces enfants, et il déploya pour eux toute l'activité d'une charité véritablement pleine de sollicitude, conduisant les intérêts de cette maison en véritable père et en homme d'affaires ; aussi est-ce à ses travaux qu'elle doit la prospérité dont elle jouit aujourd'hui. En retour, les enfants l'aimaient, et l'on sait combien ont été amères et abondantes les larmes qu'ils ont versées en apprenant qu'ils étaient une seconde fois devenus orphelins.

Pendant trois jours, le corps du défunt fut exposé à la vénération d'une foule immense qui ne cessait de remplir le lieu où il avait été déposé. Le vendredi suivant, eurent lieu les obsèques. Après la messe, chantée par le Rév. Messire Bayle, Supérieur du Séminaire, au milieu d'une réunion nombreuse du clergé et de toute la population irlandaise, la dépouille mortelle du Père O'Brien fut conduite à Notre-Dame où il repose en paix, en

(1) Maison du noviciat des Messieurs de St. Sulpice, à Issy, près Paris.

attendant le jour de la résurrection du Seigneur, et de la manifestation de ses œuvres nombreuses dont il a, nou sl'espérons, déjà reçu la récompense.

La troisième mort est celle du Vénérable M. Bonin, ancien curé de sainte-Scholastique, décédé le 5 de ce mois, à saint-Clet, chez son neveu le Docteur Léonard ; nous n'avons encore reçu aucun détail sur sa vie, nous la remettons à la prochaine chronique.

VI.

Un fait s'est passé à Rome dans les derniers mois, qui a causé une vive émotion dans la Ville-Sainte, mais qui, dénaturé par la presse impie, est devenu un scandale : nous rétablissons la vérité d'après les meilleures sources.

Depuis plus de trente ans le Patriarche de Babylone, lorsqu'un siège venait à vaquer dans les limites de sa jurisdiction, envoyait une liste de candidats au Saint-Père, qui fesait son choix, et envoyait les bulles de consécration.

Or, dernièrement deux siéges vinrent à vaquer, le Patriarche envoya sa liste à Rome, le Pape fit son choix et expédia les bulles.

Mais dans l'intervalle le Patriarche ayant été circonvenu, demanda au Pape une mutation de siège entre les deux élus ; le Saint-Père y consentit, déchira les premières bulles et en envoya de nouvelles.

Ce n'était pas ce que voulait le Patriarche, les élus ne lui étaient pas agréables ; probablement trompé, il incrimina l'un, et refusa de consacrer l'autre, déclarant qu'il n'irait point au Concile s'ils allaient à Rome où ils voulaient en appeler au Pape.

Pie IX par condescendance ordonna aux deux élus de s'arrêter à Alep, puis il ordonna une enquête d'où l'élu incriminé sortit innocent ; tous les deux furent appelés à Rome.

Après les avoir entendus, le Saint-Père fit appeler le Patriarche, et s'entretint longtemps avec lui. Dès le début le Patriarche s'emporta, nia la suprématie du Pape, et déclara qu'il ne pouvait accepter les suffragants, parce qu'on " n'obligeait pas une femme à épouser un homme malgré elle."

L'exemple n'était pas heureux ; Pie IX donna vingt-quatre heures au Patriarche pour réfléchir, en exigeant qu'il signât sur l'heure ou la promesse de consacrer les élus, ou qu'il donnât sa propre démission.

La nuit porte bon conseil, le Patriarche, le lendemain fit savoir au Saint-Père qu'il consacrerait les deux suffragants, et il a tenu parole.

Tels sont les faits dans leur simplicité, et sans ces *colères*, cet *emportement*, ces *plumes brisées*, dont les récits hostiles au Saint-Siège avaient embelli leur narration. Le Saint-Père a été juste après avoir poussé la condescendance jusqu'aux dernières limites.

Le 17 février, le Saint-Père, en train de gala, est allé faire l'Ouverture de l'Exposition des objets d'Art religieux aux Thermes de Dioclétien, avec une pompe et un éclat dignes de la Capitale du monde chrétien. Plus de cinq cents évêques étaient réunis sous les cloîtres splendides de la Chartreuse des Carmes. Un soleil printannier versait à flots sa lumière et sa douce chaleur, une foule immense acclamait le Pontife sur tout le parcourt.

Pie IX a trouvé dans son cœur d'admirables paroles pour répondre au discours de réception du Cardinal Berardi, pro-ministre des travaux publics et Président de la Commission d'Exposition.

Le discours du Saint-Père a touché quatre points : l'influence de la Religion sur les Arts, l'immutabilité et la Puissance de l'Eglise sur les Rites Orientaux.

Parlant des trois chefs-d'œuvre artistiques que Rome possède, la *Communion de St. Jérôme* du Dominiquin ; le *Moïse* de Michel-Ange, et la basilique de Saint-Pierre, il a dit :

“ La Religion a guidé le pinceau auquel nous devons la figure du grand docteur : la Religion a conduit le ciseau qui a mis quelque chose de divin dans la tête du Souverain Législateur du peuple de Dieu : la Religion semble avoir elle-même tenu le compas qui a tracé les lignes du temple le plus magnifique du monde.

“ Je remercie Dieu qui m'a fourni l'occasion de manifester la puissance de l'Eglise, puissance inébranlable, reposant “ *supra firmam Petram.* ”

“ Cette Religion est immuable ; l'on a dit que l'Eglise avait besoin d'un 89 ; et Moi, je dis que c'est un blasphème : cette idée est empruntée au grand démagogue de l'Italie.” (1)

Ces paroles ont été suivies d'un moment de silence et de stupeur ; puis Pie IX sachant que les Evêques Orientaux se préoccupaient au sujet de leurs rites, il a repris, et il a dit à leur grande joie :

“ J'ai eu en vue en décrétant l'Exposition de fortifier l'unité, et lorsque je parle de l'unité, il ne faut pas croire que je veuille détruire les Rites Orientaux. Je vois ici des évêques d'Orient, qu'ils se rassurent : leurs rites sont vénérables et sacrés, et il faut les conserver, mais on peut, à l'aide de l'unité, fortifier la discipline.

“ Je remercie donc tous ceux qui ont contribué à organiser cette belle Exposition de l'Art chrétien. Je remercie les exposants qui ont voulu, par leurs efforts, la rendre plus magnifique et je les bénis tous, ceux qui sont présents et ceux qui sont absents.”

Après cette Allocution plusieurs fois interrompue par de longs applaudissements, Pie IX a parcouru les diverses salles et a témoigné à chacun des exposants sa pleine satisfaction : et à sa sortie, il fut accueilli sur la place des Thermes par une ovation des plus enthousiastes. C'est un triomphe pour l'Eglise.

Les *Missions Catholiques*, dans leur numéro du 18 février, nous en fait connaître une nouvelle, dans un pays où depuis des siècles la Religion n'avait qu'à gémir.

En 1536, le luthéranisme fut imposé aux Danois par un prince apostat qui fit jeter en prison tous les évêques du royaume, et déclara la nation séparée de l'Eglise. La législation oppressive, issue de cette révolution violente, rendit impossible, durant trois siècles, toute tentative d'apostolat catholique. Jusqu'à l'année 1849 les conversions furent très-sévèrement défendues ; les enfants nés de mariages mixtes devaient être élevés dans le protestantisme, les catholiques payèrent la dîme aux ministres luthériens, les missionnaires furent traités comme des hommes dangereux pour l'Etat. L'on comprend que, sous de pareilles entraves, le nombre des catholiques dût se trouver réduit à bien peu de chose.

---

(1) Elle a été faussement attribuée à M. de Failloux, “ *je n'ai pensé, ni dit, ni écrit cela nulle part,*” a répondu l'ancien ministre ; et de plus, il est prouvé, qu'aucune lettre de M. de Falloux n'a été imprimée dans la *Gazette d'Augsbourg*.

La liberté des cultes, inscrite dans la Constitution du 5 juin 1849, permit enfin à la vie catholique de reprendre son action, le tableau suivant nous en donne le progrès :

En 1850 : il n'y eut à Copenhague que
10 baptêmes d'enfants ;
6 premières communions ;
20 élèves à l'école catholique ;
En 1868 : Il y a eu dans la même ville :
70 baptêmes d'enfants ;
80 premières communions ;
300 élèves à l'école catholique.

Au mois d'avril 1866, M. Grüder écrivait : " En 1850 il n'y avait dans tout le Danemark aucune confrérie, aucune congrégation religieuse, aucun livre catholique d'instruction ou de piété écrit en langue danoise. Actuellement, nous pouvons déjà former une petite bibliothèque où l'on trouve des catéchismes, des manuels de prières, une histoire ecclésiastique du Danemark, des traductions de la *Vie dévote* et de *Fabiola*, des livres de controverses, etc....et depuis l'année 1853, nous publions un journal catholique.

" Nous avons les œuvres suivantes :

" Une Association sous le patronage de Saint-Auscaire pour la publication des livres ;

" Des conférences de Saint-Vincent de Paul ;

" Une Congrégation de Marie formée par les Dames pour fournir des vêtements aux pauvres ;

Une Congrégation de la Sainte-Famille pour le patronage des jeunes filles ;

" Nos jeunes gens forment une Association pour le chant religieux.

" Nous avons érigé chez nous les Confréries du Sacré-Cœur et de l'Immaculée-Conception de Marie, ainsi que l'Apostolat de la prière. L'année dernière, à l'occasion du Jubilé millénaire de Saint-Auscaire, j'ai eu la consolation d'introduire la dévotion des Quarante-Heures."

Dans une lettre du 16 décembre 1869, le nouveau Préfet Apostolique parle en ces termes des espérances que présente la mission danoise :

" Si l'on considère que depuis dix-huit ans que je suis à Copenhague, le nombre des convertis adultes s'est élevé à quatre cent cinquante, et que dans les deux stations du Juttand, les résultats sont relativement plus considérables, il est assurément permis de conclure qu'en Danemark un terrain bien fécond est offert à l'activité apostolique, et que bientôt peut-être sonnera l'heure de la grâce qui doit rendre à l'Eglise cette partie de la Scandinavie autrefois si fidèle et si dévouée à sa mère spirituelle. On ne peut encore montrer ici un développement extérieur du catholicisme aussi rapide que dans certains pays, aux Etats-Unis, par exemple, où des émigrants, venus de contrées catholiques, fournissent l'apport le plus notable dans l'augmentation de la population catholique. En Danemark, cette augmentation se fait exclusivement par des conversions ; progrès plus lent, mais en réalité plus vrai. Outre le bien directement accompli par les missionnaires, en arrachant les âmes à l'hérésie, il en est un autre qui pour être moins immédiat, n'est pas sans importance. A mesure qu'ils revien-

dront au catholicisme, les peuples protestants d'Europe feront servir à l'œuvre apostolique de l'Eglise l'influence qu'ils exercent, comme peuples civilisés, sur les nations infidèles."

Il se fait beaucoup de bruit autour de la question des monnaies pontificales. En quoi consiste-t-elle ? Le voici :

Le gouvernement pontifical négociait son entrée dans l'union monétaire déjà conclue entre la France, la Suisse, l'Italie et la Belgique. Il s'agissait s'il serait reçu en raison de sa population ancienne, ou de celle que lui on faite les événements des dernières années. Le Saint-Siège demandait l'union sur l'ancienne base de sa population, autrement il eut accepté la spoliation de ses Etats par l'Italie ; la France, de son côté, avait des engagements avec le cabinet de Florence qu'elle n'a pas jugés pouvoir rompre, l'union n'a pu avoir lieu.

Cependant les monnaies divisionnaires pontificales, pièces de deux francs, de 1 franc et de 50 centimes, circulaient en France ; le Ministère des finances, le traité n'ayant pas eu lieu, vient d'en interdire la circulation, en les frappant d'un escompte de neuf centimes par franc. Cette mesure cause une perte aux détenteurs et a donné l'occasion à la presse impie d'insulter le gouvernement pontifical. Le mal, du reste, sera en partie réparé, car beaucoup de bureaux catholiques se sont ouverts pour recevoir les monnaies pontificales au pair, et éviter aux possesseurs et au Saint-Siège une perte inévitable.

Cette affaire n'a pas été jugée à Rome avec la même sévérité que par la presse. " Il est faux que le *Journal de Rome*, le seul officiel, ait qualifié de *déloyale* la mesure prise par M. Buffet. On reconnaît, au contraire, que la situation faite au gouvernement français par l'encombrement des monnaies pontificales était embarrassante, et voilà pourquoi, écrit-on de Rome, on ne blâme pas ici la mesure."—(E.Sofflet.)

VII.

Sur la foi du télégraphe transatlantique, qui n'en mérite aucune, nous avions annoncé avec toute la presse américaine, que le ministère français avait été battu sur la question de politique intérieure et des candidatures officielles ; cette défaite au contraire a été une éclatante victoire.

Dans la séance du 22 février, le ministère a obtenu un vote de confiance explicite: 232 voix contre 18 ont adopté une formule d'ordre du jour qui ne laisse plus aucun doute sur l'accord entre le cabinet et la chambre. Voici cet ordre du jour :

" En présence des déclarations si nettes et si loyales du ministre qui assurent au pays l'ordre et la liberté, la Chambre passe avec confiance à l'ordre du jour."

Le ministre dont les déclarations " si nettes et si loyales" ont valu au cabinet cette unanime adhésion, est M. le Comte Daru, ministre des affaires étrangères. Tout l'honneur lui en revient : sa parole a dissipé tous les nuages, et la chambre toute entière, à l'exception des *irréconciliables*, s'est laissée gagner par ce langage simple et ferme, expression éloquente d'une conscience honnête.

Les deux jours suivants ont été consacrés à la discussion sur les Candidatures officielles. L'extrême droite, composée des défenseurs du régime personnel, a voulu livrer sa grande bataille, qui n'a été pour elle qu'une déroute complète.

Le Cabinet a déclaré, franchement et clairement, qu'il réprouve les candidatures officielles, et que, pour son compte, il est décidé à ne jamais intervenir dans les élections. Sommé par la droite de revenir sur cette déclaration pour l'atténuer par quelque exception, M. Ollivier l'a, au contraire, plus fortement accentuée. La droite furieuse, inquiète, résolue à entraîner le Cabinet, propose alors un ordre du jour, qui implique la reconnaissance, au moins théorique, des candidatures officielles.

L'ordre du jour est signé de 50 membres ; si le ministère le repousse, il rompt avec ceux qui s'intitulent eux-mêmes "le parti dynastique ;" s'il accepte, son honneur est engagé, il donne moralement sa démission, et déchire les deux programmes dont il s'est fait l'interprète.

Grave alternative !

Après les paroles de M. Daru, nulle hésitation n'était possible ; il n'y en a point eu. M. le Garde des Sceaux a déclaré très-nettement que le ministère n'accepterait que l'ordre du jour pur et simple, c'est-à-dire la consécration par un vote de la Chambre, de l'abandon des candidatures officielles ; 185 voix contre 56, lui ont donné raison. L'extrême droite a été battue, et du même coup le ministère a rallié la gauche parlementaire. Double victoire !

Voilà un grand acte, une belle journée ; on l'appellera dans l'histoire, "*La fin de la candidature officielle.*"

Maintenant vienne la dissolution de la Chambre, le ministère peut être sûr que la France lui rendra une majorité libérale.

L'Archiduc Albert, le frère aîné de l'Empereur d'Autriche, a fait un voyage de deux semaines, consacré à visiter Paris et les principaux ports de France. Il a été enchanté et ravi de tout ce qu'il a vu ; La Cour et la haute société parisienne n'a pas moins goûté la simplicité, la bonhomie et la justesse des idées qu'exprime le vainqueur de Custozza. Ce voyage intrigue fort les Cabinets de Berlin et de Saint-Pétersbourg, qui se demandent ce qu'a pu faire si longtemps en France le frère de l'Empereur d'Autriche.

Le 7 mars, s'est ouvert la discussion sur le projet de loi relatif aux rapports entre les propriétaires et les fermiers irlandais ; c'est une question vitale où s'agite le sort de toute nation longtemps persécutée, longtemps spoliée et contre toute justice.

Le projet Gladstone commence à recevoir une certaine approbation, mais ce que demande la masse de la population est l'extension de la coutume d'Ulster à l'île entière. Or, voici comment l'*Univers* expose cette coutume pour ceux qui ne la connaissent pas :

" Paddy McNeil a affermé au squire So et So quarante acres de terrain à raison de vingt-cinq shellings par an, et par acre ; or, il lui survient l'idée d'émigrer en Australie ou au Canada. Il va trouver son voisin Patrick O'Mahoney et lui dit : Je vais te céder ma ferme au même prix ; seulement comme l'acre de terre que je ne paie annuellement que *vingt-cinq* shellings en vaut *trente-cinq*, ce qui me fait une différence de vingt livres

par an, tu me donnera cent livres de pot-de-vin ; Paddy a le soin d'ajouter que le propriétaire n'a pas le droit de s'opposer à la subtitution, attendu que c'est la coutume de l'Ulster."

Ainsi dans l'Ulster les terres sont affermées bien au-dessous de leur valeur réelle, et l'extension de cette loi à toute l'Irlande, sera un véritable soulagement pour les pauvres fermiers irlandais. Nous rendrons compte plus tard des débats sur la question, qui ne nous sont pas encore parvenus.

La loi sur l'*Education obligatoire* de M. Forster inquiète les catholiques qui se sont réunis en comité, au mois de février, pour discuter la loi et prendre les moyens d'y introduire quelques amendements en faveur des enfants catholiques et pauvres, dont la foi est mise en péril par le bill projeté.

Beaucoup de membres du clergé, de Vicaires-généraux, de laïques zélés, ont prit part à cette réunion dont voici les principales résolutions, destinées à être mises sous les yeux des législateurs anglais :

" Les pétitionnaires, disent-elles, voient avec regret que le bill pour l'Education primaire, récemment présenté à votre honorable Chambre, ne favorise pas autant qu'ils le désirent l'extension du système actuel d'éducation confessionnelle.

" Ils demandent à votre honorable Chambre que, dans toute loi qu'elle pourra voter, elle maintienne cette liberté religieuse, sous le régime de laquelle on élève aujourd'hui les enfants des pauvres, et qu'elle ne prenne aucune mesure de nature à forcer les pauvres de la communion catholique à envoyer leurs enfants dans les écoles où la discipline et le cours d'instruction seraient une violation de leur conscience, et une atteinte à leurs intérêts spirituels, en tant que catholiques."

C'est ce qui aurait lieu, en effet, si ces enfants, n'ayant pas d'écoles catholique à leurs dispositions, étaient *obligés* par la loi de fréquenter les écoles protestantes.

Cette pétition, lue dans toutes les églises et chapelles de Londres, signée par les fidèles de chaque Congrégation, sera présentée à la signature de tous les catholiques anglais et l'on verra si, en présence d'une telle manifestation, M. Forster persistera à contre-carrer les intérêts des catholiques dont le nombre croît de jour en jour.

Le Parlement fédéral de l'Allemagne du Nord s'est ouvert le 14 février. Dans la première moitié du discours d'ouverture, le roi Guillaume énumère les projets de lois qui seront soumis aux débats : dans la seconde, il traite spécialement de l'exécution du traité de Prague, sujet délicat, en présence surtout du mouvement d'opposition qui se manifeste en Bavière et d'autres Etats. Le langage royal est, à cet égard, aussi clair que le comporte le dialecte allemand dans lequel il est écrit :

" La réciprocité donnée par l'engagement pris par les *princes* allemands, dans l'intérêt des droits communs et *suprêmes (?)*, assure aux rapports du Nord avec le Sud, une *solidité indépendants des fluctuations des partis politiques.*"

Ce qui veut dire, en bon français, que le roi de Prusse s'inquiète peu de l'opinion des peuples, et que, leurs princes ayant signé le traité de Prague, la politique envahissante de M. de Bismark ne s'arrêtera pas à moitié chemin.

Mais ce chemin, on veut le faire sans bruit, de peur d'éveiller le lion qui dort.

Un député du parti national-libéral a présenté la motion de procéder immédiatement à l'annexion du Grand-Duché de Bade dans la Confédération du Nord. M. de Bismark n'a pas été de cet avis, il a même un peu raillé le zèle téméraire de M. Lasker et du parti libéral, qui prétend faire la leçon à l'intelligence, au jugement, au patriotisme du comte de Bismark.

Ce n'est point que le premier ministre prussien, ne convoitise, autant que M. Lasker, l'annexion du Duché badois ; mais il croit qu'il faut patienter et être prudent. Annexer Bade, serait activer en ce moment les résistances de la Bavière et du Wurtemberg, et M. de Bismark persuadé que l'accession viendra, ne veut pas de violence.

Il faut, pour être ainsi ménagés par la Prusse, que les Bavarois aient la chance de trouver, ailleurs que chez eux, un appui contre l'omnipotence prussienne. M. de Bismark est aussi fin qu'avide, ce qu'il prend il veut le bien tenir : s'emparer de Bade, peut être facile ; le garder est plus difficile. Car qui sait si l'Europe laissera faire ! Pour le moment, le ministre qui voit de plus haut et de plus loin que les fougueux du parti national, croit que l'Europe est peu accommodante, et, comme dit un journal français, que les " Vents d'Ouest " pourraient être malsains.

La motion a été retirée, et hommage a été, par le fait, rendu à la sagacité du fin politique.

H. * * *

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE VIII.

SUITE DE LA DEUXIÈME GUERRE DES IROQUOIS. RUINE DES HURONS M. DE MAISONNEUVE PASSE EN FRANCE POUR AMENER UN SECOURS DEVENU NÉCESSAIRE. DE 1650 A 1652.

XII.

Les Iroquois détruisent la nation neutre, qui avait donné asile à des Hurons, et se tournent ensuite contre Villemarie.

L'année 1650, les Iroquois ne firent pas aux Français une guerre aussi rude qu'on avait eu sujet de l'attendre : c'est qu'ils portèrent alors leurs armes et envoyèrent la plupart de leurs troupes chez la nation neutre, où le gros des Hurons s'était réfugié. Ayant enlevé deux places, qui étaient les frontières de cette nation, dans l'une desquelles se trouvaient seize cents hommes, ils massacrèrent principalement les vieillards et les enfants, qui n'eussent pu les suivre, et firent un si grand nombre de prisonniers, qu'ils conduisirent en captivité, dans leur pays, presque toute la nation neutre. Cette catastrophe causa la ruine de toute la nation, les autres bourgades plus éloignées ayant pris la fuite et s'étant condamnées à un bannissement volontaire. Enfin la famine, qui poursuivait partout ces fugitifs, les contraignit de se disperser dans les bois, sur les lacs et les rivières les plus écartés, afin d'y trouver quelques moyens de subsistance pour éviter la mort. Cette guerre, occupant ainsi les Iroquois au loin, fut cause que plusieurs sauvages des nations alliées s'arrêtèrent à Villemarie pour s'y faire instruire ; et nous voyons qu'un certain nombre y reçurent le baptême, en 1650 et 1651. Mais, dès le printemps de cette

dernière année, les Iroquois l'attaquèrent avec tant de constance et d'opiniâtreté, qu'il y avait peu de jours où ils ne donnassent aux colons quelque alarme, et que, presque sans cesse, on les avait sur les bras. Il est vrai que, dans ces attaques journalières, les Iroquois perdirent bien des hommes; mais, comme leur nombre était incomparablement plus grand que celui des colons, et qu'ils avaient toujours de nouveaux guerriers pour remplacer ceux qui étaient morts dans les combats, leurs forces n'en étaient pas affaiblies, au lieu que celles des autres diminuaient de beaucoup, à mesure que les pertes réduisaient de plus en plus leur petit nombre. Au mois de mai, ils s'approchèrent de Villemarie et commencèrent par attaquer quelques maisons où des colons étaient logés. Ils pillèrent celle du meunier, ainsi qu'une autre, et cela à la vue et à la portée de la voix du Fort ; ce qui arriva, sans doute, à l'occasion du fait que nous allons rapporter.

XIII.

A Villemarie, Boudart est massacré par les Iroquois et sa femme prise.

Un brave et pieux colon, Jean Boudart, qui, en 1642, avait épousé, à la Rochelle, Catherine Mercier, l'un et l'autre d'une vertu solide, et dans l'usage de s'approcher très-souvent des sacrements, furent les deux premières victimes immolées, en 1651, par la fureur de ces barbares. Boudard, étant sorti de sa maison avec un nommé Jean Chicot, l'un et l'autre se voient surpris tout à coup par huit ou dix Iroquois, qui se mettent à les poursuivre. Chicot, dans sa fuite, se cache sous un arbre qu'on avait sans doute récemment abattu, et les Iroquois, sans chercher alors à le retirer de là, courent à la suite de Boudart, qui se dirigeait à toutes jambes vers sa maison. Arrivant assez près, il rencontre sa femme et lui demande si le logis est ouvert. "—Non, lui répondit-elle, je l'ai fermé." "—Ah ! " s'écrie alors Boudart, voilà notre mort à tous deux : fuyons prompte- " ment." Se mettant donc l'un et l'autre à courir pour regagner la maison, la femme, qui ne pouvait tenir pied à son mari, demeura derrière lui et fut prise par les barbares. Boudart, déjà près de la maison et presque sauvé, attendri par les cris et la voix de sa femme, revient aussitôt sur ses pas pour la délivrer. Il tombe sur les Iroquois, si rudement à coups de poing, que ces barbares, ne pouvant se débarrasser de lui ni le faire prisonnier, finissent par le massacrer sur le lieu même. Quant à la femme, ils lui conservèrent la vie afin de la faire périr, au milieu des plus cruels supplices, dans leur pays ; car c'était leur coutume de ne point tuer sur-le-champ leurs prisonniers, à moins qu'ils ne se vissent contraints par la nécessité de conserver leur propre vie.

XIV.

Action hardie de trois Montréalistes pour secourir Boudart et sa femme.

Cependant les cris de Jean Boudart et de sa femme ayant donné l'alarme aux colons, Charles Le Moyne, Archambault et un rutre accourent

incontinent ; et, sans le savoir, tombent eux-mêmes dans une embuscade de quarante Iroquois cachés derrière l'hôpital. Ces barbares veulent alors leur couper le chemin ; mais les autres, revenant aussitôt sur leurs pas, prennent la fuite et passent hardiment assez près de ces quarante hommes, qui ne manquent pas de faire sur eux de vives décharges, toutefois sans aucun accident pour ces braves colons, sinon que le bonnet de Le Moyne fut percé d'une balle. Echappés à leur feu, ils se dirigent tous trois vers la porte de l'hôpital, qu'ils trouvent heureusement ouverte ; circonstance qui donna lieu d'admirer les soins de la Providence sur ces généreux colons. Ils auraient été pris infailliblement, si cette porte eût été fermée ; et de plus si, de leur côté, les Iroquois eussent passé les premiers devant l'hôpital ainsi ouvert, ils y fussent entrés, eussent pris mademoiselle Mance, qui s'y trouvait alors seule, et pillé et livré aux flammes toute la maison. Mais ces trois hommes y étant entrés promptement, et ayant fermé les portes sur eux, les Iroquois ne songèrent pas à les forcer.

XV.

Résistance vigourense de Chicot, qui lui sauve la vie.

Ils se retirèrent incontinent, emmenant avec eux Catherine Mercier, et se mirent à chercher Jean Chicot, qu'ils avaient vu se cacher sous l'arbre. Celui-ci, ayant été découvert, se défendit avec tant de vigueur contre tous ces Iroquois, quoiqu'il fût sans armes, et les frappa si rudement du pied et du poing, qu'il leur fut impossible de l'entraîner de force avec eux et de le prendre. Craignant enfin, pendant qu'il se débattaient ainsi avec lui, d'être joints par des Français qu'ils voyaient venir au secours de Chicot, ils lui enlevèrent la chevelure avec un morceau du crâne : ce qui pourtant, chose assez remarquable, ne l'empêcha pas de vivre près de quatorze ans depuis ce jour, qui fut le 6 du mois de mai 1651. On lit dans le journal des PP. Jésuites que Boudart, appelé vulgairement *Grand-Jean*, eut la tête coupée par les Iroquois qui, sans doute, l'emportèrent dans leur pays comme trophée de guerre (*). Son corps fut inhumé le lendemain le 7 mai ; et, le 14 mai suivant, Jean de Saint-Père, en qualité de greffier de la justice de Villemarie, procéda à l'inventaire et à la vente des meubles de Boudart.

XVI.

Mort admirable de Catherine Mercier, cruellement tourmentée par les Iroquois.

On voit par un autre acte du même de Saint-Père, en date du 5 juillet de cette année, que Catherine Mercier vivait encore alors et était prisonnière chez les Iroquois. Mais il paraît qu'ils la firent mourir dans leurs supplices ordinaires, durant l'été de la même année ; du moins, le P. Ragueneau écrivait d'elle, le 28 octobre suivant : " Une femme Française

(*) Le Journal est inexact au sujet de Jean Chicot, qu'il suppose avoir été un jeune garçon de quatre ans.

" fut prise à Villemarie, au mois de mai, par une cinquantaine d'Iro- " quois, tout à la vue du Fort, et emmenée captive. Depuis, elle a été brûlée " cruellement par ces barbares, après qu'ils lui eurent arraché les mamel- " les, qu'ils lui eurent coupé le nez et les oreilles, et qu'ils eurent déchar- " gé, sur cette pauvre brebis innocente, le poids de leur rage, pour se " venger de la mort de huit de leurs hommes qui étaient demeurés dans " un combat de cet été. Dieu donna du courage et de la piété à cette " pauvre femme ; au milieu des tourments, sans cesse elle implorait son " secours. Ses yeux furent collés au ciel et son cœur fut fidèle à Dieu " jusqu'à la mort. En expirant, elle avait encore à la bouche le nom de " Jésus, qu'elle invoqua aussi longtemps que durèrent ses peines." C'est que, comme nous l'avons déjà fait remarquer, la guerre des Iroquois contre les Français avait autant la religion pour motif que la politique. Aussi la plupart des sauvages de la résidence des Trois-Rivières, quoique convertis depuis peu à la Foi, disaient-ils dans ces mêmes circonstances : " C'est " pour combattre les ennemis de la prière que volontiers nous exposons " nos vies, et, si nous mourons en combattant, nous croyons mourir pour la défense de la Foi."

XVII.

Les Iroquois investissent quatre colons à la Pointe Saint-Charles. Courage audacieux de Lavigne.

La mort cruelle de Boudart, l'enlèvement barbare de sa femme avaient eu lieu le 6 de mai ; et quatre jours après, à deux heures après minuit, quarante Iroquois attaquèrent la brasserie, voisine du Fort, et s'efforcèrent de la livrer aux flammes. Ils l'auraient réduite en cendres, si quatre Français, qui y passait la nuit, ne les eussent repoussés avec vigueur et obligés de prendre la fuite. Mais, dans le même temps que ces Iroquois attaquaient la brasserie, d'autres brûlèrent la maison d'Urbain Tessier dit Lavigne, et celle de Michel Chauvin, appelé vulgairement *Sainte-Suzanne*, du nom de son pays. Le 18 du mois suivant, jour de dimanche, à l'issue des deux messes, un très-grand nombre d'Iroquois attaquèrent quatre Français entre le Fort et la Pointe Saint-Charles : c'étaient probablement des habitants qui, après l'office du matin, retournaient en armes dans leurs maisons nouvellement construites. Surpris ainsi à l'improviste, ces quatre hommes se jettent dans un petit taudis, appelé assez improprement Re doute, qui se trouvait alors au milieu d'une grande quantité de bois abattu, et là, résolus de vendre chèrement leur vie, ils commencent à faire de vives décharges de fusils sur les assaillants. A ce bruit, un des plus anciens colons, Urbain Tessier, dit Lavigne, que nous venons de nommer, étant le plus proche du lieu où se faisait l'attaque, y court le premier, en toute hâte avec tant d'audace et de bonheur, qu'il passe sans accident, avec une légèreté et une vitesse nonpareilles, par-dessus tous ces bois abattus ; et

quoique, pour parvenir jusqu'à ces camarades, il donnât dans quatre embuscades d'Iroquois, les unes après les autres et essuyât soixante ou quatre-vingts coups de fusil, il arrive sans être blessé ni arrêté dans sa course. Enfin, étant entré dans ce taudis, il se joint aux assiégés et ne contribue pas peu à rehausser leur cœur par un tel acte de courage.

XVIII.

Action de la Pointe Saint-Charles, très-meurtrière pour les Iroquois.

Le bruit de cette fusillade ne fut pas plutôt entendu des autres colons, toujours prêts à courir sur l'ennemi, qu'il sembla ranimer leur ardeur ; et sur-le-champ M. de Maisonneuve envoie aux assiégés un secours, sous la conduite de Charles Le Moyne. A peine les Iroquois virent-ils ces auxiliaires à la portée du mousquet, qu'ils firent imprudemment sur eux une décharge générale, que les autres eurent l'adresse d'éviter ; et se mettant alors à tirer sur les Iroquois, ils en abattirent un grand nombre, au point que, voyant leurs hommes tomber de tous côtés, ces barbares, qui n'avaient pas le temps de charger leurs arquebuses, n'eurent plus d'autre moyen de salut que la fuite et toutefois, comme ils étaient obligés de passer sous un grand nombre de gros arbres abattus, ils essuyaient de nouvelles décharges à mesure qu'ils se relevaient pour s'enfuir : aussi laissèrent-ils morts sur la place vingt-cinq ou trente des leurs, indépendamment des blessés, qu furent emportés ou qui prirent la fuite. Le Journal des Pères Jésuites nous apprend qu'il n'y eut, du côté des colons, que quatre hommes de blessés, dont l'un, Léonard Lucault, dit Barbot, ne survécut que deux jours à ses blessures (*) : Il mourut, en effet, le 20 du mois de juin, après avoir reçu les derniers sacrements, et fut enterré au cimetière. Le 2 juillet suivant, Jean de Saint-Père fit l'inventaire des meubles du défunt, en présence de M. de Maisonneuve, de Pierre Gadois et d'Augustin Hébert.

XIX.

M. de Maisonneuve oblige les colons de Villemarie de se retirer dans le Fort et tient garnison à l'hôpital.

Au milieu de ces hostilités journalières, il n'y avait plus de sécurité pour personnes à Villemarie ; on ne voyait partout que des Iroquois, toujours prêts

(*) Le P. Ragueneau, dans sa Relation de 1651, où il a donné un court article sous ce titre : *De la Résidence de Montréal*, a oublié de parler de ce combat, que M. Dollier de Casson qualifie *le plus heureux que noue ayons eu*. Pareillement, dans le Journal déjà cité, où l'on a mentionné les quatre Montréalistes blessés, et notamment la mort de Léonard Lucault, l'un d'eux, on a oublié aussi de parler des Iroquois qui périrent dans cette occasion. On y lit seulement ; " Dans ce combat, les Français se comportèrent " vaillamment, un capitaine Iroquois étant demeuré sur la place, et plusieurs blessés." M. de Belmont porte à trente le nombre d'Iroquois qui furent tués, et ajoute que les colons perdirent deux hommes et en eurent deux autres de blessés. Il faudrait conclure de là qu'indépendamment de Lucault, l'un des trois autres mourut de ses blessures, quoique pourtant le registre des sépultures n'en fasse pas mention.

à surprendre les colons ; et personne n'eût osé ouvrir sa porte la nuit, ni aller, durant le jour, à quatre pas de sa maison, sans avoir son épée, son pistolet et son arquebuse. Mademoiselle Mance, dans un écrit qu'elle composa dans la suite, parle ainsi de ces hostilités incessantes : " Après la défaite " des Hurons, les Iroquois, devenus beaucoup plus orgueilleux et insolents " qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors, recommencèrent à nous incommoder " si souvent et si constamment, qu'ils ne nous donnaient point de relâche. " Il ne se passait presque point de jour qu'on ne découvrît quelque embû- " che de leur part, ou qu'ils ne nous donnassent quelque alarme. Ils " environnaient nos maisons et nous tenaient de si près, qu'ils avaient " toujours des espions cachés derrière quelque souche ; et cela vint à une " telle extrémité, que M. de Maisonneuve obligea tous les habitants à " abandonner leurs maisons et à se retirer, avec toutes leurs familles, dans " le Fort. L'hôpital étant isolé, éloigné de tout secours, et surtout ne " pouvant être assisté la nuit, les Iroquois l'eussent sans doute pris, s'ils " avaient fait quelque attaque ; et, après avoir enlevé tout ce qu'il renfer- " mait, ils l'auraient livré aux flammes, comme ils firent de diverses mai- " sons. Pour éviter ce désastre, M. de Maisonneuve m'obligea aussi " moi-même de me retirer dans le Fort ; et, afin de conserver la maison " de l'hôpital, il y mit une escouade de soldats en garnison pour la garder. " Dans ce dessein, il y fit mener deux pièces de canon, placer des pier- " riers aux fenêtres des greniers et pratiquer des meurtrières tout autour " du logis, en haut et en bas, et même dans la chapelle, qui servait de " magasin d'artillerie." M. de Maisonneuve désira d'en user de la même sorte, pour conserver quelques redoutes isolées qu'il avait fait construire dans les champs, afin de protéger les travailleurs ; et aussitôt des soldats, pleins de courage et d'intrépidité, allèrent s'y établir en garnison, quelque exposés qu'ils dussent être aux attaques des barbares.

XX.

La garnison de l'hôpital, assiégée par deux cents Iroquois, les oblige à la retraite.

L'expérience justifia bientôt la sagesse de cette prévoyance : car, en retranchant ainsi ses colons, partie dans le Fort et partie dans l'hôpital et ailleurs, M. de Maisonneuve les mit à même, malgré leur petit nombre, de faire tête aux Iroquois et de soutenir avec avantage toutes leurs attaques. Le 26 juillet suivant, ceux qui étaient en garnison à l'hôpital signalèrent leur valeur dans un combat, dont la sœur Bourgeoys nous a seule conservé le souvenir et rapporté les principales circonstances (*). Deux cents

(*) *Quand M. de Maisonneuve alla en France la première fois.* C'est la seule date que la sœur Bourgeoys donne au combat dont nous parlons ; ce qu'il faut entendre non pas du premier voyage que nous avons mentionné dans cette histoire, mais du premier que fit M. de Maisonneuve immédiatement avant l'arrivée de la sœur Bourgeoys à Villemarie : car depuis ce temps, et lorque la sœur écrivait, M. de Maisonneuve avait fait trois voyages en France, Par le premier, il faut donc entendre celui de 1651, que nous raconterons bientôt. De plus, ces paroles : *Quand M. de Maisonneuve alla en France*, doivent être entendues dans ce sens : Un peu de temps avant que M. de Maisonneuve allât en France ; car il est certain que le combat qu'elle raconte ici arriva le 26 juillet 1651, Denis Archambault, qui y périt, ayant été enterré ce jour-là même, comme on en voit la preuve dans le registre mortuaire de la paroisse. Le Journal des Jésuites donne aussi pour date de cette mort le 26 juillet. Il est, d'ailleurs, également certain que M. de Maisonneuve était encore à Villemarie au mois de septembre de la même année ; et, par conséquent, il n'était point encore parti pour la France au moment où ce combat fut livré.

Iroquois s'étaient cachés dans un fossé qui, descendant de la hauteur, près de l'hôpital, à peu près dans l'endroit où est aujourd'hui la rue St. Jean-Baptiste, traversait ce que nous appelons la rue Saint-Paul. C'était apparemment un fossé de défense, construit autrefois pour la sûreté de l'hôpital. Tout à coup ces barbares fondent sur cette maison, résolus de s'en emparer et d'y mettre ensuite le feu. M. Lambert Closse, major de Villemarie, qui y avait été mis par M. de Maisonneuve pour la défendre, commence à soutenir leurs assauts, n'ayant avec lui que seize soldats. L'attaque fut des plus opiniâtres, et la défense des plus vigoureuses ; et quoique les assiégés fussent en si petit nombre, contre deux cents ennemis qui environnaient l'hôpital de tous côtés, ils soutinrent le combat depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir, sans éprouver d'autres pertes que celle de Denis Archambault, qui, en mettant le feu pour la troisième fois à un canon de fonte, fut tué sur le coup par un éclat de cette pièce, qui creva et tua beaucoup d'ennemis. Enfin les Iroquois, contraints d'abandonner le siége, se retirèrent, et, pour se venger de la mort des leurs, ils incendièrent, dans leur retraite, une maison voisine, qui fut toute la perte que fit la colonie dans cette action, après celle du brave Archambault (*). Il y eut encore d'autres combats à Villemarie, mais nous en ignorons entièrement les détails. On voit seulement par le registre des sépultures que le 13 août, Jean-Augustin Hébert mourut des bessures qu'il avait reçues, après avoir été muni des sacrements de l'Eglise, et qu'il fut inhumé le lendemain dans le cimetière. On lit encore dans le Journal des Jésuites que huit jours après l'enterrement d'Hébert, c'est-à-dire le 16 du mois d'août 1651, les Iroquois parurent au milieu des terres défrichées par les colons de Villemarie, et que ceux-ci les mirent en fuite.

(*) Dans le récit qu'elle fait, la sœur Bourgeoys s'exprime de la sorte : " M. Closse avec seize hommes, lui faisant le dix-septième, "*car il n'y avait que cela portant les armes.* Cette manière de parler nous avait d'abord porté à croire qu'il n'y avait alors à Villemarie que dix-sept hommes en état de faire tête à l'ennemi, un grand nombre d'autres ayant été tué, et un plus grand nombre encore pouvant se trouver hors de service, par suite de leurs blessures. Mais un examen plus réfléchi des monuments contemporains ne permet pas de douter que la sœur Bouageoys ne parle ici que de la garnison établie à l'hôpital, pour veiller à la sûreté de cette maison. Car M. Dollier de Casson, après avoir rapporté qu'en 1651 tous les habitants furent obligés d'abandonner leurs maisons, ajoute *qu'il fallait mettre des garnisons dans tous les lieux qu'on voulut eonserver ;* et il est certain, d'ailleurs, qu'outre les soldats qui gardaient le Fort, avec le reste des habitants qui y restaient enfermés, *d'autres soldats étaient en garnison à l'hôpital, où ils demeurèrent* quatre ans et demi, comme le fait remarquer mademoiselle Mance. Il faut donc conclure que M. de Maisonneuve, s'étant réservé à lui-même la défense du Fort, avait confié celle de l'Hôtel-Dieu à M. Closse, son Major, à qui même il donna des pouvoirs de Gouverneur, lorsqu'en 1655 il partit pour la France. Au reste, s'il fallait prendre à la lettre les paroles de la sœur Bourgeoys, il faudrait en conclure que, pendant qu'on se battait à l'Hôtel-Dieu, il ne restait pas un seul homme au Fort pour le défendre, ce qu'on ne peut supposer. Si M. de Maisonneuve n'alla point au secours de l'Hôtel-Dieu pendant ce combat, c'est qu'apparemment il ne jugeait pas que l'arrivée du renfort fût nécessaire aux assiégés, munis de canons et de munitions comme ils l'étaient ; et que d'ailleurs, dans ces circonstances, eu égard au petit nombre de soldats qu'il avait, une sortie de leur part eût pu être téméraire, en les exposant à quelque surprise de la part des Iroquois, et compromettre ainsi le sort de la colonie.

NECROLOGIE.

LE COLONEL D'ARGY.

Voici l'article nécrologique publié par l'*Osservatore romano :*

" Mercredi, 26 janvier 1870, vers six heures du soir, s'est endormi dans la paix du Seigneur, M. le colonel comte d'Argy, commandant de l'ordre de la Légion d'honneur, de l'ordre de Pie IX et de François 1er, officier de l'ordre militaire de Savoie et chevalier de l'Aigle rouge de Prusse.

" Cette mort cruelle et inattendue enlève à la Légion d'Antibes, son chef, son ami, son père ; à l'armée pontificale un colonel expérimenté ; à la France un de ses plus valeureux et plus nobles enfants ; au Saint-Père un défenseur fidèle et dévoué jusqu'à la mort.

" Issu d'une antique famille de Champagne, le jeune Charles d'Argy montra de très-bonne heure que, fidèle aux traditions de sa race, il répandrait sur son nom un lustre nouveau et éclatant. Il entra, à peine âgé de dix-huit ans, dans la garde royale. C'est dans ce corps d'élite qu'il apprit les principes d'une discipline ferme et paternelle, en même temps qu'un sentiment profond du devoir et les féconds enseignements des grandes guerres de l'empire. Une semblable semence ne tomba pas sur un terrain stérile ; on la vit se développer rapidement, aussi bien sur le champ de bataille que dans les travaux de la paix.

" Sergent à la guerre d'Espagne, adjudant lors de la conquête d'Alger, lieutenant colonel en Kabylie et en Italie, il prit part à toutes les entreprises belliqueuses de notre époque, et, dans tant de campagnes si diverses, il montra toujours à quel point il savait allier le calme de l'esprit à la hardiesse du soldat et au coup d'œil de l'officier.

" Fondateur de l'école normale de Joinville, le comte d'Argy rendit à l'armée française un service signalé en inaugurant dans ses rangs l'étude assidue et raisonnée de la gymnastique. Dans une œuvre aussi difficile, il sut développer, comme plus tard dans le commandement du 53e de ligne, les connaissances les plus solides et les plus variées unies à une force d'Hercule et à une merveilleuse pénétration d'esprit.

" Un homme doué d'aussi précieuses qualités ne pouvait pas disparaître dans la solitude de la retraite. Aussi, lorsque l'empereur voulut envoyer

à Rome une légion française, il n'hésita pas dans le choix du chef qu'il devait lui donner, et le colonel d'Argy vint à la tête de ce corps, qui déjà a inscrit sur son drapeau : Nerola, Monte-Rotondo, Rome et Mentana.

" Désigné pour l'importante défense de Civita-Vecchia, il sut tout préparer dans la ville avec sa faible garnison, afin d'opposer la plus vigoureuse résistance aux bandes garibaldiennes, lorsque le débarquement du corps français d'expédition rendit inutile l'habileté de ses mesures, le courage de ses soldats, et ne lui laissa que le plaisir de saluer le premier le drapeau sauveur de la France.

" Dans une position aussi honorable que délicate, le colonel d'Argy se maintint toujours à la hauteur de sa mission.

" Le bien-être du soldat était l'objet de sa plus constante sollicitude, et Dieu lui fit la grâce de contracter, dans un dernier acte d'amour et de dévouement à leurs intérêts, la maladie qui devait l'enlever à leur affection, après quatre jours de souffrance héroïquement supportée.

" Ah ! quels trésors de bonté, de sagesse, de courage, de résignation n'a-t-il pas révélés lorsque, tenant étroitement embrassé le portrait du Souverain-Pontife, il criait avec joie qu'il était heureux de mourir en servant son Pie IX bien aimé !

" Colonel, jusqu'à son dernier soupir, il ordonna au milieu des larmes et des sanglots de ses officiers et de ses soldats—et c'était à peine un quart d'heure avant son dernier soupir—qu'on mit le lendemain à l'ordre du jour de tout le corps, les sentiments de reconnaissance, de filiale et immortelle affection avec lesquels il recevait la bénédiction apostolique, preuve suprême et ineffable de la paternelle tendresse du pontife-roi.

" Puis, baisant dévotement le crucifix, il le donna à baiser à tous ceux qui entouraient son lit de mort, leur donnant à tous les plus sublimes conseils d'un cœur affectueux, d'un père plein de sollicitude, d'un chef vénéré, et ce qui est mieux encore, d'un véritable chrétien.

" Après avoir vécu en homme de bien, en loyal et valeureux soldat, le colonel comte d'Argy est mort comme un héros, est mort comme un saint ! "

LÉOPOLD II, GRAND-DUC DE TOSCANE.

Jean-Joseph-Ferdinand-Charles-Léopold II, dernier grand-duc de Toscane, est mort à Rome dans la nuit du 28 au 29 janvier.

Il était le second fils de Ferdinand III qui, chassé de ses Etats par la révolution française, s'était retiré en Allemagne, où Léopold reçut une brillante éducation et étudia avec ardeur les littérature allemande et italienne.

Rentré en Italie après l'abdication de Napoléon 1er, le jeune prince, dix ans après, succéda à son père, 1824, et continua les traditions admi-

nistratives de Léopold 1er qui, avant de devenir empereur d'Allemagne, avait gouverné la Toscane et l'avait laissée dans un état très-florissant.

Lorsque en 1847 éclata le grand mouvement italien, Léopold II se laissa entraîner par le courant révolutionnaire à de nouvelles réformes et à la résistance contre l'Autriche. Ce fut sa perte, obligé de fuir devant les armées impériales, puis réintégré dans son duché, il ne reprit les rênes du gouvernement que pour réagir contre le courant qui l'avait une première fois renversé du trône. La révolution ne le lui pardonna pas ; dès le commencement de la guerre de l'indépendance, en 1859, il se vit de nouveau forcé de fuir de ses Etats où s'installa un gouvernement provisoire, pendant tout le temps de la guerre contre l'Autriche. La paix de Villafranca ne le ramena pas à Florence, forcé d'abdiquer en faveur de Ferdinand IV son fils, il vit bientôt la Toscane annexée par un vote populaire aux possessions piémontaises.

A Rome où il s'était retiré, le Grand-Duc s'occupa d'art, de littérature et de piété ; et il est mort dans les sentiments de religion les plus admirables, et Pie IX honorant sa dignité jusque dans l'exil, lui a fait rendre les honneurs funèbres qui sont rendus aux rois.

GOTTSCHALK.

Le steamer de Rio Janeiro, arrivé à New-York, le 27 janvier, a apporté une triste nouvelle.

Gottschalk est mort !

Gottschalk était le grand pianiste américain. Il était né à la Nouvelle-Orléans en 1829 ; il était donc âgé de 40 ans au moment où la mort est venu le surprendre, dans la force de l'âge et dans la maturité du talent.

Gottschalk montra de bonne heure des dispositions extraordinaires pour la musique, et à l'âge de douze ans il fut envoyé à Paris, où il étudia son art pendant quatre ans ; puis il revint en 1845 à New-York, et s'y fit entendre pour la première fois en public. Son début fut un triomphe ; il fut acclamé, et, depuis, son talent n'a fait que grandir et sa popularité n'a cessé de s'étendre sur le continent américain.

Après plusieurs voyages dans les principales villes des Etats-Unis, il voulut aller faire consacrer sa renommée en Europe, et l'événement a prouvé qu'il n'avait pas trop présumé de ses forces. Il obtint à Paris une véritable ovation de la part du public et de la presse. Les caractères particuliers de son talent étaient une grande netteté d'exécution, une parfaite pureté de style et une extrême tendresse de sentiment. Il savait émouvoir les sens et toucher le cœur. Les regrets qu'il laissera ne seront pas

seulement ceux d'un artiste de mérite, mais aussi ceux d'un homme aimable. . Son souvenir sera mouillé de plus d'une pleur. .

En somme Gottschalk est une figure d'artiste des plus sympathiques. Il avait plus que la science et l'éclat ; il avait l'inspiration et le charme. C'était un poète à huit octaves. . . Il est peu de pianistes de qui l'on puisse faire un pareil éloge. Après tout c'est la faute de l'instrument et non celle de l'artiste ; il n'y a que de vrais maîtres qui pussent lui faire parler une langue allant au-delà du système nerveux.

Louis Moreau Gottschalk était éloigné de New-York depuis plusieurs années. Il s'était rendu d'abord à San Francisco, où une intrigue qu'il eut fut la fable de la ville. Obligé de partir, il gagna Lima, puis le Brésil, où il fut bientôt à la mode. Sa mésaventure de San Francisco ne lui nuisit pas ; au contraire il eut tous les succès, succès d'argent, succès de renommée, et tous ceux auxquels le prestige de son talent et de sa personne l'avait habitué. Bref, il est mort à l'âge et dans la période où devaient mourir tous les hommes pour qui la vie a été clémente ;—à l'âge où les agréments personnels s'effacent, et où le talent, n'ayant plus rien à gagner, n'a plus qu'à décroître et à s'effacer. Gottschalk a eu le talent de jouir de tous les biens pendant sa vie,et il a eu le bon esprit de mourir avant d'être arrivé au chapitre des désenchantements. (*Courrier des Etats-Unis.*)

Belle philosophie vraiment, si l'âme mourait avec le corps, et si au-delà du tombeau il n'y avait pas une autre vie. Malheureusement pour ceux qui n'y ont point pensé, les désenchantements ne finisseut pas avec cette vie. Il y en a aussi dans l'autre, et il n'y en a qu'un, si vous le voulez, mais il est terrible, parce qu'il est le dernier, et qu'il dure éternellement.

LE GÉNÉRAL WINDHAM.

Le Lieutenant-Général, Sir Charles-Ashe Windham, dont les obsèques ont eu lieu à Montréal, le 10 février, était fils du Vice-Amiral Windham. Né en 1810, à Fell-brigg-Hall, en Angleterre, il reçut son éducation au collége militaire de Sandhurst. En 1826, il débuta comme Lieutenant dans les *Coldstream-Guards* et servit comme Capitaine, en Canada, pendant les troubles de 1837. Il venait d'être nommé Colonel lorsqu'éclata la guerre de Crimée ; il partit pour l'Orient avec le grade de Quartier-Maître-Général, et fut ensuite nommé Général de Brigade, se distingue à l'affaire d'Inkerman, et à l'attaque du Redan, où il échappa à la mort comme par miracle.

Sa belle conduite lui valu le titre de Chevalier du Bain, les grades de Major-Général, de Chef-d'Etat-Major, et de Général de Division.

Après la prise de Sébastopol, il fut nommé Gouverneur du faubourg de

Karabelnaïa, et la guerre terminée il retourna en Angleterre, et prit place au Parlement parmi les libéraux.

La révolte des Cypayes, en 1857, l'appela aux Indes, et prit une part active à cette campagne, sous Lord Clyde, et comme Commandant militaire du district de Lahore. Ces succès l'élevèrent au rang de Commandeur de l'Ordre du Bain, au grade de Lieutenant-Général, avec le commandement du 46ème régiment. Aux médailles de Crimée et de l'Inde, il joignait la croix de Commandeur de Légion d'honneur, de l'Ordre de Savoie et du Medjidie. C'est en 1867 que le Général Windham revint en Canada comme Commandant des Forces. Pendant l'absence du Gouverneur, il eut le titre et les pouvoirs d'Administrateur Général. Depuis quelque temps l'état de la santé du Général inquiétant ses amis, on lui avait conseillé le séjour de la Floride, où il est mort le 3 de février. Le Général jouissait, dans le pays, d'une haute réputation, et était estimé comme un des officiers les plus distingués et les plus braves de l'armée anglaise.

LE DUC DE BROGLIE.

Achille-Charles-Léonce-Victor, duc de Broglie, était le chef de la branche aînée de la maison de Broglie, famille française d'origine italienne, comme l'atteste encore la prononciation de son nom (*Broille*). Elle traversa les Alpes à la suite de Mazarin, et fut admise aussi en 1759, parmi les princes du Saint-Empire.

De son mariage avec Albertine de Staël, il eut une fille qui est la comtesse d'Haussonville, et deux fils Albert de Broglie, académicien comme on père, et Paul de Broglie qui vient de quitter le grade de lieutenant de marine pour entrer au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris.

Né le 28 novembre 1789, le Duc de Broglie traversa, protégé par son jeune âge, l'époque la plus mauvaise de la révolution qui lui enleva son père, et jeta sa mère dans les cachots de Vesoul, d'où elle s'échappa et se sauva en Suisse.

De retour en France avec sa mère, le jeune duc suivit les écoles centrales, et fit de fortes études de grec, d'histoire et de droit.

Sous l'empire, M. de Broglie entra dans l'administration et la diplomatie. Au ministère de l'intérieur, au conseil d'Etat, dont il était auditeur, Napoléon 1er le distingua pour son intelligence et son travail, et le chargea de différentes missions en Illyrie, en Espagne, à Varsovie et au Congrès de Prague, en 1813.

Mais son éducation et ses sympathies acquises à la Constitution anglaise ne s'harmonisaient guère avec le despotisme militaire de l'Empereur, il le

vit donc tomber sans regrets, et accueillit avec plus d'espérances Louis XVIII et la Charte.

Hélas! son illusion fut de courte durée, à peine entrée à la Chambre des Pairs par droit de succession, il eut à défendre le Maréchal Ney contre le gouvernement auquel il voulait épargner la flétrissure d'une faiblesse. Cette démarche dès le début le jeta dans l'opposition.

Il combattit en libéral ardent tous les ministères qui se succédèrent si rapidement, exceptés ceux de Decazes et de Martignac, prit part à toutes les grandes questions de cette époque mémorable et les traita selon les mêmes principes, dans le sens le plus large de la liberté, montrant, dans toutes les discussions, la solidité de son esprit, comme économiste et jurisconsulte, la sincérité de ses convictions et la vigueur de sa logique qui, jointes à une certaine âpreté d'ironie, firent le succès de son talent oratoire. Vers la fin de la Restauration, pour étendre le cercle de son activité, il fonda la *Revue Française* qui possède de lui plusieurs articles anonymes. Celui sur la peine de mort, est resté comme la meilleure des analyses de la question si complexe du droit de punir.

La Révolution de Juillet répondait trop parfaitement aux principes qu'avait défendus le duc de Broglie, pour qu'il demeura en dehors de la politique et de l'administration même, sous le nouveau gouvernement. Il entra en effet comme Ministre de l'Instruction Publique dans le premier cabinet que forma M. Guizot, et ce fut alors que, voyant de haut toutes les conséquences de ses principes, il trembla devant leur application immédiate se faisant doctrinaire, avec le premier ministre, ce qui bientôt amena la chute de ce cabinet, qui fut remplacé par le ministère Laffite, dont les principes se pliaient mieux à l'excitation du moment.

Deux ans après, 1832, le Duc de Broglie rentrant avec le portefeuille des affaires étrangères, forma avec M. Guizot, M. Thiers et le maréchal Girard, le ministère de la monarchie de Juillet qui eut le plus de durée, 1832. Entraîné par sa position, il combattit les projets de loi, qu'il avait défendus sous la Restauration, vota les célèbres lois de septembre 1835 qui baillonnaient la presse.

L'année suivante, le ministère tomba, et de ce jour le Duc de Broglie, presque toujours militant dans l'opposition, vit crouler maintes combinaisons ministérielles, sans vouloir recueillir leur héritage.

La Révolution de Février le rappela à la politique active, il fit partie de la députation de l'Eure, mais le coup d'Etat du 2 décembre, brisa ses espérances, il rentra dans la vie privée, et n'eut plus qu'un jour d'éclat, celui de la réception à l'Académie Française qui fut un évènement plus politique que littéraire.

Décoré de plusieurs Ordres étrangers, le duc de Broglie était Grand Croix de la Légion d'honneur depuis 1836. Il avait vécu dans la pratique

de la foi de ses ancêtres, il est mort en chrétien fervent, léguant aux générations de l'avenir l'exemple d'un grand et noble caractère.

Le Duc de Broglie a laissé deux manuscrits in 4°. de philosophie religieuse et un manuscrit de commentaires sur l'Evangile. Il était occupé aussi, dans ces deux dernières années, de rédiger des souvenirs historiques, sur les principaux événements dont il avait été ou acteur ou témoin. Ces manuscrits sont copiés, classés, cartonnés, augmentés d'une table, le tout avec le plus grand soin, on espère que ces ouvrages seront bientôt publiés, et l'accueil le plus favorable les attend.

Le Duc entendait tous les dimanches la grand'messe à sa paroisse ; c'est lui qui, tous les matins, à son château de Broglie, disait la prière à ses domestiques. Son directeur spirituel était le vénérable abbé Martin de Noilier, curé de Saint-Louis d'Antin. M. Guizot qui avait connu intimement le Duc depuis 1818, prépare, dit-on, une étude sur son illustre ami.

Nous réunissons ici quelques noms moins brillants, qui n'ont cependant pas été sans mérite.

Le 30 décembre 1869, est mort Edwin Stanton, qui de commis libraire, était devenu Avocat, d'Avocat Attorney-General par interim, et enfin Secrétaire au ministère de la Guerre. Il a joué un rôle important dans l'organisation des armées de l'Union, pendant la guerre civile. Il a joué un rôle moins enviable dans le procès du Président Johnson dont il fut la cause principale. Il venait d'être nommé Juge de la Cour Suprême, la mort ne lui a pas laissé le temps de jouir de cet honneur, il était né en 1815. Ses funérailles se sont faites aux frais de l'Etat.

Auguste-Michel-Marie-Etienne Comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, était né en 1794. Il débuta au 8me de hussards pendant la campagne de Russie, se distingua à Rheims, en 1814, fut créé chef d'escadron sur le champ de bataille de Waterloo.

La Restauration le raya des cadres de l'armée, il n'en fit pas moins comme volontaire la campagne de Morée (1828.)

Sous le gouvernement de juillet, il fut réintégré dans son grade, en 1848 devint représentant, puis un instant ministre de la guerre.

Après le coup d'Etat il fut nommé sénateur ; en 1854 il reçut le commandement de la garde impériale : fit les guerres de Crimée et d'Italie, sa belle conduite à Magenta lui valut le titre de maréchal de France. Il n'était encore que général et n'avait sous ses ordres que 5,000 hommes.

Décidé à s'emparer à tout prix du village de Magenta, il s'était élancé à la tête de ses troupes sur le pont du canal de la douane. Là, il se trouva en face de l'artillerie autrichienne, qui mit bientôt la moitié de ses forces hors de combat : sa situation était critique, l'Empereur s'en aperçut et le capitaine Davillier fut envoyé sur sa propre demande, auprès de son beau-père, pour lui ordonner de n'abandonner le pont qu'à la dernière extrémité.

—C'est bien ! nous mourrons tous ici, se contenta de répondre simplement le général : quant à toi, embrasse-moi et mets-toi à l'abri sous les voûtes de la douane.

Quelques instants après et sans que le Comte Davillier eut songé a obéir, le maréchal Mac-Mahon tombait sur le flanc de l'ennemi, dégageait le général Regnaud et décidait du gain de la bataille.

Il était vice-président du sénat, lorsque la mort est venu frapper à sa porte ; il l'envisagea sur son lit de souffrance avec le même courage qu'il avait témoigné sur les champs de bataille des deux empires ; mais avec des sentiments bien différents. Tandis que devant la mitraille, il ne songeait qu'à la gloire humaine, ici il pensa, en chrétien, à s'assurer la gloire immortelle accordée à ceux qui meurent dans la grâce de leur Dieu. Son corps repose aux Invalides avec quelques-unes des plus grandes gloires des fastes militaires de la France.

Ne laissant pas d'héritier direct de son nom et de son titre, le Maréchal a obtenu de l'Empereur l'autorisation de les laisser à son beau-fils, M. Davillier.

— —

Pierre Alphonse Delangle, mort vers le même temps procureur-général de la cour de cassation, était né comme le maréchal en 1794. Membre du barreau de Paris il succéda comme bâtonnier à M. Dupin, devint successivement avocat-général à la cour de Cassation, et procureur général de la cour royale de Paris.

Destitué par le gouvernement révolutionnaire de 1848, il épousa la cause du représentant Louis-Napoléon, et après le coup d Etat fut successivement nommé président de section au Ministère des cultes, Procureur-général de la cour de cassation, premier président de la cour impériale de Paris et enfin sénateur, en 1858. Il remplaça le général Espinasse au ministère de l'intérieur, et l'année suivante il fut nommé ministre de la justice ; en 1863 il devint premier vice-président au sénat. Outre plusieurs articles remarquables dispersés dans la *Gazette des Tribunaux*, Delangle a laissé un remarquable *Traité sur les Sociétés Commerciales*, 2 vol. in 8.

Une dépêche de Saint-Pétersbourg du 23 février nous a apporté l'annonce de la mort de Auson Barlingame, chef de l'ambassade chinoise,

chargé de renouveler et de compléter les traités de commerce avec les premières puissances des deux mondes. Cette nouvelle a causé une profonde sensation à Washington où il comptait beaucoup d'amis, et la Chambre a suspendu ses travaux pour permettre à M. Banks de faire un court éloge du caractère et de la vie du défunt.

Le Cardinal de Bonald.

L'Eglise de France a fait une grande perte dans la personne du vénérable Cardinal-Archevêque de Lyon, Mgr. Louis Charles Maurice de Bonald, mort le 25 février, après une vie de quatre-vingts années, toute consacrée à la gloire de l'Eglise et au bien des âmes.

Quatrième fils du Vicomte de Bonald, l'auteur de la *Législation primitive;* de bonne heure il se destina à l'état ecclésiastique ; et au Séminaire de Saint-Sulpice il se distingua par son ardeur au travail et sa piété fervente.

Entré dans les Ordres Sacrés en 1811, il fut d'abord clerc de la chapelle impériale avec M. de Quélen, et secrétaire de l'Archevêque de Besançon, chargé à Rome de hâter la conclusion du Concordat. Pendant son séjour dans la Ville Sainte, l'abbé de Bonald y fonda un Couvent de Dames Françaises qui subsiste encore.

Son talent, encore plus que le crédit de sa famille, lui fit une réputation d'orateur. Grand-Vicaire de l'Evêque de Chartres, il devint en même temps l'aumônier de Monsieur, depuis Charles X.

En 1823, il était nommé évêque du Puy. "Trop jeune pour être tolérant," selon le mot de Mgr. de Frayssinous, le nouveau prélat protesta contre la Cour Royale de Paris, qui avait attaqué le clergé, à l'occasion du procès du *Constitutionnel*, et s'éleva contre les libertés que le Roi venait d'accorder à la Presse. La Cour ne fut pas moins mécontente de son Mandement de 1828, contre les Ordonnances relatives à l'Instruction primaire.

La chute de la dynastie ne le trouva cependant pas insensible, son attachement à l'ancienne famille royale lui fit même refuser l'Archevêché de Paris, qui l'eut mis en relations trop directes avec le gouvernement de Juillet. Mais en 1839 le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon, étant mort, il accepta son héritage.

Trois ans après il était créé cardinal, et il alla à Rome recevoir le chapeau des mains même de Grégoire XVI.

Bientôt s'ouvrirent les luttes contre le Monopole Universitaire, contre le *Manuel du droit ecclésiastique* de Dupin, contre le projet de loi de M. Villemain sur l'Instruction secondaire, dans laquelle le Cardinal de Bonald se montra un des plus ardents défenseurs des intérêts de l'Eglise.

Les préoccupations des luttes religieuses ne le détournèrent point des soins qu'il devait à son diocèse. Attentif, vigilant, il réforma les abus, fit fleurir les sciences ecclésiastiques, et par sa charité, sa piété, son savoir, son dévouement absolu au Saint-Siége, il a laissé l'exemple d'une admirable vie, traversée de bien des épreuves et des douleurs, et une mémoire qui restera bénie des pauvres, bénie de tous ceux qui aiment l'Eglise et la vérité.

Nous renvoyons au prochain numéro, faute d'espace, la notice de M. de Montalembert.

LES TRIBUS SAUVAGES DE L'AMERIQUE

MERIDIONALE.

IV.

INDIENS DE L'AMAZONE.

Nous passons du bassin de l'Orénoque dans un bassin plus vaste encore et plus célèbre, celui de l'Amazone.

Le bassin de l'Amazone s'étend de l'embouchure de ce fleuve au pied des Andes péruviennes, sur une longueur d'environ mille lieues, et une largeur qui en atteint six cents dans son plus grand diamètre.

A l'exception du lit des rivières et des lagunes qui les avoisinent, cet immense territoire offre à peine des trouées d'un acre d'étendue. Ici la forêt à conservé son étendue, sa vigueur primitive ; la hache et le feu l'ont respectée : c'est à peine si des pas humains en ont foulé quelques parties, et ses profondeurs silencieuses sont toujours inconnues.

Les forêts de l'Amazone différent de celles du Canada et des Etats-Unis non-seulement par les arbres qui les composent, mais encore par leur distribution. Il n'est pas rare, dans l'Amérique Septentrionale de traverser de grands territoires entièrement couverts d'une seule espèces d'arbres, tels que le chêne, le pin, le cèdre ou le peuplier. C'est même la disposition générale.

Sous les tropiques, au contraire, excepté deux ou trois palmiers tels que l'Eutherpe et le mauritia, les espèces se disséminent de manière à ne former que des bouquets, ou à ne présenter que des individus isolés, séparés les uns des autres par des centaines de familles différentes. Je vous fais observer ce caractère des forêts équatoriales parce qu'il influe directement sur l'existence des hommes qui les habitent, et sur les mœurs des animaux qu'elles renferment.

Il serait difficile d'énumérer les nombreuses espèces d'arbres qui croissent dans le bassin de l'Amazone : le catalogue de celles que l'on connait aujourd'hui remplirait bien des pages et l'on n'a encore exploré que la lisière de cet immense jardin de Dieu. Sa végétation impénétrable, la nature du sol, imbibé d'eau en maint endroit, l'absence de tout sentier, n'a pas permis qu'on en sondât les profondeurs ; c'est seulement en suivant le

lit des rivières qu'on a pu le traverser, et l'on comprend ce qu'un pareil voyage doit présenter d'obstacles.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette immense forêt n'abrite aucun des grands mammifères si communs sous les tropiques ; le cheval même y est inconnu, le bœuf ne s'y trouve que dans les principaux établissements des Portugais, situés près de l'embouchure du fleuve ; et non-seulement les familles des quadrupèdes y offrent peu de variété, mais elles sont en général peu nombreuses.

Pas de ces immenses troupeaux de buffalo comme dans les prairies du nord, pas de ces nuées d'antilopes comme il s'en rencontre en Afrique ; ni de ces grands animaux qui abondent dans les régions inhabitées. Le seul mammifère de cette forêt dont le volume soit assez considérable, est le tapir, et il s'y trouve en petit nombre.

Trois ou quatre espèces de daims y représentent les ruminants ; le cochon y est remplacé par le pécari ; deux variétés d'ours habitent les portions montueuses de la forêt. Quelques espèces de paresseux, quelques-unes d'opossums, plusieurs fourmilliers, des armadilles, y sont maigrement destribués. Néanmoins les rongeurs : agoutis, cabiais et pacas, y apparaissent en bandes nombreuses sur les bords des criques et des rivières Un porc-épic, des rats épineux de plusieurs espèces, une loutre, un chien sauvage, et deux ou trois plantigrades, entre autres le coati et le galera barbare, sont également répandus en grand nombre dans toute la *Montanâ*, (forêt du bassin de l'Amazone). Le jaguar s'y rencontre partout, ains que le puma. Enfin, des chats de moindre taille, soit tigrés ou tachetés, dont les espèces sont nombreuses, des écureuils de différents genres, et des chauves-souris à la fois abondantes et variées y complètent la liste des quadrupèdes terrestres.

Toutefois si, à l'égard de ces derniers, la Montanâ est d'une indigence relative, ce paraît être, en revanche, l'habitation des quadrumanes. On y connaît plus de trente espèces de singes, depuis les hurleurs, aussi grands que des babouins, jusqu'au saïmiri qui n'est pas plus gros qu'un rat ; et toutes ces familles sont composées d'un nombre infini d'individus qui, par leur vivacité, contribuent puissamment à l'animation de la forêt.

Mais ce qui surtout fait la richesse de ces grands bois, c'est l'abondance et la diversité des oiseaux. Nulle part la gent ailée ne revêt des formes plus singulières ou plus gracieuses, des couleurs plus brillantes. Quel éclat dans toute la tribu des perroquets, dans celle des toucans, des trogons, des tangaras, des loriots, surtout des oiseaux mouches ! Quelle puissance chez les vautours et les aigles, où se font remarquer les papes et les harpies !

La classe des reptiles n'y est pas moins variée ; d'abondantes espèces y représentent les serpents, depuis l'anaconda, boa de rivière long de trente pieds, jusqu'au *lachésis* ou corail, du volume d'un tuyau de pipe.

Nous retrouvons la même diversité chez les sauriens, depuis l'énorme crocodile jusqu'à l'anolius, qui est d'un bleu de turquoise et pas plus grand que nos salamandres.

Les rivières ne sont pas moins riches que la feuillée : deux ou trois espèces de lamentins, des marsouins de différents genres, des tortues nombreuses et de toutes les tailles, des poissons d'une variété infinie en peuplent les eaux, et fournissent à l'homme une nourriture inépuisable.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les tribus de ces parages sont composées d'Indiens. Celles qui parlent à peu près la même langue forment ce qu'ils appellent *une nation*, en dépit de la distance qui parfois la divise. La Montanâ renferme plusieurs de ces nations, dont les membres diffèrent souvent d'aspect : les uns sont plus petits que les Européens, les autres d'une taille qui nous dépasse. Il y en a de foncés, il y en a de plus clairs, les gens de certaines tribus sont laids et mal tournés ; mais la plupart se distinguent par une beauté réelle : les hommes y sont forts, y ont l'air mâle et digne ; les femmes y ont des traits réguliers, la démarche gracieuse et les manières modestes.

Quels que soient néanmoins les traits différents qu'elles présentent, ces tribus ont entre elles des points frappants, des rapports qui se réunissent pour leur former un caractère générique, et les séparer des autres indigènes du sol américain.

L'absence du cheval, qui leur est complètement inconnu, suffit d'ailleurs pour établir, entre les Indiens de l'Amazone et les cavaliers du nord et du sud, une entière démarcation.

On s'est demandé si les habitants de la Montanâ avaient la même origine. Il est évident qu'ils ne sortent pas de la même province : beaucoup d'entre eux viennent du Pérou et du Bogota, d'où leurs pères ont fui le joug espagnol ; lesa utres descendent des émigrants du Sud, qui fuyaient l'oppression encore plus barbare des Portugais ; enfin un certain nombre est composé d'aborigènes. Mais qu'importe ? C'est une question oiseuse ; et, à de pareilles demandes il n'y a jamais de réponse satisfaisante.

Nous prenons donc nos Indiens tels que nous les trouvons ; et, sans nous inquiéter d'où ont pu venir leurs ancêtres, nous constatons entr'eux un fond commun, de dispositions naturelles, de facultés et d'habitudes qui les caractérise.

Il est bien entendu que nous parlons des Indiens *braves*, c'est-à-dire sauvages ou indomptés, comme les désignent les Hispano-Américains, par opposition aux Indiens soumis qui vivent sous la domination des peuples d'origine européenne.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des derniers, dont une demi-civilisation a profondément modifié le caractère primitif ; nous ne parlerons que des indigènes qui, avec leur indépendance, ont conservé leurs anciennes coutumes.

Les uns et les autres habitent le bassin de l'Amazone, mais à des places différentes. L'Indien soumis se rencontre sur tous les bords du fleuve, principalement dans la section péruvienne où il occupe de petits villages et se livre à l'agriculture. Ses habitudes et ses idées religieuses offrent un mélange assez extraordinaire de sauvagerie et de civilisation ; mais généralement doux, il est facile à gouverner.

Près de l'embouchure de l'Amazone, l'Indien soumis est le *tapino*, c'est-à-dire le salarié, ou plutôt l'esclave des Portugais. La loi défend bien de le réduire en servitude ; mais qu'est-ce que la loi pour les peaux-blanches des rives de l'Amazone ?

Heureusement que le nombre des tapinos est restreint ; quelques villages, quelques estancias éparpillés au bord du fleuve, çà et là quelque poste militaire décoré du nom de fort ; tels sont les résultats que la civilisation portugaise a produit en trois siècles.

L'Indien *brave* s'éloigne de ces établissements. Vous pouvez descendre la rivière dans toute son étendue sans apercevoir un seul de ces fils de la forêt ; et l'on se ferait une idée bien fausse de l'Indien primitif, si on le jugeait d'après le tapino des marchands portugais, ou l'habitant des villages péruviens.

Jadis pourtant, les rives de l'Amazone étaient le siége préféré de la tribu ; parfois encore, l'Indien indépendant vient pêcher dans le grand fleuve, à l'endroit où des centaines de milles le séparent du village ou du fort le plus proche. Mais depuis que la barque d'Orellana a passé devant sa porte, depuis le jour où, chassant l'esclave, le Brésilien découvrit le *Solimocus* (nom de l'Amazone avant sa jonction avec le Rio Negro), il a transoprté sa *malocca* au centre du labyrinthe que forment les criques, les marigots, les affluents de la rivière.

Qu'est-ce que c'est qu'une malocca ? me demandez-vous. C'est la demeure de notre Indien. Je suis bien obligé de lui conserver son nom ; quel autre pourrions-nous lui donner ? Ce n'est pas une case, ni une chaumière. Sa maison est un village, et son village n'est pas un groupe de maisons. Il diffère de tous ceux que nous avons rencontrés ou que nous pourrions décrire, la langue civilisée n'a pas de mot qui lui soit appli cable, à moins que nous ne l'appelions une caserne.

C'est un vaste édifice où loge toute la portion de la tribu qui réside au même lieu ; érigé par le travail de tous, la propriété en est commune à chaque famille, qui cependant y a sa demeure particulière.

Figurez-vous une espèce de temple, dont la couverture est soutenue par des stipes de palmiers, tellement droits et polis qu'on les prendrait pour des colonnes. De belles solives sont attachées à ces piliers par des lianes résistantes, et l'assemblage en est fait avec la précision qui s'observe dans le gréement d'un navire. Des palmes disposées d'une façon r égulièr

recouvrent cette charpente ; et la toiture, descendant très-bas, donne extérieurement à là malocca l'aspect d'une ruche colossale.

Quand aux murailles, elles sont faites de bambous ou d'éclats de frondes de palmiers ; ce clayonnage est tellement fort qu'il est à l'épreuve de la flèche et de la balle. L'édifice, qui forme un parallélogramme, arrondi à l'un de ses bouts, est d'une étendue suffisante pour loger plus d'une centaine d'individus, et recevoir des hôtes nombreux ; car en certaines circonstances les communes voisines se réunissent. La malocca renferme alors trois ou quatre cents personnes.

A l'intérieur, de chaque côté d'une vaste halle qui en occupe le milieu, est une rangée de cellules, séparées les unes des autres par un clayonnage analogue à celui de la muraille. Chacun de ces appartements constitue la demeure d'une famille.

La grande salle est réservée aux objets d'une certaine dimension, tels que les fours d'argile, les vases pour préparer la cassave et faire bouillir la chica. C'est un terrain neutre où les enfants s'amusent, où les affaires se discutent, et où se donnent les bals et autres fêtes publiques.

Une grande porte qui a six pieds de large sur dix pieds de haut, porte commune à tous les habitants, est placée dans le pignon ; elle est ouverte pendant le jour, et fermée chaque soir au moyen d'une forte clef qui, suspendue à la muraille, s'abaisse comme une herse.

A l'autre bout se voit une porte plus petite ; celle-ci est à l'usage du chef, qui occupe avec sa famille toute la partie circulaire dont nous avons parlé.

Toutes les maloccas présentent la même disposition ; mais elles se modifient dans les détails d'après le goût de chaque tribu ; il y en a de plus ou moins grandes, de plus ou moins élevées ; la forme varie, et les matériaux changent d'après les lieux où elles sont construites.

Enfin, diverses tribus ont des huttes séparées, mais c'est exceptionnel ; l'habitation commune est bien autrement répandue : elle se retrouve dans toute la Montanâ, depuis la frontière du Pérou jusqu'au bord de l'Atlantique, et des sources du Rio Negro jusqu'aux terres montagneuses du Brésil.

De même que leur demeure, la toilette de nos Indiens subit diverses modifications dans chacune des tribus ; mais elle est toujours fort légère ; une ceinture de cotonnade, ou tout bonnement d'écorce, et nommée *guayouco*, est le vêtement général. Quelques-uns ont une jupe d'écorce ; et dans les grandes occasions apparaissent des tuniques entièrement couvertes de plumes.

Il y a ensuite les coiffures composées des plumes brillantes du perroquet et de l'ara, les bracelets de même matière, surtout le badigeon dont tout le corps est revêtu, et qui a pour éléments les produits de l'anotto et de différents arbres que nous avons décrits ailleurs.

Enfin le totouage est usité chez quelques-unes de ces peuplades, mais beaucoup moins employé dans cette région que chez les Océaniens.

La plupart des Indiens de l'Amazone connaissaient l'agriculture avant l'arrivée des Espagnols, et s'y livrent encore, mais sur une échelle restreinte. Ils se bornent à faire venir un peu de manioc, pour avoir de la cassave, et cultivent l'igname, et la banane d'où ils extraient une liqueur spiritueuse, qu'ils savent également obtenir de différents palmiers.

Aussi adroits qu'industrieux, ils font en argile des vases de formes diverses qui ne manquent pas d'élégance, et fabriquent, avec les lianes qui les entourent, un nombre infini d'ustensiles dont l'exécution ferait honneur aux plus habiles ouvriers. On admire surtout leurs hamacs ; et c'est du bassin de l'Amazone que viennent les plus remarquables.

Le fil qui les compose est fourni par les jeunes frondes de l'*astrocaryum*, et du *mauritia flexuosa*, dont la fibre est d'une qualité supérieure.

Ce sont les femmes qui s'adonnent à cette fabrication ; elles nous y paraissent d'autant plus adroites que leurs moyens sont plus simples. La feuille, non encore ouverte, qui termine le palmier, est coupée à la base, déployée et secouée habilement pour en détacher les folioles ; celles-ci dépouillées de leur épiderme, laissent voir un tissus jaune pâle où est contenue la matière textile. Lorsque la filasse qui en est extraite est suffisamment sèche, elle est tordue avec une justesse incroyable, et sans rouet ni fuseau. La fileuse prend deux brins de cette filasse entre le pouce et l'index de la main gauche ; elle les applique sur sa hanche, où elle les tient séparés, les roule, les réunit par un coup de main, et tord le fil en le remontant au point du départ. Une bonne ouvrière en fabrique 50 brasses en un jour. Ce fil est ensuite plongé dans la teinture, où il prend diverses couleurs.

Le tissage n'est pas plus compliqué : deux bâtons sont placés à une distance de six pieds ; on y enlace de cinquante à soixante tours de ficelle, opérations qui constitue la chaîne ; des fils noués en travers composent la trame ; deux cordes sont passées à côté des baguettes, on les noue de façon qu'elles forment une boucle, on tire les fils parallèles, de manière à les rapprocher, on enlève les bâtons, et le hamac est fini.

Ceux qui, destinés au commerce, doivent acquérir plus de valeur sont l'objet de soins particuliers ; il en est même qui, d'une qualité exceptionnelle, ont une bordure de plumes brillantes adroitement fixées dans la trame. Les ouvrières habiles, qui fabriquent ces hamacs, font encore de charmants ouvrages de vanneries avec certains roseaux, ou les éclats de divers palmiers ; entre autres avec de *iu* l'un des meilleurs pour cet objet.

Viennent ensuite les instruments aratoires, ou plutôt de jardinage, et les ustensiles nécessaires à la préparation du manioc. Vous savez que

celui-ci renferme un principe vénéneux, au moins l'espèce amère, car ce principe n'existe pas dans la variété douce. Les Indiens savaient l'enlever bien avant la conquête ; c'est à eux que les vainqueurs ont emprunté la méthode qu'ils emploient pour fabriquer leur farinha, c'est-à-dire la cassave.

La racine du manioc, après avoir été lavée, est pelée (presque toujours avec les dents), râpée au moyen d'une planche un peu concave, incrustée de fragments de quartz, ou bien d'une racine de pashinba, dont les saillies épineuses font une râpe excellente. Cette râpure de manioc est pressée dans un tamis cylindrique portant le nom de *tapiti ;* dépouillée de son principe vénéneux, elle est séchée au four ou dans la poële et transformée en cassave ; tandis que le résidu qui se dépose au fond du vase où elle s'est égouttée, est recueilli avec soin et forme le *tapioca.*

Pendant que les femmes s'occupent des hamacs, des paniers et de la cassave, les hommes fabriqnent des armes ou vont chercher des vivres ; ils posent leurs filets dans les criques, ils pêchent à la lance, harponnent le lamentin, qui abonde dans leurs rivières, et quelquefois empoisonnent les eaux dormantes afin d'en prendre le poisson.

Quand à leur gibier, on ne peut pas dire qu'il soit bien noble. A l'exception du jaguar, qu'ils chassent pour se défendre, et du pécari, qui est d'une taille raisonnable, ils ne tuent guère que de petits quadrupèdes. Il est vrai que les singes leur fournissent une pâture abondante et qu'ils considèrent comme un aliment de choix.

Enfin ils tuent des oiseaux sans nombre.

C'est à la flèche qu'ils abattent leur gibier ; mais pas toujours avec un arc ; la plupart d'entre eux ont pour la chasse une arme de prédilection qui leur est particulière. Ils la nomment *poucouna*, les Espagnols *gravitana*, et c'est une sarbacane. Formé d'une jeune tige de pashionba miri, creusé en y introduisant une baguette, cet engin a près de dix pieds de longueur sur quatre ou cinq pouces de circonférence dans sa partie la plus grosse, car le pashionba, dont il est composé, est plus mince vers le haut qu'à sa base.

Après en avoir nettoyé l'intérieur au moyen de la baguette qui l'a foré, l'Indien pourvoit sa poucouna d'une embouchure composée de deux défenses de pécari. Il y place, vers l'extrémité la plus large, un point de mire formé d'une dent de paca, ou d'un autre rongeur, et le fixe avec un peu de gomme. Enfin s'il veut avoir une arme de luxe, il en décore l'extérieur en y enroulant avec soin la tige d'une liane brillante.

Nous savons que ce n'est pas une balle qui doit être lancée avec la poucouna, mais bien une flèche ; celle-ci, dont la longueur est d'une vingtaine de pouces, est composée d'un éclat de bambou, et mieux encore de l'une de ces épines noires et droites, légèrement aplaties, et

précisément de la longueur voulue, que le patahona (un palmier) porte snr la base engaînante de ses frondes.

Cette flèche, épine ou bambou, est trempée, sur une longueur de deux on trois pouces, dans le poison célèbre, connu sous le nom de *curare*, et porte, à l'endroit où s'arrête celui-ci, une entaille profonde de manière à se briser au moindre effort, et à laisser dans la plaie son dard empoisonné.

Un peu de soie de bombax, retenue par un fil d'ananas, s'enroule à l'extrémité de la flèche, afin que celle-ci remplisse le tube destiné à la recevoir, et qui est du calibre d'un pistolet ordinaire; cette précaution termine tous les préparatifs.

Armé de sa poucouna et de son carquois bien rempli, notre Indien part pour la chasse ; il aperçoit une pièce de gibier, porte sa sarbacane à ses lèvres, émet un souffle vigoureux, dont une longue pratique peut seule assurer l'effet, et lance au loin son petit messager de mort. Il peut avec certitude viser à une distance de quarante ou cinquante pas ; mais il préfère une direction verticale ; et comme les oiseaux et les singes sont presque toujours perchés, il est servi à souhait. La blessure d'ailleurs n'a pas besoin d'être grave ; il suffit que le poison soit en contact avec le sang, pour que l'animal succombe. Le singe a bien saisi le trait pour l'arracher de sa blessure ; mais il l'a brisé au-dessus de la pointe, à l'endroit où le sauvage a fait son entaille, et il meurt au bout de deux ou trois minutes.

Pour armes de guerre, les tribus de l'Amazone ont l'arc habituel, dont les flèches sont également trempées dans le curare. Elles y joignent une massue particulière à l'Amérique Méridionale, massue qu'elles fabriquent avec le bois d'un palmier qui est excessivement dur. Une ou deux peuplades seulement, ont des lances ; et ni les unes ni les autres ne connaissent le lasso, et les bolas, qui du reste, dans la forêt, ne pourraient pas leur servir. Elles ont d'ailleurs bien assez de leurs armes, sans emprunter celles des plaines, et n'en font malheureusement qu'un trop fréquent usage.

M. R.

CONCILE ET JUBILE.

Quatrieme Conference.—19 Decembre 1869.

Des tresors offerts par l'Eglise.

Voici l'exorde de cette conférence :

Messieurs,

" Pour obtenir de Dieu la lumière de la vérité, dans son saint concile, l'Eglise nous demande des prières. Pour assurer l'efficacité de nos prières, elle nous invite à la pénitence ; pour nous exciter à la pénitence, elle nous ouvre avec libéralité ses trésors.—Quels sont ces trésors de l'Eglise ? —C'est d'abord l'extension de la juridiction de ses ministres et la suppression des légitimes réserves qui ont pour but de rendre plus difficile le pardon de certains crimes ; c'est, ensuite et surtout, l'indulgence plénière, destinée à faire disparaître jusqu'aux peines dues à nos péchés.

Je veux vous parler aujourd'hui, messieurs, de l'indulgence plénière. S'il vous paraît étrange que je traite devant vous cette question, c'est que, par suite d'un préjugé malheureusement trop répandu, vous la rattachez à de petits objets qui lui donnent, en effet, un air puéril. Mais si vous voulez bien m'écouter avec votre bienveillance ordinaire, vous verrez qu'il s'agit d'un des plus élevés, des plus mystérieux, des plus touchants, des plus consolants problèmes qui puissent occuper un esprit chrétien. Avec la grâce de Dieu, j'espère donner à ce problème toute sa splendeur en étudiant deux lois dont dépend sa solution.

1o Une loi de conciliation entre les perfections divines.

2o Une loi de communauté spirituelle de vie et de biens entre les chrétiens."

PREMIERE PARTIE.

Rien n'est plus simple que l'idée de Dieu, quand l'esprit s'arrête à la contemplation pure d'un être infini. Rien n'est plus complexe, on pourrait presque dire rien n'est plus embarrassant lorsque, par l'analyse, on décompose les perfections divines pour suivre leur jeu varié dans le gouvernement des choses créées. Concilier leurs oppositions apparentes, quel travail pour la raison !

Cette conférence n'a pas pour objet d'examiner, l'un après l'autre, les côtés par lesquels les perfections de Dieu semblent se contrarier, ni de tenter l'œuvre d'une conciliation générale ; l'Orateur s'y applique aux luttes de la justice et de la miséricorde divine de la justice qui demande des peines, de la miséricorde qui veut des pardons.

Dieu est juste: il a à un degré suprême le respect et l'amour du droit.—Son droit à lui est la source primordiale et la règle souveraine de tous les droits.—S'il le respecte, s'il l'aime, il doit le venger des oppositions et des outrages du pécheur, afin qu'on sache, en voyant les peines de ce dernier, ce que ne veut pas dire sa soumission, que Dieu est maître, que Dieu est roi.

Clairvoyance, souveraineté, impartialité, sont les qualités de la justice de Dieu, terribles au pécheur, qui ne peut rien cacher, ni prescrire, ni se soustraire, ni espérer de réduire la rigueur des sentences divines.

" Dieu est juste, mais, ô bonheur! il est aussi miséricordieux. Les voix saintes qui ont chanté mille fois sa justice ont chanté cent mille fois sa miséricorde.—Si vous avez lu l'Ecriture, Messieurs, vous devez savoir que je dis vrai. Aucune des perfections divines n'y est plus souvent rappelé que la miséricorde. Les psaumes sont remplis de son nom. Il en est un qu'Israël, au jour de ses splendeurs, chantait avec une pieuse ivresse. Debout sous les portiques du temple, il écoutait la musique sacrée. Les psaltérions et les harpes gémissaient sous les doigts des lévites, et les prêtres, d'une voix mélodieuse, racontaient au peuple, une à une, toutes les tribulations, toutes les angoisses, toutes les misères de sa vie, consolées et guéries par les bienfaits de Dieu.—A chaque instant, ce cri immense des cœurs reconnaissants interrompait leur récitatif: " La miséricorde du Seigneur est éternelle," *Quoniam in æternum misericordia ejus.*

" Ce sentiment exquis qui nous fait souffrir avec celui qui souffre, et recevoir en nos cœurs le retentissement des maux qu'il endure ; ce tendre empressement qui s'applique à repousser la misère des lieux où elle blesse et fait couler le sang et les larmes ;—c'est la miséricorde. Elle est en Dieu, non pas à l'état de faiblesse, mais à l'état de perfection éminente. Si sa grande nature l'empêche de s'attrister comme nous nous attristons, elle est si fortement touchée cependant qu'elle veut, d'un vouloir efficace nous délivrer de nos misères."

Pas de misère plus profonde que l'inénarrable misère du péché ; le pécheur est un riche dépouillé de ses meilleurs biens, un fou trompé par ses rêves,—un roi détrôné,—un Dieu foudroyé,—avec cela il est malade, et l'influence maligne de Satan s'ajoute à la fièvre qui le tourmente; — Quelle misère ! — Dieu veut en faire disparaître jusqu'à la dernière trace ; —sa tendre compassion veut nous délivrer même des peines temporelles méritées par nos fautes.

Ici commence le drame. L'âme, victime de cette catastrophe silencieuse où périt son honneur et sa beauté, est prise entre les débats fraternels de la justice et de la miséricorde de Dieu.

La justice frappe la conscience et la déchire ; c'est le remords.—La justice appelle à son secours une foule de maux qu'elle prend autour du péché, si elle ne peut les trouver dans le péché lui-même.—Enfin, elle ouvre devant nous l'abîme de l'éternel désespoir et des éternelles douleurs.

" Dans cet abîme nous tomberions sûrement et bientôt peut-être, si nous n'étions plus vivement retenus par la miséricorde que nous ne sommes vivement repoussés par la justice. Elle est là, cette vaillante et douce per fection de Dieu ; elle est là, luttant contre sa sœur et cherchant à nous

soustraire à ses légitimes rigueurs. Nos longs regards et nos durs refus ne lassent pas sa patience. Elle attend.—Que dis-je ? Elle nous poursuit à toute heure. Elle s'attache à nos pas comme le mendiant aux pas du riche. *Misericordia tua subsequetur me omnibus diebus vitæ meæ.* Elle nous devance pour arrêter notre marche insensée. *Misericordia tua præveniet me.* Elle nous entoure. *Misericordia tua circumdedit me.* Elle appelle autour de nous tous ceux que nous aimons : elle leur met des larmes dans les yeux et des sanglots dans la voix ; elle fait parler la nature quand les hommes se taisent ; la lumière qui accuse nos ténèbres, les jours sombres qui semblent pleurer sur notre malheur, la feuille morte qui s'en va tourbillonnant dans la tempête et nous rappelle, avec la fragilité de la vie, la rapidité de notre fuite vers l'éternité ; la fleur fraîchement éclose et pleine de rosée qui nous dit : Où est ton innocence ? Où est la grâce de Dieu ? Elle fait parler surtout les tombes, les tombes lugubres où gisent nos amours foudroyés par la mort.—Quelquefois elle s'écarte pour laisser gronder la justice ; mais dès qu'elle nous voit épouvantés, elle revient bien vite, s'appuie sur notre cœur et nous raconte tout ce qu'elle a fait ; dans quelles profondeurs elle est allée chercher le péché, sur quels faîtes elle a élevé les pécheurs. Un adultère, un homicide est devenu un des plus illustres prophètes ; un persécuteur, le plus grand des apôtres ; un exacteur, le premier des évangélistes ; un parjure, le prince des pasteurs ; Judas, le traître Judas lui-même, s'il eût suivi les traces sanglantes de son maître, s'il eût dit :—Rabonni, bon maître, je suis un misérable, un infâme, ne pardonnerez-vous pas à celui qui vous a vendu ?—Judas eût été pardonné."

Et il y a des hommes qui résistent à cette amoureuse persécution ; mais, Dieu soit béni, tous n'ont pas cette sauvage malice.

" Il en est qui se laisse séduire par les prévenances de la miséricorde ou qui cèdent à ses poursuites.—A peine ils ont dit *oui*, que leur cœur semble se fondre, un fleuve de larmes monte à leurs yeux, et d'une voix troublée par les sanglots il murmurent ces humbles prières : " Père, j'ai péché contre le ciel et contre vous, je ne suis plus digne d'être appelé votre fils : ayez pitié de moi selon votre grande miséricorde." Alors on entend au fond de l'âme comme des voix qui ressuscitent et chantent en chœur : " O mort, où donc est ta victoire ? O mort, où donc est ton aiguillon ? " *Ubi est mors victoria tua ? Ubi est mors stimulus tuus ?*

" Que signifie ce cantique ? La justice qui l'entend n'a-t-elle pas droit de se plaindre ? Car enfin, passer en un instant de la mort à la vie, cela peut être la récompense de quelque immense sacrifice.—Où est ce sacrifice ? —L'homme se repent ; mais il n'a rien fait encore pour réparer l'outrage dont il s'est rendu coupable envers une majesté infinie. Ignore-t-il donc que sa vie mille fois immolée est impuissante à une telle réparation ; que l'univers en ruines serait aux yeux de Dieu une holocauste inutile, et qu'il n'appartient qu'à l'infini de satisfaire l'infini ?

" C'est vrai, ô terrible justice ! c'est vrai. Mais oubliez-vous que votre sœur la miséricorde a pris un jour dans les bras de son père le Verbe éternel, vrai Dieu comme lui ? Elle l'a emporté dans le sein d'une vierge où il s'est revêtu de notre chair et aussi de nos iniquités. C'est pour nos crimes que vous l'avez vous-même frappé sans pitié. Vous souvient-il de ses larmes ? Vous souvient-il de ses plaies ? Vous souvient-il de son précieux sang inondant le calvaire ? Ce sang, il entre comme un fleuve dans l'âme du pécheur ouverte par le repentir, et partout où il entre il n'y a plus de péché, plus de mort éternelle. Ramenés vers Dieu sur ces flots de pourpre divine, nous pouvons chanter : " O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon." *Ubi est mors victoria tua? Ubi est mors stimilus tuus?* "

Chantons notre victoire sur la mort, mais ne nous croyons pas à l'abri de toute revendication de la justice. Les supplices de l'éternelle séparation sont supprimés, puisque le pécheur est revenu vers son terme ; mais il faut des compensations temporelles.—Elles sont dans la nature.— L'humanité pécheresse les a toujours comprises.— Qu'elles disparaissent, c'est l'*impunité absolue*, c'est-à-dire un scandale et un péril. C'est ce qui a fait dire à saint Augustin : " La faute passe, mais la peine lui survit, car la faute ne paraîtrait plus rien si la peine cessait avec elle." —Le retour vengeur des créatures outragées par nos fautes, le labeur nécessaire pour guérir les plaies mystérieuses faites à nos penchants par le péché, tout nous apprend, tout nous explique que nous soyons encore entourés de justice.

" Mais si la justice veut aller jusqu'au bout de ses revendications, de son côté la miséricorde veut aller jusqu'au bout de ses pieuses exigences. Ce n'est plus nous qu'elle poursuit et qu'elle assiége, c'est sa divine sœur. —Ma sœur, dit-elle, ne soyez pas à toujours irritée contre nous, et sacrifiez, quelquefois au moins, ces trop grandes rigueurs que vous faites peser sur toute vie pécheresse ; vous respectez, vous aimez le droit ; mais le droit de pitié, le droit de grâce, n'est-ce pas le premier droit des natures augustes ?—Avez-vous jamais condamné le saint docteur qui disait : " La miséricorde ne détruit pas la justice, elle en est la plénitude." *Misericordia non tollit justitiam sed est quœdam justitiœ plenitudo?* " Je veux donner à mon triste enfant une grande joie et lui faire une vie toute neuve ; —laissez-moi ses peines ; j'en ai d'autres dont l'austère parfum depuis longtemps conservé, réjouiront votre cœur. " — Et la miséricorde se penche vers les trésors de l'Eglise, elle y prend les expiations du Sauveur et des saints, elle donne à respirer ce bouquet de myrrhe que les ans n'ont point fané :—et la justice est satisfaite, et la miséricorde triomphe, et les deux sœurs s'embrassent sur l'indulgence plénière. *Justitia et pax osculatœ sunt.*

DEUXIEME PARTIE.

Quelles sont les peines mystérieuses offertes par la miséricorde à la justice divine, et comment peut-elle les offrir ? — Notre seconde loi, la loi de communauté spirituelle de vie et de biens entre les chrétiens, répond à ces questions.

" Dieu ayant fait la belle unité de son Fils dans le mystère de l'incarna-

tion : unité de la nature divine infiniment agissante et de la nature humaine libre et méritante, en une seule personne, a voulu l'étendre indéfiniment à l'humanité régénérée. Chrétiens, nous sommes unis au Verbe incarné, non par un lien purement nominal, mais par une réelle communication de sa vie. Nous ne perdons pas, en cette communication, notre personnalité ; mais nous sommes grandis en quelque sorte à la mesure de l'infini. Jésus-Christ a commencé l'explication de cet étonnant mystère lorsqu'il disait à ses apôtres : "Je suis la vigne et vous êtes les rameaux," *Ego sum vitis, vos palmites.* " Comme le sang de la vigne coule en tous les rameaux qui s'ouvrent sur la souche, ainsi ma vie et mes mérites en tous ceux que le baptême insère à mon humanité sainte." Cette explication du Sauveur, saint Paul l'achève en des termes si expressifs qu'il est impossible de ne voir dans l'Eglise qu'une unité purement extérieure et toute vulgaire comme celle des sociétés humaines. " Nous sommes beaucoup, dit-il ; mais tant que nous sommes nous ne formons qu'un seul corps." *Multi unum corpus sumus.* Jésus-Christ en est la tête, la tête d'où vient la vie et la croissance. *Christus caput in quo totum corpus crescit.* Nous sommes ses membres, *Membra sumus corporis ejus.* C'est sa vie qui se manifeste en nous, c'est par sa vie que nous sommes réconciliés et sauvés. Comme les membres n'ont point un même acte dans le corps, ainsi sommes-nous distincts dans l'Eglise par nos différentes fonctions. Toutefois la distinction ne nuit point à l'unité. Nous agissons les uns pour les autres. Chaque membre appartient aux autres membres. *Singuli autem, alter alterius membra.* Comme notre sollicitude va partout, ainsi nos douleurs, nos gloires et nos joies. Un membre souffre, tous souffrent avec lui, *si patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra* ; un membre est glorifié, tous les membres se réjouissent avec lui, *si gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra.* Nous sommes un seul corps, *un* dans toute la force du mot. Ce corps indestructible, compacte, connexe, par l'union des services et l'opération mesurée de chaque membre, n'est point fixé dans ses formes, ses contours et ses positions, comme est fixé notre corps humain par des lignes invariables. Il a des ambitions divines ; il cherche à s'étendre, à s'ajouter des membres ; il est mobile, il se déplace en ses parties. Tels membres s'éloignent de la tête, toujours vivants, mais faibles, fragiles, presque infirmes, recevant plus qu'ils ne donnent à la communauté ; tels autres, d'un lieu éloigné se rapprochent de la tête, et par de fortes opérations prennent ses mœurs, c'est-à-dire ses habitudes héroïques et sublimes, en même temps qu'ils participent à sa richesse et à sa vigoureuse expansion.

" Le voilà ce beau corps mystique du Christ, tel que Dieu l'a construit et décrit lui-même. Ce serait une magnifique étude que de visiter toute son architecture et de suivre ses actes vitaux, ses mouvements organiques ; mais notre sujet nous oblige à nous borner : appliquons-nous seulement à l'économie de la souffrance et de l'expiation."

Dans tout acte laborieux il y a deux choses à considérer : *le mérite* absolument propre, intime, inaliénable, ne pouvant servir qu'à notre gloire personnelle ; et la *vertu expiatoire* sorte de *chèque* sacré qui pent être employé à satisfaire la justice divine partout où ellea

des peines à revendiquer. Cette distinction peut nous expliquer l'existence de ce que dans le langage théologique, nous appelons le trésor de l'Eglise, lieu mystérieux où la miséricorde va prendre les peines qu'elle offre à la justice.

" S'il y a des vies laborieuses et souffrantes entièrement perdues pour le corps mystique du Christ, il en est d'autres dont la surabondance devient sa richesse commune. Vous avez déjà nommé, Messieurs, la vie par excellence, la vie de celui dont l'Apôtre a dit : " Il était riche, et il s'est fait pauvre pour vous afin que son indigence devint votre richesse." *Propter vos egenus factus est, cum esset, dives ut illius inopiâ divites essetis.* Jésus-Christ, mon bien-aimé Sauveur et le vôtre, Jésus-Christ que je ne rencontre jamais sans un profond attendrissement dans mes méditations et mes discours, Jésus-Christ s'est immolé pour nous. Lui seul, infini dans sa personne et ses mérites, était capable d'apaiser la colère d'une majesté devant qui toute créature n'est que néant, et que lassaient depuis longtemps les clameurs des hécatombes et la fumée des holocaustes. Mais, pour cela, il suffisait qu'il prit notre nature ; cet abaissement étouffait, sous son poids infini, l'orgueil de nos révoltes. Eh bien, non ! Notre Sauveur est né pauvre dans une crèche ; une nuit froide entendit ses premiers gémissements; la fuite du proscrit fut son premier voyage ; dans un obscur atelier il médita pendant trente années ce drame horrible et touchant que nous appelons sa passion. Il entre dans sa vie publique, il sème partout le bien, et il ne recueille que des contraditions, des mépris et des menaces sinistres. Il marche courbé sous le faix des oracles qui condamnent sa chère vie à l'opprobre et aux plus cruels supplices. La tempête qui doit l'emporter s'annonce par des conjurations et des trahisons, et se poursuit à travers les injustices et les lâchetés. Son âme s'ouvre, gouffre immense où tombent comme des torrents les tristesses mortelles, le dégoût et l'épouvante : mer sans rivages, battue par des souffles où s'agitent et les crimes du passé et les forfaits de l'avenir ; un premier sang coule sur la roche nue où il est prosterné ; il s'affaisse, il est aux portes de la mort, et une voix d'en haut lui crie : " Va toujours." Il se relève, on le saisit, on le pousse comme un malfaiteur devant ses juges, on l'injurie, on le soufflette, on lui crache au visage, les verges déchirent son corps adorable, la couronne d'épines s'enfonce jusqu'à son crâne, ses yeux sont aveuglés ; mais pas de pitié pour ses douleurs, pas d'attendrissement devant sa douceur d'agneau ; on le couvre d'un lambeau de pourpre, on se moque de sa royale majesté, on le conduit à travers les rues comme un insensé. La croix s'enfonce dans ses épaules meurtries ; il la porte en chancelant, il marche, il monte, il arrive :—c'est le Golgotha !—Maintenant, ô Fils de Dieu, couche-toi sur ta croix, donne tes pieds, donne tes mains, qu'on les perce de clous !— C'est fait.—La voilà dressée sur son autel la victime du genre humain ! O mon Jésus ! l'abaissement de votre incarnation suffisait à notre salut, pourquoi ce luxe d'opprobres et d'ignominies ? Qu'en a fait votre Père ?—Puisque vous vouliez que la rédemption se fit par le sang, une seule goutte, c'était assez ; mais à cette heure il n'en reste plus dans vos veines taries. Où est-il allé le fleuve que vous avez répandu ?

" Et Jésus le juste, l'innocent, le saint des saints, n'est pas le seul, qui ait enduré des douleurs imméritées. Je vous ai dit, Messieurs, que les membres du corps mystique de Jésus-Christ, rapprochés de la tête par une forte opération, tendaient à prendre ses mœurs. Le côté le plus frappant de cette imitation, c'est le désir de se rassasier des âpres voluptés de la

souffrance, comme le Sauveur. Près de lui nous voyons sa mère, fleur virginale et immaculée, battue, renversée, broyée par l'orage sans en être flétrie. Plus loin ce sont les vaillants martyres, passant de la piscine du baptême aux bûchers, aux chevalets, aux échafauds, aux amphithéâtres, et épuisant dans leurs corps toutes les inventions de la barbarie humaine inspirée par le génie du mal ; puis les austères pénitents, souvent purs comme des anges, et mourant avant l'âge, de leurs veilles, de leurs jeûnes et des libres supplices auxquels ils ont soumis leur chair. Je ne puis, Messieurs, m'arrêter plus longtemps sur les routes sanglantes qu'ont parcourues les justes souffrants, à la suite du grand juste. Leur histoire écrite nous tiendrait ici des mois entiers, et nous n'aurions encore que des indications ; car des millions de vies où l'abondance des expiations l'emporte sur les droits de la justice, sont connues de Dieu seul.

" Encore une fois, où vont ces expiations ?—Si vous me dites que Dieu les a récompensées en donnant à son Fils un nom au-dessus de tout nom, et en associant les saints à sa gloire incomparable, je vous répondrai : Vous vous trompez. Dieu a récompensé les labeurs, la force, la patience, l'amour, ce qu'il y a de propre, de personnel, d'intime, d'inaliénable dans les actes, —le mérite ; mais la vertu expiatoire demeure sans effet. Or, Messieurs, cela ne peut pas être.—La vertu expiatoire sans effet serait une surcharge, par conséquent une difformité. Si c'est le complément d'un acte vital, rien de ce qui est vie ne doit être perdu dans le corps mystique du Christ. Tout bien qui est fait dans ce corps doit servir à ses accroissements, à sa prospérité, à son ornement, à sa paix, à sa perfection. Les expiations, œuvre de l'amour souffrant, doivent être mises à la disposition de l'amour compatissant, les peines imméritées doivent remplacer les peines méritées.

Ainsi parle la raison chrétienne par la bouche de l'Eglise.—Ici le révérend père cite plusieurs textes de saint Paul, des papes et de saint Thomas, à l'appui de sa thèse. Il conclut que la miséricorde divine dispose en notre faveur d'une richesse infinie laborieusement acquise par la communauté même à laquelle elle revient.—Cette richesse va des membres vaillants aux membres infirmes : ces membres infirmes, c'est nous, dont la vie doit à la justice divine plus de peines que nous n'en saurions supporter, et qui, par nos murmures et quelquefois par nos blasphêmes, rendons plus exigeante l'austère perfection qui nous poursuit.—La miséricorde de Dieu nous promet par l'indulgence plénière attribution des expiations surabondantes de Jésus-Christ et des saints, la remise totale de ces peines.

" Me direz-vous, Messieurs, que vous ne comprenez pas encore cette substitution de peines ? Permettez-moi alors de descendre avec vous dans un ordre inférieur où l'unité est loin d'égaler celle du corps mystique de Jésus-Christ, et de vous montrer que l'indulgence est dans la nature comme l'expiation. Quand un peuple ment à son passé et se déshonore par des injustices, des crimes, des forfaits, pourquoi ne tombe-t-il pas aussitôt sous le coup d'une réprobation universelle ?—Parce que les vertus de ses aïeux et les gloires de son drapeau planent sur sa triste existence et lui méritent encore l'indulgence du ciel et de la terre. Quand un homme salit sa vie par quelque ténébreuse lâcheté, vous qui voyez cela, vous qui souffrez cela, pourquoi ne le livrez-vous pas tout de suite à la vengeance des lois ou aux justes représailles de l'opinion publique ?—Parce que l'honneur de sa famille le couvre d'un bouclier sur lequel se heurte votre colère tout à coup changée en indulgence. Que dis-je, Messieurs, l'indulgence s'étend jusquà de pauvres petits objets qui nous gênent, troublent lordre

et déparent la beauté de nos demeures. Nous n'osons y toucher que pour réparer l'un après l'autre les outrages des ans et les empêcher de s'en aller tout à fait.—Pourquoi donc ?— Ils ont servi à ceux que nous aimions !— Et les expiations infinies de notre chef mystique, et les libres souffrances de ceux qui vivent avec nous dans le même corps, ne nous mériteraient pas l'indulgence de Dieu ?—Ce serait contre nature.

" Me direz-vous encore que la peine supprimée par la miséricorde de Dieu ouvre devant vous une vie facile et que vous redoutez cette sorte d'impunité ? Soyez tranquilles, Messieurs, le péché a laissé dans vos entrailles des agents provocateurs qui, plus d'une fois, vous obligeront à la lutte et au sacrifice. Si vous ne souffrez plus pour expier, il faudra souffrir pour vous préserver et garder avec un soin jaloux votre honneur reconquis. Mais, à supposer que les combats de la vertu n'absorbent pas toutes vos forces, vous les emploiriez, je l'espère bien, à vous rapprocher de votre chef et à prendre de lui cet amour généreux qui accroît de ses libéralités la richesse publique de l'Eglise.

Cinq conclusions résument et couronnent ce discours.

1o Profiter des offres de la miséricorde divine, peut-être décisives pour notre salut.

2o Aimer Jésus-Christ d'un amour immense comme ses expiations.

3o Ajouter à la gloire dont Dieu a récompensé les saints le tribut de notre respectueuse et reconnaissante admiration.

4o Estimer les indulgences.

" C'est, après la grâce des sacrements, ce qu'il y a de plus précieux dans l'Eglise de Dieu. Aux jours de foi, elles servaient à payer les soldats qui sacrifiaient leur vie dans les guerres saintes, et les ouvriers qui ont construit les magnifiques monuments du moyen âge. Je sais qu'en notre temps de bien-être et de confort, cette monnaie sacrée est dépréciée. Mais vous l'accepterez, Messieurs, comme le prix de votre courage dans les combats de la vérité, et de vos labeurs dans la reconstruction de la société chrétienne.

" Enfin, écoutez la voix de l'Eglise, plus éloquente et plus puissante que celle du sacerdoce de l'ancienne loi. Quand les trompettes du temple annonçaient l'année sainte, les prêtres chantaient : " Israël, c'est le jubilé ! réjouis-toi et redeviens maître de ta maison et de tes champs." Aujourd'hui l'Eglise vous convie à une plus grande joie, la joie de l'homme qui voit tomber les entraves de son activité morale, qui entre en pleine possession de sa vie et qui n'a plus à attendre de Dieu que des honneurs et des bénédictions. Heureuse recouvrance, dont la société peut recueillir le bénéfice ! car, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, il est dans le monde une somme d'iniquités qui appelle les fléaux, et nous traversons une époque où l'incrédulité popularise les prévarications et les blasphèmes. Qui peut prévoir les atroces châtiments que nous réserve la colère divine ?—Mais si dix justes pouvaient sauver Sodôme, je me demande pourquoi mille hommes devenus tout à coup de parfaits innocents ne sauveraient pas la France, l'Europe, l'humanité ; pourquoi l'erreur, premier ministre des vengeances divines, ne reculerait pas devant ceux que le ciel a amnistiés. Sans doute, Messieurs, on ne se doutera pas autour de vous du service que vous aurez rendu en gagnant l'indulgence plénière, et personne ne vous en remerciera ; mais vainqueurs du péché et de la colère de Dieu,vous pourrez mieux que Cicéron, vainqueur de la conjuration de Catilina, vous glorifier d'avoir sauvé la chose publique.

CHRONIQUE DU CONCILE.

Suspension des travaux conciliaires, motifs.—Occupation des Pères.—L'Infaillibilité.—Les premiers Canons du Concile.—Agitation politique.—Réponse à l'Autriche.—Politique du Cabinet Ollivier.—Interpellations aux Chambres Italiennes.—Oudes-Reggio.—Mouvement Catholique.

I.

Du 22 février au 18 mars, le Concile a suspendu la tenue de ses assemblées générales, deux causes ont nécessité cette interruption.

La première a été la modification apportée à ses opérations par le nouveau règlement.

Les projets de canons doivent désormais être étudiés dix ou quinze jours par les Pères, en leur particulier, avant d'être livrés aux Députations particulières, et pendant un certain temps, par ces Députations avant d'être soumis aux discussions en Congrégation générale ; il a fallu plus d'un mois avant qu'on put réunir les Pères, pour discuter le chapitre de la Constitution de l'Eglise.

Ce temps ne se serait cependant point écoulé, sans qu'il y eut de Congrégation générale, si les travaux de la Députation de la Foi avaient été prêts à être soumis au Concile, et ça été la seconde cause de l'interruption des assemblées. Le dix-huit mars seulement la nouvelle rédaction des décrets sur la foi a pu être de nouveau présentée à la discussion des Congrégations générales.

Il ne faut pourtant pas croire que ce temps ait été perdu pour l'avancement de l'œuvre du Concile. Non, les Pères ont employé ces loisirs à étudier le projet de Constitution relatif à l'Eglise. Les évêques de plusieurs nations se sont réunis pour mettre leurs travaux et présenter leurs observations en commun ; mais le plus grand nombre l'ont étudié en leur particulier, et ont présenté leurs observations en leur propre nom. Toutes ces observations, analysées, groupées, imprimées ont été distribuées aux Pères de la Députation de la Foi qui, après les avoir discuté, et modifié la rédaction du projet conformément aux observations qu'ils croiront devoir accepter, les soumettront au Concile, et alors s'ouvrira sur le chapitre la discussion en Congrégation générale.

Dans ce même intervalle de temps, on a distribué aux Pères un supplément au " Chapitre de l'Eglise," celui qui concerne la Primauté et l'In-

faillibilité du Souverain-Pontife. Une note jointe au supplément portait que le Pape, faisant droit au désir exprimé par le grand nombre des Pères, avait autorisé la délibération sur la question de l'infaillibilité :

" Beaucoup d'Evêques ayant demandé au Très-Saint-Père de proposer au Concile un *Schema* sur l'infaillibilité du Pontife Romain, Sa Sainteté, après avoir pris conseil de la Commission chargée de recevoir et d'examiner les propositions dues à l'initiative des évêques, a daigné donner suite à la requête. C'est pourquoi on distribue aux vénérables Pères la formule d'un nouveau chapitre sur ce point. Cette formule devra être insérée, dans le *Schema* relatif à la Constitution dogmatique de l'*Eglise du Christ*, après le chapitre onzième. Les vénérables Pères sont en même temps prévenus, que ceux d'entre eux qui auraient des observations à présenter sur le dit chapitre onzième et la formule qui lui est annexée, ainsi que sur les canons 14, 15 et I6, doivent les présenter par écrit au Secrétaire du Concile, dans l'espace de dix jours, à savoir du 8 au 17 mars inclusivement, et cela aux termes du décret du 20 février dernier.

" Du sécrétariat du Concile du Vatican, 6 mars 1870.

" JOSEPH, Evêque de St. Hypolyte,
" Secrétaire du Concile."

Le projet de Décret est ainsi conçu :

" CHAPITRE A AJOUTER AU DECRET CONCERNANT LA PRIMAUTÉ DU PONTIFE ROMAIN.

" *Le Pontife Romain ne peut errer lorsqu'il définit les choses de la foi et des mœurs.*"

" La Sainte Eglise romaine possède la plaine et suprême primauté et souveraineté sur l'Eglise catholique toute entière. Elle reconnaît, en toute vérité et humilité, avoir reçu cette prérogative avec la plénitude de la puissance de Notre-Seigneur lui-même, dans la personne de saint Pierre, le prince des Apôtres, dont le Pontife romain est le successeur. Et, comme avant toutes choses, elle a l'obligation de défendre la vérité de la foi, c'est par son jugement que doit être définie toute question qui s'élève par rapport à la foi, (*II Concile de Lyon.*)

" La parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ disant " tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, etc.," ne peut être démentie, et cette parole a été vérifiée par les faits, car le Siége Apostolique a toujours conservé sans souillure la religion catholique, et proclamé la sainte doctrine, *selon la formule du pape Hormisdas souscrite par les évêques orientaux.*

" En conséquence Nous, *Pie IX*, avec l'approbation du Saint Concile, nous enseignons, et nous définissons comme dogme de foi que, par l'assistance de Dieu, le Pontife romain, à qui il a été dit par Notre-Seigneur lui-même en la personne de Pierre : " J'ai prié pour toi afin que ta foi ne

défaille pas," ne peut errer, lorsque, exerçant la charge suprême de Docteur de tous les chrétiens, il définit en vertu de sa propre autorité ce qui doit être tenu par toute l'Eglise en matière de foi et de mœurs, et Nous enseignons que cette prérogative de *l'inerrance* ou de *l'infaillibilité* du Pontife romain embrasse les mêmes objets auxquels s'étend l'infaillibilité de l'Eglise.

" Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise ! osait contredire à cette définition, qu'il sache que par là il s'écarte de la vérité de la foi catholique et de l'unité de l'Eglise."

La question de toutes la plus importante, est donc définitivement posée devant l'auguste assemblée. Mais quand en viendra la discussion ? Un certain nombre d'Evêques semblaient vouloir qu'elle eut la priorité sur toutes les autres. " De sa solution, disaient-ils, dépend en grande partie la marche du Concile, tout le monde en convient." C'est la raison qui les a engagé à signer une supplique au Saint-Père afin que le Concile s'occupât sans retard de cette question. Mais Pie IX, dans sa prudence, en a jugé autrement et a décidé qu'on suivrait l'ordre du chapitre, et que la question ne serait traitée qu'à sa place naturelle.

Pour ne point prolonger indéfiniment la suspension des travaux généraux du Concile, la Commission de la foi a redoublé d'assiduité pendant la première quinzaine de mars. Presque tous les jours, les Pères qui la composent se réunissaient sous la présidence du cardinal Bilio ; ils ont élaboré avec le plus grand soin le premier Chapitre concernant " la Foi," on assure que le résultat de leurs discussions est un travail admirable ; c'est le 18 mars que ce travail a été soumis aux Pères assemblés : c'est donc le jour que s'est réunie la *trentième Congrégation générale.*

" La foule était considérable dans Saint-Pierre, à l'entrée de la salle du Concile, où les fidèles ne se lassent pas d'assister au défilé de ces vénérables évêques, de ces Docteurs du monde catholique dont la figure resplendit de douceur et de majesté, reflet de ces âmes ornées de tant de vertus et de tant de connaissances. On était heureux de les revoir, après la longue interruption des séances, et l'on sentait que désormais, après les hésitations et les tâtonnements des premières délibérations, les travaux allaient être poussés avec une féconde activité."

Ce fut Mgr. Simor, archevêque de Gran et primat de Hongrie, membre de la Députation de la foi, qui prit le premier la parole au nom de la Commission pour rendre compte des corrections et des modifications apportées au premier *Schema* du dogme. Après son discours, a commencé la discussion générale.

Le projet de décret est intitulé : " *Constitutio dogmatica de fide catholicâ*, Constitution dogmatique sur la foi catholique."

Cette constitution est divisée en quatre chapitres procédés d'un *proémium* ou prologue :

1 Chap. De Dieu, Créateur de toutes choses ;
2 " De la Révélation ;
3 " De la Foi ;
4 " De la Foi et de la raison.

Cette discussion a occupé dix-sept Congrégations générales, a partir de la trentième jusqu'à la quarante-septième, celles du 18, 22, 23, 24, 26, 28, 29, 30 et 31 mars, celles du 1, 4, 5, 6, 8, 12, 19 et 24 avril. Près de cent orateurs ont pris part aux débats, le nombre des amendements sur lesquels on a voté a été considérable, puisque pour le second chapitre on en a compté 60 ; sur le troisième 122 ; et sur les autres en proportion. On a discuté deux jours sur la place d'une virgule, comme on avait disputé au Concile d'Ephèse sur un accent ; mais c'est que de la place de cette virgule, dépendait la doctrine, et certains priviléges du Saint-Siége, qu'elle enlevait ou maintenait, comme de la place de l'accent, au Concile d'Ephèse, dépendait le dogme de la Maternité divine de Marie. Tout ceci nous montre avec quel soin, quelle patience, quelle exactitude seront élaborés les décrets du Concile.

Presque toutes les Congrégations du mois d'avril ont été consacrées aux votes, sur les différents amendements. Enfin, dans celle du 12, le vote général sur le texte entier de la Constitution de *Fide*, a été demandé aux Pères par appel nominal, avec épreuve et contre épreuve, 515 évêques ont répondu affirmativement et à la contre épreuve, 83 ont répondu conditionnellement. Aucun vote n'a été négatif.

Depuis, le câble transatlantique nous a appris que cette Constitution, soumise à l'approbation du Saint-Père, a été ratifiée par Sa Sainteté, et a donné lieu à une troisième Session publique très-solennelle, tenue le 25 avril, présidée par le Pape en personne, et dans laquelle ont été promulgués les premiers canons du Concile du Vatican.

Nous attendons les détails pour rendre compte de cette Session et publier le texte authentique des nouveaux canons.

II.

Pendant que le silence se fesait dans le Concile, les bruits, les controverses continuaient au dehors, mais l'homme s'agite et Dieu le mène, et toutes les agitations extérieures ne parviendront point à troubler le recueillement studieux de la sainte assemblée : attaques et réponses auront cet avantage de jeter un jour plus grand sur les questions en litige et de mettre dans une lumière plus éclatante la vérité de Dieu.

Sans nous arrêter aux nouvelles de toutes sortes qui circulent aujourd'hui qui, demain, seront démenties par leurs propres auteurs, ou par ceux qui s'en font les complaisants colporteurs, nous ne pouvons nier cependant que le monde catholique n'ait été, quelques jours, livré à de sérieuses inquiétudes ; certaines lettres du Comte Daru ont fait craindre que le

gouvernement français ne changeât de politique à l'égard du Concile, et ne retirât ses troupes de Rome. Ces lettres n'étaient que privées, mais elles n'en faisaient pas moins connaître les dispositions du Ministre des affaires étrangères, et l'on pouvait ignorer si ce n'était pas celles du Cabinet Français.

D'un autre côté, il est certain que la malencontreuse indiscrétion de la *Gazette d'Augsbourg* et la publication intempestive du projet de décrets sur la *Constitution de l'Eglise* a un instant réveillé les susceptibilités et les défiances des Cours européennes. Un échange de notes diplomatiques a eu lieu entr'elles. On a parlé d'envoyer des ambassadeurs au Concile, la France a fait des ouvertures à la Cour Romaine dans ce sens ; d'autres Cours se sont associées à cette idée, mais toutes ces négociations n'ont eu aucun résultat. Satisfaits des explications de la Chancellerie Romaine, les gouvernements ont renoncé de nouveau à toute ingérence dans les affaires du Concile et ont repris leur attitude d'expectative.

L'Autriche a voulu aller plus loin et M. de Beust a envoyé à son ambassadeur une sorte de note comminatoire destinée à être mise sous les yeux du Secrétaire d'Etat. La réponse du Cardinal Antonelli a été de nature à faire perdre au grand Ministre Austro-Hongrois toute envie de se mêler des affaires qui ne sont pas de sa compétence.

" Le Saint-Siége, a répondu le Cardinal Secrétaire d'Etat, ne peut accepter d'injonctions, au sujet de la doctrine catholique : le Saint-Siége n'a nulle intention de violer le Concordat ; c'est à lui qu'il appartient d'accommoder le droit ecclésiastique aux diverses circonstances des temps et des lieux ; enfin, il ne voit point que rien appelle, après l'abstention gardée jusqu'ici, la présence d'un ambassadeur spécial au Concile, et il espère que les explications données satisferont le gouvernement autrichien."

La même question, débattue dans le cabinet français, a amené les conclusions suivantes :

1. Que le gouvernement gardait comme base de sa politique, dans cette question, la Convention du 15 septembre ;

2o. Que les troupes françaises resteraient à Rome tant que l'Italie n'aurait pas prouvé qu'elle *pouvait* et qu'elle *voulait* exécuter cette Convention :

3o. Que le retrait des troupes n'aurait lieu que d'accord avec la Chambre ;

4o. Qu'aucun pourparler avec l'Italie ne serait accepté à ce sujet pendant le Concile.

Tous les faux bruits tombent donc devant cette fermeté et ces bonnes dispositions du Cabinet Ollivier, et le recours aux Chambres, mentionné dans la troisième conclusion, est une garantie donnée au nom de la France entière, car la Chambre ne consentira jamais au retrait des troupes tant que la situation du Saint-Père ne sera pas assurée et hors de toute inquiétude ; la majorité des Députés l'ont promis à leurs électeurs.

Les interpellations de M. de Boni au Parlement de Florence n'ont obtenu aucune promesse d'intervention du ministre Visconti Venosta, ancien adepte de Mazzini, rallié aujourd'hui à la monarchie ; mais ces interpellations ont donné à M. d'Oudes-Reggio, que n'intimident ni les rires, ni les murmures, ni les menaces, l'occasion de prononcer en faveur de la vérité catholique un magnifique discours dont nous reproduisons les passages les plus remarquables :

" On s'inquiète, dans les régions gouvernementales, de la définition de l'infaillibilité :

" Quant à cette question, dit M. d'Oudes-Reggio, il n'y a que les catholiques qui peuvent en parler. Qui n'est pas catholique doit s'abtenir de parler d'infaillibilité ; il ne peut jamais en parler avec le sens et avec la science convenables. Pour en discourir, il faut connaître l'histoire de l'Eglise. Or, c'est une vérité professée toujours par tous les catholiques, à peu d'exceptions près, et ces exceptions sont postérieures au concile de Constance.

" Néanmoins je répondrai à l'honorable ministre et à l'honorable De Boni, que si jamais le Concile décrétait quelque chose de contraire aux droits du pays, le pays saurait maintenir ses droits ; mais en cela aussi il faut parler en catholiques. Les catholiques savent que le Concile est infaillible, et cela signifie qu'il ne peut errer. Or, offenser les droits d'autrui serait commettre une immoralité, et c'est errer. Le Concile ne peut donc prendre une décision qui offense les droits de quelqu'un. Ainsi raisonnent les catholiques, et qui n'est pas catholique doit se taire en cette matière.

" Le Concile du Vatican, dit-il encore, vient pour sauver la civilisation du monde en péril, comme l'ont sauvé les précédents Conciles, depuis Nicée jusqu'à Trente.

" Lorsque le Concile de Nicée condamna Arius, savez-vous comment il sauva la civilisation du monde ? Il empêcha le genre humain de retourner à l'idolâtrie ; car, si le fondateur du christianisme n'était pas Dieu, mais un homme, l'adoration de cet homme eût été une idolâtrie comme toutes celles des païens. Le genre humain serait resté dans la barbarie, privé de la civilisation chrétienne, de la vraie civilisation, qui est la civilisation donnée aux hommes par Dieu lui-même.

" Le Concile de Trente sauva la civilisation du monde parce que, lorsque l'Eglise condamna Luther, Calvin et leurs sectateurs, qui niaient le libre arbitre et qui confondaient les actes bons avec les actes mauvais, qui préféraient même les mauvais aux bons, elle empêcha le genre humain de retourner au *Fatum* des païens et à la domination du mal sur le bien ; l'Eglise sauva la civilisation dn monde.

" Quand un Concile condamna les schismes, il condamna le fractionnement du genre humain, il pourvut à l'unité du genre humain, il condamna le paganisme qui divisait les nations et qui les faisait ennemies les unes des autres, tandis que tous les hommes son frères, comme étant les enfants du même Dieu.

‘ Quand un Concile poussa, à la suite de la croix, l'Europe entière sur l'Asie pour délivrer le Tombeau du Christ, il sauva la civilisation de l'Europe, il garantit la civilisation du monde contre la barbarie musulmane.

"Quand un Concile condamna les destructeurs furieux des saintes images, savez-vous ce qu'il fit ? Il empêcha le beau d'être banni du monde, le beau, qui est le complément du vrai et du bon. Si cette nouvelle race de barbares n'avait pas été repoussée par le deuxième Concile de Nicée, nous n'aurions ni le *David*, ni le *Moïse*, ni la *Transfiguration*, ni *l'Assomption ;* l'Italie ne serait pas la reine des arts dans le monde.

" Quand les Conciles foudroyaient et déposaient les Césars corrompus et oppresseurs des peuples, c'était la raison humaine, illustrée par la foi, qui était victorieuse de l'erreur soutenue par la force brutale ; c'était la charité qui abattait la tyrannie, c'était la civilisation qui triomphait de la barbarie.

" Le Concile du Vatican, composé des vénérables Pères de l'Eglise catholique répandue dans toute la terre, différents de coutumes, d'habitudes, de visage, de langage, mais dans la même foi, dans la même espérance et dans la charité, le Concile du Vatican vient, par les évêques, sauver la civilisation en péril. Les erreurs les plus impies, les plus funestes, les plus pernicieuses au genre humain, qui se sont répandues dans le cours des siècles et qui ont suffi, les unes indépendamment des autres, à bouleverser la société civile, sont maintenant toutes rassemblées et s'unisent pour la briser et la détruire. Tout ce qu'il y a de plus vrai, de plus sacré, de plus vénéré est attaqué ; on va jusqu'à dire qu'il est permis de tuer, de voler, de calomnier pour arriver à certaines fins. Le Concile du Vatican est venu, oui, il est venu pour condamner ces blasphèmes, ces iniquités, pour réveiller les consciences endormies, pour raffermir les consciences ébranlées; il est venu pour sauver la civilisation en péril.

" O vénérables Pères, vous qui êtes accourus à Rome des extrémités du monde, à l'appel du successeur de Pierre, et qui êtes en ce moment réunis au nom de Dieu au Vatican, tous les hommes de bonne volonté ont les regards tournés vers vous ; c'est de vous qu'ils attendent avec confiance le salut du monde. Vous, les successeurs des apôtres, vous exécuterez le commandement donné par Jésus-Christ aux apôtres et à vous, d'enseigner aux nations les infaillibles vérités, commandement qui a été donné aux apôtres et à vous, non aux rois ou aux empereurs, non aux assemblées profanes ; vous enseignerez aux nations les infaillibles vérités, et les nations seront sauvées."

Il resterai encore beaucoup à dire sur le mouvement des mois derniers, relativement au Concile ; mais tout le monde connaît déjà les controverses, les protestations de toutes sortes signées par les évêques d'opinions différentes ; les actes et les manifestations du clergé de plusieurs pays témoignant de leur dévouement au Saint-Père, de leurs craintes ou de leurs espérances ; les actes et les protestations des pieux laïques en faveur de l'Œuvre sublime de la sainte assemblée, les uns combattant avec la plume, les autres levant vers le ciel des mains suppliantes, d'autres se privant parfois du nécessaire même pour envoyer au Saint-Père de pieuses et d'abondantes offrandes ; et au milieu de ce mouvement de la catholicité, Pie IX affirmant par ses lettres et ses discours avec une fermeté de plus en plus grande, la suprême autorité du Pasteur des pasteurs et sa confiance inébranlable dans les destinées divines et salutaires du Concile du Vatican.

L. G.

REVUE SCIENTIFIQUE.

LA TAMISE ET LA MANCHE.

Un nouveau tunnel sous la Tamise.—Victoire de l'homme sur les déserts, les montagnes et les mers.—L'embarras du choix. Tunnels et ponts.—Le goût des Français.—Un douzième projet pour supprimer le Pas-de-Calais : le tunnel aquarium.—Les deux ponts de M. Boutet.—Le goût de M. Vérard.—La mère chatte et ses petits.—L'isthme de M. Burel.

Londres possède maintenant deux tunnels sous la Tamise.

Le premier, construit il y a vingt trois ans par Brunel, et que tous les voyageurs ont visité, a été converti depuis peu en voie ferrée ; le second qui va de la tour et des docks Sainte-Catherine à Tooley-street, en aval du pont de Londres, a été inauguré dernièrement. Aux termes du cahier des charges, l'ingénieur, M. Barlou, s'était engagé à terminer les travaux dans l'espace d'une année, et il a tenu parole.

Au lieu de viser au monumental, comme son aîné, le nouveau tunnel est tout ce qu'il y a de plus pratique : c'est simplement un pont tubulaire en fer, long d'un quart de mille et d'un diamètre de sept pieds qu'on a encaissé dans le lit du fleuve, en emboîtant au fur et à mesure ses armatures. Sauf quelques points de son parcours où il s'enfonce jusqu'à cinquante pieds, le tunnel est à vingt-deux pieds au-dessous de l'eau, tandis que, pour celui de Brunel, il n'y avait que quatre pieds qui séparassent les clefs de voûte du bas-fond de la Tamise.

On y descend au moyen d'une cage qui ne ressemble en rien à ces affreux paniers qu'on emploie dans les mines : c'est au contraire un joli petit salon capitonné où dans un demi-cercle peuvent s'asseoir commodément cinq ou six personnes. Du pavillon extérieur à la salle d'attente, située à soixante pieds au-dessous du sol, cette descente s'opère en un clin-d'œil et sans la moindre secousse. Là, se trouve un wagon contenant quatorze places qui, manœuvré à l'aide d'un cabestan d'où se déroule un cable métallique, vous transporte en une minute à l'extrémité du tunnel. Il n'y a qu'une voie et un wagon ; partant toute collision est impossible. La ventilation est parfaitement ménagée, et l'on n'a à redouter aucune infiltration.

L'expérience a si bien réussi qu'une nouvelle compagnie vient de se former pour construire un troisième tunnel, d'après le même principe, entre

le Borough et Cannon-street. Ajoutons que, pour traverser aussi rapidement ce quart de mille, il n'en coûte qu'un penny.

Un projet bien autrement gigantesque germe depuis nombre d'années dans l'esprit des ingénieurs : il s'agit de relier la France à l'Angleterre par une voie de communication fixe.

Il y a pour l'homme, nous disent les géographes, trois genre d'obstacles que la difficulté éprouvée pour les franchir met au premier rang parmi les limites qui bornent les sociétés humaines. Ce sont les déserts, les montagnes et les mers. Les chemins de fer, les plus puissants moyens employés par l'homme dans sa lutte pour la prise de possession du monde, se heurtent en ce moment à ces obstacles.

Or, le désert est déjà vaincu ; le chemin de fer du Pacifique en est la preuve. La montagne est bien près de l'être ; dans un an, espérons-le, la première locomotive aura traversé les Alpes par cet immense trou de vrille du Mont-Cenis. Reste la mer à vaincre, et, en vérité, après les premières épreuves, nous ne parierions pas pour elle.

Les ingénieurs européens ont déjà le dessus dans mainte escarmouche, et sont prêts, au combat, offrant le choix des armes.

Voulez-vous un tunnel ? Combinez le tunnel du Mont-Cenis et l'ancien tunnel de la Tamise.

Voulez-vous un tube ? Voyez le nouveau tunnel que nous avons décrit plus haut.

Voulez-vous des îles artificielles et des enrochements ? Nous avons la digue de Cherbourg.

Voulez-vous des ponts fixes, des ponts tubes, des ponts suspendus ? Nous avons fait franchir aux locomotives le détroit du Menai, le golfe de Forth, le Niagara, et bien d'autres.

Aimez-vous mieux troubler la mer et conquérir son fond à la culture ? Nous avons endigué la Seine, nous avons reculé les rivages de chaque côté de la mer du Nord, nous avons bu la mer de Harlem.

Notre victoire n'est pas douteuse, et nous en répondons à une seule condition : c'est que vous nous donnerez le *nerf* de la guerre.

Or, aujourd'hui le nerf de la guerre n'est pas marchandé, quand il est nécessaire. On a bien trouvé 300 millions pour transformer l'isthme de Suez en canal, on en trouvera bien autant pour transformer le canal de la Manche en isthme. La véritable cause du retard, voyez-vous, c'est... l'embarras du choix. Onze projets à discuter, sans compter cinq ou six d'ingénieurs anglais ! Si M. de Lesseps avait eu dix compétiteurs, sans compter lord Palmerston, il est probable que le premier coup de pioche de son canal serait encore à donner.

Sur les onze projets français, il y en a six de tunnels, quatre de ponts. Dans les projets anglais, le tunnel a aussi la majorité ! Nous croyons peu, cependant, à l'adoption de ce genre de projet. L'opinion publique pen-

chera toujours pour les ponts. La perspective de rester une heure au moins dans un trou noir, avec la mer sur la tête (et on se la représentera toujours comme faisant irruption soudaine dans le tunnel, asphyxiant, noyant et enterrant en un clin-d'œil tous les voyageurs, donnera le frisson aux plus hardis. Bon pour les marchandises le tunnel ! Les gens moins pressés que la malle de l'Inde, aimeront encore mieux affronter le mal de mer. Tandis qu'un pont, même et surtout battu par la tempête, on irait exprès pour s'y faire mouiller !

Evidemment l'Anglais qui a proposé de pomper les voyageurs dans un tube de fer forgé, à demi ensablé au fond du détroit, ne connaît pas le caractère français. Les Français aiment à y voir, et ne s'embarquent pas comme cela, à l'aveugle, dans des affaires obscures. M. Thomé de Gamoud et d'autres *tunellistes* ont méconnu cette vérité.

Il n'y a qu'un seul projet de tunnel qui aurait des chances de réussir, et c'est M. Puigan qui a eu le mérite de le proposer, afin, dit-il, de compléter la douzaine. Il est inouï qu'on n'y ait pas pensé plus tôt, par le temps *d'aquariums* qui court. C'est un tube de cristal, à travers lequel les voyageurs verraient nager le poisson et pousser les algues ! On serait éclairé par cette douce lueur bleuâtre qu'on n'a pas eu le temps d'admirer dans la fameuse grotte sous-marine de l'Exposition universelle. On ferait l'application des principes scientifiques acquis par la lecture des " voyages sous les flots, excursions au fond de la mer," etc., de Jules Verne et de ses imitateurs, y compris le baron de Munchhausen et M. Crac.

Bien séduisant aussi serait le projet d'un pont suspendu d'une seule arche de huit lieues de portée, s'élançant du sommet du cap Blanc-Nez, et se perdant au loin dans les nuages, pour aller retomber, au-delà de l'horizon visible, sur le haut des falaises de la pointe Eastware.

Celui-là aurait l'avantage de ne pas gêner la navigation : son seul inconvénient serait que les marins qui, passant sous lui, l'apercevraient se profiler sur le ciel, pourraient le prendre pour la ligne équinoxiale, ce qui causerait des erreurs de latitude. Toutefois la commission des savants qui a examiné le projet, n'a point fait cette remarque, elle s'est contentée, en admirant ce sytème ingénieux et majestueux, de le trouver un peu cher.

On sait que M. Boutet, par égard pour les peintres de marine qui n'auraient pas su mettre en perspective ce tablier aérien sans support visible, s'est rabattu sur de petites arches d'une lieue de portée, dont il faudra sept ou huit pour traverser le détroit. Le modèle en miniature est au Louvre de Paris, où nos lecteurs peuvent aller le voir. M. Vérard de Sainte-Anne, auteur d'un projet proposé il y a peu de temps, paraît avoir été préoccupé du désir de plaire à tout le monde, aux amateurs de petites arches, de moyennes, de grandes, de ponts suspendus, de digues et d'enrochements.

Il trouve " l'œuvre simple, " et il est " frappé . . de la facile exécution ;" on ne peut pas être plus accommodant.

Il met dans son pont de petites arches, pour la navigation de troisième ordre, c'est-à-dire les bateaux pêcheurs ; puis de grandes arches en fer forgé, pour laisser un cours à la navigation de deuxième ordre, c'est-à-dire aux paquebots à vapeur ; enfin un large pont tubulaire sous lequel navigueraient facilement les vaisseaux de haut bord du plus fort tonnage.

Ne trouvez-vous pas que cela rappelle ce propriétaire qui, construisant une ferme, fit faire à la porte de sa grange un trou suffisant pour faire passer la mère chatte et à côté un trou moindre pour donner passage à ses petits chats ?

En définitive, il est bien à craindre que l'on soit si riche, en plans de tunnels insubmersibles et de ponts inébranlables, que le gouvernement français, embarrassé de choisir, n'écoute toutes les critiques, et ne croie mieux faire d'attendre comme le héron de la fable. Le tunnel Thomé de Gamoud sera trop noir, le tube atmosphérique trop étroit, le pont Boutet trop aérien, le tuyau transparent trop romantique, le pont Vérard de Sainte-Anne trop compliqué, et surtout les 300 millions trop précieux pour les consacrer à éviter le mal de mer aux touristes et les retards de vingt-quatre heures à la malle des Indes.

Le projet qui a le plus de chance d'être adopté, d'abord parce qu'il laisse le temps de la réflexion et du perfectionnement, ensuite parce qu'il donne à espérer des bénéfices futurs pouvant couvrir en grande partie les dépenses, c'est celui de M. Burel. Celui-là n'est ni un tunnel ni un pont, c'est un *isthme !* C'est l'inverse de Suez, un remblai au lieu d'un déblai, la création de deux Hollandes, française et anglaise, allant à la rencontre l'une de l'autre, celle-ci jusqu'au banc de Varne, celle-là jusqu'au banc de Colbart.

Le détroit anglo-français se trouverait ainsi réduit tout au plus à la largeur du canal de Constantinople, ce qui suffirait pour les besoins de la navigation ; mais alors ce ne serait plus qu'un jeu pour M. Boutet et autres de le franchir d'un bond par des ponts de dimensions vraisemblables.

Il est à remarquer qu'on ne ferait ainsi que rétablir l'état des choses existant avant les dernières révolutions géologiques. La Manche date seulement du déluge. C'est un affaissement du sol, bien minime comparativement à la profondeur des autres mers, qui l'a formée. Dans le Pas-de-Calais et les régions voisines, la profondeur moyenne, du côté de l'Angleterre, ne dépasse pas la hauteur d'une maison de cinq étages, et du côté de la France, celle de la colonne Vendôme.

Les deux bancs de Varne et de Colbart, à peine recouverts de huit ou dix pieds d'eau, sont à peu près au milieu du détroit. Il s'agirait d'aller les rejoindre peu à peu, par des digues à pierres perdues comme celle de Cherbourg, dont la base repose au fond de la mer à une profondeur à peu près égale à la profondeur moyenne du détroit.

Un travail de ce genre, sur une moindre échelle, à la vérité, a été exécuté avec succès à l'embouchure de la Seine, il y a une quinzaine d'années. De vastes et fertiles prairies existent aujourd'hui à la place où coulaient les flots limoneux de la Seine, et leur valeur est venue compenser les frais de ce magnifique travail, grâce auquel les navires d'un fort tonnage peuvent sans danger remonter la Seine jusqu'à Rouen.

Les remblais nécessaires pour faire l'isthme du Pas-de-Calais, ne s'élève raient qu'à deux cents millions de mètres cubes, un peu plus du double du volume de déblais opérés pour faire le canal de Suez. La pierre est à portée, c'est la craie des hautes falaises qui bornent les deux côtés du détroit.

La totalité des frais y compris la voie ferrée, ne dépasseraient pas deux cents quarante millions, somme au-delà de laquelle irait la dépense du moindre tunnel ou du moindre pont.

Mais on aurait conquis sur la mer une surface de 300 mille acres de terrains fertiles qui comptés seulement à un cent le pied carré, donnerait un bénéfice de plus de cent millions de francs, pour aider à construire les ponts suspendus, bacs-à-vapeur, ou autres moyens de franchir le canal réduit à la largeur des trois quarts de mille.

Seulement la digue de Cherbourg n'a pas été construite en un jour, ni en un an, et il y en aurait quelques dizaines de même taille à achever, sans compter le temps nécessaire pour laisser ensabler les espaces enfermés derrière ces digues.

Il faut, en attendant, prendre patience et continuer à acheter des spécifiques contre le mal de mer, si tant est que nous ayons envie de traverser la Manche.

E. Y.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE

REV. MESSIRE PIERRE BILLAUDÈLE, S.S.,

ANCIEN SUPERIEUR DU SEMINAIRE DE ST. SULPICE,

VICAIRE GENERAL DU DIOCESE DE MONTREAL, ETC.

II.

Quelles réflexions, quel attrait dirigèrent le Directeur de Charleville vers Saint-Sulpice, lui seul pouvait nous le dire, et c'est lui qui nous l'apprend aussi, dans une de ces conversations intimes qui lui étaient si familières et qui firent le charme de sa vie, comme elles ont été le charme de sa société. Il disait donc un jour à M. l'Abbé H. Beaudry, aujourd'hui curé de Saint Rémi :

" J'avais eu l'intention d'entrer dans la Compagnie de Jésus ; le dévouement des Pères de cette Société, le zèle qu'ils déploient dans l'exercice du saint-ministère, leurs missions lointaines, leurs courses incessantes, qui ne leur permettent jamais de s'attacher à aucun lieu, et qui les mettent dans la nécessité de rompre continuellement les liens les plus chers et les plus légitimes, tout cela me paraissait un sacrifice qui ne peut être qu'agréable à Dieu.

" Mais quand je me tournai du côté de Saint-Sulpice, que je considérai la fin de cet Institut, je ne balançai pas un instant. Ici, me disais-je, je ne travaillerai pas seulement à former des chrétiens, mais des prêtres, qui eux, ensuite gagneront beaucoup d'âmes à Jésus-Christ. Ici, mon travail, ce me semble, sera beaucoup plus fructueux : tous les prêtres que je formerai, deviendront autant d'instruments des miséricordes de mon Dieu, pour ramener les pécheurs. Oui, je veux travailler à la vigne du Seigneur ; mais en formant de jeunes lévites à la vie sacerdotale, je travaillerai plus efficacement à la gloire de Dieu et au salut du prochain."

En effet, au mois d'octobre 1824, l'abbé Billaudèle entrait à la *Solitude* de Paris. Cet homme qui avait commandé si jeune, et si longtemps déjà, qui avait pratiqué le ministère avec tant d'ardeur, et s'était livré à la direction des âmes avec un si grand succès, s'enferma dans cette retraite

du Noviciat, avec les dispositions du plus humble séminariste. On l'y vit plein d'humilité et de simplicité, rempli de défiance de lui-même, soumis à ses Supérieurs, plein de déférence pour leur autorité, fervent et pieux comme aux premiers jours de sa cléricature.

Son cœur snrabondait de joie, et il ne put s'empêcher de confier au papier les sentiments de sa reconnaissance envers Dieu, pour la faveur de cette nouvelle vocation.

“ Que vous rendrai-je, ô mon Dieu ! pour m'avoir appelé dans cette sainte maison, où vous me procurez tant de moyens de salut ; qu'avais-je donc fait pour mériter une si grande faveur ? Hélas ! je n'ai fait que vous offenser jusqu'à présent, et voilà qu'au lieu de me punir, vous êtes le premier à m'offrir mon pardon et à me combler de grâces nouvelles. Ne permettez pas, Seigneur, que j'abuse d'une si grande miséricorde. Il me semble que je suis résolu d'en profiter, mais je crains ma faiblesse et mon inconstance. Venez donc à mon secours, ô mon Dieu ! Daignez me faire connaître les desseins de votre Providence sur moi, afin que je ne m'écarte jamais de votre sainte volonté et que je persévère jusqu'à la mort dans votre service. Je vous demande toutes ces grâces au nom et par les mérites de Jésus-Christ votre Fils bien-aimé, et par l'intercession de Marie, ma tendre mère et ma puissante avocate auprès de vous.”

Dès les premiers jours de retraite qui ouvre habituellement l'année de Solitude, M. Billaudèle alla droit au but que doit se proposer un Solitaire : “ Je m'appliquerai, dit-il, à acquérir la pratique de la vie intérieure,” et il le fit avec une pureté de lumière, une droiture de cœur, une générosité de caractère peu ordinaire, faisant concourir à cette fin tous les moyens mis à sa disposition : la prière, la méditation, la réception des sacrements, le recueillement, la mortification des sens, et l'habitude de la sainte présence de Dieu.

Au sortir de cette retraite, il se fit un règlement où était détaillé l'emploi de toutes les heures de la journée, ne laissant pas une minute au caprice, à l'humeur ou à la fantaisie, prévoyant jusqu'aux intentions et aux pensées de foi qui devaient l'animer et le soutenir dans l'accomplissement de chaque exercice.

Il passa deux années pleines de ferveur à la Solitude, et là, il se lia d'une sainte amitié avec M. Eccleston, mort archevêque de Baltimore, Mgr. de Charbonnel, évêque démissionnaire de Toronto, avec MM. Quiblier, Baile, Faillon et le P. Larkin ; tous venus comme lui en Amérique, soit pour y exercer le saint ministère, soit chargés par leurs Supérieurs de graves missions, ou pour y achever d'importants travaux; et tous y ayant laissé des traces ineffaçables de leur apostolat. Le départ de ces courageux missionnaires auquel l'amitié l'avait sans doute initié, ne fut pas sans influence sur la détermination qui amena plus tard M. Billaudèle au Canada.

Au sortir de la Solitude, M. Billaudèle fut envoyé en Auvergne, au Grand Séminaire de Clermont-Ferrand. Il y professa d'abord la philosophie, devint ensuite directeur des philosophes, puis professeur de dogme auprès des théologiens. La vie de retraite et d'étude qu'il y mena, fut le grand moyen qui le conduisit à cette perfection dans laquelle nous l'avons connu. Il suffit de jeter un coup-d'œil sur ses *Souvenirs* de retraite annuelle, depuis 1827 jusqu'à 1857, pour constater le progrès. Les imperfections s'effacent d'années en années, l'avancement dans la pratique des vertus est rapide, les touches de la grâce et les consolations spirituelles deviennent plus fréquentes.

Comme perdu en Dieu sur un nouveau Thabor, il s'écriait : " O mon Dieu ! qu'il fait bon de s'attacher à vous ! *mihi adhærere Deo bonum est.* Faites que je m'unisse à vous de plus en plus, et que je mérite aussi de plus en plus d'être votre temple, votre sanctuaire, vous glorifiant et vous portant sans cesse en moi, selon l'avis de votre apôtre : *Glorificate et portate Deum, in corpore vestro.*"

C'est dans le cours de ces années qu'il s'établit si fortement dans cet esprit d'amour et de confiance en Dieu que tous ceux qui l'ont connu ont admiré en lui, et dans cette douceur et suavité de conduite " dont je suis résolu, disait-il, de faire comme le fond et le caractère essentiel de ma piété." Et pour y parvenir il se disait :

" 1o. J'éviterai l'empressement et la préoccupation, et je calmerai promptement le trouble et l'agitation dont je ne pourrai tout à fait me défendre.

" 2o. J'assaisonnerai pour ainsi dire mes oraisons, mes réflexions, mes examens et tous mes exercices de piété, quel qu'en soit l'objet,de quelques sentiments d'amour et de confiance qui puissent entretenir la douceur, le calme et la paix dans mon âme.

" 3o. Amour, confiance, me dirai-je, et douceur, même à la vue de mes misères et de mes fautes, évitant toute frayeur et toute crainte qui ne feraient que resserrer mon cœur, et qui en banniraient l'amour, la confiance et la paix.

" 4o. J'aurai une spéciale dévotion pour les pensées, maximes, ou paroles de la Sainte Ecriture et des Saints qui ne respirent qu'amour, que confiance, et j'en ferai le sujet le plus ordinaire de mes oraisons jaculatoires.

" 5o. Je me servirai habituellement du vice même de mon caractère, facile à s'élancer et à se tourmenter mal-à-propos, comme d'un moyen de revenir sans cesse à la confiance pour y trouver le calme et la paix.

" 6o. Je demanderai souvent à Dieu, dans mes prières et au Saint Sacrifice, cet esprit d'amour, de confiance et de paix dans ma conduite.

" 7o. Je profiterai de toutes les occasions pour insinuer cet esprit, et le faire entrer dans tous mes conseils, mes conversations et mes rapports avec le prochain, faisant partout en sorte qu'il ne dégénère pas en faiblesse et

en pusillanimité, et ne perdant jamais de vue cette maxime fondamentale pour moi, comme pour les autres, FORTITER ET SUAVITER."

Telle est la voie par laquelle a marché le vénéré père, pour atteindre à cette perfection de charité, de confiance et de paix dont nous avons recueilli et goûté les fruits.

Et si l'on pense à l'agitation des temps, dans lesquels il posait avec tant de fermeté, les fondements de cette tranquillité d'âme, on en sera encore plus étonné.

La paix des esprits, qui avait suivi la chûte de Napoléon et les premières années de la Restauration de l'ancienne dynastie, n'était qu'apparente. Au fond, l'hérédité du trône et de la pairie, et la piété des Bourbons, fort suspecte du reste en Louis XVIII, n'étaient pas mieux acceptés que ne l'avaient été, dix ans plus tôt, le Concordat et le Code civil. Le principe électif prétendait régner seul, comme si, infaillible dans ses arrêts, il suppléait à toutes les garanties de sagesse, de modération, d'indépendance. Or, par une bizarre contradiction, le modèle des gouvernements électifs, l'Eglise, restait méprisée et asservie, considérée comme une arme aux mains du Pouvoir. Au milieu de la liberté générale, elle seule n'avait pas recouvré ses anciennes franchises. Les écrivains les plus éminents secondaient cette hostilité contre elle, par une superbe indifférence en matière religieuse, par un éclectisme philosophique, justifiant tous les systèmes et se flattant de débarrasser peu à peu l'esprit humain des langes du Christianisme. Cette haine sourde, l'occasion donnée, ne pouvait manquer d'éclater en scènes de désordres ; les esprits réfléchis le prévoyaient et craignaient pour l'Eglise, le retour des plus mauvais jours de la révolution.

Dès 1828, M. Billaudèle avait entrevu cette persécution qui devait suivre la catastrophe de 1830, et il s'y était préparé par la prière, par l'abadon aux soins de la Providence.

" Dans les circonstances actuelles j'aurai, disait-il, à me prémunir contre les outrages et les persécutions dont le clergé est menacé, et à faire à Dieu, d'avance, le sacrifice de mon repos, de ma tranquillité et même de ma vie ; mais abandon total de moi-même entre les mains de la divine Providence pour tout ce qui peut m'arriver de plus fâcheux et de plus pénible."

Et cependant c'est au milieu de cette agitation générale, de ces menaces, de ces cris de mort, et dans les jours les plus critiques de cette émotion populaire, que le vénérable Directeur des philosophes de Clermont, plus inquiet sur l'avenir de ses jeunes lévites que pour lui-même, jette d'une main si ferme les fondements de cette inaltérable confiance et de cette paix de l'âme qui ne l'ont plus jamais abandonné.

Près de onze années s'écoulèrent dans les divers emplois de professeur et de directeur, que M. Billaudèle remplissait au Séminaire de Mont-Ferrand. Le cœur loyal et franc de ses chers Auvergnats fut conquis

douceur et l'affabilité de son caractère, et la bonté avec laquelle il les traitait ; ils l'estimèrent, ils le prirent en vénération et ils l'aimèrent avec la vivacité et la ténacité qu'ils ont coutume de mettre en tout. Et comment ne l'eussent-ils pas aimé ! Il était pour eux un véritable père, et, chaque jour, ils pouvaient être témoins de faits touchants, semblables à celui que nous rencontrons dans la vie de l'Evêque d'Amata, l'Apôtre de l'Océanie.

Né d'une famille extrêmement pauvre, M. Douarre fut plusieurs fois sur le point d'interrompre ses études ; mais toujours la Providence vint à son secours, et M. Billaudèle fut, dans un moment décisif, un des instruments dont le ciel se servit pour le protéger. Mais laissons le missionnaire apostolique nous raconter lui-même cette émouvante histoire :

" Bientôt, dit-il, je commençai à entrer dans une voie semée d'épines, hérissée de peines et d'obstacles. Ma famille était réduite à un tel état de pauvreté qu'afin de pouvoir payer ma pension, j'étais obligé de faire moi-même une classe de français, pendant que j'apprenais la langue latine. Mais après le cours de philosophie à Mont-Ferrand, près Clermont en Auvergne, chez les vénérables Sulpiciens, mon père me dit :—Mon fils, il est impossible, absolument impossible que tu continues tes études.

" Je n'avais cependant plus que quelques années à franchir, pour arriver à l'état ecclésiastique, vers lequel je me sentais fortement attiré. Mon père fut inébranlable. Accablé de ce contre-temps, ne sachant plus de quel côté me tourner, je me rends chez le Maire de la commune.

—" Donnez-moi, je vous prie, un passeport.

-" Pour quel pays ?

—" Pour quelque pays que ce soit, pourvu que vous m'en donniez un.

" Il me le donne, je pars. Je n'avais avec moi pour tout bagage que deux ou trois chemises et quelques hardes. J'achète un sac militaire, afin de porter le tout commodément et cheminer à mon aise, et me voilà parti.

" C'était vers la mi-novembre 1830. Déjà j'étais dans les environs de Clermont, je marchais péniblement, j'étais hâletant de fatigue, lorsque tout-à-coup je vois devant moi M. Billaudèle, Directeur du Séminaire de philosophie de Mont-Ferrand, aujourd'hui supérieur général de la Communauté de Saint-Sulpice au Canada, et, à sa suite, tous mes anciens condisciples qui allaient à la promenade.

" C'est lui, c'est bien lui, disait-on de tous côtés, c'est le *petit Douarre !*

" On avait l'habitude de me nommer ainsi. Je ne rougis pas de l'état dans lequel je me trouvais, il n'y a pas de honte à être pauvre, et j'allai droit à eux.

" M. Billaudèle qui était si bon, si aimant, si aimé, s'approcha de moi et me demanda avec bonté où j'allais, ce que je faisais.....

—" Je lui répondis en versant un torrent de larmes que je ne le savais pas ; que mon père ne pouvant plus suffire à mon éducation cléricale,

j'étais obligé d'y renoncer. Son cœur s'attendrit ; il me consola et me dit : " Mon enfant, allez à Mont-Ferrand, je penserai à vous."

' Il me confia à l'un de mes chers amis, mon compatriote sous-diacre et maître de Conférence en philosophie. Celui-ci me conduisit au Séminaire, me donna avec la plus tendre charité tous les soins que réclamait mon état de lassitude. Bientôt M. Billaudèle rentra, il m'admit dans sa maison où je fis, tant bien que mal, mon cours de physique. Le vénérable M. Royer se chargea de payer ma pension."

Durant cette année le jeune Douarre redoubla d'ardeur pour l'acquisition et la pratique des vertus chrétiennes. Son recueillement au pied des autels révéla une grande vivacité de foi, une puissance encore plus grande d'amour, sa dévotion à Marie grandit jusqu'à l'enthousiasme. Devenu prêtre, il entra chez les *Maristes*, chargés des Missions de l'Océanie. La Nouvelle Calédonie ayant été érigée en Vicariat-Apostolique, M. Douarre en fut nommé le premier évêque. Là, après avoir affronté mille fois le martyre du sang, il mourut en 1853, martyr de son zèle et de sa charité pour les pauvres antropophages de ces îles barbares. Mais jamais il n'avait oublié celui qui en lui assurant sa vocation, l'avait mis à même de conquérir cette couronne, et dit l'auteur de sa vie, " il est impossible de raconter quels étaient ses sentiments de gratitude pour le vénérable M. Royer, et pour le tendre M. Billaudèle. Il ne lui suffisait pas de nourrir ces sentiments dans son cœur, il les publiait avec les bienfaits reçus ; c'est le propre des humbles et des grandes âmes."

C'est par cette bonté, cette charité, et par de semblables bienfaits que M. Billaudèle avait gagné l'estime et l'affection des élèves, des Directeurs du Séminaire et de tout le clergé du Diocèse ; et quand il lui fallut quitter l'Auvergne pour venir au Canada, son départ fut considéré comme une grande perte pour l'église de Clermont.

Au Séminaire de Mont-Ferrand, M. Billaudèle avait également connu M. Rambault, autrefois rédacteur du journal *La Patrie.*

Dès son arrivée à Montréal, M. Rambault renoua les liens de respect et d'attachement filial qui l'unissaient à son ancien directeur, et il ne cessa, lui et toute sa famille, de lui témoigner, jusqu'à sa mort, la confiance la plus entière et la vénération la plus profonde.

Nous savons peu de choses des motifs qui amenèrent M. Billaudèle en Amérique, mais nous avons vu qu'il avait désiré les missions. Il connaissait l'œuvre de Montréal et le besoin qu'on y avait de sujets. Le souvenir de M. Quiblier et de M. Baile qui, dès 1825 et 1828, s'étaient dévoués à cette mission, préoccupait donc la pensée du Directeur du Séminaire de Clermont. Lorsqu'on parla de fonder un Grand Séminaire à Villemarie pour y compléter l'œuvre de la paroisse et du Collége, si M. Billaudèle ne fit pas les premières avances pour y être envoyé, au moins peut-on dire que la proposition qui lui fut faite d'aller aider à cette fondation, ne le prit pas au dépourvu, lui fut même très-agréable, et ses préparatifs furent bientôt faits.

Il partit du Hâvre, au commencement de l'automne de 1837. Ses compagnons de voyage étaient M. Chalbos, qui a travaillé avec succès au collége et à la paroisse de Montréal; M. Raymond désigné pour Baltimore, et les quatre premiers Frères des Ecoles Chrétiennes, demandés par M. Quiblier pour les écoles de Montréal: savoir, le Frère Aidant, directeur; les Frères Euverte, Rambeau et Adalbertus: ce dernier, bien connu par son zèle et son dévouement à Québec comme à Montréal, est le seul survivant de cette petite troupe de missionaires, et c'est de son obligeance que nous tenons les particularités de ce voyage.

Partis de France le 10 octobre, montés sur le *Louis-Philippe*, ils n'arrivèrent à New-York que le 3 novembre.

Pendant toute la traversée, M. Billaudèle fit remarquer sa grande confiance en la Providence et dans la très-sainte Vierge. Il ne craignait pas, disait-il, les tempêtes de la mer, car au moment où il avait reçu sa mission pour le Canada, il était tombé sur un passage latin de quelque livre spirituel, qu'il traduisait ainsi: " Ne crains pas, mon serviteur, tu ne périras pas dans les eaux."

A New-York, le bon Père, qui n'était pas accoutumé aux voyages, se perdit en visitant la ville, avec un des Frères qui l'accompagnait. Cependant par prudence, de crainte qu'on ne les reconnut pour étrangers, il ne voulut point demander d'indication, et probablement qu'il eût été fort embarrassé de le faire, ne sachant pas un mot d'anglais; mais il disait gaîment: " Notre bon Ange nous ramenera;" et, en effet, allant de rue en rue, il finit par se retrouver devant l'église où, le matin, il avait célébré la sainte Messe.

Les voyageurs s'embarquèrent sur le canal de Troy; nouvelle aventure: Cette fois, ce fut M. Chalbos qui, par on ne sait quelle méprise, fut séparé de ses compagnons, fort inquiets, du reste, et se figurant qu'il était peut-être tombé victime de quelque guet-apens.

Mais M. Billaudèle ne perdait point confiance: " Courage, mes bons Frères, disait-il à ses compagnons désolés, la Providence viendra à notre secours."

Et comme on lui fesait remarquer que M. Chalbos, étant leur économe et leur pourvoyeur, avait bien pû être volé, et jeté dans le canal: " Non, non, reprenait-il, M. Chalbos aime trop Marie, et un serviteur de Marie ne peut ainsi périr."

La Providence vint en effet à leur secours. Un bon négociant de Québec, qui avait fait avec eux la traversée de l'Océan, voyant leur embarras, eut la bonté d'avancer tout ce qui fut nécessaire pour leurs dépenses sur le bateau de Troy à White-Hall.

Le lendemain M. Chalboz se retrouva au terme du voyage; et comme il avait payé le prix de passage de tous ses compagnons, sur le canal de Troy, le capitaine du bateau, sur la présentation des billets, eut l'honnêteté de leur rendre l'argent que leur avait généreusement prêté le négociant de Québec.

Ils arrivèrent à Montréal le 7 novembre. Le mois suivant, les bons Frères ouvraient leurs Ecoles vis-à-vis le séminaire. Deux ans après, M. Quiblier les installait dans la maison de la rue Côté, devenue ainsi la Maison-Mère, d'où sont sortis les dix-neuf établissements que les bons Frères possèdent en Canada, et une foule de sujets choisis qui travaillent dans les vingt-neuf qu'ils ont fondées aux Etats-Unis.

Une feuille volante que nous retrouvons dans les papiers de M. Billaudèle, nous révèle un talent que nous ne connaissions pas, celui de l'inspiration poétique. Jamais nous n'avions soupçonné que le Bon Père s'était amusé à faire des vers : comme la pièce n'a point de date, et que par le sujet elle se rattache à l'époque de sa vie que nous traitons, nous la citons à titre de curiosité.

Loin de ces lieux témoins de ma naissance,
Un sol chéri provoquait mes soupirs!
Je t'implorais, aimable Providence,
Docile, enfin, tu comblas mes désirs.
Salut, Villemarie;
Salut, cité chérie,
Oui, désormais tu feras mon bonheur ;
Reçois mes vœux, mes transports et mon cœur.

J'avais quitté le plus tendre des pères,
Le cœur touché, les yeux baignés de pleurs ;
Mais loin de lui, je retrouve des frères ;
D'autres amis je retrouve les cœurs.
Salut Villemarie, etc.

Qu'on est heureux, ô pieuse Marie,
De partager ton bienheureux séjour!
De respirer dans ta douce patrie!
J'y veux passer jusqu'à mon dernier jour.
Salut Villemarie, etc.

Quand réunis sous tes tendres auspices,
Nous nous livrons aux transports les plus doux,
Ton cœur sourit à nos chastes délices,
Et tu nous dis, " La paix soit avec vous !"
Salut Villemarie,
Salut cité chérie,
Oui, désormais tu feras mon bonheur ;
Reçois mes vœux, mes transports et mon cœur.

Si la pièce ne se recommande pas par le mérite littéraire, elle est au moins un témoignage authentique de cet attachement profond que M. Billaudèle avait voué à cette terre du Canada, pour l'amour de laquelle, à l'exemple de tant de confrères, il avait tout sacrifié.

(A continuer.)

LES SECRETS DE LA MAISON BLANCHE.

(Suite et fin.)

LXVII.

UME DERNIERE VISITE AUX SOUTERRAINS.

Une demi-heure après la scène que nous venons de décrire, Zitzka et Blanche sortit du pavillon. Le guerrier était enveloppé dans un vaste manteau, et portait une toque ornée d'une plume qui retombait sur son front. Ils traversèrent le camp rapidement, et ne tardèrent pas à arriver à la petite chapelle dont il a été si souvent question.

Il se trouva que la sentinelle qui était de service à cet endroit était justement le soldat qui avait reconnu Blanche ; et devinant immédiatement à l'air et aux manières de Zitzka qu'elle était en faveur auprès du capitaine général, le pauvre diable se mit à trembler à l'idée qu'elle pourrait être tentée de se venger de la dénonciation dont elle avait été l'objet de sa part. Mais Blanche, qui devina d'un coup d'œil ses pensées, le rassura d'un geste, et il recouvra aussitôt sa bonne humeur.

Une torche de sapin brûlait dans un anneau de fer enfoncé dans la muraille. Zitzka la prit, et se mit à examiner le plancher de la chapelle. Il passa lentement la torche sur le pavé, en suivant bien les jointures. Mais il ne fut pas plus heureux que ne l'avait été Blanche.

—Etes-vous sûre, mon enfant, demanda-t il à voix basse, que c'est bien par ici que vous êtes sortie des souterrains, dans cette circonstance dont vous m'avez parlé ?

—Je suis certaine de ne pas me tromper, mon père, répondit Blanche. C'est là, bien sûr, que se trouve la trappe.....

—Ne serait-il pas possible qu'on ait eu la précaution de la fermer hermétiquement au commencement du siége ? demanda Zitzka.

Cette possibilité parut évidente à notre héroïne, et elle se disposait à demander à son père ce qu'il y avait à faire, quand la sentinelle s'avança soudain vers eux.

—Qu'est-ce que vous voulez ? lui dit Zitzka, qui comprit à l'air du soldat qu'il avait quelque chose à lui communiquer.

—Excusez-moi, général, répondit ce dernier, mais il n'est pas difficile de deviner que vous cherchez quelqne chose que vous ne pouvez trouver. Si j'ai bien compris, ce doit être un ressort secret ou une trappe placée dans ce pavé.....

—Comment sais-tu cela ? demanda Zitzka ; voyons, parle.....

—Je n'ai pas de raisons pour me taire, répliqua le soldat. Le fait est qu'il y a dix jours, ou plutôt dix nuits, j'étais de faction ici, comme je le

suis ce soir. Mais il n'y avait pas alors de torche pour m'éclairer; toutefois, la lune brillait d'un vif éclat et ses rayons pénétraient par la porte dans l'intérieur de l'édifice. Me trouvant un peu fatigué de la part que j'avais prise à l'escarmouche qui avait eu lieu dans la journée, je m'assis sur les marches de l'autel, où j'étais comparativement dans l'obscurité. Croyez-moi si vous voulez, mon général, mais pendant que j'étais là me demandant combien pourrait durer le siége et si la famine.....

—C'est bon, c'est bon, dit Zitzka, en l'interrompant avec impatience. Eh bien, qu'est-ce qui est arrivé ?

—J'étais donc tombé dans une profonde rêverie, continua le Taborite, quand un bruit étrange me fit tout à coup tressaillir, et levant les yeux, je vis un homme sortant comme qui dirait des entrailles de la terre. C'était un vieillard, au visage pâle, avec des cheveux blancs, et de gros sourcils. Il jeta autour de lui un regard rapide et inquiet.....

—C'était Hubert, l'intendant, fit observer Blanche. Il est impossible de se tromper au portrait.

—Et cependant, madame, continua le Taborite, je vous assure que je ne l'ai vu qu'un instant. Mais j'éprouvai une telle frayeur que son image m'est entrée aussi profondément dans l'esprit que si je l'eusse contemplée durant une heure.

—Ainsi, il disparut presque immédiatement ? dit Zitzka.

—Oui, il disparut, répondit le soldat, parce que je poussai un cri de terreur. Alors, il s'enfonça dans la terre, et sa disparition fut suivie par la chute d'un poids très-lourd. Vous savez que je ne suis pas un lâche...

—Tu as raison, mon ami, observa Zitzka : j'ai vu aujourd'hui comment tu te bats. Mais continue.

—Merci, général, pour la bonne opinion que veus avez de moi, reprit la sentinelle : je continue mon histoire. Je disais donc que par nature je ne suis pas lâche, mais j'avoue que cette aventure m'avait singulièrement ému. Je me frottai les yeux pour me convaincre que j'étais bien éveillé, et puis j'examinai le pavé à la lueur des rayons de la lune. Mais il n'y avait pas le moindre indice qui pût faire reconnaître l'endroit où le vieillard avait ainsi apparu et disparu ; et je me persuadai en fin de compte que j'avais vu un esprit, ou que j'avais été l'objet d'une erreur de mon imagination. Je résolus de ne parler de cela à personne, ne voulant pas être plaisanté par les camarades. Le lendemain, je revins ici et examinai le pavé au grand jour ; mais je ne découvris rien qui pût m'expliquer l'incident que je viens de raconter.

—Et, est-ce là tout ce que tu as à nous dire ? demanda Zitzka, avec un désappointement visible.

—Je ne me suis interrompu que pour prendre le temps de respirer, général, dit le Taborite, qui était extrêmement prolixe dans sa façon de raconter. J'allais vous avouer qu'en voyant que j'allais être encore de garde ici, cette nuit, je n'ai pas été des plus charmés ; mais l'orgueil ou la honte m'a fait taire ma langue. Toutefois, dès que je me suis trouvé seul, j'ai de nouveau examiné le pavé à l'endroit où j'avais vu le vieillard lever la tête : et le hasard a permis que ma main pressât un ressort : la pierre s'est soulevée.....

—Quelle pierre....où est le ressort ? demanda Zitzka avec une fiévreuse impatience.

—Ici, pesez fortement là dans ce coin, dit le Taborite, en joignant l'ac-

tion aux paroles, et voilà, ajouta-t-il, en montrant une trappe merveilleusement adaptée dans les pavés.

—Mon ami, s'écria Zitzka en échangeant un regard de satisfaction avec sa fille, tu nous as rendu un grand service, et je saurai te récompenser. A présent, laisse cette trappe ouverte, veille à côté, et si nous n'étions pas de retour dans une demi-heure, c'est que nous serions en danger. Dans ce cas tu jetterais l'alarme et ordonnerais à nos compagnons de pénétrer hardiment dans les souterrains avec lesquels communique cette trappe.

—Vos ordres seront fidèlement exécutés, général, dit la sentinelle.

—Très-bien, observa Zitzka. Maintenant, ajouta-t-il, en se tournant vers notre héroïne, poursuivons notre grande et importante affaire.

Tout en parlant ainsi, le capitaine général prit la torche et se mit à descendre les degrés de pierre. Sa fille le suivit, et ils entrèrent ainsi dans le passage qui conduisait sous le fossé du château, et qui débouchait au milieu des tombeaux. Heureusement la porte ouvrant sur le cimetière était ouverte ; autrement il était à craindre qu'elle ne leur opposât une barrière infranchissable.

La torche projetait une lumière rougeâtre sur les sombres monuments de marbre ; l'air avait d'un froid sépulcral qui pénétrait les os jusqu'à la moëlle, et l'écho des tombeaux répétait le bruit des pas de Zitzka et de sa fille. Mais rien n'aurait pu arrêter leur intrépidité.

Pourtant, Zitzka tremblait de tout son corps, et Blanche était agitée d'une foule d'émotions. Mais ce n'était pas la crainte qui produisait ces effets. Le guerrier taborite tremblait à l'idée qu'il allait revoir une personne qu'il avait cru morte depuis de longues années, et dont le souvenir avait évoqué mille sentiments dans son cœur ; Blanche, de son côté, était en proie aux émotions qui devaient être la conséquence naturelle de certaines révélations que lui avait faites son père concernant la dame des souterrains.

Nous sommes forcés de quitter un instant le chef taborite et sa fille pour raconter un incident qui arriva dans la petite chapelle.

Zitzka, on s'en souvient, avait emporté la torche, de sorte que le taborite s'était trouvé dans une sorte de demi obscurité. Tandis qu'il se demandait quel motif pouvait avoir le capitaine général et sa jolie compagne à visiter les souterrains auxquels communiquait la trappe, le rayon de pâle lumière que projetaient les étoiles à l'entrée de la chapelle s'obscurcit soudainement, et une femme apparut sur le seuil.

—Qui vive ? demanda la sentinelle, et, en même temps, le Taborite reconnut qu'il avait devant lui une personne grande et gracieuse, quoiqu'elle fût enveloppée dans un long manteau sombre.

—Qui vive ? répéta cette femme d'une voix dont l'intonnation harmonieuse surprit singulièrement le soldat. Vous me demandez qui vive, continua-t-elle : je vous assure en toute confiance que je suis une amie.

—Certainement. . . bien certainement, je connais cette voix, s'écria le soldat, avec un accent ému à la fois par la joie et l'anxiété.

—C'est très-possible, et tu reconnaîtras probablement aussi mon visage, dit la dame en rejetant son voile en arrière et se plaçant de façon à ce que la sentinelle pût voir ses traits.

—Oh ! que je suis donc content que vous soyez revenue, s'écria le soldat, avec une satisfaction véritable. Il a couru des bruits bien tristes sur votre

compte : mais les Taborites préféreraient tout plutôt que de faire tomber un cheveu de votre tête.

—Non...non, répliqua la dame, ils n'ont pas pour moi des sentiments si dévoués. Mais c'est assez que *vous* vous soyez généreux, se hâta-t-elle d'ajouter. Dites-moi quelle direction ont prise le capitaine-général et la jeune fille qui l'accompagnait. Je les ai suivis jusqu'ici, je les ai vu entrer dans cette chapelle, mais je ne les ai pas aperçus sortir...

—Ils n'en sont pas sortis non plus, dit le Taborite ; et en parlant, il indiqua la trappe.

—Que signifie cette ouverture ? et quelle signification dois-je attacher à vos paroles et à vos regards ? demanda la jeune femme, avec une surprise manifeste. Puis, frappée d'une idée soudaine, elle s'écria : serait-il possible que cette trappe conduise dans les passages communiquant avec les souterrains qu'on dit exister sous le château de Rotenberg ?

—Il n'y a pas à en douter, Madame, répondit le soldat : car le capitaine-général et la jeune fille qui l'accompagne sont descendus par là.

—En ce cas, je vais les suivre, s'écria la jeune femme, en abaissant subitement son voile, et en s'avançant sur le bord de la trappe.

—Vous allez les suivre ! répéta le Taborite avec étonnement. Mais je n'oserais pas vous laisser passer, Madame.

—Vous n'oseriez pas ? cria-t-elle d'un ton de défi. Voilà un langage qui sonne mal à mes oreilles.

—Pardonnez-moi, Madame, dit la sentinelle, en l'interrompant : mais que dois-je faire ? Le capitaine général sait-il que vous êtes dans le camp ? et dans ce cas, pourquoi le suivez-vous ainsi, et pourquoi surveillez-vous ses mouvements d'une façon si étrange ?

—Assez de questions ! dit la dame. Vous parliez tout à l'heure de votre dévouement à mon égard...

—Et je vous prie de croire à ma sincérité ! répliqua le soldat. Faites comme vous voudrez, Madame, mais je vous supplie de ne pas m'attirer des ennuis....

—N'appréhendez rien pour vous, mon ami, dit la jeune femme. Et en prononçant ces mots, elle descendit rapidement les degrés qui conduisaient aux souterrains.

LXVIII.

LA PRIÈRE DES MORTS.

Durant ce temps, Zitzka et Blanche poursuivaient leur route à travers le vaste cimetière ; et en quelques minutes ils atteignirent le tombeau de marbre noir qui était dédié à la mémoire de la baronne de Rotenberg. Blanche s'arrêta pour appeler l'attention de son père sur ce monument, et le capitaine général, après l'avoir examiné et avoir lu l'épitaphe avec attention, s'écria d'un ton plein de chagrin et d'amertume :—Oh ! la hideuse moquerie que cette tombe ! quelle infâme hypocrisie que cette inscription !

Puis, soudainement, il se détourna et s'éloigna d'un pas rapide. La lueur de la torche qu'il portait tomba sur un cercueil placé entre deux tombes, et, à cette vue, Blanche recula avec effroi. Mais Zitzka qui était trop familier avec la mort pour en avoir peur, sous quelque forme qu'elle se présentât, s'approcha du cercueil et l'ouvrit.

Blanche détourna les yeux, croyant naturellement qu'il contenait un cadavre ; mais une exclamation que poussa le chef taborite rappela aussitôt son attention de ce côté, et à son grand étonnement, elle vit qne le drap, au lieu de recouvrir les traits défigurés d'un mort, servait à cacher une quantité de pierres précieuses, de plats en argent massif, et des bijoux d'une valeur incalculable.

—Ah ! c'est sans doute le trésor laissé par le dernier roi de Bohême à sa fille, observa Zitzka. Mais qu'est devenue la baronne Hamelin qui était venue m'offrir de me livrer et le trésor et la princesse Elisabeth ?

Et tout en s'adressant cette question, il replaça le drap et remit le couvercle. Puis, toujours conduit par Blanche, il continua à avancer, et bientôt ils entrèrent dans la chambre des machines qu'ils examinèrent pendant quelques minutes avec une sorte d'épouvante.

—C'est l'œuvre de démons qui ont emprunté une forme humaine ! mnrmura Zitzka.

—Ne vous avais-je pas prévenu, mon père, dit Blanche, qu'il fallait vous attendre à voir d'horribles choses dans ces souterrains ? Ne vous avais-je pas dit que les mystères du château de Rotenberg dépassent tout ce que l'imagination peut concevoir ?

—C'est vrai, mon enfant, répliqua Zitzka. Mais, par le Dieu éternel qui règne au-dessus de nous, je détruirai jusqu'aux derniers vestiges de cette forteresse maudite.

—Calmez-vous, mon père, dit Blanche, en le regardant d'un air suppliant. Rappelez-vous que notre mission, en ce moment, du moins, est toute de paix....

—Tu as raison, Blanche ! exclama Zitzka. Mais viens, quittons cette place horrible.

Et, tout en accompagnant sa fille, il murmura à demi voix : je ne m'étonne plus, mon Dieu ! je ne m'étonne plus que la malheureuse Œtna fut saisie d'une telle frayeur à la seule allusion faite à la statue de bronze !

—Dieu veuille que nous trouvions bientôt celle que nous cherchons ! dit Blanche, en gravissant les marches de l'escalier qui conduisait à la chambre où se trouvaient les divers outils destinés à polir la colossale statue.

—Peut-être n'est-elle plus dans ces souterrains ? observa le chef Taborite, avec un soupir. Ou peut-être....

Mais je n'ose concevoir une si terrible idée....

—O ciel ! exclama Blanche, qui lut dans la pensée de son père : espérons que la famine l'aura épargnée *elle* du moins. Mais si elle vit encore, ajouta-t-elle avec agitation, si elle vit encore, soyez assuré que nous la retrouverons dans ces sombres régions.

—Dieu veuille qu'il en soit ainsi ! dit Zitzka, d'un ton solennel.

Le père et la fille entrèrent alors dans la salle de la statue de bronze, et, à la vue de l'image qui se détachait dans l'obscurité, le guerrier lui-même se troubla, quoiqu'il ne soupçonnât pas l'usage auquelel le était destinée.

—Cher père, hâtons-nous, murmura Blanche, en se serrant contre Zitzka ; cette statue me cause une horreur qui glace le sang dans mes veines, et qui me donne froid au cœur.

Ils entrèrent alors dans la chambre circulaire ; mais à peine y étaient-ils depuis un instant, contemplant le crucifix suspendu au roc de granit, qu'un grincement de gonds frappa leurs oreilles. Leurs regards se por-

tèrent simultanément dans le passage d'où paraissait venir le bruit, et ils virent une large porte tourner lentement dans la muraille et s'ouvrir.

Ni Zitzka ni Blanche n'eurent le temps d'articuler une parole : car un homme, tenant une lampe à la main apparut par cette ouverture. Mais, en apercevant deux personnes dans la chambre circulaire, il laissa échapper une exclamation et fut sur le point de se retirer.

—Hubert ! Hubert ! nous sommes des amis ! cria tout à coup Blanche, qui reconnut immédiatement le vieillard ; elle s'élança vers lui pour le retenir.

—Ah ! est-ce possible ! s'écria Hubert, en se rappelant le son de cette voix aussi aisément que si elle n'eût jamais cessé de résonner à ses oreilles. Puis, s'avançant au devant d'elle, il ajouta. Dieu du ciel ! Blanche, que fais-tu ici ? Et qui est-ce qui est avec toi ?

—Mon père, l'illustre chef des Taborites, Hubert, mon cher et bien aimé père ! répondit la jeune fille, en se tournant vers Zitska, et en lui prenant affectueusement la main.

—Oh ! alors, vous savez tout, Blanche, dit Hubert, dont la voix tremblait d'émotion : et vous avez sans doute remis au capitaine général cette bague qui devait vous faire connaître à lui en cas de besoin ? Mais, hélas, hélas ! pourquoi n'êtes-vous pas venus plus tôt ?

—Grand Dieu ! que voulez-vous dire ? s'écria Blanche, frappée d'un funeste pressentiment.

Le vieil Hubert se couvrit la figure de ses mains pour cacher les larmes qui roulaient le long de ses joues.

—Parlez, vieillard, parlez ! dit le capitaine général, qui ne put dissimuler ses alarmes.

—Pourquoi ai-je à vous annoncer de telles nouvelles ! murmura Hubert, en sanglotant.

—Et ces nouvelles ? demanda la jeune fille, en quittant le bras de son père pour saisir celui du vieil intendant. Parlez...je vous en conjure, ne me tenez pas en suspens, qu'est-ce qui est arrivé à ma mère ? car je sais maintenant qu'elle est ma mère !

—Blanche, mon enfant, aie du courage, dit Zitzka, d'une voix que l'agitation rendait presque inintelligible. Tu vois que ce bon vieillard est hors d'état de te répondre, qu'il est presque suffoqué par sa douleur, et nous ne pouvons que trop deviner la fatale vérité !

—Hélas ! illustre chef, vous n'avez dit que trop vrai ! répondit Hubert ; celle que vous venez chercher n'est plus !

—N'est plus ! répéta Zitzka, qui sentit le cœur lui manquer en voyant s'évanouir sa dernière espérance.

Blanche, dans l'explosion de sa douleur, était tombée à genoux.

Le capitaine-général se hâta de la relever ; et au même instant plusieurs personnes entendant ces cris et ces lamentations sortirent de l'appartement avec lequel communiquait la porte que nous avons mentionnée. Des hommes vêtus de longues robes noires, et des femmes portant l'habit blanc des carmélites se pressèrent autour du groupe formé par Hubert, le guerrier Taborite et la malheureuse Blanche. Mais, sur les instances de l'intendant, tous rentrèrent dans l'appartement où Zitzka conduisit sa fille.

Hubert referma la porte ; et quand elle fut un peu calmée, Blanche supplia le vieillard de répondre à ses questions. Elle voulait savoir depuis combien de temps était morte la dame Blanche, si c'était aux horreurs de

la famine qu'elle avait succombé, où elle était enterrée ; et, en un mot, toutes les particularités qui la concernaient.

—Quoique nous ayons eu tous à souffrir du manque de nourriture, dit Hubert, notre vénérée maîtresse n'a pas succombé victime des tortures de la faim. Sa constitution depuis si longtemps minée par le chagrin n'a pu résister au choc qu'elle éprouva, il y a six semaines, lorsqu'un accident la rendit témoin de la mort hideuse du marquis de Schomberg et de la baronne Hamelin, qui reçurent le baiser de la vierge!

—Ah ! c'est ainsi qu'a péri la baronne ? observa Zitzka. Mais, continuez, ajouta-t-il aussitôt.

—Il y a seulement trois jours qu'elle a rendu le dernier soupir, reprit Hubert ; et ses restes n'ont pas encore été confiés au tombeau. La vérité est que l'état de misère et d'incertitude où le siège a réduit tout le monde dans le château, ici et en haut, a retardé les préparatifs que nous nous proposions de faire pour ses obsèques. Et pourtant, ce ne sont pas les *pleureurs* qui manquent, ajouta Hubert, en promenant lentement ses regards sur l'assemblée qui les entourait.

Tous les assistants regardaient Zitzka avec une sorte d'étonnement et d'anxiété : car Lionel et Conrad, qui étaient dans la foule, avaient reconnu le chef des Taborites et l'avaient signalé aux autres.

—Oui, en effet, il y a des pleureurs, observa Zitzka, si tous ceux que je vois autour de moi la regrettent assez pour prier pour elle.

—Il n'en est pas un de ceux ici présents que celle dont les restes sont dans cette chambre à côté n'ait sauvé du supplice de la statue de bronze, répliqua Hubert.

—Vous dites que son corps repose dans cette chambre, murmura Blanche, en prenant la main du vieillard, et en fixant sur lui ses yeux pleins de larmes.

—Oui, et vous pourrez contempler pour la dernière fois ses traits de marbre, dit Hubert, qui comprit le regard de supplication que la jeune fille attachait ainsi sur lui.

En parlant ainsi, il se dirigea vers la chambre qu'il avait indiquée. Blanche et le capitaine des Taborites l'accompagnèrent, et furent eux-mêmes suivis par tous les membres de la communauté.

Hubert ouvrit lentement et solennellement la porte : le corps de la dame Blanche reposait sur un lit dressé à l'autre extrémité de la pièce. Elle était vêtu de cet habit de carmélite qu'elle portait habituellement durant sa vie ; ses mains étaient croisées sur sa poitrine, et son visage avait encore l'expression de la sainte résignation dont elle était animée à ses derniers moments.

Blanche se pencha sur le lit, et au moment où elle baisa le front glacé de sa mère, de grosses larmes roulèrent de ses joues sur celles de la morte. Le capitaine général aussi se pencha sur celle qui n'était plus, et le guerrier fut agité de bien profondes émotions, en contemplant ces traits qu'il avait vus, il y avait de cela vingt ans, si beaux, et qu'il n'avait jamais plus espéré revoir.

Puis, le guerrier et la jeune fille s'agenouillèrent à côté du lit : et Hubert étendant les bras comme un prophète vers les hommes vêtus de noir et les femmes enveloppées dans leurs robes blanches, s'écria d'un ton mesuré et solennel :—A genoux, mes frères, à genoux, mes sœurs, et prions pour le repos de l'âme d'Ermenonda, baronne de Rotenberg !

Et alors les assistants apprirent pour la première fois que celle qui avait été si longtemps leur génie tutélaire n'était autre que la femme du baron de Rotenberg, cette même femme que le monde supposait être morte depuis vingt ans, et à la mémoire de qui on avait élevé un superbe tombeau de marbre!

L'on pria durant un quart d'heure environ, puis, sur un signe du vénérable Hubert, tout le monde se retira, et quand une fois la porte fut refermée, Zitzka expliqua ce qu'il désirait qu'on fît.

—Les restes de la baronne seront enterrés cette nuit, dit-il, et la tombe élevée à sa mémoire cessera d'être une hideuse moquerie. Je vais retourner au camp, et je reviendrai le plus vite possible, avec des provisions et des maçons pour ouvrir le monument de marbre et le sceller ensuite, lorsqu'on y aura déposé la mère de Blanche. Tu resteras ici, mon enfant, continua-t-il, en s'adressant à sa fille ; et Hubert te donnera toutes les explications que tu pourras désirer. Dans une demi-heure je serai de retour : nous procéderons à l'enterrement, et nous rendrons ensuite à la liberté les malheureuses victimes de cet infâme tribunal.

A ces dernières paroles du capitaine des Taborites, la plus grande agitation régna dans l'appartement. Parmi les prisonniers de la statue de bronze, les uns sentirent les forces leur manquer à l'idée de sortir du tombeau où ils avaient été enfermés vivants ; d'autres tombèrent à genoux et rendirent à Dieu des actions de grâce. Il y en eut qui éclatèrent en sanglots ; beaucoup se jetèrent dans les bras les uns des autres, et qui poussèrent des cris de joie, oubliant que le corps de leur bienfaitrice était là dans la chambre à côté d'eux.

Mais les plus heureux peut-être furent Lionel et Conrad, les deux pages de Henri de Brabant.

Zitzka recommanda Blanche à Hubert, et sortit seul, refusant de se faire accompagner à travers les souterrains. Il n'était pas fâché, d'ailleurs, de se trouver seul après les incidents qui venaient de l'émouvoir, et il avait la persuasion qu'en étant muni de la lampe que lui avait remise l'intendant, il n'aurait pas de peine à trouver sa route.

Il traversa la chambre circulaire, et entra dans la grande salle où se dressait la statue de bronze. La curiosité le poussa à s'approcher de l'image pour la contempler ; mais à peine avait-il commencé à en étudier les détails, que le bruit de plusieurs pas se dirigeant de son côté frappa ses oreilles. Il se retourna, et vit la chambre circulaire déjà remplie d'hommes armés et deux ou trois d'entre eux tenaient chacun une lampe à la main. Au même instant ils aperçurent Zitzka, et le reconnurent sur le champ.

Alors, pareils à des forcenés, ils se précipitèrent sur le taborite, pour se venger de l'homme qui était l'auteur de toutes leurs souffrances et de toutes leurs hnmiliations, de l'homme qui leur faisait endurer toutes les horreurs de la famine, et dans les mains de qui le château allait bientôt être livré !

—Quoi ! Zitzka ici ! Est-ce possible ! s'écria Cyprien qui conduisait la bande.

Le fait est que Cyprien craignant de tomber à la merci du capitaine-général des Taborites, avait déterminé quarante ou cinquante soldats de la garnison à profiter avec lui de l'obscurité de la nuit pour se frayer un chemin à travers les lignes de l'ennemi ; et ils traversaient en ce moment les souterrains pour gagner la petite chapelle. Cette bande se composait

exclusivement des serviteurs jurés de la statue de bronze, et il entrait dans leur projet de détruire en passant non seulement cette image, mais aussi la machine infernale qui était au-dessous, afin que le vainqueur ne pût se former une idée de ce qu'étaient les mystères de cette association.

En voyant ces hommes se précipiter sur lui, et en s'apercevant qu'il était reconnu, Zitzka jeta sa lampe et s'arma de son épée. Mais dans l'effort soudain qu'il fit pour parer les coups qu'on lui portait, son pied glissa sur le pavé, et il tomba lourdement.

En une seconde il fut terrassé par les misérables dont les yeux, rendus féroces par la faim, se fixaient sur lui avec une expression de rage triomphante. Déjà douze épées se levaient pour le frapper quand Cyprien s'écria avec force :—Ne le tuons pas ainsi, mes amis; que le plus grand de nos ennemis soit la dernière victime offerte à la statue de bronze !

Des acclamations unanimes accueillirent cette proposition.

—A l'œuvre, et ne perdons pas un instant ! cria Cyprien dont la soif de vengeance était encore accrue par l'air hautain et de défi avec lequel Zitzka le regardait lui et l'instrument de mort. Allons, que deux d'entre vous servent d'exécuteurs, qu'un autre approche une lumière, et l'usurpateur connaîtra les douceurs du baiser de la vierge !

En prononçant ces dernières paroles, Cyprien jeta un regard de haine diabolique sur le capitaine-général. Puis, s'avançant vers la statue, il montra à deux de ses hommes le ressort qui mettait le mécanisme en mouvement. Alors les bras de la colossale image se déployèrent lentement, et toute la partie antérieure du corps s'ouvrit de la façon que nous avons décrite dans un précédent chapitre.

—Attendez que je m'assure que les lames sont bien tranchantes et les piques bien pointues, s'écria Cyprien qui voulait ajouter au supplice de Zitzka en lui en détaillant toutes les horreurs. Tu n'as plus qu'un œil, Zitzka, ajouta-t-il, mais celui-là aussi ne verra bientôt plus.

Cette plaisanterie fut accueillie par des éclats de rire.

Puis, sous prétexte de s'assurer que l'horrible engin de mort était en bon état, mais en réalité pour prolonger de quelques instants les tortures qu'il pensait infliger au capitaine-général, Cyprien se baissa et regarda dans le corps de la statue.

Mais à cet instant, prompt comme l'aigle qui fond sur sa proie, une femme s'élança de l'extrémité opposée de la salle, sans manteau, sans voile ; et, avant même que l'exclamation de surprise poussée par les assistants eût cessé de vibrer dans l'air, avec la rapidité de la foudre, elle fut auprès de la statue de bronze. A ce moment, Cyprien retirait sa tête de l'intérieur de l'image, il pouvait voir déjà les traits enflammés d'Œtna et ses regards qui brillaient comme deux météores, quand celle-ci le poussa avec une force qui fut irrésistible.

Ce fut l'affaire d'un moment. Cyprien fut précipité dans l'intérieur de la statue de bronze; les deux exécuteurs reculèrent avec épouvante, et les bras ainsi que les portes se refermèrent, tandis que la cloche annonçait que l'œuvre de destruction s'opérait.

Tous les assistants restaient saisis de consternation, à l'exception d'Œtna, qui, étendant le bras de l'air d'une pythonisse s'écria :—*Ainsi périt le misérable qui a causé ma perte et mon malheur !*

A peine avait-elle prononcé ces mots qu'il se fit un grand bruit dans les souterrains, et presqu'aussitôt la salle de la statue de bronze fut envahie par une foule de soldats taborites.

La sentinelle placée devant la petite chapelle voyant que la demi-heure était passée et que Zitzka n'était pas de retour, avait obéi aux instructions qui lui avaient été données.

En une seconde, les serviteurs jurés du tribunal secret furent mis hors de combat, Zitzka fut délivré du péril qui le menaçait, et Œtna n'eut plus rien à redouter de ceux qui auraient été tentés de venger sur elle la mort de Cyprien.

Pendant ce temps, le mécanisme maudit avait fait son œuvre, et le ruisseau avait emporté jusqu'aux moindres traces de l'horrible tragédie.

LXIX.

A CHACUN SES ŒUVRES.

Une heure ne s'était pas écoulée depuis la scène que nous venons de raconter, que bien des changements étaient survenus dans le château de Rotenberg.

La bannière des seigneurs avait été abaissée sur la tour centrale, et remplacée par celle des Taborites. On avait emporté du camp des quantités de provisions et des vivres qui avaient été destribués aux assiégés. Les Taborites occupaient maintenant tous les postes, et ceux des seigneurs qui étaient considérés comme les auteurs de l'insurrection avaient été réunis dans un vaste appartement dont les portes étaient gardées par des sentinelles. Quant aux femmes, aux filles et aux enfants, on les avait fait entrer dans une pièce voisine.

On avait fait également sortir de leur tombeau les victimes de la statue de bronze que la dame blanche avait sauvées, et elles se trouvaient toutes rassemblées dans le plus magnifique salon du château.

Œtna était prisonnière dans une chambre où son oncle lui avait ordonné de se rendre ; mais elle était heureuse et triomphante, car elle s'était enfin vengée ?

Dans une autre pièce étaient le capitaine-général, sa fille et Hubert. Un courrier avait été dépêché au comte de Schonwald, avec une lettre écrite de la main dn Zitzka ; un second avait été également envoyé à la chaumière du garde forestier Gaspard, et un troisième enfin au château d'Ildegarde.

Tous ces arrangements avaient été pris en moins d'une heure, et Zitzka et ses amis attendaient le baron de Rotenberg qu'il avait envoyé chercher.

Le baron ne tarda pas à être introduit. Il savait déjà que les Taborites étaient en possession de son château, il savait aussi qu'on avait découvert le secret de la statue de bronze, et il était naturel qu'il craignit d'être lui-même livré au supplice qu'il avait infligé à tant de malheureux. Mais il n'était pas un lâche, et ce fut d'un pas ferme qu'il s'avança en présence du capitaine-général.

Mais lorsque ses regards tombèrent sur Blanche, il reconnut en elle la jeune fille qui l'avait délivré du château de Prague et qui était l'objet des affections de son fils ; ce fut avec un étonnement indicible qu'il chercha à s'expliquer sa présence dans le château, et surtout la familiarité avec laquelle elle s'entretenait avec Zitzka. Il ne fut pas moins surpris de trouver Hubert au nombre des personnes appelées à le juger.

D'un geste de la main, Zitzka ordonna aux gardes de se retirer, puis il fit signe au baron de Rotenberg de s'asseoir. Celui-ci prit le siége que lui désignait le capitaine-général, et regarda alternativement Hubert et Blanche comme pour lire sur leur visage le sort qui lui était réservé. Mais Hubert évita de rencontrer son regard, tandis que Blanche, ému par tous les incidents dont elle avait été témoin, suppliait son père de se montrer miséricordieux.

—Baron de Rotenberg, dit Zitzka en rompant enfin le silence et d'un ton solennel, je commence par vous dire que vous n'avez rien à craindre pour votre vie. Si grands qu'aient été vos crimes, pas un cheveux ne tombera de votre tête ; mais je dois vous prévenir qu'un emprisonnement perpétuel vous mettra désormais dans l'impossibilité de continuer votre coupable carrière. Vous serez, d'ailleurs, entouré des égards dus à votre rang.

—La vie que vous m'accordez ne vaut pas la peine que je vous remercie, répliqua le baron de Rotenberg d'un ton de défi.

—Ne vous hâtez pas tant, dit Zitzka avec solennité ; car il se peut que les révélations que j'ai à vous faire éveillent quelque bon sentiment jusqu'à ce jour endormi dans votre âme. Je ne croirai jamais, malgré toutes les mauvaises influences au milieu desquelles vous avez été placé, je ne croirai jamais, dis-je, que vous soyez parvenu à étouffer toute émotion noble et généreuse.

—Où voulez-vous en venir avec ce beau sermon ? demanda le baron en cherchant à cacher sous un ton d'arrogance l'intérêt et l'anxiété qu'il éprouvait en réalité.

—Sachez donc, dit Zitzka, que la femme dont vous avez proclamé la mort il y a vingt ans...

—Ah ! ma femme ! s'écria le baron dans un paroxysme d'agonie. Comment ! tu aurais trahi ce secret, misérable ? ajouta-t-il en se tournant vers l'intendant.

—Hubert n'a rien révélé, jusqu'au moment où un accident ou plutôt la Providence m'a fait faire des découvertes telles que toutes dénégations seraient inutiles, observa Zitzka. Mais vous ferez bien baron de Rotenberg, ajouta-t-il, de ne pas m'interrompre en accusant ainsi les gens qui ne méritent que respect et vénération, et de m'écouter ; car, sachez-le donc, cette femme est morte seulement il y a trois jours !

Cette nouvelle produisit un effet terrible sur le baron de Rotenberg. Pendant plus d'une minute il demeura interdit, la bouche ouverte et les yeux fixés d'un air hagard sur le capitaine-général. Mais enfin la lumière se fit dans son esprit, et se dressant sur sa chaise, il s'écria :— Je comprends tout ! oui...cela doit être, et vous avez dit vrai, Zitzka, Hubert, tu l'as sauvée, tu m'as trompé, et tu l'as laissée vivre ! Et cette apparition à l'autel, le jour où la couronne de Bohême allait être donnée à mon fils. Oui, c'était elle, c'était Ermenonda !

Et, saisi d'un tremblement convulsif, il retomba sur son siége.

— A présent, écoutez-moi, et calmez-vous s'il est possible, reprit Zitzka : car pour que justice soit rendue à la baronne de Rotenberg, j'ai une déclaration à faire, et, sur mon âme, mes paroles seront l'espression de la vérité la plus exacte.

—Oui, encore une lumière qui éclaire le passé ! s'écria le baron. C'est *vous*, général Zitzka, c'est vous qui...

—Ecoutez-moi, dit Zitzka, en l'interrompant. Lorsque j'étais jeune, et

que je n'étais connu que sous le nom de Zaktiz, je vis Ermenonda, chez ses parents. Nous ne tardâmes pas à concevoir l'un pour l'autre la plus tendre, la plus vive affection. J'étais pauvre, et l'on me traita d'audacieux parce que j'osais aspirer à la main de celle qui m'avait donné son cœur. Que vous dirai-je ? Un prêtre bénit secrètement notre union, et il s'écoula près d'une année pendant laquelle nous nous voyions souvent, puisque j'étais entré comme page dans la maison des parents d'Ermenonda. Mais un jour vint où je fus forcé de m'éloigner et d'aller combattre avec le Turcs. Le temps de mon absence qui fut longue, fut mis à profit ; on répandit le bruit de ma mort, on montra à Ermenonda des lettres qui attestaient que j'avais été tué à Belgrade ; et enfin, après deux ans de résistance, Ermenonda vaincue par les supplications de sa famille, par leurs menaces même, se laissa conduire à l'autel, par vous, à qui elle n'avait pas caché un seul des incidents de son passé. Mais vous étiez épris de sa beauté, et vous ambitionniez la possession de sa fortune. Quand je revins au bout d'une absence de plus de deux ans, je rencontrai celle qui était devenue votre femme, dans une des allées de la forêt ; et lorsque éperdue et folle de douleur, elle allait m'avouer ce qui s'était passé, me dire que sa fille, la mienne dont vous connaissiez la naissance avait été confiée à de bons et honnêtes paysans, qu'elle avait été sauvée, en un mot, par Hubert qui avait reçu l'ordre de la faire disparître, à ce moment, dis-je, vous arrivâtes à la tête de plusieurs cavaliers, dans un accès de jalousie..

—Ou, dit le baron de Rotenberg, je crus qu'elle était coupable. Mais je remercie Dieu qu'on ne l'ait pas livrée au supplice auquel je l'avais condamnée, car je ne peux oublier, malgré tout, qu'elle est la mère de mon fils Rodolphe.

—Oui, elle a vécu, grâce à cette excellent homme, répliqua Zitzka en indiquant Hubert, dont les joues pâles et creuses étaient baignées de larmes. Mais nous attendrons à demain, baron de Rotenberg, pour vous donner toutes les explications qu'il vous importe de connaître, ajouta Zitzka. Nous avons, à présent, un devoir sacré et solennel à remplir, je veux parler de la célébration des obsèques de la baronne Ermenonda.

—Je savais qu'elle avait imprudemment donné ses affections, dit le baron de Rotenberg d'une voix émue, et cela, je le lui avais pardonné avant de la conduire à l'autel, mais j'avais cru plus tard qu'elle m'était infidèle, et pendant vingt ans, je suis resté sous cette impression. J'admets que je me sois laissé égarer par la jalousie, c'est même probable, puisque vous me l'affirmez. Je lui donnerai la seule satisfaction qu'il est maintenant en mon pouvoir de lui accorder : j'accompagnerai ses restes au tombeau.

—Je suis charmé, baron de Rotenberg, du changement qui s'est opéré dans vos sentiments, dit Zitzka. En attendant l'arrivée du comte de Schonwald, que j'ai envoyé prévenir, je vous ferai une communication concernant la jeune fille que vous voyez.

Et il indiqua Blanche qui avait pleuré à chaudes larmes tant qu'avait duré cette conversation.

— Cette jeune héroïne, reprit Zitzka, qui vous a délivré, vous, baron de Rotenberg, du château de Prague, est ma fille, l'enfant d'Ermenonda !

—O Dieu ! et Rodolphe l'aimait, et il voulait l'épouser ! s'écria le baron. Mais grâce au ciel ! cette dernière iniquité ne s'est pas accomplie ! Que pensera Rodolphe !..quand il saura que sa mère a vécu jusqu'à aujourd'hui, dans un sombre sépulcre, isolée du monde, et que c'est à Hubert

seul qu'elle a dû d'avoir échappé au supplice de la statue de bronze ? Il exécrera son père, et la malédiction de mon fils est plus que je n'en saurais snpporter. Mais si je lui expliquais tout...

—Oui, c'est ce qu'il y a de mieux à faire, dit Zitzka : car tant de personnes connaissent déjà quel a été le malheureux sort de la baronne Ermenonda qu'il serait impossible d'empêcher que Rodolphe en soit informé tôt ou tard.

—Et cependant...et cependant, fit remarquer le baron qni tremblait d'émotion, j'aimerais mieux mourir plutôt que d'avouer à mon fils que pendant vingt-cinq ans j'ai été le chef du tribunal de la statue de bronze. Sachez donc qu'il ne sait rien de ces horribles mystères, qu'il ignore même l'existence de ces souterrains. D'allieurs, il y a un registre sur lequel sont inscrits les noms de toutes les victimes du tribunal, et sur ce registre il y trouverait celui de sa mère...

—Il suffit ! dit Zitzka : le hasard a voulu que j'assiste au supplice infligé par la statue de bronze.

—Vous...vous avez vu ! s'écria le baron avec le plus grand étonnement.

—Oui, et j'ai failli en être victime, répondit le capitaine-général. Ce misérable...

—Ah ! Cyprien ? dit le baron ; eh bien ?

—Il n'est plus, répliqua Zitzka. Œtna Ildegardo, ma nièce, a été l'instrument dont Dieu s'est servi pour sa vengeance.

—Que me dites-vous ? s'écria le baron ; Cyprien m'avait affirmé qu'Œtna Ildegardo était morte il y a plusieurs années : et vous me dites qu'elle vit, qu'elle est votre nièce...

—Oui, répliqua Zitzka ; mon père était le baron Georgey, et les ruines du château de mes ancêtres ne sont qu'à quelques milles d'ici.

En ce moment, un coup frappé fortement contre la porte retentit dans l'appartement ; et le vieil Hubert s'empressa d'aller ouvrir.

—Qu'est-ce qu'il y a demanda Zitzka.

—Rodolphe de Rotenberg, général, le fils du baron, répondit un soldat a voulu :

—Mon fils ? qu'est-ce qui est arrivé à mon fils ? s'écria le baron de Rotenberg saisi d'un funeste pressentiment.

—Il a voulu s'échapper..il a attaqué les sentinelles chargées de le garder, dit le soldat taborite : il en a tué une, en a blessé mortellement une autre, et...

—Et quoi ? demanda le baron, avec la plus poignante anxiété.

—Et il a reçu une balle, répondit le Taborite.

—Est-il mort, ou seulement blessé ? s'écria de Rotenberg, en s'accrochant à une dernière espérance. Parlez...parlez ! Dites-moi qu'il n'est pas mort..

—Hélas ! je ne dirais pas la vérité, répondit le soldat, d'un ton de compasion.—Oh ! Rodolphe ! mon fils Rodolphe ? s'écria le baron avec une indescriptible angoisse.

Et, après avoir chancelé un instant, il tomba sur ses genoux. Puis, se frappant le front, il s'écria :

—O Dieu ! voilà le châtiment que tu me réservais.

A ce moment le comte de Schonwald entra dans l'appartement.

LXX.

L'ONCLE DE BLANCHE.—HENRI DE BRABANT.

Le comte de Schonwald était déjà préparé au récit que Zitzka avait à lui faire. Comme nous désirions passer rapidement sur cette partie de notre histoire, nous dirons seulement qu'en apprenant que Blanche était la fille de sa malheureuse sœur, et par conséquent sa nièce, il s'approcha d'elle et l'embrassa avec beaucoup de cordialité. Nous avons vu, d'ailleurs, dans différentes circonstances, qu'il était complètement étranger au tribunal dont le baron de Rotenberg était président: la distance qui le séparait de Zitzka n'était donc pas longue à franchir, et ils furent bientôt tous deux dans les meilleurs termes.

—Quant à vous général Zitzka, dit-il, en tendant la main au chef Taborite, je ne saurais garder aucun mauvais vouloir, à cause du malheureux amour qui a existé autrefois entre vous et ma sœur. Au contraire, ajouta-t-il avec émotion, si ma mère eût laissé Ermenonda libre de suivre les impulsions de son cœur, et d'épouser l'humble page qui portait le nom Zaktiz, et qui sous le nom de Zitzka a rempli le monde de sa renommée, sans l'orgueil insensé de ma mère, dis-je, bien des maux, bien des horreurs auraient été évitées.

La porte s'ouvrit, et l'un des serviteurs de Zitzka vint annoncer que les préparatifs étaient terminés pour les funérailles de la baronne de Rotenberg. Zitzka jeta alors un regard sur le baron, et ce malheureux, plein de repentir pour le passé, leva les yeux et fit signe qu'il était prêt à tenir la promesse qu'il avait faite d'assister à la cérémonie.

Hubert marcha devant, tenant un cierge dans chaque main; puis venaient le baron de Rotenberg, et Blanche qui s'appuyait sur le bras de son père. Le comte de Schonwald suivait derrière. Ils descendirent par un escalier dérobé et se trouvèrent dans la chappelle du château. Une porte placée derrière l'autel leur permit de passer de là dans les souterrains, et en faisant un détour, ils arrivèrent au milieu des tombeaux, sans avoir eu à traverser la salle de la statue de bronze.

La principale allée du vaste cimetière était éclairée avec des cierges placés dans des chandeliers fixés aux piliers qui supportaient la voûte; et deux lignes de lumières s'étendaient également jusqu'à la grille de l'escalier de marbre qui conduisait à l'oratoire. On ne se servait de cette chapelle souterraine que lorsqu'un membre de la famille de Rotenberg mourait, avant que le cercueil fut déposé dans la tombe destinée à le recevoir. Au moment où elle atteignit la grille, Blanche se rappela que c'était sa mère elle-même qui lui avait appris l'usage de cette oratoire.

Des serviteurs attendaient là avec des manteaux de deuil que revêtirent immédiatement Zitzka, sa fille, le baron de Rotenberg, le baron et le vieil Hubert. Tout cela se fit au milieu du plus religieux silence. L'on monta ensuite les degrés, et tous entrèrent dans l'oratoire qui était tendu de draperies noirs et dont l'aspect était lugubre.

Le cercueil, couvert du drap, était au milieu de la petite chapelle. D'un côté étaient les hommes de la communauté que la comtesse Ermenonda avait sauvés, de l'autre étaient rangées les femmes. Un prêtre se tenait debout à l'autel. La cérémonie commença: le *de profondis* fut chanté avec une sublime solennité, et quand les prières habituelles eurent été réci-

tées, le cercueil fut porté dans le cimetière, et déposé dans le monument qui avait été élevé à la mémoire de la morte vingt ans auparavant.

La cérémonie était finie. Les assistants se retirèrent, les lumières s'éteignirent, le jour commençait à se lever sur les tours grises du château.

Blanche s'était retirée dans la chambre qu'on lui avait préparée ; le baron de Rotenberg avait également manifesté le désir d'être seul ; mais Jean Zitzka, le marquis de Schonwald et le vieil intendant restèrent ensemble pour épancher entre eux leurs sentiments de mélancolie, et se raconter tous les incidents de la vie de la malheureuse baronne Ermenonda.

Nous voudrions bien faire part à nos lecteurs des détails que le vieil Hubert développa dans cette circonstance ; mais nous espérons qu'on suppléera sans peine aux explications que nous sommes obligés d'omettre pour abréger une histoire déjà trop longue.

Après avoir passé plus d'une heure et demie à causer du passé, Zitzka fit venir un page, et apprit de lui que, selon les ordres qu'il avait donnés, des officiers avaient brisé la statue de bronze et les machines qu'on avait fait de tout un monceau auquel on avait mis le feu.

Sur les indications du vieil Hubert on tira les registres et autres documents du tribunal de la caisse en fer où ils étaient serrés, et on les livra également aux flammes.

Ainsi finit le tribunal de statue de bronze : ainsi périt la mention de ceux qui avaient subi le baiser de la vierge !

Blanche entra alors dans l'appartement. Son père et son oncle l'accueillirent avec affection, et le vieil intendant avec cordialité et respect. Elle était pâle, très pâle ; et ce fut avec un tremblement dans la voix qu'elle répondit aux paroles affectueuse qui lui furent adressées. On comprend, en effet, qu'elle était dans une situation à être agitée par des sentiments bien divers.

Dès que le déjeûner qu'on s'empressa de servir fut fini, le capitaine-général des Taborites fit venir tous les membres de la société des morts que nous avons vus dans les souterrains. Puis, en quelques mots, il leur dit qu'ils étaient libres de retourner dans ce monde, chercher des amis qu'ils pouvaient encore avoir, ou pleurer sur la tombe de ceux qui n'étaient plus ; et comme beaucoup d'entre eux devaient se trouver sans moyens d'existence, Zitzka voulut que les trésors trouvés dans les tombeaux et qui avaient appartenus à la princesse Elizabeth de Bohême fussent partagés également entre tous.

Parmi les plus contents furent Lionel et Conrad, qui ne craignirent pas de s'approcher de Zitzka et de s'informer auprès de lui de Satanaïs et de ses deux amies Linda et Béatrice.

Le front de Zitzka se chargea soudainement d'un nuage et il se disposait à répondre sévèrement quand la porte de l'appartement s'ouvrit brusquement et un soldat Taborite entra en s'écriant " Œtna s'est échappée ! "

Le fait est qu'en examinant la chambre où elle avait été enfermée, Œtna reconnut qu'en s'aidant des draps du lit, il lui serait possible de fuir. Elle était ainsi descendue par la fenêtre, jusque snr une pierre étroite, placée au-dessous à une distance d'aumoins vingt pieds, et que de là elle s'était laissée glisser jusqu'en bas de la muraille. Les plus hardis ne purent voir sans frémir le danger auquel elle n'avait pas craint de s'exposer pour recouvrer sa liberté.

Zitzka fut extrêmement contrarié de cet incident, et s'empressa de dépêcher des émissaires dans toutes les directions.

Le forestier Gaspard et sa femme, que l'on avait fait prévenir la vieille, arrivèrent en ce moment au château où ils furent reçus à bras ouverts par Blanche qui avait tant et de si étranges révélations à leur faire.

Pour être fidèle à l'histoire, nous devons dire que Zitzka avait à peine pris ses arrangements dans le château qu'il apprit qu'une armée Polonaise était entrée en Bohême, et marchait sur Prague, dans le but d'y renverser son gouvernement. Il n'y avait pas un instant à perdre, et Zitzka n'était pas homme à hésiter. Il serra sa fille dans ses bras, la confia aux Gaspard ; puis rassemblant son armée, il se mit à la tête et marcha à la rencontre de l'ennemi. Quant au château de Rotenberg, il y laissa une garnison assez nombreuse pour le défendre et garder prisonnier celui à qui appartenait cette forteresse.

Le matin de ce même jour, au moment où le soleil dorait l'horizon, Henri de Brabant s'éveilla dans sa tour du château d'Ildegardo. Il se sentait plus fort, et plus tranquille d'esprit que la veille. Le vieux Bernard entra et lui remit une lettre en disant : Le porteur de ce message est arrivé il y a plus d'une heure, mais je n'ai pas voulut réveiller Votre Excellence. Il a apporté avec lui un panier contenant toutes espèces de provisions ; et il attend pour savoir s'il y a une réponse.

Henri de Brabant ouvrit la lettre qui était attachée avec un fil de soie rouge et scellée avec de la cire. Voici ce qu'elle renfermait :

" Moi, soussigné, le capitaine des Taborites, envoie mes félicitations à celui qui la prudence m'enpêche de nommer, de peur que cette lettre tombe dans des mains auxquelles elle n'est pas destinée.

—Des évènements incroyables sont arrivés, des découvertes étranges ont été faites. L'armée royale n'existe plus. Rotenberg est dans mes mains, et je connais les mystères des souterrains du château. Mais tout cela n'est rien auprès de la révélation que je dois à la Providence : Blanche est ma fille !

D'après ce qu'elle m'a dit, je sais que vous êtes malade au château d'Ildegardo. Comme il paraît que Blanche ne connaît pas votre secret, je ne lui en ai pas parlé, et je n'en dirai pas un mot avant que vous ayez franchi la frontière d'Autriche. Vous pouvez donc, sans crainte, vous faire transporter au château de Rotenberg, d'où je vous écris, et où l'on vous prodiguera tous les soins que réclame votre état. Ma chère Blanche me charge de vous transmettre ses compliments respectueux.

" Tout à vous, d'amitié, JEAN ZITZKA."

L'on comprend que le contenu de cette lettre était de nature à surprendre grandement Henri de Brabant. Blanche, la jeune paysanne, la fille du capitaine-général des Taborites ! C'était incroyable ! Et cependant c'était Zitzka qui le lui écrivait !

Le chevalier ne montra pas la lettre à Bernard, à cause des allusions qui le concernaient, mais il lui communiqua tout le reste.

—Et Blanche est la fille de Jean Zitzka ! s'écria le vieillard, dès qu'il fut revenu de son étonnement !

Oh ! que j'en suis content, que j'en suis content ! car elle est une grande dame, maintenant, et elle mérite de l'être ! oui, c'est presque une princesse, car sûrement son père est aussi grand qu'un roi. Seigneur chevalier, ajouta-t-il, en fixant les yeux sur Henri, cette douce et charmante enfant qui a passé là des semaines à vous soigner, pourra bien épouser l'un des plus grands princes de l'Europe : car quel est le souverain qui ne serait pas fier de contracter une alliance avec le fille du haut et puissant Zitzka ?

—Vous avez raison, mon ami, répliqua le chevalier, d'un air pensif.

—Et quelle réponse Votre Excellence a-t-elle à donner au messager? demanda Bernard.

—Je suis trop faible encore pour pouvoir écrire, dit Henri. Qu'il veuille donc faire savoir à Zitzka que je suis très sensible aux attentions qu'il me témoigne, mais que je craindrais en me fesant transporter à Rotenberg de m'exposer à une rechute ; qu'au surplus j'ai envoyé un de mes serviteurs à Vienne, d'où il ne peut tarder à revenir.

Le vieillard sortit pour s'acquitter de sa mission : et pendant plusieurs heures, Henri eut le loisir de réfléchir aux étonnantes nouvelles qu'il avait reçues.

Mais, ce même jour encore il lui était réservé une autre surprise : car, après une visite que lui fit Bernard pour le préparer à ce qui allait se passer, Lionel et Conrad se précipitèrent dans la cellule, et tombèrent à genoux auprès du lit de leur maître.

Six jours après, une litière traînée par quatre chevaux arriva de Vienne, et Henri de Brabant quitta les ruines du château d'Ildegardo.

Le vénérable Bernard accepta la proposition que lui fit le chevalier, et consentit à l'accompagner.

LXXI.

COMMENT HENRI DE BRABANT TINT SA PAROLE.

Plusieurs mois se passèrent et la nature reverdit avec le printemps.

Zitzka avait marché contre les ennemis de son gouvernement, et les avait battus. Puis il s'était rendu à Prague où il avait été accueilli avec enthousiasme.

Nous ferons remarquer que le baron de Rotenberg avait été emmené à Prague, et que Blanche, durant l'absence de son père, et avec son autorisation, se retira chez le garde forestier Gaspard, pour y attendre le rétablissement de la paix. Avouerons-nous qu'elle avait une secrète pensée en préférant la chaumière où s'était écoulées ses jeunes années au château que Zitzka avait d'abord laissé sous ses ordres?

La première semaine d'avril tirait à sa fin quand un courrier arriva de Prague à la chaumière du garde forestier. Il était porteur d'une longue et affectueuse lettre adressée par le capitaine-général à sa fille ; et dans cette lettre, Zitzka la priait de venir à Prague où tous les préparatifs étaient faits pour la recevoir.

Ce fut les larmes aux yeux, et en ayant bien de la peine à réprimer ses émotions que Blanche fut obligée de faire les préparatifs nécessaires pour son départ. Il fut convenu qu'elle se mettrait en route le lendemain matin. Les Gaspard et Hubert, qui s'était retiré à la chaumière, devaient l'accompagner et douze Taborites, pris parmi la garnison du château de Rotenberg, reçurent ordre se tenir prêts à escorter les voyageurs.

Il était cinq heures de l'après-midi, lorsque ces préparatifs furent terminés ; et Blanche triste et rêveuse, sortit alors sur le seuil de la chaumière pour contempler encore une fois cette forêt dont tous les sentiers lui étaient familiers. Elle s'assit sur le banc de bois, et ne put retenir un soupir à la pensée qu'elle allait dire adieu à tous ces lieux qui tous lui rappelaient un souvenir.

Tandis qu'elle était plongée dans ses réflexions, tout à coup le galop de plusieurs chevaux vint frapper son oreille. Elle tressaille, et écoute, en

détournant la tête, pareille au faon timide qui est surpris par les aboiements des chiens, pendant qu'il se désaltère à la source.

Mais le bruit cessa brusquement, et Blanche sentit son cœur se glacer soudainement. Elle se disposait même à rentrer, quand il se fit un bruissement à travers les branches des arbres, et un cavalier, seul, richement vêtu, apparut dans l'allée.

Le regard rapide que Blanche jeta sur lui fut instantanément suivi d'une exclamation de joie qui s'échappa de ses lèvres. Puis, saisie d'une faiblesse soudaine, elle allait tomber, lorsque le cavalier, sautant à terre, la reçut dans ses bras.

—Dites-moi, Blanche, m'attendiez-vous ? demanda Henri de Brabant, que le lecteur a sans doute reconnu, en conduisant la jeune fille sur le banc, et en s'asseyant à côté d'elle.

—Je pensais, c'est-à-dire, j'espérais que vous ne m'oublieriez pas, seigneur chevalier, murmura Blanche dont le cœur était si plein qu'il lui était presque impossible de parler.

—Aviez-vous donc cru que je le pourrais ? s'écria Henri, dont les traits exprimaient la joie. Non, jamais un seul instant je n'ai cessé de penser à vous : et je ne suis pas revenu seulement pour vous renouveler le serment d'amitié que je vous ai fait, ni vous assurer de nouveau de mon éternelle reconnaissance ! Je suis venu, continua-t-il, en s'animant, pour vous dire que je ne puis vivre sans vous, Blanche, et que j'offre ma main à celle qui possède déjà mon cœur !

La jeune fille n'eut pas la force de répliquer ; mais le regard qu'elle leva sur Henri, en disait plus que les paroles les plus éloquentes.

Au même moment les Gaspard sortirent de la chaumière, et ils reconnurent immédiatement l'étranger qui avait sauvé Blanche de la violence de Rodolphe de Rotenberg, un soir de l'année précédente. Hubert, qui arriva aussi, reconnut également le chevalier autrichien que son jeune maître avait fait loger dans la chambre des Etats du château de Rotenberg.

Soudain, un nombre assez considérable de gentilshommes et de dames, tous mis avec une grande élégance, sortirent de la forêt et se dirigèrent vers la chaumière.

Lorsqu'il furent arrivés près de l'endroit où Henri de Brabant s'était levé de dessus le banc, tenant Blanche appuyée sur son bras, les seigneurs et les dames firent un salut respectueux et tous se formèrent en demi-cercle.

—Mesdames et messeigneurs, dit Henri de Brabant, en se drensant de toute sa hauteur, et les yeux brillants de bonheur, mesdames et messeigneurs, je vous présente la fille du grand et puissant Zitzka, que j'ai choisie pour partager avec moi le trône impérial.

Blanche, en attendant ces paroles, leva la tête et regarda autour d'elle avec égarement. D'un côté elle vit les seigneurs et les dames qui tous témoignaient par leur air et leur attitude le respect que leur inspirait Henri de Brabant. De l'autre elle vit Gaspard, sa femme, et Hubert tomber soudainement à genoux, dès que le chevalier eut fait connaître son rang.

– Oui, Blanche, dit Henri, le temps des mystères est passé. Le ciel vous a destinée par vos vertus à recevoir la plus grande récompense que le monde puisse donner. Est-il donc nécessaire que je vous dise en toutes paroles que celui que vous avez connu et aimé sous le nom de Henri de Brabant, n'est autre que Albert, Empereur d'Allemagne !

—O mon Dieu! c'est un songe!.. ce doit être un songe! murmura Blanche, d'une voix étouffée.

—Non, c'est une réalité, une belle et joyeuse réalité, répondit-il.

Les dames et les seigneurs s'assemblèrent alors autour de notre héroïne, et il ne lui fut plus possible de douter du bonheur qui lui était réservé.

LXXII.

AIX-LA-CHAPELLE.

Deux mois après l'incident que nous venons de rapporter, deux grandes cérémonies eurent lieu à Aix-la-Chapelle, capitale de l'Empire d'Allemagne. L'une fut le mariage de l'Empereur Albert avec Blanche Zitzka qui devint aussi impératrice d'Allemagne; et l'autre fut leur couronnement et leur installation sur le trône des Césars.

Le mariage fut célébrer dans cette même cathédrale qui renferme le tombeau de son fondateur, le grand et illustre Charlemagne, et où, dans des monuments de marbre et de bronze reposent les cendres de tant de monarques et de héros dont les noms vivent dans l'histoire.

Nous voudrions retracer les grandeurs de cette journée, pour faire voir à nos lecteurs que l'enthousiasme du peuple ne date pas de nos jours; mais nous avons hâte d'arriver au bout de notre tâche. Nous dirons seulement que devant une galerie de siéges placés en amphithéâtre à droite de l'autel étaient Gaspard et sa femme. Gaspard avait été nommé gardien-chef de toutes les forêts de l'empire; et, ainsi que sa moitié, il était habillé selon le rang élevé qu'il occupait à la cour. Là aussi étaient Bernard qui avait été nommé grand sénéchal de la maison de l'Empereur, et le vénérable Hubert qui avait été fait gouverneur du palais de Aix-la-Chapelle.

Il ne manquait à la cérémonie que le grand Zitzka: il avait sans hésitation consenti à cette alliance, non-seulement parce qu'elle assurait le bonheur de sa fille, mais aussi parce qu'il avait la plus grande estime et la plus grande admiration pour la personne du noble et chevaleresque empereur Albert. Mais en sa qualité de chef républicain, il avait cru devoir rester à Prague, et il s'était contenté de bénir Blanche au moment où elle quitta sa patrie pour devenir Impératrice.

Le lendemain eut lieu le couronnement; et cette fête compte parmi les plus belles et les plus grandioses qu'ait enregistrée l'histoire.

Les noms et les titres de l'Empereur et de l'Impératrice sont ainsi spécifiés dans le registre que l'on conserve encore aujourd'hui à Aix-la-Chapelle:

" *Albert Ernest Louis, chevalier de Brabant, baron de Hazbourg, duc-souverain d'Autriche, roi de Hongrie, et Empereur d'Allemagne.*

Blanche Zitzka, femme de Brabant, baronne de Hazbourg, duchesse souveraine d'Autriche, reine de Hongrie, et Impératrice d'Allemagne.'

Un mois après le couronnement il arriva un incident qui donna la solution de bien des circontances qui étaient encore un mystère.

L'empereur et l'impératrice se promenaient un soir dans les jardins du palais, causant du passé et de leur bonheur présent, quand Lionel, qui portait maintenant son véritable nom de comte d'Arlon, s'avança vers Leurs Majestés.

Il marchait d'un pas léger et rapide, et il était évident qu'il avait une grande nouvelle à annoncer.

—Bien sûr il vous est arrivé un grand bonheur, mon cher Lionel, et je

m'en réjouis sincèrement, lui dit l'empereur. Lionel et son ami Conrad de Pirna, ajouta l'empereur en se tournant vers l'Impératrice, sont les seuls qui n'ont point pris part aux fêtes par lesquelles on a célébré notre mariage.

—Est-ce que Votre Majesté n'a pas, un jour, mentionné devant moi certaines jolies demoiselles nommées Linda et Béatrice ? demanda Blanche, en souriant.

—C'est possible, dit l'Empereur. Est-ce que vous auriez des nouvelles de ces jeunes filles ?

—Avec la permission de Vos Majestés, répondit Lionel, les demoiselles dont il est question sont en ce moment dans le palais, et Conrad est avec elles.

—Ah ! je comprends ! dit l'Empereur. Elles sont sans doute venues à Aix-la-Chapelle pour me remettre un message d'une dame qui, en sa qualité de nièce de Zitzka, se trouve être parente de l'Impératrice.

—Linda et Béatrice n'ont point de message pour Votre Majesté, dit le comte Lionel Arlon : mais leur maîtresse. Œtna.....

—Si ma cousine Œtna est dans le palais, nous devons la recevoir convenablement, dit l'Impératrice : puis elle murmura à l'oreille de son mari, vous savez, cher Albert, que quelles que soient ses fautes, je n'ose dire ses crimes, elle a été victime de faits et de circonstances bien extraordinaires ; nous ne devons donc pas être sévères à son égard.

—Tu es un ange de bonté, répondit l'empereur sur le même ton. Puis, s'adressant de nouveau à Lionel, il lui dit :— Faites conduire Œtna dans les appartements de l'impératrice, nous irons l'y trouver dans quelques minutes.

Le jeune page s'inclina et se retira : aussitôt l'empereur et l'impératrice se rendirent, seuls et sans suites, dans ce salon où Œtna Ildegardo les attendait.

Œtna était vêtue tout en noir : ses joues étaient extrêmement pâles, mais ses yeux n'avait rien perdu de leur éclat. Il y avait sur son visage une profonde mélancolie, et quand elle vit venir l'empereur et l'impératrice, ses traits eurent, un moment, une véritable expression d'angoisse.

Blanche, qui savais qu'elle possédait tout entier le cœur de son mari, s'approcha d'elle avec une grâce et une dignité pleine d'aisance.

—Ma chère cousine, soyez la bienvenue ici, dit-elle en lui prenant les mains. Si vous avez des chagrins, nous vous consolerons, si vous avez des ennemis, nous vous défenderons, et s'il vous faut un asile, vous le trouverez sous notre toît. En parlant ainsi, je ne fais qu'exprimer les sentiments d'Albert.

—Tu as raison, Blanche, fit observer l'empereur. Le passé, Œtna, ajouta-t-il, doit être oublié, oublié sous tous les rapports, et l'avenir seul doit nous occuper.

—Oui, mais je ne saurais vivre sous votre toît ni dans votre société, dit Œtna de sa voix claire et métallique. Et cependant, je vous remercie, Albert, et vous aussi Blanche, de l'offre que vous me faites, et de la sympathie que vous me témoignez. Il fut un temps, Blanche, où je vous haïssais, où je vous aurais tuée, si je l'avais pu...où j'aurais voulu tuer aussi cette homme illustre qui est *votre père*, et qui est mon *oncle à moi.* Mais ce temps est passé, et je vous aime à présent. Je n'enuie point votre haute position, je ne suis point jalouse de la couronne qui ceint votre front ;

mais je vous envie l'amour de celui dont vous possédez le cœur. Puissiez-vous être heureux tous les deux ; c'est le vœu que fait pour vous Œtna Ildegardo.

En prononçant ces paroles, elle baissa la voix, et se détourna pour essuyer les larmes qui coulaient de ses yeux.

L'impératrice était aussi très-affectée, ainsi que l'empereur.

—Je n'ai voulu vous faire qu'une courte visite, reprit Œtna, après une pause durant laquelle elle fit appelle à tout son courage. Le vêtement de deuil que je porte a pour but de me rappeler mes fautes, et ces aspirations qui ont été la cause de mes crimes, ajouta-t-elle. J'ai juré de le porter pendant toute une année, et je tiendrai mon serment. Et c'est parce que je suis revenue à d'autres sentiments que j'ai osé me présenter devant vous pour deux raisons.

—Parlez, ma cousine, dit Blanche ; que pouvons-nous faire qui vous soit agréable ?

—Dites-moi, mes amis, continua Œtna, croyez-vous que le comte Lionel Arlon et le baron Conrad de Pirna aient pour mes jeunes amies Linda et Béatrice une affection sincère et honorable ?

—Je crois pouvoir vour répondre hardiment oui, dit l'empereur ; et en supposant que vous soyez décidée à nous quitter, je doute que mes pages laissent partir tranquillement vos amies.

—Dans ce cas, je vous confierai volontiers la destinée de ces deux jeunes filles que j'aime, ma chère cousine, dit Œtna en prenant les mains de l'impératrice, et en les pressant cordialement. L'un des objets de ma visite se trouvera ainsi rempli : l'autre ajouta-t-elle, était de vous remettre ces papiers, Albert.

Et en même temps elle tira un rouleau de papiers qu'elle tendit à l'empereur.

—Vous y trouverez, dit-elle, l'explication de plusieurs points de mon histoire qui peuvent encore vous paraître obscure. A présent, il ne me reste plus pu'à vous dire adieu.

Elle détourna la tête, durant quelques instants, et passa la main sur son visage.

—Adieu, Blanche, ma cousine, adieu, Albert, empereur d'Allemagne ! murmura-t-elle en réunissant dans la sienne la main de l'empereur et de l'impératrice.

Puis, les laissant retomber, elle s'enfuti de l'appartement.

Les explications que contenaient les document remis par Œtna à l'empereur, le lecteur saura bien les deviner en partie : nous éviterons donc de plus longs détails à ce sujet. Quant au sort des divers personnages de notre histoire, nous dirons seulement ceci : c'est qu'il vécurent encore longtemps dans la situation que leur avaient faite les évènements.

Zitzka mourut sans avoir pu consolider le gouvernement qu'il avait établi ; mais les idées qu'il avait semées firent leur chemin, et aujourd'hui encore nous en recueillons les fruits... Œtna s'enferma dans la sollitude et mourut jeune. Les seules personnes qui eurent une pensée pour elle furent l'empereur, l'impératrice et Linda et Béatrice qui lui devaient leur bonheur.

Louis Bailleul.

(*Fin.*)

CHRONIQUE.

Patriotisme des chambres.—Le mois parlementaire.—Le million de la Nouvelle-Ecosse. —Les Shin-plasters.—Les taxes.—L'usure.—L'Intercolonial.—Encor les Féniens. —La nouvelle Province *Manitoba*.—Une sentence injuste.—Le Prince Arthur à Villa-Maria.—Mgr. l'Archevêque de Québec.—Mgr. l'Archevêque de Toronto.—Mgr. Cameron.—Nécrologies :—M. Bonin ; Rév. T. Quinan ; M. Fiset; M. Baillargeon ; M. Audet; Mgr. Cook, premier évêque de Trois-Rivières.

La Session du Parlement fédéral, qui sera peut-être close quand paraîtra cette Chronique, marquera dans l'histoire de la Puissance du Canada, comme l'une des plus importantes de la Législature, et par le nombre de lois, d'un intérêt majeur, qui ont été soumises aux Chambres, et par l'esprit qui en a animé tous les débats. Les haines de parti sont éteintes, et les oppositions factieuses n'osent plus se montrer. Il y a sans doute divergence de vues, d'opinions, de système, il n'en peut être autrement, et ce n'est pas mal ; mais ce qui fait espérer pour l'avenir, c'est que tout cède devant l'intérêt public, et les concessions faites par le ministère comme par l'opposition, resteront comme des exemples de patriotisme aux générations futures.

I.

A la fin de Mars dernier, le Parlement fédéral agitait la question de l'amélioration des canaux et des voies navigables, si vivement sollicitée par le Commerce. Le gouvernement, si les Chambres le secondent, est tout décidé à entreprendre cette œuvre qui exigera une dépense de douze millions de piastres. Il est même décidé à nommer une commission chargée de l'étude de cette question, dont le succès doit ouvrir aux vaisseaux océaniques, la navigation des Grands Lacs, et de faire de Montréal l'entrepôt du commerce de toute la vallée de l'Ottawa.

Le million d'indemnité, accordé à la Nouvelle-Ecosse pour son entrée dans la Confédération, a soulevé l'indignation des économistes du Haut-Canada. Jamais chose semblable ne se présentera de nouveau, M. Blake l'a juré ; car c'est une violation du pacte fédéral, une injustice criante envers les autres provinces. Tel a été le but de la motion qu'il a présentée à la Chambre, le 20 mars. Il aurait voulu que le gouvernement impérial portat défense de faire à l'avenir de telles libéralités. La majorité n'a pas été de son sentiment, car elle croit que le Gouvernement a le droit de disposer de ses revenus, surtout lorsqu'il s'agit, comme dans la circonstance actuelle, d'une mesure d'ordre public.

Le 5 avril, la Loi des Banques subissait sa troisième lecture ; le bill pour l'émission des billets de la Puissance, *Dominion notes*, était adopté. Le but est de bannir la monnaie américaine qui infeste le pays. Cinq mille piastres seront donc mises en circulation, et les *Shin-plasters* s'appuieront sur les garanties de la monnaie divisionnaire, que le Gouvernement a fait frapper à Londres, et dont les premières pièces sont déjà arrivées.

Le 7, Sir F. Hinks soumettait à nos législateurs, la brûlante question du Budget, et du nouveau tarif. Les recettes égalent à peu près nos dépenses, plus de 14 millions de piastres. Il y a cependant un déficit de 39,351 dollars, et l'on prévoit une dépense de 700,000, pour l'année courante. Afin de combler le vide de la caisse, des taxes nouvelles seront indispensables sur les grains, les produits des mines, les fruits, les animaux. La distribution de ces taxes a soulevé de vives réclamations de la part des Députés, de la part du Commerce et de la Presse, surtout dans la province de Québec. Les impôts sur la farine, la houille, le blé et le charbon, ont été difficilement acceptés ; le bill a cependant subi sa troisième lecture.

La création de ces impôts n'est que l'application des principes de cette politique nationale, que l'on a tant pressé le gouvernement d'adopter : aussi longtemps que les choses sont demeurées dans la théorie, cela a été parfait, mais aujourd'hui que les spéculateurs sont frappés, ils poussent les hauts cris. Il est vrai que c'est moins contre le principe de l'impôt, qui est reconnu nécessaire, que l'on réclame, que contre le choix des articles de consommation, pour l'impôt des quels le peuple aura à souffrir. Mais nous voudrions être bien sûrs que l'amour du pauvre et le désintéressement sont les véritables motifs de cette agitation avant de juger ce qu'elle vaut.

La loi sur l'Usure fixant à 8 pour cent, le taux de l'intérêt n'est guère plus populaire. Il est sans doute utile au commerce de fixer le taux de l'intérêt ; et la *Minerve* l'a établi dans un de ces excellents articles de fond, qu'elle publie de temps en temps ; mais on désirerait que la loi donnat plus de protection aux emprunteurs contre les usuriers, ce qui n'est pas chose facile. Il sera toujours aisé d'éluder la loi en cette matière. La motion Holton a fait baisser le taux à 6,100 pour les banques et les particuliers, et la motion Joly a établi un commencement de pénalité contre les infracteurs de la loi. Ce qui n'a pas empêché le projet d'être renvoyé à six mois.

En 1867, la législature fédérale avait confié au gouvernement la charge et l'administration du chemin de fer intercolonial, et de ceux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Les contrats revisés avec sévérité avaient laissé peu de chances de profits aux entrepreneurs ; un certain nombre, imprévoyants ou mauvais calculateurs, ont failli. D'un autre côté, les Commissaires chargés de la surveillance ont donné quelques sujets de plainte ; l'occasion était belle de susciter au Ministère quelque tracasserie. Sir A. Galt et M. Jones ne l'ont pas manquée. Sir A. Galt a proposé d'enlever au gouvernement la construction de l'Intercolonial, comme devenant *trop dispendieuse ;* ayant été battu, il a vu venir à son secours, Jones proposant d'abolir le bureau des Commissaires, et de laisser au gouvernement la gestion directe des affaires, comme *moins dispendieuse.* Plus et moins, oui et non, sur une même question, ce n'est pas politique, habile entre gens de même parti, le moins serait de s'entendre. M. Jones a été aussi complètement battu que l'ex-Ministre.

Nous passons sous silence la suspension de l'*habeas corpus*, et le mouvement fénien : tout est rentré dans le silence, mais je n'en crois pas moins, avec les journaux des Etats-Unis, que ce n'est qu'un feu qui couve sous la cendre : l'organisation fénienne est puissante et bien fournie d'armes, et si elle n'a pas voulu faire diversion pour se jeter sur la Rivière-Rouge, on peut s'attendre, tôt ou tard, à une invasion sérieuse : le gouvernement ne peut donc être trop sur ses gardes.

Le projet de loi électorale a été retiré devant les oppositions qu'il rencontrait.

Le projet d'un système monétaire uniforme, a pareillemeut dû céder aux difficultés que le gouvernement rencontre à la Nouvelle-Ecosse.

Le partage de la dette entre les Provinces de Québec et d'Ontario a occupé quelque temps la Chambre, sans amener de résultat définitif.

Enfin, s'est présentée, l'inquiétante question du Nord-Ouest, qui a retardé si longtemps l'ajournement de la Chambre.

Au moment où se terminait notre dernière Chronique, le pays était dans un état de violente excitation, on venait d'acquérir la certitude du meurtre de Scott ; l'indignation éclatait de toutes parts, seul un malheureux poète avait justifié l'homicide.

L'apaisement s'est fait en Canada, tandis que M. le Grand Vicaire Thibeault et le Colonel de Salaberry nous apportaient la nouvelle du succès qu'avait en partie obtenu, leur mission conciliatrice. Depuis, les idées se sont grandement modifiées à la Rivière-Rouge, par les efforts de Mgr. Taché, et par les promesses du Cabinet d'Ottawa.

Le gouvernement a bien choisi le moment pour introduire dans la Chambre, le Bill du Nord-Ouest, c'est une œuvre de conciliation et de paix.

Le territoire habité sera constitué en Province sous le nom Indien de *Manitoba*, en Français " *la parole de Dieu.*"

Ses limites sont : à l'Est, est le 96ème degré du Méridien de Greenwick et à l'Ouest le 99ème. Au Nord, il s'arrête au 50.30 Parallèle, et descend jusqu'au 49ème. La nouvelle Province comprend tous les Etablissements le long de la Rivière-Rouge, de l'Assiniboine, du Fort-Garry, du Lac Manitoba et du Portage, sur une superficie de 11 à 12 milles carrés, et une population de 15 à 17,000 habitants.

La province sera représentée à Ottawa par deux Sénateurs et par quatre Députés. Elle sera administrée par un Lieutenant-Gouverneur, un Conseil Exécutif de cinq Membres, un Conseil Législatif de sept Députés, une Assemblée de douze Représentants, devant être renouvelée tous les quatre ans, et siégeant à Fort-Garry.

Tout sujet Britannique, âgé de 21 ans, ayant séjourné un an dans la Province, jouira des droits d'Electeur. Une indemnité sera payée par le Gouvernement fédéral, outre les réserves considérables de terre, faites aux Métis et aux Indiens.

Le gouvernement ne pouvait faire de concessions plus libérales et la Chambre les a accueillies avec faveur, on pourrait dire avec reconnaissance ; car elles calment l'inquiétude publique.

Une force militaire de 1800 hommes environ, sera cependant envoyée à la Rivière-Rouge, mais on espère que pour les Métis, ce sera une *expédition de paix*. Eux-mêmes la demandent, dit-on, contre un nouveau danger qui vient de s'élever, contre les Sioux qui menacent les établissements des Blancs.

II.

Nous aurions trop à dire sur l'issue du procès Guibord, nous préférons garder le silence par respect pour le caractère du Juge qui l'a présidé. Si Son Honneur a cru nous persuader que le Tribunal séculier a des droits sur le prêtre, il s'est grandement trompé. Toute son argumentation

ne prouve qu'une chose, c'est que le Tribunal a des droits sur le *citoyen*, sur l'*officier civil*, mais sur le *prêtre* faisant une fonction religieuse, jamais ! Comme prêtre, le ministre catholique, ne relève que de son *Evêque* et de *Rome* ; et toutes les prétentions des tribunaux civils, ne sont considérées par l'Eglise que comme des abus de la force et du pouvoir.

On n'a pas assez considéré le but de la loi civile. Que se propose-t-elle de constater ? La légitimité des naissances, des mariages, et la certitude des décès. Que faut-il pour cela ? Un officier civil qui, par un acte valide, constate que l'enfant est de naissance légitime, que les parties ont donné leur libre consentement au mariage, que le décès est incontestable. Est-il nécessaire pour cette constatation, que les Sacrements soient administrés, que les prières religieuses soient prononcées sur le corps des défunts ? Evidemment la loi ne peut s'en inquiéter, elle a obtenu son but, avant l'acte religieux. Le prêtre qui est ici officier civil, peut être forcé par la loi à l'*Acte civil*, mais à l'acte religieux, non. Ainsi on peut forcer le Curé à constater le décès de Guibord, à lui donner uue sépulture civile, mais à célébrer les prières religieuses sur sa tombe ; ni la loi, ni le tribunal ne le peuvent sans violence. Nous adhérons donc à toutes les protestations légitimes de la presse religieuse contre le jugement de la Cour de Montréal, incompétente en pareille matière.

Le quatre mai, le Prince Arthur a fait visite au couvent de Villa-Maria. La réunion était brillante, et le Prince a été enchanté de cette agréable excursion à la montagne.

On nous annonce l'arrivée de Mgr. l'Archevêque de Québec, et la vieille Cité se prépare à une ovation pour le retour du vénérable Prélat.

Dans le consistoire du 21 mars, Mgr. de Toronto a été préconisé Archevêque.

La nouvelle Province Ecclésiastique comprendra tout le Haut-Canada. Les Vicariats Apostoliques de la Rivière-Rouge dépendront toujours de Québec.

Nous lisons dans la *Voix du Golfe :*

Mgr. Mac-Kinnon, évêque d'Arichat depuis 1852, vient d'obtenir, pour évêque coadjuteur, M. John Cameron, son Vicaire-Général.

Sous l'administration du vénérable prélat, les institutions catholiques ont pris un remarquable développement dans l'île du Cap Breton et dans les comtés de la presqu'île de la Nouvelle-Ecosse qui forment le diocèse d'Arichat. Depuis douze ans, il y a été construit 20 églises, 1 séminaire, 1 collége, 3 couvents de religieuses vouées à l'enseignement, et plus de 60 écoles. En ce moment même, trois églises se construisent dans les missions indiennes. Toutes ces œuvres sont dues, pour la plus grande partie, aux sacrifices que se sont imposés les catholiques, d'ailleurs assez pauvres, du diocèse d'Arichat.

Depuis un mois, le clergé du Canada, a fait des pertes nombreuses. Le 5 avril s'éteignait à St. Clet le vénérable M. Bonin, ancien curé de Ste. Scholastique, et dont nous avons déjà annoncé la mort.

Né à Contrecœur, en 1793, d'une famille de cultivateurs, il travailla d'abord aux champs avec son père, et ce ne fut que bien tard, et par la protection de M. le curé Alinotte qu'il réussit à entrer au Collége de Montréal. Son ardeur pour l'étude fut récompensée par les plus brillants succès. Aussi devenu prêtre en 1820, et membre du séminaire de Saint-

Sulpice, il fut placé à la tête de la classe de Rhétorique, qu'il dirigea pendant cinq ans.

Etant sorti du Collége, il vint à la paroisse où il remplit différents ministères, dans les succursales environnant la ville, et à Bonsecours.

En 1836, il quitta Saint-Sulpice, et fut envoyé par Mg. Lartigue, Directeur au Collége de Chambly.

En 1837, il fut nommé curé à Sainte.-Scholastique ; les temps étaient difficiles, il se trouvait au centre des foyers de l'insurrection du Nord ; par sa prudence, il parvint à préserver sa paroisse du sort de Saint-Benoit.

Après les troubles, il s'appliqua à remettre tout en ordre dans sa paroisse, il fit terminer l'église, rétablit les finances de la fabrique, acheta un terrain et fit construire le couvent actuel.

En 1848, il se démit de sa cure, se livra plus que jamais aux soins de la jeunesse, ouvrit sa maison aux jeunes gens pauvres qui voulaient apprendre le latin, construisit le Collége de Saint-André d'Argenteuil, dont les frais absorbèrent 26,000 francs de sa fortune. De ce jour, il vécut dans les épreuves et les privations, ce qui ne l'empêcha pas de fonder en 1865 une société de construction, qui a peu réussi.

Toujours prêt à rendre service, M. Bonin était, pour la prédication et pour le ministère paroissial, à la disposition de tous ses confrères du voisinage. Il dépensa ses forces pour le prochain, comme il avait fait de sa fortune ; les Irlandais de Saint-Colomban le savaient et ne l'appelaient que le cher Père Bonin, " *Dear father Bonin.*"

Bon, plein de cette simplicité ancienne qui se perd malheureusement de nos jours, il a brillé encore par son désintéressement, sa justice, la variété et l'étendue de ses connaissances.

Sa franchise de caractère a pu lui attirer certains désagréments pendant sa vie, mais sa piété et sa régularité lui ont gagné l'estime de tous les cœurs. Dans sa vie du ministère, il conserva toujours le règlement du Séminaire, qu'il visitait chaque année, et qui a conservé de lui un tendre souvenir ; on l'y appelait " le bon Père Bonin." Mort à Saint-Clet, il a été enterré à Sainte-Scholastique, au milieu de ses anciens paroissiens dont le concours et les larmes ont fait son plus bel éloge.

Deux jours après, le Diocèse de la Nouvelle-Ecosse faisait une perte semblable dans la personne du curé de la Pointe-de-l'Eglise.

Né à Halifax, en 1834, le Rév. T. Quinan fit ses études théologiques à Rome. A son retour, il fut nommé curé de Saint-Michel de Pusket, puis il passa à la cure de Sainte-Anne Elbrook, et enfin à celle de la ville de Yarmouth. Il déploya un zèle ardent pour faire prospérer ces diverses missions, et y laissa plusieurs monuments de sa charité et de son activité, des églises, des écoles et autres établissements de charité. Son ardeur pour la prédication lui fit de bonne heure contracter les infirmités qui l'ont mené au tombeau. Les Acadiens le regrettent et le pleurent, car il fut pour eux un charitable pasteur ; il a été enterré à Halifax avec les autres membres de sa famille.

Le 24 avril mourait un autre prêtre vénérable, M. le curé de Saint Cuthbert. Né à Villemarie, en 1802, M. Fiset fit ses études au Collége de Montréal. Ordonné prêtre en 1826, il fut successivement vicaire à Saint-Eustache, à Sainte-Geneviève et à Berthier ; enfin en 1829, il était nommé curé de Saint Cuthbert. Bonté, douceur, piété, zèle, charité, telles furent les qualités, qui le firent aimer, et qui feront que ses paroissiens béniront toujours sa mémoire.

Le lendemain, Saint-Nicolas, au Diocèse de Québec, perdait son pasteur, M. l'abbé Baillargeon, frère de Mgr. l'Archevêque.

Le vénérable défunt était né au Cap Saint-Ignace, en 1807. Ordonné prêtre en 1838, il fut envoyé à Nicolet pour y enseigner la philosophie. L'année suivante, il était nommé vicaire à Saint-Roch de Québec, et, deux ans plus tard, curé des Eboulements, puis, en 1836, curé de Saint-Nicolas. Partageant son temps entre l'étude et le soin des âmes, ses lumières, son zèle et son dévouement, lui ont mérité, pendant les trente-deux années qu'il a vécu à Saint-Nicolas, la reconnaissance et l'affection de tous ses paroissiens. Ils n'oublieront jamais les travaux qu'il a entrepris et les sacrifices qu'il a faits pour l'éducation de leurs enfants et pour le bien spirituel de la paroisse.

A deux jours de distance, la mort frappait M. l'abbé Audet, Grand-Vicaire de Rimouski. Il était né à Saint-Gervais en 1824 ; il fit ses études au Séminaire de Québec, et après son élévation au sacerdoce (1851), il fut nommé vicaire à la Malbaie ; de là, il fut transféré à la cure de Carleton, et quand le Diocèse de Rimouski fut fondé, il fut un de ces prêtres instruits et zélés que Mgr. Langevin éleva à la dignité de Vicaire-Général.

La dernière perte du Clergé Canadien, et la plus douloureuse est celle de Sa Grandeur Mgr. Cook, premier évêque de Trois-Rivières.

M. Cook était né à la Pointe du Lac en 1792. Elevé par une mère profondément chrétienne, il se fit remarquer dès l'enfance par sa tendre piété, ce qui disposa son curé à l'envoyer au Collége de Nicolet. Il fut un des premiers élèves de cette maison, et le disciple de M. Roupe.

Ses études classiques termiminées, il entra au Séminaire de Québec pour y faire sa philosophie et sa théologie. Séminariste, il se distingua par son esprit de religion, de régularité et par son application à l'étude.

A seize ans il entrait dans l'état ecclésiastique ; à 22 aus il était promu au sacerdoce, et envoyé vicaire à Saint-Hyacinthe, sous M. Girouard. Ainsi il assista à la fondation du collége de cette ville, comme il avait été témoin de celle de Nicolet.

Peu après, il fut appelé au Secrétariat de l'Evêché de Québec, puis envoyé à la Rivière-Ouelle, et au bout de deux ans, dans les missions du Golfe, et de la Baie des Chaleurs. Son humilité a constamment tu les travaux de son zèle, mais on peut se les représenter si l'on se rappelle, que le missionnaire avait douze à treize postes à desservir, sur une étendue de côtes de plus de 200 milles. Il les visitait régulièrement deux fois par an, catéchisant, administrant les sacrements, prêchant, secourant les malades.

Il passa douze ans dans ce rude apostolat ; au bout de ce temps son évêque l'appela à la cure importante de Saint-Ambroise. Là, pendant douze années, il desservit, avec un zèle infatigable, et sa paroisse et les annexes de Lorette et de Valcartier, célébrant deux messes et donnant deux instructions par dimanche, outre les fatigues du saint tribunal.

En 1835, il fut nommé à la cure de Trois-Rivières, avec le titre de Vicaire-Général. Cette paroisse laissait beaucoup à désirer ; le dévouement, l'activité et l'énergie du nouveau curé firent face à tous les besoins, réprima les abus, développa l'œuvre des écoles par la fondation des Frères des Ecoles Chrétiennes. En même temps, aidé d'un seul vicaire, il desservait un territoire de quinze à seize lieues d'étendue, et nulle part il ne faisait défaut.

La récompense ne se fit pas longtemps attendre. En 1852, Trois-Rivières fut érigé en Evêché, et le vénérable curé en fut nommé le pre-

mier évêque. C'était justice ; catholiques et protestants, unis dans un même sentiment d'estime et de vénération, applaudirent et félicitèrent le nouveau prélat.

Les sollicitudes et les travaux augmentèrent avec les honneurs, mais ils ne trouvèrent pas le pasteur au-dessous de sa charge. Dès 1854, l'Evêque jetait les fondements de sa cathédrale, qui fut quatre ans à se bâtir et qui est un des plus beaux édifices religieux du Canada. Si les légendes des Souverains Pontifes mentionnent comme une gloire, le nombre d'églises qu'ils ont fondées et des évêques qu'ils ont préconisés, il faut dire, à la gloire du Prélat Canadien que, pendant son épiscopat, quarante-quatre paroisses ont été fondées dans son diocèse et soixante-dix prêtres ont reçu de ses mains, la consécration sacerdotale. Enfin, il a couronné plus de 50 années de sacerdoce ou d'épiscopat par la fondation d'un collége, dont le progrès va toujours croissant et promet au diocèse d'éminents services.

Usé par l'âge et les travaux, Mgr. Cook demanda et obtint pour coadjuteur Mgr. Laflèche. L'année dernière, par un Mandement adressé au Clergé et aux fidèles du diocèse, le saint prélat se déchargeait du soin pastoral de son diocèse, pour le confier à Mgr. l'Evêque d'Anthédon.

Homme rare des anciens temps, Mgr. Cook conserva toute sa vie, la religion fervente de ses années de Séminaire. Il rencontra dans les divers emplois qu'il remplit de nombreuses et de grandes difficultés, dont il a presque toujours triomphé, par sa fermeté et sa prudence. Vigilant, éclairé, il prévint ou réforma les abus; doué d'une âme sensible, il sut s'attacher les cœurs, et se faire aimer spécialement des enfants, qu'il aimait lui-même à rassembler autour de lui, pour les instruire et les bénir. A Saint-Ambroise, au milieu de ses occupations les plus nombreuses, il leur ouvrait sa maison et leur faisait deux classes par jour, une de français, l'autre de latin. Enfin il a combattu le bon combat, comme l'a bien dit son éloge funèbre, prononcé par M. l'Administrateur de Trois-Rivières ; il a parcouru sa carrière en propageant, en conservant la foi, et nous avons tout lieu de croire qu'il a déjà reçu la couronne de justice éternelle. " *Bonum certamen certavi, cursum consummavi,* fidem servavi in reliquo reposita est mihi corona justitiæ."

Nous limitons, pour ce mois, notre Chronique aux nouvelles du Canada. L'espace nous manque pour traiter les questions Européennes. Plusieurs sont d'une gravité et d'une importance considérable ; mais la solution n'en est pas encore donnée, et nous préférons attendre. L'Espagne cherche toujours un Roi, l'Italie une Capitale, l'Autriche un Ministère, et la France une Constitution ; et tandis que l'Angleterre s'efforce d'apaiser l'Irlande, tandis que la Prusse rêve l'Empire Germanique, les Etats-Unis demandent à l'Isthme de Panama, un passage au Pacifique, et se préparent à une guerre à outrance contre les Indiens.

Ainsi, malgré tous les progrès et les inventions de la science moderne, à laquelle on voudrait donner une mission qu'elle n'a pas reçue de Dieu, les nations sont loin d'avoir atteint l'idéal de la félicité sur la terre. Puissent-elles ne point trop s'aigrir dans leurs souffrances ! Une seule consolation leur reste, celle de la Religion, qui a les promesses de la vie présente, et celle de l'éternité.

H * * *

Le mois prochain, nous commencerons une Série d'Etudes sur Rome, au point de vue religieux et arthéologique.

L'Auteur, dans le premier numéro, décrira ST. PIERRE DE ROME, et plus tard, la SEMAINE SAINTE, les BASILIQUES, les CATACOMBES.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE VIII.

SUITE DE LA DEUXIÈME GUERRE DES IROQUOIS. RUINE DES HURONS. M. DE MAISONNEUVE PASSE EN FRANCE POUR AMENER UN SECOURS DEVENU NÉCESSAIRE. DE 1650 A 1652.

XXI.

Hostilités des Iroquois aux Trois-Rivières. Piété des colons envers Marie.

L'habitation des Trois-Rivières eut aussi beaucoup à souffrir. Au mois de mai 1651, dix Iroquois s'y étant rendus pour faire quelque coup, six d'entre eux, cachés à l'entrée d'un bois, tirèrent sur deux Français qui allaient lever une ligne à la vue du Fort, et les étendirent tous deux dans leur canot à la deuxième décharge. L'un de ces Français, Noël Godin, reçut quantité de blessures dont il mourut neuf jours après ; l'autre, nommé *la Jeunesse*, eut un bras rompu et une épaule transpercée d'outre en outre, ce qui fut cause qu'on les fit partir le soir même, dans une chaloupe, pour l'Hôtel-Dieu de Québec, afin d'y être pansés. Enfin les quatre autres de ces Iroquois étant allés, pendant ce temps, dans les champs des colons, y trouvèrent un Huron, qu'ils massacrèrent. Au milieu de ces hostilités, le poste des Trois-Rivières reçut, cette année, un secours qui lui était devenu absolument nécessaire, et sans lequel il eût dû succomber : " A vrai dire, remarque le P. Ragueneau, il n'a pu subsister que par un miracle ; aussi " les habitants attribuent-ils leur conservation au recours extraordinaire " qu'ils ont eu à la Sainte Vierge, dont il y avait un petit oratoire en " chaque maison. C'était une dévotion ordinaire à ces pauvres habitants " d'aller visiter ces petits oratoires en divers jours de la semaine, princi-" palement les samedis, que le concours y était plus grand. En chaque " maison, matin et soir, tout le monde s'y rassemblait pour y faire des " prières en commun, l'examen de conscience, et pour y réciter les litanies

" de la Très-Sainte Vierge, le chef de la famille étant d'ordinaire celui qui " faisait les prières, et auquel tous les autres répondaient, femmes, enfants " et serviteurs."

XXII.

Villemarie et les Trois-Rivières harcelées par les Iroquois. Crainte des colons de Québec.

On peut se rappeler qu'en établissant Villemarie, les Associés de Montréal s'étaient proposé, entre autres fins, de protéger par là Québec, quoique déjà désigné pour être la capitale de la Nouvelle-France. C'était aussi ce que le roi Louis XIV s'était promis de l'œuvre de Montréal, en disant dans ses lettres patentes du 13 février 1644, qu'on pourrait établir dans cette île *quelque puissante communauté*, qui servirait, à l'avenir, de refuge assuré aux sauvages. Au milieu des évènements lamentables que nous racontons ici, on vit heureusement les effets répondre à ces espérances ; car toutes les hostilités avaient pour objet les Trois-Rivières et surtout Montréal, théâtre ordinaire des combats. La mère de l'Incarnation, réélue Supérieure des Ursulines de Québec, au mois de juin de cette année 1651, écrivait le 3 septembre suivant : " Les Iroquois continuent " leurs courses, ils ont emmené dans leur pays une femme Française de " l'habitation de Montréal, après avoir tué son mari ; cette habitation a " fort à souffrir, aussi bien que celle des Trois-Rivières. Tout est néan- " moins en paix à Québec." La même année, la mère Catherine de Saint-Augustin, Hospitalière du même lieu, écrivait de son côté : " Les Iroquois " continuent leurs guerres ; nous ne sommes pas en grand danger dans " notre maison." En effet, on était si tranquille alors à Québec, qu'on y commença, cette année même, un séminaire ou une école pour les enfants Français, sous la conduite d'un homme vertueux, qui leur apprenait à lire et à écrire, et leur enseignait le plain-chant. " Ce séminaire, lit-on dans " la Relation de cette année, est proche de l'église et du collége, où ils " viennent en classe et se forment au bien. Sans cela nos Français auraient " moins d'instruction que les sauvages mêmes. La grande église de Québec, " dont on commença la bâtisse il y a trois ans (en l'honneur de *Notre-* " *Dame de la Paix*), n'est pas tout achevée encore. Toutefois, on com- " mença à y faire l'office à Noël, avec un ordre et une majesté qui " augmentent la dévotion. Il y a huit enfants de chœur, des chantres et des " officiers." Cependant, les colons de ce poste n'étaient pas sans inquiétude, sachant bien que, si Montréal était ruiné, les Iroquois tomberaient ensuite sur tout le reste de la colonie Française. " Nous ne nous pressons pas " pour achever le reste de nos bâtiments, écrivait encore, en 1651, la " mère Catherine de Saint-Augustin, à cause de l'incertitude où nous " sommes si nous demeurerons longtemps ici. Il n'y a personne qui soit " assuré d'être garanti de la fureur des Iroquois. Je ne sais ce que Dieu " veut faire de ce pays ; mais je puis vous assurer qu'il est bien ébranlé ; " Dieu veuille, par sa grâce, que nous ne soyons pas dans la peine de le " quitter." Dans ces circonstances si alarmantes, les personnes de chaque maison, à Québec et aux habitations qui en dépendaient, prirent un Saint pour patron, firent vœu, chacune, de se confesser et de communier au moins une fois le mois ; et partout on récitait les prières en commun, soir et matin.

XXIII.

M. de Maisonneuve résolu d'aller demander à la Compagnie de Montréal un renfort devenu nécessaire.

Les pertes que Villemarie faisait si fréquemment, malgré la valeur des colons, avaient réduit de beaucoup leur nombre. Nous avons dit que, pour conserver le bâtiment de l'Hôtel-Dieu, transformé en forteresse, M. de Maisonneuve n'avait pu y mettre que dix-sept hommes de garnison, y compris le major Closse ; et, au rapport du P. Ragueneau, il ne restait en tout, tant à l'Hôtel-Dieu qu'au Fort, qu'environ cinquante Français, cette année 1651. " Ce triste état ayant continué près de deux ans sans rece- " voir ni forces, ni secours de France, dit mademoiselle Mance, et nous " voyant dans une extrême faiblesse, sans pouvoir recevoir de renforts " d'aucun des autres postes de ce pays, la crainte et l'effroi étaient par- " tout. On ne parlait que des excès et des cruautés que les Iroquois " exerçaient ici et ailleurs, et des ravages auxquels ils se portaient tous " les jours, si bien que tout le pays était comme aux abois. Tous vou- " laient quitter le Canada, on ne s'entretenait d'autre chose ; et on eût " été forcé de prendre ce parti, si Dieu n'eût remédié à nos maux, comme " il le fit en inspirant à M. de Maisonneuve de faire un voyage en France, " pour demander du secours à Messieurs de Montréal." Il paraît que mademoiselle Mance parle ainsi, par un effet de sa modestie ordinaire, et que ce fut elle-même qui donna à M. de Maisonneuve ce salutaire conseil. Du moins, M. Dollier de Casson assure que mademoiselle Mance, considérant et pesant l'état alarmant des circonstances, conseilla à M. de Maisonneuve d'aller en France, pour en ramener un renfort devenu nécessaire à la conservation du pays. Quoi qu'il en soit, mademoiselle Mance ajoute ce qui suit : " M. de Maisonneuve, résolu de passer en France pour " demander du secours à Messieurs de Montréal, me dit que, s'il ne pou- " vait obtenir au moins cent hommes, il ne reviendrait plus à Villemarie ; " et dans ce cas, me manderait de m'en retourner en France, avec tout ce " que nous étions de monde, et d'abandonner l'habitation."

XXIV.

Mademoiselle Mance offre à M. de Maisonneuve vingt-deux mille francs de l'Hôpital, pour lever une recrue.

" Moi, faisant réflexion sur notre état désolant, et étant dans une grande " peine et angoisse d'esprit, de voir les choses en une réelle extrémité, je " recommandai très-humblement à Dieu et à la Très-Sainte Vierge cette " habitation de Villemarie, sous la protection de laquelle elle est placée, " la suppliant très-instamment d'avoir pitié de nous et de tout ce pauvre " pays désolé. Comme je savais que vingt-deux mille livres de la fonda- " tion de l'hôpital avaient été placées chez M. de Renty, qui étaient " prêtes à être remboursées, il me vint à l'esprit qu'un bon moyen pour " nous tirer de cet état de faiblesse, ce serait de prendre cette somme " pour l'employer à nous amener du renfort ; qu'il valait mieux conserver " de cette sorte l'habitation de Villemarie, que de l'abandonner, faute de " secours, à la merci et aux furies insolentes des Iroquois ; que ces bar- " bares prendraient de là sujet de se moquer de notre religion, et de

" mépriser notre Dieu, disant qu'il nous aurait ainsi abandonnés ; et " qu'enfin ils seraient les maîtres d'un lieu où il aurait été servi " et adoré. Je voyais que ce serait une grande honte et une con- " fusion insupportable, après ce que tant de saintes et illustres per- " sonnes avaient fait en faveur de Villemarie, d'être ainsi frustrées de " l'espérance qu'elles avaient, que Dieu serait servi et honoré dans ce " pays ; et je crus que madame la Fondatrice de notre Hôpital, en par- " ticulier, en recevrait une affliction insupportable et non pareille. Ainsi, " me figurant que j'étais en sa présence, je crus lui faire un plaisir indi- " cible en proposant à M. de Maisonneuve de prendre cette somme de " vingt-deux mille livres, pour conserver aux pauvres de ce lieu les " deux autres tiers du bien dont elle les faisait jouir, et sauver par là " un pays où infailliblement Dieu serait beaucoup honoré, en retirant " une infinité d'âmes des ténèbres de l'infidélité. Qu'enfin, quand la " fondation entière de cette bonne Dame ne servirait qu'au seul bien " d'avoir conservé ce pays, ce serait assez de consolation pour elle. " Après avoir fait ces réflexions en moi-même, je sentis mon esprit et " mon cœur si assurés du consentement de notre Fondatrice, et si " affermis dans cette conviction, que je ne pus avoir là-dessus le moindre " doute. Aussi, je m'en allai incontinent chez M. de Maisonneuve, " pour lui faire cette même proposition.

XXV.

M. de Maisonneuve offre la moitié du domaine des seigneurs pour dédommager l'Hôpital, et part pour la France.

" Il me dit qu'il y réfléchirait ; et après y avoir pensé devant Dieu et " l'avoir prié, il me proposa d'accepter, en échange de cette somme, la " moitié du domaine des Seigneurs, qu'il faisait cultiver pour le soulage- " ment des pauvres. Je l'acceptai, sans croire faire par là un achat ; car " je n'avais en vue que de sauver le tout par cette partie, parce que nous " étions à la dernière extrémité. Tous ceux qui étaient alors ici, et qui sont " encore vivants, peuvent rendre témoignage de l'état où se trouvait l'ha- " bitation de Montréal, tels que le R. P. Pijart, qui y exerçait la charge " des âmes, avec feu le R. P. Simon LeMoyne ; M. des Musseaux, qui " prit le gouvernement de Villemarie après le départ de M. de Maison- " neuve ; enfin tous ceux qui alors étaient retirés avec leurs familles dans " le Fort, et les soldats en garnison dans l'Hôpital, où ils demeurèrent pen- " dant quatre ans et demi, pour le conserver. Il serait trop long de les " nommer ; plusieurs, qui vivent encore, peuvent en rendre témoignage."
Malgré les assurances réitérées que mademoiselle Mance donnait du consentement de la *bienfaitrice inconnue*, M. de Maisonneuve désira, lorsqu'il serait à Paris, de faire part de ces arrangements à cette Dame elle-même, et sur la demande qu'il lui fit alors de son nom, mademoiselle Mance la lui nomma, jugeant qu'elle avait une raison suffisante pour lui découvrir ce secret. Il n'y avait pas de temps à perdre : M. de Maisonneuve quitta donc Villemarie, et laissa le gouvernement de l'île de Montréal à M. d'Ailleboust des Musseaux, dont il connaissait le courage et la prudence. Dans la triste situation où se trouvait alors ce poste, son départ eût rendu inconsolables tous les colons ; mais l'espérance qu'il leur donna d'un heureux retour, qui, par le renfort qu'il procurerait au pays, changerait l'état des

choses, leur rendit plus supportable la longueur de son absence, qui fut de deux ans.

XXVI.

M. de Lauson succède à M. d'Ailleboust en qualité de Gouverneur Général.

Lorsque M. de Maisonneuve partit pour la France, M. de Lauson, l'un des associés de la Grande-Compagnie, dont il avait été premier intendant, venait d'arriver à Québec, le 13 octobre, comme Gouverneur général, en remplacement de M. d'Ailleboust. Il avait reçu ses provisions de Gouverneur le 17 janvier de cette année 1651, semblables à celles de son prédécesseur ; et comme ces dernières, elles ne devaient durer que trois années, à dater du jour où il arriverait à Québec. M. d'Ailleboust lui remit donc le gouvernement général, " laissant ainsi sans regrets, dit le P. de " Charlevoix, une place où il ne pouvait être que le témoin de la désola- " tion de la colonie, dont on ne le mettait pas en état de soutenir la dignité." Il paraît pourtant que M. de Lauson accepta avec plaisir cette même place, ou plutôt qu'il s'était offert de lui-même pour la remplir, quoique, selon l'usage, il eût été présenté en première ligne au roi et à la reine régente par la Compagnie, avec deux autres associés : M. Du Plessis-Kerbodot et M. Robineau-Bécancourt. C'est que, sans doute, il voulait réaliser enfin les projets d'établissement en Canada qu'il avait formés autrefois en faveur de sa famille, spécialement à l'égard de plusieurs de ses fils, qu'il amena avec lui, et que nous ferons connaître dans la suite. Mais sa nomination ne procura pas à Villemarie tous les avantages qu'il eût été permis d'en désirer.

XXVII.

M. de Maisonneuve nomme pour commander à Montréal, M. des Musseaux et non M. d'Ailleboust.

Le nouveau Gouverneur était ce même Jean de Lauson qui, onze ans auparavant, à la prière du P. Charles Lallemant, Jésuite, avait cédé si aisément l'île de Montréal à la Compagnie de ce nom ; cession que les Cent-Associés s'étaient empressés de confirmer, à leur tour, alors qu'il n'y avait aucune apparence de pouvoir y former un établissement. Néanmoins, le succès inespéré de l'œuvre de Villemarie, et le désintéressement de ceux qui en étaient les promoteurs, avaient indisposé contre eux, comme on l'a déjà dit, plusieurs des membres de la Grande Compagnie ; et peut-être que M. Jean de Lauson, par un effet naturel de la faiblesse humaine, n'était pas entièrement exempt de ces préventions. C'était vraisemblablement ce qui avait déterminé M. de Maisonneuve, avant son départ, à nommer Gouverneur de Villemarie, pendant son absence, M. des Musseaux, et non M. d'Ailleboust lui-même. Ce dernier, qui avait occupé déjà la place de Gouverneur de Montréal, était sans doute plus capable que personne de remplacer M. de Maisonneuve ; mais, comme M. de Lauson se proposait de suivre, dans son administration, un système différent de celui qu'avait adopté M. d'Ailleboust, lorsqu'il était Gouverneur général, le contact qu'ils auraient eu ensemble eût pu être désagréable à l'un et à l'autre, et donner même lieu à des conflits pénibles, que M. de Maisonneuve voulut sans doute prévenir, en nommant, comme il fit cette fois, M. des Musseaux.

XXVIII.

M. de Lauson se montre peu bienveillant pour Villemarie.

Quoi qu'il en soit, il est certain, comme nous l'apprend M. Dollier de Casson, qu'à son arrivée à Québec, le nouveau Gouverneur traita peu favorablement Villemarie. Il retrancha mille livres d'appointements, que la Compagnie générale donnait à M. de Maisonneuve, tant pour lui-même que pour sa garnison, et le réduisit à trois mille livres ; et cependant il fit augmenter de deux mille livres ses propres appointements, sans autre charge que d'accroître sa garnison de trois soldats ; et, enfin, on éleva les appointements du Gouverneur des Trois-Rivières, allié de M. de Lauson, à cinq mille deux cent cinquante livres. A Québec, le Conseil attribuait des pensions aux Jésuites, aux Ursulines, aux Hospitalières, à la fabrique de la paroisse, au chirurgien, au boulanger et à beaucoup d'autres, et il n'y avait, pour Villemarie, que trois mille livres, destinées au Gouverneur et à sa garnison, et quatre cents livres pour le garde-magasin de la Compagnie des habitants. Enfin, en 1652, M. de Lauson, comme nous le verrons dans la suite, supprima le camp volant, qui, sous M. d'Ailleboust, avait été d'un si puissant secours pour Villemarie. " Je ne dirai rien tou-" chant cette conduite, remarque M. Dollier, d'autant que je veux croire " qu'il a toujours eu de bonnes intentions, quoiqu'elles lui aient été moins " avantageuses que s'il avait plus soutenu ce poste avancé de Villemarie." M. de Lauson avait promis, malgré lui, à M. de Maisonneuve, avant que celui-ci s'embarquât pour la France, d'envoyer dix soldats de renfort à Villemarie. Il ne les fit partir qu'au mois de décembre, et si mal vêtus qu'ils pensèrent être gelés dans leur chaloupe.—" On les eût pris, dit M. " Dollier, pour des squelettes vivants, et chacun fut fort étonné de les voir " arriver en cet équipage durant l'hiver : car ils abordèrent ainsi le 10 du " mois de décembre. Au reste, ils étaient tous d'une assez faible consti-" tution, et même deux étaient encore des enfants, l'un nommé Saint-" Ange et l'autre Lachapelle. Ils ne furent pas plutôt arrivés qu'on s'em-" pressa de les réchauffer, de leur donner des habits convenables et de " leur faire la meilleure chère que l'on pût, dans l'espérance de s'en ser-" vir ensuite pour repousser les barbares, que nous avions tous les jours " sur les bras."

XXIX.

Hostilités des Iroquois contre les sauvages alliés et contre les Français eux-mêmes.

Quantité de troupes d'Iroquois paraissaient, en effet, continuellement à Villemarie et aux Trois-Rivières, mais sans pouvoir faire aucun coup ; ils se dédommagèrent pourtant en tombant sur diverses bandes de sauvages Algonquins ou Hurons. Le 6 mars 1652, s'étant cachés en embuscade à la rivière de la Madeleine, six lieues au-dessus des Trois-Rivières, ils

(*) M. Dollier de Casson, exercé d'abord à la profession militaire, et dont les façons de parler et d'écrire se ressentent quelquefois de son premier état, dit ici : " Qu'en " envoyant ces soldats à Villemarie, M. de Lauson y avait *fait passer par avance leurs " armes.*" Il parle ainsi par antiphrase. Dans sa manière, parfois facétieuse et enjouée, il veut dire que M. de Lauson ne fournit aucune sorte d'armes à ces dix soldats, attendu que des soldats ne marchent pas sans armes, surtout aumilieu d'un pays ennemi. C'est, au reste, ce que dit nettement M. de Belmont dans son histoire du Canada : " *M. de Lauson envoya, malgré lui, dix soldats sans armes et sans vivres.*"

attaquèrent tout à coup une troupe de Hurons qu'ils défirent entièrement, et le 10 de mai massacrèrent le P. Jacques Butteux, ainsi qu'un Français qui l'accompagnait, nommé Fontarabie. Trois jours après, des Algonquins passant par le lieu où ce Religieux avait été massacré, furent surpris et défaits, et un jeune homme, qui avait tué un Iroquois dans cette rencontre, fut brûlé au même lieu et souffrit d'horribles tourments. Le 16, les Algonquins des Trois-Rivières ayant appris cette défaite de leurs alliés, et étant partis pour attendre les Iroquois, au passage, tombèrent dans un piége semblable à celui qu'ils voulaient leur tendre. Car une autre bande d'Iroquois, cachés au lac Saint-Pierre, où les Algonquins allaient dresser leur embuscade, les surprit eux-mêmes et les tailla en pièces pour la plupart. Le 21 de mai, un soldat et un sauvage, qui traversaient le fleuve en canot, furent attaqués devant le Fort des Trois-Rivières et blessés l'un et l'autre ; le sauvage mourut de ses blessures deux jours après.

XXX.

Hostilités à Villemarie contre les sauvages alliés et contre les colons.

Dans les environs de Villemarie, nos sauvages n'étaient pas plus en sûreté. Le 15 novembre 1651, les Iroquois y prirent un Huron, et le 15 mai suivant, une femme Huronne avec ses deux enfants, pendant qu'elle cultivait du blé d'Inde. Le lendemain de ce jour, il arriva à Villemarie un Huron échappé des mains des Iroquois ; il rapporta que son capitaine avait été brûlé, mais qu'on avait donné la vie à ceux qui restaient de sa bande, afin de grossir d'autant les troupes Iroquoises. Les colons de Villemarie s'étant retirés dans le Fort, ou à l'hôpital, changé en redoute, la Commune n'était plus protégée par les maisons restées sans habitants : ce qui fut cause, sans doute,. que le 26 mai, le vacher, s'étant approché du coteau Saint-Louis, fut tué par les Iroquois, pendant qu'il gardait le bétail. C'était Antoine Roos, recommandable pour sa piété et qui, sept jours auparavant, s'était approché de la Sainte-Table. Vers le même temps, M. de Lauson, étant monté à Villemarie, tint sur les Fonts baptismaux, le 2 juin, conjointement avec mademoiselle Mance, le fils d'une Algonquine qui, ayant échappé aux Iroquois avec une autre femme de la même nation, avait mis cet enfant au monde dans sa fuite ; elles avaient été vingt-cinq jours en chemin. L'enfant fut baptisé le jour même de leur arrivée, dix jours après sa naissance, et reçut le nom de Jean, qui était celui du parrain et de la marraine.

(*A Continuer.*)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE

REV. MESSIRE PIERRE BILLAUDELE, S.S.

ANCIEN SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE ST. SULPICE,

VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCESE DE MONTRÉAL, ETC.—*Suite.*

III.

Arrivé à Montréal M. Billaudèle fut d'abord employé au ministère de la paroisse. Chargé de faire un cours d'instructions familières, le dimanche à la suite des Vêpres, il s'acquitta de cet emploi avec tout le fruit que l'on pouvait désirer. Les points les plus pratiques du dogme et de la morale formaient la matière de ces Conférences, qu'il savait mettre à la portée des plus humbles intelligences, sans oublier ce qu'il devait à la partie la plus instruite de son auditoire.

Cette époque a été une des plus belles de sa carrière oratoire, et le souvenir n'en est point éteint parmi nous. D'une taille imposante, avec un geste noble et un organe magnifique, il apparaissait en chaire comme un prophète, tirant de sa riche mémoire, de son imagination brillante, de sa sensibilité exquise, des enseignements solides, empruntés à la théologie, aux Saintes Ecritures, et des accents pathétiques imités des Pères, qui remuaient profondément les cœurs.

" A une époque où il n'était pas absorbé par les charges et les emplois, a dit M. Cherrier, la prédication de M. Billaudèle, je m'en souviens, était fort brillante. On se rappelle que dans cette chaire de Notre-Dame, illustrée par tant de prédicateurs, il a prononcé des sermons où il fesait voir qu'il était versé dans la littérature profane aussi bien que dans la littérature sacrée : son exposition était claire, éloquente. Dans ces sermons magnifiques, et qui plus d'une fois ont rappelé la manière des prédicateurs du XVII siècle, il déployait, entr'autres mérites, une connaissance profonde des Saintes Ecritures. Il a aussi donné des *Conférences* qui ont fait impression.

" Plus tard, poursuit l'orateur de la Saint Jean-Baptiste, quand il devint Supérieur du Séminaire et Directeur de quelques communautés, ses occupations multipliées ne lui permirent pas toujours de se préparer autant qu'il aurait pu le désirer, et il dût recourir à l'improvisation. Pour ma part, je n'ai cessé d'admirer ces improvisations qui offraient toujours des beautés et n'étaient cependant que le résultat des mouvements spontanés de son âme."

M. Billaudèle, dans un autre genre d'éloquence, celui des Retraites obtint encore des succès dont nous parlerons plus loin et qui complèteront le portrait du prédicateur.

Le témoignage le plus honorable de la puissance du nouveau prédicateur, fut le concours des fidèles aux offices du soir, jusqu'alors peu fréquentés, et l'estime générale dont il se trouva dès lors entouré dans tout Montréal.

Le ministère de la parole ne l'absorbait pas tout entier ; il prenait encore sa part de tous les travaux inhérents à l'administration de la vaste paroisse de Notre-Dame.

Pendant les trois années qu'il demeura dans l'exercice du saint ministère, on ne saurait croire à quel point il se rendit cher à toutes les classes de personnes avec lesquelles ses devoirs le mirent en rapport. Rien n'était plus étranger à ses principes et à ses inclinations que la recherche de la popularité, et cependant elle s'attachait partout à ses pas, au grand déplaisir de son humilité. Toutes les familles avec lesquelles il eut des relations plus suivies ont pu apprécier combien tendres, dévoués et paternels étaient les sentiments qu'il leur portait, et les retours que ces sentiments provoquaient étaient un mélange frappant de vénération, de confiance et d'affection filiale. Il ne saurait y avoir entre un prêtre et les nombreuses catégories de personnes avec lesquelles il se trouva lié, des relations ni plus aimables ni plus édifiantes.

On en eut des preuves nombreuses, après son départ de la paroisse ; et lorsqu'il eut pris la direction du Grand Séminaire, plusieurs de ceux qui lui avaient confié le soin de leur conscience, venaient encore le visiter dans sa retraite, et chercher auprès de lui des conseils ou des consolations. Quelques-uns des jeunes gens qu'il avait préparés à entrer saintement dans l'état du mariage, lui amenaient leurs petits enfants, afin qu'il les bénit à l'entrée de la vie, et que sa bénédiction leur portât bonheur.

Dans le même temps, M. Billaudèle était aussi employé au collége. Jusqu'alors le vénérable M. Roque avait enseigné la théologie morale aux ecclésiastiques professeurs ; son grand âge et ses infirmités lui commandant le repos, on ne trouva personne plus propre à le remplacer que M. Billaudèle ; il ajouta donc cet emploi à ses autres occupations : c'était un acheminement naturel à la charge de Directeur au Grand Séminaire que l'obéissance allait bientôt lui imposer.

Depuis 1825, les ecclésiastiques qui n'avaient pas d'emploi dans le professorat, résidaient à l'Evêché, où ils recevaient des leçons de théologie. Le Diocèse de Montréal, ne comptant que quelques années d'existence, ne possédait pas encore tous les éléments d'une organisation complète. Il était du plus haut intérêt pour l'avenir et le développement de la religion.

que l'on songeât à la fondation d'un grand Séminaire. La divine Providence, qui avait déjà donné succès à tant d'œuvres de zèle, ne pouvait manquer de bénir la plus importante des œuvres de l'Eglise, et l'on est en droit de croire que si elle avait inspiré à M. Billaudèle le généreux sacrifice de ses plus chères affections, c'était pour qu'il se trouvât prêt au moment marqué pour l'exécution de ses desseins éternels.

On était en 1840 : M. de Forbin-Janson, (1) évêque de Nancy, était attendu comme prédicateur pour la Retraite pastorale, mais il ne put arriver à l'époque fixée : l'embarras était grand, on s'adressa à M. Billaudèle. Quoique pris au dépourvu, il dirigea les exercices de cette retraite, prêcha avec tant de succès et conquit à un tel point la confiance du clergé, que Mgr. de Montréal résolut immédiatement de lui confier la direction des ecclésiastiques élevés jusque là dans son palais épiscopal. L'accord fut passé entre l'Evêque et le Séminaire, et le 7 novembre de la même année, quinze séminaristes qui composaient le personnel du nouvel Etablissement furent installés dans l'une des ailes du vieux Collége de Montréal, par Mgr. lui même qui vint bénir la chapelle du nouveau séminaire. Toujours depuis, M. Billaudèle considéra ce jour comme l'un des plus beaux de sa vie, et il aimait à le rapprocher de deux autres, avec lesquels il coïncidait, et qui lui étaient non moins chers, celui de sa naissance, et celui de son élévation au sacerdoce.

Ce nouveau genre de vie, cette installation, sous un même toit, de deux communautés d'un esprit tout différent, ne manquaient pas de difficultés. La présence du nouveau Directeur en fit disparaître les aspérités, et quand les séminaristes virent par quelles mains paternelles le joug de la discipline leur était imposé ils s'y soumirent avec bonheur.

Le doigt de Dieu était visible dans le choix qui venait de placer M. Billaudèle à la tête du Grand Séminaire. Pour former des jeunes gens aux sciences ecclésiastiques, et jeter dans leurs cœurs les premières semences de la piété et de la vie ecclésiastique, il fallait un homme en qui les connaissances sacrées fussent alliées à une piété tendre et éclairée, qui fut à la fois et docteur et modèle, qui portât la vertu à un haut degré de perfection, et qui possédât l'art de la faire aimer et pratiquer ; ces qualités se trouvaient dans le nouveau directeur, jointes à un air vénérable, à un

(1) Forbin-Janson, Charles, Auguste, évêque de Nancy, né à Paris en 1785, était en 1806 auditeur au Conseil d'Etat ; il renonça à la carrière administrative pour entrer au Séminaire ; organisa en 1814 avec M. de Rauzan l'œuvre des Missions de France et prêcha lui-même avec un grand éclat ; alla visiter la Terre Sainte ; fut en 1828, nommé évêque de Nancy : il y déploya un zèle ardent qui lui suscita de nombreux ennemis et se vit, par suite, forcé de quitter son diocèse, mais sans vouloir donner sa démission. Il partit alors pour le Canada, où ses prédications, on le sait, produisirent des fruits merveilleux et mourut peu après son retour en France, en 1844, à Marseille, lorsqu'il se disposait à partir pour la Chine. Il venait de fonder l'*Œuvre de la Sainte-Enfance* pour le rachat et le baptême des enfants chinois abandonnés.

abord facile, à un esprit vif et enjoué, à une grande aménité de caractère, à l'habileté, au tact, à une exquise délicatesse dans le maniement des esprits et une connaissance très-sûre du cœur humain.

Sa piété avait de quoi réveiller les plus indifférents. Il suffisait de le voir pendant l'oraison, la sainte messe, l'action de grâces, ou l'Office Divin, pour se sentir soi-même excité à la ferveur. Dans ces moments le feu intérieur dont il était embrâsé se reflétait jusque sur sa figure, et donnait à ses traits une expression de ravissement.

Donnant ainsi l'exemple de la piété, il ne lui était pas difficile d'en persuader, la pratique et de communiquer aux séminaristes les dons spirituels dont il était si abondamment pourvu. La première retraite vint lui en fournir l'occasion naturelle. Elle commença vers le premier de décembre pour se terminer le jour de l'Immaculée-Conception. M. Billaudèle la prêcha en entier, et ceux à qui il fut donné de l'entendre " se rappelleront toujours avec bonheur les fortes impressions que sa parole laissa dans les cœurs.

Fidèle au principal objet de sa mission, qui était de former de saints prêtres, il revenait constamment dans ses instructions, sur les devoirs du Sacerdoce. Son excellente mémoire tenait comme en réserve les plus beaux textes de l'Ecriture et des Pères, dont il fesait les plus heureuses applications. Les traits les plus frappants de l'histoire ecclésiastique et de la vie des saints, lui fournissaient d'abondantes ressources pour tenir en haleine l'attention de son auditoire.

Un de ses anciens élèves avouait qu'il prenait souvent pour sujet de méditation, un de ces textes, dont il lui avait entendu donner le développements, par exemple, celui-ci, qui contient toute la perfection de la vie sacerdotale, " *Sacerdos debet esse Deo propinquus, proximo devotus, sibi mortuus*;" ou cet autre qui donne la mesure de l'amour que nous devons à Dieu : " *Libenter de Deo cogitare, libenter pro Deo dare, libenter pro Deo pati.*"

Sa parole était comme un trait de feu qui portait dans les âmes la lumière et la chaleur. Elle consumait dans le cœur des jeunes lévites, ce qui pouvait y rester encore d'affection pour le siècle, et en leur découvrant les magnifiques horizons de la vie sacerdotale, elle les élevait à la hauteur du sublime ministère qu'ils étaient destinés à remplir.

Les jours passés sous sa conduite ont donc laissé des traces profondes dans les cœurs. " Ah ! qu'il était bon, répètent aujourd'hui tous ceux qui l'ont alors connu, " comme il nous fesait aimer la vertu ! ! "

Ce n'est pas sans émotion que tant de vénérables évêques, que tant de prêtres zélés qu'il a eu sous sa conduite, et dont plusieurs depuis ont été honorés du caractère éminent de l'épiscopat, se rappellent le temps de leur séminaire. Un d'entre eux sera l'interprète des sentiments de tous : " Quel don il avait reçu de Dieu pour installer dans l'âme des jeunes aspi-

rants au sacerdoce, l'esprit ecclésiastique, dont la sienne était si bien remplie. Dans les entretiens qu'il avait avec eux, il leur ouvrait son cœur, il laissait lire dans son intérieur, et là on pouvait étudier à loisir le cœur du prêtre, l'âme sacerdotale: naturellement on lui mettait sur les lèvres ces paroles de St. Paul " *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.*" On aimait toujours à l'entendre. Le peuple accourait en foule à ses sermons ; toutefois dans la chaire de la paroisse il ne semblait pas aussi bien dans son élément : pour le goûter, pour l'apprécier dans toute sa valeur, il fallait l'entendre dans les Retraites pastorales, ou dans les séminaires, parlant de la dignité du prêtre, de l'esprit ecclésiastique, de la vie sacerdotale : c'est alors qu'il trouvait dans son âme si pure, si simple, si brûlante d'amour pour son Dieu, les accents de la véritable éloquence, et sans s'en douter, il n'avait qu'à se peindre lui-même pour offrir à son auditoire le portrait le plus accompli du véritable prêtre."

L'action du Directeur des Ecclésiastiques se fesait ressentir jusqu'au milieu des élèves du collége, quoique d'une façon différente, tant il savait se faire tout à tous, et d'une manière également salutaire et fructueuse.

Je me souviens, disait un ancien élève de ce temps, que M. Billaudèle venait souvent passer la récréation avec nous, lorsque M. l'Abbé Toupin allait l'inviter à venir nous raconter quelque histoire : alors nous le voyions venir, se balançant un peu sur son pied blessé, la tête un peu penchée de côté, le sourire sur les lèvres et le cœur tout joyeux de nous être agréable. Il s'asseyait au milieu de nous comme un père au milieu de ses petits enfants ; nous nous pressions autour de lui, nous le dévorions des yeux, et nous écoutions, immobiles, ces longues histoires, où il remplissait à la fois le rôle de narrateur et d'acteur : histoires plaisantes ou touchantes, mais laissant toujours dans l'esprit et dans le cœur un parfum délicieux de vertu.

Dans l'attachement et le respect que lui témoignaient le Collége et le Grand Séminaire de Montréal, M. Billaudèle recueillait les fruits de sa condescendance et de sa direction aimante et paternelle. Lui-même jouissait du bonheur de ceux qu'il rendait heureux, et sa vie s'écoulait calme et paisible comme le cours d'un beau fleuve. Plus d'une fois, il a depuis avoué que c'est dans cette tranquille retraite, au sein de cette famille ecclésiastique, que s'étaient écoulés ses plus beaux jours.

(*A continuer*)

HYGIENE DES MOIS.

L'ETE.

Les vieillards, les enfants, les infirmes, les valétudinaires ont besoin de chaleur ; l'hiver leur est fatal. Dans certaines contrées de l'Italie, il meurt en décembre, janvier, février, 66 enfants sur 100, dans le premier mois de la naissance, tandis qu'il n'en meurt que 17 sur 100 pendant le mois de juin, juillet, août. En France, la mortalité est de 1 sur 7,81, en décembre, janvier, février : tandis qu'elle n'est que de 1 sur 9,75 en juin et juillet.

Pendant le mois de juin, les maladies inflammatoires sont moins fréquentes, les affections catarrhales deviennent plus rares : plusieurs maux chroniques se guérissent où s'améliorent. La durée des maladies est plus courte pendant les mois chauds, plus longue quand l'atmosphère se refroidit. Il résulte de tables publiées à Stuttgard que la durée des maladies est en

Mars, Avril, Mai, de.............	19,12 jours.
Juin, Juillet, Août...............	19,07 "
Septembre, Octobre, Novembre....	20,87 "
Décembre, Janvier, Février.......	26,65 "

Une douce humidité combinée avec la chaleur modérée est très-favorable à la conservation et au rétablissement de la santé. Aussi pendant l'été, et surtout quand la sécheresse et les vents brûlants dominent, les bains tièdes et frais assouplissent la peau, calment le système nerveux et favorisent le sommeil ; les anciens en faisaient une panacée, et l'usage en était journalier. Combien de malades ne doivent-ils pas aux bains de mer ou à quelque source thermale le retour à la santé, ou du moins une halte dans le progrès du mal qui les consume !

La chaleur étant un excitant, son excès n'est pas sans danger. Elle détermine les congestions, produit l'apoplexie et épuise les forces en les stimulant au delà d'un certain degré. Dans les saisons chaudes, on voit un grand nombre d'hémorragies, des éruptions cutanées, des fièvres bilieuses, et surtout des maladies intestinales. Après celles-ci les maladies du foie sont les plus communes sous les Tropiques et dans l'Inde, ou peu de personnes échappent à leur atteinte. On parviendrait cependant à s'en garentir en s'abstenant des piritueux, en évitant les excès de tout genre, en ne s'exposant pas aux refroidissements.

En produisant avec abondance de doux légumes, des fruits pleins de suc et rafraîchissants, la nature nous invite à en faire usage : le goût les recher- che, la santé les réclame. La sobriété proverbiale de l'Indien et de l'Arabe est le fruit du climat plutôt que de leurs préceptes religieux. Toutefois en donnant une large part à la diète végétale dans la saison de l'Eté, il faut se garantir de toute exagération. L'abstinence absolue de toute viande aurait de graves inconvénients et porterait une atteinte profonde à la constitution. Par les températures les plus diverses, les vers intestinaux sont dus au regime végétal, à l'usage des plantes oléagineuses, à l'habitation dans les lieux bas et humides.

Suivant quelques économistes, la consommation de la viande en France a considérablement diminué, au grand [préjudice de la population. On attribuait généralement à la nourriture animale la force des anciens Germains signalée par César et Tacite ; et d'après certains voyageurs, l'introduction des végétaux farineux chez les Esquimaux a notablement affaibli la constitution de ces insulaires.

C'est dans le mois de Juillet, le plus chaud de l'année, que se manifestent avec le plus d'intensité les maladies propres à la saison estivale. Le Choléra, la fièvre jaune, la peste empruntent leur plus haute malignité à la température élevée : mais dans aucun lieu la chaleur, quelqu'intense qu'elle soit, n'engendre ces épidémies redoutables ; elles sont dues à un poison local développé et propagé par la température. Il est si vrai que les épidémies prennent à la localité même leur caractère spécifique, qu'on ne voit jamais la peste à Cuba et à la Vera-Cruz, ni la fièvre jaune au Caire où à la Mecque. Mais la température active et propage les foyers d'infection et les miasmes épidémiques. Quoique le Choléra de 1832 eut éclaté à Paris, le 13 février, il ne prit son accroissement redoutable que dans les mois suivants, et la gravité des cas se compta et se multiplia par les degrés du thermomètre. Dans l'épidémie de fièvre jaune qui décima en 1856 la Nouvelle-Orléans, et qui a présenté le caractère insolite de ne point épargner les créoles et les indigènes, aucune prescription d'hygiène publique n'a suspendu ni ralenti la marche du fléau, tandis que le premier refroidissement de la température, survenu vers la fin d'Octobre, l'a fait cesser par enchantement. L'usage excessif des fruits aqueux et surtout des boissons glacées, sous le règne d'une chaleur intense, est regardé comme la cause des cas de choléra sporadique qu'on observe en Grèce, en Italie, en Espagne, dans le midi de la France et aux Colonies.

L'humidité réunie à la chaleur, la fraîcheur des nuits succédant aux ardeurs du jour, la suppression de la transpiration par les vents de *large* dans les climats maritimes, sont les causes auxquelles on attribue le tétanos des nouveaux-nés, si fréquent et si fatal sous les tropiques, l'éléphantiasis, les dyssenteries qu'on observe au Brésil, à Java, dans les Iles de la Sonde.

Dans les climats chauds, sans exceptions, on trouve des mœurs relâchées.

Les suicides ainsi que la folie ont leur plus grande fréquence pendant les chaleurs de l'Eté. A Genève sur 133 suicides, on en trouve 87 en été et en automne, et 46 seulement en hiver et au printemps.

A Berlin, on a noté 328 suicides au printemps et en été, et 254 pendant l'hiver et l'automne.

A Paris, 119 suicides appartiennent au printemps et à l'été, 73 à l'hiver et à l'automne.

Les suicides ne sont pas plus fréquents au Midi qu'au Nord ; l'observation prouverait même le contraire. En France, de 1827 à 1830, c'est-à-dire dans l'espace de trois ans, on a compté 3800 suicides :

Dans les Départements du Nord,....	1	sur	9,851	habitants.
Dans ceux de l'Est,...............	1	sur	21,734	"
Dans ceux de l'Ouest,.............	1	sur	30,499	"
Dans ceux du Midi,................	1	sur	30,836	"

C'est-à-dire que les départements les plus religieux sont les moins affligés. Ainsi malgré son influence réelle sur le suicide, la température n'est pas l'unique cause : on doit même chercher les principales dans la civilisation avancée, dans les orages des passions, les revers de fortune, le relâchement des liens de famille et l'affaiblissement des croyances religieuses. Les suicides sont devenus plus fréquents dans le Nord depuis l'introduction des spiritueux et les habitudes d'ivresse qui y ont fait de si funestes progrès.

L'explosion de la folie, et notamment les récidives de la manie ambitieuse, arrive le plus souvent au printemps et pendant les chaleurs de l'été. Toutefois, les pays du Nord renferment un bien plus grand nombre de fous que les pays tempérés et méridionaux.

Ainsi la Norwège compte............	1	fou	sur	551	habitants.
La France et la Belgique........	1	"	sur	1000	"
L'Italie.......................	1	"	sur	4000	"
L'Espagne......................	1	"	sur	7000	environ.

Dans le cours de l'été, si les phénomènes météréologiques restent les mêmes, on voit des phlegmasies intestinales, des coups de sang, des apoplexies, des morts subites. Les coups de soleil deviennent rapidement mortels pendant les longues marches ou par l'exposition prolongée aux ardeurs du soleil chez ceux qui travaillent aux champs. C'est pendant l'été que la fièvre intermittente exerce ses ravages. La température par elle-même n'exerce pas ces terribles maladies ; elles éclatent quand le soleil a desséchée ces flaques d'eau stagnantes et déterminé la décomposition et l'évaporation des matières organiques que renferment les marais. Par exemple, rien n'est plus rare que la fièvre intermittente à Bornéo et à Archangel où les marais ne sont jamais à sec. En Europe, il suffit de quelques inégalités de terrain et d'un sous-sol argileux imperméable, pour retenir les

eaux et constituer un marais. Nous en avons sous les yeux de tristes exemples dans l'Agro-Romano, à Venise, à Gibraltar, à Cadix, à Flessingue. On compte en France plus de 600,000 hectares de marais : les principaux sont dans la Bresse et la Sologne. Le dessèchement a lieu en août, septembre et octobre ; c'est pour ces contrées marécageuses, l'époque de la plus forte mortalité : elle est d'un tiers supérieure à celle des pays salubres. L'influence paludienne est surtout désastreuse dans la première enfance et depuis 35 jusqu'à 55 ans.

L'action meurtrière des marais est en raison directe de la température. Les fièvres intermittentes, de tous les types, entrent pour la plus large part dans les maladies et les décès tropicales. A Madras, le cinquième des maladies présente le type intermittent : à Batavia, la fièvre intermittente est en quelque sorte la seule et implacable maladie.

L'habitation d'un pays marécageux, c'est la misère et la maladie pour toute une population : c'est une vie plus courte et une vieillesse précoce. Ainsi dans le même Département où l'on voit parmi les habitants de la montagne 1 décès sur 38 individus, on en trouve 1 sur 20 dans la place marécageuse, c'est presque le double.

Quels conseils donner à la population attachée à une contrée infestée de marais ? On ne peut lui dire, quittez le pays qui vous a vus naître, abandonnez le champ de vos pères. Il faut donc assainir, dessécher les marais ; ce que les volontés individuelles ne peuvent faire, le concert des volontés réunies est capable de l'exécuter.

Dans la saison des épidémies, on y échappe quelquefois par l'usage préventif du quinquina, secondé par une nourriture abondante, de bons vêtements et la régularité du régime. L'action des miasmes s'exerçant presque exclusivement à l'époque des plus fortes chaleurs de la journée, on doit les éviter avec soin, ainsi que les refroidissements des soirs et des matinées. La maladie étant déclarée, il faut l'attaquer promptement avec le sel de quinine, en proportionnant la dôse à la gravité des symptômes. L'Amiral B. W., gouverneur du Sénégal, ayant à livrer un combat à l'heure où devait éclater un accès, prit en une seule fois quatre grammes de sulfate de quinine, prévint ainsi la fièvre, mit le sabre à la main et battit l'ennemi.

INSTITUT STE. MARIE.

ST. PIERRE DE ROME.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Ayant commencé à vous parler des rapports de l'Art et de l'industrie avec les églises d'Italie, et ayant pris pour terme de comparaison une église du XIV siècle, le sanctuaire de St. François d'Assise, je passerai à une autre église du XVe siècle, la plus considérable incontestablement de cette période, tout en continuant à exposer les circonstances dans lesquelles nous l'avons visitée.

* *
*

Lorsqu'on aborde à Civita-Vecchia par le paquebot de la ligne de Marseille, si la mer n'a pas été extraordinairement défavorable, on arrive à temps pour profiter du passage des chemins de fer, de Livourne à Rome, qui passent vers six heures, pour faire ce parcours.

Le vendredi, 14 février 1868, à 5 heures A.M., nous étions en vue de Civita-Vecchia, et une heure après, toutes les formalités étant remplies, nous montions dans les wagons, en route pour Rome.

On traverse Santa-Severa, Palo, le domaine des Princes Rospigliosi, et l'on entre au sein de cette Campagne Romaine, si célèbre par l'immensité de ses lignes, et l'austérité de son aspect. De temps en temps quelques groupes de paysans viennent animer le parcours, et piquer le terrain de points brillants. Les hommes ont de grandes guêtres, des manteaux amples, à couleur fauve, et leur chapeau, à forme haute et pointue, est garni d'une plume de paon. Les femmes en jupe rouge, ont des vestes de velours, brodées d'argent. Plus loin, des pâtres à cheval, bottés, couverts d'une casaque en poil de chèvre, une grande pique à la main, sont lancés à la poursuite de buffles ou de cavales rebelles. Ces apparitions accompagnent dignement le site grandiose qui nous environnne. Les visages brunis, réguliers comme des médailles, et que, pour le ton et la pureté, on dirait empruntés à quelque bronze antique, vous indiquent que vous êtes sur le sol romain.

* *
*

Voilà donc la Campagne Romaine dans sa grandeur et sa majesté ; les horizons sont étendus, bornés au loin par des montagnes bleuâtres, montrant d'immenses plaines relevées par quelques collines aux lignes sévères,

d'un ton de granit, et aux formes nettes, précises et taillées comme une œuvre sculpturale.

Au-dessus de cette perspective imposante règne un ciel d'un aspect métallique, poli comme un disque d'acier, d'un éclat doux mais pénétrant et incomparable.

Comme autre trait caractéristique, sur les crêtes de ces collines aux formes si pures et si nettes, on voit de vieux châteaux, souvenirs des faits antiques ; puis de grandes fermes, crénélées comme des forteresses, flanquées des tours ou d'ailes saillantes, avec larges corniches et toîts surbaissés ; et tout autour des groupes de meules immenses de fourrage formées avec un soin et une précision qui leur donnent l'aspect des coupoles de la vieille métropole religieuse qu'on va bientôt voir.

Un contraste qui saisit l'âme dans cet ensemble, c'est de considérer, au milieu de cette nature solennelle et immobile, et de ces ruines antiques, les lignes sans fin du chemin de fer.

Que de souvenirs rappelés par l'immensité et la monotonie de cet horizon !

C'est donc là qu'à la voix de Dieu, sont venues camper toutes ces hordes de barbares, arrivées des quatre coins du monde ; pendant des siècles, ils ont tout brûlé et ravagé sur leur passage, et ils ont cruellement réalisé la menace d'un de leur chef : " *que jamais l'herbe ne pousserait plus, là* " *où auraient passé leurs chevaux.*"

En effet, il n'y a plus ni verdure, ni ombrage, mais un sol stérile, des herbes desséchées, ou bien des marais, là où les barbares ont détourné les cours d'eau, et comblé leurs lits de pierres et de décombres.

Mais nous ne regrettons pas cet aspect ; cette solitude, ce néant de plusieurs centaines de milles, qui s'étendent aussi loin que l'horizon, et qui saisissant l'âme, lui donnent une préparation convenable, pour passer du tumulte du monde profane à ce monde sérieux et grave, plein de souvenirs solennels, que l'on vient contempler dans la vieille capitale de l'univers.

Aussi en quelque disposition que l'on se trouve, si peu préparé que l'on soit aux grandes choses que l'on vient chercher, l'esprit ému, étonné par cet austère spectacle, se calme, se recueille, et après quelques moments de tristesse pénible, s'y livre avec abandon et comprend qu'il n'y a rien qui, plus que cette solitude et ce néant, soit favorable aux grandes pensées qui vont bientôt occuper l'esprit.

***

On avance ; la vapeur franchit les distances et on nous signale, plusieurs aspects intéressants ; nous passons près des cités Pélagiques, dernier-restes des nations qui ont précédé les Romains ; et le parcours avance toujours : chaque instant nous rapproche de Rome, les visages sont radieux et ont cette expression qu'on remarque dans les grandes réunions, lorsqu'on

attend quelque cortège, quelque fête, quelque solennel spectacle. En effet, quel spectacle sublime de voir Rome, la capitale du monde intellectuel et spirituel ! Quel cortège à y contempler que les traces glorieuses de la suite des siècles ! quelle fête ! fête de chaque jour, image de ce but suprême de toute vie sérieuse, c'est-à-dire chrétienne.

* * *

Un officier nous accompagne ; il a fait il y a trois mois, la campagne de Mentana, et il nous montre sur la route, les points que l'armée française a occupés dans sa marche ; il nous dit avec admiration la noble conduite des troupes papales qui, fortes seulement de quinze cents hommes, ont vaincu les dix mille soldats de Garibaldi ; il nous raconte aussi sans emphase, mais avec une noble fierté, le courage de nos soldats ; à peine entrés en ligne, ils ont rendu irrémédiable la défaite des adversaires de l'Eglise ; puis quand leur œuvre a été accomplie, ils sont revenus occuper les postes les plus menacés de la frontière, à Viterbe, à Civita-Vecchia et à Torcanella ; la plupart auront à peine eu le temps de visiter Rome qu'ils ont délivrée, et lui-même, par grande faveur, profite pour cela d'un congé de vingt-quatre heures. Il ne tarit pas sur le mérite des troupes du Pape, et comme nous lui faisons l'observation que nos soldats ont eu leur part, il nous répond en souriant, et gracieusement, que les troupes françaises sont assez riches en lauriers, pour pouvoir faire à leurs compagnons d'armes, tous les honneurs de la victoire.

C'est vers quatre heures du soir, le 3 novembre dernier, qu'après la lutte soutenue par les troupes papales, les troupes françaises se mettant en ligne, et les Zouaves ayant pris le point le plus important du champ de bataille, la *Vigna Santucci*, Garibaldi prit de son côté le train express pour Florence.

* * *

Près de nous sont deux Allemands, graves, sérieux, et d'une figure pleine de finesse et de bonhomie ; ils ont visité plusieurs fois l'Italie et une partie de l'Europe, et ils nous parlent des inexactitudes que l'on trouve dans beaucoup de *Manuels de Voyage*, et même en certains livres de pélerinage, qui continuent à décrire l'état des lieux, tels qu'ils étaient, il y a au moins un siècle ; et ce qui est plus fâcheux, ils reproduisent des jugements et des assertions des plus malheureux temps de la décadence religieuse et intellectuelle du XVIIIe siècle.

Avec ces itinéraires, faits exclusivement à tête reposée, dans le cabinet, il est difficile de s'y reconnaître et d'avoir une idée nette des magnificences de l'Art religieux Italien.

Dans ces *Manuels* on ne sait pas reconnaître le sentiment religieux du XIVe siècle, et la perfection artistique du XVe et XVIe, et l'on ne sait

observer que ces qualités ne se retrouvent plus dans les années suivantes, aussi l'on a autant d'éloges pour les peintres payens et dégénérés du XVIIIe que pour les grands génies qui les ont précédés.

On proclame solennellement que les trois grands chef-d'œuvre de la peinture sont la *Transfiguration* de Raphaël, la *Communion* de St. Jérôme par le Dominiquin, et la *Descente de Croix* de David de Volterre, sans indiquer ce qui manque, pour le sentiment religieux, à ces deux derniers tableaux.

On altère cette belle parole de Bramante, chargé par le Pape de bâtir Saint-Pierre : " *Je prendrai les deux plus beaux monuments du monde, je lancerai le Panthéon dans les airs, et je lui donnerai pour support le Temple de la Paix*," et l'on suppose qu'il s'agit du Parthenon d'Athènes, que Bramante n'avait jamais vu, et qui n'a aucun rapport ni pour son extérieur, ni pour son intérieur avec l'œuvre de Bramante, lequel dans les nefs de Saint-Pierre s'est si évidemment inspiré de ce *Temple de la Paix*, avec ses arcades, ses pilastres, ses voûtes et ses caissons.

Dans ces *Manuels*, est exaltée outre mesure la prééminence du nouveau Saint-Pierre sur l'ancien, sans indiquer tout ce que la vieille Basilique avait d'admirable, et dont nous retrouvons tant de signes glorieux de magnificence, dans les belles basiliques contemporaines de St. Jean de Latran, Ste. Marie Majeure, et St. Paul hors des murs, lesquelles cependant, sont loin des richesses que renfermait la Basilique principale.

On proclame la colonnade du Bernin comme unique dans sa conception, tandis qu'on ne dit rien de ces galeries immenses dont Ls. Veuillot nous parle dans ses *Parfums de Rome*, qui allaient de St. Pierre à Ste. Marie Majeure, à St. Jean de Latran et à St. Paul hors des murs ; ce qui faisait une étendue de plusieurs lieues de portiques décorés d'autels, de chapelles, de monuments, de statues et de tombeaux.

Dans ces livres Michel-Ange est représenté comme dépassant tous ses devanciers, tandis que lui-même reconnaissait humblement qu'il avait cherché à faire aussi bien que son prédécesseur Brunelleschi au dôme de *Ste. Marie des Fleurs*, à Florence, tout en admettant qu'il était impossible de faire mieux. (1)

Enfin, en certains livres, on fait un mérite à la Basilique de St. Pierre de ne pas paraître aussi grande qu'elle l'est réellement, et on attribue cette circonstance à la justesse et à l'harmonie des proportions. En cela il y a d'abord une inexactitude, ensuite ce qui est plus grave, il y a une naïveté. " Cet effet d'amoindrissement qu'on remarque dans St. Pierre, nous dit Mgr. d'Hesebon, vient de ce que Michel-Ange a voulu grandir les

(1) Des artistes distingués préfèrent la coupole de *Ste. Marie des Fleurs* qui est plus large, plus profonde, et bien plus élancée, " Io vo a Roma, far la tua sorella, più granda di te ma no piu bella." Je vais à Rome faire ta sœur, plus grande que toi, mais non plus belle.—Paroles de Michel-Ange, jettant un regard d'adieu sur sa chère coupole de Florence, quand il partait pour Rome

éléments de la construction, à proportion de sa grandeur ; faisant supporter la voûte haute de 130 pieds par des pilastres de cent pieds de hauteur, et de la porte à la coupole ne mettant que trois arcades supportées par des piliers de 30 pas de tour ; tandis que là où l'on a voulu conserver le sentiment de la grandeur, on n'a pas grandi les détails suivant les dimensions de l'édifice, mais on les a superposés et multipliés suivant la hauteur et l'étendue" ; ainsi en est-il dans le Colysée, où il y a trois étages de galeries, ou bien dans les Basiliques Constantiniennes, et enfin dans les vieilles cathédrales du moyen-âge. Or, dans tous ces édifices il y a autant d'harmonie dans les proportions, que dans St. Pierre de Rome, mais l'effet est plus en rapport avec la dimension réelle. C'est donc une inexactitude de prétendre que cette déception amoindrissante vient nécessairement de l'harmonie des proportions. Mais de plus, c'est une naïveté de transformer ce défaut en mérite, comme il est facile de le comprendre.

En effet, quel mérite y a-t-il eu à dépenser cent millions de piastres dans un édifice pour le faire le plus grand du monde religieux, et en même temps le disposer de manière à ce qu'il paraisse petit ? Ce serait au moins une inconséquence, sinon une maladresse, c'est ce qu'ont remarqué avec Mgr. d'Hesebon, M. de Maistre, Dom Guéranger, et l'illustre Cardinal Wiseman.

Après ces observations et ces prolégomènes, nos Allemands qui étaient des artistes, appartenant aux grandes écoles de l'art religieux de Cornelius et d'Overbeck, nous parlèrent des splendeurs de St. Pierre, comme des artistes seuls savent le faire, et comme il est plus intéressant de l'entendre développer dans l'abandon de la conversation, que dans les livres les mieux faits.

Avec quelques défectuosités, St. Pierre, nous disaient-ils, est une église unique dans le monde, et comme le résumé de toutes les beautés. Pour produire ce chef-d'œuvre, de grands Papes se sont succédé, ayant à leur aide une succession d'hommes extraordinaires, Bramante, San Gallo, Michel-Ange, Raphaël, génies tels que tous les siècles réunis n'en offrent pas de plus grands. Les hommes de talent n'ont pas manqué aux Souverains éclairés, et ceux-ci, pleins d'un saint zèle, ayant tous le sentiment de la splendeur, et marchant pendant un siècle à l'accomplissement d'une même œuvre, n'ont pas manqué aux instruments que la Providence leur fournissait.

Aussi quels résultats ! Des trésors tels qu'on ne pourra jamais en réunir de plus grands ; une accumulation des plus beaux matériaux du monde, à laquelle ont contribué des siècles d'efforts des Romains d'autrefois et des Souverains de la Rome chrétienne ; et de tout cela on a composé comme une mosaïque qui vous représente, sous la forme la plus belle et la plus vaste, tout ce que, pendant des siècles, l'univers entier a pu réunir de plus riche à son centre. Et puis, quel emploi de ces grandeurs ! Emploi

tel qu'à chaque pas, à l'extérieur comme à l'intérieur, à la façade, dans la nef, sous la coupole, à l'abside, on oublie tout autre impression, on ne songe à aucune comparaison, mais on n'a qu'un cri : Le génie ! Le génie !

* *
*

Nous remercions nos artistes, puis nous nous recueillons avec bonheur dans les grandes pensées dont ces splendeurs sont le merveilleux symbole. Quelle douce attente ! Et comme, en ces instants, on se sent vivre doublement !

Enfin, à un détour de la route, un cri s'échappe de toutes les poitrines ; à l'extrémité de l'horizon surgit un globe immense lumineux, et ce n'est que la coupole du couronnement ; puis le dôme se lève, monte peu à peu sur l'horizon comme le soleil : il est majestueux et brillant comme lui, car il le reflète ; on approche encore, les détails se distinguent et l'on voit se dessiner au sommet, la croix lumineuse.

On longe quelque temps le Tibre, puis on le traverse, et par une ingénieuse disposition du chemin de fer, on fait le tour d'une partie des vieux remparts ; on passe en revue déjà bien des monuments célèbres que nos voisins nomment à mesure. Après le Monte Testaccio, le tombeau de Caius Cestius, la route de St. Paul hors des murs, St. Saba, les Thermes de Caracalla, la Via Appia, puis St. Jean de Latran, Ste. Croix de Jérusalem ; nous tournons auprès du temple de la Minerva Medica ; l'on passe très près de Ste. Marie Majeure apparaissant avec ses tours antiques et ses dômes de la renaissance ; enfin nous entrons dans le débarcadère et nous sommes en face de ces grands Thermes de Dioclétien, si admirablement convertis par Michel-Ange, en église et en couvent.

Tous ces monuments sont séparés par des espaces immenses où sont amoncelées des ruines énormes ; mais il n'y a rien de triste en cet aspect de destruction ; ces ruines sont, on ne peut plus majestueuses ; leurs flancs entrouverts révèlent la grandeur étonnante des masses qui les composent, et le temps qui a adouci leurs lignes brisées, leur a donné une couleur vive et vermeille, qui s'harmonise admirablement avec la mousse et les arbustes qui les surmontent et les encadrent.

* *
*

Nous traversons la ville, et après quelques instants de repos, nous nous mettons en marche pour aller adorer Dieu, dans la plus grande demeure qu'il a voulu avoir dans l'univers.

Après avoir traversé le pont St. Ange, on voit St. Pierre comme si on y était déjà, et cependant il faut encore faire 1100 mètres, ou près d'un mille pour y arriver. Nous parcourons une rue qui paraît bien étroite, puis nous trouvons les trois places qui précèdent la Basilique. Au XVIIIe siècle, un grand Pape voulait élargir cette rue, et continuer les portiques

de la colonnade du Bernin jusqu'au pont St.-Ange : de graves évènements l'en empêchèrent, mais l'Eglise a encore bien des phases glorieuses à traverser, pour pouvoir accomplir cet admirable achèvement.

Enfin, nous sommes devant la Basilique : à côté de nous les portiques décrivant cette ellipse de 738 pieds de largeur sur 500 de profondeur, ce qu'un publiciste français a appelé un tourbillon de colonnes, il y en a 284 qui vont porter l'entablement à 70 pieds de haut, et au-dessus 130 statues colossales ; au centre, l'obélisque et ses fontaines ; au-delà cette pente inclinée qui est bordée de deux galeries montantes et qui conduit aux trois perrons ; enfin toute la Basilique imposante, resplendissante de marbres et de sculptures.

* * *

Comme cela est saisissant, cet aspect est unique dans le monde ; le Louvre et la Place de la Concorde ne sont rien en comparaison de cet ensemble qui va toujours en montant, et qui se saisit d'un coup-d'œil, tout entier.

D'autre part, quel contraste ! Qu'étaient ces lieux, il y a dix-huit siècles ? En cet endroit, là où se déploie l'immense vestibule de la Métropole de l'univers catholique, fut autrefois le cirque de Néron. C'est là que fut donné le signal de ce grand combat où s'usèrent les forces de l'empire, sans pouvoir abattre le courage des chrétiens.

Il faut s'arrêter pour vénérer le dévouement de nos ancêtres dans la Foi ; héros qui donnèrent leur vie pour nous conquérir, la paix et la liberté de notre Eglise. Voilà donc cette enceinte, le théâtre de tant de massacres ; voici l'obélisque qui marquait le centre des cirques antiques ; à la place de ces fontaines si abondantes et toujours jaillissantes, des flots de sang ont coulé sans interruption, pendant 300 ans ; à l'entour vers ces colonnes étaient ces gradins en cercle, où les magistrats, les vestales, les prêtres, les grands et les jeunes filles de l'aristocratie romaine, tout ce qu'il y a de plus auguste, de plus saint, de plus jeune dans un peuple, couverts de pourpre, d'or, de pierreries, applaudissaient au plus affreux des spectacles et à la plus inique des cruautés.

Là où nous sommes, les chrétiens marchaient au supplice ; vieillards, femmes et enfants, sans défense ; les chairs sont déchirées, les os broyés et, dans l'amphitéâtre, des applaudissements, des cris frénétiques retentissent, tandis que tous les pouces sont levés pour demander qu'on repaisse les yeux du dernier coup de la mort ; voilà l'antiquité comme la réflexion nous la montre : et nos yeux se portant devant nous, avaient en face la façade de la Basilique, et nous croyions voir toutes les nations marchant vers la nouvelle Sion, tandis que le dôme porte la croix dans les airs, tandis qu'aux pieds de l'obélisque du cirque on lit ces paroles :

Le Christ a vaincu, il règne, il a l'empire !

Ainsi le cirque a disparu et sur ce même sol, devenu comme un parvis du ciel, s'élève le vestibule du temple d'où la vie se répand dans le monde entier.

Ici donc il faut s'incliner et vénérer ceux qui sont morts pour nous, qui ont conquis aux chrétiens, tous les biens du ciel, et toutes les joies d'une vie illuminée par la foi, soutenue par l'espérance, consolée par l'amour. Oh! comme on aime alors à se rappeler ce trait si touchant du Pape St. Pie V à qui un ambassadeur étranger demandait en cet endroit des reliques des martyrs :

Le St. Pontife se baissant, ramassa quelques grains de poussière et les donnant au solliciteur, lui dit : " *Voilà des reliques des martyrs, car toute cette terre a été imprégnée de leur sang.*"

Enfin, le spectacle ici est en rapport avec les grandes choses qu'il rappelle, la galerie est pleine de majesté, d'élégance et d'harmonie ; elle est de ce grand style grec que la Renaissance a su retrouver et qui est resté si supérieur au style emphatique et lourd qui lui a succédé, tandis qu'il n'a, grâces à Dieu, aucun rapport avec ce qu'on appelle, de nos jours, *le style grec.* Alors on avait pénétré le secret de cette antiquité qui savait unir l'élégance à la pureté et à la majesté, ce qui fait qu'on donnerait bien des monuments modernes pour la Maison Carrée de Nismes et pour le temple de la Fortune Virile à Rome. Mais ce secret merveilleux, cette inspiration ne se trouvent point dans les stériles combinaisons de la règle et du compas.

* * *

Outre l'harmonie et l'élégance des portiques et des galeries, il faut remarquer la grandeur de la disposition et la richesse de l'ornementation du monument.

Au haut de cette rampe de la dernière place qui monte toujours, s'élève la Basilique elle-même précédée de trois perrons, occupée au centre par un immense portique dont l'entablement à 130 pieds du sol, est supporté par des pilastres et des colonnes de 30 pieds de tour et de 90 pieds d'élévation, et flanqué de deux ailes où s'ouvrent deux arcades de 50 pieds de haut, où l'on voit deux statues équestres d'empereurs.

Ensuite viennent les grandes statues de la galerie, les horloges colossales, les dômes d'accompagnement, et enfin le dôme principal avec son tambour à deux étages, entouré d'une galerie à magnifiques colonnes accouplées, puis la grande coupole toute surchargée d'ornements et d'ouvertures ornées, enfin la lanterne qui porte la croix ; ce qui donne à l'ensemble l'effet d'une tiare splendide ornée d'une triple couronne comme la tiare même du Souverain-Pontife.

* * *

Au haut de la façade se trouve le balcon d'où le St. Père donne sa bénédiction *Urbi et Orbi.* En dessous un beau bas relief de Buonvicini qui représente la *dation* des clefs au chef des apôtres, image si bien à sa place au-dessous de ce balcon et à l'entrée de la basilique. C'est un chef-d'œuvre en beau marbre, que les années ont doré du plus bel éclat. Les figures sont de grandeur naturelle ; et d'en bas, il paraît délicat comme ces fines plaques d'ivoire ciselées qui servent de reliure aux vieux manuscrits.

Auprès des grandes colonnes de la frise, les colonnes qui ornent les portes semblent comme des fuseaux, mais on approche et on est tout étonné qu'elles soient si énormes ; en effet elles ont douze pieds de circonférence, et les autres à côté paraissent alors comme des tours de rempart. Cet effet est des plus frappants.

* * *

Quelques auteurs Anglais, dans leurs relations, se sont fait un plaisir d'émettre sur les détails de la Basilique et sur les cérémonies, qui s'y déploient, quelques remarques destinées à exciter la bonne humeur de leurs compatriotes. Mais d'un autre côté, les Romains ne se sont pas fait défaut de noter certaines singularités britanniques.

Ainsi l'on a souvent cité ce voyageur Anglais qui, revenant de Rome et apprenant que, d'un certain point de la place on voit la colonnade comme si elle était d'un seul rang de colonnes, se fit ramener à Rome pour s'en assurer, et repartit aussitôt, après un seul coup-d'œil.

On rapporte la distraction d'un autre, qui ayant entendu parler de cette particularité, passa vainement plusieurs jours sur la place pour chercher le fameux point, au centre même de la colonnade, n'ayant pas remarqué quelle est en ellipse et qu'il s'agit de deux points, centres de chacune des circonférences dont l'ellipse est composée.

Un autre, dit-on, fut si frappé de la grandeur du vestibule qu'il ne voulut pas aller plus loin, croyant avoir vu la Basilique elle-même.

Il en est un quatrième qui, prenant aussi le vestibule pour l'église, s'écria avec un vif sentiment de satisfaction : " Je comprends maintenant comment la justesse des proportions diminue le sentiment de la grandeur ! "

Enfin le Directeur de l'Académie de Rome nous disait qu'il avait vu des touristes qui, sur la foi de leur *guide* cherchaient très-sérieusement à découvrir comment l'intérieur de St. Pierre ressemblait au Parthénon d'Athènes. Pugin, dans la revue de Dublin, a fait allusion à un fait semblable.

* * *

L'on arrive au vestibule : il a 400 pieds de longueur sur 50 de largeur : cinq portes y donnent accès : à droite est la statue équestre de Constantin, à gauche celle de Charlemagne. " L'aspect inattendu de ces deux grands dé-
" fenseurs de l'Eglise, doit provoquer un frémissement étrange sur tant de
" Princes dégénérés qui si fréquemment, passent en contemplant ce parvis.
" Ils abandonnent le doux et Saint Pie IX aux épines et aux larmes.
" Jamais leurs bras débiles ne trouvent l'heure de se lever au service du
" Seigneur ! Et la colère de Dieu peut éclater, et le temps de la miséri-
" corde passe : et que deviendront-ils quand ils paraîtront devant celui qui
" demandera un compte plus sévère aux puissants du siècle ? "

C'est là que se trouve cette belle élégie composée par Charlemagne sur la mort du Pape Adrien : elle est gravée sur une table de marbre :

Post Patrem lachrymans, Carolus hæc carmina scripsi ;
Tu mihi dulcis amor, te modo plango, Pater.
Tu memor esto meî, sequitur te mens mea semper......
Nomina jungo simul titulis, charissime, nostra.
HADRIANUS, CAROLUS, REX Ego, Tuque PATER.

J'ai écrit ces vers, moi, Charles pleurant la mort d'un père,
Toi ma tendre affection, je te regrette sans cesse,
Ne m'oublies donc pas moi, qui te suis toujours dans mon cœur,
J'unis nos noms et nos titres, Pontife chéri.
ADRIEN, CHARLES, moi ROI, et toi mon PÈRE.

Au centre, sur la porte d'entrée, il faut considérer une belle mosaïque, d'après Giotto *St. Pierre marchant sur les eaux*, œuvre si pieuse, si suave et si belle qui fait vivement regretter qu'on n'ait pas conservé dans la Basilique, les autres travaux du même maître.

En face se trouve un autre reste du passé : la porte de bronze du milieu, œuvre de Philarète et de Baldo, frère de Donatello ; elle est d'un grand style, et entourée d'une frise de bronze antique d'une grande délicatesse.

* * *

Enfin l'on va entrer et pénétrer dans la sainte basilique ; avec quelle émotion on saisit l'énorme portière de cuir qui couvre l'entrée du temple ; on la soulève, on fait un pas et l'on se trouve dans *la plus magnifique demeure de Dieu sur la terre.*—(De Maistre.)

Le premier coup-d'œil est saisissant et remplit d'admiration ; il dépasse l'effet qu'on attendait, on ne peut rien imaginer de plus grand, de plus noble, et de plus satisfaisant à la fois, dans l'ensemble des lignes, la variété des marbres et l'éclat de l'or et des ornements.

On voit donc s'étendre devant soi tout l'édifice jusqu'à l'extrémité, à 600 pieds de distance, avec cette voûte imposante de la nef, large de 80 pieds, et qui s'élève à 140 de hauteur, éclairée dans le milieu par l'immense coupole, qui déverse sa clarté comme un océan de lumière.

A droite, à gauche apparaissent les bas-côtés vastes et imposants, éclairés par une lumière douce et nette qui vient des autres coupoles, et qui donnent accès à ces chapelles, grandes comme de vastes églises, dont on distingue les arcades multipliées. Rien de plus majestueux, de plus riche, de plus harmonieux. Les arcades si vastes, qui ont plus de 80 pieds d'ouverture, supportent la frise et l'entablement gigantesque.

La richesse est partout : le pavé de marbre est dans toute l'étendue uni comme un miroir aux reflets éclatants, et couvert de dessins harmonieux. Les piliers, malgré leurs ornements variés, apparaissent pleins d'harmonie dans leurs lignes majestueuses. Les marbres éclatants des détails se marient avec le blanc des parois et avec l'or des frises, des chapiteaux et des grands caissons de la voûte, qui est comme un immense berceau tout couvert de rinceaux, de fleurs et de fruits d'or.

Cette première impression est unique dans la vie et cause une telle émotion qu'après avoir contemplé tout l'édifice, on aime à revenir à ce point ;

et que chaque fois qu'on retourne à St. Pierre, on s'arrête là avec un onu veau saisissement.

* *
*

Bientôt l'œil distingue les détails : ils sont immenses, mais dans l'ensemble ils paraissent pleins de grâce et de délicatesse : les grands médaillons des arcades, les statues colossales de chaque pilier, la frise en *Lapis Lazzuli* et ses inscriptions d'or, mais surtout l'immense baldaquin de bronze veiné d'or, qui porte sa croix d'or à près de 100 pieds de haut, et qui a l'air d'un simple tabernacle, dans l'immensité de l'ensemble qui l'environne.

Au pied du baldaquin les 122 lampes de la confession " font l'effet d'une constalation brrillante qui va disparaître sous l'horizon."

Au-dessus, dans les pendentifs, les grands médaillons des Evangelistes en mosaïque sur fond d'or, brillent comme d'immenses lustres toujours allumés, tandis qu'à l'extrémité de l'édifice, à 600 pieds de distance, apparaissent les Docteurs soutenant *la Chaire de St. Pierre*, se détachant sur une vaste gloire à rayons d'or, illuminée mystérieusement par les ouvertures de l'abside.

On ne peut du reste, seulement s'étonner et admirer : l'émotion ne s'adresse pas seulement à l'esprit, mais au cœur, à la foi du chrétien ; tout lui parle éloquemment des grandeurs de Dieu et de sa Providence, qui a réuni tant de richesse et de génie pour accomplir ces merveilles. Avec quel transport on fléchit le genou, on incline la tête, on se répand en actions de grâces, de pouvoir contempler ce vestibule du ciel, cette représentation si touchante de la Jérusalem d'en haut.

Comment le fidèle, l'enfant de Dieu ne serait-il pas ému, là où les infidèles eux-mêmes, les enfants séparés de l'Eglise viennent incessamment par milliers, presque chaque jour, respirer l'air de la maison paternelle, en attendant qu'ils puissent rompre avec les dernières attaches d'un cœur violemment combattu.

C'est là le centre de notre religion sainte, la demeure de notre père, vers qui nous voyons comme tout chemin conduit les cœurs les plus opposés, les amenant des plus lointaines extrémités de la terre, et des plus éloignés sentiers de l'erreur.

Nous prions, et nous nous voyons entourés de Russes, d'Anglais, de Suédois, d'Américains venus des contrées voisines de Montréal ; quelques-uns nous ont entretenu de leur ravissement. Nous prions, et ils nous regardent avec envie, comme regrettant de n'être pas unis de cœur aux symboles dont ils contemplent avec émotion les œuvres, et les manifestations merveilleuses.

Nous arrivons à la confession de St. Pierre, aux balustres de bronze et de marbre, environnant un caveau de 20 pieds de profondeur, couronné de ces 122 lampes éclatantes, ayant au-dessus, le baldaquin et la coupole d'où tombent des torrents de lumière. Nous nous inclinons encore, nous prions les saints Apôtres, nous les remercions de la part si humble, mais si précieuse, qu'il nous a été donné de prendre à leurs travaux, nous prions pour l'extension de leur œuvre, pour la propagation de la sainte doctrine et l'exaltation du divin maître, pour lequel ils ont donné leur sang.

*
* *

Nous nous relevons et nous continuons notre pieux pélerinage.

A mesure que l'on peut contempler les détails, on découvre des prodiges. Ceux de grandeur ne sont pas ceux qui frappent le moins, ils nous montrent quelle puissance il a fallu à cette Souveraineté spirituelle, pour remuer de telles masses, dépassant dans ces pompes extérieures, toutes les autres souverainetés sur lesquelles elle a, d'ailleurs, tant d'autres supériorités.

Les murs ont 12 à 15 pieds d'épaisseur, le mur du dôme a 15 pieds ; le tout repose sur des substructions plus étonnantes que le monument lui-même. * Les piliers de la coupole ont 220 pieds de tour, et le double, dit-on, dans les soubassements. Les médaillons où les Evangélistes sont représentés assis, ont 30 pieds de haut, et s'ils se levaient, les Personnages auraient 40 pieds de hauteur. Les pilastres accouplés qui ornent les piliers ont 9 pieds de largeur chacun, et ils portent à 66 pieds, des chapiteaux corinthiens de 10 pieds de hauteur ; les piliers des arcades ont 30 pas de tour. Les statues des niches 15 pieds de hauteur. Celles du haut plus de 20 pieds ; des chapiteaux au haut de l'entablement il y a 24 pieds. La frise de *Lapis Lazzuli* a 8 pieds, les lettres d'or de la frise 5 pieds et demi.

L'entablement qui fait le tour du monument est à la hauteur de 90 pieds : un cavalier pourrait le parcourir au galop, car il a près de 15 pieds de largeur. A cette observation, un Américain présent remarquait qu'il en faut moins pour le parcours d'un chemin de fer.

Le baldaquin est plus haut que la Banque de Montréal, et presque aussi haut que la nouvelle *Custom House* sur le port. Les tours de Notre-Dame, mises l'une sur l'autre n'atteindraient pas la hauteur de la lanterne à l'intérieur, car il y a là plus de 400 pieds.

Les deux Anges des bénitiers ont l'apparence d'enfants ; quand vous les approchez vous vous trouvez vis-à-vis de deux géants, qui vous dépassent de plusieurs pieds, ayant la tête comme un tonneau, et le pouce gros comme votre poing.

Mais du reste ces merveilles ne sont pas les plus étonnantes pour l'intelligence ; il y a ici l'emploi des plus riches matériaux dans les autels, dans les colonnes, dans les statues, et dans chaque sujet, des richesses à profusion. Il y a de ces marbres et de ces matières précieuses, empruntés aux vieux temples de l'ancienne Rome, qui n'existent que là, et dont on n'a pu retrouver les carrières merveilleuses, perdues dans des sites depuis longtemps inexplorés de l'Afrique et de l'Asie.

Voilà ce que l'on peut remarquer non-seulement dans les 44 autels, les 389 statues et les 748 colonnes qui ornent la basilique, mais aussi dans ces nombreuses mosaïques des autels, composées des matériaux les plus éclatants, et les plus précieux ; encadrées dans les lignes des retables, elles resplendissent comme de magnifiques bouquets de fleur, tranchant avec la blancheur des marbres et le reflet des dorures. Elles ne sont pas seulement des objets de décoration, mais de l'art le plus admirable, puis qu'elles reproduisent avec une fraîcheur qui sera toujours inaltérable, les chefs-d'œuvre des grands peintres, la plupart sur toile, matière fragile et que

---

* Ce travail est du à San Gallo: Vasari en a dit que s'il était au-dessus de terre au lieu d'être enfoui et caché " il étonnerait les plus audaeicux génies " *Farebbe sbi gottire ogni terribili ingegno.*

les siècles ont déjà commencé à altérer dans les musées. Parmi ces tableaux de pierres, on remarque principalement la *Transfiguration* de Raphaël, la *Ste. Pétronille* du Guerchin, le *St. Michel* du Guide : ils attirent l'attention de toutes parts, et ils étincellent d'un éclat incomparable.

* *
*

Outre la beauté des matériaux, dans les détails, où quelques connaisseurs ont trouvé à regretter, du côté du dessin, des traces de la décadence du goût au XVIIe et XVIIIe siècle, il y a quantité de chefs-d'œuvre dont chacun à lui seul pourrait faire la réputation d'une église. Le baldaquin qui fixe tout d'abord les regards et qui est si bien à sa place, est la plus grande pièce de bronze qui existe ; il réunit des qualités souvent difficiles à concilier, la majesté, la richesse, la hardiesse et en même temps la grâce et l'éléganee. Il est énorme sans être massif, il est hardi, lancé avec une force et un élan merveilleux, sans rien perdre des exigences de la grâce. Il est riche, somptueux, mais sans superfétation et sans surcharge ; et toutefois malgré son importance, il n'est pas la pièce la plus merveilleuse de l'Eglise.

Celle-ci se trouve parmi les tombeaux dont quelques-uns peut-être ne sont pas bien appropriés à leur objet et tout-à-fait en accord avec l'architecture noble et grave de Michel-Ange. Mais il en est trois surtout qui sont des merveilles du grand art sculptural de la renaissance Italienne, que rien depuis n'a pu surpasser, et qui met les modernes au niveau des géants de l'Antiquité.

Celui d'Innocent VIII, en face de la chapelle du Chapitre, qui est de la plus belle disposition et de l'exécution la plus admirable, est d'André Pollaluolo le maître du fameux Sansovino, et des sculpteurs d'Orviéto. C'était un homme supérieur au Bernin, et il a laissé des chefs-d'œuvre en maint endroit, à Florence, à San Geminiano, et enfin à Sienne.

Rien de plus noble que la statue du Pape, siégeant sur son trône Pontifical et bénissant ; geste qui a été souvent reproduit dans les autres tombeaux, mais jamais avec tant de douceur ni de majesté. En dessous sur une tombe le Pape est étendu, imposant ; tous les détails sont traités avec une délicatesse qui rappelle un travail d'orfèvrerie.

Celui du Pape Sixte IV dans la chapelle du St. Sacrement, qui est encore d'A. Pollaluolo est encore d'une beauté qui n'a rien de supérieur dans les œuvres les plus belles et les plus vantées des grandes époques de la sculpture. C'est, disent les Artistes, la merveille de la Basilique. Le Pape est étendu sur sa tombe, et est entouré des figures des vertus et des sciences qui ont illustré le Pontife. Pour une seule de ces statues on donnerait bien des œuvres : c'est là le grand art qui a illustré le commencement de la Renaissance, et qui brille par la noblesse des formes, l'expression des figures, et une suprême élégance dans l'ensemble. Les Vertus sont d'un caractère élevé, grand, mais aimable ; ce sont vraiment les bons Génies de l'homme sur la terre ; les types sont beaux et nobles, les draperies sont d'une grâce, d'une majesté et d'une élégance sans égale. Ces statues qui n'ont pas plus de deux pieds de haut, ont bien plus l'apparence de la grandeur que bien des colosses de la façade et des niches, et même que les Docteurs qui supportent la Chaire de St. Pierre.

Au fond, près de la Chaire de St. Pierre sont encore deux tombeaux remarquables. A gauche celui de Paul III Farnèse offre, au soubassement, deux statues : la Justice et la Prudence, par Guglielmo della Porta, sous l'inspiration de Michel-Ange, et qui ont les grandes proportions et l'air imposant de ses tombeaux de Florence. La Justice donne le portrait de la princesse Julie Farnèse, sœur du Pontife, et est d'une majesté et d'une beauté incomparables ; c'est un type de ces familles princières qui ont jeté tant d'éclat sur le XVIe siècle, et il n'est pas de statue antique qui l'emporte sur celle-là en noblesse, en beauté et en naturel.

L'autre tombeau est celui de Boniface VIII, c'est le chef-d'œuvre du Bernin, et révèle son grand talent, aussi bien que l'*enlèvement de Daphné*, et sa *Ste. Thérèse*. Le geste du Pape est tout-à-fait remarquable et vaut mieux que tout ce qui se rencontre d'analogue sur aucun des autres tombeaux de la Basilique, sauf celui d'Innocent VIII. Il ne faut pas passer sous silence, la *Pietà* de Michel-Ange, encore que cette statue ne soit pas absolument une de ses plus belles conceptions. Enfin Canova et Torwaldsen ont trouvé de belles inspirations ; ils ont surmonté toutes les difficultés de l'exécution, ils ont fait preuve de l'habileté la plus consommée, la plus merveilleuse, aussi bien que l'Algarde, dans son fameux bas-relief d'Attila, à la chapelle de St. Léon-le-Grand : mais ces Artistes ont montré comme avec toutes ces qualités d'une pensée noble et digne, et d'une exécution incomparable, on est encore loin de ce qui fait le mérite des grands génies de la Renaissance et de l'Antiquité.

Il faut revenir plusieursfois à St. Pierre : et ce n'est pas au premier jour que l'impression est la plus forte ; de même que ce n'est pas au premier jour que l'on peut saisir tous les aspects imposants de l'immense monument.

* *
*

Un des points les plus étonnants et où l'on comprend le mieux la pensée de Michel-Ange est lorsqu'on se place sous le dôme et que l'on a devant les yeux, en entier, chacun des grands éléments du monument. De là on voit se déployer la grande nef avec ses quatre grandes arcades jusqu'au portail, à 400 pieds de distance ; derrière est l'abside qui s'étend à 200 pieds, à droite et à gauche les bras du transcept qui mesurent ensemble 400 pieds, et près de soi le baldaquin, qui surplombe sur la tête avec les quatre colonnes colossales de 13 pieds de tour, et enfin au-dessus de tout la coupole de 130 pieds de diamètre, (largeur de toute la paroisse de Montréal,) montant à 400 pieds de hauteur, avec ses détails si riches, si variés et si magnifiquement éclairés par les douze fenêtres du tambour de la coupole : c'est, avec ses mosaïques et ses dorures, comme une immense mitre triomphale richement émaillée.

A ce point central, on saisit le mieux l'ensemble, et on comprend le mieux les grandeurs colossales de St. Pierre, parce qu'on a près de soi, le baldaquin et les piliers de la coupole, comme points de comparaison.

* *
*

Après avoir admiré l'ensemble et la majesté de la construction et aussi la variété si riche des éléments dont la Basilique se compose, on a encore à apprécier l'heureuse harmonie, et la richesse de l'ornementation dont Michel-Ange l'a revêtue.

Les supports et les bases sont simples et, dans cette sobriété, paraissent encore plus grands et plus importants, comme il convient aux soubassements de tout grand édifice, afin de faire mieux ressortir la solidité de la masse, et la richesse de la décoration des parties plus légères des combles.

Les pilastres s'élèvent presque sans ornements, comme les troncs imposants d'arbres gigantesques, puis vont s'épanouir dans l'ornementation des chapiteaux et des entablements qui figurent comme une immense guirlande de fleurs et de feuilles, courant tout autour du monument, à une hauteur de 80 pieds sur une largeur de 24 pieds. Enfin dans la voûte des quatre nefs convergeant vers la coupole, la richesse de la décoration éclate partout en mille dessins variés, à travers les panneaux et les caissons des voûtes, en faisant comme un immense berceau tout rempli de la végétation la plus luxuriante.

Quand on a tout bien examiné, et rempli son âme des plus douces impressions, il reste encore à considérer l'extérieur, et l'on voit alors comme l'on peut rencontrer d'autres sujets d'étude et d'étonnement.

La majesté du soubassement, la hardiesse des pilastres, l'élégance de l'Attique qui couronne cette masse de 660 pieds de longueur sur 150 de hauteur, sert de piédestal au dôme qui mesure sur 150 pieds de diamètre à la base, 285 pieds jusqu'au sommet de la croix.

Sur ce pourtour qui a 2,400 pieds d'étendue, le dôme paraît dans toute sa grandeur, et donne l'idée de ce qu'aurait été la façade, si le plan de la croix grecque conçu par Michel-Ange avait été suivi : mais on n'a pas à le regretter parce que l'exécution de la croix latine était absolument nécessitée pour la grandeur, et l'affluence des cérémonies principales.

Dans tout cet exposé, nous avons surtout détaillé les beautés matérielles de ce monument incomparable : mais nous ne pouvons terminer sans dire quelques mots sur les beautés d'un autre ordre que nous envisagerons dans une autre lecture.

Quand arrivent les solennités qui saisissent le cœur, comme au Dimanche des Rameaux, ou au grand jour de la Résurrection, on arrive tout ému en songeant aux mystères que l'Eglise célèbre en ce jour. On voit le grand portique surmonté des effigies des Saints, puis la façade avec l'image du Sauveur et des Apôtres, on pénètre dans la Basilique et, au bout de la nef, ornée des grands Fondateurs d'Ordre, on aperçoit le tombeau de St. Pierre et de St. Paul, puis dans le lointain les grands Docteurs de l'Eglise supportant la Chaire pontificale.

Au centre St. Pierre bénissant le temple et toute l'assistance de cette bénédiction toujours vivante et toujours subsistante.

Au haut des airs dans la coupole planent les quatre Evangélistes, tenant en leurs mains le livre de vie, et enfin quand le Pape environné de sa cour arrive, porté sur son trône ; au-dessus de sa tête on peut lire ces paroles qui sont comme la grande charte de la fondation Pontificale : *Tu es Petrus et super hanc petram œdificabo Ecclesiam meam, et portœ inferi non prœvalebunt adversus eam.*

De chaque côté sous les arcades, on distingue de toutes parts les tombeaux des Saints Pontifes représentés dans l'attitude de la prière ou de la bénédiction, et semblant assister le Pontife leur successeur qui est là pour prier et pour bénir. Comme cet ensemble est imposant et parle à l'âme !

Enfin l'office commence en cette langue qui date de l'établissement

de l'Eglise et qui est un signe particulier de son antiquité, de son authenticité et de sa perpétuité ; enfin au *Credo* on voit la foi de l'Eglise appuyée non-seulement par l'assistance des fidèles, venus de toutes les extrémités de la terre, mais par l'assistance de tous ceux qui l'ont déjà proclamée pendant la durée des siècles.

En effet, ici l'on voit les 258 Pontifes qui ont précédé le Pontife actuel, et les fidèles des siècles passés, représentés par les restes mortels de huit Apôtres, onze Pères de l'Eglise, onze saints Fondateurs d'ordre, trente-cinq Papes canonisés ou martyrs, sans compter des millions de martyrs dont les saintes reliques, transportées des catacombes, ont été déposées dans les énormes colonnes de bronze qui portent le baldaquin du grand autel.

Et alors que penser de la sagesse et des efforts de ceux qui cherchent, dans toute la terre, pour y transférer les successeurs de St. Pierre, un lieu mieux approprié et plus légitimement acquis.

Mais quelle que soit la puissance dont pourront jamais disposer les sages de la société moderne, on se rit de leurs efforts, en considérant que ce lieu, donné par Constantin, confirmé par Charlemagne, est défendu maintenant par la foi et le dévouement des Zouaves.

On honore le témoignage des siècles passés, on admire les nouveaux prodiges de la Providence en nos jours, et l'on se retire rempli de confiance et de consolation en répétant ces paroles prophétiques, qu'en sortant du monument on rencontre à la base de l'obélisque :

Christus heri et hodie, ipse et in sæcula.

CHRONIQUE DU CONCILE.

Troisième Session.—Constitution Dogmatique.—Suite des Congrégations générales.—Constitution sur l'Unité de Cathéchisme.

I.

La révolution, l'impiété, le philosophisme triomphaient de voir les travaux du Concile se prolonger, sans arriver à aucun résultat définitif; ils en auguraient que l'œuvre de l'Eglise échouerait, que l'auguste Assemblée se séparerait, profondément divisée, sans avoir publié aucun canon. La troisième Session est venue confondre ces prophéties et cette joie des ennemis de la vérité; elle leur a révélé et le résultat immense qu'ont eu ces longs mois de travaux, et l'unanimité de foi qui unit à la fin les esprits et les cœurs des Pères du Concile, dans la lumière et la charité de l'Esprit de Dieu.

Cette Session ne l'a point cédé en éclat à la première. Vers neuf heures, le Souverain-Pontife, entouré de sa cour et de sa garde-d'honneur, s'est rendu en grande pompe à la salle conciliaire, où l'attendaient réunis six cent soixante-sept Pères, revêtus de la chape et de la mître pontificale.

Dans les tribunes occupées par les princes et les princesses, on remarquait le duc et la duchesse de Montpensier, le duc et la duchesse de Parme, la comtesse de Girgenti, le comte et la comtesse de Caserte, la princesse Dona Isabel, infante de Portugal, le duc de Nemours, le duc et la duchesse d'Alençon, le grand duc de Mecklembourg-Schwérin, tout le corps diplomatique accrédité près du Saint-Siège, et d'autres hauts personnages romains et étrangers.

Les secondes tribunes étaient occupées par les procureurs des évêques absents, par les théologiens et canonistes pontificaux, par les théologiens consulteurs des Pères du Concile.

Le concours du peuple était immense, et, du fond de la salle conciliaire, on voyait cette foule onduler au delà des barrières jusqu'aux extrémités du transept opposé, et reporter ses regards attentifs vers l'auguste assemblée.

Dès que le Souverain-Pontife eut pris place à son trône, assisté de ses diacres d'honneur, entouré des cardinaux, le secrétaire du Concile déposa le livre des Evangiles sur le trône qui lui était préparé.

Alors commencèrent les prières secrètes, le chant des Antiennes suivi

des Oraisons, le chant des Litanies accompagné des six bénédictions pontificales.

Les Oraisons, les Litanies des Saints terminées, le cardinal Borroméo chanta l'évangile, tiré des derniers versets du chapitre XXVII, du texte de Saint Matthieu où l'on lit ces paroles du Sauveur adressées aux Apôtres :

" Jésus s'étant approché, leur parla, disant : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. · Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit : leur enseignant à garder toutes les choses que je vous ai confiées. Et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles."

Il devait être touchant d'entendre ces paroles prophétiques du Sauveur, en présence de cette assemblée d'Apôtres, accourus de tous les points de la terre ! Quelle preuve plus authentique, plus imposante de la divinité de l'Eglise ! qui eut soupçonné ce spectacle, il y a dix-neuf siècles !

Après la lecture de l'évangile, le Saint-Père, d'une voix magnifique, entonna le chant du *Veni Creator*.

A la suite de cette hymne le cérémonial prescrivait la fermeture des portes de la salle ; mais le Saint-Père donna l'ordre de laisser dans la salle tous les membres étrangers au Concile qui s'y trouvaient, et de laisser les portes ouvertes, afin que les fidèles accourus dans la basilique de Saint-Pierre ne fussent pas privés du spectacle de cette imposante cérémonie.

Les trois secrétaires du Concile s'avancèrent en ce moment jusqu'au pied du trône du Saint-Père, et Mgr. Fessler remit la Constitution de la Foi à Sa Sainteté, qui la remit à Mgr. Valenziani.

L'évêque de Fabriano monta aussitôt à l'ambon, et après avoir lu, d'une voix haute et intelligible, toute la Constitution, il adressa aux évêques cette demande :

"*Reverendissimi Patres, placent ne Vobis Decreta et Canones, qui in hâc Constitutione continentur ?* " Révérendissimes Pères, les Décrets et Canons contenus dans cette Constitution vous plaisent-ils ? "

Sur ce, on fit l'appel nominal et chaque évêque se levant à son tour, répondait *Placet*, car l'unanimité fut absolue.

Les scrutateurs et les pronotaires parcourant les stalles, recueillaient les suffrages et, quand le vote fut terminé, précédés de Mgr. Fessler, ils portèrent au Saint-Père le résultat du scrutin.

Le Pape alors se levant, dans son autorité suprême sanctionna les Décrets, et prononça d'une voix solennelle la formule suivante :

" *Decreta et Canones, qui in Constitutione modò lectâ continentur, placuerunt omnibus Patribus,* NEMINE DISSENTIENTE, *Nosque, sacro approbante Concilio, illa et illos, ità ut lecta sunt definimus et apostolicâ auctoritate confirmamus :* c'est-à-dire, *les Décrets et les Canons contenus dans la Constitution qui vient d'être lue, ont plu à tous les Pères* SANS EXCEPTION, *et Nous, le Saint Concile approuvant, Nous définissons et*

Nous approuvons par Notre autorité apostolique les uns et les autres, tels qu'ils ont été lus."

Entraîné par son émotion, le Souverain-Pontife adressa en latin l'allocution dont nous donnons ici la traduction :

" Vous voyez, Révérendissimes Pères, combien il est bon, combien il est doux de marcher avec unanimité dans la maison du Seigneur. Marchez toujours ainsi, et puisqu'en ce jour Notre Seigneur Jésus-Christ a donné sa paix à ses apôtres, Moi aussi, son Vicaire indigne, je vous donne la paix en son nom. La paix, vous le savez, bannit la crainte ; la paix, vous le savez, ferme les oreilles aux paroles insensées. Oh ! que telle paix vous accompagne donc tous les jours de votre vie, que cette paix soit votre consolation, que cette paix soit votre force dans la mort, que cette paix soit votre joie éternelle dans le ciel ! "

Toute l'assemblée électrisée par ces paroles, se leva comme un seul homme et répondit, *Amen ! !*

Pie IX, d'une voix sonore et vibrante, entonna le *Te Deum*, et le chant de l'action de grâce alla se repercuter sous les voûtes et sous la coupole de la vaste basilique ; la foule émue se prosterna sous la dernière bénédiction du Pontife, qu'elle acclama au sortir de Saint Pierre, lorsqu'il traversa ses rangs serrés comme en triomphe pour rentrer au Vatican.

" Quelle cérémonie, s'écrie M. Chantrel, quel spectacle ! quelle différence entre ces assemblées de l'Eglise où tout se fait en priant sous l'œil de Dieu, où tous les cœurs sont unis, avec ces assemblées tumultueuses de la politique, où chaque parti ne songe qu'à renverser l'autre, où l'on ne cherche si souvent que son propre intérêt, sous les apparences du bien public, et où l'on vote des lois, des constitutions qui ne durent que quelques jours ! Ici, voilà six cent soixante-sept vieillards qui s'agenouillent devant le Très-Saint Sacrement, qui prient, qui chantent les louanges de Dieu, et qui appelés à donner leur avis sur les propositions qui ont été soumises à leur examen et qu'ils ont étudiées des mois entiers, se trouvent tous d'accord pour affirmer que ces propositions sont l'expression de la vérité, qu'ils les croient vraies, qu'ils sont prêts à donner leur vie pour en attester la vérité. Et le Vicaire de Jésus-Christ, le représentant de Dieu sur la terre, celui à qui il a été dit que sa foi ne défaillirait pas, à qui il a été ordonné de confirmer ses frères, le Pape prend la parole : en vertu de son autorité apostolique, il définit la vérité, il confirme les Canons et les décrets du Concile *Ad perpetuam rei memoriam*, et cette constitution qui ne s'appuiera sur aucune force matérielle, cette constitution sera valide jusqu'à la fin du monde ; rien ne pourra prévaloir contre elle, ni le glaive des tyrans, ni les subtilités des sophistes, ni les passions, ni les supplices, ni la mort.

" Telles sont les œuvres de la sainte Eglise catholique ; Ah ! l'on doit plaindre ceux qui n'en comprennent pas la grandeur et la divinité ! "

Nos lecteurs liront plus loin la Constitution Dogmatique que l'*Echo* publie à part comme acte officiel du Concile.

Nous passons à l'histoire des Congrégations générales.

II.

Le mois d'avril en a compté neuf, interrompues par les solennités pascales et par la troisième Session.

Les premières du 4, 5, 6, 7, 8 et 12 avril ont été consacrées, comme nous le disions dans la dernière Chronique, à la révision de la Constitution dogmatique et au relevé des suffrages. Toutes ces opérations se sont terminées dans la quarante-sixième congrégation générale, le 19 Avril, où le président de l'assemblée a annoncé la mort de deux autres Pères du Concile, celle du cardinal Eustache Gonella, arrivée à Rome le 15 avril, et celle de Mgr. Raphaël Biale, évêque d'Astorga, arrivée le 12 du même mois à Florence, où le vénérable prélat avait été forcé de s'arrêter en retournant dans son diocèse.

Le cardinal Gonella était né à Turin, en 1811. Attaché de bonne heure à la prélature romaine, il avait rempli plusieurs emplois administratifs et diplomatiques, lorsqu'il fut nommé en 1866 évêque de Néocesarée, d'où il fut transféré aux sièges unis de Viterbe et de Toscanella. Il fut créé cardinal le 13 mars 1868. Ceux qui l'ont connu dans ses Nonciatures de Munich et de Bruxelles parlent avec éloges des talents qu'il déploya dans ces deux éminentes positions.

C'est le neuvième évêque et le troisième cardinal mort depuis l'ouverture du Concile.

La séance fut close par l'annonce de la troisième Session.

Jusqu'au 29 Avril il n'y eut point de Congrégation générale, mais c'est dans cet intervalle de temps que les évêques présentèrent à deux reprises différentes un *postulatum* pour l'introduction de la question de l'infaillibilité. Pour se rendre à ces demandes réitérées, le Saint Père revint sur sa première décision, et permit que le Concile ouvrit les discussions sur le XI et le XII chapitres de la *Constitution de l'Eglise*, où il est traité de la Primauté et de l'Infaillibilité du Successeur de Pierre.

Cette nouvelle fut annoncée par le cardinal de Angelis dans la quarante-septième Congrégation, qui annonça également qu'on distribuerait aux Pères, le cahier contenant l'analyse des Observations faites sur ces chapitres, par les évêques qui l'étudiaient depuis un mois : ce cahier n'a pas moins de 240 pages.

La discussion fut ensuite reprise sur la constitution revisée du *Petit Catéchisme*.

Elle continua pendant toute la durée de la quarante-huitième séance, le 30 avril, pour ne se terminer que le 3 mai dans la quarante-neuvième congrégation, par un vote général.

Dans ce vote, 56 Pères votèrent " *non placet*," 47 autres votèrent " *Placet juxta modum*," c'est-à-dire en demandant quelques corrections.

La majorité vota en faveur de l'adoption d'un seul cathéchisme pour toute l'Eglise. Parmi les prélats qui n'ont pas voté pour cette mesure, on a remarqué particulièrement les évêques Hongrois et Allemands, qui désirent conserver le petit Catéchisme du vénérable Canisius, en usage dans leurs diocèses, et qui se rapproche assez du catéchisme de Bellarmin que l'on suit à Rome.

Ce chapitre sur le Catéchisme est fort court, il ne contient que six pages. Adopté, il consacrera définitivement l'unité de l'enseignement religieux élémentaire, et produira l'avantage immense de présenter un résumé de doctrine complet et identique pour toute l'Eglise, sur le Symbole, de vulgariser l'instruction religieuse, d'empêcher l'erreur de se glisser à la faveur d'une interprétation arbitraire.

Au point de vue pratique, le clergé des paroisses rurales sera unanime à reconnaître l'utilité de cette unité de catéchisme. Combien d'enfants élevés aux champs, ne sont aptes qu'à recevoir le strict nécessaire ; que d'efforts pour faire pénétrer dans ces esprits incultes la science absolument requise pour la réception des sacrements, et cela dans le très-court espace de temps que ces enfants, de bonne heure appliqués au travail, peuvent donner aux leçons de l'école ou du catéchisme.

Une autre avantage, c'est que l'enfant changeant de village et de diocèse ne sera point obligé d'apprendre un texte nouveau qui ne contribue souvent qu'à obscurcir et brouiller ses idées. Il retrouvera partout la même lettre et à peu près la même explication, avec cet autre avantage encore de retrouver ces explications presque au même point où il avait été forcé de les interrompre.

La réforme que le Concile apporte en cette matière est donc précieuse, pour toutes ces considérations et mille autres plus importantes encore, que nous retrouverons sans doute dans le texte même des Décrets qui seront portés sur ce point, et dans lesquels nous aurons une nouvelle occasion d admirer la sagesse de l'Eglise.

Deux générations s'écouleront à peine que, d'un bout à l'autre de l'univers, le nouveau catéchisme sera adopté et connu de tous. Le voyageur catholique ne sera plus étranger sur aucun point du globe ; partout il retrouvera désormais la même exposition de la Foi, de la loi et du sacrifice catholiques ; la foi de sa mère, la loi de ses pères et le sacrifice auquel il a lui-même participé pour la première fois, le jour heureux de sa première communion, dans l'église où il avait été baptisé, dans la patrie qui l'a vu naître.

L. G.

Constitution Dogmatique sur la Foi Catholique (*).

PIE, EVEQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

LE SACRE CONCILE APPROUVANT AD PERPETUAM REI MEMORIAM.(†)

Le Fils de Dieu et le rédempteur du genre humain, Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur le point de retourner à son Père céleste, promit d'être avec son Eglise militante sur la terre tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles. C'est pourquoi, en aucun temps, il n'a jamais cessé d'être à côté de son épouse bien-aimée, de l'assister dans son enseignement, de bénir ses œuvres, et de la secourir dans ses périls. Or, cette Providence salutaire, qui a constamment éclaté par beaucoup d'autres bienfaits innombrables, s'est manifestée principalement par les fruits abondants que l'univers chrétien a retirés des Conciles, nommément du Concile de Trente, bien qu'il ait été célébré en des temps mauvais. En effet, grâce à eux, on a vu les dogmes très-saints de la religion définis avec plus de précision et exposés avec plus de développements, les erreurs condamnées et arrêtées, la discipline ecclésiastique rétablie et raffermie avec plus de vigueur, le clergé excité à l'amour de la science et de la piété, des colléges établis pour préparer les adolescents à la sainte milice, enfin les mœurs du peuple chrétien restaurées par un enseignement plus attentif des fidèles, et par un plus fréquent usage des sacrements. En outre, on a vu, grâce aux Conciles, la communion rendue plus étroite entre les membres et la tête visible du corps mystique de Jésus-Christ, qui en recevait une plus grande vigueur ; les familles religieuses se multiplier ainsi que les autres institutions de la piété chrétienne ; et se maintenir constamment le zèle poussé jusqu'à l'effusion du sang, pour propager au loin dans tout l'univers le règne de Jésus-Christ.

Toutefois, en rappelant dans la joie de notre âme ces bienfaits et d'autres encore, que la divine Providence a accordés à l'Eglise, surtout par le dernier Concile, nous ne pouvons retenir l'expression de notre grande douleur à cause des maux très-graves survenus principalement parce que, chez un grand nombre, on a méprisé l'autorité de ce saint Synode et négligé ses sages décrets.

(*) *L'Echo du Cabinet de Lecture*, ayant donné plus de place qu'aucune autre Revue Canadienne aux affaires du Concile, veut compléter son œuvre et remplir son programme en reproduisant les actes officiels de la grande assemblée.

(†) Traduction empruntée à la *Revue du Monde Catholique*.

En effet, personne n'ignore qu'après avoir rejeté le divin magistère de l'Eglise, et les choses de la religion étant laissées ainsi au jugement de chacun, les hérésies proscrites par les Pères de Trente, se sont divisées peu à peu en sectes multiples séparées et se combattant entre elles, de telle sorte qu'un grand nombre ont perdu toute foi en Jésus-Christ. Elles en sont venues à ne plus tenir pour divine la sainte Bible elle-même, qu'elles affirmaient autrefois être la source unique et le seul juge de la doctrine chrétienne, et même l'assimiler aux fables mythiques.

C'est alors qu'a pris naissance et que s'est répandue au loin dans le monde cette doctrine du rationalisme qui, s'attaquant par tous moyens à la religion chrétienne parce qu'elle est une institution surnaturelle, s'efforce avec une grande ardeur d'établir le règne de ce qu'on appelle la raison pure et la nature, après avoir arraché le Christ, notre seul Seigneur et Sauveur, de l'âme humaine, de la vie et des mœurs des peuples. Or, après qu'on eut ainsi délaissé et rejeté la religion chrétienne, après qu'on eut nié Dieu et son Christ, l'esprit d'un grand nombre s'est jeté dans l'abîme du panthésime, du matérialisme et de l'athéisme, à ce point que, niant la nature rationnelle elle-même et toute règle du droit et du juste, ils s'efforcent de détruire les premiers fondements de la société humaine.

Il est donc arrivé que cette impiété, s'étant accrue de toutes parts, plusieurs des fils de l'Eglise catholique eux-mêmes s'écartaient du chemin de la vraie piété, et qu'en eux le sens catholique s'était amoindri par l'amoindrissement insensible des vérités. Car, entraînés par les diverses doctrines étrangères, et confondant malicieusement la nature et la grâce, la science humaine et la foi divine, ils s'efforcent de détourner de leur sens propre les dogmes que tient et enseigne la Sainte Eglise notre mère, et de mettre en péril l'intégrité et la sincérité de la foi.

Au spectacle de toutes ces calamités, comment se pourrait-il faire que l'Eglise ne fût émue jusqu'au fond de ses entrailles ? Car, de même que Dieu veut le salut de tous les hommes, et qu'ils arrivent à la connaissance de la vérité, de même que Jésus-Christ est venu afin de sauver ce qui était perdu et de rassembler dans l'unité les fils de Dieu qui étaient dispersés ; de même l'Eglise, établie par Dieu, mère et maîtresse des peuples, sait qu'elle se doit à tous, et elle est toujours disposée et préparée à relever ceux qui sont tombés, à soutenir les défaillants, à embrasser ceux qui reviennent à elle, à confirmer les bons et à les pousser vers la perfection. C'est pourquoi elle ne peut s'abstenir en aucun temps d'attester et de prêcher la vérité de Dieu qui guérit toutes choses ; car elle n'ignore pas qu'il lui a été dit : Mon esprit qui est en toi et mes paroles que j'ai posées sur tes lèvres, ne s'éloigneront jamais de tes lèvres, maintenant et pour l'éternité (1).

C'est pourquoi, nous attachant aux traces de nos prédécesseurs, et selon le devoir de notre charge apostolique, nous n'avons jamais cessé d'enseigner et de défendre la vérité catholique et de réprouver les doctrines perverses. Mais à présent, au milieu des évêques du monde entier siégeant avec nous et jugeant, réunis dans le Saint-Esprit par notre autorité en ce saint Synode, et appuyés sur la parole de Dieu écrite ou transmise par la tradition telle que nous l'avons reçue, saintement conservée et fidèlement exposée par l'Eglise catholique, nous avons résolu de professer et de déclarer du

(1) Is. LIX, 21.

haut de cette chaire de Pierre, en face de tous, la doctrine salutaire de Jésus-Christ en proscrivant et condamnant des erreurs contraires, au nom de l'autorité qui nous a été confiée par Dieu.

I.

DE DIEU, CRÉATEUR DE TOUTES CHOSES.

La sainte Eglise catholique, apostolique, romaine, croit et confesse qu'il y a un Dieu vrai et vivant, Créateur et Seigneur du ciel et de la terre, tout-puissant, éternel, immense, incompréhensible, infini par l'intelligence et la volonté, et par toute perfection; qui, étant une substance spirituelle unique, absolument simple et immuable, doit être prêché comme réellement et par essence distinct du monde, très-heureux en soi et de soi, et indiciblement élevé au-dessus de tout ce qui est et peut se concevoir en dehors de lui.

Ce seul vrai Dieu, par sa bonté et sa vertu toute-puissante, non pas pour augmenter son bonheur ou l'acquérir, mais pour manifester sa perfection par les biens qu'il distribue aux créatures, et par sa volonté pleinement libre, a créé de rien, dès le commencement du temps, l'une et l'autre créature, la spirituelle et la corporelle, l'angélique et la mondaine, et ensuite la créature humaine formée, comme étant pour ainsi dire commune, d'un esprit et d'un corps (1).

Or, Dieu protége et gouverne par sa providence tout ce qu'il a créé, atteignant avec force le monde, d'un bout à l'autre et disposant toutes choses avec suavité (2), car toutes choses sont nues et ouvertes devant ses yeux (3), et même ce qui doit arriver par l'action libre des créatures.

II.

DE LA RÉVÉLATION.

La même sainte Eglise notre mère tient et enseigne que Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être certainement connu par les lumières naturelles de la raison humaine, au moyen des choses créées ; car les choses de Dieu invisibles, sont devenues visibles depuis la création du monde, par les choses créées qui les manifestent à l'intelligence (4). Cependant il a plu à la sagesse et à la bonté de Dieu de se révéler lui-même à nous et de nous révéler les décrets de sa volonté par une autre voie, qui est la voie surnaturelle, selon ce que dit l'Apôtre : Dieu, qui a parlé à nos pères par les prophètes de plusieurs manières, nous a parlé en ces derniers temps et de nos jours par son Fils (5).

C'est à cette révélation divine que tous les hommes doivent de pouvoir, même dans l'état présent du genre humain, promptement connaître, d'une absolue certitude et sans aucun mélange d'erreur, celles des choses divines

(1) Concile de Latran IV, c. I *Firmiter.*
(2) Sagesse, VIII, 1.
(3) Hebr. IV, 13.
(4) Rom, I. 20.
(5) Hebr, I. 1-2.

qui ne sont pas de soi inaccessibles à la raison humaine. La révélation ne doit pas cependant être dite absolument nécessaire pour cette cause ; mais parce que Dieu, dans sa bonté infinie, a ordonné l'homme pour une fin surnaturelle, c'est-à-dire pour participer aux biens divins qui surpassent absolument l'intelligence de l'homme, car l'œil de l'homme n'a point vu, son oreille n'a point entendu, son cœur n'a pu s'élever à comprendre ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment (1).

Or, cette révélation surnaturelle, selon la foi de l'Eglise universelle qui a été proclamée par le saint Concile de Trente, est contenue dans les livres écrits et dans les traditions non écrites qui, reçues de la bouche de Jésus-Christ même par les apôtres, ou transmises comme par les mains des apôtres sous l'inspiration du Saint-Esprit, sont venues jusqu'à nous (2). Et ces livres de l'Ancien et du Nouveau Testament doivent être tenus pour saints et canoniques en entier dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont énumérés dans le décret du Concile de Trente et qu'ils se trouvent dans la vieille édition latine de la Vulgate. Ces livres, l'Eglise les tient pour saints et canoniques, non point parce que, composés par la seule habileté humaine, ils ont été ensuite approuvés par l'autorité de l'Eglise, non-seulement parce qu'ils contiennent la révélation sans erreur, mais parce que, écrits sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, ils ont Dieu pour auteur et ont été livrés comme tels à l'Eglise elle-même.

Mais parce que quelques hommes jugent mal ce que le saint Concile de Trente a décrété salutairement touchant l'interprétation de la divine Ecriture, afin de maîtriser les esprits en révolte, Nous, renouvelant le même décret, nous déclarons que l'esprit de ce décret est que sur les choses de la foi et des mœurs qui concernent l'édifice de la doctrine chrétienne, il faut tenir pour le vrai sens de la sainte Ecriture celui qu'a toujours tenu et que tient notre mère l'Eglise, à qui il appartient de déterminer le vrai sens et l'interprétation des saintes Ecritures ; en sorte qu'il n'est permis à personne d'interpréter l'Ecriture contrairement à ce sens, ou même contrairement au sentiment unanime des Pères.

CHAPITRE II.

DE LA FOI.

Puisque l'homme dépend tout entier de Dieu comme de son Créateur et Seigneur, puisque la raison créée est absolument soumise à la vérité increéée, nous sommes tenus de fournir à Dieu, par la foi, l'hommage complet de notre intelligence et de notre volonté. Or cette foi, qui est le commencement du salut de l'homme, l'Eglise catholique professe que c'est une vertu surnaturelle, par laquelle, avec l'inspiration de la grâce de Dieu, nous croyons vraies les choses qu'il nous a révélées, non pas à cause de la vérité intrinsèque des choses, perçue par les lumières de la raison, mais à cause de l'autorité de Dieu lui-même, qui nous les révèle et qui ne peut ni être trompé ni tromper. Car la foi, selon le témoignage de l'Apôtre,

(1) I Cor. II, 9.
(2) Concile de Trente, session IV. Décr. du Can. Script.

c'est la substance des choses qui font l'objet de l'espérance, la raison des choses qui ne paraissent pas (1).

Néanmoins, afin que l'hommage de notre foi fût en accord avec la raison, Dieu a voulu ajouter aux secours intérieurs de l'esprit-Saint les preuves extérieures de sa révélation, à savoir les faits divins et surtout les miracles et les prophéties, lesquels en montrant abondamment la toute-puissance et la science infinie de Dieu, sont des signes très-certains de la révélation divine et appropriés à l'intelligence de tous. C'est pour cela que Moïse et les prophètes, et surtout Notre-Seigneur Jésus-Christ ont fait tant de miracles et de prophéties d'un si grand éclat, pour cela qu'il est dit des apôtres : " Pour eux, s'en étant allés, ils prêchèrent partout avec la coopération du Seigneur, qui confirmait leur parole par les miracles qui suivaient (2)." Et encore : " Nous avons une parole prophétique certaine, à laquelle vous faites bien de prendre garde comme à une lumière qui luit dans un endroit ténébreux (3)."

Car, bien que l'assentiment de la foi ne soit pas un aveugle mouvement de l'esprit, personne cependant ne peut adhérer à la révélation évangélique, comme il le faut pour obtenir le salut, sans une illumination et une inspiration de l'Esprit-Saint qui donne à tous la suavité du consentement et de la croyance à la vérité (4). C'est pourquoi la foi en elle-même, alors même qu'elle n'opère pas par la charité, est un don de Dieu, et son acte est une œuvre qui se rapporte au salut, acte par lequel l'homme offre à Dieu lui-même une libre obéissance, en concourant et en coopérant à sa grâce à laquelle il pourrait résister.

Or, on doit croire d'une foi divine et catholique tout ce qui est contenu dans les saintes Ecritures et dans la tradition, et tout ce qui est proposé par l'Eglise comme vérité divinement révélée, soit en vertu d'un jugement solennel, soit dans l'exercice de son magistère ordinaire et universel.

Mais parce qu'il est impossible sans la foi de plaire à Dieu et d'entrer en partage avec ses enfants, personne ne se trouve justifié sans elle, et ne parvient à la vie éternelle s'il n'y a persévéré jusqu'à la fin. Et pour que nous puissions satisfaire au devoir d'embrasser la vraie foi et d'y demeurer constamment, Dieu, par son Fils unique, a institué l'Eglise et l'a pourvue de marques visibles de son institution, afin qu'elle puisse être reconnue de tous comme la gardienne et la maîtresse de la parole révélée. Car à l'Eglise catholique seule appartiennent ces caractères si nombreux et si admirables établis par Dieu pour rendre évidente la crédibilité de la foi chrétienne. Bien plus, l'Eglise par elle-même, avec son admirable propagation, sa sainteté éminente et son inépuisable fécondité pour tout bien, avec son unité catholique et son immuable stabilité, est un grand et perpétuel argument de crédibilité, un témoignage irréfragable de sa mission divine.

Et par là, comme un signe dressé au milieu des nations (5), elle attire à elle ceux qui n'ont pas encore cru, et elle apprend à ses enfants que la foi qu'ils professent repose sur un très-solide fondement.

A ce témoignage, s'ajoute le secours efficace de la vertu d'en haut. Car

---

(1) Hebr. XI. 1.

(2) Marc. XVI, 20.

(3) II Petr. I, 19.

(4) Syn. Araus. II. can. 7.

(5) Is. XI, 12.

le Seigneur très-miséricordieux excite et aide par sa grâce les errants, afin qu'ils puissent arriver à la connaissance de la vérité, et ceux qu'il a tirés des ténèbres à son admirable lumière, il les confirme par sa grâce, qui ne manque que lorsqu'on y manque, afin qu'ils demeurent dans cette même lumière. Ainsi toute autre est la condition de ceux qui ont adhéré à la vérité catholique par le don divin de la foi, et de ceux qui, conduits par les opinions humaines, suivent une fausse religion ; car ceux qui ont embrassé la foi sous le gouvernement de l'Eglise ne peuvent jamais avoir aucun juste motif de l'abandonner, et de révoquer en doute cette foi. C'est pourquoi, rendant grâce à Dieu le Père, qui nous a fait dignes de participer au sort des saints dans la lumière, ne négligeons pas un si grand avantage ; mais plutôt, les yeux attachés sur Jésus, l'auteur et le consommateur de la foi, gardons le témoignage inébranlable de notre espérance.

CHAPITRE IV.

DE LA FOI ET DE LA RAISON.

L'Eglise catholique a toujours tenu aussi et tient d'un consentement perpétuel qu'il existe un ordre double de connaissance, distinct non-seulement en principe, mais dans son objet : en principe, parce que dans l'un nous connaissons par la raison naturelle, dans l'autre par la foi divine ; objectivement, parce qu'en dehors des choses auxquelles la raison naturelle peut atteindre, il y a des mystères cachés en Dieu proposés à notre croyance, que nous ne pouvons connaître que par la révélation divine. C'est pourquoi l'Apôtre, qui atteste que Dieu est connu aux nations par les choses créées, dit cependant, à propos de la grâce et de la vérite qui a été faite par Jésus-Christ (1) : Nous parlons de la sagesse de Dieu en mystère, sagesse cachée que Dieu a prédestinée pour notre gloire avant les siècles, qu'aucun des princes de ce siècle n'a connue ; mais Dieu nous l'a révélée par son Esprit : car l'Esprit scrute toutes choses, même les profondeurs de Dieu (2). Et le fils unique lui-même rend témoignage au Père, de ce qu'il a caché ces choses aux sages et aux prudents et les a révélées aux petits (3).

Lorsque la raison, de son côté, éclairée par la foi ,cherche soigneusement, pieusement et prudemment, elle trouve, par le don de Dieu, quelque intelligence très-fructueuse des mystères, tant par l'analogie des choses qu'elle connaît naturellement que par le rapport des mystères entre eux et avec la fin dernière de l'homme, sans toutefois être jamais apte à les percevoir comme les vérités qui constituent son objet propre. Car les mystères divins surpassent tellement par leur nature l'intellect créé, que, bien que transmise par la révélation et reçus par la foi, ils demeurent encore couverts du voile de la foi elle-même, enveloppés comme dans un nuage, tant que nous voyageons en étrangers dans cette vie mortelle, hors de Dieu ; car nous marchons guidés par la foi et non par la vue (4).

Mais quoique la foi soit au-dessus de la raison, il ne peut jamais y avoir

(1) Jean. I, 17.
(2) Cor. II, 7-9.
(3) Math. XI, 25.
(4) II Cor. V, 7.

de véritable désaccord entre la foi et la raison ; car c'est le même Dieu qui révèle les mystères et communique la foi, qui a répandu dans l'esprit humain la lumière de la raison, et Dieu ne peut se nier lui-même, ni le vrai contredire jamais au vrai. Cette apparence imaginaire de contradiction vient principalement ou de ce que les dogmes de la foi n'ont pas été compris et exposés suivant l'esprit de l'Eglise, ou de ce que les erreurs des opinions sont prises pour les jugements de la raison. Nous déclarons donc toute proposition contraire à une vérité attestée par la foi, absolument fausse (1). Or, l'Eglise qui a reçu, avec la mission apostolique d'enseigner, le mandat de garder le dépôt de la foi, tient aussi de Dieu le droit et la charge de proscrire la fausse science, afin que nul ne soit trompé par la philosophie et la vaine sophistique (2). C'est pourquoi tous les chrétiens fidèles non-seulement ne doivent pas défendre comme des conclusions certaines de la science, les opinions qu'on sait être contraires à la doctrine de la foi, surtout lorsqu'elles ont été réprouvées par l'Eglise ; mais encore ils sont tenus de les tenir bien plutôt pour des erreurs qui se couvrent de l'apparence trompeuse de la vérité.

Et non-seulement la foi et la raison ne peuvent jamais être en désaccord, mais elles se prêtent un mutuel secours ; la droite raison démontre les fondements de la foi, et éclairée par sa lumière, développe la science des choses divines ; la foi délivre et prémunit la raison des erreurs, et l'enrichit d'une connaissance multipliée. Bien loin donc que l'Eglise soit opposée à l'étude des arts et des sciences humaines, elle la favorise et la propage de mille manières. Car elle n'ignore ni ne méprise les avantages qui en résultent pour la vie des hommes ; bien plus, elle reconnaît que les sciences et les arts venus de Dieu, le maître des sciences, s'ils sont dirigés convenablement, doivent de même conduire à Dieu, avec l'aide de sa grâce ; et elle ne défend pas assurément que chacune de ces sciences dans sa sphère, ne se serve de ses propres principes et de sa méthode particulière ; mais tout en reconnaissant cette juste liberté, elle veille avec soin pour les empêcher de se mettre en opposition avec la doctrine divine, en admettant des erreurs ou en dépassant leurs limites respectives pour envahir et troubler ce qui est du domaine de la foi.

Car la doctrine de la foi que Dieu a révélée n'a pas été présentée aux hommes comme une invention philosophique qu'ils auraient à perfectionner, mais elle a été transmise comme un dépôt divin à l'Epouse du Christ pour être fidèlement gardée et infailliblement enseignée. Aussi doit-on toujours retenir le sens des dogmes sacrés que la sainte mère l'Eglise a déterminé une fois pour toutes, et ne jamais s'en écarter, sous prétexte et au nom d'une compréhension plus haute de ces dogmes.

Croisse donc et se multiplie abondamment, dans chacun comme dans tous, chez tout homme aussi bien que dans toute l'Eglise, durant le cours des âges et des siècles, l'intelligence, la science et la sagesse ; mais seulement dans sa ligne, c'est-à-dire de telle sorte que le dogme, le sens, la pensée, restent toujours les mêmes (3).

---

(1) Concile de Latran, V, Bulle *Apostolici regiminis*.

(2) Coloss. II, 8.

(3) Vincent de Lérins, Common., n, 28.

CANONS

I.

DU CRÉATEUR DE TOUTES CHOSES.

1. Si quelqu'un nie un seul vrai Dieu créateur et maître des choses visibles et invisibles ; qu'il soit anathème.

2. Si quelqu'un ne rougit pas d'affirmer qu'en dehors de la matière il n'y a rien ; qu'il soit anathème.

3. Si quelqu'un dit qu'il n'y a qu'une seule et même substance ou essence de Dieu et de toutes choses ; qu'il soit anathème.

4. Si quelqu'un dit que les choses finies, soit corporelles, soit spirituelles, ou du moins les spirituelles, sont émanées de la substance divine :

Ou que la divine essence par la manifestation ou l'évolution d'elle-même devient toutes choses ;

Ou enfin que Dieu est l'Etre universel et indéfini qui, en se déterminant lui-même, constitue l'universalité des choses en genres, espèces et individus ; qu'il soit anathème.

5. Si quelqu'un ne confesse pas que le monde et que toutes les choses qui y sont contenues, soit spirituelles, soit matérielles, ont été, quant à toute leur substance, produites du néant par Dieu ;

Ou dit que Dieu a créé, non par sa volonté libre de toute nécessité, mais aussi nécessairement que nécessairement il s'aime lui-même ;

Ou nie que le monde ait été fait pour la gloire de Dieu ; qu'il soit anathème.

II.

DE LA RÉVÉLATION.

1. Si quelqu'un dit que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et maître, ne peut pas être connu avec certitude, par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des choses qui ont été créées ; qu'il soit anathème.

2. Si quelqu'un dit qu'il ne peut pas se faire, ou qu'il ne convient pas que l'homme soit instruit par la révélation divine de Dieu et du culte qui doit lui être rendu ; qu'il soit anathème.

3. Si quelqu'un dit que l'homme ne peut pas être divinement élevé à une connaissance et à une perfection qui dépasse sa nature, mais qu'il peut et doit arriver de lui-même à la possession de toute vérité et de tout bien par un progrès continu ; qu'il soit anathème.

4. Si quelqu'un ne reçoit pas dans leur intégrité, avec toutes leurs parties, comme sacrés et canoniques, les livres de l'Ecriture, comme le saint Concile de Trente les a énumérés, ou nie qu'ils soient divinement inspirés ; qu'il soit anathème.

III.

DE LA FOI.

1. Si quelqu'un dit que la raison humaine est indépendante, de telle sorte que la foi ne peut pas lui être commandée par Dieu ; qu'il soit anathème.

2. Si quelqu'un dit que la foi divine ne se distingue pas de la science naturelle de Dieu et des choses morales, et que par conséquent il n'est pas requis pour la foi divine, que la vérité révélée soit crue à cause de l'autorité de Dieu, qui en a fait la révélation ; qu'il soit anathème.

3. Si quelqu'un dit que la révélation divine ne peut devenir croyable par des signes extérieurs, et que par conséquent les hommes ne doivent être amenés à la foi que par la seule expérience intérieure de chacun d'eux, ou par l'inspiration privée ; qu'il soit anathème.

4. Si quelqu'un dit qu'il ne peut y avoir de miracle, et, par conséquent, que tous les récits de miracles, même ceux que contient l'Ecriture sacrée, doivent être relégués parmi les fables ou les mythes ; ou que les miracles ne peuvent jamais être connus avec certitude et que l'origine divine de la religion chrétienne n'est pas valablement prouvée par eux ; qu'il soit anathème.

5. Si quelqu'un dit que l'assentiment de la foi chrétienne n'est pas libre, mais qu'il est produit nécessairement par les arguments de la raison humaine ; ou que la grâce de Dieu n'est nécessaire que pour la foi vivante qui opère par la charité ; qu'il soit anathème.

6. Si quelqu'un dit que les fidèles et ceux qui ne sont pas encore parvenus à la foi seule véritable sont dans une même situation, de telle sorte que les catholiques peuvent avoir de justes motifs de mettre en doute la foi qu'ils ont reçue sous le magistère de l'Eglise, en suspendant leur assentiment jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la démonstration scientifique de la crédibilité et de la vérité de leur foi ; qu'il soit anathème.

IV.

DE LA FOI ET DE LA RAISON.

1. Si quelqu'un dit que dans la révélation divine il n'y a aucun mystère promptement dit, mais que tous les dogmes de la foi peuvent être compris et démontrés par la raison convenablement cultivée au moyen des principes naturels ; qu'il soit anathème.

2. Si quelqu'un dit que les sciences humaines doivent être traitées avec une telle liberté que l'on puisse tenir pour vraies leurs assertions, quand même elles seraient contraires à la doctrine révélée ou que l'Eglise ne les peut proscrire ; qu'il soit anathème.

3. Si quelqu'un dit qu'il peut se faire qu'on doive quelquefois, selon le progrès des sciences, donner aux dogmes proposés par l'Eglise un autre sens que celui qu'a entendu et qu'entend l'Eglise ; qu'il soit anathème.

C'est pourquoi, remplissant le devoir de notre suprême charge pastorale, Nous conjurons par les entrailles de Jésus-Christ, et par l'autorité de ce même Dieu, notre Sauveur, Nous ordonnons à tous les fidèles du Christ, et surtout à ceux qui sont à leur tête ou qui sont chargés de la mission d'enseigner, qu'ils apportent tout leur zèle et tous leurs soins à écarter et à éliminer ces erreurs de la sainte Eglise, et à propager la très-pure lumière de la foi.

Mais, parce que ce n'est pas assez d'éviter le péché d'hérésie, si on ne fuit aussi diligemment les erreurs qui s'en rapprochent plus ou moins, nous avertissons tous les chrétiens qu'ils ont le devoir d'observer les Constitutions et les décrets par lesquels le Saint-Siège a proscrit et condamné les opinions perverses de ce genre, qui ne sont pas énumérées ici tout au long.

Constitutio Dogmatica de fide Catholica.

PIUS EPISCOPUS

SERVUS SERVORUM DEI

SACRO APPROBANTE CONCILIO, AD PERPETUAM REI MEMORIAM.*

Dei Filius et generis humani redemptor Dominus Noster Jesus Christus, ad Patrem cœlestem rediturus, cum Ecclesia sua in terris militante, omnibus diebus usque ad consummationem sæculi futurum se esse promisit. Quare dilectæ sponsæ præsto esse, adsistere docenti, operanti benedicere, periclitanti opem ferre, nullo unquam tempore destitit. Hæc vero salutaris ejus providentia, cum ex aliis beneficiis nnumeris continenter apparuit, tum iis manifestissime comperta est fructibus, qui orbi christiano e Conciliis œcumenicis ac nominatim e Tridentino, iniquis licet temporibus celebrato, amplissimi provenerunt. Hinc enim sanctissima religionis dogmata pressius definita uberiusque exposita, errores damnati atque cohibiti; hinc ecclesiastica disciplina restituta firmiusque sancita, promotum qui orbi in Clero scientiæ et piatis studium, parata adolescentibus ad sacram militiam educandis collegia, Christiani denique populi mores, et accuratiure fidelium eruditione, et frequentiore sacramentorum usu instaurati. Hinc præterea arctior membrorum cum visibili Capite communio, universoque corpori Christi mystico additus vigor; hinc relireligiosæ multiplicatæ familiæ, aliaque Christianæ pietatis instituta; hinc ille etiam assiduus et usque ad sanguinis effusionem constans ardor in Christi regno late per orbem propagando.

Verumtamen hæc aliaque insignia emolumenta, quæ per ultimam maxime œcumenicam Synodum divina clementia Ecclesiæ largita est, dum grato, quo par est, animo recolimus, acerbum compescere haud possumus dolorem ob mala gravissina inde potissimum orta, quod ejusdem sacrosanctæ Synodi apud permultos vel auctoritas contempta, vel sapientissima neglecta fuere decreta.

Nemo enim ignorat, hæreses, quas Tridentini Patres proscripserunt, dum, rejecto divino Ecclesiæ magisterio, res ad religionem spectantes privati cujusvi judicio permitterentur, in sectas paulatim dissolutas esse multiplices, quibus inter se dissentientibus et concertantibus, omnis tandem in Christum fides apud non paucos labefactata est. Itaque ipsa sacra Biblia, quæ antea Christianæ doctrinæ unicus fons et judex asserebantur, jam non pro divinis haberi, imo mythicis commentis accenseri cœperunt.

Tum nata est et late nimis per orbem vagata illa rationalismi seu naturalismi doctrina, quæ religioni Christianæ utpote supernaturali instituto per omnia adversans, summo studio molitur, ut Christo, qui solus Dominus et Salvator noster est, a mentibus humanis, a vita et moribus populorum excluso, meræ quod vocant rationis vel naturæ regnum stabiliatur. Relicta autem projectaque Christiana religione, negato vero Deo et Christo ejus, prolapsa tandem est multorum mens in pantheismi, materialismi, atheismi barathrum, ut jam ipsam rationalem naturam, omnemque justi rectique normam negantes, ima humanæ societatis fundamenta diruere connitantur.

Hac porro impietate circumquaque grassante, infeliciter contigit, ut plures etiam e catholicæ Ecclesiæ filiis a via veræ pietatis aberrarent, in iisque, diminutis paulatim veritatibus, sensus catholicus attenuaretur. Variis enim ac peregrinis doctrinis abducti, naturam et gratiam, scientiam humanam et fidem divinam perperam commiscentes, genuinum sensum dogmatum, quem tenet ac docet sancta mater Ecclesia, depravare, integritatemque et sinceritatem fidei in periculum adducere comperiuntur.

Quibus omnibus perspectis, fieri quî potest, ut non commoveantur intima Ecclesiæ viscera? Quemadmodum enim Deus vult omnes homines salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire; quemadmodum Christus venit, ut salvum faceret quod perierat, et filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum; ita Ecclesia, a Deo populorum mater et magistra constituta, omnibus debitricem se novit, ac lapsos erigere, labantes sustinere, revertentes amplecti, confirmare bonos et ad meliora provehere parata semper et intenta est. Quapropter nullo tempore a Dei veritate, quæ sanat omnia, testanda et prædicanda quiescere potest, sibi dictum esse non ignorans: Spiritus meus, qui est in te, et verba mea, quæ posui in ore tuo, non recedent de ore tuo amodo et usque in sempiternum.

Nos itaque, inhærentes prædecessorum nostrorum vestigiis, pro supremo nostro Apostolico munere veritatem catholicam docere ac tueri, perversasque doctrinas reprobare nunquam intermisimus. Nunc autem sedentibus Nobiscum et judicantibus universi orbis Episcopis, in hanc œcumenicam Synodum auctoritate nostra in Spiritu sancto congregatis,

* cette constitution dogmatique a été promulguée le 24 Avril, 1870.

innixi Dei verbo scripto et tradito, prout ab Ecclesia cotholica sancte custoditum et genuine expositum accepimus, ex hac Petri Cathedra in conspectu omnium salutarem Christi doctrinam profiteri et declarare constituimus, adversis erroribus potestate nobis a Deo tradita proscriptis atque damnatis.

CAPUT I

DE DEO RERUM OMNIUM CREATORE.

Sancta Catholica Apostolica Romana Ecclesia credit et confitetur, unum esse Deum, verum et vivum, creatorem ac dominum cœli et terræ, omnipotentem, æternum, immensum, incomprehensibilem, intellectu ac voluntate omnique perfectione infinitum ; qui cum sit una singularis, simplex omnino et incommutabilis substantia spiritualis, prædicandus est re et essentia a mundo distinctus, in se et ex se beatissimus, et super omnia, quæ præter ipsum sunt et concipi posunt, ineffabiliter excelsus.

Hic solus verus Deus bonitate sua et omnipotenti virtute non ad augendam suam beatitudinem, nec ad acquirendam, sed ad manifestandam perfectionem suam per bona, quæ creaturis impertitur, liberrimo consilio simul ab initio temporis, utramque de nihilo condidit creaturam, spiritualem et corporalem, angelicam videlicet et mundanam, ac deinde humanam quasi communem ex spiritu et corpore constitutam.

Universa vero, quæ condidit, Deus providentia sua tuetur atque gubernat, attingens a fine usque ad finem fortiter, et disponens omnia suaviter. Omnia enim nuda et aperta sunt oculis ejus, ea etiam, quæ libera creaturarum actione futura sunt.

CAPUT II.

DE REVELATIONE.

Eadem sancta mater Ecclesia tenet et docet, Deum, rerum omnium principium et finem, naturali humanæ rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse ; invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt intellecta, conspiciuntur : attamen placuisse ejus sapientiæ et bonitati, alia, eaque supernaturali via se ipsum ac æterna voluntatis suæ decreta humano generi revelare, dicente Apostolo : Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis, novissime, diebus istis locutus est nobis in Filio.

Huic divinæ revelationi tribuendum quidem est, ut ea, quæ in rebus divinis humanæ rationi per se impervia non sunt, in præsenti quoque generis humani conditione ab omnibus expedite, firma certitudine et nullo admixto errore, cognosci possint. Non hac tamen de causa revelatio obsolùte necessaria dicenda est, sed quia Deus ex infinita bonitate sua ordinavit hominem ad finem supernaturalem, ad participanda scilicet bona divina, quæ humanæ mentis intelligentiam omnino superant ; siquidem oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis, qui diligunt illum.

Hæc porro supernaturalis revelatio, secundum universalis Ecclesiæ fidem, a sancta Tridentina Synodo declaratam, continetur in libris scriptis et sine scripto traditionibus, quæ ipsius Christi ore ab Apostolis, Spiritu sancto dictante, quasi per manus traditæ, ad nos usque pervenerunt. Qui quidem veteris et novi Testamenti libri integri cum omnibus suis partibus, prout in ejusdem Concilii decreto recensentur, et in veteri vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis suscipiendi sunt. Eos vero Ecclesia pro sacris et canonicis habet, non ideo quod sola humana industria concinnati, sua deinde auctoritate sint approbati ; nec ideo duntaxat, quod revelationem sine errore contineant ; sed propterea quod, Spiritu sancto inspirante, conscripti Deum habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiæ traditi sunt.

Quoniam vero, quæ sancta Tridentina Synodus de interpretatione divinæ Scripturæ ad coercenda petulentia ingenia salubriter decrevit, a quibusdam hominibus prave exponuntur, nos, idem decretum renovantes, hanc illius mentem esse declaramus, ut in rebus fidei et morum, ad ædificationem doctrinæ Christianæ pertinentium, is pro vero sensu sacræ Scripturæ habendus sit, quem tenuit ac tenet sancta mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione Scripturarum Sanctarum ; atque ideo nemini licere contra hunc sensum, aut etiam contra unanimem consensum Patrum, ipsam Scripturam sacram interpretari.

CAPUT III.

DE FIDE.

Quum homo a Deo tanquam creatore et domino suo totus dependeat, et ratio creata increatœ Veritati penitus subjecta sit, plenum revelanti Deo intellectus et voluntatis obsequium fide præstare tenemur. Hanc vero fidem, quæ humanæ salutis initium est, Ecclesia catholica profitetur virtutem esse supernaturalem qua, Dei aspirante et adjuvante gratia,

ab eo revelata vera esse credimus non propter intrinsecam rerum veritatem naturali rationis lumine perspectam, sed propter auctoritatem ipsius Dei revelantis, qui nec falli nec fallere potest. Est enim fides, testante Apostolo, sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.

Ut nihilominus fidei nostræ obsequium rationi consentaneum esset, voluit Deus cum internis Spiritus sancti auxiliis, externa jungi revelationis suæ argumenta, facta scilicet divina, atque imprimis miracula et prophetias, quæ cum Dei omnipotentiam et infinitam scientiam luculenter commonstrent, divinæ revelationis signa sunt certissima et omnium intelligentiæ accommodata. Quare tum Moyses et Prophetæ, tum ipse maxime Christus Dominus multa et manifestissima miracula et prophetias ediderunt; et de Apostolis legimus: Illi autem profecti prædicaverunt ubique, Domino cooperante, et sermonem confirmante, sequentibus signis. Et rursum scriptum est: Habemus firmiorem propheticum sermonem, cui bene facitis attendentes quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco.

Licet autem fidei assensus nequaquam sit motus animi cæcus: nemo tamen evangelicæ prædicationi consentire potest, sicut oportet ad salutem consequendam, absque illuminatione et inspiratione Spiritus Sancti, qui dat omnibus suavitatem in consentiendo et credendo veritati. Quare fides ipsa in se, etiamsi per charitatem non operetur, donum Dei est, et actus ejus est opus ad salutem pertinens, quo homo liberam præstat ipsi Deo obedientiam, gratiæ ejus, cui resistere posset, consentiendo et cooperando.

Porro fide divina et catholica ea omnia credenda sunt, quæ in verbo Dei scripto vel tradito continentur, et ab Ecclesia sive solemni judicio sive ordinario et universali magisterio tamquam divinitus revelata credenda proponuntur.

Quoniam vero sine fide impossibile est placere Deo, et ad filiorum ejus consortium pervenire; ideo nemini unquam sine illa contigit justificatio, nec ullus, nisi in ea perseveraverit usque in finem, vitam æternam assequetur. Ut autem officio veram fidem amplectendi, in eaque constanter perseverandi satisfacere possemus, Deus per Filium suum unigenitum Ecclesiam instituit, suæque institutionis manifestis notis instruxit, ut ea tamquam custos et magistra verbi revelati ab omnibus posset agnosci. Ad solam enim catholicam Ecclesiam ea pertinent omnia, quæ ad evidentem fidei Christianæ credibilitatem tam multa et tam mira divinitus sunt disposita. Quin etiam Ecclesia per se ipsa, ob suam nempe admirabilem propagationem, eximiam sanctitatem et inexhaustam in omnibus bonis fœcunditatem, ob catholicam unitatem, invictamque stabilitatem, magnum quoddam et perpetuum est motivum credibilitatis et divinæ suæ legationis testimonium irrefragabile.

Quo fit, ut ipsa veluti signum levatum in nationes, et ad se invitet qui nondum crediderunt, et filios suos certiores faciat, firmissimo niti fundamento fidem, quam profitentur. Cui quidem testimonio efficax subsidium accedit ex superna virtute. Etenim benignissimus Dominus et errantes gratia sua excitat atque adjuvat, ut ad agnitionem veritatis venire possint; et eos, quos de tenebris transtulit in admirabile lumen suum, in hoc eodem lumine ut perseverent, gratia sua confirmat, non deserens, nisi deseratur. Quocirca minime par est conditio eorum, qui per cœleste fidei donum catholicæ veritati adhæserunt, atque eorum, qui ducti opinionibus humanis, falsam religionem sectantur; illi enim, qui fidem sub Ecclesiæ magisterio susceperunt, nullam unquam habere possunt justam causam mutandi, aut in dubium fidem eamdem revocandi. Quæ cum ita sint, gratias agentes Deo Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine, tantam ne negligamus salutem, sed aspicientes in auctorem fidei et consummatorem Jesum, teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem.

CAPUT IV.

DE FIDE ET RATIONE.

Hoc quoque perpetuus Ecclesiæ consensus tenuit et tenet, duplicem esse ordinem cognitionis, non solum principio, sed objecto etiam distinctum: principio quidem, quia in altero naturali ratione, in altero fide divina cognoscimus; objecto autem, quia præter ea, ad quæ naturalis ratio pertingere potest, credenda nobis proponuntur mysteria in Deo abscondita, quæ, nisi revelata divinitus, innotescere non possunt. Quocirca Apostolus, qui a gentibus Deum per ea, quæ facta sunt, cognitum esse testatur, disserens tamen de gratia et veritate, quæ per Jesum Christum facta est pronuntiat: Loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram, quam nemo principum hujus sæculi cognovit: nobis autem revelavit Deus per Spiritum suum: Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei. Et ipse Unigenitus confitetur Patri, quia abscondit hæc a sapientibus et prudentibus, et revelavit ea parvulis.

Ac ratio quidem, fide illustrata, cum sedulo, pie et sobrie quærit, aliquam, Deo dante, mysteriorum intelligentiam eamque fructuosissimam assequitur, tum ex eorum, quæ naturaliter cognoscit, analogia, tum e mysteriorum ipsorum nexu inter se et cum fine hominis

ultimo ; nunquam tamen idonea redditur ad ea perspicienda instar veritatum, quæ proprium ipsius objectum constituunt. Divina enim mysteria suapte natura intellectum creatum sic excedunt, ut etiam revelatione tradita et fide suscepta, ipsius tamen fidei velamine contecta et quadam quasi caligine obvoluta maneant, quamdiu in hac mortali peregrinamur a Domino : per fidem enim ambulamus, et non per speciem.

Verum etsi fides sit supra rationem, nulla tamen unquam inter fidem et rationem vera dissensio esse potest : cum idem Deus, qui mysteria revelat et fidem infundit, animo humano rationis lumen indiderit ; Deus autem negare seipsum non possit, nec verum vero unquam contradicere. Inanis autem hujus contradictionis species inde potissimum oritur, quod vel fidei dogmata ad mentem Ecclesiæ intellecta et exposita non fuerint, vel opinionum commenta pro rationis effatis habeantur. Omnem igitur assertionem veritati illuminatæ fidei contrariam omnino falsam esse definimus. Porro Ecclesia, quæ una cum apostolico munere docendi, mandatum accepit fidei depositum custodiendi, jus etiam et officium divinitus habet falsi nominis scientiam proscribendi. ne quis decipiatur per philosophiam, et inanem fallaciam. Quapropter omnes Christiani fideles hujusmodi opiniones, quæ fidei doctrinæ contrariæ esse cognoscuntur, maxime si ab Ecclesia reprobatæ fuerint, non solum prohibentur tanquam legitimas scientiæ conclusiones defendere, sed pro erroribus potius, qui fallacem veritatis speciem præ se ferant, habere tenentur omnino.

Neque solum fides et ratio inter se dissedere nunquam possunt, sed opem quoque sibi mutuam ferunt, cum recta ratio fidei fundamenta demonstret ejusque lumine illustrata rerum divinarum scientiam excolat ; fides vero rationem ab erroribus liberet ac tueatur, eamque multiplici cognitione instruat. Quapropter tantum abest, ut Ecclesia humanarum artium et disciplinarum culturæ obsistat, ut hanc multis modis juvet atque promoveat. Non enim commoda ab iis ad hominum vitam dimanantia aut ignorat aut despicit ; fatetur imo, eas, quemadmodum a Deo, scientiarum Domino, profectæ sunt, ita si rite pertractentur, ad deum juvante ejus gratia, perducere. Nec sane ipsa vetat, ne hujusmodi disciplinæ in suo quæque ambitu propriis utantur principiis et propria methodo ; sed justam hanc libertatem agnoscens ; id sedulo cavet, ne divinæ doctrinæ repugnando errores in se suscipiant, aut fines proprios transgressæ, ea, quæ sunt fidei, occupent et perturbent.

Neque enim fidei doctrina, quam Deus revelavit, velut philosophicum inventum proposita est humanis ingeniis perficienda, sed tanquam divinum depositum Christi Sponsæ tradita, fideliter custodienda et infaillibiliter declaranda. Hinc sacrorum quoque dogmatum is sensus perpetuo est retinendus, quem semel declaravit sancta mater Ecclesia, nec unquam ab eo sensu, altioris intelligentiæ specie et nomine, recedendum. Crescat igitur et multum vehementerque proficiat, tam singulorum, quam omnium, tam unius hominis, quam totius Ecclesiæ, ætatum ac sæculorum gradibus, intelligentia, scientia, sapientia : sed in suo duntaxat genere, in eodem scilicet dogmate, eodem sensu, eademque sententia.

CANONES.

I.

DE DEO RERUM OMNIUM CREATORE.

1. Si quis unum verum Deum visibilium creatorem et dominum negaverit : anathema sit.

2. Si quis præter materiam nihil esse affirmare erubuerit ; anathema sit.

3. Si quis dixerit, unam eamdemque esse Dei et rerum omnium subtantiam vel essentiam, anathema sit.

4. Si quis dixerit, res finitas, tum corporeas tum spirituales, aut saltem spirituales, et divina substantia emanasse ;

aut divinam essentiam suï manifestatione vel evolutione fieri omnia ;

aut denique Deum esse ens universale seu indefinitum, quod sese determinando constituat rerum universitatem in genera, species et individua distinctam ; anathema sit.

5. Si quis non confiteatur, mundum, resque omnes, quæ in eo continentur, et spirituales et materiales, secundum totam suam substantiam a Deo ex nihilo esse productas ;

aut Deum dixerit non voluntate ab omni necessitate libera, sed tam necessario creasse, quam necessario amat seipsum ;

aut mundum ad Dei gloriam conditum esse negaverit ; anathema sit.

II.

DE REVELATIONE.

1. Si quis dixerit, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum, per ea, quæ facta sunt, naturali rationis humanæ lumine certo cognosci non posse ; anathema sit.

2. Si quis dixerit, fieri non posse, aut non expedire, ut per revelationem divinam homo de Deo, cultuque ei exhibendo edoceatur; anathema sit.

3. Si quis dixerit, hominem ad cognitionem et perfectionem, quæ naturalem superet, divinitus evehi non posse, sed ex seipso ad omnis tamdem veri et boni possessionem jugi profectu pertingere posse et debere; anathema sit.

4. Si quis sacræ Scripturæ libros integros cum omnibus suis partibus, prout illos sancta Tridentina Synodus recensuit, pro sacris et canonicis non susceperit, aut eos divinitus inspiratos esse negaverit; anathema sit.

III.

DE FIDE.

1. Si quis dixerit, rationem humanam ita independentem esse, ut fides ei a Deo imperari non possit; anathema sit.

2. Si quis dixerit, fidem divinam a naturali de Deo et rebus moralibus scientia non distingui, ac propterea ad fidem divinam non requiri, ut revelata veritas propter auctoritatem Dei revelantis credatur; anathema sit.

Si quis dixerit, revelationem divinam externis signis credibilem fieri non posse, ideoque sola interna cujusque experientia aut inspiratione privata homines ad fidem movere debere; anathema sit.

4. Si quis dixerit, miracula nulla fieri posse, proindeque omnes de iis narrationes, etiam in sacra Scriptura contentas, inter fabulas vel mythos ablegandas esse: aut miracula certo cognosci nunquam posse, nec iis divinam religionis Christianæ originem rite probari; anathema sit.

Si quis dixerit, assensum fidei Christianæ non esse liberum, sed argumentis humanæ rationis necessario produci; aut ad solam fidem vivam, quæ per charitatem operatur gratiam Dei necessariam esse; anathema sit.

6. Si quis dixerit, parem esse conditionem fidelium atque eorum, qui ad fidem unice veram nondum pervenerunt, ita ut catholici justam causam habere possint, fidem, quam sub Ecclesiæ magistero jam susceperunt, assensu suspenso in dubium vocandi, donec demonstrationem scientificam credibilitatis et veritatis fidei suæ absolverint; anathema sit.

IV.

DE FIDE ET RATIONE.

1. Si quis dixerit in revelatione divina nulla vera et proprie dicta mysteria contineri, sed universa fidei dogmata posse per rationem rite excultam naturalibus principiis intelligi et demonstrari; anathema sit.

2. Si quis dixerit, disciplinas humanas ea cum libertate tranctandas esse, ut earum assertiones, etsi doctrinæ revelatæ adversentur, tanquam veræ retineri, neque ab Ecclesia proscribi possint; anathema sit.

3. Si quis dixerit, fieri posse, ut dogmatibus ab Ecclesia propositis, aliquando secundum progressum scientiæ sensus tribuendus sit alius ab eo, quem intellexit et intelligit Ecclesia; anathema sit.

Itaque supremi pastolaris nostri officii debitum exequentes, omnes Christi fideles, maxime vero eos, qui præsunt vel docendi munere funguntur, per viscera Jesu Christi obtestamur, necnon ejusdem Dei et Salvatoris nostri auctoritate jubemus, ut ad hos errores a sancta Ecclesia arcendos et eliminandos, atque purissimæ fidei lucem pandendam studium et operam conferant.

Quoniam vero satis non est hæreticam pravitatem devitare, nisi ii quoque errores diligenter fugiantur, qui ad illam plus minusve accedunt; omnes officii monemus, servandi etiam Constitutiones et Decreta, quibus pravæ ejusmodi opiniones, quæ isthic diserte non enumerantur, ab hac Sancta Sede proscriptæ et prohibitæ sunt.

REVUE SCIENTIFIQUE.

Une Conférence de M. Tyndall sur la poussière.—La semence des maladies contagieuses.—Les respirateurs de coton.—M. Wastyn et ses grilles enflammées pour l'assainissement des salles de malades.—Progrès faits et à faire.—La vie est-elle éteinte après la décapitation.—Un rêve de 72 heures.

L'air, malgré sa transparence et sa pénétrabilité, est chargé d'une immense quantité de corpuscules invisibles. Est-ce que chacun ne l'a pas reconnu en entrant dans un endroit obscur que traverse un rayon de lumière ? On est tout surpris alors, en regardant celui-ci, de l'infinie variété de tout ce qui y voltige, s'abaisse ou monte, en formant des flots irisés et étincelants.

Ces poussières, depuis un petit nombre d'années, et plus spécialement depuis quelques mois, sont devenues un sujet de discussions intéressantes parmi les savants. A Londres, Tyndall en a fait l'objet d'une de ces brillantes conférences qui réunissent l'élite de la société anglaise.

L'habile expérimentateur rend la poussière visible en introduisant les gaz qui l'entraînent dans des tubes de verre traversés par un faisceau de lumière électrique. Ces tubes, vus latéralement, paraissent éclairés s'ils contiennent de la poussière, et n'offrent aucune illumination quand on y fait le vide, ou quand ils contiennent un gaz parfaitement filtré. Or, première observation, l'air n'est pas dépouillé de sa poussière quand il a traversé les tubes à acide sulfurique et à potasse caustique employés dans les laboratoires de chimie pour dessècher et purifier les gaz. Il est plus facile d'enlever à un gaz son humidité que sa poussière. Bien des chimistes ne s'en doutent probablement pas.

Deuxième observation : l'immense majorité des poussières atmosphériques est combustible et par conséquent organique, car on produit l'obscurité dans le tube en faisant passer l'air au travers d'un brûleur en platine incandescent.

Troisième observation ; les gaz complètement débarrassés de particules flottantes, étant versés dans l'air ordinaire éclairé, y produisent l'effet de tourbillons de fumée noire. Ce noir, loin d'être un corps obscur, est simplement le noir des espaces stellaires, c'est-à-dire le manque de dispersion de la lumière par une poussière.

Quatrième observation : le meilleur filtre pour purifier l'air de la poussière est un tampon de ouate de coton. Les étoffes plucheuses agissent d'une manière analogue.

Or, l'expérience a prouvé que les fermentations et putréfactions sont dues à l'action de ferments, organismes miscroscopiques vivants qui envahissent les tissus quand ils y trouvent des conditions de vie.

M. Tyndall, à cette occasion, a rendu justice aux beaux travaux de M.

Pasteur sur les fermentations, et s'est déclaré partisan de sa théorie des germes, opposée à celle des prétendues générations spontanées.

Mais, cette théorie étant posée, l'orateur en a tiré toutes les conséquences ; les maladies épidémiques et infectieuses sont des fermentations ; elles se propagent très-probablement par la poussière que nous respirons, et que l'expérience du tube illuminé nous rend visible à l'entrée et à la sortie de nos poumons. Il y a parallélisme parfait entre les phénomènes des maladies contagieuses et ceux de la vie. Ces maladies répandent littéralement leurs semences, qui se développent et se reproduisent à leur tour sur d'autres malades, finissant par prendre possession de populations entières.

Les abcès et les blessures sont infectés par les instruments du chirurgien, couverts de poussière invisible. Le pus, d'abord dépourvu de toute trace d'organisation, se trouve, après quelques opérations, fourmiller d'organismes microscopiques appelés *vibrions*.

Un ennemi connu est déjà à demi vaincu. S'il est prouvé que la théorie des germes soit vraie, elle donnera à nos efforts pour combattre le mal une direction précise qu'ils n'avaient pas auparavant.

Or, en respirant à travers une couche de ouate, hermétiquement appuyée autour de la bouche et du nez, les poussières de l'air sont arrêtées. L'air, sortant des poumons, filtré par ce moyen, n'illumine plus le tube éclairé, et fait une colonne noire, dirigé dans l'air ordinaire illuminé.

C'est la raison d'une pratique suivie depuis longtemps par les médecins, plus par instinct que par connaissance réelle. Dans une atmosphère contagieuse, ils tiennent un mouchoir contre leur bouche et respirent à travers. Si le principe morbide était un gaz, il ne serait pas arrêté par ce moyen ; s'il est arrêté, c'est que c'est une poussière.

" L'application de ces expériences, dit Tyndall, est évidente. Si un médecin veut préserver ses poumons ou ceux de ses malades des germes par lesquels on dit qu'une maladie contagieuse se propage, il se servira de respirateurs de coton. Après les révélations de cette soirée, des respirateurs de cette espèce deviendront probablement d'un usage général pour se garantir des contagions. De plus, si la poussière qu'on respire est une des causes de la prolongation de certaines maladies, le respirateur de coton pourra encore, dans bien des cas, calmer l'irritation et arrêter le dépérissement. Au moyen de ce respirateur, on pourrait respirer dans la chambre d'un malade un air aussi pur que l'air des sommets les plus élevés des Alpes."

La conférence que nous venons d'analyser a eu un grand retentissement et a appelé l'attention sur cette grande question de l'infection contagieuse et épidémique, sur laquelle la doctrine de MM. Pasteur et Tyndall jette une lumière nouvelle.

A Paris, dans les dernières séances de l'Académie des Sciences, quinze communications ont été faites, la plupart relatives à des affections contagieuses ou épidémiques, qui tendent de plus en plus à s'acclimater dans les grandes villes et à y causer une trop grande partie des décès.

La communication la plus intéressante au sujet des contagions est celle de Wœstyn. Elle propose de détruire les miasmes contagieux des salles d'hôpital et des chambres de malades en les brûlant, avant d'expulser au dehors l'air qui les contient, au moyen d'une disposition convenable de l'appareil de ventilation. L'auteur espère, par son procédé, diminuer

la mortalité considérable constatée dans les hôpitaux, l'impossibilité d'y faire avec sécurité les opérations chirurgicales qui réussissent habituellement dans d'autres locaux, enfin et surtout l'influence fatale de ces établissements, sur les quartiers voisins, qui sont souvent, en temps d'épidémie, ravagés par les miasmes contagieux que les appareils actuels de ventilation jettent sur la ville.

Or, pour brûler les germes microscopiques flottants dans l'air, il suffit de faire passer cet air, même rapidement, au travers d'une flamme. On peut vérifier ce fait avec le tube illuminé de Tyndall, ou plus simplement en remplissant un flacon de l'air ainsi purgé, et bouchant hermétiquement ce flacon où l'on avait d'abord mis un morceau de viande. Celle-ci reste inaltérée pendant plusieurs mois, tandis qu'avec de l'air ordinaire, elle se putréfie rapidement.

M. Wœstyn propose donc de construire des appareils de combustion ayant la forme d'une grille à anneaux concentriques formés par des tubes de gaz, percés de trous latéraux, de telle sorte que les flammes de deux cercles voisins se rejoignent et forment une nappe continue. Ces grilles enflammées seraient dans des espèces de poëles cylindriques, disposées de manière à produire dans les salles plus ou moins de chaleur suivant la saison. Des parois de verre, placées devant elles, permettraient de les utiliser en même temps pour l'éclairage.

La construction de ces appareils produisant à la fois, avec la désinfection, le chauffage, la ventilation et l'éclairage, serait peu coûteuse ; les compagnies de gaz pourraient en louer aux particuliers pour aérer les chambres des malades atteints d'affections contagieuses, et protéger ainsi les autres habitants de l'appartement. Les navires suspects, à leur arrivée dans le port, pourraient être aérés au moyen d'appareils analogues. Une couche de charbon bien incondescent pourrait à la rigueur remplacer la couche de flammes.

L'idée de M. Wœstyn est excellente ; elle ne remédie pas absolument au mal, car les poussières malfaisantes ne sont pas seulement colportées par les courants d'air, elles s'attachent à toutes les surfaces, à nos vêtements, à nos ustensiles, et les grilles enflammées ne pourront rien contre ces dernières. Mais si celles-ci produisent surtout les contagions, les premières produisent les épidémies, plus terribles parce qu'aucune prudence ne peut en garantir ; parceque l'ennemi est dans l'air qu'on respire, absolument invisible et répandu au hasard. Or, c'est cet ennemi-là que les brûleurs de M. Wœstyn combattent à sa source.

Tout en préconisant les idées de M. Wœstyn, nous ne devons pas taire que le système proposé par lui est encore loin d'avoir acquis la simplicité nécessaire pour entrer définitivement dans la pratique. Appliqué sur une large échelle, dans les grands hôpitaux, par exemple, où l'air doit se renouveller sans cesse, il entraînerait des dépenses telles qu'on ne peut songer à l'adopter. Mais il peut déjà rendre d'importants services dans les maisons particulières où règne quelque maladie épidémique.

On a beaucoup discuté, depuis quelques mois, dans les journaux politiques, sur la question de savoir si la vie est entièrement éteinte après la décollation ; en un mot, si le décapité souffre et a conscience de cette souffrance après la décapitation. Voici les expériences faites à Beauvais par MM. Evrard et Beaumetz sur la tête du parricide Bellière. La tête

remise aux médecins cinq minutes tout au plus après la mort, fut aussitôt placée sur une table garnie de compresses, destinées à recueillir le sang qui pourrait couler durant l'examen. La face est exsangue, d'une pâleur jaune-mat, uniforme ; la mâchoire abaissée, la bouche entr'ouverte. Le visage, immobile, a l'expression de la stupeur, mais non de la souffrance. Les yeux sont bien ouverts, fixes, regardant droit devant eux ; les pupilles sont dilatées ; la cornée commence déjà à perdre son poli et sa transparence. Un peu de sciure de bois adhère çà et là à la peau ; il n'y en a pas trace à la face externe des lèvres ni sur la langue, ce qui indique que la mâchoire et les lèvres n'ont fait aucun mouvement.

" Nous désobstruons la conque de l'oreille—disent les expérimentateurs,—et, nous approchant aussi près que possible du conduit auditif, nous appelons par trois fois à voix forte le nom du supplicié. Aucun mouvement, absolument aucun, ne se produit dans les yeux, ni dans les muscles de la face. Un tampon de charpie imbibé d'un excès d'ammoniaque est placé sous les narines ; aucune contraction des ailes, du nez ni de la face. On touche les lèvres avec ce tampon, même impassibilité. Nous pinçons fortement à plusieurs reprises la peau des joues sans déterminer la moindre contraction des muscles de la face. La conjonctive de chaque œil est fortement et à plusieurs reprises cautérisée avec un crayon de nitrate d'argent ; on présente à deux centimètres de la cornée la lumière d'une bougie, aucune contraction ne se produit dans les paupières ni dans le globe oculaire, ni dans les pupilles. Les organes des sens n'ont donc pas répondu à l'appel que nous avons fait, soit à leurs fonctions, soit à leur sensibilité physique....Nous avons alors demandé à l'électricité une excitation plus puissante du système nerveux. La pile de Legendre, avec un courant de médiocre intensité, a déterminé de vives contractions dans ceux des muscles de la face sur lesquelles nous avons posé le pinceau électrique....Est-ce à dire que le cerveau percevait alors le sentiment de la douleur dont la physionomie exprimait l'émouvante image ? Nous ne saurions le croire, pour deux motifs : le premier, c'est que, nos épreuves portant sur le côté gauche de la face, les muscles du côté droit restèrent dans leur stupeur première, au moment des plus expressives contractions du côté électrisé ; le second, c'est que les parties électrisées retombaient dans leur impassibilité cadavérique dès que le courant cessait de leur donner une excitation passagère."

Voilà des faits qui infirment singulièrement, ce nous semble, les articles à sensation qu'on a lancés dans le public, articles qui tendraient à établir que la tête des suppliciés vit et souffre longtemps après la séparation du tronc. Ce qui a été dit à ce sujet n'était que de la théorie ; dans une pareille matière il ne faut s'en rapporter qu'à l'expérience.

Puisque nous parlons physiologie, voici une histoire qui ne s'éloigne pas trop de notre sujet et qui pourra intéresser nos Lecteurs. Elle est empruntée à la *Gazette des hôpitaux* qui en garantit l'authenticité.

Je fus appelé, dit M. le docteur Faure, auprès de X....employé chez un marchand de vins en gros. Je trouvai cet homme, qui a une quarantaine d'années, et qui est d'une constitution excellente, dans un état de maladie et de prostration extrêmes. Le pouls était élevé et très fréquent ; la peau couverte de sueur, violente céphalalgie, frisson, manque de sommeil, agitation, etc., etc. Il se plaignait surtout d'une douleur très-

intense que la moindre pression, que le poids même de ses couvertures, exaspérait, dans la région abdominale, à droite. Gêné, pour me parler, par la présence de sa femme et de sa fille, il insista pour qu'elles sortissent de la chambre, et alors il s'exprima à peu près ainsi :

" Je suis parti de chez mon patron avec le haquet chargé de pièces de vin, comme d'habitude. J'ai touché sur ma route des sommes pour 800 francs. Vers les cinq heures, au moment où je revenais vers la maison, dans une rue du quartier du Temple, un cocher de fiacre envoya, sans raison, un coup de fouet à la tête de mon cheval. L'animal se cabra ; je le saisis par la bride pour empêcher un malheur, et je reprochai à cet homme sa brutalité. Il descendit de son siége. Nous nous sommes colletés quelques instants. Tout à coup, il me lâcha, recula de quelques pas et me porta, de toute sa force, un coup de poing dans le ventre. Ce coup fut si violent que je tombai aussitôt sans connaissance. Quand je revins à moi, je me trouvai dans la boutique d'un marchand de vins. Diverses personnes s'empressaient de me porter secours. On m'avait fait boire du vulnéraire ; on me mouillait les tempes d'eau vinaigrée, etc. Mais alors je vis un autre malheur. Dans la bagarre, mon cheval avait eu peur ; il avait reculé, et en reculant il avait poussé la voiture dans la devanture d'un magasin de glaces ; tout a été brisé. Le haquet était entré jusqu'aux roues dans la maison ; à chaque mouvement du cheval, c'était un nouveau désastre. Je verrai toute ma vie cette boutique remplie de morceaux de glaces, mon cheval piétinant sur le trottoir, dans le verre cassé, les plaques de marbre de la devanture brisées, etc., etc. Le cocher, cause de tout, avait pu s'enfuir avant qu'on eût pu prendre son numéro. Je dus, une fois que ma voiture fut dégagée, pour qu'on me laissât partir, signer un papier par lequel je me reconnaissais responsable de l'accident. Depuis ce moment, je souffre beaucoup à l'endroit où j'ai été frappé ; on a beau mettre des cataplasmes avec du laudanum, rien n'y fait. Le soir, j'ai rendu mes comptes et pansé mes chevaux comme d'habitude. Le lendemain, j'ai encore travaillé ; mais hier, j'ai dû rentrer et me coucher dans la journée, et je me sens très malade. D'un moment à l'autre, mon pa. tron, à qui je n'ai encore rien dit, va apprendre cette belle nouvelle. Il n'a jamais voulu s'assurer. C'est lui qui paiera d'abord, mais il exercera son recours contre moi. Il ne peut pas y avoir pour moi moins de cinq ou six mille francs de dégats, et nous voilà ruinés. Ni ma fille ni ma femme ne savent rien. Jugez quel coup cela va être pour tout le monde." Et ce malheureux, en proie au plus violent désespoir, pleurait à chaudes larmes.

En sortant, je pris des informations, et il me fut assuré qu'il ne s'était rien présenté d'extraordinaire dans sa conduite ; qu'il n'avait pas fait d'excès depuis longtemps, et que le mardi en question, particulièrement, il était dans un état parfaitement régulier. Sa femme, sa fille, son patron, tout le monde enfin était dans la plus complète sécurité. Je conseillai de continuer les cataplasmes, la tisane rafraîchissante, etc. On devait me prévenir en cas d'aggravation du mal. Huit jours se passèrent sans que j'entendisse parler de rien. Désireux de savoir comment s'était terminée cette malheureuse affaire, j'allai les voir un soir. Je fus assez surpris de les voir tous les trois gais comme d'habitude. En partant je demandai au mari de m'accompagner un peu, sous prétexte du peu de sûreté de ce quartier. A vingt pas de chez lui je lui dis :

Eh bien ?

Eh bien ! me dit-il, monsieur le Docteur, il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que je vous ai raconté. Rien n'est arrivé. C'est un rêve que j'ai fait une nuit, et j'ai vécu pendant trois jours sous le coup de ce rêve.

—Mais, lui dis-je, cette douleur si vive du ventre ?

—Rêve, rêve. C'est dimanche matin, après une nuit d'insomnie et de tourments épouvantables, que je fis un somme d'une heure environ. Quand je me réveillai, ce rêve avait disparu. Il me tenait depuis la nuit du mercredi au jeudi. Ne pouvant pas croire que j'avais été aussi stupide de me martyriser ainsi l'esprit pour rien, je me suis levé, j'ai été parcourir tout le trajet que j'avais fait avec ma voiture le mardi, jour de l'accident. J'ai vu le magasin du miroitier parfaitement intact ; j'ai été chez le marchand de vin où j'étais sûr d'avoir signé un papier : il m'a affirmé que rien de ce que je lui disais n'avait eu lieu ; qu'il n'y avait eu ni cocher de fiacre, ni batterie, ni glaces cassées, etc., etc."

E. Y.

LA FILLE DU BANQUIER. (*)

I.

OU L'ON FERA CONNAISSANCE AVEC QUELQUES-UNS DES PRINCIPAUX PERSONNAGES DE NOTRE HISTOIRE.

La scène s'ouvre en Bretagne.

Alfred de Moidrey et Henri Delagrave étaient camarades de collége.

L'intimité qui existait entre ces deux jeunes gens était pour tout le monde un sujet d'étonnement. Jamais, en effet, on ne vit deux personnes qui se ressemblassent moins et pour le caractère et pour l'extérieur. De Moidrey était grand et blond. Ses yeux bleus, sa chevelure dorée et son air franc et ouvert le faisaient tout d'abord remarquer, et l'on se sentait attiré vers lui par une irrésistible sympathie.

Delagrave, au contraire, était froid et réservé ; il avait un teint olivâtre, des cheveux noirs comme les ailes d'un corbeau, et les yeux sombres comme la nuit. Ses lèvres minces et serrées, ses sourcils toujours froncés indiquaient l'audace et la résolution.

Alfred de Moidrey avait peu ou point de secrets : il pensait librement, et, ce qu'il pensait, il était toujours prêt à l'exprimer.

Delagrave, lui, avait beaucoup de mystères pour ses amis, et sa bouche ne trahissait jamais sa pensée. Il semblait avoir adopté et mettre en pratique cette maxime de Talleyrand " que la parole a été donnée à l'homme pour lui servir à mieux dissimuler ses opinions."

De Moidrey devait à l'imprévoyance de son père et de son grand-père de n'avoir hérité que de domaines grevés d'hypothèques. Il était noble par son origine, et pauvre, tandis que Delagrave, fils d'un marchand de Paris,—les méchants prétendent qu'il prêtait sur gages,—était riche, c'est-à-dire riche en espérance ; car le vieux Delagrave entassait toujours or sur or, et Henri avait bien soin de répéter partout qu'il était seul héritier de la fortune de son père.

Alfred de Moidrey et Delagrave avaient pour ami commun un nommé Rodolphe Mortagne qui, disait-on, avait de grandes obligations pécuniaires à Isaac Delagrave, le père de Henri, obligations que l'on consentit à annuler, en partie du moins, pour prix de certains services que Rodolphe Mortagne voulut bien se charger de rendre.

C'était, d'ailleurs, un garçon remarquable à tous égards, que Rodolphe Mortagne. Doué d'une facilité prodigieuse pour apprendre quoique ce fût, il parlait plusieurs langues, et il n'était pas de prix qu'il ne lui eût été facile de remporter au collége, pour peu qu'il eût voulu s'en donner la peine ; mais ses ambitions étaient tout autres. Son temps, lorsqu'il ne

---

(*) Nous commençons aujourd'hui une nouvelle Légende, non moins entraînante que celle de la *Maison Blanche.*

l'employait pas à ses études favorites, il le dépensait dans les folies et la débauche. Toutes les observations que se permettaient de lui adresser les gens sensés, il les recevait en haussant les épaules, et en répondant que la vie de l'homme ne durant guère plus qu'un songe, le mieux était d'en jouir le plus possible.

Ses connaissances variées, son entrain extraordinaire, sa manière de vivre grandiose et généreuse, tout cela combiné l'avait rendu l'admiration et l'idole d'un cercle de jeunes gens qui, tous, riches en fortune et en santé, vidaient avec avidité la coupe du plaisir, en savourant tous les parfums et fermant l'oreille ou souriant d'un air incrédule à ceux qui les avertissaient qu'ils pourraient, un jour, trouver la lie au fond de cette coupe.

Alfred de Moidrey, Henri Delagrave et Rodolphe Mortagne étaient donc liés entre eux par une de ces amitiés que l'on contracte dans la vie de collége, lorsque survint un événement tout à fait imprévu, qui jeta entre eux la pomme de discorde, et amena la haine là où avaient jusqu'alors régné l'amitié, la confiance et la gaieté.

Dans une réunion qui avait lieu, comme cela arrivait fréquemment, chez le jeune Mortagne, Henri Delagrave raconta qu'il avait fait dernièrement la connaissance d'un certain gentilhomme campagnard du voisinage, avec lequel le hasard l'avait mis en relation. Il ne le connaissait que depuis peu de temps, dit-il, mais chaque jour il était allé lui faire une visite.

—Il faut qu'il ait des qualités bien extraordinaires pour captiver ainsi notre ami, qui, généralement, ne se recommande pas par son côté sérieux, fit observer Rodolphe Mortagne.

—Il possède sans doute quelque secret dans l'art de vivre, qu'il a promis de lui communiquer, répliqua un des jeunes gens.

—Le pauvre homme n'a jamais étudié l'humanité que dans ses livres, répondit Delagrave ; et encore a-t-il eu bien soin de ne choisir pour cela que des ouvrages aussi purs que lui.

—Je parie qu'il a une fille, et que c'est là l'attraction qui conduit Delagrave chez ce gentilhomme laboureur. Allons, ajouta-t-il, je vois à ton air embarrassé, que j'ai deviné ; voilà donc pourquoi nous ne le voyons plus.

—Prends garde, Henri, s'écrièrent tous les jeunes gens, si tu te prends à aimer, tu vas devenir grave, rangé, et c'en est fait de ta joyeuse existence.

—Et quelle est celle qui a su te plaire ? demanda Mortagne.

—Pour me servir du langage des païens, répliqua Delagrave, je dirai qu'elle est belle comme Vénus, mais j'ajouterai qu'elle affecte d'être prude et chaste comme Diane.

—Serait-ce donc sérieux ? demanda Rodolphe avec un de ces sourires cyniques qui, déplacés chez les hommes de tous les âges, sont tout à fait révoltants quand on les voit grimacés par un jeune visage.

—Certainement, répondit Delagrave, je n'ai pu voir cette jeune fille sans l'aimer, et ce que je croyais d'abord n'être qu'un caprice est devenu une passion, mais j'ai des ressources, et du moment que je possède la confiance du père, je saurai m'en montrer digne.

—Et quand tu auras réussi, nous fêterons ta victoire, dit Mortagne en emplissant son verre, et en l'élevant vers ses compagnons. Allons, Henri, continua-t-il, dis-nous le nom de ton gentilhomme d'Arcadie, et, comme de pareils pères sont nos bienfaiteurs à tous, nous boirons à sa santé.

Henri Delagrave hésita.

En parlant comme il venait de faire il n'avait été entraîné que par l'influence du vin ; car, quelque étrange que cela puisse paraître, Henri Delagrave aimait cette charmante et pure jeune fille dont il parlait si légèrement. Mais il était tout entouré de l'atmosphère du vice. Il avait entendu ses amis, les uns après les autres, raconter leurs folies et s'en faire des titres de gloire. Les pires instincts de son âme s'étaient éveillés, et son orgueil se révolta à l'idée que l'on pourrait croire que lui, le fameux Henri Delagrave, était moins heureux, sous ce rapport, que ses gaies et joyeux compagnons.

Aussitôt qu'il eut cédé à cet entraînement de la vanité, il s'en repentit; mais tous les yeux s'étaient fixés sur lui, toutes oreilles étaient ouvertes, il n'y avait plus moyen de reculer.

Et cependant, il hésitait encore.

Ses amis s'aperçurent de son embarras et du changement de ses manières ; tous le prirent pour objet de leurs sarcasmes et de leurs plaisanteries.

—Il est jaloux ! cria l'un : il a peur que nous allions lui voler le cœur de celle qu'il aime.

—Pourquoi aussi ne veut-il pas nous dire son nom ? demanda un autre.

—Je parierais que c'est celui d'une dame que nous connaissons parfaitement, et qui n'a de mérite que le mystère dont on l'entoure, dit un troisième en riant.

—Laissez donc ! ajouta Rodolphe Mortagne ; tout cela est une vanterie de notre ami. Il a imaginé le portrait, donnons-lui le temps, à présent, de lui trouver un nom.

Henri Delagrave, qui emplissait son verre d'une main fiévreuse, se tourna vers Rodolphe.

—C'est-à-dire que je suis un menteur, n'est-ce pas ? Est-ce là ce que vous avez voulu faire entendre ?

—Certainement non, mon cher Henri, répondit Mortagne. Dieu me garde de jamais me servir vis-à-vis de vous d'expressions aussi inconvenantes. Je pensais seulement que vous avez l'imagination un peu vive, et pas autre chose. Beaucoup de nous se plaisent à bâtir des châteaux en l'air, et je ne vois pas de raisons pour que, si cela vous plaît, vous n'adoriez pas une femme formée du même élément.

Le visage de Delagrave s'anima d'une violente colère.

—Je vous dis, s'écria-t-il, que j'aime cette jeune fille, et que...

Il hésita encore ; mais les éclats de rire de ceux qui l'entouraient achevèrent de le vaincre, et il mit une sorte de bravade à finir la phrase qu'il avait commencée.

Douze verres se choquèrent.

—Bravo ! cria-t-on. Son nom ? son nom ?

Henri Delagrave hésita de nouveau, car il sentait que ce qu'il faisait était infâme.

—Son nom ? son nom ? répéta-t-on de toutes parts.

—Hélène de Charnac, répondit Delagrave dont les lèvres frémissaient, agitées par un tremblement nerveux.

Toute la société se leva le verre en main.

Mais avant que Delagrave eût eu le temps de répéter le toast qu'il lui avait fallu tant d'efforts pour porter, une voix claire et retentissante se fit entendre, et domina les cris de l'assemblée.

—Arrêtez, messieurs ! on se trompe ici !

Celui qui parlait ainsi était Alfred de Moidrey.

Il était entré dans l'appartement quelques instants avant que Henri Delagrave eût prononcé le nom de Hélène de Charnac.

La tête droite et le front superbe, il s'avança jusqu'au milieu du cercle, en face de Delagrave. Il rejeta ses beaux cheveux en arrière, et promenant sur chacun des assistants un regard où brillaient l'honneur et l'honnêteté, il l'arrêta enfin sur Henri.

Les deux jeunes hommes s'examinèrent fixement, sans que l'un voulût baisser les yeux devant l'autre.

De Moidrey fut le premier qui rompit enfin le silence qui avait suivi son entrée.

—Henri Delagrave, dit-il, nous avons été camarades de collége, amis depuis l'enfance, et je n'aurais jamais cru qu'un homme que, depuis tant d'années, je regardais comme un frère, pût se permettre de calomnier une femme.

—Calomnier ! répéta Delagrave.

De Moidrey continua sans prendre garde à cette interruption :

—La réputation d'une femme est délicate comme la corolle d'une fleur, comme l'aile d'un papillon. Un mot, une parole suffisent pour la ternir à jamais. Vous aimez, avez-vous dit, Hélène de Charnac, et là, au milieu d'une orgie, vous ne rougissez pas de la souiller en mêlant son nom à des propos aussi indignes qu'ils sont lâches de votre part !

Delagrave pâlit, le verre qu'il tenait à la main lui échappa et se brisa à ses pieds.

Toutes les mauvaises passions se firent à la fois jour chez lui. La rage, la jalousie et une fausse honte le dominèrent.

—Vous avez menti ! s'écria-t-il. Hélène de Charnac...

Il n'acheva pas. La voix puissante d'Alfred de Moidrey se fit de nouveau entendre ; mais, cette fois, elle n'était plus calme.

—Misérable ! dit-il, n'ajoute pas l'infamie à la lâcheté !

Delagrave voulut se précipiter sur de Moidrey, et tous leurs amis réunis eurent de la peine à les retenir l'un et l'autre.

—Messieurs, dit Alfred, qui, par un violent effort, parvint à recouvrer son calme et son sang froid, M. de Charnac, le père de cette jeune fille dont M. Delagrave n'a pas craint de profaner le nom, a été l'ami de ma famille, lorsque j'en avais une. Il y a quelques heures seulement j'étais sous son toit, et il m'a raconté comment M. Delagrave ici présent, à qui il a été à même de rendre un service, était plusieurs fois retourné chez lui, quoiqu'il lui témoignât le peu de plaisir que lui causaient ses visites, et comment, ce matin même, ce M. Henri Delagrave lui a demandé la main de sa fille. Vous entendez, Messieurs, il a demandé la main de Mlle de Charnac, et elle lui a été refusée.

—Oui, j'ai été repoussé, s'écria Delagrave, et c'est à cause de vous ; car vous aussi vous l'aimez.

De Moidrey lui jeta un regard de mépris, et puis se tournant vers les assistants, il reprit :

—Rodolphe Mortagne, et vous tous, Messieurs, vous avez entendu les paroles proférées par M. Delagrave ! Tous ici vous me connaissez, et vous savez que, pour rien au monde, je ne consentirais à tacher le nom d'une famille que, sans trop d'orgueil, je puis appeler illustre, et dont je suis le dernier descendant !

Il s'arrêta un instant, et surveilla Delagrave d'un œil où se lisaient la hauteur et le dédain.

—Dans un mois, reprit-il, dans un mois, Hélène de Charnac sera ma femme.

Henri Delagrave poussa un cri de bête fauve, et quoiqu'on fit pour le retenir, s'élança sur de Moidrey.

—Ta femme ! s'écria-t-il ; non, jamais !

Il leva le bras, mais avant qu'il le touchât, Alfred le saisit d'un main de fer et le rejeta violemment en arrière.

—Vous m'avez frappé ! cria Delagrave, d'une voix étouffée par la colère. Messieurs, vous en êtes témoins, j'ai été frappé, et je demande satisfaction.

—C'est juste, dirent plusieurs des assistants.

—De Moidrey, vous ne pouvez lui refuser raison ! dit Rodolphe Mortagne, qui avait regardé toute cette scène avec l'indifférence d'un philosophe ; volontairement ou involontairement vous l'avez frappé.

—Je suis prêt à lui donner les satisfactions qu'il exigera, pourvu que ce soit par les armes, répondit froidement Alfred.

Et, se tournant vers un jeune homme de haute taille à la mine distinguée qui se tenait à côté de lui, il ajouta : " Paul, voulez-vous me servir de second dans cette affaire ?

—Certainement, si cela est nécessaire, répondit celui à qui il venait de s'adresser.

De Moidrey serra la main que lui tendit Paul d'Aulnay, et se retourna vers la société chez qui les fumées du vin s'était à peu près dissipées.

—Messieurs, dit-il, je confie à M. d'Aulnay le soin de mon honneur, et je suis persuadé que je ne puis le remettre en de meilleures mains. Messieurs, je vous souhaite à tous le bonsoir.

Et s'inclinant avec une politesse quelque peu dédaigneuse, il sortit de l'appartement.

Après ce qui s'était passé, on ne pouvait conserver le moindre espoir d'arranger la querelle.

Il fut donc convenu qu'on se rencontrerait dans un petit bois, à une demi lieue de la ville.

Rodolphe Mortagne accepta de rendre à Henri Delagrave le même service que de Moidrey avait demandé à Paul d'Aulnay.

Il était encore de grand matin, lorsque les deux adversaires et leurs témoins arrivèrent à l'endroit désigné pour être la scène du duel. Plusieurs des jeunes gens qui avaient assisté à la soirée de la veille voulurent être au rendez-vous.

Le temps était superbe ; la rosée étendait sur les gazons comme un voile d'émeraude ; les oiseaux secouant leurs ailes chantaient dans les arbres, et la nature entière s'éveillait joyeuse sous les rayons du soleil.

Et c'était au milieu de ce paysage, où tout respirait le calme et le bonheur, que deux jeunes gens, qui, hier encore, étaient unis par les liens de l'amitié, se mesuraient du regard, l'un l'autre, animés par la haine et n'attendant plus que le moment de s'égorger.

Pendant que les témoins s'étaient réunis pour régler les dispositions du combat, Henri Delagrave s'approcha de de Moidrey, et lui dit d'un accent profond et où vibrait la menace :

—Il est bien entendu que ce duel ne finira que quand le cadavre de l'un de nous sera là couché sur l'herbe ?

—Ce n'est nullement là ma pensée, répliqua Alfred, également à demi-voix, mais avec un calme et une fermeté qui contrastaient singulièrement avec l'agitation de son adversaire. Je ne désire pas votre mort, Delagrave, loin de là ; et je vous assure, par le nom que vous avez si cruellement outragé, que, si la fortune met votre vie dans mes mains, je saurai vous faire grâce, quoique jamais je ne doive oublier votre conduite.

—Et vous espérez que j'userai de la même clémence ? demanda Delagrave, avec un rire moqueur.

—Non, assurément. D'ailleurs, ajouta de Moidrey, mon intention n'est pas de vous laisser sortir d'ici sans que vous ayez reçu votre châtiment. La pointe de mon épée tracera sur votre joue une marque qui, en se cicatrisant, rappellera à la fois et votre lâcheté et ma vengeance.

Delagrave bondit littéralement : ses yeux lancèrent des éclairs et ses doigts se crispèrent convulsivement autour de la garde de son épée.

—Je punirai le calomniateur, continua de Moidrey du même ton froid et résolu, en le marquant au visage comme autrefois on marquait le galérien à l'épaule.

Delagrave ne se possédait plus de rage.

—Fou ! dit-il, le coup que j'ai reçu de toi, hier, est le dernier que tu auras donné sur la terre.

Les témoins s'approchèrent.

— Messieurs, êtes-vous prêts ? demanda Mortagne.

Les deux adversaires se placèrent.

Le signal fut donné et les épées se croisèrent.

Tous deux étaient habiles dans le maniement des armes ; et, durant plusieurs minutes, il aurait été impossible de prévoir le résultat du combat.

Delagrave s'irrita enfin du calme de Moidrey, qui n'opposait qu'une résistance passive à ses attaques furieuses. La passion lui fit oublier la prudence ; et, avec un impétuosité soudaine, il se fendit contre son adversaire.

Les témoins poussèrent un cri. La chemise d'Alfred de Moidrey se rougit de sang au côté gauche de la poitrine,

Mais il n'avait été que légèrement touché. Rapide comme l'éclair, il avait paré le coup, et d'un revers de son épée, il fit sauter celle de Delagrave. Aussitôt il appuya la pointe de son arme contre la poitrine de son ennemi.

— Henri Delagrave, dit-il, ta vie est dans mes mains !

— Prends-la ! cria Delagrave, d'un ton dédaigneux, pendant que tout son corps tremblait agité par la passion.

— Non, répliqua Alfred ; mais je tiendrai la promesse que je t'ai faite.

Et, levant rapidement la pointe de son épée, il lui fit une blessure à la joue.

— Tu porteras, dit-il, la cicatrice jusque dans le tombeau.

Puis, abaissant son arme, il se retourna vers les témoins qui contemplaient cette scène avec un muet étonnement.

— C'est fini, Messieurs, ajouta-t-il, j'ai donné à Monsieur la satisfaction qu'il réclamait. Je lui ai fait grâce de la vie, comme vous venez de voir, et toute insistance pour me faire recommencer le combat serait désormais inutile.

Delagrave, la figure ensanglantée, et désarmé, frappait la terre d'une rage impuissante.

— Fou ! insensé ! cria-t-il ; ne comprends-tu pas que cette querelle ne se terminera qu'avec la vie de l'un de nous ! Prends la mienne si tu es sage ; prends la, pendant qu'elle est à ta merci, car, si tu manques cette occasion, ma vengeance s'acharnera après toi et les tiens jusqu'à ce qu'il ne te reste plus d'autre refuge que le tombeau. Tu me connais Alfred de Moidrey ! tu me connais !

Alfred, qui remettait tranquillement son paletot qu'il avait ôté pour se battre, sourit d'un air dédaigneux.

— Oui, répliqua-t-il, je vous connais, Henri Delagrave ; je vous connais pour un homme qui s'est rendu plus infâme et plus méprisable que celui qui vole sur les grands chemins : car le calomniateur est plus vil et plus lâche que le bandit. La réputation d'une femme est un joyau qui ne s'achète pas à prix d'or ; mais j'ai fait taire ta langue de serpent.

Et, saluant Rodolphe Mortagne, qui allumait tranquillement un cigare, m me si ce qui se passait ne l'intéressait aucunement, il passa son bras s celui de Paul d'Aulnay, et s'éloigna dans la direction de la ville.

De Moidrey est un garçon qui a diablement de sang froid, dit Mortagne, en se tournant vers Delagrave, qui était en train d'étancher le sang qui coulait de sa joue. J'ai bien peur, mon cher, ajouta-t-il, qu'il ne vous reste l'à à tout jamais, une laide cicatrice.

Delagrave murmura un serment entre ses dents serrées.

— Il aurait pu, après tout, vous arriver pire, observa Rodolphe ; vous n'aviez pas la moindre chance de sauver votre vie.

— Ma vie ! oui, je la lui dois, répliqua Delagrave ; et il aura tout le bénéfice de son bienfait. Je ne l'oublierai pas, ne craignez rien.

Mortagne haussa les épaules.

— Vous savez bien, dit-il, qu'il est d'une adresse désespérante à l'épée et au pistolet. C'est le meilleur élève d'Angelo.

— Baste ! fit Delagrave, et son front s'assombrit sous le poids des mauvaises pensées qui l'envahissaient. Croyez-vous donc, ajouta-t-il, en repoussant l'arme qui était à ses pieds, qu'il n'y ait pas de moyen d'atteindre plus sûrement le cœur d'un homme qu'avec ce fer ? Une épée peut se briser, une balle peut dévier, mais une vengeance implacable, conduite par une haine patiente, arrive tôt ou tard à se satisfaire.

En continuant à causer ainsi, il sortit du bois accompagné de Mortagne qui fumait tranquillement son cigare.

Un mois après le duel, Hélène de Charnac était devenue Mme de Moidrey.

Si son mari avait prévu les chagrins et les malheurs qui devaient les assaillir elle et lui, il est probable qu'il se serait montré moins généreux envers son rival, et que Henri Delagrave ne serait sorti du bois qu'à l'état de cadavre.

II.

LA SOIF DE L'OR ET L'EFFET QUE PEUT PRODUIRE UNE MECHE DE CHEVEUX.

Le père de Henri Delagrave était puissamment riche. C'était un fait que ne pouvaient contester ses camarades les plus envieux.

On ne pouvait pas dire non plus qu'il ne se montrait pas libéral et généreux, car la bourse de son fils, quoique ce dernier dépensât l'argent avec une prodigalité excessive, n'était jamais vide.

— Mon père paiera ! répondait constamment Henri d'un ton indifférent, lorsqu'un de ses amis, s'y croyant autorisé par une liaison de plusieurs années, s'aventurait à lui faire une observation sur ses habitudes dispendieuses ; il n'a que moi d'enfant, et c'est une manière de lui faire savoir que je vis toujours.

Mais en cela, comme en presque toutes choses, Henri Delagrave mentait.

Pour que l'on comprenne bien notre pensée, il est nécessaire que nous jetions un coup d'œil sur le passé et le présent du père Delagrave.

— Celui qui veut amasser de l'or, dit le proverbe, est souvent obligé de mettre les mains dans la boue.

Ce fut, sansdoute, la conviction qu'il avait de la justesse de ce dicton qui donna l'idée à Isaac Delagrave de commencer ses affaires dans l'un des quartiers les plus sales et les plus dégoûtants de Paris, et que les démolitions font aujourd'hui disparaître.

Au métier ostensible de marchand, il ajouta celui de prêteur sur gages. Il s'adressa, tout d'abord, aux pauvres du voisinage, toujours dans l'embarras ; et ses opérations s'étendirent successivement jusqu'au jour où ses livres de commerce, aussi nombreux et aussi bien tenus que ceux de n'importe quelle maison de Paris, portèrent couchés sur leurs pages les noms les plus illustres.

Il avait adopté pour ses affaires un principe bien simple : rien n'était trop haut pour son ambition, rien n'était trop bas pour son avaricieuse cupidité.

Il était toujours disposé à prêter de l'argent à quiconque lui offrait des garanties, ne demandant jamais que le même intérêt. Sa bourse s'ouvrait à tout le monde, aux marchands et aux négociants qui avaient besoin d'avances pour leurs échéances, comme aux seigneurs les plus célèbres et par leurs ancêtres et par eux-mêmes, et dont les engagements emplissaient littéralement les cartons de son cabinet de travail.

Isaac avait deux enfants, deux fils, issus l'un et l'autre de la même mère.

L'aîné, Henri, était illégitime en ce sens qu'il était né quelques mois avant qu'Isaac, dans un bel accès de repentir, eût consenti à donner à sa mère le droit juridique de porter son nom.

Henri, cependant, fut et resta le favori de son père. Dès son âge le plus tendre, il exerça sur lui une influence à laquelle le marchand ne savait pas résister.

C'est à cette influence que dut être attribué l'éloignement peu marqué d'abord, mais de plus en plus caractérisé que le vieil Isaac manifesta pour son second fils.

Nous devons dire aussi que celui-ci, dont l'esprit était libre et fier, ne fit rien pour combattre cet éloignement.

Ce fut avec indignation qu'il vit son père maltraiter sa mère, et tandis que Henri obéissant à un calcul bien laid dans une âme si tendre, se rangeait du parti de son père, lui, éleva la voix pour protester de toutes ses forces contre une tyrannie aussi basse qu'elle était imméritée.

Mais ses protestations furent inutiles.

Le cœur brisé, il suivit, chaque jour, sur le visage de sa mère bien aimée les traces de la souffrance qui minait sa vie ; et, quand il la serra morte sur son cœur, il prononça contre son père des paroles amères qui n'étaient peut-être pas exemptes de menaces.

Ces paroles rapportées, par son frère, au vieil Isaac, ne firent qu'accroître sa colère.

Un jour, après une querelle plus vive encore que d'habitude, la place d'Ernest resta vide à table.

Et il ne vint plus jamais la reprendre.

Il avait, comme on en fut informé plus tard, quitté la France pour se rendre en Hollande où résidait un parent de sa mère. Toujours avec ce même parent, il s'était embarqué à Amsterdam pour l'une des colonies hollandaises de l'archipel Indien. Pendant de longues années, son sort demeura un mystère pour Isaac Delagrave et son fils Henri, sur lequel se concentrèrent désormais toutes les espérances du vieillard.

Il l'envoya à Versailles avec une large pension, et lorsque, par suite de son duel avec Alfred de Moidrey, il fut forcé de quitter cette ville, il le reçut à bras ouverts et entra chaudement dans ses plans de vengeance.

Les propriétés de Moidrey étaient, avons-nous dit, chargées d'hypothèques. Le fait est qu'il n'y en avait pas un seul acre qui ne fut engagé, et, quand le jeune de Moidrey entra en possession de l'héritage de sa famille, il se trouva tellement écrasé de dettes qu'il ne paraissait pas possible qu'il pût en sortir.

Acheter les titres de toutes ces hypothèques, tel fut le but que se proposa l'usurier et qu'il atteignit à force de patience et d'adresse.

Deux ans après le duel que nous avons raconté, dans le chapitre précédent, Isaac Delagrave se trouvait en possession, par l'intermédiaire d'un tiers, de tous les nombreux titres de créances qui, si elles n'étaient pas acquittées, devaient le rendre maître des domaines de Moidrey.

Il n'y avait aucun doute à avoir quant à l'impossibilité où était ce dernier de payer toutes ces dettes, et lorsqu'approcha l'époque où il serait dépossédé du patrimoine de ses ancêtres, le vieux Delagrave montra une joie plus extravagante encore que ne l'était celle de son fils dont toutes les forces et toute l'intelligence s'étaient concentrées sur ce seul fait : ruiner l'homme qui avait humilié son orgueil.

Telle était la situation des Delagrave et d'Alfred de Moidrey, lorsque, peu de jours seulement avant celui fixé pour le paiement, l'hommes d'affaires Mouton, celui qui, ostensiblement, était détenteur des titres de créances, vint trouver l'usurier, dans un état extrême d'agitation.

Alfred de Moidrey lui-même, en réponse à une note qu'il lui avait adressée, l'avait informé que, le jour du paiement, M. Jarry, son agent, se rendrait chez lui, M. Mouton, muni de tout l'argent nécessaire.

C'était à n'y rien comprendre.

Et Alfred de Moidrey n'était pas homme à promettre plus qu'il ne pouvait tenir.

Les domaines leur avaient glissé entre les doigts.

Le père et le fils se regardaient d'un air épouvanté.

Henri fut le premier qui parvint à se remettre du coup que leur avait causé cette nouvelle si inattendue.

—Avez-vous idée d'où il a pu tirer cet argent ? demanda-t-il à l'homme d'affaires.

—J'ai entendu dire que, se voyant à bout de ressources, il s'était adressé à un parent de sa femme qui est à la tête d'une grande maison de commerce, à Batavia.

—Après ? dirent à la fois le père et le fils, avec impatience.

—Le marchand était mort, mais sa fille a reçu la lettre et son cœur s'est ému du danger qui menaçait ses amis d'Europe.

—Savez-vous son nom ?

—Jarry me l'a dit ;—elle s'appelle Vandrusen, je crois.

Isaac tressaillit ; son visage se couvrit d'une pâleur livide.

—Vandrusen ! murmura-t-il.

—Vous connaissez ce nom ? lui demanda son fils avec étonnement.

Isaac ne répondit pas. Toute trace extérieure de son émotion avais disparu. Il secoua la tête d'un air négatif et dit en regardant M. Mouton de son œil fin et soupçonneux :

—Continuez.

Mais l'homme d'affaires avait dit tout ce qu'il savait.

—Alors, allez-vous en ! grommela l'usurier. Je désire être seul.

Au moment où Mouton allait franchir le seuil de la maison, une main se posa sur son bras.

C'était celle de Henri Delagrave.

—Savez-vous où l'on pourrait trouver ce M. Jarry ? demanda-t-il à l'homme d'affaires.

– Chez lui, rue des Jeûneurs ; seulement, je vous avertis qu'il part demain pour le château de Moidrey.

—Ah !

Mouton haussa les épaules.

—C'est un vrai malheur, dit-il ; sans cet argent de Batavia, monsieur Henri, les propriétés vous seraient arrivées d'elles-mêmes, et tout simplement.

Delagrave demeura pensif.

—Ah ! après tout, reprit l'homme d'affaires, d'un air sentencieux, il y a encore du chemin entre la coupe et les lèvres.

—Vous dites que ce Jarry part pour la Bretagne demain ?

—Oui, pour revenir vendredi, jour où doit être effectué le paiement.

—Et s'il n'est pas fait à temps, vous pourrez foreclore. N'est-ce pas ainsi que vous appelez cela ?

—Exactement ; et les domaines seront perdus pour la famille de Moidrey. Mais, ajouta Mouton tristement, nous n'aurons pas cette chance. Jarry est un homme rusé, très-rusé.

Ils arrivèrent, tout en causant ainsi, au coin de la rue où ils se séparèrent, Mouton en faisant à Henri de profondes salutations, et celui-ci en adressant à l'homme d'affaires un bonjour des plus brefs.

—Il y a encore du chemin entre la coupe et les lèvres, murmurait Henri Delagrave, en s'en retournant. Cet homme a raison. J'y risquerai mon corps et mon âme, mais c'est un adage dont de Moidrey connaîtra la vérité.

Mais allons rejoindre son père, le vieil Isaac.

A peine s'était-il trouvé seul qu'il s'était hâté d'ouvrir le tiroir d'un pupitre et d'en retirer une lettre.

Cette lettre était adressée à lui-même, et portait le timbre de Batavia.

La tête appuyée sur sa main, il déploya cette lettre. C'était la troisième fois qu'il la relisait depuis deux heures.

L'écriture était celle de son second fils.

Après bien des années de séparation, c'était la première communication qu'ils s'étaient adressée.

Ernest Delagrave, paraissait-il, avait été heureux. A force d'industrie

et de persévérance, il avait vu ses affaires prospérer. Il avait fini par épouser la fille de son patron, et, après la mort de ce dernier, il s'était trouvé le chef d'une importante maison de commerce, située à Batavia.

Sa fortune faite, lui et sa femme s'étaient déterminés à revenir en Europe avec leur enfant, une fille unique. En conséquence, il régla ses intérêts à Batavia et écrivit à son père qu'il s'embarquait à Java pour revenir en Angleterre.

"Je vous en supplie, écrivait-il, pardonnez-moi, si vous ne pouvez oublier le passé ; et si mes prières ne peuvent vous émouvoir, j'emmène avec moi un avocat auquel votre cœur sera incapable de résister : c'est mon enfant, ma fille, dont cette lettre renferme l'offrande de paix."

L'offrande de paix consistait en un petit médaillon en or dont il était aisé de reconaître le travail indien.

Ce médaillon renfermait une mèche de beaux cheveux blonds.

Sur le revers était représentée une colombe volant au-dessus d'une mer agitée, et tenant dans son bec une branche d'olivier.

Au-dessus de ce dessin était gravé le mot : "A mon grand'père", et immédiatement au-dessous, ceux-ci :

"De la part d'Emma."

Isaac examina le médaillon pendant plusieurs minutes, et à mesure qu'il le contemplait, les traits de son visage prenaient une expression plus douce.

—Ernest qui va revenir ! murmura-t-il. Cette nouvelle ne sera guère du goût de Henri, car lui et son frère ne se sont jamais aimés. N'est-ce pas une chose étrange aussi qu'il ait épousé la fille d'Arnold Vandrusen, et qu'ainsi, sans le savoir, il se soit mis en travers de nos projets ! Il faudra bien, après tout, que Henri en prenne son parti.

Et il contempla de nouveau la mèche de cheveux qui était dans le médaillon.

—Quels beaux cheveux ! dit-il ; on croirait qu'ils ont appartenu à la tête d'un ange ! quoi qu'il advienne, je veux voir cette petite fille qui menvoie des offres de paix ! "

III.

UNE ATTAQUE NOCTURNE.—A QUOI PEUT SERVIR LE CREUX D'UN CHENE.

Le château de Moidrey est situé dans l'une des parties les plus riches et les plus pittoresques de la Bretagne, à proximité de la Normandie.

Bâti sur d'immenses roches, il a vue d'un côté sur la mer, dont les vagues, les jours de haute maréc, viennent battre ses pieds, tandis que de l'autre il domine une campagne semée de champs fertiles et de bois de hautes futaies.

L'éxterieur du château ressemblait à toutes les constructions féodales, et constrastait singulièrement avec l'aménagement de l'intérieur qui avait été entièrement restauré, et où régnaient toute l'élégance et le confortable de la civilisation moderne.

Dans une chambre magnifique dont les murs étaient complètement cachés par des cases en bois de chêne contenant un choix énorme des ouvrages les plus rares, deux personnes étaient assises, absorbées dans une sérieuse conversation.

L'une de ses personnes, jeune homme grand, à l'œil fier et aristocratique, aux traits doux et réguliers. est le propriétaire du château : Alfred de Moidrey.

L'autre, personnage d'une quarantaine d'années, vif et actif, que, du premier coup d'œil l'on devinait être un homme de loi, est M. Jarry, de la rue des Jeûneurs.

—Vous coucherez ici, monsieur Jarry, disait de Moidrey, et vous partirez demain de bonne heure. Vous aurez suffisamment de temps devant vous.

—Non, avec votre permission, je vais repartir tout de suite, répliqua l'homme de loi. Mieux vaut être en avance d'un jour que d'une minute trop tard. On ne saurait s'entourer de trop de précautions quand on a affaire à des hommes comme M. Mouton.

Tout en parlant, M. Jarry rassembla les papiers et les écrits qui étaient devant lui et commença à en faire un paquet qu'il attacha avec un bout de ficelle rouge qu'il tira de l'une de ses immenses poches.

—N'est-il pas étrange, dit de Moidrey d'un son de voix musical, que les titres de toutes ces hypothèques soient allés se réunir dans les mains d'une même personne ? Ce M. Mouton doit être fameusement riche.

Jarry fit une moue des l'èvres et leva les épaules.

—Comme cela, comme cela ! dit-il. Il n'est que le chat qui loue sa patte pour retirer, au profit d'autrui, les marrons du feu.

—Que voulez-vous dire ?

—Tout simplement qu'il travaille pour quelqu'un dont la fortune est immense, et que ce client, comme je l'ai découvert, il y a seulement quelques jours, est le véritable propriétaire de tous les titres d'hypothèques que, Dieu merci, nous sommes maintenant en mesure de racheter.

—Connaîtrez-vous, par hasard, le nom de ce mystérieux personnage ?

De Moidrey fit cette question plutôt pour avoir quelque chose à dire que par curiosité.

— C'est accidentellement que je l'ai appris l'autre jour pendant que je me trouvais dans le cabinet de M. Mouton. On parlait bas, mais j'ai l'oreille fine, ajouta M. Jarry en faisant un signe de tête. C'est le meilleur client de maître Mouton, je dirai même qu'il n'en a pas d'autres ; car il y a des gens qui sont, comme cela, assez riches pour se payer ûn avocat pour eux seuls.

—C'est, répliqua de Moidrey en riant, un luxe qui devrait les débarrasser promptement de leur fortune. Mais vous ne m'avez pas dit le nom de ce millionnaire ?

—M. Isaac Delagrave.

M. Jarry était homme de loi, et, par état, il avait vu tant de choses qu'il ne lui arrivait plus que rarement de s'étonner. Mais bien certainement il ne fut pas peu surpris de l'effet inattendu qu'avait produit le nom qu'il venait de prononcer.

De Moidrey se leva de sa chaise comme s'il avait été mu par l'électricité et poussa un cri d'étonnement. A ce cri répondit un autre que jeta une troisième personne qui venait d'entrer dans l'appartement et qui s'arrêta derrière M. Jarry.

Le premier cri, avons-nous dit, fut un cri d'étonnement.

Le second fut arraché par la frayeur.

M. Jarry, en se retournant vivement, reconnut madame de Moidrey,

gracieuse et charmante femme, avec des beaux grands yeux bruns, au regard doux et tendre, et qu'ombrageaient de long cils soyeux.

On aurait dit une jolie madone. Ses yeux avaient ce calme et cette douceur qui expriment si bien l'amour sincère et dévoué qui a sa source dans le cœur.

Elle avait un teint rose et blanc et ses joues avaient la pureté de la perle et la carnation de la rose.

En attendant le nom prononcé par M. Jarry, ses yeux s'étaient troublés et une pâleur livide avait couvert son front.

Isaac Delagrave, détenteur de toutes les créances qui étaient hypothéquées sur les domaines de son mari !

N'y avait-il pas là de quoi la frapper de terreur ?

—Dieu me pardonne! dit M. Jarry, j'ignorais que vous connaissiez M. Delagrave.

—Personnellement je ne le connais pas, quoique son nom ne me soit pas étranger.

Le regard d'Alfred de Moidrey, s'arrêta sur sa jeune femme, et il lui en dit plus, en une seconde, que n'auraient pu faire les plus tendres paroles d'affection.

—C'est un nom, continua de Moidrey, qui ne nous rappelle que de fâcheux souvenirs ; et je vous serai obligé, monsieur, de ne pas perdre une heure pour retirer de pareilles mains les titres de propriété de la demeure de mes ancêtres. Je vais donner l'ordre d'atteler, et l'un de mes gens vous conduira à la ville.

De Moidrey était agité comme on ne l'avait jamais vu. Au moment où il étendit le bras pour saisir un cordon de sonnette, M. Jarry l'arrêta respectueusement.

—Merci, dit-il ; mais cela n'est pas nécessaire. J'ai pris un cabriolet à la ville voisine, et je m'en irai comme je suis venu ; la distance n'est que de trois lieues au plus et la route est tout à fait agréable. J'arriverai grandement à temps pour prendre le chemin de fer, et, demain dès le matin, je convertirai en argent ces papiers, et il frappa sur le portefeuille qu'il tenait à la main, et j'irai vite arracher à tout jamais, je l'espère bien, les domaines de Moidrey des griffes des vautours.

Après avoir adressé quelques paroles flatteuses à Mme de Moidrey dont était un grand favori, M. Jarry serra la main que lui tendit Alfred et partit.

L'avocat descendit le large escalier du château, et, arrivé dans le vestibule, il remit son pardessus que lui tendit l'un des nombreux valets qu'il trouva nonchalamment couchés sur les banquettes.

En passant sur la terrace au bout de laquelle il avait laissé son cabriolet, il s'arrêta un instant, pour dire quelques paroles à une femme d'un certain âge qui portait dans ses bras, avec les soins les plus grands, un superbe enfant qui paraissait avoir environ deux ans. L'enfant et sa gouvernante revenaient de la promenade, et étaient accompagnés par un dogue magnifique dont les grands yeux intelligents reconnurent immédiatement M. Jarry pour un ami.

La femme était madame Bernier, qui remplissait au château le poste de première gouvernante.

A continuer.

CHRONIQUE.

CANADA :—Clôture du Parlement.—La Nouvelle-Ecosse.—Les incendies.—Belle équipé.—Les visites du Prince Arthur.—Une nouvelle Province.—Evêques attendus.—L'œuvre des Tabernacles.
ROME :—L'Exposition.—Mouvements militaires.
FRANCE :—Le Plébiscite.—Le complot et le cabinet.
ANGLETERRE :—*The Irish Land Bill.*—Les Couvents.—L'éducation obligatoire.
AUTRICHE :—M. Potocki.
GRECE :—Les brigands.
ESPAGNE :—La Chasse au roi.—Le serment.
PORTUGAL :—Le maréchal Saldanha.

I

Nous avons détaché de la chronique l'article de l'*hygiène des saisons*, à cause de son étendue ; nous en avons fait un article à part, que le lecteur a pu lire déjà.

La clôture du Parlement s'est faite le 12 Mai, sans l'éclat habituel, à cause de la maladie de Sir John A. Macdonald, dont la santé précieuse donne toujours des inquiétudes.

Une des dernières opérations du Parlement a été de sanctionner le bill qui organise la Province de Manitoba.

Un Lieutenant-Gouverneur a été placé à la tête de ce nouveau gouvernement. Pouvant difficilement choisir dans Ontario et Québec, le Ministère fédéral, afin d'éviter tout conflit de races, et dans des vues de conciliation, a choisi M. Archibald de la Nouvelle-Ecosse, c'est un homme pacifique, modéré, prudent, impartial, très-propre à la mission qui lui est confiée.

Le choix de M. Kenny pour la charge de Lieutenant-Gouverneur à la Nouvelle-Ecosse, a été bien accueilli.

En ce moment, la charité organise par toute la Puissance des listes de souscription, pour les incendiés de Québec et du Saguenay.

A Québec, près de 500 maisons ont été brûlées, et des milliers d'ouvriers sont dans la misère.

Au Saguenay, quinze Paroisses ont passé par le feu, 1,500 milles carrés ont été ravagés, 650 familles sont ruinées, plus de 5,000 personnes sont sans ressources, et exposées à mourir de faim et de froid, l'hiver prochain, si l'on ne vient promptement à leur secours.

Voilà de terribles calamités auxquelles il faut joindre l'incendie de la Baie du Tonnerre qui s'étend sur un territoire de 25 milles ; ceux de Toronto, de l'île du Prince-Edouard et de la Baie des Chaleurs qui ont causé des pertes immenses : et cependant toutes ces préoccupations

sinistres ont cédé devant la terreur inspirée par l'invasion fénienne. Ce n'était pourtant qu'une misérable équipée.

L'effet produit sur les fenians par la manière prompte et déterminée avec laquelle leurs tentatives ignominieuses d'invasion ont été rencontrées par les forces canadiennes, l'arrestation par le gouvernement américain de leur chef O'Neil, ont suffit pour repousser les envahisseurs, et leur faire passer précipitamment la frontière. On le sait, toute les classes de la Puissance, tant anglaise que française, ont répondu avec vaillance à l'appel de l'adjudant général, le Col. Robertson Ross.

On ne comprend pas comment après quatre années de conférences, de quêtes, de préparatifs, de la part des chefs féniens, cette expédition a pu être si mal concertée, si mal conduite, ni comment des officiers et des soldats aguerris par la guerre du Sud ont pu montrer tant d'incapacité et de couardise. Là n'est pas le mal, mais ce qui fait la honte des féniens, fait notre ruine ; outre les brigandages causés dans nos campagnes, le seul mouvement des troupes absorbe des millions, et il suffirait de quelques incursions semblables, si puériles qu'elles semblent, mais renouvelées de temps en temps pour épuiser le trésor. Les Etats-Unis nous poussent à l'annexion, par tous les moyens possibles, dont les uns peuvent s'avouer, les autres se dissimulent; mais le but ne se perd pas de vue. Jusqu'à ce jour, l'appui de l'Angleterre a été le contre-courant de cet aimant qui semble en entraîner quelques-uns ; mais si ce fil se brise, sera-t-il bien facile de trouver ici assez de résistance pour maintenir le pays dans une indépendance politique, commerciale et industrielle suffisante et efficace, contre les tentatives persévérantes d'un ambitieux voisin, qui vise à l'empire universel du Continent Amércain. Rien sans doute n'est impossible au patriotisme de nos hommes d'état : déjà ils ont fait des merveilles, nous pouvons en espérer d'autres encore.

A son retour de Saint-Jean, le Prince Arthur a repris le cours de ses gracieuses visites aux Institutions du pays, et, dans ces derniers jours, il a été royalement reçu au Collége de Montréal, à l'Hôtel-Dieu et par les pensionnaires du Couvent d'Hochelaga. Partout le Prince a admiré et complimenté ; partout il a gagné les sympathies, par les nobles qualités de son caractère.

Les délégués de la Colombie Anglaise sont arrivés à Ottawa, au commencement de ce mois, pour négocier l'entrée de cette Province dans la Confédération. Cette union aurait certainement son importance, elle nous ouvrirait le Pacifique, et la Puissance deviendrait le plus court transit d'un océan à l'autre, de l'Europe en Asie, lorsque le chemin de fer qui unirait le Canada à la Colombie serait terminé.

Plusieurs de nos Evêques sont prochainement attendus, N.N. S.S. de Rimouski, de St. Hyacinthe et de Trois-Rivières.

Le journal de Trois-Rivières a publié, le 6 de ce mois, le Mandement par lequel Mgr. d'Anthédon prend possession du siége de Trois-Rivières. Cette prise de possession s'était faite par procuration quatre jours avant par M. l'Administrateur.

Le 7 de ce mois et les jours suivants, a eu lieu à la Congrégation de Notre Dame, l'exposition annuelle de l'Œuvre des Tabernacles, exposition toujours intéressante au point de vue de ses résultats, et comme témoignage du plus admirable zèle.

Cette œuvre continue de remplir la mission que les Saintes femmes de l'Evangile remplirent auprès de Notre Seigneur, et dont la tradition, après l'établissement de l'Eglise, fut continuée de siècle en siècle, par tant d'illustres chrétiennes, et même par des Reines et des Impératrices.

L'on ne saurait trop applaudir au zèle des pieuses Religieuses et des Dames Patronnesses, à celui des pensionnaires de la Congrégation et des enfants de leurs missions, qui, par leurs dons multipliés de toute nature, comme par leur travail assidu autant qu'intelligent, décuplent les ressources de l'œuvre. Nous en avons eu la preuve dans cette dernière exposition, qui se composait d'un nombre considérable de vases sacrés, d'ornements d'églises, crucifix, flambeaux, chasubles, chapes, aubes, cordons, nappes d'autel, et linge de toute sorte pour les besoins du culte.

Ces objets, précieux souvent par la matière comme par le travail, témoignent de la plus touchante émulation, qui gagne de plus en plus et qui bientôt s'étendra à toutes les paroisses. Ils attestent le rapide développement de l'œuvre, fondée depuis si peu d'années, et qui, le ciel aidant, d'après ces merveilleux débuts, fait tout espérer de l'avenir.

II.

Les faits les plus importants de la Chronique romaine sont la clôture de l'Exposition des objets d'Art religieux, et les mouvements militaires du général Kanzler.

La distribution des prix aux expoants s'est faite le 17, dans l'admirable cloître des Chartreux, par le Souverain Pontife, entouré des Cardinaux, des Ambassadeurs et de l'Etat-major romain, en présence d'une foule d'Evêques et d'un concours de peuple extraordinaire.

Le premier prix d'honneur a été obtenu par M. Badin, Directeur de la manufacture de tapis des Gobelins, à Paris.

Le second nom appelé a été celui de M. Mame : " Je suis heureux de vous revoir, lui a dit le Saint Père ; merci, pour tous les bons livres que vous répandez partout."

Le premier grand prix a été ensuite appelé ; c'était encore un nom français, M. Caillot, orfèvre de Lyon.

En somme, c'est la France qui a emporté les plus beaux prix. Dans chaque salle, son drapeau flottait à côté de celui du Saint Père : " Glorieuses couleurs, s'écrie un témoin oculaire, qui n'ont pas été séparées depuis vingt ans et qui, longtemps encore, nous aimons à le croire, continueront à s'unir dans la défense du droit et dans le dévouement à la plus noble des causes.

La France a compté :	2 grandes médailles d'honneur,
	3 de 1ère classe,
	4 de 2de classe,
	6 de 3ème classe,
	13 de 4ème classe.

Elle a remporté :	3 prix de 1ère classe,
	5 " de 2de classe,
	5 " de 3me classe,
	10 " de 4me classe.

Elle a obtenu : 3 médailles d'encouragements, 1ère classe,
3 de 2de classe,
4 de 3ème classe,
22 de 4ème classe,
3 mentions honorables.

En couronnant cette séance le Saint Père s'est exprimé à peu près en ces termes :

Je suis très-satisfait de ce qui est advenu, et cela signifie que je suis très-reconnaissant. J'exprime mes remerciments à tous ceux, qui venant des contrées éloignées, se sont unis aux Romains pour contribuer à ma joie, en ornant d'œuvres d'art et de magnificences industrielles ce cloître, où naguère règnait le silence et où viennent d'éclater des applaudissements si mérités. Tout cela sert d'ailleurs à prouver que l'Eglise n'est pas ennemie du progrès, mais qu'elle en est l'amie, comme aussi qu'elle ne garde pas l'immobilité dont on lui fait tant de reproches.

" Nous aimons le véritable développement social en ce qu'il a d'utile. N'avons-nous pas raccourci les distances, facilité la transmission de la pensée, multiplié les colléges et les cabinets universitaires ? Mais les nouvelles chaires d'enseignement, une fois admises, il est désirable que cet enseignement soit dans les mains de l'Eglise, laquelle a reçu de Dieu la mission d'enseigner, *Euntes docete.*

" Pourquoi ne cesse-t-on de dire que l'Eglise est immobile ? Il est vrai qu'elle se maintient dans l'immobilité contre tout ce qui est nuisible, ou contre tout ce qui ne doit pas être admis. En cela son immobilité lui vient de l'immobilité de Dieu même.

" Cependant il n'est pas vrai qu'elle prescrive de nouveaux dogmes. Elle ne fait que donner une extension plus grande aux vérités universellement admises et se conformer aux circonstances et aux besoins de la société, en tirant du trésor de sa doctrine les choses anciennes et nouvelles, *nova et vetera* : tantôt elle remet en vigueur ce qui était tombé en désuétude, et tantôt sanctionne ce que l'usage a conservé, ne négligeant jamais d'employer les remèdes opportuns, que dis-je, nécessaires aux circonstances.

"....Mais je ne puis continuer ce discours, ce n'est ni le lieu ni le moment. Et puisqu'on m'a demandé une bénédiction, je vous la donne, non point la bénédiction de Jacob et d'Abraham, mais la bénédiction de Jésus-Christ.

" Je bénis donc vos arts, vos industries, votre commerce. Je bénis vos familles et vos personnes, et je veux que ma bénédiction fasse vos intentions honnêtes, qu'elle vous accompagne dans la vie, et fasse naître des fleurs sur votre chemin, comme aussi qu'elle vous soit présente à l'heure de votre mort."

On a remarqué que le Pape s'attendrissait en prononçant ces dernières paroles. Quelle noble vengeance ! quelle sublime réponse pour toutes les calomnies portées contre l'Eglise par les déificateurs insensés du progrès matériel, que cette bénédiction du Vicaire de Jésus-christ donnée aux Arts, à l'Industrie, au Commerce, à toutes les Inventions modernes ! C'est là que l'on voit la différence de l'esprit de la terre et de celui du ciel, l'un jette le blasphème, l'autre bénit et console.

On sera peut-être curieux de connaître quelles sont les Maisons Françaises qui ont été jugées les premières, dans les diverses spécialités d'art

religieux. Cette connaissance peut être utile au besoin ; la liste suivante nous les fait connaître.

Pour l'Orfèvrerie, les ustensiles, les vases sacrés : ce sont la maison A. Caillot, à Lyon, et celle des Frères Mellerio, à Paris.

Pour les vêtements sacrés : la maison André Kreichgauer, à Paris.

Pour les dentelles : la maison Lefebvre frères, à Paris.

Pour vitraux peints : la maison Maréchal Champigneulle, à Metz.

Pour la gravure religieuse : la maison Schulgen, à Paris.

Pour les orgues : la maison Cavaillé et Coll, à Paris.

Pour les harmoniums : la maison Debain, à Paris.

Pour les objets d'aluminium : la maison Paul Morin, à Paris.

Pour les cloches : la maison Reynaud, à Paris.

Pour les tapis : la maison Chocquell, à Paris.

Pour les statues peintes et ameublements d'églises : la maison Froc Robert, à Paris.

Pour l'encens et la myrrhe, etc. : la maison C. Baudet, à Paris.

Pour les objets de dévotion : la maison Gerfaux, à Paris.

Pour la porcelaine : la maison Letu et Mange, à Paris.

Pour la musique : la maison Prosper Pégiel, à Paris.

A propos du mouvement militaire des troupes romaines, voici ce que l'on écrit de Rome à l'*Univers* :

On parle d'un entretien entre le général Kanzler et le général Dumont dans lequel ces deux officiers ont arrêté la conduite à tenir dans les éventualités qui semblent se préparer aux frontières. Le général Dumont a jugé opportun de ne point faire de mouvement afin d'éviter, entre les troupes françaises et les bandes, un conflit qui pourrait avoir des conséquences graves ; et le général Kanzler, en cela d'accord avec lui, a fait marcher une partie de la garnison de Monto-Fiascone sur les points de l'extrême frontière de la province de Viterbe, en même temps qu'il envoyait une compagnie de Zouaves et un détachement de dragons de Rome à Grossetto par le chemin de fer.

On conçoit que la révolution tente tout pour faire échouer le Concile, mais ce que Dieu garde avec l'épée de la France est bien gardé.

III.

Depuis trois mois de graves évènements se sont accomplis en France, non sans quelques troubles ; mais avec un succès éclatant pour le gouvernement.

Les nouvelles concessions libérales et parlementaires sollicitées par le Cabinet Ollivier, concédées généreusement par l'Empereur, exigeaient la révision de la Constitution du coup d'Etat, (1852). Cette révision a été l'objet d'un Senatus-Consulte soumis au Sénat et adopté à l'unanimité. Jusqu'ici l'accord était parfait entre les Chambres, le Ministère et l'Empereur. Mais il restait à faire approuver, par le peuple, les changements apportés à la Constitution.

L'Empereur, prétendant tenir de lui se pouvoirs, voulait qu'un vote du peuple approuvât la Constitution de 1870, comme il avait sanctionné celle de 1852.

Cette opération parut dangereuse aux ministres ; l'Empereur insista. Le comte Daru, M. de Talhouet et M. Buffet exigèrent au moins que le *plébiscite* fut soumis aux Chambres avant de l'être au peuple ; l'Empereur refusa encore ; les trois ministres donnèrent alors leur démission. L'Empereur accepta, voulant se réserver le droit d'en appeler au peuple dans les cas où les Chambres ou le Ministère mettraient en jeu sa dynastie.

La chute des Ministres amena une scission à la Chambre des Députés ; le centre gauche, conduit par MM. Thiers et Favre, se sépara de la majorité et résolut de voter contre le plébiscite.

L'importance de cette détermination de l'Empereur ressort d'elle-même : si le peuple eut voté *non*, c'était le régime personnel qui renaissait de ses cendres, et peut-être par un nouveau coup d'Etat. Mais le peuple a voté *oui*, et a donné une sanction de plus de sept millions de voix aux réformes libérales. C'est une ère nouvelle qui s'ouvre pour la France, mais qui, elle aussi, renferme ses périls. La Chambre a été ajournée ; pendant plus d'un mois, la France a été sous l'empire d'une profonde inquiétude ; la révolution s'est agitée et la répression ne s'est pas faite sans effusion de sang ; des grèves puissantes se sont formées, et ne sont rentrées qu'avec peine dans le devoir ; le ministère a été un instant désorganisé, et a perdu de son appui et de sa force par la séparation du centre gauche ; et au dessus de tout cela dominait une incertitude anxieuse de l'avenir qui se demandait comment fonctionnera, sous sa nouvelle forme, le régime constitutionnel qui a renversé la Restauration et le gouvernement de Juillet ?

Le plébiscite n'est pas chose nouvelle, il est d'origine romaine ; il a été pour la première fois en France à l'époque de la révolution. Voici la statistique des manifestes plébiscitaires qui ont eu lieu depuis cette époque :

	Pour	*Contre*
Constitution de 1793 (République)......	1,801,918	11,610
Constitution de l'an III, (République)....	1,057,380	43,958
Constitution de l'an VIII, (Consulat)...	3,911,000	1,569
Senatus-Consulte de l'an X(Consulat à vie).	3,568,185	9,074
Senatus-Consulte de l'an XIII (Empire)..	3,321,675	2,599
Acte additionnel de 1815.............	1,300,000	4,206
Constitution de 1852...............	7,473,441	641,351
Senatus-Consulte, décemb, 1852, (Empire).	7,728,189	253,145

La constitution de 1793 n'a pas fonctionné, l'approbation du peuple n'ayant pu lui donner la vie. La constitution de l'an III a duré quatre ans ; on sait ce qu'ont duré les constitutions Consulaires et Impériale. Celle de 1852 a duré dix-huit ans.

Quoiqu'il en soit de l'avenir, on ne peut nier que le vote du 8 Mai, dont le résultat a été présenté à l'Empereur, à la réouverture des chambres,

ne soit un triomphe, pour l'Empire libéral ; 7,358,142 voix ont acclamé l'ère nouvelle qui commence, et protesté contre l'anarchie révolutionnaire. Le cabinet français, désorganisé par la retraite de MM. Daru, Buffet et de Talhouet, s'est reconstitué après le plébiscite par la nomination du duc de Grammont, comme ministre des Affaires Etrangères, de M. Mège, comme ministre de l'Instruction Publique, de M. Plichon, comme ministre des Travaux Publics. Les nouveaux ministres sont une excellente acquisition pour le cabinet ; on y aurait vu entrer avec bonheur M. Drouyn de Lhuys.

Le complot contre la vie de l'Empereur ruine les projets des Francmaçons plus qu'il ne les a servis. Il prouve de quelle sincérité sont les *amis* de la liberté, ce qu'ils veulent, et par quels moyens ils tendent à leurs fins. Les gens d'ordre le comprènent, et voilà pourquoi ils se serrent autour du trône qui en est la plus sûre garantie.

En Angleterre le bill pour le maintien de la paix en Irlande est passé à la Chambre des Communes. Ce n'est guère qu'une mesure d'ordre et de police.

Le bill relatif à la tenure des terres," the *Irish land bill*" passe par tous les amendements possibles, et est menacé de trouver une forte opposition à la Chambre Haute.

Le protestantisme, toujours alarmé des progrès du catholicisme, avait remporté une victoire en faisant passer la motion Newdegate. Le but était de s'enquérir de l'existence, des progrès, du caractère et de l'augmentation du nombre des Couvents dans la Grande-Bretagne. C'était une mesure odieuse, rappelant les plus mauvais jours de la persécution. La presse protestante l'avait elle-même désapprouvée ; les catholiques dans toute l'Angleterre avaient protesté contre, dans des suppliques envoyées au Parlement. Les premières Dames d'Angleterre avaient stigmatisé elles-mêmes cette motion dans un acte rendu public. Ces protestations ont produit leur effet, et l'enquête se bornera seulement à constater l'origine des propriétés : c'est trop sans doute, mais c'est moins que ce qu'il y avait à craindre. Si le Bill de l'éducation primaire, séparée de toute éducation religieuse, passe, ce sera un coup porté au catholicisme : car les pouvoirs accordés par ce bill seront confiés aux autorités locales, toutes protestantes, souvent fanatiques. Les écoles anglicanes auront la part du Lion dans les subventions du gouvernement.

Depuis quelques années le gouvernement a dépensé, pour l'éducation seulement, dix millions sterling, sur lesquels l'anglicanisme en a encaissé sept, bien que le nombre de ses adhérents, tant en Angleterre qu'en Irlande, ne s'élève qu'à un sixième de la population. Les trois autres millions ont été divisés entre les catholiques qui forment le quart de la population des deux pays, et les autres sectes qui la complètent. Le passé nous apprend donc ce que sera l'avenir, et on comprend pourquoi l'église

d'Angleterre, qui d'abord voulait s'opposer au bill, le laissera passer sans y mettre obstacle.

L'Université d'Oxford rapporte à l'Anglicanisme 500,000 livres sterling par an: celle de Cambridge 250,000, celle de Londres 100,000 livres, sans parler des grands colléges de Westminster, d'Harrow, d'Eton, de Rargby, qui lui appartiennent et dont les revenus sont considérables. On pourrait croire que tout cela doit suffire ; mais sa soif d'or n'est pas satisfaite, et comme elle a lieu de penser que la nouvelle loi ajoutera encore quelque chose à ses immenses richesses, elle n'a garde de s'opposer à sa bienvenue.

Quant aux catholiques, ils ne peuvent que déplorer le plan du gouvernement. Depuis vingt-cinq ans, ils ont fait des efforts surhumains, tant en Angleterre qu'en Irlande, pour retirer leurs enfants pauvres des écoles protestantes et leur assurer une bonne éducation, basée sur des principes religieux: et au moment où ils commençaient à voir germer la semence qu'ils ont répandue à grands frais dans le champ de l'éducation, ils voient avec effroi que tout leur zèle, toutes leurs privations, leur générosité vont être neutralisés par le nouveau bill, et qu'une grande partie de ces jeunes agneaux va retomber au pouvoir des loups ravisseurs ; car malgré tous les sacrifices déjà faits, les catholiques n'ont pas encore assez d'écoles. Ils ont à peine assez de revenus pour maintenir celles qui existent. Aux termes du bill, le gouvernement s'engage bien à subventionner les écoles déjà établies, mais à la condition qu'on y recevra des enfants de toutes les sectes, et que l'instruction religieuse soit bannie de ces écoles subventionnées. Est-ce là ce que l'on devait attendre d'une nation qui se dit " la plus éclairée et la plus libérale du monde ? "

V.

Le ministère autrichien s'est réconstitué sous la présidence de M. Potocki. Le programme du nouveau cabinet est d'accorder à chaque race l'autonomie, et d'opérer une réforme parlementaire ; si le projet n'est pas adopté par les chefs de partis, les diètes et le Reichstadt seront dissous, et l'on fera appel au peuple ; mais le nouveau cabinet a peu d'avenir, et le voilà déjà qui se décompose par la démission du ministre de la guerre, et croule sous le poids de son incapacité et du ridicule.

Lecteurs, si quelque jour il vous prend envie de voir la Grèce, gardez-vous d'aller visiter les Champs de Marathon, sans une très-forte escorte.

La comédie des brigands grecs arrêtant et retenant en otâges, jusqu'à paiement d'une forte rançon, des diplomates italiens et des touristes anglais, a fini par une tragédie épouvantable.

Le gouvernement Hellénique a voulu d'abord négocier avec ces brigands.

Puis n'en pouvant rien obtenir, il les a fait poursuivre par des gendarmes. Les brigands ont demandé la garantie d'une amnistie : elle ne leur a pas été promise. On les a attaqués ; ils ont riposté et livré une bataille acharnée. Mais le plus triste est que, se voyant poursuivis de trop près, les bandits ont massacré leurs otâges, le Comte de Boyl, secrétaire de la légation italienne, et trois anglais, MM. Herbert, Wynet et Lloyd.

Les Journaux de Londres s'indignent violemment et demandent un châtiment exemplaire. Ils demandent que les nations européennes se préoccupent sérieusement de la question grecque, en vue de mettre fin au système déplorable du gouvernement établi en Grèce, sous les auspices de l'Angleterre. La Russie ne prend pas feu si promptement, et répond d'un air narquois, que " c'est la faute du Grand-Turc." Voyez-vous où cela mène ?

Le Portugal a voulu faire parler de lui, et avoir sa révolution. Un vieux Maréchal octogénaire, ennuyé d'être exilé de la Cour, et de ne plus commander, a pris occasion d'une insulte reçue au théâtre, et de l'irritation qu'en a éprouvée l'armée qui lui est attachée, pour conquérir la gloire des Prim et des Topète. A la tête des troupes, le Maréchal de Saldanha s'est avancé contre le palais, quelques décharges ont mis en fuite les ministres. Le vainqueur aujourd'hui fait la loi, au nom du roi et de son épée, et promet à la nation monts et merveilles. Miné par l'impiété et la Franc-maçonnerie, le Portugal, qui laisse fouetter, en pleine rue, des religieuses, se prépare de tristes destinées : l'Espagne cependant devrait être pour lui une leçon.

Quelle ineptie dans ces ambitieux qui promettaient l'âge d'or à la Péninsule entière ! Ils n'osent prendre la couronne, et ils ne savent à qui l'offrir. Le duc de Gènes, un enfant ; Montpensier, souillé du sang de son cousin, Espartero, le vieux ministre de Christine, défilent tour à tour, et on ne sait sur qui fixer un choix. On irait bien en Allemagne, cette pépinière de grands et de petits rois, on irait frapper à la porte du roi de Prusse qui ne demanderait pas mieux que de franchir le Mein en passant par l'Espagne ; mais la France n'y veut rien entendre, et elle l'a fait savoir ; on n'y pense plus. Enfin, pour dernière ressource, le Régent Serrano a imaginé de faire proposer sa candidature par les Cortès, mais l'amiral Topète s'est fâché, et le général Prim qui dispose de l'armée ne veut qu'Espartero.

En attendant, l'Espagne souffre d'insurrections sans cesse renaissantes ; la révolte de Cuba persiste en face d'un pouvoir impuissant, et pour comble, d'un jour à l'autre, on s'attend à voir éclater la persécution contre le clergé qui, sur l'ordre de Rome, vient de refuser le serment à la nouvelle Constitution, parce qu'elle viole " des droits essentiels du catholicisme," ' la discipline en vigueur " " le concordat de 1851, et les conventions de

1859 et de 1867," enfin parce qu'elle tend " à la destruction et la ruine de l'Eglise catholiqne, apostolique et romaine, en Espagne."

BIBLIOGRAPHIE.

Nous sommes heureux d'accuser réception d'un nouvel ouvrage de N. O., l'auteur des *Etudes philologiques sur quelques langues sauvages de l'Amériqne*. Il a pour titre *Jugement erroné de M. E. Renan sur les langues sauvages*, et pour épigraphe ces paroles de M. de Maistre : " Il " serait à désirer que nous eussions une connaissance approfondie des " langues sauvages. " Un court avertissement fait connaître le but du livre qui parait être extrêmement intéressant au point de vue de la linquistique et de l'etnographie.

Imprimé chez M. Lovell, il est en vente aux librairies Dawson, et Rolland et Fils.

AVIS AUX ABONNÉS.

Le Comité de l'administration de L'*Echo* a chargé le gérant de presser le paiement des arrérages dûs par un certain nombre d'Abonnés.

Les Messieurs qui recevront leur compte, avec le présent numéro, sont priés de faire honneur à leur dette et d'envoyer au plus tôt, le montant de leur compte, au dit gérant, M. Jean Thibodeau, rue Notre-Dame, No. 327.

Nous prions aussi les abonnés qui n'ont pas encore payé en entier l'abonnement de cette année 1870, de le faire sans délai.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE VIII.

SUITE DE LA DEUXIÈME GUERRE DES IROQUOIS. RUINE DES HURONS. M. DE MAISONNEUVE PASSE EN FRANCE POUR AMENER UN SECOURS DEVENU NÉCESSAIRE. DE 1650 A 1652.

XXXI.

Mademoiselle Mance descend à Québec pour y apprendre des nouvelles de M. de Maisonneuve.

Dans le mois de juillet 1651, Mlle Mance, désireuse de savoir des nouvelles de M. de Maisonneuve, dont on attendait impatiemment le retour à Villemarie, prit la résolution de descendre à Québec, et pria M. Closse de l'escorter jusqu'aux Trois-Rivières, où il y avait plus de danger de tomber dans quelque embuscade d'Iroquois qu'au-dessous de ce poste. M. Closse ne désirait pas avec moins d'ardeur le retour du Gouverneur : il consentit volontiers à la conduire; mais étant arrivés aux Trois-Rivières, et attendant durant quelques jours une commodité favorable pour Québec, ils apprirent, par quelques sauvages partis après eux de Villemarie, que les Iroquois s'y montraient plus terribles qu'ils ne l'avaient été jusqu'alors, et que, depuis leur départ, les colons étaient si épouvantés, qu'ils ne savaient que devenir. A peine M. Closse a-t-il appris ces détails qu'il remonte au plus vite à Villemarie, où il arrive heureusement, et ranime le courage des colons par sa présence. De son côté, mademoiselle Mance, sans être effrayée par des nouvelles si alarmantes, s'embarque avec M. Du Plessis-Kerbodot, Gouverneur des Trois-Rivières, qui se rendait à Québec. Y étant arrivée, au lieu de trouver M. de Maisonneuve comme elle l'avait

espéré, elle reçut de lui une lettre, par laquelle il annonçait qu'il espérait revenir, l'année suivante, avec plus de cent hommes. Cette lettre la consola beaucoup, parce qu'elle sembla lui promettre le retour de M. de Maisonneuve à Villemarie, ce qui auparavant était fort incertain. Dès qu'elle eut terminé quelques affaires à Québec, elle retourna promptement, pour faire part aux colons d'une si heureuse nouvelle, bien propre à soutenir leur courage durant cette fâcheuse année qui leur restait encore à passer, avant le retour de leur Gouverneur.

XXXII.

A Paris, M. de Maisonneuve voit Madame de Bullion et lui parle de Montréal.

Dans cette même lettre, M. de Maisonneuve lui apprenait qu'il avait vu adroitement la Fondatrice de l'Hôpital, sans pourtant trahir le secret. Comme, dans son séjour à Paris, il cherchait quelque occasion de la voir, pour s'assurer par lui-même de son consentement sur l'emploi des vingt-deux mille livres dont on a parlé, la Providence lui en offrit une toute naturelle. " Ayant appris que l'une de mes sœurs, rapporte M. de Mai-
" sonneuve, était en procès avec Madame de Bullion, je m'offris de lui
" donner la main pour aller chez elle ; et sachant que cette dame n'igno-
" rait pas mon nom, à cause du Gouvernement de Montréal, je me fis
" nommer en entrant, afin que mon nom lui renouvelât le souvenir du
" Canada. Dieu donna sa bénédiction à ma ruse ; car, après que je l'eus
" saluée, et que ma sœur lui eut parlé de ses affaires, elle s'enquit de moi
" si j'étais le Gouverneur de Montréal, qu'on disait être dans la Nouvelle
" France. Je lui répondis que c'était moi-même, et que j'en étais revenu
" depuis peu.—Apprenez-nous, me dit-elle, des nouvelles de ce pays-là :
" quelles sont les personnes qui y demeurent, ce qu'on y fait, comment on
" y vit. Dites-le-nous, s'il vous plaît : je suis curieuse de savoir tout ce
" qui se passe dans les pays étrangers.

— " Madame, lui dis-je, je suis venu chercher du secours pour tâcher
" de délivrer ce pays des dernières calamités où les guerres des Iroquois
" l'ont réduit, et de tenter si je pourrai trouver le moyen de prévenir sa
" ruine. L'aveuglement est extrême parmi les sauvages ; néanmoins on
" ne laisse pas d'en gagner toujours quelques-uns à Dieu. Ce pays est
" grand ; le Montréal est une île fort avancée dans les terres, très-propre
" pour en être la frontière ; et ce nous sera une extrémité bien fâcheuse
" s'il faut abandonner ces contrées, sans qu'il y reste personne pour annon-
" cer les louanges de Celui qui en est le créateur. Au reste, cette terre
" est un lieu de bénédiction pour ceux qui vont l'habiter ; la solitude,
" jointe au péril de la mort où la guerre nous met à tout moment, fait
" que les plus grands pécheurs y vivent avec édification, et sont des
" modèles de vertu.

XXXIII.

M. de Maisonneuve expose à Madame de Bullion la nécessité d'abandonner Montréal, s'il n'y conduit un renfort.

" Cependant, s'il faut tout abandonner, je ne sais ce que deviendra " cette colonie, ni quel sera le sort d'une bonne fille, qu'on appelle made- " moiselle Mance, et c'est ce qui me fait le plus de peine. Si je n'ai un " puissant secours à amener dans cette colonie, je ne puis me résoudre à " y retourner, d'autant que mon retour serait inutile ; et si je n'y retourne " pas, je ne sais ce que deviendra cette bonne demoiselle, ni quel sera le " sort d'une certaine fondation qu'une Dame charitable, que je ne connais " point, y a faite pour un hôpital, dont elle a établi cette bonne demoiselle " administratrice ; car, enfin, si je ne vas les secourir, il faut que tout " échoue et quitte le pays. A ces mots, elle m'interrompit et dit :

— " Comment s'appelle cette Dame ? — Hélas ! lui répondis-je, elle a " défendu à mademoiselle Mance de la nommer. Au reste, cette demoi- " selle assure que sa Dame est si généreuse, qu'on aurait lieu de tout " espérer d'elle, si elle pouvait avoir l'honneur de lui parler ; mais qu'é- " tant si éloignée, elle n'a aucun moyen de lui exposer les choses. Qu'au- " trefois elle avait, près de sa bienfaitrice, un bon Religieux qui les lui eût " fait connaître et eût bien négocié cette affaire ; mais que, maintenant " que ce Religieux est mort, elle ne peut lui parler ni lui faire parler, pas " même lui écrire, cette Dame lui ayant défendu de mettre son nom sur " l'adresse d'aucune de ses lettres. Quand ce Religieux vivait, elle lui " envoyait ses lettres, qu'il portait lui-même à la Dame ; à présent, elle " ne peut plus lui écrire ; si elle mettait seulement son nom, pour servir " d'adresse, sur une lettre, elle assure qu'elle tomberait dans sa disgrâce, " et qu'elle aime mieux laisser le tout à la sainte Providence, que fâcher " une personne à qui elle est tant obligée, elle et toute la Compagnie de " Montréal."

XXXIV.

M. de Maisonneuve fait connaître à Madame de Bullion l'affaire des vingt-deux mille livres.

" Voilà, madame, l'état où sont les choses. On est même si pressé de " secours que la demoiselle, voyant que tous les desseins de sa fondatrice " sont prêts à être mis à néant, m'a donné pouvoir de prendre, en " échange de cent arpents de terres défrichées que la Compagnie lui " donne, vingt-deux milles livres de la fondation de l'Hôtel-Dieu, qui sont " placées à Paris. Il vaut mieux, dit-elle, qu'une partie de la fondation " périsse que le total ; servez-vous de cet argent pour lever des hommes, " afin de garantir tout le pays en sauvant le Montréal. Je ne crains point, " a-t-elle ajouté, d'engager ma conscience ; je connais les dispositions de " ma bonne Dame ; si elle savait les angoisses où nous sommes, elle ne se

“ contenterait pas de cela. Voilà l'offre que m'a faite cette Demoiselle.
“ J'avais de la peine à l'accepter ; mais enfin, en ayant été vivement
“ pressé par elle, qui m'assurait toujours qu'elle pouvait hardiment inter-
“ préter la volonté de sa bonne Dame, en cette rencontre, j'ai fait un
“ concordat avec elle, pour les cent arpents de terre, en échange des
“ vingt-deux mille livres, qu'elle espère pouvoir beaucoup aider à garantir
“ le pays, et c'est l'unique vue de ce concordat. Telle est donc, Madame,
“ la situation où nous sommes.”

XXXV.

Madame de Bullion donne quarante-deux mille livres pour secourir Montréal.

Après cet exposé, qu'elle écoutait avec l'intérêt le plus vif, madame de Bullion pria M. de Maisonneuve de venir la revoir, pour lui parler encore du Canada. Il le lui promit volontiers et la visita plusieurs fois. Dans ces visites, elle témoignait toujours le même empressement à l'entendre : elle prenait même plaisir à le faire entrer dans son cabinet, pour qu'il pût l'entretenir à loisir, de toutes les particularités de la colonie ; et, ce qui est un bel éloge de sa rare humilité et de la pureté de ses intentions, jamais elle ne lui découvrit ni ne lui donna à entendre qu'elle fut elle-même la fondatrice de l'Hôpital. Non-seulement elle ne fit rien pour le détourner d'employer les vingt-deux milles livres à lever une nouvelle recrue ; mais, pleinement informée, après ces entretiens, du triste état de Villemarie, elle donna en outre vingt mille livres, pour que cette somme servît à lever un plus grand nombre de soldats. On eut lieu d'admirer encore ici les saintes industries de son humilité à fuir le regard des hommes. Pour pratiquer à la lettre le précepte de Notre Seigneur : “ *Que, dans* “ *vos aumônes, votre main gauche ignore ce que fait votre main droite*,” elle voulut que les Associés ne pussent savoir de qui venait ce don, et remit les vingt mille livres à M. le Président de Lamoignon, en lui disant qu'une personne de qualité faisait ce présent à messieurs de la Compagnie de Montréal, afin de les aider à lever des hommes, pour secourir cette île, sous la conduite de M. de Maisonneuve. Enfin, elle fit tout ce qu'elle put pour que M. de Lamoignon lui-même demeurât persuadé que ces fonds venaient d'une autre main que la sienne, quoique pourtant, malgré les précautions qu'elle prit, elle ne pût empêcher qu'on ne sût que c'était elle-même qui faisait ce don. Ainsi, comme mademoiselle Mance l'avait assuré à M. de Maisonneuve, madame de Bullion donna beaucoup plus que la somme de vingt-deux milles livres ; elle en fournit elle seule quarante-deux mille pour cette nouvelle recrue, qui se composa d'environ cent quinze hommes et coûta en tout soixante-quinze mille livres à la Compagnie, comme nous le dirons après que nous aurons exposé la suite des événements qui eurent lieu en Canada avant le retour de M. de Maisonneuve

CHAPITRE IX.

SUITE DE LA GUERRE; PAIX AVEC LES ONNEIOUTS, ET SUSPENSION D'ARMES AVEC LES AGNIERS. M. DE MAISONNEUVE ARRIVE DE FRANCE AVEC UNE RECRUE DE PLUS DE CENT HOMMES. DE 1652 A 1653.

I.

Martine Messier, frappée à coups de hache par trois Iroquois, se délivre de leurs mains.

Avant le retour de M. de Maisonneuve en Canada, qui n'eut lieu que seize mois après le voyage de mademoiselle Mance à Québec, il y eut bien du sang répandu à Villemarie. M. Closse, à son arrivée des Trois-Rivières, où nous avons dit qu'il était allé accompagner mademoiselle Mance, apprit un trait de cruauté, arrivé récemment, bien propre à glacer d'effroi tous les cœurs. Le 29 juillet de cette année 1652, une très-vertueuse mère de famille, Martine Messier, femme d'Antoine Primot, fut attaquée par trois Iroquois, qui s'étaient glissés dans les blés pour tomber sur elle à l'improviste et la massacrer. Ces barbares, éloignés seulement de deux portées de fusil du Fort, l'ayant assaillie tout à coup, elle pousse à l'instant un grand cri ; et, à ce cri, trois bandes d'Iroquois cachés en embuscade, se lèvent et paraissent en armes. Mais les trois assassins se croyant assez forts pour massacrer une femme sans défense, se jettent incontinent sur elle, s'efforçant de la tuer à coups de hache ; tandis que, de son côté, elle se défend comme une lionne, bien qu'elle n'eût pour les repousser que ses pieds et ses mains. Après trois ou quatre coups de hache, elle tombe cependant par terre, et alors un de ces Iroquois, la croyant morte, se jette sur elle pour lui enlever sa chevelure et s'enfuir avec cette marque de trophée. Mais cette femme, vraiment forte, se sentant saisir, reprend tout à coup ses sens, se relève et, plus furieuse qu'auparavant, elle saisit cet assassin avec tant de violence qu'il ne peut se dégager de ses mains, quoiqu'il continuât, durant ce temps, de lui décharger des coups de hache sur la tête. Enfin, elle tombe de nouveau par terre évanouie, et, par sa chute, donne à son assassin la liberté de s'enfuir, ce qu'il fait au plus vite, pour mettre sa propre vie en sûreté, se voyant sur le point d'être joint par des colons qui accouraient de toute part.

II.

Vertu admirable de Martine Messier.

Les Français, qui venaient au secours de Martine Messier, la voyant baignée dans son sang, l'aident à se relever ; et dans ce moment même l'un d'eux l'embrasse, par un sentiment naturel de compassion. Mais cette femme, en qui la vertu n'était point inférieure au courage, revenant

à soi, décharge à l'instant un rude soufflet sur ce charitable auxiliaire, bien qu'il n'eut agi en cela que dans de très-pures intentions. Les autres, surpris d'un accueil si peu gracieux : " Que faites-vous donc ? lui disent-ils ; " cet homme vous témoigne son affection par esprit de compassion et de " charité : pourquoi donc le frappez-vous de la sorte ? " —*Parmenda*, " répond-elle à l'instant, se servant du patois de son pays, je croyais qu'il " voulait me baiser." M. Dollier de Casson, qui nous a conservé ce beau trait, fait, sur ce sujet, la réflexion suivante : " On doit admirer combien " la vertu jette de profondes racines dans un cœur lorsqu'elle n'y rencontre " point d'obstacles. L'âme de cette héroïne était prête à se séparer de " son corps, son sang avait quitté ses veines, et la vertu de pudeur était " encore en elle inébranlable. Dieu bénisse le saint exemple que, dans " cette occasion, cette courageuse femme a donné à la colonie et à tout le " monde pour la conservation de cette vertu. Madame Primot, dont nous " parlons, est encore vivante, ajoute-t-il, et on l'appelle communément " *Parmenda*, à cause de ce soufflet qui surprit tellement les assistants et " tous ceux qui en eurent connaissance, que ce surnom lui est resté." M. Dollier a rapporté ainsi toutes les circonstances de ce fait, pour suppléer, sans doute, au récit trop laconique qu'en a fait le P. Ragueneau dans la relation de cette année 1652. " Une femme Française, dit ce Père, fut " blessée de cinq ou six coups bien favorables, puisqu'elle n'en mourut " pas ; son courage la tira du danger." La Mère Marie de l'Incarnation nous apprend que Martine Messier reçut sept coups de hache. " Elle n'a " pas laissé de se défendre valeureusement, ajoute-t-elle, a jeté l'un de ces " barbares sous ses pieds et s'est sauvée ; car, ses cris ayant été entendus " du Fort, on alla à son secours et, par ce moyen, elle fut mise en liberté."

III.

Les Iroquois tuent le gouverneur des Trois-Rivières, ainsi que quinze colons de ce lieu.

Sur la fin de l'été, les Iroquois, furieux de ne pouvoir se venger des coups qu'ils recevaient et des pertes nouvelles qu'ils fesaient fréquemment à Villemarie, résolurent de descendre aux Trois-Rivières, dans l'espérance de réussir mieux, ce qu'ils firent malheureusement, le 19 du mois d'août, en tuant M. Duplessis-Kerbodot, Gouverneur, et une partie des plus braves habitants de ce lieu. La veille, quatre de ces colons, étant descendus un peu au-dessous de cette habitation, avaient été poursuivis par des Iroquois qui, disait-on, en avaient tué deux et emmené les deux autres pour les sacrifier à leur rage. Le lendemain 19, M. Duplessis, irrité de cet échec, prit avec lui quarante ou cinquante Français, dix ou douze sauvages et les fit embarquer dans des chaloupes. Son dessein était, en donnant la chasse à l'ennemi, de recouvrer les prisonniers, ainsi que le bétail, que l'on croyait avoir aussi été enlevé par ces barbares. Ayant rôdé environ deux lieues au-dessus du Fort, et apercevant les Iroquois dans les broussailles,

sur le bord d'un bois, il met pied à terre dans un lieu malheureusement plein de vase et des plus désavantageux pour lui. Quelqu'un des siens ne manque pas de lui en faire aussitôt la remarque, en ajoutant que l'ennemi aurait le bois pour retraite assurée. Mais, emporté par la colère, et sans avoir égard à de si justes représentations, il passe outre et marche tête baissée contre l'ennemi. Cette ardeur inconsidérée lui fit perdre la vie, ainsi qu'à quinze Français de sa troupe, et la liberté à sept autres qui furent emmenés au pays des Iroquois. Si ces barbares eussent su profiter de leur victoire, ils auraient pu s'emparer à l'instant des Trois-Rivières, la terreur s'étant jetée parmi les habitants de ce poste après la perte de leur chef. Mais, contents de ce succès, ils se retirèrent, laissant ainsi ces Français achever leurs moissons et faire leur récolte avec une liberté entière.

IV.

Sept colons des Trois-Rivières pris par les Iroquois. Autres hostilités.

Quatre jours après, on alla visiter le lieu du combat, sans doute pour enlever les morts, et l'on trouva l'inscription suivante sur un bouclier Iroquois : " *Normanville, Francheville, Poisson, Lapalme, Turgot, Chail-*" *loux, Saint-Germain. Onnejochronnons et Agnechronnons ; je n'ai*" *encore perdu qu'un ongle.*" Normanville, jeune homme adroit et vaillant, qui entendait la langue Algonquine et Iroquoise, avait écrit ces paroles avec du charbon pour donner à connaître que les sept personnes dont on voyait les noms avaient été prises par les Iroquois des nations d'Onneiout et d'Agnier, et qu'on ne lui avait encore fait d'autre mal que de lui arracher un ongle. Dans des circonstances si alarmantes, il n'y avait plus de sécurité pour personne ; et, toutefois, malgré les dangers qu'on courait en voguant sur le fleuve, M. d'Ailleboust ne laissa pas de descendre en chaloupe de Montréal à Québec, où il arriva le 1er de septembre. Les Iroquois ne cessaient, en effet, de rôder de toutes parts, pour immoler à leur fureur tous ceux qu'ils pouvaient surprendre, et nous voyons que le 16 du même mois, ils tuèrent un des colons de Villemarie, appelé André David et surnommé Mingrey. Nous ne connaissons point les circonstances de l'action dans laquelle il périt, aucun monument n'ayant fait mention de cette mort. Elle n'est relatée que dans le registre mortuaire, où nous lisons seulement qu'André David s'était confessé la veille du jour où il fut tué par les Iroquois.

V.

Le major Closse va attaquer les Iroquois. Mort de La Lochetière, qui tue son meurtrier.

Mais voici la narration circonstanciée d'une fort belle action de valeur, qui eut lieu le 14 octobre suivant, dont M. Dollier de Casson a eu soin de recueillir les détails. Ce jour-là on connut par l'aboiement des chiens qu'il y avait des Iroquois en embuscade, du côté que ces animaux regar-

daient. Le Major Lambert Closse, toujours prêt à voler, en toute occasion, au lieu du péril, reçut ordre de M. des Musseaux, d'aller à la découverte de l'ennemi et partit aussitôt avec vingt-quatre soldats, se dirigeant vers le lieu que les chiens avaient indiqué. Mais, en homme prudent, il détache trois de ses soldats, Etienne Thibault, surnommé La Lochetière, Baston (ou Bastoin) et un autre, et les fait marcher devant, à la portée du fusil, avec ordre de ne s'avancer que jusqu'à un certain lieu qu'il leur désigne. La Lochetière emporté par son ardeur, pousse un peu plus avant ; et, pour découvrir plus aisément l'ennemi, monte sur un arbre, où il se place en sentinelle, dans l'intention de plonger de là dans un fond qui était devant lui, où il soupçonnait que des Iroquois pouvaient être cachés. Mais, sans qu'il s'en doutât, il y avait tout près de cet arbre des ennemis en embuscade qui, dès qu'il y fut monté, poussèrent leur hué ordinaire et se mirent en devoir de tirer sur lui. Non moins adroit que brave, La Lochetière, saisissant incontinent son arquebuse, tire avec tant de justesse sur celui des Iroquois qui le mettait en joue, qu'il tue son meurtrier, alors qu'instantanément celui-ci le tue lui-même. Les deux autres éclaireurs, entendant ces détonations et les huées des Iroquois, cherchent à se retirer ; et à l'instant ils sont assaillis et investis par un grand nombre d'Iroquois, qui font sur eux de furieuses décharges. La Providence les préserva cependant l'un et l'autre. Baston, ne pouvant rejoindre ses camarades, parvint à se jeter dans une chétive maison de terre, qui fut son salut.

(*A continuer.*)

LA CONSTITUTION DEI FILIUS.

Pour la première fois, depuis plus de trois cents ans, l'Eglise vient de parler au monde par l'organe d'un concile œcuménique et devant son enseignement infaillible tout l'univers chrétien s'est docilement incliné. Des luttes, des discussions, auxquelles les évêques se sont livrés avec une sainte liberté qui a scandalisé quelques âmes faibles, il ne reste plus trace aujourd'hui. Selon la demande du divin fondateur de l'Eglise, " tous sont un (1)," et selon la recommandation de saint Paul, " ils disent tous la même chose : il n'y a point de division entre eux, ils sont tous parfaitement unis dans les mêmes sentiments et dans la même doctrine (2)."

Instantanément plus de cent millions d'âmes humaines, douées des caractères les plus opposés, répandues sous toutes les latitudes, les unes savantes, les autres ignorantes, les unes s'ouvrant à peine à la vie morale, les autres ayant déjà subi les orages d'une longue traversée et recueilli les leçons de l'expérience, se sont courbées sous la même impulsion de l'Esprit-Saint. Elles ont accueilli avec amour et respect les paroles venues du Vatican, elles s'y sont attachées par leurs plus nobles facultés et la mort même ne les en séparerait pas ! Vit-on jamais se manifester avec plus d'éclat la vie divine qui anime l'Eglise.

Mais cette foi matérielle, si je puis dire, cette foi du charbonnier ne suffit pas toujours, ni pour tous. Elle suffit pour le salut, mais elle ne suffit pas pour rendre raison de notre croyance (3), comme le demande l'apôtre saint Pierre, ni pour communiquer aux autres, selon l'invitation du même apôtre, la richesse surnaturelle dont nous jouissons, ni même pour tirer de ce trésor tout le profit que nous en pourrions tirer.

Le Concile a parlé clairement ; mais il n'avait, pour exprimer la vérité, qu'une langue et des mots humains, et sur le sens de ces mots, il sera possible aux esprits de mauvaise foi d'équivoquer et de tromper autrui, et à certains esprits de bonne foi, mais imbus de préjugés, de se tromper eux-mêmes. D'autres n'apercevront dans ces définitions, si longuement et si mûrement préparées, que des vérités banales et sans portée, et ne soupçonneront pas le progrès accompli. D'autres enfin mettront en doute, peut-être, la légitimité des jugements rendus, sous prétexte que l'Eglise

(1) *Joan.*, XVII, 22.—(2) I, *Ad Cor.*, I, 10.—(3) *Ptr.* III, 15.

est sortie de son domaine, ou que dans le dépôt de la révélation elle a mis des dogmes nouveaux.

Il pourra donc être utile pour plusieurs d'exposer brièvement ici le sens, la portée et la légitimité des décrets rendus, au moins des principaux.

Dans cette exposition, nous nous servirons fréquemment d'un terme théologique qu'il importe de bien comprendre et de certaines règles utiles à connaître.

Nous dirons souvent que telle proposition est de foi catholique et telle autre non; que telle doctrine est hérétique et telle autre non. Qu'est-ce donc qu'une proposition de foi catholique et qu'est-ce qu'une proposition hérétique? Une proposition de foi catholique est " une doctrine proposée (ou mieux *imposée*) à la croyance de l'Eglise universelle tout entière: *quæ toti ecclesiæ universali credenda proponitur* (*)." C'est, par conséquent, une vérité dont nul ne peut douter qu'elle ait été révélée de Dieu, *parce que l'Eglise nous le déclare.* Elle s'impose à la croyance de tous les chrétiens, de manière qu'ils ne peuvent la révoquer en doute sans pécher mortellement contre la foi, ni s'obstiner dans ce doute sans tomber dans l'hérésie.

Une proposition de foi catholique diffère d'une proposition que les auteurs disent simplement être " de foi", en ce que la présence de la première dans le dépôt de la révélation, c'est-à-dire dans l'Ecriture ou la Tradition, nous est attestée par la parole infaillible de l'Eglise, tandis que la présence de la seconde dans l'Ecriture ou dans la Tradition nous est attestée seulement par le témoignage d'un ou de plusieurs auteurs, plus ou moins savants, mais faillibles. Une proposition, que tels ou tels théologiens déclarent être " de foi", ne s'impose donc pas à la croyance de tous les chrétiens, mais seulement à la croyance de ceux qui ont acquis la certitude qu'elle est contenue dans la révélation. Toutefois il serait téméraire de la nier, sans raison, lorsque les théologiens affirment communément qu'elle est de foi.

Une proposition est hérétique lorsqu'elle contredit, non par voie de conséquence, mais directement et immédiatement, une proposition de foi catholique. Nul catholique, sinon dans le cas où il ignore la définition de l'Eglise, ne peut ni l'accepter dans le secret de son cœur, ni la professer. Inutile d'ajouter que les propositions hérétiques ne sont pas seules fausses et condamnables. Un bon catholique doit aussi repousser toutes les propositions censurées par l'Eglise (1).

La première règle à suivre dans l'explication des définitions rendues par un Concile, c'est de distinguer soigneusement entre ce qui est défini et ce qui ne l'est pas. Cette règle, qui semble banale, a cependant son impor-

(*) Suarez, *Disput.* 3, sect. 10.

(1) Outre la *note* d'hérésie, les théologiens en énumérèrent jusqu'à soixante-huit autres, telles que: *erronea*, *hæresi proxima*, *etc.*

tance ; parce que, même dans les chapitres et dans les canons ou anathèmes, cela seulement est de foi catholique, qui est imposé comme un dogme à la croyance de toute l'Eglise. Par conséquent, ni les réponses faites aux objections, ni les explications, ni les preuves n'obligent sous peine d'hérésie. Ainsi, lorsque le Concile s'appuie sur un texte de l'Ecriture ou des saints Pères, il n'est pas, pour cela, de foi catholique que le texte invoqué ait réellement le sens qui lui est donné dans la définition. Toutefois, il serait plus que téméraire de le nier.

La deuxième règle est de ne jamais expliquer un canon dans un sens contraire, soit aux définitions antérieures de l'Eglise, soit au sens évident, de l'Ecriture, soit au sentiment unanime des saints Pères. La raison de cette règle c'est que l'Eglise étant infaillible depuis son origine ne peut ni se contredire elle-même, ni contredire la parole de Dieu, ni condamner l'enseignement qu'elle a autrefois donné par l'organe de tous ses Pères.

La troisième règle est de ne pas donner à un canon un sens contraire à l'opinion qui est *commune* parm i les théologiens.

En effet, l'opinion commune parmi les théologiens est également commune parmi les évêques, et par conséquent, ne peut pas être condamnée dans un concile, où les décisions sont prises ordinairement à l'unanimité, et toujours du moins à la majorité des voix. Bien plus, c'est d'après cette opinion que la plupart du temps il faut expliquer les décisions conciliaires sur la matière, parce que les Conciles ne définissent qu'au moment où les questions ont été étudiées et mûries dans les écoles, lorsque les travaux des théologiens les ont rendues définissables.

Enfin, une quatrième règle, trop souvent négligée, surtout par les écrivains laïques, c'est de donner aux expressions latines employées par le Concile non pas le sens qu'elles ont dans les auteurs du siècle d'Auguste, ou dans les écrits des anciens Pères, mais celui que leur donnent les théologiens.

Ces préliminaires posés, venons à l'explication de la première *Constitution dogmatique*, promulguée le dimanche 24 avril 1870.

Et d'abord cette constitution est-elle définitive ? A-t-elle besoin, pour le devenir, de la confirmation ultérieure du Saint-Siége qui fut nécessaire aux décrets du concile de Trente, et que les Pères de cette assemblée ont eu soin de demander ?

Il faut répondre négativement, parce que cette constitution a été promulguée par le Pontife romain lui-même, le saint Concile approuvant. L'Eglise enseignante tout entière a donc parlé et le décret est revêtu de toute l'autorité possible, puisqu'il a été porté, à la fois, par le chef et par les membres de l'épiscopat. Il en est autrement des décrets publiés dans les sessions des conciles présidés par les légats du Pape, parce que la sanction donnée par les représentants du chef de l'Eglise n'est, dans cette circonstance, que provisoire : il leur manque la signature du souverain.

Il suffit de jeter les yeux sur la constitution dogmatique *De fide catholicâ*, pour voir qu'elle se compose de cinq parties bien distinctes : le *Titre*, le *Proœmium*, c'est-à-dire la préface ou l'introduction, les *Chapitres*, ou l'exposition de la doctrine catholique, les *Canons* ou *Anathèmes*, c'est-à-dire la condamnation de certaines erreurs contraires à cette doctrine, et enfin le *Monitum* ou la conclusion. Ces cinq parties n'ont ni le même but, ni la même autorité. Deux seulement contiennent des définitions, ou règles de la foi catholique, ce sont les chapitres et les canons : c'est donc sur elles que devra principalement se porter notre attention.

CONSTITUTION DOGMATIQUE SUR LA FOI CATHOLIQUE. PIE, EVEQUE, SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU, LE SACRÉ CONCILE APPROUVANT *ad perpetuam rei memoriam.*

Dans ce titre, trois choses nous paraissent demander quelques explications. Que signifie ces mots : *Constitution dogmatique ?* Le mot " constitution" a le même sens que le mot " canon," " règle" " loi." Une constitution dogmatique" est donc une loi, une règle à laquelle les catholiques doivent conformer leur foi. Elle diffère des " canons" en ce qu'elle désigne un ensemble de définitions, tandis qu'un " canon" n'est, dans le sens ordinaire de ce mot, qu'une seule décision sur un point particulier, décision condamnant une erreur et se terminant par un anathème. De plus, une " constitution" renferme presque toujours, outre des définitions proprement dites, certaines considérations et certains avis qui ne jouissent pas d'une autorité infaillible.

" Sur la foi catholique," ces mots indiquent l'objet dont traite la constitution. L'expression *fides catholica*, prise dans son sens obvie, semble assez vague, puisque toute constitution dogmatique traite de la " foi catholique." Mais ici le mot " foi" se prend dans un sens plus restreint, et signifie la lumière surnaturelle par laquelle nous connaissons et nous croyons les vérités de la religion. Il est vrai que le premier chapitre ne traite point proprement de cette lumière, mais il est comme le préambule nécessaire des trois chapitres suivants, car avant de considérer Dieu comme auteur de la révélation et de la foi, il est nécessaire de dire qu'il existe, et quels sont ses principaux attributs.

" Pie, évêque...le saint Concile approuvant...." N'est-ce donc point le Concile qui rend le décret ? Ne fait-il qu'adhérer au jugement porté par le Souverain Pontife ? Cette formule n'est-elle pas une nouvelle invention de l'ambition romaine ? Telles sont les questions qui jettent le trouble et je ne sais quelle vague inquiétude dans certains esprits. Il est facile cependant d'y donner réponse.

D'abord cette formule n'est rien moins que nouvelle. Nous la retrouvons dans les actes des conciles de Latran, notamment dans ceux du troisième, du quatrième et du cinquième ; dans ceux des conciles de Lyon, de Vienne et de Florence, c'est-à-dire dans ceux que le Pape a présidés

en personne. N'est-il pas bien naturel que, dans une monarchie, le roi, après le vote des Chambres, promulgue lui-même la loi en lui donnant sa sanction suprême ? Mais, dit-on, pourquoi ne parle-t-il pas au nom du Concile ? Parce qu'il ne tient pas son autorité du Concile, c'est-à-dire des autres évêques ; il est roi et il est juge comme roi. Sa présence au Concile ne diminue en rien sa suprématie sur les autres juges de la foi. Il est la tête et le docteur de toute l'Eglise, du corps épiscopal comme des fidèles, serait-il naturel qu'il se tût pour laisser la parole aux autres ; d'autant que c'est précisément de cette parole que les décisions du Concile tirent leur principale autorité, en ce sens qu'elles ne deviennent complètes et définitives que par elle ?

Cette formule d'ailleurs ne signifie pas que le Pape seul a jugé et décidé ; elle signifie seulement que, dans le jugement, il a eu la part principale. Le texte même de la Constitution, où il est dit : " les évêques de tout l'univers siégeant et jugeant avec nous" prouve que l'approbation du Concile est tout autre chose que l'acceptation, par les évêques dispersés, des décrets du Saint-Siége. Lorsque l'épiscopat reçoit de Rome une constitution dogmatique, telle, par exemple, que la Bulle définissant l'Immaculée Conception, il ne la juge pas, il ne porte aucune décision, il adhère à la sentence rendue. Dans le Concile, au contraire, il juge, il décide les questions soumises à son examen, approuvant certaines solutions et en rejetant quelques autres.

En résumé, ce titre n'est pas une nouvelle invention de l'ambition romaine, puisqu'il a toujours été employé, depuis sept siècles, dans les conciles présidés par le Pape en personne ; il ne diminue en rien la part des évêques dans la définition, et laisse intacts leurs droits de juges de la foi.

Proœmium et Monitum.

Nous réunissons ces deux parties. quoiqu'elles n'aient pas le même objet, parce qu'elles ne contiennent ni l'une ni l'autre aucune définition proprement dite, et parce que nous avons peu de chose à en dire. Quelle est l'autorité du Proœmium ? Les propositions qu'il renferme sont-elles de vraies définitions ? Ainsi, par exemple, est-il de foi catholique, que l'Eglise a retiré du concile de Trente les très-grands avantages énumérés par le Souverain-Pontife ? Non ; et l'historien qui le nierait ne se rendrait point, pour cela, coupable du péché d'hérésie. Est-il de foi catholique, que le verset 21 du chapitre LIX d'Isaïe s'applique à l'Eglise ? Il n'est point permis de le nier, parce que ce serait aller contre le sentiment unanime, croyons-nous, de la Tradition et des Pères ; mais le concile du Vatican n'a porté aucune décision sur ce point. Les définitions ne commencent qu'au chapitre premier, à ces mots : *Sancta catholica*, etc.

On se demandera peut-être pourquoi cette différence dans l'autorité que

nous accordons aux diverses parties d'une même constitution dogmatique ? La raison en est toute simple. Il n'y a de défini que ce que le Concile a voulu définir ; or il déclare seulement définir ce qui suit le *Procemium*, comme chacun peut s'en convaincre par la simple lecture du texte.

Ce texte, du reste, est d'une telle clarté que toute explication nous semble à peu près superflue ; deux remarques seulement peuvent avoir quelque utilité. La première, c'est que la grande utilité des conciles œcuméniques est exprimée en tête même de la Constitution. Il s'en faut donc beaucoup que l'Eglise veuille à jamais renoncer à ces assemblées et que le concile du Vatican, après avoir défini l'infaillibilité du Pape, doive en clôre la série. Après comme avant la définition, ils resteront l'un des moyens par lesquels Dieu manifeste avec le plus d'éclat sa providence à l'égard de son Eglise.

La seconde remarque est relative au sens de la dernière phrase du *Procemium ;* la pluralité des idées qu'elle exprime peut jeter quelque confusion dans l'esprit. Ces idées sont au nombre de quatre : le but de la Constitution, le fondement sur lequel reposent les décisions, les formes dans lesquelles elles sont rendues, et l'autorité au nom de laquelle elles sont portées.

Le but de la Constitution est double : c'est premièrement de proclamer et d'exposer à tous la doctrine de Jésus-Christ, et secondement de proscrire et de condamner les erreurs opposées. Les Chapitres exposent la doctrine et condamnent l'erreur.

Le fondement sur lequel reposent les décisions, c'est la parole de Dieu écrite et traditionnelle, telle qu'elle a été religieusement gardée et fidèlement expliquée par l'Eglise. Sur quoi il importe de se rappeler que toutes les vérités définies par l'Eglise n'ont pas été expressément révélées, parce que dans le christianisme il se fait un progrès de la vérité, soit par le développement des principes formellement révélés, soit par la détermination scientifique d'idées d'abord un peu vagues et que le travail de l'Eglise, dirigée par l'Esprit-Saint, précise peu à peu dans le cours des siècles.

D'ailleurs les conciles ne se contentent pas de proclamer la vérité ; ils condamnent aussi l'erreur, et sont obligés de la poursuivre sous les mille formes qu'elle revêt. De là vient qu'ils expriment fréquemment d'antiques vérités sous des formes nouvelles, qu'on ne retrouve ni dans l'Ecriture ni dans la Tradition. Mais jamais le fond, la substance même de l'idée n'a rien de nouveau. Le trésor de la vérité catholique est un dépôt auquel l'Eglise n'ajoute, ni ne retranche rien ; dans ses conciles elle se contente, si l'on peut dire, d'en faire l'inventaire. C'est ce qu'exprime fort bien le membre de phrase que nous expliquons, et ce que prouvera l'étude attentive des décrets rendus ; il n'en est pas un qui ne soit contenu formellement ou virtuellement, dans le dépôt de la révélation.

Les formes dans lesquelles l'Eglise rend ses définitions sont les plus solennelles ; tout l'épiscopat est rassemblé et siége pour juger de la foi. Dans la salle du Concile, se trouvent réunis et le juge suprême et les juges subordonnés, dans l'exercise légitime de leurs fonctions et assistés par le Saint-Esprit. C'est l'Eglise enseignante tout entière, qui parle, non pour adhérer à la sentence d'un seul, mais pour décider après avoir examiné et délibéré.

L'autorité au nom de laquelle les décrets sont portés est l'autorité accordée par Jésus-Christ à saint Pierre et à ses successeurs, c'est-à dire l'autorité ecclésiastique suprême, agissant de concert avec l'autorité inférieure mais réelle, qui réside dans le reste des évêques successeurs des apôtres. Par conséquent, ils sont revêtus de toute l'autorité possible ; ce sont des jugements définitifs, irréformables, contre lesquels rien ne pourra prévaloir, et qui lieront éternellement les consciences catholiques.

Le *Monitum* se compose de deux parties. La première est une exhortation et un ordre de travailler à écarter de l'Eglise les erreurs condamnées et à faire connaître les vérités définies. Cet ordre s'adresse principalement au clergé, mais le Souverain-Pontife convie aussi à la lutte tous les fidèles du Christ et, par conséquent, les laïques.

La seconde est un avertissement sur l'un des meilleurs moyens à prendre pour atteindre cette fin. Ce moyen, c'est l'observation des constitutions et des décrets par lesquels le Saint-Siége avait déjà condamné ces erreurs. Faut-il voir dans cet avertissement une confirmation des actes du Saint-Siége ? Si par " confirmation " on entend un accroissement d'autorité, une sanction qui rendrait ces constitutions définitives, irréformables, il n'y a rien de tel. Elles ont aujourd'hui la même autorité qu'avant le Concile. Le Pape rappelle à tous les chrétiens l'obligation où ils sont de les observer, ce qui n'en augmente ni n'en diminue la valeur. Comment, d'ailleurs, serait-il possible d'en accroître l'autorité ? Car elles sont par elles-mêmes définitives et irréformables ; et ne reconnaîtrait-on point l'infaillibilité du Pape, qu'on n'en serait pas moins obligé d'admettre que toutes les sentences portées par lui jusqu'à présent ont été infaillibles, puisque toutes ont été reçues par le corps épiscopal.

Cependant il est bon de remarquer que toutes les doctrines condamnées par le Saint-Siége ne sont point hérétiques et qu'en les professant on pèche contre la foi, mais on ne se sépare pas toujours *ipso facto* de l'Eglise catholique. Voilà pourquoi la constitution *Dei filius* les signale par ces mots : " errores...qui ad illam (*hæreticam pravitatem*) plus minusve accedunt." Ce sont des erreurs, mais elles ne contredisent pas directement la vérité, et par conséquent, ne constituent pas des hérésies.

D'ailleurs il ne faut pas oublier que certaines propositions ont été censurées par le Saint-Siége comme téméraires, *piarum aurium offensivas* etc., et non précisément fausses, et le *Monitum* du Concile n'ajoute rien aux décisions contenues dans les décrets apostoliques.

Relativement au *Syllabus* de 1864, cet avertissement s'applique surtout aux quatorze premières propositions. Cependant, comme nous le verrons, entre le texte du *Syllabus* et celui de la Constitution, il y a des différences assez importantes.

J. B. JAUGEY.

MONDROUCOUS OU DECAPITEURS.

Parmi les peuplades indiennes du bassin de l'Amazone, il en est qui se singularisent au milieu de ces tribus déjà si singulières ; celles des Mondroucous, par exemple, se fait remarquer entre les plus remarquables, et mérite d'autant plus de fixer notre attention qu'elle est à la fois importante par le nombre et curieuse par les mœurs.

Elle occupait jadis la rive gauche du grand fleuve, depuis l'embouchure du Tapajos jusqu'à celle de la Madeira. C'est encore entre ces deux rivières qu'on la rencontre ; mais elle s'est retirée devant les chasseurs d'esclaves ; et, remontant l'Amazone, est allée s'établir au-dessus des cataractes du Tapajos, où elle n'a d'autres limites que celles des tribus indépendantes, avec qui elle est en guerre.

Ainsi que la plupart des Indiens de cette région, les Mondroucous ont de petits champs de manioc, de maïs et d'ignames, ils cultivent le bananier, savent préparer la cassave, et malheureusement le détestable *chica*, breuvage qui se retrouve chez les indigènes de l'Amérique du Sud.

Ils ont leur vaisselle de calebasse, et toute la collection d'instruments et d'ustensiles que nous avons trouvés chez les congénères. Ils possèdent également l'arc et la lance, ont des canots creusés dans un tronc d'arbres ; et les hommes se livrent à la chasse et à la pêche, bataillent ou se reposent, tandis que les femmes cultivent la terre, font la moisson, fendent le bois, puisent de l'eau, confectionnent les vêtements, préparent la nourriture, fabriquent les outils et s'en servent, rude besogne que leurs seigneurs et maîtres considèrent comme indigne de leur force.

Enfin les Mondroucous joignent à leurs divers travaux l'exploitation de la salsepareille, qu'ils recueillent pendant six mois de l'année (toujours par la main de leurs femmes), et qu'ils troquent pour des outils en fer, surtout pour les ornements qui font les délices des sauvages.

Chacun a pu voir de la salsepareille à la fenêtre des droguistes, et a entendu parler de ses vertus médicinales ; mais tout le monde ne sait pas qu'elle provient de plantes différentes appartenant pour la plupart à la famille des smilax. Toutes ces plantes sont largement distribuées dans la zone torride de l'ancien et du nouveau monde ; il s'en trouve même quelques-unes en dehors des tropiques, et cela dans les deux hémisphères ; on en voit dans la vallée du Mississipi et sur le continent australien.

Mais la meilleure salsepareille croît dans les lieux humides des contrées les plus chaudes, où la sève acquiert toute la qualité dont elle est susceptible. Comme il arrive presque toujours, c'est l'espèce la plus estimée qui est la moins répandue ; non pas qu'elle soit rare par elle-même ; elle est au contraire si commune dans l'Amérique du Sud, que les Indiens lui attribuent la couleur des *eaux noires*, de quelques-unes de leurs rivières, telles que le Rio Négro. Ils sont néanmoins dans l'erreur, puisque la salsepareille abonde également près des eaux blanches. Ce n'est donc pas la parcimonie de la nature qui en fait la rareté commerciale ; mais l'accès difficile des régions où elle se trouve, que défendent à la fois leur climat insalubre, et l'hostilité des peuplades qui les habitent.

Dès que la salsepareille est d'autant meilleure que le pays où elle croît est plus chaud et plus humide, celle des Mondroucous devra être excellente ; et c'est bien ce qui arrive. Elle porte dans le commerce le nom de salsepareille de Lisbonne, ou du Brésil, et vient du *smilax papyracea*.

Ce smilax est un sous-arbrisseau grimpant, à tige déprimée, angulaire, épineuse sur les bords ; ses feuilles ovales se terminent en pointe, et sont marquées de nervures dans le sens de leur longueur, il s'élève sans appui, jusqu'à 20 pieds, saisit les branches qui l'environnent, s'y enlace, et court ainsi dans toutes les directions, quelquefois à de grandes distances. Plusieurs brins de la grosseur d'un tuyau de plume naissent de la souche principale ; leur nature est fibreuse, leur couleur brune ou d'un gris sombre ; et, de leur tige ridée, s'échappent çà et là des fibres latérales.

C'est dans l'écorce des rhizomes que résident les vertus sudorifiques de la salsepareille ; mais les tiges aériennes sont recueillies avec les racines et vendues pêle-mêle au commerce ; il y a d'ailleurs une extrême différence dans l'activité de cette drogue employée quand elle est fraîche, ou lorsqu'elle perd une partie de ses principes ; d'où il est facile de comprendre pourquoi elle n'obtient pas en Europe les mêmes succès que chez les Hispano-Américains.

Les femmes des Mondroucous, chargées comme nous l'avons dit de cette récolte importante, y consacrent la saison pluvieuse, d'abord parce que plus tard elles ont autre chose à faire, ensuite parce que l'arrachage est beaucoup plus facile quand la terre est mouillée.

Une fois recueillie et séchée, la salsepareille est disposée par bottes qui pèsent de vingt-cinq à trente livres, plus ou moins, suivant l'état de la plante, l'uniformité des paquets étant nécessaire pour en faciliter le chargement.

On a dit que le *sipo*, ou tige grimpante qui forme le lien de ces paquets, était de la salsepareille dépouillée de son écorce ; mais cette dernière a trop de valeur pour qu'on la gaspille ainsi : en l'écorçant on la priverait de toutes ses propriétés, et le Mondroucou entend mieux ses intérêts. Il attache infiniment de prix au travail de sa femme et de ses marmots, et

vend leurs produits très-cher ; la salsepareille de belle qualité ne sort de chez lui qu'à raison de quatre dollars le paquet, valeur payée en étoffe, en clinquant ou en ferraille, mais qui n'en représente pas moins vingt et un francs, ce qui met l'article à plus de quinze cents la livre.

Il y a donc de bons motifs pour ne pas le prodiguer, et c'est avec la racine d'une espèce de pothos que sont attachés les fagotins en question. Cette racine, d'ailleurs, est aérienne et par conséquent n'exige aucun effort ; il suffit d'allonger le bras pour en saisir les fils qui pendent de la cime des arbres ; la femme du Mondroucou en gratte l'écorce, et notre homme a des liens à la fois souples et résistants pour tous les usages auxquels nous employons la corde.

Mais la salsepareille n'est pas le seul objet dont trafiquent les Mondroucous ; leur territoire, l'un des plus malsains des bords de l'Amazone, en raison de la chaleur et de l'humidité qui y règnent, est par cela même l'un des plus fertiles du monde ; et sans se donner la peine de cultiver les produits qui font la richesse du Brésil, nos sauvages recueillent ceux que la nature leur fournit spontanément.

C'est ainsi qu'ils ramassent les noix du poupounha et celles du juvia (*bertholetia excelsa.*), dont on apporte en Europe un certain nombre, et qu'on y appelle noix du Brésil. L'époque de la maturité de ces dernières est pour les Mandroucous une véritable moisson, à la fois productive et facile, puisqu'il n'y a qu'à se baisser pour les recueillir ; mais si la récolte en est peu fatigante, elle n'est pas sans danger.

Renfermées au nombre d'une vingtaine dans une coquille ligneuse, les amandes que vous connaissez forment des fruits de la grosseur de la tête d'un enfant ; et ces fruits, suspendus à cent pieds au-dessus du sol, bombardent littéralement ceux qu'ils atteignent dans leur chute. Aussi les Mondroucous ne passent-ils jamais sous les branches du juvia lorsque les noix mûrissent.

Il faut cependant se hâter. Si l'on attendait que la dernière fût tombée pour commencer la besogne, il y a longtemps que la récolte serait faite. Les cabiais, les agoutis, les pacas, surtout les singes, qui par parenthèse se servent de ces petits rongeurs pour se faire ouvrir ces amandes dont ils sont très-friands, n'en laisseraient pas une aux Mondroucous.

Ces derniers prennent donc le parti d'escalader le juvia, d'en faire tomber le plus de noix possible ; et pour n'avoir pas à redouter celles qui pourraient choir sur eux pendant qu'ils ramasseraient les autres, ils se coiffent d'une sorte de casque en bois qui leur protège la tête et les épaules, et ont soin de se baisser perpendiculairement pour ne pas offrir leur échine aux boulets de juvia. Ils mangent de ces noix, cela va sans dire, et vendent le surplus aux Espagnols et aux Portugais.

Outre la cueillette, qui est l'industrie des sauvages, les Mondroucous préparent certains produits (toujours au moyen de leurs femmes) ; entre

autres le *guaraña*, dont on fait une infusion stimulante plus active que celle du thé ou du café, et qui, avantage inestimable, est un aussi bon fébrifuge que la meilleure quinine. C'est avec les semences d'un inga, petit arbre de la famille des mimosées, que les Mondroucous préparent la guarana ; ils en font griller les gousses, en retirent la graine quand celle-ci est torréfiée, la réduisent en poudre, y mêlent un peu d'eau pour en former une pâte, coupent celle-ci par carrés, et quand elle est sèche, la conservent ou la vendent. Pour s'en servir, il n'y a plus qu'à la râper et à la mettre dans l'eau, et l'on a un breuvage tellement estimé des Brésiliens, qu'ils payent le guarana presque son poids d'argent.

Mais jusqu'ici, dira-t-on, les Mondroucous n'offrent rien d'extraordinaire ; ils ont les mêmes ustensiles, les mêmes cultures, les mêmes armes que leurs voisins ; ils chassent, ils pêchent, ils récoltent des plantes ou des fruits, nous ne voyons là aucune singularité. Est-ce leur habitation qui les caractérise ? Pas tout à fait ; ils ont bien la malocca, mais ce n'est chez eux qu'un bâtiment public, un arsenal, une chambre du conseil, une salle de danse, un musée, un lieu de refuge en cas d'attaque ; ils n'y font point leur domicile ; chaque famille a sa demeure, et toutes les cases forment un village dont la malocca est le centre.

Mais continuons le récit de leurs habitudes et nous verrons ce qu'elles peuvent avoir d'excentrique.

A la préparation du guarana, les Mondroucous joignent celle d'une autre substance, dont l'usage leur est particulier ; c'est encore une poudre, mais qui cette fois n'a pour but que de satisfaire les narines. C'est du tabac, pensez-vous ? Nullement ; l'individu qui aspire cette poudre singulière éprouve comme une secousse électrique ; les yeux lui sortent de la tête, son corps tremble, ses jambes fléchissent, il est pris de vertige, il tombe comme un homme ivre et devient littéralement fou. Mais l'accès est bientôt passé, notre homme se relève, recouvre la force et la raison, se sent une vigueur, une audace nouvelle, et n'a jamais été plus joyeux.

Comme le guarana, cette poudre a pour base les graines d'une mimosée ; mais cette fois d'un acacia et non pas d'un inga ; la préparation en est plus difficile et plus longue, et il n'est pas jusqu'à la manière de se l'administrer qui n'exige un certain appareil.

Les gousses de l'*acacia niopo* étant mûres, elles sont recueillies avec soin, coupées menues, et jetées dans un vase rempli d'eau, où elles trempent jusqu'à ce que les semences qu'elles renferment aient pris une teinte noire ; on les retire alors, on les écrase dans un mortier, on y mêle un peu de farine de manioc, un peu de chaux vive, faite avec la coquille d'une espèce de colimaçon, un peu de jus des feuilles fraîches de l'abuta, et l'on en fabrique de petites galettes que l'on fait sécher au feu, sur une espèce de gril en bois.

Les petites galettes une fois sèches, la préparation est terminée ; mais il reste à s'en servir.

Chaque priseur est muni d'une tabatière, faite ordinairement d'un joli coquillage, et dans sa tabatière est une de ces petites galettes. Veut-il prendre une prise, ce qui est toute une cérémonie, il tire la galette de sa boîte, en râpe la valeur d'une cuillerée à bouche dans une petite assiette en calebasse où il étend la poudre au moyen d'un pinceau en poil de tamanoir.

La chose est faite avec soin et réflexion ; vous pensez bien, d'après les effets de cette poudre, qu'on ne se l'administre pas aussi légèrement qu'une prise de tabac vulgaire. Quand son niopo est arrangé, le priseur prend une petite machine de six à huit pouces de long, composée de deux tuyaux de plumes arrachées à l'aile d'une harpie ; ces deux tuyaux, placés côte à côte, se rejoignent par le bas, et s'écartent de manière que leur extrémité supérieure corresponde à l'ouverture des deux narines. Vous voyez d'ici quel est leur usage : la pointe en est posée sur la poudre, les deux branches pénètrent dans le nez du priseur ; celui-ci aspire, et jouit immédiatement des effets convulsifs que nous avons décrits.

L'os fourchu de la patte d'un oiseau (on croit que c'est un pluvier) remplace quelquefois la plume de harpie ; mais c'est un objet rare, et dont l'heureux possesseur apprécie tout le mérite.

Diverses tribus du haut Amazone font également usage du niopo ; mais les amateurs les plus déterminés de cette poudre violente sont les Mahues, qui forment l'une des divisions les plus nombreuses des Mondroucous.

Une autre bizarrerie de ces derniers est leur goût pour le tatouage, qui est presque étranger aux peuplades américaines. Il y a bien quelques tribus où l'on en voit divers exemples ; mais, chez les Mondroucous, c'est une institution ; personne n'y échappe, il concerne les deux sexes ; on l'inflige à tous les enfants de huit à dix ans ; et de vieilles sorcières, qu'une longue pratique a rendues expertes dans leur art, sont chargées du supplice.

Leur outil principal est un peigne dont les dents sont faits des épines du poupounha ou mouroumourou, palmier connu dans la science sous le nom de *gullielmia speciosa*. Elles appliquent ce peigne sur la peau du petit malheureux qui leur est soumis, et l'enfoncent profondément dans la chair. Il en résulte une série de petits trous, d'où le sang coule avec abondance, et qu'elles frottent, dès que celui-ci est arrêté, avec la résine, ou de la gomme réduite en cendres. Lorsque la blessure est guérie, elle présente l'aspect d'un pointillé bleu ou noir.

En voyant les desseins bizarres qui décorent les bras, les jambes, le dos, la poitrine et le visage des Mondroucous, on a été surpris de leur régularité, et l'on s'est demandé par quel moyen on avait pu l'obtenir. L'emploi du peigne vous explique ce mystère.

Quelques rangs de perles en ceinture et en colliers, quelques bracelets de dents de jaguar ou de singe, forment avec les arabesques du tatouage, l'unique vêtement des belles. Contrairement à ce qui a eu lieu dans les pays civilisés, la toilette, chez les Mondroucous, est seule affichée par les hommes, qui gardent, pour leur usage exclusif, les parfums, les pommades et la bijouterie.

Non contents du tatouage, ces messieurs se donnent une couche de peinture, se coiffent de la dépouille de ces magnifiques perroquets désignés sous le nom d'aras ; et dans les grandes occasions revêtent le superbe manteau de plumes qui a passé pendant longtemps pour particulier aux Indiens du tropique. Enfin les bracelets de plumes aux poignets et aux jambes forment le complément de cette toilette, dont les femmes ont tissé les merveilles, à force de patience et d'industrie.

Il est difficile de deviner quel motif a poussé au tatouage les premiers hommes qui en ont donné l'exemple ; mais si aujourd'hui les Mondroucous se font cribler la peau, c'est parce que leurs pères ont fait cribler la leur. Maintes coutumes, parmi nous presque aussi ridicules, n'ont pas d'autre fondement. Notre abominable chapeau n'est peut-être pas d'un goût moins bizarre que les desseins ponctués des sauvages ; il n'est certes pas moins laid, et selon toute apparence il nous restera longtemps. Nous ne sommes pas d'ailleurs tout à fait purs de tatouage ; il y a dans nos régiments plus d'une noble poitrine décorée de diverses emblêmes ; et que serait le bras d'un matelot si une ancre n'y était pas tatouée ?

Mais cette mode cruelle ne suffit pas aux Mondroucous ; si pour eux elle est un baptême de sang, ils ont encore à subir la *tocandéira* qu'on peut nommer le baptême de feu.

Lorsqu'un jeune homme accomplit ses dix-huit ans (les jeunes filles en sont exemptes), on fabrique une paire de gantelets en écorce de palmier, gantelets dont l'ouverture permet bien juste d'y entrer la main, et qui sont de taille à monter jusqu'au coude ; on les remplit, à peu près, de fourmis grandes et petites, rouges et noires, piquantes, mordantes, venimeuses dont l'Amérique du Sud possède des variétés sans nombre, et l'on fait mettre ces gants, ainsi doublés, au malheureux novice. S'il refuse, si même il hésite, il est perdu : à compter de ce moment il ne pourra plus relever la tête, encore moins offrir son cœur ; il n'est pas une jeune fille dans toute la tribu qui écouterait ses doux propos ; il n'aura jamais de fiancée. Mais il n'a pas d'hésitation, il plonge vaillamment les deux mains au milieu de cette fourmilière avide, et la cérémonie commence.

Il gardera cette paire de gants dévorante jusqu'à ce qu'il ait dansé devant chaque porte du village ; il faut qu'il chante en signe de joie, et qu'on l'entende au milieu des tambours et des fifres qui l'accompagnent. Ses parents sont là, toute la tribu le regarde ; il souffre mille tortures ; chaque minute accroît son agonie ; le poison court dans ses veines, il est

de plus en plus pâle, ses yeux rougissent, sa poitrine s'oppresse, il chancelle, et pourtant malheur à lui si une plainte lui échappe ; la moindre faiblesse le couvrirait de honte ; jamais il ne porterait la lance des Mondroucous, et n'y attacherait le sanglant insigne des braves. Il se précipite au milieu de la foule hurlante, s'arrête devant la porte du chef, redouble ses chants, et prolonge sa danse jusqu'à ce que les forces l'abandonnent. On lui ôte alors ses gants, et il tombe dans les bras de ses amis.

C'est l'instant des félicitations ; les jeunes filles l'entourent, l'embrassent, font retentir le chant de victoire ; mais ivre de douleur, il se dérobe à leurs caresses, et va se plonger dans la rivière.

Lorsque le bain a calmé sa fièvre, apaisé ses tortures, il sort de l'eau et jouit enfin de son triomphe : il est maintenant du bois dont on fait les guerriers, il peut prétendre à la main de celle qu'il aime, et aspirer à la gloire d'augmenter le nombre de ces hideux trophées qui ont valu aux Mondroucous le surnom de *Décapiteurs*.

On retrouve chez certaines peuplades de l'Amérique du Nord une épreuve analogue à celle que nous venons de décrire, et la coutume des scalpeurs représente également l'usage qui caractérise les Mondroucous.

Toutefois ces derniers ne se contentent pas d'une chevelure pour trophée de leur victoire ; leur ennemi abattu, ils lui tranchent la tête, la mettent au bout de leur pique, et reviennent à la malocca, où ils reçoivent les félicitations de leurs amis et les éloges du chef.

Mais cela ne suffit pas au vainqueur ; tout s'efface de la mémoire des hommes ; le temps passe, et l'acte glorieux qu'il vient d'accomplir s'oubliera comme tant d'autres ; l'envie pourra nier ses exploits et dire qu'il n'a jamais tué d'homme, car en ces tribus sauvages il n'y a de héros que celui dont les armes sont teintes de sang humain. Qu'opposera-t-il aux calomniateurs ? Personne de sa race ne sait écrire, et les vautours auront dévoré le corps de son ennemi, les termites en auront fait disparaître les os. Qui donc témoignera de ses exploits ? la tête de celui qu'il a tué. Cette joue, bien flétrie, mais exempte de tatouage, montrera qu'elle n'appartient pas à la tribu ; et le fils du décapiteur pourra s'enorgueillir des prouesses de son père.

Il faut donc embaumer cette relique précieuse, qui est à la fois un titre de famille et un document national. La cervelle est enlevée du crâne, les yeux sont remplacés par d'autres qui seront incorruptibles ; les dents, les oreilles, tout le reste est conservé ; la chevelure est peignée avec soin, on y ajoute des plumes brillantes, on passe un cordon historié dans la langue, et au moyen de cette lanière, le trophée est suspendu au plafond de la malocca.

La poussière et l'oubli ne doivent pas même l'y atteindre ; à chaque événement, à chaque fête publique, il reparaîtra au bout de la lance du guerrier ; et dans les temps ordinaires, il figurera parmi des centaines de son espèce qui, rangés autour des plantations, président à la culture du manioc et à tous les travaux des champs.

N'est-il pas étrange que cette coutume d'embaumer les têtes de ses ennemis se retrouve chez les Dayaks de Bornéo, qui ont également la sarbacane des tribus de l'Amazone ? Nous y voyons une preuve de plus de notre théorie, à savoir qu'il y a communauté d'origine entre les indigènes de l'Amérique et les sauvages de la mer du Sud.

CHRONIQUE DU CONCILE.

La Primauté et l'Infaillibité du Pontife Romain.—L'âge de Pie IX.—*Les années de Pierre.*—Histoire des Congrégations Générales.—Travaux et souffrances.—Prières publiques.—Le culte de Saint-Joseph.—Hiérarchie ecclésiastique.—Prorogation du Concile.

I.

Le 13 Mai, le même jour où était close la discussion sur le Petit Catéchisme, commençait la discussion sur la *Primauté* et l'*Infaillibilité* du Pontife Romain.

C'est un évêque français, Mgr. Pie, évêque de Poitiers, qui, au nom de la Commission de la Foi, a fait le premier rapport des travaux écrits envoyés par les Pères du Concile et exprimant leurs idées et leurs sentiments sur la question. Son discours a duré une heure, au milieu d'un silence solennel.

Le *Schema* présenté par la Députation dogmatique est intitulé :

Constitutio Dogmatica prima de Ecclesiâ Christi,

ce qui prouve qu'on a interverti l'ordre établi en premier lieu, et que le chapitre XI devient le chapitre 1er de la Constitution sur l'Eglise.

Cette Constitution se compose d'un *Proœmium* ou préambule et de quatre chapitres intitulés comme il suit :

C. I. De apostolici primatûs in Beato Petro institutione.

C. II. De perpetuitate primatûs Petri in Romanis pontificibus.

C. III. De vi et ratione primatûs Romani pontificis.

C. IV. De Romani pontificis infallibititate ;

Ou en français :

C. I. Institution de la Primauté apostolique dans le B. Pierre.

C. II. Perpétuité de la Primauté de Pierre dans les Pontifes romains.

C. III. Force et raison de la Primauté du Pontife romain.

C. IV. Infaillibilité du Pontife romain.

Suivent trois canons répondant aux trois premiers chapitres ; le soin de formuler le quatrième paraît être laissé au Concile, sans doute pour qu'il se prononce, selon les circonstances, sur l'opportunité d'ajouter à ce canon la flétrissure de l'*anathème* à ceux qui soutiendraient une doctrine contraire à l'enseignement qui sera exprimé dans le Canon.

Ce jour était l'anniversaire de la naissance de Pie IX qui est né le 13

Mai 1792, et qui est entré par conséquent ce jour-là dans sa soixante-dix-neuvième année : admirable vieillard, qui porte sans faiblir le poids des années, le poids de la sollicitude de toutes les églises, et le surcroît de fatigue imposé par la réunion du concile œcuménique.*

Le 16 juin, le Saint-Père entrait dans la vingt-cinquième année de son pontificat. Cinquante-et-un ans de sacerdoce, quarante-trois ans d'épiscopat et vingt-cinq années de papauté, quelle magnifique couronne ! et cependant à cette période une croyance populaire attache une idée sinistre.

" En effet, d'après un proverbe dont on ignore complètement l'origine, aucun pape ne doit voir *les ans de Pierre.* Quelques auteurs vont plus loin, et ils affirment sans sourciller, qu'au couronnement d'un nouveau pape, la rubrique porte qu'on doit chanter ces paroles :

" NON VIDEBIS ANNOS PETRI."

" *Tu ne verras pas les années de Pierre.*"

" Ceci est complètement faux. Moroni, qui, dans les cent volumes de son dictionnaire, a consigné jusqu'à un iota tout ce qui regarde la cour pontificale, dit carrément : *E poi falso che solevasi cantare al Pontefice :* " NON VIDEBIS ANNOS PETRI."

" Il y a dans la cérémonie du couronnement des papes certains rites fort curieux. Il est certain, par exemple, qu'un clerc armé d'un bâton argenté au bout duquel est attachée une mèche d'étoupe, y met le feu en présence du nouveau pontife, une fois dans la chapelle Clémentine où il prend ses vêtements, une autre fois devant la statue de Saint-Pierre, et une troisième fois dans la chapelle des SS. Procès et Martinien où se trouve actuellement la salle conciliaire, et pendant que l'étoupe prend flamme pour s'éteindre aussitôt, le clerc qui l'a allumée chante :

" *Sancte Pater, sic transit gloria mundi.*"

" *Saint Père, ainsi passe la gloire du monde.*"

" Mais la prophétie de malheur d'après laquelle aucun pape ne règnerait autant que Saint Pierre à Rome, n'a aucune trace dans les rituels."

" D'ailleurs rien ne prouve que Saint Pierre n'ait occupé le siége de Rome que vingt-cinq ans. Pour qu'il en fut ainsi, il faudrait que l'on connut d'une manière certaine deux dates, celle de son arrivée à Rome, et celle de son martyre.

" L'opinion commune est qu'il arriva dans la capitale de l'empire romain, l'an 42 de l'ère vulgaire et qu'il fut crucifié l'an 67. C'est entr'autres le sentiment de l'illustre Rossi, et ses études sur ce point déterminèrent Pie IX à célébrer le XVIII centenaire de Saint Pierre en 1867.

" Mais d'autres professent une opinion différente. Tout en admettant cette époque du martyre, quelques hagiographes avancent d'une, de deux et même de trois années la venue du Chef des Apôtres à Rome, au

* Chantrel.

lieu de 25, le premier pape aurait régné 26, 27 et même 28 ans. Dans ce cas Pie IX aurait encore du chemin à parcourir." *

Quoiqu'il en soit de la vérité historique, le proverbe demeure avec sa ténacité et sa logique, appuyé en quelque sorte sur l'expérience des siècles, car aucun pape encore n'a vu les années de Pierre, quelques-uns seulement en ont approché de fort près. Adrien I et Pie VII ont règné 23 ans et demi, et Pie VI régna 24 ans et six mois. Espérons que le glorieux pontife de notre siècle aura le bonheur d'atteindre cette limite, c'est le vœu que nous formons avec l'Eglise : VIDEBIS ANNOS PETRI !

II.

Depuis le 13 mai, les Congrégations se sont succédé journellement et n'ont été interrompues que par la solennité du dimanche et des fêtes, et par la distribution des récompenses décernées par Pie IX aux artistes et aux industriels qui ont pris part à la grande Exposition des objets destinés au culte. Voici la date et l'ordre de ces Congrégations qui offrent peu de particularité à relever :

14 mai,	51me	Congrégation.
17 "	52me	"
18 "	53me	"
19 "	54me	"
20 "	55me	"
21 "	56me	"
23 "	57me	"
24 "	58me	"
25 "	59me	"
28 "	60me	"
30 "	61me	"
31 "	62me	"
2 juin,	63me	"
3 "	64me	"
6 "	65me	"
7 "	66me	"
9 "	67me	"

Jusqu'au 6 juin, la discussion a porté sur le Prologue et l'ensemble de la Constitution. Les vénérables Pères devaient d'abord prendre connaissance des observations présentées par leurs Collègues, après une étude de deux mois, sur le chapitre de la Primauté et de l'Infaillibilité du Pontife romain ; or ces observations remplissaient deux cahiers très-considérables.

Il a aussi fallu que la Députation de la Foi arrêta définitivement la formule à présenter aux délibérations, formule qui devait être nécessairement

* B. Gassiat.

modifiée d'après les observations présentées par les membres du Concile.

Tous les matins et quelquefois le soir jusqu'à une heure très-avancée de la nuit, les prélats qui la composent délibéraient sur chaque mot qui devait entrer dans cette nouvelle rédaction. On voit que si les membres de la Commission ont reçu un grand honneur, quand ils ont été choisis par leurs Collègues, ils ont largement payé cet honneur.

Outre cette rédaction, un résumé critique des observations présentées a été ajouté et distribué aux Pères ; on y rappelle brièvement les objections et les difficultés soulevées contre la première rédaction, et l'on dit en quoi on y a satisfait dans la nouvelle, ou pour quel motif on a cru devoir n'en pas tenir compte. Pour plus de clarté il a été divisé en trois parties principales, la première s'occupe des observations des Pères qui admettent *intégralement*, ou au moins en substance le chapitre mis en délibération.

La seconde, des objections de ceux qui pensent que cette Constitution doit être *complètement refondue.*

La troisième, des objections de ceux qui veulent la *rejeter* tout-à-fait.

Cent vingt orateurs s'étaient fait inscrire, mais quand à peu près la moitié eurent parlé, la majorité du Concile se déclarant suffisamment éclairée, usa du privilége que lui accorde le règlement, et vota le 6 juin, dans la soixante-cinquième Congrégation générale, la clôture de la discussion, sur l'ensemble, et commença la discussion sur le premier et le second chapitre qui se termina le 7 juin, en sorte que le 9 dans la soixante-septième Congrégation, on a pu ouvrir les débats sur le troisième chapitre.

Les vénérables Pères donnent l'exemple le plus touchant de leur dévouement à l'église : quoique une chaleur tropicale ait succédé presque subitement à un froid très-intense, on les voit cependant très-assidus à toutes les réunions du Concile. Chaque jour à midi, à une heure ou deux heures, on les voit s'en retournant épuisés de fatigue, sous un ciel de feu, traversant la place Saint Pierre ou le pont Saint Ange. Mais l'amour de la vérité et le dévouement à l'Eglise et à son Chef leur font courageusement porter le poids de la chaleur du jour.

Une émotion pénible s'empare parfois des curieux stationnés en grand nombre aux abords de Saint Pierre, en voyant de vénérables vieillards s'en retourner à pied dans une pareille saison. Mais comment faire, ils sont pauvres, ils n'auraient pas même le pain quotidien, si le Frère aîné qui est en même temps le Père tendre et dévoué, ne leur offrait l'hospitalité ; malheureusement il est pauvre lui-même et il ne peut que partager l'aumône qu'on lui envoie.

Quand on songe que la plupart de ces pauvres évêques sont des missionnaires et souvent des martyrs de la foi, on se sent le cœur serré. La noblesse romaine, si grande par l'élévation de son caractère et la délicatesse de ses sentiments, s'est émue de cet état de chose. Déjà quelques princes

ont mis généreusement leurs voitures à la disposition des prélats les plus infirmes et les plus occupés, l'impulsion est donnée et cette générosité, nous l'espérons, trouvera de nombreux imitateurs.

III.

Les discussions à l'intérieur du Concile, et en dehors dans la presse, continuant bien au-delà de ce que l'on avait pensé, des prières publiques ont été commencées à Rome, pour demander l'assistance de Dieu et de l'Esprit-Saint dans les travaux du Concile.

La plus grande puissance morale de l'humanité, dit l'*Invito Sacro*, est renfermée dans la prière : *nihil potentius homine orante!* (Chrys. sup. Math. 18.) Dieu est plus généreux de ses grâces, quand les hommes mettent plus d'empressement à reconnaître qu'il est le seul dispensateur de toute lumière, de tout bien. Par la prière nous pouvons, en quelque sorte, disposer non-seulement de nous, mais encore de la destinée des peuples, des nations et du monde : *precibus nostris*, a osé dire saint Augustin, *obedit Deus !* (De Mirab. S. Ser. 1. II.)

Ce n'est pas autrement que, dès le principe, l'Eglise a reçu le Paraclet régénérateur de l'univers. Il était promis ; il était déjà prêt à descendre ; mais il ne serait pas venu si la prière ne l'eût sollicité. Avant tout l'Eglise a dû se recueillir en prière dans le Cénacle : prières fortunées relevées par la présence, par les exemples, par la vertu de la *Mère Bienheureuse de Jésus-Christ !* Là même, la prière a donc accompagné les premiers actes, les premières sollicitudes de Pierre et de l'Apostolat : aussi est-elle devenue le premier devoir de l'Eglise naissante, et a-t-elle précédé l'accomplissement des prophéties, la prédication de l'Evangile, la confusion du Judaïsme, la conversion des Gentils, l'action et les prodiges de l'Esprit-Saint.

C'est aujourd'hui vous, ô Romains, et avec vous tous ceux qui, dans ces murs, se rassemblent dans un esprit de foi et de piété, qui êtes invités (aux jours fixés ici) à imiter avec zèle les Apôtres et les Disciples qui ont persévéré dans la prière, avec la Vierge Marie, depuis l'ascension du Rédempteur jusqu'au jour glorieux de la Pentecôte.

Le Père de tous les fidèles, le Vicaire de Jésus-Christ, exhorte à des prières générales sa chère ville de Rome, centre de la foi évangélique, actuellement le siége du Concile œcuménique, ce lieu que la puissance de l'Enfer ne peut contempler sans frémir et qui soutient les espérances et les désirs des justes.

Les saintes réunions de l'épiscopat ont toujours été accompagnées de prières publiques et d'autres œuvres d'humilité chrétienne ; depuis près d'un an, au sujet du Synode général, le Souverain-Pontife a concédé un jubilé universel, dont la durée est fixée à celle du Synode même. A cette fin, dans les offices de chaque jour on invoque le Paraclet et l'intercession

des saints. D'autres pratiques ont été ordonnées à l'époque de l'inauguration de la vénérable assemblée. Mais, pendant la suite de ses travaux, cette assemblée doit être soutenue par des prières plus humbles et plus ardentes de toute la chrétienté, et principalement de Rome, qui donne aux peuples l'exemple de toutes les œuvres pieuses et qui, la première, doit avoir à cœur ce grand acte du Vatican. Pour une si grande entreprise, et pour lui obtenir les secours qui peuvent et qui doivent la rendre féconde, aucune supplication ne peut être superflue : de cette sorte, plus se prolongera cette lutte de l'Eglise contre le monde, plus la victoire sera grande, et plus, comme dit saint Grégoire le Grand, la palme triomphale sera méritée : *labor protrahitur pugnæ, ut crescat corona victoriæ!* (S. Greg. Mor. XXVI, 15.)

Ainsi Sa Sainteté veut et ordonne que nous promulguions en son nom les dispositions suivantes, afin qu'on implore avec une ardeur toujours plus grande les illuminations de l'Esprit-Saint pour le Concile actuel, et les miséricordes célestes pour le monde : (*Suit le dispotitif.*)

Une nouvelle supplique a été adressée aux Pères du Concile, dans le but de faire glorifier Saint Joseph et d'étendre son culte. Cette supplique, dont voici la traduction, est signée de 69 prélats.

" Nul n'ignore que le Bienheureux Joseph, par une singulière disposition de Dieu, fut choisi entre toutes les autres créatures, pour mériter d'être l'époux de la Vierge Mère de Dieu, et père du Verbe incarné, non pas selon la génération, mais selon la charité, l'amour et le droit du mariage ; car nous lisons dans les évangiles sacrés, que non seulement il fut appelé par la très-sainte Vierge père du Christ, mais encore que Notre Seigneur lui-même, au jour de sa vie terrestre, daigna lui être humblement soumis.

Les évêques soussignés ayant examiné sérieusement les choses, et sachant d'ailleurs, que depuis longtemps, on désire de tous les côtés un accroissement du culte public de Saint-Joseph, demandent et supplient instamment que le Saint Concile du Vatican reçoive favorablement l'expression de ces désirs et daigne déclarer solennellement de son autorité ;

" 1° De même que le Bienheureux Joseph, en qualité de père du Christ, a été d'autant plus supérieur à toutes les autres créatures, qu'il avait reçu en héritage un nom suréminent à tous, de même on demande que la Sacrée Congrégation des rites lui attribue à l'avenir, dans l'église catholique et dans la sacrée liturgie, le culte public dei*Dulie* au-dessus de tous les autres saints, à l'exception de la bienheureuse Mère de Dieu.

" 2° Que le même Saint Joseph à qui Dieu a confié la défense de la Sainte-Famille, soit considéré après la bienheureuse Vierge, comme le principal patron de l'église universelle."

A l'occasion du Concile, le Saint Père a fait dresser le tableau de toute

la hiérarchie ecclésiastique ; ce travail a été publié le 1er Mai à l'imprimerie de la chambre apostolique.

Les Pères ayant droit d'assister au Concile sont au nombre de 1037 : sur ce nombre 702 sont venus à Rome, et 335, pour motifs légitimes, ont obtenu une dispense.

Les Cardinaux, au nombre de 51, sont :

6 dans l'ordre des Cardinaux-évêques, tous présents au Concile ;

30 dans l'ordre des Cardinaux-prêtres, dont tous, à raison de leur grand âge, ont du rester dans leurs diocèses.

7 dans l'ordre des Cardinaux-diacres, tous présents au Concile.

19 chapeaux sont vacants.

Les Patriarches sont au nombre de 11. Un seul, Mgr T Mashad, patriarche d'Antioche, du rite maronite, a dû rester dans son diocèse.

Les Primats sont au nombre de 10, un seul est absent, l'Archevêque de Braga.

Les Evêques sont au nombre de 741, dont 268 sont absents.

Les Abbés *nullius diœceseos* sont au nombre de 6, un seul n'a pu venir au Concile.

Les Abbés généraux des ordres monastiques ayant juridiction épiscopale sont au nombre de 22, 7 sont absents.

Les Généraux d'ordres et Vicaires généraux sont au nombre de 29, dont 8 pour les congrégations des clercs réguliers, tous à Rome, 5 pour les ordres monastiques, un seul est venu au Concile. 16 pour les ordres mendiants, tous à Rome.

Depuis le 8 décembre, 16 Pères, sont morts, un des derniers dont on a annoncé le trépas en congrégation générale, est Mgr. Odin, Evêque de la Nouvelle-Orléans.

Mgr. Odin était né en France au commencement de ce siècle. Membre de la Congrégation de la Mission, il comptait trente ans d'épiscopat. Malgré l'état précaire de sa santé, il voulut répondre à l'appel de Pie IX, et assister au moins à l'ouverture du Concile. Grâce à son énergie il fit le voyage sans trop de difficultés. Mais à peine arrivé à Rome ses forces l'abandonnèrent, et il dut comprendre qu'il ne pouvait aller loin. Désireux de mourir au milieu du troupeau qu'il avait en quelque sorte créé, il obtint de repartir pour l'Amérique après avoir demandé et obtenu pour coadjuteur un de ses vieux amis, Mgr. Perché.

Mgr. Dévoucoux, Evêque d'Evreux, Mgr. Grant, Evêque de Southworth (Londres) et l'Abbé général des Prémontrés, sont également décédés dernièrement.

Il est à craindre que les grandes chaleurs qui règnent à Rome pendant les mois de juillet et d'août n'amènent de nouvelles pertes. On ne pense pourtant pas encore à donner de vacances aux évêques, mais on se montre extrêmement facile pour accorder des congés. L'opinion commune est que sans proroger le Concile, on suspendra les travaux pendant quelques semaines après la définition de l'infaillibilité.

L. G.

REVUE SCIENTIFIQUE.

UNE PLANTE QUI GUÉRIT LA PETITE VÉROLE.

Le Canada possède en abondance une plante aux formes singulières à laquelle le célèbre Tournefort a donné le nom de *Sarracena* en l'honneur du docteur Sarrasin, médecin français qui vint s'établir à Québec dans la première moitié du dix-huitième siècle et qui, le premier, la fit connaître aux naturalistes d'Europe.

Le mot *Sarracena* est devenu depuis *Sarracenia* et on lui ajoute l'épithète *purpurea* pour distinguer la plante dont nous parlons d'autres espèces analogues qu'on a découvertes aux Etats-Unis.

Les traités de botanique parlent de la Sarracenia purpurea comme d'une petite plante extrêmement curieuse et d'un très-bel effet dans la culture, mais sans aucune propriété utile. Il paraît cependant qu'elle en possède d'extrêmement précieuses, et si les faits avancés par M. Mille, pharmacien de Bourges, sont vrais, nous ne serions pas étonnés de la voir achetée bientôt au poids de l'or.

Voici les détails envoyés par M. Mille au rédacteur du *Journal d'agriculture pratique ;* nous citons textuellement.

" Je m'empresse, dit il, de répondre au désir que vous m'avez manifesté de connaître le remède indien pour guérir la vérole.

Deux mémoires ont été adressés par moi à la *Société générale de thérapeutique de France* qui, après avoir entendu la lecture de ce travail, m'a adressé des remercîments très-flatteurs.

De toute ancienneté, les Indiens du nord de l'Amérique ont demandé aux propriétés thérapeutiques de la *Sarracenia purpurea*, plante de la famille des sarracéniées, la guérison de la variole. La connaissance de ce précieux agent thérapeutique, qui ne doit pas avoir été inconnue de la médecine européenne dans les siècles passés mais qui s'était perdue, nous a été rendue par le docteur anglais Chalmers Mills, qui, le premier, en a parlé ; mais c'est au docteur Frédéric Morris, médecin résident du dispensaire d'Halifax, que revient l'honneur de l'avoir fait réellement connaître, tant au point de vue de l'histoire naturelle que de la matière médicale ;

ces notions ont été mises en lumière dans une lettre par lui adressée à l'éditeur de l'*American Medical Times* et insérée dans le numéro de ce journal du 22 mai 1862.

C'est aux relations que j'ai eues moi-même avec l'Amérique que je dois l'honneur d'avoir importé en France, il y a environ huit ans, la racine de *Sarracenia purpurea* ou *variolaris*. Possesseur de cette bienfaisante racine, je serais resté sans doute longtemps sans en entretenir le corps medical, si une épidémie de petite vérole qui frappe en ce moment Bourges et ses environs n'était venu me permettre de constater d'une manière indubitable les propriétés antivarioliques de ce précieux spécifique.

C'est à la suite de plus de cinq cents cas de guérison obtenus à l'aide de cet agent thérapeutique que je suis demeuré convaincu de l'étonnante efficacité de la racine de *Sarracenia purpurea*, et il est aujourd'hui hors de doute pour moi que cette humble plante des marais de la Nouvelle-Ecosse agit comme remède efficace sur la petite vérole sous toutes ses formes.

Il est également aussi curieux qu'étonnant, a dit le docteur Morris, que quelque alarmante et nombreuse que soit l'éruption, quelque concluante et terrible qu'elle puisse être, l'action particulière du médicament est telle que très-rarement il reste une cicatrice pour porter le témoignage de la maladie. La *Sarracenia*, ajoute encore le même savant, guérit la maladie comme aucun agent médicamenteux ne le fait, non en excitant une réaction fonctionelle, mais par son contact avec le virus dans le sang, en rendant ce virus inerte, inoffensif, et cette interprétation de son mode d'action est démontrée par ce fait que si l'on humecte du vaccin ou de la matière variolique avec la décoction de *sarracenia*, ces virus se trouvent dépossédés de leurs propriétés contagieuses.

S'il faut encore accepter ce qu'on rapporte des propriétés de la *sarracenia* pour la guérison de la petite vérole, cette plante serait appelée à rendre des services devant lesquels s'effaceraient presque ceux de la vaccine. Je n'ignore pas, a dit M. le docteur Morris, que cette affirmation sur les propriétés de la *sarracenia* élèvera bien des doutes, mais quels doutes n'a-t-on pas élevés en ce qui concerne l'emploi du quinquina pour la guérison des fièvres intermittentes, et n'est-il pas bien des bons esprits, des médecins expérimentés, qui admettent que la belladone peut agir comme prophylactique de la scarlatine ?

Les Indiens croient, en outre, que ce médicament a une action préventive ; ils ont toujours dans leurs camps une décoction faible de la plante salutaire, et ils en prennent de temps en temps une dose, pour conserver, disent-ils, l'antidote dans leur sang. Les nombreux cas de petite vérole que j'ai observés me permettent de croire, à l'exemple des Indiens, à l'action préventive de la *sarracenia ;* j'ai été à même de constater toujours cette action préventive lorsque les membres de la famille ou les personnes

qui soignaient les malades atteints de cette maladie ont voulu prendre de quatre à six demi-verres par jour de la bienfaisante décoction.

Je n'ai à vous faire connaître pour l'emploi de la *sarracenia* que deux préparations pharmaceutiques : la tisane, dont la préparation se fait par décoction, et le sirop de la même plante. Voici le procédé que j'emploie pour faire la tisane et son mode d'emploi ; on prend huit grammes de racines finement concassées, on les fait bouillir dans un litre d'eau pendant une demi-heure, de manière à obtenir une réduction d'un quart environ ; on passe à travers un linge fin. Aussitôt que le médecin a constaté les premiers symptômes de la maladie, cette décoction est administrée tiède, sucrée ou non sucrée, suivant le goût du malade, à la dose d'un demi-verre toutes les quatre heures, de manière à en faire prendre six demi-verres pendant vingt-quatre heures.

L'éruption variolique se fait rarement attendre plus de vingt-quatre à quarante-huit heures ; on continue l'usage de la décoction de la *sarracenia* pendant cinq à six jours ; durant ce temps, la maladie parcourt toutes ses périodes, rarement elle persiste plus longtemps. Un préjugé populaire qu'il est très-important de combattre, c'est celui de croire que lorsque l'éruption est faite et que les boutons sont en pleine suppuration, le variolique n'a plus rien à craindre ; cette erreur peut devenir des plus funestes, attendu qu'à cette période de la maladie, l'infection purulente peut avoir lieu et mettre la vie du malade en danger.

La seule influence fonctionnelle que semble avoir l'usage de cette tisane consiste à exciter un flux d'urine, qui de rouge et très chargée qu'elle était dès les premiers symptômes, devient bientôt limpide en même temps qu'abondante, ce qui peut-être est dû à l'élimination du poison ou à la modificatiiou du virus morbide.

Le sirop de *sarracenia purpurea* est préparé d'après les règles les plus scrupuleuses de l'art pharmaceutique ; il contient la matière active de 1 gr. 50 de *sarracenia* par 0 k. 020 de sirop (une cuillerée ordinaire.) Ce saccharole liquide convient surtout aux personnes qui prennent difficilement les tisanes ; il est particulièrement plus commode dans son emploi pour les enfants, qui se refusent souvent à l'usage des tisanes ; on l'administre aux grandes personnes à la dose d'une cuillière ordinaire toutes les quatre heures ; c'est donc six cuillières à prendre en vingt quatre heures. Les enfants de six à douze ans en prendront six cuillières à dessert en vingt-quatre heures, une toutes les quatre heures. Les enfants de un an à six ans en prendront une cuillière à café également toutes les quatre heures, jusqu'à six cuillières à café, toujours dans les vingt-quatre heures.

Le médecin pourra modifier les doses suivant l'expérience acquise dans l'emploi de cette plante.

Pour compléter les indications que, sur l'invitation de la Société de thérapeutique de France, j'ai cru devoir fournir, j'ai pensé, monsieur, qu'il

ne serait pas hors de propos de vous faire connaître que la *sarracenia* ou les sarracenias pourront être appelés dans la suite à rendre de grands services et à être fréquemment employés dans toutes les maladies éruptives, comme la rougeole, la scarlatine, la zona, l'urticaire sous ses différentes formes ; je ne crois pas devoir entrer à cet égard dans des détails plus multipliés."

Tous ceux qui liront la lettre de M. Mille voudront sans doute se procurer des racines de sarracenia purpurea ; nous devons donc leur indiquer quelques-unes des localités où elle se trouve. Voici celle où nous l'avons rencontrée, dans nos excursions sur les bords de l'Ottawa :

1° Ile des Allumettes, à quelques milles au-dessous de Fort William.

2° Petit Lac d'Ottawa, à vingt minutes de marche, à peu près, de la rivière, et sur la rive opposée aux bâtisses du Parlement.

3° Lac des Deux Montagnes, dans les fondrières que traverse le ruisseau du moulin de la Baie.

4° Ile de Montréal, dans les environs du Sault-au-Récollet.

Plusieurs échantillons de la même plante nous ont été envoyés de l'Assomption, mais nous ne connaissons pas d'une manière précise la localité où ils ont été recueillis.

D'une manière générale, on peut s'attendre à rencontrer la sarracenia dans les tourbières, et spécialement dans celles qui sont assez molles et profondes pour rendre le sol tremblant.

Il suffit de faire remarquer que les feuilles de la sarracenia sont tubuleuses, en forme de godet, pour qu'il soit impossible de la confondre avec aucune autre plante. Quelques-uns de nos lecteurs nous sauront peut-être gré, néanmoins, de leur en donner ici une description détaillée et c'est celle du docteur Sarrasin lui-même que nous allons mettre sous leurs yeux. Si elle n'est pas entièrement exacte au point de vue scientifique, elle est très-curieuse à titre de document :

" Cette plante est d'un port fort extraordinaire, sa racine est épaisse d'un demi pouce, garnie de fibres, du collet de laquelle naissent plusieurs feuilles, qui, en s'éloignant, forment une espèce de fraise ; ces feuilles sont en cornets longs de cinq à six pouces fort étroits dans leur origine, mais qui peu à peu s'évasent considérablement. Ces cornets, qui commencent par ramper sur la terre, s'élèvent peu à peu et forment dans leur longueur, un demi rond, dont le convexe est dessous, et la cave dessus ; ils sont fermés dans le fond et souvent en gueule par le haut.

La lèvre supérieure, quoique dessous (car ces feuilles sont comme renversées), est longue de plus d'un pouce, large de deux, arrondie dans sa circonférence ; elle a une oreillette proche et à côté de l'ouverture ; cette lèvre, qui est intérieurement velue et creusée en cuiller, est tellement disposée, qu'elle semble ne l'être ainsi que pour mieux recevoir l'eau de la pluie, que le cornet garde exactement. La lèvre inférieure, si l'on peut

dire que c'en soit une, est fort courte, ou plutôt le cornet est comme coupé et simplement roulé dans cet endroit de dedans en dehors, d'une manière très propre pour affermir cette couverture. Il rampe sur la partie cave du cornet une feuille, qui n'en est qu'un prolongement; elle est étroite dans ses extrémités, plus large et arrondie dans son milieu, ressemblant assez bien à la barbe d'une poule d'Inde.

Du milieu de ces cornets, il s'élève une tige longue d'environ une coudée ; elle a la grosseur d'une plume d'oie et elle est creuse : elle porte à son extrémité une fleur à six pétales de deux façons, dont il y en a cinq disposés en rond, soutenus sur un calice de trois feuilles : du milieu de cette fleur, qui ne tombe point que le fruit ne soit mûr, s'élève le pistil, qui devient le fruit, lequel est relevé de cinq côtes, et divisé en cinq loges, qui contiennent des semences oblongues, rayées et appuyées sur un placenta, qui l'est lui-même sur une continuation de la tige, qui en se prolongeant, sort du fruit de la longeur d'environ deux lignes. C'est sur cette extrémité, qu'est située la sixième feuille, laquelle est beaucoup plus mince que celles qui composent la rose, qui sont dures, épaisses et oblongues, tirant sur le rouge : quand le fruit est mûr cette sixième feuille forme un chapiteau de figure pentagone. Toute la partie convexe regarde le dehors, et la concave le fruit; chaque angle est incisé de la profondeur d'environ deux lignes. (1) Elle croît dans les pays tremblants, sa racine est vivace et âcre." (Histoire de la Nouvelle France.)

E. Y.

---

(1) Ce que le docteur Sarrasin a pris pour un sixième pétale, est tout simplement le stigmate du pistil qui au lieu de former une petite masse arrondie, comme dans la plupart des plantes, présente ici une large expension et ressemble assez bien à une ombrelle.

LA FILLE DU BANQUIER.

III.

UNE ATTAQUE NOCTURNE.—A QUOI PEUT SERVIR LE CREUX D'UN CHENE.

L'enfant était le fils unique d'Alfred de Moidrey, et lui et sa femme, nous n'avons pas besoin de le dire, l'aimaient d'un amour qui allait jusqu'à l'idolâtrie.

Le chien était l'un des plus beaux spécimens des mâtins anglais, et il ne quittait jamais son jeune maître pour qui il s'était pris d'une tendre affection et dont il s'était de lui-même constitué le gardien.

—J'espère que votre bébé a bonne mine! dit l'avocat, en caressant doucement, avec ses doigts, les joues fraîches de l'enfant.

Je n'ai jamais rien vu de plus doux ni de plus gai! répliqua Mme Bernier, dont le visage, d'habitude si calme, s'illumina d'un rayon d'enthousiasme. On ne voudrait pas l'aimer qu'on y serait forcé malgré soit, tant il est bon et gentil!

—Et il serait encore plus gai s'il savait l'avenir qui est devant lui! répondit M. Jarry. Ah! madame Bernier, il y a des gens qui viennent au monde avec des cuillières d'argent dans la bouche, et l'héritier des Moidrey est du nombre.

Madame Bernier embrassa l'enfant avec tendresse, mais elle soupira. Pauvre femme! Elle avait tant souffert, dans son temps, que soupirer était devenu chez elle une habitude.

—Personne ne sait ce que l'avenir nous réserve, dit-elle ; le plus beau jour est souvent suivi d'une nuit horrible.

—Allons, allons! répliqua en riant l'avocat, je vous promets moi que ce joli petit garçon aura un chemin semé de roses dont on aura eu le soin, qui plus est, d'ôter les épines.

M. Jarry mit ses gants, déposa un baiser sur le front de l'objet de ses prophéties, et, après avoir dit adieu à Mme Bernier, se dirigea vers la cour.

—Ce n'est pas une personne bien gaie que Mme Bernier, murmura-t-il, en montant dans son cabriolet et en rassemblant les rênes. Il y a comme cela, positivement, des gens qui m'agaçent. Bast! si tout le monde réfléchissait à l'avenir, je voudrais bien savoir ce que deviendraient les avocats et les hommes de loi!

Le soleil était prêt à disparaître à l'horizon et ses rayons lançaient des gerbes de lumières qui se jouaient à travers les branches des arbres.

Entre le château et la ville où M. Jarry comptait prendre le chemin de fer de Paris, était le bois de Moidrey.

A un certain endroit, il y avait une route qui traversait le bois pour aller rejoindre plus loin le grand chemin. Cette route, que pouvaient parfaitement suivre les voitures, abrégeait la distance d'au moins un quart de lieu.

A environ cent pas de cette route était l'un des endroits les plus sauvages qu'on eut jamais vus et qu'on avait surnommé le Ravin du Diable. On y remarquait surtout un chêne d'une grosseur surprenante et dont les branches s'étendaient tout autour sur un espace considérable. Ce chêne était connu des paysans des environs sous le nom de chêne maudit, en souvenir d'un crime sans doute qui s'était accompli sous son feuillage.

Au moment où M. Jarry quittait le château de Moidrey, un homme était couché au pied de ce monarque des forêts.

Court de taille, les épaules larges et carrées, les cheveux coupés ras de la tête, il avait, avec un animal féroce une ressemblance que rendait plus frappante encore son front bas et fuyant. On lisait dans ses yeux la férocité d'un boule-dogue.

Il tenait à la bouche un bout de pipe horriblement sale, mais qui n'était guère plus noir que les dents qu'il laissait voir chaque fois qu'il entr'ouvait les lèvres pour exhaler la fumée de tabac.

—En voilà une chance! murmurait-il; après cinq ans passés à Cayenne. C'est qu'aussi j'ai eu de l'audace quand j'ai vu que j'étais condamné à passer ma vie dans ce pays de sauvages. Je leur ai souhaité le bonjour, sans prendre le temps de faire mes malles; et, à peine rentré en France, voilà que le diable me met sur le chemin d'un brave garçon pour qui j'avais travaillé jadis. Il m'a reconnu et m'a parlé d'un coup qu'il méditait. Votre prix? lui ai-ej demandé. Ce que vous voudrez, m'a-t-il répondu. L'affaire a été convenue, et me voici, toutes mes dépenses payées, et de l'argent dans ma poche.

Le misérable continuait ainsi à repasser, à demi-voix, ses hauts faits, lorsqu'un homme qui s'était approché sans bruit lui posa la main sur l'épaule.

—Est-ce ainsi, dit le nouveau venu dont les traits étaient cachés sous un masque, que vous faisiez le guet dans les forêts de Cayenne? Je vous avais dit de vous tenir en observation près de l'entrée du parc. Pourquoi avez-vous quitté votre poste?

—Parce que celui-ci vaut mieux, répondit l'homme à la pipe. Il n'y a pas un chemin ni même un sentier à dix lieues autour de Moidrey que je ne sois capable de parcourir les yeux fermés.

—Après! dit l'autre impatiemment.

—C'est pour cela que je sais que toutes les voitures qui se rendent du château à la ville devront passer près du Ravin du diable.

—Mais vous ne pouvez apercevoir la route d'ici !

—C'est vrai ; mais par un temps pur et clair comme celui qu'il fait ce soir, je distinguerais le bruit des roues d'une voiture à une lieue de distance. J'ai cinq cents fois couru ce bois lorque j'étais enfant, et il me rappelait tout à l'heure des souvenirs....

—Qui ne devaient pas être bien agréables, si j'en juge par votre situation présente, dit l'autre.

Le bandit continua sans prendre garde à cette observation :

—Il n'y a pas d'endroit où les oiseaux aiment à faire leur nid comme dans les branches du chêne maudit. C'était en montant après un nid de corbeaux qu'un jour je manquai me casser le coup en tombant dans le tronc de cet arbre.

—Dans le tronc, que voulez-vous dire ?

—Certainement ; tout solide qu'il en a l'air, le vieux chêne est creux comme un tambour. Heureusement que je tombai sur les pieds, autrement, je n'en serais jamais sorti vivant.

L'homme au masque examina l'arbre majestueux avec un air évident d'incrédulité.

A toute apparence, le tronc en était parfaitement intact et aucune fissure ne trahissait la cavité dont on venait d'affirmer l'existence.

—Attendez un peu, dit le bandit, et vous l'entendrez causer.

Il prit une grosse pierre, et se reculant de quelques pas, il la lança, de toutes ses forces, contre le tronc de l'arbre.

Le chêne rendit un son creux.

Il se fit un silence de quelques minutes pendant lesquelles l'homme au masque tourna autour de l'arbre en l'examinant attentivement.

Puis s'adressant au déporté, il lui demanda brusquement :

—Quelles raisons avez-vous pour haïr Alfred de Moidrey ?

Le bandit fronça les sourcils et répondit:

J'avais pris l'habitude de chasser dans ces mêmes bois que voici. Un jour, on se prit de querelle avec les gardes, et l'un d'eux tomba pour ne jamais se relever. Je fus arrêté, et le vieux chien employa tout son pouvoir pour me faire couper le coup ; mais comme j'étais jeune, et que les juges étaient de bons diables, je ne fus condamné qu'aux galères. N'est-ce pas suffisant ?

L'autre ne répondit pas.

—A présent Jacques Bern..

Le bandit s'arrêta avant qu'il eut prononcé son nom.

—Bertrand..Bertrand, pour mes amis, dit-il. Quand à l'autre sous lequel vous m'avez connu jadis je l'ai oublié depuis longtemps.

—Comme vous voudrez, répliqua l'homme au masque d'un air insou-

ciant. Peu m'importe le nom que vous preniez pourvu que vous fassiez ce pourquoi je vous paie. Allez! ajouta-t-il, avec autorité ; montez sur la hauteur, à côté. Il doit être en route depuis longtemps.

Le condamné, ou Jacques Bertrand, comme il s'était lui-même baptisé, obéit sans prononcer une parole, et, pendant quelques minutes, l'homme au masque resta seul sous le chêne maudit.

—Un fameux misérable ! murmura-t-il en suivant des yeux le bandit qui disparaissait dans les buissons ; mais, pour l'instant, il est juste l'homme dont j'ai besoin. Un évadé de Cayenne qui n'est en France que depuis quelques jours, que pas une âme ne connait ! J'aurai mille moyens de me débarrasser de lui s'il devient jamais pour moi un sujet de danger ou d'ennui.

Il marcha à grands pas sous les branches du chêne, s'arrêta pour écouter, puis marcha encore.

—Qu'est-ce qui a pu retenir l'avocat ? reprit-il. On a dit à l'hôtel qu'il devait certainement revenir à la tombée de la nuit, pourtant, voilà la soirée qui s'avance.

Il prêta encore l'oreille, quelques instants ; après quoi, croisant les bras sur sa poitrine, il s'appuya contre le tronc de l'arbre.

—Je suis venu ici, continua-t-il, pour frapper un coup qui humiliera à jamais l'orgueil de Moidrey ; si la chance me favorise, je lui en réserve un autre, pour cette nuit même, qui lui ira directement au cœur. On peut supporter la perte de sa fortune, mais il est des malheurs auxquels on ne résiste pas. Oui ! je torturerai son cœur, et je lui ferai endurer mille engoisses pour une qu'il m'a infligée.

Il frappa ses mains l'une contre l'autre, et se remit à marcher avec agitation.

—Je les ai vus tantôt, lui et elle, au moment où leur voiture a passé près de l'endroit où je me tenais caché dans le bois. Leur enfant était avec eux.. Son enfant ! ciel et furie !.. Cette pensée qu'ils sont heureux me rendrait fou !

Et, dans un accès de rage, il se jeta au pied du chêne et se couvrit le visage de ses mains. Le bruissement des feuilles dans les buissons l'avertit bientôt que quelqu' u approchait. Il eut à peine le temps de se relever que Jacques Bertrand était à côté de lui.

Il y a là-bas une chaise qui tourne à l'angle de la route, dit celui ci. Dans quelques minutes elle sera derrière la hauteur.

L'homme au masque fut saisi d'un tremblement causé par la violence des passions qui agitaient et son cœur et son cerveau.

—C'est lui ! dit-il. Et saisissant son complice par le bras, il lui souffla à l'oreille : êtes-vous prêt ?

—Je suis prêt ! un marché est un marché, seulement vous en connaissez le prix ?

—Je le doublerai, murmura l'autre.

Et tous deux se glissèrent côte à côte dans l'ombre des arbres et des buissons.

M. Jarry n'avait pas quitté depuis longtemps le château de Moidrey qu'il commença à s'apercevoir qu'il s'était un tant soit peu trompé dans le calcul qu'il avait fait de son temps, et qu'à moins de se hâter, il serait incapable d'atteindre la ville avant la fin du jour. Son cheval, d'un autre côté, n'était pas des meilleurs, et l'avocat eut beau employer la persuasion, il ne put le décider à changer le trot auquel il s'était habitué depuis une série d'années comme étant le plus doux et le plus commode.

Après la persuasion, l'avocat eut recours à la force, et il usa de son fouet avec tant d'énergie, que le cheval finit par prendre une espèce de galop au moment où ils entrèrent dans cette portion de la route qui traverse le bois de Moidrey.

—Ah! voici les chênes du Ravin du Diable, dit M. Jarry d'un ton joyeux, et en faisant plus que jamais usage de son fouet. En prenant par ici, j'ai gagné un bon quart de lieue, et pour peu que nous allions toujours du même pas que maintenant, il me restera encore près d'une heure avant le passage du train.

Tout à coup l'avocat poussa un cri.

Une sorte de sifflement se fit entendre dans l'air, et une corde faite en forme de lasso tomba sur sa tête et s'enroula autour de ses épaules.

—Au secours! au secours! répéta-t-il.

Mais soudain la corde se serra autour de son cou, et il fut violemment attiré en arrière de la voiture d'où il roula par terre.

Le bruit de sa chute fit plus en effrayant le cheval que n'avaient pu tous les coups de fouet. Emporté à toute vitesse, l'animal alla se précipiter dans une fondrière où on le retrouva, le lendemain matin, avec la voiture brisée.

Lorsque M. Jarry, à qui la strangulation avait fait perdre connaissance, revint à lui, il se vit hors du chemin, couché sous des arbres.

Deux hommes étaient près de lui.

L'un, court et aux épaules carrées, s'occupait à serrer la corde qui avait servi à le mettre dans l'impossibilité de résister.

L'autre dont le visage était masqué, était en train de fouiller ses poches et venait de retirer de l'une d'elles le portefeuille qui contenait ses papiers.

Par un effort aussi soudain qu'il était désespéré, Jarry saisit son portefeuille et chercha à l'arracher des mains du voleur.

—Laissez-le moi, s'écria-t-il! Il ne renferme que des actes de famille qui ne peuvent être utiles qu'à celui qu'ils concernent. Ma bourse est dans ma poche, à gauche; prenez-la avec tout ce que je possède, mais laissez-moi ces papiers!..Me les enlever serait ruiner..

—Alfred de Moidrey, dit l'homme masqué en achevant la phrase d'une

voix sombre. Oui, je le sais! Et il arracha le portefeuille des mains de l'avocat. Mais ce dernier, en se débattant, avec toute l'énergie que donne le désespoir, mordit fortement son adversaire à la main.

—Misérable ! infâme coquin ! cria-t-il ; tu n'as pas que le vol pour mobile ! Je saurai qui tu es !

Et par un mouvement rapide il saisit le masque et découvrit le visage de son ennemi.

Un cri d'étonnement et de terreur s'échappa aussitôt de ses lèvres :

—Henri Delagrave !

Il voulut se redresser, mais il fut renversé violemment.

—Ainsi, tu m'as reconnu ! dit Delagrave. Fou ! misérable fou ! Tu as détruit la seule chance qui te restait de vivre !

Et ses doigts se crispèrent avec fureur autour du cou du malheureux avocat.

Ce fut comme un étau de fer dont l'horrible compression lui coupa la respiration.

—C'est assez ! dit une voix à côté de Delagrave.

Celui-ci se releva pâle et tremblant.

—C'était trop—beaucoup trop. Jarry était mort.

Ce qui se passa dans l'âme de Henri Delagrave quand il vit gisant à ses pieds, immobile et sans vie, l'homme qu'il avait si bassement assassiné, personne ne peut le dire.

Pendant quelques minutes il demeura les yeux fixés sur les traits contractés du cadavre.

Une voix qui sonna douloureusement à ses oreilles le tira de ses réflexions.

—Qu'est-ce que nous allons faire du corps ? demanda le bandit.

Delagrave trassaillit.

Mais il se remit promptement et jeta un regard rapide autour de lui.

L'ouvrage de la soirée, tout horrible qu'il était, n'était pas encore complet.

Il restait beaucoup à faire pour que cet homme eut satisfait son désir de vengeance.

La fortune de Moidrey était dans ses mains ; le cadavre d'une innocente victime gisait à ses pieds. Ce n'était point encore assez !

—Le corps ! répéta la voix de Jacques Bertrand.

Toutes les facultés de Delagrave étaient excitées à un suprême degré. Il regarda tout autour de lui, et eut un sourire effrayant en indiquant, du doigt, le vieux chêne contre lequel nous l'avons vu s'appuyer ce soir même.

—Là ! dit-il—une tombe et un cerceuil tout à la fois !

Le bandit fut évidemment embarrassé. Ses regards se portèrent alternativement de Delagrave à l'arbre, puis de l'arbre à Delagrave.

Il comprit enfin.

—Vous voulez, dit-il, qu'on jette le corps dans le tronc du chêne ?

Delagrave fit un signe affirmatif ; et sans plus ajouter une parole, tous deux commencèrent leur terrible besogne.

La corde fut de nouveau attachée autour du corps du malheureux avocat ; après quoi, Jacques Bertrand, avec l'agilité d'un chat, grimpa sur les branches de l'arbre.

Parvenu à une hauteur d'environ vingt pieds, il s'arrêta. Comme il l'avait dit, dans l'intérieur du chêne était un trou béant et profond.

Le dos appuyé contre le tronc, et après s'être assuré de la solidité des branches sur lesquelles il avait posé les pieds, il éleva le corps jusqu'à lui.

Puis se redressant de nouveau, et saisissant le cadavre par les épaules, il le fit couler dans cet étrange et sombre tombeau.

Le bruit sourd qu'il produisit en tombant fit trembler Henri Delagrave ; et son complice lui-même, tout endurci qu'il était, ne put s'empêcher de frissonner en sentant le nuage de poussière rose qui s'éleva du fond de l'arbre et qui l'enveloppa en entier.

Au même instant, un hibou, troublé dans son obscure demeure, déploya ses grandes ailes et s'envola en poussant des cris lugubrement sinistres.

Puis tout redevint silencieux.

L'homme vivant descendit de l'arbre et s'éloigna rapidement avec son compagnon.

Ils marchèrent longtemps avant que l'un ou l'autre osât prendre la parole.

Henri Delagrave rompit enfin le silence.

—L'enfant ! dit-il. Vous connaissez la chambre ?

—Oui ; j'ai vécu dix ans par là

—Venez, alors !

Et, comme des démons, possédés de l'esprit du mal, ils se dirigèrent, sans mot dire, vers le château de Moidrey.

IV.

COMMENT HENRI DELAGRAVE MIT A EXECUTION LA SECONDE PARTIE DE SON PROJET DE VENGEANCE.

L'enfant d'Alfred de Moidrey dort paisiblement dans une chambre située dans l'une des tours du château.

Il est seul ; madame Bernier, sa gouvernante, après s'être assurée que tout était bien en ordre, et qu'il était en sûreté, a profité de l'instant où il reposait pour descendre prendre son repas du soir.

La chambre à coucher qui renfermait l'espérance d'Alfred de Moidrey était de forme octogone ; les fenêtres, d'un côté, donnaient sur la mer, dont les vagues venaient se briser contre un rocher, qui s'élevait à une dixaine de pieds au dessus de l'eau, et qui formait comme la plate-forme d'une terrasse.

Du côté opposé, on avait vue sur la partie réservée du parc et des jardins.

La chambre était meublée d'une façon plus que charmante, et l'on voyait que les soins et la tendresse d'une mère avaient voulu la rendre digne de l'objet de ses plus tendres affections. Les murs étaient, en entier, recouverts de soie bleu pâle, constellée d'étoiles d'argent.

Chaque pièce de l'ameublement était une merveille d'art et d'élégance.

Un cygne d'argent, ses grandes ailes déployées, tenait dans son bec une bague à laquelle étaient attachés des rideaux vaporeux, formés de la plus riche dentelle, et dont les plis tombaient tout autour d'un berceau en forme de coquille, semblable à celle d'où les peintres font sortir la déesse belle et souriante.

Près du berceau sur une console était placée une petite coupe qui supportait une veilleuse dont la douce lumière tombait sur les joues roses de l'enfant.

Les rideaux des fenêtres étaient fermés ; mais ceux du côté de la mer étaient rendus transparents par la clarté de la lune dont le disque venait, tout à coup, de s'élever au dessus des rochers, à l'horizon.

Il se fit un bruit sec, comme le grincement d'un diamant sur le verre. Une main s'avança dans la chambre, tourna l'espagnolette, et la fenêtre s'ouvrit silencieusement.

Les rideaux furent tirés de côté, et un homme entra dans l'appartement ; il se tint debout à quelques pas seulement du berceau où l'enfant dormait son innocent sommeil.

L'homme jeta autour de lui un regard soupçonneux, puis il s'avanca doucement vers le berceau.

Il avait déjà les mains étendues pour saisir l'héritier des de Moidrey, lorsqu'un grognement sourd et menaçant frappa ses oreilles.

Le grognement partait de l'autre extrémité de la chambre, où les ombres étaient les plus épaisses.

L'homme bondit en arrière et la peur fit perler à son front de grosses gouttes de sueur.

Ses yeux étaient rivés sur deux charbons ardents qui brillaient dans les ténèbres.

L'homme recula lentement du côté de la fenêtre.

Alors les charbons de feu changèrent de place. Le grognement devint plus fort, et un corps traversa l'espace. L'homme tomba lourdement sur le tapis du plancher, et sentit les dents d'un énorme dogue qui lui perçaient la gorge.

C'était le Terre-Neuve d'Alfred de Moidrey, qui, comme nous l'avons dit plus haut, s'était constitué de lui-même le gardien de l'enfant de son maître.

La lampe qui était sur la table se renversa, et il se livra au milieu de l'obscurité qu'éclairaient seuls faiblement les rayons de la lune, un terrible combat.

L'homme et le chien luttaient, l'un avec désespoir, l'autre avec un courage invincible.

Ce qui rendait le combat plus horrible encore, c'est qu'il se passait en silence.

L'homme ne fit pas entendre une parole, le chien pas un aboiement.

C'était un combat à outrance, féroce et implacable.

L'enfant s'éveilla, mais, paralysé par la crainte, il ne poussa pas un cri. Les mains crispées sur son berceau, il attendait avec des émotions inexprimables, la fin de la lutte. Etrange spectateur pour une pareille scène !

L'homme réussit à tirer son couteau, espèce de long poignard, et, pendant que le chien le tenait toujours cloué sur le plancher, il le lui enfonça dans le corps.

Les dents du dogue lachèrent prise ; ses yeux, tout à l'heure si menaçants et si étincelants de rage, se voilèrent ; et, tout pantelant et tout sanglant, il roula sur le tapis.

L'homme une fois débarrassé de son terrible antagoniste, réunit tous ses efforts pour se traîner vers la fenêtre entreouverte. Mais les blessures qu'il avait reçues étaient des plus graves : il se sentit évanouir, et, lui aussi, tomba à quelque distance de son ennemi inanimé.

En ce moment, la figure d'un autre homme se présenta dans l'entrebaillement de la fenêtre.

—A quoi t'amuses-tu donc ? Ou est l'enfant ? dit une voix.

Personne ne répondit. Effrayé par ce silence, l'homme au visage masqué s'appuya contre le chambranle de la fenêtre et chercha du regard à percer l'obscurité.

Tout d'abord il ne vit rien, car les yeux du fidèle animal étaient fermés, et le corps du meurtrier gisait insensible à moitié caché par les longs plis des rideaux.

L'homme masqué prit une résolution désespérée, et sauta dans la chambre.

A la vue du chien, il fit un pas ou deux en arrière ; mais sa terreur redoubla quand il découvrit son complice baigné dans son sang.

Ses yeux se portèrent ensuite sur l'enfant qui tremblait de frayeur, et tout ce qui s'était passé lui fut expliqué.

Il réfléchit un moment, avant de se décider à agir.

Cet homme a son compte, murmura-t-il d'un ton froid et impassible ; cependant il lui reste encore assez de vie pour être capable de parler quand il reprendra connaissance. Je n'ose le laisser ici, à moins que je ne sois bien sûr.

Il s'arrêta et regarda avec inquiétude autour de lui.

Je pourrais bien le descendre dans le bateau, reprit-il ; mais après qu'est-ce que j'en ferais ? Avec une blessure comme celle qu'il a à la gorge, il est impossible qu'il vive. Il n'en a certainement pas pour longtemps.

Comme il achevait ces mots, un rayon de la lune passant entre les rideaux fit briller un objet gisant sur le plancher.

C'était le couteau que le moribond avait laissé échapper de sa main.

L'homme au masque le vit ; et il se baissa pour le ramasser, et un feu sinistre illumina son visage.

Une heure ou deux de plus ou de moins qu'importe ! Et d'ailleurs, quel prix peut avoir la vie d'une brute ? dit-il à voix basse.

Il leva le couteau, s'arrêta, le leva une seconde fois et frappa.

Jacques Bertrand, car c'était lui, s'agita légèrement et poussa un gémissement.

L'enfant pour la première fois, commença à crier.

L'homme au masque bondit sur ses pieds.

—Silence ! cria-t-il en courant au berceau.

Mais l'enfant terrifié à la vue du masque lutta vainement pour obéir. En même temps un bruit de pas éloignés se fit entendre dans l'escalier.

L'assassin arracha vivement les rideaux du berceau et les roula autour du visage de l'enfant pour étouffer ses cris.

Puis, le prenant dans ses bras, il courut à la fenêtre.

Une courte échelle posée sur le bord du rocher au-dessous ne lui laissait aucune difficulté à descendre.

Au moment de franchir la fenêtre, il se retourna, en serrant l'enfant sur sa poitrine.

—Tu m'as marqué à la joue, Alfred de Moidrey, murmura-t-il, et tu t'es réjoui du châtiment que m'infligea ton épée. A mon tour, maintenant, je te frappe au cœur !

Les pas que l'on avait entendus étaient arrivés près de la porte. Une main tourna la clef dans la serrure.

—Un fils et une fortune perdus, ajouta l'homme au masque, tout cela le même jour ! Ma vengeance a été complète ! Et il disparut.

C'est Madame Bernier qui entrait. Elle avait entendu les cris de l'enfant ; aussi alla-t-elle droit vers le berceau.

En marchant elle trébucha.

C'était contre le cadavre du pauvre chien.

Elle tomba sur ses genoux et ses mains touchèrent le corps d'un homme.

La clarté de la lune frappait son visage et en rendait visibles tous les traits.

Madame Bernier resta dans l'attitude où elle était tombée, le corps penché en avant, et appuyée sur ses mains.

Son regard était rivé, par une étrange fascination, sur la figure livide et déjà glacée qu'elle voyait à un demi-pied d'elle.

—Oh ! ciel ! s'écria-t-elle. Il est revenu ! C'est lui le malheureux ! il est revenu !

Un quart d'heure à peu près s'était écoulé depuis la scène que nous venons de raconter. Madame de Moidrey était occupée à chercher différents morceaux de musique sur son piano, lorsqu'un cri déchirant, paraissant venir de l'autre bout de l'appartement, la fit tressaillir.

En se retournant tout alarmée, elle vit debout, juste dans la lumière d'une lampe posée sur une console près de la porte, une figure aussi pâle qu'un fantôme et des yeux exprimant la terreur dans ce qu'elle a de plus grand et de plus horrible.

—Madame Bernier !

Ces deux mots s'échappèrent de ses lèvres.

La gouvernante, car c'était elle, sembla faire un effort désespéré, et s'avançant tout à fait dans la lumière, elle se jeta aux pieds de sa maîtresse.

Les mains qu'elle éleva vers elle, dans l'agonie de son désespoir, étaient teintes de sang, et sa robe en était également couverte dans plusieurs endroits.

—Il n'est plus là ! madame ! il n'est plus là ! s'écria-t-elle.

—Il n'est plus là ! qui ? demanda Madame Moidrey dont le cœur se glaça de crainte.

—L'enfant !

—Mon enfant !

Et, saisissant la gouvernante par le poignet, avec une force que l'on n'aurait pas soupçonnée dans une personne aussi frêle et aussi délicate, elle la traîna à ses pieds.

—Parlez ! s'écria-t-elle ! De qui est ce sang ?

—Ce n'est pas le sien ! Dieu merci ! ce n'est pas le sien ! Mais il n'est plus là ! on l'a volé !

La mère, repoussant la gouvernante, courut avec la rapidité d'une flèche, traversa tout un labyrinthe d'escaliers et d'appartements, et arriva à la chambre de son fils.

Son premier regard tomba sur le chien qui avait recouvré assez de force pour se traîner jusqu'au berceau près duquel il était couché, le museau posé sur le drap taché de son sang.

Au moment où entra sa maîtresse, il essaya de se lever, et, poussant un long mugissement, il tourna vers elle ses yeux voilés par l'ombre de la mort.

Le berceau était vide.

Mme de Moidrey courut à la fenêtre et se pencha en dehors.

Une échelle descendait jusqu'à la plate-forme du rocher. Au-dessous roulaient doucement les vagues de la mer qui reflétait les rayons de la lune.

Mais elle n'entendit rien, elle ne vit rien qui lui annonça la présence d'un être vivant.

Le cœur de la pauvre mère cessa presque de battre ; elle se sentait évanouir, et ce ne fut que par un effort surhumain qu'elle put s'empêcher de tomber.

—Je ne me suis absentée que quelques instants, dit une voix derrière elle ; et, quand je suis revenue, j'ai trouvé tout dans l'état où vous le voyez, le chien blessé, le berceau vide et plus d'enfant !

—Et vous n'avez rien vu que cela ?

—Rien, madame.

La voix de la gouvernante trembla en prononçant ces mots ; elle jeta les yeux autour d'elle en frissonnant.

Son hésitation et l'étrangeté de son regard ne furent point remarquées de Mme de Moidrey, qui, tout entière à son désespoir, s'était précipitée sur le berceau vide de son fils.

La terrible nouvelle s'était répandue avec la rapidité de l'éclair dans tout le château.

Les serviteurs épouvantés se pressaient devant la porte, lorsqu'ils s'écartèrent, tout à coup, pour laisser passer Alfred de Moidrey.

—Qu'est-ce qu'il y a ? demanda-t-il d'une voix qu'il s'efforça vainement de rendre ferme. Qu'est-ce qu'il y a ?

En apercevant sa femme près du berceau, dans un état complet d'anéantissement, tout son sang froid l'abandonna, et, se tournant vivement vers la gouvernante, il lui demanda :

—Où est mon fils ?

Et, sans attendre sa réponse, il se précipita à la fenêtre.

—Des torches ! cria-t-il. Nous chercherons partout, dans tous les coins, dans toutes les crevasses des rochers, le voleur doit encore y être caché. Apportez des torches !

Une seconde après, il était descendu, par l'échelle, sur la plate-forme

Les recherches durèrent de longues heures.

Il n'y eut pas une crevasse, le long de la côte, pas un seul endroit dans le parc ou dans le bois qui ne fut examiné attentivement.

Mais tout fut inutile. Nulle part on ne retrouva l'héritier des de Moidrey.

Un laboureur qui regagnait sa demeure avait vu, ce soir même, un homme à cheval passer près de lui, et soutenant sur la selle, enveloppé dans des étoffes, un objet volumineux qu'il n'avait pu bien distinguer.

Il lui avait souhaité le bonsoir, comme c'est encore l'habitude dans la campagne, quand deux personnes se rencontrent, même étant inconnues l'une à l'autre ; mais il n'avait point eu de réponse. Seulement il affirmait avoir entendu les cris étouffés d'un enfant, au moment où le cavalier pressait son cheval à coups d'éperon.

Hélas ! quoique les motifs qui avaient poussé le voleur à leur enlever leur enfant restassent pour eux un effrayant mystère, les malheureux

parents ne doutèrent pas que ce ne fut leur fils que le fermier avait vu ainsi passer.

Le soleil était haut dans le ciel quand le lendemain Alfred de Moidrey, épuisé et le cœur brisé, reprit le chemin de sa demeure triste et désolée.

La nature était souriante, et semblait se rire de sa douleur.

Il était tellement plongé dans ses lugubres méditations, qu'il ne remarqua point les longues lignes de corbeaux qui volaient et tournoyaient au-dessus du chêne maudit. Chacune des branches de l'arbre était littérale-chargée de ces oiseaux de mort.

En rentrant, il trouva sa femme en proie à une fièvre violente causée par le choc qu'elle avait éprouvé.

Un médecin qu'on avait fait venir du voisinage était auprès d'elle.

Alfred de Moidrey pénétra dans la chambre qu'éclairait seulement un faible jour, et demeura, quelques instants, les yeux fixés sur sa femme sans connaissance.

—Quel changement ! murmura-t-il, depuis hier, quand le présent paraissait si beau et l'avenir si plein d'espérance ! Certainement, la fortune nous a frappés de ses coups les plus terribles, et il lui serait maintenant impossible d'ajouter à notre misère !

Il se trompait.

Le nuage chargé de foudre avait éclaté sur sa tête.

La coupe du malheur était à ses lèvres, mais il ne l'avait pas encore vidée jusqu'à la lie.

V

COMME QUOI IL EST PROUVÉ QUE,—QUAND IL EST ENTRE DANS LE CHEMIN DU CRIME,—L'HOMME N'EST PLUS LIBRE DE S'ARRETER.

Trois jours s'étaient écoulés depuis que les tristes événements que nous avons racontés avaient jeté la douleur et le désespoir dans le château de Moidrey, lorsque Henri Delagrave rentra furtivement et sans bruit, dans la maison de son père.

Les horloges de la grande ville sonnaient quatre heures après minuit, au moment où il gravissait les escaliers qui conduisaient à son appartement particulier. Il avait sur les épaules, un grand manteau, dont le col lui cachait en partie le visage ; et ses longues bottes, toute tachées de boue, disaient clairement qu'il avait voyagé toute la nuit.

Il avait pu entrer au moyen d'un passe-partout que, seul, dans la maison, il avait droit de porter ; il était sûr, d'ailleurs, qu'il ne serait aperçu de personne, à moins que ce ne fut de son père, dont il connaissait les habitudes matinales.

Il ouvrit, d'une main nerveuse, la porte de son cabinet d'étude, au bout duquel était sa chambre à coucher, puis, il la repoussa et la ferma à

double tour, ou du moins, il crut la refermer ; mais, dans l'obscurité, il ne vit pas qu'elle n'était qu'imparfaitement poussée, et que le pène n'était point entré dans le crochet de la surrure.

S'avançant ensuite, en tatonnant, il prit une allumette dans une boîte, sur la cheminée, et alluma un petite lampe qu'il posa sur la table.

Il se débarrassa de son lourd manteau, ôta ses bottes, et plongeant une main dans l'une des poches de son paletot, il en tira un portefeuille qu'il jeta sur la table.

—Ceci, dit-il, il faut que je le détruise, car, maintenant que ce misérable bandit est mort, toutes les preuves s'évanouiront avec les cendres de ces papiers.

Il ouvrit le portefeuille et en examina fiévreusement le contenu.

—Des billets, murmura-t-il, signés par la Maison Vandrusen et Cie. C'est étrange, l'émotion que ce nom a produit sur mon père ! Qu'est-ce qu'il peut connaître sur le compte de ces Vandrusen?—Ou, quelles espèces d'affaires aurait-il pu avoir avec leur maison ? Bah ! pourquoi penser à cela maintenant ! Ce qui presse le plus, c'est de brûler ces papiers, et d'aller dormir après, si je puis.

Delagrave se redressa, mais au moment ou il étendait la main pour prendre le portefeuille sur la table, une sorte de frisson lui courut par tout le corps.

—Allons, se dit-il en riant à demi-voix, il parait que je deviens nerveux. Mais cela ne sera pas, car celui qui s'aventure dans une carrière comme la mienne doit avoir un cœur de pierre et des nerfs d'acier. Après cela, continua-t-il, je me rappelle qu'il y a un flacon d'eau-de-vie de Cognac dans ma chambre à coucher, et je n'en vaudrai que mieux après en avoir bu un petit verre.

Et, tout en parlant, il passa dans sa chambre à coucher dont il attira machinalement la porte derrière lui.

A peine était-il sorti de son cabinet, que l'autre porte qu'il croyait avoir fermée s'ouvrit doucement, et son père, le vieil Isaac, apparut sur le seuil.

Le vieillard, qu'inquiétait vivement l'absence prolongée de son fils, s'était réveillé après une heure ou deux de sommeil. Ayant entendu quelqu'un monter les escaliers, et ayant reconnu son pas, il avait passé à la hâte, une robe de chambre, et venait lui apprendre de joyeuses nouvelles.

Les hypothèques n'avaient point été remboursées et les propriétés de de Moidrey leur appartenaient, en vertu de la loi.

Isaac jeta un coup d'œil autour de la chambre, et s'avança en trottant aussi vite que le lui permettaient ses jambes affaiblies par l'âge, vers la table sur laquelle étaient le portefeuille et les papiers.

—C'est une fameuse nouvelle, se disait-il, que j'apporte à Henri, et je suis sûr qu'elle lui fera faire de beaux rêves. La fuite de l'honnête M.

Jarry, avec tout l'argent de son client ! Ah ! ah ! fit le vieillard, il a fait sa fortune et la nôtre.

Ses regards s'arrêtèrent sur le portefeuille et les papiers.

—Qu'est-ce que cela ? murmura-t-il. Revenu si tard, et si vite à l'ouvrage ! c'est un homme d'affaires comme il n'y en a pas que mon fils ; ce n'est pas lui qui souffrira jamais que son chemin soit entravé par quoi que ce soit qui puisse être vaincu par de l'énergie et de la persévérance.

En achevant ces dernières paroles, il retourna le portefeuille qui était resté renversé sur la table.

Les joues du vieillard se couvrirent tout à coup d'une pâleur livide ; ses lèvres tremblèrent ; ses cheveux blancs se hérissèrent sur sa tê e, et des gouttes de sueurs perlèrent dans les sillons que les rides avaient tracés sur son front.

Il y avait un nom sur le portefeuille, un nom et une adresse.

" *Charles Jarry, rue des Jeûneurs, à Paris.*

Etait-il étonnant dès lors que le cœur d'Isaac Delagrave eut cessé de battre ? Était-il surprenant que ses mains tremblassent, lorsqu'il les joignit dans un paroxysme d'horreur et d'effroi !

S'il lui était resté un doute, il aurait été bientôt dissipé.

Près du portefeuille était un billet payable à vue, au bas duquel le vieillard lut la signature :

" VANDRUSEN ET CIE."

Il se recula de la table et promena tout autour de lui des yeux hagards.

Il vit le manteau et les bottes encore tout humides de la boue des chemins.

Tout confirma ses horribles soupçons.

Il tressaillit en attendant marcher dans la chambre à côté.

—Non, murmura-t-il, je n'ose voir son visage en ce moment. Plus tard, pas maintenant—non, pas maintenant !

Et, silencieux comme une ombre, il se glissa hors de l'appartement.

Henri Delagrave, en rentrant dans le cabinet, fut frappé tout à la fois de crainte et d'étonnement en voyant la porte entr'ouverte. Mais un coup d'œil jeté sur la table dissipa ce premier sentiment.

Le portefeuille et les papiers étaient tels qu'il les avaient laissés.

—C'est le vent, dit-il ; et, ajouta-t-il en examinant la serrure, ma stupidité.

Cette fois, la porte fut soigneusement barrée. Après quoi, revenant à la table, il procéda à son œuvre de destruction.

Il plaça dans la cheminée une pile de bois sec au milieu de laquelle il fourra le portefeuille dont le contenu avait été pour le malheureux Jarry la cause d'un si triste sort.

Puis il y mit le feu au moyen d'une allumette.

Les papiers y furent jetés les uns après les autres, et quand il vit le dernier billet, qui se tordait dévoré par la flamme, disparaître au milieu du brasier ardent, ses traits se détendirent, et un sourire de triomphe passa sur ses lèvres.

—C'est fini ! dit-il ; tout est fini ! Et dans ces cendres sont ensevelies les espérances de de Moidrey. Une immense fortune qui s'est évanouie en fumée par cette cheminée ! Mais une somme dix fois plus forte encore n'aurait pas payé trop cher une vengeance comme la mienne. L'enfant vit, c'est vrai, et il vivra ; mais jamais plus l'œil attendri de sa mère et les fiers regards de son père ne contempleront ses traits.

Il attendit que le bois se fût entièrenent consumé et que toute trace des objets qu'il avait jetés dans le feu eût disparu. Puis, ensuite, prenant la lampe sur la table, il se retira dans sa chambre à coucher.

Il alla à la fenêtre, et s'arrêta quelques secondes devant une glace qui était suspendue à la muraille. Il éleva la lampe à la hauteur de son visage.

Une cicatrice traversait l'une de ses joues, et la ligne blanche qu'elle décrivait était rendue plus transparente par son teint naturellement mat.

Il posa le doigt sur cette marque, et, les yeux fixés sur la figure que reflétait la glace, il fit entendre un rire qui avait quelque chose d'infernal.

—De Moidrey, dit-il, m'a prophétisé que je l'emporterais jusque dans le tombeau. Tant mieux ! Quand bien même je pourrais la faire disparaître, je m'en garderais bien ; car si elle me rappelle l'affront que j'ai reçu, elle me rappellera aussi comment je me suis vengé.

Il éteignit sa lampe et se jeta, tout habillé, sur son lit.

Mais, il n'espérait pas dormir.

Il n'est guère donné qu'à ceux qui ont un cœur honnête et une conscience calme de savoir ce que c'est qu'un sommeil paisible et réparateur. C'est un bonheur que Henri Delagrave ne devait plus connaître.

Des coups violents frappés à la porte de son cabinet de travail l'arrachèrent, tout à coup, à l'engourdissement dans lequel il était plongé.

Il s'élança de dessus son lit.

La journée était déjà bien avancée, car, en passant dans son cabinet, Henri Delagrave vit les rayons du soleil qui l'éclairaient à travers la fenêtre.

Il demanda pourquoi on le dérangeait ainsi.

—M. Isaac est très mal, répondit un domestique dont il reconnut la voix ; il faut qu'il ait été pris de quelque accès cette nuit, car son valet de chambre l'a trouvé étendu insensible sur le plancher.

—J'y vais tout de suite ! qui est-ce qui est auprès de lui ? demanda Delagrave.

—M. Mouton.

—M. Mouton ! Comment se fait-il qu'il soit ici de si bonne heure ?

—Il y a quelque temps qu'il est arrivé. Dès qu'il a repris connaissance, M. votre père a donné l'ordre de l'aller chercher.

—Et pourquoi ne m'a-t-on pas averti immédiatement ? demanda Henri avec une surprise mêlée de colère.

Le domestique répondit que lui et tout le monde dans la maison ignorait son retour, et que ce n'était pas sans un grand étonnement qu'ils avaient entendu, il n'y avait que quelques minutes, M. Delagrave exprimer le désir qu'on lui envoyât son fils.

—C'est étrange ! pensa Henri. Tous ici ignoraient que je fusse revenu, et mon père, lui, le savait ! Allez ! reprit-il à haute voix, je descendrai dans une minute.

Comme Delagrave, après avoir un peu réparé le désordre de sa toilette, descendait l'escalier, il rencontra M. Mouton qui, lui posant la main sur le bras, l'attira de côté dans la salle à manger.

Avant de les suivre nous essaierons de faire, en quelques mots, le portrait de l'avocat Mouton.

Une figure flasque, osseuse et tout angles ; des bras longs comme ceux d'un singe ; des épaules larges ; une face étroite et une mâchoire démesurément avancée et qui avait l'air de vouloir compenser ce que son front, qui cependant était loin d'indiquer l'idiotisme, avait de trop fuyant ; les yeux qui étaient petits et enfoncés dans leur orbite touchaient presque le nez, et, avec la pâleur visqueuse de son teint, ajoutaient encore à sa ressemblance avec un reptile.

Pour finir de peindre Éphraïm Mouton, nous dirons qu'il avait l'extérieur sale et répugnante. Ses cheveux qu'il portait courts étaient roux et rudes comme une brosse; ses sourcils, ses cils et ses favoris étaient de la même couleur. Il n'y avait pas jusqu'à ses vêtements qui, à force d'être portés par lui, avaient pris, à la longue, quelque chose du caractère de leur maître. C'est au point que, quand il les ôtait, ils semblaient non-seulement garder la forme de son corps, mais même ils indiquaient les particularités de son esprit.

—Eh bien, qu'est-ce qu'il y a, monsieur Mouton ? demanda Henri Delagrave, en repoussant impatiemment la main qui restait toujours posée sur la manche de son habit.

L'avocat se mordit les lèvres, et répondit à demi-voix :

—Mauvaise idée, monsieur Henri ; mauvaise, et, oui, tout à fait..

—Que voulez-vous dire ?

Les yeux gris de maître Mouton firent le tour de la salle à manger avant qu'il se décidât à répondre. Convaincu alors que personne ne pouvait l'entendre, il approcha sa bouche de l'oreille du jeune homme et murmura :

—Il a détruit son testament.

—Hein ?

—Et il en a fait un autre.

Henri Delagrave tressaillit, mais son visage exprima la plus profonde incrédulité.

Ce fut donc avec un sourire de mépris qu'il fit cette question :

—Puis-je vous demander en faveur de qui ?

—De votre nièce.

—De ma nièce! Ah ça, Monsieur, vous rêvez, je pense! je n'ai pas de nièce que je sache!

—Que vous sachiez, c'est possible, répliqua sèchement l'avocat. Mais M. Isaac, lui, parait être un peu mieux informé. Nous sommes de vieux amis, monsieur Henri, et je serais content de vous être utile ; mais que diable aussi, qu'est-ce qui vous a pris d'aller ainsi offenser le vieux fou, et si inopportunément encore ! car il est malin et rusé ! quant à cela il l'est.

Pour la première fois de sa vie, Henri Delagrave eut un air qui exprimait plus que de l'étonnement.

—Moi ! je l'ai offensé ! dit-il. Nous nous sommes quittés les meilleurs amis du monde !

L'avocat porta le doigt à son front.

—Il n'a plus bien toute sa connaissance ; il ne l'a même presque plus, et c'est tant pire pour vous.

– Un autre testament ! reprit Delagrave, allons donc, c'est une mauvaise plaisanterie de votre part.

Et il essaya vainement de sourire.

—Je voudrais que ce ne fut que cela pour vous, dit M. Mouton ; mais comme nous sommes amis, je . . Enfin . . Bonjour !

—Arrêtez !

Et ce fut Henri qui, à son tour, retint vivement l'avocat par le bras.

—Quelle est cette nièce dont vous me parliez ? demanda-t-il.

—Eh bien donc, la fille de votre frère, Mademoiselle Emma, née à Batavia, île de Java, Maison Vandrusen et Cie. Est-ce clair cela ? Je ne donnerais pas dix sous de votre affaire. Tant pire pour vous, j'en suis fâché, Bonjour !

M. Mouton, qui avait replié sous son bras sa serviette d'avocat, ouvrit la porte de la salle à manger. Là il se retourna, et regarda fixement Delagrave qui tout bouleversé, s'appuyait contre la table en répétant :

—Vandrusen ! Mon frère et une fille. En êtes-vous sûr ?

L'avocat leva un doigt, et ferma à moitié la porte.

—C'est vrai comme deux et deux font quatre, vous dis-je. Mais je vous ai raconté amicalement la chose, et je vous ai montré comment c'est arrivé. Du diable aussi, pourquoi avez-vous choisi un pareil moment pour vous quereller avec le vieux fou ! Il n'est pas commode, vous le saviez bien !

—Emma ! murmura Henri.

—Justement. Un nom qui vraisemblablement vous sera fatal ; j'en suis fâché. Très-fâché.

Et l'avocat sortit de la salle à manger, laissant Delagrave tout anéanti par les nouvelles qu'il lui avait communiquées.

Mais celui-ci était homme d'action ; il secoua bientôt sa léthargie, et, sachant qu'un danger le menaçait, il se prépara à lui faire face, avec toute l'énergie dont il était capable.

Son père, avait dit le médecin, était tombé dans une sorte d'assoupissement. et ce qu'il y avait de mieux à faire c'était de ne point le déranger,

Henri donna l'ordre qu'on l'avertisse dès que le vieillard se réveillerait. puis il descendit dans les bureaux de la maison et de là passa dans le cabinet du vieil Isaac.

Il ferma la porte soigneusement derrière lui et la barra à double tour. Après quoi, tirant de sa poche un petit trousseau de clefs, il se mit à ouvrir, les uns après les autres, les différents tiroirs du bureau de son père.

Ce n'était pas la première fois que ces clefs lui avaient servi à surprendre des secrets que le vieil Isaac croyait n'être connus que de lui.

Ses recherches furent rapides, mais le résultat en fut complet.

La lettre, la lettre de son frère qu'Isaac avait dissimulée avec tant de soin, était dans ses mains.

Il la parcourut à la hâte, et, à mesure qu'il avançait dans sa lecture, un nuage de plus en plus sombre obscurcissait son front.

—Voici donc, dit-il, à demi voix, ou plutôt en sifflant les paroles entre ses dents serrées. Voilà donc la raison pour laquelle mon père a tressailli et changé de couleur, l'autre jour, quand Mouton prononça le nom de Vandrusen ! Oui, je comprends maintenant, pourquoi il a changé de ton et de manières. Mon frère revient riche et mon père se dispose à le recevoir les bras ouverts. Et c'est pour cet enfant qu'il ne connait pas, qu'il n'a jamais vu, qu'il est prêt à sacrifier toutes mes espérances de fortune et d'avenir !

La lettre était tombée de ses mains sur le bureau. Il la reprit et la froissa entre ses doigts crispés.

—Mieux vaudrait pour elle, murmura-t-il, qu'elle fut morte, que les fièvres de son pays natal eussent desséché le sang de ses veines, ou que a mer l'engloutisse au fond de ses entrailles, plutôt que de faire un si long voyage pour se mettre en travers de ma route. Mais quel est donc ce ymbole de paix dont parle cette lettre ? où est-il ?

Il rejeta, pour un instant, la lettre de côté, et recommença à chercher dans les tiroirs.

Il ne trouva rien que de vieux parchemins et de vieux papiers tout jaunis dont l'existence lui était bien connue.

Le coude appuyé sur le bureau, et la tête posée sur la paume de sa main, il réfléchit.

—Mon père, se dit-il, a fait un autre testament, et ce n'est pas en ma aveur, il faut qu'il ait une raison pour cela. La dernière attaque qu'il vient d'éprouver aurait-elle dérangé son intelligence ? Ah ! si je pouvais prouver cela ! cependant, non. Mouton, les domestiques, lui-même, tout e réunirait pour attester le contraire. Il ne peut avoir deviné !..

Il s'arrêta, frissonna, puis rit tout haut comme s'il eut voulu se moquer de sa propre pensée.

—Impossible ! murmura-t-il ; des centaines d'années se passeront avant que le chêne du Ravin maudit ne tombe en poussière et ne livre le secret qui lui a été confié ! Aucun œil humain n'a vu le portefeuille en ma possession, et, à l'heure qu'il est, lui et les papiers qu'il renfermait ne sont plus que des cendres.

Il s'apprêtait à remettre la lettre dans le tiroir, lorsque quelqu'un frappa à la porte.

—Qui est là ! demanda-t-il.

Un domestique lui répondit que M. Isaac était éveillé et qu'il désirait le voir.

—Mon père est-il mieux ? demanda Henri.

—Non monsieur, le médecin m'a recommandé de vous dire qu'il va plus mal, beaucoup plus mal.

Henri Delagrave s'était levé de son siége, et restait debout une main sur le bureau et tenant toujours, de l'autre, la lettre de son frère.

—Où est le médecin ? demanda-t-il, toujours à travers la porte.

—Il est parti pour aller voir un autre malade ; mais il doit revenir, a-t-il dit, immédiatement, car le danger est grand.

Un sourire d'infernal triomphe éclaira, une seconde, le visage du jeune homme. Ce fut comme une étincelle qui aurait jailli du sein d'un sombre nuage.

Il repoussa le tiroir et le ferma à clef.

Mais il gardait toujours froissée dans sa main la lettre de son frère.

—Celui ci, du moins, murmura-t-il, je n'en laisserai pas trace, quant au reste la fortune en décidera !

Un instant après il était au chevet du lit de son père qui vacillait entre la vie et la mort.

Le vieil Isaac tourna vers son fils un regard froid et sévère.

Était-ce une réalité, ou seulement une erreur de son imagination ? Henri crut remarquer qu'il frissonnait en touchant la main qu'il lui avait tendue.

Ce qui se passa dans cette entrevue, on ne le sut jamais qu'imparfaitemant. Mais il paraît qu'à la suite de certaines explications touchant les faits que nous avons rapportés, des paroles très-vives furent échangées entre le père et le fils, et que . .

Il y avait près d'une heure qu'ils étaient ensemble, quand un cri perçant fit trembler tout le monde dans la maison.

Puis on attendit appeler au secours.

Le médecin qui venait justement de rentrer, monta rapidement les escaliers, suivi des domestiques.

Il rencontra Henri sur le seuil de la porte de son père.

—Mon père est plus mal, dit-il, beaucoup plus mal, vite ! dépêchez-vous, ou il serait trop tard.

Le médecin et Henri rentrèrent tous deux dans la chambre. Les domestiques, retenus par la curiosité autant que par tout autre sentiment, se serrèrent autour de la porte.

—Un nouvel accès, murmura le médecin, en écartant les couvertes, et en posant la main sur le cœur du vieillard.

Henri tremblait.

Il se tenait en arrière dans l'ombre ; mais la figure qui était renversée, immobile sur les oreillers du lit, était à peine plus pâle et plus livide que la sienne.

—Il s'est évanoui, murmura-t-il ; donnez-lui quelque chose pour le faire revenir, ce n'est qu'un évanouissement.

Le médecin retira la main qu'il avait posée à l'endroit du cœur d'Isaac Delagrave, et rejeta le drap sur le corps.

—Monsieur, dit-il, en se tournant vers Henri, votre père est mort. Delagrave, sans proférer une parole, se laissa tomber sur une chaise, et se couvrit le visage de ses mains.

(A Continuer.)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE

REV. MESSIRE PIERRE BILLAUDÈLE,

ANCIEN SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE ST. SULPICE,

VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL, ETC.

(*Suite.*)

IV.

Cette vie de calme et de tranquillité qui faisait le bonheur de M. Billaudèle, au milieu des Ecclésiastiques et des Ecoliers du Grand et du Petit Séminaire de Montréal, finit pour lui le 21 avril 1846, où il fut appelé à la charge de Supérieur du Séminaire et obligé de venir résider à la paroisse. C'était pour lui un monde nouveau. Il y vint le cœur brisé de douleur, par obéissance, par soumission à la volonté de Dieu, courbant la tête, non sous le poids de l'honneur, mais sous celui du fardeau de la charge ; on eut dit " *qu'il montait son calvaire.*"

Malgré une connaissance profonde des hommes, une grande pénétration d'esprit et lucidité de vue, malgré son habileté à manier les esprits et à les amener à la persuasion, un rare don de conseil et une prudence qui se trompait rarement dans ses décisions, M. Billaudèle a toujours éprouvé une répugnance extrême à se mêler aux affaires, soit modestie ou timidité naturelle, soit excès de sensibilité et crainte d'être parfois obligé de froisser, soit amour du recueillement, de la méditation, de la prière et de la solitude. On ne peut nier que les difficultés attachées à l'administration si étendue et si compliquée de l'Œuvre de Montréal n'aient été pour lui un véritable martyre, auquel il était tenté parfois de se soustraire, et que cependant il a abordé avec un courage dont on a été plus d'une fois surpris et étonné. On ne s'attendait pas à une si énergique fermeté, dans un homme que l'on savait si doux et si pacifique. C'est que, homme de foi avant tout, il ne savait transiger ni avec le devoir, ni avec la justice. Il faut ajouter encore que la souplesse de son caractère lui était une ressource contre l'abattement. Il se relevait gaîment sous la charge de " cette croix sur laquelle, " disait-il en riant, il a été dix ans cloué ; " et cette croix, il l'a portée avec générosité et dévouement.

M. Quiblier son prédécesseur, laissait un grand nombre d'œuvres qu'il n'avait pu couronner ; le premier devoir que s'imposa le nouveau Supérieur, fut de les achever et de les étendre.

Les Ecoles où se forment l'enfance, où se préparent les générations de l'avenir, attirèrent son attention. Celle des Frères, au faubourg de Québec, détruite par l'incendie, fut relevée sur un vaste plan, et celle de la rue Visitation fut construite pour les sœurs de la Congrégation, toutes deux pouvant recevoir plus de mille enfants.

En même temps, les catéchismes s'organisaient d'après la large méthode de la paroisse de Saint Sulpice de Paris ; les retraites pour les diverses classes de la société se multipliaient ; et l'on se rappelle encore le succès qu'obtint la grande retraite de 1849 et le bien qu'elle procura au sein de cette population, qui, comme par un pressentiment de l'avenir, se renouvelait dans son amour de la religion au moment où elle allait être cruellement éprouvée par le choléra. Les Associations religieuses destinées à soutenir la persévérance, et à étendre l'œuvre des catéchismes prenaient de nouveaux accroissements.

Les pauvres recevaient des secours plus abondants, au Séminaire, à l'Hôpital-Général, à la Providence ; les familles nécessiteuses étaient visitées en plus grand nombre, et les pauvres honteux ne demandaient jamais le Bon Père, sans en recevoir assistance. Des salles se fondaient dans les hôpitaux pour recevoir les Orphelins du Typhus, et une maison s'ouvrait, dans le faubourg St. Laurent, sous la direction d'une digne veuve, pour recevoir les orphelins de la ville, qui plus tard ont été placés sous la direction des Sœurs de l'Hôtel-Dieu.

Alors aussi, la visite des faubourgs reprenait avec une nouvelle activité, sous l'élan des encouragements que M. Billaudèle donnait à cette œuvre de zèle, et qui produit toujours les plus grands biens pour le renouvellement des familles.

Tandis que l'antique chapelle de Notre Dame de Bonsecours se rajeunissait, que l'Eglise de St. Patrice s'achevait, M. Billaudèle jetait les fondements de l'Eglise Notre Dame de Grâces, de Sainte Anne, et celle de St. Jacques détruite, dans le grand incendie de 1852, renaissait de ses cendres.

Lui-même, à la tête de sa communauté dont il animait le zèle, dont il encourageait les travaux, payait partout de sa personne, en chaire, au confessional, dans les cérémonies religieuses, se rendant à toutes les invitations, présidant aux fêtes d'associations et à celles des catéchismes, dans les colléges, dans les pensionnats, dans les écoles de faubourgs, prêchant aux professions religieuses des nombreuses communautés de la ville, dirigeant les retraites pastorales et celles du Grand Séminaire, et dans toutes celles de la paroisse. Il assistait à toutes les distributions de prix où il savait que sa présence serait agréable, ne refusant pas même aux plus petites

écoles, donnant à tous, son temps, son esprit et son cœur, portant partout l'encouragement et le zèle avec une discrétion, une prudence et un tact exquis.

Pendant de longues années on l'a vu au mois d'août, par les plus fortes chaleurs, s'acheminer vers une modeste école de faubourg ; là une jeune Institutrice donnait la leçon à une vingtaine de petites filles, dont les rétributions la faisaient vivre, elle et sa vieille mère. Mais les recettes n'étaient pas assez fortes, pour faire une brillante distribution de prix ; et de là, on le sait, à tort ou à raison, dépend souvent la vogue d'une école. Le *Bon Père* sachant l'embarras de la directrice, tous les ans, se chargeait des dépenses de cette distribution. On le voyait partir avec sa canne, et sa provision de prix, qu'il avait distribuée dans toutes ses poches. Arrivé à l'école, il s'installait dans le fauteuil, étalait ses jolis volumes, présidait l'examen, et distribuait les récompenses, écoutait en souriant les compliments, donnait quelques bons conseils et s'en revenait après plusieurs heures de séances, heureux et content d'avoir fait des heureux.

Une de ses plus grandes consolations fut de recevoir et de loger au Séminaire, pendant tout son séjour à Montréal, en 1853, le Nonce Apostolique Mgr. Bédini, envoyé par Pie IX, pour visiter les églises d'Amérique. Il le reçut avec toute la vénération due à l'envoyé du Saint Siége, et se fit un devoir de l'accompagner dans toutes ses courses. Aussi l'éminent Personnage conserva-t-il un doux souvenir de son séjour à Saint Sulpice, et de retour à Rome, il en témoigna sa reconnaissance par l'envoi de magnifiques présents adressés au Supérieur du Séminaire.

Au milieu des travaux et pour tempérer les consolations, vinrent se mêler de cruelles épreuves, qui affectèrent profondément l'âme sensible de M. Biliaudèle. En 1847, ce fut le Typhus qui lui enleva plusieurs de ses confrères.

Sept à huit cents Irlandais, partis d'Angleterre, attaqués du typhus pendant la traversée, arrivés en Canada, avaient été mis en quarantaine à la Grosse-Isle, en bas de Québec ; mais à peine convalescents on les dirigea sur Montréal. Ils y arrivèrent au commencement de juin, et furent entassés pêle-mêle dans deux hôpitaux installés à la hâte, à la Pointe St. Charles.

C'était un triste spectacle que la vue de ces hommes, de ces femmes et enfants, pâles, décharnés, malades et mourant confondus ensemble, trempés de pluie, tremblant de froid, exténués de misère et de faim, couchés sur un peu de paille, et appelant la mort comme le plus prompt remède à leurs maux.

Là, s'ouvrait un nouveau champ fertile pour le dévouement, mais fécond en difficultés pour l'administration de la vaste paroisse de Montréal. Comment organiser un service régulier pour ce surcroît subit de toute une population nouvelle en détresse ? Incontinent, par ordre du Supérieur,

le Collége de Montréal est soudainement fermé, et tous les directeurs et professeurs appelés à la paroisse pour venir en aide au clergé ordinaire. Une station est établie dans les *Sheds* à la Pointe St. Charles, au milieu même du foyer de la maladie.

Les premier de tous les prêtres du Séminaire envoyés là, furent le vénérable Messire John Richard (1), âgé de 60 ans, et Messire E. Picard. Depuis de longues années, Messire J. Richard était chargé en chef de la desserte de la Congrégation Irlandaise. Environné qu'il était de la confiance et de la vénération publiques, ce digne prêtre parut au milieu de ce peuple de malades comme un envoyé de Dieu. Dès son arrivée, il pénétra de respect pour sa personne, tous les agents de la commission sanitaire, composée en grande partie d'officiers anglais protestants. Bientôt sur ses représentations inspirées par la haute prudence qui le caractérisait, tout le service des malades fut organisé aussi bien que les circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait pouvaient le permettre.

A cette époque, Monseigneur de Montréal, venait d'arriver de son second voyage de Rome. Sa Grandeur et son vénérable coadjuteur allèrent eux-mêmes en personne sur le théâtre de la maladie, et l'on sait que Mgr. Ch. Prince fut atteint de la contagion d'une manière très-grave, mais dont il eut toutefois le bonheur de relever.

D'autres prêtres de l'Evêché, entr'autres M. Rey, prêtre français, âgé de 60 ans, eurent l'honneur de faire le même service auquel ce dernier succomba.

Mais bientôt la maladie s'étendant dans la ville, et le service ordinaire devenant de plus en plus difficile, et enfin les prêtres eux-mêmes ayant été en grand nombre atteints du fléau, on se vit dans l'obligation de demander ailleurs un secours devenu nécessaire. C'est alors que M. Billaudèle s'adressa au R.R. P.P. Jésuites, et cette Société envoya immédiatement de New-York six de ses membres, savoir : les R.R. P.P. Driscoll, Mignard, Dumerle, Duranquet, Ferrard, et Schienski. Ces Religieux logés au Séminaire, se mirent à travailler, de concert avec les Messieurs de la paroisse, et vaquèrent avec eux au service de jour et de nuit sur tous

(1) M. J. Richard, Américain d'origine, né dans le protestantisme, était venu à Montréal en 1807, dans l'intention de prêcher et de convertir à sa secte le clergé de Montréal qu'il savait le principal soutien de la religion catholique en Canada. Pour aller plus sûrement à son but, il s'adressa directement au Supérieur du Séminaire, le vénérable Messire J. Auguste Roux; mais c'était là que Dieu l'attendait pour l'éclairer cet esprit juste et ce cœur plein de droiture et de bonne foi. Instruit, convaincu et pénétré par les sages et savantes instructions qu'il reçut de M. Roux, il ouvrit les yeux à la vérité, abjura ses erreurs, et par le même motiff de zèle qui l'avait emmené en Canada, il demanda à entrer dans l'état ecclésiastique et devint par son savoir, sa haute piété, l'admirable douceur de son caractère, la politesse exquise de ses manières, un modèle du clergé du pays et un des membres les plus distingués du Séminaire de Montréal. Il s'attacha tellement à la personne de M. Roux, que, quand celui-ci dans ses dernières années, dût par l'ordre des mèdecins aller faire un voyage en Europe en 1826, on ne crut pas devoir les séparer. Revenus en Canada, en 1828, M. J. Richard prodigua au vénérable infirme jusqu'àsa mort, arrivée le 7 avril 1831, les soins le plus tendres et les plus affectueux.

les points de la ville. Ce service ainsi organisé fonctionna pendant la plus grande partie de l'été où sévit la maladie.

Mais ce n'était pas impunément qu'on pouvait affronter le fléau alors dans toute sa force ; nombre de prêtres furent bientôt atteints : Au Séminaire, M.M. Morgan, Caroff, P. Richard, J. Richard lesquels devaient tous succomber.

D'autres prêtres du Séminaire furent adjoints à M. J. Richard, entr'autres Messires A. de Charbonnel, Pierre Richard, Hya. Prévost, Connoly, etc. Plusieurs de ces messieurs furent frappés de la contagion et conduits aux portes du tombeau. Voyant que les commissaires du gouvernement ne pouvaient se procurer même à prix d'argent aucun garde-malades ils suggérèrent l'idée d'appeler à leur secours les Sœurs de l'Hôpital-Général.

La demande ayant été faite, M. Billaudèle en compagnie de M. Connolly, alla lui-même faire appel à la charité de ces bonnes religieuses, qui toutes s'offrirent pour affronter le fléau et soigner les malades. Dès le lendemain, 2 Juin, huit religieuses, assistées de cinq femmes de service, se rendirent aux *sheds* à pied, sous une pluie battante, et à travers des chemins défoncés, boueux et presque impraticables.

Les Commissaires du gouvernement les accueillirent avec reconnaissance et leur confièrent l'intendance et l'administration des hôpitaux, leur donnant tout ce qu'elles demandaient pour l'assistance des malades, et qu'il était en leur pouvoir d'accorder.

Dès le premier jour, les Sœurs de la Congrégation leur envoyèrent les principales provisions dont elles avaient besoin ; cette charité fut imitée par plusieurs personnes généreuses.

Cependant le nombre des malades croissait toujours par l'arrivée de nouveaux émigrants. A la fin de Juin on en comptait plus de 1100 ; les hôpitaux ne suffisaient plus pour les contenir, et la pluie, la boue, le vent, la difficulté des chemins, tout contribuait à rendre leur situation plus déplorable.

L'excès de leurs souffrances les jetait dans un état d'insouciance générale ; couchés jusqu'à quatre dans le même lit, ils ne se préoccupaient que de leur mal, et la mort de leurs compagnons les trouvait insensibles ; on en voyait reposer entre deux cadavres noirs, défigurés, infects, dont la seule vue donnait le frisson, sans que ce voisinage leur inspirat aucune horreur.

Ce qui navrait le cœurs, c'était la vue de ce grand nombre d'enfants que la mort laissait orphelins. Chaque matin on les arrachait d'entre les bras de leurs mères expirantes, et parmi ces enfants, il y en avait de tout jeunes qu'il fallait détacher du sein maternel, cherchant la vie là où déjà régnait la mort. Les cadavres exposés au soleil, sur des planches, en attendant la sépulture, répandaient au loin l'infection, ou donnaient lieu à des scènes désolantes.

Un jour, un pauvre irlandais, débarqué de la veille, arrive à la Pointe-Saint-Charles demandant sa femme qui l'avait précédé à Montréal. Personne ne peut lui en donner des nouvelles ; il parcourt, inquiet et désolé tous les *Sheds* sans pouvoir la retrouver ; il arrive enfin au lieu où sont déposés les cadavres des décédés de la nuit ; il les examine un à un, il s'arrête enfin, il se jette à terre en poussant des cris lamentables. il se traîne auprès d'un de ces cadavres qu'il couvre de ses baisers et de ses larmes. Il venait de retrouver celle qui avait été la compagne et la consolation de sa vie ; son désespoir n'avait plus de bornes, il fallut l'arracher de cette scène de douleurs.

Ces scènes se renouvelaient chaque jour, l'orsqu'il fallait procéder à la sépulture des morts; pères, mères, époux, épouses et enfants entouraient ces restes qui leur étaient si chers, s'opposant à leur départ et poussant des cris de désespoir qui arrachaient des larmes et fendaient l'âme. Les prêtres, les religieuses se mêlaient à ces scènes de désolation pour en tempérer l'amertume par quelques paroles de paix et de résignation.

Alors Montréal vit se renouveler, les merveilles de charité qui ont fait la gloire de l'Eglise catholique dans tous les siècles, et dans tous les lieux où elle a joui de la liberté d'exercer son zèle. Tandis que les hommes qui se disent les *Ministres de l'Evangile du Christ*, fuyaient devant le fléau et se tenaient prudemment éloignés du foyer de la contagion, se conservant pour leurs femmes et leurs enfants, le clergé catholique dont les malheureux sont la famille, donna aux émigrants son temps, ses peines, ses nuits, son ministère, et sa vie, leur rendant les services les plus vils et les plus rebutant. On vit alors l'Evêque, à la tête de ses prêtres, remuer la paille infecte du lit des malades, laver leur linge, aller puiser à la rivière l'eau dont ils étaient altérés, par les nuits les plus sombres, sans être un instant arrêté par la pensée des mille dangers auxquels ils s'exposaient, et dont beaucoup ont été les héroïques victimes.

Les Religieuses de l'Hôpital Général ne pouvant plus suffire, il fallut appeler à leurs secours les Sœurs de la Providence, et cette assistance ne suffisant pas encore, il fallut ouvrir la cloître, et appeler les Religieuses de l'Hôtel-Dieu sur ce théâtre de misère et de mort.

Au commencement de juillet, vingt-trois Sœurs de Charité étaient atteintes du fléau. La Congrégation leur offrit la résidence de l'Ile Saint-Paul, comme plus salubre que leur maison de Montréal, mais elles ne crurent pas devoir accepter. La ferme Gregory, qui était plus proche, fut mise plus tard par le Séminaire à la disposition des convalescentes.

Quinze Sœurs furent administrées dans un seul jour, le jour même de la fête de leur Supérieure. La Sœur Limoges mourut la première, et en moins de deux mois sept autres la suivirent. La Sœur Limoges n'avait que vingt aus, pleine d'obéissance, d'une humeur toujours égale, elle était l'ange des pauvres dont elle aimait à soulager la misère.

La Sœur Primeau était encore novice ; elle s'était distinguée par sa régularité, son humilité. On l'avait toujours trouvée prête à rendre aux malades les services les plus humiliants ; elle mourut le sourire sur les lèvres.

Une autre, novice depuis seulement trois mois, la sœur Collins, remarquable par sa modestie, son esprit de recueillement, la promptitude de son obéissance, et pour qui un désir de la Supérieure devenait un ordre, s'était portée avec ferveur au secours des émigrants ; elle les pansait, elle les peignait, elle les exhortait à la patience ; elle puisa la mort dans son ministère, et ses derniers exemples furent ceux d'une admirable résignation au milieu des plus cruelles souffrances.

La sœur Marie comptait vingt-deux ans de profession. C'était compassion de la voir : toujours trempée de pluie ou de sueur, cherchant la nourriture de ses malades, ou assise à leur chevet, soignant sans répugnance leurs ulcères et leurs plaies.

Encore une enfant de six mois de postulat, un modèle de régularité, la sœur Bruyère, que le désir de la perfection portait aux plus généreux sacrifices. On lisait sur son visage la simplicité et la candeur de son âme. Dieu se contenta de ses premiers sacrifices et l'appela à une vie meilleure.

A la fin de juin, mourut la sœur Sainte-Croix, professe depuis dix ans, et depuis sept ans secrétaire de la Communauté. C'était la règle vivante, et son recueillement inaltérable prêchait à toutes ses sœurs la continuelle présence de Dieu. Malgré une constitution faible et délicate, elle demanda à voler au secours des malades. Pendant un long mois, elle fut une mère pour eux ; elle ne parlait que de ses chers malades, elle ne s'occupait que d'eux, elle embraissait ces pauvres femmes couvertes de haillons, de vermine et de boue ; elle fut frappée au milien des pestiférés, et dans le plus fort de ses souffrances, elle ne les oublia pas. On l'entendait s'écrier : oh ! qu'ils sont malheureux !....qu'ils sont misérables !....que je les plains ! La supérieure lui ayant témoigné le désir, au nom de la vertu d'obéissance, de la voir demander sa guérison à Saint Joseph, malgré son extrême répugnace, elle fit cette simple prière : " Saint Joseph, rendez-moi la santé :" mais le fruit était mûr pour le ciel.

Une vénérable religieuse de quarante-six ans de profession fut la dernière victime du fléau ; elle était d'une admirable douceur, elle avait une prédilection pour la plus infirme de la maison. Son grand âge ne lui permettant pas d'aller aux *Sheds*, elle prit la place de sœur Marie à la salle des vieillards, elle y soigna quelques malades du typhus. Ce fléau ne lui fit pas grâce, et l'emporta en peu de jours ; le martyre de la charité couronna une longue vie de vertus.

Cette maison religieuse offrit pendant trois mois un spectacle bien désolant ; tous les exercices réguliers furent suspendus. Le service même des pauvres fut interrompu, tous les appartements étaient convertis en infirmeries. Pour les religieuses, les unes étaient occupées auprès des malades

de la Pointe Saint-Charles ; les autres clouées sur leur lit, par de cruelles souffrances, se voyaient abandonnées du dehors, tant on craignait en pénétrant dans leur maison, d'y trouver la contagion. Dans cette triste situation, M. Billaudèle s'efforça de leur faire oublier et leur abandon et leurs pertes. Vers la fin de juin, il accompagna le Gouverneur-Général et Lady Elgin qui voulurent aller témoigner en personne aux Religieuses de l'Hôpital-Général l'admiration et la reconnaissance que leur inspirait leur courage et leur dévouement. Lui-même, il les visita souvent, parcourant toutes les salles, encourageant et consolant les pauvres, les malades et les sœurs infirmières. Il se reprochait d'avoir été comme la cause de la perte de tant de vies, et il s'accusait, les larmes aux yeux, " d'avoir envoyé lui-" même sept victimes à la mort."

Le coup était doublement sensible : car en même temps il avait à pleurer la mort de ses confrères.

M. Patrick Morgan avait succombé le 8 juillet, c'était un homme de zèle et de charité.

Le 13, c'était le tour de M. Remi Carof, homme d'une douceur, d'une simplicité charmantes. Un jour qu'il était à l'Hôpital-Général, faisant à la communauté la visite de bonne année, la supérieure et ses sœurs se mirent à genoux pour lui demander sa bénédiction ; mais l'homme de Dieu, se jugeant indigne de cet honneur, tomba lui-même à genoux, " c'est à " vous de me bénir, dit-il à la Supérieure ;" un pieux débat s'éleva où l'humilité du saint homme ne put être vaincue. " On se releva en riant, racontent les mémoires, et personne n'eut de bénédiction."

Le 15, M. Pierre Richard les suivait, il avait passé ses jours et ses nuits au milieu des pestiférés ; plus d'une fois il avait failli se noyer au milieu des ténèbres, en charriant l'eau qui leur était nécessaire, il reposait au milieu d'eux sans pouvoir se défendre de la vermine dont ils étaient couverts ; et lorsqu'on l'en avertissait, il la secouait en souriant : " Ce sont, disait-il, autant de perles pour le ciel." Un jour, accablé de fatigue, il rencontre une religieuse non moins harassée que lui : " Ma sœur, lui dit-il, croyez-vous que nous n'avons pas bien gagné quelques planches pour notre cercueil ? "

Huit jours après succombait M. John Richard, il avait été comme nous l'avons déjà dit, un des premiers à voler au secours des émigrants. En les voyant couchés sur des planches nues, il fit demander de la paille aux Commissaires. " Envoyez plutôt une charge d'or à ce saint prêtre," répondit un des employés.

" Peu importe, répondit un autre, M. Richard amasse des trésors pour un lieu où l'or et la paille sont la même chose."

Il avait réuni tous les orphelins du typhus et fit construire un *Shed* à part pour les recevoir ; il y fit porter des couchettes, travailla lui-même à remplir leurs paillasses, et quand ils furent installés, c'est au milieu de ces enfants qu'il se plaisait à réciter son bréviaire. A la nouvelle que plusieurs religieuses étaient malades, " tant mieux, s'écria-t-il dans un élan de foi, quelle bénédiction le ciel nous envoie ;" il la partagea bientôt lui-même, et mourut à l'âge de soixante ans.

Pour qui a connu M. Billaudèle, il est aisé de concevoir quelle peine il éprouva, en voyant succomber les plus zélés de ses confrères, tandis que d'autres atteints du même fléau disputaient à la mort un reste de vie prête à s'éteindre. Alors il se dévoua lui-même, malgré le peu de connaissance

qu'il avait de l'anglais, il se rendit auprès des pestiférés, mais atteint de la contagion, il fut forcé d'aller demander, au Fort de la Montagne, un air plus pur et un peu de repos.

C'est dans ces circonstances affligeantes qu'arriva la mort tragique de M. Gottofrey. C'était un prêtre zélé pour le salut des jeunes personnes sans asile : il tomba du haut de la galerie de la résidence de Bonsecours dans le temps où il y fesait faire des réparations. Cette mort, dans d'aussi tristes conjonctures, brisa le cœur du pauvre Supérieur. Aucun confrère de la maison n'osait lui en porter la nouvelle ; il fallut que le R. P. Duranquet, ancien élève et enfant spirituel de M. Billaudèle à Clermont, se chargea de la commission. Le bon Père prenant les choses dans les pures vues de la foi et sur un ton plutôt gai que triste, dit à M. Billaudèle d'abord consterné et anéanti par la fatale annonce : " Eh M. le Supérieur, ce n'est pas un jour de bataille qui est triste pour un militaire, au contraire, il n'est jamais plus fier et plus joyeux ; nous sommes, comme vous, sur la brèche, et nous sommes tous contents."

" Vous avez raison, reprit M. Billaudèle, ranimé par ces paroles énergiques." Et plusieurs fois depuis il a déclaré que cette manière d'annonce était en effet la seule qui pût lui faire supporter un coup aussi douloureux.

Cependant l'état de M. Billaudèle s'aggrava et l'on dût l'administrer. Mais il plut à Dieu de le conserver encore ; son état de maladie se prolongea tout l'été, et il ne put descendre au Séminaire et reprendre les affaires que l'automne suivante.

Puis eut lieu le départ de quelques-uns de ses confrères ; autre genre d'affliction ; " j'aimerais mieux que l'on m'arrachât un membre, disait-il, que de voir quelqu'un quitter la Compagnie."

La coupe n'était pas épuisée, vinrent ensuite la mort de M. Fay, la maladie de M. Antoine Pelissier, les désastres du grand incendie en 1852 qui dévora les trois quarts de Montréal, détruisit les églises et les écoles de deux faubourgs, et deux ans après la triste mort de M. Chanial qui se noya au Lac-des-Deux-Montagnes.

Une seule chose le soutenait parmi tant d'afflictions, son abandon à la divine Providence. Un jour, qu'avec un de ses confrères il s'entretenait de ces temps d'épreuves, faisant ressortir la vertu des autres et s'oubliant lui-même. Mais vous ne dites rien de vous, M. le Supérieur, reprit le confrère, et cependant vous avez du souffrir beaucoup.

" C'est vrai, répondit-il, mais je savais que le bon Dieu fait tout pour le mieux, et j'ai fait en sorte de ne point me troubler.

Quoi ! M. le Supérieur, vous pouviez dormir tranquillement ?

" Et comment mon ami, pourrions-nous ne pas reposer en paix, quand la Providence veille sur nous ! croyez-moi c'est un bon avis que je vous donne, quand il vous vient quelque affliction, parlez-en à Dieu ; et le soir, jetez toute peine sous votre oreiller, puis endormez-vous en paix ; autrement on ne pourrait vivre, on serait trop malheureux, et le bon Dieu ne nous a pas créés pour nous tourmenter."

Et cependant ces épreuves cruelles et multipliées l'avaient brisé, il ne chantait plus comme autrefois, il devenait soucieux, il soupirait après le jour où il lui serait enfin permis de déposer un fardeau sous lequel il se pliait avec résignation, mais qu'il croyait audessus de ses forces.

(*A continuer.*)

CONCILE ET JUBILE.

Compte-rendu des Conférences de Notre-Dame de Paris prechées par le R. P. Monsabré des F.F. P.P.

Cinquième Conférence.—25 Décembre 1869.

De la majeste et de l'autorite du Concile.

Voici l'exorde de cette conférence :

Après avoir parlé de la convocation du concile, de l'union du concile et du jubilé, le R. P. Monsabré étudie l'attitude de l'Eglise assemblée devant le monde.

Le concile aujourd'hui réuni, c'est :

1. Selon les vues humaines, la plus forte et la plus imposante des *autorités*, appuyée sur cette grandeur suprême qu'on appelle *majesté*.

2. Si de la manifestation contemporaine de l'Eglise on remonte à son origine, c'est la *majesté* et l'*autorité* même de Dieu.

L'orateur restreint le développement de ces deux propositions au point de vue purement doctrinal, la plupart de ses arguments pouvant s'appliquer facilement à l'autorité législative de l'Eglise.

PREMIERE PARTIE.

Saint Thomas généralisant, comme cela doit être, la connaissance de la vérité religieuse et morale, et plaidant la cause de la multitude, réclame pour elle un moyen qui la mette en possession du bien intellectuel auquel elle a droit tout autant que les hommes d'esprit et de loisir.—Si l'on considère ses incapacités et les embarras de sa vie, il n'y en pas d'autre, humainement parlant, que l'autorité procédant sommairement par l'affirmation, et relevant son affirmation par la majesté. La majesté à laquelle il appartient de relever une affirmation religieuse et morale surtout, doit apparaître d'abord au lieu où se forment les convictions, et revêtir de ses splendeurs l'affirmation elle-même.—Plus clairement : pour affirmer avec quelque chance d'être cru, il faut dans l'âme, patrie de la lumière et de la vérité, trois choses à un degré éminent : la *science*, l'*expérience*, la *vertu ;* et dans l'affirmation, trois choses, l'*unité*, la *constance*, le *dévouement ;* et parce que la grandeur n'atteint pas, dans un seul homme, ce point suprême où elle s'appelle *majesté*, il faut recourir à un corps enseignant qui réunisse toutes les conditions que nous venons d'énumérer.

Il n'y en a pas d'autre que l'Eglise; au point de vue humain, l'autorité doctrinale la plus sûre, la plus respectable, la plus persuasive, la plus digne d'être crue, porce que toutes les grandeurs requises s'y rencontrent à la fois : la science, l'expérience, la vertu ; l'unité de l'affirmation, la constance de l'affirmation, le dévouement de l'affirmation.

Ne retournons pas vers le passé de sa longue vie ; mais prenons-la dans la manifestation contemporaine de sa majestueuse autorité. Elle siége aujourd'hui près du Vatican sous les voûtes d'un temple dédié à celui qui fut son premier chef. Près de neuf cents prélats rassemblés délibèrent et se préparent à rappeler au monde les vérités qui doivent régler sa vie. Examinons l'exceptionnelle grandeur de leurs qualités et de leur affirmation.

Pour apprendre à l'homme les vérités supérieures qui intéressent sa vie religieuse et morale et l'éclairent sur ses destinées, il me semble que l'esprit doit s'appliquer comme d'office à l'étude de ces vérités. Les apercevoir en traversant un monde inférieur où pénètrent leurs rayons, cela ne suffit pas pour qu'on puisse les enseigner. Il faut les voir de près, les méditer, les contempler avec recueillement, les faire entrer en quelque sorte jusqu'aux moelles de son intelligence. N'est-ce pas à cette grande œuvre qu'est employée la vie de ceux que nous appelons les pasteurs des peuples et les maîtres de la foi? S'ils parlent de Dieu, de notre dignité, de nos devoirs, de nos espérances, c'est que depuis longtemps ils habitent, par la pensée, un monde mystérieux où toutes ces choses se révèlent à eux dans une lumineuse évidence. Ils scrutent des livres plus vénérables par la doctrine qu'ils contiennent que par leur antiquité. Héritiers de la sollicitude de ceux qui les ont précédés dans le gouvernement et l'éducation du troupeau de Jésus-Christ, ils possèdent leurs admirables écrits et vont y chercher des interprétations savantes. Des faisceaux de lumière partant de tous les points du temps et de l'espace convergent vers leurs têtes augustes. Ils sont ensemble, ils s'interrogent, se répondent, lisent, discutent, réfléchissent. Ils mettent en commun leurs idées et forment de leur savoir particulier une sorte de savoir collectif qu'aucun savoir n'égale.

Presque tous ont des cheveux blancs et sont arrivés à cet âge grave où l'on a vu et beaucoup appris des hommes et des événements. L'expérience vient en aide à leurs études solitaires. Ils ont vu de haut, parce qu'ils étaient haut placés; ils ont vu de près, parce qu'ils ont eu de fréquents et intimes commerces avec les âmes; ils ont vu partout, parce qu'ils ont connu les grands et les petits; ils ont vu l'univers entier, parce qu'ils viennent de tous les points de l'univers; ils ont vu les siècles, parce qu'ils possèdent l'histoire fidèle des travaux de leurs devanciers et de leur influence sur les sociétés. Personne ne peut faire comme eux la comparaison des lieux et des temps, la statistique des besoins intellectuels et moraux du monde moderne, et la fusion de ses plus hauts et plus chers intérêts. Personne n'est mieux armé que leur sage assemblée contre les idées étroites et mesquines qu'une expérience tronquée laisse pénétrer dans les meilleurs esprits.

Vous dirai-je qu'ils sont vertueux? Vous le savez, tout le monde le sait. Leur état s'appelle, dans l'Eglise, l'état des parfaits. Placés en un lieu éminent où tout le monde peut les voir, et chargés de former à la vertu le troupeau qui leur est confié, comment ne s'appliqueraient-ils pas à faire disparaître en eux des imperfections qui pourraient scandaliser les faibles et frapper d'impuissance leur grand et sublime ministère? La règle de leur vie a été écrite par un saint à un autre saint. Ils ont souvent sous les yeux, toujours dans le cœur, ces paroles de l'Apôtre: " L'évêque doit être irrépréhensible, sobre, prudent, chaste, décent, hos-

" pitalier, modeste, désintéressé, doux, docile, patient,—Qu'il évite les " conversations profanes et vaines, les questions sottes et sans règle.— " Qu'il prenne garde à lui et à sa doctrine ; qu'il ne néglige pas la grâce " qu'il a reçue par l'imposition des mains, mais que chaque jour il s'y for- " tifie.—Que toute sa vie se passe dans la vigilance et le travail.—Que " ceux du dehors lui rendent bon témoignage, car aucune tache ne doit " souiller sa réputation.—Qu'il soit l'exemple des fidèles, et que ses pro- " grès dans la vertu soient manifestes aux yeux de tous.—Que Dieu l'ap- " prouve et voie en lui un ouvrier irréprochable."—Quelle règle austère et parfaite ! C'est à cette règle que chaque jour les évêques comparent leur vie. C'est à cette règle que revient sans cesse leur âme souvent purifiée. Comment ne seraient-ils pas vertueux ?

Ornés de science, d'expérience et de vertu, douce et sainte majesté de l'âme, ils vont affirmer, et rien ne manquera à la majesté de leur affirmation.

Comme ils se sont réunis de corps, ils se réuniront d'esprit. Bien que différents de nationalité, de coutumes, de caractère, d'opinions, ils diront une seule et même chose, et ceux-là même qui ne croyaient pas la dire inclineront humblement leur intelligence soumise, et d'une main sûre écriront ces mots significatifs de leur adhésion : " Moi définissant j'ai souscrit." *Ego definiens subscripsi.* C'est la loi, l'invariable loi des conciles. Souvent commencés dans le dissentiment, ils finissent tous par l'unité d'affirmation. Celui qui s'y refuse perd tout droit à l'enseignement, sa parole n'est plus qu'une parole réprouvée.

Ce qui est un sera stable ; l'affirmation est prononcée en présence de l'éternité, et l'anathème tombera sur quiconque osera désormais y contredire. Cette admirable constance est dans les mœurs de l'Eglise. Elle n'a pas un enseignement d'hier et un enseignement d'aujourd'hui ; mais si vous remontez à travers les flots du temps, vous verrez que sa doctrine se conforme à mesure qu'elle se développe. Le nouveau et l'imprévu n'y font point d'apparition ; les définitions ne sont que les saillies de vérités qui datent des premiers jours où l'Eglise a parlé. Le concile moderne ne changera donc rien aux conciles anciens ; les conciles de l'avenir ne changeront rien au concile du dix-neuvième siècle. Tant qu'il y aura au monde une bouche d'évêque, elle enseignera ce qui va être enseigné tout à l'heure.

Une et constante, l'affirmation sera dévouée. De Rome elle jaillira jusqu'aux extrémités de l'univers ; grands et petits, savants et ignorants, civilisés et barbares, tous l'entendront. Les cieux, qui racontent la gloire de Dieu, le firmament, qui publie l'œuvre de ses mains, ne parle pas avec une plus universelle éloquence que ne parleront les docteurs devenus apôtres. Toute la terre retentira du bruit de leurs voix, et les confins du monde en seront ébranlés. C'est qu'ils ont, ces pacifiques définiteurs, la

sublime passion des âmes, et que rien ne résiste à l'ardent amour qu'ils éprouvent de répandre partout ce qu'ils croient la vérité. N'ont-ils pas déjà, en plus d'un endroit, tenu tête aux pouvoirs oppresseurs qui leur demandaient de sacrifier la sévérité de leurs principes et de composer avec des exigences impies ? N'y en a-t-il pas, parmi eux, qui ont quitté parents, amis, patrie, déchiré leur propre cœur et le cœur de ceux qui les aimaient, pour aller à la rencontre de peuples inconnus que notre avidité dédaigne ? Combien qui ont laissé là-bas des cadavres et qui reviennent épuisés, presque mourants, des pays incléments où leur existence a couru mille périls ! Ah ! s'ils vous montraient à nu leurs membres vénérables, vous y verriez ou le tarissement de la vie ou les stigmates sacrés de la persécution. Eh bien, ce qu'ils ont fait, ces hommes, ils le feront encore, afin que la devise où se révèle la majesté de leur affirmation soit complète : *Unité, constance, dévouement !*

Maintenant, messieurs, je fais appel à votre bon sens. A supposer que nous appartenions à cette multitude innombrable qui requiert la vérité sur Dieu, sur ses devoirs, sur ses destinées, où irions-nous ?—L'ignorance pèse sur nos esprits et les tient dans l'ombre ; les passions et mille erreurs ennemies de notre dignité, de notre repos, de notre bonheur, nous poursuivent : il nous faut un point d'appui, de la lumière, un refuge. Or je vois ici des petitesses, là des grandeurs ; ici des lueurs vagabondes qui vont, viennent, se rapprochent, s'écartent, là un phare magnifique dans tous ses feux ; ici des bataillons qui nous appellent, flottants, dispersés, sans chef, sans ordre, peut-être pleins de traîtres, là une phalange qui nous attend, serrée, compacte, aux armes étincelantes. Il n'y a pas à hésiter, messieurs, allons aux grandeurs, et qu'elles nous relèvent ; courons au phare et buvons sa lumière ; entrons dans la phalange, et que, après nous avoir protégés, elle nous instruise, nous discipline et fasse de nous de vaillants soldats de la vérité ; en un mot, croyons à l'autorité enseignante où nous voyons la *majesté*.

DEUXIEME PARTIE.

Le côté humain par lequel se recommande l'autorité doctrinale de l'Eglise ne doit pas nous arrêter. L'Eglise affirmant des vérités supérieures à la raison, des mystères profonds que nous ne pouvons ni concevoir ni comprendre, les grandeurs humaines ne lui suffisent plus, il lui faut la *majesté* incomparable et l'*autorité* irrésistible de Dieu lui-même. Ces deux choses ne lui manquent pas ; nous pouvons nous en convaincre si, par un mouvement ascendant, nous remontons d'abord jusqu'à l'origine de l'Eglise. Ce mouvement nous conduit aux pieds d'un homme qui rend de lui-même ce témoignage.—" Je suis " sorti de mon Père pour venir dans le monde.—Mon Pére et moi nous ne sommes qu'un ; " qui me voit, voit mon Père."—Comment expliquer cette dernière parole :—" *Qui me voit, voit mon Père* " ? En contemplant en Jésus-Christ, non le côté de l'ombre, mais le côté de la lumière. De ce côté, Jésus-Christ est comme le résumé de toutes les grandeurs. Il est surhumain dans son âme, sanctuaire de l'esprit le plus pénétrant et le plus candide, de l'amour le plus généreux et le plus pur, de la volonté la plus ferme, la plus inflexible et en même temps la plus droite.—Surhumain dans sa parole profonde, sublime

sans cesser d'être simple.—Surhumain dans ses œuvres miraculeuses.—Evidemment Dieu agit en lui. N'est-ce point ce qui nous explique cette parole : " *Qui me voit, voit mon " Père,*" car Dieu se voit dans ses œuvres, et Jésus-Christ est, de toutes, la plus belle ?—Ce n'est pas cela encore. Pour comprendre cette parole : " Qui me voit, voit mon Père," il faut écouter ce que Jésus-Christ dit de lui-même.

Or Jésus-Christ dit de lui-même une chose unique, une chose que personne, ni avant lui, ni après lui n'a osé dire comme il l'a dite : Jésus-Christ dit sérieusement et constamment qu'il est Dieu, vrai fils du Dieu vivant. Il le dit à ses disciples, il le dit au peuple, il le dit à ses ennemis, il le dit à ses juges, il le dit à la mort. Cette affirmation est-elle un mensonge audacieux ou l'effet d'une illusion ?—Impossible, messieurs, que le mensonge et l'illusion s'appuient sur les grandeurs surhumaines qui viennent de passer sous vos yeux. Jésus-Christ dit donc vrai. S'il dit vrai, cette parole s'explique : " *Qui me voit, voit mon Père* " ; car Dieu ne peut enfanter que son semblable, sa vivante image, le caractère subsistant de sa propre substance. *Characterem substantiæ ejus.*

O Jésus ! vous êtes le Fils de Dieu. Nous le pressentions en vous voyant si beau, si admirable ; vous le dites, nous le croyons. Quand le soleil va paraître à l'horizon, il teint de la pourpre de ses rayons les nuages de l'aurore ; nous l'attendons. Tout à coup les nuages éclatent, des flèches ardentes s'élancent dans l'espace. un astre radieux sourit à la nature ; c'est lui, c'est le roi du jour. Ainsi, mon maître, vous teignez des splendeurs de votre divinité le nuage de votre humanité. Ce nuage s'entr'ouvre, le Verbe divin s'affirme ; c'est lui, c'est le Dieu, le roi immortel des siècles, à qui soit à jamais honneur et gloire.

En remontant donc la vie de l'Eglise nous arrivons à Jésus-Christ ; en remontant la vie de Jésus-Christ nous arrivons à la majesté infinie, à l'autorité suprême.

Vous voyez, messieurs, jusqu'où nous a conduit cette affirmation de l'Eglise :—" Je suis née de Dieu ; ce que j'ai vu de lui, ce que j'ai entendu de lui, je l'annonce au monde." *Quod vidimus et audivimus annuntiamus vobis.*—Nous sommes en Dieu, Père de Jésus-Christ ; maintenant il faut descendre de Dieu à l'Eglise. Ce mouvement ne sera pas plus difficile que le premier.

Dans le mystère des cieux, le Père engendre son Verbe ; de l'aspiration du Père et du Verbe procède l'Esprit-Saint. Ils sont tous trois infiniment beaux, parfaits, heureux. Aucun souffle de notre monde ne peut troubler la quiétude de leur vie fortunée. Cependant, touché d'une immense compassion pour nos maux, le Père envoie vers nous son Fils. Vous l'avez vu dans toute sa grandeur, et lui-même vous a révélé le secret intime de sa personne.—Que vient-il faire —Il le dit lui-même : " Je suis " venu au monde pour rendre témoignage à la vérité." *Ego autem in hoc natus sum ut testimonium perhibeam veritati.* Cette vérité il l'a reçue de son Père ; elle tombe de sa bouche comme d'un vase précieux où rien n'altère sa limpidité native. Il a soin de nous en avertir : " La parole

" que vous entendez n'est pas la mienne, mais celle du Père qui m'envoie." *Sermonem meum quem audistis non est meus sed ejus qui misit me Patris.* " Le Père qui m'envoie a réglé par son autorité souveraine ce que je dois " dire." *Qui misit me Pater, ipse mihi mandatum dedit quid dicam et quid loquor.* " Je ne parle que comme mon Père m'a dit de parler " *Quæ ego loquor sic ut dixit mihi Pater sic loquor.*

Vous me direz, messieurs : Rien ne nous serait plus facile et plus doux que d'accepter de la bouche de Jésus-Christ toute vérité, si profonde et mystérieuse qu'elle soit ; mais où est Jésus-Christ ?—Attendez un peu.—Le Père, qui l'a envoyé, en réglant sa parole, a mesuré sa vie. Il appelle son Fils, et le Fils obéissant s'écrie : " Je retourne vers celui qui m'a " envoyé; je m'en vais vers mon Père " ; et il s'en va. Par les miséricordieuses entrailles de Dieu, je protesterais contre cette courte apparition, si le maître de la vérité disparaissait tout entier. Mais Dieu a pris ses précautions contre l'abandon. Ce qu'il a fait au commencement du monde pour le premier homme, il le fait au renouvellement du monde pour son Fils : il lui donne une aide semblable à lui. Jésus-Christ, pour engendrer le monde à la vérité, doit avoit une épouse. Il la prépare pendant les jours de sa vie mortelle, et c'est le Père qui accomplit par son ministère cette grande œuvre. *Pater in me manens ipse fecit opera.* Le chef admirable de cette épouse est déjà façonné, il est dur comme le roc pour résister à tous les assauts des puissances infernales : il sera plein de sève et de vie pour soutenir les défaillances des membres, et leur envoyer le suc divin de la vérité qui doit les alimenter : les membres se groupent autour du chef ; tout est prêt.—Ecoutez le mystère.

Adam s'endort sur les fleurs du paradis. Dieu s'approche de lui, entr'ouvre son côté et en retire la compagne de sa vie, la femme jeune, charmante, pudique, exprimant en toute sa personne les sublimes beautés de la grâce. Jésus s'endort du sommeil de la mort sur l'arbre sanglant de la croix. Le fer d'un soldat armé par la justice divine traverse son cœur, un fleuve de sang s'échappe et se répand sur les éléments préparés de l'église. Dans ce bain elle prend vie, elle sort sainte et immaculée. Adam voyant son épouse, lui dit : " Tu es l'os de mes os, la chair de ma chair ; " c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à " sa compagne, et ils seront deux dans une seule chair." Jésus-Christ, voyant son Eglise s'écrie : " Tu es une avec moi comme je suis un avec mon " Père : toi et moi nous n'avons qu'une même vie. Mon Père sait que " je t'ai donné les paroles qu'il m'a données. Ma vérité est ta vérité ; " ma puissance, ta puissance. Si tu enseignes, c'est moi qui enseigne. " Vas ; comme mon Père m'a envoyé, je t'envoie. Prèche l'Evangile " aux nations, apprends-leur à garder ma doctrine et mes lois. Qui t'é- " coute m'écoute, qui te méprise me méprise. Invisible à tous les yeux, " je serai pourtant avec toi jusqu'à la consommation des siècles." *Ecce*

ego vobiscum usque ad consummationem sæculi. " Le gage de ma pré-
" sence, cadeau de mes noces mystérieuses, c'est mon esprit. Je te le
" donne pour qu'il reste toujours avec toi." *Ut maneat in æternum,*
" Il t'enseignera toute vérité; non pas qu'il t'apprenne des choses nou-
" velles, car il ne te dira que ce qu'il a entendu; mais il te fera entrer
" dans les sacrées profondeurs de ma doctrine, et te préservera de toute
" erreur. Comme il achève là-haut notre vie, il achèvera ta vie. Si tu
" parles, c'est lui qui parlera par ta bouche."

Voilà le mystère, messieurs, admirable confirmation du témoignage de l'Eglise. Fille du Père, épouse du Verbe incarné, temple indestructible de l'Esprit-Saint, l'Eglise est prise dans les ambrassements adorables de la Trinité. Lorsqu'elle enseigne avec l'assistance de l'Esprit-Saint, ce qu'elle a vu et entendu de son époux Jésus-Christ, mandataire du Père éternel, elle a donc l'incomparable majesté et l'infaillible autorité de Dieu lui-même, Père, Fils, Esprit-Saint. N'est-ce pas à elle, plutôt qu'aux livres sacrés dont elle est la divine interprète, qu'on doit appliquer ces paroles d'un illustre protestant : " Je trouve là ce dont mon âme a surtout besoin ici-
" bas : une autorité devant laquelle mon esprit s'incline sans que mon âme
" s'abaisse " ?

La majesté et l'autorité de l'église enseignante sont-elles choses intermittentes dans sa vie ?—Non, messieurs ; qu'elle soit dispersée, qu'elle soit réunie, elle les possède à toute heure ; car à toute heure elle doit faire l'éducation religieuse et morale du genre humain.

Dispersée, l'Eglise enseigne par son chef; autant humain qu'un autre dans sa vie privée, et, comme homme particulier, tellement divin dans l'action publique de son souverain pontificat, que tout le monde est d'accord qu'il faut lui obéir... (Ici l'orateur établit brièvement la vérité théologique de l'infaillibilité du souverain pontife.)

Mais, où la majesté et l'autorité de Dieu se voient mieux, c'est dans la réunion des conciles, lorsque ces augustes assemblées deviennent nécessaires pour enseigner avec plus de solemnité les vérités catholiques en présence de vastes et profondes erreurs. Quand la parole tranquille d'un homme convaincu ne suffit plus pour convaincre, il y ajoute l'éloquence de tout son corps, de son cœur dont chaque palpitation semble se traduire dans les vibrations de sa voix, de ses yeux qui brillent comme des éclairs, de ses membres qui repoussent, attirent, embrassent, affirment, préviennent la pensée ou la développent. Ainsi, messieurs, quand l'enseignement de la sainte, catholique, apostolique Eglise de Rome, qui selon la parole d'un évêque de l'antiquité, " peut et doit suffire à tous les fidèles pieux et dévoués," a peine à se faire entendre dans les troubles du monde, le chef et les membres de l'Eglise enseignante parlent ensemble. Leur union dans une même définition est la manifestation suprême de la majesté divine de l'Eglise, l'éloquence suprême de la majesté divine de l'Eglise, l'éloquence suprême de son autorité infaillible. Il n'y a rien, il ne peut y avoir rien de plus grand ici-bas. C'est quelque chose comme ce qui doit

se passer à la fin des temps, lorsque Jésus-Christ, pour justifier le gouvernement de Dieu et venger sa gloire outragée, viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté, entouré du sénat apostolique, siégeant sur des trônes, pour juger les tribus d'Israël.

O admirable ! ô vénérable assemblée ! je vous salue avec tous ceux qui dans le cours des siècles ont entouré les conciles œcuméniques de leur respectueuse admiration. " Salut, image de la Trinité sainte, dont la puissance est une et indivisible, évêques du monde qui, venus de tant de lieux divers, ne formez qu'une seule Eglise ! Salut, prince du sacerdoce, que le Christ appelle de partout afin que la divine tradition de l'Eglise catholique reçoive sa confirmation de votre commun suffrage ! Salut, pontifes dont la réunion atteste la présence de l'Esprit saint ! Salut, sacré synode instruit par celui qui est l'esprit de sagesse et d'intelligence, de conseil et de piété. Salut et merci ! Nous attendons que vous disiez aux peuples : Peuples, croyez : voilà ce qui a paru bon à l'Esprit-Saint et à nous " *Visum est spiritui sancto et nobis.*

Messieurs, on nous a menacés d'un autre concile. Que pourrait-il faire contre celui-là ? — Nier un peu plus fort ce que tant d'hommes nient ? — Et après ? — Exciter les peuples démoralisés par l'impiété à la haine de l'Eglise ? — Et après ?—Lancer des nuées de misérables contre l'épouse du Christ, la persécuter, la blesser à mort ? — Et après ? — Renverser les pouvoirs établis au profit d'ambitions depuis trop longtemps impatientes d'arriver à l'extrême liberté des plus viles passions ? — Et après ? — Après, ils se mangeraient entre eux, ces énergumènes de la libre pensée et de la libre vie.—Après, ils broyeraient l'humanité dans leurs sauvages collisions. — Après, on entendrait sortir des voix du sein des ruines faites par eux ; la voix triomphante de l'Eglise chantant : " On me croyait morte, je n'étais qu'assoupie. Aujourd'hui je me réveille, cor le Seigneur m'a prise entre ses bras." *Ego dormivi et soporatus sum et exsurrexi quia Dominus suscepit me.* Et puis la voix gémissante de l'humanité disant : O sainte Eglise ! je viens à vous, car à qui irai-je maintenant : vous avez les paroles de la vie éternelle ? *Ad quem ibimus, verba vitæ æternæ habes ?*

CHRONIQUE.

Départ du Prince Arthur.—Mission de l'Hon. Campbell.—Assemblées politiques et commerciales.—Les Fêtes de Juin.—Expédition de la Rivière Rouge.—Nécrologie.—La succession d'Espagne.—Le Schisme Arménien.

Le Prince Arthur est parti le 7 de ce mois pour l'Angleterre ; avant de quitter le Canada, il a été reçu Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Saint-Michel et Saint-George. Cette investiture s'est faite sans beaucoup d'éclat, devant un petit nombre d'invités ; elle n'a donc pas eu le prestige qu'une plus grande solemnité aurait produite sur le peuple.

A peu près vers le même temps, l'honorable Campbell, Maître des Postes, est parti pour l'Angleterre, avec une mission du Cabinet Fédéral. Du succès de cette mission auprès du Cabinet de Londres, dépendent nos relations futures avec l'Angleterre, et notre avenir.

Le 25 juin, on a tenu à Montréal une assemblée dont le but était d'émettre des résolutions capables de faire impression sur le gouvernement impérial ; espérons que toutes ces démarches produiront leur effet.

L'assemblée, présidée par son honneur le Maire de Montréal, pour obtenir un million de la Cité, et favoriser la construction du chemin de fer du Nord a été plus sérieuse. Elle a vraiment compris les intérêts de la Capitale commerciale du Canada, et ceux de toute la Puissance, puisque cette voie de communication doit attirer à Montréal tout le commerce de l'Ottawa, et commencer la réalisation de ce vaste projet de voies ferrées qui unira les deux Océans, rivalisera avec le chemin de fer du Pacifique et fera du Canada la voie de transit la plus courte pour le commerce européen dans ses relations avec l'Asie.

Le mois de Juin a été un mois de fête. La Fête-Dieu s'est célébrée à grande pompe à Montréal ; les rues Saint-Laurent, Sainte Catherine, Saint Denis et Notre-Dame offraient un parcours des plus ornés que nous ayons vu ; c'était véritablement une voie triomphale.

La fête nationale s'est célébrée avec beaucoup d'entrain dans nos campagnes, et parmi les groupes canadiens dispersés sur le territoire des Etats-Unis.

Les fêtes qui terminent les années scolaires dans nos colléges, nos pensionnats et nos écoles, deviennent de véritables luttes d'émulation.

Déjà on ne sait plus où s'arrêter, et l'on cherche la vogue par des *surprises*.

Les dernières nouvelles de la Rivière-Rouge nous apprennent l'arrivée des Députés et leur réception à Saint Boniface. La satisfaction a été générale, la nouvelle Constitution a été acceptée. Mgr. Taché est en route pour Ottawa, dans le but, dit-on, d'obtenir du gouvernement une protection plus assurée et une force militaire plus considérable que celle de l'expédition, et de plus l'amnistie générale. Pendant ce temps l'expédition avance lentement, à travers les lacs, les rivières, les portages et les marais ; on ne l'attend pas à Fort-Garry avant le mois de septembre.

Les Journaux nous ont annoncé la mort de M. Morault, curé de St. Thomas de Pierreville, l'auteur de l'histoire des Abénakis, de M. Dion, curé de Saint Prosper, diocèse de Trois-Rivières, et de Madame de Montenach. La Seigneuresse de Belœil était la fille de la baronne de Longueuil, de la famille des Lemoyne. Elle avait été mariée au Sieur de Montenach, appartenant à une ancienne famille de la Suisse, et membre de notre Chambre législative. Cette femme était d'un esprit cultivé, d'un cœur dévoué à ses amis jusque dans le malheur, modeste et versée dans les affaires, pleine de courage dans l'affliction. Elle a fait preuve d'une grande élévation de caractère, et M. de Gaspé nous en a laissé plusieurs traits dans ses *Mémoires*.

Nous avons peu de chose à dire des affaires européennes, quoique la succession d'Espagne commence à préoccuper les cercles politiques et à faire craindre la guerre entre la France et la Prusse. Les bruits n'ont pas encore assez de consistance pour nous permettre de traiter sûrement la question.

Nous consacrons la fin de notre *Chronique* à l'histoire du Schisme Arménien qui vient de se consommer à Constantinople.

Une importante question s'agite en Orient, et de cette question peut dépendre le sort religieux et même politique de l'Asie.

Depuis un demi siècle, mais depuis la guerre de Crimée surtout, il s'est fait un grand mouvement des peuples Orientaux vers le catholicisme, et ce mouvement est d'un haut intérêt, car si l'Empire turc vient à tombre, on se demande quel sera son héritier, le catholicisme ou le schisme, la Russie ou les puissances catholiques de l'Europe ?

Nulle part le mouvement n'a été aussi remarquable que parmi les Arméniens, et à la question Arménienne qui est aujourd'hui débattue à Rome et à Constantinople, qui occupe Paris et Saint-Pétersbourg, se rattache donc la double question de l'avenir du catholicisme, et de l'avenir du pouvoir politique en Orient.

Convertis à la foi catholique vers la fin du IIIe siècle ou le commence-

ment du IVe par saint Grégoire l'*Illuminateur*, les Arméniens, deux siècles après, embrassaient l'hérésie d'Eutychès et se séparaient de la foi et de l'autorité de Rome.

Une fraction considérable de la nation resta cependant fidèle à la foi des Apôtres, et persévéra jusqu'à ce siècle qui semble avoir été marqué par la Providence pour le réveil de cette nation intelligente.

Cruellement persécutée encore en 1828, elle vit l'année suivante, grâce à l'intervention de la France, cesser les épreuves qui avaient ranimé son courage, fortifié sa foi et engendré parmi ses enfants, le dévouement, le sacrifice et le martyre.

En 1866, les Arméniens catholiques n'étaient que 130,000 ; dès l'année suivante, ils étaient 400,000, bientôt ils seront plusieurs millions, et alors ce sera toute l'Asie Mineure reconquise par le catholicisme, et de l'empire turc il ne restera plus à évangéliser, que la Syrie et la Turquie d'Europe. Aussi tous les regards sont-ils tournés vers l'Eglise Arménienne.

L'Eglise Arménienne, par ses œuvres, ses écoles, ses hôpitaux, ses sœurs de charité, ses prêtres dévoués, réfute les calomnies que répandent contre le catholicisme les francs-maçons et les protestants. Nulle Eglise orientale n'est aussi vivante, aussi pure de toute corruption et de toute simonie. Les schismatiques comparent la conduite des deux clergés. Ils voient leurs prêtres vénaux, cupides, les tenant dans l'ignorance et dans la misère pour les empêcher de s'élever et de s'affranchir ; d'autre part, ils trouvent dans le clergé catholique, charité, instruction, moralisation et surtout protection. Aussi de tous côtés les Arméniens demandent-ils à rentrer dans le catholicisme. Tantôt ce sont des villages entiers, tantôt des fractions de villages qui réclament leur union. Ce mouvement se remarque en Cilicie, dans une grande contrée située sur les bords de l'Euphrate, le Tchear Sandjak, et dans une partie de la province de Van. Les conversions sont nombreuses aux environs de Nicomédie et dans les diocèses d'Erzeroum et de Kharpont. L'évêché d'Artwine, dans la haute Arménie, a été érigé, en 1850, lors de la création de la hiérarchie diocésaine de Constantinople. Il y avait alors peu de catholiques. Depuis dix-huit ans, les conversions ont été si nombreuses, que les neuf dixièmes de la population du diocèse sont aujourd'hui catholiques.

Le clergé arménien catholique agit avec une grande sûreté de vues ; il ne se presse pas. Les conversions particulières qu'il opère sont excellentes,et elles semblent, quant à présent, préférables aux conversions générales qui sont toujours quelque peu intéressées.

Il y a cependant des tentatives de conversions générales. En Cilicie et dans la province de Van, des populations entières ont demandé à revenir au catholicisme. Ces conversions présentent de grandes difficultés, parce qu'elles portent un préjudice considérable aux intérêts pécuniaires de quelques Arméniens schismatiques de Constantinople et à ceux de la haute

hiérarchie schismatique. Ce serait un échec à l'influence de la Russie. Il y a des intrigues à déjouer. Le temps aplanira les difficultés; mais les grandes conversions de provinces entières sont surtout à désirer, quand elles sont la conséquence forcée de nombreuses conversions particulières.

Une des choses qui attirent le plus les Arméniens schismatiques vers le catholicisme, c'est la protection exercée par le clergé catholique sur son troupeau, en voici un exemple. En 1867, les Turcs de Césarée, fanatiques et cruels, pleins de haine pour les chrétiens, ne cessaient de faire contre eux les plus effrayantes menaces, jusque dans les quartiers chrétiens; ils y affichaient des placards en langue turque, annonçant un prochain massacre. La population chrétienne était consternée; ses plaintes au pacha étaient restées sans réponse. Il y a à Césarée dix mille maisons turques, mille arméniennes schismatiques, cinq cents catholiques et quatre cents grecques. L'archevêque catholique de Césarée adressa alors une plainte au patriarcat, à Constantinople. Cette plainte, transmise à l'ambassade de France, a été *immédiatement* accueillie à la Porte, et des instructions très-sévères ont été adressées sans délai au pacha pour faire cesser les désordres. La tranquillité fut ainsi rétablie, et tous les chrétiens durent leur salut à l'archevêque catholique, dont le troupeau ne forme que le quart de la population chrétienne, au patriarcat arménien catholique et à la France, fille aînée de l'Eglise.

A la même époque, les Turcs ont commis de graves désordres à Angaro et à Kutayeh. Le patriarche catholique les a fait cesser. A Kutayeh, la plainte avait été adressée directement au patriarche catholique par les Grecs schismatiques, les Arméniens schismatiques et leur archevêque. Sachant qu'ils n'auraient aucune protection de leurs patriarches respectifs, ils se sont tournés vers le patriarche catholique, parce que seul il sait, veut et peut les protéger.

Ce dont les Arméniens ont le plus besoin, c'est d'églises et d'écoles, c'est-à-dire, l'argent pour les construire. Le clergé instruit et discipliné est préparé. Les petits séminaires du Liban, de Constantinople et d'Angora, les deux écoles religieuses que les évêques de Trébizonde et d'Erzeroum ont fondées dans leur maison, le collége de la Propagande, à Rome, le séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, le collége de Gazir, ont formé et forment chaque jour une vaillante milice pour l'Eglise arménienne.

Beaucoup de villages habités par les Arméniens sont communs aux Nestoriens (Chaldéens) et aux Grecs. Les succès de l'Eglise arménienne catholique, ses bienfaits, sont un exemple utile et décisif; ils ouvriront la voie aux missions grecques et chaldéennes. La réussite de ces missions paraît d'autant plus certaine pour les Grecs, qu'ils ne sont pas de race hellénique et qu'ils ont les plus grandes affinités avec les Arméniens. Je les crois de même origine; la séparation religieuse qui existe entre eux doit remonter à l'époque du schisme d'Eutychès; les Grecs ont conservé

alors l'orthodoxie. Il y a là l'objet d'une étude très-sérieuse à faire. Un missionnaire intelligent pourrait préparer dans des temps prochains une conversion en quelque sorte générale. L'étude des livres liturgiques des Grecs de la partie orientale de l'Asie Mineure pourrait, à ce sujet, fournir des documents précieux pour la bonne direction de la mission.

Telle est l'importance de l'Eglise Arménienne, tel était son avenir, si l'esprit de schisme n'était venu retarder le progrès de l'Evangile parmi cette nation digne d'intérêt à tant de titres.

Mais à tant de qualités et de bonnes dispositions se mêle un préjugé contre lequel toutes les argumentations et les assurances ne peuvent rien, les faits seuls pourront le détruire, c'est une persuation chez les Arméniens schismatiques que la conversion au catholicisme est la perte de la nationalité par la *latinisation*. Ce préjugé, dont les catholiques même ne se sont pas entièrement défait, le Souverain Pontife a tenté plusieurs fois de le détruire, par des assurances authentiques, telle que celle qu'il donnait dernièrement aux évêques d'Orient qui assistaient à l'ouverture de l'Exposition romaine : " *Vos titres sont vénérables, et doivent être conservés.*"

Par contre, le schisme russe, qui vise à la conquête de l'Orient, exploite ce préjugé et sème la défiance de Rome, parmi les Arméniens : malheureusement les agents de la Russie n'ont que trop bien réussi, et leurs menées ont amené le schisme d'une fraction importante de l'Eglise arménienne à Constantinople. C'est ce que nous raconterons dans un prochain numéro.

V.

En 1866, de graves évènements s'accomplirent dans l'Eglise Arménienne catholique, ou *unie*.

Jusqu'à ce jour elle était divisée en deux sièges principaux, le siège patriarcal de Cilicie, au Mont Liban, et le siège patriarcal de Constantinople.

Le siège patriarcal de Cilicie, érigé en 1742 par le Pape Benoit XIV, comprenait les douze diocèses suffragants d'Adana, d'Alep, d'Alexandrie, de Césarée, de Diarbékir, de Jérusalem, de Marach, de Mardin, de Mélytène, de Tokat et de Sébaste ; le siége primatial de Constantinople, érigé par le pape Pie VIII, comprenait les six diocèses suffragants de Brousse, d'Angora, d'Erzercum, de Trébizonde, d'Artuin et de Karpouth. Dans le patriarcat de Cilicie, le patriarche était élu par le synode des évêques ; ceux-ci étaient choisis par le même synode, sur la proposition du clergé et du peuple, qui présentaient trois candidats pour une vacance ; l'évêque nommé demandait ensuite la bénédiction du Saint-Siége. Une constitution du Saint-Siége, faite en 1853, et commençant par le mot *Licet* réglait les nominations épiscopales dans le ressort du siége primatial de Constantinople. D'après cette constitution, à chaque vacance, le clergé et le peuple du diocèse présentaient au synode des évêques une liste de six à douze candidats : sur cette liste, le synode, présidé par le primat, en

choisissait trois, qui étaient soumis au Saint-Siége, lequel en nommait un ; le Saint-Siége avait même le droit de choisir en dehors de cette liste, mais il n'en usait que dans des cas tout à fait exceptionnels, et choisissait même presque toujours le premier des trois candidats placés sur la liste.

La constitution de 1853 avait été unanimement acceptée par le peuple, par le clergé et par la Porte ; elle produisit les meilleurs résultats ; dans le siége primatial de Constantinople, les conversions s'élevèrent à 15,000 en quinze ans, et Mgr Hassoun, alors primat, acquit une telle influence, qu'il fut considéré comme le protecteur naturel des évêques orientaux de tout rite, et comme l'intermédiaire de leurs rapports avec la Porte. Soutenu d'ailleurs par l'ambassadeur de France, M. Thouvenel, Mgr Hassoun s'en montrait reconnaissant, et l'influence française profitait de ces excellents rapports.

A côté du clergé séculier, il y a, dans l'Eglise arménienne, deux grands ordres religieux, les Mékitaristes et les Antonins. Les Mékitaristes, fondés au commencement du dix-huitième siècle, se sont divisés, à la fin du même siècle, en deux branches ayant chacune leur abbé général et leur maison mère, l'une à Vienne, en Autriche, l'autre à Venise ; ils ont d'autres maisons à Trieste, à Smyrne, à Constantinople et à Paris ; ils suiven la règle de saint Benoit et s'occupent d'études, d'éducation, de charité, etc., on compte environ une cinquantaine de religieux dans chacune des deux branches. Les Antonins, fondés par le patriarche de Cilicie, sous le pontificat de Benoit XIV, suivent la règle de saint Antoine ; ils sont missionnaires et assistent le clergé séculier dans ses fonctions. On en compte environ quarante, répartis en quatre établissements : un à Rome, un à Livourne, un au mont Liban, un à Constantinople ; mais dans cette dernière ville ils n'ont pas de maison conventuelle et vivent errants, couchant où ils se trouvent, et ne portant pas même toujours leur habit religieux. Les abus qui s'étaient introduits parmi les Antonins firent rendre par Pie IX le décret *Compertum*, également applicable aux Mékitaristes, et enjoignant particulièrement aux Antonins de Constantinople d'acheter une maison conventuelle et d'y rester. Les Antonins n'ont pas encore obéi ; ceux mêmes de Rome, résistant à leur patriarche et au Saint-Siége, refusent la visite apostolique de leur couvent. Les Mékitaristes de Vienne obéirent aussitôt au décret *Compertum*, et ceux d'entre eux qui restaient à Constantinople se procurèrent une maison conventuelle. Les Mékitaristes de Venise obéirent plus difficilement ; quatre d'entre eux passèrent même au schisme, et, parmi les autres, il est resté comme un levain d'opposition qui fermente toujours.

On en était là en 1866, lorsque le patriarche de Cilicie, Pierre VIII, vint à mourir. Le synode des évêques de Cilicie élut aussitôt par accla mation Mgr Hassoun, qui était déjà primat de Constantinople, et demanda au Souverain-Pontife de réunir les deux siéges, afin que l'Eglise arménienne

n'eût plus qu'un seul chef. La bulle *Reversurus*, du 12 juillet 1867, vint accomplir ce vœu en confondant les deux juridictions et en transférant la résidence des patriarches à Constantinople ; la constitution *Licet* fut en même temps étendue à toute l'Eglise arménienne. La nation accepta ces changements, et un firman de la Porte vint leur donner la sanction civile, en ce qui concernait les effets temporels et politiques des actes du Saint-Siége.

Cependant quelques difficultés se présentèrent bientôt. Le peuple et le clergé de Constantinople, n'ayant pas d'évêque propre, se trouvaient privés du droit qu'avaient le peuple et le clergé des autres diocèses d'intervenir dans la présentation des évêques et indirectement par là dans la présentation du patriarche. Mgr Valerga, patriarche de Jérusalem, fut chargé par le Saint-Siége de régler cette affaire, et, d'accord avec le gouvernement ottoman, le clergé et le peuple, il fut convenu que le patriarche serait assisté par deux évêques que le clergé et le peuple présenteraient suivant l'ordinaire.

Tout parut terminé à la satisfaction générale ; mais les Antonins, qui refusaient toujours d'obéir au décret *Compertum* et à qui le nouveau système de nomination donnait peu de chances d'obtenir des siéges épiscopaux, entretinrent soigneusement l'opposition de quelques esprits plus difficiles à satisfaire, exploitèrent contre Mgr Hassoun son dévouement au Saint-Siége, et se mirent à attaquer la bulle *Reversurus*.

Quand Mgr Hassoun vint à Rome pour le Concile, l'opposition leva plus hardiment la tête ; le prélat à qui il avait confié en son absence l'administration de l'église arménienne, entra dans les vues du parti et entraîna d'autres évêques avec lui.

M. Bourée, ambassadeur de France, ne se tint pas assez sur ses gardes ; témoin de toutes les intrigues, il aurait dû, même dans un intérêt purement politique, se ranger du côté de l'autorité légitime et de la majorité arménienne. Les instructions qu'il reçut du comte Daru lui enjoignirent de soutenir les dissidents qui ne sont guères plus de sept à huit cents.

M. Ollivier, depuis la démission de ministre des affaires étrangères, a revoqué ses instructions.

Deux partis sont donc en présence : d'un côté, le petit nombre de dissidents qui veulent déchirer la bulle *Reversurus* et qui résistent à l'autorité du Saint-Siége ; de l'autre, le patriarche et la très-grande majorité de la nation arménienne catholique, qui défendent et acceptent les décrets du Saint-Siége, acceptés déjà il y a quatre ans par tout le monde.

Les dissidents se sont mis en révolte ouverte, à la suite de deux réunions tenues le 25 janvier et le 6 février, par une déclaration dans laquelle, tout en protestant " qu'ils restent dans la foi catholique inséparablement attachés à l'Eglise romaine," ils protestent contre l'administration de Mgr Hassoun, " en répudiant formellement sa juridiction," et " revendiquent

leurs droits sur les églises, les immeubles et les revenus qui leur sont propres."

Le vicaire de Mgr Hassoun à Constantinople ayant été alors remplacé par l'évêque d'Angora, Mgr Arakial, qui intima aux dissidents l'ordre de se soumettre dans un délai donné, ceux-ci résistèrent et invoquèrent la protection du sultan. L'évêque les interdit. Les prêtres dissidents continuèrent à dire la messe et à administrer les sacrements, ce qui les fit tomber sous le coup de l'excommunication.

Alors le Saint-Père envoya à Constantinople Mgr Pluyn, archevêque de Tyane, en qualité de délégué apostolique, avec des instructions très-fermes, en forme de Lettre apostolique, datée du 22 février. Dans cette lettre, Pie IX, après avoir fait l'historique du schisme, donne ses instructions, qui établissent les vraies règles de la discipline et de l'obéissance due au Saint-Siége, et, dit-il à la fin : " Nous commandons sévèrement que " ces instructions soient observées par tous ceux qu'elles regardent, et " nous vous mandons afin que, selon le pouvoir et le droit de votre charge, " vous tâchiez de les faire absolument observer. Enfin, que les laïques " restent dans leur devoir et ne se mêlent en aucune manière des affaires " ecclésiastiques. Leur devoir dans l'Eglise, c'est d'être instruits, et non " d'enseigner, d'être dirigés et non de diriger, et rien ne fut jamais plus " nuisible pour l'Eglise de Dieu, et par conséquent rien de plus condamné " par les saints Pères et par les Conciles même œcuméniques, que l'im_ " mixion des laïques dans les affaires ecclésiastiques et que leurs préten. " tions à s'emparer de l'ordre ecclésiastique. Voilà, vénérable Frère, ce " que nous avons jugé nécessaire de vous signifier et de vous mander."

Mgr Pluyn, arrivé à Constantinople vers le milieu du mois de mars, fit aussitôt connaître les instructions qu'il avait reçues, et accorda aux dissi. dents un certain délai pour rentrer dans le devoir. Sur leur refus de se soumettre à l'autorité du Saint-Siége et de leur patriarche légitime, il a publié, le 30 mars, un mandement qui a nominalement frappé des censures ecclésiastiques un certain nombre de prêtres, d'Antonins et de Mékitaristes vénitiens persistant, malgré les censures précédentes, à célébrer la messe et à administrer les sacrements.

On peut croire que les dissidents se seraient soumis s'ils n'avaient pas été soutenus et encouragés par la diplomatie. Le gouvernement ottoman penchait à les abandonner : pressé par la Russie, il a changé de conduite, et a fini par leur accorder une partie de ce qu'ils réclamaient, après avoir officieusement envoyé à Rome Rustem-Bey, son ministre plénipotentiaire à Florence. Rustem-Bey a pu se convaincre que le Saint-Siége ne ferait pas, dans cette circonstance, des concessions qui seraient un abandon de ses droits et de la justice. La Russie, en soutenant les révoltés, ne fesait que suivre sa politique, qui consiste à affaiblir autant qu'elle peut le catholicisme en Turquie.

Heureusement, la prudence et la fermeté du Saint-Siége ont déjoué ces intrigues. La Porte, mieux éclairée, commença à reconnaître qu'elle avait eu tort de favoriser les dissidents ; M. Bourée, qui a sans doute reçu d'autres instructions, dit bien haut qu'il n'a fait, dans cette déplorable affaire arménienne, " qu'obéir aux ordres de son gouvernement," et il est clair que le crédit des dissidents diminue. Deux faits, appartenant à ces derniers jours, montrent que leurs affaires sont désespérées ; le second de ces faits devra les faire abandonner de tout le monde.

Le premier fait était un fausse nouvelle. Le journal *la Turquie* avait publié qu'une dépêche télégraphique reçue de Rome, à la date du 7 avril, annonçait la destitution du cardinal Barnabô, qui aurait été remplacé par le cardinal Capalti. Le cardinal Barnabo, qui est né à Foligno le 2 mars 1801, est le préfet de la propagande et de la congrégation spéciale pour les affaires du rite oriental. Les dissidents attribuent à la fermeté du vieux cardinal les coups qui viennent de les frapper ; la nouvelle de sa démission, nouvelle fausse heureusement, n'en a pas moins montré, par la joie qu'elle leur a inspirée, à quel point ils se sentent faibles devant l'autorité du Siége apostolique. Il paraît, au reste, que le faux télégramme avait été forgé au couvent des Mékitaristes de Venise.

Le second fait est horrible : c'est l'assassinat d'un certain Tchmar Aroulin, assailli en pleine rue par une bande de dissidents et tué pour s'être rendu coupable de revenir à l'unité, à l'appel de Mgr Pluym. L'émotion des Arméniens fidèles est fort vive ; le crime commis par les ennemis de Mgr Hassoun ne pourra que les confirmer dans leur fidélité ; il est à espérer que ceux des dissidents qui n'étaient que séduits ouvriront les yeux, et que la diplomatie cessera de protéger un parti dont l'assassinat devient l'un des moyens de triomphe. (1)

(1) Chantrel.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE IX.

SUITE DE LA GUERRE ; PAIX AVEC LES ONNEIOUTS, ET SUSPENSION D'ARMES AVEC LES AGNIERS. M. DE MAISONNEUVE ARRIVE DE FRANCE AVEC UNE RECRUE DE PLUS DE CENT HOMMES.
DE 1852 A 1853.

(*Suite.*)

VI.

Le Major Closse se retire avec les siens dans une maison de terre, d'où ils tuent un grand nombre d'Iroquois.

Le Major Closse met aussitôt ses gens en état de défense ; il tient ferme pendant quelque temps, sans s'apercevoir que les Iroquois, au nombre de deux cents, étaient tous en mouvement pour l'investir de toute part, lui et sa troupe. Un brave habitant de Villemarie, Louis Prudhomme, qui voyait le péril, et qui se trouvait dans la maisonnette où Baston venait d'entrer, crie de là au Major de se retirer au plus vite, et qu'il est investi. Celui-ci, tournant aussitôt la tête, voit, en effet, une nuée d'Iroquois environner déjà sa petite troupe, et même la maison où Prudhomme était renfermé. A l'instant il commande à ses gens de forcer ces barbares, pour entrer dans cette bicoque, à quelque prix que ce soit ; et cet ordre est aussitôt exécuté, avec autant de succès que d'audace. A peine le Major et les siens sont-ils entrés, que tous, s'étant mis à percer des meurtrières, commencent à faire grand feu sur l'ennemi. Dans cette troupe de braves, il y eut cependant un lâche, indigne d'en faire partie, qui, saisi de frayeur, se coucha par terre sans que les menaces ni les coups pussent le faire lever. Mais il n'y avait pas de temps à perdre, et, sans presser davantage celui ci, chacun se met à sa meurtrière et fait feu sur l'ennemi. Les Iroquois environnaient en effet la maison de toute part, et tiraient même si rudement, que leurs balles passaient au travers de cette baraque, en si mauvais

état et construite si légèrement, qu'une balle, après l'avoir percée, blessa l'un des assiégés, le brave Laviolette, et le mit hors de combat. Cet accident, dans une circonstance si périlleuse, fut vivement senti par tous ces intrépides colons ; car Laviolette, l'un des plus beaux soldats de Villemarie, s'était montré constamment des plus courageux et des plus invincibles, ce qui l'avait fait choisir plusieurs fois pour être chargé de commandements difficiles, dont il s'était toujours acquitté avec autant de courage que d'honneur. Malgré ce contre-temps, les autres ne laissent pas de faire sur l'ennemi de vives décharges qui, dès les premières, renversent par terre bon nombre d'Iroquois ; et ce feu si meurtrier met ces barbares dans un embarras extrême. Selon leur coutume, ils ne voulaient pas abandonner leurs morts, de peur que les Français n'en fissent trophée ; et toutefois ils ne savaient comment les enlever, chacun de ceux qui s'approchaient pour emporter les corps ne manquant pas d'être assailli lui-même par de furieuses décharges. Le feu continua avec cette même vigueur tant que les assiégés eurent de la poudre ; mais, comme on ne s'était pas pourvu pour soutenir un siége, on s'aperçut que les munitions manqueraient bientôt.

VII.

Baston passe au milieu des feux de l'ennemi et amène un renfort qui assure la victoire.

Que faire, dans une extrémité si désespérante pour des braves ? Il n'y avait, ce semble, que deux partis à prendre : se rendre à discrétion aux Iroquois, ou se précipiter au milieu d'eux les armes à la main, pour mourir en les taillant en pièces. Le courage audacieux du Major trouve un autre moyen de salut, ou plutôt un expédient hardi, qui lui assure une complète victoire. Il propose d'envoyer au Fort quelqu'un de sa troupe, pour faire apporter au plus tôt des munitions. Baston, dont nous avons parlé, très-leste à la course, l'entendant exprimer ce désir, s'offre aussitôt de lui-même pour amener ce secours nécessaire au salut de tous. Le Major, transporté de joie d'un tel acte de dévouement, donne aussitôt à Baston toutes sortes de témoignages d'amitié ; et, après avoir fait ouvrir la porte, il ordonne des redoublements de décharges pour favoriser sa sortie. Baston passe au travers des feux des Iroquois sans recevoir aucune blessure, arrive au Fort, et retourne immédiatement avec dix hommes, conduisant deux petites pièces de campagne, chargées de cartouches et prêtes à être tirées. Ces dix soldats furent tout ce que M. des Musseaux put envoyer de secours aux assiégés, à cause du petit nombre d'hommes qui restaient à Villemarie et de la nécessité où il se voyait de ne pas évacuer la place. Heureusement, à partir du Fort jusqu'à la maison attaquée, se trouvait un rideau de verdure, qui facilita l'arrivée du renfort, sans que les Iroquois en eussent connaissance. Dès qu'il est parvenu à l'extrémité du rideau, tout à coup on décharge les deux pièces de canon

sur les barbares. Le Major sort dans ce moment avec tout son monde, pour favoriser l'entrée du renfort ; et, à peine est-il entré, qu'aussitôt les décharges redoublent et le feu recommence avec plus d'ardeur qu'auparavant.

VIII.

Retraite des Iroquois. Leurs pertes dans cette action.

Les ennemis jugeant alors qu'en vain ils s'efforceraient de continuer un siége qui devenait si meurtrier pour eux, prirent le parti de battre en retraite : ce qu'ils ne purent faire sans être assaillis par de nouvelles décharges qui blessèrent ou tuèrent plusieurs des leurs. M. Dollier de Casson ne détermine pas le nombre des Iroquois restés sur la place ; il dit seulement qu'ils perdirent beaucoup de guerriers en cette occasion, mais qu'ils les emportèrent presque tous, selon leur coutume. " Quoique ces " barbares, remarque-t-il, ne soient pas très-forts, ils ont cependant une " force étonnante pour porter des fardeaux, chacun pouvant avoir sur ses " épaules la charge d'un mulet et s'enfuir ainsi avec un mort ou un blessé, " comme s'il ne portait presque rien. Aussi ne faut-il pas s'étonner si, " après les combats, les plus sanglants et les plus meurtriers, on trouve " peu de morts sur le champ de bataille. D'ordinaire ils s'efforcent de " dissimuler le nombre de leurs hommes tués, mais ils n'ont pu le taire " absolument dans cette circonstance ; et, exagérant même leurs pertes, " ils ont dit de ce combat : *Nous y sommes tous morts.* Quant au nombre " des blessés, on ne le connaît pas ; seulement les Iroquois avouèrent dans " la suite aux Français qu'ils avaient chez eux trente-sept guerriers entiè" rement estropiés par suite de cette action." M. de Belmont porte cependant à plus de cinquante le nombre de ceux qui demeurèrent estropiés de bras ou de jambes, et ajoute qu'en outre il y eut vingt Iroquois tués. Ainsi cette action mémorable, si funeste aux Iroquois, ne fit perdre qu'un seul homme à Villemarie, La Lachotière, qui fut enterré au cimetière le lendemain 15 octobre 1652 ; et, ce qui est admirable, parmi ces trente-quatre braves, il n'y eut de blessé que Laviolette, dont la plaie, quoique considérable, ne fut pas mortelle.

IX.

Bravoure du Major Closse. Son adresse au maniement des armes.

Nous devons rendre ici un témoignage particulier à la bravoure du Major Closse, qui s'est acquis tant de gloire en combattant les Iroquois. Il était né au diocèse de Trèves, dans la paroisse de Saint-Denis de Mourgues, et s'était joint à M. de Maisonneuve, dans la fondation de Villemarie, uniquement en vue d'y verser son sang pour y établir la foi catholique. " C'était un homme tout de cœur, intrépide et généreux, compa" rable à un lion dans les combats, dit M. Dollier de Casson. Si l'on

" avait eu le soin d'écrire, chaque année, toutes les belles actions qui se " sont faites e passées autrefois à Villemarie, nous aurions bien des éloges " à faire de lui; car il était partout, et partout il faisait merveille. Mais, " par défaut de monuments écrits, je suis obligé de les passer sous silence, " aussi bien que les faits héroïques de plusieurs autres, qui ne se propo- " saient pareillement pour fin que la gloire de Dieu. Non, on ne saurait " raconter dignement les services que cet excellent Major a rendus à Vil- " lemarie." Il se montrait partout l'ami des braves et le fléau des poltrons, et exerçait fréquemment ses soldats au maniement des armes, afin de les rendre plus propres à la guerre. Lui-même était singulièrement habile à manier le mousquet, et son adresse à se servir de cet arme pouvait le faire comparer, en un sens, à ces guerriers dont il est dit dans la Bible qu'avec leurs frondes ils auraient atteint infailliblement jusqu'à un cheveu, sans donner ni à droite ni à gauche. Il paraît même qu'il exerçait les siens non-seulement à tirer juste, mais à tirer toujours en face d'eux-mêmes, de manière à tuer plus d'ennemis, en tirant chacun sur le sien. Voici un trait fort surprenant, et peut-être unique dans ce genre, rapporté par la Mère Juchereau, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*

X.

Coup mémorable du Major et de ses soldats.

" Une fois entre autres, dit-elle, une armée formidable d'Iroquois " assiégea une de ces redoutes qui était à la pointe Saint-Charles, et dans " laquelle il n'y avait que quatre soldats pour la garder. M. de Maison- " neuve s'étant informé où étaient ces quatre hommes, demanda à ceux " du Fort s'ils laisseraient donc périr leurs camarades ; et en même temps, " vingt d'entre eux s'offrent pour aller les délivrer de cette multitude de " barbares qui environnent la redoute. Après avoir tous reçu l'absolution, " ils partent, sous la conduite de M. Closse, et prennent un chemin dé- " tourné pour arriver sans être aperçus ; mais ils ne purent si bien faire " que les ennemis ne les découvrissent : ce qu'ils marquèrent aussitôt par " des huées et des cris bien propres à effrayer les plus intrépides. Sans " être alarmés de ces cris, ils s'encouragent mutuellement à vendre leur " vie bien cher ; et, afin de se battre à la manière des sauvages, chacun " choisit un arbre pour se cacher et essuyer le feu des ennemis. Durant " ce temps, les Iroquois, les voyant à la portée du mousquet, font tous " ensemble leur décharge et tuent quatre de ces Français. Aussitôt M. " Closse exhorte les seize qui restaient à demeurer fermes et à tirer leur " coup si juste qu'ils jetassent par terre seize Iroquois. Ils tirent et abat- " tent seize hommes. Incontinent, prenant le pistolet qu'ils avaient à leur " ceinture, ils font une seconde décharge, et seize autres Iroquois tombent " à l'instant. Etonnés de voir trente-deux des leurs tués en si peu de

“ temps, les Iroquois sont comme déconcertés ; et les autres profitant de cet
“ avantage, sans donner aux ennemis le temps de recharger leurs mous-
“ quets, mettent promptement l'épée à la main et les obligent à prendre
“ la fuite. Ils les poursuivirent ainsi jusqu'au fleuve Saint-Laurent, où les
“ Iroquois entrèrent précipitamment dans l'eau et s'y enfoncèrent jusqu'au
“ cou pour se sauver. Ainsi ces seize colons victorieux ramenèrent dans
“ le Fort, à la vue des sauvages tremblants, les quatre soldats de la
“ redoute (*).”

XI.

Autre action mémorable des colons de Villemarie.

Le P. le Mercier, dans sa relation de 1653, parle d'une autre action de valeur, dont les circonstances nous sont inconnues, mais qui montre de plus en plus l'habileté des hommes de Villemarie dans le maniement des armes.
“ La protection de la Reine des hommes et des Anges sur ce poste, dit-il,
“ parut dans une certaine rencontre d'une façon toute particulière. Vingt
“ six Français, se trouvant renfermés au milieu de deux cents Iroquois,
“ auraient dû perdre la vie sans le secours de cette Princesse. Ces bar-
“ bares firent une décharge sur eux, d'un lieu fort proche, et tirèrent deux
“ cents coups sans tuer ni blesser personne. Ce n'est pas qu'ils ne manient
“ très-bien leurs armes ; mais c'est que Dieu voulait, dans cette attaque,
“ faire paraître visiblement la puissance de sa Mère sur ceux qu'elle a en
“ sa sauvegarde. Il écarta les balles des ennemis, et dirigea si bien celles
“ des Français, qu'ils renversèrent quantité d'Iroquois, et mirent en fuite
“ ceux qui échappèrent à la mort ou à des blessures notables. J'ai lu,
“ dans une lettre, que les chemins par où ils passèrent en s'enfuyant
“ furent trouvés tout couverts de leur sang ; et qu'assez longtemps après
“ leur départ, les chiens rapportaient des lambeaux de corps humains à
“ l'habitation de Villemarie.” Le P. du Creux, qui rapporte aussi, de son côté, cet événement mémorable, ajoute que les Iroquois, rendus plus

(*) Quoiqu'on trouve dans le registre mortuaire de Villemarie les noms de plusieurs colons tués isolément par les Iroquois, sans que nous connaissions les circonstances particulières de leur mort, il n'y est fait aucune mention de l'inhumination de quatre soldats tués le même jour, desquels parle ici la Mère Juchereau. Comme, en général, elle paraît toujours assez bien instruite des événements qu'elle raconte, ce silence ne doit pas infirmer, par lui-même, la vérité de son récit. Il faut seulement en conclure que les quatre corps ou au moins trois de ces corps furent emportés par les Iroquois et jetés à l'eau ou consumés par les flammes. Nous avons fait remarquer déjà que les PP. Jésuites, qui tenaient alors le registre mortuaire de Villemarie, n'y mentionnaient que les noms de ceux aux corps desquels ils avaient donné la sépulture ecclésiastique, sans parler des autres, dont on ne put retrouver les corps, ou qui périrent en captivité chez ces barbares. On peut conclure, avec fondement, de ce silence, que le combat dont parle ici la Mère Juchereau eut lieu avant l'arrivée des prêtres de Saint-Sulpice à Villemarie, ceux-ci ayant toujours eu soin de faire mention des colons qui avaient péri ou qui avaient été conduits en captivité.

furieux, plutôt qu'effrayés, d'un si rude échec, résolurent, pour s'en venger, d'aller tomber sur les Trois-Rivières, l'hiver de 1652 à 1653, et de rassembler pour cela toutes leurs forces.

XII.

Les Iroquois vont pour attaquer les Trois-Rivières et se retirent ensuite.

Mais, sur ces entrefaites, les Agniers ayant demandé du secours aux Iroquois de Sonnontouan, ceux-ci leur répondirent que si, de leur côté, ils voulaient les aider d'abord à détruire des ennemis qu'ils avaient alors à combattre, ils se joindraient ensuite à eux pour exterminer les Français. Les Agniers acceptèrent la condition, et joignant leurs troupes à celles des Sonnontouans, détruisirent de concert, les restes de la nation Neutre, leur voisine, où nous avons vu que des Hurons s'étaient réfugiés. Après cette victoire, les Iroquois de Sonnontouan se virent donc obligés de se joindre aux Agniers, dans l'expédition que ceux-ci méditaient contre les habitations Françaises; et, pour préparer l'exécution de ce dessein, une petite armée d'Agniers alla prendre son quartier d'hiver à trois lieues environ de l'habitation des Trois-Rivières, dans le fond des bois. Ils croyaient par là surprendre les Français, lorsque les neiges et les grands froids inviteraient ces derniers au repos plutôt qu'à la guerre; mais la Providence voulut qu'on découvrît les pistes de leurs espions, qui s'étaient avancés jusqu'à une lieue des Trois-Rivières. On se mit donc alors sur la défensive, on fortifia les bastions et les courtines du Fort, on redoubla les gardes, on multiplia les sentinelles. Enfin on se tint si bien à couvert, que ces Iroquois, ne trouvant plus de chasse aux environs d'un Fort qu'ils avaient dressé pour leur propre sûreté, furent contraints de s'éloigner pour aller chercher des vivres.

XIII.

Nouvelles hostilités des Iroquois aux Trois-Rivières et à Villemarie.

Cependant, le printemps suivant, M. de Lauson monta aux Trois-Rivières, où il arriva le 3 de mai 1653, et, pendant qu'on tirait le canon pour le saluer, quatre ou cinq laboureurs, qui conduisaient leur charrue dans la campagne voisine, furent tout à coup investis par une troupe d'Iroquois, qui en laissèrent deux sur la place. Le 8 du même mois, ces barbares tuèrent un petit enfant Français, presque à une portée de fusil du Fort; le canonnier, voyant qu'il n'y avait personne pour les poursuivre, et voulant donner le signal d'alarme, mit feu à une pièce de canon. Elle creva et rompit une jambe à cet homme, qui mourut de sa blessure peu de jours après. Cette même bande d'Iroquois surprit, le 30 mai, un jeune Huron, que quelques travailleurs avaient placé en sentinelle, sur le bord du bois, pendant qu'ils labouraient la terre; et ensuite, l'ayant conduit à environ une demi-lieue du Fort, ils le firent asseoir, pour savoir de lui dans quel

état se trouvait l'habitation des Trois-Rivières. Ce Huron, fort adroit, les entretint et les retint si longtemps dans ce lieu, qu'enfin une bande de Hurons survenant ne le délivra pas seulement des mains des Iroquois, mais prit encore plusieurs de ces barbares, qui furent conduits au Fort comme captifs. A Villemarie, on eut bien des attaques à soutenir. " Il " ne s'est passé aucun mois de l'année, écrivait le P. le Mercier, que les " Iroquois n'aient visité, à la sourdine, Villemarie, tâchant de la surprendre, " mais ils n'y eurent pas de grands succès. Les colons se secouraient " mutuellement avec tant de résolution et de courage, qu'aussitôt qu'une " décharge de fusil se faisait entendre quelque part, on y courait à toutes " jambes, sans aucune crainte des périls."

XIV.

Dangers imminents que courait la colonie de Villemarie.

Au printemps de cette année 1653, M. de Lauson envoya une barque à Villemarie, avec ordre au commandant qu'il en avait chargé, de ne pas approcher du Fort, s'il n'y voyait des preuves certaines qu'il y eût encore des Français ; ajoutant que, s'il n'en voyait aucune, il s'en revînt à Québec, dans la crainte que les Iroquois, ayant pris Villemarie, ne s'y tinssent en embuscade pour les y attendre. Cet ordre fut exécuté à la lettre. La barque s'avança proche du Fort ; mais, comme de là on ne pouvait la distinguer nettement, à cause d'un brouillard épais, on ne fit aucun signe. Les colons, apercevant cependant quelque chose, sans savoir au juste que c'était une barque, se mirent à contester entre eux sur ce que ce pouvait être, les uns assurant qu'il y avait là une barque, et les autres soutenant le contraire. Enfin les hommes de la barque, qui d'abord avaient jeté l'ancre, lassés d'attendre qu'on leur fît quelque signal, et fermement persuadés qu'il n'y avait plus personne au Fort, se décidèrent à s'en retourner et descendirent ainsi à Québec, où ils annoncèrent, en effet, qu'il ne restait plus de Français à Villemarie. Peu après leur départ, le brouillard se dissipa et le temps redevint serein. Alors ceux du Fort, qui avaient soutenu qu'il n'y avait point eu de barque, crurent trouver dans le changement de temps survenu une preuve victorieuse de leur sentiment ; et les autres, de leur côté, affirmant toujours que ce qu'ils avaient vu présentait certainement l'apparence d'une barque, chacun demeura ainsi dans son opinion, jusqu'à ce qu'enfin les premières nouvelles arrivées de Québec apprirent à ceux de Villemarie que réellement il y était monté une barque. Cette particularité, quelque légère qu'elle puisse paraître, montre l'idée qu'on s'était formé, à Québec, des dangers imminents que couraient les colons de Villemarie, toujours exposés à être taillés en pièces par les Iroquois. Aussi, toutes les fois qu'on y abordait, était-on dans de grandes appréhensions que la colonie n'eût été exterminée ; ce qui était cause qu'on ne s'en approchait qu'avec beaucoup de circonspection, par la crainte de n'y rencontrer que des ennemis au lieu des compatriotes qu'on allait y

voir. Ordinairement on était obligé d'envoyer des hommes aux barques que l'on apercevait, pour rassurer ceux qui y étaient, en leur donnant avis de l'état du poste. La prudence ne permettait guère d'en user autrement ; et, sans cette précaution, les barques s'en fussent allées, aussi bien que celle dont nous venons de parler, pour ne pas tomber dans quelque embuscade.

XV.

Recours des Montréalistes à la Très-Sainte Vierge, leur patronne.

Au milieu de tant de dangers, on ne put méconnaître l'assistance de Dieu sur cette petite colonie, et l'efficacité de la confiance des colons au secours de Marie, leur puissante patronne. Les Iroquois, cherchant sans cesse à s'emparer de ce poste, faisaient continuellement des courses dans l'île, dressaient à toute heure des embuscades, et tenaient les colons si étroitement assiégés, que ceux-ci n'auraient pu s'écarter tant soit peu sans un danger évident de perdre la vie ; ce qui, dans ces circonstances, arriva malheureusement à l'un d'eux, qui, pour n'avoir pas suivi les ordres qu'on lui avait données, tomba dans les mains de ces barbares. Les deux PP. Jésuites qui résidaient alors à Villemarie, voyant les colons dans des extrémités si pressantes, les portèrent à recourir à la très-sainte Vierge, par de nouvelles pratiques de dévotion. On fit des jeûnes et des aumônes à cette intention, on institua l'Oraison des Quarante-Heures, on offrit plusieurs Communions, enfin on fit le vœu solennel de célébrer publiquement la Présentation de Marie au Temple, que M. Olier venait de donner comme fête patronale aux prêtres de sa Compagnie. La fin de ce vœu était d'obtenir, par l'entremise de cette puissante protectrice, ou que Dieu arrêtât la fureur de ces barbares, on qu'il les exterminât, s'il prévoyait qu'ils ne voulussent pas se rendre à la raison, ni se convertir à la foi chrétienne. " Chose bien remarquable, dit à ce sujet le P. le Mercier, depuis " ce temps, non-seulement les Iroquois n'ont eu sur nous aucun avantage, " mais ils ont perdu beaucoup de monde dans leurs attaques, et à la fin " Dieu les a touchés si fortement qu'ils sont venus nous demander la " paix."

XVI.

Les Iroquois d'Onnontaé demandent la paix à Villemarie.

En effet, le 26 juin 1653, soixante Iroquois de la nation d'Onnontaé parurent à la vue du Fort de Villemarie, criant qu'ils étaient envoyés de toute leur nation, pour savoir si les Français auraient le cœur disposé à la paix, et demandant de loin, pour quelques-uns d'entre eux, un sauf-conduit. Quoique ces barbares eussent trahi les Français autant de fois qu'ils avaient traité avec eux et ne méritassent aucune confiance dans leurs promesses ; et quoique d'ailleurs les colons de Villemarie eussent eu d'abord la pensée de faire main basse sur ces perfides, toutefois, quand ils les

virent s'avancer sans armes et sans défense, cette franchise amollit leurs cœurs et leur fit croire que Dieu avait exaucé leurs prières pour la paix. Sur la parole qu'on leur donna, ces barbares s'avancèrent donc vers le Fort ; et, y étant entrés, exposèrent les pensées et les désirs de leur nation. Dès ce moment on ne parla plus que de paix et de bienveillance, et on agit de part et d'autre comme si jamais on ne s'était fait la guerre, et qu'on fût dans la disposition de ne jamais la rallumer. Toutefois, par prudence, les hommes de Villemarie étaient durant ce temps sous les armes et tout prêts à combattre, quoique les Iroquois fussent au milieu d'eux sans verges ni bâtons, se contentant, pour toute défense, de la parole qu'on leur avait donnée. On les traita avec affection ; on reçut les présents qu'ils offrirent pour cimenter la paix, et on y répondit par d'autres présents. Enfin, après une réjouissance publique, commune aux colons et aux Iroquois, ces derniers retournèrent dans leur pays, ravis de joie d'avoir trouvé des esprits et des cœurs si bien disposés à la paix. A leur retour, passant par le bourg d'Oonneiout, ils déployèrent devant les habitants de cette bourgade les présents qu'on venait de leur faire, donnant mille marques d'estime aux Français de Villemarie. " Ce sont, disaient-ils, des " démons quand on les attaque, mais les plus doux, les plus courtois et les " plus affables qui soient au monde quand on les traite en amis ; " et ils protestèrent qu'ils allaient contracter avec eux une alliance étroite et solide.

XVII.

Les Iroquois d'Onneiout demandent la paix à Villemarie.

Touchés de ces discours, les Iroquois d'Onneiout veulent entrer eux-mêmes dans cette alliance et envoient une ambassade à Villemarie, avec un grand collier de porcelaine, pour témoigner que toute leur nation voulait contracter aussi le même traité de paix ; et, afin de donner une marque certaine de la sincérité de leur parole, ces nombreux ambassadeurs annoncèrent aux colons que six cents Iroquois Agniers étaient partis de leur pays, dans le dessein d'enlever le bourg des Français bâti aux Trois-Rivières, ce qui se trouva véritable. " Il faut confesser, dit à ce sujet le " P. le Mercier, que Dieu, ce grand ouvrier, fait pour les hommes, en un " jour, ce que les hommes n'oseraient quasi espérer en trente ans. Les " Iroquois étaient remplis contre nous de fureur et de rage : on prie, on " jeûne, on a recours à la sainte Vierge et à son cher époux saint Joseph, " tant à Québec qu'aux Trois-Rivières et à Montréal, et ces barbares sont " changés au moment même." Les Iroquois qui avaient envoyé des députés à Villemarie pour traiter de la paix étaient ceux d'Onnontaé et d'Onneiout ; mais les trois autres nations Iroquoises, celle d'Agnié, de Sonnonetouan et de Goyog8in, n'étaient point entrées dans cette alliance. Quoiqu liées entre elles par l'intérêt commun de leur nationalité, les cinq nationsIroquoises n'agissaient pas toujours de concert, à cause de leur indépendance naturelle, qu'ils regardaient comme un droit inaliénable pour chaque nation, et même pour chaque sauvage en particulier. Aussi, trois semaines seulement après la paix conclue avec ceux d'Onnontaé, les six cents guerriers d'Agnié, dont les Iroquois d'Onneiout avaient annoncé le départ, marchaient en effet sur Villemarie, résolus de l'attaquer et de la détruire.

(*A continuer.*)

LA CONSTITUTION DEI FILIUS.

(DEUXIEME ARTICLE.)

I.

CHAPITRE ET CANONS.

De Deo rerum omnium creatore.

Le contenu de ce chapitre est exactement et clairement indiqué par le titre : " De Dieu créateur de toutes choses." Le Concile, en effet, y expose, avec une merveilleuse lucidité, les enseignements de la foi catholique sur Dieu, considéré comme l'auteur de la création, ou de l'ordre naturel. La matière du chapitre est donc celle que les théologiens traitent sous les divers titres de : *De Deo uno*, *de Deo creatore*, *de Creaturis*, et les philosophes sous celui de *Théodicée.* Il se compose de trois paragraphes et sert de fondement à cinq anathèmes ou canons. Nous allons brièvement expliquer chacun de ces paragraphes, avec les canons qui s'y rapportent.

Le premier expose ce que l'Eglise croit sur Dieu, considéré en lui-même, et peut se réduire à ces trois propositions : Dieu existe, il est infini en toute perfection, il est distinct et au-dessus de tout ce qui n'est pas lui. Bien que le texte soit clair, on nous permettra un court commentaire.

" Sancta catholica apostolica *Romana* Ecclesia credit, etc." De quelle Eglise s'agit-il ? De l'Eglise ou diocèse de Rome ? Ou bien de l'Eglise universelle ? Il nous semble qu'on peut soutenir l'une et l'autre interprétation ; car chacune de ces quatre qualifications convient et à l'Eglise de Rome et à l'Eglise universelle.

En effet, l'Eglise de Rome est *sainte*, puisqu'elle est le centre du christianisme, et puisque, selon les paroles des Pères, c'est par elle que se maintient la pureté du dogme et de la morale de Jésus-Christ. Aussi ce titre lui a-t-il été décerné par une multitude d'auteurs ecclésiastiques et par les conciles généraux ; c'est ce que l'on peut voir en particulier dans les actes du concile de Trente sess. XIV *de Extrema Unctione*, c. III ; sess. XXII, c. VIII ; sess. ult. *de delectu ciborum*.

Elle est *catholique ;* car le pontife romain a pouvoir sur tout l'univers ; il est le " patriarche œcuménique, l'évêque de l'Eglise catholique " ; elle-même, elle est " la mère et la maîtresse de toutes les Eglises ", et, dans

la profession de foi, qu'ils font au jour de leur sacre, les évêques la nomment *catholique.* Nous n'avons pas à démontrer qu'elle est *apostolique ;* nul ne lui conteste ce privilége.

Toutes les qualifications données par le Concile à l'Eglise, dont il proclame la foi, conviennent donc à l'Eglise de Rome. De plus, les vénérables Pères semblent avoir emprunté leur phrase à la profession de foi que nous venons de mentionner. On y lit, en effet : " Sanctam, catholicam et apostolicam Romanam Ecclesiam omnium Ecclesiarum matrem, etc." Comme dans ce texte il est évidemment question de l'Eglise de Rome, il se peut fort bien que les paroles du Concile se doivent prendre dans le même sens.

Cependant, il nous semble beaucoup plus probable qu'il faut les appliquer à l'Eglise universelle. Le Pape, en effet, déclare dans le *proœmium* qu'il va exposer la doctrine de l'Eglise catholique ; c'est donc de cette même Eglise qu'il est dit, en tête du premier chapitre : " Ecclesia, credit et confitetur etc." Il serait singulier qu'après avoir annoncé qu'il donnera la doctrine de l'Eglise universelle, le Concile ne proclamât que la foi de l'Eglise de Rome. De plus, les vénérables Pères ont modifié la phrase de la profession de foi de Pie IV, par le retranchement de la conjonction " et ", ce qui en change le sens : car au lieu lieu de traduire : la sainte, catholique, apostolique, romaine croit etc. Le concile du Vatican a donc donné à la vraie Eglise un titre nouveau, une nouvelle *note*, une marque qui la distinguera, pour jamais, de toutes les fausses Eglises.

En disant que cette appellation est nouvelle, nous voulons seulement indiquer que les précédents conciles œcuméniques n'en avaient point fait usage ; mais on la trouve dans tous les livres de théologie, dans les rituels, dans les catéchismes et jusque dans le langage ordinaire ; notre nom, en effet, n'est-il pas : *catholiques romains*, et notre Eglise n'est-elle pas l'Eglise *romaine ?*

Cette note est à la fois négative et positive ; car toute église qui n'est point romaine n'est point celle de Jésus-Christ, puisqu'elle n'a pas pour chef le successeur de saint Pierre, qui est le pontife romain, et toute église romaine est la vraie église, puisqu'elle a pour chef l'évêque de Rome qui est nécessairement le successeur de saint Pierre, et que là où est le fondement de l'Eglise, là aussi est l'Eglise. Quelques-uns peut-être se demanderont si l'Eglise de Jésus-Christ sera toujours *romaine.* Si Rome vient à être détruite, dit-on, les successeurs de saint Pierre ne seront plus les pontifes romains, et par conséquent l'Eglise ne sera plus *romaine ;* n'y a t-il pas là une sérieuse difficulté ? Les théologiens y font une double réponse. Selon quelques-uns, Rome est assurée d'un avenir éternel, parce que saint Pierre l'ayant choisie pour y établir son siége par l'inspiration de Dieu, et ce siége ne devant point périr, Rome participe à son immortalité. Selon le plus grand nombre au contraire, l'hypothèse de la destruction de

cette ville n'est pas absolument impossible ; mais le chef de l'Eglise catholique sera toujours le successeur de saint Pierre et des autres pontifes romains, son autorité sera toujours leur autorité continuée. La seule différence c'est que cette autorité ne pourrait plus être exercée à Rome. Quant à la supposition que le Pape, nommant un évêque de Rome, transporterait son siége dans une nouvelle ville, qui deviendrait ainsi le centre de l'Eglise, la plupart des théologiens la regardent comme contraire à la foi. L'Eglise catholique sera donc toujours l'Eglise *romaine*.

D'ailleurs quelle que soit l'Eglise dont le Concile ait voulu parler, l'autorité de la définition reste la même ; puisque supposé, ce qui est peu probable, qu'il ait voulu parler de l'Eglise de Rome, toutes les autres, selon l'expression de saint Irénée, doivent s'accorder avec elle, à cause de sa suprématie (*proper potiorem principalitem*).

Immédiatement après les mots que nous venons d'expliquer, le Concile donne l'énumération des perfections divines. Elle est tirée à peu près tout entière de la profession de foi publiée par le quatrième concile œcuménique de Latran et commençant par ces mots : *Firmiter credimus*.

Inutile de faire observer qu'en disant de Dieu qu'il est *incompréhensible*, l'Eglise ne dit pas que nous ne pouvons rien savoir de lui, mais seulement que nous ne pouvons, par la pensée, l'embrasser et le pénétrer tout entier.

Les mots *omninò simplex* expriment cette vérité : qu'en Dieu il n'y a point de parties, point de distinction réelle *a parte rei*, entre son essence et ses attributs, ou ses attributs entre eux. Mais elle ne condamne, ni l'opinion des Scotistes, qui suppose en Dieu des *formalités* distinctes *ex natura rei ;* ni surtout l'opinion commune des théologiens, qui admet en Dieu des distinctions de raison *cum fundamento in re*. Ainsi, par exemple, nous pouvons distinguer en Dieu la bonté de la puissance, l'intelligence de la volonté sans aller contre la définition du Concile. Sans doute, en Dieu ces perfections sont une seule et même réalité, mais réalité infinie, que nous ne pouvons saisir que par des concepts multiples.

Le reste de la phrase n'exigeant aucune explication, nous passons immédiatement aux canons qui s'y rapportent. Ce sont les quatre premiers. Les expressions en sont parfaitement claires, et nous nous contenterons, pour en faire saisir la portée, d'indiquer les principales erreurs qu'ils frappent.

Le premier condamne l'athéisme ancien et moderne, sous toutes ses formes, c'est-à-dire toute doctrine qui nie l'existence d'un seul vrai Dieu créateur. Par conséquent, sont frappées d'anathème : et la doctrine de ceux qui nient formellement l'existence de toute divinité ; et la doctrine de ceux qui en admettent plusieurs ; et la doctrine de ceux qui nient le Dieu véritable, appliquant ce nom trois fois saint à l'idée même de Dieu, ou au sentiment du beau, en un mot, à quelqu'une des modalités de l'âme humaine. Cette dernière forme de l'athéisme est moderne ; on la trouve

notamment dans les écrits de MM. Fichte, Taine, Littré, Vacherot, Renan, et dans les ouvrages de leurs disciples. C'est un athéisme plus dangereux que l'ancien, parce qu'il a les apparences de la vérité et parce qu'il se manifeste sous des formes souvent très-séduisantes. Le Concile prémunit les catholiques contre les nouveaux défenseurs de ces fausses divinités, en proclamant qu'il n'y a de Dieu vrai que le créateur et le maître des choses visibles et invisibles.

La croyance au vrai Dieu étant naturellement présupposée à la foi, les théologiens se demandent si la vérité de l'existence de Dieu peut devenir l'objet d'un acte de foi proprement dit. Sans entrer dans les discussions que soulève cette question, nous nous contenterons de répondre, avec Suarez, que tous, savants et ignorants, peuvent faire de véritables actes de foi sur cette vérité.

Le second canon frappe d'anathème les matérialistes. Sous ce nom, le Concile comprend non-seulement ceux qui n'admettent dans le monde que les corps, mais encore ceux qui rapportent tout à une force unique, dont les modifications, produisent, selon eux, tantôt des corps, tantôt les modes de notre être vulgairement appelés idées ou sentiments. Ce canon, en effet, condamne tous ceux qui, dans le monde, n'admettent pas autre chose que la matière ; d'où suit nécessairement que, pour éviter l'anathème, il faut reconnaître l'existence d'une autre substance.

Le troisième canon frappe directement le panthéisme, qui est, en théodicée, l'erreur moderne par excellence. Il le sape par la base en niant l'identité numérique de la substance de Dieu et de la substance des autres êtres. Car dès lors que l'on admet la multiplicité numérique des substances, il n'y a plus de panthéisme possible. Mais qu'est-ce qu'une substance ? Le mot est plus facile à comprendre qu'à définir. La substance est le fonds de l'être, ce qui existe en soi, ce qui, dans les choses finies, est modifié par des accidents, par des formes n'existant point en elles-mêmes, mais dans le *substratum* auquel elles sont attachées et auquel elles sont nées. D'après cette explication, il est évident qu'admettre une substance unique, c'est admettre un être unique dont tout ce que nous connaissons n'est qu'une modification infiniment multipliée. C'est, en effet, la conséquence que les panthéistes ont tirée de leur principe, et qui se trouve anathématisée dans le canon suivant.

Ce canon, composé de trois propositions, condamne les trois principales formes du panthéisme. La première enseigne que les êtres finies sont des émanations de Dieu, c'est-à-dire des parties détachées de sa substance et formant, dans le temps, des êtres distincts de lui et finis. C'est, en particulier, l'erreur des Indiens, selon lesquels tout émane de Brahma et retourne en Brahma : seul Brahma est une réalité ; les autres êtres ne sont que de trompeuses apparences. Cette proposition condamne aussi ceux qui, distinguant entre le corps et l'âme, font de cette dernière une émanation de la divinité.

La seconde proposition condamnée enseigne : que la divine essence forme toutes choses par sa propre manifestation ou son évolution. C'est l'erreur de Plotin et des autres néoplatoniciens, qui n'admettaient qu'une seule substance, se manifestant par des phénomènes extérieurs ; c'est l'erreur de Spinoza, qui admet également une substance unique douée de deux attributs : l'étendue qui forme les corps, et la pensée qui, en se modifiant, forme les âmes : c'est l'erreur de Schelling, qui fait de toutes choses une substance unique dont la conscience, que nous avons chacun de notre personnalité, est un mode particulier ; c'est enfin l'erreur de Hégel, qui place au commencement de toutes choses l'*Idée*, dont les développements forment successivement les idées abstraites ou les plus purs possibles, les phénomènes matériels et enfin le genre humain, seul conscient de son existence.

La troisième proposition condamnée enseigne un athéisme déguisé, très-commun de nos jours, et selon lequel Dieu est l'ensemble des êtres. C'était la doctrine de Parménide et de Zénon dans l'antiquité. C'est de nos jours celle de plusieurs philosophes célèbres. Elle est particulièrement enseignée par l'école saint-simonienne, d'après laquelle : " *Dieu est tout ce qui est ;* tout est en lui ; tout est par lui ; tout est lui... L'homme est un Dieu ; ... mais il n'est point Dieu tout entier, il n'est point l'Etre infini." Cette doctrine d'ailleurs se retrouve au fond de presque tous les écrits des philosophes modernes, et ceux de M. Cousin, entre autres, en offrent des traces très-visibles. Chez eux, elle revêt ordinairement des formes séduisantes très-propres à tromper les esprits sans défiance.

Le second paragraphe du premier chapitre, depuis ces mots : *simul ab initio*, est textuellement tiré de la profession de foi du quatrième concile de Latran. Le sens en est clair ; quelques explications cependant ne seront pas inutiles pour bien faire saisir toute la valeur des mots.

Et d'abord qu'est-ce à dire que Dieu a créé le monde par sa bonté ? Cette expression signifie que la cause déterminante de l'action créatrice a été la bonté. Mais que faut-il entendre par cette bonté, Dieu étant supposé le seul être existant ? Sous ce mot, il faut entendre l'amour dont Dieu aime ses propres perfections, amour qui le porte à les communiquer, et, pour ainsi dire, à les multiplier (1).

La cause déterminante de la création est donc la bonté de Dieu, la cause efficiente est sa toute-puissance : *omnipotenti virtute ;* quant à la cause finale, le saint Concile la fait connaître d'abord, en écartant l'idée fausse que l'on pourrait s'en former : " Dieu n'a point créé pour augmenter sa béatitude, ni pour l'acquérir," puis en disant positivement quelle elle est ; Dieu a créé " pour manifester sa perfection par les biens qu'il accorde aux créatures."

Les agents imparfaits, dit saint Thomas, agissent pour *acquérir* quelque

---

(1) Vid. s. Thom. *Summ.* q. 44, 4.

fin. Mais le premier agent, qui est seulement agent, ne peut agir pour acquérir une fin ; il se propose seulement de *communiquer* sa perfection qui est sa bonté. Cette explication nous donne le sens exact du mot *manifester.* Le but principal de Dieu n'a point été d'obtenir l'admiration de ses créatures, en leur faisant voir les merveilles de sa puissance, mais de reproduire sa propre beauté sous des formes finies, et ainsi de la placer en dehors de son être mystérieux et infini, en un mot, de la *manifester.*

Liberrimo consilio. L'acte créateur est essentiellement libre, c'est-à-dire que Dieu pouvait, à son gré, créer ou ne pas créer, produire telles créatures ou telles autres. Cette liberté de Dieu est pour l'homme un mystère ; car Dieu étant infiniment simple et existant nécessairement, il est difficile de comprendre en lui un acte libre, c'est-à-dire un acte qui eût pu ne pas être. Le " comment " nous échappe, mais la vérité définie par le Concile est incontestable, même pour le philosophe qui raisonne exclusivement d'après les données de la raison.

Simul ab initio temporis. La vérité contenue dans ce membre de phrase est que : ni les anges, ni les autres créatures n'existent *ab æterno*, et qu'avant la création il n'y avait point encore de temps. Le mot *simul* prouve-t-il que les anges aient été créés en même temps que les hommes et le monde matériel ? C'est là, en effet, le sens du texte ; mais ce mot est placé, dans la phrase, *quasi obiter*, et le Concile n'a point entendu définir la question ; il a seulement exprimé son opinion. Le sentiment contraire peut donc encore être soutenu, comme il l'a été par quelques théologiens postérieurs au concile de Latran.

De nihilo condidit. Il a fait toutes les créatures de rien ; c'est une vérité de foi catholique, aujourd'hui connue même des enfants, et sur laquelle il est inutile de nous arrêter.

A ce second paragraphe se rapporte le cinquième et dernier canon *de Deo rerum omnium creatore.* Comme le précédent, il renferme trois propositions où sont énoncées les principales erreurs relatives à la création. La première est celle qui suppose le monde éternel, existant *a se*, et non fait ; c'est l'erreur de l'école ancienne dite " académique " et de plusieurs modernes. Elle fut en partie adoptée par les épicuriens, qui voyaient dans le monde le résultat de la rencontre fortuite des atomes, et par les matérialistes de nos jours, qui attribuent toutes choses aux forces immanentes et éternelles de la nature. Cette première proposition condamne aussi, et tout spécialement, ceux qui nient que les choses aient été produites par voie de création, c'est-à-dire par voie d'extraction du néant. Tout autre mode de production, l'émanation, l'évolution, le développement des forces latentes, la transformation, etc., contredit la foi catholique et la raison.

Mais pourquoi le saint Concile a-t-il dit que toutes choses ont été créées *secundum totam suam substantiam?* C'est d'une part pour condamner

ceux qui, admettant le nom de création, repoussent la chose qu'il exprime. Plusieurs, en effet, ont donné à l'évolution des forces naturelles le nom de création, et aux formes nouvelles, qui en naissent, le nom créatures, et ainsi ils ont propagé leurs erreurs sous le couvert de la vérité. D'autre part, les *substances* seules sont créées, c'est-à-dire produites de rien, tandis que les formes ou accidents, sont tirées de la substance. Voilà pourquoi l'homme, incapable de rien créer, produit chaque jour, en lui-même et dans les autres êtres, une multitude de formes nouvelles. Cette distinction, peu importante en apparence, nous donne la clef de ce grand problème : si tout est l'œuvre de Dieu, comment le mal existe-t-il dans le monde ? En effet, si Dieu n'a créé que les substances, le mal ne se trouvant que dans les formes ou accidents, nées de la créature, il n'y a rien d'étonnant à ce que nous en trouvions dans le monde.

La seconde proposition condamnée par ce canon est : que Dieu était absolument nécessité à l'acte créateur. Cette erreur est soutenue par une foule de philosophes modernes ; elle a sa source dans la fausse idée qu'ils se font de Dieu et dans la difficulté réelle qu'il y a à concilier un acte libre avec la nature d'un être simple, nécessaire et immuable. Elle conduit aux plus désastreuses conséquences ; si Dieu est ou était nécessité à créer, cette nécessité est éternelle comme lui, et, par conséquent, le monde aussi ; il n'a pu créer autrement qu'il ne l'a fait, ce monde est donc le meilleur possible ; nous ne devons rien à Dieu, puisque nous sommes aussi nécessaires que lui, etc.

De la troisième proposition, dont la signification est parfaitement évidente, il ne faut pas conclure que Dieu s'est exclusivement proposé sa propre gloire en créant le monde. C'est la fin principale, mais non la fin unique de son acte ; ou plutôt, dans cette fin en est renfermée une seconde, qui est le bien des créatures. En reproduisant des images finies de ses perfections, Dieu s'est glorifié, et, en même temps, il a procuré le bien de ses créatures, puisque toute leur perfection consiste à lui ressembler.

Pour achever le commentaire du premier chapitre, il nous reste à dire un mot du dernier paragraphe. Le Concile y expose deux vérités catholiques : l'existence de la divine providence, et la science infinie de Dieu. Par sa providence Dieu atteint une double fin : *tuetur*, il soutient, il conserve les êtres dans l'existence ; *gubernat*, il les gouverne, c'est-à-dire il les fait arriver au but de la création, qui est sa propre gloire. Ceux-là mêmes qui se perdent contribuent à cette fin, en proclamant la justice infinie du créateur, et ainsi la Providence arrive toujours à son but.

Quant à la science divine, le Concile se contente d'enseigner que Dieu sait tout, même les choses futures qui dépendent de la libre détermination des créatures. Il garde un complet silence sur les fameuses controverses relatives au *medium*, par lequel Dieu connaît les futurs libres ; chacun reste donc libre, comme auparavant, de suivre l'opinion des Thomistes, ou

celle des Augustiniens, ou toute autre. Le Concile n'a point prononcé d'anathème contre ceux qui nieraient les vérités enseignées dans ce paragraphe ; mais elles n'en sont pas moins des vérités de foi catholique, et les nier ou les révoquer en doute c'est commettre le péché d'hérésie. La plupart des erreurs contraires à la doctrine contenue dans ce premier chapitre se trouvent condamnées par les deux premières propositions du Syllabus de 1864.

Quelques-uns, peut-être, accuseront le saint Concile d'avoir empiété sur le domaine de la philosophie et porté atteinte aux droits de la science. Rien de moins fondé qu'une semblable accusation. Les vérités relatives à l'existence de Dieu, à celle de l'âme, à l'origine des choses appartiennent, sans doute, à l'objet de la philosophie, mais elles appartiennent aussi, et essentiellement, à la Religion ; elles sont le préambule nécessaire de la foi catholique. Le dogme de la Trinité ne peut se concevoir, ni se démontrer, sans le dogme de l'existence de Dieu ; celui de la vie future, sans celui de l'existence de l'âme ; l'adoration est impossible sans la croyance à la création. L'Eglise n'est donc pas sortie du domaine de la vérité religieuse ; elle n'a point empiété sur la philosophie ; elle n'a porté aucune atteinte aux droits de la science. D'ailleurs l'Eglise n'enseignant que le vrai et ne condamnant que le faux, il est impossible qu'elle cause le moindre préjudice à la science humaine, puisque la science n'a point de droit à l'erreur.

II

CHAPITRE ET CANONS

De Revelatione.

Sous ce titre, qui indique très-exactement le contenu du chapitre, le Concile expose les vérités que les théologiens démontrent çà et là dans les traités ; *de Principiis theologiæ*, *de Locis theologicis*, *de Verâ religione*, *de Creaturis*.

Le chapitre se compose de quatre paragraphes, auxquels se rapportent un nombre égal de canons. Dans le premier, le Concile, après avoir affirmé les forces de la raison naturelle, enseigne qu'il a plu à Dieu de faire des révélations au genre humain. Dans le second, il expose la grande utilité, la gratuité et la nécessité relative de ce bienfait. Dans le troisième, il déclare que cette révélation est renfermée dans la Tradition, et dans l'Ecriture divinement inspirée. Enfin, dans le quatrième, il pose la règle à suivre pour l'interprétation de l'Ecriture. Reprenons successivement chacun de ces points.

Le premier soin du Concile est d'affirmer les forces de la raison naturelle. Cinq choses sont à remarquer dans son enseignement. D'abord ce que la raison humaine peut connaître, c'est Dieu comme principe et fin de tout dans l'ordre naturel. Qu'elle puisse connaître autre chose, le Con-

cile ne le dit pas ; mais il ne le nie pas non plus, et l'on ne peut rien inférer de son silence dans un sens ou dans l'autre. D'ailleurs le sentiment de l'Eglise, exprimé dans les écrits de ses docteurs et manifesté, à plusieurs reprises, dans ces derniers temps, par le Saint-Siége, est que les seules lumières de la raison naturelle suffisent à nous faire connaître plu sieurs autres vérités religieuses, telles que la spiritualité et l'immortalité de l'âme.

En second lieu, cette connaissance se peut obtenir sans aucun concours surnaturel de Dieu, c'est-à-dire sans le secours extérieur de la révélation et sans l'aide intérieure de la grâce, *naturali humanæ rationis lumine.* Il va sans dire, que l'on suppose cette raison cultivée par les moyens que la nature met à notre disposition, et aidée du concours divin, naturel, qui ne fait défaut à aucune créature.

Troisièmement, l'un des moyens de cette connaissance est la création *e rebus creatis.* De l'existence des créatures qu'elle constate, la raison peut conclure à celle de leur auteur. Cette doctrine a toujours l'Eglise ; tous ses Pères et ses apologistes l'ont mise en pratique, pour été enseignée pour réfuter les païens et les athées. " Nos, dit Tertullien (1), definimus Deum primo *naturâ* cognoscendum, dehinc doctrina recognoscendum ; natura *ex operibus*, etc."

Quatrièmement, cette connaissance n'est point une idée vague, incertaine, sur laquelle l'homme ne puisse arriver qu'à des probabilités ; c'est une certitude, *certô cognosci.* Par conséquent, elle peut servir de point de départ à une démonstration rigoureuse et scientifique de la vérité de la révélation et de la religion.

Enfin le Concile déclare simplement qu'il est *possible* à l'homme en général d'arriver à cette connaissance ; mais il ne dit pas que chaque individu puisse le faire, ni même que, dans la réalité, les savants laissés à leurs propres forces, ne se trompent pas bien souvent sur cette vérité fondamentale, comme se sont trompés tant de philosophes anciens. Le Concile enseigne seulement que, par la raison naturelle, les hommes ont le pouvoir de connaître Dieu, de manière que leur ignorance ou leur erreur, en ce point, n'est pas, au moins pour plusieurs d'entre eux, sans péché, *ita ut*, dit l'apôtre saint Paul, *sint inexcusabiles* (2).

Nous n'avons pas besoin de faire observer que le Concile parle ici de l'homme après la chute, de l'homme dans l'ordre présent, tel qu'il naît aujourd'hui.

Mais les bontés de Dieu envers le genre humain ne se sont point bornées à cette lumière naturelle, dont il nous a doués ; il lui a plu de nous éclairer

---

(1) *Advers Marcion*, lib. I. c. 13, citat. apud Perrone. instit. de Locis theologicis, part III, n. 39.

(2) *Ad Rom.* I. 20.

encore par une autre voie, qui est celle de la révélation *surnaturelle*. Le Concile insiste sur ce dernier mot pour mieux préciser le sens de l'enseignement catholique en cette matière, et le distinguer de certaines opinions plus ou moins probables, sur lesquelles il se tait. Que Dieu ait parlé à l'homme pour lui faire connaître certaines vérités naturelles ; plusieurs auteurs l'ont cru, mais l'Eglise ne l'enseigne pas. Elle déclare seulement que Dieu a parlé à l'homme d'une manière surnaturelle, et, par conséquent, pour le conduire à une fin surnaturelle.

A ce premier paragraphe se rapportent deux canons, condamnant les erreurs contraires aux deux vérités qu'il contient. Le premier frappe d'anathème quiconque nie que, par la lumière naturelle de la raison, l'homme puisse, au moyen des créatures, arriver à la connaissance certaine d'un seul vrai Dieu créateur. Ce fut, dans ces derniers temps, l'erreur de l'école traditionaliste, qui non-seulement attribuait, en fait, et avec raison, la connaissance que nous avons de Dieu à la révélation surnaturelle, mais refusait à la raison naturelle, laissée à ses propres forces, le pouvoir d'arriver à la connaissance certaine des vérités fondamentales de l'ordre naturel.

Cette erreur naissante n'avait point échappé à la vigilance du Saint-Siége, et, quoiqu'il n'eût pas encore porté de jugement définitif, il avait cependant suffisamment indiqué aux philosophes et aux théologiens catholiques le chemin à suivre et les écueils à éviter. MM. Bautain et Bonnetty, deux des défenseurs les plus ardents du traditionalisme, avaient dû, le premier dès 1840, le second en 1855, souscrire plusieurs propositions affirmant les forces de la raison humaine et déclarant, en particulier, qu'elle "peut prouver avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme "et la liberté de l'homme."

Jusqu'à ces derniers temps, ce traditionalisme a exercé une certaine influence sur les esprits. En opposition à la doctrine beaucoup plus répandue, qui exalte outre mesure la puissance native de l'âme humaine, quelques catholiques en étaient arrivés à nier jusqu'à la possibilité de toute croyance religieuse et de toute véritable vertu purement naturelles. Mais ce fut l'erreur d'hommes de bonne foi, et la définition du Concile ne trouvera parmi eux que des esprits dociles et heureux d'être ramenés dans le droit chemin.

Le danger de ces opinions, était de rendre impossible toute démonstration scientifique de la vérité de la religion. Car, si la raison ne peut pas même prouver l'existence de Dieu, sans le secours de la révélation, on ne voit pas comment il serait possible de convaincre un incrédule, un athée, par exemple, ou un païen, qui ne reconnaît pas l'autorité de cette révélation.

De plus, si l'homme ne peut connaître Dieu sans un secours de l'ordre surnaturel, cette connaissance lui étant absolument nécessaire même pour

atteindre sa fin naturelle, Dieu la lui doit et, contrairement à l'enseignement de l'Eglise, la révélation était absolument nécessaire, Dieu était tenu de nous la faire. Le Concile a coupé la racine même de l'erreur ; c'en est fait d'elle pour jamais.

Il est à remarquer que, par prudence, la vénérable Assemblée s'est soigneusement abstenue de toucher aux autres questions, sur la même matière, controversées dans les écoles, mais non nécessaires pour la défense de la foi catholique. L'homme eût-il pu inventer la parole ? Pourrait-il arriver à la connaissance de Dieu sans le secours de la société ? L'individu pourrait-il de lui-même se faire une idée exacte des principales obligations de la loi naturelle, etc. ? Sur ces points, l'Eglise ne s'est pas prononcée, et les termes généraux de la définition laissent toutes les opinions libres.

Dans le *Syllabus*, nous n'avons trouvé aucune proposition qui correspondît à ce premier canon.

Le second condamne l'erreur opposée, celle qui nie la possibilité ou la convenance de la révélation, soit naturelle soit surnaturelle. C'est l'erreur des déistes et des autres rationalistes de nos jours ; on en trouve la réfutation dans tous les traités *de verâ religione*, et sur ce point, il n'y a pas de discussion entre catholiques. Il n'en est pas de même du mode de la révélation ; a-t-elle été faite par des moyens extérieurs ? et par lesquels ? Ou bien, au contraire, Dieu n'a-t-il parlé que par des illuminations intérieures ? Des opinions diverses, sur cette matière, se sont fait jour, dans ces derniers temps, parmi les écrivains catholiques ; mais le Concile s'est abstenu de rien décider.

Aucune proposition du *Syllabus* ne se rapporte à ce canon.

Dans le second paragraphe, le Concile expose l'utilité, au point de vue naturel, la gratuité absolue et la nécessité conséquente ou conditionnelle de la révélation. Depuis la chute, les vérités de la religion naturelle, comme, par exemple, l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, les récompenses de l'autre vie, qui cependant ne dépassent point la portée de la raison humaine, se sont obscurcies pour les descendants d'Adam. Sans la révélation divine, dit saint Thomas, elles ne pourraient être connues que par peu de personnes, après de longues études, et elles seraient mélangées de beaucoup d'erreurs (1) ; c'est ce qu'a démontré surabondamment une expérience de quatre mille ans. L'utilité de la révélation consiste précisément en ce qu'aujourd'hui ces mêmes vérités peuvent, selon la déclaration du Concile, être connues de tous, *ab omnibus ;* facilement, sans grand travail, *expeditè ;* avec certitude et sans mélange d'erreur, *firmâ certitudine et nullo admixto errore.*

Cependant la révélation n'est pas absolument nécessaire puisque

---

(1) *Contra gent.* lib. 1. cap. 4.

l'homme pourrait, avec beaucoup de travail, arriver à une connaissance suffisante des devoirs de la loi naturelle. Il ne répugnerait donc pas à la justice que Dieu n'eût point parlé au genre humain, et l'eût abandonné aux seules forces de sa raison.

Mais elle est nécessaire d'une nécessité conséquente ; c'est-à-dire par suite de la vocation du genre humain à l'ordre surnaturel. Dieu pouvait ne pas nous appeler à une fin surnaturelle, mais l'ayant fait, il est nécessaire qu'il nous révèle ce que notre raison est impuissante à découvrir.

Voyons maintenant quelle est cette fin surnaturelle à laquelle nous sommes appelés. C'est " la participation à des biens divins, qui surpassent absolument l'intelligence humaine." Or quels peuvent être ces biens ? Ce n'est point la connaissance de Dieu, considéré comme l'être infini, créateur du ciel et de la terre ; car cette connaissance n'est point au-dessus des forces naturelles de notre raison ; c'est donc la connaissance de Dieu, en tant qu'il subsiste en trois personnes, comme Père, Fils et Saint.Esprit, et comme auteur de la grâce. Tel est, en effet, le mystère qui s'impose ici-bas à notre foi, et dont la vue fait, dans le ciel, le bonheur des saints.

De là suit que les vérités contenues dans le dépôt de la révélation appartiennent aux deux ordres. Les unes, en effet, se rapportent au Dieu infini, créateur de toutes choses, sont accessibles à la raison humaine, et forment l'objet de la philosophie naturelle. Les autres, au contraire, se rapportent à Dieu considéré dans ses opérations *ad intrâ*, c'est-à-dire au Père engendrant de toute éternité un Fils semblable à lui, au Fils engendré du Père et au Saint-Esprit procédant de l'un et de l'autre ; elles dépassent la portée de l'intelligence humaine, et forment l'objet principal et propre de la théologie.

Quelques-unes des erreurs contraires aux vérités exposées dans ce paragraphe se trouvent frappées d'anathème par le canon troisième. Ce sont les erreurs des rationalistes, dont les uns, désignés sous le nom de *naturalistes*, soutiennent que l'homme ne peut, par aucun moyen, arriver à une connaissance et à une perfection supérieures à sa nature ; et les autres, les *progressistes*, enseignent que l'humanité, dans son progrès indéfini, atteindra, par ses seules forces, toute vérité et toute perfection.

La seule expression à expliquer, dans ce canon, est celle-ci : *cognitionem et perfectionem... naturalem.* Que faut-il entendre, au juste, par le mot *naturalis ?* La question offre certaines difficultés. Il est des vérités relatives à Dieu, considéré comme créateur, que nul homme ne connaîtra jamais véritablement sans un secours particulier de Dieu, mais qui ne sont pas absolument au-dessus d'une intelligence finie, et qu'un esprit humain, si on le suppose très-parfait, pourrait arriver à connaître. De même, il est des vertus se rapportant à Dieu, connu par la seule raison, que l'homme, dans l'état présent, ne peut pratiquer, mais qui ne lui eussent

point été impossibles dans un état différent, où cependant il n'eut pas été appelé à connaître ni à voir Dieu subsistant en trois personnes. La connaissance de ces vérités et la pratique de ces vertus rentrent-elles dans ce que le Concile appelle *la connaissance et la perfection naturelle?* Nous ne le croyons pas. Et, en effet, qu'a voulu condamner la vénérable Assemblée ? Evidemment les erreurs contraires à l'enseignement donné dans le paragraphe que nous venons d'expliquer ; or, dans cet exposé de la doctrine catholique, il est exclusivement question des vérités qui dépassent absolument, *omninò superant*, l'intelligence humaine. Le sens du canon est donc celui-ci : anathème à quiconque dit que Dieu ne peut élever l'homme à la connaissance de vérités absolument inaccessibles à tout être humain laissé à sa propre puissance, ou soutient que, par la grâce, nous ne pouvons arriver à une perfection supérieure à celle de tout homme laissé à ses forces naturelles.

On peut rapporter à ce canon la proposition quatrième du *Syllabus*. Toutefois il y a entre les deux textes des différences que le lecteur découvrira facilement à la simple lecture.

Dans le reste du chapitre, c'est-à-dire dans le troisième et dans le quatrième paragraphe, le concile du Vatican ne fait guère que reproduire les décisions du concile de Trente, sur l'Ecriture sainte et la Tradition. Cependant les Pères du Vatican ont ajouté au texte de la quatrième session du concile de Trente deux explications d'une certaine importance.

La première a pour but de préciser le sens de ces mots : *livres sacrés et canoniques*, et d'exposer le caractère distinctif de l'Ecriture sainte. Le Concile déclare que ce qui fait le caractère des livres sacrés, ce n'est pas l'approbation de l'Eglise donnée aux œuvres de la science humaine, ni l'exemption de toute erreur dans un écrit qui contiendrait la doctrine révélée, mais *l'inspiration* du Saint-Esprit. Qu'est-ce donc que l'inspiration divine ? C'est l'intervention de l'Esprit-Saint donnant à l'auteur canonique la volonté d'écrire, et lui suggérant, sinon les expressions, du moins toutes les idées de son livre, de telle manière que Dieu en est véritablement l'auteur : *Spiritu sancto inspirante conscripti, Deum habent auctorem.*

De là il résulte que pour l'Ecriture sainte, ce n'est pas assez du *mouvement pieux*, par lequel Dieu excite certains auteurs à écrire, comme il l'a fait sans doute pour l'auteur de *l'Imitation*, ni de *l'assistance*, qui rend un auteur infaillible, assistance dont jouit le Concile, par exemple, en rédigeant ses définitions il faut l'inspiration. Quant à la révélation, c'est-à-dire la manifestation d'une vérité encore inconnue, elle n'est pas toujours nécessaire ; puisque souvent les auteurs sacrés racontent ce qu'ils ont " vu de leurs yeux et touché de leurs mains (1)."

---

(1) I. *Joan* I, 1.

Dans la seconde explication, le concile du Vatican, interprétant le décret du concile de Trente, déclare, que, dans les matières de foi et de mœurs, qui intéressent la doctrine chrétienne, non seulement il n'est pas permis d'interpréter l'Ecriture contre le sens que lui donne l'Eglise, mais encore que ce sens *doit être tenu pour vrai.* La défense faite par le concile de Trente n'a donc pas pour unique raison le respect dû à la sainte Eglise, mais encore le respect dû à la vérité, qui se trouve toujours dans l'interprétation de l'Eglise. Toutefois il faut soigneusement se rappeler, que cette infaillibilité de l'Eglise est limitée aux choses de foi et de mœurs, se rapportant à la doctrine chrétienne, et que dans les questions qui intéressent seulement la géologie, la linguistique, la géographie ou l'histoire, il n'est pas défendu de s'écarter de l'opinion, même unanime des Pères et des Docteurs. En ces matières, l'Ecriture-Sainte est absolument exempte d'erreur, mais ceux qui l'interprètent peuvent se tromper.

Le quatrième canon, qui condamne les erreurs contraires aux vérités exposées dans le troisième paragraphe, nous paraît frapper dans sa dernière proposition, *si quis eos* (*libros sacræ scripturæ*) *divinitus inspiratos esse negaverit*, la doctrine des Jésuites Lessius et Hamelius (1586). D'après leur opinion, déjà censurée par les universités de Louvain et de Douai, l'exemption de toute erreur, prouvée par le témoignage de l'Esprit-Saint, aurait suffi pour transformer un écrit, œuvre de la sagesse humaine, en livre sacré et canonique, en Ecriture sainte : tel était peut-être, disaient-ils, le second livre des *Macchabées.*

Quant à la question, débattue dans les écoles, de savoir : si les mots eux-mêmes des saintes Ecritures ont été suggérés par le Saint-Esprit, ou si l'inspiration ne s'étend qu'aux idées, le Concile n'y touche pas, ni dans le chapitre, ni dans le canon ; elle reste donc libre, comme auparavant. Le *Syllabus* n'a pas traité cette matière.

J. B. JAUGEY.

NOTA.—Dans le précédent article, 15 juillet, page 494, ligne 22, au lieu de : les chapitres exposent la doctrine et condamnant l'erreur, *lisez :* les chapitres exposent la doctrine, et les *Canons* condamnent l'erreur ; page 495, ligne 39, au lieu de : elles ne contredisent pas directement la vérité, *lisez :* elles ne contredisent pas directement la vérité *définie.*

(*A Continuer.*)

CONCILE ET JUBILE.

Compte-rendu des Conférences de Notre-Dame prechées par le R. P. Montsabre, des FF. PP.

Sixième et dernière Conférence.—2 Janvier 1870.

De notre attitude devant le Concile.

Ce qui a été dit précédemment de la solennelle attitude de l'Eglise devant le monde serait inachevé, peut-être inutile, si l'on n'en tirait des conclusions pratiques.—L'orateur a donc parlé de l'attitude que doivent prendre les âmes chrétiennes en présence de la haute majesté et de la puissante autorité du Concile.

Enfants de l'Eglise, nous lui devons, avant ses décisions, *une entière confiance ;*

Après ses décisions, *une parfaite soumission.*

PREMIÈRE PARTIE.

Certains esprits présomptueux se sont occupés, longtemps à l'avance, de tracer à l'Eglise son chemin à travers les questions qui devaient être l'objet de ses délibérations. —L'Eglise, par sa discrétion, a coupé court à leurs anticipations téméraires.

Il ne reste plus que les *alarmistes*, dont les craintes se groupent autour de trois questions: une question de *personnes*, une question d'*idées*, une question de *temps*.

1° La question de personnes peut se formuler ainsi :—Les évêques seront-ils libres? —Ne céderont-ils pas à un pieux entraînement qui précipitera les décisions ?

Une pareille question est une injure pour des hommes dont le devoir est de se montrer aux yeux de Dieu des ouvriers irréprochables.—Le concile a des garanties que n'ont point les plus honnêtes assemblées ; on n'a point à craindre, de la part des évêques, les capitulations de conscience et les votes de complaisance.—L'évêque, dans son serment d'obéissance et de fidélité, se réserve tous ses droits de juge et d'interprête de la foi, par ces courtes et significatives paroles: " *Salvo meo ordine: Sauf ce que je dois à mon ordre.*"

C'est à sa conscience éclairée de la lumière divine qu'il demande ses premiers conseils. —Quel pouvoir et quelles intrigues pourraient lui faire peur ?—Il est dévoué, nous l'avons vu, à l'affirmation de la vérité, et souvent il a souffert pour elle...

Sans doute il est une autorité suprême qui dirige les opérations du concile et confirme de son suffrage infaillible les décisions prises d'un commun consentement par les évêques. Mais entre cette autorité du chef et la liberté des membres, il ne saurait y avoir de conflit.—Leur accord est une beauté qui ne peut manquer à une des plus belles œuvres de Dieu.

L'entraînement ne peut point préparer d'acclamation irréfléchie.—Les évêques ne sont point réunis à Rome pour improviser une *cantate*, mais pour porter des *jugements* sur les choses les plus graves qui puissent occuper l'esprit humain.—Tout jugement doit être précédé d'un examen. L'examen préalable et les longues préparations sont dans les mœurs de l'Eglise.—Fidèle à ses vieilles coutumes, l'Eglise a fait faire par ses consulteurs un travail qui sera repris, approfondi, discuté de nouveau par les évêques, dans les commissions particulières et les assemblées générales.—Donc il n'y a pas plus à craindre l'entraînement que la pression.

2° La question de personne est vidée, passons à la question d'idées, plus délicate, sinon plus importante. La voici.—Le monde étant comme retourné par les révolutions, l'Eglise, dont le caractère propre est l'immutabilité, n'offenserait-elle pas, par ses décisions, les idées, les besoins, les aspirations modernes ?

Les idées, les besoins, les aspirations modernes ! tout cela est bien vite dit, messieurs, et tout cela est bien vague. J'imagine qu'il y a de vieilles idées, de vieux besoins, de vieilles aspirations dont nous avons étourdiment oublié l'âge et dont nous attribuons à notre époque l'exclusive propriété. Quoiqu'il en soit, je voudrais être précisément renseigné à ce sujet ; malheureusement, la chose est difficile : ni traités, ni rapports, ni dictionnaires, ni feuilles publiques ne donnent l'état exact de ce qui nous appartient en propre, si nous exceptons certaines inventions dont tout le monde connaît la genèse. Idées, besoins, aspirations modernes ondoient et flottent dans nos appréciations ; nous avons même, sur plus d'un point, le curieux spectacle de contradictions assez vives, et plus d'un de ceux qui font mine de craindre que l'Eglise n'anathématise la société des temps nouveaux, au lieu de la réconcilier avec elle, se permet de lancer des foudres contre les idées, besoins et aspirations très-modernes qui ne sont pas ses idées, besoins et aspirations. Je ne sais, messieurs, si vous voudrez bien partager ma manière de voir ; mais une chose me console de cette confusion, c'est que l'Eglise aura plus de sagacité que nous n'en avons pour dresser notre propre inventaire et faire un choix convenable dans nos idées, besoins et aspirations ; bien loin qu'elle nous offense, elle nous rendra service.

C'est à tort que nous nous alarmons. L'Eglise ne peut ni ne veut nous faire revenir aux proportions des âges passés, pas plus que le jardinier ne peut et veut faire revenir un arbre déjà grandi aux proportions de sa jeunesse. Il enlève les bois morts, il retranche les jets gourmands, il taille les branches folles, il redresse les rameaux déviés, il amende son sujet pour ménager partout les mouvements de la sève et le développement des bourgeons utiles. Ainsi fera l'Eglise. Rien de ce qui est bon, grand, noble, généreux, salutaire ne sera offensé par ses définitions et décisions ; tout ce qui compromet notre honneur, notre paix, notre salut peut être l'objet de ses maternelles sévérités.—Vous aimez la liberté, nous dira-t-elle, c'est très-bien ; prenez-en autant que possible pour faire ce qui est juste, honnête et saint ; en cela il n'y a pas de limites. Mais avoir le droit de mépriser tous les devoirs pour se satisfaire, sous prétexte qu'on ne relève que de sa conscience et de la police, ce n'est pas liberté ; c'est licence.—Vous sentez le besoin de répandre vos pensées, répandez-les, pourvu qu'elles soient bonnes ; mais ce qui est une insulte à Dieu, à l'ordre public, à la raison, à la vérité, aux mœurs, ne doit jamais voir le jour ; c'est trop que vous y ayez pensé, ce serait crime de le dire.—Vous respectez la conscience individuelle, respectez-la ; mais non en lui permettant l'indifférence reli-

gieuse et en lui donnant en principe le droit absolu de traiter Dieu comme s'il n'était pas ou comme s'il ne s'était jamais occupé des affaires du monde.—Vous tendez à une diffusion plus grande de l'instruction parmi le peuple, cela n'est pas nouveau, les conciles et les lois ecclésiastiques vous ont précédés dans cette grande œuvre ; mais ayez soin que le peuple apprenne avant toutes choses son origine divine, ses destinées éternelles, ses devoirs envers Dieu, envers la famille, envers la société, envers lui-même.—Vous voulez faire disparaître les inégalités qui séparent les hommes et semblent favoriser d'un côté le mépris, de l'autre la haine ; c'est bien ; vous ne ferez jamais ce que firent les apôtres aux premiers jours du christianisme ; mais rappelez-vous que vous ne pouvez pas exiger de la société un état de perfection ; que supprimer pour égaliser ce que la nature, le talent, le travail, la vertu, le mérite ont fait grand, rabaisser ce qui est justement noble pour relever ce qui est volontairement vil, c'est folie criminelle et méprisable barbarie.—Vous demandez la participation du peuple au gouvernement des affaires par le commun suffrage de tous ; cela se peut ; il y a longtemps que les institutions monastiques fonctionnent sous ce régime ; mais ne dites pas que le principe de tous les pouvoirs humains réside radicalement et fondamentalement dans la multitude ; ne dites pas : Le peuple est roi, pour cacher hypocritement ce blasphème : Le peuple est Dieu.—Vous aspirez à l'universelle mise en œuvre des principes d'association parmi les individus d'une même classe et d'un même travail, et pour couronner les associations particulières, vous voulez l'union, la fusion de tous les peuples ; rien de mieux. L'église a déjà béni plus d'une fois les grandes fraternités ouvrières, et ce qu'elle désire, c'est la sainte union de toutes les nations du monde dans une même foi, un même amour de Dieu et des hommes. Associez-vous donc, unissez-vous, fusionnez ; mais que ce soit pour vous passer de l'un à l'autre vos lumières et vos vertus, et non vos erreurs et vos vices. Vous êtes impatients de pénétrer les secrets du monde, de saisir ses forces cachées, de les soumettre à votre génie, et de leur imposer des corvées qui reposent vos corps, augmentent votre bien-être, activent et multiplient vos rapports. *Dominamini*, *subjicite*. Dieu vous a établis rois sur toutes ses œuvres ; mais n'oubliez pas votre grande nature dans les embrassements de la matière, ne faites pas d'un lieu de passage une station éternelle, de la terre d'exil le paradis de vos convoitises, au détriment de la félicité qui vous est promise à toujours dans une patrie meilleure.

Vous le voyez, messieurs, toutes les idées, tous les besoins, toutes les aspirations modernes n'ont rien à craindre de l'Eglise. Elle respecte ces choses, si elles sont légitimes ; elle les corrige, s'il s'y mêle quelque mauvais principe. C'est son rôle providentiel ; elle remplace ici-bas le Dieu auquel nous adressons tous les jours cette prière : "*Sed libera nos à malo*,

“ Mais délivrez-nous du mal.” “ Qu’on y regarde de près, dit un profond “ penseur, et on verra que parmi les opinions les plus folles, les plus indé- “ centes, les plus atroces, parmi les pratiques les plus monstrueuses et qui “ ont le plus déshonoré le genre humain, il n’en est pas une que nous ne “ puissions délivrer du mal (depuis qu’il nous a été donné de pouvoir “ demander cette grâce) pour montrer ensuite le résidu vrai, qui est “ divin.” Or, messieurs, il est une chose mêlée à toutes celles dont je viens de parler, une chose devenue folle, indécente, atroce, monstrueuse, déshonorante par les souvenirs qu’elle évoque et les menaces qu’elle fait entendre ; c’est la révolution. Eh bien, l’Eglise peut la délivrer du mal et nous montrer son résidu vrai, qui est que tout être doit progresser, que tout progrès s’accomplit par des révolutions, que toute vraie révolution n’est pas une catastrophe ruineuse, mais un mouvement pacifique, procédant dans l’ordre vers l’ordre et offrant, à point nommé, au soleil radieux de la vérité, la face des sociétés qui doit être éclairée, réchauffée, vivifiée, fécondée, glorifiée ; et à ce point de vue, messieurs, l’Eglise peut dire d’elle-même : La révolution pacifique, salutaire, glorieuse, c’est moi !

Encore une fois, cessez donc de craindre, l’Eglise n’est point ennemie de la société moderne, pas plus que Dieu n’est l’ennemi du genre humain parce qu’il défend les actions perverses et condamne les félicités menteuses par lesquelles nous cherchons à satisfaire le désir de l’infini qui nous tourmente. L’Eglise n’a pas besoin de se réconcilier avec la société moderne, elle est toute réconciliée. Comme le père de l’Evangile, elle attend ses prodigues ; elle fait vers eux une partie du chemin ; elle regarde de loin s’ils ne viennent pas ; elle avance, avance toujours. Ceux que les erreurs du siècle ont pervertis peuvent se jeter dans ses bras et pleurer sur son cœur, il y aura grande joie dans la famille pour fêter leur retour.

3° Après la question d’idées, la question du temps.—Le concile ne va-t-il pas affirmer prématurément des vérités que nos sociétés agitées sont mal disposées à recevoir, et multiplier inopportunément les définitions ?

On ne voit pas bien comment il peut être inopportun de multiplier les phares sur des côtes peuplées d’écueils et fécondes en naufrages, ni comment les mauvaises dispositions de ceux qui aiment l’ombre peuvent être une raison de retenir la lumière, quand il s’agit de l’intérêt du salut de ceux qui veulent être éclairés.—Mais ne préjugeons pas l’action de l’Eglise d’après notre manière de voir et de sentir, consultons pour cela ses maximes. —Ce sont des maximes de tact exquis et de haute prudence qui lui feront tenir un sage milieu entre l’ardeur turbulente de ceux qui veulent maintenir certaines questions flottantes, à l’avantage des sectes et des partis au détriment de l’intérêt catholique.

Maintenant, messieurs, admettez que je n’ai rien dit ; il me reste une raison suprême qui doit non-seulement dissiper, mais prévenir les alarmes de toute âme chrétienne. Cette raison, c’est que l’autorité du concile est l’autorité de Dieu même, et que l’Eglise n’agit, comme nous l’avons déjà remarqué, que dans les embrassements de la Trinité. Le Père est avec elle, Jésus l’a appelé avant de mourir : “ Père saint, disait-il, sanctifiez “ ceux que vous m’avez donnés dans la vérité,” *Sanctifica illos in veritate.*

Le Verbe incarné est avec elle ; il a promis son éternelle présence par ses paroles : " Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles," *Ecce ego vobiscum sum usque ad consommationes sæculi.*—" Nous ne pouvons pas douter, " dit le souverain pontife Pie IX, que le Christ, présent lui-" même au concile, ne nous vienne en aide avec l'abondance de sa grâce " pour ne nous faire statuer que des choses capables de produire et d'as-" surer le plus grand bien de l'Eglise." L'Esprit-saint est avec l'épouse du Christ ; il y est tout entier, et ses dons se répandent comme une douce et pénétrante onction sur tous ceux qui prennent part aux délibérations dont nous attendons la lumière. Il est intelligence, *Spiritus intelligentiæ*, et il éclaire les lieux mystérieux où sont déposées les vérités divines, l'Ecriture et la tradition ; il est science, *Spiritus scientiæ*, et il fait connaître l'étonnante fécondité des principes de la foi ; il est sagesse, *Spiritus sapientiæ*, et il montre l'ordre et l'harmonie des révélations ainsi que la mesure de leurs applications à la vie pratique de l'humanité ; il est conseil, *Spiritus consilii*, et il fait marcher toutes décisions selon les règles de la prudence divine et les exigences du temps ; il est force, *Spiritus fortitudinis*, et il élève les âmes au-dessus des vulgaires terreurs qui enchaînent la liberté ; il est piété, *Spiritus pietatis*, et il place la sainte cause de Dieu et des âmes au-dessus de tous les intérêts humains ; il est crainte de Dieu, *Spiritus timoris Dei*, et il impose silence aux passions pour qu'on n'entende plus que la voix sacrée de la conscience.—Enfin, messieurs, Dieu, Père, Fils, Esprit-Saint est avec l'Eglise, agit dans l'Eglise, parle par l'Eglise ; lui refuser son entière confiance, c'est plus qu'offenser la raison, c'est chanceler dans la foi. Prenez-y garde.

DEUXIÈME PARTIE.

Avant que l'Eglise ait parlé, nous lui devons une entière confiance ; après qu'elle aura parlé, nous lui devrons une parfaite soumission.—Les raisons qui nous imposent la confiance nous imposent la soumission.—L'Eglise ne pouvant se tromper, il est certain qu'elle ne nous trompera pas.

La perfection de notre soumission consiste en trois choses :

1o Elle doit être *humble ;*

2o Elle doit être *entière ;*

3o Elle doit être *généreuse.*

Soyez généreux, messieurs, c'est-à-dire, sacrifiez aux définitions et aux décrets de l'Eglise vos opinions les plus chères et les plus longtemps caressées. Vous pouviez avoir mille raisons d'y tenir jusqu'ici, il ne vous en reste plus aucune dès que l'Eglise les condamne. Un homme sage doit reconnaître qu'il est faillible, et que c'est un devoir pour lui d'obéir à une autorité qui ne se trompe pas. En pareil cas, la ténacité n'est plus force et grandeur d'âme ; c'est faiblesse et puérilité. Et puis, messieurs, s'il est humiliant et pénible de céder à un ami trop rude qui argumente

contre nos erreurs, quelle humiliation et quelle peine peut-il y avoir pour un fils d'appuyer avec confiance sa tête sur le sein de sa mère, de regarder ses yeux plein d'amour et de lui dire :—Je me trompais, mère, vous avez raison !" Déjà les grandes âmes se préparent à cette filiale obéissance. Un de nos évêques, en quitiant son Eglise, lui adressait naguère pour adieux ces généreuses paroles : "D'avance obéissance, et obéissant jusqu'à la mort, " j'adhère aux décisions du chef de l'Eglise et du concile, j'y adhère du " fond du cœur et de toute mon âme, quelles que soient ces décisions, " conformes ou contraires à ma pensée particulière, qu'elles viennent la " confirmer ou la contredire... La soumission sera notre victoire, et vous " nous ferez à tous la grâce, ô mon Dieu, de trouver la paix dans la foi et " la joie dans l'obéissance. Car notre victoire, c'est notre foi, *hæc est vic-* " *toria... fides nostra*, et la nation des justes n'est jamais qu'obéissance et " amour, *natio justorum obedentia et dilectio.*"

Soyez généreux, c'est-à-dire allez aussi loin que possible dans votre filial abandon. Suivez le conseil de cet incomparable orateur, mon Père bien-aimé, dont je saluais l'ombre illustre en me présentant à vous. " Dans des " matières si graves, écrivait-il à un de ses amis, dans des temps si difficiles " où toutes les questions se compliquent, il est sage de n'être qu'à l'Eglise.. " Confiez-vous à elle ; laissez-la vous gouverner, soit qu'elle vous parle ou " qu'elle se taise, soit qu'elle ordonne ou qu'elle insinue, prenez-la toujours " pour votre boussole. C'est ma règle de conduite la plus sacrée, celle " de tout catholique."

Soyez généreux, c'est-à-dire soumettez-vous quand même on résisterait autour de vous, quand même, ce dont Dieu nous garde, il plairait aux pouvoirs humains de déchirer d'une main sacrilége les bulles où seront écrites les règles de votre foi et de votre conduite. Ce ne sont pas les pouvoirs humains qui vous jugeront, mais Dieu, père, époux et docteur de l'Eglise.

Soyez généreux, c'est-à-dire devenez les apôtres des décisions de l'Eglise après en avoir été les disciples. Ne laissez pas entrer la lumière divine en votre âme comme dans un antre ténébreux d'où elle ne peut sortir, mais placez-vous devant elle comme un miroir, et répandez-en de toutes parts les rayons victorieux. Ne fermez pas vos portes pour chanter timidement le concert de la foi ; mais ouvrez-les toutes grandes, et dites comme le roi prophète : " J'ai cru, c'est pour cela que je veux parler " *Credidi, propter quod locutus sum.* Plus vous êtes intelligents, plus votre parole a d'autorité ; la foi vous rendra éloquents. Il le faut, massieurs, il le faut. La lâcheté du silence au milieu des bruits confus qui étourdissent les esprits perdrait la cause catholique. Voyez l'erreur, elle ne se tait pas, elle, car elle a pour maxime que la fortune est amie des grandes audaces, *audaces fortuna juvat.* Eh bien, soyez plus audacieux qu'elle. Votre fortune, c'est la grâce de Dieu, elle ne vous manquera jamais.

J'ai fini, messieurs, et je vous quitte en emportant d'auprès de vous le meilleur et le plus cher souvenir de ma vie. Surpris par un malheur que Dieu réparera bientôt, je le demande et je l'espère, j'ai consacré au travail et mes jours et mes veillés pour ne pas laisser chômer vos âmes de la parole de Dieu. Vous m'avez récompensé au delà de mes espérances par votre concours, par votre religieuse attention et surtout par votre bienveillance, où j'ai vu des promesses pour l'avenir. Je vous remercie ou plutôt je prie Dieu, qui m'a tant aidé dans ma carrière, de vous remercier lui-même en vous bénissant au commencement de cette nouvelle année. Qu'il bénisse tout ce que vous aimez, vos mères, vos femmes, vos sœurs, vos chers petits enfants, vos parents, vos amis. Qu'il bénisse vos foyers et qu'il y envoie la paix, la prospérité et la joie ; qu'il bénisse vos âmes et qu'il y répande la vérité, la vertu et la grâce Voilà mes vœux, et pour que rien ne manque à la fête, bien que je sois pauvre, *jure* et *re*, de droit et de fait, j'y joindrai un cadeau. Permettez-moi de vous offrir à tous une fleur que j'ai cueillie dans un parterre où saint Grégoire le Grand semait ses pensées : " Quiconque garde la foi des conciles, à lui soit la " paix de Dieu par Jésus-Christ son Fils, qui vit et règne continuellement " avec le Père dans l'unité de l'Esprit-Saint, pendant les siècles des " siècles." — Ainsi soit-il !

REVUE SCIENTIFIQUE.

LE FUSIL A AIGUILLE ET LE CHASSEPOT.

La question des fusils s'est élevée, depuis quelques années, à la hauteur d'un événement spécial, et presque tous les gouvernements ont décidé la transformation de l'armement de leurs troupes. Le Canon rayé français a décidé de la victoire, en 1859. Le fusil à aiguille prussien a certainement joué un rôle encore plus important dans la guerre de Bohême. On lui doit le remaniement de la carte d'Europe.

" La victoire appartiendra toujours, à la guerre comme dans l'industrie, au peuple qui aura l'outillage le plus perfectionné." Ces paroles du commandant d'artillerie, Martin de Brettes, professeur à l'école de Versailles, méritent de passer à l'état d'axiome ; elles sont en même temps un avertissement dont les nations prévoyantes auront garde de ne pas tenir compte.

Le gouvernement autrichien qui, en 1864, put constater de près, dans les guerres de Schleswig-Holstein, les ravages causés par le fusil à aiguille, est responsable des événements qui l'ont frappé. Plus que tout autre il devait donner le signal des modifications à introduire dans l'armement des soldats. Il a payé cher son imprévoyanee. La leçon a profité, et la France a, la première, compris le danger, et immédiatement résolu de transformer son armement et son organisation militaire.

Le fusil à aiguille n'est pas d'origine aussi récente qu'on s'est plu à le répéter. On sait qu'au début des armes à feu, on avait recours, pour enflammer la charge, à une simple mèche allumée à la main et qu'un ressort poussait jusqu'au contact de la poudre. En 1630, les mèches furent remplacées par des platines à silex. Le mousquet s'appela dès lors fusil, du mot italien, *fucile*, pierre. Les cartouches avaient été inaugurées un peu auparavant. Ce n'est qu'en 1809 qu'on réalisa l'idée d'appliquer aux armes de guerre le système à percussion en le chargeant par la culasse. Sur l'invitation de l'Empereur, un armurier de Paris, Pauly, s'occupa du problème et prit bientôt un brevet d'invention pour une arme qui communiquait le feu à la poudre par une capsule fulminante frappée directement au moyen d'un petit taquet en fer. En quinze ans, on compta depuis cet essai plus de 2000 brevets d'invention sur la même idée. Eggs, armurier anglais, en 1818, eut l'heureuse pensée de placer la poudre

fulminante dans une petite capsule. Ce perfectionnement devint le point de départ de toutes les modifications postérieures qui firent du fusil ce qu'il est devenu à notre époque.

La cartouche portant elle-même son amorce entraîna un progrès non moins décisif et l'application pratique des fusils se chargeant par la culasse.

La rapidité du tir dans l'unité de temps produit évidemment le même effet qu'une supériorité numérique de combattants à armes égales. Or les fusils se chargeant par la culasse avec cartouche et amorce fulminante, supprimant la baguette et l'amorsage, au moyen de capsules isolées, résolvent théoriquement la question.

Mais la réalisation technique de ce problème compliqué est très-difficile. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle a été abordée. La première arme se chargeant par la culasse remonte à 1540, et la chronique en attribue l'invention à Henri II, roi de France. Le Maréchal de Saxe appliqua l'idée à l'*Amusette*, gros fusil qui lançait des balles de plomb d'une demi-livre, et que deux hommes manœuvraient sur un affût. Mais la cartouche n'existant pas encore, il résultait de ce mode de chargement de grands dangers pour les servants ; le nouveau système fut délaissé, et on n'y revint guère qu'au commencement de ce siècle.

L'idée d'enflammer la charge de poudre d'un fusil, au moyen d'une aiguille mobile dans l'axe du canon paraît remonter à quarante ans. Cette idée, due à Abraham Mosar, a été l'objet d'un brevet d'invention qui lui a été concédé en Angleterre, le 15 décembre 1831. Le fusil à aiguille d'Abraham Mosar, qui se chargeait par la bouche, fut soumis, en 1834, à une commission de l'artillerie royale. Ce mode de chargement avait l'inconvénient très-grave de déterminer accidentellement l'explosion de la charge par suite du choc de la baguette. L'inventeur imagina des dispositions qui le faisaient disparaître, mais la méthode de chargement rendait l'arme peu pratique entre les mains des soldats. L'inventeur n'ayant pas les moyens pécuniaires suffisant pour perfectionner et simplifier son invention, ce fusil à aiguille fut délaissé.

En 1827, un armurier de Sœmerda, Jean-Nicolas Dreyse, construisit de nouveau un système analogue à celui de Mosar : système à aiguille avec chargement par la bouche.

Dreyse naquit en 1787 à Sœmerda, près d'Erfurt, où son père était serrurier. En 1809, il travaillait à Paris dans la fabrique de Pauly. En 1814, Dreyse revint à Sœmerda, prit la direction de l'atelier de son père et fonda une fabrique de capsules fulminantes pour la chasse. C'est alors que lui vint l'idée d'introduire les capsules dans la cartouche même et de les enflammer par l'intermédiaire d'une aiguille.

A son premier fusil à aiguille, il substitua, en 1828, une seconde arme se chargeant par la culasse.

Vers la fin de 1829, Dreyse eut l'occasion d'expliquer le principe de

son invention au prince Frédéric-Guillaume de Prusse. Ce prince s'y intéressa vivement, et ne cessa pas de favoriser les recherches de l'habile armurier. Devenu roi, Frédéric-Guillaume dota son armée, en 1840, du nouveau fusil.

Entre les premiers essais de 1827 et le modèle actuel adopté par l'armée prussienne, il s'est donc écoulées quarante années, employées en recherches et expériences incessantes.

C'est vers 1836 que le chargement par la culasse a été essayé pour la première fois. Depuis cette époque, bien d'autres perfectionnements ont été successivement appliqués au fusil à aiguille, et lui ont donné peu à peu la forme commode et avantageuse qu'il possède aujourd'hui.

C'est en 1841 qu'on adopta, en Prusse, un premier modèle définitif pour la fabrication en grand du fusil à aiguille. Le roi Frédéric-Guillaume IV commanda, à cette époque, soixante mille fusils de ce modèle à la fabrique de Sœmerda. Vers 1848, tous les bataillons de fusilliers des trente-deux régiments de ligne étaient armés du nouveau fusil. En 1850, vingt-deux bataillons prussiens portaient le fusil à aiguille ; en 1855 l'usage de la nouvelle arme était général. La Landwehr elle-même en était pourvue.

On se demande encore pourquoi la Prusse seule avait adopté, jusqu'en 1866, le fusil Dreyse. Les armées de la Confédération Germanique et de l'Autriche connaissaient très-bien les excellents effets de la nouvelle arme. On avait eu tout le temps nécessaire pour en apprécier la valeur. Cependant les avantages paraissaient être balancés par de nombreux inconvénients, et on cherchait partout une arme supérieure avant de se décider à remanier l'armement des troupes. La Hesse électorale, le duché de Brunswick, avaient essayé d'imiter la Prusse. Mais les tentatives n'avaient pas été à l'avantage du fusil prussien. Il faut ajouter que les cartouches étaient hors d'usage au bout de quelques mois, tandis qu'en Prusse elles se conservent parfaitement. Le prétendu secret des cartouches empêcha, dit-on, les autres gouvernements d'adopter le fusil à aiguille. La composition adoptée par la Prusse était cependant connue. C'est un mélange d'un équivalent de chlorure de potasse et de deux équivalents de sulfure d'antimoine. La boule fulminante est recouverte par du collodien. Evidemment les défauts pratiques de l'arme ont pu retarder sa généralisation. Mais il me semble qu'il y a toujours eu indifférence de la part des gouvernements voisins qui avaient, mieux que les autres, vu le fusil à l'œuvre. La lumière soudaine qui s'est faite en 1866 aurait pu éclairer tout le monde dès 1860.

Le fusil à aiguille prussien n'a sur les anciennes armes portatives qu'un seul avantage, mais il est capital dans certaines circonstances de la guerre. Cet avantage est la vitesse du tir *qui est au moins triple* de celle des armes qui se chargent par la bouche. Il est incontestable que cette rapidité de

tir doit donner à l'infanterie prussienne une grande supériorité sur les champs de bataille ; mais ce résultat est subordonné à un approvisionnement convenable de munitions, qui peut quelquefois faire défaut, et au maintien de l'arme en état de service. Pour donner une idée de l'influence de la vitesse du tir, supposons un bataillon de 1,000 hommes rangés sur trois rangs et armés d'un fusil tirant six coups à la minute. Si le feu commence seulement à 1,600 pieds, comme il faut au moins cinq minutes à l'ennemi pour parcourir cette distance, le bataillon tirera pendant ce temps, 30,000 coups de fusil. Quelque soit l'intrépidité de l'ennemi, il est probable qu'il ne pourra continuer sa marche sous cette grêle de balles, à moins d'une grande supériorité numérique, et il sera forcé de se retirer avec des pertes considérables, surtout s'il est armé d'un fusil se chargeant par la bouche qui tire trois fois moins vite.

Le mécanisme de cette arme est compliqué et sujet à des dérangements; l'obturation de la culasse, après un long tir, cesse, paraît-il, d'être parfaite, et les gaz s'échappent par les joints au point d'incommoder sérieusement le soldat. L'ouverture et la fermeture de la culasse deviennent difficiles lorsque l'arme est échauffée ou encrassée par le tir. L'ajustage et l'entretien des diverses pièces du système sont délicats, difficiles, et leur dégradation paraît prompte. L'absence d'un cran de sûreté rend fort dangereux le départ involontaire de l'aiguille avant la fermeture du tonnerre. La cartouche est très-compliquée à cause de l'amorce fulminante qu'elle porte, et son transport n'est pas sans danger dans le caisson. Un raté oblige de retirer la cartouche du fusil et de la remplacer par une autre. Nous ferons enfin observer que le fusil à aiguille devient une arme inutile lorsque les cartouches spéciales viennent à manquer.

Les avantages généraux de cette arme sont :

La suppression de la baguette, le chargement prompt, facile, même pendant la nuit, quelque soit la position du soldat; le chargement tout en ayant la baïonnette croisée ; un tir très-rapide ; une cartouche stable dans le canon, condition nécessaire pour les pistolets ; l'introduction de toute la charge dans le canon, et par suite une plus grande régularité du tir ; l'impossibilité de mettre plusieurs cartouches l'une sur l'autre ; la régularité de la position de la balle dans l'arme et par suite de son renforcement ; le tir prolongé sans encrassement, et sans avoir besoin de laver le canon ; la possibilité de réduire considérablement les calibres du fusil, sans craindre de ne pouvoir y verser la poudre.

Les inconvénients généraux sont : la difficulté d'obtenir un mécanisme de fermeture du tonnerre qui satisfasse aux conditions de précision, de solidité et de simplicité nécessaires.

Il faut, en effet, que le mécanisme destiné à ouvrir et à fermer le tonnerre soit simple, solide, manœuvre facilement et avec rapidité ; que l'obturation de l'arme, c'est-à-dire la fermeture du tonnerre, soit assez exacte pour ne

laisser aucune issue aux gaz de la poudre ; que le jeu du mécanisme soit indépendant de la durée du tir et de l'encrassement qui en résulte ; que le tir soit sans danger pour le tireur, et par conséquent que le coup ne puisse partir avant que l'obturateur soit fixé.

Ce sont ces inconvénients qui faisaient le sujet des craintes des officiers spéciaux, et qui ont arrêté les gouvernements dans leurs projets d'armement. Différents systèmes plus ou moins supérieurs au fusil de Dreyse ont été proposés déjà. En France et en Angleterre on s'est livré à de nombreuses expériences comparatives. Les essais du camp de Châlons ont fait pencher la balance en France du côté du fusil Chassepot. Cette arme est maintenant aux mains de tous les soldats.

Le nouveau modèle français est très-analogue au fusil Prussien : c'est le fusil à aiguille très-perfectionné. Grâce à une petite rondelle de caoutchouc, placée dans la chambre, les gaz ne peuvent y pénétrer, et le mécanisme est hors d'atteinte. La nouvelle arme est plus courte que l'ancien fusil et pèse moins. Elle tire cinquante coups en 4 minutes. Le calibre est d'un demi-pouce avec 4 rayures hélicoïdales. Un arrêt de sûreté empêche le coup de partir avant le renversement de la poignée.

Le Chassepot a déjà fait ses preuves à Mentana ; les Garibaldiens terrifiés par ses effets destructeurs n'avaient même pas la présence d'esprit d'échapper au péril par la fuite.

E. Y.

PREMIERE CONSTITUTION DOGMATIQUE SUR L'EGLISE DU CHRIST.

PIE EVEQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

SACRO APPROBANTE CONCILIO

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Le Pasteur éternel et l'évêque de nos âmes, afin de rendre perpétuelle l'œuvre salutaire de sa rédemption, résolut d'édifier la sainte Eglise en laquelle, comme dans la maison du Dieu vivant, tous les fidèles seraient unis par le lien d'une même foi et d'une même charité. C'est pourquoi, avant qu'il ne fût glorifié, il pria son Père, non-seulement pour les Apôtres, mais aussi pour ceux qui, par leur parole, devaient croire en lui, afin que tous fussent un comme le Fils lui-même et le Père sont un (1). De même donc qu'il a envoyé les Apôtres qu'il s'était choisis dans le monde, comme lui-même avait été envoyé par son Père, de même il a voulu des pasteurs et des docteurs dans son Eglise jusqu'à la consommation des siècles. Mais, pour que l'épiscopat fût un et non divisé et que la multitude des croyants fût conservée dans l'unité de foi et de communion par des prêtres unis entre eux, préposant le bienheureux Pierre aux autres Apôtres, il a institué en lui le principe perpétuel et le fondement visible de cette double unité, afin que sur sa solidité fût bâti le temple éternel, et que sur la fermeté de sa foi s'élevât l'Eglise dont la hauteur doit être portée jusqu'au ciel (2). Et comme les portes de l'enfer s'insurgent de toutes parts, avec une haine chaque jour plus grande, contre le fondement divinement établi de l'Eglise, afin de la renverser, si c'était possible, nous jugeons, avec l'approbation du sacré Concile, qu'il est nécessaire, pour la sauvegarde, le salut et l'accroissement du troupeau catholique, de proposer, pour être crue et conservée par tous les fidèles, conformément à l'ancienne et constante foi de l'Eglise universelle la doctrine sur l'institution, la perpétuité et la nature de la sainte primauté apostolique, dans laquelle consiste la force et la solidité de toute l'Eglise, et de proscrire, et de condamner les erreurs contraires, si pernicieuses au troupeau du Seigneur.

---

(1) Voyez S. Jean, XVII, 1. 20 et suiv.

(2) S. Léon-le-Grand, serm. IV (al. III, chap. 2 : Au jour de sa naissance.

CHAPITRE I.

DE L'INSTITUTION DE LA PRIMAUTE APOSTOLIQUE DANS LA PERSONNE DU BIENHEUREUX PIERRE.

Nous enseignons donc et nous déclarons, conformément aux témoignages de l'Evangile, que la primauté de juridiction sur l'Eglise universelle de Dieu a été immédiatement et directement promise et conférée par Notre-Seigneur Jésus-Christ au bienheureux apôtre Pierre. C'est, en effet, à Simon seul à qui il avait dit: " Tu seras appelé Céphas (1), " après qu'il eût fait publiquement sa confession : " Tu es le Christ, fils du Dieu vivant ; " c'est à Simon seul que le Seigneur a adressé ces paroles : " Tu es bienheureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est ni la chair ni le sang qui te l'a révélé, mais mon Père, qui est aux cieux ; et moi je te dis que tu es Pierre, et sur cette Pierre, j'édifierai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle ; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans les cieux (2)." C'est aussi au seul Simon Pierre que Jésus, après sa résurrection, a conféré la juridiction de Pasteur suprême et de recteur sur tout son troupeau, en lui disant : " Pais mes agneaux, pais mes brebis (3)" A cette doctrine si manifeste des saintes Ecritures, telle qu'elle a toujours été comprise par l'Eglise catholique, sont ouvertement contraires les opinions perverses de ceux qui, renversant la forme de gouvernement établie par le Christ Notre-Seigneur dans son Eglise, nient que Pierre seul ait été investi par le Christ d'une véritable et propre primauté de juridiction au-dessus des autres Apôtres, soit considérée isolément, soit tout ensemble ; ou qui affirment que cette même primauté n'a pas été immédiatement et directement conférée au bienheureux Pierre, mais à l'église, et que c'est par celle-ci qu'elle lui est transmise comme ministre de cette même Eglise.

Si donc quelqu'un dit que le bienheureux Apôtre Pierre n'a pas été constitué par Jésus-Christ Notre-Seigneur prince de tous les Apôtres et Chef visible de toute l'Eglise militante ; ou que le même Pierre n'a reçu directement et immédiatement de Notre Seigneur Jésus-Christ qu'une primauté d'honneur, et non de véritable et propre juridiction, qu'il soit anathème.

CHAPITRE II.

DE LA PERPETUITE DE LA PRIMAUTE DE PIERRE DANS LES PONTIFES ROMAINS.

Or, ce que le Prince des Pasteurs et le Pasteur suprême des brebis,

(1) Saint Jean, 1, 42.
(2) S. Matth, XVI, 16-19.
(3) S. Jean, XXI, 15-17.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, a établi en la personne du bienheureux apôtre Pierre pour le salut éternel et le bien permanent de l'Eglise, il est nécessaire que cela subsiste constamment par lui aussi, dans l'Eglise, qui, fondée sur la pierre, demeurera stable jusqu'à la fin des siècles. Il n'est douteux pour personne, loin de là, c'est un fait notoire dans tous les siècles, que le saint et bienheureux Pierre, prince et chef des apôtres, colonne de la foi et fondement de l'Eglise catholique, qui a reçu de Notre Seigneur Jésus-Christ, sauveur et Rédempteur du genre humain, les clefs du royaume, vit, règne et juge jusqu'à ce temps et toujours, en ses successeurs les évêques du Saint-Siége romain, fondé par lui et consacré par son sang (1). C'est pourquoi, quiconque succède à Pierre dans cette Chaire, y reçoit, en vertu de l'institution du Christ lui-même, la primauté de Pierre sur l'Eglise universelle. L'économie de la vérité demeure donc, et le bienheureux Pierre, gardant toujours la solidité de la pierre, qu'il a reçue, n'a pas quitté la charge du gouvernement de l'Eglise (2). Pour cette raison, il a toujours été nécessaire que toute l'Eglise, c'est-à-dire l'universalité des fidèles, répandus en tous lieux, se missent en communion avec l'Eglise romaine à cause de sa principauté prééminente, afin que, unis, comme les membres à leurs chefs en ce siège d'où émanent sur tous les droits de la vénérable communauté, ils ne formassent qu'un seul et même corps (3).

Si donc quelqu'un dit que ce n'est pas par l'institution de Jésus-Christ ou de droit divin que le bienheureux Pierre a des successeurs perpétuels dans la primauté sur l'universelle Eglise ; ou que le Pontife romain n'est pas le successeur du bienheureux Pierre dans cette même primauté, qu'il soit anathème.

CHAPITRE III.

DE LA NATURE ET DU CARACTERE DE LA PRIMAUTE DU PONTIFE ROMAIN.

C'est pourquoi, appuyés sur les témoignages manifestes des saintes Lettres et fermement attachés aux décrets formels et certains, tant de nos prédécesseurs, les Pontifes romains, que des Conciles généraux, nous renouvelons la définition du Concile œcuménique de Florence, en vertu de laquelle tous les fidèles du Christ sont obligés de croire que le Saint-Siége apostolique et le Pontife romain à la primauté sur le monde entier, que le même Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres, le vrai Vicaire de Jésus-Christ, le chef de toute l'Eglise, le père et le docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui a été confié par Notre Seigneur Jésus-Christ, en la personne du bienheureux Pierre, le plein pouvoir de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle, ainsi qu'il est contenu dans les actes des Conciles œcuméniques et les saints canons.

(1) Concile d'Ephèse, act. III.—Saint-Pierre Chrysologue, ép. au prêtre Eutychès.
(2) Saint Léon-le-Grand, serm. III (Al. II), c. 3.
(3) Saint Iréné.—Concile d'Aquilée.—Pie VI, Bref *Super soliditate*.

Nous enseignons donc et nous déclarons que l'Eglise romaine, par l'institution du Seigneur, a la principauté du pouvoir ordinaire sur toutes les autres Eglises, et que ce pouvoir de juridiction du Pontife romain, vraiment épiscopal, est immédiat ; que les pasteurs et les fidèles, tant isolément et à part que tous ensemble, quelque soient leur rite et leur dignité, lui sont assujettis par le devoir de la subordination hiérarchique et d'une vraie obéissance, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'univers, de sorte que, gardant l'unité soit de communion, soit de profession d'une même foi avec le Pontife romain, l'Eglise du Christ est un seul troupeau sous un seul Pasteur suprême. Telle est la doctrine de la vérité catholique, dont nul ne peut dévier sans perdre la foi et le salut.

Mais loin que ce pouvoir du Souverain Pontife nuise à ce pouvoir ordinaire et immédiat de juridiction épiscopale, par lequel les Evêques qui, établis par le Saint-Esprit, ont succédé aux Apôtres (1), paissent et régissent, comme vrais pasteurs, chacun le troupeau particulier qui lui est assigné, ce dernier pouvoir est proclamé, confirmé et corroboré par le suprême et universel Pasteur, selon la parole de saint Grégoire-le-Grand : " Mon honneur est l'honneur de l'Eglise universelle, mon honneur est la force solide de mes frères. Je suis vraiment honoré, lorsque l'honneur dû à chacun ne lui est pas refusé (2)."

De ce pouvoir suprême du Pontife romain, de gouverner l'église universelle, résulte pour lui le droit de communiquer librement dans l'exercice de sa charge avec les pasteurs et les troupeaux de toute l'Eglise, afin qu'ils puissent être instruits et dirigés par lui dans la voie du salut. C'est pourquoi nous condamnons et réprouvons les maximes de ceux qui disent que cette communication du Chef Suprême avec les pasteurs et les troupeaux peut-être tacitement empêchée, ou qui la soumettent au pouvoir séculier, prétendant que les choses établies par le Siége apostolique ou en vertu de son autorité pour le gouvernement de l'Eglise, n'ont de force et d'autorité que si elles sont confirmées par l'agrément de la puissance séculière.

Et comme le Pontife romain, par le droit divin de la primauté apostolique, est préposé à l'Eglise universelle, nous enseignons aussi et nous déclarons qu'il est le juge suprême des fidèles (3) et qu'on peut recourir à son jugement dans toutes les causes qui sont de la compétence ecclésiastique (4) ; qu'au contraire le jugement du Siége apostolique, au-dessus duquel il n'y a point d'autorité, ne peut être réformé par personne, et qu'il n'est permis à personne de juger son jugement (5). Ceux-là donc dévient

(1) Concile de Trente.
(2) Saint Grégoire, ép. XXX.
(3) Pie VI, Bref *Super soliditate.*
(4) Second Concile œcuménique de Lyon.
(5) Lettre de Nicolas 1er à l'empereur Michel.

du droit chemin de la vérité, qui affirment qu'il est permis d'appeler des jugements des Souverains Pontifes au Concile œcuménique comme à une autorité supérieure au Pontife Romain.

Si donc quelqu'un dit que le Pontife romain n'a que la charge d'inspection et de direction, et non le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'univers; ou qu'il a seulement la principale part et non toute la plénitude de ce pouvoir suprême; ou que ce pouvoir qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiat soit sur toutes les Eglises et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles, et sur chacun d'eux; qu'il soit anathème.

CHAPITRE IV.

DU MAGISTERE INFAILLIBLE DU SOUVERAIN PONTIFE.

Ce Saint Siége a toujours tenu, la pratique permanente de l'Eglise prouve, et les Conciles œcuméniques eux-mêmes, ceux surtout dans lesquels l'Orient se réunissait.à l'Occident, dans l'union de la foi et de la charité, ont déclaré que le pouvoir suprême du Magistère est compris dans la primauté apostolique que le Pontife romain possède sur l'Eglise universelle en sa qualité de successeur de Pierre, prince des Apôtres. C'est ainsi que les Pères du quatrième Concile de Constantinople, marchant sur les traces de leurs prédécesseurs, ont émis cette solennelle profession de foi:

Le salut est avant tout de garder la règle de la vraie foi. Et comme la parole de Notre-Seigneur Jésus-Christ disant: Tu es Pierre, et sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise (1,) ne peut être oubliées, elle a été vérifiée par les faits, car, dans le Siége apostolique, la religion catholique a toujours été conservée immaculée et la sainte doctrine toujours enseignée. Désirant donc ne nous séparer en rien de sa foi et de sa doctrine, nous espérons mériter d'être dans l'unité de communion que prêche le Siége apostolique, en qui se trouve l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne (2)." Avec l'approbation du 2ième Concile de Lyon, les Grecs ont professé: " Que la sainte Eglise romaine a la souveraine et pleine primauté et principauté sur l'Eglise catholique universelle, principauté qu'elle reconnaît en toute vérité et humilité avoir reçue, avec la plénitude de la puissance, du Seigneur lui-même dans la personne du bienheureux Pierre, prince ou chef des Apôtres, dont le Pontife romain est le succes-

(1) S. Matth., XVI, 18.

(2.) De la formule du Pape saint Hormisdas, telle qu'elle a été proposée par Adrien II et souscrite par les Pères du huitième Concile œcuménique, quatrième de Constantinople.

seur : et, de même qu'elle est tenue plus que toutes les autres de défendre la vérité de la foi, de même, lorsque s'élèvent des questions relativement à la foi, ces questions doivent être définies par son jugement." Enfin, le Concile de Florence a défini : " Que le Pontife romain est le vrai Vicaire du Christ, la tête de toute l'Eglise, et le père et docteur de tous les chrétiens, et qu'à lui, dans la personne du bienheureux Pierre, a été remis, par Notre-Seigneur Jésus-Christ, le plein pouvoir de paître, de conduire et de gouverner l'Eglise universelle, (1)."

Pour remplir les devoirs de cette charge pastorale, nos prédécesseurs ont toujours travaillé sans relâche à propager la doctrine salutaire du Christ parmi tous les peuples de la terre, et ont veillé avec une égale sollicitude à la conserver pure et sans altération partout où elle a été reçue. C'est pourquoi les Evêques de tout l'univers, tantôt isolés, tantôt réunis en synodes, suivant la longue coutume des Eglises (2) et la forme de l'antique règle (3), ont toujours eu soin de signaler à ce Siége apostolique les dangers qui se présentaient surtout dans les choses de foi, afin que les dommages portés à la foi trouvassent leur souverain remède là où la foi ne peut éprouver de défaillance (4). De leur côté, les Pontifes romains, selon que le leur conseillait la condition des temps et des choses, tantôt en convoquant des Conciles œcuméniques, tantôt en demandant l'avis de l'Eglise dispersée dans l'univers, tantôt par des synodes particuliers, tantôt en employant d'autres secours que la Providence leur fournissait, ont défini qu'il fallait tenir tout ce que, avec l'aide de Dieu, ils avaient reconnu conforme aux Saintes Ecritures et aux traditions apostoliques. Le Saint-Esprit n'a pas, en effet, été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils publiassent, d'après ses révélations, une doctrine nouvelle, mais pour que, avec son assistance, ils gardassent saintement, et exposassent fidèlement la révélation transmise par les Apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. Tous les vénérables Pères ont embrassé, et tous les saints docteurs orthodoxes ont vénéré et suivi leur doctrine apostolique, sachant parfaitement que ce Siége de Pierre reste toujours exempt de toute erreur, selon cette divine promesse du Seigneur notre Sauveur, faite au prince de ses disciples : " J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas ; et toi, lorsque tu seras converti, confirme tes frères (5)."

Ce don de la vérité et de la foi qui ne faillit pas a donc été divinement accordé à Pierre et à ses successeurs dans cette chaire, afin qu'ils s'acquittassent de leur charge éminente pour le salut de tous ; afin que tout le troupeau du Christ, éloigné par eux du pâturage empoisonné de l'erreur,

(1) Voy. S. Jean, XXI, 15-17.
(2) S. Cyrille d'Alexandrie au Pape S. Célestin.
(3) S. Innocent 1er aux conciles de Carthage et de Milène.
(4) Voyez S. Bernard, épitre 190.
(5) Voyez S. Agathon, ép. à l'empereur, approuvée par le VIe conc. œcuménique.

fût nourri de la céleste doctrine ; afin que, toute cause de schisme étant enlevée, l'Eglise fut conservée tout entière dans l'unité, et qu'appuyée sur son fondement, elle se maintînt inébranlable contre les portes de l'enfer.

Or, à l'époque où nous sommes, où l'on a besoin plus que jamais de la salutaire efficacité de la charge apostolique, et où l'on trouve tant d'hommes qui cherchent à rabaisser son autorité, nous pensons qu'il est tout à fait nécessaire d'affirmer solennellement la prérogative que le Fils unique de Dieu a daigné joindre au suprême office pastoral.

C'est pourquoi, Nous attachant fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne, pour la gloire de Dieu notre Sauveur, pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, Nous enseignons et définissons, avec l'approbation du Sacré Concile, que c'est un dogme divinement révélé : Que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedrâ*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi ou les mœurs ; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise.

Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire notre définition, qu'il soit anathème.

CONSTITUTIO DOGMATICA PRIMA DE ECCLESIA CHRISTI.

PIUS EPISCOPUS

SERVUS SERVORUM DEI SACRO APPROBANTE CONCILIO AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Pastor æternus et episcopus animarum nostrarum, ut salutiferum redemptionis suæ opus perenne redderet, sanctam ædificare Ecclesiam decrevit, in qua veluti in domo Dei viventis fideles omnes unius fidei et charitatis vinculo continerentur. Quapropter, priusquam clarificaretur, rogavit Patrem non pro Apostolis tantum, sed et pro eis, qui credituri erant per verbum eorum in ipsum, ut omnes unum essent, sicut ipse Filius et Pater unum sunt (1). Quemadmodum igitur Apostolos, quos sibi de mundo elegerat, misit, sicut ipse missus erat a Patre : ita in Ecclesia sua Pastores et Doctores usque ad consummationen sæculi esse voluit. Ut vero Episcopatus ipse unus et indivisus esset, et per cohærentes sibi invicem sacerdotes credentium multitudo universa in fidei et communionis unitate conservaretur, beatum Petrum cæteris Apostolis præponens in ipso instituit perpetuum utriusque unitatis principium ac visibile fundamentum, super cujus fortitudinem æternum exstrueretur templum, et Ecclesiæ cœlo inferenda sublimitas in hujus fidei firmitate consurgeret (2). Et quoniam portæ inferi ad evertendam, si fieri posset, Ecclesiam contra ejus fundamentum divinitus positum majori in dies odio undique insurgunt ; Nos itaque ad catholici gregis custodiam, incolumitatem, augmentum, sacro approbante Concilio, necessarium esse judicamus, doctrinam de institutione, perpetuitate, ac natura sacri Apostolici primatus, in quo totius Ecclesiæ vis ac soliditas consistit, cunctis fidelibus credendam et tenendam, secundum antiquam atque constantem universalis Ecclesiæ fidem, proponere, atque contrarios, dominico gregi adeo perniciosos errores proscribere et condemnare.

---

(1) St. Joan. XVII. 1. 20. sq.

(2) S. Leo M. serm. IV. (al. III.) cap. 2. in diem Natalis sui.

CAPUT I.

DE APOSTOLICI PRIMATUS IN BEATO PETRO INSTITUTIONE.

Docemus itaque et declaramus, juxta Evangelii testimonia primatum jurisdictionis in universam Dei Ecclesiam immediate et directe beato Petro Apostolo promissum atque collatum a Christo Domino fuisse. Ad unum enim Simonem, cui dixerat: Tu vocaberis Cephas (1), postquam ille suam confessionem edidit: Tu es Christus, Filius Dei vivi, locutus est Dominus: Beatus es Simon Bar Jona: quia caro, et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus, qui in cœlis est: et ego dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam: et tibi dabo claves regni cœlorum: et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis; et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis (2). Atque uni Simoni Petro contulit Jesus post suam resurrectionem summi pastoris et rectoris jurisdictionem in totum suum ovile, dicens: Pasce agnos meos: Pasce oves meas (3). Huic tam manifestæ sacrarum Scripturarum doctrinæ, ut ab Ecclesia catholica semper intellecta est, aperte opponuntur pravæ eorum sententiæ, qui constitutam a Christo Domino in sua Ecclesia regiminis formam pervertentes negant, solum Petrum præ cæteris Apostolis, sive seorsum singulis sive omnibus simul, vero proprioque jurisdictionis primatu fuisse a Christo instructum; aut qui affirmant eumdem primatum non immediate, directeque ipsi beato Petro, sed Ecclesiæ, et per hanc illi ut ipsius Ecclesiæ ministro delatum fuisse.

Si quis igitur dixerit, beatum Petrum Apostolum a Christo Domino constitutum non esse Apostolorum omnium principem et totius Ecclesiæ militantis visibile caput; vel eumdem honoris tantum, non autem veræ propriæque jurisdictionis primatum ab eodem Domino nostro Jesu Christo directe et immediate accepisse; anathema sit.

CAPUT II.

DE PERPETUITATE PRIMATUS PETRI IN ROMANIS PONTIFICIBUS.

Quod autem in beato Apostolo Petro princeps pastorum et pastor magnus ovium Dominus Christus Jesus in perpetuam salutem ac perenne bonum Ecclesiæ instituit, id eodem auctore in Ecclesia, quæ fundata super petram ad finen sæculorum usque firma stabit, jugiter durare necesse est. Nulli enim dubium, imo sæculis omnibus notum est, quod sanctus beatissimusque Petrus, Apostolorum princeps et caput fideique columna et Ecclesiæ catholicæ fundamentum, qui a Domino nostro Jesu Christo et Salvatore humani generis ac Redemptore claves regni accepit, ad hoc usque tempus et semper in suis successoribus, episcopis sanctæ Romanæ Sedis, ab ipso fundatæ, ejusque consecratæ sanguine, vivit et præsidet et judicium exercet (4). Unde quicumque in hac Cathedra Petro succedit, is secundum Christi ipsius institutionem primatum Petri universam Ecclesiam obtinet. Manet ergo dispositio veritatis, et beatus Petrus in accepta fortitudine petræ perseverans suscepta Ecclesiæ gubernacula non reliquit (5). Hac de causa ad Romanam Ecclesiam propter potentiorum principalitatem necesse semper erat omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos, qui sunt undique fideles, ut in ea Sede, e qua venerandæ communionis jura in omnes dimanant, tamquam membra in capite consociata, in unam corporis compagem coalescerent (6).

Si quis ergo dixerit, non esse ex ipsius Christi Domini institutione seu jure divino, ut beatus Petrus in primatu super universam Ecelesiam habeat perpetuos successores; aut Romanum Pontificem non esse beati Petri in eodem primatu successorem; anathema sit

CAPUT III.

DE VI ET RATIONE PRIMATUS ROMANI PONTIFICIS.

Quapropter apertis innixi sacrorum litterarum testimoniis et inhærentes tum Prædecessorum Nostrorum Romanorum Pontificum, tum Conciliorum generalium disertis, perspicuisque decretis, innovamus œcumenici Concilii Florentini definitionem, qua credendum ab omnibus Christi fidelibus est, sanctam Apostolicam Sedem, et Romanum Pontificem in universum orbem tenere primatum, et ipsum Pontificem Romanum successorem esse beati Petri principis Apostolorum, et verum Christi Vicarium, totiusque Ecclesiæ caput

(1) Joan. I. 42.

(2) Matth. XVI. 16-19.

(3) Joan. XXI. 15-17.

(4) Cf. Ephesini Concilii Act. III. et S. Petri Chrysol. ep. ad Eutych. presbyt.

(5) S. Leo M. Serm. III. (al. II.) cap. 3.

(6) S. Iren. Adv. hær. l. III. c. 3. et Epist. Conc. Aquilei. a. 381. ad Gratian. Imper. c. 4. Cf. Pius VI VI, Breve, *Super soliditate.*

et omnium Christianorum patrem ac doctorem existere ; et ipsi in beato Petro pascendi, regendi ac gubernandi universalem Ecclesiam a Domino nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse ; quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum Conciliorum et in sacris canonibus continetur.

Docemus proinde et declaramus, Ecclesiam Romanam disponente Domino super omnes alias ordinariæ potestatis obtinere principatum, et hanc Romani Pontificis jurisdictionis potestatem, quæ vere episcopalis est, immediatam esse: erga quam cujuscumque ritus et dignitatis, pastores atque fideles, tam seorsum singuli quam simul omnes, officio hierarchicæ subordinationis, veræque obedientiæ obstringuntur, non solum in rebus, quæ ad fidem et mores, sed etiam in iis, quæ ad disciplinam et regimen Ecclesiæ, per totum orbem diffusæ, pertinent ; ita ut custodita cum Romano Pontifice tam communionis, quam ejusdem fidei professionis unitate, Ecclesia Christi sit unus grex sub uno summo pastore. Hæc est catholicæ veritatis doctrina, a qua deviare salva fide atque salute nemo potest.

Tantum autem abest, ut hæc Summi Pontificis potestas officiat ordinariœ ac immediatæ illi episcopalis jurisdictionis potestati, qua Episcopi, qui positi a Spiritu Sancto in Apostolorum locum successerunt (1), tanquam veri Pastores assignatos sibi greges, singuli singulos, pascunt et regunt, ut eadem a supremo et universali Pastore asseratur, roboretur ac vindicetur, dicente sancto Gregorio Magno: Meus honor est honor universalis Ecclesiæ. Meus honor est fratrum meorum solidus vigor. Tum ego vere honoratus sum, cum singulis quibusque honor debitus non negatur (2).

Porro ex suprema illa Romani Pontificis potestate gubernandi universam Ecclesiam jus eidem esse consequitur, in hujus sui muneris exercitio libere communicandi cum pastoribus et gregibus totius Ecclesiæ, ut iidem ab ipso in via salutis doceri ac regi possint. Quare damnamus ac reprobamus illorum sententias, qui hanc supremi capitis cum pastoribus et gregibus communicationem licite impediri posse dicunt, aut eumdem reddunt sæculari potestati obnoxiam, ita ut contendant, quæ ab Apostolica Sede vel ejus auctoritate ad regimen Ecclesiæ constituuntur, vim ac valorem, non habere, nisi potestatis sæcularis placito confirmentur.

Et quoniam divino Apostolici primatus jure Romanus Pontifex universæ Ecclesiæ præest, docemus etiam et declaramus, eum esse judicem supremum fidelium (3), et in omnibus causis ad examen ecclesiasticum spectantibus ad ipsius posse judicium recurri (4); Sedis vero Apostolicæ, cujus auctoritate major non est, judicium a nemine fore retractandum, neque cuiquam de ejus licere judicare judicio (5). Quare a recto veritatis tramite aberrant, qui affirmant, licere ab judiciis Romanorum Pontificum ad œcumenicum Concilium tanquam ad auctoritatem Romano Pontifici superiorem appellare.

Si quis itaque dixerit, Romanum Pontificem habere tantummodo officium inspectionis vel directionis, non autem plenam et supremam potestatem jurisdictionis in universam Ecclesiam, non solum in rebus, quæ ad fidem et mores, sed etiam quæ ad disciplinam et regimen Ecclesiæ per totum orbem diffusæ pertinent ; aut eum habere tantum potiores partes, non vero totam plenitudinem hujus supremæ potestatis ; aut hanc ejus potestatem non esse ordinariam et immediatam sive in omnes ac singulas ecclesias sive in omnes et singulos pastores et fideles ; anathema sit.

CAPUT IV.

DE ROMANI PONTIFICIS INFAILLIBILI MAGISTERIO.

Ipso autem Apostolico primatu, quem Romanus Pontifex tanquam Petri principis Apostolorum successor in universam Ecclesiam obtinet, supremam quoque magisterii potestatem comprehendi, hæc Sancta Sedes semper tenuit, perpetuus Ecclesiæ usus comprobat, ipsaque œcumenica Concilia, ea imprimis, in quibus Oriens cum Occidente in fidei charitatisque unionem conveniebat, declaraverunt. Patres enim Concilii Constantinopolitani quarti, majorum vestigiis inhærendo, hanc solemnem ediderunt professionem : Prima salus est, rectæ fidei regulam custodire. Et quia non potest Domini nostri Jesu Christi prætermitti sententia dicentis : Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam (6), hæc, quæ dicta sunt, rerum probantur effectibus, quia in Sede Apostolica immaculata est semper catholica reservata religio, et sancta celebrata doctrina. Ab hujus ergo fide et doctrina separari minime cupientes, speramus, ut in una communione, quam Sedes Apostolica prædicat, esse mereamur, in qua est integra et vera

---

(1) Conc. Trid. Sess. 23. cap. 4.

(2) S. Gregor. M. ad Eulog. Alexandrin. ep. XXX.

(3) Pii PP. VI. Breve " Super soliditate" d. 28. Nov. 1786.

(4) Concil. Œcum. Lugdun. II.

(5) Ep. Nicolai I. ad Michælem Imperatorem.

(6) Matth. XVI. 18.

Christianæ religionis soliditas (1). Approbante vero Lugdunensi Concilio secundo, Græci professi sunt : Sanctam Romanam Ecclesiam summum et plenum primatum et principatum super universam Ecclesiam catholicam obtinere, quem se ab ipso Domino in beato Petro Apostolorum principe sive vertice, cujus Romanus Pontifex est successor, cum potestatis plenitudine recepisse veraciter et humiliter recognoscit; et sicut præ cæteris tenetur fidei veritatem defendere, sic et, si quæ de fide subortæ fuerint quæstiones, suo debent judicio definiri. Florentinum denique concilium definivit: Pontificem Romanum, verum Christi Vicarium, totiusque Ecclesiæ caput et omnium Christianorum patrem ac doctorem existere; et ipsi in beato Petro pascendi, regendi ac gubernandi universalem Ecclesiam a Domino nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse (2).

Huic pastorali muneri ut satisfacerent, Prædecessores Nostri indefessam semper operam dederunt, ut salutaris Christi doctrina apud omnes terræ populos propagaretur, parique cura vigilarunt, ut, ubi recepta esset, sincera et pura conservaretur, Quocirca totius orbis Antistites nunc singuli, nunc in Synodis congregati, longam Ecclesiarum consuetudinem (3) et antiquæ regulæ formam sequentes (4), ea præsertim pericula, quæ in negotiis fidei emergebant, ad hanc Sedem Apostolicam retulerunt, ut ibi potissimum resarcirentur damna fidei, ubi fides non potest sentire defectum (5). Romani autem Pontifices, prout temporum et rerum conditio suadebat, nunc convocatis œcumenicis Conciliis aut rogata Ecclesiæ per orbem dispersæ sententia, nunc per Synodos particulares, nunc aliis, quæ divina suppeditabat providentia, adhibitis auxiliis, ea tenenda definiverunt, quæ sacris Scripturis et apostolicis Traditionibus consentanea Deo adjutore cognoverant. Neque enim Petri successoribus Spiritus Sanctus promissus est, ut eo revelante novam doctrinam patefacerent, sed ut eo assistente traditam per Apostolos revelationem seu fidei depositum sancte custodirent et fideliter exponerent. Quorum quidem apostolicam doctrinam omnes venerabiles Patres amplexi et sancti Doctores orthodoxi venerati atque secuti sunt; plenissime scientes, hanc sancti Petri Sedem ab omni semper errore illibatam permanere, secundum Domini Salvatoris nostri divinam pollicitationem discipulorum suorum principi factam : Ego rogavi pro te, ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus confirma fratres tuos (6).

Hoc igitur veritatis et fidei non deficientis charisma Petro ejusque in hac Cathedra successoribus divinitus collatum est, ut excelso suo munere in omnium salutem fungerentur, ut universus Christi grex per eos ab erroris venenosa esca aversus, cœlestis doctrinæ pabulo nutriretur, ut sublata schismatis occasione Ecclesia tota una conservaretur atque suo fundamento innixa firma adversus inferi portas consisteret.

Atvero cum hac ipsa ætate, qua salutifera Apostolici muneris efficacia vel maxime requiritur, non pauci inveniantur, qui illius auctoritati obtrectant; necessarium omnino esse censemus, prærogatiam, quam unigenitus Dei Filius cum summo pastorali officio conjungere dignatus est, solemniter asserere.

Itaque Nos traditioni a fidei Christianæ exordio perceptæ fideliter inhærendo, ad Dei Salvatoris nostri gloriam, religionis Catholicæ exaltationem et Christianorem populorum salutem, sacro approbante Concilio, docemus et divinitus revelatum dogma esse definimus: Romanum Pontificem, cum ex Cathedra loquitur, id est, cum omnium Christianorum Pastoris et Doctoris munere fungens, pro suprema sua Apostolica auctoritate doctrinam de fide vel moribus ab universa Ecclesia tenandam definit, per assistentiam divinam, ipsi in beato Petro promissam, ea infaillibilitate Vollere, qua divinus Redemptor Ecclesiam suam in definienda doctrina de fide vel moribus instructam esse voluit; ideoque ejusmodi Romani Pontificis definitiones ex sese, non autem ex consensu Ecclesiæ, irreformabiles esse.

Si quis autem huic Nostræ definitioni contradicere, quod Deus avertat, præsumpserit; anathema sit.

---

(1) Ex formula S. Hormisdæ Papæ, prout ab Hadriano II. Patribus Concilii Œcumenici VIII., Constantinopolitani IV., proposita et ab iisdem subscripta est.

(2) Cf. Joan. XXI. 15-17.

(3) S. Cyr. Alex. ad S. Cœlest. P.

(4) S. Innoc. I. ad Conc. Carth. et Milevit.

(5) Cf. S. Bern. Epist. 190.

(6) Cf. S. Agathon. epist. ad Imp. a Conc. œcum. VI. approbata.

CHRONIQUE DU CONCILE. (1)

I.

Défense de l'infaillibilité pontificale ; Session publique du 18 juillet ; la constitution de l'Eglise ; détails rétrospectifs sur la discussion ; le concile et la guerre. L'avenir : une prédiction de Joseph de Maistre ; la quatrième session publique ; allocution du Saint-Père :

Le 18 juillet 1870 restera l'une des plus importantes et des plus glorieuses dates de l'histoire : ce jour-là l'Eglise a fait entendre son infaillible voix, et les nuages amassés depuis deux cents ans sur la vérité, ont été dissipés ; elle a dit la parole qui définit, c'est-à-dire qui retranche tout ce qui est l'erreur, qui trace pour toujours les limites de la vérité, qui chasse au-delà de ces limites ce qui est faux, et la vérité brille de tout son éclat, et comme c'est la vérité qui délivre, *veritas liberabit vos*, comme c'est la vérité qui unit, nous devons dire que le concile du Vatican vient, en définissant ce qui est la vérité sur la constitution de l'Eglise et sur les prérogatives du Pontife suprême, d'affranchir l'Eglise et de rétablir la paix et l'union parmi les catholiques. Le 18 juillet 1870 marquera le commencement de l'ère nouvelle dans laquelle nous allons entrer, ère de liberté vraie, d'union et de paix ; oui, de paix, nous ne craignons pas de l'affirmer, au moment même où le canon tonne, où le sang coule, où la plus effrayante guerre s'allume en Europe ; nous ne craignons pas de l'affirmer, parce que nous savons que la guerre, fléau divin, est la punition du péché et la conséquence de l'erreur, et que la paix, la véritable paix, la paix solide, ne peut s'établir que dans l'ordre, c'est-à-dire dans la pratique du bien et dans la connaissance de la vérité.

L'Eglise a parlé : les Pères du concile du Vatican ont exprimé leur sentiment dans la grande question qui divisait les esprits, et le Pontife suprême, le successeur de Pierre, a *confirmé* le sentiment de ses frères. On a toujours cru dans l'Eglise ce qui vient d'être défini : l'Evangile avait parlé si clairememt, les Pères et les Conciles, les théologiens et les saints, la tradition étaient si unanimes, qu'il ne pouvait y avoir de doute sérieux à cet égard, il ne pouvait y avoir que des difficultés de détail et de forme. Aujourd'hui, toutes les difficultés ont disparu, le texte de l'Evangile ne peut plus être interprété de diverses façons, les difficultés historiques, déjà amoindries par la saine érudition, le sont irrévocablement par la souveraine autorité de l'Eglise, et ce n'est plus seulement une croyance, c'est un dogme qu'accepte notre intelligence, c'est avec la grâce attachée à la foi, c'est-à-dire à la soumission pleine, entière, absolue, à la parole de Dieu, qui ne peut tromper, que nous confessons :

(1) Extrait de la Revue du Monde Catholique.

1° Que le bienheureux apôtre Pierre a été constitué par le Christ Notre-Seigneur le prince des apôtres et le chef visible de toute l'Eglise militante, et que le même Pierre a reçu directement et immédiatement du Christ Notre-Seigneur, non-seulement une primauté d'honneur, mais une primauté de véritable et propre juridiction ;

2° Que par l'institution de Jésus-Christ et de droit divin, le bienheureux Pierre a des successeurs perpétuels dans la primauté sur toute l'Eglise, et que le Pontife romain est le successeur du bienheureux Pierre dans la même primauté ;

3° Que le Pontife romain a le plein et suprême pouvoir de juridiction sur l'Eglise universelle, non-seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'univers ; qu'il n'a pas seulement la principale part, mais toute la plénitude de ce pouvoir suprême ; et que ce pouvoir est ordinaire et immédiat sur toutes les Eglises et sur chacune d'elles, sur tous les pasteurs et sur tous les fidèles, et sur chacun d'eux ;

4° Enfin, que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi et les mœurs doit être tenue par l'Eglise,—jouit pleinement, par l'existence divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette *infaillibilité* dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi et les mœurs ; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise.

Voilà la foi catholique ; quiconque ne la possède pas est en dehors de la sainte Eglise de Jésus-Christ ; quiconque la nie, est par le fait même schismatique et hérétique.

Et voilà donc la grande lutte terminée, voilà achevée la plus grande œuvre du concile du Vatican, l'œuvre suprême, dit la *Civiltà catholica* (1), pour laquelle il a été voulu de Dieu, et dont le nouvel évêque de la Nouvelle-Orléans, Mgr. Perché, disait, il y a quelques mois : " Je crois avec " tous les bons prêtres, avec tous les bons catholiques, que la définition de " l'infaillibilité pontificale est l'affaire la plus importante du concile du " Vatican ; toutes autres questions, quelque graves qu'elles soient aux " yeux du monde catholique, ne sont que d'un intérêt secondaire."

On l'a bien vu : depuis huit mois que le Concile est réuni, depuis un an, depuis que Pie IX en a fixé l'ouverture, quelle lutte, quelle agitation, que d'intrigues et de mouvements ! Le monde entier a pris part à la guerre : les incrédules et surtout la franc-maçonnerie, les gouvernements, les schismatiques, les protestants ; et, parmi les catholiques imbus des erreurs

(1) Livraison du 16 juillet 1870.

modernes, gallicans ou libéraux, que d'efforts pour empêcher la solennelle définition devant laquelle vont s'incliner toutes les intelligences de bonne foi, tous les cœurs de bonne volonté !

Dira-t-on que la discussion n'a pas été complète ? Mais qu'on cite donc une question qui ait été plus vivement et plus longuement débattue. Ne parlons que des discussions qui ont eu lieu dans le sein même du Concile. On sait que dans la discussion générale de la Constitution qui vient d'être votée, 65 Pères avaient déjà pris la parole dans 14 congrégations générales, et que la plupart avaient parlé d'avance sur le quatrième chapitre.

Le 18 juillet, le souverain pontife Pie IX a défini, *sacro approbante Concilio*, ce dogme de l'infaillibilité pontificale, qui est le triomphe du catholicisme sur le rationalisme, l'affermissement du royaume de Jésus-Christ sur la terre, la restauration de l'autorité et la défaite de la Révolution,—et, le 19 juillet, la déclaration de guerre de la France à la Prusse arrivait à Berlin. Dieu avait voulu suspendre les terribles effets des passions humaines que les Pères du Vatican délibéraient ; l'œuvre d'où doit sortir le salut accomplie, il remet encore une fois les hommes dans la main de leur conseil, et, en permettant au fléau de la guerre de se déchaîner, il va rendre plus évidente à tous les yeux la nécessité de revenir aux vrais principes sur lesquelles reposent les sociétés et la concorde des nations. La France, fille aînée de l'église, et qui, malgré tant de défaillances, a conservé l'honneur de protéger la liberté du Concile, la France est appelée de nouveau à venger son honneur, à sauvegarder ses intérêts les plus chers et à combattre pour la liberté des peuples ; qu'elle le veuille ou non, qu'elle y songe ou non, la France catholique est appelée à faire une œuvre catholique ; car le triomphe de la Prusse ne serait pas seulement le triomphe de l'esprit de conquête et d'asservissement, ce serait aussi le triomphe du protestantisme, du rationalisme et de la franc-maçonnerie. La France est née dans le baptême de Clovis, la Prusse est sortie de l'apostasie d'un moine dissolu : là est la différence des vocations de ces deux puissances, là est la cause véritable de leur nécessaire antagonisme, là se trouve la gravité de la lutte qui commence. Ce n'est pas l'Allemagne, qui est notre adversaire, c'est la Prusse, dont la naissance date des déchirements de l'Allemagne, et dont chaque agrandissement n'a été qu'une série de calamités et de servitudes imposées à cette noble terre germanique, d'où les Francs sont sortis.

Mais nous ne voulons pas nous arrêter à ces considérations qui paraîtraient nous éloigner de notre sujet. Revenant plus près du Concile, nous nous contenterons donc d'ajouter que la terrible crise dans laquelle nous nous trouvons va trop occuper les gouvernements et les peuples pour qu'on songe à contrarier l'œuvre du Concile, à mettre des obstacles à la libre promulgation de la vérité. Ce n'est pas la définition de l'infaillibilité pontifi-

cale qui met le feu à l'Europe : on sait quel rôle pontificateur et unificateur a toujours rempli la Papauté, lorsqu'on écoutait sa voix. Les tristes divisions du quatorzième et du quinzième siècle avaient affaibli l'influence de cette grande voix; l'esprit d'absolutisme introduit par la renaissance païenne et fortifié par la réforme protestante, avait fait croire, même aux rois catholiques, qu'ils ne devaient plus l'écouter, et il se trouvait des catholiques qui plaçaient la liberté dans la révolte des fils contre leur père. Ces temps malheureux commencent à s'éloigner de nous : nul catholique ne peut déjà plus contester l'autorité spirituelle du Père commun des fidèles ; les peuples et les gouvernements ne tarderont pas à reconnaître que cette autorité est la sauvegarde de l'autorité et de la liberté civiles, qu'elle est, en un mot, la sauvegarde de tous les droits, qui tous sont d'origine divine, et quand ils reconnaîtront cela, le monde sera sauvé. La Révolution a commencé, a-t-on dit fort justement, par la proclamation des droits de l'homme ; elle ne finira que par la proclamation des droits de Dieu. Cette proclamation vient d'être faite à Rome ; c'est une ère nouvelle qui apparaît, la confiance doit dominer toutes les craintes.

La crise sera-t-elle longue ? Les épreuves qui doivent ramener les hommes seront-elles courtes et légères ? Tous le désirent : c'est la prière à Dieu et la soumission à l'Eglise qui pourront les abréger et les adoucir. Quant à la crise actuelle, quant à cette guerre qui va ensanglanter les eaux du Rhin, nos vœux sont pour que la campagne soit courte et décisive, et nous aimons à en voir le gage et l'augure dans la constitution pontificale qu'on annonce, et qui accordant congé aux Pères du Concile, les convoque de nouveau à Rome pour la Saint-Martin prochaine.

Le 3 mars 1819, Joseph de Maistre écrivait au chevalier d'Olry (1) :

Il est infiniment probable que les Français nous donneront encore une tragédie ; mais que ce spectacle ait ou n'ait pas lieu, voici ce qui est certain, mon cher chevalier. L'esprit religieux, qui n'est pas du tout éteint en France, fera un effort proportionné à la compression qu'il éprouve, suivant la nature de tous les fluides élastiques. Il soulèvera des montagnes ; il fera des miracles. Le souverain pontife et le sacerdoce français s'embrasseront, et, dans cet embrassement sacré, ils étoufferont les maximes gallicanes. Alors le clergé français commencera une nouvelle ère et reconstruira la France,—et la France prêchera la religion à l'Europe,—et jamais on n'aura rien vu d'égal à cette propagande ;—et si l'émancipation des catholiques est prononcée en Angleterre, ce qui est possible et même probable, et que la religion catholique parle en Europe français et anglais, souvenez-vous bien de ce que je vous dis, mon très-cher auditeur, il n'y a rien que vous ne puissiez attendre.—Et si l'on vous disait que,

---

(1) *Lettres et opuscules inédits du comte de Maistre*, Paris, 1853, chez Vaton, t. 1er, page 508.

dans le courant du siècle, on dira la messe à Saint-Pierre de Genève et à Sainte-Sophie de Constantinople, il faudra dire : Pourquoi pas ?

Joseph de Maistre écrivait cela à Turin, il y a cinquante et un ans, et, dans ce demi-siècle, qu'avons-nous vu ? que voyons-nous aujourd'hui ? Le 18 juillet, dans la quatrième session du Concile du Vatican, le *Souverain Pontife et le clergé français se sont embrassés.* Depuis six mois, depuis deux mois surtout, le clergé français tout entier envoyait à Rome les plus magnifiques protestations contre le gallicanisme : quarante-cinq évêques français présents au Concile ont acclamé le Pontife infaillible, trente autres avaient envoyé d'avance leur adhésion, les moins bien disposés se sont abstenus ; il y a eu deux *non placet*, nous sommes heureux de dire que ni l'un ni l'autre n'a été proféré par une bouche française, et nous serions bien trompés si un seul évêque français refusait l'assentiment de son cœur et de son intelligence à la définition solennelle qui vient d'être portée. L'Eglise de France croit donc désormais tout entière à l'infaillibilité pontificale, le gallicanisme a reçu le coup de mort.

C'est un mot devenu trivial, tant il est souvent répété, que nous entrons dans une *ère nouvelle.* Ce mot est le signe d'un pressentiment général ; les uns attribuent à cette ère tel caractère, les autres tel autre caractère, comme cela est arrivé au temps de la naissance du Sauveur, où les Romains attendaient un grand roi pacifique, les Juifs un conquérant, tandis que les âmes pures attendaient le Roi à la fois pacifique et conquérant, qui s'emparerait des âmes et qui y établirait la paix en y rétablissant l'ordre. Ainsi, de nos jours, les révolutionnaires attendent le bouleversement universel de la société et les philosophes prédisent la fin de l'Eglise et des Eglises, comme ils disent en leur jargon ; mais les enfants de Dieu ont l'espérance d'une nouvelle effusion de la vérité, d'une nouvelle propagation de la religion et de nombreux et magnifiques retours. Tous attendent donc une *ère nouvelle*, mais ceux qui la voient en dehors de l'action de l'Eglise sont chaque jour déçus dans leur attente : ils l'avaient vue dans les événements d'Italie, ils l'avaient vue dans les bouleversements de l'Allemagne, mais c'était toujours l'*ère antique*, l'ère des révolutions, des mécontentements et de l'impiété, l'ère des aspirations brutales et des ruines sans mesure. Telle ne se sera pas la véritable *ère nouvelle* entrevue par le comte de Maistre, et dont l'aurore se lève à nos yeux ; le Souverain-Pontife et le clergé se sont embrassés, et c'est le clergé français qui est appelé à commencer la nouvelle ère.

L'Eglise catholique, en Europe, parle français et anglais, comme le prévoyait Joseph de Maistre. C'est la langue anglaise qui a la première proclamé l'infaillibilité pontificale par la bouche de Mgr. Manning, un converti de l'anglicanisme, et c'est dans la langue française qu'à ce premier cri ont répondu les évêques de Belgique et de France, et ces évêques missionnaires qui sont les enfants de la France.

Donc, suivant la pensée du comte de Maistre, il n'y a rien de grand, de beau, de consolant, de sublime que nous ne puissions désormais espérer. Les incrédules peuvent rire de nos espérances ; nous sommes persuadés que les faits ne tarderont pas à nous justifier ; le passé nous est un garant de l'avenir. Qui n'aurait ri de pitié, si, le 3 mars 1819, Joseph de Maistre, développant sa prédiction, avait ajouté que l'anglicanisme donnerait à l'Eglise catholique le plus docte et le plus pieux de ses ministres, et que celui-ci, devenu à Londres l'Archevêque de Westminster, serait le grand promoteur et le plus ardent défenseur de l'infaillibilité pontificale ? Et cependant, il en est ainsi, et nous avons vu tant de merveilles s'opérer en Angleterre, que cela ne nous étonne plus.

Pendant que la votation s'opérait, un orage éclatait sur Saint-Pierre et sur Rome : c'est au bruit du tonnerre et à la lueur des éclairs, comme autrefois sur le mont Sinaï, qu'a été promulguée cette constitution qui doit sauver le monde en sauvant la vérité et l'autorité.

Et lorsque le Pape eut déclaré, après le vote, qu'il confirmait, définissait à son tour et promulgait la vérité approuvée par le Concile, une émotion indicible s'empara de la sainte assemblée ; de longues acclamations, répétées par le peuple, retentirent sous les voûtes de l'immense basilique : *Vive Pie IX ! vive le Pape infaillible !* criait-on de toutes parts, et ce ne fut qu'après un assez longtemps que le Saint-Père put faire entendre ces paroles solennelles :

" L'autorité du Souverain Pontife est grande, mais elle ne détruit pas, elle édifie. Elle n'opprime pas, elle soutient et très-souvent elle défend les droits de nos frères, c'est-à-dire les droits des évêques. Que si quelques-uns n'ont pas bien voté avec nous, qu'ils sachent qu'ils ont voté dans le trouble, et qu'ils se rappellent que le Seigneur n'est pas dans le trouble. Qu'ils se souviennent aussi qu'il y a peu d'années ils abondaient dans notre sens et dans les sens de cette vaste assemblée. Quoi donc ? Ont-ils deux consciences et deux volontés sur le même point ? A Dieu ne plaise ! Nous prions donc le Dieu qui seul fait les grandes merveilles, d'illuminer leur esprit et leur cœur, afin qu'ils reviennent au sein de leur Père, c'est-à-dire du souverain Pontife, Vicaire indigne de Jésus-Christ, afin qu'il les embrasse et qu'ils travaillent avec nous contre les ennemis de l'Eglise de Dieu. Fasse, oh ! fasse Dieu qu'ils puissent dire avec Augustin : " Mon " Dieu, vous nous avez donné votre admirable lumière, et voici que je " vois." Ah ! oui, que tous voient ! Que Dieu répande sur vous ses bénédictions !"

Puis le Pape a donné sa bénédiction d'une voix vibrante et émue, puis le *Te Deum* a été entonné par le Concile, et le peuple y a répondu avec un enthousiasme et des transports ardents.

Nous lisons dans le *Français :* " Voilà donc terminé, après des travaux " longs et approfondis, un débat solennel, dont la place sera grande dans " l'histoire de l'Eglise. La décision rendue, clôt toute controverse : la " liberté des opinions perd ce qui appartient désormais au domaine de la " foi. Puissent tous les esprits accueillir la décision de l'Eglise avec une " soumission aussi complète, aussi sincère et aussi filiale que la nôtre !"

J. Chantrel.

LA FILLE DU BANQUIER.

(*Suite*)

VI.

COMMENT HENRI DELAGRAVE FAIT USAGE DE SES TALENTS D'ECRIVAIN.

Dès que Delagrave se fut remis du coup que lui avait causé la mort inattendue de son père, il sortit de la chambre et fit ses préparatifs.

Ni son frère, ni sa fille encore toute enfant ne lui raviraient une fortune qu'il s'était habitué à considérer comme la sienne.

Quant à cela, il y était fermement résolu.

Son père avait un nouveau testament : il était décidé à mettre la main dessus et à le détruire.

Mais, supposant qu'il fut arrivé à exécuter ce projet, en quoi aurait-il amélioré sa situation ?

Il était illégitime avons-nous dit, et le premier testament fait en sa faveur n'existait plus.

Il n'y avait qu'un chemin ouvert devant lui. Ce chemin était horrible et dangereux, mais Henri Delagrave n'était plus nouveau dans la sombre carrière du crime. Il n'hésita même pas. Afin de se tromper lui-même, il se répéta vingt fois qu'il était victime des circonstances et de la fatalité ; que retourner en arrière était une chose impossible, et que la moindre hésitation serait sa perte. Ce qu'il résolut donc, ce fut de fabriquer un autre testament qui serait la copie du premier, et ensuite de se fier à son adresse et au chapitre des accidents pour le substituer à celui par lequel, ainsi que l'avocat le lui avait affirmé, le vieil Isaac avait laissé son immense fortune à Emma, cet enfant inconnue.

Ce dernier document, il en était sûr, devait être encore dans la possession de son père, et il était à peu près certain qu'il était serré dans le grand bureau placé dans sa chambre à coucher.

Pour l'instant, il y avait trop d'yeux tournés vers la chambre du mort pour qu'il put, sans danger, commencer les recherches.

Il aurait d'ailleurs assez de temps pour cela ; mais il lui fallait toujours, en attendant, préparer le faux testament.

“ Qui ne risque rien n'a rien.” dit le proverbe.

Et Henri Delagrave était homme à tout oser.

Il sortit de la maison, d'un pas résolu.

Il se rendit d'abord chez un ami de son père, ancien percepteur, un vieillard de près de quatre-vingts ans, dont il savait que la signature avait été apposée au bas du premier testament. Tout en lui comptant une petite somme qu'il connaissait lui être due, et en lui demandant un reçu, il lui fit part de la mort de son père.

Il examina attentivement les noms tracés par la main tremblante du vieillard, de quelle sorte de plume il se servait, et comment il la tenait.

—Ainsi donc, Isaac est parti, dit l'octogénaire à Henri en lui tendant le reçu. Je ne serai pas long à le suivre, je sens cela. Nous avons tous nos avertissements, Monsieur Delagrave, qui nous préviennent qu'il est temps que nous fassions notre paquet, et il y a longtemps que j'ai eu les miens.

—Allons donc, Monsieur, vous êtes bien portant, dit Henri, d'un ton qu'il voulut rendre gai ; et il ne faut pas avoir de ces rêves-là.

Le vieillard secoua la tête.

—Non, non, répliqua-t-il ; c'est la vie et non la mort qui est un rêve à mon âge, je m'en irai bientôt, monsieur Henri, bientôt, je vous le dis.

—Le plus tôt sera le mieux, se dit Delagrave, lorsqu'il se retrouva dans la rue, ayant en sa possession le reçu qui portait la signature du vieillard.

Il appela un fiacre qui passait, et une heure après, il était dans son cabinet de travail. Il ferma la porte à double tour, tira les rideaux des fenêtres, et s'assit devant un bureau sur lequel étaient étalés des papiers de toutes sortes et tout ce qu'il fallait pour écrire.

Il exécuta un testament qui devait remplacer le dernier fait par Isaac, et par lequel tous les biens disponibles étaient donnés par le testateur à son plus jeune fils, Henri. Il imita avec une adresse merveilleuse la signature de son père, en la copiant d'après celles qui étaient sur les documents placés sous ses yeux.

Cela fait, il laissa sa plume pour en prendre une autre en diamant et se mit à copier la signature fine et exiguë du vieux percepteur. Nous devons dire, toutefois, qu'il prit soin, auparavant, de soumettre l'original à un examen minutieux, et qu'il se servit, à cet effet, d'un verre d'une puissance extraordinaire.

Il changea encore une fois de plume pour imiter une autre signature qu'il avait au bas d'une lettre.

Après cela, le faux était parfait, et les yeux de Henri Delagrave brillèrent illuminés par l'orgueil du triomphe, lorsqu'il lut et relut le testament et compara les fausses signatures avec les authentiques.

—C'est merveilleux, murmura-t-il ; le plus habile expert de Paris n'y découvrirait pas une différence !

Il plia le testament et le serra dans son portefeuille ; puis, repoussant tous les autres papiers dans différents tiroirs, il se disposa à sortir de son cabinet.

A présent, se dit-il, il faut que je trouve le véritable testament, sans quoi, toute la peine que je me suis donnée, non-seulement serait perdue, mais encore il pourrait m'en arriver malheur, et cette petite négrillonne hériterait tout à la fois de la fortune et du nom de Delagrave !

Il descendit dans la salle à manger, où, à sa grande surprise, il trouva M. Mouton.

—Une triste affaire, n'est-ce pas, monsieur Henri ? dit l'avocat, en fermant la porte et en s'approchant de Delagrave de cet air moitié respectueux, moitié confidentiel qui lui était ordinaire. Les accès sont de terribles choses... les accès de toutes sortes ; même ceux de la passion... c'est horrible !

—Que voulez-vous dire, Monsieur ?

—Ce que je veux dire ! Rien ! Seulement comme votre ami, monsieur Henri, je regrette que cette querelle soit arrivée dans un si mauvais moment.

—Quelle querelle ? demanda Delagrave avec impatience, car il y avait dans les manières de l'avocat quelque chose qui lui portait sur les nerfs.

Mouton regarda de côté Henri Delagrave, et répliqua en clignant les yeux.

—Il était terriblement en colère contre vous, ce matin. Il ne se possédait plus, je vous assure ! J'ai fait de mon mieux pour le calmer ; mais comme il ne voulait pas me dire la cause de son irritation et qu'il avait déjà anéanti le premier testament...

—Qui vous a dit qu'il l'avait détruit ?

—Cela est positif ! il l'a détruit, cette nuit, pour des raisons qui sont inconnues, à moi du moins...

Henri sourit.

—Il ne suffit pas d'affirmer un fait pour le prouver ! dit-il. Mon père, comme vous le dites justement, se laissait facilement emporter par la passion, mais il était rare qu'il exécutât toutes ses menaces. Le testament peut encore exister.

L'avocat haussa les épaules.

—C'est possible ! répondit-il ; mais celui qui donne tout à votre nièce lui est postérieur en date, et par cela même, il ne vaut pas plus qu'un chiffon de papier, car vous savez bien que votre naissance...

—Cet autre testament, l'avez-vous ? demanda Delagrave, en l'interrompant.

—Non. Tout ce que je sais, c'est que M. Isaac a voulu le garder lui-même, sans le confier à personne.

Le cœur de Delagrave battit violemment, mais son visage ne trahit pas la moindre émotion.

—Mais, reprit-il, une fois le premier moment de colère passé, ne serait-il pas possible que la réflexion lui soit revenue et qu'il l'ait détruit ?

—Certainement, ce n'est pas impossible, répondit sèchement l'avocat.

Les regards de ces deux hommes se rencontrèrent et ils parurent comme instinctivement deviner leur pensée réciproque.

Mais ni l'un ni l'autre ne crut devoir appuyer là-dessus.

—S'il existe, j'ai l'espoir que nous le trouverons, continua l'avocat, au bout d'un instant, et nous verrons. Après tout, vous n'avez jamais abandonné votre père, comme les autres.

—J'espère que j'ai fait mon devoir, monsieur Mouton, dit Delagrave, et si ma conduite devait être mal récompensée...

L'avocat toussa légèrement. Cet acte pouvait être involontaire, mais il avait aussi certainement une grande signification.

—Parfait, parfait ! monsieur Henri, murmura-t-il en roulant sa serviette, et en se préparant à partir. C'est un guêpier dont nous espérons vous tirer un jour ou l'autre ! Mais comme on dit dans l'Ecriture ou dans je ne sais plus quel livre saint, il y a temps pour tout, et puisque le deuil est dans cette maison, nous remettrons à demain les affaires.

Un domestique entra, en ce moment, apportant sur un plateau des biscuits et des gâteaux que la femme de charge envoyait à M. Mouton et à M. Henri, s'il pouvait se décider à prendre quelque chose.

L'avocat, sans se faire prier deux fois, se versa un verre de vin. Delagrave, lui, se leva et dit :

—Vous ne m'accuserez pas de manquer aux devoirs de l'hospitalité si je vous laisse, monsieur ; mais, d'ici quelque temps, il me serait trop douloureux de m'appesantir sur un pareil sujet. Le malheur qui me frappe est trop récent pour que je puisse faire autre chose que de pleurer le père que j'ai perdu.

Etait-ce hasard ou effet produit par ces paroles ? toujours est-il que M. Mouton avala de travers. Il toussa de nouveau, et replaça son verre sur le plateau.

—Je vous en prie, répliqua-t-il, ne vous gênez donc pas pour moi, monsieur Henri ! Vous savez, il n'y a pas de cérémonies entre amis ! La mort est une chose qui ébranle les nerfs des plus forts d'entre nous, surtout quand elle est subite. A votre santé, et à votre bonne fortune, monsieur Henri. Je souhaite que tout aille au mieux pour vous !

Il prit un second verre, le vida d'un trait et le replaça sur le plateau en disant :

—Ce qui, je suis fâché de le dire, du train dont vont les choses, ne paraît guère probable !

Delagrave lui donna rendez-vous pour le lendemain et disparut en lui adressant un bonjour assez sec.

La porte s'était à peine refermée sur lui que l'avocat se redressa vivement.

Quelqu'un qui l'eût vu aurait lu le soupçon dans ses yeux. Sans bruit,

et avec la légèreté d'un chat, il alla à la fenêtre, l'ouvrit et regarda dehors.

La fenêtre ouvrait sur des points qui formaient les toits des offices.

En face de la maison s'élevait une haute muraille, de sorte qu'il n'y avait sur les plombs d'autre vue que celle de la chambre où était l'avocat et une autre à l'étage supérieur.

Cette dernière fenêtre qui était entr'ouverte et dont les grands rideaux étaient complètement fermés, donnait sur la chambre où gisait le corps d'Isaac Delagrave.

Sur les plombs étaient une citerne en réparation et une petite échelle dont s'était servi l'ouvrier chargé du travail.

L'avocat vit tout cela d'un coup d'œil. D'ailleurs, il connaissait déjà la disposition du terrain.

Avec lui l'action suivit la pensée avec la rapidité de l'éclair.

Il sauta doucement sur les plombs, et, en ayant soin de se tenir dans l'ombre, il appliqua l'échelle contre la citerne et monta jusqu'à la fenêtre.

VII.

UN INCIDENT DONT LES CONSÉQUENCES SERONT IMMENSES.

Pendant que M. Mouton prenait, comme nous avons dit, ses dispositions, Henri Delagrave avait demandé à la femme de charge les clefs de l'appartement de son père ; le front plissé, les lèvres pâles et serrées, il entra dans la chambre du mort.

Un feu que, le matin, on avait allumé à la demande du vieillard, jetait encore quelques lueurs dans la chambre.

Les épais rideaux de la fenêtre qui étaient, comme nous l'avons dit plus haut, hermétiquement fermés, rendaient l'appartement très-sombre et empêchaient Delagrave de s'apercevoir que la persienne était légèrement ouverte.

Les meubles de la chambre étaient vieux et massifs. Un seul était remarquable : c'était un large bureau en bois de chêne, qui était placé tout auprès du lit.

C'est sur ce bureau que Delagrave jeta tout d'abord un regard où se mêlaient la crainte et l'espoir.

—Le testament est ici ou il n'est nulle part ! pensa-t-il ; et, en sentant quelque chose comme un tremblement qui lui passait sur le cœur, il tourna ses regards sombres vers le lit.

Il y avait peu de jour, avons-nous dit, dans la chambre, mais à la lueur des flammes qui vacillaient dans le foyer, on voyait assez distinctement se dessiner sous les couvertures une forme humaine.

Sous le drap qui voilait ses traits glacés était Isaac Delagrave. Henri, à la pensée de l'acte coupable qu'il venait commettre, tressaillit, en regardant ce témoin silencieux et cependant si terrible !

Silencieux !

Le fils dénaturé recula d'un pas, son pouls s'arrêta et ses cheveux se hérissèrent sur sa tête comme s'il avait été frappé d'une terreur soudaine

Il s'imagina, un instant, que le vieillard avait remué, et ce ne fut qu'avec la plus grande difficulté, malgré son courage désespéré et son cœur endurci, qu'il put retenir un cri.

Une minute de réflexion lui suffit pour se remettre.

Ses nerfs assurément étaient affaiblis, et il avait été, sans doute, trompé par les ombres que produisaient les flammes vacillantes de la cheminée.

Redevenu promptement maître de lui, et se donnant l'air de sourire de ses frayeurs, Delagrave donna un tour de clef à la serrure de la porte : et, sans plus se tourner vers le lit, il se mit à son infernale besogne.

Avec des clefs choisies à ce même trousseau où étaient celles dont il s'était servi pour trouver la lettre de son frère, il ouvrit, l'un après l'autre, tous les tiroirs du massif bureau.

Il s'y trouvait des papiers en quantité dont quelques-uns étaient couverts d'une écriture encore toute fraîche ; d'autres étaient jaunis par le temps, et l'encre en était pâle et à peine lisible.

Des papiers, partout des papiers, excepté celui qu'il cherchait, le plus important de tous !

Il ne lui restait plus qu'un tiroir à examiner.

D'une main fiévreuse et tremblante il saisit le bouton, et, dans sa précipitation, l'attira à lui complétement.

Le tiroir était vide !

Pendant quelques instants, Henri Delagrave resta confondu.

S'il ne découvrait pas le testament, il avait eu raison de le dire, tout était perdu pour lui.

Tout à coup, ses yeux tombèrent sur le tiroir qu'il tenait encore à la main.

Il lui sembla être extraordinairement petit en comparaison de tous les autres.

Il tira un second tiroir, et ses soupçons furent pleinement confirmés. Il y avait, entre les deux, une différence de quelques pouces dans la longueur.

Il passa la main dans l'ouverture du bureau, et, sans hâte, avec la plus grande attention, il tâta à l'intérieur.

Ses doigts touchèrent quelque chose qu'il s'assura être en métal, et qui parut être la tête d'un clou, qui était enfoncé dans le bois.

Il poussa ce clou, qui céda sous sa pression.

Il appuya plus fort, puis encore plus fort, et il s'arrêta en jetant un cri de joyeuse surprise.

Une petite planche glissa dans une rainure, au fond du bureau, et découvrit une cachette ingénieusement dissimulée.

Henri Delagrave allongea vivement le bras. On aurait entendu les battements de son cœur au milieu du calme effrayant qui régnait dans la chambre.

Ses doigts saisirent un papier.

Il l'attira à lui, brisa les cachets qui étaient sur l'enveloppe, et le déplia.

Faut-il s'étonner que le sang courût rapidement dans ses veines et que la joie brillât sur son front !

Le testament qu'il cherchait, il l'avait trouvé, il le tenait.

Le testament qui le déshéritait d'une fortune qu'il avait regardée comme la sienne, était dans ses mains.

Il se leva, avec un geste de triomphe, et, à mesure qu'il en lisait le contenu, un air de moquerie amère se dessinait sur ses lèvres minces.

—Emma ! Emma ! répéta-t-il.

Il plaça soigneusement le testament qu'il avait forgé à la place de celui qu'il avait soustrait, referma la cachette, puis après avoir replacé les tiroirs, il s'approcha du feu en tenant le testament froissé dans sa main.

Il rapprocha les tisons les uns contre les autres, et prenant un peu de menu bois dans une boîte placée près de la cheminée, il le posa sur les charbons enflammés.

Le visage de Henri Delagrave à genoux et soufflant sur le feu brilla à la lumière rouge de la flamme comme s'il avait été couvert d'un masque de sang. Mais ses yeux étaient pleins de joie et l'idée de son triomphe accélérait seule les battements de son cœur.

—Sauvé ! murmura-t-il, en se relevant sur ses pieds, je suis sauvé ! Ce qu'aucun œil hnmain n'a vu, aucune langue humaine n'a pu le révéler ! Enfin, je n'ai plus rien à craindre !

Comme il achevait ces paroles, les rideaux de la fenêtre furent agités, une seconde. On aurait dit qu'une main avait touché leurs plis par inadvertance ; mais le faussaire ne vit rien, ne pensa à rien qu'au testament qu'il avait en sa possession.

Ses yeux étaient tombés sur son nom, et il lut :

“ Je lègue à mon fils aîné, Henri Delagrave, les propriétés de de Moidrey, pour aussi longtemps qu'il pourra les garder ! ”

Delagrave tressaillit.

“ Aussi longtemps qu'il pourrait les garder ! ”

Qu'est-ce que son père avait voulu dire par là ? Henri connaissait trop bien quel était le caractère du vieillard pour n'être pas sûr qu'il y avait un but caché sous ces paroles.

En ce moment, comme il tournait le dernier feuillet du testament, quelque chose en tomba sur le plancher.

C'était un petit médaillon, de façon indienne, et dont le ruban qui avait été attaché au papier avec une épingle s'était défait sous la rude pression de ses doigts.

Il le releva.

Le médaillon contenait une boucle de cheveux blonds qui, évidemment, avaient été coupés sur la tête d'un enfant. Delagrave tourna le médaillon et lut :

“ De la part d'Emma.”

Voilà donc, dit-il, les chaînes d'or qui avaient si bien enlacé le cœur

de mon père ! que le diable emporte cette fille ! Est-ce que son nom me poursuivra ainsi toujours ?

Il brisa le médaillon, et en tira la boucle de cheveux ; puis, après avoir murmuré un autre jurement, il la jeta dans le feu.

Il s'en éleva une petite flamme qui brilla un instant, puis tout fut fini.

Pendant qu'il se penchait de nouveau au-dessus du feu, le testament à la main, un son d'abord confus, suivi d'un cri à moitié étouffé, le fit tressaillir.

Il se redressa subitement, et instinctivement ses regards se portèrent du côté du lit.

Horreur ! horreur !

Le drap avait été déplacé, et les yeux d'Isaac Delagrave se rencontrèrent avec ceux de son fils !

Le vieillard s'était réveillé d'un de ces états horribles d'insensibilité qui ressemblent à la mort dont ils sont, au reste, les avant-coureurs.

Le testament que Henri tendait vers le feu tomba de ses mains ; et, à la vue des efforts que le moribond, pâle et livide, faisait pour se lever, le malheureux se précipita vers lui et tomba à genoux, à côté du lit.

—Mon père ! murmura-t-il, tandis que tout son corps tremblait de terreur et d'émotion, pardonnez-moi !

Les lèvres bleuies du vieillard remuèrent, et sa main défaillante s'étendit comme s'il eut voulu indiquer un objet placé derrière Henri.

Il fit un effort désespéré pour parler, mais les sons de sa voix ne produisirent qu'un murmure inintelligible. La main restait étendue, mais l'expression du visage était changée ; les traits, les muscles se raidirent tout à coup, et il retomba inanimé.

Quant à Henri Delagrave, il avait roulé sur le parquet, la figure cachée dans la draperie du lit.

Il s'était évanoui.

Quel était donc cet objet sur lequel s'étaient fixés avec tant d'horreur, les derniers regards du vieillard.

C'était un homme.

Une troisième personne était entrée dans cette chambre sombre et obscure.

Sortant vivement et sans bruit de derrière les rideaux de la fenêtre, elle s'était glissée vers la cheminée ; et, prompte comme l'éclair, elle avait ramassé le testament que, dans sa terreur, Henri avait laissé échapper de sa main.

Il était temps, car la flamme en léchait déjà les bords ; un bout de feuillet en était même brûlé, et une minute de plus il n'en serait plus resté que les cendres.

Puis, après avoir jeté un regard ironique vers le lit contre lequel Henri Delagrave était tombé, l'homme regagna la fenêtre et disparut en poussant la persienne derrière lui.

Lorsque Henri reprit connaissance, son premier mouvement fut de recouvrir le visage de son père qui, cette fois était bien mort ; le second fut de tourner ses yeux hagards dans la direction du feu, où, croyait-il, il avait laissé tomber le testament.

" Il est brûlé, murmura-t-il ; je ne puis empêcher ce qui est fait, lors même que je le voudrais ! "

LOUIS BAILLEUL.

(*A continuer.*)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

LE REV. MESSIRE PIERRE BILLAUDELE, S.S.

ANCIEN SUPERIEUR DU SÉMINAIRE DE ST. SULPICE,

VICAIRE GÉNÉRAL DU DIOCESE DE MONTREAL, ETC.

V.

Le 21 avril, 1856, fut pour M. Billaudèle un des plus beaux jours de sa vie, celui de sa " *béatification*," comme il le disait en riant ; ce jour, il déposa gaiement le fardeau de la supériorité, fit " *sa descente de croix*," et fut rendu à cette vie de recueillement, de prière et de ministère purement apostolique, dans laquelle seule il se trouvait heureux. Rentré dans la foule de ses confrères " *dans le commun des Confesseurs*," il ne s'en distingua plus que par son humilité et sa régularité. " Entre tous mes confrères, disait de lui plus tard, défunt Mre. Granet, son successeur dans la supériorité, je n'en ai pas de plus humble et de plus obéissant, que celui que j'ai appelé pendant dix ans mon Supérieur."

M. Billaudèle était, en effet, un strict observateur de la règle. Il disait quelquefois sur ses vieux jours : " Pour moi, je crois que ce que je puis faire de mieux à l'âge où je suis arrivé, c'est de donner aux autres, autant que je pourrai, le bon exemple."

On le voyait donc fidèle à assister à tous les exercices de la Communauté. Tant qu'il put traîner son corps appesanti par les années, et brisé par le travail, il était le premier rendu à l'oraison du matin. Chargé parfois comme Vice-Supérieur de remplacer le Supérieur absent, jamais, malgré ses nombreuses occupations, on ne le vit se dispenser d'être présent au plus court de tous les exercices, l'examen qui précède le dîner. Le soir, vers la fin de la récréation, c'était plaisir de le voir préparer le livre de la prière et le sujet d'oraison, marquer soigneusement la page, se tenir en attente près de la table, afin de commencer au premier coup de l'horloge.

Il portait si loin cet amour de la règle qu'il avait l'habitude de dire, " que pour l'observer, il fallait suspendre toute autre occupation:" et il y était fidèle.

Un soir, sortant de souper, il prit par le bras un de ses plus jeunes confrères, et de ce ton aimable que tous lui ont connu, " Savez-vous où j'en suis de mon bréviaire ?"

—Mais non, M. le Supérieur. (Quoiqu'il ne fut plus Supérieur depuis plus de douze ans, on n'avait pas discontinué de lui donner ce titre.)

—J'étais près de terminer quand le souper a sonné !

—Et vous ne l'avez pas achevé ? Vous auriez pu le faire, et le plus ancien, d'après l'usage, aurait fait la bénédiction de la table.—Mon cher, vous savez bien que je remplace le supérieur ; vous savez bien que je dois donner le bon exemple. A Saint-Sulpice, les supérieurs marchent toujours les premiers : Je terminerai la récitation de mon bréviaire après la prière. Pensez-vous que j'aie mal fait ? J'ai quitté le bon Dieu, pour le bon Dieu."

Les voyages même n'étaient pas pour lui un prétexte de s'affranchir de cette observance des règles. " Dans toutes les visites que M. Billaudèle nous a faites, dit à ce sujet M. le Supérieur du Collége de l'Assomption, il nous a toujours donné, malgré son grand âge et ses infirmités, l'exemple de la plus belle régularité. Tous ses exercices, quand il était chez nous, étaient réglés comme au Séminaire, et il s'en acquittait avec la plus parfaite exactitude."

M. Billaudèle n'édifia pas seulement par son amour de la règle, il donna aussi la leçon du travail jusqu'à la veille de sa mort. Il eut pu jouir du privilége accordé par la Compagnie de Saint-Sulpice à un Supérieur démissionnaire, et demeurer dans une des maisons ouvertes par la dite Compagnie, aux confrères âgés et en retraite, pour y goûter un repos bien mérité ; il ne voulut point user de ce privilége ; il continua à travailler ; et cette époque fut une des plus laborieuses de sa vie. Il fut presque constamment appliqué au travail de la prédication, et surtout à celui des Retraites, travail pénible en lui-même, mais qui pour lui avait tant d'attrait, que lorsqu'il se sentait fatigué, la seule pensée d'une retraite à prêcher doublait ses forces et semblait le rajeunir.

Il en a dirigé un nombre prodigieux dans le diocèse de Montréal et dans les diocèses voisins ; car on le demandait de tous côtés ; et partout et toujours son ministère était accompagné des bénédictions du ciel. Jamais il ne se refusa aux désirs de Nosseigneurs les évêques, pour les Rretraites Pastorales, ni aux communautés, ni aux associations ou catéchismes de la paroisse, ni à aucune des maisons d'éducation de la Province ; colléges, pensionnats, écoles, l'entendirent, chaque année, leur prêcher, et on sait avec quelle force, les grandes vérités de l'éternité.

C'était chose merveilleuse de voir comment, dans tant de retraites, il était toujours nouveau, et ne se repétait jamais. Doué d'une grande richesse d'imagination, d'une mémoire surprenante, mais surtout continuellement retrempé dans l'oraison et la lecture assidue des auteurs ascétiques, il tirait de son cœur comme d'une source inépuisable, des mouvements

puissants et pathétiques, des développements neufs, des conceptions entières qui captivaient les esprits et pénétraient les âmes. Les Saintes Ecritures lui étant si familières, il en commentait les passages avec un rare bonheur ; on ne se lassait pas d'admirer les heureuses applications qu'il en fesait.

En toutes ses allocutions, sous quelque forme qu'elles fussent, il s'appliquait surtout à développer dans les âmes la confiance en Dieu et l'abandon aveugle à la divine Providence ; ses sujets favoris étaient la bonté inépuisable du cœur de Jésus, son amour pour les pécheurs, son infinie miséricorde, les tendresses du cœur de Marie etc., etc.

Il excellait surtout lorsque commentant les psaumes de David, il développait avec la richesse de pensées et d'expression qui lui était ordinaire, ceux qui inspirent une plus haute idée de la vie Religieuse. Le " *Dominus regit me ;* le *Qui habitat in adjutorio Altissimi*, le *Ecce quàm bonum.*" Ce dernier texte un jour, à la Congrégation de Notre Dame, donna lieu à une longue et si belle exhortation, qu'elle laissa toutes les religieuses dans le ravissement et toutes pénétrées de reconnaissance pour le bienfait de leur vocation.

La manière dont il procédait au collége de l'Assomption peut donner une idée de la bonté avec laquelle il agissait avec les enfants, de la reconnaissance et de la confiance avec laquelle il était partout accueilli, et du bien qu'il produisait sur son passage.

" Le Grand-Vicaire Billaudèle, nous écrivait M. le Supérieur du Collége, paraissait affectionner notre Maison d'une manière toute particulière. Il aimait ici à se dire " *chez lui*," il y était réellement, car nous l'avions tous en grande estime, nous le vénérions comme un père. Il a prêché cinq retraites générales à nos élèves, et toujours avec le plus grand fruit.

" Pendant douze années consécutives, il a dirigé la retraite de ceux de nos élèves qui, avant de terminer leur cours, voulaient se décider sur leur vocation ; c'était pendant le mois de mai, et ces jours étaient pour nous des jours de fête. Il fallait entendre nos élèves parler longtemps à l'avance de cette visite qui fesait époque dans leur année scolaire, et lorsqu'il arrivait, comme ils saluaient avec bonheur le *bon Père Billaudèle.*"

M. Billaudèle tenait lui-même beaucoup à diriger cette retraite. " Cette besogne m'appartient, avait-il l'habitude de dire d'un ton de *paternité*, qui lui était particulier, c'est pour moi un droit acquis, un droit de propriété ; car c'est moi qui ai eu le bonheur d'établir cette coutume chez vous."

" Tout en dirigeant nos élèves dans l'examen de leur vocation, M. Billaudèle trouvait en cela un vrai délassement au milieu de ses *chers enfants de l'Assomption*, comme il nous a dit souvent lui-même. La sagesse de ses conseils et des décisions qu'il prononçait a été prouvée par l'expérience. Pendant ces douze années il a dérigé plus de cinquante sujets vers l'état

ecclésiastique, qui à l'exception de trois ou quatre, ont tous persévéré, et sont aujourd'hui des prêtres pleins de zèle, lesquels n'oublieront jamais le prêtre vénéré qui, le premier, leur ouvrit la porte du sanctuaire.

" Ses visites régulièrement répétées, pendant un si grand nombre d'années, avaient familiarisé M. Billaudèle avec tout le personnel de cette maison, à laquelle il portait le plus vif intérêt ; il connaissait intimement bon nombre d'élèves qu'il nommait par leur nom de baptême, lorsqu'il les rencontrait, ou lorsqu'il s'informait d'eux.

A la fin de chaque retraite, il avait coutume de venir voir les élèves à la salle des récréations. Alors on fesait cercle autour de lui, les plus petits tout près du *Père :* et lui, oubliant son âge, ses infirmités, se fesant enfant avec les enfants, les égayait par ces anecdotes et ces chansons enfantines que nous n'avons point oubliées ; aujourd'hui encore, dans nos petites fêtes de famille, nos élèves aiment à raconter les *histoires* et à répéter les *chansons* du *Bon Père.* Ces détails sont peu de chose pour d'autres, sans doute, mais pour nous, ils sont bien précieux, parce qu'ils sont autant de souvenirs de *l'ami dévoué* et du *père vénéré* que nous avons perdu."

Tout en se faisant enfant pour égayer l'enfance, M. Billaudèle se gardait bien d'oublier ce qu'il devait à son caractère ; il ne perdait jamais de vue sa mission sacerdotale, l'obligation d'édifier ; et ses visites comme sa conversation devenaient une véritable prédication. Plusieurs des faits que nous avons rapportés dans cette Notice le prouvent ; bien d'autres encore peuvent être racontés, comme témoignage de ce que nous avançons.

" La conversation de M. Billaudèle, dans les visites qu'il avait occasion de nous faire, écrivait il y a quelques mois la Revde. Mère Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame, tendait toujours à Dieu. Du plus petit incident, il tirait une leçon de vertu, une instruction salutaire ; ses histoires, qu'il racontait avec tant de simplicité et d'amabilité étaient empreintes du même cachet. Il narrait avec une facilité admirable, donnait un tel intérêt au moindre événement qu'il nous y faisait assister, puis il concluait toujours par une pensée de foi et de piété.

" C'était surtout dans ses visites à l'infirmerie, qu'il se montrait plein de foi et de charité. Il se faisait souffrant avec nos sœurs malades, leur parlait avec tant d'onction du bonheur des croix, des récompenses promises à la douleur, que ces chères sœurs éprouvaient un véritable soulagement à l'entendre.

" Ce bon Père prenait aussi plaisir à nous faire partager ses joies et ses consolations. Plusieurs fois il nous donna lecture de quelques-unes des lettres de son frère le Chartreux, toujours embaumées d'un parfum de piété : avec quel bonheur il rendait les saintes impressions que faisait naître dans son âme, la parole embrâsée du fervent religieux ; et en cela, nous le sentions, le bon Père n'avait en vue que de nous exciter à une plus grande

ferveur. A l'entendre aussi nous raconter avec la candeur de l'enfance les œuvres qu'il avait faites, nous comprenions que le zèle de Dieu avait entièrement occupé cette âme, et y avait comme éteint l'amour propre. Nous admirions une disposition si parfaite, partage uniquement des saints qui ne voient que Dieu en tout.

" Je dois ajouter que si ce vénérable Père nous parlait de ses joies, il garda toujours un silence absolu sur toutes les difficultés, sur tous les embarras qu'il a rencontrés, dans les situations pénibles où il s'est trouvé. Il n'avait que du bien à dire de tous ; tous les Ordres religieux avaient son estime, et on ne trouvait sur ses lèvres à leur égard que des paroles d'éloge et de respect."

Cette charité, cette discrétion avaient leur source dans l'humilité de son âme, dans le recueillement et l'esprit de dévotion et de prière dont il nous a laissés de si beaux exemples. Estimant beaucoup les autres et s'estimant peu lui-même, il n'éprouvait aucune peine à rendre justice au mérite d'autrui, non plus qu'à rappeler ce que l'orgueilleux cache avec grand soin, l'humble origine de sa famille et la médiocrité de sa naissance.

L'esprit de recueillement qui ne le quittait jamais, le rendait attentif à toutes ses paroles et vigilant sur tous les mouvements de son cœur. Pour entretenir plus parfaitement cette disposition, il tâcha toujours d'avoir le moins possible de relations avec le monde extérieur, et se borna à celles dont sa position et son ministère lui fesaient un devoir indispensable. Aussi, dans la vue d'éviter la distraction et les pertes de temps, rendit-il de plus en plus rares les correspondances même les plus légitimes : sa famille s'est plaint quelques fois de la rareté de ses lettres : ses amis lui en ont fait plusieurs fois le reproche. Et cependant personne n'eut pu avoir une correspondance plus étendue et plus flatteuse ; car tous ceux qui le connaissaient l'aimaient, s'attachaient à lui, et tenaient à être conservés dans son souvenir. Evêques, prêtres, parents et amis, pas un ne l'a oublié ; et tous regrettaient d'être privés de ses conseils et de voir cesser des relations que souvent ils persistaient à continuer de leur côté, malgré son silence.

Cette habitude du recueillement entretenait en lui l'esprit de prière, qu'il eut toujours à un haut dégré et qu'il fesait paraître surtout dans la récitation du Saint Office, et à l'autel dans la célébration des Saints Mystères.

La récitation du Bréviaire lui prenait un temps considérable ; et devenait habituellement pour lui une vraie méditation, que l'intelligence étendue qu'il avait des Divines Ecritures lui rendait facile, en lui fournissant une abondance extrême de pieux sentiments qu'il savourait à loisir.

Son recueillement dans la prière aurait pu faire croire qu'il avait oublié

la terre et qu'il ne pensait plus qu'au ciel. Lorsqu'il récitait le Saint Office au jardin du séminaire, ou dans les corridors, on pouvait passer et repasser auprès de lui sans qu'il s'en aperçut ; et lorsqu'il se préparait à dire la Sainte Messe, si quelqu'un venait pour lui parler, à la surprise qu'il éprouvait, à la première parole qu'on lui adressait, on pouvait s'apercevoir qu'on l'avait arraché à une forte pensée et comme distrait d'une sorte d'extase.

Comme il était beau à l'autel, soit qu'il se frappât la poitrine avec un sentiment profond d'humilité, soit que lisant le texte sacré, il fit paraître le respect dont il était pénétré pour la parole divine, soit que levant ses mains suppliantes au ciel, il appelât avec ferveur l'assistance et la bénédiction de Dieu sur le peuple ! Qu'il était beau surtout, au jour des grandes solennités, ce vieillard couronné de cheveux blancs, à la taille majestueuse, à la voix pure et sonore, tendre et pleine de puissance, entonnant l'hymne des Anges, ou le chant si solennel de la Préface qui ouvre la partie la plus auguste du sacrifice, et qu'on ne se lasse jamais d'entendre. Aux jours des grandes tristesses de l'Eglise, lorsqu'il chantait les douleurs du Fils de Dieu, il s'identifiait tellement avec la personne du Sauveur qu'il représentait, que ses accents allaient au cœur, attendrissaient et fesaient verser des larmes.

Comme tous les hommes de Dieu, M. Billaudèle avait ses dévotions particulières. Après la divine Eucharistie, après le Sacré-Cœur de Jésus et de la très-Sainte Vierge, les objets privilégiés de son culte étaient la Sainte Famille et Saint Joseph. Il parlait de ce saint dans chaque retraite qu'il donnait ; il avait même composé, en son honneur, une courte prière, qu'il récitait tout haut à la fin de chaque instruction. Dans les derniers exercices spirituels qu'il donna à la Congrégation de Notre-Dame, il témoigna qu'il voulait consacrer les dernières années de sa vie, à faire connaître et honorer saint Joseph, qu'il voulait aussi avoir recours spécialement à sainte Anne et à saint Joachin pour obtenir une bonne mort, ajoutant pour raison, "que l'heure décisive n'était pas éloignée pour lui."

" Dans tous ses entretiens, écrivait M. le Supérieur de l'Assomption, il aimait à inculquer à la jeunesse la dévotion aux cœurs de Jésus et de Marie. Il était beau d'entendre ce saint vieillard parler sur ce sujet avec toute l'effusion de sa belle âme. Un jour, dans un de ces épanchements que je n'oublierai jamais, il nous dit en nous faisant ses adieux : " Savez-vous pourquoi j'aime tant le collége de l'Assomption ?... je vais vous le dire, c'est qu'ici je rencontre partout les portraits de mon père et de ma mère. Nous le regardions avec surprise cherchant à deviner sa pensée, et lui souriant :—Oui, continua-t-il, vous avez ici dans toutes vos salles les images du cœur de Jésus et du cœur de Marie ; ce sont les portraits de mon Père et de ma Mère ; ne soyez donc pas surpris que j'aime tant votre collége, vous m'avez pris par le Cœur."

De cette dévotion était née cette confiance sans bornes qu'il avait dans la bonté de Dieu, et qui l'a fait appeler le *Prédicateur des miséricordes divines.*

Nous avons dit comment cette disposition était devenue dominante dans son âme, nous avons signalé plusieurs exemples : Voici un trait qui y a quelque rapport.

" Quelques semaines avant sa mort, j'eus occasion de le voir, raconte un de ses confrères, et dans la conversation je prononçai le mot de testament. Oh ! pour cela, me dit-il avec une certaine vivacité, mon grand bonheur c'est de mourir sans être obligé d'en faire. On fera bien tout ce qu'on voudra de ce que je laisserai après moi : d'ailleurs, je laisse si peu de chose que ce n'est rien. Connaissez-vous M. X*** ? Savez-vous qu'il est venu me voir ce matin pour me parler de son testament ? Il n'y a que huit jours qu'il l'a écrit, et il a été obligé de le changer ce matin. S'il vit encore dix ans et qu'il ait, tous les huit jours quelque chose à y changer, il écrira un volume de testaments. C'est bien là ce qui s'appelle se mettre pour rien la tête en quatre. Moi, je suis bien plus heureux ; je ne veux point perdre mon temps à faire et à défaire des testaments.

Mais, M. le Supérieur, repris-je alors, il serait cependant bon que vous fissiez un testament ou que du moins vous indiquassiez votre volonté ; pour ma part, si vous vouliez me donner quelque souvenir, vous me feriez grand plaisir.

Alors, jetant sur moi un regard pénétrant qui indiquait une certaine peine de m'entendre ainsi parler: " Tiens, me dit-il, vous aussi, vous allez me parler de testament ! Ah ! il y a longtemps que j'ai pris la résolution de n'en point faire. Quand mon père mourut, quelques années après mon arrivée à Montréal, mes frères m'écrivirent pour me dire qu'ils avaient fait le partage du petit héritage qu'il nous laissait, et que j'avais ma part comme eux. Ce n'était pas un grand héritage, mais tout de même je ne savais qu'en faire. Je me demandais s'il fallait employer mon petit revenu en bonnes œuvres ou le laisser à ma famille. Plus je réfléchissais et plus je me brouillais dans mes calculs. Bientôt vint le moment où j'y pensais le jour, où j'y songeais la nuit. Je me décidai alors à demander conseil ; je contai toute mon affaire à M. Quiblier. Ce bon supérieur que vous n'avez pas connu, riait en voyant mon embarras. Quand j'eus fini, il me dit : " Mais M. Billaudèle, vous voyez qu'ici vous n'avez besoin de rien ; pour les bonnes œuvres, nous avons de quoi suffire pour le moment aux besoins de la paroisse. Croyez-moi donc, écrivez à vos frères de se distribuer votre part. " Mais, M. le Supérieur, dis-je alors, ce que vous me dites là est bien vrai ; je n'y avais pas pensé."

" A partir de ce momentt ous mes embarras se dissipèrent : je fus dans une paix complète ; j'écrivis de suite à mes frères, et depuis je n'ai plus entendu parler d'héritage. Et vous croyez aujourd'hui que je vais faire un testament ! ! "

Je n'avais rien à répondre à une telle argumentation. Alors il poursuivit lui-même. " Croyez-vous par hasard que c'est pour cela que je suis venu de si loin ? Eh ! ne savez-vous pas ce que le bon Dieu promit autrefois à Abraham quand il lui dit : *Egredere de terrâ tuâ, et de cognatione tuâ*, sors de ton pays, quitte ta famille, et je te donnerai nue récompense : Mais quelle récompense ? *Ego ero protector tuus, et merces tua magna nimis :* je te donnerai d'abord ma protection ; mais la protection la plus forte, la protection d'un Dieu.—Et après que te donnerai-je encore ? —une récompense,—mais encore une fois quelle récompense ! *Magna nimis, une récompense magnifique*—la récompense d'un Dieu. Que voulez-vous que je désire de mieux ? Dieu est notre protecteur, ceci regarde toute la vie présente ; dans le ciel on n'a plus besoin de protection, Croyez-vous que je vais m'occuper après cela des affaires du monde ? croyez-vous que je vais m'occuper de mon testament ? Et pour la vie future, dois-je penser à autre chose qu'à la grande récompense que le bon Dieu nous a promise ? *merces tua Ego.* Entendez bien, c'est le bon Dieu lui même, *Ego ;* ce n'est pas un autre. Est-ce que vous pensez que j'ai peur de mourir ? Le bon Dieu n'est-il pas mon Sauveur ? *Ego Salvator tuus.* S'il a voulu se faire notre Sauveur, n'est-ce pas pour tout le temps de la vie ? Il y en a qui pensent toujours à la justice de Dieu, moi je ne pense jamais qu'à sa bonté et à sa miséricorde.

Tel a été M. Billaudèle : un de ces types anciens que l'on ne rencontre presque plus aujourd'hui ; plein de foi, de simplicité et de prudence, d'un caractère et d'une conversation propres à attirer tout le monde. Il a été dit de lui " qu'il avait un cœur tendre comme celui d'une mère et vaste comme la mer. " Les enfants, les vieillards, les maisons d'éducation, les confréries, les communautés religieuses qu'il avait évangelisés, les familles que son ministère l'obligeait de visiter, les prêtres qu'il avait formés ou connus, les Evêques avec lesquels il était entré en rapport ; enfin toutes les classes de la société avec lesquelles il avait eu quelques relations un peu suivies, éprouvèrent pour lui un attrait irrésistible, et lui ; de son côté, conserva pour tous une place distinguée dans son cœur : et soit dans les sentiments qu'il leur vouait, soit dans le retour que ces sentiments provoquaient, il ne pouvait y avoir entre un prêtre et les personnes avec lesquelles il se trouvait lié, des rapports à la fois ni plus empreints d'affection et de respect, ni plus charmants ou plus édifiants.

La maladie qui l'enleva datait de près de trente années et avait commencé par une luxation à la cheville du pied droit, mal qui devint incurable, et le fit boiter tout le reste de sa vie. A cette infirmité vinrent se joindre les rhumatismes, des varices, des plaies et des ulcères qui amenèrent à la longue les révolutions d'humeurs et la décomposition qui ont enfin entraîné sa mort.

Il demeura confiné à l'infirmerie du Séminaire, presque toute l'année qui précéda sa mort. Il ne témoigna aucun chagrin de cet isolement et n'en parut pas même contrarié. Jusqu'à la fin, il conserva et son aimable douceur, et sa parfaite gaieté. Il donnait la majeure partie de son temps à la prière, à la méditation, à la lecture des livres spirituels ; il en consacrait le reste aux devoirs de la charité, accueillant avec bonté les personnes qui le visitaient, les entretenant d'une façon à la fois agréable et pieuse. Et comme il avait conservé sa voix fraîche et sonore, il récréait sa solitude par le chant de psaumes, d'hymnes et de pieux cantiques.

Il trompait de la même manière l'ennui et les souffrances de ses longues insomnies. " Voyez-vous, disait-il un jour là-dessus, à quelques-uns de ses confrères qui étaient venus lui faire visite et parmi lesquels se trouvait Mr. le Supérieur, j'ai été accoutumé à chanter ainsi, dès ma plus tendre enfance, et je trouve dans ces chants une nourriture délicieuse pour mon imagination, mon esprit et mon cœur"; puis il ajouta par délicatesse de conscience et par esprit d'obéissance, "je chante d'un ton à n'être entendu de personne hors de l'infirmerie : " Voyez vous, M. le Supérieur, quelque difficulté à ce que je continue ?—Bien au contraire, repartit M. le Supérieur, nous sommes tous charmés de vous voir vous délasser dans une si sainte occupation." Il n'en fallut pas d'avantage pour l'encourager, et il ajouta aussitôt d'un ton pénétré de reconnaissance : " Je suis heureux que Dieu jusqu'ici m'ait conservé toute ma voix, et je veux mourir en chantant."

Il a répété la même chose plusieurs fois ; et il a tenu parole.

Une circonstance fort édifiante de sa maladie fut la veille de la St. Pierre où tous les confrères de la maison vinrent, pour la dernière fois, lui souhaiter sa fête. Laissons parler un témoin oculaire.

" Après le diner, tous les confrères, venus en grand nombre de nos différentes résidences, s'unirent à ceux du Séminaire, et nous nous rendîmes à l Infirmerie, où se trouvait notre vénérable malade. Là, M. le Supérieur prit la parole et exprima les vœux que formait la Communauté pour le rétablissement d'une santé qui nous était à tous si chère ; il rappela le temps de la Supériorité de M. Billaudèle, les obligations que nous lui avions tous, et la reconnaissance à laquelle nous étions engagés vis-à-vis de lui. Pendant ce temps, le malade écoutait les yeux baissés ; il nous semblait à tous un de ces Patriarches qui, après avoir accompli leur course terrestre, se voyant sur le point de quitter cette vie, rassemblaient autour d'eux tous leurs enfants pour leur donner leurs derniers conseils et leur dernière bénédiction. Quand M. le Supérieur eut terminé, le vénérable vieillard, quoique très-faible, voulut absolument se lever, et ayant *pris position*, (comme il le dit alors agréablement), il parla à peu près dans ces termes : " M. le Supérieur, Messieurs et très-chers confrères, je suis profondément touché de l'intérêt que vous voulez bien me témoigner encore, dans cette

circonstance, comme aussi d'être venus tous, ou à peu près tous pour cela auprès de moi aujourd'hui. C'est pour me souhaiter ma fête ; et il est bien probable que c'est pour la dernière fois. En effet, je puis bien dire ici, en empruntant les paroles de mon saint Patron : " *Certus sum quia velox est depositio tabernaculi mei*," (1)—j'ai donc à songer, tout de bon, à me préparer pour mon dernier passage. Pour cela j'ai une grâce à vous demander ; et, puisque vous avez eu la bonté de me promettre de prier encore pour moi, je vous conjurerais de vouloir demander demain à mon saint Patron de m'obtenir, comme il l'a eu pour lui-même, à un si haut degré, le don des *larmes*. Il y a surtout trois sortes de larmes que je vous prierais de vouloir lui demander pour moi : la larme de sa pénitence ; la larme de son amour, et la larme de sa confiance."

Nous ne pouvons rappeler ici les touchants développements qu'il donna sur chacune de ces pensées ; il ne nous souvient que d'un trait sur la confiance.

" Comme elle éclate, dit-il, dans la conduite de ce saint Apôtre, qui court avec tant d'empressement au tombeau du divin Maître, si peu de temps après sa faute. Il ne lui vient même pas en pensée qu'il n'ait pas déjà eu son pardon : il court à son bon Maître, comme s'il ne l'avait jamais offensé," etc., etc.

Chacun de ses autres développements fut dans le même genre. Puis il ajouta encore quelques autres paroles :

" Maintenant, dit-il, vous le savez bien comme moi, nous avons besoin, plus que jamais du secours de Dieu. Il veut que nous soyons éprouvés. Il faut l'en remercier, puisque par son infinie bonté, ni les embarras, ni les difficultés, ne nous ont empêché jusqu'ici d'avoir fait notre devoir et d'avoir accompli notre mission dans ce pays. Pour moi, je le remercie de m'avoir envoyé ici ; je suis content d'y avoir vécu et content d'y mourir. Dieu veut que la Compagnie reste à Montréal et continue à y y faire le bien."

Enfin, après nous avoir entretenu pendant environ dix minutes, il nous laissa tous ravis et embaumés d'édification, en même temps qu'étonnés de voir en lui en ce moment, encore tant d'à-propos, et un usage si libre et si parfait de toutes ses facultés.

M. le Supérieur lui ayant alors demandé de vouloir bien encore donner, comme autrefois, sa bénédiction à toute la communauté, nous nous jetâmes tous à genoux, la plupart pleurant, et le vénérable vieillard élevant sa main tremblante nous bénit tous avec effusion de cœur.

Depuis ce moment jusqu'à celui de sa mort, c'est-à-dire pendant environ trois mois encore, M. Billaudèle ne fit plus que s'affaiblir, parfois cependant il y avait quelques jours de répit dans sa maladie, une sorte de mieux même, et alors il en profitait pour faire en voiture quelque courte pro-

(1) *Je sais que je ne tarderai pas à laisser ma dépouille mortelle.* (1. Petr. c. 1. v. 14.)

menade. Une fois il témoigna le désir d'être transporté à la suite de la Communauté, ce jour-là en congé au Séminaire de la Montagne. Ce lieu devait être cher à plus d'un titre à M. Billaudèle. C'est là qu'il avait tant de fois conduit ses Ecclésiastiques quand il était Directeur du Grand Séminaire ; là qu'il avait tant de fois vu se presser autour de lui les Ecoliers du Collége de Montréal ; là qu'il avait passé, tant de fois de douces heures, avec ses confrères aux jours du congé pendant la belle saison. Il fut donc encore une fois à la Montagne, mais c'était comme pour lui dire adieu ; il ne devait en effet plus y remonter.

Un autre objet préoccupait les esprits au sujet de M. Billaudèle. Cette année était celle de son cinquantième anniversaire de prêtrise ; c'était au mois de novembre de cette année que devait tomber cette date. M. Billaudèle irait-il jusqu'à ce jour-là, aurait-il la consolation de célébrer cette fête, aurait-on la consolation de le voir officier ce jour-là ? Avec quel plaisir il l'eut fait, quelle solennité eut accompagné cette célébration, quand tout ce qu'il avait formé d'élèves du sanctuaire depuis plus de trente ans, tous les supérieurs de maison d'éducation de la province, chez qui il avait été prêcher des retraites, se fussent sans doute fait un bonheur de se réunir autour de lui ! Chacun le désirait ; on l'en avait quelquefois entretenu lui-même et son grand esprit de religion lui fesant honorer en lui-même ce divin caractère de sacerdoce, il eut volontiers accepté ces honneurs rendus, non à sa personne, mais à l'éminente dignité dont il était revêtu. On peut croire que celui qui avait toujours eu un tel attrait pour tout ce qui touche à l'ordre ecclésiastique à l'exclusion de tout autre, qu'on eut volontiers dit de lui, qu'il était né prêtre, en ayant reçu l'esprit pour ainsi dire dès le berceau, on peut croire, disons-nous, qu'il se fut volontiers prêté à tout ce qui eut pu honorer dans cette circonstance lo divin sacerdoce en sa personne. Mais Dieu en avait décidé autrement ; et à mesure qu'approchait cette époque, les forces du vénérable malade allaient déclinant de plus en plus : il avait même été contraint de s'interdire la célébration quotidienne das SS. Mystères. Il n'a jamais déclaré que nous sachions, la peine qu'avait dû causer à sa piété une semblable privation, mais on peut s'en faire une idée, parce qu'on lui avait entendu dire quelquefois à ce sujet, que si, par extraordinaire, il lui arrivait quelquefois de ne pouvoir dire la Ste. Messe le matin, comme par voyage ou autre empêchement, il sentait un vide et un mal aise dans la journée dont rien ne pouvait le consoler.

Le pieux vieillard se dédommageait de cette privation en assistant, tous les jours, au saint sacrifice célébré par quelque confrère, dans la chapelle intérieure du Séminaire, contigüe à l'infirmerie ; et il y communiait aussi tous les jours. Il passait alors de longs moments en prières, tant avant qu'après sa communion ; on respectait son silence, et une bonne partie de la matinée se passait pour lui dans cette occupation sainte.

Aux jours des solemnités qui pouvaient se rencontrer tant dans la semaine qu'aux Dimanches, ou aux différentes fêtes des Saints, pour lesquels il avait une dévotion particulière, son esprit s'attachait comme de lui-même à suivre l'objet de la solemnité, le mystère du jour, les vertus du Saint ou les traits principaux et les plus édifiants de sa vie ; et même alors qu'il ne put plus dire l'office divin régulièrement, comme il le savait à peu près tout par cœur, il récitait des parties entières tant du Bréviaire que de la Messe. Aussi quand on allait lui rendre visite, on était sûr d'avance de l'objet sur lequel roulerait la conversation. Sans affectation, mais par la pente irrésistible de l'attrait qui dominait dans son âme, tout venait bientôt à tourner de ce côté.

Quelquefois des confrères s'entretenaient entr'eux, auprès de lui, ou essayaient de l'entretenir lui-même de sujets différents ; il s'y prêtait du mieux qu'il pouvait, adressait quelques questions, fesait quelques réponses assez courtes ; mais sur une foule de sujets, touchant soit aux affaires du temps, soit surtout à la politique, on voyait de suite que sa science était à bout, un oui... un non... quelques monosyllables, c'était tout ce qu'on pouvait avoir de lui. En revanche, qu'on glissât quelque mot de ce qui allait mieux à son âme, c'était comme l'étincelle tombant sur la matière inflammable ; aussitôt on le voyait se ranimer, et rentrant dans son domaine, il devenait éloquent et inépuisable. On n'avait plus à s'inquiéter d'alimenter la conversation ; seul, il en fesait tous les frais ; il ne restait plus qu'à écouter. On le voyait lui-même, heureux de vous communiquer ses sentiments et ses pensées, s'animer en parlant ; son visage, son geste, toute sa personne reprendre une vigueur nouvelle ; et ces heureuses diversions aux incommodités de la maladie avaient souvent sur son état physique de surprenants résultats. On l'a entendu, dans ses derniers mois, à l'époque de la Retraite annuelle de la Congrégation N. D. qu'il avait prêchée tant de fois, dire qu'il ne renoncerait pas à la prêcher encore cette année là, et que si M. le Supérieur voulait y consentir, il croyait que ce serait ce qui achèverait de le remettre. Et la vérité est qu'ayant éprouvé vers ce temps-là un certain mieux qui se soutint pendant quelques jours, on fut sur le point de lui permettre de réaliser ce vœu.

Cependant dans ces alternatives de mieux et de pire, les forces s'en allaient, et à l'arrivée de l'automne on put prévoir une fin assez prochaine. Vers ce temps, M. Billaudèle fut réduit à l'impossibilité de se traîner, même par l'intérieur du Séminaire, jusqu'à l'église. Ses grandes incommodités l'obligeant à demeurer habituellement sur son fauteuil il n'eût pu convenablement se placer dans le lieu Saint. Lui, dont la tenue dans le Sanctuaire, quand il était revêtu du surplis, paraissait constamment celle d'un ange en adoration, n'eut jamais consenti à se trouver dans l'é-

glise autrement qu'avec cet extérieur, qu'il regardait comme l'accompagnement obligé du prêtre dans la maison de Dieu ; et il aimait mieux se priver d'en approcher que d'y paraître autrement. En effet, on ne se souvient guère d'avoir vu M. Billaudèle à l'église, sans l'habit de chœur et en simple soutane ; privé donc de l'approche du temple, il y suppléait par le recueillement intérieur, et par la pratique habituelle de l'oraison.

C'était de ce côté que l'avaient incliné la plupart des lectures qu'il avait faites pendant toute sa vie ; ne pouvant plus s'y livrer, et réduit à faire appel à ses souvenirs, tout ce qu'une heureuse mémoire pouvait lui fournir de réflexions pieuses puisées dans les auteurs ascétiques, qu'il avait presque tout lus, se représentait à lui. Saint François de Sales, les opuscules de Bellarmin, les différents commentaires sur l'Ecriture Sainte et particulièrement sur les psaumes de David, les vies des Saints qu'il s'avait presque par cœur, les sermonaires et particulièrement les discours de Bossuet pour les principales fêtes de l'année, les études qu'il avait faites autrefois des Pères de l'Eglise et spécialement de St. Chrysostôme dont la divine éloquence le ravissait, tout cela ayant été son principal aliment pendant sa vie, devint encore plus sa nourriture pendant sa longue maladie ; Dieu et les choses de Dieu furent alors plus que jamais son unique occupation. Cette sainte habitude, qui est l'état ordinaire des amis de Dieu et des âmes intérieures, fruit du recueillement et de la mortification des sens et des passions, et sans laquelle les autres exercices de piété sont souvent si imparfaits, était familière à M. Billaudèle. Il avait parfaitement compris cette parole qu'il avait tant de foi prêchée : *numquam orat*, *qui semper orat*, et s'il fut un temps où il la pratiqua mieux, ce fut pendant cette maladie qu'il regarda avec raison comme un temps de préparation immédiate pour son passage à l'éternité.

Le lundi qui précéda sa mort, le 18 octobre, M. Billaudèle tomba en agonie. La Communauté venait de terminer la prière du soir ; ses Confrères se réunirent autour de sa couche funèbre pour réciter à les dernières prières de l'Eglise. Déjà, il avait été administré plusieurs jours auparavant. Les prières achevées, on s'aperçut qu'il fesait quelque effort pour chanter le " *Quid retribuam.*" Un de ses confrères se pencha alors vers son oreille et lui donna l'intonation, le malade essaya de l'accompagner, et il était vraiment touchant de voir ce bon vieillard, aux prises avec la mort, tenter de balbutier, en chantant :

" *Quid retribuam Domino, pro omnibus quœ retribuit mihi,*" " *que ren-*" *drai-je au Seigneur pour tous les bienfaits qu'il ma accordés.*" Sa voix, ses forces s'affaiblirent graduellement jusqu'au moment où il expira le lendemain 19, vers une heure de l'après-midi.*

* Ce jour, 19 octobre, est celui où se célèbre dans la Compapnie de St. Sulpice une de ses fêtes propres et des plus solennelles en l'honneur de la *Vie intérieure de la très Sainte Vierge.* Comme si la divine Vierge avait attendu ce jour là, pour appeler à elle un de ses plus dévots, en un jour de fête de cette Compagnie qui fait une profession si particulière de dévotion envers elle.

LES TRIBUS INDIENNES

DE

L'Amerique Meridionale.

VI.

CENTAURES DU GRAND-CHACO.

Au milieu de l'Amérique du Sud, entre les Etats européens des deux rives, existe une large bande qui est restée au pouvoir des indigènes : elle se déploie du cap Horn jusqu'à l'extrémité de la presqu'île des Goajires située dans la mer des Caraïbes, et a près de cinq milles d'étendue. Quant à sa largeur, elle varie nécessairement, et d'une manière considérable ; en Pantagonie, et dans une portion des pampas, elle va d'une mer à l'autre ; elle se resserre en courant vers le nord, et acquiert sa plus grande dimension dans le bassin de l'Amazone, où elle comprend presque toute la vallée, depuis les Andes péruviennes jusqu'au bord de l'Atlantique.

Il y a bien sur nos cartes certains endroits où des établissements civilisés paraissent couper cet immense territoire ; on y trouve des noms de villes et de villages comme si le pays était peuplé ; et des routes nombreuses y forment un réseau important. C'est ainsi qu'on voit s'étendre, du bas Parana aux montagnes du Chili, une zone qui formerait la partie supérieure de la confédération Argentine ; pareille ceinture joindrait les établissements de la Bolivie à ceux du Brésil ; et, plus au nord, on pourrait croire que les provinces du Vénézuéla confinent à la Nouvelle-Grenade.

Tout cela est plus apparent que réel ; ces noms de villes que vous trouvez sur la carte ne désignent généralement que de simples amas de huttes, appelés ranchérias, des postes fortifiés dont la plupart tombent en ruines, ou d'anciennes missions détruites depuis longtemps. Pour les routes ce n'est pas autre chose que la trace des chariots indiquant dans quel sens se dirigent les voyageurs.

Même dans les provinces Argentines, dont la carte exhibibe la plus riche nomenclature de ce genre, l'Indien des pampas étend ses razzias jusqu'aux tribus de la frontière du nord, qui à leur tour vont piller les Portugais des rives de l'Amazone.

A l'époque, il est vrai, où l'Espagne était dans toute sa gloire, les Indiens n'avaient pas tant d'audace ; mais à cette époque même, il se

trouvait, dans les Etats des vainqueurs, de vastes territoires que ceux-ci n'auraient pas pu explorer ; et le *Grand-Chaco* était du nombre.

De toutes les parties de l'Amérique du Sud qui, restées à l'état sauvage, sont connues sous les noms de Paramos, Pampas, Campos, Parexis, Puna, Pajonal, Llanos et Montanas, il n'en est pas qui offre plus d'intérêt, non-seulement par le climat, les produits, la nature des lieux, mais encore par sa population.

Le Grand-Chaco n'a pas moins de deux cent mille milles carrés d'étendue ; c'est-à-dire le double des îles Britanniques. Borné à l'est par le Paraguay et le Parana, au sud et au couchant par le Salado, il a pour frontière nord les Highlands de la Bolivie et de la province de Chiquitos, région qui sépare les deux bassins de la Plata et de l'Amazone. Ainsi limitée, sa longueur est de onze degrés de latitude, sur une largeur qui varie suivant le plus ou moins d'extension des conquêtes de la race blanche.

Envisagé dans son ensemble, le Grand-Chaco présente tous les caractères d'une campagne ; on peut dire que c'est une vaste plaine ; et cependant il n'a rien de commun avec les pampas, dont il est séparé d'ailleurs par les sierras de Cordova et de San-Luis, et les établissements de la république Argentine. Sa flore a tout le cachet de celle des tropiques ; dans sa partie septentrionale, qui appartient en effet à la zone torride, les palmiers abondent ; ils se retrouvent jusqu'à la frontière du sud et non-seulement ils sont nombreux, mais d'espèces les plus variées et les plus belles. Les uns composent des forêts étendues, les autres forment de simples massifs, entrecoupés de savanes, tandis que certains genres se mêlent à des arbres de différente nature, et produisent avec ceux-ci de grands bois où les lianes gigantesques décrivent des lignes fantastiques. Partout ces bosquets d'une puissance, d'une beauté indescriptibles s'élèvent au milieu de plaines couvertes de grandes herbes ou d'élégants roseaux, tachetées de quelques endroits arides qui se hérissent de cactus et de mimosas, et où des cônes solitaires et rocheux semblent placés tout exprès pour mieux faire saisir l'éloignement de l'horizon.

On comprend à merveille que l'Indien aime ce paradis terrestre, et que les hommes de race blanche le lui ait disputé. Mais jusqu'à présent les efforts de ceux-ci ont été sans résultat ; comme au jour de la conquête, cette terre vierge est restée aux mains des indigènes. Les Portugais et les Espagnols prétendent, il est vrai, à sa possession ; et quatre Etats différents : le Brésil, la Bolivie, le Paraguay et la confédération Argentine se sont querellés à propos de son partage. Dispute qui fait rire quand on songe que pas un des copartageants n'oserait mettre le pied sur le territoire qu'ils s'adjugent.

Au milieu de ce conflit ridicule, se dresse l'indigène, pour qui du moins la possession vaut titre. C'est lui qui est réellement propriétaire de ce magnifique domaine, lui qui parcourt les massifs et les pelouses de cet admirable parc, dont nos yeux cherchent le manoir et le seigneur.

Le château n'existe pas; mais le noble maître est devant nous. Son extérieur nous frappe; c'est un homme grand, souple et droit comme un jonc; bien fait, bien musclé; aux proportions heureuses. Il a de beaux traits, le nez un peu aquilin, des yeux noirs et perçants, et sa couleur nous étonne. Ce n'est pas un Peau-Rouge; il n'est pas plus brun qu'un mulâtre, pas d'une teinte plus foncée que des milliers d'Espagnols et de Portugais de sa frontière, dont la peau blanche fait l'orgueil.

Notez bien que vous avez sous les yeux sa couleur véritable; car pour la première fois, ou à peu près, nous rencontrons un Indien qui ne soit pas barbouillé de cet odieux badigeon sous lequel disparaît la nuance de l'individu.

Il serait curieux de rechercher pourquoi l'Indien du Grand-Chaco n'a pas adopté cet usage, dont la pratique est universelle parmi les gens de sa race.

Peut-être, direz-vous, n'en a-t-il pas le moyen? Au contraire; l'anotto (*bixa orellana*) et l'indigotier abondent dans son pays; il sait même en extraire le principe colorant, puisque sa femme l'emploie pour teindre ses étoffes. Les bois de teinture croissent en foule autour de sa demeure, et la cochenille est l'un des produits de son territoire; ce n'est donc pas la rareté de la matière qui l'empêche de s'en servir.

Il est possible que mieux doué sous tant d'autres rapports, il ait une plus grande délicatesse de goût.

Toujours est-il que cet élégant sauvage ne se badigeonne qu'en temps de guerre, et non pour s'embellir, mais pour être à faire peur.

Néanmoins nous parlons en général, et cette règle admet des exceptions. Les Indiens du Grand-Chaco ne forment pas une seule peuplade; ils se divisent en une foule de tribus, souvent ennemies, et de coutumes essentiellement différentes. Il y a donc, parmi eux, des familles qui, non-seulement se donnent une couche de peinture, mais qui se décorent d'un tatouage.

Celui-ci, toutefois, commence à passer de mode; il n'y a plus que les femmes qui se trouveraient moins jolies si quelques lignes de points bleus ne se croissaient pas sur leurs fronts, et ne descendaient pas à leurs oreilles; si elles n'avaient pas les joues, les bras et la poitrine historiés de ces marques indélébiles.

L'opération demande plusieurs jours; le gonflement et la douleur qui en résultent se prolongent quelquefois assez longtemps; mais il faut souffrir pour être belle, et ce supplice est enduré sans plus de murmures que celui des corsets trop serrés, des souliers trop étroits, des pinces épilatoires, etc., etc.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les Indiens du Grand-Chaco ne se teignent les cheveux ni en rouge, ni en blanc, ni en jaune, ainsi que le font beaucoup de sauvages; ils les portent de la couleur naturelle, qui est d'un noir de jais; mais ils se les rasent sur le front au moyen d'une

coquille tranchante, et quelquefois se les enlèvent tout autour de la tête de manière à former un anneau qui passe au-dessus des oreilles, et qui, ressemblerait à la tonsure d'un moine, sans la masse flottante qui est conservée au sommet du crâne.

Cette manie de se raser partiellement les cheveux n'est pas exclusive aux tribus du Grand-Chaco ; nous la retrouvons chez les Osages, les Paunis et autres Indiens du Nord ; seulement chez ceux-ci, la portion tondue, est plus grande, et la réserve se borne à la simple mèche du scalp.

Les Indiens du Grand-Chaco sont imberbes. Si par hasard quelques poils indiscrets leur poussent sur le menton, un épilage soigneux dissimule cette inconvenance. Enfin les hommes et les femmes s'arrachent les cils et les sourcils ; ils prétendent que leur vue y gagne, et se moquent des blancs qui en conservant les leurs, se font, disent-ils, des yeux de nandou.*

Le costume de l'Indien qui nous occupe est d'une extrême simplicité, nouvelle preuve de son bon goût. Au lieu de tout ce clinquant dont les sauvages raffolent, il se contente d'une écharpe, drapée autour des hanches, soit en calicot blanc, soit en laine tricolore, dont les teintes vives produisent beaucoup d'effet.

Le vêtement des femmes est à peu près le même que celui des hommes, et, bien qu'il nous paraisse exigu, il ne manque pas d'élégance et n'a rien d'immodeste. Lorsqu'au milieu de leur printemps perpétuel la brise vient à fraîchir, les Indiens du Grand-Chaco, se jettent sur les épaules la robe d'une loutre ou la peau tachetée du jaguar.

Ils ne portent pas de chaussures, ont la tête nue et s'abstiennent de ces ornements hideux que plusieurs peuplades de l'Amérique se passent dans le nez ou dans les lèvres ; mais ils se percent les oreilles, principalement les femmes, qui s'y insèrent des spirales en feuille de palmier, spirales d'une assez grande dimension pour flotter sur leurs épaules.

Observons que, chez ces Indiens, la portion féminine se défigure beaucoup plus que les hommes, et cela pour se mettre à la mode.

C'est surtout à cheval que l'Indien du Grand-Chaco est dans toute sa beauté, et c'est ainsi qu'il apparaît presque toujours. Si quelqu'un réalise la fable du Centaure, c'est assurément lui ; d'autant plus que son genre d'équitation diffère de tout ce qu'on voit chez les autres peuples. La selle à énorme trousequin des Arabes et des Tartares ne lui est pas moins étrangère que le harnachement dont les Espagnols d'Amérique affublent leurs chevaux. Il méprise les mors embossés de métal, les brides chatoyantes, les éperons sonores qui font la joie des écuyers du nouveau monde. Il n'a pas de selle, à moins qu'il ne prenne quelquefois un fragment de peau de jaguar ; pas d'étriers, pas d'éperons, pas de housse, rien qui

* Le nandou, qui est de la famille de l'autruche, a comme cette dernière les yeux garnis de cils, fait exceptionnel chez les oiseaux.

interrompe la courbe gracieuse de son cheval, dont la bride est une simple courroie passée autour de la mâchoire inférieure.

Il faut le voir presque nu, sur ce cheval nu comme lui, raser la plaine au galop, décrire des lignes sinueuses comme le vol de l'hirondelle, afin d'éviter les terriers de la viscache ; passer comme l'éclair entre les tiges souvent épineuses des palmiers, et d'un bond se placer debout sur sa monture, comme les écuyers de nos cirques, pour découvrir le nandou, le cerf des plaines ou le daim tacheté qui paissent dans la prairie.

Sa demeure est composée de nattes légères, dont il se compose une tente pareille à celle des zouaves. Sa couche est un hamac suspendu entre deux palmiers, car il ne rentre guère que pour échapper à la pluie. Sa femme, plus délicate, se protége contre les rayons du soleil avec un bouquet de plumes de nandou, porté en guise d'ombrelle.

Dès qu'il a une tente pour asile, c'est que notre Indien bivaque et n'a pas de résidence fixe. En effet, les ressources du Grand-Chaco ne sont pas toutes au même endroit : la viscache, le nandou, la perdrix, le jaguar et le puma se rencontrent dans les parties sèches de la plaine ; les pécaris, dans les lieux humides, les fonds marécageux ; le tapir et le cabiai se voient au bord des rivières, dont les oies, les canards, les loutres fréquentent les eaux poissonneuses. Enfin, dans la forêt sont les singes, qui forment l'une des parties importantes du régime de notre écuyer.

Veut-il recueillir des gousses d'*algarobia* ou la sève sucrée du *caraguatay*, il faut qu'il se rende sur les terrains arides où prospèrent les ananas et les mimeuses ; il en profite pour chercher des nids d'abeilles, et du miel qu'il y trouve, joint aux semences de l'algarobia, il extrait une liqueur agréable et les plus enivrantes. Disons à son éloge qu'il en fait un usage modéré, et seulement dans les grandes occasions.

Cette nécessité d'agir, qui éloigne la paresse, entretient la santé et prolonge l'existence ; " vivre autant qu'un Indien Choco " est passé en proverbe dans l'Amérique du Sud.

Un moine styrien, le vieux Dobrezhoffer, assure que, chez ces peuplades, un homme de quatre-vingts ans est dans toute sa vigueur ; que cent ans y forment un âge ordinaire, et qu'on y voit beaucoup d'individus se porter à merveille dans leur cent vingtième année. Il est possible que le vieux moine exagère ; mais il est certain que, grâce à leur climat et à leur manière de vivre, ces Indiens jouissent d'une excellente santé et parviennent à un âge inconnu des autres hommes.

Au gibier plume et poil, que par parenthèse ils mangent sans sel et sans épices, ils joignent en général un peu de viande de boucherie ; presque tous possèdent quelques bestiaux, vaches et moutons, qu'ils enlèvent aux Espagnols. C'est dans l'ouest ou vers le sud qu'ils dirigent leurs razzias, car ils sont en bonnes relations avec le Brésil, le Paraguay et le Corrientes.

Quand il leur prend fantaisie de faire une de ces maraudes, ils lèvent

leurs tentes, se chargent de leurs ustensiles, emmènent leurs femmes et leurs enfants : c'est une véritable expédition. Arrivé au bord d'une rivière, le cavalier se jette à l'eau, conduit son cheval de la main dont il nage, et de l'autre porte sa lance, au bout de laquelle sont les objets qu'il ne veut pas mouiller. Un petit canot en cuir de bœuf, ayant plutôt l'air d'une boîte que d'une barque, est chargé des ustensiles, des marmots et des petits chiens, toujours fort nombreux ; ce canot est remorqué au moyen d'une corde attachée à la queue d'un cheval, ou placée entre les dents d'un vigoureux nageur.

Au retour, accompagnés du bétail qu'ils ont pris, souvent des femmes, et des enfants qu'ils ont capturés, les Indiens ont plus de mal à franchir les cours d'eau ; ils arrivent néanmoins sans rien perdre, et avec la certitude d'échapper à toute poursuite. Avant de leur reprocher trop sévèrement ces razzias, rappelons-nous qu'ils sont en guerre avec les Espagnolss et que ce n'est pas eux qui ont ouvert les hostilités ; le pillage n'est pas dans leur nature : c'est chez eux un effet de la loi du talion. Proche parents des Incas, il se rappellent l'égorgement de leurs ancêtres par les Pizarres et les Almagro. Il est du reste un fait qui plaide en leur faveur : malgré le souvenir qu'ils ont gardé de la conquête et la haine qu'ils en conservent pour les blancs, ils sont doux envers leurs captifs, même à l'égard des hommes ; les femmes et les enfants sont adoptés par la tribu et admis à partager ses plaisirs.

En sa qualité de centaure, notre Indien chasse à courre le cerf et le nandou, qu'il perce de sa lance quand il les a forcés. A l'occasion, il se sert des bolas*; et tue le gibier ordinaire, voire le poisson, à coups de flèche.

Il y a des chiens nombreux, dont la meute se presse autour du camp ou suit la cavalcade dans toutes ses évolutions. De petite espèce, ces chiens appartiennent à une race particulière que l'on croit dérivée d'une souche européenne, et qui, dans tous les cas, est extrêmement féconde ; ils se creusent des terriers et vivent des débris de la nourriture de leurs maîtres. Ceux-ci leur font courir le cerf, le cabiai, la viscache, le tamanoir, le pécari, même le jaguar ; ces trois derniers, néanmoins, sont tués à la lance, dès qu'ils s'arrêtent pour faire face à la meute.

En général, le tapir se prend au piége. Malgré son mauvais goût, ces Indiens en consomment la chair, parce qu'ils supposent qu'elle communique à celui qui la mange la force de la bête dont elle émane. C'est pour la même raison que le tamanoir et le jaguar font partie des aliments de la tribu ; ce dernier est même une propriété commune : chacun doit en avoir sa part, quelque petits que soient les morceaux, quand les convives sont nombreux. Les habitants du Grand-Chaco se font une espèce de

* Lanières de cuir, terminées par une boule, qui s'enlacent autour de l'animal auquel on les a lancées.

pain avec les semences de plusieurs mimosées comprises sous le nom d'*algarobias*. Divers palmiers leur fournissent des noix comestibles, et ils trouvent dans leurs forêts une quantité de fruits doux et variés ; enfin ils ont du miel en abondance.

Le nombre infini d'abeilles que renferme le Grand-Chaco est une preuve de celui des fleurs qui s'y épanouissent. Ces abeilles sont de différentes espèces ; elles n'ont pas d'aiguillon et donnent un miel excellent, surtout quelques-unes dont les produits, très-estimés dans les établissements espagnols, s'y vendent d'autant plus cher qu'ils y sont rares ; car l'Indien Chaco s'adonne peu au commerce et garde pour lui presque tout le miel qu'il récolte.

C'est en suivant l'abeille qu'il en découvre le nid ; et la sûreté de coup d'œil qui lui est nécessaire dans cette poursuite, serait moins grande, à ce qu'il prétend, s'il ne s'était pas arraché les cils et les sourcils. Peut-être a-t-il raison, quelque singulier que cela nous paraisse.

Toujours est-il que l'abeille est suivie jusqu'à sa ruche, qui tantôt est placée dans le creux d'un arbre, tantôt sur une branche, et parfois dans la terre. Chacun de ces nids est d'une architecture différente ; mais peu importe à l'Indien ; tout ce qu'il demande c'est que l'abeille le conduise ; surtout si elle le mène à un cactus épais, de forme octogone, et par la raison que ce cascus est la demeure de l'abeille *tosimi*, qui donne le meilleur miel du Grand-Chaco.

Il est dommage qu'avec toutes ces qualités notre Indien ne soit pas plus pacifique ; il faut absolument qu'il guerroie de temps à autre. Mais est-il le seul qui aime à batailler ? n'est-ce pas un défaut qu'il partage avec tous ceux qui ont assez de force pour déclarer la guerre : les civilisés tout autant que les barbares ?

Il va sans dire que c'est à cheval que notre Indien combat ; non-seulement il ne daignerait pas mettre pied à terre ; mais une fois démonté il se sentirait vaincu.

Ses armes se composent de l'arc et des flèches, d'un assommoir appelé *macana*, sorte de massue à deux têtes, qui se fait en bois de gaïac et se prend par le milieu ; du lasso et des bolas, dont l'usage est restreint à quelques tribus, et qui s'emploient plutôt à la chasse qu'à la guerre ; enfin de la lance, qui est partout l'arme du cavalier.

Celle de l'Indien Chaco est énorme ; la hampe seule a de quatre à cinq mètres ; et rien n'égale l'adresse avec laquelle est maniée cette arme gigantesque. Pour monter à cheval, ce que par parenthèse il fait à droite, et non à gauche, ainsi qu'en Europe, notre Indien ne s'attache pas comme nous à la crinière de sa bête ; il ne met pas le pied dans l'étrier, ne se cramponne pas à la selle, puisque ces deux objets lui manquent : il appuie sa lance sur le sol, en saisit la hampe de la main droite, un peu au-dessus de sa tête, et se trouve d'un bond sur le noble animal ; il dit un mot, fait un mouvement du genou, et celui-ci part comme un flèche.

Pour se battre avec ses pareils, non-seulement le centaure du Chaco se grime, se barbouille de manière à se rendre le plus affreux possible ; mais il revêt une armure complète : cuirasse, brassards, heaume et cuissards, dont la peau du tapier lui a fourni les éléments ; cette armure recouvre une peau de jaguar qui remplace la cotte de mailles ; il y ajoute un bouclier.

Quand c'est aux blancs qu'il doit avoir affaire, l'Indien laisse son bouclier sous sa tente, et ne prend ni casque ni plastron ; il sait par expérience que ces armes défensives ne servent à rien contre les balles, et n'auraient d'autre effet que de paralyser ses mouvements. Au lieu de tout cet attirail, il se munit d'un arc, tellement fort qu'il ne peut le tendre qu'en se couchant sur le dos. La précision du coup pourra en souffrir ; mais ce n'est pas à frapper juste qu'il vise, ou plutôt le champ est assez large pour qu'il soit sûr de l'atteindre ; son but est d'incendier le village ennemi ; et pourvu que sa flèche tombe sur la toiture d'un hangar ou d'une maison, il n'en demande pas davantage ; cette flèche aura près de la pointe un peu de coton enflammé ; le toit qui la recevra est toujours très-sec, parfois en chaume, le feu y prendra certainement ; notre guerrier du moins y compte, et il n'est pas rare que sa prévision se réalise.

Depuis très-longtemps l'Indien du Grand-Chaco vit en bonne intelligence avec les provinces de sa frontière orientale ; mais il est toujours en hostilité avec le Sud, et revient souvent de Cordova et de San-Luis avec un butin considérable. Il a prit tout ce qu'il a pu ; et seulement alors il trafique des objets qui lui sont utiles : harpe ou guitare, meuble précieux, bijoux ou dentelles. Les marchands de Corrientes ou du Paraguay, peur scrupuleux sur l'origine d'un bénéfice quelconque, achètent ces dépouilles de leurs compatriotes du Sud et les revendent à ceux du Nord.

Le même fait se produit dans l'Amérique septentrionale, où, sous le nom de *choses du Mexique*, les négociants écoulent les objets volés dans cette province par les Indiens de leur voisinage.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE IX.

SUITE DE LA GUERRE ; PAIX AVEC LES ONNEIOUTS, ET SUSPENSION D'ARMES AVEC LES AGNIERS. M. DE MAISONNEUVE ARRIVE DE FRANCE AVEC UNE RECRUE DE PLUS DE CENT HOMMES.
DE 1852 A 1853.

(*Suite.*)

XVIII.

Six cents Agniers attaquent Villemarie et sont contraints de se retirer.

L'arrivée de cette armée répandit partout la terreur. " Les Agniers " sont venus en si grand nombre, écrivait, la Mère Marie de l'Incarnation, " le 6 septembre de cette année 1653, que nous aurions été enveloppés " dans un même carnage, si la bonté divine ne nous eût préservés par une " voie toute miraculeuse." Ils attaquèrent en effet Villemarie ; mais ils furent vigoureusement repoussés et n'eurent d'autre avantage que de prendre quelques sauvages et quelques Français qui se trouvaient à l'écart. Nous ne connaissons pas les circonstances de leurs attaques ni les noms de ceux qu'ils firent prisonniers ; nous voyons seulement, par le régistre mortuaire, qu'ils tuèrent l'un des colons, nommé Michel Noila, le 20 du mois de juillet. Cependant, comme cette armée formidable fut contrainte de se retirer, se voyant repousser vaillamment, on peut croire, avec quelque fondement, que l'action de valeur racontée par la Mère Juchereau, rapportée plus haut, arriva dans cette circonstance ; du moins elle suppose que cette armée d'Iroquois se composait d'environ huit cents hommes, nombre peut-être exagéré, mais qu'elle pouvait avoir employé pour désigner les six cents barbares qui fondirent, cette année, sur Ville-

marie. Quoi qu'il en soit, ils se retirèrent incontinent, résolus d'aller aux Trois-Rivières, de s'emparer de ce poste et de s'y établir, selon leur premier dessein.

XIX.

Mademoiselle Mance descend à Québec, où l'arrivée prochaine de M. de Maisonneuve fait renaître la confiance.

Immédiatement avant qu'ils y descendissent, et lorsqu'on ignorait encore à Villemarie, leur nouveau plan de campagne, mademoiselle Mance eut la pensée d'aller à Québec pour y attendre M. de Maisonneuve, ou du moins pour y recevoir quelque nouvelle de son retour, si ardemment désiré par tous les colons. Comme il ne paraissait pas, malgré les assurances qu'il avait données, et que d'ailleurs Villemarie était sans cesse exposée à la boucherie des barbares, quelques-uns de ses soldats, qui désespéraient de le voir revenir, voulurent descendre à Québec, pour repasser de là en France, s'ils ne devaient plus compter sur lui ; et mademoiselle Mance profita de cette occasion pour être escortée par eux dans le voyage. Mais l'empressement même qu'elle mit à se rendre alors à Québec, quoiqu'il n'y eût pas d'apparence que des vaisseaux y eussent déjà abordé, fut regardé comme un trait visible de la Providence sur elle. A peine avait-elle passé les Trois-Rivières, que les six cents Iroquois arrivèrent devant cette place ; et il est bien probable que, si son départ de Villemarie eût été différé de quelques jours, elle eût donné infailliblement dans ce blocus, et que, n'ayant pu descendre en chaloupe, mais seulement en canot, elle eût été prise par ces barbares et fut devenue la victime de leurs cruautés. A Québec, elle apprit par M. du Hérisson, qui arrivait de France, que M. de Maisonneuve était en mer avec plus de cent hommes. Cette nouvelle la combla de joie et fit renaître la confiance dans les cœurs de tous les colons de Québec et des environs, jusqu'alors abattus par la crainte. Dès ce moment on ne cessa d'offrir des vœux à Dieu pour l'heureuse arrivée de M. de Maisonneuve, que chacun nommait à l'envie le *libérateur du pays ;* et comme cette heureuse nouvelle devait produire la même allégresse à Villemarie, mademoiselle Mance supplia M. de Lauson de vouloir bien l'y faire parvenir sans délai. Il ne put se refuser à une si juste demande, et dépêcha aussitôt une chaloupe pour Villemarie. Mais la divine Providence, qui voulait préserver de la mort ces envoyés, excita un vent contraire, qui empêcha la chaloupe d'aller jusqu'au blocus, dont ces hommes n'avaient encore aucune connaissance lorsqu'ils étaient partis de Québec.

XX.

Les Agniers résolus de surprendre et de ruiner les Trois-Rivières.

Si l'armée des Iroquois avait résolu de s'emparer de l'habitation des Trois-Rivières et de s'établir dans ce pays, c'était pour tirer vengeance de

la mort d'un de leurs capitaines, Aontariasti, que, l'année précédente, les sauvages de ce lieu avaient pris et brûlé. Ce chef fut si regretté de tous les cantons Iroquois que, dès qu'ils eurent appris la nouvelle de sa mort, ils firent une ligue générale pour en tirer une vengeance sanglante et cruelle. Le massacre de M. Duplessis-Kerbodot, Gouverneur des Trois-Rivières, et celui de quantité des principaux de ce bourg, n'assouvirent point leur rage, non plus que les tourments horribles qu'ils firent souffrir à tous leurs prisonniers, tant sauvages que français. Tout cela leur parut peu de chose ; il fallait, pour les consoler de la perte d'un capitaine si renommé parmi eux, enlever la bourgade des Trois-Rivières et mettre à feu et à sang tout ce qu'ils y rencontreraient de Français et de sauvages. Pour exécuter ce dessein, plutôt par surprise que par force, ils détachèrent de leur armée quelques petits corps de troupes, formant environ cent hommes, qu'ils envoyèrent, les uns à Villemarie, les autres vers Québec. Leur dessein était de tenir en haleine les colons de ces deux postes, en les harcelant, et, par là, de les empêcher de secourir les Trois-Rivières, où le gros de l'armée, composé de cinq cents iroquois, alla se mettre en embuscade dans une anse fort voisine de ce bourg.

XXI.

A Villemarie, les Agniers sont battus par des Hurons, qui font plusieurs prisonniers.

Toutefois le détachement envoyé à Villemarie n'eut pas le succès que les Iroquois s'en étaient promis, ou plutôt il fut cause que la tentative sur les Trois-Rivières fut rendue tout à fait infructueuse, à l'occasion que nous allons raconter. Cette troupe d'Agniers s'étant jetée dans l'île de Montréal pour molester les Français, une escouade de Hurons chrétiens découvrit leurs pistes, sur les avis qu'elle reçut des colons. Des Agniers, au nombre de dix-sept, avaient aperçu des Français qui fauchaient dans une prairie et s'étaient mis en embuscade derrière l'île Sainte-Hélène pour les surprendre ; mais, à leur tour, ils furent prévenus, le jour de la fête de l'Assomption, 15 août de cette année 1653, par la troupe Huronne dont nous parlons. Elle leur donna la chasse si vivement, qu'elle prit leur capitaine, avec quatre des principaux de sa suite, et mit tout le reste en déroute. De ces cinq prisonniers, quatre étaient Agniers, le cinquième Huron apostat ; en outre, il resta un Iroquois sur la place ; et, de leur côté, les Hurons perdirent deux hommes et en eurent deux autres grièvement blessés. Ces détails nous sont fournies par la relation et par le Journal des PP. Jésuites. M. Dollier de Casson rapporte, de son côté, un coup de valeur de ces même Hurons, qui semblent être différent de celui-ci. " Ces " sauvages alliés, qui faisaient la guerre aux Iroquois, à l'abri du Fort de " Villemarie, aperçurent un jour la piste des ennemis, et allèrent incon- " tinent en donner avis aux Français. Ces Hurons avaient, à leur tête, " le brave capitaine Annontaha, et se divisant en deux bandes, ils inves-

" tirent l'ennemi. Les Iroquois, quoique en petit nombre, étaient des " plus braves de leur nation, et d'ailleurs protégés par de grands abattis " d'arbres ; aussi vendirent-ils chèrement leur vie, combattant avec un " courage et une ardeur extraordinaires. Mais enfin la plus grande partie " d'entre eux ayant été tués, le reste fut contraint de se rendre, à l'ex- " ception de quelques-uns qui prirent la fuite. Après ce combat, les " Hurons conduisirent au Fort de Villemarie tous les captifs, qui étaient " des plus considérables."

XXII.

Près de Québec, les Agniers prennent le P. Poncet et son compagnon.

A Québec, où l'on n'était pas sans craintes, quoiqu'on fût loin du théâtre de la guerre, on se livrait, durant ce temps, à des exercices religieux. Le 15 août, jour de l'Assomption de cette même année, on publia à la grand'messe un mandement de Jubilé donné par l'archevêque de Rouen ; et au milieu d'un grand concours du peuple, en présence de M. de Lauson, Gouverneur général, on déclara que ce prélat était le propre pasteur de la Nouvelle-France. Comme l'on avait pourtant tout à craindre de la part des Iroquois, M. de Lauson venait de rétablir le *camp volant* qu'il avait supprimé l'année prédédente ; et nous voyons qu'au mois de juillet de cette année, ce corps de sûreté, composé de cinquante hommes, commandés par Eustache Lambert, partit de Sillery pour battre la campagne. Cependant la bande d'Iroquois envoyée dans les environs de Québec se mit à y faire le dégât, et malgré la sécurité que pouvaient inspirer aux Français, les mouvements du camp volant, l'un des Jésuites résidant à Québec, le P. Poncet, qui s'était avancé jusqu'au Cap Rouge, suivi d'un Français fut pris par les Iroquois, ainsi que son compagnon, le 20 du mois d'août de cette année. Poussé par un mouvement de charité, ce Religieux était allé au Cap dans l'intention d'y trouver un travailleur qui aidât une pauvre veuve à faire sa récolte ; et comme il était très-aimé à Québec, dès qu'on y eut appris son enlèvement, trente ou quarante Français partirent en canot avec quelques sauvages, résolus de le délivrer des mains des Iroquois.

XXIII.

Les Trois Rivières bloquées par les Agniers.

Mais, venant à rencontrer les cinq cents Agniers qui bloquaient les Trois Rivières, ils se virent dans la nécessité de renoncer à leur premier dessein, et se joignirent à ceux de cette place pour les secourir. Avant d'arriver au blocus, il avaient rencontré la chaloupe envoyée par M. de Lauson à Villemarie, pour y porter la nouvelle de la venue prochaine de M. de Maisonneuve, et l'avaient laissée derrière eux, retenue qu'elle était par un vent contraire. Cependant, dès qu'ils eurent appris qu'il y avait aux Trois-Rivières cinq cents Iroquois, ils en donnèrent promptement avis

à ceux qui conduisaient la chaloupe, en leur recommandant de descendre, sans délai, à Québec, pour porter cette nouvelle au Gouverneur. Lorsqu'on sut, dans ce poste, le péril où étaient les Trois-Rivières, la consternation fut générale. On redoubla les prières et les vœux pour l'arrivée de M. de Maisonneuve, qu'on croyait seul capable de dégager les assiégés, avec sa nombreuse recrue. Il était encore fort éloigné de la Nouvelle-France ; et toutefois, au défaut de M. de Maisonneuve, la Providence voulut se servir de Villemarie pour procurer la délivrance des Trois Rivières et la sécurité momentanée de tout le pays. Les cinq cents Iroquois, après avoir fait cacher de leurs gens dans les environs de cette dernière place, avaient attaqué le Fort, le 23 août, et voyant qu'on les recevait à coups de canon, s'étaient jetés sur les bestiaux et avaient mis le feu aux blés des campagnes voisines. Dans ces circonstances mêmes, où l'on se voyait à la veille des derniers malheurs, l'arrivée du brave Annontaha, envoyé par Villemarie pour traiter de la paix, changea tout à coup les dispositions des Iroquois, jusqu'alors si intraitables.

XXIV.

Villemarie fait proposer la paix aux Iroquois, qui l'acceptent.

Nous avons dit que ce capitaine Huron, étant tombé sur la bande d'Iroquois envoyés pour harceler Villemarie, les avait taillés en pièces ou faits prisonnier pour la plupart ; et nous ajouterons ici que, lorsque ces captifs eurent été conduits au Fort Villemarie, ils déclarèrent à M. des Musseaux, Gouverneur en l'absence de M. de Maisonneuve, qu'une grande armée de leurs gens venait de se porter aux Trois Rivières pour ravager le pays et mettre tout en combustion dans les habitations Françaises. M. des Musseaux, sachant que les prisonniers qu'il tenait dans les fers étaient en grande considération chez les Iroquois, réunit en conseil les hommes les plus judicieux de Villemarie pour délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre ; et le sentiment commun fut que Charles le Moyne, comme interprète, persuaderait à Annontaha d'aller parlementer avec l'armée Iroquoise, pour sauver ainsi tout le pays, s'il le pouvait, et nommément les Trois Rivières. A cette proposition, le brave Annontaha consent généreusement à exposer sa vie pour le bien public, descend incontinent dans un canot lestement équipé et part pour les Trois Rivières. Y étant arrivé le 24 août, et s'étant placé sur un lieu élevé, il crie aux Iroquois de s'approcher et de l'entendre ; et après que ceux-ci sont assez près de lui pour l'ouïr, il leur dit d'une voix forte et assurée : " Ne vous avisez pas " de faire de mal aux Français ; nous y avons pris tel et tel de vos capi- " taines, que vous y aviez envoyés. Ils sont maintenant à notre discré- " tion ; et si vous voulez leur sauver la vie, il faut faire la paix." Les Iroquois, entendant nommer ces capitaines, et apprenant qu'ils avaient été faits prisonniers, s'approchent de plus près et répondent sur le champ que

volontiers ils feront la paix, pourvu qu'on leur rende leurs braves. Cette réponse, interprétée aux assiégés (*), fit renaître la joie dans tous les cœurs. Ce fut sans doute après ce pourparler qu'on vit paraître sur le fleuve Saint Laurent, comme on le lit dans la relation, dix ou douze Iroquois, avec un drapeau blanc, qui, s'approchant du Fort, crièrent qu'ils venaient parlementer avec les Français. On leur envoya incontinent quelqu'un pour écouter leurs propositions, qui étaient toutes de paix ; mais comme on doutait de la sincérité de ces barbares, on insista en disant que si les Iroquois étaient vraiment portés à la paix, ils devaient rendre aussi le P. Poncet et son compagnon, pris depuis peu aux environs de Québec. Le capitaine Iroquois qui portait la parole fut surpris à cette nouvelle. " Je n'ai pas su, repartit-il, qu'on ait pris des Français ; mais je vais " présentement envoyer deux canots en diligence dans notre pays, afin " d'empêcher qu'on ne leur fasse aucun mal, et je vous donne parole que, " s'ils sont encore vivants, vous les verrez bientôt arriver.

XXV.

Incident inopiné qui pense faire évanouir l'espérance de la paix.

La joie universelle que le pourparler d'Annontaha venait d'exciter pensa cependant être changée tout à coup en tristesse, par l'incident que nous allons raconter. Les Hurons restés à Villemarie avec les prisonniers Iroquois, impatients de les conduire aux Trois-Rivières et à Québec pour procurer la paix, partirent imprudemment avec eux, sans attendre qu'on leur eût fourni aucune escorte de chaloupes. Ignorant sans doute le blocus de la première de ces places, ils descendaient paisiblement le fleuve, lorsqu'ils virent de loin l'armée Iroquoise et s'aperçurent qu'ils allaient tomber entre les mains de leurs ennemis. Une partie des Hurons gagna la terre incontinent et se sauva au plus tôt dans les bois. Les autres, ne voulant pas reculer, furent sur le point de massacrer les captifs, pour mourir dans le sang de leurs ennemis, selon leur préjugé barbare ; mais Dieu ne permit pas ce malheur. Aoucaté, capitaine des Hurons, s'adressant au capitaine Iroquois, son captif, nommé Atonhiciarha, lui dit : " Mon neveu," c'était un terme d'amitié usité parmi ses peuples, " ta vie " est entre mes mains ; je puis te tuer et me sauver aussi bien que tous " les autres, ou me jeter au milieu de tes gens, pour en massacrer autant " qu'il me serait possible. Mais ton sang ni celui des tiens ne nous reti-

(*) Le P. Lemercier, dans sa relation de 1853, a oublié de parler de ce pourparler, et c'est sans doute, pour suppléer à cette omission que Dollier de Casson a cru devoir le rapporter dans son *Histoire du Montréal*. L'auteur de la relation dit seulement : " Le " 24e d'août, nos Hurons, qui avaient une grande passion de savoir des nouvelles de " leurs parents pris en guerre, s'approchèrent doucement des Iroquois pour leur parler. " La confiance se glissa de part et d'autre, si bien que ce ne furent plus que conférences " et entretiens d'Iroquois avec les Hurons ; cela continua quelques jours, en sorte qu'on " eût dit que jamais on ne s'était battu."

“ rerait pas des malheurs où vos armes nous ont jetés. Nous avons parlé “ d'alliance, et puisque la paix est plus précieuse que ma vie, j'aime mieux “ la risquer, dans le dessein de procurer un si grand bien à mes petits “ neveux, que de venger, par l'effusion de ton sang, la mort de mes an- “ cêtres. Et toi, si tu me laisses massacrer par tes parents, pouvant “ l'empêcher, tu passeras le reste de tes jours dans le déshonneur ; tu “ seras tenu pour un lâche d'avoir souffert qu'on mit à mort celui qui “ venait de te donner la vie.” Le capitaine iroquois, l'entendant parler de la sorte, lui dit à son tour : “ Mon oncle, tes pensées sont droites ; il “ est vrai que tu peux m'ôter la vie ; mais donne-la-moi pour te la conser- “ ver. La gloire que j'ai acquise à ma nation, par mes victoires, ne me “ rend pas si peu considérable dans l'esprit de mes compatriotes, que je “ ne puisse t'assurer de ta vie, toi et tes gens. Si les miens te veulent “ attaquer, mon corps te servira de bouclier. Je souffrirais plutôt qu'ils “ me brûlassent à petit feu que de me rendre méprisable jusqu'à ce point, “ de ne pas honorer votre bienfait et mon retour par votre délivrance.”

XXVI.

Les Iroquois protestent qu'ils veulent sincèrement la paix avec les Français et les Hurnos.

Pendant ce discours ils avaient fait halte, et poussant ensuite leur canot vers l'armée, ils se voient investis, en un moment, par dix-huit grands canots d'Iroquois qui viennent au-devant d'eux. Aoucaté, capitaine Huron, étant ainsi au milieu de ses ennemis, dont les témoignages de bienveillance lui paraissaient des marques de trahison, se lève, et, pour s'animer aux souffrances, chante d'un ton martial ses anciennes prouesses : il rapporte le nombre d'Iroquois qu'il a tués, les cruautés qu'il a exercées sur eux et celles par lesquelles il espère que ses neveux vengeront un jour les tourments qu'il va souffrir.—“ Tu n'es ni captif ni en danger de mort, “ lui répondent les Iroquois ; tu es au milieu de tes frères, et tu sauras “ que le Français, le Huron et l'Iroquois n'ont plus de guerre ensemble ; “ quitte donc ta chanson de guerre et entonne une chanson de paix.” Ils furent longtemps à discuter ensemble, le Huron ne pouvant croire ce qu'il voyait, et les Iroquois ne pouvant lui persuader que leurs pensées de paix étaient sincères. On lui rendit cependant tout son bagage et celui de ses gens, à la réserve de son arquebuse qui s'était égarée. Le capitaine Huron, ne pensant pas encore être en assurance, s'écrie : “ Quoi donc ? “ ôte-t-on les armes à un homme qui se trouve seul entre cinq cents ?....” En même temps on jette à ses pieds cent arquebuses pour qu'il en choisisse une à la place de la sienne. Cela fait, il s'embarque avec le peu de gens qui lui restaient et vogue droit aux Trois-Rivières, doutant toujours de la sincérité des Iroquois, et ne croyant avoir la vie sauve que lorsqu'il se vit hors de la portée de leurs mousquets. Les Iroquois, comme ils l'avaient

promis, envoyèrent promptement deux canots dans leur pays, pour empêcher qu'on ne fit aucun mal au P. Poncet ni à son compagnon, si on les trouvait encore en vie. Ils firent plus encore : les principaux d'entre eux, après avoir renvoyé tous les Hurons venus de Villemarie, allèrent visiter les Français, entrant et couchant aux Trois-Rivières, avec autant de témoignages d'assurance que s'ils eussent été leurs plus fidèles et plus confiants amis. Enfin ils laissèrent quatre ou cinq de leurs gens en otage, en protestant qu'ils ramèneraient le P. Poncet sous peu de jours et viendraient traiter avec les Français une paix solide. En attendant, ils promirent une trêve de quarante jours et furent fidèles à la garder.

XXVII.

Pourparler des Agniers près de Québec pour conclure la paix.

Un capitaine Agnier se rendit en effet à Québec, pour traiter de la paix. La première assemblée se fit dans l'île d'Orléans, à la bourgade même des Hurons ; et parmi les présents qu'il offrit alors, l'un d'eux avait pour fin de demander qu'on fit au pays des Iroquois une habitation Française. M. de Lauson fit aussi ses présents, par son interprête, et le sixième eut pour objet le P. Poncet, dont il demanda qu'on rompît les liens. Dans cette circonstance, M. de Lauson fit dire qu'il n'avait point encore pris les armes contre les Iroquois ; mais que, s'il eût donné à ses gens la liberté de les attaquer, il y aurait longtemps que leurs bourgades seraient réduites en cendres. Qu'ils avaient fait très-sagement de rechercher son alliance, parce qu'il se lassait de crier si souvent : La paix ! la paix ! Mais que, si présentement on ne la faisait pas avec une intention sincère, les perfides éprouveraient la colère des Français. Qu'au reste, M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal, allait arriver au plus tôt, qu'il amenait quantité de braves pour ranger nos ennemis à leur devoir. Enfin un capitaine Huron conclut le conseil en disant que, pour marque de la sincérité de leurs sentiments, il fallait que les Iroquois renvoyassent le P. Poncet, et que la délivrance d'un tel personnage rendrait la paix inviolable du côté des Hurons. Toutes ces assemblées eurent lieu au mois de septembre 1653. Le P. Poncet cependant n'était pas encore de retour, mais on avait l'espérance de le voir arriver, sachant qu'il était encore en vie, quoique les Iroquois l'eussent fait cruellement souffrir.

XXVIII.

Tourments du Père Poncet, on le ramène à Québec.

En arrivant chez eux, il avait été accueilli par cinq ou six cents de ces barbares rangés en haie, qui lui avaient donné, par trois fois, la salve la plus rude et la plus brutale. Il lui avaient ensuite arraché tous les ongles avec leurs

dents, et coupé l'index de la main droite. Après qu'ils lui eurent enlevé pendant plusieurs jours des lanières de chair et de peau, ils brûlèrent cruellement en sa présence et sous ses yeux son compagnon d'infortune, ainsi qu'un autre Français, et le feu était déjà allumé pour le brûler lui-même lorsqu'on le détacha et qu'on le donna heureusement à une vieille femme, en remplacement d'un Iroquois qui avait été tué. Cette femme était la propre sœur du capitaine parti des Trois Rivières pour rendre la liberté à ce Religieux, s'il vivait encore ; et comme du retour du P. Poncet dépendait la restitution des prisonniers, les Iroquois tinrent entre eux plusieurs conseils. Durant ce temps, on conduisit ce Religieux au Fort d'Orange, occupé par les Hollandais, où le Gouverneur le reçut assez froidement. De là, le P. Poncet alla loger chez un sauvage qui lui fit accueil, où il fut pansé de ses plaies et partit enfin, conduit par quelques Iroquois, le 24 octobre. Après avoir failli périr au Sault Saint-Louis, il entra à Villemarie, habillé en Hollandais, et de là arriva à Québec, le 5 du mois de novembre. portant sur son corps les marques des tourments cruels qu'il avait endurés pour la foi. " Il nous a paru, par tout ce qu'il " s'est passé, écrivait la Mère de l'Incarnation, que Dieu s'est contenté " de l'offre que ce bon Père lui a faite de mourir comme victime, afin de " l'apaiser et de donner par sa mort la paix à tout le pays."

(*A continuer.*)

LA CONSTITUTION DEI FILIUS.

Suite et fin. *

III

Après avoir établi que Dieu a fait des révélations au genre humain, le saint Concile expose, dans le chapitre III, la doctrine de l'Eglise catholique sur la vertu de foi, par laquelle nous croyons aux vérités révélées ; et il le fait si complétement, si solidement, avec tant d'ordre et de clarté, qu'il ne laisse à peu près rien à dire au commentateur.

Le chapitre est divisé en six paragraphes, auxquels se rapportent six canons, et traite successivement : de la nature de la foi, des principaux motifs de crédibilité sur lesquels s'appuie le croyant, de la grâce et de la liberté qui concourent à l'acte de foi, de l'objet de cette vertu, de l'organe par lequel Dieu nous propose les vérités à croire qui appartiennent à cette Eglise.

Avant de définir la vertu de foi, les vénérables Pères en donnent la raison d'être et en établissent la légitimité : l'homme tient de Dieu son être tout entier, il est donc juste qu'il soumette à Dieu toutes ses facultés et, par conséquent, son intelligence qui est une des premières. D'autre part, la perfection de la raison créée consiste à ressembler, aussi exactement que possible, à la raison incréée ; son devoir, lorsque cette dernière lui manifeste une vérité, est donc de l'embrasser, afin de connaître, au moins, par la foi, ce que Dieu connaît par la vue immédiate de l'objet. Par conséquent selon les paroles mêmes du Concile, " nous sommes tenus, lorsque Dieu fait une révélation, de lui offrir, par la foi, une complète obéissance d'intelligence et de volonté."

Mais en quoi consiste la foi ? C'est une " vertu", c'est-à-dire une bonne inclination, une disposition de l'âme au bien, ce que les théologiens nomment un *habitus* ; " une vertu surnaturelle" ; car elle n'est ni un bienfait de la nature, ni un résultat de nos efforts, ni la conséqnence d'actes répétées, mais un don gratuit de Dieu, qui a lui-même opéré en nous cette modification de notre âme, en vue de la fin surnaturelle à laquelle nous sommes appelés. Par cette vertu, " nous croyons, sous l'inspiration et avec le secours de la grâce, que ce que Dieu nous a révélé est vrai" ; nous y

* Nous supposons que nos lecteurs ont sous les yeux le texte même de la Constitution publié dans le numéro de l'*Echo* du 15 Juin page, 447.

adhérons, comme à une vérité certaine sur laquelle nous ne conservons pas le plus léger doute ; et le motif de cette adhésion n'est ni l'évidence, " ni la certitude que peut nous fournir la raison naturelle, mais l'autorité infaillible de Dieu qui révèle."

Cette dernière partie de la définition mérite une attention toute particulière, parce que c'est principalement le motif qui spécifie l'acte. Un exemple le fera comprendre. Le déiste croit à la vie future, mais pourquoi ? Parce que, étant admise l'existence de Dieu et de l'âme humaine, il répugne à la raison de supposer que tout finit à la mort ; sa croyance à cette vérité est ferme, légitime et bonne ; mais ce n'est pas un acte de foi, parce que ce n'est pas un acte d'obéissance à la parole de Dieu. L'enfant de l'Eglise peut, s'il le veut, acquérir la même certitude naturelle; mais il ne croit pas à l'autre vie, à cause de la démonstration qu'il s'en est faite, il y croit, parce que Dieu lui enseigne, dans les Ecritures et la Tradition, qu'une récompense est destinée aux justes après la mort, et une punition aux méchants. Le chrétien, s'il agit sous l'impulsion de la grâce, fait un acte de foi, le déiste un acte de raison naturelle.

Deux canons, le premier et le second, se rapportent à ce paragraphe. Dans le premier, est anathématisée l'erreur moderne de l'indépendance absolue de la raison ; erreur commune aux athées et aux déistes. Les athées nient que Dieu puisse nous imposer la pratique de la vertu de foi, par cette excellente raison qu'ils n'admettent point de Dieu ; la première réponse à leur faire est donc de leur prouver l'existence de Dieu Quant aux déistes, leurs auguments sont plus captieux. La foi, disent-ils. supprime la raison. En effet, la raison demande que nous adhérions seulement aux vérités évidentes par elles-mêmes, ou à celles que nous nous sommes démontrées par les divers procédés scientifiques. La foi, au contraire, exige que nous acceptions même les dogmes impossibles à démontrer, et, en tous cas, que nous adhérions aux vérités religieuses, non parce que nous en avons acquis la certitude, mais parce qu'elles sont contenues dans la révélation. La foi fait donc abstraction de la raison et la supprime dans l'ordre religieux. Or Dieu nous a donné la raison pour que nous en usions. Il ne se peut donc qu'il fasse une vertu, et surtout une vertu nécessaire, de la foi qui en interdit l'usage. Ce serait se contredire.

Cet argument pèche par la base ; car la foi, loin de supprimer la raison, la suppose. Comment, en effet, croire aux mystères révélés, si préalablement nous ne nous sommes démontré que Dieu existe, qu'il est infaillible, qu'il a parlé, et qu'il a enseigné le dogme proposé à notre croyance ? D'ailleurs, la foi ne nous défend nullement de chercher à prouver rationnellement les vérités qu'elle nous enseigne ; c'est ce que font chaque jour les théologiens et les philosophes catholiques.

Mais, dit-on, vous croyez ce que vous comprenez pas.—Qu'appelle-t-on comprendre ? Si l'on veut dire que nous n'avons pas une idée claire des

formules par lesquelles nous exprimons notre foi, cela est absurde : pour croire à un dogme il faut évidemment le connaître, savoir le sens des termes qui l'expriment. Si, au contraire, on prétend seulement que nous ne pouvons pas toujours en avoir l'évidence, comme nous avons l'évidence d'un théorème de géométrie, cela est vrai ; mais cela ne supprime pas l'usage de notre raison. L'esprit moins cultivé, ou moins puissant, qui admet un théorème parce qu'il a foi dans le livre ou le maître qui le lui expose, alors même qu'il ne peut en saisir la démonstration, renonce-t-il donc à sa raison ? Loin de là, il l'enrichit. Il faut en dire autant de l'historien, dont la science consiste à connaître l'autorité et le sens des monuments, comme la science du théologien à connaître l'existence d'un Dieu infaillible, et le sens de sa parole. L'historien ne voit point de ses yeux ; mais il a confiance dans le témoignage d'autrui. Ainsi est-il du chrétien, avec cette différence, que la parole à laquelle il croit est, non la parole de l'homme, mais celle de Dieu. La foi ne supprime donc point la raison, et Dieu peut nous l'imposer comme un devoir sans se contredire en rien.

Le second canon frappe l'erreur de ceux qui confondent la foi divine avec la science naturelle, et nient, que dans l'acte de foi, le motif de l'adhésion soit l'autorité de Dieu révélant. Voici, en substance, la raison assez spécieuse sur laquelle repose cette erreur : Dans l'acte de foi, disent-ils, nous croyons à cause de l'autorité de Dieu ; mais pourquoi croyons-nous à l'autorité de Dieu ? Parce que nous nous sommes démontré que Dieu ne peut nous tromper, et parce que nous avons confiance en notre raison. L'autorité de notre raison est donc, en dernière analyse, le motif de notre adhésion. Cette difficulté n'est qu'apparente.

L'autorité de notre raison est le motif pour lequel nous croyons en Dieu, mais le motif pour lequel nous croyons aux véritées révélés est l'autorité de Dieu. C'est à ce motif, que notre esprit, aidé de la grâce, s'arrête et se fixe dans l'acte de foi ; il n'en vient à la déduction logique indiquée plus haut, que par un acte réflexe, qui n'est pas un acte de foi, mais un simple acte de la raison naturelle. L'autorité de notre raison n'est donc qu'une condition préalable, et non le motif de notre adhésion. L'erreur frappée par ce deuxième canon fut celle d'Hermès et de ses disciples ; elle avait déjà été condamnée par le Saint-Siége en 1835. Il n'en est pas directement traité dans le *Syllabus*.

Mais à quels signes l'homme reconnaîtra-t-il que Dieu a parlé ? Qui lui en donnera la certitude ? Telle est la grave question à laquelle le Concile répond dans son second paragraphe.

Le créateur a fait de l'homme un être raisonnable, dont le devoir est de ne jamais agir sans connaître le pourquoi de sa conduite et sans s'être démontré que le motif en est légitime. Il était donc nécessaire que Dieu, en lui imposant l'obligation de croire aux vérités révélées, lui fournit le

moyen de constater le caractère divin et, par conséquent, infaillible de la révélation. C'est ce qu'il a fait et qu'il fait chaque jour encore, d'abord par des illuminations et des secours intérieurs accordés à chaque individu, puis par des signes extérieurs accomplis une fois pour tout le genre humain. Ces signes extérieurs sont les miracles et les prophéties.

Le miracle est un phénomène sensible, contraire aux lois de la nature physique, et qui suppose nécessairement l'intervention d'une puissance supérieure à celle de l'homme et souvent l'intervention de la puissance divine elle-même. Une prophétie est l'annonce certaine d'un ou de plusieurs événements futurs, qu'il est absolument impossible à la sagesse créée de prévoir ; elle suppose donc aussi l'intervention de Dieu.

Lorsque ces prodiges sont accomplis pour démontrer la réalité d'une révélation divine, ils produisent immédiatement la certitude dans les esprits, parce qu'il est impossible que Dieu intervienne pour prouver une erreur. Aussi le Concile déclare-t-il que " ce sont les preuves les plus certaines et les plus accessibles à tous."

Par l'effet de causes très-diverses, la lutte entre le christianisme et l'incrédulité a été de nos jours transportée sur un terrain presque nouveau. On invoque bien encore les prophéties et les miracles, mais il semble que l'on ose pas insister sur cet argument. On préfère recourir aux preuves dites preuves morales, on en appelle beaucoup plus volontiers à la sublimité toute divine de la doctrine chrétienne, à son merveilleux accord avec les plus nobles instincts de la nature, aux bienfaits dont cette religion comble le genre humain en général et chaque individu en particulier. Ces arguments sont bons, mais ils ne doivent venir que comme la confirmation des preuves fondamentales du christianisme, les miracles et les prophéties. Ce sont les miracles et les prophéties qui ont conquis le monde à Jésus-Christ ; c'est sur eux qu'il faut baser toutes nos démonstrations. Il n'y a pas de preuve plus solide : *divinæ revelationis signa certissima.* Le saint Concile a voulu sans doute condamner les rationalistes qui nient les miracles, mais il a voulu aussi, croyons-nous, donner un solennel avertissement aux écrivains catholiques, dont beaucoup, à leur insu, cèdent plus ou moins à l'esprit mauvais de leur temps. Toutefois, ne l'oublions pas, il faut distinguer entre miracles et miracles. Ceux qui doivent servir de base à nos démonstrations sont exclusivement les miracles indiqués par le Concile, ceux de Moïse, des prophètes, de Notre-Seigneur et des apôtres.

Les erreurs contraires à ces vérités sont condamnées dans le troisième et dans le quatrième canon. Le troisième atteint particulièrement cette espèce d'illuminisme d'origine protestante, qui fait de chacun son propre maître et son propre guide, et de notre intelligence l'unique source de la vérité religieuse.

Le résultat de ce système est de laisser à chacun complète liberté de choisir la religion qui lui convient, sans condamner personne, sous prétexte

qu'il n'y a pas de preuves extérieures et accessibles à tous, de la vérité de telle ou telle religion.

Le quatrième canon condamne trois erreurs, qui ont toutes de nombreux représentants à notre époque. La première est l'erreur de ceux qui nient des miracles raconté dans les Ecritures et qui regardent les recits la possibilité du miracle ; la seconde, l'erreur de ceux qui nient la réalité des saints Livres comme des fables ou des mythes ; enfin la troisième est l'erreur de ceux qui nient la valeur de la preuve, par les miracles, sous prétexte que l'on peut toujours en révoquer en doute l'existence, ou la nature, ou le but. Nous ne donnerons pas ici la réfutation de ces diverses erreurs ; on la trouve dans tous les traités *de Verâ religione* et dans toutes les *Démonstrations évangéliques*. La seconde de celles que nous venons de mentionner est condamnée dans la septième proposition du *Syllabus*, en termes presque identiques à ceux du canon quatrième.

Après avoir exposé la doctrine catholique sur les prophéties et les miracles, qui sont les principales preuves de la révélation divine, le Concile nous enseigne que les deux éléments nécessaires pour former l'acte de foi sont : la grâce de Dieu et la libre coopération de l'homme. La révélation elle-même est une première grâce de Dieu, mais une grâce extérieure, qui ne suffit pas ; il faut de plus une grâce interne, c'est-à-dire une action, une influence de Dieu sur les facultés de notre âme. Cette divine impulsion nous est nécessaire pour commencer et pour accomplir chacun de nos actes de foi ; voilà pourquoi, dans le premier paragraphe, la foi a été définée : " une vertu surnaturelle, par laquelle, la grâce de Dieu inspirant et aidant, *Dei aspirante et adjuvante gratiâ*, nous croyons, etc. " Mais en quoi consiste cette grâce ? Elle est d'une double nature ; c'est une " illumination et une inspiration " : une illumination qui éclaire l'intelligence et l'affermit dans la vue du vrai ; une inspiration qui pousse la volonté à consentir à la vérité, à la vouloir embrasser à cause de l'autorité de Dieu qui révèle.

La nécessité de cette grâce, qui prévient l'homme et l'aide dans la pratique de la vertu de la foi, naît de l impuissance absolue, où nous sommes, de rien faire par les seules forces de la nature qui appartienne vraiment à l'ordre du salut et tende à la fin surnaturelle. Mais, dira-t-on, étant supposés le fait de la révélation et la possibilité, aujourd'hui accordée à tous, de constater que Dieu a parlé et de connaître ce qu'il a dit, pourquoi notre intelligence ne pourrait-elle, sans un secours surnaturel, adhérer aux vérités révélées à cause de l'autorité infaillible de Dieu ? Elle peut y adhérer, en effet, pour ce motif et les croire fermement; mais cette croyance, qui n'est pas surnaturelle dans son principe, n'appartient pas vraiment à l'ordre du salut et n'est pas celle que Dieu exige de nous : voilà pourquoi le saint Concile du Vatican, reproduisant le texte du second concile d'Orange, dit : " Personne ne peut adhérer à la prédication évangélique *comme il le faut pour obtenir le salut*, sans l'illumination, etc." Cette foi naturelle peut se trouver, et se trouve sans doute, chez plusieurs hérétiques 1).

(1) Voir sur cette question SUAREZ, De *fide* lib. II, cap. x.

Toute autre est la foi de ceux qui croient avec le secours des grâces surnaturelles, mais qui, par suite de quelque péché mortel, autre que celui d'hérésie, sont dans état de mort spirituelle. Leur foi est véritable; elle est même méritoire, *de congruo*, comme disent les théologiens, en ce sens qu'elle prépare à la justification, qu'elle profite au salut, en attirant sur nous les grâces de Dieu. Aussi le saint Concile déclare-t-il que cette foi morte " est en elle-même un don de Dieu, et que ses actes sont des œuvres se rapportant au salut." La raison en est que, par ces actes, " l'homme obéit librement à Dieu en consentant et en coopérant à sa grâce, à laquelle il pourrait résister." Les motifs de crédibilité de la religion, l'illumination et la motion surnaturelles du Saint-Esprit n'exercent jamais assez d'influence sur nous pour forcer notre adhésion ; toujours nous restons libres d'accepter ou de repousser les vérités proposées à notre croyance. Telle est la doctrine du Concile.

Les deux principales erreurs, contraires à ces vérités, sont condamnées par le cinquième canon *De fide*. La première nie la liberté de l'homme dans l'acte de foi, et enseigne que les motifs de crédibilité des vérités catholiques leur donnent assez d'évidence pour nécessiter l'assentiment de l'intelligence, absolument comme la claire démanstration d'un théorème de géométrie nécessite l'adhésion de l'esprit. De là il suivrait : que l'homme, croyant sans liberté, ne mériterait point par les actes de foi.

Cette erreur contredit à la fois et les enseignements de la sainte Ecriture, où le mérite de la foi est si merveilleusement exalté, et l'expérience des hommes en général, dont les uns acceptent et les autres repoussent la révélation, et l'expérience de chaque individu, qui se sent parfaitement libre de croire ou de douter, et qui, dans certains moments de tentation, est obligé de faire de véritables efforts pour rester ferme dans sa foi. L'évidence de la révélation est de telle nature qu'elle suffit aux hommes de bonne volonté, mais non aux autres.

La seconde erreur nie la nécessité de la grâce pour la foi morte ou informe, c'est-à-dire pour la foi des hommes qui ne sont pas en état de grâce. C'est à peu près l'erreur de Calvin, déjà condamnée par le concile de Trente (1), et celle de Quesnel, qui n'admettaient pas que la véritable foi pût jamais exister sans la charité. Nous n'avons rien trouvé dans le *Syllabus* qui eût trait à cette question.

Dans le quatrième paragraphe, le Souverain-Pontife expose brièvement l'objet total, ou la manière de la foi divine et catholique. Et d'abord que faut-il entendre par cette expression " foi divine et catholique"? La foi divine, appelée encore foi théologique, est l'adhésion donnée aux vérités contenues dans la révélation, à cause de l'autorité infaillible de Dieu qui révèle. Telle est, par exemple, la foi par laquelle nous croyons les faits racontés dans les Ecritures, lorsque nous sommes certains du sens des

( ) Sess. VI. can. XXVIII.

textes sacrés non définis par l'Eglise. Telle est encore la foi par laquelle les saints ont cru aux révélations particulières dont ils ont été honorés.

La foi divine et catholique, ou simplement la foi catholique, est l'adhésion donnée aux vérités contenues dans la révélation, à cause de l'autorité infaillible de Dieu qui révèle, et imposées à la croyance de tous les fidèles par l'Eglise (1). Telle est, par exemple, la foi par laquelle nous croyons maintenant à l'Immaculée-Conception. · De ces définitions il résulte, que la différence entre la foi divine et la foi divine catholique, consiste en ce que les vérités qui font l'objet de la première ne sont pas imposées par l'Eglise à la croyance de tous les fidèles.

Voyons maintenant quel est l'objet de cette foi divine et catholique: c'est " tout ce qui se trouve contenu dans la parole de Dieu écrite ou traditionnelle et que l'Eglise propose à notre croyance comme divinement révélé, soit par un jugement solennel, soit par son *magistère* (c'est-à-dire par son enseignement) ordinaire et universel." Dans cette définition trois choses sont particulièrement à remarquer. La première, c'est qu'une vérité de foi catholique peut n'être pas contenue dans la sainte Ecriture, si elle se trouve dans la Tradition et réciproquement. Le Concile, en effet, déclare qu'elle doit se trouver " dans la parole de Dieu écrite *ou* traditionnelle."

La seconde, c'est que toute vérité de foi catholique doit être proposée à notre croyance, comme *divinement révélée* ; par conséquent, tout enseignement de l'Eglise n'est point, par cela seul, vérité de foi catholique. Il faut, pour qu'il le devienne, la déclaration qu'il a été révélé de Dieu.

La troisième, c'est que l'Eglise a diverses manières de proposer une vérité à la croyance de tous ses enfants. Plusieurs s'imaginent qu'une vérité est de foi catholique alors seulement qu'elle a été définie par le jugement solennel d'un concile œcuménique, ou par une constitution dogmatique du Pontife romain. C'est une erreur dangereuse contre laquelle le Saint-Siége a déjà mis plus d'une fois les catholiques en garde (2). Le Concile cependant ne l'a point frappée d'anathème, mais il a défini la vérité opposée, à savoir qu'une vérité est de foi divine catholique, lorsqu'elle est proposée à notre " croyance par le *magistère* ordinaire et universel de l'Eglise" ; par conséquent, l'erreur que nous signalons et qui contredit directement ce dogme est une hérésie.

Mais, que faut-il entendre par ce *magistère* ordinaire et universel ? Rien autre chose que l'enseignement donné dans toute l'Eglise. Cet enseignement, en effet, est infaillible, puisque, Jésus-Christ résidant *tous les jours* au milieu de son Eglise, il est impossible que jamais elle soit, dans toute la terre, la maîtresse de l'erreur, que la *colonne de la vérité* devienne le soutien du mensonge, et qu'ainsi *les portes de l'enfer prévalent*

(1) Voir sur cette question l'article du 15 juillet page 490.

(2) Voir en particulier, sur cette question, la lettre apostolique adressée le 21 décembre à l'archevêque de Munich, *Tuas libenter*.

contre elle. Soit donc de foi divine catholique : premièrement, toutes les vérités définies par les conciles confirmés par le Pape ; deuxièmement, toutes les vérités définies par le Pape parlant *ex cathedrâ*, les gallicans le reconnaissent eux-mêmes. Ils y mettent pour condition que la majorité des évêques ne s'y oppose point ; mais l'épiscopat voyant le pape infaillible ne s'y oppose jamais, et toujours les évêques qui s'y opposent sont traités comme des hérétiques ; troisièmement, toutes les vérités enseignées, comme étant contenues dans la révélation, par l'universalité des pasteurs ordinaires de l'Eglise, et toujours rangées, par l'universalité des théologiens catholiques, au nombre des vérités de foi. Cette dernière explication nous est fournie par la lettre apostolique *Tuas libenter*, où le souverain Pontife traite du *magistère ordinaire* de l'Eglise.

La saint Concile, nous l'avons dit, n'a point ajouté d'anathème à cette définition ; mais elle n'en est pas moins aujourd'hui une vérité de foi divine catholique, et l'erreur contraire une hérésie. Cette erreur d'ailleurs avait déjà été frappée par la proposition XXII du Syllabus.

Le paragraphe suivant a pour but principal de nous faire connaître l'organe par lequel Dieu manifeste aux hommes les vérités qu'ils doivent croire ; mais nous y trouvons aussi proclamée, et tout d'abord, la nécessité absolue de la foi pour la justification. Conformément à l'enseignement de la sainte Ecriture (1) et du concile de Trente, dont il emprunte les paroles (2), le saint concile du Vatican déclare, que sans la vertu surnaturelle de foi, jamais personne n'a été justifié, et jamais personne n'arrivera à la vie éternelle. Mais que faut-il entendre par le mot de justification ? Les Pères de Trente nous apprennent que c'est " le passage de l'état dans lequel l'homme naît fils du premier Adam, à l'état de grâce (3) ?" Il est donc absolument impossible à l'homme, privé de la foi, quelle que puisse être, du reste, son honnêteté naturelle, de vivre dans l'amitié de Dieu et d'arriver au ciel. C'est une vérité dont s'accommode mal le naturalisme si répandu de nos jours, mais que, pour cette raison même, il est besoin de redire sans cesse et de proclamer bien haut.

La foi étant si nécessaire, Dieu a voulu qu'elle fût à la portée de tous, et non content de nous avoir donné sa parole, consignée dans l'Ecriture et la Tradition, il a établi une société chargée de la garder et de l'enseigner à tous les hommes. Cette société est l'Eglise catholique, que des marques manifestes permettent à tous de reconnaître, avec certitude, pour la seule véritable Eglise instituée par Jésus-Christ.

Le saint Concile expose ensuite quelles sont ces marques ; il y en a de deux espèces. Ce sont d'abord les nombreux et éclatants prodiges qui prouvent la divinité de la foi chrétienne ; car, dit-il, ils appartiennent tous à la seule Eglise catholique." Et, en effet, dans la réalité, la révélation ou la religion chrétienne, c'est l'Eglise catholique, et l'Eglise catholique, c'est

(1) *Hebr.* VI, 6—(2) *Sess.* VI. cap. VIII.-(3) *Ibib.* cap. IV.

la révélation. Sans doute, on peut les distinguer par la pensée, mais on ne peut supposer l'existence de l'une sans l'existence de l'autre, ni les séparer en fait. Car il est impossible de concevoir la religion chrétienne, telle que Dieu l'a faite, sans des ministres qui enseignent les vérités révélées, des fidèles qui les croient, sans des pasteurs qui administrent les sacrements et des chrétiens qui les reçoivent, c'est-à-dire sans l'Eglise. En fait, la religion chrétienne a d'abord existé en Jésus-Christ et dans les apôtres, puis dans leurs disciples, dans les évêques successeurs des apôtres, et dans le peuple chrétien, c'est-à-dire dans l'Eglise catholique. Si Dieu est l'auteur de la religion, il est donc aussi l'auteur de l'Eglise catholique, et tous les arguments qui prouvent en faveur de la première, prouvent de même en faveur de la seconde. De plus la révélation nous enseigne que Jésus-Christ a établi une Eglise, et nous en indique les signes distinctifs, qui tous se retrouvent dans l'Eglise catholique. Les preuves qui établissent l'autorité de la révélation établissent donc, par là même, l'autorité de l'Eglise. C'est la vérité que le Concile a exprimée dans la phrase suivante : " Ad solam enim catholicam Ecclesiam ea pertinent omnia, quæ ad evidentem fidei Christianæ credibilitatem tam multa et tam mira divinitus sunt disposita."

Les autres signes, à l'aide desquels chacun peut reconnaître que l'Eglise catholique est l'Eglise de Jésus-Christ, sont : le fait même de sa merveilleuse propagation, sa sainteté, sa fécondité, son unité catholique et son éternelle stabilité. Il y a là, en effet, une perpétuelle et éclatante marque de l'intervention de Dieu et, par conséquent, une preuve irréfragable de la divinité de cette Eglise. Aucun canon ne se rapporte à ce paragraphe, et les erreurs contraires n'ont point été directement condamnées dans le *Syllabus*, sauf peut-être celle qui nie la nécessité de la foi pour le salut (proposition XVI).

Dans le dernier paragraphe, le saint Concile nous enseigne d'abord d'où naît la force de persuasion, qui attire vers l'Eglise catholique ceux qui ne lui appartiennent pas encore, et qui inspire une complète sécurité à ceux qui déjà ont été reçus dans son sein. Elle est le résultat de deux causes : des motifs de crédibilité que présente l'Eglise et qui sont de nature à convaincre tous les esprits de bonne foi, et de la grâce qui illumine l'intelligence et l'affermit dans cette conviction. L'effet de cette double cause, perpétuellement agissante, est une certitude surnaturelle capable de résister à tout, aux difficultés nouvelles qui surgiraient, comme au temps et même à un certain affaiblissement de l'esprit, si ce n'est cependant à la libre volonté de l'homme. La croyance à la divine origine de l'Eglise a été un premier acte de foi libre, un autre acte libre en sens contraire peut détruire l'effet du premier. Cet acte libre, qui détruirait la foi en nous, serait toujours un péché ; parce que, la grâce de Dieu nous éclairant sans cesse, nous irions contre le dictamen de notre conscience, en nous livrant

au doute. Dieu n'abandonne jamais ceux qu'il a une fois illuminés des clartés de la foi, à moins d'être lui-même coupablement abandonné.

Voilà pourquoi la conviction de celui qui professe, même de bonne foi, une religion fausse, n'est point la même que celle du catholique. Le premier, en effet, appuie sa croyance sur des motifs de crédibilité trompeurs, et dont, par conséquent, il se peut qu'il parvienne un jour à connaître la fausseté ; le second, au contraire, s'appuie sur des arguments véritables, et s'il fait de sa raison un usage légitime, il en reconnaîtra toujours l'autorité ; le premier n'est ni éclairé ni fortifié par Dieu dans sa croyance, il est donc exposé, par la suite de la mobilité humaine, à changer de conviction ; le second, au contraire, est toujours surnaturellement illuminé et confirmé, il est donc toujours certain de la vérité de sa foi. De là suit, selon la déclaration du Concile : premièrement, que la condition des catholiques et de ceux qui ne le sont pas, n'est point du tout la même ; secondement, que jamais ceux qui ont reçu la foi dans le sein de l'Eglise ne peuvent avoir un motif légitime pour changer ou révoquer en doute leur croyance. Le paragraphe se termine par une exhortation à la reconnaissance, et sert de fondement au sixième canon.

La première erreur condamnée par ce canon est l'une des plus pernicieuses et des plus répandues de ce siècle. Sous le rapport des convictions, dit-on, toutes les religions se valent ; les protestants et les juifs sont aussi certains de la vérité de leur religion que nous autres catholiques de l'origine de l'Eglise. C'est une impiété et le Concile l'a frappée d'anathème.

De ce principe faux découle une conséquence fausse également et dont les effets, dans la pratique, sont désastreux. De l'aveu de tous, un protestant ou tout autre non-catholique peut, sans péché, révoquer en doute sa croyance religieuse, jusqu'au moment où il aura réussi à en constater scientifiquement la vérité ou la fausseté. Or, ce qui est vrai du protestant, sous ce rapport, doit l'être aussi du catholique, puisque, de part et d'autre avant l'étude sérieuse de la question, la conviction, d'après l'erreur précédemment condamnée, est la même [1]. Telle est la seconde erreur anathématisée. Nous en avons montré la fausseté expliquant le dernier paragraphe du chapitre III.

" Mais quels sont les catholiques, *qui fidem sub Ecclesiæ magisterio susceperunt ?* " Suffit-il pour cela d'avoir été baptisé dans l'Eglise catho-

---

(1) C'est d'après ce faux principe que les *lois fondamentales* de l'empire d'Autriche règlent les rapports interconfessionels. " Tout individu, dit l'article 4 du § II, âgé de quatorze ans accomplis et sans distinction de sexe, est libre de choisir, selon sa conviction personnelle, telle confession religieuse qui lui plaira, et il devra même s'il le faut, être protégé dans son choix par l'autorité. Cependant, à l'époque de son choix, l'individu dont il s'agit ne devra pas être dans un état d'esprit ou de facultés excluant la possibilité du libre arbitre."

lique ? Ou faut-il, au contraire, avoir reçu une instruction religieuse soignée ? Le baptême, s'il n'est pas suivi d'une certaine éducation religieuse donnée par l'Eglise, ne suffit évidemment pas pour dire d'un chrétien : " *Fidem.., sub Ecclesiæ magistero suscepit*", puisque l'Eglise n'a point exercé son *magistère* envers lui. D'autre part, une éducation soignée n'est pas nécessaire, et l'Eglise ne la peut donner qu'à un petit nombre de ses enfants. Il faut donc, et il suffit, que l'homme baptisé ait reçu de l'Eglise catholique une instruction religieuse telle, qu'il puisse faire les actes de la foi nécessaires au salut. La raison en est, qu'après une semblable éducation religieuse, il se trouve sous le rapport de la foi, dans la voie de la vérité, et que la grâce de Dieu l'éclairant et le soutenant, il est toujours en son pouvoir d'y rester. Cette question n'est pas directement traitée dans le *Syllabus*.

IV.

CHAPITRE ET CANONS.

De Fide et Ratione.

Le quatrième et dernier chapitre de la constitution *Dei Filius* expose la doctrine catholique sur les rapports de la foi et de la raison ; c'est la matière traitée par les théologiens sous le titre de : *De Analogia rationis et fidei.* Les cinq paragraphes qui le composent servent de fondement à trois canons et contiennent la croyance de l'Eglise sur la distinction des deux ordres de connaissances, sur la nature incompréhensible de certains mystères, sur l'accord de la raison et de la foi, sur l'aide qu'elles se prêtent naturellement, enfin sur le sens immuable des vérités de la foi enseignées par l'Eglise.

Il existe deux ordres de connaissances, distincts et par leur principe et par leur objet : telle a toujours été la croyance de l'Eglise catholique et telle est la doctrine expressément proclamée aujourd'hui par le concile du Vatican. Ces deux ordres sont : l'ordre des connaissances purement rationnelles ou naturelles, et l'ordre des connaissances surnaturelles ou l'ordre de la foi.

Ils se distinguent d'abord par leur principe. En effet, les connaissances purement naturelles viennent à l'homme de sa raison laissée à ses propres forces et agissant sans autre aide de Dieu que le concours accordé à toutes les créatures, *in altero, naturali ratione cognoscimus ;* le moyen dont la raison se sert pour les acquérir est l'ensemble des êtres créés ; le motif formel pour lequel elle adhère à ces connaissances, ou la règle d'après laquelle elle juge du vrai, c'est l'évidence, soit médiate, c'est-à-dire produite spontanément et sans effort : tel est le principe du premier ordre de connaissances.

Le principe du second, est la foi divine, *in altero, fide divina cognoscimus.* Les connaissances de cet ordre viennent à l'homme d'une grâce surnaturelle du Saint-Esprit, par laquelle son intelligence est fortifiée, illuminée et sa volonté inclinée vers la vérité. Le moyen que sa raison, ainsi surnaturalisée, emploie par les acquérir, c'est la révélation divine telle que nous l'avons fait connaître dans le chapitre précédent ; enfin, le motif formel pour lequel elle adhère à ces vérités, c'est l'autorité infaillible du Dieu qui les révèle.

Entièrement distincts par leur principe, ces deux ordres de connaissances le sont encore, du moins en partie, par leur objet. La foi, en effet, nous donne la connaissance de mystères cachés en Dieu, qui, selon l'expression du saint Concile, " sont, par leur nature, au-dessus de l'intellect créé, et ne peuvent être connus que par une révélation divine.'' Tel est par exemple, le mystère de la sainte Trinité, que la naturelle raison serait incapable même de soupçonner, puisque les créatures à l'aide desquelles elle arrive à la connaissance de la divinité, sont l'œuvre de Dieu agissant *ad extra*, non comme Père, Fils et Saint-Esprit, mais comme *une seule* nature toute-puissante, et ne lui fournissent d'autre idée que celle d'*un* créateur.

Cependant, nous en avons déjà fait la remarque, certaines vérités, comme l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, appartiennent en même temps à l'ordre de la raison purement naturelle et à l'ordre de la foi divine. L'homme peut donc les connaître et par la science et par la foi ; mais il ne les atteint pas de la même manière dans l'un et dans l'autre ordre. Par la science, il les connaît pour vraies à cause de leur évidence; par la foi, il les tient pour telles à cause de l'autorité de Dieu qui les révèle; dans l'ordre naturel sa connaissance est moins parfaite et son adhésion moins ferme ; dans l'ordre de la grâce, il les possède sans erreur et son intelligence les croit par une énergie toute divine.

Le saint Concile n'a point donné la sanction de l'anathème à la doctrine contenue dans ce premier paragraphe ; mais il a déclaré qu'elle est la doctrine de l'Eglise, et par conséquent elle est de foi divine catholique. Les erreurs contraires avaient déjà été signalées par les propositions IV et IX du *Syllabus*.

Certaines vérités révélées sont donc absolument inaccessibles à la raison lorsqu'elle en est réduite à ses seules forces naturelles ; mais étant supposées la révélation extérieure et la grâce intérieure de la foi, quelle est alors sa puissance, relativement à ces mystères ? Le Concile établit sur ce point deux propositions : avec la grâce de Dieu, la raison ainsi illuminée par la foi peut acquérir une certaine intelligence des mystères, mais jamais elle ne peut les comprendre entièrement comme elle comprend les vérités de l'ordre naturel.

Le saint Concile indique trois moyens d'arriver à la compréhension

incomplète dont nous sommes capables. C'est d'abord l'*analogie* qui existe entre les vérités des deux ordres ; ainsi, par exemple, la connaissance de l'homme, en qui nous voyons deux substances unies en une seule personne, nous donne une certaine idée du mystère de l'incarnation où nous voyons deux natures unies aussi en une seule personne. Le second moyen est la connexité des mystères dont notre raison saisit les ressemblances, les différences et les relations de dépendance ; ainsi, la pluralité des personnes divines, que nous connaissons par le mystère de la sainte Trinité, nous aide à nous rendre compte du mystère de l'Incarnation dans lequel la nature divine est unie à la nature humaine, sans que cependant le Père ni le Saint-Esprit se soient incarnés ; et de même, la connaissance de l'Incarnation nous est d'un grand secours pour l'étude du mystère de la sainte Trinité. Un troisième moyen, c'est l'étude de rapports qui existent entre la fin de l'homme et les autres véritées. En effet, étant supposée la fin surnaturelle de l'homme, nous comprenons facilement l'établissement d'une loi supérieure à la loi naturelle, la convenance de l'Incarnation et de la Rédemption, la nécessité de la grâce, etc.

Le saint Concile déclare que la science des mystères ainsi acquise est *très-utile*. En effet, elle augmente notre amour envers Dieu dont nous comprenons mieux l'amabilité et la bonté infinies ; elle nous affermit dans la foi, dont nous saisissons plus exactement les enseignements et dont nous voyons mieux l'accord avec la raison ; enfin, elle nous met à même d'instruire les autres et de défendre la doctrine catholique contre tous ses ennemis. Mais, pour en tirer ce profit, il faut étudier, nous disent les vénérables Pères, *sedulo*, avec soin, car cette science est pleine de difficultés et de périls ; *piè*, avec piété, car dans ces matières toutes divines les secours particuliers de Dieu sont beaucoup plus nécessaires que dans l'étude des sciences humaines ; *sobriè*, avec mesure, sachant que nous ne pouvons tout comprendre, et qu'il est des limites que l'homme n'essaye pas de franchir sans s'exposer à des chutes mortelles.

Venons-en maintenant à la seconde proposition : la raison, même éclairée par la révélation extérieure et la grâce intérieure, ne peut jamais comprendre entièrement les mystères révélés, comme elle comprend les vérités de l'ordre naturel. Quoi qu'elle fasse, de quelques lumières que Dieu la comble, les mystères surnaturels restent pour elle enveloppés d'obscurité ; elle n'éprouve jamais en les contemplant cette satisfaction de la vérité vue dans son plein, que lui procure plus d'une fois l'étude des sciences humaines. Mais d'où vient cette obscurité ? De la disproportion qui existe entre les choses surnaturelles et l'intellect créé, disproportion que la foi diminue mais ne détruit pas. La raison humaine n'étant point, par sa nature, apte à les voir, ne trouve rien dans la création, œuvre de la toute-puissance divine, qui puisse lui en démontrer l'existence. Jamais, par conséquent, elle n'arrive, en dehors du principe formel de la foi, qui est

l'autorité infaillible de Dieu, à prouver rigoureusement la vérité des mystères surnaturels. De plus, même lorsqu'elle les croit fermement, à cause de l'autorité infaillible de Dieu, elle n'en peut jamais voir clairement la possibilité, ou plutôt le " comment". Elle a assez de force pour reconnaître et démontrer qu'ils ne sont point absurdes ; mais là s'arrête sa puissance. Nous voyons clairement que les trois angles d'un triangle valent deux angles droits, mais comment trois personnes infinies et réellement distinctes peuvent-elles subsister en une seule nature infiniment simple ? C'est ce que nous sommes incapables de comprendre, et de là vient que la foi est toujours, plus ou moins, un sacrifice, une obéissance qui coûte à notre raison.

La principale erreur contraire à la vérité, qui vient d'être exposée, est frappée d'anathème par le canon *de Fide et Ratione*. Ce fut l'erreur du prêtre Frohschammer, selon lequel il n'y a point de mystères proprement dits dans la révélation, et point de dogmes que la raison bien cultivée ne puisse comprendre et démontrer par les principes naturels, supposé qu'ils lui aient été une fois proposés comme objet de ses opérations. Cette doctrine, fruit du rationalisme moderne, exalte outre mesure l'intelligence humaine et conduit à la destruction de l'ordre surnaturel ; car si nous pouvons tout connaître par la raison, nous pouvons aussi tout désirer et tout vouloir, et ainsi la gratuité absolue de notre vocation au salut éternel ne se comprend plus. L'erreur de Frohschammer avait déjà été signalée et condamnée, en termes à peu près identiques à ceux du premier canon, dans plusieurs lettres apostoliques (1), et dans la proposition IX du *Syllabus*.

Un point cependant reste incertain : le Concile n'a point déclaré quelles vérités sont à la fois du domaine de la raison et du domaine de la foi, et quelles autres appartiennent exclusivement à la foi ; il se contente de signaler ces dernières par ces mots " mysteria in Deo abscondita" et " divina mysteria". Le Souverain-Pontife, dans sa lettre *Gravissimas inter*, dit que ce sont principalement les dogmes, " quæ supernaturalem hominis " elevationem, ac supernaturale ejus cum Deo commercium, atque ad hunc " finem revelata cognoscuntur". De ce nombre sont certainement les mystères de la Trinité et de l'Incarnation.

De ce que l'intelligence humaine est impuissante à pénétrer quelques-unes des vérités révélées, certains philosophes, blessés dans leur orgueil, ont prétendu que parfois la raison contredit la foi, et que l'une nie légitimement là où l'autre affirme. Puis, partant du principe que l'une et l'autre sont vraies, ils en sont arrivés à cette conclusion monstrueuse : Comme on distingue deux sources de vérités, la foi et la raison, on distingue ausssi deux vérités, la vérité théologique ou de foi, et la

(1) *Gravissimas inter* du 11 décembre 1862, et *Tuas libenter*, 21 décembre 1863.

vérité philosophique ou de raison ; ce qui est vrai pour la raison peut être faux pour la foi, et ce que nous croyons comme chrétiens, nous pouvons le nier comme philosophes. Grâce à cette distinction inventée à l'époque de la Renaissance, le philosophe demeure libre d'attaquer, à son aise, tous les mystères de la religion, il échappe toujours aux anathèmes de l'Eglise, puisque rejetant ses enseignements infaillibles, au nom de la raison, il déclare les accepter au nom de la foi.

Contrairement à cette erreur, le saint Concile déclare, dans le troisième paragraphe du chapitre IV, " qu'il ne peut exister de véritable désaccord entre la raison et la foi", " et que toute assertion contraire à la foi révélée est absolument fausse". Il en apporte immédiatement les deux preuves suivantes : La raison et la foi venant l'une et l'autre du même Dieu, il est impossible qu'elles se contredisent ; car la contradiction remonterait à Dieu lui-même, puisqu'il nous imposerait certains dogmes par la foi, et que par la raison il nous enseignerait le contraire ; il mentirait donc. D'autre part, soutenir qu'une vérité philosophique peut être une erreur en théologie et réciproquement, c'est le comble de l'absurdité. Qu'est-ce, en effet, qu'une proposition vraie ? L'affirmation d'une chose qui existe non-seulement dans l'esprit de celui qui parle, mais encore dans la réalité. L'erreur, au contraire, est l'affirmation d'une chose qui existe dans l'intelligence de celui qui parle, mais non dans la réalité. Si donc une proposition est vraie en philosophie, la chose qu'elle affirme existe réellement, et pour que cette même proposition fût une erreur en théologie, il faudrait que cette même chose n'existât pas réellement. Supposer qu'une vérité philosophique est une erreur en théologie, c'est donc supposer qu'une même chose existe et n'existe pas, en même temps, dans la réalité. Le Concile a donc eu raison de dire " que le vrai ne peut jamais contredire le vrai".

Plus d'une fois, cependant, on a cru saisir des contradictions entre les enseignements de la révélation et les découvertes de la science. D'où est venue cette illusion ? De ce que l'on n'expliquait pas les dogmes de la foi selon le sens que leur donne l'Eglise, ou bien de ce que l'on prenait pour conclusions certaines de la science des opinions dont une étude plus attentive aurait démontré l'incertitude d'abord et plus tard l'erreur.

C'est un avertissement donné aux savants, toujours prêts à soutenir les conclusions les moins fondées de la science contre les enseignements de la révélation, et aussi à quelques catholiques peureux, qui s'effrayent des moindres nouveautés et qui accusent trop facilement la science humaine, soit parce qu'ils ne comprennent pas exactement le sens des dogmes chrétiens, soit parce qu'ils négligent de distinguer entre les enseignements infaillibles de l'Eglise et certaines opinions plus ou moins répandues, soit enfin parce que ne voyant pas encore comment la foi et la science peuvent s'accorder, ils supposent trop souvent une contradiction qui n'existe pas.

Après avoir ainsi clairement proclamé et solidement établi cette vérité fondamentale, les vénérables Pères en déduisent le droit de l'Eglise de réprouver la fausse science, c'est-à-dire la science qui est contraire à la foi. En effet, et tel est leur raisonnement, l'Eglise en recevant de Dieu la permission d'enseigner la doctrine de Jésus-Christ, a reçu aussi l'ordre de garder soigneusement le dépôt de cette doctrine, c'est-à-dire de veiller à ce qu'on ne change pas, soit par l'introduction d'opinions nouvelles, soit par la négation des dogmes anciens. Or que fait la science humaine si elle contredit la révélation ? Elle attaque la doctrine de Jésus-Christ, puisqu'elle nie ce qu'affirme celui-ci et que l'on ne peut admettre deux vérités contradictoires ; l'Eglise a donc reçu de Dieu le droit et le devoir de proscrire cette fausse science, et les chrétiens, loin d'admettre comme de légitimes conclusions de la raison, doivent, au contraire, tenir pour des erreurs toutes les opinions opposées à la doctrine révélée, surtout lorsqu'elles ont été réprouvées par l'Eglise.

Le saint Concile a sanctionné cette doctrine par l'anathème contenu dans le second canon, anathème qui frappe deux erreurs : celle qui reconnaît pour vraies les assertions des sciences humaines contraires à la doctrine révelée, et celle qui dénie à l'Eglise le droit de condamner ces assertions.

La première de ces hérésies avait déjà été condamnée au cinquième Concile de Latran, en des termes que le concile du Vatican a reproduits dans le chapitre *de Fide et Ratione*. Elle eut alors pour principal défenseur le philosophe Pomponace, qui voulait à tout prix soutenir la doctrine d'Aristote, même dans ses erreurs. De nos jours, elle a été ressuscitée par Gunther, Baltzer, et Froschammer, dont les erreurs, malgré les condamnations répétées du Saint-Siége, exercent encore en Allemagne une regrettable influence. Froschammer enseigne de plus que la philosophie est complétement indépendante de l'Eglise. Il admettait bien que le philosophe doit obéir, mais il soutenait que la philosophie elle-même ne peut reconnaître l'autorité de la révélation ; distinction absurde, déjà frappée par les propositions X, XIV, XV du *Syllabus* et que le Concile condamne de nouveau dans ce second canon.

Est-il nécessaire maintenant de défendre la légitimité de ce décret ? de répondre à ceux qui se plaignent des prétendus envahissements de l'Eglise, de la servitude qu'elle impose aux sciences humaines ? De ce qui a été dit, il ressort, nous semble-t-il, avec une complète évidence que l'Eglise n'envahit nullement le terrain des sciences humaines, mais se contente de repousser leurs attaques contre la révélation. Elle ne s'occupe ni de philosophie, ni d'histoire, ni d'aucune autre science profane ; elle défend la vérité révélée contre les erreurs qui la nient de quelque côté qu'elles viennent, et sous quelque nom qu'elles se présentent. Historiens, philosophes, géologues, médecins, tous doivent s'incliner devant la parole de

Dieu ; pour tous c'est un crime de la nier et l'Eglise a le droit, comme le devoir, de le dire à tous.

C'est une vérité incontestable que jamais la foi et la raison ne peuvent se trouver en contradiction ; c'en est une autre non moins évidente que loin de se combattre elles se prêtent un mutuel appui et que le mélange de leurs lumières rend plus vives les clartés dont la raison illumine le monde naturel, et la foi le monde surnaturel. Telle est la doctrine exposée dans le paragraphe quatrième.

Et d'abord la raison rend service à la foi. En effet, " elle en démontre les fondements," elle en expose les signes de crédibilité, et prépare ainsi l'intelligence à l'action de la grâce ; lorsque la foi a été reçue, " elle perfectionne la science des choses divines," elle dispose les dogmes selon un ordre scientifique, elle fait ressortir leurs rapports mutuels, les éclaire par la comparaison et nous aide à pénétrer chaque jour plus avant dans les mystères de la révélation, en un mot, elle forme des enseignements révélés une véritable science, qui s'appelle la " théologie".

A son tour, la foi prête secours à la raison. En premier lieu, elle la délivre et la défend de beaucoup d'erreurs. Le monde ancien doutait de l'unité de Dieu, de l'immortalité de l'âme, de l'autre vie ; beaucoup des lois de la morale naturelle étaient oubliées et niées. Aujourd'hui, dans tout l'univers chrétien, et même bien au delà, ces vérités, malgré les tentatives de quelques ennemis de Jésus-Christ, sont à l'abri de toute atteinte et connues de tous. La raison humaine, semblable à une lampe qui va s'éteindre, ne jetait plus sur ces vérités de l'ordre naturel qu'un jour douteux et vacillant : à peine la foi a-t-elle été manifestée au monde, qu'on vit cette lumière renaître, avec plus d'éclat et de fixité qu'elle n'en avait jamais eu et qu'elle n'en aurait jamais pu acquérir. Non-seulement, en effet, la foi affermit la raison dans les vérités de l'ordre humain, mais elle en accroît la portée directement, en lui fournissant, sur l'origine des choses, sur l'homme et sur son histoire, des données qu'elle n'eût jamais trouvées ailleurs, et indirectement, en lui découvrant un monde nouveau, le monde surnaturel, dont les lumières rejaillissent sur le monde des choses humaines et les illuminent d'un incomparable éclat. Qu'étaient, dans le monde ancien, et que pouvaient être, par exemple, la science de l'âme humaine, la connaissance de Dieu et de la fin des êtres, la morale, la science du législateur, la politique etc., sans la connaissance du péché originel, de la rédemption et de la grâce ? Et qui pourrait dire, à un autre point de vue, tous les progrès que l'histoire et la linguistique, fouillées aujourd'hui en tous sens, doivent aux défenseurs comme aux adversaires passionnés de la révélation ? Nous avons donc bien le droit de redire avec le Concile, dans un sentiment de légitime fierté, que " l'Eglise, loin de mettre obstacle à la culture des arts et des sciences humaines, l'aide et la fait progresser de mille manières."

Mais, dit-on, comment favoriserait-elle les sciences humaines? Elle ne les aime pas, elle les méprise, particulièrement celles qui ont pour but l'utilité matérielle, les commodités de la vie. C'est une calomnie et le Concile le déclare hautement. Bien plus, il proclame que ces sciences cultivées comme elles doivent l'être, conduisent à Dieu. Et, en effet, en nous découvrant les puissances cachées de la nature, l'ordre admirable qui règne dans l'univers, ne nous fournissent-elles pas une preuve admirable de la bonté et de la grandeur de Dieu, et de nouvelles occasions de lui témoigner notre amour? En remplissant notre intelligence de nouvelles vérités, elles la perfectionnent, la rendent plus semblable à Dieu, la science infinie, et ainsi contribuent à la gloire du Créateur, qui est la fin de toutes choses. Enfants de l'Eglise, nous aimons les sciences, même celles qui ont la matière pour objet, nous travaillons à leur progrès, et nous en saluons avec bonheur les magnifiques découvertes ; nous n'en déplorons que les abus. Bien des écrivains catholiques avaient développé cette vérité, mais il était bon qu'elle fût affirmée, en face du monde, et dans une définition de foi, par un concile œcuménique. C'est une réponse péremptoire aux calomnies des adversaires, et un avertissement à quelques catholiques trop disposés à confondre, dans une même malédiction, la science et ses abus.

Une autre calomnie, qu'on retrouve bien souvent sous la plume des ennemis du catholicisme, c'est que l'Eglise asservit la science en la rivant à ses dogmes immobiles. Le Concile, pour y répondre, déclare solennellement que les sciences humaines ont leurs méthodes et leurs principes propres. Dieu ne les a pas révélées et l'Eglise ne les enseigne pas ; le savant reste parfaitement libre de procéder comme il l'entend, et même de se tromper s'il le veut. A cette indépendance, l'Eglise ne pose qu'une limite ; c'est que le savant n'attaque point la révélation soit en niant formellement les dogmes révélés, soit en prétendant les expliquer et les traiter d'après les méthodes des sciences humaines. Constituée gardienne de la foi de Jésus-Christ, elle veille à sa conservation avec un soin jaloux; mais là se borne son œuvre, et, comme Dieu, elle livre le reste aux discussions des hommes. Le frein qu'elle pose à l'esprit humain ne blesse évidemment en rien les droits de la science, puisque nécessaire à la conservation de la religion, il n'a d'autre résultat pour le savant que de le préserver de funestes erreurs dont, peut-être, il ne se délivrerait jamais.

Aucun canon ne correspond à ce paragraphe ; mais les doctrines contraires à celles qu'il affirme avaient déjà été condamnées dans le *Syllabus*, par les propositions XII et XIV. Cependant, entre le texte de la proposition XII et le texte du paragraphe que nous venons d'expliquer, il existe une sensible différence. Le *Syllabus*, en effet, condamne cette assertion, que " les décrets du Saint-Siège et des congrégations romaines entravent le libre progrès des sciences," et le Concile se contente de parler de

"l'Eglise" en général. Le silence qu'il garde sur les congrégations romaines infirme-t-il l'autorité de la proposition que nous venons de citer, ou, du moins, en modifie-t-il le sens ? En aucune manière ; et cela pour deux raisons. La première, c'est que le *Syllabus* et la constitution *Dei Filus* sont deux actes complétement indépendants, sans autre rapport que la ressemblance des matières traitées · la seconde, c'est que la doctrine du Concile est la même que celle du *Syllabus*, puisque les Congrégations romaines forment l'un des principaux organes par lequels l'Eglise exerce son *magistère* ordinaire et universel. Mais pourquoi les vénérables Pères n'ont-ils point parlé des Congrégations romaines ? Peut-être parce qu'une telle explication leur a paru devoir mieux trouver sa place dans une autre constitution ; peut-être parce qu'elle soulevait des objections historiques qu'ils ont voulu éviter ; peut-être parce qu'ils ont jugé inutile de répéter une condamnation clairement exprimée dans le *Syllabus*, ou bien enfin pour tout autre motif que nous ignorons. En tout cas, l'autorité et le sens de la proposition XII du *Syllabus* restent absolument les mêmes qu'auparavant.

Le Concile semble avoir eu pour but, dans le paragraphe que nous venons de commenter, de rassurer la science moderne sur les prétentions de l'Eglise, en lui faisant voir en elle, non une ennemie, mais une alliée et une bienfaitrice; dans le paragraphe cinquième, et dernier, il repousse les orgueilleuses prétentions des savants qui s'arrogent le droit d'interprêter la révélation et de la faire progresser à leur manière, en dehors de l'Eglise et contre elle ; puis il enseigne en quoi consiste le vrai progrès de la vérité révélée. La révélation n'est pas une doctrine que Dieu ait livrée au travail de l'esprit de l'homme, pour la perfectionner et la développer dans le cours des âges, comme sont, par exemple, la doctrine d'Aristote et celle de Platon ; c'est un ensemble de vérités contenues dans l'Ecriture et la Tradition, dont Notre-Seigneur Jésus-Christ a confié la lettre et le sens à l'Eglise, lui assurant, en outre, le secours de l'Esprit-Saint pour la préserver de toute erreur et de toute négligence dans la conservation de ce dépôt. Le sens de la révélation est et restera donc éternellement celui que Jésus-Christ a enseigné aux apôtres et les apôtres à leurs successeurs ; d'autre part, l'Eglise étant infaillible pour déclarer quel est ce sens, il en résulte qu'il faut toujours s'en tenir aux jugements qu'elle a une fois portés.

Mais alors, dira-t-on, il ne se fait aucun progrès dans l'Eglise ? La réponse du Concile est empruntée à Vincent de Lérins : " Que... l'intelligence, dit-il, et la science croissent dans chaque homme et dans toute l'Eglise"! De quelle manière ? " De telle manière que le dogme et le sens restent les mêmes. "

Comment s'opère ce progrès ? D'abord par l'enseignement de l'Eglise qui, dans le cours des âges, fixe pour jamais le sens des Ecritures et de la Tradition, sur de certains points bien interprétés au commencement, mais

plus tard détournés de leur signification par un certain nombre de chrétiens. C'est ensuite, et principalement, par le développement logique des dogmes généraux dans lesquels sont renfermées des vérités particulières, que peu à peu les docteurs distinguent, précisent et mettent en pleine lumière. “ Nous ne sommes pas si perdus de sens, dit Bossuet, dans son *Exposition de la doctrine catholique*, que de nous imaginer que l'Eglise fasse les vérités catholiques ; nous disons seulement qu'elles les déclare. Car, *encore qu'elles soient toujours en l'Eglise, elles n'y sont pas toujours en même évidence.*” Les vérités contenues dans la révélation sont mises chaque jour plus en évidence : voilà le véritable et l'unique progrès du dogme catholique.

Dans le troisième et dernier canon est anathématisée l'erreur, particulièrement répandue en Allemagne, d'après laquelle il faudrait parfois, selon les progrès de la science, donner aux dogmes catholiques un sens autre que celui que l'Eglise leur donne et leur a donné. Cette hérésie est d'origine rationaliste et protestante, car elle suppose que l'Eglise peut se tromper, qu'elle a perdu l'intelligence de plusieurs dogmes révélés dont elle garde les formules, enfin que, chez elle, la lettre a tué l'esprit. Elle avait déjà été condamnée par diverses propositions du *Syllabus*, et notamment par la cinquième.

Nous ne terminerons pas ces courtes remarques sur la constitution *Dei Filius*, sans prier nos lecteurs de vouloir bien nous pardonner les nombreux défauts qu'ils auront sans doute remarqués dans notre travail. Le peu de temps et de place dont dispose celui qui écrit dans une revue,—malgré la bienveillance exceptionnelle de la direction de la *Revue du monde catholique*, qui ne néglige rien pour aider, dans sa sphère, l'œuvre du Concile—la nouveauté et la difficulté du sujet, que personne n'a encore traité, la pureté de notre intention, qui est de prévenir les fausses interprétations par une exposition fidèle de la doctrine du Concile, étudiée à la lumière des principes de la saine théologie, nous serviront d'excuses, et pour ces articles, et pour ceux qui, peut-être, les suivront.

J. B. JAUGEY.

LA FILLE DU BANQUIER,

(Suite.)

VIII.

UNE TEMPETE SUR LES COTES DE L'OCEAN.

A quelques lieues du château de Moidrey se trouve le petit village de Saint-Servan, dont la population est en grande partie composée de pêcheurs. A une faible distance, est situé un vieux manoir, apanage de l'ancienne famille de Moidrey, et qui était tout ce qui restait des vastes domaines que ses propriétaires avaient autrefois possédés.

Six mois se sont écoulés depuis le jour où le fils d'Alfred de Moidrey avait si mystérieusement disparu.

Bien des changements ont eu lieu durant cet intervalle.

En conséquence de ce qu'on appella la fuite de son homme d'affaires, Jarry, et du non-remboursement des sommes hypothéquées sur ses propriétés, Alfred de Moidrey s'était vu dépossédé de la demeure et de la plus grande partie de la fortune de ses pères.

Lui et sa jeune femme étaient venus, le cœur brisé par la douleur, chercher un refuge dans le manoir de Saint-Servan.

Ils vivaient là dans la réclusion la plus absolue, ne visitaient jamais personne et n'étaient que bien rarement dérangés par leurs voisins qui, connaissant leurs malheurs, respectaient leurs chagrins.

Le village de Saint-Servan ne se composait guère que d'une rue dont les maisons à un étage étaient toutes bâties vers la mer ; elles en étaient même si rapprochées, qu'à la marée haute, les flots venaient mourir à leurs pieds. Au moment où nous présentons à nos lecteurs la population aux mœurs encore pures et honnêtes de ce village, tous les habitants étaient assemblés sur la plage. Tous les regards contemplaient avec terreur et intérêt un grand navire échoué sur des rochers, à l'entrée de la baie, et que les vagues en fureur menaçaient, à chaque instant, de mettre en pièces.

L'ouragan se faisait de plus en plus terrible et les vagues écumantes déferlaient contre les flancs du vaisseau qui, de minute en minute, craquait en s'enfonçant dans les rochers et sur les brisants. On eût dit des monstres marins acharnés contre une proie qu'ils voulaient dévorer

Le vaisseau était perdu.

Les plus hardis marins étaient convaincus qu'il n'y avait pas un bateau qui pût résister deux minutes au milieu des flots blancs d'écume qui balayaient la baie.

Cette certitude n'avait cependant pas empêché les plus braves d'entre tous de risquer leur vie pour essayer de porter secours à ceux qui allaient périr sous leurs yeux.

Hélas! quel en avait été le résultat?

On le voyait aux fragments du bateau que la mer rejetait sur le sable et aux trois ou quatre cadavres qu'entouraient des femmes, des enfants et des hommes plongés dans un morne désespoir.

C'est une rude existence que celle du pêcheur qui n'a de richesse que celle qu'il tire des entrailles de l'Océan.

Tout ce que des hommes pouvaient faire avait été fait, et, à moins que la tempête ne s'apaisât, le navire, avons-nous dit, était perdu.

S'apaisât! Il n'y avait pas à espérer! La mer et le ciel s'étaient ligués et le génie des eaux réclamait sa proie.

Les vagues, comme si elles eussent été soulevées par une main invisible, s'élevaient toujours de plus en plus haut, et sifflant commes des serpents, elles entouraient d'un cercle blanchâtre tout ce qui leur faisait obstacle.

Au-dessus du navire qui s'effondrait tournoyaient des oiseaux de mer aux grandes ailes, dont les cris stridents se mêlant aux rugissements de l'Océan et aux mugissements du vent ajoutaient aux terreurs de l'ouragan un étrange et mystérieux élément qui donnait froid au cœur des plus courageux.

—C'est fait de lui! dit un vieux pêcheur, en voyant une lame qui, plus furieuse encore que les autres, passa tout entière par dessus le navire.

Le vaisseau effectivement disparut sous une effroyable cataracte qui semblait tomber des nues. Il y eut un cri long et désespéré qui domina un instant la voix de la tempête.

Les oiseaux de mer crièrent plus vite et plus fort. La masse d'eau s'entr'ouvrit, puis se referma en ne laissant apercevoir que des pointes des rochers.

Le navire avait passé comme un songe. Tout ce que l'on en voyait, c'étaient quelques épaves qui flottaient ça et là, à la merci des flots.

Les pêcheurs contemplaient, muets et mornes, cette scène de destruction.

Un cri s'éleva du milieu d'eux.

—C'était un navire marchand hollandais qui allait aux colonies ou qui en revenait. Je l'ai reconnu à sa coupe, dit un marin dont les traits bronzés prouvaient qu'il avait expérimenté la mer des Tropiques.

—Pauvres gens! murmura une femme en essuyant du coin de son mouchoir les larmes qui tombaient de ses yeux.—Pas une âme n'en a réchappé!

—N'y avait-il donc rien à faire pour eux ? demenda une personne qui, suivie d'un chien fort et puissant, se joignit, en ce moment, au groupe des pêcheurs.

Les femmes s'inclinèrent, et les hommes portèrent la main à leurs bonnets. Tous reconnurent le nouveau venu, et il était facile de voir qu'il se mêlait beaucoup de cœur et d'affection au respect qu'on lui témoignait.

Le vieux marin qui s'était dit connaître parfaitement la nationalité du navire souleva son petit chapeau goudronné, et répondit :

—Tout ce que des hommes peuvent faire, nous l'avons fait ; et si vous en désirez la preuve, regardez !

Il indiqua les cadavres étendus sur le sable et que l'on avait recouverts d une voile.

—Nous avons perdu trois des plus braves garçons du village, continua-t-il ; et parmi eux se trouve le meilleur de tous, l'aîné du pauvre Mathieu.

Alfred de Moidrey, car c'était lui, fut vivement affecté par ce qu'il venait d'entendre.

—Pardonnez-moi, Roger, dit-il, si, un instant, j'ai paru douter de la noblesse du cœur qui bat dans vos poitrines à tous.

Puis, s'adressant à l'une des femmes, il demanda :

—Où est Mathieu ?

—Me voici, Monsieur, répondit une voix triste derrière lui.

—Vous avez été terriblement frappé, mon pauvre ami, dit de Moidrey, les yeux humides de larmes.

—Le Seigneur me l'avait donné, et le Seigneur me l'a repris, répliqua le vieillard. Mon fils est mort avec ces braves garçons en tentant de sauver la vie à plusieurs de ses semblables. J'ai eu beau leur dire qu'il n'y aurait pas de bateau à tenir par une mer pareille. Mais comment voir de sangfroid de pauvres gens mourir sous ses yeux ! Ils sont morts en faisant leur devoir, et j'espère que le bon Dieu leur en tiendra compte !

Le vieux Mathieu avait ôté son bonnet de laine, et l'on voyait de grosses larmes rouler dans les sillons que des années de labeur avaient creusés sur ses joues. Les longues mèches de ses cheveux blancs flottaient agitées par le vent.

Ce visage qui exprimait tant de piété réelle et tant de résignation avait quelque chose de noble et de sublime.

Tout à coup un cri s'éleva parmi les femmes et douze mains à la fois se tendirent vers un objet qui flottait sur les vagues.

C'était un fragment de mât auquel une femme semblait s'accrocher de toutes ses forces.

—Sauvez-la !

Tel fut le cri qui s'échappa de toutes les bouches.

Alfred de Moidrey et dix hommes se jetèrent à la fois à la mer et avancèrent jusqu'au moment où les vagues, les repoussant, menacèrent de les engloutir.

—Arrière, mes amis! cria de Moidrey, arrière! Si quelqu'un doit se sacrifier, c'est moi qui ne suis plus bon à rien, c'est mon droit de vous montrer le chemin.

Et tout en parlant, il attacha une corde autour de sa ceinture, et en donnant le bout aux autres pêcheurs, il s'élança au milieu des flots.

—Tenez bon, cria-t-il, et ne tirez à vous que quand je l'aurai saisie!

Malgré la violence des flots, il nagea vigoureusement et lutta contre les éléments avec le courage du désespoir.

Dix fois il disparut, dix fois on le vit surnager de nouveau.

Enfin il n'était plus qu'à quelques pieds seulement de la naufragée que la mer balottait sur le mât.

Les femmes jetèrent un nouveau cri.

—Voyez! voyez! crièrent-elles, toutes ensemble; elle a un enfant! Elle voit M. de Moidrey et elle le lui tend! Il veut le saisir. Mais la vague est trop forte. Ah! il est perdu!

Un long cri d'agonie partit du cœur de toutes les mères qui assistaient à cette terrible scène.

Tout se passait en effet, comme elles le disaient dans leur anxiété.

La femme, en voyant un sauveur s'approcher d'elle, avait pris l'enfant qu'elle avait jusqu'alors tenu serré contre sa poitrine, et le lui avait tendu.

Mais les vagues s'étaient jetées sur leur proie et l'emportaient loin du bord.

Encore une fois un cri s'éleva du rivage.

Mais c'était un cri d'espoir!

—Le chien! le chien! criait-on. Il le voit! voyez comme il lutte! Il il est près de l'enfant! non! oui! il le tient! il est sauvé!

Des centaines d'êtres humains venaient de périr, et cependant, il serait difficile d'exprimer les sentiments de joie que manifesta toute la foule assemblée lorsque le noble animal nagea avec l'enfant vers la plage.

Il le tenait par ses vêtements, près du cou, et, avec un instinct merveilleux, il avait soin de lui maintenir la tête hors de l'eau.

Hommes, femmes, enfants, sans souci du danger, s'avancèrent jusque dans l'eau, la poitrine haletante, et prêts à saisir l'enfant.

Mais le chien, sans le lâcher, échappa à tout le monde et s'en fut, en faisant un détour, déposer son fardeau aux pieds de son maître qui, lui aussi, à force d'énergie et d'efforts surhumains, avait réussi à amener à terre le corps de la femme.

—C'est une fille! cria une femme, en prenant la petite créature et en l'élevant dans ses bras.

—C'est un ange! dit Mathieu, en pressant dans ses mains une tresse de ses cheveux humides; a-t-on jamais vu une chevelure plus belle que la sienne?

IX.

COMMENT CELLE QUI DEVIENDRA NOTRE HÉROINE FUT ADOPTEE PAR LES HABITANTS DE SAINT-SERVAN.

L'enfant que le chien venait si miraculeusement d'arracher à la mort était, effectivement, de la plus merveilleuse beauté.

Sa peau était fine comme du satin ; ses lèvres étaient roses comme du corail ; ses cils étaient extraordinairement longs.

On aurait dit une perle que la mer aurait rejetée du sein de ses profondeurs.

Mais la principale perfection de cette enfant, si le mot perfection peut être employé là où tout était parfait, consistait dans la beauté et la profusion de sa riche chevelure dont les boucles cachaient presque entièrement son visage dans les bras du pêcheur qui la serraient avec admiration contre sa robuste poitrine.

Il était impossible de rêver une figure plus angélique.

Toute la population de Saint-Servan était réunie autour du vieux Mathieu, qui avait pris l'enfant, et que son fardeau, nous devons le dire, embarrassait un peu.

Quant au chien dont le secours avait été si opportun, il avait repris sa position habituelle au côté de son maître, calme mais fier. On eût dit que, connaissant la valeur du service qu'il venait de rendre, il dédaignait d'en recevoir la récompense.

C'était aussi un bel animal, un terre-neuve pur sang, dont la réputation de fidélité et de courage s'était répandue au loin, par suite d'une lutte acharnée qu'il avait soutenue sans succès, hélas ! contre des malfaiteurs qui s'étaient introduits, une nuit, dans le château de de Moidrey pour lui voler son unique enfant.

Il portait encore les traces des blessures qu'il avait reçues dans le combat. Il avait complètement perdu un œil, et son corps était couvert de cicatrices ; de plus, il était tout dénudé à diverses places.

Madame Roger, jeune femme vive et alerte, qui avait épousé, depuis quelques années seulement, le marin à la figure bronzée dont nous avons parlé plus haut, prit l'enfant des bras de Mathieu. Déjà elle l'emportait vers sa chaumière qui était l'une des plus proches du rivage, lorsque Alfred de Moidrey l'arrêta, et se mit à examiner le visage de la petite fille.

L'enfant, qui avait repris entièrement connaissance, ouvrit ses larges yeux.

Il n'y a pas bien longtemps encore, j'avais un ange, comme cela ! murmura le malheureux père.

Il se détourna, et tous les pêcheurs, qui connaissaint et respectaient le sujet de sa douleur, s'écartèrent pour lui livrer passage.

—Bonjour, monsieur de Moidrey, dit un petit homme pétulant qui se hâtait d'arriver. J'ai été examiner l'état de la pauvre créature que vous venez de sauver, et il continua en pinçant les lèvres et en secouant tristement la tête, quand je dis sauver elle n'en vaudra guère mieux, j'en ai bien peur.

Celui qui parlait ainsi était le médecin de l'endroit, homme bon au fond, quoique excentrique, et qui jouissant d'une certaine fortune s'était retiré dans ce village plutôt pour y vivre tranquille que pour y faire des affaires.

—Que voulez-vous dire ? demanda de Moidrey avec surprise.

M. Morin éleva la main et se frappa le front du bout de son doigt.

—Elle a reçu là un terrible coup ! répondit-il. La tête a porté contre un rocher, mauvais endroit, dépression du cerveau, mauvais, très-mauvais.

—Mais pensez-vous qu'elle recouvrera....

—La vie ? oui ; mais la raison, jamais.

Les pêcheurs qui, par respect, se tenaient à distance, ne perdaient pas un mot de cette conversation.

Tous secouèrent la tête, d'un air significatif, et se regardèrent tristement.

—C'est en effet une mauvaise nouvelle, monsieur Morin, répliqua de Moidrey ; car, à moins que la tempête ne se calme et que la mer ne jette sur le rivage quelque débris du navire, il sera impossible d'arriver à constater l'identité de cette enfant.

Roger le marin s'avança de quelques pas, et dit en portant la main à son bonnet :

—Quant à cela, monsieur, on peut être sûr que la mer ne rendra rien par ici de ce qu'elle a englouti ; cet ouragan durera jusqu'à demain. Le navire est effondré au milieu des rochers, et, avant une heure, il n'en restera pas de quoi faire une allumette.

Tous les pêcheurs firent comprendre d'un signe que telle était aussi leur opinion.

Pauvre enfant ! dit de Moidrey, elle est, sans doute, condamnée à une bien dure destinée. Elle et sa mère sont les deux seuls êtres qui auront été sauvés....

—Sa mère ! pardonnez-moi, interrompit le docteur ; il ne semble pas, tant s'en faut, qu'il y ait, entre elles, aucun lien de parenté. Cette petite est blanche comme un lys, tandis que l'autre est une femme de couleur, noire comme du jais.

—Quelque servante indienne, une nourrice peut-être. Je veux la voir.

Et Alfred de Moidrey, accompagné du médecin et suivi du plus grand nombre des pêcheurs, entra dans l'une des chaumières.

—Un coup-d'œil lui suffit pour se convaincre que le docteur avait dit vrai.

Aucune relation de parenté ne pouvait exister entre l'enfant et la femme qui était là étendue devant lui.

Il y avait entre elles la même différence qu'entre la goutte de rosée qui brille aux rayons du soleil du matin et le fruit du mûrier.

Roger le marin affirma que la femme était une naturelle des îles de l'Archipel indien, de Java ou de Sumatra, ou encore des environs ; car, dans ces latitudes, il n'est pas facile de reconnaître la population rien que par la couleur.

Le médecin, qui avait attentivement examiné l'Indienne, releva la tête.

—Vous avez raison, dit-il à de Moidrey ; cette pauvre créature était, bien certainement, attachée au service de l'enfant. Ses vêtements, comme vous le voyez, sont assez grossiers, tandis que ceux de la petite fille sont d'une extrême richesse.

—Que faire ? demanda Alfred de Moidrey après quelques minutes de réflexion. J'aurais bien désiré faire emporter l'enfant au château, mais je crains l'effet que sa vue pourrait produire sur ma femme. L'horrible perte que nous avons éprouvée est trop récente et sa santé est trop délicate pour qu'elle puisse supporter, sans douleur, la présence d'un autre enfant. La vue seule d'un visage si jeune et si beau rouvrirait toutes les blessures de son cœur.

—Il n'y a pas à y penser, dit le docteur, péremptoirement. Si vous me permettez d'émettre un avis, je conseillerai de confier, au moins pour quelque temps, l'enfant à la femme de l'un des pêcheurs. Quant à cette pauvre créature, on la portera chez moi où je mettrai en œuvre toutes les ressources de la science pour lui rendre la raison. Mais, ajouta-t-il, je crains bien que le cas ne soit plus que désespéré.

De Moidrey consentit à l'arrangement proposé par le docteur Morin. Il promit de plus, de rémunérer amplement le pêcheur dont la femme prendrait soin de l'enfant, et au docteur, de lui rembourser les dépenses qu'il pourrait avoir à faire dans l'intérêt de sa malade.

Lui et le médecin sortirent ensuite de la chaumière.

Celui-ci posa respectueusement le doigt sur le bras de de Moidrey, et lui dit en indiquant une petite maison, un peu à droite :

—L'enfant est avec Mme Roger, si vous vouliez la voir maintenant que.....

De Moidrey l'interrompit avec une certaine vivacité :

—Non, non, dit-il. C'est une charmante créature ; mais, il hésita un moment. puis continua avec un sourire mille fois plus triste que ne l'auraient été des larmes, voyez-vous, docteur, il est des heures où je suis encore plus faible que ma pauvre femme. Quand je regarde un jeune visage et que je pense à l'enfant qu'on m'a ravi, je souffre plus que si l'on m'enfonçait un poignard dans le cœur.

—Vous reverrez votre fils, croyez-moi, dit le docteur avec émotion.

De Moidrey secoua la tête.

Non! répondit-il. De ce côté-ci du tombeau, lui et moi nous ne nous rencontrerons jamais; j'en ai le triste pressentiment.

Puis, tournant brusquement le dos au docteur, il s'éloigna suivi de son chien.

Lorsque M. Morin entra dans la chaumière, il trouva la plus grande partie de la population mâle du village et toute celle des fermes réunies autour de l'enfant.

C'était à qui se chargerait de la petite fille, et les contestations menaçaient de dégénérer en de véritables querelles.

Les prétentions prirent un caractère encore plus acharné, après que le docteur, arrivé au milieu du cercle, eut fait connaître le désir de M. de Moidrey.

—Mme Roger affirmait que nul plus qu'elle n'avait autant de droits à garder l'enfant.

Son mari n'avait-il pas été le premier à l'apercevoir flottant dans les bras de sa nourrice? Et d'ailleurs, disait-elle, aux yeux de la loi, possession vaut titre.

Et la serrant sur son sein, elle déclara qu'elle ne s'en séparerait que si ses parents, les seuls qui en avaient le droit, venaient la réclamer.

—Mme Roger a raison, dit le docteur. Mon opinion est que personne ici n'a plus de droits qu'elle à faire valoir pour qu'on lui confie cette innocente créature.

—Excepté moi! dit une voix qui partait de derrière la foule, près de la porte.

Cette voix était bien connue de tous ceux qui étaient là. Chacun se rangea ponr livrer passage à une jeune femme qui pouvait avoir vingt-deux ans.

Celle-ci s'avança jusqu'au milieu du cercle.

Elle avait un air d'extrême douceur; mais tous les muscles de son visage étaient agités par une puissante émotion; ses lèvres tremblaient et ses yeux étaient rougis des larmes qu'elle versait abondamment.

C'était Maria Keradeuc, la belle-fille du vieux Mathieu et la femme du jeune pêcheur, qui, avec deux autres de ses camarades, avait perdu la vie en voulant sauver celle des infortunés qui attendaient la mort sur le navire.

—Je réclame cette enfant, dit-elle, et personne, j'espère, n'osera contester mon droit!

Et se penchant vers l'enfant, elle l'embrassa avec toute l'effusion d'un cœur brisé par la douleur.

—Mon mari, reprit-elle, mon mari qui m'était mille fois plus cher que ma vie, s'est sacrifié pour sauver les parents, peut-être, de cette enfant; et ma demeure qui, il n'y a que quelques heures, était remplie d'espé-

rance et de bonheur est maintenant désolée. Sûrement personne de vous ne voudrait me disputer cette enfant qui pourra peut-être, un jour, adoucir les chagrins de mon cœur !

Mme Roger s'apprêtait à riposter, mais le docteur l'arrêta en posant la main sur son bras, et dit :

—Maria Keradeuc a parlé justement et sensément. Tant que nous ne lui aurons pas trouvé sa véritable famille, que la maison de la pauvre veuve soit aussi celle de l'orpheline. Jamais on n'en aura vu reposer sur un cœur plus tendre et plus honnête.

Il prit l'enfant des bras de Mme Roger et la posa sur le sein de la jeune veuve.

—Maintenant, dit-il, il lui faut un nom.

—Il y en a un sur les vêtements, interrompit Mme Roger, un nom de baptême, je crois.

—Il me fait l'effet de sonner singulièrement, dit le vieux Mathieu qui prit une espèce de petit manteau qui séchait devant le feu.

Le docteur sourit.

Puis, plaçant ses lunettes sur son nez, il examina les lettres qui étaient brodées sur une fine étoffe de cachemire :

—Ir... Emma... murmura-t-il.

—Il n'y a rien d'étonnant là-dedans, Mathieu, dit M. Morin en se tournant vers le vieux pêcheur ; mais, continua-t-il, si vous croyez que le nom d'un bon chrétien doit lui porter bonheur, nous en ajouterons un autre à celui-là :

—Lequel ? demanda le vieux marin.

—Eh bien donc le vôtre. Il n'y en a pas de meilleur dans le village de Saint Servan, ni de plus honnête dans toute la Bretagne, j'en répondrais. Qu'en dites-vous, mes amis ?

Et le docteur se tourna vers la foule.

—Donnerons-nous à cette petite, jusqu'à ce que nous ayons découvert celui de sa famille, le nom de Mathieu que voici, et de son fils qui, le premier, s'est élancé au secours des infortunés qui nous imploraient ?

Tout le monde répondit par un murmure d'approbation :

" Emma Keradeuc ! "

—C'est une perle qui nous appartiendra à tous, poursuivit le docteur ; nous la garderons tant que les siens nous la laisseront. En attendant, qu'elle ait sa place sous le toit de la veuve, et son berceau sur son cœur.

L'éloquence de M. Morin était irrésistible.

Et c'est ainsi que l'enfant que la mer avait jetée pauvre et abandonnée sur le rivage prit le nom de braves et honnêtes pêcheurs, qui venaient eux-mêmes d'être frappés de malheurs presque aussi grands que les siens.

Des mois et des années se passèrent. L'enfant grandit et sa beauté ne fit que devenir de plus en plus merveilleuse. La réputation de la perle

de Saint-Servan se répandit bien loin au delà des limites du pauvre village. Souvent même on venait de la ville voisine pour juger par soi-même si l'Enfant du naufrage méritait bien tout ce qu'en disait la renommée.

X.

COMMENT RODOLPHE MORTAGNE SAUVA LA VIE A JAGUARITA.

Le temps a passé depuis les événements que nous avons rapportés dans les chapitres précédents, et qui servent de prologue à notre histoire.

Nous mettrons en deux mots nos lecteurs au courant des faits qui sont survenus dans l'intervalle.

Il y a seulement très-peu de temps que Henri Delagrave et sa femme sont de retour d'Italie, où ils ont fait un long séjour.

Le fils du vieil Isaac avait quitté la France, presque aussitôt après la mort de son père, dans l'espoir de trouver dans les voyages et les distractions l'oubli de ses crimes et des reproches de sa conscience.

Quant aux propriétés de de Moidrey, dont il avait pris possession, il en avait laissé le soin et la direction à un intendant.

A Naples, il avait rencontré la comtesse Rosato.

La beauté de l'Italienne, sa nature fière et superbe avaient subjugué le cœur froid de Henri Delagrave ; et, quoiqu'elle eût déjà une fille, il lui avait offert sa main qu'elle avait acceptée.

Il est vrai que les Rosati murmurèrent en voyant une descendante de leur ancienne maison épouser le fils d'un marchand de Paris. Mais, s'ils étaient l'une des plus nobles familles de Naples, sous le rapport de la naissance, il faut dire qu'ils n'étaient pas aussi favorisés quant à la fortune.

D'ailleurs' Varina Rosato s'était prononcée en faveur de l'étranger ; et, malgré sa jeunesse, elle avait, dans diverses circonstances, fait preuve d'une telle force de volonté et de caractère, que c'eût été tout simplement une folie que de vouloir s'opposer à ses desseins.

Ils furent mariés.

Immédiatement après la cérémonie, ils partirent pour Paris. Ce départ fut si précipité que les méchantes langues, et elles abondent à Naples, comme ailleurs, parlèrent d'événements sombres et mystérieux qui se rattachaient à une première histoire de la jeune et belle comtesse, événements aussi qui n'auraient pas été étrangers à la décision qu'elle avait prise.

Après différentes excursions, ils étaient donc revenus en Bretagne, dans l'intention de se fixer, d'une manière permanente, dans le vieux et superbe château de de Moidrey.

La femme de Henri Delagrave avait amené avec elle sa fille, qui était alors âgée d'environ dix-huit ans.

Maintenant que nous avons jeté un rapide regard sur le passé, nous entrerons dans le somptueux salon du château et nous dirons quelques mots seulement des principaux personnages qui s'y trouvent rassemblés.

C'est d'abord le maître de ce vaste domaine, qui se tient le dos appuyé contre le marbre de la cheminée.

Il n'est que peu changé depuis que nous l'avons vu, et sans ce nuage plus sombre dont son front semble toujours chargé, sans ces lignes profondes creusées de sa bouche, et s'il n'avait point pris l'habitude de serrer plus que jamais ses lèvres l'une contre l'autre, Henri Delagrave ne paraîtrait pas avoir vieilli d'une année, depuis la nuit fatale, il y avait de cela dix-huit ans, où il avait assassiné l'avocat Jarry près du Ravin maudit.

Près de lui, languissamment étendue sur un sofa, et tenant à la main un éventail indien dont elle se sert pour protéger ses yeux contre la lumière, est une femme, remarquablement belle, et dont une robe de velours noir, garnie de magnifiques dentelles, fait encore valoir l'opulente beauté.

Les diamants qui brillaient dans ses cheveux noirs rivalisaient avec les éclairs que lançaient ses yeux, lorsqu'elle abaissait son éventail pour s'adresser à l'un ou à l'autre de ceux qui l'entouraient.

Son teint pâle et olivâtre lui donnait cet air pour lequel les Italiens ont inventé le mot de " morbidezza."

Un connaisseur disposé à la critique, aurait peut-être trouvé quelque chose de trop fort dans le développement de ses épaules à demi-voilées.

En un mot, son visage, avec le feu et la passion qu'il recélait, et son corps avec ses lignes fermes et si riches auraient merveilleusement servi de modèle au sculpteur qui aurait eu à représenter la fière reine d'Egypte qui conquit le vainqueur du monde, et qui fit d'Antoine son esclave.

Telle était Varina Rosato, femme de Henri Delagrave.

Un homme est appuyé contre le dossier du sofa sur lequel elle est nonchalamment étendue. Il répond, d'une voix harmonieuse et musicale, aux observations qui lui sont adressées, et il y a quelque chose de si frappant dans son aspect que l'œil a peine à s'en détacher.

Son visage, s'il n'avait pas été d'une pâleur presque livide, aurait pu être regardé comme admirablement beau.

Ses traits avaient la délicatesse de ceux d'une femme. Toute sa personne aurait pu paraître efféminée sans l'expression d'audace et de cruauté qu'on lisait sur ses lèvres.

Mais ce qu'il y avait de plus remarquable en lui c'étaient ses yeux.

D'une couleur bleue, ils avaient un regard froid et poli comme l'acier ; mais lorsqu'il relevait les paupières et qu'il fixait un objet, animé ou inanimé, ses pupiles se dilataient ou se contractaient tellement qu'elles fascinaient ou repoussaient selon sa volonté.

Il ne paraissait pas avoir dépassé le printemps de la vie. Mais sous cet air parfois doux et d'une apparence languissante il cachait une énergie et un esprit de résolution qui, soit qu'il l'employât au bien ou au mal, rendait, dans tous les cas, toute opposition difficile et dangereuse.

Quant aux deux autres personnages dont il nous reste encore à parler, nous attendrons pour les présenter au lecteur, qu'ils entrent eux-mêmes en scène.

—Vous avez eu une existence bien étrange, mon cher Rodolphe, dit Henri Delagrave, en guise d'observation ; Vous devriez l'écrire. Je suis sûr qu'elle serait très-amusante.

—Et instructive, ajouta sa femme avec un accent étranger très-prononcé.

Rodolphe Mortagne fit entendre un petit rire argentin et haussa les épaules.

—Non, non, dit-il. Le visage grimaçant du passé me revient assez souvent à l'esprit, sans que j'aille encore chercher à me le rappeler. D'ailleurs, j'espère encore avoir du temps à vivre, et il est possible que la suite de mon histoire présente plus d'intérêt que ses commencements. !

—Quand vous partîtes de Naples, vous nous fîtes la promesse de venir nous rejoindre, dans un mois, à Florence, dit Delagrave. Depuis lors, six années se sont écoulées. Une parole que vous avez bien mal tenue, avouez-le.

—Mon cher Henri, l'homme est une créature que mènent les circonstances. Vous savez mon amour pour la science,—le seul entre parenthèse qui ne m'ait pas causé de désillusion.—Un de mes amis, un médecin italien qui revenait de lointains voyages, fit naître en moi le désir de visiter ces pays où habite le mystère, et de découvrir quelques-uns de leurs merveilleux secrets. Ce même soir où il me racontait ses aventures, je formai un plan que je soumis le lendemain à mon ami. Une semaine après, nous étions lui et moi en Angleterre, et au bout de quinze jours nous étions embarqués pour l'archipel indien. Voilà pourquoi, Henri, je ne pus aller vous retrouver à Florence, comme je vous l'avais promis.

—Et vos recherches furent-elles couronnées de succès ? demanda Mme Delagrave. Avez-vous au moins fait une découverte capable de vous dédommager de tout le mal que vous vous êtes donné ?

—Mes espérances ont été dépassées, répliqua Rodolphe, avec enthousiasme. J'ai visité et scruté les merveilles de chacune des îles Philippines, les Célèbes, les Moluques, Sumatra, Bornéo et Java. C'est dans cette dernière île que je suis resté le plus longtemps, et c'est celle qui m'a offert le plus de sujets d'observations.

—Et vous n'étiez pas lassé et ennuyé de vivre avec de pareils sauvages ? demanda Mme Delagrave, en agitant gracieusement son éventail.

—Sauvages! Pardonnez-moi, madame, mais vous êtes grandement injuste envers mes amis de Java. Leur civilisation diffère de la nôtre, c'est vrai ; mais, enfin, ils en ont une, et quant à être ignorants, comme vous semblez le croire, il y en a peu, parmi eux, qui n'aient découvert, en étudiant la nature, quelques secrets qui suffiraient à faire la fortune des trois quarts des médecins d'Europe.

Mme Delagrave sourit d'un air incrédule, et son mari répliqua en secouant la tête :

—J'ai bien peur que si l'on examinait de près vos protégés, mon cher Rodolphe, on ne trouvât que toute leur science consiste dans la connaissance qu'ils croient avoir de quelques plantes, et que leur religion n'est qu'un ramassis de superstitions ridicules.

Mortagne sourit en mordant ses lèvres minces.

—Nous sommes toujours prêts, dit-il, à traiter de superstitions les choses que nous ne pouvons comprendre ; et pourtant, nous vivons dans le siècle des miracles. Ne sont-ce pas autant de miracles que la vapeur —l'électricité—la seconde vue—et le magnétisme qui..

Il fut arrêté par un éclat de rire de Varina Delagrave.

—Sans doute, dit-elle, Monsieur Rodolphe Mortagne ne croit pas aux stupidités prêchées par les disciples de Mesmer ?

Rodolphe prit une voix plus grave que celle qu'il avait d'habitude.

—Aux stupidités, non répondit-il. Mais j'ai la foi la plus entière, la plus absolue de ce qu'on appelle le magnétisme.

Varina Delagrave ouvrit les yeux tout grands et laissa voir un étonnement qui n'avait rien de simulé.

—Mais c'est très-malheureux que l'illustre Allemand qui a découvert cette nouvelle science ne soit plus de ce monde, dit-elle ; il aurait lieu d'être fier d'un prosélyte tel que vous !

—Si c'est de Mesmer que vous voulez parler, répliqua Mortagne, permettez-moi de vous dire qu'il n'en est point l'inventeur. La science..

Varina ferma à demi les yeux, en faisant avec son éventail un geste de stupéfaction.

—Je vous en prie ! dit-elle. Il semble que vous allez commencer une lecture, et les lectures, de quelque genre qu'elles soient, je les abhorre. Vraiment je serais tentée de croire que votre éloquence vous est inspirée par quelque belle somnambule indienne, si je ne supposais comme absurde de penser que—comment appelez-vous cela..le magnétisme soit pratiqué par les tribus de l'archipel Indien.

—Vous avez à la fois tort et raison, répliqua Mortagne, avec bonne humeur. Cette scène est connu depuis des siècles des peuples dont vous parlez avec tant de mépris. Beaucoup l'ont désapprise, c'est vrai, mais les prêtres et les médecins la conservent précieusement et se la transmettent les uns aux autres.

—Je vous accorde que je me sois trompée sous ce rapport, maintenant, dites-moi en quoi j'ai eu raison ?

—Au sujet de la belle indienne, peut-être hasarda Henri.

—Rodolphe Mortagne s'inclina.

—Vous l'avouez ?

—Parfaitement ; et si madame veut bien me le permettre, je lui racon-

terai une aventure qui m'est arrivée dans l'île de Java et qui, j'espère, l'amusera davantage que la lecture dont elle se plaignait tout à l'heure.

—Je me meurs de curiosité, dit Henri, en s'arrangeant pour mieux écouter.

—Pour ma part, je vous prie de ne pas vous faire attendre, ajouta Varina en relevant les coussins derrière elle.

Rodolphe prit une position plus commode et commença ainsi :

—Je vous ai dit que ma résidence à Java dura plusieurs années. J'avais fini par causer convenablement la langue du pays et me familiariser avec les coutumes des naturels. J'avais entrepris une partie de chasse avec quelques-uns de mes amis, dans le voisinage du mont Salek. Un matin qu'ils étaient fatigués, je les laissai se reposer dans notre bateau que nous avions amarré dans une petite crique ; et, et suivi de mes Malais que je savais m'être dévoués, je m'avançai dans l'intérieur du pays.

" On m'apprit qu'un château voisin avait été ravagé par une panthère noire et que celle-ci avait son repaire dans un bois distant à peine de quelques milles.

" C'en fut assez pour moi. Depuis longtemps j'avais le désir de chasser l'un des plus dangereux habitants des forêts de Java et de Sumatra.

" Je ne vous fatiguerai pas en vous racontant tous les dangers que je courus.

" Après avoir heureusement échappé aux innombrables serpents à sonnettes qui sont cachés dans les hautes herbes et aux crocodiles que recèlent chacune des mares d'eau de ce pays, je blessai la panthère ; et grâce à l'adresse de mes Malais, le noble et terrible animal fut pris vivant.

" Du sommet d'une hauteur que nous traversions pour retourner vers mes compagnons, s'aperçus la fumée d'un village ou plutôt d'une petite ville que mes serviteurs me dirent être gouvernée par un chef puissant, Panatam Daho, qui passait pour être fanatique des vieilles coutumes javanaises, et l'ennemi le plus acharné des Européens.

" Je donnai l'ordre aux Malais de conduire la panthère jusqu'au bateau, et je me résolus à aller voir de près la fête des naturels, qui, à en juger par le bruit des instruments, paraissait être très-animée.

" En me glissant doucement à travers les bruyères, j'arrivai jusqu'au village de Daho, où je me tins caché derrière les rameaux d'un arbre.

(A continuer.)

REVUE SCIENTIFIQUE.

LES APPAREILS D'INVESTIGATION SOUS-MARINE.

Certaines industries, telles que la pêche des perles, du corail, des éponges, exigent parfois que l'homme séjourne assez longtemps sous l'eau ; cette nécessité est encore plus absolue quand il importe de s'assurer du bon état ou des avaries d'un navire, de visiter les fondations de travaux hydrauliques, etc. Il est des individus qui possèdent la faculté de rester au fond de l'eau un temps relativement très-long avant de venir respirer à la surface ; néanmoins, dans le plus grand nombre des cas, ce temps est de beaucoup insuffisant pour les diverses opérations dont nous avons parlé. On a donc dû rechercher de bonne heure les moyens de permettre aux plongeurs de séjourner sans danger au fond de l'eau beaucoup plus longtemps qu'ils ne peuvent le faire naturellement.

Le premier appareil inventé dans ce but est la cloche à plongeur, dont l'idée première paraît remonter à la plus haute antiquité, puisque Aristote raconte que l'on peut faire respirer les plongeurs sous l'eau, en les faisant descendre dans une cuve d'airain renversée. On sait que la construction de la cloche à plongeur est basée sur ce principe que si l'on plonge verticalement dans un liquide un vase renversé, ce liquide ne pénètre pas dans la partie supérieure de l'appareil, à cause de l'impénétrabilité de l'air.

Sans nous occuper des divers perfectionnements qui, depuis Aristote, ont été introduits dans l'installation de la cloche à plongeur, celle dont on se sert aujourd'hui représente un tronc de pyramide quadrangulaire, un peu plus grand à la base qu'au sommet. Elle est toute entière de fonte et coulée d'un seul jet. Le jour y arrive par deux fortes lentilles incrustées dans le plancher supérieur, et les ouvriers y voient suffisamment pour pouvoir travailler à une profondeur de trente à quarante pieds, suspendus par un fort câble en fer enroulé autour du cabestan d'un navire ; l'air intérieur de la cloche est renouvelé à l'aide d'une pompe foulante placée sur le bateau, et au moyen d'un tube qui, partant de cette pompe, aboutit au sommet de l'appareil où il est fortement vissé.

Cette cloche à plongeur, telle que nous venons de la décrire, est celle actuellement en usage en France ; elle a cependant été perfectionnée en Amérique sous le nom de *nautilus*, par les ingénieurs Hallet et Williamson ; le principe est toujours le même.

Le *Scaphandre* est un appareil qui permet à l'homme qui en est revêtu de se mouvoir et de travailler au fond de l'eau comme il le ferait à la

surface du sol. Le premier appareil de ce genre dont nous ayons connaissance est celui dont Léonard de Vinci nous a laissé le dessin et qu'il dit être employé dans l'Inde pour la pêche des perles.

Il consiste en une espèce de vêtement qui entoure la tête et une partie de la poitrine : un tube flexible, dont l'extrémité supérieure est soutenue hors de l'eau par un flotteur, le met en communication avec l'air intérieur. Halley nous apprend que de son temps, on se servait d'un vêtement imperméable composé en partie d'une armure dont les joints étaient munis de pièces de cuir. Deux tuyaux le mettaient en communication avec l'atmosphère, et l'on y établissait un courant d'air au moyen d'un grand soufflet placé à l'extrémité de l'un d'eux. Cet appareil donnait d'assez bons résultats jusqu'à des profondeurs de dix à quinze pieds, mais, au-delà, la pression arrêtait la circulation du sang dans les membres. C'est seulement depuis une trentaine d'années qu'on est parvenu à résoudre le problême. Les appareils aujourd'hui en usage varient quand aux détails ; mais tous se composent essentiellement d'un vêtement imperméable, terminé par un haut de cuirasse métallique sur lequel se visse un casque également en métal. Ce casque est muni d'un masque de verre pour permettre au plongeur de voir autour de lui, et d'un tube à air qu'on alimente à l'aide d'une pompe disposée sur le rivage ou sur un navire.

Depuis bien des années on se sert du Scaphandre-Cabirol qui a l'avantage d'être beaucoup plus léger que tous les autres, puisque son poids excède à peine 165 livres. Le vêtement est d'une seule pièce depuis les pieds jusqu'aux épaules, où il se termine par une pélerine de cuir. Il est fait de coton croisé ou de forte toile, rendue imperméable par une épaisse lame de caoutchouc. Des anneaux également de caoutchouc le ferment hermétiquement autour des poignets, et une ceinture de cuir le serre autour de la taille. Un casque se visse sur la pélerine métallique qui se joint par des boulons à celle de cuir. C'est dans le casque qu'aboutit le tube destiné à donner de l'air au plongeur. Celui-ci, afin de pouvoir s'enfoncer facilement, est chaussé de brodequins à semelles de plomb, et il porte, l'un devant et l'autre derrière, deux blocs de plomb en forme de cœur qui lui servent de lest. La corde que l'on voit au côté droit du plongeur lui sertà faire des signaux extérieurement.

Quand les recherches sous-marines doivent se faire à une certaine profondeur, lorsque surtout il est nécessaire pour ces recherches d'employer plusieurs hommes qui doivent être dirigés par un chef, la cloche à plongeur et le scaphandre ne suffisent plus.

C'est le cas qui s'est présenté récemment dans les travaux entrepris pour le sauvetage de vaisseaux naufragés dans la baie de Vigo.

Une fois les épaves des galions reconnus, leur position et leur degré d'envasement déterminés et balisés, et avant que les plongeurs commençassent leur œuvre d'investigation, il importait que l'ingénieur pût lui-

même constater les travaux à exécuter. C'est dans ce but que M. Basin a fait construire un appareil que nous appellerons un *observatoire sous-marin.*

Cet appareil se compose d'un cylindre en tôle à l'épreuve des plus fortes pressions atmosphériques, ayant à la partie inférieure une ouverture circulaire qui sert de porte d'entrée que l'on ferme par de solides boulons. Une lentille d'une forte épaisseur adaptée à l'appareil permet de voir ce qui se passe au dehors. En outre, la personne renfermée dans l'observatoire est en communication avec l'extérieur à l'aide d'un fil électrique et d'un conduit acoustique. L'air y arrive, comme dans les autres appareils, par un tuyau aboutissant à une pompe foulante.

Un éminent dessinateur, M. Durand Brager, a eu l'idée et le courage de se faire descendre dans cet observatoire. " Le patient, dit-il, qui entre dans cette boîte pour la première fois, éprouve tout d'abord une impression des plus désagréables : c'est celle du retentissement de la fermature de l'appareil, mais elle n'est que passagère ; elle est remplacée par la sensation que lui fait éprouver, au commencement de l'immersion, un bouillement imperceptible, une espèce de cliquetis métallique que produit le cylindre en s'immergeant ; c'est l'affaire de deux ou trois secondes ; puis l'œil inquiet fouille curieusement à travers l'objectif dans les profondeurs glauques de la mer.

On descend toujours ; enfin un léger mouvement d'oscillation vous laisse deviner que l'observatoire touche le fond ; alors une plus forte sensation, celle du silence absolu, vous écrase.

Ce silence est inexplicable ; c'est le néant.

Si les plongeurs sont au travail, c'est une autre affaire.

Au silence succède un murmure rauque et intermittent, dont on ne peut se rendre bien compte ; c'est un frôlement qui paraît se produire à la surface extérieure de la tôle, tantôt au-dessus, tantôt sur la paroi latérale, tantôt au-dessous.

L'œil inquiet interroge à travers l'objectif les profondeurs de la mer et finit par distinguer, comme au milieu d'un épais brouillard, des formes étranges, fantastiques, qui se meuvent lentement et maladroitement ; leurs énormes têtes oscillent pesamment de ci, de là, laissant briller par intervalles les larges facettes de leurs grands yeux atones. Tantôt elles paraissent armées de trois bras, mais alors ils n'ont qu'une jambe, tantôt trois jambes et un bras ; ces membres semblables aux tentacules d'un poulpe monstrueux, se raccourcissent et s'allongent jusqu'à se perdre dans les profondeurs de l'obscurité sous-marine ; puis on ne voit plus qu'une masse sans forme ; elle semble s'avancer vers l'observatoire : alors paraît, à toucher la lentille de l'objectif, la tête caparaçonnée d'un plongeur.

Cet intrépide travailleur d'un monde sous-marin vous souhaite la bienvenue dans ses Etats, mais d'une voix si caverneuse qu'elle semble d'outre-tombe.

On comprend qu'à une profondeur de plus de soixante pieds, la lumière du soleil traversant cette épaisse muraille liquide, ne soit parfois pas suffisante pour éclairer le travailleur, et dans ce cas, M. Basin a recours à une lampe électrique sous-marine entretenue par une puissante machine magnéto-électrique. Toutefois, quand il ne s'agit que d'une profondeur qui n'excède pas trente pieds, on donne la préférence à la projection des rayons de la lampe électrique sortie de la lanterne et dirigée sur la surface de la mer.

Avec de pareils moyens d'investigation, il est permis d'espérer que les efforts des chercheurs de Vigo seront couronnés de succès.

Il nous reste encore à dire quelques mots des *bateaux à air* et des *bateaux sous-marins*.

Proposés par Coulomb en 1778, les bateaux à air ne paraissent avoir été employés pour la première fois qu'en 1845, dans le port du Croisie, qu'il s'agissait de débarrasser des rochers qui gênaient la navigation. Ils consistent essentiellement en une grande caisse ouverte par le bas et fermée par le haut que l'on maintient vide d'eau à l'aide de l'air comprimé. Le *bateau Payerne*, qu'on a vu fonctionner il y a une quinzaine d'années sur la Seine, est un bateau à air perfectionné, qui permet de descendre à de très-grandes profondeurs sans inconvénients et de rester longtemps sans communication avec l'air extérieur. Ce qu'il y a de curieux, c'est le moyen indiqué par Payerne pour maintenir à l'état respirable l'air renfermé dans le bateau. Ce moyen consiste à faire passer cet air à l'aide d'un fort soufflet dans une dissolution alcaline. La tuyère du soufflet est munie d'une pomme d'arrosoir qui, divisant l'air en petits filets, le met en contact intime avec la dissolution.

Enfin, nous mentionnerons les bateaux *sous-marins* qui peuvent naviguer entre deux eaux, soit en faisant provision d'air respirable, soit en restant en communication avec l'air extérieur un moyen d'un tuyau surnageant à la surface de l'eau. Inventés et employés par Sturmius póur la première fois en 1787, puis par l'américain Bushnell, ils ont été depuis cette époque considérablement perfectionnés, et donnent maintenant les meilleurs résultats.

Les services que tous ces appareils sont appelés à rendre dans la guerre actuelle sont immenses. Espérons qu'un jour ils ne seront utilisés qu'au profit de l'humanité et de la science.

CHRONIQUE DU CONCILE.

Le Concile et la guerre : rapports de la guerre avec l'œuvre du Concile ; craintes et espérances ; intervention visible de la Providence ; les événements justifient la doctrine catholique et concourent à la liberté du Concile ; douleur que cause l'évacuation des Etats de l'Eglise par les troupes françaises ; la mission de la France.—Le retour des évêques ; continuation des travaux du Concile.

I.

La guerre occupe aujourd'hui tous les esprits en Europe, et l'on peut dire dans le monde entier : c'est justice. Dans un étroit espace, un million d'hommes sont réunis, pourvus de tout ce que le génie humain, de tout ce la science moderne a pu trouver de plus propre à tuer et à détruire. Il y a là des fusils à aiguille et des chassepots, des canons rayés et des mitrailleuses, et des hommes exercés depuis longtemps à se servir de ces terribles armes et animés des sentiments qui ont le plus de puissance pour exciter les courages : l'amour de la gloire, l'esprit de vengeance, l'amour de la patrie, la défense du droit. D'un côté, des troupes pleines de feu et d'enthousiasme, qui veulent soutenir leur vieille réputation ; de l'autre, des soldats enivrés encore de leurs récentes victoires et qui se croient les premiers soldats du monde. Et, en effet, ce sont les deux plus grandes puissances militaires qui se heurtent : l'une aspirant à l'empire de l'Allemagne et à la suprématie en Europe ; l'autre, décidée à briser cette ambition qui menace tous les peuples et qui voudrait se substituer à elle dans la direction générale des affaires du monde.

Au milieu de ces agitations, malgré ces luttes gigantesques, l'œuvre du Concile se continue pourtant ; nous osons dire que ces luttes elles-mêmes contribuent à l'accomplissement de l'œuvre divine, à laquelle travaille le concile du Vatican, et qu'elle prépare le triomphe des principes catholiques, dont l'abandon a conduit l'Europe aux terribles épreuves qu'elle traverse en ce moment.

Déjà le rôle de la religion grandit au milieu de ces périls : le soldat qui va mourir se rappelle qu'il a une âme, et que tout en défendant le droit, la justice, la patrie, il doit songer à l'éternité de l'autre vie, et le dévouement catholique brille d'un éclat plus vif que jamais : les prêtres s'offrent par milliers à accompagner le soldat sur le champ de bataille, à le soigner dans les ambulances ; les religieux et les religieuses luttent de zèle ; partout la charité se dilate, et les sentiments généreux, les pensées héroï-

ques germent, éclosent, s'épanouissent là où, hier encore, on ne se préoccupait que de ses plaisirs ou des intérêts matériels. Croit-on que cette magnifique direction donnée aux esprits ne soit pas une préparation au triomphe de la vérité ? Pour le croire, il faudrait ignorer que l'homme est fait pour la vérité, et que, plus il s'élève, plus il s'approche de ces sublimes régions où elle habite. Et comme c'est la religion catholique qui est la gardienne de la vérité intégrale, de cette vérité qui nourrit l'intelligence, qui rassasie le cœur et qui commande en souveraine à la volonté, nous ne pouvons nous empêcher de voir dans tout ce qui satisfait pleinement l'intelligence, dans ce qui fait battre noblement le cœur, dans ce qui purifie a volonté, un acheminement vers ce bien souverain, cette vérité suprême, cette éternelle beauté que l'homme cherche toujours, même dans ses plus grands égarements, et qu'il ne trouve que dans le catholicisme.

Il faut cependant le dire, tout cœur catholique n'a pu apprendre qu'avec un profond sentiment de tristesse et presque de découragement la nouvelle de l'abandon des Etats de l'Eglise par nos troupes. Le cœur catholique s'afflige, parce qu'il existe de nouveaux dangers pour le Saint-Père et des épreuves nouvelles pour l'Eglise... Mais, au moins, il nous reste cette consolation de dire que si le drapeau français cesse de flotter à Civita-Vecchia, ce ne sera pas la France qui l'aura rappelé : la France a montré qu'elle veut protéger le Pape contre les ennemis qui le menacent.

Quoiqu'il arrive, quoiqu'on fasse, en jetant un regard en arrière sur les deux ou trois années qui viennent de s'écouler, nous voyons tellement briller l'assistance de Dieu sur son Eglise, que nous conservons toutes nos espérances. A la veille des grandes batailles, comme à la veille de toutes les grandes crises, l'émotion est extrême et les craintes se mêlent aux espérances. Les socialistes craignent et espèrent, les républicains craignent et espèrent, les doctrinaires, les révolutionnaires de toutes couleurs craignent et espèrent : tout est remis au hasard des combats, c'est-à-dire, après tout, à la volonté de Dieu. Et les catholiques ? se demande l'excellent journal catholique de Madrid, *el Pensamiento* (1). Nous, catholiques, répond ce journal, nous craignons aussi, parce que la guerre est un châtiment de Dieu, que nous ne savons pas quelle sera l'étendue du châtiment, et que nous craignons toujours quand nous voyons les fils lever la main contre leur père ; mais notre crainte n'est pas le désespoir, notre crainte n'est même que l'espérance, parce que nous savons que les châtiments que Dieu envoie au monde sont plutôt l'effet de sa miséricorde que de son juste courroux provoqué par les péchés des peuples. Tout en nous affligeant des maux de la guerre et des fautes qui les amènent, nous espérons d'autant plus que les politiques ordinaires craignent davantage. Le monde ne peut être guéri que par une

(1) Nméro du 28 juillet 1870.

purification générale qui pénètre jusqu'aux entrailles de la société contemporaine, et cette purification ne peut s'opérer que par un grand miracle ou par un bouleversement général dont le résultat serait le renouvellement des cœurs. Est-ce le miracle, est-ce le bouleversement qu'il faut attendre ? Dieu voudra-t-il que ce soit aux sinistres lueurs de la poudre que se dévoilent les mystères du mal, les desseins des hommes pervers, les dangers de l'hostilité contre l'Eglise, et que tombent pour toujours les colonnes qui soutiennent cet état officiel de choses immorales et anti-catholiques ? Nous devons, dit le *Pensamiento*, respecter les impénétrables desseins du Très-Haut ; mais il ne nous est pas défendu d'examiner les raisons qui nous font espérer que l'heure des grandes miséricordes approche.

C'est par les choses visibles qu'on peut jusqu'à un certain degré connaître les choses invisibles. Jetons donc un coup d'œil rapide sur les événements, et arrêtons-nous à certaines coïncidences où le vulgaire ne voit que le hasard, où les chrétiens aperçoivent la main paternelle de la Providence.

Il y a trois ans, en 1867, que le Pape parla pour la première fois officiellement de son intention de convoquer un concile œcuménique ; il y a deux ans, le 29 juin 1868, que cette convocation solennelle a été faite. Tout d'abord les gouvernements se plaignirent, quelques-uns allèrent jusqu'à la menace, parce qu'on ne les avait pas convoqués, comme on l'avait fait autrefois pour les princes catholiques, et l'on vit des esprits timides craindre que ces gouvernements ne forçassent les portes du Concile, s'il se réunissait : les impies espéraient bien qu'il en serait ainsi. Nous avons vu la Bavière, qui joue un rôle si effacé devant la Prusse, parler comme l'eût pu faire une grande puissance, et M. de Beust, s'agiter et multiplier les dépêches pour intimider le Pape et les évêques. Au jour fixé par Pie IX, le 8 décembre 1869, quinze ans juste après la définition solennelle de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge (un double octave d'années), cinq ans après la publication du *Syllabus*, le Concile s'ouvrit en présence de deux cent mille catholiques accourus de toutes les parties du monde, et ceux des ambassadeurs des puissances qui voulurent assister à cette magnifique cérémonie, durent se contenter des places assignées aux personnages de distinction ou se confondre avec la multitude. Qu'est-ce donc qui avait empêché la réalisation des menaces de la diplomatie ? Un événement fortuit, disent les incrédules, quelque chose comme l'agitation intérieure de la France qui paraissait se précipiter vers une nouvelle révolution, et qui tenait toute l'Europe en attente ; les catholiques disent : Ce fut la Providence, qui veille sur son Eglise.

Dès les premiers jours du Concile, on plutôt plusieurs mois et surtout quelques semaines avant l'ouverture, les incrédules, et, il faut bien le dire, quelques catholiques, même des prélats, trop imbus de libéralisme et des anciens préjugés du gallicanisme, avaient introduit la question de l'infail-

libilité pontificale dans les débats publics, question que la piété catholique avait résolue depuis longtemps dans le sens de la croyance générale de l'Eglise, et quoique le Pape n'en eût pas dit un mot dans le programme du Concile, cette question allait se placer au premier rang de toutes les préoccupations, elle allait devenir la grande affaire de la sainte assemblée. L'agitation provoquée contre l'infaillibilité pontificale devint, dans les mains de la Providence, un instrument de salut ; ceux qui craignaient la définition la rendirent nécessaire, toute la chrétienté prit part à la lutte ; jamais on ne vit plus de brochures et de plus de gros livres, jamais on ne vit plus d'ardeur : ceux qui combattaient l'infaillibilité pontificale ne se doutaient guère qu'ils travaillaient à mettre cette vérité dans tout son jour, à montrer la faiblesse des objections, l'ignorance ou la passion de ses adversaires, et à enrichir l'Eglise, non d'une vérité nouvelle, mais d'une définition qui mettrait désormais la vérité à l'abri de toute attaque. Manifeste intervention de la Providence ! Démonstration, ajouterons-nous, véritablement invincible ; car nous demandons quelle erreur eût pu résister, comme l'a fait la vérité dont la définition nous a comblés d'une si grande joie, aux efforts réunis de la diplomatie, de la révolution, de l'incrédulité, de la science allemande, de l'esprit français.

Quelques semaines se passèrent. Une indiscrétion coupable ne tarda pas à divulguer les secrets du Concile, et l'impiété frémit de rage en apprenant que la sainte assemblée se préparait à poursuivre jusque dans son dernier refuge l'erreur qui était une cause de faiblesse pour le catholicisme. Alors les sectes de tout genre pressèrent les gouvernements d'agir, en leur représentant que c'étaient leurs droits et leur autorité qui se trouvaient en cause, et la diplomatie, qui avait paru prendre son parti du Concile, s'agita plus vivement que jamais. De Munich, de Vienne, de Paris, de Madrid, de Florence, partirent pour Rome des dépêches et des notes irritées qui sentaient le schisme et qui, sous un langage plus ou moins respectueux et modéré, menaçaient très-clairement les Pères du Concile et le Pape. Des coïncidences fortuites firent encore une fois échouer ces menaces : le prince de Hohenlohe cessa d'être ministre en Bavière ; Prim et Sagasta, toujours à la recherche d'un roi, eurent bien d'autres soucis que ceux du Concile ; M. Daru disparût de la scène politique, l'empereur Napoléon eut à préparer le plébiscite, M. de Beust attendit une occasion plus favorable, et les ministres de Victor-Emmanuel eurent à réprimer de nouvelles tentatives de révolution et à surveiller les menées de Mazzini, les mouvements de Garibaldi.

Le Concile poursuivit ses travaux, et la discussion commença sur l'infaillibilité pontificale. Nouvelle excitation des esprits, attitude de plus en plus hostile des gouvernements, terreurs vraies ou simulées des catholiques libéraux et gallicans, criant plus fort que jamais qu'on allait aux abîmes,

que la définition de l'infaillibilité serait le signal d'une immense défection, et qu'il fallait s'arrêter. Le Concile ne s'émut pas de ces cris. Au moment où la discussion générale paraît devoir se prolonger indéfiniment, la majorité se prononce, et la discussion des divers chapitres du *schema* se poursuit rapidement; au moment où la discussion sur le quatrième chapitre paraît devoir s'étendre encore plus que la discussion générale, ce sont les orateurs eux-mêmes qui renoncent successivement à la parole, et, le 13 juillet, une immense majorité adopte le chapitre où l'infaillibilité pontificale est définie.

C'était le moment attendu par les ennemis de l'Église, redouté par les catholiques timides qui craignaient que le Saint-Esprit ne se trompât sur les opportunités des temps et que Dieu n'eût pas la force de préserver 'Eglise de la tempête. Qu'allaient faire les gouvernements, dont les dispositions défavorables n'avaient pas changé ? On pouvait avoir toutes ces craintes dans les premiers jours de juillet; dans les derniers jours, elles étaient devenues presque ridicules.

Qu'était-il donc survenu ? M. de Beust était toujours le ministre de l'empereur François-Joseph ; M. de Bray, le nouveau ministre de Bavière, trompant les espérances des catholiques, marchait sur les traces du prince de Hohenlohe ; Victor-Emmanuel et ses ministres étaient venus à bout des troubles qui menaçaient de tout bouleverser dans la Péninsule ; Prim et Sagasta, toujours ministres, avaient vaincu les républicains, contenu les carlistes, humilié les unionistes, provoqué les cortès et trouvé un roi ; et l'empereur Napoléon, vainqueur dans la grande bataille plébiscitaire, n'avait plus à se préoccuper des intrigues orléanistes et des turbulences démagogiques. Rien ne s'opposait donc à ce que les puissances dites catholiques, maîtresses chez elles, fissent valoir ce qu'elles appelaient leurs droits et opposassent aux décrets du Concile soit le véto de l'ancien régime, soit la mesure radicale de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Mais voici que les points noirs que Napoléon III signalait en 1868, et que la révolution espagnole avait paru dissiper en retardant l'explosion d'une guerre qu'on jugeait alors inévitable et imminente, voici que les points noirs se changent en un nuage orageux : l'horizon s'obscurcit, tout le ciel politique se couvre, et l'on se trouve en présence de l'une des plus formidables guerres que l'Europe ait jamais vues. Et c'est précisément de la révolution espagnole, qu'on avait eu le tort de laisser faire par respect pour le principe de non intervention ; c'est de cette révolution que part l'éclair qui va tout embraser. La guerre d'Italie, en 1859, avait provoqué l'unité italienne, qu'on avait justifiée et tolérée au nom du principe des nationalités ; la Prusse, en 1866, s'était emparée de ce principe, et il avait fallu la tolérer en imaginant la théorie des grandes agglomérations ; en 1868, l'Epagne avait pu être bouleversée par quelques ambitieux sans qu'on intervînt, sous prétexte qu'il faut respecter la volonté

nationale et ne pas se mêler des affaires de ses voisins. En 1870, ces ambitieux, incapables de gouverner, impuissants à poser sur leur tête une couronne qui les écraserait, se tournent vers la Prusse, qui saisit cette occasion (préparée par elle d'ailleurs) de presser la France par le sud, comme elle la presse à l'est, comme elle est pressée au sud-est par l'unité italienne. C'en est assez : le gouvernement français se réveille, il voit qu'il n'est pas possible d'attendre plus longtemps. Solferino a fait contre nous l'unité italienne, alliée de la Prusse en 1866. Sadowa a fait contre nous l'unité allemande ; faut-il laisser faire encore contre nous, au profit de la Prusse, l'unité ibérique, et nous laisser ainsi renfermer dans un cercle de fer ? Non, plutôt la guerre, et si la Prusse ne cède pas aussitôt, c'est la force qui résoudra la question. La Prusse ne cède pas, c'est la guerre, et voici que toute l'Europe se trouve engagée dans la querelle, directement ou indirectement. . Il ne s'agit plus maintenant de songer à tracasser le Concile et le Pape, il ne s'agit plus d'a jouter aux embarras d'une guerre immense, ceux qui proviendraient des querelles religieuses et du trouble jeté dans les consciences de plus de la moitié des habitants de l'Europe.

C'est donc Prim, qui, en offrant la couronne au prince Léopold de Hohenzollern, est devenu l'instrument de Dieu. Singulière destinée de ces petits grands hommes qui se croient les arbitres des affaires humaines, etqui ne sont que les serviteurs très-inconscients et très-méprisables de la Providence divine ! Il n'y a d'honneur et de grandeur que dans le service libre et volontaire de Dieu ; ceux qui ne veulent pas servir, servent tout de même ; mais, au lieu d'être des co-opérateurs, ce ne sont que des esclaves, et ils ne peuvent être que des fléaux maudits.

Que serait-il arrivé, si l'illustre Prim n'avait pas offert la couronne de Charles-Quint au prince Léopold de Hohenzollern ? Nous l'ignorons ; mais, ce que nous savons, c'est que, à défaut de cet incident fortuit, il y en aurait eu d'autres, et que l'œuvre divine se serait accomplie. Ne faudrait-il donc pas voir la main de Dieu dans tous ces hasards qui se succèdent ? Cette main, nous la voyons et nous l'adorons, et c'est pourquoi les espérances l'emportent dans notre cœur sur les craintes. Certes, nous ne craignons pas pour l'Eglise, nous ne craignons pas pour la Papauté, nous ne craignons pas pour Pie IX, ce grand serviteur de Dieu et de la sainte Vierge, qui est si visiblement protégé du ciel ; mais nous craignons pour nous, nous craindrions pour la France, si elle renonçait jamais à protéger l'Eglise et le Saint-Siége, conformément à sa mission reçue dans les plaines de Tolbiac et au baptême de Clovis. L'Eglise, la Papauté sortiront toujours victorieuses des épreuves, parce que l'immortalité leur est assurée ; mais les nations, comme les individus, cessent d'être heureuses et puissantes, lorsqu'elles agissent contrairement à leur raison d'être, à leur mission, à leurs véritables et permanents intérêts,

et si la France, fille aînée de l'Eglise, cessait de respecter et de protéger sa mère, il ne nous resterait plus qu'à gémir sur une pareille défaillance... Mais ce malheur n'arrivera pas. Précipitée dans la guerre par une longue série de fautes politiques, conséquences de faux principes, la France se relèvera, la France catholique montrera qu'elle n'est pas dégénérée, et l'Eglise catholique, sa mère, dont les pasteurs travaillent aujourd'hui à la diffusion plus grande de la vérité, à la réforme des abus, à la purification des mœurs, et à l'application des remèdes qui doivent guérir la société chrétienne, reprendra, pour le plus grand bonheur de l'humanité tout entière, sa marche triomphale à travers les nations et les siècles.

La plupart des évêques sont revenus dans leurs diocèses, c'est le 11 novembre prochain qu'ils devront retourner à Rome ; mais les travaux du Concile ne sont pas pour cela interrompus, et l'on a distribué aux Pères un nouveau *schema* sur les missions, en invitant les Pères restés à Rome à donner leurs observations par écrit à la date du 25 août. Le Concile poursuit donc son œuvre ; il l'achèvera ; les triomphes de l'esprit ne seront pas suspendus par ceux de la force : heureuse la société chrétienne si elle se met au service du droit et de la vérité !

LA CONSTITUTION

PASTOR ÆTERNUS.

Le saint concile du Vatican vient enfin de prononcer la grande parole, dont l'attente depuis plusieurs mois tenait le monde catholique en suspens ; enfin nous possédons la définition préparée par de si longs et si pénibles débats, et surtout par de si nombreuses et ardentes prières. Aujourd'hui le calme doit règner dans toutes les âmes de bonne volonté ; les dissensions qui avaient momentanément troublé l'harmonie de la famille catholique se sont apaisées, et tous les enfants de la sainte Eglise romaine aspirent à vivre à jamais dans le lien de la charité et de la paix.

Cette unité, fruit de l'obéissance, ne s'affirmera et ne durera qu'à la condition de mettre en oubli tous les griefs du passé. Si le souvenir d'une erreur momentanée conseille l'humilité à quelques-uns, l'orgueil du triomphe ne convient à personne, car, en cette affaire, Dieu, l'Eglise et la vérité ont seuls triomphé. L'histoire fera à chacun sa part de responsabilité ; à nous de faire accepter la vérité proclamée à tous ceux qui ne font point encore partie du vrai troupeau, par l'unanimité de nos sentiments et de nos efforts.

I

PROOEMIUM.

Quelques écrivains catholiques, séduits par l'erreur et emportés par la passion, ont essayé d'annuler par avance l'œuvre conciliaire d'où est sortie la constitution *Pastor æternus*, en niant la liberté de l'auguste assemblée et la légitimité de ses opérations. De pareilles accusations peuvent-elles avoir été lancées de bonne foi ? A dire vrai, nous avons peine à le comprendre ; mais en tout cas il n'y a rien de plus évident que la liberté et l'œcuménicité des actes du Concile proclamant le dogme de l'infaillibilité. Premièrement, l'immense majorité des évêques appartenant aux diverses opinions qui partageaient l'assemblée a reconnu d'une manière formelle qu'elle jouissait de la plus grande liberté : deuxièmement, chacun a pu exprimer son opinion et l'a réellement exprimée dans une mesure suffisante, puisque la discussion a cessé faute d'orateurs, ceux qui étaient inscrits ayant renoncé à la parole ; troisièmement, il est impossible de supposer une pression qui enlève la liberté, puisque, de l'aveu de tous, la crainte

révérentielle qu'aurait pu inspirer la présence du Pape, l'appât de l'or ou des dignités ecclésiastiques dont il aurait pu se servir—la supposition a été faite!—pour influencer quelques esprits, ne détruisent nullement la liberté nécessaire à un concile, sans quoi il faudrait nier celle de tous les conciles présidés jusqu'ici par les papes et surtout par les empereurs. Enfin, puisque chacun reconnaît la valeur de la constitution *Dei filius*, de quel droit mettre en doute la constitution *Pastor æternus ?*

La seconde accusation a moins de valeur encore, et suppose chez ceux qui la font une complète ignorance des premiers éléments de la théologie. En définissant le dogme de l'infaillibilité, le concile, dit-on, a violé l'une des lois essentielles de toute assemblée ecclésiastique, qui est de ne rien décider en matière de foi, sinon à l'unanimité morale des évêques présents. Or, cette unanimité n'existait pas au moment de la proclamation de l'infaillibilité. La réponse est facile.

Cette unanimité sans doute est très-désirable, mais elle n'est aucunement requise pour la validité des définitions. En effet, ni la sainte Ecriture, ni la Tradition ne nous enseignent que Dieu ait promis l'infaillibilité à chaque évêque ou à chaque fraction de l'épiscopat. De là suit qu'une minorité quelconque du corps épiscopal peut se tromper, même dans les vérités essentielles à la foi, et l'histoire prouve qu'il en est ainsi arrivé plus d'une fois. L'Eglise étant infaillible et l'infaillibilité ne résidant pas dans la minorité, il faut nécessairement qu'elle se trouve dans le pape ou dans la majorité. Or, c'est le pape qui a promulgué la constitution *Pastor æternus*, et la majorité de l'épiscopat l'a votée.

Le pape et la majorité des évêques ayant défini et imposé leur définition à notre croyance, s'ils peuvent se tromper, c'en est fait de l'unité de foi et toutes les hérésies sont légitimes. Ce principe d'ailleurs est tellement incontestable, et il avait été jusqu'ici tellement incontesté, que nous nous refusons à croire qu'il ait été sérieusement mis en doute par des théologiens catholiques.

Enfin l'unanimité morale n'a point fait défaut au concile du Vatican pour cette définition, puisque, sauf deux, tous les évêques présents au vote ont répondu *placet*. Sans doute plusieurs des évêques absents, les évêques de la minorité, ont déclaré qu'ils auraient donné un vote négatif; mais, en fait, ce vote n'a pas été donné, et, par conséquent, ne peut être compté. Jamais, dans aucune assemblée, on ne s'est appuyé, pour attaquer une loi, sur des votes qui auraient pu être donnés, mais qui ne l'ont pas été, et cela par la libre volonté de ceux qui avaient le droit de voter. Inutile de nous arrêter plus longtemps à d'aussi futiles attaques, déjà abandonnées même par leurs premiers inventeurs.

I

Le titre de la présente constituion, *Constitutio dogmatica prima de Ecclesia Christi*, nous en indique, d'une manière générale, l'objet et le

caractère. Il y est traité de l'Eglise du Christ ; mais le saint Concile n'y enseigne qu'une partie des vérités qu'il se propose de définir sur cette matière. Quelle sera l'étendue des constitutions suivantes, nous l'ignorons ; mais il est évident que le but principal des travaux dogmatiques du Concile sera de fixer le sens des enseignements contenus dans l'Ecriture et la Tradition sur l'Eglise catholique, sa constitution et ses droits.

Il suffit d'un simple coup d'œil pour constater que la constitution *Pastor æternus* diffère quelque peu, dans sa composition, de la constitution *Dei filius*. Premièrement, les canons ou anathèmes n'y sont pass éparés des chapitres, ce qui nous paraît devoir contaibuer à la clarté de la définition, en permettant au lecteur d'embrasser d'un coup d'œil l'affirmation positive de la vérité et la condamnation de l'erreur. En second lieu, il n'y a point de *monitum*.

Quant au *procemium*, ce n'est autre chose qu'une courte et substantielle introduction à la doctrine exposée dans les chapitres. On nous permettra cependant une remarque : c'est que, avant d'en venir aux définitions dogmatiques, le Pape se prononce sur la fameuse question d'opportunité, si malheureusement soulevée dans les commencements du Concile. On avait dit qu'il serait à la fois inutile et dangereux de définir la croyance catholique sur l'autorité des pontifes romains. Pie IX déclare au contraire, avec l'approbation du Concile, qu'il juge ces définitions " nécessaires." *necessarium judicamus.* Revenant sur le même sujet dans le chapitre IV, à propos de l'infaillibilité, il déclare de nouveau que, dans son opinion, un jugement de l'Eglise est " absolument nécessaire," *necessarium omnino esse censemus.* Ces affirmations tranchent-elles la question d'opportunité, de telle manière que nous soyons tenus, sous peine d'hérésie, de croire que la définition vient bien à son heure et n'aura point de suites fâcheuses pour l'Eglise ? Nous ne le pensons pas. Le souverain-pontife déclare à l'univers que telle est sa propre conviction, et il agit en conséquence ; mais il ne nous oblige nullement à l'adopter. Il y a là une question de prudence pour la solution de laquelle l'Esprit Saint doit sans doute donner au Pape les lumières nécessaires, mais ne le préserve pas infailliblement de toute erreur. Nous disons " de toute erreur," c'est-à-dire de " toute imprudence," parce que d'une part nous croyons, d'après les enseignements de l'Ecriture et de la Tradition, qu'il est toujours préservé des imprudences qui compromettraient gravement le salut des âmes et la gloire de Dieu, et, de l'autre, nous ne trouvons pas dans le dépôt de la révélation la preuve certaine que l'Eglise soit assurée de prendre toujours parti le plus sage. Mais en traitant de l'infaillibilité, nous aurons occasion de revenir sur ce point particulier. Pour le cas actuel, nous sommes persuadés que tous les esprits sages, s'il en reste encore qui aient conservé quelque doute, ne tarderont pas à se rallier à l'opinion du Pape et de la majorité de l'épiscopat.

Le *Procemium* nous donne ensuite la division des matières traitées dans les quatre chapitres et les quatre canons qui forment le corps même de la Constitution. Le saint Concile expose d'abord, dans le chapitre premier, l'*Institution* de la primauté apostolique ou papale, puis, dans le second, sa *Perpétuité*, et enfin, dans le troisième et le quatrième, sa *Nature* et son caractère.

III

CHAPITRE 1er.

De Apostolici primatus in beato Petro institutione.

S'appuyant sur le sens des textes évangéliques tel qu'il nous a été transmis par la tradition constante de l'Eglise catholique, les vénérables Pères du Vatican définissent dans le chapitre premier : que saint Pierre a été revêtu par le Christ d'une véritable primauté de juridiction sur l'Eglise universelle, au-dessus des autres apôtres, considérés soit chacun en particulier, soit tous ensemble ; et qu'il a reçu cette juridiction immédiatement et directement de Jésus-Christ, non par l'intermédiaire de l'Eglise.

Et d'abord que signifie ce mot de " primauté " *primatus ?* Comme l'indique son origine, il exprime la qualité de celui qui est le premier, avant lequel il n'y a personne et au-dessous duquel sont tous les autres. On distingue deux espèces de primauté, la primauté d'honneur et celle de juridiction. La première consiste dans le droit à des marques spéciales de distinction, à des honneurs particuliers, mais ne confère aucune autorité, aucun pouvoir réel ; elle convient à celui qui est *primus inter pares.* La primauté de juridiction signifie le pouvoir suprême de gouverner, pouvoir qui n'exclut pas les autorités inférieures, mais qui en reconnait aucune supérieure ni aucune égale. Le Concile déclare que cette double primauté d'honneur et de juridiction a été donnée à saint Pierre par le divin fondateur de l'Eglise, de telle manière que saint Pierre possédait une autorité supérieure à celle de chaque apôtre en particulier, et à celle de tous les autres apôtres réunis.

Quelques-uns peut-être se demanderont en quoi pouvait consister cette suprématie de saint Pierre sur les autres apôtres, puisque, de l'avis commun des théologiens, ceux-ci possédaient tous la plénitude du sacerdoce, avaient tous le droit de prêcher, de fonder et de gouverner des églises dans tout l'univers et étaient tous personnellement infaillibles ? De plus, ces droits leur venaient de Jésus-Christ et, par conséquent, Pierre ne pouvait ni les détruire, ni les limiter. Qu'était donc, dans la réalité, la suprématie du premier d'entre eux ? Elle consistait en ce que l'autorité des autres apôtres, quoique s'exerçant, dans le fait, avec indépendance, était cependant, en droit, soumise à l'autorité suprême de Pierre ; en ce

qu'elle avait pour but unique la fondation des églises et, par suite, était transitoire de sa nature, tandis que celle de Pierre avait pour fin particulière le maintien de l'unité de foi et de gouvernement dans l'Eglise et, par suite, était de sa nature perpétuelle ; enfin, et surtout, en ce que toutes les églises que les apôtres fondaient, ils les fondaient sous l'autorité de Pierre, de telle manière qu'elles naissent toutes soumises à son pouvoir, ses sujettes obligées de vivre toujours en communion avec lui et ses successeurs et de lui obéir. Malgré les merveilleux priviléges dont tous les apôtres indistinctement avaient été comblés, il y avait donc entre St. Pierre et les autres une immense différence, la différence qu'il y a entre la tête et les membres, entre le fondement et les pierres principales de l'édifice qu'il soutient.

Après avoir exposé la doctrine catholique sur l'institution de la primauté pontificale dans la personne de saint Pierre, la vénérable assemblée condamne les erreurs contraires par l'anathème annexé au chapitre premier. Voici celles qui nous semblent avoir été particulièrement frappées.

C'est d'abord l'erreur de Luther, de Calvin et de leurs disciples qui refusent à saint Pierre toute suprématie sur les autres apôtres, et considèrent le collége apostolique comme formé de membres parfaitement égaux entre eux. C'est ensuite l'erreur de plusieurs auteurs grecs et russes qui, pour appuyer des prétentions de l'Eglise de Constantinople, fondée d'après eux par l'apôtre saint André, soutiennent que ce dernier, en sa qualité de " premier appelé " était au-dessus de Pierre, son frère puîné. Enfin, c'est l'erreur de ceux qui, vers la fin du dix-septième siècle, assimilèrent complétement saint Paul à saint Pierre, prétendant qu'ils étaient les deux chefs et pasteurs suprêmes de l'église universelle. Cette doctrine invoquait en sa faveur plusieurs textes de la sainte Ecriture : *Creditum est mihi evangelium præputii, sicut et Petro circumcisionis*, (1) ; *Nihil minus fui ab iis qui sunt supra modum Apostoli* (2) ; *Instantia meaquotidiana, sollicitudo omnium ecclesiarum* (3) ; et les paroles mêmes des pontifes romains qui souvent déclarent agir par l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, parce que saint Paul a été martyrisé dans leur ville. Néanmoins, elle avait déjà été condamnée comme *hérétique* par le pape Innocent X en 1674. Elle se trouve comprise dans l'anathème général qui termine le chapitre premier.

A cette classe d'erreurs relatives à la personne qui a été revêtue de la primauté, le saint Concile a joint, dans sa condamnation, les erreurs relatives au mode de collation. La première en date est celle de Marsile de Padoue, adoptée par les protestants et en partie par les jansénistes. Elle suppose que Jésus-Christ n'a conféré aucun pouvoir particulier à saint Pierre, et que, dans l'église, toute autorité dérive du peuple. Cette erreur ferait de l'Eglise catholique une pure démocratie. Viennent ensuite les opinions, aujourd'hui hérétiques, de Richer, syndic de la Faculté

(1) *Ad gal.*, 11-7.—(2) 12,11.—(3) Ibid. 11, 8.

de théologie dans les premières années du dix-septième siècle. Selon cet auteur, le Christ aurait confié le pouvoir plus immédiatement et plus essentiellement au corps, à l'ensemble de l'Eglise, puis il aurait désigné, pour l'exercer, saint Pierre et les autres apôtres, qui seraient ainsi instruments et comme les ministres de l'église. Van-Espen, Fébronius, Ricci et leurs nombreux disciples ont fait de cette doctrine le fondement de leurs systèmes, et de là est venue cette fausse opinion que la forme du gouvernement de l'Eglise n'est point monarchique, mais un composé de démocratie, d'aristocratie et de monarchie. Plusieurs papes, notamment Pie VI, dans la bulle *Auctorem fidei*, et Clément XI, dans la fameuse constitution *Unigenitus*, avaient déjà anathématisé cette erreur.

Elle en enfanta une autre, qui a d'intimes rapports avec le gallicanisme, ou plutôt qui est le principe générateur de cette funeste doctrine. C'est l'erreur de ceux qui, sans reconnaître aucune autorité en dehors du corps des pasteurs, et sans regarder ceux-ci comme les instruments ou comme les mandataires de l'Eglise, professent que le pouvoir souverain a été confié par Notre Seigneur au collége apostolique, et non à un seul apôtre en particulier. D'après eux, par conséquent, le pouvoir souverain n'aurait été donné à Pierre, qu'en qualité d'exécuteur, de mandataire du collége apostolique. De là comme il est évident, découlait cette fausse conséquence : que rien de définitif, *d'irréformable* ne pouvait être établie, sinon par l'autorité des pasteurs, ou, du moins, de leur consentement. Le Concile dit anathème à toutes ces erreurs sur l'institution de la primauté pontificale, et aujourd'hui tous les catholiques sont tenus de croire, sous peine d'hérésie : que saint Pierre a reçu la primauté d'honneur et de juridiction, *directement et immédiatement* de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

III.

CHAPITRE II.

De perpetuitate primatûs Beati Petri in Romanis pontificibus.

Après avoir clairement et solidement établi la doctrine catholique sur l'institution de la primauté, dans la personne de saint Pierre, les vénérables Pères nous en font connaître, dans le chapitre II, la perpétuité et la transmission. La primauté de saint Pierre a été établie pour être, dans l'Eglise, le principe d'unité ; or cette unité doit durer toujours ; il faut donc aussi que le moyen institué pour la conserver subsiste perpétuellement. Tel est le raisonnement invoqué par le Concile, tel a été celui de toute la tradition catholique ; sa conséquence en est évidemment que Notre Seigneur a établi la primauté, non comme un privilége personnel à saint Pierre, mais comme une charge qui devait à jamais se perpétuer dans l'Eglise.

Quoique cette vérité fut assez clairement contenue dans la révélation, elle n'était point encore article de foi ; aujourd'hui on ne pourrait plus la nier sans hérésie et l'Eglise dit anathème " à quiconque nie que le bienheureux Pierre ait, dans sa primauté, *des successeurs perpétuels de droit divin*, c'est-à-dire d'après l'institution positive de Jésus-Christ."

Mais quels sont ces successeurs ? Le Concile déclare que ce sont les pontifes romains et que " quiconque succède à Pierre sur cette chaire (de l'Eglise romaine) possède, selon l'institution du Christ lui-même, la primauté de Pierre sur l'Eglise universelle." Ces paroles tranchent-elles les difficultés soulevées par les théologiens autour de cette question ? Nous allons donner ici une idée de ces difficultés à nos lecteurs, afin qu'ils puissent juger par eux-mêmes.

Quoique saint Pierre, d'après la volonté de Jésus-Christ, dût avoir des successeurs dans sa primauté, il n'était pas nécessaire que ces successeurs fussent les évêques de Rome. Il n'y avait point impossibilité absolue à ce que Pierre choisît pour ses successeurs dans sa primauté les évêques d'Antioche, par exemple, ou ceux de Jérusalem, ou ceux de toute autre ville. Il n'était même point nécessaire qu'il attachât la primauté pontificale à tel ou tel siége. En fait, elle a été attachée au siége de la ville de Rome, mais de quel droit ? Par qui ? L'Eglise pourrait-elle l'en détacher ? La question comme on le voit n'est pas sans importance.

Les réponses données ont été naturellement très-diverses. Nous ne nous arrêterons pas à celles des hérétiques qui attribuent la primauté des pontifes romains, au droit purement humain, ou à l'Eglise sans l'intervention de saint Pierre ; mais parmi celles des théologiens catholiques, quelle est la véritable ? A la question générale : les pontifes romains possèdent-ils leur primauté de droit divin ? Ils répondent tous affirmativement ; mais à la question particulière : Est-ce de droit divin que la primauté pontificale a été unie au siége de Rome ? les uns répondent par une affirmation et les autres par une négation.

Tous professent que la primauté des pontifes romains est de droit divin, parce que Jésus-Christ ayant voulu que saint Pierre eût des successeurs et que ses successeurs fussent revêtus de sa primauté, c'est réellement par la volonté de Dieu que les pontifes romains, successeurs de saint Pierre, possèdent la primauté d'honneur et de juridiction sur toute l'église. Nul ne pourrait, aujourd'hui, révoquer en doute cette doctrine, sans tomber dans l'hérésie ; puisque le saint Concile du Vatican déclare expressément : Quiconque succède à Pierre dans cette chaire, celui-là, *selon l'institution du Christ lui-même*, possède la primauté de Pierre sur l'Eglise universelle.

Mais est-ce de droit divin que la primauté pontificale a été unie au siége de Rome ? ou, en d'autres termes, est-ce par l'institution positive du Christ que quiconque est élu évêque de Rome est, par là même, élu pape

de l'Eglise universelle ? C'est l'opinion d'un très-grand nombre de théologiens, mais le Concile ne nous semble pas avoir directement touché ce point particulier. La phrase citée plus haut : " Quiconque succède à Pierre dans cette chaire, etc.," pourrait, peut-être, s'entendre dans le sens de cette opinion. Cependant en l'étudiant de près, on voit qu'elle se réduit à affirmer : que les successeurs de Pierre, dans la chaire de Rome, possèdent, de droit divin, la primauté sur l'Eglise universelle. Mais, est-ce par la volonté expresse de Dieu que saint Pierre est allé à Rome, qu'il y a fixé son siége et que les évêques de Rome sont ses successeurs ? Le texte n'en dit rien, et la question nous paraît demeurer libre aujourd'hui comme auparavant.

Quant à cette autre : Le souverain pontificat pourrait-il être séparé du siége de Rome par l'autorité de l'Eglise ? Le Concile n'en dit rien. Nous rappellerons seulement que parmi les propositions candamnées dans l'encyclique *Quanta cura* se trouve la suivante : " Rien n'empêche que, par un décret d'un concile général ou par le fait de tous les peuples, le souverain pontificat ne soit transféré de l'évêque romain et de la ville de Rome à un autre évêque et à une autre ville."

Le Pape, seul ou en concile, pourrait-il opérer ce changement ? D'après une opinion il faut répondre affirmativement, et d'après l'autre il faudrait nier. Le Concile n'ayant point traité la question, elle reste libre et nous croyons inutile de nous y arrêter plus longtemps.

J.-B. JAUGEY.

(*A continuer.*)

LA SŒUR DE CHARITE.

On rapporte qu'une sœur de charité, venant de panser un soldat, a eu les deux jambes emportées par un boulet de canon. Quelques journaux de l'Est ajoutent de courts détails à ce simple, mais admirable fait divers.

C'était à Reichshoffen ; une jeune religieuse suivait nos troupes battant en retraite. Tout à coup, elle s'arrête. Un soldat vient de tomber, et elle a entendu un cri. Un instant après, elle est auprès du blessé qu'elle soigne et qu'elle console.

Son saint travail est fini, et, le doigt au front, elle ébauche un signe de croix aussitôt interrompu.

Un boulet de canon arrive qui lui emporte les deux jambes et elle tombe mourante à côté du blessé.

Son nom, qui le dira ? qui peut le dire ? elle n'en a pas. C'est une sœur de charité ! Ces vaillantes femmes sont le plus souvent des filles du peuple, des pauvres soignant et consolant des pauvres ; mais, combien de fois, aussi, ce sont des filles de haut rang qui renoncent à la dentelle pour la robe de bure, à leurs joyaux pour le chapelet noir et le christ de cuivre.

Le rang, le nom lui-même a disparu. Il ne reste plus que la sœur de charité, c'est-à-dire, la femme la plus noble et la plus élevée de l'ordre social et l'expression la plus touchante du christianisme.

C'est la providence de tous ceux qui souffrent. Au premier cri qu'elle entend, héroïque et dévouée, toujours calme, elle se lève et elle vient au secours de l'orphelin abandonné, de la veuve sans appui, du soldat couvert de blessures et de sang.

Et sur les champs de bataille, au milieu des blessés et des mourants, l'agonie est pour elle un drame qui se renouvelle à chaque coup de canon ; elle perd un enfant dans chaque soldat expirant à ses côtés, et elle murmure une prière pour chaque mort.

C'est ainsi qu'on retrouve la sœur de charité partout où son dévouement l'appelle, partout où elle a ses soins à prodiguer et des périls à affronter.

C'est ainsi qu'on la rencontre à l'hôpital où souvent elle meurt de la mort de ceux qu'elle veut sauver, dans les prisons où elle va d'un prisonnier à l'autre, apportant à tous une consolation, un conseil ou un sourire.

C'est ainsi qu'on la rencontre sur les champs de bataille et que, guerrière du Christ, elle brave tout, n'ayant pour armure que son dévouement.

C'est ainsi, qu'ange gardien du combattant, elle le suit jusque sous la mitraille, prête à panser ses blessures et à lui fermer les yeux.

Alors, on la voit s'agenouiller près du mourant auquel elle apparaît comme la dernière consolation terrestre, et je ne sais quoi de semblable à une première vision d'en haut.

Eh bien ! J'ai oui des gens résumer le dévouement de la sœur de charité par ce mot stupide et impie : " C'est son métier."

Oui ! un métier ! le jour où l'humanité décrètera que le dévouement est une fonction et l'héroïsme un emploi.

Ah ! qu'un jour l'infortune vous étende sur un lit d'hôpital ou qu'elle vous couche, blessé, sur un champ de bataille, et vous verrez si les filles de Saint Vincent-de-Paul ne font qu'un métier !

Leur vie abonde en traits sublimes et glorieux ; qui ne connaît pas sœur Marthe, sœur Rosalie, sœur Antoinette et leurs dignes émules ?

Qui ne connaît sœur Marguerite qui, se sentant trop faible pour panser les blessés qui l'entourent, les fait approcher de son lit, et les soigne de ses mains défaillantes jusqu'au moment où elle expire.

Mais pourquoi parler du dévouement de ces femmes qui sont le dévouement lui-même ?

Vertu sans nom, héroïne sans poète, sainte sans légende, la sœur de charité vit et meurt oubliée sur un lit d'hôpital, quand elle ne succombe pas au milieu de nos soldats ou dans l'exil.

Car elle appartient à tous les pays, elle, et à tous les malheureux. Impassible et résignée, elle part, son crucifix à la main, pour le pays des Lapons ou pour la Chine, pour la Crimée, pour l'Italie, pour les bords du Rhin, et sa coiffe blanche bravera également le vent du Nord et le soleil de l'Asie.

La sœur de charité a pour patrie le monde et pour famille l'humanité.

*
* *

Voici un autre récit charmant rapporté par une autre Revue :

C'était hier, mercredi ; un ouvrier horloger, paraissant tout souffreteux, prenait notre pendule pour la réparer.

" —Vous êtes donc malade ? lui dîmes-nous.

" —Oh ! monsieur, ce n'est plus rien que cela, nous répondit-il, mais j'ai été en effet très-malade, et c'est hier seulement que j'ai quitté l'hospice Beaujon où j'ai passé trois mois.

" —Etiez-vous bien soigné là.

" —Parfaitement, monsieur.

" —Et les Religieuses, étaient-elles bonnes pour vous ?'

" —Ah ! parlez-moi de ça, *voilà un drôle de monde !*

" —Qu'entendez-vous par ces mots ?

" —J'entends que je n'y entends rien du tout. . Figurez-vous, monsieur, qu'il y a là de *toutes jeunes filles*, qui passent leurs nuits et leurs jours

auprès des malades, sans jamais songer à sortir. Et dire que c'est pour la vie! Voyez-vous, cela me *dépasse.*

" —Mais vous ne répondez pas à ma question. Avaient-elles bien soin de vous ?

" —Je crois bien! Des sœurs, des mères, quoi! Et toujours gaies, toujours le sourire sur les lèvres. Je le répète, cela me confond. Je sais bien qu'on dit que c'est par pur dévouement qu'elles font cela.—Et il le faut bien puisqu'elles ne gagnent pas un sou.—Mais trouver à ça son bonheur, eh bien! voyez-vous, ce n'est pas naturel!

" —Et vous avez parfaitement raison, fîmes-nous, c'est tout bonnement surnaturel, c'est-à-dire que c'est pour l'amour de Dieu qu'elles agissent; et que, dans chaque malade, elles voient Dieu qui souffre; c'est qu'en leur donnant leurs soins, c'est à Dieu lui-même qu'elles les donnent. Or, comme elles savent très-bien que Dieu récompense magnifiquement quiconque abandonne tout pour consacrer ses soins à ses frères souffrants, rien ne les décourage, rien ne les rebute. Que leur importe à elles les plus dures fatigues? Et qu'est-ce qu'un peu de souffrances dans le temps, auprès du bonheur qui les attend dans l'éternité? Voilà, mon cher ami, le secret du dévouement avec lequel les bonnes Religieuses de Beaujon soignent leurs malades; elles les aiment comme membres souffrants de Dieu lui-même.

" —Ah! j'y suis maintenant, fit notre jeune horloger, et je ne m'étonne plus de ce que j'ai vu pendant la bataille de Solférino, à laquelle j'assistais. Si je vous disais qu'il y avait là d'intrépides petites Sœurs qui se moquaient des boulets autrichiens comme de l'an quarante! J'en sais quelque chose, moi qui vous en parle: l'une d'elles a soigné cette balafre que je porte au front. A peine étais-je arrivé à l'ambulance, que je vis venir à moi une jeune Religieuse, avec un visage si sympathique que jamais je ne perdrai le souvenir de sa figure angélique.

" —Eh bien, me dit elle en voyant mon visage tout sanglant, c'est donc " ainsi qu'ils vous traitent, les Autrichiens?

" —Ma Sœur, lui dis-je, ils m'ont donné le coup de la mort.

" —Bah! fit-elle, un Français ne meurt pas comme ça. Si vous voulez " être sage, suivre les prescriptions du docteur... et les *miennes*, dit-elle " en souriant, je réponds de tout. Et, tout en parlant, elle examinait ma " blessure, la nettoyait et la couvrait d'une compresse. Voilà qui est " fait, dit-elle, en attendant le médecin.

" —Oh! ma Sœur, que je vous remercie!

" —Vous m'appelez votre Sœur, fit-elle, et vous avez raison, car je " suis votre sœur, je suis même votre mère, j'ai du moins la prétention de " la représenter ici, et j'espère bien que nous parlerons du pays. En attendant que je revienne,—et ça ne va pas tarder, prenez patience, et " surtout... Mais je reviendrai."

" Et elle disparut pour aller donner ses soins à d'autres blessés.

" Le chirurgien arriva, me fit une opération bien douloureuse, et lors-
" que la Sœur revint, j'avais une fièvre ardente.

" Tout malade que j'étais : " —Ma Sœur, lui dis-je, vous m'avez caché
" quelque chose tantôt, allez-vous me dire ça maintenant!

" —Certainement, me répondit-elle, et même j'aurais dû le faire tout
" de suite, car vous avez beaucoup de fièvre.

" —Que voulez-vous dire, ma Sœur?

" —Je veux vous dire que si un médecin beaucoup plus habile que tous
" les médecins de la terre ne se mêle pas de nos affaires; ce sera bien
" regrettable, et ce médecin, le grand médecin par excellence, c'est le
" bon Dieu.

" —Le bon Dieu ?

" —Oui, est-ce qu'il vous fait peur, à vous, qui affrontez les balles des
" Autrichiens ?

" —Mais non, ma Sœur.

" —J'en étais sûre. Eh bien ! dites-lui seulement de temps et temps :
" Mon Dieu, guérissez-moi ! et je réponds du reste..."

" Mais je n'en finirais pas si je vous disais les délicieux quinze jours,—oui, délicieux,—que j'ai passés entre les mains de cette Sœur. J'ai failli mourir, mais je le désirais presque, tant j'y étais bien préparé par les paroles magiques de cette sainte fille, qui avait appelé l'aumônier,—encore un brave, celui-là,—pour me confesser et m'administrer. Voyez-vous, monsieur, quand je me rappelle tout ça, il me semble que je n'ai pas de souvenir plus agréable. Ah ! la Sœur Sainte-Ursule... eh bien, voyez-vous, c'était un ange !

" —Ainsi, vous aimez beaucoup les Religieuses, lui dîmes-nous ?

" —Les Religieuses, monsieur ! je leur donnerais mon sang ! Et tenez, quand j'entends les goujats en médire, je suis prêt à sauter dessus ! Certes, tous ceux qui en disent du mal sont des *pas grand'chose !* "

Ce récit du jeune ouvrier est textuel, et nous pouvons dire que c'est sous sa dictée que nous l'avons écrit.

LES GLORIEUSES DEFAITES.

Le combat de Wissembourg, à proprement parler, a été un combat d'avant-garde, la lutte d'une colonne envoyée en reconnaissance sans doute, et qui, faute de se garder suffisamment, s'est laissé surprendre en se heurtant contre des forces quadruples, quintuples, protégées encore par l'épaisseur d'un bois qu'on avait eu le tort de ne pas fouiller. Mais dans cette lutte inégale, quelle énergie prodigieuse, quelle obstination héroïque de la part des soldats français! Témoin ce fragment du récit d'un témoin oculaire :

. . . .

" L'air était obscurci par l'immense quantité de batteries que les Prussiens avaient démasquées successivement sur la gauche des Français, où ils concentraient tous leurs efforts. Les balles, les obus et les boulets s'entrechoquaient avec un bruit épouvantable : c'était une forge incandescente, qui semblait hantée par des êtres fantastiques.

" Quelques compagnies françaises du 1er régiment de zouaves étaient aux prises avec plusieurs bataillons bavarois et prussiens, auxquels vinrent se joindre trois escadrons de uhlans. Les rangs de l'infanterie prussienne s'ouvrirent pour laisser passer ces nouveaux auxiliaires. Ils étaient déjà huit contre un, mais ils avaient encore besoin de renforts pour triompher de leurs adversaires !

" Je vois encore ces uhlans s'élançant au galop sur la petite colonne française. Quelques secondes s'écoulèrent ; j'avais la mort dans l'âme Le galop des chevaux allait toujours grandissant. Du côté des français, pas un coup de fusil ne se faisait entendre. Trente pas à peine les séparaient des uhlans, quand tout à coup un mot strident, un seul :—*Feu !* —domina le bruit des chevaux et de cette tempête humaine, et soudain la rue s'éclaira. Le premier rang des uhlans roula sur la chaussée ; hommes et chevaux tués, ou blessés, servaient déjà de marchepieds.

" La charge s'arrêta comme par enchantement ; il en fut de même du feu des Français, où pas un cri ne se faisait entendre. Seuls les gémissements des blessés troublaient ce calme effrayant.

" Deux minutes encore—deux siècles—puis du côté des Allemands de grands cris : c'était la voix des officiers qui ordonnaient aux uhlans de reprendre la charge.

" Ils partirent comme des flèches. Les sabots de leurs chevaux s'en-

fonçaient dans le sang ou achevaient leurs propres blessés ; mais malgré toute leur rapidité, il éprouvaient un temps d'arrêt, car les cadavres qui gisaient en travers de la rue formaient une espèce de barricade qu'il fallait franchir. Puis ils s'élancèrent cette fois encore en poussant leurs cris de guerre. Ils ne se doutaient pas que ces cris de triomphe étaient le signal de leur mort.

" En effet, à peine avaient-ils ralenti, qu'un nouveau tourbillon de flammes passa sur le front des Français. Les balles sifflèrent et cette masse de cavaliers s'agita comme frappée par la foudre. Puis j'entendis un grand bruit ; la charge se fit entendre du côté des Français, et je les vis s'avancer rapidement, la baïonnette au bout du fusil.—Chose étonnante, ils ne tiraient que de rares coups de feu—sur les fuyards seulement.—La terrible baïonnette qu'ils maniaient avec une rapidité vertigineuse était seule employée ! Les cris de détresse ne pouvaient rien—on tuait—on tuait—c'était bien là une guerre terrible, une guerre nationale.

" Quelques uhlans avaient échappé au massacre. Livides, effarés, couverts de sang et de boue, fous de terreur, ils couraient comme des hommes ivres dans la direction de l'infanterie prussienne qui n'avait pas pris part à cette action. Ces Allemands étaient persuadés que leurs escadrons suffisaient largement pour avoir raison de cette poignée de soldats.

" Quand éclata ce feu de peloton, aussi terrible qu'inattendu, les officiers eux-mêmes furent déconcertés. Mais le sang-froid leur revint bientôt ; ils formèrent rapidement une première colonne d'attaque, qu'ils guidèrent dans la direction des Français. Le silence le plus absolu régnait devant eux.

" Tout à coup le colonel prussien, monté sur un grand cheval de Westphalie, fit entendre le commandement de *halte!* Il croyait distinguer le canon d'un fusil français posé sur la tête d'un cheval mort. Sa colonne s'arrêta.

" Mais un autre commandement, celui de *feu!* que j'avais entendu deux fois, poussé par la même voix, mâle et métallique, répondit à celui de l'officier prussien.

" Cette fois encore tout sembla s'illuminer à la fois, le premier rang des Prussiens tomba comme fauché, mais de nouveaux soldats prirent leur place et répondirent à la fusillade de leurs ennemis. Tout à coup les Français sortirent de leur tranchée et tombèrent comme la foudre sur les Allemands. On se battit corps à corps pendant quinze minutes ; les maisons étaient trouées par les projectiles, mais les Prussiens, quoique huit fois supérieurs en nombre, ne pouvaient se déployer sur un aussi étroit espace leur commandant venait d'être tué et ils battirent en retraite.

" Les compagnies françaises construisirent à l'extrémité de la rue, en moins de dix minutes, une barricade qui les mettaient à l'abri des feux de

l'ennemi. Mais les phases de la bataille n'étaient point favorables aux Français. Dans la plaine et sur les pentes des collines, les masses prussiennes les débordaient de toutes parts. Des Prussiens, des Bavarois, Badois et Wurtembergeois, menaçaient de les envelopper.

" Il faut songer à la retraite.

" Ils l'exécutèrent après avoir salué d'une dernière et terrible décharge les Prussiens, qui, semblables à des bêtes fauves guettaient les parties faibles de leur refuge. (H. Noë.)

*
* *

L'épisode des Turcos (1er régiment), raconté par un correspondant Journal, n'est pas moins émouvant : " Dans les exercices, en Afrique bondissaient à travers les palmiers-nains comme des chacals, l'œil en feu, les narines dilatées, aussi enivrés par cette pâle image de la guerre que s'ils en avaient eu sous les yeux l'émouvante réalité.

" L'odeur de la poudre leur montait au cerveau dès les premiers coups de fusil ; ce n'était plus des hommes, mais des lions déchaînés.

" On sonnait la retraite ; ils marchaient toujours. Les sous-officiers avaient toutes les peines du monde à les ramener.

" —Tu n'entends donc pas la retraite ? leur disions-nous.

" —*Ritrite ! quisqui ci ? Macache sabir, macache comprendir !*

" Et c'était tout ce qu'on pouvait en tirer.

" Cette héroïque ignorance leur a coûté cinq cents prisonniers dans le combat de Wissembourg. Ils se précipitent sur les Prussiens, sans s'occuper de ce qui se passe derrière eux. Ils brisent, ils massacrent tout ce qui se trouve sur leur passage. Un régiment de la garde royale est tordu et broyé par cette trombe humaine.

" Le reste de la division, écrasé par la supériorité numérique de ses adversaires, est forcé de céder ; le signal de la retraite se fait entendre, mais les turcos, suivant leur habitude, n'y prennent pas garde. Le général Douay court les prévenir au grand galop de son cheval. Une balle l'arrête dans sa course ; il tombe mortellement blessé. L'ardeur des turcos redouble ; ils fondent sur un autre régiment, jouent de la baïonnette avec une fureur qui touche au paroxysme, font un énorme trou dans la ligne de bataille ennemie, qu'ils traversent au pas de charge.

" Imaginez-vous une faulx à vapeur, promenée dans un champ de blé, écrit un témoin occulaire, et vous aurez une idée de cette attaque effrayante et sublime."

" Les voilà sur les derrières de l'armée ennemie. Le chef de bataillon qui les commande met froidement son lorgnon à l'œil :

" — Tiens ! où sont nos camarades ? s'écrie-t-il.

" Il les voit marcher au loin, en bon ordre ; il comprend la gravité de sa situation et essaye de faire, pour aller les rejoindre, une nouvelle trouée.

Mais que peuvent cinq cents hommes contre quarante mille ? Il est cerné de toutes parts et obligé de se rendre avec son héroïque détachement."

L'écrivain a raison d'ajouter : " De tels échecs équivalent à des victoires... Une armée qui combat comme la nôtre l'a fait jusqu'ici, peut éprouver des revers passagers, mais le résultat définitif ne peut être que glorieux !"

* * *

Une anecdote encore à propos de cette affaire :

" Hier, quelques turcos qui avaient pris part au combat, circulaient dans Haguenau ; l'un d'eux, accroupi contre une porte, gémissait et s'écriait :

" Je suis seul, mes camarades sont morts ; mort aux Prussiens !

Et la voix de cet enfant du désert rencontrait mille échos dans la foule sympathique.

La bataille de Reichshoffen, livrée par le maréchal Mac-Mahon, accouru au secours de la division Douai, a eu pour théâtre les gorges très-profondes et très-boisées qui s'ouvrent sur la basse Alsace, entre Haguenau et Wissembourg. Les Vosges forment là une sorte de demi-cercle qui se divise en trois vallées ; c'est sur les collines qui séparent la vallée de Sauerbach de celle de Niederbronn que les troupes paraissent s'être engagées. Freychswillers, dont il est question dans la dépêche du quartier général, est au point de partage des deux vallées.

Quant à Reichshoffen, c'est un bourg de 2,713 habitants, à 19 kilomètres de Haguenau et 42 de Wissembourg. Les forges de Reichshoffen sont exploitées par la famille Dietrich.

* * *

Voici maintenant un récit de la bataille envoyé au *National*, par son correspondant (le baron Schop) et qui nous paraît résumer avec exactitude les diverses phases de l'affaire. Cette courte page en donne mieux l'idée pour nous que les longues correspondances publiées par d'autres feuilles.

" Dès six heures du matin, le canon tonnait devant le village de Freyschwillers, non loin d'Haguenau, Mac-Mahon commande ; il n'a pas plus de trente ou quarante mille hommes pour résister à des forces quatre fois plus considérables et toujours renouvelées ; tout va bien jusqu'à midi ; le prince Frédéric-Charles perd du terrain, Freyschwillers est repris ; le deuxième régiment de turcos charge à la baïonnette, il culbute tout ce qu'il rencontre. Mais à mesure que nos soldats font des prodiges de courage, l'ennemi débouche en masses compactes de la forêt ; l'artillerie prussienne prend position sur la lisière du bois et nous canonne sans discontinuer ; les fusées prussiennes mettent le feu au village.

" Vers deux heures, quelques régiments commencent à faiblir ; le nombre des morts augmente de notre côté ; cependant rien n'est encore

désespéré. Mac-Mahon tient bon ; mais voilà que le bruit se répand que notre artillerie manque de munitions, que nos soldats n'ont plus de cartouches. La cavalerie tente un dernier effort. Les cuirassiers chargent bride abattue, du côté de la forêt. Mais chaque arbre cachait un Prussien qui tire à coup sûr. C'est alors que commence la *débandade*."

Pardon M. Texier (baron Schop), *débandade* n'est pas français, d'autant plus qu'ici le mot n'est point exact, la retraite ayant pu se faire grâce à l'énergie et au dévouement héroïque, sublime de ces cavaliers (cuirassiers et chasseurs) qui, dociles à la voix de leurs chefs, chargèrent, quand tout semblait perdu, les colonnes et les batteries ennemies, certains qu'ils allaient à la mort, mais qu'en se sacrifiant ils sauvaient l'armée. Pour nous ils sont plus grands que les héros de Thermopyles, ces braves, et leurs noms obscurs mériteraient de rayonner en lettres d'or, sur les murs du Panthéon. Nous pouvons espérer qu'ils sont écrits dans le ciel.

Une erreur du télégraphe, paraît-il, n'a pas permis au général de Failly d'arriver à temps sur le terrain pour secourir les nôtres et prendre l'ennemi entre deux feux ; le maréchal ne parle point de cette méprise dans son rapport officiel.

Mac-Mahon, dans cette terrible journée, a été admirable, héroïque. Témoin ce passage d'une lettre, écrite par un soldat, et que publie le *Progrès de Lyon :* " Les lignes ennemies se rompirent sous ce choc terrible. Nous étions sauvés! Mais devant ces bataillons qui venaient ainsi par un élan désespéré d'échapper au massacre ou à la honte de la reddition en masse, devant ces régiments décimés, se dressa Mac-Mahon tenant son épée par la lame et la brandissant comme un assommoir ; il criblait de coups d'éperons son grand cheval noir couvert d'écume, troisième cheval de la journée.

" Son habit était en loques, sa cravate enlevée, sa chemise ouverte, laissant voir sa poitrine. Cet homme était superbe. Il enlevait le grand cheval pour se ruer dans le cercle de feu que nous venions de rompre.

" Les chasseurs revenaient à bride abattue, ils avaient, lancés par Duhesme, passé et repassé plusieurs fois à travers les lignes ennemies qu'ils culbutaient et sabraient. Les officiers prirent le grand cheval noir par la bride, les soldats crièrent : " *Mac-Mahon !*" et le général se raidissant sur ses étriers, embrassa d'un coup d'œil le champ de bataille et organisa son admirable retraite.

" A sept heures nous étions déjà en bonne et forte position. Mais Mac-Mahon était reparti en avant dans la vallée où l'armée prussienne décimé, à bout de force, ne pouvait poursuivre sa marche. Cet homme qui depuis l'aube était à cheval sous le feu de l'ennemi, cet homme qui avait tenu tête treize heures et vu tomber à ses pieds tous ses officiers d'ordonnance, met pied à terre et avec les infirmiers et ambulances passe trois heures à relever et secourir les blessés.

" L'armée de Mac-Mahon est plus forte peut-être qu'avant cet échec. Elle est fanatique de son chef."

*
* *

Quelques épisodes en courant : Pourrait-on trop exalter l'héroïsme des défenseurs du drapeau du 74e de ligne dont vingt sont tombés successivement frappés, en se saisissant l'un après l'autre de l'aigle, que lui léguait son compagnon mourant ? Le vingt et unième plus heureux, a eu la gloire de recueillir, lui seul survivant, le précieux dépôt et d'empêcher qu'il ne devint le trophée de l'ennemi.

Un convoi de voitures est poursuivi ; trente hommes réunissent ces voitures, s'en font un rempart, et de là fusillent pendant une demi-heure les cavaliers qui tourbillonnent autour d'eux. Ils ne se rendent qu'après avoir brulé leur dernière cartouche.

* * *

" Une bonne nouvelle après ces récits tristes quoique glorieux :

" Une vingtaine de turcos, du 2e régiment, écrit-on de Strasburg, presque tous blessés, sont arrivés après-midi, rapportant le drapeau du 56e de ligne, qu'ils ont repris à l'ennemi ; ils l'ont immédiatement déposé entre les mains du colonel commandant la place. Celui-ci est monté aussitôt au balcon de l'hôtel de l'état-major et a montré ce drapeau, orné d'une couronne de laurier, à la foule qni était massée sur la place Kléber ; la vue de ce drapeau a été accueillie par des cris unanimes de " Vive la France !" On a porté en triomphe ceux qui nous l'ont rendu."

Ce drapeau retrouvé réduit, croyons-nous, à un seul les deux étendards dont les dépêches prussiennes annonçaient la prise.

Les soldats français, même prisonniers et blessés, à ce que raconte un journaliste français prisonnier lui-même, ne sont nullement découragés. " Un zouave me dit en me montrant une trentaine d'homme :

" —Voilà tout ce qui reste du 3e zouaves, les autres sont tués ou blessés- Mais il y a encore en France de quoi refaire des zouaves."

A Forbach comme à Wissembourg, le voisinage des bois a favorisé l'approche des prussiens d'autant plus qu'on avait commis la faute d'abandonner les positions excellentes, conquises le 2 août à Sarrebruck, pour reprendre les anciens campements ; en arrière de la ville *la Brême d'or* à gauche, et les hauteurs de Spikern à droite. On croyait, d'après un bruit répandu par les Prussiens, ceux-ci en marche pour venir attaquer Sarreguemines, lorsque tout à coup des coups de feu partis du bois avertissent de la présence de l'ennemi. 40,000 hommes se trouvaient là contre lesquels, pendant trois heures, luttèrent le 66e de ligne avec le 3e chasseurs accourus de Forbach. Mais après des efforts inouis, il fallut abandonner *la Brême d'or* et reculer en se repliant sur Forbach.

" Soudain, à cinq heures dit le correspondant d'un Journal, le

clairon retentit; ce sont des régiments qui arrivent du camp de Saint-Avold.

" En moins de cinq minutes, les nouveaux venus ont pris leur ligne de bataille, et, d'un élan furieux, nos troupes s'élancent aux cris mille fois répétés, de : En avant!

" Les Prussiens défendent le terrain pied à pied, mais rien ne peut résister à la furie française : en moins d'une demi-heure l'ennemi est rejeté dans ses positions primitives.

" Il est cinq heures et demi, nous avons la victoire.

Hélas! de ce maudit bois sortent de nouvelles troupes, plus nombreuses que les premières. De la route nous les voyons s'allonger dans la plaine comme un serpent.

" Un choc formidable a lieu, mais rien ne peut résister à ce coin formidable de fer : Styring est repris par l'ennemi; dans moins d'une heure, il sera à Forbach; il ne reste qu'à fuir...

" A ce moment, un spectacle formidable s'offre à nos yeux, et pour un moment nous cloue au sol.

" Nos dernières troupes veulent tenter un suprême effort; mourir pour mourir, elles préfèrent tomber en rendant coup pour coup.

" Elles s'élancent sur la chaussée du chemin de fer, se rangent en bataille comme à la parade et ouvrent le feu à cent mètres. Tout coup porte et troue une poitrine; nous voyons deux lignes de feu et une épaisse fumée qui monte.

" Les mitrailleuses prussiennes déciment nos rangs, et les obus et les bombes tombent sur Forbach, qui prend feu. L'Hôpital est le premier atteint.

" Pendant trente-cinq minutes dure cet horrible combat. Nous sommes parvenus à la lisière du bois; avant de le franchir, nous jetons un dernier coup d'œil, un voile de fumée noire et épaisse nous empêche de rien distinguer.

" Une voie forte parvient jusqu'à nous. Elle crie : Cessez le feu!"

UNE PREMIERE REVANCHE.

Reprenons la suite des événements. Le 11 août une dépêche annonçait l'interruption des communications avec Strasbourg, menacé d'un siége. Qu'importe, on peut compter sur le patriotisme de la garnison et des habitants; " puis, aurait dit Pelissier, le général Ulrich y commande!"

L'annonce de l'arrivée des ennemis à Nancy a causé plus d'émotion, mais Nancy est une ville ouverte et qu'il n'entrait pas dans le plan de campagne de défendre. Une meilleure nouvelle a succédé à celle-ci. D'après la dépêche, l'armée française, après avoir quitté ses campements auprès de Metz, a été attaquée, au passage de la Moselle, (14 août) par les Prussiens repoussés avec de grandes pertes.

Ce combat, qui prend le nom de combat de *Borny*, et non de Longeville qu'on lui donnait d'abord, a été très-sérieux. On peut l'appeler une bataille puisque l'ennemi en demandant une armistisce avouait 8,000 morts, ce qui suppose trois ou quatre fois autant de blessés. Nous avons perdu 1,000 hommes au plus.

L'attaque des Prussiens, si vigoureusement repoussés, avait pour but d'arrêter le mouvement combiné et concentrique du général en chef, qui, avec tant de promptitude et d'adresse, avait su réunir, dans le camp retranché de Metz, toutes les troupes malheureusement éparpillées le long de la frontière. Le maréchal Bazaine, qui est un véritable homme de guerre, joignant la pratique à la théorie, n'avait pu oublier que la tactique d'agir avec des masses, et *à coup d'hommes*, est de tradition dans l'armée prussienne, depuis Frédéric II. Jomini, cette grande autorité, nous dit à ce sujet: " Déjà les relations de Frédéric le Grand avaient commencé à " m'initier dans le *secret* qui lui avait fait emporter la victoire miraculeuse " de Leuthen (Lissa). Je m'aperçus que *ce secret* consistait dans la " manœuvre très-simple *de porter le gros de ses forces sur une seule aile* " *de l'armée ennemie*... je retrouvais la même cause aux premiers succès " de Napoléon."

L'importance du mouvement exécuté avec tant de résolution et d'ensemble par l'armée sous les ordres du maréchal Bazaine, était si évidente pour les Prussiens que sur le lendemain, 16 août, ils ont de nouveau tenté d'entraver ce mouvement très-inquiétant pour eux. Ils voulaient, n'importe à quel prix, couper en deux l'armée du Rhin et l'empêcher en même temps de se mettre en communication avec les troupes de MacMahon et de Canrobert qui se massent au camp de Châlons.

Les Prussiens n'ont pas mieux réussi cette fois que la première. Voici, à ce sujet, la dépêche du maréchal, admirable dans son laconisme militaire :

" Hier, pendant toute la journée, j'ai livré bataille à l'armée prussienne entre Doncourt et Vionville.

" L'ennemi a été repoussé et nous avons passé la nuit sur les positions conquises. J'arrête quelques heures mon mouvement pour mettre mes munitions au grand complet.

" Nous avons eu devant nous le prince Frédéric-Charles et le général Steinmetz."

Dans une dépêche envoyée le lendemain nous trouvons quelques détails :
" Un bataillon du 73e de ligne a détruit un régiment de lanciers prussiens et lui a enlevé son étendard. Il y a eu plusieurs charges de cavalerie très-brillantes ; dans l'une d'elles, le général Legrand a été tué en chargeant à la tête de sa division.

" Les généraux prussiens Dering et Wedel ont été tués et, aussi paraît-il, le prince Albert de Prusse (commandant de la cavalerie).—Le lendemain 17, il y a eu auprès de Gravelotte quelques combats d'arrière-

garde. On peut estimer approximativement à 150,000 hommes les forces que l'ennemi avait engagées contre nous dans la journée !"

"Les conditions de la lutte sont absolument modifiées. Au début de la campagne, les Prussiens, en prenant l'iniative, nous contraignaient aux rencontres qu'ils avaient préparées ; aujourd'hui, il n'en est plus ainsi ; c'est nous qui manœuvrons, c'est nous qui menons la guerre, c'est nous qui la conduisons, pour ainsi dire, là où elle doit nous être propice ; sachons respecter le mystère qui entoure ces redoutables opérations d'où dépendent la gloire et la prospérité de la France."

Cette amélioration sérieuse de la situation a été comfirmée dans la séance du 18 à la Chambre par le compte de Palikao, qu'on en peut croire, car, dit M. Leguevel de Lacombe, dans le *Figaro :*

"Celui-là ne s'exagère ni les victoires ni les défaites ; il mesure froidement la faible distance qui les sépare, il ne s'étonne de rien, il prend les choses comme elles sont, ayant seulement le soin d'en rabattre toujours un peu, soit en bien, soit en mal, pour rester dans la stricte vérité. Il se tient invariablement un peu au-dessous de l'opinion pour être sûr de s'élever au-dessus. Il la domine en l'amoindrissant.

"Ainsi, quand il s'agit d'un combat heureux, il parle d'un léger avantage ; si l'ennemi a subi un échec grave, il dit que le résultat est satisfaisant. Il nous fallait un homme, très-calme, prodigieusement calme, et nous l'avons trouvé."

Le discours si rassurant, dans sa franchise et sa brièveté, de l'illustre général, prouve l'exactitude de cette appréhension :

"Sans vous apporter des nouvelles extraordinaires, dit-il, j'en ai de bonnes. Ainsi, il est constant que le corps du général Steinmetz a éprouvé des pertes telles, qu'il a été obligé de demander un armistice pour enterrer ses morts et enlever ses blessés. C'était pour gagner du temps.

"Ce corps s'est retiré à Saint-Mihiel pour pouvoir opérer sa jonction avec le corps du prince royal, qui se dirige sur Bar-le-Duc. Mais il est tellement abîmé, que toutes les nouvelles que j'ai reçues de Saint-Mihiel, du préfet, des paysans, de tout le monde, constatent qu'il est obligé de s'arrêter, et ne pourra pas faire sa jonction, comme il l'espérait, à Bar-le-Duc; ce fait prouve à quel point il a été sérieusement frappé.

"Enfin, une nouvelle que je vous donne comme certaine, c'est que le corps entier des cuirassiers blancs de M. de Bismark a été anéanti. Il n'en reste pas un. (Sensation.)

"L'esprit des populations envahies est excellent. Une dépêche que j'ai reçue m'annonce que des dragons ayant fait une reconnaissance dans un village, des paysans organisés militairement en franc-tireurs sont sortis armés, ont tué dix dragons et ramené des prisonniers.

"Je ne donne pas ce fait comme un succès prodigieux, je [illegible], et ment comme un excellent exemple pour tous les Français.

" Ce qui confirme l'insuccès de l'armée prussienne, c'est qu'une dépêche de source prussienne, qui nous arrive par Bruxelles, annonce, d'après la *Gazette de Prusse*, qu'on s'est battu le 16, sans ajouter un seul mot.

" Si l'ennemi avait eu le plus léger succès sur un point quelconque, vous connaissez assez son esprit pour savoir qu'il en aurait fait une victoire, un triomphe. Il se borne à dire qu'on s'est battu le 16, et rien de plus."

A propos des francs-tireurs, voici un autre épisode qui nous prouve leur utilité :

Quarante d'entre eux (les Vosgiens), embusqués derrière leurs forteresses de rochers, ont empêché de passer une division prussienne, en lui tuant plus de cinq cents hommes—*sans en perdre un seul.* A la fin, lassés et épouvantés, les Prussiens ont rebroussé chemin et cherché un autre défilé.

Nos lecteurs ne liront pas avec moins d'intérêt ce que le *Paris-Journal* nous raconte de l'élan patriotique des populations de l'Ouest :

" La catholique Vendée ne pouvait voir sans frémir le sol français souillé par la Prusse protestante. Aussi vient-elle de se soulever en masse contre l'invasion étrangère comme aux beaux jours de la chouannerie. Une lettre que nous avons sous les yeux évalue à près de cinquante mille les volontaires qui sont partis de ce seul coin de la France et parmi lesquels il y a jusqu'à des vieillards de soixante-dix ans.

" Ils se sont mis en marche lundi, après avoir entendu la messe et fait bénir leurs armes par les curés. Le Bocage tout entier offrait, parait-il, le plus imposant coup d'œil. Les églises étant trop petites dans beaucoup d'endroits, la messe fut dite en plein air au milieu d'un immense concours de populations. Tous ces soldats bretons arriveront dans quelques jours au camp de Châlons, où leur présence sera accueillie comme le mérite leur patriotisme."

N'est-ce pas admirable ? Admirable aussi l'empressement de ces braves militaires, de ces *pompiers* à l'allure martiale qu'on rencontre en si grand-nombre dans les rues de Paris et accourus au premier appel du fond de leur province, pour fortifier la garnison de Paris, (maintenant commandée par le général Trochu), ou, s'il était besoin, pour rejoindre l'armée !

Dieu soit béni, qu'il y ait encore en France tant de bons et vaillants cœurs !

On ne peut qu'applaudir à l'initiative prise par le *Figaro* qui a ouvert une souscription pour offrir une épée d'honneur au maréchal Mac Mahon, l'héroïque *vaincu* du 6 août. Quoique le chiffre de la souscription individuelle ne dût pas dépasser 50 centimes, en quelques jours la somme reçue était considérable, sans compter les envois en nature, émeraude, turquoises, diamants, etc., destinés à orner la poignée. Le total de la souscription n'est point connu encore ; mais dès à présent on peut être certain que le

présent sera royal, jamais trop beau, trop riche d'ailleurs pour celui à qui on veut l'offrir et qui l'a si glorieusement mérité : " Que tous sachent bien, dit Jomini, que la fermeté dans les revers est plus honorable que l'enthousiasme dans les succès, car il ne faut que du courage pour enlever une position ; il faut de l'héroïsme pour faire une retraite difficile devant un ennemi victorieux et entreprenant, sans se laisser déconcerter et en lui opposant un front d'airain. Il est du devoir du prince de récompenser une belle retraite à l'égal de la plus belle victoire."

Dans la séance du samedi 20, le comte de Palikao, avec sa réserve ordinaire qui donne d'autant plus confiance, a annoncé à la Chambre que " le 18, trois corps de l'armée prussienne se sont réunis contre le corps d'armée du maréchal Bazaine et que, au lieu d'avoir eu un succès comme nos ennemis voudraient le faire croire, différents renseignements, qui paraissent dignes de foi, m'annoncent qu'ils ont été rejetés dans les carrières de *Jaumont*."

Quoique partiels, ces avantages successifs ont une importance sérieuse et sont de nature à nous rassurer sur l'avenir, mais d'ailleurs sans refroidir notre zèle et notre ardeur. Plus que jamais il faut redoubler d'efforts pour mériter et conquérir le succès définitif. Sans négliger aucun des moyens humains, n'oublions pas que c'est Dieu qui tient dans ses mains la victoire ou la défaite, et ne nous laissons pas de faire une sainte violence au ciel qui ne délaissera pas cette France qu'un illustre pontife appelait le royaume *christianissime*.

C'est dans cette confiance que Mgr l'archevêque de Paris, dans une nouvelle lettre à son clergé, dit entre autres choses : " Je crois répondre à des préoccupations augustes et généreuses, en disant que nous *ratifions l'acte solennel par lequel notre pays a été consacré à la Vierge Marie.*

" Nous déclarons, comme s'exprimait le chef de l'Etat il y a plus de deux siècles, nous déclarons que, prenant la très-sainte et la très-glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre Etat, notre couronne et nos sujets ; la suppliant de nous inspirer une si sainte conduite et de défendre avec tant de soin ce royaume que, soit en temps de guerre, soit en temps de paix, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire."

" Ce vœu, toutes les femmes chrétiennes voudront le renouveler dans les circonstances où nous sommes, etc., etc. "

La conduite de nos ennemis est faite pour ajouter à notre espérance, s'il est vrai comme on l'affirme de divers côtés, qu'ils oublient aussi complètement les lois de l'humanité. Voici par exemple ce qu'écrit M. Chabrillat:

" Sur notre droite on venait de fusiller, *sans jugement, sept* individus, et je sus le lendemain, par un officier, qu'on en avait fusillé *dix-huit*, tant de Gunstett que de Wœrth, le curé de Gunstett en tête, tous accusés d'avoir tiré sur les soldats."

Mais déjà les justices d'en haut commencent : le général Wredel, et non Wedel, qui a été tué à Vionville le 16 août, est précisément celui qui la veille incendiait le village d'Ancy.

—Il faut que justice soit faite ! criait ce furieux.

C'est un boulet qui s'est chargé de faire justice.

Dans le régiment des cuirassiers blancs anéanti dans l'une des dernières batailles, se trouvaient les fils de M. Bismark, qui *tous deux* ont péri, à ce qu'on assure. Si le fait se confirme, nous pourrons dire avec M. A. Millaud dont la prose cette fois vaut les vers : " Et Bismark, foudroyé par cette nouvelle, sentit son orgueil s'éteindre dans son cœur et il entendit une voix qui lui disait :

—Pour tant d'hommes que ton ambition a fait tuer, pour tant de sang que tu as fait verser sur les champs de bataille, Dieu s'est payé en t'enlevant tes deux fils."

LE CLERGE FRANCAIS PENDANT LA GUERRE.

Un certain nombre de pétitions ont été présentées au corps législatif, demandant que l'on incorpore dans l'armée les séminaristes, les frères et religieux convers de tous ordres.

S'il s'agit, dans les circonstances présentes, de stimuler le patriotisme du clergé français, la précaution est inutile. Sans parler d'un grand nombre de séminaristes et de religieux non engagés dans les ordres sacrés qui dès les premiers bruits de la guerre se sont enrôlés dans l'armée, il suffit de jeter un coup d'œil sur les journaux de Paris et de la province pour constater que l'Eglise de France s'impose autant que toute autre classe de la société les plus grands et les plus généreux sacrifices. La plupart des établissements diocésains ont été mis à la disposition des blessés militaires. Les séminaristes et les membres des congrégations religieuses se proposent en qualités d'infirmiers. Les dons et les souscriptions du clergé atteignent une importance exceptionnelle. Dans les églises on fait des quêtes fréquentes au bénéfice de notre armée. Au pied de tous les autels le sacerdoce prie et lève les mains au ciel pour ceux qui combattent. Des aumôniers se pressent aux portes de toutes les ambulances pour y exercer leur ministère sacré, et le nombre de ceux qui s'offrent pour un si pénible labeur est encore beaucoup au-dessus des besoins, quelque grands qu'ils puissent être. Il faut vouloir absolument méconnaître le mouvement patriotique qui s'est emparé du clergé français pour accuser aujourd'hui son dévouement.

Voudrait-on faire comprendre au clergé qu'il n'a en ce moment d'autre manière de servir la patrie que de courir sur l'ennemi et de le frapper ? Mais ne doit-il y avoir que des combattants ? Ne peut-on aider au triomphe prochain par d'autres moyens que par les armes ? N'est-il pas permis de travailler au salut de la patrie en se contentant d'exposer sa vie sans menacer celle d'autrui ? C'est là un sublime rôle pour le clergé, et il l'accepte avec empressement. Le prêtre, le séminariste, le religieux, ignorent l'art terrible de la guerre ; ils le doivent ignorer. Leur science ne doit pas aller au-delà du sacrifice personnel. Inexpérimentés en tout ce qui regarde le secret de nuire, ils doivent être pénétrés de l'esprit de charité qui porte à l'abnégation complète et absolue. Qu'on leur laisse ce privilége du dévouement désarmé. Il n'est pas sans utilité ni sans gloire.

VOLTAIRE ET LA PRUSSE.

Bien que tout le monde sache que Voltaire a insulté la France et glorifié la Prusse, il faut reproduire ici quelques-uns de ses propos. Les circonstances leur donnent un sel particulier et feront mieux juger les hommes d'Etat français qui lui font rendre un culte au moment où les Prussiens marchent sur Paris.

A diverses dates, Voltaire écrit à Frédéric, roi de Prusse :

" Vous êtes fait pour être MON *roi*, bien plus assurément que saint François d'Assise ou saint Dominique pour être mes saints. C'est donc à MON *roi* que j'écris..."

Votre esprit, votre ardeur guerrière
Des Français, se feront chérir;
Vous aurez le double plaisir
Et de nous VAINCRE *et de nous* PLAIRE... "

" L'envoyé de Votre Majesté peut dire à présent : LES FRANCAIS SONT TOUS PRUSSIENS... "

" O Paris, sois digne, *si tu peux,* du vainqueur que *tu recevras dans ton enceinte* irrégulière et crottée... "

" Sire, me voilà dans Paris ; c'est, je crois, VOTRE CAPITALE... "

" Je n'y puis plus tenir, le côté de votre aimant *m'attire* trop fort, tandis que le côté de l'aimant de la France ME REPOUSSE... "

Frédéric avait gagné contre la France, en 1757, la sanglante bataille de Rosbach, qui fut une sorte de Waterloo. Un homme adressa en français des félicitations joyeuses au vainqueur. C'était Voltaire. Il écrivit coup sur coup deux lettres à Frédéric, qui lui répondit: " Je vous remercie *de la part que vous prenez* aux heureux hasards qui m'ont secondé."

Six mois après, Voltaire y revient, cette fois en vers :

Héros du Nord, je savais bien
Que vous aviez vu les derrières
Des guerriers du roi très-chrétien,
A qui vous taillez des croupières ;
Mais que vos rimes familières
Immortalisent les beaux c...
De ceux que vous avez vaincus,
Ce sont des faveurs singulières...
Nos blancs-poudrés sont convaincus
De tout ce que vous savez faire...

Sept ans après, il y revient encore. Il écrit à Frédéric (27 avril 1765), qui lui avait envoyé son portrait :

" Il n'y a point de Welche (1) qui ne tremble en voyant ce portrait-là. *C'est précisément ce que je voulais.*"

> Tout Welche qui vous examine
> De terreur panique est atteint,
> Et chacun dit à votre mine
> Que dans *Rosbach* on vous a peint.

Déjà Voltaire disait à Frédéric, le 28 mars 1775 :

" Toutes les fois que j'écris à Votre Majesté sur une affaire un peu sérieuse, je tremble *comme nos régiments à Rosbach.*"

Ailleurs :

M. Chevreau peut trouver ici un mot à répondre : L'enceinte de Paris est régulière et nos rues sont bien tenues. Paris serait donc *digne* maintenant aux yeux de Voltaire de recevoir un roi de Prusse.

Reprenons nos citations :

" Tandis que Votre Majesté fait probablement manœuvrer trente ou quarante mille guerriers, je crois ne pouvoir mieux prendre mon temps pour lui présenter la bataille de Rosbach dessinée par d'Estallonde..."

> Chaque peuple, à son tour, a régné sur la terre
> Par les lois, par les arts, et surtout par la guerre.
> *Le siècle de la Prusse est à la fin venu.*
> ....
> ....
> Quoi ! c'est donc cet heureux vainqueur
> Et de l'Autriche et *de la France !*

Le 17 novembre 1774 :

" Vous apprendrez aux Welches à détester le fanatisme, *comme vous leur avez appris le métier de la guerre, si tant est qu'ils l'aient appris.*

Le 7 décembre 1774, encore la pensée favorite :

" Vous souvenez-vous d'une pièce *charmante* que vous daignâtes m'envoyer il y a plus de quinze ans, dans laquelle vous dépeigniez si bien :

> Ce peuple *sot* et volage,
> Aussi *vaillant au pillage*
> Que LACHE DANS LES COMBATS ?

En mai 1775 :

L'uniforme prussien ne doit servir qu'à FAIRE METTRE A GENOUX LES WELCHES."

Voilà l'homme dont la statue a été érigée, le 14 du mois d'août dernier sur une place publique de Paris avec l'agrément de l'autorité, au milieu d'une guerre où les Prussiens ont déjà fait tant de mal aux Français. C'est un grand scandale et une incroyable sottise.

Tout se tient : tandis qu'on honore Voltaire, on laisse le champ libre à l'Italie au sujet du pouvoir temporel du Pape.

---

(1) C'était ainsi que Voltaire nommait les Français.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE IX.

SUITE DE LA GUERRE ; PAIX AVEC LES ONNEIOUTS, ET SUSPENSION D'ARMES AVEC LES AGNIERS. M. DE MAISONNEUVE ARRIVE DE FRANCE AVEC UNE RECRUE DE PLUS DE CENT HOMMES.
DE 1852 A 1853.

(*Suite.*)

XXIX.

Inquiétude qu'on éprouve à Québec de ne pas voir arriver M. de Maisonneuve et sa recrue.

Mais comme on ne comptait guère sur la durée de cette paix, que les Iroquois ne firent, en effet, que dans l'intention de surprendre les Français quand ils en auraient l'occasion favorable, tout le monde à Québec était dans une grande anxiété de ne pas voir arriver M. de Maisonneuve. On avait lieu de craindre les derniers malheurs, s'il ne paraissait pas cette année ; et dans ces circonstances, la Mère de l'Incarnation écrivait : " Les " Iroquois ont tant fait de ravages en ces quartiers, qu'on a cru quelque " temps qu'il fallait repasser en France. L'habitation de Montréal leur a " puissamment résisté et donné la chasse avec la perte de leurs gens. " Maintenant on fait les récoltes, qui sont belles ; outre cela, il nous vient " du secours de France, ce qui console tout le pays. C'eût été une chose " déplorable, s'il eût fallu venir à cette extrémité que d'abandonner le " pays ; et, de plus, les sauvages (chrétiens), n'ayant pas assez de forces " pour résister aux Iroquois, eussent été dans des hasards continuels de " perdre la vie et peut-être la foi. Mais enfin nous attendons du secours

" que M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal, amène de France, " où il est allé exprès." Cette Religieuse s'exprimait de la sorte le 12 août ; et comme M. de Maisonneuve tardait toujours d'arriver, on multiplia les prières et les exercices religieux, pour obtenir son prompt retour (*), qui n'eut lieu enfin que le 22 de septembre. Ce grand retard vint d'abord de la difficulté de former sa nouvelle recrue, et les avaries qu'il essuya sur la mer.

XXX.

Nombre, qualités et lieux de naissance des hommes enrôlés par M. de Maisonneuve.

Le dessein de M. de Maisonneuve étant de repousser les Iroquois et d'établir solidement la colonie de Villemarie, il ne voulut conduire avec lui que des hommes jeunes, robustes et courageux, tous propres au métier des armes, exercés chacun dans quelque profession nécessaire ou utile au nouvel établissement, et tous sincèrement catholiques. Il exigea de plus qu'ils fussent gens de bien et de mœurs irréprochables, afin qu'ils ne gâtassent pas le reste du troupeau, en quoi, dit la Sœur Morin, il a parfaitemant réussi. Pour s'aider dans ce choix, il se servit de M. de la Dauversière ; et l'un et l'autre levèrent ainsi des hommes, dans la Picardie, la Champagne, la Normandie, l'Ile-de-France, la Touraine, la Bourgogne, mais principalement dans le Maine et l'Anjou, surtout aux environs de la Flèche, d'où M. de la Dauversière les tira presque tous. Dans le courant des mois de mars, avril et mai 1653, ces hommes passèrent, par devant des notaires, leurs actes d'engagement avec la Compagnie de Montréal ; et ceux qui s'engagèrent de cette manière à la Flèche furent au nombre de cent dix-huit, ainsi que le montrent encore aujourd'hui leurs actes d'engagement, conservés en original dans les minutes du notaire de Lafousse, qui les écrivit. En outre, trente-six autres passèrent aussi ailleurs des contrats semblables, en sorte que le nombre total de ces hommes, tous propres à porter les armes, s'éleva à cent cinquante-quatre. Nous en donnons le rôle détaillé à la page 770, désignant les pays d'où la plupart furent tirés. Quelques-uns cependant se désistèrent ; d'autres moururent dans la traversée ; et, au témoignage de M. de Belmont, il n'en arriva que cent cinq à Villemarie.

(*) On fit pour cela une Procession à Québec, le 7 septembre, où marchait *quatre cents mousquetaires bien armés*, qui firent diverses décharges, et on ajoute qu'ils donnèrent par là de l'épouvante aux Iroquois, qui se trouvaient alors à Québec pour la paix On doit supposer que la plupart des hommes armés de la sorte étaient des sauvages de Sillery ou de l'Ile d'Orléans, et que ces *quatre cents mousquetaires* n'étaient pas capables d'inspirer une grande terreur, puisque ces cent hommes que M. de Maisonneuve conduisait étaient regardés et furent, en effet, comme les sauveurs du pays, ainsi que la suite le montrera.

XXXI.

Actes d'engagement des hommes de la recrue de M. de Maisonneuve.

Leurs actes d'engagement sont semblables les uns aux autres, et ne varient guère que pour le nom des engagés et les sommes que leur assurait à chacun la Compagnie de Montréal. Celui d'Etienne Bouchard, que nous rapporterons ici, fera connaître tous les autres. " Paul de Chomedey, " sieur de Maisonneuve, Gouverneur de l'île et Fort de Montréal et terres " en dépendant ; noble homme Jérôme le Royer, sieur de la Dauversière, " procureur de la Compagnie des Associés pour la conversion des sauvages " en la dite île, et Etienne Bouchard, maître chirurgien, natif de la ville " de Paris, paroisse Saint Paul, ont fait entre eux l'accord qui suit : Le " dit Bouchard s'est obligé d'aller servir de son art de chirurgie en l'île " de Montréal, sous le commandement de sieur Maisonneuve, pendant cinq " années entières et consécutives, à commencer du jour où il entrera dans " cette île ; et, pour cet effet, il a promis de se rendre dans la ville de " Nantes le quinzième jour de ce mois, pour s'embarquer. Au moyen de " quoi, les sieurs de Maisonneuve et de la Dauversière ont promis, au nom " des Associés de Montréal, de le nourrir, loger et coucher, tant pendant " le voyage que durant les cinq années de son service, comme aussi de lui " fournir tous les instruments nécessaires pour exercer son art de chirur- " gie ; en outre de lui payer, chaque année, la somme de cent cinquante " livres de gages, et enfin, les cinq années finies, de le faire reconduire en " France, à leurs frais et dépens, sans qu'il en coûte rien au dit Bouchard." Comme on le voit dans cet acte, la Compagnie de Montréal transportait ces hommes dans son île, les nourrissait et les logeait à ses propres frais pendant cinq ans, et leur fournissait les outils et la matière néeessaires à l'exercice de leur art ou de leur profession particulière. Elle ne se chargeait pas de les vêtir ; mais, pour qu'ils pussent se pourvoir eux-mêmes de linge et d'habits, elle assurait à chacun des gages proportionnés à l'importance des services qu'il pouvait rendre, par le métier ou l'art qu'il avait à exercer. Plusieurs n'étant pas assez fournis de hardes et d'autres objets qu'ils étaient bien aises d'emporter de France, elle fit des avances sur leurs gages à cent trois d'entre eux, et leur donna ainsi, avant leur départ, plus de onze mille livres, quoique les gages de ceux qui partirent ne dussent pas s'élever au-dessus de la somme de sept mille cinq cents livres par an.

XXXII.

Mademoiselle Bourgeois. Désir qu'elle éprouve de passer à Villemarie.

Avant le départ, fixé au 20 du mois de juin de cette année 1653, M. de Maisonneuve désira d'aller à Troyes pour y saluer ses parents, spécialement sa sœur, Religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, qu'il avait toujours visitée dans ses autres voyages ; et nous ne pouvons nous dispen-

ser de raconter ici comment cette visite fut l'occasion qui procura à Villemarie un secours non moins avantageux que celui de la recrue, quoique d'un genre différent. Chaque fois que M. de Maisonneuve paraissait à Troyes, les Religieuses de la Congrégation le suppliaient avec instances de conduire quelques-unes d'elles à Villemarie, pour qu'elles s'y livrassent à l'instruction chrétienne des enfants. Jusqu'alors il avait persisté à refuser leurs services, en leur représentant que sa petite colonie n'était pas encore assez formée, et que d'ailleurs des Religieuses cloîtrées, telles qu'étaient celles de la Congrégation de Notre-Dame, seraient d'un trop faible avantage pour un pays nouveau. Une jeune personne, membre de la Congrégation externe que ces Dames dirigeaient à Troyes, ayant entendu parler depuis plusieurs années de la fondation de Villemarie, avait elle-même conçu le dessein d'y aller et de s'y consacrer à l'éducation de l'enfance. C'était Mademoiselle Marguerite Bourgeois, singulièrement favorisée de la grâce, et toute consumée du désir de faire connaître et aimer l'auguste Mère de Dieu, envers laquelle elle faisait profession d'un entier dévouement ; et comme le zèle qui l'animait était toujours dirigé par la prudence, il l'avait portée à faire part de ce désir à la sœur Louise de Sainte Marie, sœur de M. de Maisonneuve, pour savoir d'elle ce qu'elle devait en penser. Cette Religieuse et ses compagnes connaissaient mieux que personne le mérite et les vertus solides de ce rare sujet, le modèle et la règle vivante de leur Congrégation externe, et ne doutant pas que son désir ne fût un attrait divin, elles l'engagèrent à le nourrir soigneusement, et lui offrirent même de la recevoir dans leur institut, lorsqu'elles iraient s'établir à Villemarie, comme déjà elles en avaient formé le projet. La jeune personne accepta de grand cœur la proposition, et leur promit que, lorsqu'elles seraient prêtes à partir, elle serait elle-même du voyage.

XXXIII.

Mademoiselle Bourgeoys reconnait M. de Maisonneuve, qu'elle avait vu en songe.

Peu de jours avant que M. de Maisonneuve se présentât chez ces Religieuses, cette année 1653, mademoiselle Bourgeoys, alors âgée de trente-trois ans, eut un songe qui la frappa beaucoup. Il lui sembla voir un homme grave et vénérable, dont l'habit simple et de couleur brune ressemblait assez à celui que portaient alors les prêtres lorsqu'ils allaient à la campagne, et crut comprendre qu'un jour elle aurait avec lui des rapports particuliers, que Dieu ferait naître pour sa gloire. Vivement touchée de ce songe, elle en fit part, le lendemain, à quelques personnes en qui elle avait une confiance particulière, sans savoir encore ce qu'il signifait. Deux ou trois jours après, M. de Maisonneuve, arrivant à Troyes pour prendre congé de sa sœur et des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, elles ne manquent pas de lui réitérer leurs instances ; et comme sans doute il

objectait leur clôture, elles lui parlent de cette jeune personne, en faisant connaître son mérite et sa rare vertu. Bien plus, elles l'envoient chercher à l'instant même, pour la présenter à M. de Maisonneuve, et pour qu'elle vienne, de son côté, prendre part à une conversation qui ne pouvait manquer de lui procurer quelque agrément. Mais, à peine mademoiselle Buurgeoys est-elle entrée dans le parloir, qu'elle s'écrie, par un premier mouvement d'étonnement et de surprise : "*Voici mon prêtre, voici celui que j'ai vu dans mon sommeil.*" C'était la première fois qu'elle voyait M. de Maisonneuve : aussi ces Religieuses, surprises d'une exclamation si singulière, la prient toutes, à l'envi, de raconter le songe qu'elle avait eu ; et, sans attendre qu'on la pressât davantage, elle en fait aussitôt le récit avec simplicité et candeur.

XXXIV.

M. de Maisonneuve veut conduire mademoiselle Bourgeys à Villemarie.

Ce songe ne fut d'abord, pour toute la compagnie, qu'une agréable récréation; mais bientot la chose devint plus sérieuse qu'on ne l'avait cru d'abord; car M. de Maisonneuve, adressant la parole à la jeune personne, lui demande si elle serait disposée à le suivre à Villemarie, pour y faire l'école et élever chrétiennement les enfants ; à quoi elle répond avec modestie et assurance qu'elle est prête à partir, si elle obtient l'approbation de ses supérieurs ecclésiastiques. A ce dénoument inattendu, les Religieuses se récrient et lui disent qu'elle ne doit y aller que dans leur compagnie, conformément à la promesse qu'on lui a faite de l'y conduire. Elle, de son côté, prenant un air enjoué, leur répond que, sans doute, elle a promis d'être de la partie lorsqu'elles iront à Villemarie, mais qu'elle ne s'est pas engagée, si elles tardaient trop, à ne pas y aller sans elles. Cependant, malgré les témoignages si avantageux que les Religieuses lui avaient donnés de la vertu de cette jeune personne, M. de Maisonneuve, par un effet de sa prudence ordinaire, va trouver le confesseur qui la dirigeait, et dont il honorait lui-même les lumières et la vertu, pour savoir son sentiment sur ce voyage. Le confesseur, déjà instruit du songe, répond que, si la chose dépendait de lui, il donnerait volontiers les mains au départ de la jeune personne, étant tout à fait convaincu, par la parfaite connaissance qu'il a de toute sa vie, que le dessein de ce voyage vient de Dieu. De son côté, Marguerite Bourgeoys, voyant que M. de Maisonneuve songeait sérieusement à la conduire avec lui, va consulter le confesseur, puis un autre prêtre, et enfin le Grand-Vicaire de Troyes : et tous, après avoir pris chacun trois jours pour réfléchir, lui font la même réponse.

XXXV.

Mademoiselle Bourgeoys fixée dans sa vocation pour Villemarie.

Etonnée elle-même de ce parfait accord, elle représente à son confesseur la peine qu'elle éprouve de s'abandonner ainsi à la conduite d'un

gentilhomme, qu'elle n'a jamais vu que dans cette occasion. Le confesseur, qui connaissait à fond le caractère et la vertu solide de M. de Maisonneuve, lui répond avec assurance : " Mettez-vous entre ses mains " comme entre celles d'un des premiers chevaliers de la Reine des Anges." Il parut que cette réponse avait été inspirée de Dieu à ce bon prêtre : car sa pénitente, ne laissant pas malgré ces assurances, d'avoir encore des doutes sur la réalité d'une vocation si extraordinaire, crut être honorée d'une faveur céleste qui confirma cette réponse, et la fixa elle-même tout à fait. Elle la rapporte en ces termes : " Un matin, étant bien éveillée, " je vois devant moi une grande dame, vêtue d'une robe comme de serge " blanc, qui me dit : *Va! je ne t'abandonnerai point;* et je connus que " c'était la sainte Vierge, quoique je ne visse pas son visage, ce qui me " rassura et me donna beaucoup de courage ; et même je ne trouvai plus " rien de difficile, quoique pourtant je craignisse les illusions." Pour les éviter sûrement, elle se dépouilla de tout ce qu'elle possédait, et distribua même aux pauvres le peu d'argent qui lui restait encore. " Je pensai que " si cela était de Dieu, ajoute-t-elle, je n'avais que faire de rien porter " pour mon voyage. Je dis en moi-même : Si c'est la volonté de Dieu " que j'aille à Villemarie, je n'ai besoin d'aucune chose ; et je partis, sans " deniers ni mailles, n'ayant qu'un petit paquet, que je pouvais porter " sous le bras." Arrivée à Saint-Nazaire, près de Nantes, pour l'embarquement, et pensant qu'elle serait seule de son sexe sur le navire, la Sœur Bourgeoys (car c'est ainsi que nous la désignerons dans la suite) fut agréablement surprise d'y trouver plusieurs vertueuses compagnes, qui s'y étaient rendues aussi, de leur côté, pour le départ. " M. de la Dauver" sière, dit-elle, envoya pour l'embarquement Marie-Marthe Pinson de la " Flèche, qui fut ensuite la femme de Jean Millot ; Marie du Mans, une " autre femme avec son mari et quelques filles."

XXXVI.

Départ. La recrue est obligée de relacher.

Toutefois cette satisfaction fut tempérée par bien des accidents durant le cours de la traversée. Le vaisseau, appelé le *Saint-Nicolas-de-Nantes*, qui portait la recrue sous la conduite du capitaine le Besson, étant parti le 20 juin, on s'aperçut bientôt qu'il était pourri et faisait eau de toutes parts. Comme cependant on était fort en bras, ayant, outre l'équipage ordinaire, plus de cent hommes pour Villemarie, on espéra qu'on pourrait étancher le navire. Mais, quoique les gens fussent aux pompes jour et nuit, il leur était impossible d'en venir à bout ; et l'eau commençait déjà à gagner et à endommager les provisions, lorsqu'enfin, après avoir fait trois cent cinquante lieues en mer, on fut contraint de revenir à terre, et de relâcher à Saint-Nazaire, d'où l'on était parti. " En approchant de

" terre, dit la Sœur Bourgeoys, nous périssions, sans le secours que, par
" la grâce de Dieu, nous reçumes des habitants de ce lieu-là. J'étais fort
" en peine de nous voir dans ce danger ; nous étions près de cent et vingt
" passagers sans prêtres, et nos gens étaient mal préparés pour mourir,
" aussi bien que tout le reste. M. de Maisonneuve fit mettre tous ses
" soldats dans une île d'où l'on ne pouvait s'échapper : car autrement il
" n'en serait pas demeuré un seul. Il y en eut même qui se jetèrent à la
" nage, pour se sauver ; ils étaient devenus comme furieux et croyaient
" qu'on les menait à la perdition. Il fallut bien du temps pour trouver et
" préparer un autrenavire, et pourvoir aux autres besoins, en sorte que l'on
" ne fit voile que le jour de la Sainte-Marguerite, 20 juillet, après avoir
" entendu la sainte Messe."

XXXVII.

La maladie se met dans la recrue.

Mais comme l'œuvre de Villemarie, à laquelle cette recrue devait se dévouer avec tant de résolution et de courage, était une œuvre sainte, pour laquelle un grand nombre d'entre eux eurent, dans la suite, le bonheur de verser leur sang, il plut à Dieu de les préparer tous à leur sacrifice par de nouvelles épreuves, et de prendre même déjà pour lui les prémices de cette troupe choisie. La maladie s'étant bientôt déclarée sur le vaisseaux, il y eut un grand nombre de malades, et des cent treize hommes que M. de Maisonneuve conduisait aux frais de la Compagnie il en mourut huit en mer. Ce fut pour la Sœur Bourgeoys une occasion de déployer sa charité, en leur prodiguant à tous les services qu'elle pouvait leur rendre, et en les préparant à mourir saintement. Jour et nuit, elle était auprès d'eux, elle les consolait dans leurs maux, et leur distribuait généreusement tout ce qu'elle recevait de la charité du capitaine et de celle de M. de Maisonneuve. Celui-ci lui envoyait de sa table, à laquelle elle ne voulut jamais prendre place, tous les aliments convenables ; et, de son côté, elle ne les acceptait qu'afin de les donner aux malades, se contentant pour elle-même de la nourriture ordinaire de l'équipage, et même de la plus modique ration. Enfin son séjour dans le navire fut une véritable et continuelle mission. Elle instruisait avec soin les malades et les soldats, leur faisait exactement le catéchisme, récitait elle-même les prières du matin et du soir, et faisait souvent des lectures spirituelles et d'autres exercices de piété, sans que les incommodités ordinaires à ceux qui ne sont pas accoutumés à la navigation ralentissent jamais l'ardeur de sa charité ni la persévérance de son zèle.

XXXVIII.

L'arrivée de la recrue à Québec fait renaître la confiance.

Pendant que la recrue était en mer, les colons de Québec, des Trois-Rivières et ceux de Villemarie, en proie aux plus vives inquiétudes pour

eux-mêmes, se voyaient comme sans défense, exposés à toute la fureur des Iroquois, malgré la paix qu'on avait commencé de faire avec ces barbares, sur la durée de laquelle on ne comptait pas. Comme on ignorait que M. de Maisonneuve avait été obligé de relâcher à Saint-Nazaire, ce qui l'avait retardé de quarante jours, et qu'on ne le voyait pas venir, ce retard fit naître les plus mortelles angoisses. " Et à la fin, dit la Sœur " Bourgeoys, on n'avait guère plus d'espérance que nous dussions " arriver." Pour hâter donc la venue d'un secours si ardemment désiré et si nécessaire, les habitants de Québec firent des prières publiques et exposèrent même, pendant plusieurs jours, le Très-Saint-Sacrement, jusqu'à ce qu'enfin, touché de leur ferveur, Dieu daigna les exaucer. "Nous " arrivâmes le jour de Saint-Maurice (22 septembre) (*), dit la Sœur " Bourgeoys ; mais on ne prit point garde à une arête qui s'enfonça telle-" ment dans le navire, en arrivant devant Québec, que les grandes " marées ne purent le relever, et qu'il fallut le brûler sur la place. Notre " arrivée, ajoute-t-elle, redonna de la joie à tout le monde." C'est ce que le P. Lemercier dit aussi dans sa relation : Le secours extraordinaire " qu'on a envoyé par le dernier embarquement a donné de la joie à tout " le pays." Aussi en rendit-on à Dieu des actions de grâces solennelles, en chantant, à cette occasion, le *Te Deum* dans l'église de Québec.

XXXIX.

Etat de faiblesse où la grande compagnie avait laissé Québec.

L'allégresse qui éclata à l'arrivée de cette recrue fait assez comprendre quelle devait être alors la faiblesse de Québec, malgré les engagements que la grande Compagnie avait pris depuis longtemps de l'accroître et de lui donner de la consistance. On voit aussi par là l'insuffisance de la mesure que cette Compagnie avait prise pour augmenter la colonie, lorsque huit ans auparavant elle avait cédé aux habitants la traite des pelleteries. Car cette cession, en la dispensant de faire elle-même aucune dépense, avait laissé toutes les charges aux habitants, réduits par là à leurs propres ressources : ce qui était devenu, à cause des guerres continuelles, un fardeau accablant qui écrasait le pays. Québec se voyait en effet, dans une entière impuissance d'augmenter le nombre des colons, n'ayant à offrir, à ceux qui eussent eu le désir de s'établir dans la Nouvelle-France, que les privations inséparables de l'extrême pauvreté qu'on y endurait, et les alarmes auxquelles on était exposé sans cesse. " Le magasin de Mon-" tréal, dit le P. Lemercier, n'a pas acheté un seul castor depuis un an.

(*) La remarque que fait ici la Sœur Bourgeoys en disant qu'on arriva à Québec le our de Saint-Maurice montre nettement que ce jour fut le 22 septembre et que, par conséquent, la date du 27, qu on trouve dans le manuscrit de M. Dollier, est une aberration de l'écrivain

" Aux-Trois-Rivières, le produit du peu qu'on en a reçu a été employé
" pour fortifier la place, où l'on attendait l'ennemi. Dans le magasin de
" Québec, ce n'est que pauvreté. Ainsi tout le monde a sujet d'être
" mécontent, n'y ayant pas de quoi fournir aux payements de ceux à qui
" il est dû, ni même de quoi supporter une partie des charges du pays, les
" plus indispensables. Si Dieu bénit nos espérances de la paix avec les
" Iroquois, on fera bonne guerre aux castors ; et ils trouveront le chemin
" des magasins de Montréal, des Trois-Rivières et de Québec, qu'ils ont
" oublié depuis ces dernières années." Au reste, rien ne peint mieux
" l'abandon où était alors Québec, que ce que la Sœur Bourgeoys rapporte
" de la surprise qu'elle éprouva en y arrivant : " Il n'y avait à la Haute-
" Ville, dit-elle, que cinq ou six maisons, et dans la Basse-Ville que le
" magasin des PP. Jésuites et celui de Montréal. Les Hospitalières
" étaient habillées de gris ; enfin tout était si pauvre, que cela faisait
" pitié.

XL.

M. de Lauson essaye, mais en vain, de retenir la recrue à Québec.

Cet état de faiblesse où il se voyait alors réduit porta même M. de Lauson à faire toutes sortes d'efforts pour retenir à Québec la nouvelle recrue, et il l'aurait empêchée de passer outre, si M. de Maisonneuve ne lui eût déclaré, avec une modeste fermeté, qu'ayant à défendre un poste si dangereux que l'était celui de Villemarie, il voulait absolument y conduire tous ses hommes ; et qu'au reste ils avaient trop coûté à la Compagnie de Montréal pour qu'il pût en laisser un seul après lui. S'il parla avec cette assurance, et si M. de Lauson n'insista pas davantage, c'est que M. de Maisonneuve était muni d'une lettre de cachet qui lui donnait toute autorité pour le Gouvernement de Villemarie. Par l'arrêt de 1648, le Roi avait déclaré que le Gouverneur général n'exercerait cette charge que pendant trois ans, du moins qu'il ne pouvait y être promu de nouveau qu'une seule fois. Mais comme M. de Maisonneuve était Gouverneur particulier de l'île de Montréal depuis près de douze ans, les Associés, ses confrères, avaient eu quelque sujet de craindre que M. de Lauson, pour lui susciter de nouveaux embarras, ne lui contestât son titre de Gouverneur ; et, afin de prévenir ces difficultés, ils avaient obtenu du Roi une lettre de cachet, en date du 8 avril 1653, qui avait été adressée à M. de Maisonneuve lui-même, avant son départ de France. Par cette lettre Louis XIV approuvait de nouveau le choix que les seigneurs de Montréa avait fait de la personne de M. de Maisonneuve pour la charge de Gouverneur de cette île, et donnait à celui-ci toute autorité pour travailler à l'établissement de la colonie de Villemarie. M. de Lauson ne renouvela plus ses instances ; mais, lorsque M. de Maisonneuve voulut faire monter sa recrue à Villemarie, on lui refusa des barques, que pourtant on était

tenu de lui fournir ; et, par suite de ce refus, presque tous les soldats de la recrue furent obligés de séjourner un temps considérable à Québec, en attendant que M. de Maisonneuve pût se procurer d'autres moyens de transport.

XLI.

M. de Maisonneuve présente la sœur Bourgeoys à Mademoiselle Mance.

En arrivant, il avait trouvé mademoiselle Mance qui l'attendait, et il s'était empressé de lui faire connaître le caractère et les vertus de la Sœur Bourgeoys. " J'amène, lui dit-il, une excellente fille, personne de bon " sens et d'un esprit droit, dont la vertu est un trésor, qui sera d'un puis- " sant secours pour Montréal." Puis, faisant allusion au pays d'où lui-même était originaire, aussi bien que mademoiselle Mance et la famille d'Ailleboust, il ajouta : " Au reste, c'est encore un fruit de notre Cham- " pagne, qui semble vouloir donner à ce lieu plus que toutes les autres " provinces ensemble." Il lui fit aussi connaître les circonstances de la vocation de la Sœur Bourgeoys, et les espérances qu'il avait conçues de sa ferveur pour l'instruction et la sanctification des jeunes personnes de Villemarie. Dès ce moment mademoiselle Mance lui donna sa plus entière confiance, la considérant comme une compagne et une sœur que Dieu lui associait, pour travailler de concert, quoique d'une manière différente, à la formation et à la sanctification de la colonie. Ces deux saintes âmes n'eurent pas cependant alors la satisfaction de se communiquer leurs pensées et leurs vues aussi librement qu'elles l'auraient désiré. Mademoiselle Mance, retenue depuis longtemps à Québec, retourna promptement à Villemarie pour y annoncer enfin l'arrivée de M. de Maisonneuve et celle de la nouvelle recrue ; et la Sœur Bourgeoys resta à Québec, où sa présence était nécessaire au service journalier des soldats.

XLII.

Changement remarquable dans plusieurs des hommes de la recrue.

Elle devait y donner des soins à ceux qui n'étaient pas entièrement guéris de la maladie dont on a parlé, et distribuer aux autres les provisions de bouche, comme l'avait fait, en 1641, mademoiselle Mance à l'égard de la première recrue. Dans cette exercice de charité, elle eut occasion de se convaincre par elle-même du changement merveilleux que la grâce opérait sur la plupart de ceux qui se dévouaient à l'œuvre de Villemarie, comme déjà le révérend P. Vimont l'avait fait remarquer dans sa relation de l'année 1643. Quoiqu'on eût pris toutes les précautions désirables pour former cette dernière recrue d'hommes vertueux et intègres, la Sœur, ainsi qu'on l'a raconté, ne jugeait pas qu'ils fussent tous disposés à mourir saintement, lorsqu'en relâchant à Saint-Nazaire le navire avait été sur le point de faire naufrage. Mais, après la maladie, et surtout après qu'ils

eurent mis le pied sur la terre de Canada, ils semblèrent être transformés en des hommes nouveaux. " Peu de temps après leur arrivée à Québec," dit la Sœur elle-même, dans l'énergique simplicité de son langage, " ces " cent hommes étaient changés comme le linge qu'on a mis à la lessive."

XLII.

Occupation de la Sœur Bourgeoys à Québec, en attendant le départ de la recrue.

Obligée de demeurer avec le plus grand nombre au magasin de Montréal, où se trouvaient les denrées qu'elle avait à distribuer chaque jour, elle ne laissa pas d'aller saluer les deux communautés établies à Québec, celle des Hospitalières et celle des Ursulines. Ces dernières, sachant que les Associés de Montréal avaient formé le dessein d'établir des Religieuses à Villemarie pour l'instruction des enfants, désiraient d'y envoyer quelques-unes d'entre elles, comme les Religieuses de la Congrégation de Troyes l'espéraient aussi pour elles-mêmes ; et c'était l'un des motifs qui avaient retenu autrefois madame de la Pelterie à Villemarie, malgré les instances qui lui étaient faites pour qu'elle retournât à Québec. " Le sujet qui la " retient à Montréal, écrivait, en 1642, la Mère de l'Incarnation, est " qu'elle y cherche le moyen d'y faire un second établissement de notre " Ordre, au cas qu'elle rentre dans la jouissance de son bien ; mais je n'y " vois nulle apparence, et le danger où elle est de sa personne me touche " plus que toutes les promesses qu'elle me fait." De leur côté, les Ursulines seraient volontiers entrées dans les vues de madame de la Pelterie, pour avoir ainsi l'occasion d'exercer leur zèle à Villemarie, si elles y eussent eu une fondation qui pourvût à leur subsistance. " Mais on ne " trouve rien de fait en ce pays, écrivait en 1654 la même Religieuse, et " l'on n'y peut rien faire qu'avec des frais immenses." Sachant donc que la Sœur Bourgeoys devait y aller pour instruire les petites filles, et ignorant alors que Dieu voulait se servir d'elle pour donner naissance à un nouvel Institut, ces Religieuses lui offrirent obligeamment de la recevoir dans le leur, comme déjà, de leur côté, plusieurs autres communautés l'avaient fait en France, afin de lui fournir par là plus de moyens d'utiliser son zèle apostolique et ses rares talents. Son entrée dans la communauté des Ursulines eût rendu d'ailleurs plus facile l'établissement de celles-ci à Villemarie, la Sœur Bourgeoys ayant déjà été choisie pour y élever la jeunesse. Mais, quelque honorable que fût cette proposition, elle ne crut pas devoir l'accepter, comme étant incompatible avec le désir qu'elle avait d'aller immédiatement et de vivre à Villemarie, ainsi qu'elle-même nous l'apprend. " Mademoiselle Mance retourna à Montréal, dit-elle, et je res- " tai seule à Québec pour faire fournir les provisions aux soldats. Ils étaient " doux comme de vrais Religieux, ce qui me donnait bien de la joie d'aller

" à Villemarie ; les Ursulines me firent la grâce de m'offrir leur maison, " mais ce n'était pas où je désirais demeurer." (*)

XLIV.

Arrivée de la recrue à Villemarie.

M. de Maisonneuve, arrivée avec sa recrue à Québec le 22 septembre, y fut retenu tout le mois d'octobre par la difficulté de trouver des barques ; s'en étant enfin procuré, il partit avec tout son monde, qu'il fit marcher devant lui, voulant aller le dernier pour être assuré de ne laisser personne. Ce fut une joie inexprimable à Villemarie de le voir arriver avec cette recrue de plus de cent hommes ; et, de toutes parts, ce n'étaient qu'actions de grâces qu'on rendait à Marie, la patronne du pays, aux prières de laquelle on avait attribué jusque-là, avec tant de raison, la conservation si providentielle de cette colonie fondée pour sa gloire.

CHAPITRE X.

PREMIÈRE ORGANISATION DE LA COLONIE DE VILLEMARIE.

I.

Villemarie ne prend la forme d'une colonie qu'en 1653.

Avant de reprendre la suite des faits que nous avons à raconter, il est nécessaire de faire ici une digression et d'interrompre le récit des événements de la guerre, pour considérer les moyens que la sagesse de M. de Maisonneuve employa dans la première organisation de Villemarie ; car l'arrivée de la recrue de 1653, la plus nombreuse et la mieux composée qu'on y eut vue jusqu'alors, fut, à proprement parler, le commencement de l'établissement solide de cette colonie. Jusqu'à ce moment, on n'y avait eu qu'un poste militaire, le Fort étant la demeure ordinaire de tous les habitants du lieu ; et si, après le voyage de mademoiselle Mance en France, ils avaient essayé de sortir de ce réduit pour s'établir sur des terres, ils s'étaient vus bientôt contraints d'y rentrer, ainsi que dans le bâtiment de l'hôpital, transformé en une sorte de redoute, et gardé, aussi bien que le Fort, par une garnison. Il en avait été de même à Québec ; cette année 1653, on ne voyait encore autre chose, ainsi qu'il vient d'être dit, que le Fort et cinq ou six maisons, ce qui donne assez à entendre que, comme à Villemarie, le Fort de Québec était la demeure habituelle de presque tous les Français de ce lieu. Enfin, aux Trois-Rivières, on était dans la même nécessité, pour se prémunir contre les attaques si fréquentes des barbares. Ces réunions de Français, en Canada, ressemblaient moins à des colonies

---

(*) Dans la *Vie de la Sœur Bourgeoys*, ces paroles ont été divisées et rapportées en deux endroits différents, à cause du double objet qu'elles énoncent. Nous donnons ici le texte entier et suivi, tel qu'on le lit dans les manuscrits originaux de la Sœur, conservés encore à Villemarie.

qu'à des corps de troupes retranchés dans des postes de défense ; c'étaient plutôt des hommes qui préparaient la voie à l'établissement de colonies que des colonies proprement dites, c'est-à-dire, des corps de cité composés de divers membres, qui se prêtassent un mutuel secours et se procurassent, les uns aux autres, les choses nécessaires à la vie.

II.

M. de Maisonneuve assure des avantages à tous ceux qui veulent se fixer dans l'Ile.

Tous ces soldats, que M. de Maisonneuve venait d'amener de France, ne s'étaient engagés, la plupart, à servir la Compagnie de Montréal et à demeurer dans le pays, que l'espace de cinq ans. Néanmoins, touchés des bons procédés de leur Gouverneur, et heureux de se trouver dans une réunion de personnes si cordialement unies entre elles, si zélées pour l'établissement de la religion, plusieurs désirèrent de se fixer à Villemarie et d'y demeurer jusqu'à la fin de leurs jours ; et M. de Maisonneuve, qui les y avait conduits dans cette espérance, connaissant leur désir, fit publier par deux fois, au prône, en décembre 1653, que tous ceux qui voudraient se fixer pour toujours dans l'île allassent le trouver. Son intention était de leur abandonner, pour cette fin, les sommes qui leur avaient été avancées, tant en France que depuis leur arrivée en Canada, et de donner à chacun des terres en propre, afin qu'ils les cultivassent, ainsi qu'un arpent dans le lieu désigné pour la ville, où ils se construisissent des maisons. Il se proposait enfin de les gratifier d'une somme d'argent qui facilitât à chacun les moyens de s'établir à Villemarie, à la charge pour eux de rendre cette dernière somme, s'ils quittaient un jour l'île de Montréal : à moins que, par force majeure ou autrement, les Français ne vinssent à l'abandonner tout à fait. Le premier qui se présenta et accepta ces conditions fut André Demers. Le premier jour de l'an 1654, il reçut quatre cents livres, en promettant de rendre cette somme, s'il allait faire sa demeure ordinaire hors de l'île de Montréal ; et, deux jours après, Jean des Carryes et Jean le Duc reçurent la somme de neuf cents livres et firent la même promesse. Le 22, Antoine Primot, Jacques Messier et Charles le Moyne firent aussi leur déclaration, et le Moyne, déjà pourvu de la place de garde-magasin, reçut quatre cents livres. Le lendemain, Jean Lemercher, Mathurin Langevin, Ives Bastard, Simon Galbrun, Pierre Vilain, Toussaint Huneault, Jacques Mousseaux, Bertrand de Rennes et Simon Desprès firent la même déclaration, après avoir reçu chacun une gratification de cinq cents lives. Sans poursuivre ici ce détail, nous dirons qu'un grand nombre d'autres chefs de famille prirent le même engagement, et reçurent une gratification de cinq ou six cents livres chacun (*).

(*) Le 23 janvier 1654, Jacques Picot, Jean Aubuchon, et le 2 février René Bondy Pierre Godin et Martin Janot promirent, à leur tour, de se fixer dans l'île de Montréal aux mêmes conditions que les précédents : ce que firent aussi, le lendemain, Michel Talmi, Sébastien Audeau et Nicholas Godet, qui, chacun, reçurent six cents livres. Le 4 février

III.

Gratifications honorables faites aux premiers colons par la Compagnie de Montréal.

Quelque modiques que puissent paraître aujourd'hui ces sommes, à cause du changement survenu dans la valeur relative du numéraire, elles étaient suffisantes alors pour construire une maison, la fournir des meubles nécessaires et mettre des hommes, amis de la simplicité, en état de se suffire par leur travail. L'on en sera convaincu, si l'on compare ces gratifications pécuniaires avec celles que Louis XIV fit lui-même, environ douze ans après, aux soldats, aux sergents et aux officiers de ses troupes, pour les déterminer à s'établir en Canada. Aux soldats il donna cent livres, ou cinquante livres et des vivres pour un an ; aux sergents, cent cinquante livres, ou cent livres avec des vivres pour l'année. Les colons de Villemarie, en recevant cinq ou six cents livres, furent donc traités avec bien plus d'avantages, et à peu près comme le roi traita les officiers des troupes pour les établir dans le pays. Ainsi nous verrons qu'aux capitaines, aux lieutenants et aux enseignes de quatre compagnies, formant en tout douze officiers, il donna six mille livres à partager entre eux, et qu'à M. de Contrecœur il donna six cents livres. On peut encore comparer les sommes dont M. de Maisonneuve gratifia les colons, avec celles qui étaient ordinairement stipulées dans les contrats de mariage des personnes du pays les plus aisées et les plus honorables. Le futur époux assurait pour douaire à sa fiancée une rente viagère de cinquante ou soixante livres, avec son logement dans sa maison principale, et la fiancée lui apportait en dot la somme de cinq cents livres, et quelquefois des effets mobiliers.

IV.

Sévérité des mœurs primitives de la colonie.

Par le contrat de mariage de Louis Prudhomme avec Roberte Gadois, le sieur Gadois père donne à sa fille, outre la somme de cinq cents livres, un lit complet, cinquante aunes de toile, une vache avec son veau, six plats,

---

Jean de Saint-Père reçut six cents livres, et Jean des Roches quatre cents, et dans leur acte d'engagement il fut expressément stipulé que l'obligation de demeurer toujours dans l'île était personnelle aux contractants, et ne s'étendait pas à leurs enfants ni à leurs ayant cause. Le 15 du même mois, Jacques Archambault et Urbain Tessier, dit Lavigne, s'engagèrent aussi, et d'autres dans le courant de la même année, entre autres Julien Dobigeon, Louis Loisel, qui reçut mille livres tournois, Louis Guertin, Etienne Lair, Jean Frenot, Pierre Chauvin, Giles Lauson, Jean Olivier, André Hurtebise, Marin Hurtebise, Louis de la Soudraie, Olivier, dit le petit Breton, qui, chacun, reçurent cinq cents livres, indépendammeut des sommes qui leur avaient été avancées, ainsi que Fiacre Ducharme, Jean Vallets et Pierre Piron. L'année suivante, Paul Benoit, Simon Leroi Pierre Bruzé, Pierre Papin, Mathurin Jousset, Nicolas Duval, Zacharie Desorsons, Jean Gastau et Pierre Hardy contractèrent le même engagement, après avoir reçu chacun cinq cents livres. Enfin, outre les chefs de famille qu'on vient d'énumérer, d'autres étaient déjà établis à Villemarie, tels que Gilbert Barbier, Louis Prudhomme, François Godet, fils de Nicolas, Jean Loisel, Mathurin Monnier.

six assiettes, un pot d'étain ; et, dans un pays nouveau, tel qu'était alors le Canada, ces objets mobiliers, qu'on ne pouvait se procurer qu'avec beaucoup de peine, étaient considérés, à cause de la sévérité des mœurs primitives, comme une sorte de luxe, qui ne pouvait être le partage que d'un très-petit nombre de colons. On se formerait une très-fausse idée de l'aisance domestique de ces premiers temps de la colonie, si on la comparait avec les délicatesses excessives, que le luxe moderne de l'Angleterre y a introduites de nos jours ; et, pour en juger plus sainement, il faudrait mettre en parallèle cette ancienne manière de vivre des Canadiens Français, avec celle qui était alors usitée en Angleterre (*). Au reste, rien n'était plus avantageux, ni même plus nécessaire au solide établissement et au bien moral du pays, que cette simplicité austère, puisque les plus habiles politiques ont reconnu que le luxe, quand il gagne toutes les conditions, est la ruine des empires, et que les plus sages n'ont pas craint de faire des lois pour en réprimer les excès. Jean II, roi de Portugal, surnommé le Parfait, ayant rendu des ordonnances pour arrêter les progrès du luxe dans ses Etats, ses ministres lui objectèrent qu'elles seraient préjudiciables au commerce. " Vous vous trompez, leur répondit-il ; il suffit que la moitié " de mes sujets donne dans le luxe pour fournir de l'occupation à l'autre et " maintenir ainsi l'harmonie dans la société." Voici comment, d'après ces principes, M. de Maisonneuve pourvut à l'établissement des premiers colons.

Par suite de leur engagement, il donna à chacun d'eux trente arpents de terre, qu'ils devaient cultiver, situés le plus souvent au coteau Saint-Louis ou à la contrée Saint-Joseph, et, en outre, un arpent ou un demi-arpent dans le lieu désigné pour la ville, sur lequel, comme nous l'avons dit, chacun devait se construire une maison pour l'habiter. Dès l'arrivée de la dernière recrue, on se mit donc à abattre des arbres et à préparer des pièces de bois, afin d'élever, sans délai, des bâtiments de charpente. " Les défri-" cheurs, les charpentiers, les menuisiers, les maçons préparaient les maté-" riaux nécessaires, dit la Sœur Morin ; ils se portaient à l'ouvrage avec

(*) Avant le commencement du dix-septième siècle, tous les meubles des Anglais et leurs ustensiles étaient de bois ; l'usage des couteaux ne fut introduit chez eux qu'en 1563 et il n'y avait presque de vin que chez les apothicaires, où il était compté parmi les remèdes. A Londres et dans les autres grandes villes du royaume, il y avait tres-peu de cheminées : on faisait le feu au coin d'un des murs, et la fumée sortait par le toit, par la porte ou par la fenêtre ; les habitants dormaient sur des bottes de paille, un rouleau de bois leur servait de coussin. Les personnes de la Cour se ressentaient elles-mêmes de cette sévérité dans les mœurs ; ainsi la reine Elizabeth, qui mourut au commencement du dix-septième siècle, reçut en présent, la troisième année de son règne, une paire de bas soie noirs tricotés, chose inouïe jusqu'alors en Angleterre ; et depuis ce temps elle ne porta plus de bas de laine, comme elle faisait auparavant. Avant l'année 1588, cette princesse paraissait dans les cérémonies publiques montée en croupe derrière son chambellan ; car ce ne fut qu'à partir de cette année qu'on commença à faire usage de carosses en Angleterre.

" zèle et ardeur, et les mieux accommodés des habitants se firent alors de " petites maisons de bois, où ils se retirèrent." En vue de hâter ces constructions, plusieurs s'associaient ensemble et travaillaient conjointement. Ainsi, cette année 1654, Jacques Picot et Jean Aubuchon, de l'agrément de M. de Maisonneuve, s'engagèrent à bâtir, sur la concession du premier, une maison de trente pieds et à défricher huit ou dix arpents de terre, avec promesse d'en jouir en commun, jusqu'à ce qu'ils eussent construit une seconde maison et défriché le même nombre d'arpents sur une autre terre, que M. de Maisonneuve donnerait à Aubuchon. Pareillement, cette même année, Fiacre Ducharme et Jean Vallets s'engagèrent à bâtir, pour leur usage commun, une maison sur un arpent de terre, dans l'enclos désigné pour la ville, avec promesse de défricher des terres lorsqu'ils pourraient le faire sans avoir à redouter les embuscades des Iroquois.

IV.

Les colons de Villemarie sortent du fort et habitent des maisons de défense.

La construction des bâtiments et la culture des terres ne firent cependant pas négliger les précautions à prendre pour la sûreté de Villemarie. Dès son arrivée, M. de Maisonneuve avait augmenté les bâtiments de l'hôpital ; et, afin de les garantir des insultes des Iroquois, il avait fait construire, tout auprès, deux redoutes, où l'on plaça deux pièces de fonte et toutes les autres munitions nécessaires en cas d'attaque. L'arrivée de cette nombreuse recrue et les travaux de défense que les colons exécutaient inspirèrent de la crainte aux Iroquois ; ce qui fut cause qu'au printemps de 1654, mademoiselle Mance quitta le fort et rentra à l'hôpital, d'où elle ne sortit plus dans la suite. De leur côté, à mesure qu'ils avaient construit des maisons pour leur usage, les colons quittaient aussi le Fort et allaient les habiter. Ces maisons, en 1659, étaient au nombre d'environ quarante, toutes isolées et situés les unes en face des autres, de manière à se protéger et à se défendre mutuellement, car dans chacune on avait eu soin de pratiquer des meurtrières d'où l'on pût en assurance faire feu sur les assaillants. Ainsi transformées en autant de redoutes et habitées par des soldats armés, ces maisons devinrent un moyen et tout à la fois un motif des plus efficaces pour exciter ceux à qui elles appartenaient à défendre vigoureusement le pays, en défendant ainsi leurs propres foyers. Aussi rendirent-elles comme inutile le Fort de Villemarie, dont on cessa alors de réparer les bastions, que les glaces du fleuve endommageaient fréquemment ; et il ne resta plus dans le Fort que M. de Maisonneuve, la famille d'Ailleboust, le Major avec la garnison ordinaire, et quelques autres personnes, parmi lesquelles la Sœur Bourgeoys.

VII.

Redoutes construites au milieu des champs pour protéger les travailleurs.

La plus grande partie des terres qu'on défrichait alors était située au coteau Saint-Louis ; et, comme les travailleurs pouvaient y être attaqués à

l'improviste par les Iroquois, M. de Maisonneuve avait eu la précaution de faire construire, au-dessous du coteau, une redoute, qui leur servît de retraite et de lieu de défense. Elle avait vingt pieds en carré dans œuvre, seize de hauteur, et était accompagnée d'une cheminée, que le froid excessif du pays rendait nécessaire. Mais, dès le mois de février 1654, les défrichements s'étendant plus loin de ce côté, il fit construire une seconde redoute, au-dessus du coteau Saint-Louis, semblable à la première ; et comme ce nouveau moyen de défense était nécessaire à la sûreté des colons, il voulut qu'on y travaillât sans délai, et qu'on poussât l'ouvrage avec vigueur. Dans cette vue, il fit transporter lui-même, sur le coteau, tout le bois nécessaire, fournit des scieurs de long pour aider les entrepreneurs tout le temps de leur travail, et donna à ces derniers une gratification de trois cents livres.

VIII.

Les artisans nécessaires à toute société civile.

Mais, pour constituer le noyau de la nation Canadienne, ce n'était pas assez d'avoir des militaires capables de faire tête à l'ennemi, et des agriculteurs appliqués à la culture des terres , il fallait encore des artisans de diverses sortes de profession, qui, par leur secours mutuel, s'entr'aidassent et fissent servir leur industrie particulière à l'utilité de chacun. C'est ainsi qu'ont commencé toutes les grandes nations, et l'on sait que Numa, en jetant les fondements de Rome, organisa en compagnies les divers ouvriers essentiellement nécessaires à toute société civile. " Dieu, dit M. " Olier, n'a soumis les hommes, après le péché, à plus de besoins qu'au- " cune autre créature vivante, que pour les obliger de vivre ensemble, eux " qui avaient été créés pour être unis. Les oiseaux se font des logements " avec leur bec et leurs ailes, les renards fouissent leur tanière, et l'homme " n'a pas où se mettre en repos. Pour son logement, il dépend du char- " pentier, du maçon, du menuisier, du serrurier ; pour son vivre, du bou- " langer, du boucher, du fruitier, de l'épicier, du cuisinier. Après, pour " son habillement, il dépend du tailleur, du cordonnier, du chapelier, du " mercier, du linger, et de vingt autres métiers divers qui remplissent la " ville. Et, entre les artisans, celui qui prête son secours à l'un pour le " vêtir, retire de l'autre l'assistance pour son vivre ; celui qui prête à l'un " le moyen de lui couvrir la tête, recevra de l'autre le secours pour se " chausser, et celui qui prépare le fer pour la commodité de son prochain, " dépend de lui pour l'ouvrage du bois ; en un mot, chacun prête et " reçoit, chacun donne et rend, selon ce que Dieu le fait être et le juge " utile au bien de la société. Il l'a voulu ainsi, afin de rallier, par besoin " et par cette nécessité, les hommes, qui autrement se fussent séparés et " divisés par avarice et par amour-propre." Aussi le prophète Isaïe, entre ses menaces contre Jérusalem, prédit-il que Dieu lui ôtera les hommes

savants dans les arts, et quand elle fut prise, il est dit plusieurs fois qu'on lui enleva jusqu'aux artisans.

IX.

Artisans divers dont se composa la recrue de 1653.

Pour former donc une vraie colonie et la constituer en corps de société, il fallait réunir ensemble des artisans de divers métiers, qui pussent subvenir aux besoins les uns des autres ; et ce fut ce que se proposa la compagnie de Montréal, par la recrue envoyée en 1653 à Villemarie. Tous ces hommes, outre qu'ils étaient propres à la guerre, avaient appris chacun un métier, nécessaire ou très utile à la vie ; et si M. de Maisonneuve mit tant de temps à la recruter, c'est qu'il voulait prendre, dans les diverses professions, le nombre d'ouvriers que demanderaient les besoins, afin que tous fussent utiles et contribuassent au bien public par leurs services personnels. D'après les contrats d'engagement qu'il passa avec eux, on voit qu'il se trouvait, parmi les soldats, trois chirurgiens, trois meuniers, deux boulangers, un brasseur de bière, un tonnelier, un chaudronnier, un pâtissier, quatre tisserands, un tailleur d'habits, un chapelier, trois cordonniers, un sabotier, un coutelier, deux armuriers, trois maçons, un tailleur de pierres, quatre couvreurs, neuf charpentiers, deux menuisiers, un taillandier, un cloutier, un serrurier, un paveur, deux jardiniers, soixante défricheurs ou bêcheurs, dont plusieurs étient scieurs de long, un maréchal. Ce dernier, ainsi que plusieurs de ceux qu'on vient d'énumérer, étaient aussi défricheurs, et pouvaient se rendre utiles dans cette dernière profession, à défaut d'ouvrage dans la leur propre. Jusqu'alors, on n'avait rien vu de semblable en Canada (*), ce qui fait dire au P. Lemercier, dans sa relation de cette année 1653 : " Quelques personnes de mérite et de vertu, qui " aiment mieux être connues de Dieu que des hommes, ont donné de quoi " lever une bonne escouade d'ouvriers, semblables à ceux qui rebâtissaient " jadis le temple de Jérusalem, maniant la truelle d'une main et l'épée de " l'autre. Ils sont plus d'une centaine de braves artisans, tous savants " dans les métiers qu'ils professent, et tous gens de cœur pour la guerre. " Dieu bénisse au centuple ceux qui ont commencé cet ouvrage, et leur " donne la gloire d'une sainte persévérance à l'achever.

X.

Le travail des mains en honneur chez les anciens.

Si les ouvriers sont le fondement nécessaire de toute société civile, il faut conclure que le travail manuel dut être en grand honneur dans l'anti-

(*) La grande Compagnie, peu jalouse de former à Québec une vraie colonie, n'avait pas pris les mêmes précautions. Aussi voyons-nous que Jean Bourdon y était tout à la fois ingénieur en chef, arpenteur, boulanger et canonnier du Fort ; et, ce qui est bien étonnant, il exerçait encore ces professions après qu'il eut été établi Procureur Général au Conseil de Québec, ainsi que l'assure Péronne du Mesnil.

quité. Ainsi, malgré toutes leurs richesses, les patriarches étaient fort laborieux, et leurs domestiques, servaient à les aider, non pas à les dispenser du travail. Abraham, qui avait tant de serviteurs, apporte lui-même de l'eau pour laver les pieds de ses hôtes; il va presser Sara, son épouse, de leur faire du pain; lui-même va choisir la viande la meilleure et revient les servir debout. C'était la même simplicité de mœurs chez les Grecs. dont nous estimons, avec tant de raison, la politesse; toutes les poésies pastorales n'ont pas d'autre fondement. Les héros d'Homère se servaient eux-mêmes pour les besoins ordinaires de la vie, et il y avait peu de choses véritablement nécessaires qu'ils ne sussent faire de leurs mains. Les femmes faisaient le pain; elles préparaient à manger, elles filaient la laine, fabriquaient les étoffes et confectionnaient les habits. Les hommes faisaient le reste. Homère rapporte qu'Eumée se faisait à lui-même des souliers, et qu'il avait bâti les étables des troupeaux qu'il nourrissait. Ulysse avait bâti sa maison, et, quand il partit de chez Calypso, ce fut lui seul qui construisit et équipa son navire. Il dut en être ainsi au commencement de toutes les sociétés, et c'est ce que l'on vit pratiquer universellement à Villemarie.

XI.

Application des premiers colons de Villemarie au travail.

Les travaux y étaient considérés comme très-honorables, parce que tous s'y livraient à l'envi, quel que fût leur rang ou leur condition. Sans parler de M. Louis d'Ailleboust, qui procura que l'on semât, pour la première fois, en Canada, du blé de France, ni de M. de Maisonneuve, qui aimait à se mêler aux défricheurs et aux charpentiers, Lambert Closse, Major de la garnison, et Charles le Moyne, garde-magasin et interprète, ne dédaignaient pas, dans l'occasion, de mettre la main à la charrue. Jean de Saint-Père, premier notaire de Villemarie, également remarquable pour la vivacité de son esprit, la rectitude de son jugement et la solidité de sa vertu, bâtit lui-même et couvrit sa propre maison. Gilbert Barbier, procureur fiscal et assesseur de justice, très-habile charpentier, non moins que brave militaire, construisit presque toutes les maisons de l'île de Montréal, par ses mains ou par celles des ouvriers qu'il forma. De leur côté, les femmes se livraient à tous les travaux qui pouvaient convenir à leur sexe, et les Religieuses elles-mêmes ne s'en dispensaient pas. Nous remarquerons ici, en passant, qu'une des filles de Gilbert Barbier, la première Canadienne que la sœur Bourgeoys reçut dans la Congrégation de Notre-Dame, Marie Barbier, revêtue de l'habit de cet Institut où elle était entrée dès l'âge de quinze ans, conduisait le matin les vaches au pâturage, allait les chercher le soir, à une demi lieu de Villemarie, et portait quelquefois, sur son cou, le blé au moulin, d'où elle en rapportait de même la farine. Rien ne retraçait mieux la simplicité des premiers âges du monde. On sait que Rebecca allait assez loin pour puiser de l'eau et s'en chargeait les épaules,

et que Rachel conduisait elle-même le troupeau ; leur noblesse et leur beauté, dit Fleury, ne les rendant pas plus délicates. Ce que nous rappor tons ici de la Sœur Barbier n'était pas particulier à elle seule ; il en était de même de la Sœur Crolo, chargée du ménage de la campagne. On la voyait lavant les lessives le jour, après les avoir coulées la nuit, cuisant le pain et se livrant à toutes sortes de travaux pénibles. Le travail des mains était l'occupation ordinaire des premières compagnes de la Sœur Bourgeoys, qui, au rapport de la Sœur Morin, travaillaient nuit et jour à coudre et à tailler, pour habiller les femmes et pour vêtir les sauvages, tout en faisant l'école aux enfants.

XII.

Adresse pour les ouvrages de mains, héréditaire chez les Canadiens.

Cette nécessité, où étaient les colons, de se procurer à eux-mêmes les objets indispensables à la vie, contribuait à les rendre industrieux, adroits et habiles à faire de leurs mains une multitude de choses pour leur propre usage ; et il n'est pas rare de trouver encore aujourd'hui, surtout dans les campagnes, des descendants de ces premiers colons, qui, tout en vaquant aux travaux de la terre, se font à eux-mêmes des chaussures, des habits, des meubles, des instruments d'agriculture, réparent leurs maisons, et cela avec autant d'habileté que pourrait le faire le commun des hommes qui s'exercent, par profession, à ces sortes d'ouvrages. C'est un reste précieux de la simplicité si honorable des premiers temps de la colonie, tout à fait conforme d'ailleurs aux mœurs de la belle antiquité. Chez les Grecs, c'était un honneur de savoir faire soi-même toutes les choses utiles à la vie, de ne dépendre de personne ; c'est ce qu'Homère appelle le plus souvent *science et sagesse*, comme on l'a fait remarquer avant nous.

XIII.

Les colons travaillent chacun pour son propre compte.

Par les contrats passés en France, tous ces colons s'étaient obligés à travailler pendant cinq ans, chacun selon sa profession, sous les ordres de M. de Maisonneuve, et au profit de la Compagnie de Montréal, qui, comme nous l'avons vu, avait pris l'obligation de les nourrir et de leur payer des gages. Mais, par leurs nouvelles conventions, et au moyen des sommes et des terres qu'ils avaient reçues, ils devaient s'entretenir eux-mêmes et travailler chacun pour son intérêt propre. Par là, la Compagnie était dans l'obligation de leur payer elle-même un juste salaire, toutes les fois qu'elle les employait à quelque ouvrage pour ses besoins ; et c'était un moyen efficace de provoquer de plus en plus leur application au travail et d'exciter leur industrie. Ainsi voyons-nous que, le 21 Décembre de cette année 1654, Fiacre Ducharme, qui était maître menuisier, et son associé Jean Vallets s'obligèrent par contrat, envers la Compagnie, de monter les fusils dont M. de Maisonneuve aurait besoin, à raison de trois livres dix sous, et les pisto-

lets au prix de deux livres. Jusqu'alors cette Compagnie avait procuré gratuitement aux colons les services d'un ou de plusieurs chirurgiens. Se trouvant déchargé de cette obligation par les nouveaux contrats, il fut convenu, en présence de M. de Maisonneuve, qu'Etienne Bouchard, chirurgien, serait tenu de panser et de médicamenter chaque famille, le mari, la femme et les enfants, nés ou à naître, moyennant cent sous, qu'il recevrait tous les ans du chef de la maison, avec cette clause toutefois que Bouchard, aussi bien que chaque famille, pourrait rompre l'abonnement à volonté. Le 30 Mars, 1655, où fut passé ce compromis, vingt-six familles s'abonnèrent, auxquelles d'autres s'adjoignirent bientôt, au nombre de quarante-six familles en tout ; parmi elles, celles de Demers, Archambault, des Carryes, Hurtebise, Godin, Langevin, Huneault, Picot, Leduc, Juillé dit Avignon.

XIV.

Des procureurs-syndics, et de leurs attributions.

Jusqu'en 1672, les colons de Villemarie furent dans l'usage d'élire chaque année quelqu'un d'entre eux, à la pluralité des voix, pour remplir la place de procureur-syndic, afin qu'il pût, en cette qualité, agir au nom de tous et gérer leurs intérêts communs. Il paraît qu'ils commencèrent d'en user de la sorte depuis l'année 1644, lorsque Louis XIV donna aux Associés de Montréal le droit d'ériger à Villemarie un Corps de ville ou communauté. Par l'arrêt du conseil d'Etat du mois de mars 1647, le syndic de Villemarie ne pouvait être élu à cette charge plus de trois ans consécutifs ; il en était de même à Québec et aux Trois-Rivières. Le conseil établi pour gérer les affaires du Canada devait se composer, ainsi qu'il a été dit, du Gouverneur général, du Supérieur ecclésiastique, et, en outre, de deux conseillers, ou même de trois, en l'absence de l'ancien Gouverneur. Ces conseillers étaient élus tous les trois ans, et les syndics en exercice à Québec, aux Trois-Rivières et à Villemarie, avaient droit de concourir à cette élection, comme aussi de représenter, à ce même conseil, les intérêts de leur corporation, et d'y avoir voix délibérative dans ces mêmes matières. Mais parce que, agissant au nom de la corporation qui les avait élus, les syndics auraient pu la grever en contractant mal à propos des dettes pour elle, le Roi, en vue de sauvegarder les intérêts des particuliers, avait défendu aux syndics, par l'arrêt de 1648, d'emprunter aucune somme, au nom de leur corporation, sans l'autorisation expresse du conseil de Québec, à peine de nullité des contrats et de tous dépens, dommages et intérêts contre les syndics qui auraient fait des emprunts sans cette précaution préalable.

(*A continuer.*)

LA FILLE DU BANQUIER,

(*Suite.*)

" Le village, ou la ville, comme vous voudrez, consistait en une quantité de hutte en bambous, au milieu desquelles s'élevaient, de place en place, des édifices plus prétentieux. Les habitants, tous habillés dans leurs plus beaux vêtements, étaient réunis en cercle, non loin de l'endroit oú j'étais caché. Tout auprès étaient tracés les fondements d'une nouvelle habitation. Au centre du cercle était assise une jeune javanaise de la plus exquise beauté. Devant elle se tenait debout un prêtre du pays que je me rappelai avoir souvent vu à Batavia.

" A côté de ce dernier était un personnage d'une taille imposante et qu'à son riche costume il était aisé de reconnaître comme étant le grand chef, Panatam Daho.

" La musique cessa tout à coup, et j'entendis distinctement le bonze qui disait à la jeune fille :

—Jaguarita, êtes-vous contente de mourir pour le salut et l'honneur de la maison de Daho ?

" La jeune fille ne répondit pas, et le bonze continua en indiquant les fondations du bâtiment qui était près de lui :

—Le mauvais esprit réclame un sacrifice. Lui aussi doit avoir sa part dans nos fêtes. La maison doit devenir un tombeau, avant que son toit abrîte la tête des vivants. Le sort a prononcé, et c'est toi qu'il a désignée ! Parle, fille de Java ! Es-tu contente de mourir pour Panatam Daho ?

" La jeune fille, dont les bras et les pieds étaient attachés avec des cordes, se débattit dans ses liens comme une panthère dans un filet.

" Ses yeux noirs et où brillait plus de rage que de crainte rencontrèrent le regard froid et glacé du bonze.

—Je ne mourrai pas ! s'écria-t-elle ; je suis trop jeune pour mourir ! Vous êtes vieux, et la vie, pour vous, a perdu ses charmes ; mais moi, le sang bouillonne dans mes veines, et le monde a des bonheurs qui me sont inconnus ! Non je ne mourrai pas.—Je ne veux pas mourir pour Panatam Daho !

" Un murmure courut dans la foule ; mais un signe du bonze suffit pour le calmer.

" La musique se fit entendre de nouveau, et les paroles de Jaguarita se perdirent au milieu du bruit produit par soixante instruments jouant à la fois.

" Mes yeux se dirigèrent vers les fondations auxquelles le bonze avait fait allusion. Je remarquai un grand trou qui était destiné à recevoir la poutre qui devait soutenir le centre de l'édifice.

" Cette poutre était immobile, suspendue à une douzaine de pieds en l'air.

" Je ne pus m'empêcher de frissonner.

" Je compris que j'allais assister à l'un de ces mystères javanais...... restes d'une religion dont l'origine est inconnue, mais dont les temples, vieux de plusieurs siècles, couvrent encore de ruines grandioses les pays de Java et de Sumatra.

" Je dois vous dire qu'il est une coutume hideuse qui existe toujours parmi ces tribus, et même à Bornéo.

" Lorsqu'on jette les fondements d'une maison qui doit appartenir à un chef, on place, dans le trou préparé pour recevoir la poutre de support, une jeune fille ou un enfant, selon que le sort en a décidé.

" Cette poutre centrale, suspendue comme nous avons dit, tombe de tout son poids sur le malheureux condamné ; et l'on suppose qu'au cri que pousse le mourant, en sentant venir la mort, s'en mêle un autre qui est celui du diable.

" Le mauvais esprit, satisfait du sacrifice qu'on lui offre, est sensé quitter la maison pour n'y jamais revenir.

" Tel était le sort qui attendait Jaguarita.

—Mais c'est horrible ! s'écria Mme Delagrave ; et ce sont là les peuples que vous osez défendre ?

Mortagne sourit.

—Et parmi nous, est-ce qu'il n'y a pas aussi des sacrifices que l'on fait au mauvais esprit, dit-il. Combien de jeunes filles qu'on immole pour la prospérité de nos maisons !

" Mais je continue mon histoire :

" Le bonze dont les regards n'avaient pas un instant quitté ceux de la jeune fille leva doucement les mains, et fit plusieurs passes autour de la

tête de Jaguarita, en répétant des paroles qui étaient inintelligibles pour moi.

“ Il continua ainsi pendant huit à dix minutes.

Au bout de ce temps, la jeune fille dormait profondément.

—Vous croyez qu'elle était magnétisée ? dit Henri Delagrave.

— Sans aucun doute. Le vieux bonze, les yeux dilatés et le regard d'une fixité terrible....

—Comme le vôtre, en ce moment, interrompit Varina, en riant. Parole d'honneur, je ne serais pas étonnée d'apprendre que monsieur Rodolphe Mortagne possède le merveilleux pouvoir dans lequel il a tant de foi !

—Peut-être ! dit Rodolphe ; mais pour en finir, car j'ai peur de vous ennuyer. Le bonze s'approcha de nouveau de la jeune fille.

—Par la volonté de l'esprit qui parle par ma bouche, je t'ordonne de répondre, Jaguarita.

“ La jeune javanaise trembla violemment.

—Ta volonté est la mienne, dit-elle.

“ La voix du bonze se fit encore entendre ; mais cette fois elle était puissante et pleine de menaces.

—Es-tu prête, dit-il, à donner ta jeune vie pour la prospérité et la grandeur de la maison de Daho ?

Les traits de Jaguarita se contractèrent d'une manière horrible ; son sein se souleva comme si elle eut été oppressée par un hideux cauchemar.

“ Le bonze fit un simple signe de la main, et aussitôt elle se calma.

“ Il répéta sa question.

“ La condamnée entr'ouvrit les lèvres, et dit d'une voix lente mais intelligible :

—Je suis prête.

“ Un frémissement se répandit de proche en proche dans la foule ; puis il y eut une clameur à laquelle se mêla le son de la musique.

“ Panatam Daho prononça ensuite quelques paroles, et la foule, dans un état inoui d'effervescence, suivit son chef dans une longue construction en bambou que je présumai être la salle de festin.

“ Jaguarita resta seule endormie et attachée sur une chaise d'osier.

“ Cédant à une impulsion irrésistible, je sortis de ma cachette et je m'avançai vers elle.

“ Ma résolution était prise.

“ Je voulais, à tout prix, sauver cette charmante créature.

—Elle touche à sa fin, répliqua Rodolphe. Je réfléchis que le village n'était pas à plus d'un quart de mille de la crique où mes amis m'attendaient dans le bateau.

“ Jaguarita n'était qu'une enfant, et ses formes gracieuses comme celles d'une antilope ne devaient guère peser dans les bras d'un homme dont les muscles éprouvés par un long exercice étaient de fer. D'ailleurs, je pou-

vais arriver jusqu'au bateau avant qu'on se fût aperçu de sa disparition. En un mot, j'étais décidé à sauver Jaguarita.

" En deux coups, avec mon couteau de chasse, je la débarrassai de ses liens, et la plaçant sur mon épaule, je m'enfonçai dans les fourrés du bois.

" Je devais bien avoir franchi la moitié de la distance qui me séparait du rivage, lorsque des cris s'élevèrent derrière moi.

" On avait découvert l'enlèvement de la victime.

" Je fis appel à tout mon courage, et je précipitai ma course. Mais il me restait encore à franchir la hauteur d'où j'avais aperçu la fumée du village de Daho.

" J'en avais déjà atteint le sommet, quand un cri de triomphe m'avertit qu'on nous avait aperçus.

" Bientôt j'entendis le sifflement des flèches autour de mes oreilles. Je me lançai, à toutes jambes, dans le sentier qui conduisait à la crique.

" Mais il était déjà occupé par les Javanais.

" Dix ou douze noires figures se précipitèrent hors des fourrés, et me barrèrent le chemin.

" Je me retournai et fis un détour à gauche. Je me trouvai sur un rocher qui menait à la rivière par une pente douce très-escarpée.

" J'avais déjà heureusement descendu la moitié de cette route périlleuse, tout en criant à mes compagnons d'approcher avec le bateau, quand une flèche m'atteignit à l'épaule.

" La douleur que je ressentis fut si aiguë, que je tombai. Mais heureusement, je ne perdis pas ma présence d'esprit, et je ne lâchai pas Jaguarita.

" Afin de ne pas rouler sur la cîme des rocs, je m'accrochai, par un effort désespéré, à une branche d'arbre, à laquelle je restai suspendu un moment au dessus de la rivière.

" Dans cette position, je servais de point de mire aux flèches qui sifflaient dans l'air.

" Tout à coup la branche cassa et je tombai dans l'eau en tenant toujours Jaguarita d'une main crispée.

" Cette dernière chûte nous sauva.

" Lorsque nous remontâmes à la surface, le bateau n'était plus qu'à quelques pas de nous. On nous hissa à bord.

" Il était temps, car j'étais à bout de forces, et je m'évanouis complètement.

—Et que devint Jaguarita ? demanda Varina.

—Je lui avais sauvé la vie, en retour elle sauva la mienne. La flèche dont j'avais été atteint était empoisonnée—le poison est partout à Java.—La jeune fille à qui le plongeon qu'elle avait fait dans l'eau avait rendu la connaissance n'hésita pas à sucer le venin de la blessure, sans quoi je ne serais pas là à vous raconter mon histoire.

Les deux autres personnages qui s'étaient tenus jusqu'ici à demi cachés par les rideaux de la fenêtre et qui avaient attentivement écouté l'aventure de sir Philippe, s'avancèrent en pleine lumière.

XI.

OU IL EST QUESTION DES GROS CHENES DU RAVIN MAUDIT.

Le capitaine Dauville, l'une des deux personnes que nous avons mentionnées à la fin du chapitre précédent, était un de ces hommes beaux, c'est vrai, mais insignifiants, du reste, et dont on peut faire le portrait en trois ou quatre mots.

Une figure souriante et toujours de bonne humeur, surmontée d'une chevelure abondante frisant naturellement, et séparée par une raie au milieu du front; de gros favoris blonds dans lesquels venaient se confondre les bouts d'une moustache bien peignée, tel était, à l'extérieur, le capitaine Dauville.

Mais l'autre personne qui était près de lui, et qui n'était rien moins que Varina Rosato, belle-fille de Henri Delagrave, réclame une mention bien autrement importante.

Quoiqu'elle ne fût encore que dans sa dix-huitième année, Varina aurait pu être regardée comme un des types de la beauté méridionale.

Grande et admirablement faite, ses épaules pleines et bien développées, son buste qui semblait ne supporter qu'avec impatience le corsage dans lequel il était emprisonnée, contrastaient avec la légèreté et la souplesse de sa taille.

Ses mains petites et blanches auraient été enviées par une duchesse et ses pieds auraient certainement chaussé la pantoufle de Cendrillon.

Ses grands yeux qu'ombrageaient des cils longs paraissaient doux comme du velours.

Sa chevelure d'un noir de corbeau brillait à la lumière comme un acier poli.

La nature lui avait prodigué tous les trésors de la beauté, et cependant il y avait dans la personne de Varina quelque chose de terrible et qui fascinait tout à la fois. On eût dit ce charme que l'imagination des poètes a prêté à la Circé.

—Monsieur Rodolphe Mortagne, dit-elle d'une voix sonore qui aurait suffi seule à faire reconnaître son origine méridionale, est, ou du moins on le prétend, un artiste qui sait reconnaître la beauté partout où elle se trouve ; mais, à ses yeux, elle n'existe que parmi les blondes filles du Nord. Nous autres, pauvres filles des climats du Sud, nous en sommes complétement privées.

Rodolphe s'inclina et sourit.

Sa voix parut rester calme, mais on lisait la colère dans ses yeux.

—Puis-je vous demander, mademoiselle, répliqua-t-il, quel est celui qui vous a ainsi renseignée sur mon compte ? Je suis encore à apprendre à qui j'ai pu confier les secrets, soit de ma tête, soit de mon cœur.

—Oh ! je suppose que je suis le coupable, dit le capitaine Dauville. Mais mademoiselle tire d'immenses conclusions de très-petites prémisses.

—Vraiment ! fit madame Delagrave d'un air léger, quoique son front se contractât d'une manière visible. M. Mortagne aurait-t-il été atteint d'une autre flèche ? Le venin pourrait en être plus dangereux que celui dans lequel avait été trempée celle de l'Indien.

—J'admire tous les genres de beauté, dit Mortagne d'un ton froid, qu'elles soient brunes ou blondes ; et celle dont il a plu au capitaine Dauville de parler, est, à mon avis, ce qu'il y a de plus parfait au monde.

—Elle est blonde, je crois, a dit le capitaine Dauville ?

C'était Varina qui parlait.

Elle fit cette question d'un air dédaigneux, et tout en prenant une fleur dans un vase posé sur la table.

—C'est une jeune fille douce, belle, c'est un ange ! répondit Rodolphe.

—Parfait ! dit Varina Rosato ; et je dois supposer que nous autres qui ne possédons pas de tels attraits, nous devons être classées parmi les anges de ténèbres ! Je suis curieuse de voir cette merveille.

—En ce cas, ma chère, votre curiosité sera satisfaite, car demain nous irons faire une visite à madame de Beauchamp, dit la mère qui avait repris son air habituel de nonchalance.

—Et quel est le nom de cette jeune personne ? demanda Henri Delagrave en se tournant du côté du capitaine Dauville.

Il fit cette question moins parce qu'il s'intéressait à la réponse que pour dire quelque chose.

—Emma Keradeuc, répondit le capitaine ; que cette jeune fille est une ravissante créature.

Varina froissa la fleur qu'elle tenait à la main et la jeta sur la table.

—Connaissez-vous, dans le voisinage, une famille de ce nom ? demanda-t-elle en s'adressant à Henri Delagrave.

—Non, répondit celui-ci.

—Cela ne m'étonne pas, reprit la fière jeune fille, car ce nom a un son terriblement plébéïen.

—Cette jeune demoiselle, dit Rodolphe Mortagne, est une protégée de madame de Moidrey, qui aujourd'hui est veuve. Vous devez vous rappeler, Henri, que de Moidrey était une de vos vieilles counaissances.

Cela fut dit du ton le plus simple et le plus calme du monde ; mais le coup porta droit.

Delagrave eut peine à dissimuler son embarras, et ses joues devinrent encore plus pâles que d'habitude.

Il baissa légèrement la tête, mais ne répondit pas.

—A propos, cria le capitaine Dauville charmé de pouvoir prendre un plus agréable sujet de conversation, quelle diable de superstition ont donc les paysans par ici ? Je suis fâché de vous dire, mon cher Henri, que votre intendant est plus fou encore que tous les autres.

—Vraiment !

—Ne s'est-il pas avisé l'autre soir, de me faire faire un détour de plus d'une lieue plutôt que de passer, comme je l'ai appris plus tard, dans un endroit appelé le Ravin maudit !

—Et l'imbécile vous a-t-il donné une raison pour expliquer sa folie ? demanda d'un ton brusque Henri Delagrave.

—Il m'a raconté je ne sais quelle histoire à propos de sons étranges qu'on avait entendus sortir des chênes qui bordent le ravin, il y a environ seize ou dix-sept ans.

—Des sons ? et qui est-ce qui les a entendus ?

—Lui, comme il revenait au château. Il affirme qu'il entendit une sorte de gémissement plusieurs fois répété, et qui paraissait provenir du centre de l'un des arbres. Il ne s'arrêta point pour en chercher la cause ; mais il s'enfuit comme s'il avait laissé le diable derrière lui, et il est encore persuadé que ce n'était pas autre chose.

Le visage de Henry Delagrave, qui heureusement était dans l'ombre de la lumière, avait cessé d'être pâle. Il était livide.

—Votre intendant et ses amis peuvent dormir en paix, dit Mortagne, car le régisseur de la forêt m'a dit, mon cher Henri, que les chênes du Ravin maudit sont marqués pour être abattus, et que, pas plus tard que demain, ils tomberont sous la cognée.

Un cri étouffé mais irrésistible s'échappa de la poitrine de Henri Delagrave.

—Ces misérables ont donc la prétention de donner des ordres, ici ? dit-il. Je voudrais bien voir qu'ils osâssent toucher à une seule feuille de ces arbres sans ma permission ! Avant qu'on abatte une branche des chênes du Ravin, j'y ferais plutôt pendre tous les valets de ma maison !

Il s'arrêta soudain, comme honteux de sa violence.

Puis il ajouta avec une gaieté forcée :

—C'est que, voyez-vous, je suis attaché à ces vieux arbres, et le temps se chargera assez tôt de les faire tomber.

Après cette observation, Henry Delagrave devint encore plus sombre et plus taciturne qu'à l'ordinaire.

Un nuage s'était appesanti sur la compagnie, qui se sépara bientôt.

Rodolphe Mortagne prit le chemin qui conduisait à une tour en ruines que lui avaient léguée ses ancêtres, et d'où il tirait son nom.

Le capitaine Dauville, lui, retournait à Beauchamp où il était venu, comme ami, passer quelques jours.

—Y a-t-il longtemps que vous connaissez les Delagrave ? demanda le captaine à Rodolphe, pendant que tous deux traversaient le parc de Moidrey.

—Il y a vingt ans que j'ai vu Henri Delagrave pour la première fois.

—Il a grandement changé depuis ce temps-là, n'est-ce pas ?

—Hum ! pas beaucoup, à l'extérieur du moins, répondit Mortagne.

—Et la famille de sa femme, reprit le capitaine, en savez-vous quelque chose ?

—Plus encore que Delagrave lui-même. Je connaissais la comtesse Rosato avant son mariage.

XII.

COMMENT ET POURQUOI MAITRE MOUTON CROIT LE MOMENT VENU DE METTRE SES CONNAISSANCES A PROFIT.

Il était tard, et cependant Henri Delagrave envoya dire au régisseur de son domaine de se rendre immédiatement auprès de lui.

Il l'attendit même longtemps avant de se retirer dans sa chambre à coucher.

Lorsque le régisseur arriva tout inquiet de ce qu'on pouvait avoir à lui dire à une heure aussi avancée de la nuit, il lui défendit, sous peine de perdre aussitôt sa place, de toucher aux vieux chênes du Ravin maudit.

Le régisseur, qui n'avait aucune raison pour aller à l'encontre des ordres de son maître, s'excusa s'il avait outrepassé son devoir, et promit qu'à l'avenir il ne tomberait pas un arbre du bois sans son autorisation préalable.

Nous devons ajouter toutefois qu'à part lui, il se dit qu'il était étrange que Delagrave prit tant de souci de quelques vieux chênes.

De retour chez lui, il raconta à sa femme la cause pour laquelle on l'avait si désobligeamment dérangé.

—J'aurais encore compris cela, observa-t-il, si c'eût été un de Moidrey qui m'eût parlé de ces arbres, parce que c'est leurs pères qui les ont plantés ; mais de la part de ce Delagrave—nous ne devons pas dire du mal de ceux dont nous mangeons le pain,—mais il ne me va guère et je ne veux pas en dire tout ce que je pense.

Le lendemain matin, lorsque Henri Delagrave entra dans son cabinet, un domestique lui remit la carte d'un visiteur qui s'était déjà présenté deux fois inutilement pour le voir.

La carte était celle de M. Ephraïm Mouton, et elle portait au bas à droite l'adresse : Villa Saint-George, près Moidrey.

—Villa Saint-George! connaissez-vous cette habitation? demanda Henri au domestique.

Ce dernier répondit que c'était une maison d'assez belle apparence située sur la route de Rennes à environ trois lieues à droite du château. Elle avait été dernièrement achetée par un homme de la ville qui non seulement en avait changé le nom, mais qui encore l'avait entièrement bouleversée et refaite.

Henri Delagrave renvoya le domestique; mais celui-ci était à peine sorti, qu'il revint et annonça:

—Monsieur Mouton!

Et l'avocat, passablement vieilli, mais toujours le même sous tous les autres rapports, que quand nous l'avons vu, il y a seize ans de cela, se glissa dans l'appartement.

—Comment vous portez-vous, monsieur Henri? dit-il. Ma carte vous est parvenue enfin? C'est la troisième fois que je demande après vous! hé! hé! hé! Puisque nous sommes voisins, je ne vois pas ce qui nous empêcherait d'être de bons amis. Et c'est ce qui m'a déterminé à venir vous faire une visite.

Delagrave, même lorsqu'il n'était simplement que le fils de son père, n'avait pu supporter qu'avec répugnanee la familliarité de cet homme. Il lui sembla, dans la position où il se trouvait, que c'était de la part de l'avocat plus qu'une présomption. Il se regarda comme insulté et prit un ton en conséquence.

D'un air froid et glacial qui avait fini, avec le temps, par lui être habituel, il invita M. Mouton à lui exposer brièvement l'affaire qui l'amenait chez lui.

Il appuya sur le mot—affaire—de telle sorte qu'il n'y avait pas moyen de s'y tromper.

Au grand étonnement de Henri, l'avocat approcha une chaise auprès de la table et s'assit sans plus de cérémonie.

Il me paraît que vous ne m'accueillez pas avec plaisir, dit-il. Après tout, peut-être avez-vous raison, et puisque toute amitié est hors de cause, nous aborderons droit les affaires sérieuses. J'ai une longue histoire à vous raconter, et dont le commencement remonte à... oui, je ne me trompe pas, à plus de dix-huit ans.

Il y avait tant d'insolence dans le ton et dans les manières d'Ephraïm Mouton, que Delagrave eut beaucoup de peine à maîtriser sa colère.

Après avoir fait sur lui un violent effort, il fit signe à l'avocat de continuer.

Nous ne fatiguerons pas le lecteur en lui racontant les tours, les détours et les périphrases dont se servit maître Mouton pour amener Henri à cette

dée qu'il serait possible que le testament qu'il croyait être tombé de ses nains dans le feu existât encore.

Mais il semblait impossible à Delagrave d'admettre une pareille suppoition.

L'avocat ne dissimulait point le plaisir que lui causait la crainte encore nêlée d'incrédulité de son adversaire.

Il se frottait les mains d'un air triomphant.

—Tenez, dit-il, tous les atouts sont dans mon jeu, et je ne veux pas vous faire languir plus longtemps.

Et il se mit à raconter avec les plus minutieux détails comment il avait assisté à la terrible scène qui s'était passée dans la chambre du vieil Isaac.

De grosses gouttes d'une sueur froide roulaient sur le front de Henr Delagrave. Son visage n'avait plus apparence de vie.

Sa pensée, comme par enchantement, remonta le passé, et il revit distinctement les objets tels qu'ils s'étaient présentés à lui dans cette horrible nuit.

Alors, et seulement alors, il se rappela les rideaux qu'il avait vus s'agiter, et la fenêtre entr'ouverte.

Henri Delagrave jeta sur l'avocat un regard de lion enchaîné.

—Mais le testament ? murmura-t-il.

—Il ne sera jamais besoin de le reproduire, je l'espère, répondit Mouton en faisant une grimace significative.

—Il serait aussi, peut-être, impossible de jamais le montrer ? cria Delagrave dans l'esprit de qui brilla un rayon d'espérance.

Il n'y eut pas besoin de parole. Le ricanement de l'avocat fut une réponse suffisante.

Delagrave perdit tout espoir.

—Vous avez un motif pour me dire tout cela, reprit-il au bout d'un instant, autrement vous ne seriez pas ici ?

—Avant de répondre à cette question, repliqua l'avocat, il y a, monsieur Henri, un passage de mon histoire que je désire vous raconter. C'est une affaire d'amour. Hé ! hé ! hé ! cela vous fait rire ! Pourtant, Henri Delagrave n'a pas toujours été heureux, lui, de ce côté, sans quoi, ce que l'on rapporte au sujet de la cicatrice qu'il a à la joue, ne serait qu'un mensonge.

—Misérable !

Delagrave bondit sur ses pieds, mais il s'arrêta à la vue de l'être faible qui s'aplatissait devant lui sur sa chaise. Sa main qu'il avait levée pour frapper retomba le long de son corps.

—Va-t-en ! va-t-en ! cria-t-il d'une voix de tonnerre. Pas un mot de plus et ne mets pas ma patience à une trop rude épreuve !

L'avocat resta quelques secondes silencieux, puis il reprit avec assurance:

—J'ai un fils, et quelque étrange que cela puisse vous paraître, tant

qu'elle a vécu, j'ai aimé sa mère. Elle est morte et il ne me reste rien au monde que mon fils Landri.

—En quoi cela peut-il me concerner ? demanda Delagrave avec hauteur.

Ephraïm éleva les mains d'un air suppliant.

—Patience ! ayez patience, monsieur Henri ! dit-il, et veuillez m'écouter jusqu'au bout. Je suis riche, très-riche ; mais je le serais encore davantage, si cela pouvait ajouter au bonheur de mon Landri. Vous avez une fille...

—Comment ! cria Delagrave. Vous osez rapprocher le nom de ma fille de celui de votre fils !

L'avocat vit briller tant de colère et tant de fureur dans les yeux de Henri Delagrave, qu'il se leva de sa chaise et qu'il mit la table entre eux deux, comme mesure de précaution.

—Doucement ! dit-il ; calmez-vous. J'ai le pouvoir dans mes mains, ne me forcez pas à en user. Je vous ai dit que je suis riche. Tout ce que je possède appartiendra à mon fils, et—suivez-moi bien, monsieur Henri—tous les documents, tous les actes dont je suis possesseur seront à lui également ; que la fortune d'Isaac Delagrave repose, un jour, sur la tête de la femme de Landri, et—hé ! hé ! hé !—je vous jure que mon fils n'est pas homme à permettre que qui que ce soit touche à l'héritage de sa femme.

—Sa femme ! Varina Delagrave !

On chercherait vainement des mots pour exprimer ce qui se passait sur le visage de Henri Delagrave. La rage, le doute, l'étonnement, on y lisait tout cela à la fois.

La colère, enfin, resta maîtresse souveraine de lui.

Se redressant de toute sa hauteur, il étendit le bras vers la porte et s'écria d'une voix de tonnerre :

—Sortez ! Et si jamais vous repassez le seuil de ma demeure avec une idée comme celle que vous avez osez émettre, vous n'en ressortirez pas aussi aisément.

Ephraïm Mouton, les yeux rivés sur le visage de Delagrave, recula vers la porte.

Lorsqu'il la sentit derrière lui, il retrouva la parole :

—Vous m'enverrez chercher, dit-il en ricanant. Jusqu'à ce que ce moment arrive, je garderai soigneusement le testament !

—Faites ce que vous voudrez ! répliqua Delagrave avec mépris. Il faut que j'aie été fou pour n'avoir pas deviné, du premier coup, l'inanité de vos menaces. La fille est morte, dix-huit années se sont écoulées depuis, et..

L'avocat, qui avait déjà la main sur le bouton de la porte, tourna vers Henri une figure sur laquelle rayonnait un triomphe si insultant, que celui-ci s'arrêta court.

—La fille n'existe plus, c'est vrai, dit-il ; mais quand il me conviendra de produire la femme, je saurai où la trouver.

Il ouvrit la porte, puis s'arrêta encore.

—Nous nous quittons moins agréablement que je ne l'espérais ; mais n'y prenons pas garde. Nous pouvons redevenir bons amis encore. Je suis sûr que vous m'enverrez chercher, monsieur Henri !

Et il partit.

Henri Delagrave avait eu à peine le temps de se remettre, qu'une porte qui conduisait dans les appartements intérieurs du château s'ouvrit avec une telle violence, qu'une glace se brisa et couvrit le parquet de ses débris.

Delagrave tressaillit et se retourna en poussant un cri.

Sa femme se tenait droite devant lui !

Elle était très-pâle, mais ses sourcils froncés et ses narines frémissantes indiquaient plus de mépris que de colère.

—Que signifie ce que j'ai entendu ?

Elle fit cette question d'un air fier et hautain.

Son mari regarda quelques secondes, en silence, cette femme superbe et indignée. Puis il lui dit sur un ton moins sévère que celui qu'elle avait pris :

—Vous avez entendu ?... tout entendu ?

—Tout ! répondit-elle.

Il lui posa alors la main sur le bras et l'attira rudement vers lui.

—Varina Delagrave, dit-il d'une voix étouffée, vous avez mon secret... mais n'oubliez pas que je possède le vôtre !

(A continuer.)

REVUE SCIENTIFIQUE.

LES ARMES BLANCHES ET LES ARMES A FEU.

Il y aurait un curieux parallèle à établir entre les armes anciennes et les armes modernes, c'est-à-dire entre les armes blanches et les armes à feu. Nous ne pouvons indiquer ici que quelques-uns des principaux traits d'un pareil travail.

Du temps de Lanoue, c'était encore une des préoccupations principales des généraux que d'avoir une infanterie qui tint tête à la cavalerie ; Lanoue, avant Gustave Adolphe, émit l'opinion que des fantassins exercés devaient repousser les cavaliers, rien qu'avec leur feu, sans avoir presque besoin du secours de l'arme blanche. Il va encore plus loin dans un de ses paradoxes spirituels ; il y avance qu'il se chargerait de défaire une compagnie de gens d'armes, c'est-à-dire de cavaliers armés de la longue lance, avec une compagnie, armée seulement du pistolet et de l'épée ; donc, suivant Lanoue, ce serait le feu qui gagnerait les batailles.

Au dix-septième siècle, Montecuculli n'est pas tout à fait du même avis, et, au dix-huitième, le maréchal de Saxe, qui développe et exagère les opinions de Montecuculli, soutient une thèse toute contraire à celle de Lanoue. Mais il faut remarquer qu'à cette époque-là, l'infanterie ayant décidément pris une importance capitale, le problème est tout différent ; il s'agit de savoir lequel vaut mieux du fer ou du feu, non plus contre la cavalerie, mais contre l'infanterie.

Le maréchal de Saxe, à l'appui de ses opinions, fait remarquer combien peu sont meurtriers le canon et le fusil, relativement au nombre des coups tirés. On savait déjà, dans ce temps-là, qu'il fallait, pour tuer un homme sur le champ de bataille, dépenser à-peu-près son poids de plomb.

Le maréchal objecte, contre ce qu'il appelle la *tirerie*, des arguments d'autant plus intéressants qu'ils sont empruntés à l'observation morale.

Il dit, par exemple, que de deux troupes s'avançant l'une sur l'autre, celle-la sera battue, qui tirera la première, parce que le soldat qui a tiré, s'attendant à voir son adversaire renversé ou en fuite, s'étonne et se décourage dès qu'il le voit continuer de s'avancer sur lui la baïonnette en avant et finalement tourne le dos.

On voit, par ce que dit cet illustre homme de guerre, confirmé d'ailleurs par de très-nombreux témoignages, qu'on se forme généralement de

ces charges l'idée la plus fausse ; il est rare qu'on se batte réellement corps à corps, comme au moyen-âge et dans l'antiquité, ou du moins c'est beaucoup plus rare qu'on ne croit ; ordinairement, c'est le plus décidé qui chasse l'autre, et tout dans ces charges se passe presqu'en effets moraux.

Il semble, d'après cela, que le courage humain a changé quelque peu de nature depuis l'antiquité, et cela n'a rien d'étonnant. De même que dans les premiers temps des armes à feu, certains militaires très-braves pour le combat à l'arme blanche, se montraient intimidés par le feu, de même plus tard la désuétude des combats corps à corps les aura rendus redoutables, même aux bonnes troupes.

On pourrait se demander laquelle de ces deux formes de courage est supérieure. Pour ma part, il me semble que dans le courage moderne, il y a plus de sang-froid, de conscience, autant dire plus de vrai courage que dans l'autre, où l'irréflexion pouvait bien tenir lieu d'énergie, car en se démenant l'épée ou la lance au poing, on n'a pas loisir de réfléchir beaucoup ; et puis la colère naturelle à l'homme qui se sent menacé, l'instinct de conservation en révolte, n'ont pas le temps de se refroidir et de faire place à d'autres sentiments.

Frédéric II, en inventant la charge en douze temps, ou du moins des mouvements réglés, qui permirent aux troupes de fournir un feu plus nourri, donna aux armes à feu une supériorité nouvelle sur les armes blanches.

Après lui, jusque dans ces derniers temps, on a agité la question de savoir laquelle valait mieux ou de la fusillade rapide et nombreuse, quoique tirée un peu au hasard, ou des coups irréguliers et plus rares mais mieux ajustés. Les armes de précision, les fusils rayés, et surtout la dernière invention moderne, le fusil à aiguille, ont tranché ou plutôt ont supprimé presque toutes ces questions.

Il est clair, à présent, avec des fusils qui portent si loin et si juste, que le feu est ce qui est le plus redoutable ; la baïonnette qui représente les armes blanches, dans la guerre moderne, est subalternisée.

La cavalerie, que les fantassins peuvent abîmer, avant qu'elle arrive sur eux, a beaucoup perdu aussi de son efficacité.

Enfin, toujours à cause de la précision des armes, le feu le plus rapide devient suffisamment juste, à petite distance, pour causer les plus grands ravages.

Ce qui est arrivé pour le fusil a eu lieu pour le canon, et avec des effets bien plus marqués. Il atteint le but de si loin, il est si mobile et si commode à placer là où l'on veut, qu'il n'y a guère plus moyen de combattre l'artillerie que par de l'artillerie.

Malheureusement à cette supériorité, les armes modernes en joignent une autre, suite de la première, et qui est on ne peut plus déplorable.

On a dit que les batailles antiques ont fait périr plus de monde que les

nôtres. Il y a bien à répondre sur ce sujet. On n'avait pas autrefois des habitudes bien rigoureuses de statistique, et on sait que l'homme qui a assisté à un combat, y suppose volontiers plus de carnage qu'il n'y en a eu, soit qu'il ait l'esprit frappé, soit pour toute autre raison. Nous avons d'ailleurs assez de preuves, qu'en fait d'événements militaires, l'antiquité était fort portée à l'exagération. Puis, s'il y a véritablement, comme les historiens le racontent, des armées entières anéanties dans une bataille, cela tenait non à la puissance meurtrière des armes, mais à diverses causes ; à la tactique de l'époque, par exemple, qui ne permettait pas aux vaincus mêlés avec les vainqueurs, de se démêler aisément et de quitter le champ de bataille en bon ordre de défense.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que les armes blanches ou les armes de jet dont on se servait, quand elles ne tuaient pas sur le coup, faisaient des blessures simples, régulières pour ainsi dire, aisées à reconnaître, à sonder et partout à guérir, ou qui du moins auraient été telles pour la chirurgie de notre temps.

Les armes à feu produisent de bien autres effets. Les chirurgiens qui, comme Dupuytren et Larrey, ont l'expérience des champs de bataille, ne tarissent pas sur les ravages compliqués, inattendus, bizarres et effrayants que les projectiles causent dans le corps humain.

Sans avoir rien vu ni rien lu, on devine bien que les boulets de canon produisent d'effroyables blessures presque toujours mortelles. Ce qu'on ne peut pas deviner, c'est que les balles elles-mêmes, pénètrent profondément dans le corps, selon les lois complexes du choc, entraînant d'ailleurs avec elles souvent quelque partie des matières qu'elles sont sujettes à rencontrer, ou arrivant meurtries et déformées en mille manières, causent des plaies d'une diversité étonnante, à dérouter les plus habiles chirurgiens, extrêmement douloureuses dans leurs suites, et d'une guérison lente, difficile, toujours incertaine, toujours menacée de phénomènes morbides aussi compliqués que la blessure elle-même.

Avec les armes rayées maintenant, c'est encore pire. Les balles plus ou moins pointues, percent tout, brisent tout ; les os mêmes les plus durs qu'elles contournaient autrefois, elles passent au travers. Les membres sont perdus la plupart du temps. L'amputation ou la mort tendent à devenir la suite inévitable de toute blessure. En songeant à ce faux et terrible progrès, il semble qu'on se doit de finir un écrit sur les armes, si désintéressé et si purement descriptif qu'il soit, par un vœu, par un espoir humain. Cet espoir, c'est que l'homme fera encore des progrès dans l'art de détruire, mais assez de progrès pour qu'à la fin il s'arrête, épouvanté devant sa propre puissance.

LA GUERRE EN CAMPAGNE.

I.

LA LOI DE LA GUERRE.—L'AMBITION PRUSSIENNE.

" Article 1er. L'obligation du service militaire appelle *chaque sujet prussien*, quel que soit son état, à défendre le trône et la patrie. Se souvenant de cet honorable appel, chacun de ceux qui entrent dans l'armée doit s'efforcer de remplir avec zèle les devoirs d'un soldat."

Tel est le texte du paragrahe 1er des *Articles de guerre* (ou Code militaire), publiés à Berlin en 1808, revus et réédités le 27 juin 1844 et 9 décembre 1852.

Si *tout Prussion est soldat* de droit pour venir nous attaquer, dévaster nos champs, malmener nos femmes et nos filles, enlever nos gars pour les incorporer de force dans l'armée ou les faire travailler, au péril de la vie, dans les tranchées, à plus forte raison, avec le même droit du moins, *tout Français* peut et doit se faire soldat, pour combattre et repousser l'étranger, l'ennemi ; et défendre tout ce qu'il a de cher en ce monde. Le passer par les armes, dans ce cas, s'il est fait prisonnier, est un abus odieux de la force, une iniquité, un crime, et les chefs qui le commandent comme ceux qui l'exécutent, ne sont plus des soldats, mais des assassins et des bourreaux.

D'ailleurs, messieurs les Prussiens, comment osez-vous bien arguer de la loi de la guerre, pour justifier le droit à la fusillade, quand sciemment ou non, volontairement ou non, vous ne savez pas faire respecter les prescriptions mêmes de votre Code militaire violées par vos soldats, certains au moins. Que disent, en effet, les paragraphes 23 et 25 des *articles de guerre?*

" Art. 23. L'arme est confiée au soldat pour protéger et défendre le trône et la patrie. Le soldat *ne doit donc jamais abuser* de cette arme et du pouvoir militaire qui lui appartient, même contre les habitants du pays ennemi ou contre les soldats ennemis faits prisonniers. Il ne doit pas non plus sur le territoire ennemi et de sa propre autorité, *ravager* ou s'approprier les biens et possessions des habitants du pays."

Est-ce assez précis, et cet autre ? " Art. 25. Le *pillage* et l'*extorsion* sont punis par le passage à la seconde classe de soldat et l'emprisonnement dans une forteresse pour deux années au moins ; s'il existe des circonstances spécialement aggravantes, par la mort."

Ces textes sont formels, et cependant d'après maints témoignages auxquels on peut, on doit croire, il ne semble guère douteux que les soldats de M. Bismarck s'en souviennent peu alors qu'ils brûlent ou dévastent des propriétés particulières et que leurs chefs frappent les villes de contributions et requisitions exorbitantes qui, pour les infortunés habitants, sont la ruine. Malgré les certificats de bonne vie et mœurs qui leur ont été délivrés par certains fonctionnaires, on sait s'ils se conduisent partout bien. .... Comment l'espérer, d'ailleurs, de simples soldats, qui n'en sont pas plus éclairés et cultivés pour savoir couramment lire, écrire, compter, quand on voit leurs chefs, quand on voit des hommes haut placés dans la hiérarchie militaire s'emporter à des violences de langage si étranges. Il y a peu de jours, dans les journaux, paraissait une lettre à l'adresse de M. Emile de Girardin, lettre signée par un colonel de l'armée prussienne, et ce capitaine, ce matamore, dans les vantardises de son langage, nous dévoile avec une singulière audace tous les buts que l'on poursuit. Grâce à cette épitre outrecuidante qui ne serait que bouffonne en d'autres temps, tous les masques tombent, et nous ne pouvons pas douter qu'on en veut, à tout ce qui est cher et sacré ; voici ce qu'on y lit entre autres choses :

Saint-Avold, 19 août 1870.

" Monsieur de Girardin,

" Un de nos nombreux compatriotes à Paris vous fera parvenir ces quelques mots de réponse à vos rodomontades qui ont excité dans notre camp une hilarité aussi bruyante qu'une de nos bombardes. Vous avez fait un pari, je vous en fais un autre.

" Je vous jure sur l'honneur, de vous payer 20,000 francs, si mon régiment ne défile pas devant votre palais de l'avenue du Roi-de-Rome avant le 15 septembre prochain.

" Savez-vous d'où nous vient la certitude de vous vaincre ? C'est..

" .... 4e Parce que nos soldats sont bien commandés et que nous n'avons pas chez nous de divisions d'intérêts, de principes, et point d'insubordination comme vos mobiles,—que nous craignons moins que des collégiens ;—chacun de nos soldats a l'instruction d'un de vos officiers ;

6e Parce que nous combattons pour la civilisation, c'est-à-dire pour l'émancipation de l'homme par l'instruction.

" Comment un homme comme vous n'a-t-il pas vu que *l'avenir appartient aux races septentionales ou protestantes ?*

" Voyez les Etats-Unis pour l'Amérique ! Que sont à côté d'eux les petits Etats des races latines ? Des républiquettes toujours en guerre civile, sans force morale, sans autre culte que la superstition de leurs ancêtres les inquisiteurs !

" En Europe, les deux Péninsules et la France ne sont-elles pas en décadence ? En vain nous donnerions un roi à l'Espagne ; votre voisine la

Catholique doit vous apprendre ce qu'est ce pays. L'Italie dégénérée à l'ombre des mêmes préjugés : le catholicisme *idiotifié* (est-ce bon français?) La France décline depuis qu'elle a sacrifié sa sûreté à l'arbitrage d'un homme . .

" . . . . Vous avez voulu l'empire-paix et vous avez l'empire-guerre, l'invasion et la perte de deux provinces, car nous les garderons.

" . . . . Voyez la chose : au premier Napoléon, nous et l'Europe nous avons repris les conquêtes de la République ; au deuxième nous prenons le neuvième de votre pays, sans parler des frais de guerre que vous allez nous payer.

" Dieu sera avec ceux qui veulent le progrès, c'est pourquoi il vous délaisse. (Croyez-vous en Dieu seulement ?)

" . . . . L'Allemagne, terre classique du libre examen, qui avait Luther quand on ne savait pas chez vous ce que c'est que la logique, l'Allemagne est destinée à être pour l'Europe ce que le pays de Franklin est pour l'Amérique.

" N'oubliez pas mon pari et répondez-moi à Genève, 8, rue du Mont-Blanc : M. Westermann, pour remettre (en France) au

" Colonel FRED. VON HOLSTEIN."

" Tout serait à relever dans ce factum," dit très-bien un journal s'il méritait qu'on le discutât longuement. Bornons-nous à quelques faits qui lui servent de corollaire et nous montrent à l'œuvre les soldats de Luther, ces prétendus champions du progrès, de la civilisation de la liberté. On lit dans l'*Espérance de Nancy*.

" On ne se doute certes guère en France, ni à l'étranger, de la situation de notre chère ville de Nancy. Il y a dix jours encore, son commerce était florissant ; aujourd'hui, la plupart de ses magasins sont fermés. Il y a dix jours, elle était riche ; aujourd'hui, elle est pauvre et n'a plus dans ses coffres que des chiffons de papiers sans valeur actuelle. Il y a dix jours, elle était brillante et coquette ; aujourd'hui, ses places publiques, son incomparable place Stanislas, la place de la Cathédrale, ect., ressemblent aux écuries d'Augias ; les chevaux de l'étranger courent sur nos trottoirs et s'abreuvent aux belles fontaines de Stanislas. Il y a dix jours, les approvisionnements affluaient par toutes les portes ; aujourd'hui, on a peine à se procurer un morceau de pain.

" . . . Ce qui nous navre surtout, c'est le sort de nos cultivateurs, des malheureux habitants de nos campagnes. Les larmes nous coulent des yeux à l'aspect de ces longues files de chariots chargés d'avoine, de foin, de provisions de toute nature, et conduits par ceux là-mêmes sur lesquels les denrées ont été prélevées.

" Les écuries ont perdu leur meilleur bétail, leurs plus beaux chevaux, qui ont été attelés aux voitures de la guerre.

“ Qui préparera la terre ? qui jettera dans son sein la semence de la moisson future ? Et en attendant, comment nourrir les animaux nécessaires à la culture, puisque tout s'est fondu, tout a disparu au lendemain de la récolte ?

“ Par suite de la sécheresse exceptionnelle, la campagne était déjà menacée d'une année des plus difficiles ; en ce moment, la ruine est complète, indicible, et il faudra de longues années pour guérir les plaies de huit jours d'invasion.”

Les excès dans certaines localités sont tels que la *Gazette de Cologne* même les *dénonce.*

“ On a appris avec de grands regrets au quartier général qu'un ou deux régiments se sont rendus coupables de grandes dévastations à Falkenberg et à Rémilly. J'ai été moi-même à Rémilly, et j'ai pu me convaincre de mes propres yeux combien ces sauvages individus y avaient sévi.

“ On n'a pas maltraité les personnes, mais on a pillé impitoyablement et surtout chez les plus pauvres. J'ai vu les portes des armoires et des meubles brisées, les habits jetés par terre, et les femmes de la localité nous racontaient, les larmes aux yeux, comment on leur avait pris le meilleur de ce qu'ils possédaient et saccagé le reste. C'était la triste image de la destruction et de la guerre, depuis la chaumière jusqu'au château. Les fruits encore verts avaient été abattus, tout le vin répandu.

“ Le chancelier a exigé une enquête sévère et ordonné que le régiment coupable serait envoyé comme maraudeur derrière le front de l'armée, sans préjudice des autres peines qui seront prononcées contre lui.”

“ Ajoutons bien vite, dit le *Figaro*, qu'il ne faudrait peut-être pas prendre cette indignation au sérieux : cela ressemble aux larmes déjà célèbres du roi de Prusse, et pourrait bien n'être qu'une invite, d'ailleurs grossière, à la Lorraine et à l'Alsace.”

D'autre part on écrit à l'*Univers :*

“ Un long cri d'horreur s'élève en ce moment de toute notre pauvre Alsace, tant éprouvée par la guerre. Notre magnifique église de Marienthal (dans laquelle vous avez sans doute déjà prié) n'existe plus. Les Prussiens y ont mis le feu, après avoir profané la statue miraculeuse, vénérée depuis six siècles à Marienthal. On dit que les soldats prussiens ont couvert la statue de boue, après lui avoir mis un chapeau de paille sur la tête et un balai en main. Ils ont tiré sur la statue comme sur un cible, et l'ont mise en pièces. La France catholique vengera cet attentat commis sur sa patronne, et nos soldats ne combattront plus seulement pour leur patrie mais pour leur religion, et ils en deviendront plus forts et plus patients.

“ Nous ne pouvons vérifier la nouvelle, mais elle est venue de tant de côtés à la fois qu'il faut qu'elle soit vraie ; si elle ne l'était pas, on la démentirait tout de suite.”

La profanation ne parait malheureusement pas douteuse. Le fait est attesté dans une lettre reçue par une dame que nous connaissons et dont les parents habitent la contrée ; mais l'église du moins n'aurait pas été brûlée.

Les visées de la Prusse et ses ambitions qu'elle veut assouvir à tout prix ne sont pas d'hier. Il y a plus d'un demi-siècle, quand la France aux abois succombait sous la coalition de l'Europe armée, les Germains, fils des Cimbres et des Teutons, accouraient et pas des derniers, pour prendre part à la curée, et peu s'en fallut qu'ils n'eussent dès lors cette part magnifique du butin qu'aujourd'hui, par avance, ils s'adjugent et pensent déjà tenir, mais, nous l'espérons bien, comme les deux chasseurs firent de la peau de l'ours. Le fait, qui remonte à 1815, n'est connu que vaguement et il nous semble utile de le mettre pleinement en lumière. Pour ôter jusqu'à l'ombre du doute à notre affirmation, nous emprunterons son récit à un historien sympathique à la Restauration, ce qui donne plus de poids à son affirmation.

"L'Allemagne, dit l'auteur de l'*Histoire populaire contemporaine* de la France, prit si bien ces conditions pour acceptées, qu'on fit paraître des cartes d'Allemagne comprenant l'Alsace, la Lorraine, partie de la Champagne et de la Franche-Comté et que les *journaux allemands racontaient sous la rubrique* : Allemagne, *les faits qui concernaient ces provinces.* Louis XVIII fut atterré et irrité... Une fois ses ennemis du dedans réduits à l'impuissance, son intérêt, son honneur, son patriotisme se révoltaient contre cette mutilation qu'on voulait faire subir à son royaume. Il commença par s'adresser à Wellington !.. L'Angleterre ne réclamait pas de territoire et n'avait pas d'intérêt à grandir les Pays-Bas, les puissances allemandes et le Piémont ; il semblait donc que le roi pût compter sur elle. Effectivement Wellington intervint, mais en son nom personnel, et ne fut pas écouté. Louis XVIII eut alors, une noble inspiration. Il se rendit chez l'empereur Alexandre où il avait convoqué le duc de Wellington et là, d'une voix émue, mais résolue, il déclara qu'il avait cru rentrer en France pour gouverner le royaume de ses pères.

" Mais puisqu'il n'en est rien, milord, ajouta-t-il, je prie votre seigneurie de me dire si votre gouvernement consent à me donner de nouveau asile.

" — Non, non ! s'écria Alexandre, Votre Majesté ne perdra pas ces provinces ; je ne le souffrirai pas ! ! ! "

" Dès le lendemain la Russie agit efficacement en ce sens auprès des autres alliés, et par le traité que signait le 20 novembre les divers plénipotentiaires, (le duc de Richelieu pour la France), il fut convenue que les frontières de la Prusse seraient celles de 1790 (article 1er). Cette déclaration, faite pour calmer les inquiétudes des patriotes, fut dans une certaine mesure un leurre ; car la France perdit en réalité Philippe-

ville, Marienburg, le duché de Bouillon, Sarrelouis, et le cours de la Sarre, Landau, une parti du pays de Gex, la Savoie. Elle s'obligeait en outre à raser les fortifications d'Huningue et à payer une contribution de guerre de sept cents millions.

Du reste il y a longtemps qu'on eut dû être en garde contre les tendances de la Prusse, à commencer par Napoléon Ier qui dit dans ses *Mémoires* : " Sièyes envoyé (sous le Directoire) en ambassade à Berlin, puisa dans cette mission une *grande défiance* de la politique de la Prusse."

II.

COMBATS DE GÉANTS.

Reprenons la suite des événements.

Grâce à l'admirable campagne du maréchal Bazaine qui, en leur infligeant coup sur coup trois rudes défaites, a su retenir le gros de l'armée ennemie non loin de Metz, nous avons gagné pour l'organisation de la défense nationale plus de huit grands jours, en ce moment huit siècles.

Voici sur la bataille du 18, dont il est parlé dans le précédent numéro, de terribles détails.

" Nos lecteurs se souviennent que, dans la journée du 18, deux divisions prussiennes ont été culbutées dans les carrières de Jaumont par les troupes du maréchal Canrobert.

" Un chirurgien qui assistait à cette partie de l'action nous communique à ce sujet les détails les plus émouvants. La charge de nos cavaliers était irrésistible. Ils ont d'abord chassé l'ennemi des bois qui environnent ces fondrières ; puis, arrivés à la limite, ils l'ont jeté violemment dans cet énorme trou béant, qui a englouti presque une armée.

" Les hommes tombaient l'un sur l'autre, pêle-mêle, dans une effroyable confusion. Un régiment de lanciers a tout entier disparu dans le gouffre. C'était un affreux entremêlement d'armes et de chevaux. Les rangs se renversaient sur les rangs, et dans cette chute les soldats s'égorgeaient entre eux, étant précipités sur les armes de leurs compagnons.

" Le témoin de cette horrible scène nous disait : Je n'ai jamais vu passer à un tel degré l'épouvante de la mort.

" Le prince Frédéric-Charles était, assure-t-on, dans une rage indicible de cet événement.

" Le chirurgien, de qui nous tenons ces détails, avait été fait prisonnier contre les droits de la guerre. Il offrit au prince de soigner ses blessés. " Qu'on le fusille ! répondit Frédéric-Charles dans un mouvement d'exaspération folle.

" Des officiers d'état-major firent remarquer au général en chef que ce serait un fait grave et condamné par le droit des gens. Le prince se remit un peu. Il autorisa l'ajournement de l'exécution jusqu'au lendemain.

" Le lendemain, ces premières impressions étaient effacées, et le médecin-major fut reconduit aux avant-postes."

L'écho nous apporte un mot héroïque du maréchal Bazaine :

" A la bataille du 16, un officier vint le prévenir que sa division avait perdu une bouche à feu, enlevée par l'ennemi.

" Eh bien ! répondit le maréchal, qu'elle la reprenne !

" En effet, les soldats s'élancent, vingt d'entre eux sont atteints par le feu de l'ennemi, mais la pièce est reprise.

Parlons de Mac-Mahon maintenant ! D'abord, racontons ce dramatique épisode de la bataille de Reichshoffen que nous avions eu le tort d'oublier.

" Lorsque le maréchal, dit un correspondant, vit que, malgré l'héroïsme de nos troupes, il n'y avait plus moyen de résister à un ennemi qui se renouvelait sans cesse, il fut pris, lui, l'homme de bronze, d'un accès de découragement. Assis sur le bord d'un fossé, il se mit à fondre en larmes ; mais bientôt, se relevant, il voulut, dans un élan d'énergique désespoir, se rejeter dans la mêlée.—Ses soldats se précipitèrent au-devant de lui et l'arrêtèrent par cette sublime parole : "—Pourquoi vous faire tuer, général, est-ce que nous avons refusé de mourir ? "

" Le maréchal trouva dans l'abnégation de ces braves gens une nouvelle énergie, et se mit en devoir d'opérer cette belle retraite dans laquelle cent mille Prussiens n'osèrent poursuivre les *débris* d'un corps de trente-trois mille hommes."

Aujourd'hui, ces *débris*, grâce à l'énergie du maréchal comme à la prodigieuse activité de Palikao, sont devenus une magnifique armée que le camp de Chalons ne pouvait tout entière contenir. Aussi Mac-Mahon, d'accord avec Bazaine, a-t-il jugé préférable d'abandonner les baraquements brûlés par son ordre. Sans doute il laisse ainsi, du moins en apparence, le chemin libre au prince royal et découvre Paris. Le prince se croira-t-il assez sûr du succès pour continuer sa marche en avant et venir tenter le siége de Paris. Il est possible, mais l'entreprise grandement audacieuse, peut avoir de terribles conséquences pour ses soldats et pour lui-même, s'il ose s'aventurer ainsi en laissant derrière lui Mac-Mahon et Bazaine ; ceux-ci victorieux, s'il plaît à Dieu, des armées de Frédéric-Charles et de Guillaume, reviendront bientôt pour accabler, écraser le téméraire arrêté sous les murs de Paris, de Paris fortifié !

Voilà ce que nous écrivions, il y a quelques jours, le cœur plein d'une joyeuse espérance ! hélas ! et dès le lendemain, et coup sur coup, les événements nous venaient donner le plus cruel démenti : samedi, 27 septembre, le général Palikao avait fait à la Chambre une première communication qui avait éveillé toutes nos craintes. Le lendemain matin, on lisait sur toutes les murailles une proclamation qui ne laissait aucun doute sur l'étendue du désastre :

" Un grand malheur frappe la patrie.

" Après trois jours de luttes héroïques soutenues par l'armée du maréchal Mac-Mahon contre 300,000 ennemis, quarante mille hommes ont été faits prisonniers.

" Le général Wimpffen, qui avait pris le commandement de l'armée, en remplacement du maréchal Mac-Mahon, grièvement blessé, a signé une capitulation.

" Ce cruel revers n'ébranle pas notre courage.

" Paris est aujourd'hui en état de défense.

" Les forces militaires du pays s'organisent.

" Avant peu de jours une armée nouvelle sera sous les murs de Paris ; une autre armée se forme sur les rives de la Loire.

" Votre patriotisme, votre union, votre énergie sauveront la France.

" L'empereur a été fait prisonnier dans la lutte.

" Le gouvernement, d'accord avec les pouvoirs publics, prend toutes les mesures que comporte la gravité des événements.

" *Le conseil des ministres, etc.*"

Le maréchal Mac-Mahon, en effet, voulant réaliser sa jonction avec Bazaine, a été entraîné à livrer à Mouzon, à Carignan, et enfin à Sedan une bataille de trois jours qui s'est terminée, après les efforts surhumains de nos soldats, trop inférieurs en nombre, par la défaite.

Au sujet de ces terribles combats, voici dès à présent les détails que nous pouvons donner :

" La bataille a été livrée hier devant Sedan, écrit à l'*Opinion Nationale*, M. Claretie.

" Comme toujours, les Prussiens étaient supérieurs en nombre. Il semble qu'ils s'attachent à user, comme avec une lime, l'héroïque armée française.

" Le mot du soldat est celui des grenadiers de la vieille garde à Waterloo : " Ils sont trop ! "

" Les Prussiens (armée de Steinmetz, un corps d'armée de Frédéric-Charles, un corps d'armée du prince royal), ont attaqué à quatre heures du matin, l'aile gauche à Douzy, et, après un terrible combat, formidable surtout de midi à deux heures, ils ont réussi à la couper de son centre.

" Mac-Mahon, blessé, me dit-on, s'est enfermé à Mézières, et son canon doit à cette heure balayer les environs de la ville. Une partie de l'aile droite est à Sedan.

" Les Prussiens étaient au nombre 240,000 suivant leur propre dire, au nombre de 300 mille hommes disent nos soldats.

" Nous étions 100,000.

" A Paliseul, des soldats français, recueillis par l'armée belge, racontent avec colère cette successive suite de surprises pendant les marches.

" A Baumont, le 30, l'armée française a été attaquée pendant qu'elle campait. Hier, elle a été prise entre trois feux au moment où elle se disposait à se rendre à Mézières.

" Hier, pendant la nuit, le ciel était rouge de l'incendie des petits villages, Bazeilles, Corbillon, la Chapelle."

Le correspondant du *Temps* envoie d'autres détails, moins précis, mais il importe de tout recueillir en attendant des informations officielles.

" Bouillon, 1er septembre.

" La nouvelle que je vous donnais hier de la continuation de la bataille se confirme à mesure que j'avance vers Bouillon. A Pont-Saint-Hubert, on distingue déjà le bruit de la canonnade. Au village suivant, un officier belge qui arrive de Bouillon à bride abattue, nous apprend que l'aile gauche de l'armée française, attaquée ce matin, à quatre heures, par le prince Frédéric-Charles, a été coupée du centre et que les soldats français ont été refoulés sur le territoire belge.

" Une heure après, nous trouvons à Patigolles 150 Français environ, soldats de toutes armes, les uns blessés, les autres épuisés de fatigue. 16 officiers sont dans l'auberge du village ; parmi eux un colonel. Le spectacle que présente Bouillon est quelque chose d'horrible. Les paysans de la frontière française fuient, éperdus, leurs villages incendiés. Il est neuf heures du soir. Des lueurs sinistres embrasent l'horizon. Les fuyards se succèdent...A demain plus de détails.

2 septembre.

" La bataille d'hier a été livrée devant Sedan. D'après le récit d'un officier prussien, les Allemands étaient au nombre de 240,000. On peut évaluer les forces françaises à 100 mille hommes. On affirme ce matin que Mac-Mahon est refoulé sur Mézières. Est-ce réellement une défaite. N'est-ce qu'une retraite ? Je vous écrirai ce soir."

Le nombre des soldats français qui ont été refoulés sur le territoire belge ne s'élèverait, parait-il, qu'à quinze ou dix-huit cents hommes. La *Liberté* dit trois mille cinq cents.

Le correspondant du *Moniteur* complète en les résumant ces récits :

" 2 septembre.

" A cinq heures du matin, je quitte Charleville, laissant le 2e bataillon des francs-tireurs sac au dos ; ils se disposaient à faire retraite vers Hirson.

" Quelques hommes du 1er bataillon, l'adjudant Jeanne à leur tête, sont parvenus à traverser les lignes ennemies. Ils étaient 650 en partant, ils reviennent 120.

" Nous retrouverons les autres tout à l'heure.

" Pour 40 fr., un homme m'a conduit en charrette jusqu'à Sugny, frontière belge. Mon compagnon de route est M. le comte de Montholon, premier attaché à l'ambassade de Belgique. Il est porteur de dépêches chiffrées de l'impératrice pour l'empereur. Comment passerons-nous ? Un braconnier, quelque peu contrebandier, y pourvoira.

" Le sort de nos armées nous est enfin connu. Toutes les positions du maréchal ont étà tournées. Bazeilles, Douzy, Balan, Villers-Cernay, Givonne, Lachapelle, Fleigneux, Saint-Manges, Vrignes-au-Bois, Douchery

forment autour de Sedan une ellipse de feu entretenue par 450 mille hommes et 900 bouches à feu.

" Aux deux foyers: 1° Sedan, avec 40,000 hommes que Mac-Mahon, grièvement blessé à l'épaule et à l'aine d'un éclat d'obus, est parvenu à rallier autour de lui et dont il confie la destinée au général Wimpffen.

" Quant à l'empereur, le corps de Mac-Mahon le couvrait sur le champ de bataille ; les murs de Sedan le protégeront une heure encore."

On sait que, peu de temps après, l'empereur faisait hisser le drapeau parlementaire et se rendait prisonnier avec 40,000 hommes! 40,000 hommes!

Un autre correspondant du même journal écrit de son côté :

Namur, 3 septembre.

" Tout est fini ! Du tout, cela commence seulement. C'est le sentiment que j'entends exprimer par tous les soldats et officiers français qui, refoulés sur le territoire belge, ont été désarmés et amenés ici. Ils ont été reçus avec une sympathie chaleureuse, bien due au courage surhumain qu'ils viennent de déployer.

" Je viens de causer avec un officier des trois régiments du corps de Canrobert qui avaient gagné Châlons il y a quinze jours, et qui se trouvaient à la bataille de Sedan. Il est attristé naturellement ; mais ce qu'il a vu exécuter de prodiges de bravoure par nos soldats lui donne une confiance entière dans le succès final.

" Il me confirme que la fleur de l'armée ennemie est maintenant aux trois quarts anéanties ; le reste va fondre à vue d'œil par la fatigue, la faim et la maladie."

Sans se leurrer par des espérances exagérées, il est donc raisonnable de ne point céder au découragement d'autant plus que la situation du maréchal Bazaine n'est point compromise comme on pouvait le craindre.

Du côté du maréchal Bazaine, dit une correspondance, il y a eu une journée importante, le 1er. Les dépêches prussiennes en font une grande bataille suivie d'une grande victoire pour l'ennemi. L'exagération est manifeste.

Le maréchal Bazaine, avec son habilité de tacticien consommé, a tenté un mouvement dans un sens inattendu pour l'ennemi. Il n'a engagé qu'une partie de ses forces, ne voulant, en quelque sorte, que tâter le terrain.

L'essai a réussi comme tactique, mais il n'a pas donné et il ne pouvait pas donner de résultats matériels.

La " grande victoire " des Prussiens se bornerait à un engagement sérieux, mais négatif, sans pertes sensibles pour nous.

Les Prussiens cependant, à ce qu'on assure, marchent décidément sur Paris, mais Paris est défendu par une garnison nombreuse, soutenue par une population vaillante ; Paris est protégé par des fortifications formidables,

et non pas comme en 1815, par quelques ouvrages en terre improvisés en toute hâte. Or, voici ce qu'un éminent écrivain militaire pensait des fortifications de Paris ; son opinion a d'autant plus de poids qu'il ne la formule point pour le besoin de la cause, puisque son livre fut publié en 1845 :

" J'arrive maintenant aux travaux de défense exécutés à Paris, qui ont été et sont encore l'objet de si grands et de si solennels débats. La construction des forts, dont le système me parait parfaitement conçu, assure plus l'indépendance de la France contre les attaques de l'Europe que l'acquisition de plusieurs provinces, qui auraient reculé d'autant la frontière.

" Personne ne disconviendra de l'immense influence qu'exerce Paris sur les destinées du royaume. Tête disproportionnée avec le corps, mais foyer actif où se rassemblent les facultés de l'intelligence, où se développe une puissance morale irrésistible, où s'accumulent des trésors immenses et où se réunit en tout genre ce que la France a de plus distingué, Paris a fait immensément pour la puissance, la gloire et l'éclat de la France. Mais cette ville lui fait acheter cher ces avantages par le poids dont elle l'écrase, quand elle vient à tomber. Or, des intérêts qui touchent le royaume entier et compromettent son existence, ne peuvent pas être abandonnés au sort de deux ou trois batailles ; il fallait ou reculer les frontières, ou diminuer les dangers que l'approche de l'ennemi lui faisait courir ; et il n'y avait *d'autre moyen que de préparer un refuge inexpugnable* aux armées françaises, malheureuses et battues, se réunissant sous ses murs.

" Quelles que puissent être les conséquences de la plus funeste campagne, quatre-vingt ou cent mille hommes de débris composeront toujours le reste de l'armée ; et appuyés à des forts régulièrement construits ces quatre-vingt mille hommes seront inexpugnables. Or, avec les ressources que Paris renferme en personnel de tout genre, en population, en richesse de toute nature, en matériel de toute espèce, et avec le secours des départements voisins, les cadres seront bientôt remplis, les pertes réparées ; et, en moins d'un mois, une armée de trois cents mille hommes, bien pourvue et retrempée dans son moral, pourra marcher à l'ennemi. Alors quelle force ne faudra-t-il pas à l'ennemi pour résister ? S'il se divise, il sera faible partout et facilement détruit ; s'il se tient réuni pour résister et combattre, comment vivra-t-il ?

" Et quel sera son sort après le moindre échec ? Si donc l'ennemi s'est avancé jusque sous Paris, il n'a rien de mieux à faire que de s'éloigner avant le moment où l'armée française réorganisée pourra aller le chercher ; et il devra se hâter d'établir lui-même la guerre dans les provinces et à portée de ses ressources. Alors la guerre est reportée sur les frontières, et tout rentrant dans l'état naturel on n'a plus à redouter une catastrophe.*"

Quoique un peu longue cette citation ne pouvait être abrégée ; car la

(1) Marmont, duc de Raguse.—*Esprit des institutions militaires*, in-8°.

position même où s'est trouvé l'auteur donne dans les circonstances actuelles, de l'importance au moindre détail. Si l'on en croit Lamartine, dont le témoignage n'est pas suspect, le manque seul d'une barrière suffisante pour arrêter l'ennemi a paralysé la défense et ce fut cette impuissance et non pas la trahison qui livra Paris aux alliés. Voici comment s'exprime l'auteur les *Méditations* (notes) :

" Non un tel homme n'était pas un traître ! il avait été placé dans une circonstance terrible entre sa patrie et son ami, bourrelé, surpris, indécis, entraîné. Mais il y avait eu étourdissement dans sa pensée ; il a subi une fatalité, il a perdu une heure, plus tôt, il n'a pas vendu son ami. L'histoire peut chercher les clauses du pacte infâme et imaginaire dans lequel il aurait vendu son compagnon de jeunesse. Quant à moi, j'ai vu les larmes de l'ami, je ne crois pas au traître."

III.

ÉPISODES ET ANECDOTES.

Maintenant, pour nous reposer, quelques anecdotes qui prouvent de plus en plus l'élan des populations et cet admirable réveil du patriotisme et des plus généreux sentiments.

Il y a peu de jours, nous voyions chez un de nos amis, un brave jeune homme, possesseur d'une superbe fortune, (cent mille livres de rentes peut-être) grand amateur d'art et des voyages. A la première nouvelle de nos malheurs, il était accouru des extrémités de l'Europe pour prendre part à la lutte et payer sa dette à la patrie. Habitué à la vie d'aventure et de fatigues, il organise un corps de francs-tireurs qu'il compte armer à ses frais, et brûle de se mettre en campagne et peut-être y est-il déjà ! Il nous a réjoui en nous parlant avec un noble orgueil, de l'étonnement mêlé de sympathie et d'admiration que causent à l'étranger, à Vienne en particulier, la bravoure héroïque de nos soldats et l'énergie des populations promptement remises de la première surprise. " Là bas, nous disait-il, on n'en revient pas ! On croyait la France dégénérée, abâtardie, efféminée dans les délices de Capoue ! et imaginez la stupeur, quand on la voit se lever comme un seul homme, se redresser comme un géant ! S'il plaît à Dieu, la crosse du fusil sera dans ses mains la massue d'Hercule."

Strasbourg assiégé continue son héroïque résistance ; aussi bien que Verdun, Toul et Phalsbourg, où les mobiles font si glorieusement leurs débuts : Voici de Phalsbourg en particulier ce qu'on écrit :

Les Prussiens disent que Phalsbourg est pris et qu'il ne reste que la citadelle. Or, il n'y a jamais eu de citadelle à Phalsbourg.

Ils croyaient nous prendre sans coup férir, mais les premières batteries qu'ils ont établies le 11, ont été démontées par nos pointeurs. Ils en ont établi d'autres du côté de Mittelbronn, à deux kilomètres et demi de la ville, et ont dirigé leurs obus sur l'église, qui a été incendiée, ainsi que 51 maisons.

Après ce bel exploit, les Prussiens ont voulu monter à l'assaut avec deux régiments. On les a laissés approcher à 150 mètres, et de la première décharge on en a abattu 500. Deux jours après, nouvelle attaque, et cette fois ils ont requis des hommes des environs pour enterrer mille des leurs, car ils n'enterrent pas leurs cadavres eux-mêmes ; fi donc !

Nos mobiles lorrains enfermés dans Phalsbourg ont été à la hauteur de leur tâche. C'est qu'indépendamment du vieux sang austrasien qui coule dans leurs veines ils ont à leur tête M. Taillant, le commandant de place, homme doux, modeste, de sang-froid, mais énergique et opiniâtre. Au quatrième parlementaire qui se présentait pour le sommer de se rendre il a répondu : " Je ne recevrai plus aucun envoyé ennemi. Je ne puis que " vous répéter ma première réponse. Je tiendrai jusqu'à mon dernier ' homme et mon dernier boulet, et si vous réussissez à monter sur les rem- " parts, je les fais sauter avec vous."

En ce qui concerne Strasbourg on ne saurait protester avec trop d'énergie contre la façon sauvage dont le siége est conduit par le badois Werder : Au lieu de concentrer le feu sur ses remparts ou la citadelle, c'est uniquement sur la ville habitée, sur les maisons, les monuments publics, la cathédrale, les bibliothèques, même l'hôpital, que l'artillerie ennemie fait pleuvoir les bombes et les boulets ; déjà la moitié de la ville est en flammes et les victimes sont nombreuses. Mais par ce moyen on espère forcer les habitants à obtenir du gouverneur, le général Ulrich, qu'il rende la ville et la citadelle. Ce plan, loin d'en faire mystère, on l'a dit bien haut à l'évêque, ce vénérable vieillard de quatre-vingt ans, qui vainement avait sollicité un armistice et la liberté de faire sortir les femmes et les enfants. Il faut dénoncer cette conduite barbare à l'Europe et au monde civilisé, et que le nom du général Badois soit flétri à jamais.

Le général Ulrich a répondu d'ailleurs comme le commandant de Phalsbourg qu'il défendrait la citadelle jusqu'à son dernier homme et sa dernière cartouche. La chambre par un vote unanime a déclaré que Strasbourg avait bien mérité de la patrie et que dans aucun cas, elle ne cesserait d'être française.

Le *Journal des Débats*, n'a que trop raison quand il dit à propos de Strasbourg :

" Depuis quarante ans, la guerre s'était adoucie ; un nouveau droit public faisait une large place à la justice et à l'humanité. C'était un principe reçu généralement que la guerre ne se faisait qu'entre les armées belligérantes ; on devrait respecter de part et d'autres les habitants paisibles, les femmes, les enfants. Au siége d'Anvers, l'attaque et la défense s'entendirent pour épargner la cité ; au siége de Rome, l'armée française choisit un point désavantageux plutôt que de ruiner les monuments de la ville éternelle ; les expéditions de Crimée et d'Italie ont été faites sans réquisitions, sans exaction et sans violences ; tout s'est passé suivant les règles

de l'honneur, comme dans un duel; aussi, la guerre terminée, les ennemis ont-ils pu se donner la main.

“ Il était réservé à la Prusse de ressusciter les pratiques sauvages de la guerre d'autrefois.

. . . .

Et maintenant, en face de ces horreurs, osons parler de nos progrès, de nos lumières, de notre philosophie, de notre religion! Quelle humiliation pour nous, hommes du dix-neuvième siècle!

Quelques épisodes encore en terminant: sous le titre de *Carnet d'un soldat*, nous lisons dans le *Figaro:*

“ Dans un de ces nombreux combats, qui marqueront à jamais les étapes les plus glorieuses de notre armée, il s'est passé un épisode de guerre, digne des temps les plus héroïques de notre histoire nationale.

“ Un simple soldat, un fantassin, en est l'auteur.

Le feu était engagé. C'était dans ces derniers combats. Une pluie de balles ennemies tombait dans nos rangs et couchait les plus braves. Au milieu de la mêlée, sans tenir compte de la foudroyante destruction, notre héros abaissait lentement son chassepot et tirait, rechargeait tranquillement son arme, choisissait son homme, visait encore, lâchait son coup, et toujours calme et résolu, poursuivait son œuvre sans se préoccuper de ce qui se passait autour de lui.

“ Un officier qui se trouvait à son côté, le même qui nous a raconté cette histoire, lui demanda pourquoi il tirait aussi lentement.

“ — Je vas vous dire, mon capitaine, fit le fantassin en s'adressant à l'officier, j'ai remarqué que les officiers prussiens, malgré la simplicité de leur tenue, sont facilement reconnaissables à leur attitude pendant l'action. Remarquez, les soldats tirent sans épauler; à côté vous voyez un homme les bras croisés, tenant son sabre la lame en l'air, c'est l'officier qui commande la compagnie, c'est à celui-là que j'adresse mon pruneau de préférence et, comme j'ai bon œil, je manque rarement mon coup; seulement, il ne faut pas se presser. Tenez, continua le troupier, en voici un qui vient prendre la place de celui que je viens de relever de faction: vous allez voir.

“ Le soldat visa, le coup partit et l'officier prussien tomba.

“ Puis il tira sur un second, un troisième, et tous tombèrent.

“ Le soldat visait encore lorsqu'une balle ennemie lui jeta son képi sur les yeux. Sans s'émouvoir, il releva son képi et fit feu de nouveau et toujours avec le même succès.

“ Enfin, le lendemain, lorsque le combat eut cessé, l'officier chercha son fantassin et parvint à le rencontrer: il n'avait pas une égratignure.

“—Et combien en avez-vous tué? lui demanda l'officier.

“—Voilà le compte exact, mon capitaine.

“ Au même instant, le soldat tira un petit carnet de sa poche sur lequel tous ses coups qui avaient tué un officier étaient scrupuleusement marqués.

" Il y en avait TRENTE-TROIS."

Ce soldat a été décoré.

Donnons un souvenir aux francs-tireurs, qui de tous les côtés, ont commencé cette terrible guerre de détails si dangereuse même pour une grande armée. On dit qu'à l'heure qu'il est des franc-tireurs sont en train d'incendier la forêt Noire. On sait que quelques-uns d'entre eux ont pénétré sur le territoire de Bade et enlevé les rails du chemin de fer. Une autre guerillas s'est emparée d'un convoi de poudre, etc.

Villy, samedi.

Une bonne, une excellente nouvelle écrit-on à la *Patrie :*

C'est peu de chose en apparence, c'est énorme en réalité.

Les uhlans étaient venus à Lamouilly, pour rendre la voie impraticable entre Montmédy et Mézières.

A Lamouilly il y a un pont sur la Meuse, auquel ils en voulaient aussi.

Ils arrivent en bande, ils requièrent des paysans, ils font enlever les rails.

Mais de braves gens avaient couru prévenir des francs-tireurs.

Le pays est boisé, coupé de collines et de ravins.

Les franc-tireurs se glissent à travers des accidents de terrain, engagent le feu, font admirablement leur métier de tirailleurs, et les uhlans, après une tentative infructueuse de charge, fuient de toutes parts.

Oe a rétabli le chemin de fer, du moins je le crois.

Voilà un bon coup. Voilà une victoire.

C'est le signal d'une levée générale de paysans qui vont battre le pays, tuer comme des chiens les Prussiens qui les fusillent, et leur causer des pertes effroyables.

Cela devait arriver ! !

Autre anecdote d'un genre différent mais bien touchante.

On a trouvé sur un volontaire d'un régiment de ligne, tué au combat de Wœrth, une somme de 3,000 fr., quelques bijoux, et dans un portefeuille un papier contenant les lignes suivantes :

" Avant de partir pour l'armée du Rhin et de m'exposer aux chances de la guerre, je confie à ces lignes l'expression de ma volonté dernière : orphelin, n'ayant que des parents très-éloignés que je ne connais pas, je désire, en cas de mort ou de disparition de mon individu, que l'argent et la valeur des bijoux que l'on trouvera sur moi soient versés à la caisse des secours aux blessés."

On a immédiatement remis cette somme au trésorier du régiment, qui fera parvenir à la caisse des secours aux blessés les valeurs trouvées sur ce brave soldat.

On ne saurait trop admirer le patriotisme de ce volontaire qui a voulu, après sa mort même, être encore utile à la France.

Voici, dit un correspondant, une particularité qui me frappe trop pour que je ne la signale pas. Bien qu'en tenue de campagne nos soldats ont astiqué leur fourniment et brossé leurs capotes.—Pourquoi ce luxe ? demandai-je à l'un d'eux.

—Faut être propre devant l'ennemi, me répondit-il.

Une anecdote.

M. Pistor, élève de première année à l'Ecole polytechnique, a mis à profit les loisirs de ses vacances, en allant se battre en amateur avec le corps du maréchal Mac-Mahon.

A la bataille de Reichsoffen, il se trouvait au milieu d'une batterie de mitrailleuses désorganisé par le feu de l'ennemi—tous les canonniers avaient été tués sur leurs pièces, la batterie était au pouvoir des Prussiens. Une pièce veuve de ses servants avait conservé son attelage, le polytechnicien s'élance sur la pièce en question, la relève, saute à cheval, et, au milieu d'une grêle de balles qui sifflaient à ses oreilles, arrache la mitrailleuse des mains de l'ennemi et la ramène au corps.

Le brave jeune homme a été décoré sur le champ de bataille ; il va faire sa deuxième année à l'Ecole, en portant sur sa poitrine l'insigne de la Légion d'honneur.

La veille de cette même bataille de Reischoffen, une somme de 40 francs avait été volée dans un régiment de zouaves. Le colonel avait cherché et demandé partout le coupable, sans obtenir qu'il se déclarât.

Le lendemain le canon grondait, les balles sifflaient de tous côtés. Au milieu de la mêlée de la bataille, un malheureux qui venait de se battre comme un lion, tomba frappé par une balle. Grièvement blessé, presque mourant, il ne songeait pas à son mal ; il faisait des efforts désespérés pour appeler un jeune lieutenant qui se trouvait à quelques pas de là.

Le lieutenant entendit et arriva près de lui.

—Tenez, lieutenant, lui dit-il, c'est moi qui suis le coupable d'hier, remettez ces 40 francs à mon camarade X.., et exprimez-lui mon repentir.; J'espère que ma conduite d'aujourd'hui rachètera ma mauvaise action d'hier !

L'héroïque zouave était baigné dans son sang, il râlait ; quelques instants après cet effort il expirait.

Dans les dernières batailles, les traits d'héroïsme non plus n'ont pas manqué ; et l'ennemi lui-même ne peut s'empêcher de rendre hommage au courage merveilleux de nos soldats et à leur sublime dévouement. Si la bataille de Sedan a été perdue, ce n'est point à eux qu'il faut s'en prendre, mais à l'écrasante supériorité du nombre, et ce qui est plus douloureux, à l'incurie, à l'incapacité fabuleuse de certains chefs. A Sedan, les vivres et les munitions manquaient, et notre brave armée toute entière, après des efforts surhumains, longtemps couronnés de succès, se trouvait pour ainsi dire à la merci des ennemis quatre fois plus nombreux et dont la formi

dable artillerie de tous les côtés dominait la ville et la plaine ! Qui dira le désespoir de nos vaillants et quelles larmes brûlantes ont coulé de leurs yeux, en se voyant ainsi réduits à l'impuissance !

Il paraît trop certain aujourd'hui que le général de Failly, comme Douay à Wissembourg, s'est laissé surprendre, et par cet échec partiel considérable, en affaiblissant la droite de l'armée, a beaucoup contribué à la défaite ! la défaite ! mot cruel à prononcer comme à écrire. " Il est permis à la guerre d'être vaincu, il n'est jamais *permis d'être surpris !*" dit excellemment le duc de Fezensac ; M. de Failly a, dit-on, payé de sa vie son imprévoyance, mais combien d'autres avec lui ont été victimes ! Et la France, notre chère France, au bord de quel abîme !.. Non, non, elle ne périra pas ; la France, avec l'aide de Dieu et le concours patriotique de tous ses enfants, sera sauvée. Dieu, s'il le faut, fera pour nous un miracle. Le sang de tant de héros, ou plutôt de maryrs, n'aura pas en vain coulé.

Quant à subir les conditions infâmantes que l'envahisseur, grisé par son succès, prétend nous imposer, qui pourrait s'y résigner ! La France doit se lever comme un seul homme, comme un géant, comme le disait plus haut notre franc tireur, et en appeler à Dieu et au monde. Elle doit dire comme Frédéric II, ce grand Prussien, après la désastreuse campagne de 1761, quand il lui restait à peine soixante-dix mille hommes de troupes régulières pour lutter contre l'Europe coalisée : " *Jamais, jamais, ma main ne signera une paix humiliante !*

Au moment de jeter la plume, je trouve dans Jomini, l'éminent écrivain militaire, un passage remarquable et qui répond tellement à la situation que je me croirais blamâble d'ajourner seulement la citation :

" Les *Guerres nationales* sont les plus redoutables et rendent très-difficiles la mission du général chargé de les conduire. C'est surtout lorsque les populations ennemies sont appuyées d'un noyau considérable de troupes disciplinées qu'une pareille guerre offre d'immenses difficultés. Vous n'avez qu'une armée, vos adversaires ont une armée et un peuple entier levé en masse ou du moins en bonne partie ; un peuple faisant arme de tout, dont chaque individu conspire votre perte, dont tous les membres, même les non-combattants, prennent intérêt à votre ruine et la favorisent par tous les moyens. Vous n'occupez guère que le sol sur lequel vous campez ; hors des limites de ce camp tout vous devient hostile."

Balthild BOUNIOL.

CHRONIQUE DU CONCILE.

1. Travaux du Concile : la situation ; 88e congrégation.—II. L'infaillibilité pontificale ; soumission des évêques ; la promulgation est complète ; témoignages gallicans ; conduite de l'Italie, de l'Autriche et de la Bavière.—Postulata : en faveur des Israélites, en faveur des nègres, sur le patronage universel de saint Joseph ; sur l'Assomption de la sainte Vierge.

I.

La guerre n'a pas cessé ; les glorieuses victimes qu'elle immole ne peuvent déjà plus se compter ; il se livre des batailles dans lesquelles le sang humain coule à torrents, et l'on ne peut encore prévoir la fin de cette gigantesque lutte qui met aux prises les deux peuples les plus guerriers du monde. L'Europe contemple ce spectacle avec stupeur ; les puissants du jour reconnaissent que les événemonts déconcertent leur sagesse ; la main de Dieu apparaît visible à tous les yeux. On sent avec effroi que l'heure de la justice a sonné, et, au bruit de l'un des plus magnifiques trônes du monde qui semble s'écrouler, nous n'avons pas besoin de le dire, l'on pressent que l'on n'est encore qu'au commencement de ces ébranlements qui vont retentir jusqu'aux extrémités de la terre, qui retentiront encore longtemps dans l'histoire.

Est-ce là ce qu'avaient prévu ces hommes qui cherchaient à entraver l'œuvre œcuménique, c'est-à-dire la régénération pacifique de la chrétienté ? Ils ont voulu s'opposer à l'œuvre de Dieu, ils ont essayé d'effrayer ces nobles vieillards qui ne songeaient qu'au salut des peuples et des rois, qui ne voulaient que l'expansion et le triomphe de la vérité, condition essentielle de la liberté, de l'ordre et de la paix, et voici qu'ils contemplent d'un œil effaré les ruines qui s'accumulent autour d'eux. Il y en a encore beucoup trop, hélas ! qui s'obstinent à ne pas voir d'où vient le mal, et qui se raidissent contre cette vérité qui les sauverait ; mais les esprits droits s'éclairent, et la voix des événements va retentir si fort qu'il ne sera plus possible de ne pas l'entendre. *Et nunc, reges, intelligite, erudimini, qui judicatis terram.*

Au milieu des revers qui nous affligent, malgré ces désastres qui font saigner nos cœurs, nous catholiques français, nous ne pouvons perdre l'espérance, parce que nous savons que si Dieu frappe, c'est pour guérir, que s'il humilie, c'est pour relever. Non, la France qui produit tant de prêtres zélés, tant de courageux missionnaires, tant d'admirables religieuses, la France, qui a l'œuvre de la Propagation de la Foi, les sœurs de charité et

les petites sœurs des pauvres, qui entretient tant d'œuvres catholiques, qui, depuis un mois, produit tant d'actes d'héroïsme et de dévouement sur les champs de batailles, dans les ambulances, partout, la France, qui prie, et qui agit, n'est pas une nation condamnée à périr. L'épreuve ne fera que la purifier et la grandir, et ses enfants pourront assister à ses triomphes, et le monde lui devra de nouveaux bienfaits, et l'Eglise reconnaîtra sa fille aînée. Puisse bientôt se terminer l'épreuve ! puissent bientôt briller les jours de la tranquillité et de la paix !

Ce n'est pas seulement pour leur patrie, c'est pour la sainte Eglise, c'est pour le Père commun de leurs âmes que les catholiques français ont à craindre en ces jours de deuil et de larmes. Mais ils savent que, quoi qu'il arrive, l'Eglise restera ferme contre les tempêtes, et ils voient dans la sérénité et dans la confiance de Pie IX un gage de triomphes prochains. Pie IX reste calme, comme s'il n'y avait rien d'ébranlé ; Père de la grande famille chrétienne, il prie pour que la paix revienne au milieu de ses enfants, et, on le sait, il prie avec une particulière tendresse pour la France. En même temps, il poursuit la grande entreprise qui doit être le merveilleux couronnement du pontificat le plus merveilleux qu'on ait vu jusqu'à présent. Ainsi les travaux du Concile sont ralentis, mais ils ne sont pas interrompus. Le Concile ne sera terminé qu'après l'achèvement de l'œuvre ; ne convient-il pas de poursuivre l'œuvre de la reconstruction, pendant que les ruines se multiplient ? N'est-ce pas là ce qu'a toujours fait l'Eglise à travers les siècles, opposant aux débordements de l'erreur les digues de la vérité, aux ravages des passions le remède de la morale, et travaillant à se purifier, à se fortifier dans ses membres, afin de donner plus de force à son action salutaire sur la société ?

La quatre-vingt-septième congrégation générale a eu lieu le 13 août. Mgr Derry, évêque de Clonfert (Irlande) était mort le 8 août. Une quatre-vingt-huitième congrégation s'est tenue le 23 août, sous la présidence, comme à l'ordinaire, du cardinal de Angelis, doyen des cardinaux présidents, qui se trouvaient aussi à la séance. La messe a été célébrée par Mgr Vincent Jekelfaluzy, évêque d'Albe-Royele ou Stuhlweissembourg (Hongrie.)

Après la prière d'usage, le cardinal de Angelis a fait part à la vénérable assemblée de la mort de huit des Pères du Concile arrivée depuis la session publique du 18 juillet, savoir :

Mgr François Fleix y Solans, archevêque de Tarragone (Espagne) ;

Mgr Pantaléon Monserra y Navarro, évêque de Barcelone (Espagne) ;

Mgr Joseph-Antoine-Remi Esteves de Toral, évêque de Cuenca (République de l'Equateur) ;

Mgr Corneille Mac-Cabe, évê d'Ardagh (Irlande) ;

Mgr Félix Cantimorri, évêque de Parme ;

Mgr Joseph-Marie Severa, évêque de Terni ;

Mgr Pierre-Cyrille d'Uriz-y-da-Labairù, évêque de Pampelune et Tudela (Espagne) ;

L'assemblée s'est ensuite occupée du *schema* de discipline ecclésiastique mis en délibération : *de sede episcopoli vacante*. Le rapport sur le *schema*, sur les résolutions de la députation de la discipline ecclésiastique et sur les amendements proposés par les Pères, a été fait par Mgr Michel Paya y Rico, évêque de Cuenca (Espagne). Ont ensuite pris la parole : Mgr François Gandolfi, évêque de Corneto et Civita-Vecchia, et Mgr François de Sales Crespo y Bautista, évêque d'Archis *in partibus;* après quoi la discussion sur l'ensemble du *schema* a été close.

Sur le premier chapitre ont parlé :

Mgr Pierre-Marie Ferri, évêque de Casale ;

Mgr François Zunnui Casula, évêque d'Ales et Terralba (Sardaigne) ;

Et Mgr Pierre-Marie de Lacerda, évêque de Saint-Sébastien de Rio-Janeiro.

Sur le deuxième chapitre :

Mgr Joseph Caixal y Estrade, évêque d'Urgel (Espagne) ;

Mgr Pierre-Marie Ferri, évêque de Casale ;

Mgr François Zunnui Casula, évêque d'Ales et Terralba ;

Et Mgr Pierre de Lacerda, évêque de Saint-Sébastien de Rio-Janeiro.

Enfin, sur le troisième chapitre, un seul orateur a pris la parole : Mgr Antoine de la Trinité de Vasconcellos Pereira de Mello, évêque de Lamégo, en Portugal.

La discussion étant alors terminée, le cardinal de Angelis a, selon le règlement, renvoyé le *schema* à la commission de discipline ecclésiastique, pour qu'elle examine les observations présentées et les amendements proposés, et en tienne compte, s'il y a lieu, dans la nouvelle rédaction qui devra être distribuée aux Pères du concile avant le vote en congrégation générale. Il n'y a pas eu de jour fixé pour la congrégation suivante qui s'est tenue le 1er septembre ; nous ne connaissons pas encore les détails.

Cent vingt-quatre Pères assistaient à la congrégation du 23 août.

Il y a quelques jours ont été distribuées aux membres de la députation de la discipline de nouvelles pièces relatives aux travaux qui leur sont soumis, entre autres la *synopsis* ou résumé des discours prononcés dans les congrégations précédentes sur le *schema de vitæ honestate clericorum*.

II

La grande question de l'infaillibilité pontificale, si magnifiqnement résolue à la gloire de la vérité et à la joie des fidèles enfants de l'Eglise, continue toujours d'occuper les esprits qui trouvent encore moyen de penser à autre chose qu'à la guerre. C'est avec bonheur qu'on voit les évêques qui avaient d'abord été opposés à la définition, envoyer les uns après les autres leur acte de foi au Saint-Père, ou publier leur foi dans des

lettres pastorales spéciales. On a reçu les plus consolants renseignements sur les dispositions de ceux des évêques de Hongrie et d'Autriche qui s'étaient montrés les plus ardents contre l'opportunité de la définition; l'on annonce une réunion à Fulda des évêques d'Allemagne, et l'on ne saurait douter qu'il ne sorte de cette assemblée un acte qui montrera l'unanimité de la foi de tout l'épiscopat allemand, malgré les odieuses insinuations de certains journaux, parmi lesquels se distingue toujours la *Gazette d'Augsbourg*, l'organe aujourd'hui le plus important et le plus violent du prussianisme et de l'anti-catholicisme.

On sait que les deux seuls évêques qui ont voté *non placet* dans la session du 18 Juillet, avaient aussitôt fait acte de la soumission la plus entière à la décision du concile, confirmée par le Pape. Voici ce qu'écrivait l'un d'eux, Mgr. Louis Riccio, évêque de Cajazzo (royaume de Naples), à l'*Unità cattolica* de Turin, dès le 24 Juillet :

" Dans le numéro 167 de votre journal, vous avez donné les noms des deux évêques qui ont répondu *non placet* à la constitution dogmatique promulguée dans la quatrième session du concile œcuménique du Vatican. Je suis l'un d'eux, et désirant que mon vote ne puisse donner lieu à de fâcheuses interprétations, je m'empresse de déclarer dans le même esprit de sincérité et de soumission avec lequel, interrogé par l'Eglise, j'ai répondu *non placet*, qu'aussitôt après que l'immortel pontife Pie IX eut confirmé la dite constitution, je me jetai à genoux en disant de toute mon âme *Credo*. Je m'unis ensuite de tout cœur à Sa Sainteté et aux Pères du Concile, rendant grâces à Dieu par le chant du *Te Deum*, et je promis de défendre avec l'aide de Dieu la dite constitution et en particulier l'infaillibilité des successeurs de Saint Pierre, même s'il le fallait au prix de ma vie."

" Veuillez avoir la complaisance d'insérer cette lettre dans votre journal pour la plus grande gloire de Dieu et de la foi que je professe, et croyez, etc."

Sur le fait de la promulgation, il ne peut y avoir de doute. Dès là qu'une vérité de foi est certainement connue des fidèles, par quelque moyen que cette connaissance certaine leur parvienne, ils sont tenus de l'accepter; comment pourrions-nous rester enfants de l'Eglise en refusant d'admettre une vérité que nous savons, de science certaine, avoir été révélée de Dieu? Le simple bon sens suffit donc à résoudre cette question. Mgr. l'évêque de Beverley, en Angleterre, vient d'adresser à son clergé une circulaire dont le passage suivant ne laisse aucun subterfuge aux arguties :

" Vous avez, dit le vénérable prélat, été inondés, pendant le cours des discussions préliminaires du Concile, par des rapports faux et entièrement fabuleux sur ses délibérations ; mais, comparativement, c'était des rapports innocents ; il n'en est pas ainsi des assertions et des propositions qui sont maintenant répandues de tous côtés. Il importe que nous vous prémunis-

sions contre, et, par vous, que nous prémunissions vos peuples.

Il faut bien se mettre dans l'esprit que c'est maintenant la foi qui est en question et la foi n'admet pas le doute ; la témérité et la négligence la blessent également.

" Quant au point en question (l'infaillibilité), tenez pour certain que la définition est sans retour ; le monde ne peut s'attendre à ce qu'elle soit révisée et discutée de nouveau, comme si elle avait besoin de changement ou de modification ; elle n'aura pas d'autre promulgation que la publication qui en a été déjà accomplie dans la cité éternelle, elle n'a pas besoin d'autre chose pour sa parfaite validité, et maintenant elle oblige la conscience de tout enfant de l'Eglise du moment où elle arrive à sa connaissance. La doctrine qu'on pouvait, il y a quelques semaines, mettre en question sans être hérétique, est maintenant matière de foi catholique ; c'est une condition pour être membre de l'Eglise catholique ; elle est sur le même rang que la doctrine de la présence réelle de notre Divin Sauveur dans la sainte Eucharistie, que la doctrine de l'existence de Dieu : le nier, ou en douter sciemment et volontairement, c'est faire naufrage dans la foi."

Mgr. l'évêque de Saint Claude, dans une lettre pastorale adressée à tous ses diocésains, émet la même doctrine :

" C'est une erreur de croire, dit-il, que les décisions de l'Eglise ne sont consciencieusement obligatoires que lorsqu'elles arrivent à la connaissance du clergé et des fidèles par les voies officielles dans le sens ecclésiastique, c'est-à-dire par les communications des évêques. Elles sont promulguées par le souverain pontife ; il n'y a jamais eu et il ne saurait y avoir d'autre promulgation. De leur côté, les évêques réalisent cette promulgation en les faisant connaître à leurs diocésains, elles n'ont nul besoin de la publication épiscopale pour être obligatoires ; elles acquièrent cette valeur par cela même et aussitôt qu'elles sont connues : "

Citons encore ce passage de la même lettre :

" Ainsi, désormais, plus de gallican, plus d'ultramontain· il n'y a plus par toute la terre, dans les contrées les plus reculées, au delà des mers les plus lointaines, en Europe, en Asie, en Afrique, dans les deux Amériques et dans l'Océanie, que des chrétiens, que des catholiques, que des frères, que des enfants d'un même père qui est Dieu, que des enfants d'une même mère qui est l'Eglise catholique, apostolique et romaine, hors du sein de laquelle il n'y a dans le monde ni règle de foi, ni certitude de vérité, ni sécurité de salut pour les âmes.

" Par conséquent encore, plus de gallicanisme, plus d'ultramontanisme ; sortons de l'enceinte étroite et resserrée de l'Eglise d'une nationalité quelconque, quelque respectable que puisse être son glorieux passé. On étoufferait sous sa tiède atmosphère ; il faut à tous le grand air, l'air pur et vital qu'on respire dans l'espace incommensurable d'une Eglise divinement universelle répandue sur toute la terre et embrassant dans sa vaste étendue et tous les mondes et tous les siècles."

Est-ce donc, d'ailleurs, comme le dit M. de Beust, et comme le disent avec lui tous ces soi-disants penseurs qui concluent de la définition de l'infaillibilité à la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, est-ce donc que le nouveau dogme mène à cette conséquence ?

" A nos yeux, dit Mgr. de Saint Claude, la société n'est point à faire dans notre chère patrie ; elle est toute faite ; elle ne saurait être constituée sur des bases nouvelles sans produire de désastreuses perturbations. Elle marche ainsi depuis les jours glorieux de Constantin et de Charlemagne, de temps en temps peut-être avec quelques tiraillements, mais légers, mais insignifiants, mais auxquels il faut s'attendre dans les conditions de l'humanité, mais incapables du reste d'ouvrir l'abîme des révolutions, qui ne nous inspirent que de l'horreur et de l'effroi. Et pourquoi ? Parce qu'elles mettent tout en péril dans la société, et le travail, et le commerce, et l'industrie, et la paix, et la famille, et la propriété, en un mot tout ce qui fait la richesse des nations et la félicité des peuples, et l'on sait que les enseignements de l'Eglise en sont encore l'appui le plus ferme, la base la plus solide.

" N'est-ce pas cette alliance si désirable, si profitable, si éminemment sociale, qui, après plusieurs années d'anarchie, de spoliations et de meurtres, où, comme on l'a dit avec raison, l'honneur français s'était réfugié dans les camps et les armées, inspira Napoléon 1er, alors premier consul, dans l'heureuse conclusion d'un concordat avec le souverain Pontife régnant au commencement de notre siècle ? Oui, elle faisait connaître à ce grand génie, sur le théâtre même de ses combats et de ses conquêtes, le pouvoir infaillible du Pape, l'infaillibilité du Pape, dans un acte qui brisait l'antique hiérarchie de l'Eglise, qui renversait complétement l'ancien épiscopat français.

" Donc, pour les esprits ayant la véritable intelligence de leur époque, il doit, ce nous semble, être évident qu'à l'occasion de la simple définition d'une vérité qui a été de tous les temps, qui a reçu la sanction des âges, qui n'a jamais cessé d'être en vigueur, de faire la vie de l'Eglise, qui, en définitive, n'est propre qu'à relever et affermir le pouvoir de quelque ordre qu'il soit, religieux et politique ; dans des jours où nous avons été ému de la crainte de voir celui-ci incliner vers sa chute, une rupture serait une inconséquence et une calamité des plus funestes."

Ceux-là sont dans une erreur complète, qui croient avoir le droit de suspendre leur adhésion jusqu'au jour où tous les décrets du Concile seront réunis en un seul recueil et revêtus de la signature du Pape et des évêques, ou du moins jusqu'à ce que chacun de ces décrets soit porté officiellement par les évêques à la connaissance de tous les fidèles. Il est certain que la souscription des évêques n'est pas nécessaire pour obliger les consciences ; la signature est un témoignage solennel et authentique du suffrage de l'assemblée, mais ce qui fait la force du décret conciliaire, c'est le vote émis

de vive voix et la confirmation du Souverain Pontife. "Quand, dit fort bien le R. P. Desjardins (1), quand le décret a été discuté et voté par les Pères, et que le Pape, de son autorité souveraine, confirme la sentence de ses frères dans l'épiscopat, la définition est complète ; il ne manque rien de ce qui peut donner la force au jugement du Concile. Que l'assemblée se sépare après la publication du décret, ou qu'elle continue ses travaux ; que les définitions soient réunies ou isolées ; qu'elles aient reçu la souscription du Pape et des évêques, ou qu'elles ne l'aient pas encore, tout cela est un pur accessoire qui n'affecte en rien la substance même du jugement. Ce qu'il y a d'essentiel, c'est la sentence du Concile et la confirmation du Pape. La Constitution dogmatique est donc obligatoire et définitive, dès l'instant où le Pape fait connaître son adhésion à la sentence du Concile. Et c'est bien ainsi qu'en a jugé la cour de Rome. Non seulement, au jour de la session solennelle, le Pape a prononcé la clause authentique d'approbation ; mais aussitôt après, il a eu soin que la Constitution *Pastor æternus*, revêtue de sa signature et de celle du secrétaire du Concile, fût affichée en tous les endroits où l'on a coutume de promulguer les lois pontificales, c'est-à-dire aux portes de la basilique Vaticane et au champ de Flore. Il a donc regardé la Constitution comme ayant déjà toute sa force, bien qu'elle ne soit pas encore revêtue de la souscription des Pères."

A ceux qui voudraient encore élever des objections, il est facile d'opposer des témoignages qui ne peuvent être suspects, puisqu'ils viennent de docteurs très-estimés parmi les gallicans. "Si, dit Tournely (2), pour rendre obligatoires les lois ecclésiastiques, il est nécessaire qu'elles soient promulguées dans les provinces, les canons de foi définis dans les conciles pourront donc n'être pas admis par ceux chez qui ils n'auront pas été publiés." Il résout cette difficulté en disant : "Il n'en est pas ainsi. Car ce qui a été déclaré vérité de foi est utile partout, et doit toujours être reçu comme la parole de Dieu. Il faut donc y adhérer aussitôt que la définition est sûrement connue, soit par une promulgation formelle, soit de toute autre manière. Bailly, dans son recueil de théologie qui a été mis à l'*Index*, l'abbé Lequeux, dans son livre de droit canon aussi mis à l'*Index* à cause de ses doctrines gallicanes, sont du même avis que Tournely, et l'un des professeurs les plus estimés de Saint Sulpice, M. Icard, dit à son tour (3) que, "pour les constitutions dogmatiques du Pape, tout le monde est d'accord à les regarder comme obligatoires dès qu'on sait avec certitude qu'elles sont émanées du Saint Siége, et qu'il n'est pas nécessaire qu'elles soient publiées d'une manière particulière dans chaque province." Ces principes s'appliquent incontestablement à la Constitution *Pastor æternus*.

(1) *Bulletin du Concile.*
(2) Traité des lois chap. V.
(3) *Prælectiones juris canonici.*

Dire que l'infaillibilité pontificale, telle qu'elle a été définie, est une vérité de foi, c'est dire qu'elle a toujours été crue dans l'Eglise. Il n'y a donc rien de nouveau dans l'Eglise ; il n'y a pas une vérité de plus, mais il y une nouvelle lumière projetée sur une vérité admise de tout temps, il y a une cause de moins de divisions et de dissidences parmi les catholiques, par conséquent une plus grande force pour l'Eglise. Les gouvernements qui prétendent que les rapports entre l'Eglise et particulièrement entre le Saint Siége et l'Etat sont changés du tout au tout par la définition de l'infaillibilité pontificale, sont donc de mauvaise foi ou parfaitement ignorants. Nous ne croyons pas à l'ignorance du gouvernement de Florence, ni à celle des théologiens ou soi-disant tels qui inspirent les dépêches des gouvernements de Vienne et de Munich. Nous pouvons assurer que ces gouvernements se trompent, s'ils comptent sur la connivence des évêques, et nous sommes heureux de pouvoir penser au moins, au milieu des infortunes qui nous accablent, que ni le gouvernement d'avant-hier, ni celui d'hier n'ont suivi sur ce point, en France, ceux d'Italie, de Bavière et d'Autriche. Le gouvernement libéral de Bavière a rétabli le *placet* royal, ce qui est très-libéral, on le sait ; le gouvernement libéral d'Autriche abolit le concordat ; c'est aller jusqu'à la violation des traités les plus solennels. Nous ne parlons pas du gouvernement d'Italie, qui est assez connu. Espérons que la liberté continuera d'être mieux respectée en France, et qu'on n'y étouffera pas la liberté religieuse, la liberté des consciences au nom de la liberté libérale.

III.

Pendant que des milliers d'hommes s'égorgent, les Pères du monde catholique songent à rétablir les principes sur lesquels la paix peut solidement se poser. Outre les questions qui leur sont soumises, ils en examinent de très-importantes, qu'ils présentent ensuite à l'approbation du Saint-Père et aux délibérations de la sainte assemblée sous la forme de pétitions ou *postulata*. Plusieurs de ces *postulata* touchent à des questions qui paraîtront peu opportunes à ceux qui ignorent les rapports merveilleux qui unissent le monde surnaturel au monde social ; les enfants de l'Eglise, les hommes de foi en jugent autrement, et l'histoire de la société chrétienne est là qui vient confirmer leur jugement.

Voici d'abord un *postulatum* en faveur des Israélites ; *oremus et pro perfidis judæis*, dit l'Eglise au vendredi-saint, et les signes du temps semblent montrer que les prières de l'Eglise ne tarderont pas à être exaucées. Ce *postulatum*, signé par cinq cent évêques, est venu à la suite d'une supplique présentée aux Pères par MM. les abbés Lémann, du diocèse de Lyon, ces deux frères, enfants d'Abraham et devenus enfants de l'Eglise, qui brûlent du zèle le plus ardent pour le salut de leurs frères. Le *postulatum* est ainsi conçu :

Au saint concile œcuménique du Vatican.—Les Pères soussignés demandent au saint concile œcuménique du Vatican, dans une humble et pressante prière, qu'il daigne aussi prévenir par une invitation toute paternelle la très-infortunée nation d'Israël, c'est-à-dire qu'il exprime le vœu que, fatigués enfin d'une attente non moins vaine que longue, les Israélites s'empressent de reconnaître le Messie, notre Sauveur Jésus-Christ, véritablement promis à Abraham et annoncé par Moïse, achevant et couronnant ainsi la religion mosaïque, sans la changer.

Motifs du postulatum. — D'une part, les Pères soussignés ont la très-ferme confiance que le saint Concile aura compassion des Israélites, parce qu'ils sont toujours *très-chers à Dieu, à cause de leurs pères*, et parce que *c'est d'eux qu'est né le Christ selon la chair.*

D'autre part, les mêmes Pères partagent la douce et intime espérance que ce vœu de tendresse et d'honneur sera, avec l'aide de l'Esprit-Saint, bien accueilli par plusieurs des fils d'Abraham: parce que les obstacles qui les arrêtaient jusqu'à ce jour semblent de plus en plus disparaître, depuis qu'est tombé l'antique mur de séparation.

Fasse donc le ciel qu'au plus tôt ils acclament le Christ, en lui disant: *Hosanna au fils de Dieu! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur!*

Fasse le ciel qu'ils accourent se jeter entre les bras de l'Immaculée Vierge, qui, déjà leur *sœur* selon la chair, veut être leur *mère* selon la grâce, comme elle est la nôtre!

MM. Lémann ont recueilli, comme nous l'avons dit, cinq cent six signatures épiscopales; les vénérables signataires appartiennent à toutes les parties du monde, à tous les pays. Il semble que ce sont ainsi tous les pasteurs qui cherchent à ramener dans l'unique bercail toutes les brebis errantes d'Israël.

On a raconté de touchants détails de l'audience accordée par Pie IX aux deux frères, lorsqu'ils vinrent lui présenter ce *Postulatum* avec les nombreuses signatures dont il est revêtu. " Voilà les deux frères israélites, dit Sa Sainteté, les deux prêtres qui ont beaucoup de zèle pour le salut de leur peuple. Oui, mes enfants, vous êtes fils d'Abraham, et moi aussi. Ah! pour recueillir toutes ces signatures, vous avez dû bien marcher, bien vous fatiguer." Les deux frères répondirent: " Oui, très-saint Père, nous avons bien marché; personnifiant en nous tout notre peuple, nous étions le Juif errant, et le Juif errant à terminé ses courses en montant les escaliers de tous les évêques réunis à Rome. A Rome, nous avons fait une dernière fois le tour du monde." Et Pie IX reprit avec tendresse: " Mes enfants, j'accepte votre postulatum. Je le remettrai moi-même au secrétaire du Concile. Oui, il convient, oui, il est bon d'adresser aux israélites quelques paroles d'exhortation et d'encouragement. Votre nation a dans les Ecritures des promesses certaines de retour. Si la vendange ne peut pas se faire encore tout entière, que le

ciel nous accorde au moins quelques grappes." Puis il bénit affectueusement les deux frères, en leur laissant ce précieux encouragement : " Vous travaillez pour votre peuple, c'est une vocation. Vous voulez faire pour eux ce qu'a fait Moïse : les délivrer."

Un autre *Postulatum* s'occupe du sort des nègres. Ce *Postulatum*, daté de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, et soumis à la signature des vénérables Pères du Vatican, est précédé d'un rapport très-touchant signé par le R. P. Daniel Comboni, missionnaire apostolique de l'Afrique et préfet des nègres de l'Egypte. Voici le texte du *Postulatum :*

" Les Pères soussignés demandent humblement, et avec les plus ferventes prières, au concile œcuménique du Vatican, qu'après avoir porté ses regards sur tout l'univers et avoir pourvu aux besoins de tous, il daigne jeter au moins un regard de compassion sur l'intérieur de l'Afrique, de ce pays qui, frappé des calamités les plus graves, occupe une superficie plus de deux fois aussi grande que celle de l'Europe, et qui renferme des centaines et des centaines de milliers, c'est-à-dire la dixième partie de tout le genre humain.

" L'apostolat catholique a de tout temps fait les plus grands efforts pour amener l'entrée de l'Afrique dans le sein de la véritable Eglise de Jésus-Christ. Et en effet une grande partie de la terre africaine, celle qui touche à la mer, se voit occupée par plusieurs vicaires apostoliques, par une préfecture apostolique et par un certain nombre de diocèses. Mais les régions centrales de l'Afrique restent à peu près inconnues jusqu'à ce jour, et, quoique la sacrée congrégation de la Propagande, dans ces derniers temps surtout, se soit occupée de cette situation avec une admirable sollicitude, ces régions centrales sont toujours plongées dans la misère et sont pour ainsi dire abandonnées, sans pasteur, sans Eglise, sans foi.

" Les choses étant ainsi, les Pères soussignés conjurent très-instamment le saint Concile œcuménique de vouloir bien, sous forme d'une bienveillante exhortation conciliaire, ou de toute autre manière, engager les évêques à envoyer de leurs diocèses à cette vigne du Seigneur qui est abandonnée, soit de dignes ouvriers de l'Evangile, soit quelques autres et, s'il le juge opportun, d'user de sa haute autorité pour faire un solennel appel à tout l'univers catholique en faveur de ce malheureux pays, pour recommander cette céleste et sainte affaire, et pour demander le secours efficace de tout le peuple chrétien afin de mettre un terme à ce grand mal."

Motifs de ce Postulatum—1° La plus ancienne des malédictions qui ait jamais été prononcée contre un peuple, frappe encore les infortunés Chamites, et les régions de l'Afrique centrale, qui sont brûlés par le soleil, sentent plus fortement que les autres la force de cette malédiction. C'est pourquoi, bien que notre sainte Mère l'Eglise n'ait rien omis, et n'ait été arrêtée ni par les fatigues ni par la grandeur de l'entreprise, pour éloigner cette malédiction, cette malheureuse race des Nègres reste encore soumise à l'horrible empire de Satan.

2° Comme il est établi que la solennelle bénédiction de la nouvelle Alliance efface toutes les malédictions de l'ancienne, la parole du concile œcuménique sera l'annonce très-noble de l'approche du temps *où toutes ces choses arriveront*.

Oh ! veuille le ciel que l'Afrique puisse participer au prochain triomphe de l'Eglise !

Oh ! veuille le ciel que dans le diadème céleste qui couronne l'auguste tête de la vierge Mère de Dieu, conçue sans la tache du péché, la race des nègres unis à Jésus-Christ resplendisse désormais, comme une perle noire et brillante au milieu des autres pierres précieuses !

En ces temps si pleins d'angoisses et de troubles, les fidèles tournent les yeux vers les protecteurs de l'Eglise dans le ciel."

Mgr l'évêque de Beauvais écrivait de Rome, le 19 mars, au clergé de son diocèse : " C'est au jour de la fête de notre glorieux patron saint Joseph que nous nous procurons la consolation de vous écrire. De concert avec un grand nombre de nos vénérés collègues nous avons présenté une humble supplique à notre saint-Père le Pape, dont la dévotion toute spéciale envers saint Joseph nous est connue, pour lui exprimer le désir de voir notre auguste patron, l'humble mais glorieux chef de la Sainte-Famille, le protecteur de notre adorable Sauveur pendant son enfance et son adolescence, le protecteur, en vertu d'un saint mariage, de l'immaculée Vierge Marie, solennellement déclaré *Protecteur de la sainte Eglise*. Nous avons également demandé que son culte soit, dans la liturgie sacrée, environné d'un nouvel éclat. Nous ne savons encore quelle résolution Sa Sainteté jugera à propos de prendre ; nous l'attendons, et nous la recevrons avec le plus profond respect. Vous prierez avec nous, bien aimés Frères, et vous engagerez les âmes pieuses à prier que le Dieu *qui exalte les humbles* daigne glorifier son serviteur fidèle par la bouche de Sa Sainteté Pie IX. Le décret que nous sollicitons contribuerait puissamment, ce nous semble, à augmenter parmi les chrétiens une dévotion qui, en prenant depuis un certain nombre d'années un merveilleux accroissement, a produit les fruits les plus précieux."

Une centaine de Pères ont signé le *Postulatum* où ils demandent : 1° Que le culte public de dulie soit accordé à saint Joseph après celui de la sainte Vierge ; 2° que saint Joseph, à qui la tutelle de la sainte Famille a été confiée par Dieu, soit regardé comme le premier patron de l'Eglise après la bienheureuse Vierge.

Un des vœux les plus ardents des fidèles catholiques est de voir de nouveaux honneurs accordés à la sainte Vierge par la définition dogmatique de l'Assomption corporelle de Marie au ciel. Le R.P. Louis Vaccari, des bénédictins du Mont-Cassin, a rédigé un *Postulatum* qui établit fortement les motifs et l'opportunité d'une définition de cette vérité.

" L'Eglise enseignante et enseignée, dit-il, en Occident et en Orient, a

fait profession, dès l'origine et dans tous les temps, d'admettre l'Assomption corporelle de la Mère de Dieu. Mais un fait de ce genre, savoir, qu'une créature humaine est en corps dans le ciel, ne peut-être connu ni par les sens, ni par une voie ordinaire. Si la sainte Ecriture nous apprend qu'Hénoch et Elie ont été enlevés dans le ciel, il ne faut pas en conclure qu'ils ont le bonheur de la vision intuitive. L'Assomption corporelle de la bienheureuse Vierge Marie appartient dès lors au domaine certain de la foi, ou ce ne serait qu'une vaine crédulité, ce que personne ne pourrait dire sans impiété. Ainsi, cette vérité nous vient de la tradition divine apostolique, c'est-à-dire elle a sa source dans la révélation. Ce fait glorieux a pu être révélé à l'évangéliste saint Jean, après la mort de l'auguste Mère..

" Des raisons théologiques d'un poids décisif militent en faveur de ce sentiment pieux. Si la chair du Christ est la chair de Marie, de même que celle-là n'a pas connu la corruption, de même celle-ci ne l'a point subie. La Conception Immaculée est également un fondement de cette vérité. Si Marie a été préservée de la tache du péché originel, elle a dû au même titre être exempte de la corruption de la chair. Nous passerons sous silence d'autres arguments. Puisque la Bienheureuse Vierge est la reine des Anges, il ne serait pas convenable que les esprits angéliques fussent en possession de la gloire béatifique dans leur nature parfaite, tandis que Celle qui est leur Reine devrait attendre le jour du dernier jugement pour être admise à la vision intuitine dans son corps."

Le R.P. Vaccari expose ensuite la raison d'opportunité : 1° La sainte Eglise chante de la bienheureuse vierge Marie : *Seule, vous avez brisé toutes les hérésies dans le monde entier.* Dès lors, cette définition dogmatique, bien loin d'être pour les hérétiques un prétexte de s'endurcir dans l'erreur, sera plutôt un moyen de grâce qui permet d'espérer de les voir rentrer dans le bercail de Jésus-Christ. 2° Ce décret si consolant sera une nouvelle preuve de cet article du Symbole : *je crois la résurrection de la chair :* il dissipera par sa lumière une des grandes plaies de notre époque, le malheur du matérialisme et de l'indifférence religieuse. L'Eglise fera retentir sa voix comme nne trompette à toutes ces âmes plongées dans un sommeil de mort : *Elevez vos cœurs en haut.* 3° Cette nouvelle auréole de lumière achèvera de former le grand cycle des gloires de la vierge Marie au sein de l'Eglise militante. 4° Le saint Concile œcuménique, premier du Vatican, a commencé sous les auspices de l'auguste Marie conçue sans la tache du péché. En rendant ce glorieux hommage à la mère de Dieu, il est permis d'espérer que, par sa protection, il achèvera promptement et heureusement l'œuvre qu'il doit accomplir.

Puisse ce *Postulatum* être accueilli par le Concile ! Jamais le monde n'a eu plus besoin de la puissante protection de la sainte Vierge. La France catholique toute entière acclamerait la définition, cette France catholique qu'on a si justement appelée le royaume de Marie, *regnum Galliæ, regnum Mariæ*, et qui tourne en ce moment ses regards affligés vers la Mère de miséricorde et le Secours des chrétiens.

J. CHANTREL.

ROLE GENERAL DE LA RECRUE DE 1653,

POUR MONTREAL.

Nous avons dit plus haut, page 722 que M. de Maisonneuve et M. de la Dauversière enrôlèrent pour Villemarie cent cinquante-quatre hommes, dont cent dix-huit passèrent leurs contrats d'engement à la Flèche, devant de Lafousse, notaire de cette ville, dans les mois de mars, avril et mai 1653. Le 20 juin suivant, le vaisseau qui portait la recrue étant dans la rade de Saint-Nazaire, près de Nantes, le notaire Belliotte se transporta à bord ce navire et dressa un acte par lequel cent trois de ces hommes reconnurent avoir reçu diverses sommes, formant en tout onze mille soixante-dix livres, en avancement des gages que le Compagnie de Montréal s'était obligée de leur donner à chacun tous les ans. Il paraît que plusieurs, après s'être enrôlés, se désistèrent ou furent empêchés de partir alors. On peut d'ailleurs présumer que quelques autres qui s'étaient d'abord embarqués, voyant ensuite le danger imminent où les exposait le mauvais état du vaisseau, qui les obligea enfin de relâcher, profitèrent de cette circonstance pour déserter la recrue. Du moins, ce fut pour rendre leur désertion plus difficile, que M. de Maisonneuve les mit tous dans une île, en attendant qu'il se fût pourvu d'un autre vaisseau. Quoi qu'il en soit, de cent cinquante-quatre qui s'étaient enrôlés, il n'y en eut que cent treize qui passèrent la mer ; et la maladie, pendant la traversée, ayant emporté huit de ces hommes, la recrue, en arrivant en Canada, ne fut plus composée que de cent cinq soldats effectifs, ainsi que l'assure M. de Belmont.

Comme tous étaient pleins de résolution et en état de porter les armes, ls prirent part à une multitude de petits combats, dans lesquelles vingt-un ou vingt-deux de ces braves succombèrent, de ce nombre sept ou peut-être huit qui périrent, en 1660, dans la célèbre action du Long-Saut.(1) Un grand nombre d'autres qui survécurent aux précédents furent sans doute grièvement blessés en combattant et mis hors d'état de service, par suite de leurs blessures. C'est ce qui peut expliquer pourquoi, lorsque M. de Maisonneuve établit, en 1663, la milice de la Sainte-Famille, dans laquelle cent quarante colons entrèrent aussitôt, il n'y eut dans ce nombre que trente-un des hommes de la recrue de 1653, quoique environ quatre-vingts, qui en avaient fait partie, fussent encore vivants.

Voici maintenant le rôle général des cent cinquante-quatre hommes qui s'engagèrent pour faire partie de cette célèbre recrue de 1653, qui, sous

(1) L'astérique * désigne ceux qui, en 1660, péririrent dans la célèbre affaire du Long-Saut.

la conduite de M. de Maisonneuve, sauva toute la colonie Française, en volant au secours de l'île de Montréal ; et nous indiquerons ceux d'entre eux qui, en 1663, s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte-Famille.(1) Quelque monotone que puisse paraître cette nomenclature, on nous permettra de la donner ici dans son entier, en considération de ceux qui devront y trouver la souche de leur famille en Canada, et la désignation des lieux particuliers de l'ancienne France d'où ils tirent leur origine.

ANSELIN—Pierre, d'Abbeville, en Picardie.

AUDRU—Jacques, de Paris.

AVISSE—François, qu'on pense avoir été originaire Paris.

BALUE—Jacques, résidant à Chasteau, en Anjou, ou Château-la-Vallière, aujourd'hui département d'Indre-et-Loire, chef-lieu de canton, dans l'arrondissement de Tours.

BARBOUSON (De)—Valérie, de Clermont en Bassigny.

BARDET—Michel, de la paroisse de Vilaines, près de la Flèche, aujourd'hui dans le département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Malicorne.

BAREAU—Pierre, de la ville de la Flèche.

BASTARD—Yves. On ne connaît pas le lieu de son origine, ni les circonstances de ses engagements. Ce brave colon fut tué l'année suivant par les Iroquois, le 11 octobre, et inhumé le lendemain à Villemarie.

BAUDOIN—Olivier. Nous ne connaissons ni les circonstances de son engagement, ni le lieu de sa naissance.

BAUDRY—Antoine, de Chemiré en Charnie, pays du Maine, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement du Mans, canton du Loué.

BEAUVAIS—Pierre, de la paroisse d'Avenières, près Laval, aujourd'hui département de la Mayenne, arrondissement et canton de Laval.

BELLANGER—René, de St. Colombe, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement et canton de la Flèche.

BÉLIOT—Charles-Jean, de la paroisse de Saint-Jean de Lamotte, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement et canton de Pontvallain.

* * BENOIT—Paul, de la ville de Nevers. Il fut l'un de ceux qui, en 1663, s'enrôlèrent volontairement dans la milice de la Sainte-Famille pour la défense du pays.

BESNARD—René, de Villiers-au-Bouan, près Chasteau, en Anjou, aujourd'hui Villiers-au-Bouin, département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Château-la-Vallière.

BIARDS—Gilles, de la Flèche, faubourg Saint-Jacques.

BITEAU—Louis, dit Saint-Laurent, natif de la paroisse de Clermont, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche. A Villemarie, il entra dans une pieuse association de braves colons qui se dévouaient à

(1) Les deux ** désignent ceux qui, en 1663, s'étaient enrôlés dans la milice de la Sainte-Famille.

faire la garde, au péril de leur vie, pour défendre celle des travailleurs, avant que M. de Maisonneuve eût établi la milice de la Sainte-Famille, et mourut le 15 février 1658.

Boivin—Jacques, de la paroisse de Sainte-Colombe, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

Bondy—René, de la ville de Dijon.

Bonneau—Jean, fils de Michel Bonneau, de la Flèche, faubourg St-Jacques.

Bouchard—Etienne, né à Paris, paroisse Saint-Paul, maître chirurgien, domicilié à Epernon.

Boudu (ou Bondu)—René, de la paroisse de Souvigné-sous-Chasteau, en Anjou, aujourd'hui Souvigné tout court, département d'Indre-et-Loire, arrondissement de Tours, canton de Château-la-Vallière.

Boullay—Augustin, de la ville du Mans.

Boutelou—Jacques, de la paroisse de Montigue, aujourd'hui département de la Mayenne, arrondissement et canton de Laval.

Bouvier--Michel, de la Flèche, faubourg Saint-Germain.

Bouzé (ou Bruzé)—Pierre natif de Sablé, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche et chef-lieu de canton.

* Brassier—Jacques ; il fut l'un des dix-sept braves qui, en 1660, se dévouèrent pour le salut de la colonie, et périrent en héros chrétiens dans la célèbre affaire du Long-Saut. Il était alors âgé de vingt-cinq ans, ce qui suppose qu'il avait environ dix-huit ans lorsqu'il se donna à M. de Maisonneuve pour faire partie de cette recrue.

* *Brossard---Urbain, de la ville de la Flèche, faubourg Saint-Germain. En 1663, il fut du nombre de ces courageux colons qui s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte-Famille pour le salut du pays. Selon l'usage de ce temps, il signait *Urban* Brossard.

Cadet—René, demeurant à Saint-Germain, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement et canton de la Flèche.

Cadieu—Jean, natif de la paroisse de Pringé, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton du Lude.

Chartier.—Guillaume, de la ville de la Flèche.

Chartier—Louis, chirurgien. Le 18 Avril 1860, il signa un contrat à Villemarie, comme témoin, avec cette qualité de chirurgien.

Chaudronnier—Jean, demeurant au Bailleul, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Malicorne.

Chauvin—Pierre, de la paroisse de Solesme, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton de Sablé.

Chesneau—Jean, demeurant à Saint Aubin.

* * Chevalier (ou *le Chevalier*),—Louis, de la ville de Caen. En 1663, il s'enrôla dans la milice de la Sainte Famille pour la défense du pays, et jouit jusqu'à sa mort de l'estime de ses concitoyens,.

CHEVASSET—Antoine. On ignore le nom de son pays.

COMTE. (Voyez *Lecomte*).

CORNIER—Nicolas, de la paroisse de Saint Jean de Lamotte, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche, conton de Pontvallain.

COUCART—René, de la paroisse de Huché, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton du Lude.

COUDRET—Mathurin, de la paroisse de Villé.

CROUDEUX—François, demeurant au lieu du Portal, paroisse de Chasnay, aujourd'hui Channay, près de Château-la-Vallière, département d'Inde-et-Loire, arrondissement de Tours.

* CRUSSON—François, dit *Pilote*, âgé de dix-sept ans. On ignore le nom de son pays aussi bien que le lieu de son engagement. Le plus bel éloge que l'on puisse faire de ses sentiments et de sa valeur est de dire qu'il fut l'un des dix-sept braves qui, en 1660, périrent pour le salut de la patrie, dans la célèbre affaire du Long-Saut.

* *DANY —Honoré,était de la paroisse de Mont-Louis, près de la ville de Tours, ce qui à Villemarie le fit surnommer le Tourangeau. Il s'enrôla en 1663 dans la milice de la Sainte Famille, pour la défense du pays, et fut même élu caporal par ceux de ses concitoyens qui composaient la 16e escouade, dans laquelle il était entré·

DAROUDEAU—Pierre, de la paroisse de la Bousse, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton de Malicorne.

DAUVIN—Honoré, natif de la paroisse de Mouloux, près de Tours

DAVOUST—Jean, de la paroisse de Clermont, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche. Il ne mourut pas de la main des Iroquois ; mais, par zèle pour le salut des infidèles, ayant conduit en canot le P. du Perron, qui allait à Onnontaé, il se noya au Saut Saint-Louis, en revenant à Villemarie, le 28 du mois d'Août 1657, quatre ans après son arrivée en Canada.

DENYAU—Marin, de la paroisse de Luché, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton du Lude.

* * DÉPRÉ (ou *Després*)—Simon. On ignore le lieu de son engagement et celui de sa naissance, quoique le surnom de *le Berry*, qu'on lui donnait, puisse faire présumer qu'il était Berrichon. Il s'enrôla, en 1663, dans la 19e escouade de la milice de la Sainte Famille, résolu de sacrifier sa vie à la conservation de la colonie, et acquit peu après cette gloire, étant tombé entre les mains des Onneiouts, qui le brûlèrent cruellement, comme on l'apprit à Villemnrie l'année suivante, 1664.

* * DESAUTELS—Pierre, dit *la Pointe*, de la paroisse de Malicorne, aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de la Flèche. Il s'enrôlaen 1663 dans la 7e escouade de la milice de la Sainte Famille, pour la défense de la colonie.

DESCHAMPS. (Voyez *Hunault*.)

DÉSERY. (Voyez *Guésery*.)

DESORSON—Zacharie. On ignore le lieu de sa naissance.

DESSOMMES—Jessé, de la ville de la Ferté-Bernard, aujourd'hui chef-lieu de canton, dans l'arrondissement de Mamers, département de la Sarthe.

DOBIGEON—Julien. On ignore le lieu de sa naissance et celui de son engagement. Il vécut à Villemarie avec beaucoup d'édification pour ses concitoyens, et couronna sa vie par une mort glorieuse, ayant été tué par les Iroquois le 31 Mai, 1655.

DOGUET—Louis, demeurant à Luché, aujourd'hui canton du Lude, arrondissement de la Flèche, département de la Sarthe.

DOLBEAU—Jean, de la ville de Paris.

* DOUSSIN—René, âgé de vingt-trois ans. On ne connait ni le nom de son pays, ni le lieu de son engagement. Ce Boussin fut l'un des dix-sept braves qui périrent dans l'immortelle action du Long-Saut.

DRUZAU—Jean. On ne connait ni son pays, ni le lieu et les circonstances de son engagement.

DRUZAU—Marin. Nous n'avons pas retrouvé non plus l'acte de son engagement, qui dut avoir lieu ailleurs qu'à la Flèche.

** DUCHARME (ou *Ducharne*),--Fiacre, de la ville de Paris. Il se montra toujours dévoué au bien et à la conservation de la colonie, notamment l'année 1663, en s'enrôlant dans la milice de la Sainte Famille.

* DUVAL—Nicolas, de Forges, en Brie, aujourd'hui département de Seine-et-Marne, arrondissement de Fontainebleau, canton de Montereau. Duval fut l'un des braves qui, résolus d'inspirer de la terreur aux Iroquois et de les arrêter dans leur marche, s'engagèrent par serment, en face des saints autels, à se battre, sous la conduite de Dollard, jusqu'au dernier souffle de leur vie, sans accepter de quartier, et sauvèrent le pays par leur glorieuse mort. Il périt ainsi, le 19 Avril 1660, avant l'action du Long-Saut.

FLEURY—Jacques, de la ville d'Orléans.

FONTAINE—Louis. Nous ignorons le lieu de son origine et celui où fut passé son contrat d'engagement. Il était différent d'un autre colon de Villemarie nommé Antoine Lafontaine, qui s'enrôla dans la milice de la Sainte Famille, en 1663.

FOUCAULT—Etienne, de la paroisse de Montigué, aujourd'hui département de la Mayenne, arrondissement et canton de Laval.

FOUCAULT—François de la ville de Sainte Suzanne, aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Laval.

FRESNOT ou Frénot,—Jean, de la paroisse de Ruillé, en Champagne, aujourd'hui département de la Sarte, arrondissement du Mans, canton de Contie.

FRICQUET—Gilles, chirugien, demeurant à la Flèche-

FROGEAU—Pierre, demeurant à Chasteau, en Anjou (Voyez BALUE.)

FRUITIER—Jean, Nous ne connaissons pas le lieu de sa naissance·

GAILLARD— Christophe, de la paroisse de Vernon, aujourd'hui dans l'arrondissement et le canton de la Flèche.

** GALBRUN—Simon, de la même paroisse que le précécent. Il fut du nombre des braves qui en 1863, s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte Famille pour la conservation du pays.

GALLOIS—François, de la ville de la Flèche.

** GASTEAU—Jean, de la paroisse de Clermont, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche. Etant entré en 1663 ,par dévouement pour le pays, dans la milice de la Sainte-Famille, il fut élu caporal par les soldats de la 5e escouade dans laquelle il s'était enrôlé.

** GENDRON—Guillaume. Nous ignorons le nom de son pays et le lieu où il s'engagea pour Montréal. En 1863, il fut du nombre des braves colons qui s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte-Famille pour repousser les Iroquois, résolus alors de ruiner la colonie.

** GERVAISSE ou *Gervaise*—Jean, de la paroisse de Souvigné-sous-Chas-

teau, en Anjou.. En 1663, il s'enrôla dans la 8e escouade de la milice de la Sainte-Famille pour la défense du pays, et fut jusqu'à sa mort en grande estime parmi ses concitoyens.

GILLES—Noël, demeurant à Noyen, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche.

* * GODIN ou Gaudin—Pierre, dela ville de Chastillon-sur-Seine. En 1663, il entra dans la 19e escouade de la milice de la Sainte-Famille, par zèle pour la conservation du pays.

GRAVELINE—Urbain, du bourg de Clemont, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

GRÉGOIRE—Louis. Nous ignorons le lieu de sa naissance.

**GUERETIN—Louis, demeurant au bourg de Parcé, aujourd'hui département de la Sarthe, arrondissement de la Flèche, canton de Sablé, et né sur la paroisse d'Aumeray, à quatre lieues d'Angers, servit utilement la colonie, s'étant enrôlé en 1863 dans la milice destinée à la défendre contre les Iroquois.

GUESERY ou Désery—Pierre, de la paroisse de Malicorne, aujourd'hui chef-lieu du canton dans l'arrondissement de la Fléche.

GUYOT—Jean, de Villiers-au-Bouan, près Chasteau, en Anjou (Voyez BESNARD.)

HARDY—Pierre, de la paroisse de Bailleul, aujourd'hui canton de Malicorne, dans l'arrondissement de la Flèche.

HARDY—Pierre, du lieu de Pottiron, paroisse de Saint-Thomas de la Flèche.

HERISSÉ—François, de la paroisse de Souvigné-sous-Chasteau, en Anjou (Voyez BOUDU.)

HOURAY—René. Nous ignorons le lieu de sa naissance.

HUBAY—Nous ignorons lieu de sa naissance.

HUDIN—François, de la ville de la Flèche.

HUNAULT—Toussaint, natif de la paroisse de Saint-Pierre *aux champs* ou *ès champs*, en Normandie, aujourd'hui département de l'Oise, arrondissement de Beauvais, canton de Saint-Germer. Le nom de la paroise où il était né le fit surnommer *Deschamps*, qui est le nom sous lequel ses descendants ont depuis été connus en Canada.

HURTEBIZE—André, demeurant à Royssé, en Champagne, aujourd'hui Rouessé-le-Vassé, département de la Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Sillé-le-Guillaume. Il s'engagea pour Montréal, conjointement avec Marin, son frère, qui suit.

HURTEBIZE—Marin, demeurant sur la paroisse de Saint-Remy, aujourd'hui Saint-Remy-de-Sillé, départment de la Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Sillé-le-Guillaume.

**JANOT—Marin, dit *la Chapelle*, du nom de la paroisse de la Chapelle-sous-Monthauson, près de Château-Thierry, sur laquelle il était né. En 1663, il s'enrôla dans la milice de la Sainte-Famille et jouit toute sa vie de la considération de ses concitoyens.

** JETTÉ—Urbain, de la paroisse de Saint-Pierre de Verron, près de la Flèche. Il se dévoua, aussi bien que le précédent, pour la défense de la colonie, et s'enrôla dans dans la 19e escouade de la milice de la Sainte-Famille, en 1663.

** JOUANNEAU—Mathurin, demeurant au lieu des Perrières paroisse d'Aubigné, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton de Mayet. Il

servit utilement la colonie, et fut du nombre des braves qui s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte-Famille, en 1663.

* Jousselin ou Josselin—Nicolas, de Solesmes, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton de Sablé. Il était alors agé de dix-huit ans, et, en 1660, il fut du nombre des braves qui périrent dans l'affaire du Long Saut.

** Jousset---Mathurin, deparoisse de Saint-Germain d'Arcé, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton du Lude. Il fut l'un des braves qui, en 1663 s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte-Famille, pour défendre le pays contre les Iroquois.

Laforest—Jean, armurier, de la paroisse de Roizi, ou Royssi, pays de Maine, aujourd'hui Rouez, département de la Sarthe, arrondissement du Mans, canton de Sillé-le Guillaume.

Lair— Etienne, de la paroisse de Crosnières, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

* * Langevin—Mathurin, de la ville du Lude, aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de la Flèche ; il s'engagea par contrat passé entre lui et M.le Royer de Boistaillé, juge de la Flèche et frère de M. de la Dauversière. Il fut très-zélé pour la défense de Villemarie, s'enrôla, en 1663, dans la milice de la Sainte-Famille, pour repousser les Iroquois, et jouit constamment de l'estime de ses concitoyens. Plusieurs colons français, venus de l'Anjou, ont pu porter en Canada le surnom de *Langevin*, emprunté du pays de leur naissance ; mais ce nom était le nom même de famille du colon dont nous parlons ici. Et comme il y avait à Villemarie un autre citoyen de même nom, *René Langevin*, qui entra, aussi bien que le précédent, dans la milice de la Sainte-Famille dès qu'elle se forma, on donna à *Mathurin Langevin* le surnom de *Lacroix*, sans doute pour le distinguer de l'autre.

Larcher—François, de la paroisse de Sainte-Colombe, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

Lasoudray (De)—Louis. Nous ignorons le lieu de son origine.

* * Lauson—Gilles, de la paroisse de Saint-Julien de Caen. En 1663, il s'enrôla dans la 14e escouade de la milice de la Sainte-Famille, pour défendre le pays contre les Iroquois.

* Lecomte—Jean, demeurant sur la paroisse de Chemiré-en-Charnie, pays du Maine, aujourd'hui arrondissement du Mans, canton de Loué. Il faut le distinguer d'un autre Jean Lecomte, de la ville d'Orléans, qui fut tué sur le champ d'honneur avec le Major Closse, le 7 février 1662. Mais le premier ne fit pas une mort moins glorieuse, ayant été l'un des dix-sept braves qui, après avoir fait des actes d'une valeur héroïque, périrent pour le salut de la colonie dans la célèbre action du Long-Saut, en 1660.

Lecomte—Michel, demeurait à Chemiré-en-Charnie, pays du Maine, et cette circonstance peut faire présumer qu'il était de la même famille que *Jean Lecomte*, qui périt au Long-Saut.

Lefebvre—Pierre. Nous ne connaissons pas le lieu de sa naissance.

Leger—Maurice, demeurant à la Flèche, faubourg Saint-Jacques.

* * Lemercher—Jean, dit la Roche, de la ville de Paris, faubourg Saint-Laurent. Il servit utilement la colonie et s'enrôla dans la milice de la Sainte-Famille, en 1663.

Lepallier—Joachim, du bourg de Clermont, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

LEPRINCE—Olivier, demeurant à Villiers-Charlemagne, aujourd'hui département de la Mayenne, arrondissement de Château-Gontier, canton de Grez-en-Bouère.

LEROUX—Sébastien, de Chemiré-en-Charnie, pays du Maine, aujourd'hui arrondissement du Mans, canton de Loué, promit à M. de Maisonneuve et à M. de la Dauversière, par contrat fait à la Flèche le 30 mars 1653, de passer à Villemarie avec la recrue, et de conduire avec lui Marguerite Lemercier, sa femme, et leurs deux enfants, une fille âgée de sept ans et un garçon qui en avait cinq et demi.

LEROY—Simon, de la paroisse de Ligron, aujourd'hui canton de Malicorne, dans l'arrondissement de la Flèche. Il fut tué avec le Major Closse en se battant contre les Iroquois, le 7 février 1662.

LORIOT—(ou *Lorion*), Martin, du bourg de Clermont, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche. Est-il différent de celui qui, dans le rôle de la Sainte-Famille, est appelé *Mathurin Lorion?* C'est ce que nous n'osons ni affirmer ni nier.

LOUAIRE (De)—Claude, de la paroisse du Haut, dans le pays de Maine aujourd'hui arrondissement de Mamers, dans le canton de la Ferté-Bernard.

LOUVART—Michel, dit Desjardins, demeurant aux moulins de la Monnerie, paroisse de Parcé, aujourd'hui dans le canton de Sablé, arrondissement de la Flèche. L'année 1662, dans la nuit du 24 juin, il fut cruellement assassiné sur le seuil de sa porte, par des sauvages *Loups* tombés en ivresse.

MACÉ—Julien, de la paroisse de Ruillé, en Champagne, aujourd'hui arrondissement du Mans, canton de Conlie, s'engagea, par contrat fait à la Flèche, le 8 avril 1653, entre lui et M. de la Daversière, à passer à Villemarie. Il a signé ce contrat, et, selon l'usage de ce temps, a écrit *Julian Macé.*

MAILLET—René, de la paroisse de Sainte-Colombe, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

MARTIN—Olivier, né dans le voisinage de la ville d'Auray, en Bretagne. On ignore les circonstances et le lieu de son engagement. Il fut tué par les Iroquois dans le mois de mars 1661.

MARTIN—Pierre, dit la Rivière, de la paroisse de Sainte-Colombe, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche. Il fut tué, comme le précédent, par les Iroquois le 22 juin 1661.

MAUGRISON—Jean, demeurant à Chasteau, en Anjou.

** MILLOT—ou *Milleaust*, Jacques, de la paroisse de Crouzile ou Croixille, pays de Maine, aujourd'hui dans le département de la Mayenne, arrondissement de Laval, canton de Chailland. Son zèle pour la conservation du pays le porta, en 1663, à s'enrôler dans la milice de la Sainte-Famille.

** MILLET—Nicolas, de la paroisse de Nerville-au-Bois, diocèse d'Orléans, et surnommé le *Beauceron*. En 1663, il s'enrôla dans la milice de la Sainte-Famille pour la défense du pays. Il était différent d'un autre colon du même nom, *Jean Millet*, qui, en 1661, fut pris par les Iroquois, et tué par eux à coups de bâton en arrivant dans leur pays.

MOGIN—Michel, de la ville du Mans.

MOTAIS—ou *Motain*, Guy, de la paroisse de Meslay, aujourd'hui chefs-lieu de canton dans l'arrondissement de Laval, département de la Mayenne.

MOULIÈRES—Pierre, de la paroisse de Mareil-sur-Loir, aujourd'hui arrondissement et canton de la Flèche.

** Mousseaux—Jacques, dit *la Violette.* Nous ignorons le nom de son pays et les circonstances de son engagement. En 1663, il s'enrôla dans la milice de la Sainte-Famille pour la défense du pays.

Nail—Jacques, de Solesmes, aujourd'hui arrondissement de la Flèche, canton de Sablé. A Villemarie, il se mit plus tard au service de Jean de Saint-Père et fut tué avec lui, en trahison, par les Iroquois, le 25 octobre 1657, à l'âge de trente-deux ans.

Nocher—François, de Chemiré-en-Charnie, pays de Maine, aujourd'hui arrondissement du Mans, canton de Loué.

Oger—Jean. Nous ne connaissons point le lieu de son origine.

Olivier—Jean. Le lieu de sa naissance et les circonstances de son engagement nous sont inconnus.

**Papin—Pierre,natif de la ville de Sablé,aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de la Flèche, demeurant au faubourg Saint-Nicolas-de-Sablé. En 1663, il s'enrôla dans la milice de la Sainte-Famille pour défendre le pays contre les Iroquois.

Péchart—ou *Pichard*, Jean, demeurant au presbytère de Royssi, en Champagne (voyez Hurrtbize, André).

Picart—Hugues, dit *la Fortune.* Nous ignorons le lieu de sa naissance.

Pichon—Jean, demeurant à Chauvour, dans le Perche.

Piron—François, de la ville de Suze, pays de Maine, aujourd'hui chef lieu de canton dans l'arrondissement du Mans.

Piron—Pierre, chirurgien, demeurant au Bailleul, près de la Flèche.

Prestrot—Jean, de la paroisse de Parcé, près de Sablé.

Prince—Voyez Leprince.

Proust—Pierre, de la paroisse de Villé.

** Raguideau—Pierre, dit Saint-Germain. Nous ignorons le lieu de sa naissance. En 1663, il fut l'un des braves qui s'enrôlèrent dans la milice de la Sainte-Famille,où il eut le grade de caporal de la 7e escouade. Il se distingua par sa bravoure, et périt victime de son zèle, par les armes des Iroquois, le 28 août 1665.

Rennes (De)—Bertrand. Nous ne connaissons pas le lieu de sa naissance.

Richard—Mathurin, demeurant aux moulins de la Bouère, paroisse de Sainte-Colombe, près de la Flèche.

* Robin—Etienne, dit *des Forges*, âgé de vingt ans Le lieu de sa naissance nous est inconnue. Il servit la colonie avec un dévouement vraiment digne d'une mémoire éternelle, puisqu'il fut l'un des dix-sept braves qui, après s'être couverts de tant de gloire, périrent en héros chrétiens dans la célèbre affaire du Long-Saut.

** Robutel—Claude. Nous ne connnaissons pas le lieu de sa naissance. Nous avons parlé de M. Claude Robutel, sieur de Saint-André, qui, en 1659, passa avec sa femme à Villemarie, et y conduisit la recrue de cette année ; et cette dernière circonstance a pu faire croire à M. Dollier de Casson, dans son *Histoire de Montréal*, que M. Claude Robutel de Saint-André prit une part active à la levée de 1653, et servit utilement en cela M. de Maisonneuve. Dans les contrats passés à la Flèche en 1653 pour l'engagement de cent vingt personnes, il n'est fait mention que de M. de Maisonneuve, de M. de la Dauversière, et quelquefois du frère de ce dernier, M. le Royer de Boistaillé, spécialement autorisé à lever ainsi des hommes pour Montréal. Le nom de Claude de Saint-André ne paraît dans aucun de ces contrats : ce qui nous fait soupçonner que M. Dollier aura pu confondre la recrue de 1653 avec celle de 1659. Quoi qu'il en soit, Claude Robutel, qui fit partie de celle 1653, s'enrôla en

1663 dans la milice de la Sainte-Famille, et entra dans la 8e escouade, dont il fut élu caporal.

RODAILLER—René. Nous ignorons le lieu de sa naissance.

ROGER—Christophe, natif du bourg de Clermont, près de la Flèche (voyez GRAVELINE). A Villemarie, il édifia ses concitoyens par sa piété et sa bonne conduite jusqu'au 25 juin 1656, où il périt dans le fleuve Saint-Laurent.

* * ROISNÉ—François, de la ville de Sablé. En 1663, il fut du nombre des braves qui s'offrirent à M. de Maisonneuve pour composer la milice de la Sainte-Famille, destinée à repousser les Iroquois.

SALMON—Pierre, demeurant au lieu de la Roche, paroisse d'Arthézi, près de la Flèche.

SÉPURÉ—André, natif de la paroisse de Thorrée, près de la Flèche.

* TAVERNIER—Jean. Nous ne connaissons niles circonstances de son engagement ni le lieu de sa naissance. Le surnom de *la Lochetière*, qu'on lui donnait à Villemarie, pourrait peut-être donner à soupçonner qu'il était venu des environs de Loches. Quoi qu'il en soit, Jean Tavernier, qui avait passé son contrat d'engagement ailleurs qu'à la Flèche, se rendit au lieu de l'embarquement. A Villemarie, il se distingua par la sincérité de ses sentiments religieux et par son courage. On ne doit pas le confondre avec un autre brave colon, également surnommé *la Lochetière*, déjà passé en Canada, où il avait donné des preuves éclatantes d'intrépidité et de valeur, et qui s'appelait *Etienne Thibault*. Jean Tavernier n'était pas cependant inférieur en bravoure, puisqu'il fut l'un des dix-sept braves qui, résolus de se sacrifier pour le salut de la colonie, en inspirant par l'audace de leur courage de la terreur à cinq cents et même huit cents Iroquois, donnèrent pendant huit jours des preuves d'une valeur vraiment héroïque, et périrent enfin les armes à la main dans la fameuse action du Long-Saut. Il était alors âgé de vingt-huit ans et devait avoir vingt et un ans lorsqu'il s'enrôla pour cette recrue.

* * THÉODORE—Michel, dit *Gilles*. Nous ne connaissons pas non plus le lieu de son origine ni les circonstances de son engagement, En 1663, il s'enrôla dans la milice de la Sainte-Famille, et, le 4 mai de l'année suivante, il fut tué par les Iroquois, au lieu appelé dès lors la Lougue-Pointe, dans l'île de Montréal.

TRUFFAULT—René, de la ville de Laval.

TUPIN—Simon, de la paroisse de Ruillé, en Champagne (voyez FRESNOT).

VACHER—Sylvestre, de Saint-Julien, charpentier de la paroisse de Saint-Julien, diocèse de Bourges. Six ans après, il fut tué par les Iroquois, le 26 octobre 1659, vers le lac aux Loutres, près du Fort de Villemarie.

* VALETS—(ou *Vallays*), Jean, de la paroisse de Teillé, pays de Maine, aujourd'hui arrondissement du Mans, canton de Ballon. On ne doit pas le confondre avec un autre colon de Villemarie, nommé la Vallée, qui, en 1663, s'enrôla dans la 20e escouade de la milice de la Sainte-Famille ; car Jean Valets avait déjà terminé sa vie par une mort glorieuse et héroïque, ayant été l'un des dix-sept braves qui périrent dans la célèbre action du Long-Saut.

** VALLIQUET—Jean, de la Verdure, armurier de la ville du Lude, aujourd'hui arrondissement de la Flèche et chef-lieu de canton. Zélé pour défeudre la colonie contre les Iroquois, il s'enrôla, en 1663, dans la milice de la Sainte-Famille, et entra daus la 19e escouade, dont il fut élu caporal.

VIGUEUX—Charles, de la ville de Senlis.

LES TRIBUS SAUVAGES

DE

L'Amerique Meridionale.

INDIENS COMANCHES.

A l'époque où l'Amérique fut découverte on n'y trouva pas un seul cheval. Des os fossiles appartenant à ce noble quadrupède ont bien prouvé qu'il y existait jadis; mais il en avait disparu lorsqu'y arriva Christophe Colomb. Aujourd'hui, non-seulement le cheval y est connu à l'état domestique, mais il parcourt à l'état sauvage les immenses plaines des deux continents américains. Bien que toutes les races connues en Europe soient représentées dans le nouveau monde, la plupart des chevaux qu'on y rencontre appartiennent à deux espèces bien tranchées; on ne voit guère que le cheval anglais dans toute la partie boisée des Etats de l'Union, tandis que le cheval andalous, beaucoup plus petit, mais non moins précieux, est répandu dans toute l'Amérique espagnole. C'est lui qui s'est multiplié d'une manière si prodigieuse, et dont les bandes sauvages couvrent les prairies et les pampas. Il faut qu'il ait trouvé dans ces immenses savanes un milieu qui convenait bien à sa nature; car peu de temps après la conquête qui l'introduisit en Amérique, nous le voyons fuir la civilisation, et se propager au désert avec tant de rapidité qu'une foule de tribus indigènes en sont déjà pourvus.

Ce serait une curieuse étude à faire que celle de l'influence du cheval sur ces tribus américaines. Les cavaliers des prairies ne ressemblent pas à ces hommes graves et stoïques dont ils descendent, et cela devait être. L'introduction du cheval a fait naître de nouvelles habitudes, et, en modifiant le genre de vie, a nécessairement influé sur le moral de l'homme.

Que pouvaient être ces Indiens à l'époque où ils allaient à pied? On se l'imagine difficilement, car aujourd'hui ils ne quittent leurs montures que pour dormir; jeunes ou vieux, riches ou pauvres, ils ont tous leurs mustang. (1) Et il en est de même chez tous les Indiens de la Prairie; chez les Cris, les Corneilles et les Pieds-Noirs, les Sioux, les Paunis, les Kansas et les Osages, les Navajos et quelques uns des Serpents. Mais le vrai type du cavalier de cette région, c'est le Comanche, dont le parcours s'étend de l'Arkansas aux bords du rio Grande; le forban qui écume la frontière du Texas, et ravage les établissements du nouveau-Mexique, l'audacieux bandit qui pousse ses razzias jusqu'au centre de la Nouvelle-Bretagne.

(1.) Cheval des prairies.

Dire que le Comanche est le premier écuyer de la terre serait commettre une injustice; il n'est pas meilleur homme de cheval que le Pauni, son voisin et son ennemi mortel, que le vaquéro de Californie, le ranchéro du Mexique, le Haréno du Vénézuéla, le gaucho de Buenos-Apres, que les centaures du Grand-Chaco, du Paraguay, des Pampas et de la Pantagonie ; mais il leur est égal, et, c'est le classer parmi les plus fins cavaliers du monde. Le Comanche ne quitte les bras maternels que pour le garrot du mustang de son père ; c'est à peine si on lui permet de marcher ; ses moindres courses se font à cheval. Il ne viendrait pas plus à l'esprit d'un Comanche de faire à pieds quelques centaines de pas, qu'à un autre de les franchir à quatre pattes ; son cheval est toujours là, bridé ou non, peu lui importe ; il lui saute sur le coup, sur le dos, sur la croupe, est suspendu à l'un de ses flancs, et n'a pas besoin de rênes pour le diriger avec certitude ; lanimal est toujours au galop, et quelque rapide que soit la bête, le Comanche ne l'arrête pas ni pour en descendre, ni pour y remonter.

Tous les Indiens cavaliers sont nomades ; dès que la tribu a des chevaux, il lui est facile de transporter les tentes : et le besoin de chercher de nous veaux pâturages, non moins que l'amour du changement, et la poursuite du gibier, la force à changer de place. Néanmoins quelques tribus, même parmi les Comanches, ont des villages où, à certaines époques de l'année les femmes cultivent du maïs, des citrouilles, des melons, des gourdes, e quelques autres plantes, qui sont toutes indigènes. Il n'est pas douteux qu'avant la conquête ces cultures ne fussent plus répandues ; mais la possession du cheval a permis aux Indiens de se livrer à tous leurs mépris pour les travaux des champs.

Pas un de ces cavaliers ne consentirait à manier une pioche, un outil quelconque. Tout ce qui est labeur est le lot des femmes et des esclaves ; car le Comanche possède non pas des nègres, mais des Indiens, de tribus ennemies, et beaucoup de métis de race espagnole, même des blancs, qu'il va capturer au Mexique.

Il serait facile de démontrer que cette haine pour l'agriculture a été plus nuisible à la race indienne que toutes les persécutions qu'elle a subies ; c'est elle qui la décime par la famine, elle qui la pousse à la guerre, et oblige les civilisés à l'emploi des moyens héroïques pour se délivrer d'un odieux voisinage. Nous en avons la preuve : toutes les tribus qui ont désarmé pour se livrer au travail, telles que les Criques, les Chérokis, le-Choctaus, conservent leur territoire, et leur population augmente avec rapidité.

Mais, direz-vous, comment le cheval permet-il aux Indiens de se passer de l'agriculture ? La réponse est bien simple : en mettant à leur portée des moyens d'existence qu'ils n'avaient pas autrefois, ou qui à cette époque étaient moins abondants. Les prairies de l'Amérique du Nord sont assez pauvres en gibier ; quelques espèces de daim, maigrement distri-

buées, à la foi rapides et farouches, l'antilope furcifère plus farouche et plus rapide encore, et le bison, le plus sauvage de tous les ruminants, y composent toute la chasse des Indiens.

Certes, le bison y était autrefois comme aujourd'hui et même en plus grand nombre ; mais bien qu'il ne coure pas très-vite, il est difficile à un homme à pied de le rejoindre, encore plus de le suivre dans ses migrations lointaines. Avec le cheval le cas est différent ; le chasseur peut non-seulement s'approcher du troupeau, mais en faire le tour, se mettre à sa poursuite, le gagner de vitesse, et lui échapper quand les circonstances l'exigent. Sans compter qu'il peut toujours se fourrer dans la peau d'un bison ou même d'un loup, comme le Bushman dans celle de l'autruche, ou l'Esquimau dans celle du phoque, et se servir de son arc et de ses flèches, ainsi qu'il le faisait jadis.

Néanmoins ce stratagème qui réussit parfois au delà de toute espérance, car on a vu le faux bison, ayant lancé toutes ses flèches, aller les retirer du corps de ses victimes, et s'en servir pour continuer le massacre, ce stratagème n'est pas toujours heureux ; pour qu'il ait de bons résultats, il faut que le troupeau soit dans un moment de calme et dans une certaine disposition ; la plupart du temps il s'aperçoit de la ruse, et prend la fuite. Actuellement, peu importe ; le chasseur a bientôt fait de quitter sa peau d'emprunt, de sauter sur son cheval qui est dans le voisinage ; et il faudrait qu'il eût bien du malheur pour que, soit avec son arc, soit à la lance, il ne tuât pas deux ou trois bêtes quand il a rejoint les fugitifs.

Mais il est rare que le Comanche aille seul à la chasse du bison : ordinairement toute la tribu se réunit pour cet objet ; les cavaliers suivent le troupeau, le rejoignent, l'entourent en poussant de grands cris, et le resserrent de plus en plus. Les bisons effrayés présentent alors une masse confuse, et tombent frappés par les chasseurs. Quelquefois cependant ils leur échappent, grâce au nuage de poussière qu'ils soulèvent ; ou bien les taureaux se précipitent sur les assaillants, dont ils déchirent la monture. C'est le moment pour l'Indien de faire preuve d'agilité ; il s'élance sur la croupe du cheval d'un camarade, ou même sur le dos des bisons, lorsque ceux-ci l'enveloppent ; et courant sur cette bande pressée et mouvante, il arrive à en sortir sain et sauf ; mais aussi quelquefois il est saisi par la bête furieuse avant d'avoir pu se relever, et il est tué en même temps que son cheval.

Le bison ne se prend jamais au moyen de ces parcs, aboutissant à des piéges, que l'on peut voir ailleurs. Il faudrait pour l'emprisonner lui opposer une barrière extrêmement forte, et la Prairie, qui est dépourvue d'arbres, n'en fournit par les matériaux. Quelque chose d'analogue est cependant employé à son égard par diverses tribus ; quand celles-ci ont découvert qu'une troupe de bisons est fixée dans une partie de la plaine, où il y a de ces tranchées profondes qui s'appellent *barrancas*, elles réu-

nissent toutes les bêtes du troupeau, les chassent de manière que, d'elles-mêmes, elles aillent se jeter dans le précipice, et ont pour les y conduire un moyen assez bizarre. Ce moyen consiste à remplacer la palissade africaine par deux rangs de machines (nous ne pouvons pas dire de statues), que le bison prend pour des hommes. Les deux lignes, d'abord très écartées, se rapprochent graduellement, et aboutissent à l'abîme où l'on veut conduire le troupeau.

Ce qu'il y a de plus drôle, c'est que la matière du piége a été fournie par les bisons eux-mêmes; en d'autres termes, les machines que ceux-ci prennent pour des hommes, et qui effectivement en rappellent la figure, sont modelées avec la bouse de ces pauvres animaux; c'est également avec la même matière, appelée bois de vache, que le trappeur canadien fait souvent cuir leur viande.

Les chasseurs se répandent dans la prairie où les bisons paissent tranquillement; ils s'en approchent sans bruit, les dirigent avec précaution vers la double rangée des bonshommes. Dès que le troupeau est engagé dans la passe, tous les cavaliers fondent sur lui, en poussant d'atroces clameurs; et les pauvres bêtes, se croyant prises entre deux files d'ennemis, se sauvent en courant droit devant elles.

Le bison est peu clairvoyant; la tignasse ébouriffée qui lui retombe sur la figure ne lui permet pas de bien voir; c'est plutôt à son nez qu'à ses yeux qu'il s'en rapporte; et bien qu'il ait le flair délicat, il ne se doute de l'abîme, où il court tête baissée, que lorsqu'il est trop tard. Il cherche bien à retourner sur ses pas, mais il est poussé par une foule compacte, et n'a d'autre alternative que de sauter dans le ravin, ou d'y être jeté par le flot qui le presse. Il s'élance donc; toute la colonne en fait autant, et la plupart de ceux qui la composent trouvent la mort dans le précipice.

Il n'est pas besoin de dire qu'avec de pareilles chasses le nombre des bisons diminue chaque année. Vous pourriez faire trois cent milles au couchant du Mississipi, en aval de l'embouchure du Missouri, sans en trouver un seul; et bien qu'autrefois ce bœuf sauvage couvrit la plaine au sud et à l'ouest du rio Grande, les Comanches, qui habitent près de cette rivière, ne le connaissent plus que par leurs excursions vers le nord.

Le parcours du bison a pour limite septentrionale le grand lac de l'Esclave, et il y a peu de temps encore, il était borné à l'occident par les montagnes Rocheuses; mais depuis quelques années plusieurs troupeaux ont émigré à l'ouest de ces montagnes.

On a expliqué la diminution croissante de ces animaux par des théories plus ou moins ingénieuses; elle n'a qu'une seule et véritable cause; la possession du cheval par les tribus indiennes.

Si la chasse au bison a permis à l'Indien de négliger l'agriculture, peut-être lorsque le dernier troupeau aura disparu, le Comanche en viendra-t-il à labourer la terre. Malheureusement il lui restera le cheval, qui entre déjà pour une part énorme dans l'alimentation de

plusieurs tribus de l'ouest. Il est vrai que cette ressource elle-même sera bientôt épuisée ; imprévoyant par nature, l'Indien n'élèvera pas assez de chevaux pour se nourrir ; et les caballadas, c'est-à-dire les bandes de chevaux sauvages, ne se laissent pas atteindre aussi aisément que les troupeaux de race bovine.

En attendant cette époque, où la faim le mettra en demeure de changer d'existence, le Comanche fait la guerre à ses voisins ou plutôt les pille, les vole, les rançonne, enlève leur bétail, leurs femmes et leurs enfants. Par leur dernier traité avec le Mexique, les Etats-Unis s'étaient engagés à faire rendre à leurs familles les prisonniers mexicains qui se trouvaient chez les Comanches : on estimait que leur nombre se montait à quatre mille. Mais les Etats de l'Union avaient assez de leurs affaires ; ils ne tinrent pas leur engagement ; les captifs attendent toujours qu'on les délivre ; et l'audace des Comanches s'est accrue de l'impunité. Ils enlevèrent, il y a dix ans, le fils du gouverneur de la province de Chihouahoua ; celui-ci, l'un des soldats les plus braves des Etats mexicains, malgré son courage et sa position, n'osa pas faire appel aux armes, et racheta son fils au prix qui lui fut imposé. Un pareil fait en dit plus quun volume sur la situation du Mexique.

L'Indien n'a pas si bon marché des colons du Texas ; la guerre entre eux et lui est active, et d'affreuses cruautés la signalent de part et d'autre. Mais en dépit des sanglantes représailles auxquelles il s'expose, le Comanche n'en mène pas moins une vie joyeuse. Ce n'est pas l'enfant taciturne des grands bois, dont Cooper nous a légué le portrait ; il est vif, il aime à causer, il est toujours prêt à rire. Si le bison lui manque, il tue l'un de ses chevaux, qui sont nombreux, et part pour la chasse ou pour la guerre, sans se soucier d'autre chose : les femmes et les esclaves font le reste de sa besogne.

Dans ses instants de loisir il s'occupe de sa toilette, dont il est parfois très-soigneux. Comme celle de tous les Indiens de la Prairie, elle se compose d'une tunique en peau de daim, d'une paire de bottines appelées mocassins, et de grandes guêtres à l'écuyère qui sont décorées de franges. Pour manteau, il se jette sur les épaules une dépouille de bison qu'il porte avec autant de dignité que les Romains portaient la toge. Quant à sa coiffure, c'est tantôt une couronne de plumes, tantôt la peau de la tête d'un bison, y compris les deux cornes.

Mais va-t-il faire quelque razzia, il se débarrasse de toute cette friperie, ne conserve que ses mocassins, ses grandes guêtres, un chiffon en guise de culotte, et remplace sa tunique par une couche de peinture écarlate, destinée à le rendre plus effrayant. Ce n'était pas nécessaire ; il lui suffisait de se montrer pour faire trembler l'ennemi ; son apparition pure et simple signifiait *sang et pillage.*

AVIS.

1. L'Administration de l'Echo du Cabinet de Lecture a chargé M. le Gérant d'adresser des lettres à un certain nombre d'Abonnés beaucoup trop en retard. Dans leur intérêt, nous les engageons à ne pas différer de répondre à ce dernier appel.

***

2. Dans les mois de Juin et de Juillet, M. le Gérant a expédié à d'autres abonnés leurs comptes, la plupart ont eu l'attention d'y faire honneur ; quelques-uns ne l'ont pas encore fait, nous les prions de ne pas attendre plus longtemps.

***

3. Les Abonnés de Montréal sont priés de faire payer leur abonnement au Bureau même de l'Echo.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE IX.

SUITE DE LA GUERRE ; PAIX AVEC LES ONNEIOUTS, ET SUSPENSION D'ARMES AVEC LES AGNIERS. M. DE MAISONNEUVE ARRIVE DE FRANCE AVEC UNE RECRUE DE PLUS DE CENT HOMMES.
DE 1852 A 1853.

(*Suite.*)

XV.

Election du procureur syndic.

La place de syndic, purement honorifique et sans priviléges personnels pour celui qui en était pourvu, n'excitait pas les ambitions privées et ne donnait jamais lieu aux brigues ni aux cabales. Rien de plus pacifique que cette élection, et rien aussi de plus simple que la manière d'y procéder à Villemarie. On demandait d'abord l'agrément du Gouverneur particulier avant de se réunir, et le greffier des seigneurs, comme officier public, devait se trouver présent à l'élection, pour en dresser un acte en forme. Les citoyens étant ainsi réunis, le greffier commençait son procès-verbal, et, après y avoir énoncé le motif de l'assemblée générale et mentionné l'agrément préalable du Gouverneur, il écrivait, les uns au-dessous des autres, les noms de tous ceux des citoyens qui semblaient être plus propres à remplir la place de syndic. Chacun donnait ensuite son suffrage à l'un d'eux, et pour cela faisait ou faisait faire, sur le procès-verbal même, une marque d'un trait de plume à côté du nom de celui qu'il préférait aux autres. Lorsque tous avaient ainsi donné successivement leurs suffrages, on comptait les marques ou les voix, et celui qui en avait obtenu un plus

grand nombre était élu syndic. Son élection ne lui imposait pas cependant l'obligation d'accepter le syndicat; mais, en l'acceptant, comme il arrivait toujours, il promettait à l'assemblée de remplir fidèlement sa charge. Le dernier des syndics remettait alors au nouveau les papiers de la corporation, s'il en existait, tels que les ordonnances des Gouverneurs particuliers, les contrats de propriétés ou autres titres de la communauté des habitants. Ainsi, à Villemarie, on lui remettait toujours, depuis 1651, le contrat du 2 octobre de cette année, par lequel M. de Maisonneuve leur avait accordé, au nom des seigneurs, quarante arpents de terre pour servir de Commune.

XVI.

Etablissement d'un receveur et d'un directeur des bâtiments pour la construction d'une église paroissiale.

Jusqu'alors la colonie de Villemarie avait eu pour église la chapelle du Fort. Après l'arrivée de la recrue, cette église était devenue insuffisante et se trouvait, d'ailleurs, un peu écartée de la plupart des maisons récemment construites et habitées par les colons. Comme c'est aux corporations à bâtir des églises pour leur usage et à les entretenir, M. de Maisonneuve proposa, cette année, 1654, aux citoyens de Villemarie, de contribuer à la construction d'une nouvelle église paroissiale, plus vaste et plus commode, et pour cela de recueillir les fonds qui seraient volontairement offerts; ce qu'ils agréèrent tous avec une vive satisfaction. En conséquence, le 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul, le syndic réunit les colons en assemblée générale, et en présence de M. de Maisonneuve on élut, à la pluralité des voix, Jean de Saint-Père *pour receveur des aumônes* qui seraient faites en faveur de la construction de l'église projetée. On arrêta, dans cette assemblée, que le receveur tiendrait un registre de sa recette, où il marquerait les sommes qu'il aurait reçues et les noms des donateurs, et que tous les trois mois il donnerait un état de sa recette au Gouverneur de Villemarie. On règla aussi que les aumônes faites en grains, ou en autres denrées sujettes à se détériorer, seraient vendues par le receveur au plus offrant et dernier enchérisseur, pourvu que, trois jours auparavant, il eût fait publier et afficher l'enchère à la grande porte du Fort; qu'enfin le receveur serait obligé de livrer les sommes dont il serait dépositaire, suivant les ordres du *directeur du bâtiment de l'église*, élu par les citoyens en présence du Gouverneur, quand il en serait besoin. Divers particuliers firent, en effet, des offrandes pour le bâtiment, et M. de Maisonneuve, de son côté, comme chargé de rendre la justice, appliquait à la même destination les amendes auxquelles étaient condamnés des particuliers, comme nous le dirons ailleurs.

XVII.

Construction d'une nouvelle église paroissiale.

Toutes ces petites sommes ne pouvant suffire à la dépense nécessaire,

les seigneurs, en 1656, firent construire, en grande partie à leurs frais, la nouvelle église paroissiale. Ils la joignirent à l'hôpital, afin qu'elle servît tout à la fois aux citoyens et aux malades, en attendant que les circonstances permissent d'en construire une autre séparée et destinée au seul usage des paroissiens ; et comme cette église devait servir plus tard à l'hôpital seul, on la dédia, pour cela, sous le vocable de Saint-Joseph, patron de cet établissement. Dans les fondements et sous la porte d'entrée, on déposa, avec la première pierre, l'inscription suivante, gravée sur une plaque de plomb : *Cette première Pierre a été posée, en l'honneur de saint Joseph, l'an* 1656, *le* 28 *août. Jesus, Maria, Joseph.* Le bâtiment dont nous parlons, qui servit, pendant plus de vingt ans, d'église paroissiale à la colonie, était situé sur la rue formée peu après par les premières maisons construites à Villemarie et appelée Saint-Paul, et se trouvait presque à l'angle d'une autre rue, qui, du nom de l'église, fut appelée rue *Saint-Joseph.*

XVIII.

Nouveau cimetière établi.

L'année 1654, M. de Maisonneuve donna à la corporation un terrain pour servir à un nouveau cimetière, avec cette clause, que, s'il était changé de place, ce terrain reviendrait aux seigneurs. L'ancien cimetière, dont on s'était servi jusqu'alors, était situé, comme on l'a dit, à côté même du Fort et offrait un triangle, formé des deux autres côtés par la petite rivière et le fleuve Saint-Laurent. Mais ce terrain étant quelquefois inondé par les grandes crues du fleuve, on était alors dans la nécessité d'inhumer ailleurs les défunts, comme il était arrivé le 15 janvier de cette année même. On établit donc un nouveau cimetière sur la hauteur, rue Saint-Joseph, dans un emplacement occupé aujourd'hui en partie par la place d'armes; et comme il se trouvait dans le voisinage de l'hôpital Saint-Joseph, pour cela, dans un acte de décès du 2 décembre de cette année 1854, il est appelé *nouveau cimetière de l'hôpital.* Tous les travaux de l'étalissement de ce cimetière furent exécutés aux frais des paroissiens, et l'on voit, par les comptes des ouvriers employés, soit à préparer les pieux de la clôture, soit à les transporter ou à les planter, que chacun d'eux reçut son juste salaire, jusqu'à Gilbert Barbier, chargé, comme charpentier, d'en faire la croix, dont cependant il céda la moitié du prix à l'église.

XIX.

Premiers mariages à Villemarie.

Il était nécessaire, pour donner à la colonie un fondement solide et pourvoir à son accroissement, d'en multiplier les ménages, ce que, jusqu'alors, les seigneurs de Montréal avaient cru devoir différer, pour ne pas la charger de personnes impropres au métier des armes. Avant l'année 1655, il n'y avait eu encore, à Villemarie, que dix mariages contractés

entre Français, et encore le premier n'eut-il lieu qu'au mois de novembre 1547, après que M. de Maisonneuve fut retourné de France, d'où il paraît qu'il avait amené pour cela, avec lui, quelques vertueuses filles (*). Lorsque mademoiselle Mance fut revenue de France, en 1650, on célébra encore quelques nouveaux mariages, ce qui donne à penser qu'elle avait amené avec elle ces jeunes personnes pour les établir (**), comme le fit M. de Maisonneuve en conduisant sa recrue de 1653. Aussi, dans la seule année 1654, célébra-t-on jusqu'à treize mariages à Villemarie (†). Le plus remarquable fut, sans contredit, celui de Charles le Moyne avec

(*) L'une, Françoise Faffard, de la paroisse d'Argense, près de Caen, en Normandie fut mariée le 3 novembre à Mathurin Monnier, de la paroisse de Clermont, près de la Flèche, en Anjou; l'autre, Marie Charlot, épousa, le 3 janvier 1648, Jean Loisel, de la paroisse de Saint-Germain, près de Caen. Une autre vertueuse fille, Françoise Godet, de la paroisse de Saint-Martin-Digé, près de Belesme, dont le père, Nicolas Godet, et la mère, Françoise Gadois, étaient déjà établis à Montréal, avait épousé, le 18 novembre 1647, Jean Desroches, de la paroisse de Sainte-Lucie, près d'Autun. En 1648, Léonard Lucault, de la province de Limousin, avait épousé, le 12 octobre, Barbe Poisson, de la paroisse de Saint-Jean de Mortagne, dans le Perche; et, le 11 janvier suivant, François Godet, fils de Nicolas, épousa Françoise Bunion.

(**) Au mois de novembre de cette année, Louis Prudhomme, de la paroisse de Pomponne, proche de Lagny-sur-Marne, Ile-de-France, épousa Roberte Gadois; et, dans le même mois, Gilbert Barbier, de la paroisse de Saint-Aré de Dézile-sur-Loire, pays de Nivernais, épousa Catherine de Lavaux, de la paroisse d'Ailnes, proche de Nancy, en Lorraine. L'année suivante, 1651, eut lieu le mariage de Jean de Saint-Père, de la paroisse de Dormes, en Gâtinois, proche Montreau, avec Mathurine Godet, fille de Nicolas. Jean de Saint-Père avait montré constamment un dévouement héroïque pour l'établissement de la colonie; aussi lisons-nous dans son contrat de mariage que, *pour le récompenser de ses bons et fidèles services rendus pendant huit ans*, M. de Maisonneuve, outre quarante arpents de terre qu'il lui donna, promit de lui en faire défricher six, et, en attendant, lui céda la jouissance de six autres arpents déjà défrichés, situés près du Fort.

(†) Comme la plupart de ces mariages ont été la source de familles encore subsistantes à Villemarie ou dans les pays voisins, nous les ferons ici connaître, en détail, afin d'apprendre à chacun la province et le lieu de son origine. Toussaint Huneault, de la paroisse de Saint-Pierre-aux-Champs, épousa Marie Lorgueil, de la ville de Cognac; André Demers, de la paroisse de Saint-Jacques de Dieppe, en Normandie, âgé d'environ vingt-cinq ans, épousa Marie Chedeville, native de Villars, en Picardie; Jean Demers, frère du précédent, âgé de vingt-quatre ans, épousa Jeanne Vedille, de la paroisse de Saint-Germain, diocèse d'Angers; Pierre Godin, de la paroisse de Saint-Vol, diocèse de Langres, épousa Jeanne Roussillon, née à Morse, diocèse de Saintes; Jacques Beauvais, natif d'Igé, diocèse de Séez, en Normandie, épousa Jeanne Soldé, de la Flèche, en Anjou; Robert le Cavelier, dit des Lauriers, de la ville de Cherbourg, en Normandie, âgé de vingt-huit ans, épousa Adrienne Duvivier, de la paroisse de Corbeny, proche de Laon; Eloi Jarry, dit Lahaie, de Saint-Martin d'Igny, épousa Jeanne Maré, de la paroisse de Saint-Michel de Poitiers; Jean Milot, né à Vermanton, dans l'Auxerrois, épousa Marthe Pinson, de la Flèche; Pierre Villain, de la paroisse de Grossès, diocèse de Luçon, épousa Catherine Lorion, de la paroisse de Saint-Saoûl, diocèse de la Rochelle; Jeon Lemerché, de la paroisse de Saint-Laurent à Paris, épousa Catherine Hureau, de la Flèche; André Charli, dit sieur de Saint-Anges, de la paroisse de Saint-Gervais à Paris, âgé de vingt-trois ans, épousa Marie Dumesnil, de la Flèche.

Catherine Primot, mariage qui fit beaucoup d'honneur à la colonie par les onze enfants qu'il lui donna, à la tête desquels on doit placer, avec raison, le célèbre d'Iberville, comme ayant surpassé en gloire tous ses frères ; et c'est ce qui nous engage à donner ici quelque éclaircissement sur la mère de ces illustres citoyens.

XX.

Origine de Catherine Primot. Charles Le Moyne s'oblige à l'épouser.

Quoiqu'elle fût connue sous le nom de Catherine Primot, et qu'on la trouve toujours ainsi appelée dans les actes du temps, son vrai nom était Catherine Thierry, étant fille de Guillaume Thierry et d'Elizabeth Messier, de Saint Denis le Petit, bourg au diocèse de Rouen. Vers l'an 1642, Antoine Primot et Martine Messier, son épouse, se voyant sans enfants et étant résolus de passer l'un et l'autre en Canada, pour se dévouer à l'œuvre de Montréal, désirèrent de l'avoir avec eux, et obtinrent de ses père et mère de la conduire à Villemarie, afin de l'élever comme si elle était leur propre fille, et de laisser ainsi une héritière dans la personne de cette enfant. Catherine n'avait alors qu'environ un an, et comme ses parents adoptifs prirent un très grand soin de son éducation dès le bas âge, et eurent toujours pour elle une affection de père et de mère, elle fut considérée, dans la colonie, comme étant leur propre fille et appelée, de leur nom, Catherine Primot. Sa mère adoptive, cette femme forte, en qui le courage égalait la vertu, car c'était la même que nous avons vue surnommer *Parmanda*, s'appliqua à former l'esprit et le cœur de l'enfant, et eut la joie de voir se développer, comme à vue d'œil, les heureuses dispositions, aussi bien que les belles qualités naturelles dont le Ciel l'avait douée. A l'âge de quatorze ans, Catherine annonçait déjà ce qu'elle serait un jour, une mère de famille accomplie et un modèle achevé de vertu pour toute la colonie. Charles le Moyne, qui songeait alors à s'établir, frappé de la modestie, de la solide piété et de la droiture d'esprit de cette jeune personne, en qui la sagesse semblait devancer les années, désira d'obtenir sa main, et ce choix seul, de la part d'un homme si grave, si judicieux et si chrétien, est le plus bel éloge qu'on puisse faire de la jeunesse de Catherine. Il la demanda donc en mariage à ses parents, et, pour être préféré à tout autre, il passa un compromis avec eux, le 10 décembre, 1653, par lequel il s'engageait à l'épouser prochainement, sous peine de leur donner six cents livres en cas de dédit de sa part. De leur côté, ils ne désiraient pas moins vivement ce mariage ; aussi s'obligèrent-ils à compter la même somme à Charles le Moyne s'ils manquaient à la parole qu'ils lui donnèrent réciproquement. Ces conventions furent faites au Fort de Villemarie, en présence de M. de Maisonneuve, de Mademoiselle Mance, de Michel Messier et d'autres témoins, qui les signèrent, parmi lesquels on trouve un David le Moyne, qui appartenait sans doute à la famille de Charles (*).

(*) Charles le Moyne eut un frère du nom de *David*, fils de Pierre le Moyne et de Judith Duchesne, baptisé à la paroisse de Saint-Jacques de Dieppe, le 6 juin 1634, mais qui pou-

XXI.

M. de Maisonneuve, au nom des seigneurs, favorise le mariage de le Moyne.

Le mariage fut célébré le 28 mai suivant, 1654, et M. de Maisonneuve, qui désirait de contribuer au bien des deux époux, leur donna, de la part des seigneurs, au quartier dès lors appelé la pointe Saint Charles, proche la grande anse, une terre située entre le fleuve Saint Laurent et celle de Jean de Saint Père, à condition qu'Antoine Primot et Martine Messier, son épouse, jouiraient pendant leur vie de la moitié de la terre donnée. Par une distinction particulière, qui fait assez connaître l'intérêt qu'il portait aux nouveaux époux, il leur accorda quatre-vingt-dix arpents de terre, ce qui était alors sans exemple dans l'île de Montréal. En outre, il leur donna le privilége de chasse et de pêche, avec le droit d'usage sur la prairie Saint Pierre, ainsi que le droit de prendre du bois dans la Commune pour leur chauffage, lorsque les quatre-vingt-dix arpents auraient été entièrement défrichés, ou, au défaut de la Commune, d'en prendre sur le domaine des seigneurs. Il leur accorda enfin, dans le lieu désigné pour la ville, un arpent de terre, sur lequel Charles le Moyne avait déjà fait construire une maison proche de l'Hôpital. Antoine Primot et son épouse, ayant toujours traité et chéri Catherine Thierry comme si elle eût été leur propre enfant, l'avaient donnée de bonne foi à Charles le Moyne, sans déclarer, dans le contrat civil, ni dans l'acte ecclésiastique de mariage, qu'elle n'était que leur fille adoptive, et Charles le Moyne, en l'épousant, avait cru s'allier, en effet, à la famille Primot. Mais six ans après, Antoine Primot et son épouse, considérant qu'il n'existait aucune déclaration juridique de cette adoption, et que, faute d'un pareil acte, les droits de Catherine à leur succession pourraient un jour lui être contestés, ils se présentèrent devant M. de Maisonneuve, comme chargé par les seigneurs de rendre la justice, et déclarèrent qu'ils adoptaient Catherine Thierry pour leur fille et leur héritière, à la charge qu'elle retiendrait toujours le nom de Catherine Primot.

XXII.

Sollicitude de M. de Maisonneuve envers les orphelins dont les pères avaient péri dans les guerres.

En procurant ainsi l'établissement de nouvelles familles, M. de Maisonneuve avait plus de sollicitude encore pour assurer l'avenir des orphelins, dont les pères avaient été massacrés par les Iroquois pour la défense de la colonie. Le nombre de ces enfants était peu considérable, attendu que, pendant plusieurs années, il n'y avait guère eu que des célibataires à Villemarie, et que les premiers enfants nés dans le pays étaient morts peu de temps après leur baptême. Il en restait cependant quelques-uns, dont

vait être différent de celui qui assista à ce compromis ; nous trouvons, en effet, un autre *David* le Moyne, baptisé à la paroisse de Saint-Remy, le 16 juin 1638, né de Pierre le Moyne, autre que le père de Charles et de Marguerite Fontaine. Ce *David* fut nommé de la sorte par son parrain, noble homme, David Gally, Procureur du Roi.

les pères avaient péri dans les combats, et voici comment M. de Maisonneuve pourvut à leur subsistance. Jean-Augustin Hébert, dit Joli-Cœur, tué par les Iroquois, avait laissé trois enfants en bas âge, issus de son mariage avec Adrienne Duvivier. Celle-ci s'étant remariée, cette année 1654, à Robert le Cavelier, M. de Maisonneuve donna aux époux quarante arpents de terre, proche du Fort, aux conditions suivantes : d'abord que, pour faciliter la construction de la ville, les seigneurs pourraient reprendre la terre, moyennant deux cents livres pour chaque arpent ; en second lieu, qu'Adrienne Duvivier renoncerait à son douaire et à toutes prétentions quelconques sur la succession de son premier mari ; et qu'enfin elle, aussi bien que Robert le Cavelier, son époux, seraient obligés de nourrir et d'entretenir à leurs frais les trois enfants d'Hébert, jusqu'à ce que chacun d'eux eût atteint sa douzième année. Léonard Lucault, dit Barbeau, tué aussi par les Iroquois, avait laissé de Barbe Poisson, son épouse, une fille, nommée Marie, née en 1650. Sa veuve s'étant remariée, l'année suivante, à Gabriel le Sel, dit le Clos, M. de Maisonneuve leur donna, en 1654, une terre proche du Fort, de la contenance de trente arpents, à condition qu'ils nourriraient et entretiendraient Marie Lucault jusqu'à ce qu'elle fut en âge d'être pourvue par mariage ou autrement ; qu'alors ils lui compteraient la somme de quatre cents livres tournois et la fourniraient, en outre, de hardes ou de meubles pour la valeur de cent livres.

XXIII.

Scandale arrivé à Villemarie, découvert par Louis Prudhomme.

Cette même année, M. de Maisonneuve fit paraître la même sollicitude envers Charlotte Chauvin et Anne Archambault, sa mère, dont il est à propos de parler ici. Quelque précaution qu'on eût apportée dans le choix des colons destinés pour Villemarie, M. de la Dauversière, en 1644, en avait engagé un sans le connaître assez, ou qui, du moins, démentit dans la suite les promesses qu'il avait pu lui faire, et donna à la colonie un scandale à peu près semblable à celui de l'incestueux de Corinthe, dont parle saint Paul. Michel Chauvin, dit Sainte-Suzanne, du nom de sa paroisse dans le Maine, après avoir servi trois ans la Compagnie de Montréal, s'était marié, en 1647, à Québec, en face de l'église, sans qu'on eût pris apparemment toutes les précautions requises, et avait épousé Anne Archambault, de la paroisse de Dampierre, pays d'Aulnis, à la famille de laquelle il n'était pas digne de s'allier. Au bout de trois ans, en l'année 1650, Louis Prudhomme, déjà nommé dans cette histoire, ayant fait un voyage en France, apprit à la Flèche, en Anjou, que Chauvin avait déjà été marié avant d'aller en Canada ; que sa femme vivait encore et demeurait à dix lieues de là, dans le village de Voutré, proche de Sainte-Suzanne. Surpris et affligé de ce récit, Prudhomme voulut en connaître la vérité par lui-même, afin d'ôter le scandale dès qu'il serait de retour à Villemarie.

Il se rend donc en personne au village indiqué. " Aussitôt que j'y fus " arrivé, rapporte-t-il, une femme, âgée d'environ soixante ans, vint me " trouver à l'hôtellerie et me demanda des nouvelles de Michel Chauvin. " Je lui répondis qu'il se portait fort bien et qu'il s'était marié à Montréal. " Sur quoi elle répliqua que c'était un méchant homme, qu'il était son " mari et qu'avant d'aller en Canada il lui avait dissipé tout son bien."

XXIV.

Le coupable convaincu repasse en France.

Prudhomme, s'étant ensuite embarqué pour repasser en Canada, s'empressa, dès son arrivée à Québec, d'informer du fait le père et la mère d'Anne Archambault, qui, le 10 septembre de cette même année 1650, présentèrent requête ; et enfin, revenu à Villemarie, il fit encore à M. de Maisonneuve le rapport de ce qu'il avait appris. Chauvin, invité à comparaître, le 8 octobre suivant, devant Jean de Saint-Père, greffier de la justice, *reconnut et confessa, de sa pure et franche volonté, sans aucune force ni contrainte*, en présence du P. Pijart, exerçant alors les fonctions curiales, de M. de Maisonneuve et de Gilbert Barbier, qu'en effet il avait épousé, en France, Louise Delisle, sept ans avant qu'il partît pour le Canada. Mais, après cet aveu, craignant sans doute la juste animadversion de M. de Maisonneuve et celle de tous les colons de Villemarie, qu'il avait ainsi déshonorés, il se rendit incontinent à Québec et profita du retour des vaisseaux, qui allaient mettre à la voile, pour repasser en France. Un scandale si inouï et si atroce remplit tous les cœurs d'indignation. Plus cette conduite de Chauvin était infâme, plus aussi excita-t-elle les regrets, la commisération et l'intérêt bienveillant de tous envers Anne Archambault, respectée universellement dans la colonie pour sa piété, sa sagesse et sa parfaite intégrité.

XXV.

Réparations envers Anne Archambault.

Elle avait eu de Chauvin un premier enfant, dont M. de Maisonneuve avait bien voulu être le parrain, et qui était mort peu de jours après sa naissance ; et, au commencement de 1651, elle se trouvait enceinte d'un second. Avant que ce dernier vint au monde, M. de Maisonneuve, par sentence du 8 février de cette même année, adjugea à Anne Archambault la somme de quinze cents livres tournois, à prendre sur les biens présents ou à venir de Chauvin, en quelque lieu qu'ils pussent se trouver, sans préjudice néanmoins des autres prétentions qu'elle pourrait avoir contre lui pour l'enfant qu'elle portait dans son sein. En exécution de cette sentence, il fit procéder à la vente des biens que Chauvin avait laissés à Villemarie, et, après qu'on eut payé toutes les dettes qu'il avait contractées, il revint à Anne Archambault sept cent soixante-quatre livres, qui

lui furent remises en à compte de la somme adjugée. Etant parvenue à son terme, elle mit au monde une fille, le 5 avril suivant ; et comme les personnes les plus qualifiées de la colonie s'efforçaient d'effacer, autant qu'il était en elles, l'affront qu'elle avait reçu avec tant d'injustice, mademoiselle Mance et M. d'Ailleboust des Musseaux voulurent bien tenir l'enfant sur les Fonts de baptême, et ce dernier lui imposa même le nom de Charlotte, de celui de Charles qu'il portait. Ces procédés, commandés par la justice, et ces sages attentions, inspirées par une bienveillance délicate, produisirent de très-heureux effets, en sorte que la réputation d'honneur dont avait joui jusque-là Anne Archambault ne reçut, du scandale dont nous venons de parler, aucune sorte d'atteinte dans l'estime publique.

XXVI.

Jean Gervaise épouse Anne Archambault.

Il arriva même que M. de Maisonneuve, étant revenu de France, deux ans après, avec sa recrue, l'un des principaux colons qu'il amena, Jean Gervaise, de la paroisse de Souvigné, près d'Auzon, diocèse d'Angers, homme grave et sensé, que nous verrons, dans la suite, marguillier en charge, substitut du juge et procureur fiscal, crut s'honorer lui-même en la prenant pour épouse. Il est à remarquer que M. de Maisonneuve avait amené à Villemarie de très-vertueuses filles pour les établir, et que le mariage de Gervaise avec Anne Archambault eut lieu le 3 février 1654, c'est-à-dire, qu'il fut le quatrième des treize mariages qui eurent lieu cette année à Villemarie, preuve de la grande estime dont Anne Archambault jouissait dans le public. M. de Maisonneuve en donna bientôt lui-même un nouveau témoignage. Jean Gervaise, étant alors attaché au service des seigneurs, recevait des gages tous les ans, et M. de Maisonneuve, le jour de l'Annonciation, 25 mars suivant, promit, par contrat, de donner à Anne Archambault les mêmes gages que touchait son mari et de nourrir Charlotte Chauvin, sa fille, tout le temps qu'ils seraient l'un et l'autre au service des seigneurs. Anne Archambault ayant mis au monde une fille, le parrain fut M. de Maisonneuve et la marraine la Sœur Bourgeoys, qui imposa à l'enfant le nom de Marguerite, qu'elle portait elle-même. Enfin, quelque temps après, elle eut de son mari Jean Gervaise, une autre fille, et celle-ci fut tenue sur les Fonts de baptême par M. Lambert Closse et par madame d'Ailleboust.

XXVII.

Estime dont jouit la famille Gervaise, Charlotte Chauvin.

Le choix si sage et si chrétien de Jean Gervaise, en donnant à Anne Archambault la préférence sur toutes les jeunes personnes venues à Villemarie pour s'établir, édifia autant la colonie, que la conduite criminelle de Chauvin l'avait scandalisée, et fut béni de Dieu dans les enfants issus de ce mariage. C'est le témoignage que rendait, en 1672, M. Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal*, où, faisant tristement allusion à

ce fait, il s'exprime en ces termes : " Le sieur Gervaise donna, par le " mariage qu'il contracta, un bon et heureux exemple. Aujourd'hui il a " une famille fort nombreuse, qui jouit du privilége d'unir avec le jeune " âge la vieillesse des mœurs. C'est une famille de condition et de bonne " odeur à tout ce pays, où la richesse de la vertu prévaut à celle des " biens de ce monde." Nous ajouterons que Charlotte Chauvin n'excita pas moins vivement l'intérêt de toute la colonie que ne l'avait fait sa vertueuse mère Anne Archambault. A l'âge de douze ans et demi, elle fut mariée à Jean Baudoin, le 19 novembre 1663, et dans cette circonstance tout ce qu'il y avait de plus honorable dans la colonie, le clergé, les Religieux, les officiers de justice, les militaires, la noblesse et les plus notables des citoyens, se firent un plaisir d'assister à son contrat de mariage à titre d'amis, en sorte que, jusqu'alors, il n'y avait eu aucun mariage à Villemarie qui eût été honoré par un concours si universel de personnes considérables.

XXVIII.

Charité et piété des colons de Villemarie.

En parlant ici de la première organisation de la colonie, nous ne pouvons nous dispenser de rappeler la sainteté des mœurs qui régnait alors. Villemarie était toujours, comme nous l'avons vue dès son commencement, une image de la primitive Eglise, surtout par la charité, qui en faisait le caractère distinctif. Voici ce que rapporte, sur ce sujet, la Sœur Morin : " Rien ne fermait à clef en ce temps-là, ni les maisons, ni les coffres, ni " les caves ; tout demeurait ouvert, sans que personne eût à se repentir " de sa confiance. Ceux qui jouissaient de quelque aisance s'empressaient " d'aider les autres, et leur donnaient spontanément, sans attendre qu'ils " réclamassent leur secours, se faisant, au contraire, un plaisir de les pré- " venir et de leur donner cette marque d'affection et d'estime." La piété de ces fervents colons n'était pas moins remarquable que leur charité. Comme il y avait alors à Villemarie deux Pères Jésuites, on célébrait ordinairement deux messes : la première, avant le jour en hiver, et à quatre heures en été, était pour les hommes. Ils y assistaient tous. Celui qui y eût manqué un jour de travail, dit encore la Sœur Morin, se serait regardé comme excommunié de la société des autres ; et, pour s'abstenir d'y assister ces jours-là, il fallait avoir des motifs d'empêchement aussi forts que ceux qu'on exige aujourd'hui pour s'en dispenser les fêtes d'obligation et les dimanches. " C'était un spectacle bien édifiant, ajoute-elle, de voir " tous ces hommes aussi modestes et aussi recueillis, pendant le saint Sacri- " fice, que pourraient l'être les plus dévots Religieux." La seconde Messe se célébrait à huit heures, et celle-ci était pour les femmes, qui ne le cédaient pas à leurs maris en dévotion ni en vertu.

XXIX.

Confrérie militaire de la Très-Sainte Vierge, établie par M. de Maisonneuve.

Lorsqu'ils avaient quelque devoir à remplir ou quelque honneur à rendre, à l'occasion de l'arrivée d'une personne de marque ou de quelque fête publique, on les conduisait à l'église pour y rendre d'abord cet honneur à Dieu ; ils y faisaient leurs dévotions et récitaient diverses prières, toujours avec beaucoup de satisfaction pour eux. Pareillement, quand ils avaient à faire la garde contre les Iroquois, elle devenait pour eux une occasion et un exercice de prières. Cette garde, nécessaire à la conservation des travailleurs, était un privilége réservé à soixante-trois colons, que M. de Maisonneuve avait choisis pour former entre eux une confrérie militaire. Il l'avait composée de soixante-trois hommes, afin d'honorer, par ce nombre, celui des années que la très-sainte Vierge a passées sur la terre, ainsi qu'on le tient pieusement ; et comme tous ces braves étaient toujours prêts à sacrifier leur vie, tant pour conserver celle de leurs frères que pour défendre Villemarie et tout ce pays consacré à l'auguste Mère de Dieu, pour cela on les appelait : *les soldats de la très-sainte Vierge*. M. de Maisonneuve se faisait gloire d'être lui-même le premier de ces soldats ; tous les dimanches, il en désignait un pour chacun des jours de la semaine, et leur faisait à tous une allocution chaleureuse, pour qu'ils s'acquittassent religieusement et courageusement de leurs devoirs.

XXX.

Fidélité des confrères à faire la garde autour des travailleurs.

Chacun de ces soldats devait, le jour qui lui avait été assigné, faire continuellement la ronde autour des champs où se trouvaient les travailleurs, et les avertir promptement dès qu'il apercevait les Iroquois, ou qu'il venait à découvrir leurs traces. Celui qui était ainsi de garde se tenait prêt à mourir ce jour même, et pour cela il avait eu soin de se confesser la veille et de communier le matin, à la première Messe, en esprit de viatique. " C'est ce qu'ils faisaient très-ponctuellement, sans y manquer
" jamais qu'en cas de maladie, dit la Sœur Morin. Plusieurs, ajoute-
" t-elle, sont mort dans cet exercice de la plus parfaite charité : ce
" qui pourtant ne rebutait pas les autres et ne les empêchait pas
" de s'exposer au hasard d'être tués à leur tour. C'est qu'ayant l'honneur
" d'être soldats de la sainte Vierge, ils avaient la confiance que, s'ils mou-
" raient dans l'exercice de cet emploi, elle porterait leurs âmes en paradis.
" Cette confrérie a duré, à ce qu'il me paraît, jusqu'au retour définitif de
" M. de Maisonneuve en France, qui eut lieu en 1665 ; car je me sou-
" viens, moi qui suis venue dans cette maison de l'Hôtel-Dieu en 1662,
" d'avoir vu pratiquer cette louable dévotion plusieurs années, ces bons
" soldats de la sainte Vierge venant communier à la première Messe dans
" notre église, qui servait alors de paroisse et en a servi longtemps après.

" Aussi tous les colons vivaient-ils comme des Saints, dans une parfaite " unité de volonté et de sentiment, une piété, une dévotion et une religion " sincères envers Dieu, et tels que sont maintenant les bons Religieux. " On n'entendait pas seulement parler du vice déshonnête, duquel tous " avaient horreur, même les hommes en apparence les moins dévots ; enfin " c'était une image de la primitive Eglise que ce cher Montréal, dans son " commencement et dans son progrès, ce qui a duré environ trente-deux " ans."

XXXI.

Désintéressement parfait de M. de Maisonneuve.

Cette innocence dans les mœurs, ce courage chrétien, qui faisaient braver la mort pour la conservation de la colonie, cette piété si sincère et si constante, étaient en grande partie l'effet des exemples frappants de vertu, de courage, de bonté et de religion, que M. de Maisonneuve donnait à tous. Comme premier soldat de cette confrérie militaire, il était aussi le premier à s'exposer généreusement à la mort, en courant partout où il y avait quelque péril. Sa bonté, jointe à sa valeur, lui donnait tout pouvoir sur le cœur des siens ; aussi les voyait-on s'associer toujours volontiers à toutes ses dévotions, non moins qu'à ses actions hardies de courage. " Ce " brave et incomparable Gouverneur a fait paraître en sa personne, dit M. " Dollier de Casson, un détachement universel et non pareil, un cœur " exempt de toute autre crainte que de celle de son Dieu et une prudence " admirable. Mais, entre autres rares qualités, on a vu en lui une géné- " rosité sans exemple à récompenser les bonnes actions de ses soldats. Plu- " sieurs fois, pour leur donner des vivres, il s'en est privé lui-même, leur " distribuant jusqu'aux mets de sa propre table. Il n'épargnait rien pour " leur procurer quelque petit bénéfice, quand les sauvages venaient en " traite dans ce lieu. Je sais même qu'une fois, remarquant une extrême " tristesse dans l'un de ses soldats, qui avait fait preuve de cœur dans " plusieurs actions contre l'ennemi, il l'interrogea et apprit de lui que le " sujet de sa tristesse était qu'il n'avait rien pour traiter avec les Outaouais, " qui étaient alors ici. Là-dessus il le conduit dans sa chambre, et, comme " ce jeune homme était tailleur d'habits, il lui remet tout ce qu'il trouve " d'étoffes, jusqu'aux rideaux de son lit, pour qu'il les mette en hardes, " afin de les leur vendre, et ainsi il le renvoya content. Il en usait de la " sorte, non pour retirer aucun lucre, mais par une pure et cordiale géné- " rosité, qui le rendait digne de louange et d'amour." " Il ne se souciait non " plus d'argent que de fumier, ajoute la Sœur Morin ; ce qui a paru visible- " ment à tout le monde. S'il eût voulu négocier, il aurait amassé de " grandes richesses par la traite des pelleteries, le castor valant, en ce " temps-là, jusqu'à dix et douze livres, et il aurait pu l'avoir facilement " et à volonté, par un commerce licite et honnête ; mais l'amour de la pau-

" vreté évangélique, qui était dans son cœur, en fermait la porte à tout " désir de posséder des biens périssables ; et il était entretenu et fortifié " dans ce sentiment par mademoiselle Mance et par la Sœur Bourgeoys, " qui avaient les mêmes attraits que lui pour ce détachement parfait de " toutes choses."

XXXII.

Simplicité de M. de Maisonneuve dans ses vêtements. Sa frugalité.

Quoique, dans les occasions où il devait paraître comme Gouverneur, il fût toujours vêtu ainsi que le demandait son rang, et montrât beaucoup de dignité dans toute sa personne, son habit ordinaire était le même que celui des simples habitants, un capot de serge grise à la mode du pays. On appelle ainsi une espèce de vêtement, avec capuchon, que les gens de mer mettent par-dessus leur habit ordinaire, pour se garantir du mauvais temps. Dans le dernier séjour de M. de Maisonneuve en France, l'une de ses sœurs, madame de Chuly, avait eu soin de faire pour lui une très-riche provision de linge fin et de dentelles de prix, dont les hommes de sa condition usaient alors. Peu de jours après l'embarquement il arriva que, la Sœur Bougeoys ayant fait un paquet de tous ces objets, ce paquet, emporté apparemment par la violence des vents, tomba dans la mer, au grand déplaisir de la Sœur, qui, malgré tous les mouvements qu'elle se donna, ne put le recouvrer. Ne connaissant pas encore le caractère généreux et élevé de M. de Maisonneuve, elle craignit qu'en homme du monde il ne fut très-sensible à cette perte, qui ne pouvait être réparée en Canada. Mais il ne fit que rire en l'apprenant, et dit à la Sœur qu'il était bien aise de cet accident, puisque lui et elle se trouvaient débarrassés par là du soin importun de ces ornements de vanité. Sa table était aussi frugale que son vêtement était simple ; il n'avait qu'un seul serviteur, qui lui servait tout à la fois de cuisinier ; et on a remarqué qu'il ne lui fit jamais aucune plainte sur sa manière de le traiter, la cuisine étant toujours à son goût. Enfin, il observait très-exactement les jeûnes de l'Eglise, et d'autres encore qu'il s'imposait à lui-même par dévotion, quoiqu'il en souffrit toujours beaucoup.

XXXIII.

Rapports de la Sœur Bourgeoys avec M. de Maisonneuve.

En conduisant la Sœur Bourgeoys à Villemarie, il avait espéré qu'elle pourrait y instruire des enfants au bout de quelques années ; car jusqu'alors, presque tous ceux qui avaient vu le jour dans ce pays, étaient morts en bas âge. " On a été environ huit ans, dit cette Sœur, sans " pouvoir garder d'enfants à Montréal ; ce qui donnait bonne espérance, " puisque Dieu prenait les prémices. La première qui est restée vivante

« fut Jeanne Loisel, que l'on me donna âgée de quatre ans et demi, et « qui a été élevée et a demeuré à la maison jusqu'à son mariage. Jean « Desroches est venu après." Jeanne Loisel était née le 21 juillet 1649 : d'où l'on voit qu'en arrivant à Montréal, la Sœur Bourgeoys n'eut à former que cette seule élève, particularité qui montre la sagesse des Associés de Montréal, en différant comme ils firent d'établir à Villemarie la communauté qu'ils avaient résolu d'y former pour l'éducation des jeunes filles. En attendant que la Sœur pût y exercer son zèle à l'égard des enfants qui naîtraient, M. de Maisonneuve lui donna le soin de sa maison et tout le maniement de ses intérêts domestiques ; et ainsi, durant les quatre premières années de son séjour à Villemarie, elle demeura dans le Fort, où M. de Maisonneuve résida constamment. Quoiqu'elle fut occupée alors aux affaires du ménage, il la considérait, non comme une servante, mais comme une personne d'une éminente vertu, que Dieu lui avait donnée pour l'aider à la pratique des maximes de la perfection chrétienne ; ce fut en effet par les sages avis de la Sœur que, pour ne mettre aucune borne à son avancement spirituel, il voua à Dieu une chasteté perpétuelle.

XXXIV.

M. de Maisonneuve allie ensemble le métier des armes et la perfection chrétienne.

Auparavant, ayant eu quelques peines d'esprit, il s'en était ouvert à l'un des Pères Jésuites qui desservaient Villemarie, et qui lui conseilla de se marier. M. de Maisonneuve éprouvait pour le mariage des répugnances insurmontables ; il fit part de son embarras à la Sœur, qui lui conseilla, au contraire, de faire le vœu perpétuel de chasteté. Le P. Jérôme Lalemant, qu'il allait voir tous les ans à Québec pour la direction de sa conscience, et qu'il consulta là dessus, approuva lui-même l'avis de la Sœur, et M. de Maisonneuve, ayant en effet prononcé ce vœu, se trouva délivré de toutes ses peines. Ce trait montre à quelle haute vertu il aspirait dans la profession des armes, quelque dissipante qu'elle puisse paraître. En apparence homme du monde, il était en réalité un vrai Religieux, par sa délica tesse de conscience, qui le rendait pur comme un ange, et par son humilité sincère et profonde, qui lui faisait cacher en tout le bien qu'il faisait. Quand il ne pouvait en dérober la connaissance aux hommes, il avait alors de saintes adresses pour leur donner à penser qu'en faisant le bien il cédait à l'exigence des circonstances, quoiqu'il fût toujours inspiré par son amour pour Dieu et par le désir de ne plaire qu'à lui seul. C'était un homme de grande oraison, intimement convaincu et pratiquement pénétré des maximes de l'Evangile les plus parfaites et les plus sublimes ; et cette conviction, jointe à sa force d'âme naturelle, le rendait sans pareil en confiance dans l'adversité. Sachant, par la lumière de la foi, que les contradictions, les disgrâces temporelles, sont autant d'occasions de mérites pour le Ciel, il se réjouissait lorsqu'il plaisait à Dieu de le gratifier de quelque faveur de ce genre : ce qui lui arriva souvent dans l'exercice du gouvernement de l'île de Montréal. Le mauvais vouloir des hommes et leurs procédés blessants, qui, pour d'autres, auraient été autant de sujets de se laisser abattre par la tristesse ou emporter par la colère, semblaient n'être pour lui que matière enjouée de divertissement ; aussi ne s'apercevait-on jamais qu'il eût dans le cœur quelque sentiment de peine. Il parlait de ses disgrâces à la Sœur Bourgeoys d'un air riant et joyeux ; et comme,

de son côté, elle se réjouissait de le voir comblé de ces sortes de faveurs, cette disposition dans la Sœur, qui lui était à lui-même très-agréable, l'affermissait de plus en plus dans des sentiments si chrétiens.

XXXV.

La Sœur Bourgeoys rétablit la croix à la montagne.

Pendant sa dernière traversée de France en Canada, il lui avait souvent parlé de la croix qu'il avait portée lui-même et fait planter sur la montagne, en 1643, et lui avait promis de l'y faire conduire lorsqu'ils seraient arrivés à Villemarie. Il s'acquitta, en effet, de sa promesse, et fit accompagner la Sœur par une escorte de trente hommes armés. Mais on ne trouva plus la croix ; les Iroquois l'avaient enlevée et détruite, dans la guerre précédente. Affligée de ne point voir ce monument de piété, elle pria M. de Maisonneuve de le rétablir, ce qu'il fit volontiers, en chargeant la Sœur elle-même de diriger cette entreprise. " Je fus destinée pour cela, dit-elle ; " j'y menai Gilbert Barbier, dit Minime, avec quelques autres " hommes. Nous y fûmes trois jours de suite, et la croix fut plantée, ainsi " qu'une palissade de pieux pour la clore." Le choix que fit M. de Maisonneuve de la Sœur Bourgeoys pour présider au rétablissement de ce monument, et l'empressement des pieux colons à exécuter les désirs de cette sainte fille, montrent assez la grande considération dont elle jouissait dans la colonie et l'ascendant que sa vertu lui donnait sur tous. Il eût été difficile, en effet, qu'il en fût autrement à l'égard de la Sœur Bourgeoys. Sa charité, qui semblait la multiplier elle-même, la faisait être toute à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ, et l'on était sûr de la trouver partout où il y avait quelque service à rendre.

XXXVI.

Charité héroïque de la Sœur Bourgeoys.

On la voyait visiter et servir les malades, consoler les affligés, instruire les ignorants, blanchir le linge et raccommoder gratuitement les hardes des pauvres et des soldats, ensevelir les morts et se dépouiller, en faveur des nécessiteux, des choses qui lui étaient le plus nécessaires. Au moment de l'embarquement, on avait voulu lui donner un lit pour son usage ; elle ne le conserva pas longtemps, et sembla ne l'avoir accepté que pour en disposer elle-même en faveur des autres. Durant un hiver très-rude, un soldat, tout transi de froid, vint implorer sa charité, en lui représentant qu'il n'avait pas sur quoi se coucher pour se garantir du froid pendant la nuit. La Sœur Bourgeoys, accoutumée à regarder comme un fardeau insupportable tout ce qu'elle avait en propre, ne balance pas un instant ; elle va chercher son matelas et le lui donne aussitôt. Peu de temps après un autre soldat, désireux de partager la bonne fortune de son camarade, vint trouver la Sœur pour lui exposer sa misère ; celui-ci obtint la paillassse. Deux autres, sans savoir qu'elle se dépouillait ainsi elle-même, étant venus, à leur tour, pour implorer sa charité, elle leur donna les deux couvertures. Personne, dit-on, ne se présenta pour avoir l'oreiller ; elle l'eût donné volontierss, sachadt se ¡passer de tout et se croyvnt bien dédomagée lorsqu'à ce prix elle pouvait soulager le prochain. Enfin elle était comme une mère commune à l'égard de tous, la consolation de l'affligé, le soutien du faible et de l'indigent.

XXXVII.

Efficacité des exemples et des prières de la Sœur Bourgeoys.

Malgré sa vie austère, la Sœur Bourgeoys n'avait rien que d'aimable dans son extérieur, aussi bien que dans sa conversation, qui attiraien doucement les âmes et les gagnaient au service de Dieu. La vue seule de sa personne portait saintement à Lui, ainsi que l'expérimentaient heureusement les personnes de tous les états. Après avoir rappelé les services que cette fille de grâce rendait à la colonie, la Sœur Morin ajoutait : " Voilà ce qu'a fait la Sœur Bourgeoys, animée de l'amour de Dieu et du " zèle pour sa gloire ; elle vit encore aujourd'hui en odeur de sainteté, si " humble, si rabaissée, qu'elle inspire l'amour de l'humilité rien qu'à la " voir." " Nous l'avons connue, écrivait le P. le Clerq, Récollet, pleine " de l'esprit de Dieu, de sagesse et d'expérience, d'une constance invin- " cible à surmonter tous les obstacles qu'elle a trouvés à son dessein." Et le R.P. Bouvard, supérieur des Jésuites de Québec, lui a rendu aussi ce beau témoignage : " Je ne crois pas avoir jamais vu de fille aussi vertueuse " que la Sœur Bourgeoys, tant j'ai remarqué en elle de grande âme, de " foi, de confiance en Dieu, de dévotion, d'humilité, de mortification, de " zèle." Ce serait ici le cas de parler des exemples admirables que mademoiselle Mance et madame d'Ailleboust donnaient, de leur côté, à la colonie. Qu'il nous suffise de dire que les personnes choisies par la divine Providence pour influer sur l'esprit et les mœurs des colons, offraient une réunion digne des plus beaux temps de l'Eglise. M. de Maisonneuve avait fait vœu de chasteté perpétuelle, comme on vient de le voir ; mademoiselle Mance et la Sœur Bougeoys s'étaient également consacrées à Dieu par le vœu de virginité, ainsi que M. et madame d'Aileboust, malgré leur mariage ; et toutes ces âmes étaient comme un sel de sagesse qui contribuait très-efficacement à inspirer l'amour de la vertu et à préserver de la corruptipn du vice tout le reste de la colonie. Elles ne contribuaient pas moins à attirer, par leurs ferventes prières auprès de Dieu, sa protection sur les armes des colons, dans tant de circonstances périlleuses où se trouvait continuellement exposé le pays. Ainsi, par exemple, la Sœur Bourgeoys était presque toujours dans une oraison co ntinue
aurait pu dire d'elle, comme du grand saint Martin de Tours, que
elle était en prière pour cette nouvelle Eglise. Aussi, M. Souart, dont nous parlerons bientôt, et qui la dirigea pendant plusieurs années, convaincu du grand crédit de cette sainte fille pour négocier les intérêts du pays auprès de Dieu, aimait à la considérer comme *la petite Ste. Geneviève du Canada :* c'était son expression ; et il était persuadé que, quelques efforts que fissent les ennemis de la religion et ceux de l'Etat, la colonie ne souffrirait aucun mal considérable de leur part, étant soutenue par les prières de cette sainte âme. Nous avons raconté qu'elle avait procuré l'élévation d'une nouvelle croix sur la montagne de Montréal ; et l'intention des colons, en rétablissant ce pieux pèlerinage, était de s'y rendre, comme auparavant, pour attirer les bénédictions de Dieu sur leurs armes et obtenir la conversion des sauvages. " Mais, après que la croix " fut plantée, il n'y eut plus de sécurité de retourner à la montagne ; il " survint, dit la Sœur Bourgeoys, des empêchements de la part des " Iroquois, nos ennemis, qui se cachaient dans le bois pour surprendre nos " travailleurs." C'est ce que nous allons exposer, en reprenant la suite de notre histoire.

NOTRE-DAME DE LOURDES.

LIVRE PREMIER.

Lourdes.— Les Roches Massabielle.— La famille Soubirous. — Bernadette.— Première et deuxième Apparition.— Rumeur populaire— Troisième Apparition.

La petite ville de Lourdes est située dans le département des Hautes-Pyrénées, à l'embouchure des sept vallées du Lavedan, entre les dernières ondulations des coteaux qui terminent la plaine de Tarbes et les premiers escarpements abruptes qui commencent la Grande Montagne. Les maisons, assises irrégulièrement sur un terrain accidenté, sont groupées presqu'en désordre à la base d'un rocher énorme, isolé de tout et sur lequel es hissé, comme un nid d'aigle, un formidable château-fort. Au pied de ce roc, du côté opposé à la ville, à l'ombre des aulnes, des frênes et des peupliers, le Gave court tumultueusement, brisant ses eaux écumantes contre un barrage de cailloux et faisant tourner sur ses rives les roues sonores de trois ou quatre moulins. Le fracas des meules et le murmure du vent dans les branches des arbres se mêlent au bruit de ses ondes fuyantes.

Ce Gave est formé par les divers torrents des vallées supérieures, lesquels sortent eux-mêmes des glaciers éternels et des neiges immaculées qui recouvrent, dans les profondeurs de la chaîne, les flancs arides de la Haute Montagne. Le principal de ces affluents vient de la cascade de Gavarnie, qui tombe, comme chacun sait, d'un de ces rares pics que nul pied humain n'a pu encore gravir.

Laissant à sa droite la ville, le Château, et, sauf un seul qui est à sa gauche, tous les moulins de Lourdes, le Gave, pressé d'arriver, s'enfuit précipitamment vers la ville de Pau, qu'il dépassera en toute hâte pour aller se jeter dans l'Adour et, de là, dans le Grand Océan.

Aux environs de Lourdes, le passage que longe le Gave est tantôt sauvage et dur, tantôt charmant. Des prairies verdoyantes, des champs cultivés, des bois épais, des rochers ardus se mirent tour à tour dans ses eaux. Là, des terres riantes et fertiles, ces points de vue gracieux, la grande route de Pau, sillonnée à toute heure par les voitures, les cavaliers et les piétons ; ici, les monts farouches et leur solitude terrible.

Le pays a une dévotion particulière à la Vierge. Les sanctuaires qui lui sont consacrés sont nombreux dans les Pyrénées, depuis Piétat ou

Garaison jusqu'à Bétharram. Tous les autels de l'église de Lourdes sont voués à la Mère de Dieu.

En 1858, le chemin de fer n'y passait pas encore et il n'était pas même question qu'il y en eût jamais. Un tracé beaucoup plus direct paraissait indiqué d'avance pourla ligne des Pyrénées.

La cité toute entière et la forteresse sont situées, comme nous l'avons dit, sur la rive droite du Gave, lequel, après s'être brisé, en venant du Midi, contre le roc énorme qui sert de piédestal au Château-fort, fait aussitôt un coude à angle droit et prend brusquement la direction de l'Ouest.

Un vieux pont, bâti en amont, à quelque distance des premières maisons de la ville, ouvre une communication avec la campagne, les prairies, les forêts et les montagnes de la rive gauche.

Sur cette dernière rive, un peu au-dessous du pont et en face du Château, une prise d'eau pratiquée dans le Gave donne naissance à un très-fort canal. Ce canal va rejoindre le Gave à un quart de lieue en aval, après avoir dépassé de quelques mètres seulement les Roches Massabielle, dont il baigne la base.

L'île très-allongée qui est formée par le Gave et par ce courant, est une vaste et verdoyante prairie. Dans le pays on l'appelle l'*Ile du Châlet*, ou, plus brièvement, *le Châlet.*

Le moulin de Sâvy, le seul qui se trouve sur la rive gauche, est bâti à cheval sur le canal et sert de pont entre la prairie et la terre ferme. Ce moulin, de même que *le Châlet*, appartient à un habitant de Lourdes, nommé M. de Laffite.

Or, en 1858, il n'était guère, aux environs de la petite ville très-vivante que nous avons décrite, d'endroit plus solitaire, plus sauvage et plus désert que ces Roches Massabielle au pied desquelles se rejoignaient le Gave et le canal du moulin.

A quelques pas au-dessus de ce confluent, sur le bord du ruisseau, le roc abrupte était percé à sa base par trois excavations irrégulières, assez bizarrement superposées et communiquant entre elles, comme pourraient le faire les trous d'une éponge gigantesque.

La singularité de ces excavations les rend assez difficiles à décrire.

La première et la plus grande était au niveau du sol. Elle avait à peu près l'aspect d'une tente de marchand ou d'un four très-informe et très-haut qui serait verticalement coupé vers le milieu, et qui, au lieu de former une voûte entière, ne formerait plus qu'une demi-voûte.

L'entrée, en arc de cercle très contourné, avait environ vingt-cinq pieds de haut à son point le plus élevé. La largeur de la Grotte, à peu près égale à sa profondeur, était de soixante-quinze à quatre-vingt-dix pieds.

A partir de cette entrée, le rocher allait en s'abaissant, à la façon d'un toit de grenier vu en dessous, et en se rétrécissant à gauche et à droite.

Au dessus, un peu sur la droite du spectateur, se trouvaient, dans le

rocher, les deux autres ouvertures superposées, lesquelles étaient comme les annexes et les dépendances de cette première cavité.

Vue du dehors, la principale de ces deux ouvertures avait, sous une forme ovale, la hauteur et la largeur d'une fenêtre de maison ou d'une niche d'église. Elle s'enfonçait de bas en haut dans le roc ; puis, arrivée à une profondeur de douze pieds environ, elle se bifurquait, descendant, d'un côté, à l'intérieur de la grotte d'en bas et remontant, de l'autre, en revenant sur elle-même, jusqu'à l'extérieur du rocher, où son orifice formait cette deuxième ouverture supérieure dont nous venons de parler, et qui n'avait d'importance qu'en ce qu'elle contribuait à éclairer parfaitement, et dans tous les sens, toute cette cavité supplémentaire.

Un églantier ou rosier sauvage, poussé dans une anfractuosité du rocher, étendait ses longues tiges à la base de l'orifice en forme de niche.

Au pied de ce petit système d'excavations, très-simple pour l'œil, mais très-compliqué pour qui veut essayer d'en donner une idée, à travers un chaos de pierres énormes tombées de la Montagne, passait, pour aller cinq ou six pas plus loin se réunir au Gave, le canal rapide du moulin.

La Grotte se trouvait ainsi juste en face de la pointe inférieure de l'île du Châlet, formée, comme nous l'avons dit, par le Gave et par le canal.

On nommait ces excavations la *Grotte de Massabielle,* du nom des rochers dont elle dépendait. " Massabielle," en patois du pays, veut dire, " vieux rochers."

En aval, sur les bords du Gave, s'étendait un tertre inculte et rapide appartenant comme tout le reste à la commune de Lourdes, et où les porchers du pays venaient parfois faire paître leurs vils troupeaux.

Quand survenait un orage, ces pauvres gens s'abritaient dans la Grotte, ainsi que les quelques pêcheurs qui venaient jeter en cet endroit leurs filets dans le Gave.

Comme dans toutes les excavations de cette nature, le roc était sec en temps ordinaire et légèrement humide par les temps de pluie. Cette rare humidité et cet imperceptible suintement des saisons pluvieuses ne se faisaient remarquer que d'un seul côté, c'est-à-dire à droite en entrant. Ce côté est précisément celui d'où vient habituellement la pluie, fouetté par les vents d'ouest ; et il arrivait naturellement au rocher, très-mince et plein de fentes en cet endroit, ce qui arrive aux murs des maisons lorsqu'ils sont à cette exposition et bâtis avec du mortier médiocre.

Le côté gauche et le fond, se trouvant en dehors de ces conditions, étaient constamment secs comme le plancher d'un salon. L'humidité accidentelle de la paroi de l'ouest faisait même ressortir la sécheresse torride du nord, de l'est et du midi de la Grotte.

Au-dessus de la triple cavité s'élevait, presque à pic, l'énorme masse des Roches Massabielle, tapissées en maint endroit par le lierre et le buis, par les bruyères et par la mousse. Des ronces enchevêtrées, des noisetiers,

des églantiers, quelques arbres dont le vent cassait souvent les branches, avaient poussé leurs racines dans les fentes du roc, partout où quelque éboulement des montagnes, partout où l'aile des vents avaient porté une pincée de terre. Le Semeur éternel, Celui dont l'invisible main remplit d'étoiles et de soleils les immensités de l'espace, Celui qui a tiré du néant le sol que nous foulons, les plantes et les animaux, le Créateur de tant de millions d'hommes qui ont peuplé la terre et de tant de milliards d'anges qui peuplent le ciel, ce Dieu dont l'opulence est sans bornes et la puissance sans limites, entend que nul atome ne soit perdu dans les vastes régions de son œuvre. Et voilà pourquoi il ne laisse stérile rien de ce qui peut produire; voilà pourquoi, sur toute l'étendue de notre globe, des germes innombrables flottent dans les airs, couvrant la terre végétale partout où elle paraît, n'eût-elle de place que pour l'existence d'une touffe d'herbe ou pour la vie d'un brin de mousse. Et de même, ô Divin Semeur, vos grâces, comme une invisible poussière de graines fécondes, flottent autour de nos âmes, à l'affût de la bonne terre. Et si nous sommes si stériles, c'est que nous vous présentons, tantôt des cœurs plus durs et plus arides que le rocher, tantôt des chemins battus que foule sans cesse le pied des passants, tantôt des buissons d'épines où la mauvaise plante occupe tout et étouffe la bonne semence.

Il était nécessaire de décrire le pays où devaient se passer les scènes diverses que nous avons à raconter. Il n'importe pas moins d'indiquer à l'avance quelle lumière, je veux dire quelle profonde vérité morale éclaire le point de départ de cette histoire, dans laquelle, ainsi qu'on le verra, la main de Dieu est apparue visible. Ces réflexions ne retarderont d'ailleurs que d'un instant notre entrée dans le récit.

C'est, ce semble, une banalité de remarquer que tout est contraste sur cette terre, où sont mêlés ensemble les méchants et les bons, les riches et les indigents, et où la chaumière du pauvre n'est parfois séparée que par un simple mur de la demeure d'un personnage opulent. D'un côté, tous les plaisirs d'un vie facile, doucement organisée au milieu des délicates recherches du confortable et des élégances du luxe ; de l'autre, les horreurs de la misère, le froid, la faim, la maladie, le douloureux cortége des souffrances humaines. Autour des premiers les adulations, les visites empressées, les amitiés bruyantes : autour des autres l'indifférence, la solitude, l'abandon. Soit qu'il craigne l'importunité de ses demandes formelles ou tacites, soit qu'il redoute comme un reproche le spectacle de cet affreux dénûment, le Monde évite le pauvre et s'organise en dehors de lui. Les riches, se formant en un cercle exclusif que leur orgueil appelle " la bonne compagnie," considèrent comme n'ayant en quelque sorte qu'une existence secondaire et indigne d'attention tout ce qui est en dehors d'eux, tout ce qui n'appartient pas à la classe des " gens comme il faut." Lorsqu'ils fon travailler l'ouvrier, lors même qu'ils sont bons et qu'ils secourent l'indi-

gent, ils le traitent comme un protégé, comme un inférieur ; ils n'ont point pour lui cette simple et intime façon d'agir qu'ils auraient avec un des leurs. Sauf quelques rares chrétiens, nul ne s'occupe du pauvre comme d'un frère, comme d'un égal. Sauf des saints,—hélas ! bien clair-semés au temps où nous vivons,—à qui viendrait l'idée de lui montrer ce respect que l'on a pour un supérieur ? Dans le monde proprement dit, dans le vaste monde, le pauvre est absolument délaissé. Accablé sous le poids du travail, épuisé de besoins, dédaigné et abondonné, ne semble-t-il pas qu'il soit maudit du Créateur de la terre ? Eh bien ! c'est précisément tout le contraire : il est le bien-aimé du Père universel. Tandis que le Monde a été maudit à jamais par l'infaillible parole du Christ, ce sont les pauvres, les souffrants, les humbles, les petits, qui sont pour Dieu la "bonne compagnie," la société choisie où se complaît son cœur.—"Vous êtes mes amis," leur dit-il dans son Evangile. Il fait plus : il s'identifie avec eux, n'ouvrant le ciel aux riches qu'autant qu'ils auront été les bienfaiteurs des indigents : "Ce que vous avez fait au dernier de ces abandonnés, c'est à Moi-même que vous l'avez fait."

Aussi, quand le Fils de Dieu est venu sur la terre, a-t-il voulu naître, vivre et mourir au milieu des pauvres, être lui-même un pauvre. C'est parmi eux qu'il a pris ses Apôtres, ses principaux Disciples, les premiers nés de son Eglise. Dans l'histoire, déjà longue, de cette Eglise, c'est sur les pauvres qu'il a généralement répandu ses plus grandes grâces spirituelles. De tout temps et sauf de légères exceptions, les Apparitions, les Visions, les révélations particulières, ont été le privilége de ces indigents et de ces petits que le Monde dédaigne.

Lorsque, dans sa sagesse, Dieu juge bon de se manifeser sensiblement aux hommes par ces phénomènes mystérieux, il descend, de même qu'un Roi en voyage, dans la maison de ses ministres ou de ses amis particuliers. Et voilà pourquoi il choisit habituellement la demeure des pauvres et des petits.

Depuis bientôt deux milles années se vérifie la parole de l'Apôtre : "Dieu a fait élection de ce qui est faible selon le monde pour confondre ce qui est puissant."

Le récit que nous avons entrepris fournira peut-être quelques preuves de ces très-hautes vérités.

Le 11 février inaugurait en 1858 la semaine de réjouissances profanes qui, suivant un usage immémorial, précèdent les austérités du Carême. C'était le jour du Jeudi-Gras. Le temps était froid, un peu couvert, mais très-calme. Dans les profondeurs du ciel les nuages se tenaient immobiles. Aucune brise ne les poussait les uns contre les autres, et l'atmosphère était d'une entière placidité. Par moments tombaient du ciel quelques rares gouttes d'eau.

Onze heures du matin avaient déjà sonné à l'Eglise de Lourdes.

Tandis que, presque partout, se préparaient de joyeuses réunions et des festins, une famille de pauvres gens, qui demeuraient comme locataires dans une misérable maison de la rue des Petits-fossés, n'avait pas même de bois pour faire cuire son maigre dîner.

Le père, encore jeune, exerçait la profession de meunier, et il avait pendant quelque temps exploité, comme fermier, un petit moulin au nord de la ville, sur l'un des ruisseaux qui se jettent dans le Gave. Mais ce métier exige des avances, les gens du peuple ayant coutume de faire moudre à crédit ; et le pauvre meunier, pour cette raison, avait été obligé de renoncer à la ferme du petit moulin, où son travail, loin de le mettre dans l'aisance, avait contribué à le jeter dans une indigence plus profonde. En attendant des jours meilleurs, il travaillait,—non point chez lui, car il n'avait rien au monde, pas même un petit jardin,—mais de divers côtés, chez quelques voisins, qui l'employaient de temps en temps comme journalier.

Il se nommait François Soubirous et était marié à une très-honnête femme, Louise Castérot, qui était une bonne chrétienne et qui soutenait son courage.

Ils avaient quatre enfants : deux filles, dont l'aînée avait environ quatorze ans, et deux garçons beaucoup plus jeunes ; le dernier avait à peine trois ou quatre ans.

Depuis quinze jours seulement leur fille aînée, une chétive enfant, demeurait avec eux. C'est cette petite fille qui doit jouer un rôle considérable dans notre récit, et nous avons étudié avec soin toutes les particularités et tousles détails de sa vie.

Lors de sa naissance, sa mère, malade à cette époque, n'avait pu l'allaiter, et elle l'avait mise en nourrice dans un village voisin, à Bartrès, où l'enfant demeura après son sevrage. Louise Soubirous était devenue mère une seconde fois ; et deux enfants à soigner en même temps l'eussent retenue au logis et empêchée d'aller en journée et dans les champs, ce qu'elle pouvait faire aisément avec un seul nourrisson. C'est pour cela que les parents laissèrent leur première-née à Bartrès. Ils payaient pour son entretien, quelquefois en argent et plus souvent en nature, une pension de cinq francs par mois.

Lorsque la petite fille eut atteint l'âge d'être utile, et qu'il fut question de la reprendre dans la maison paternelle, les bons paysans qui l'avaient nourrie s'aperçurent qu'ils s'étaient attachés à elle et qu'ils la considéraient, ou à peu près, comme une de leurs enfants. Dès ce moment, ils se chargèrent d'elle pour rien, l'employant à garder les brebis. Elle grandit ainsi au milieu de cette famille adoptive, passant toutes ses journées dans la solitude, sur les coteaux déserts où paisait son humble troupeau.

En fait de prières, elle ne connaissait au monde que le chapelet Soit que sa mère nourrice le lui eût recommandé, soit plutôt que ce fût un besoin naïf de cette âme innocente, partout et à toute heure, en gardant

ses brebis, elle récitait cette prière des simples. Puis elle s'amusait toute seule avec ces bijoux naturels que la Providence maternelle fournit aux enfants du pauvre, plus aisés à contenter, en cela comme en tout, que les enfants du riche : elle jouait avec les pierres qu'elle entassait en petits édifices enfantins, avec les plantes et les fleurs qu'elle cueillait çà et là, avec l'eau des ruisseaux où elle jetait et suivait de l'œil d'immenses flottes de brins d'herbes ; elle jouait avec celui qui était son préféré dans le troupeau confié à ses soins. " De tous mes agneaux, disait-elle un jour, il y en a un que j'aime plus que tous les autres."—" Et lequel ?" lui demanda-t-on.—" Celui que j'aime, c'est le plus petit. Et elle se plaisait à le caresser et à folâtrer avec lui.

Elle était elle-même parmi les enfants comme ce pauvre agneau, faible et petit, qu'elle aimait. Quoiqu'elle eût déjà quatorze ans, tout au plus si on lui en eût donné onze ou douze. Sans être pour cela maladive, elle était sujette aux oppressions d'un asthme qui parfois la faisait beaucoup souffrir. Elle prenait en patience son mal, et elle acceptait ses douleurs physiques avec cette résignation tranquille qui paraît si difficile aux riches et que les indigents semblent trouver toute naturelle.

A cette école innocente et solitaire, la pauvre bergère apprit peut-être ce que le monde ignore : la simplicité qui plaît tant à Dieu. Loin de tout contact impur, s'entretenant avec la Vierge Marie, passant son temps et ses heures à la couronner de prières en égrenant le chapelet, elle conserva cette candeur absolue, cette pureté baptismale que le souffle du monde ternit si vite, même chez les meilleurs.

Telle était cette âme d'enfant, limpide et paisible comme ces lacs inconnus qui sont perdus dans les hautes montagnes et où se mirent en silence toutes les splendeurs du ciel. " Heureux les cœurs purs, dit l'Evangile : ce sont ceux-là qui verront Dieu !"

Ces grands dons sont des dons cachés, et l'humilité qui les possède les ignore souvent elle-même. La petite fille avait déjà quatorze ans ; et, si tous ceux qui l'approchaient par hasard se sentaient attirés vers elle et secrètement charmés, elle n'en avait point conscience. Elle se considérait comme la dernière et la plus arriérée des enfants de son âge. Elle ne savait, en effet, ni lire ni écrire. Bien plus, elle était tout à fait étrangère à la langue française, et ne connaissait que son pauvre patois pyrénéen. On ne lui avait jamais appris le catéchisme. En cela aussi son ignorance était extrême : " *Notre Père*, *Je vous salue*, *Je crois en Dieu*, *Gloire au Père*," récités au courant du chapelet, constituaient tout son savoir religieux.

Après de tels détails, il est inutile d'ajouter qu'elle n'avait point fait encore sa première communion. C'était précisément pour l'y préparer et l'envoyer au catéchisme que les Soubirous venaient de la retirer du village perdu, habité par ses parents nourriciers, et de la prendre chez eux, à Londres, malgré leur excessive pauvreté.

Elle était, depuis deux semaines, rentrée au logis paternel. Préoccupée de son asthme, de sa frêle apparence, sa mère avait pour elle des soins particuliers. Tandis que les autres enfants des Soubirous allaient nu-pieds dans leurs sabots, celle-ci avait des bas dans les siens ; tandis que sa sœur et ses frères couraient librement au dehors, elle était presque constamment utilisée à l'intérieur. L'enfant, habituée au grand air, eût aimé à sortir.

Donc ce jour-là était le Jeudi-Gras : onze heures avaient sonné, et ces pauvres gens n'avaient pas de bois pour préparer leur dîner.

—Va en ramasser sur le bord du Gave ou dans les communaux, dit la mère à Marie, sa seconde fille.

De même qu'en bien des endroits, les indigents avaient, dans la commune de Lourdes, un menu droit de cueillette sur les branches desséchées que le vent fait tomber des arbres, sur les épaves de bois mort que le torrent déposait et laissait parmi les cailloux du rivage.

Marie chaussa ses sabots.

L'ainée, celle dont nous venons de parler, la petite bergère de Bartrès, la regardait d'un œil d'envie.

—Permettez-moi de la suivre, dit-elle enfin à sa mère. Je rapporterai, moi aussi, mon petit paquet de bois.

—Non, répondit Louise Soubirous : tu tousses, tu prendrais du mal.

Une jeune fille de la maison voisine, Jeanne Abadie, âgée d'environ quinze ans, était entrée sur ces entrefaites et se disposait également à aller à la cueillette du bois. Toutes ensembles insistèrent, et la mère se laissa fléchir.

L'enfant avait en ce moment, comme c'est la coutume parmi les paysannes du Midi, la tête coiffée d'un mouchoir, noué sur le côté.

Cela ne parut pas suffisant à la mère.

—Prends ton capulet, lui dit-elle.

Le Capulet est un vêtement très-gracieux, particulier aux races pyrénéennes, et qui tient à la fois de la coiffure et du petit manteau : c'est une espèce de capuchon, en drap très-fort, tantôt blanc comme la toison des brebis, tantôt d'un rouge éclatant, qui couvre la tête et qui tombe en arrière sur les épaules jusqu'à la hauteur des reins. Lorsqu'il fait très-froid ou qu'il y a du vent, les femmes le ramènent sur le devant et s'en enveloppent avec soin le cou et les bras ; quand ce vêtement leur semble trop chaud, elles le plient en carré et le portent sur la tête, comme une sorte de berret quadrangulaire.

Le capulet de la petite bergère de Bartrès était blanc.

Les trois enfants sortirent de la ville, et, traversant le pont, arrivèrent bientôt sur la rive gauche du Gave. Elles passèrent par le moulin de M. de Laffite, entrèrent dans l'île du Châlet, cherchant çà et là des débris de bois pour faire leur petit fagot.

Elles descendaient peu à peu la prairie en suivant le cours du Gave.

La frêle enfant que la mère avait hésité à laisser sortir chéminait un peu en arrière. Moins heureuse que ses deux compagnes, elle n'avait encore rien trouvé, et son tablier était vide, tandis que celui de sa sœur et de Jeanne commençait à se garnir de menues branches et de copeaux.

Vêtue d'une robe noire tout usée et raccommodée, son délicat visage encadré dans le capulet blanc qui recouvrait sa tête et retombait sur ses épaules, les pieds fermés dans ses sabots grossiers, elle avait une grâce innocente et rustique qui charmait le cœur plus encore que les yeux.

Elle était petite pour son âge. Bien que ces traits enfantins fussent un peu hâlés par le soleil, ils n'avaient rien perdu de leur délicatesse native.

Ses cheveux, noirs et fins, paraissaient à peine sous son mouchoir. Son front, assez découvert, était d'une incomparable pureté de lignes. Sous ses sourcils bien arqués, ses yeux bruns, plus doux en elle que des yeux bleus, avaient une beauté tranquille et profonde, dont aucune passion mauvaise n'avait jamais troublé la limpidité magnifique. C'était l'œil simple dont parle l'Evangile. La bouche, merveilleusement expressive, laissait deviner dans l'âme un mouvement habituel de bonté et de compassion pour toute souffrance.

La physionomie, douce et intelligente, plaisait ; et tout cet ensemble possédait un attrait extraordinaire, qui se faisait sentir aux côtés les plus élevés de l'âme. Qu'était-ce que cet attrait, j'allais dire cet ascendant et cette autorité secrète en ce tte pauvre enfant ignorante et vêtue de haillons? C'était la plus grande et la plus rare chose qui soit en ce monde : la majesté de l'innocence.

Nous n'avons point encore dit son nom. Elle avait pour patron un grand Docteur de l'Eglise, celui dont le génie s'abrita plus particulièrement sous la protection de la Mère de Dieu, l'auteur du *Memorare,* " Souvenez-vous, ô très-pieuse Vierge Marie," l'admirable saint Bernard. Toutefois, suivant une habitude qui a sa grâce, ce grand nom donné à cette humble paysanne avait pris une tournure enfantine et champêtre. La petite fille portait un joli nom, gracieux comme elle : elle s'appelait Bernadette.

Elle suivait sa sœur et sa compagne le long de la prairie du moulin, et cherchait, mais inutilement, parmi les herbes, quelques morceaux de bois pour le foyer de la maison.

Telle devait être Ruth ou Noëmi, allant glaner dans les champs de Booz.

Les trois petites filles, cheminant de la sorte, étaient arrivées au fond de l'île du Châlet, juste en face de la triple excavation que présentait aux regards cette Grotte de Massabielle que nous avans essayé de décrire plus haut. Elles n'en étaient séparées que par le cours d'eau du moulin, ordinairement très-fort, qui baignait le pied des rochers.

Or, ce jour-là, le moulin de Sâvy étant en réparation, on avait, autant

que possible, fermé en amont la prise d'eau ; et le canal était, sinon tout à sec, du moins très-aisé à franchir : il n'y avait guère qu'un filet d'eau.

Tombées des divers arbustes qui poussaient dans les anfractuosités du rocher, des branches de bois mort tapissaient ce lieu désert, que le dessèchement accidentel du canal rendait en ce moment plus accessible que de coutume.

Joyeuses de cette trouvaille, diligentes et actives comme la Marthe de l'Evangile, Jeanne et Marie ôtèrent bien vite leurs sabots de bois et traversèrent le ruisseau.

—L'eau est bien froide, dirent-elles en arrivant sur l'autre rive et remettant leurs sabots.

On était au mois de février, et ces torrents de la Montagne, à peine sortis des neiges éternelles où leur source se forme, sont généralement d'une température glaciale.

Bernadette, moins alerte ou moins empressée, chétive d'ailleurs, était encore en deçà du petit cours d'eau. C'était pour elle tout un embarras que de traverser ce faible courant. Elle avait des bas, tandis que Marie et Jeanne étaient nu-pieds dans leurs sabots, et elle avait à se déchausser.

Devant l'exclamation de ses compagnes, elle redouta le froid de l'eau.

—Jetez deux ou trois grosses pierres au milieu du ruisseau, leur dit-elle, pour que je puisse passer à pied sec.

Les deux glaneuses de bois s'occupaient déjà à composer leur petit fagot. Elles ne voulurent pas perdre leur temps à se déranger :

—Fais comme nous, répondit Jeanne : mets-toi nu-pieds.

Bernadette se résigna, et s'adossant à un fragment de roche qui était là, elle commença à défaire sa chaussure.

Il était environ midi. L'*Angelus* devait sonner en ce moment à tous les clochers des villages pyrénéens.

Elle était en train d'ôter son premier bas, lorsqu'elle entend autour d'elle comme le bruit d'un coup de vent, se levant dans la prairie avec je ne sais quel caractère d'irrésistible puissance.

Elle crut à un ouragan soudain et se retourna instinctivement. A sa grande surprise, les peupliers qui bordent le Gave étaient dans une complète immobilité. Aucune brise, même légère, n'agitait leurs branches paisible.

—Je me serai trompée, se dit-elle.

Et, songeant encore à ce bruit, elle ne savait que croire.

Elle se remit à se déchausser.

En ce moment l'impétueux roulement de ce souffle inconnu se fit entendre de nouveau.

Bernadette leva la tête, regarda en face d'elle et poussa aussitôt, ou plutôt voulut pousser un grand cri, qui s'étouffa dans sa gorge. Elle frissonna de tous ses membres, et, terrassée, éblouie, écrasée en quelque

sorte par ce qu'elle aperçut devant elle, elle s'affaissa sur elle-même, ploya, pour ainsi dire, tout entière, et tomba à deux genoux.

Un spectacle vraiment inouï venait de frapper son regard. Le récit de l'enfant, les interrogations innombrables que lui ont faites depuis cette époque mille esprits investigateurs et sagaces, les particularités précises et minutieuses dans lesquelles tant d'intelligences en éveil l'ont forcé de descendre, permettent de tracer d'une main aussi sûre de chaque détail que de la physionomie générale, le portrait étonnant de l'Etre merveilleux qui apparut en cet instant aux yeux de Bernadette, terrifiée et ravie.

Au-dessus de la Grotte devant laquelle Marie et Jeanne, empressées et courbées vers la terre, ramassaient du bois mort ; dans cette niche rustique formée par le rocher, se tenait debout, au sein d'une clarté surhumaine, une femme d'une incomparable splendeur.

L'ineffable lueur qui flottait autour d'elle ne troublait ni ne blessait les yeux comme l'éclat du soleil. Tout au contraire, cette auréole, vive comme un faisceau de rayons et paisible comme l'ombre profonde, attirait invinciblement le regard, qui semblait s'y baigner et s'y reposer avec délices. C'était, comme l'Etoile du matin, la lumière dans la fraîcheur. Rien de vague, d'ailleurs, ou de vaporeux dans l'Apparition elle-même. Elle n'avait point les contours fuyants d'une vision fantastique ; c'était une réalité vivante, un corps humain, que l'œil jugeait palpable comme la chair de nous tous, et qui ne différait d'une personne ordinaire que par son auréole et par sa divine beauté.

Elle était de taille moyenne. Elle semblait toute jeune et elle avait la grâce de la vingtième année ; mais, sans rien perdre de sa tendre délicatesse, cet éclat, fugitif dans le temps, avait en elle un caractère éternel. Bien plus, dans ses traits aux lignes divines se mêlaient en quelque sorte, sans en troubler l'harmonie, les beautés successives et isolées des quatre saisons de la vie humaine. L'innocente candeur de l'Enfant, la pureté absolue de la Vierge, la gravité tendre de la plus haute des Maternités, une Sagesse supérieure à celle de tous les siècles accumulés, se résumaient et se fondaient ensemble, sans se nuire l'une à l'autre, dans ce merveilleux visage de jeune fille. A quoi la comparer en ce monde déchu, où les rayons du beau sont épars, brisés et ternis, et où ils ne nous apparaissent jamais sans quelque impur mélange ? Toute image, toute comparaison serait un abaissement de ce type indicible. Nulle majesté dans l'univers, nulle distinction de ce monde, nulle simplicité d'ici-bas, ne peuvent en donner une idée et aider à le faire mieux comprendre. Ce n'est point avec les lampes de la terre que l'on peut faire voir, et, pour ainsi dire, éclairer les astres du ciel.

La régularité même et l'idéale pureté de ces traits, où rien n'était heurté, les dérobe à la description. Faut-il dire cependant que la courbe ovale du visage était d'une grâce infinie, que les yeux étaient bleus et d'une suavité

qui semblait fondre le cœur de quiconque en était regardé ? Les lèvres respiraient une bonté et une mansuétude divines. Le front paraissait contenir la sagesse suprême, c'est-à-dire la science de toutes choses, unie à la vertu sans bornes.

Les vêtements, d'une étoffe inconnue, et tissés sans doute dans l'atelier mystérieux où s'habille le lis des vallées, étaient blancs comme la neige immaculée des montagnes, et plus magnifiques en leur simplicité que le costume éclatant de Salomon dans sa gloire. La robe, longue et traînante, la robe aux chastes plis, laissait ressortir les pieds, qui reposaient sur le roc et foulaient légèrement la branche de l'églantier. Sur chacun de ces pieds, d'une nudité virginale, s'épanouissait la Rose mystique, couleur d'or.

Sur le devant, une ceinture, bleue comme le ciel et nouée à moitié autour du corps, pendait en deux longues bandes qui touchaient presque à la naissance des pieds. En arrière, enveloppant dans son amplitude les épaules et le haut des bras, un voile blanc, fixé autour de la tête, descendait jusque vers le bas de la robe.

Ni bagues, ni collier, ni diadème, ni joyaux : nul de ces ornements dont s'est parée de tout temps la vanité humaine. Un chapelet, dont les grains étaient blancs comme des gouttes de lait, dont la chaîne était jaune comme l'or des moissons, pendait entre les mains, jointes avec ferveur. Les grains du chapelet glissaient l'un après l'autre entre les doigts. Toutefois les lèvres de cette Reine des Vierges demeuraient immobiles. Au lieu de réciter le rosaire, elle écoutait peut-être en son propre cœur l'écho éternel de la Salutation Angélique et le murmure immense des invocations venues de la terre. Chaque grain qu'Elle touchait, c'était sans doute une pluie de grâces célestes qui tombaient sur les âmes, comme des perles de rosée dans le calice des fleurs.

Elle gardait le silence ; mais, plus tard, sa propre parole et les faits miraculeux que nous aurons à raconter devaient attester qu'Elle était la Vierge immaculée, la très-auguste et très-sainte Marie, Mère de Dieu.

Cette Apparition merveilleuse regardait Bernadette, qui, dans son saisissement, s'était, comme nous l'avons dit, affaissée sur elle-même, et, sans s'en rendre compte, prosternée soudainement à genoux.

L'enfant, dans sa première stupeur, avait instinctivement mis la main sur son chapelet : et, le tenant dans ses doigts, elle voulut faire le signe de la Croix et porter la main à son front. Mais son tremblement était tel, qu'elle n'eut pas la force de lever le bras ; il retomba, impuissant, sur ses genoux ployés.

Nolite timere, " ne craignez pas," disait Jésus à ses disciples, quand il vint à eux, en marchant sur les flots de la mer Tibériade.

Le regard et le sourire de la Vierge incomparable semblèrent dire la même chose à la petite bergère effrayée.

D'un geste grave et doux, qui avait l'air d'une toute-puissante bénédiction pour la terre et les cieux, elle fit Elle-même, comme pour encourager l'enfant, le signe de la croix. Et la main de Bernadette, se soulevant peu à peu comme invisiblement portée par Celle que l'on nomme le Secours des Chrétiens, fit en même temps le signe sacré.

Ego sum : nolite timere, " C'est Moi-même, ne craignez point ! " disait Jésus à ses disciples.

L'enfant n'avait plus peur. Eblouie, charmée, doutant pourtant par instants d'elle-même et se frottant les yeux, le regard constamment attiré par cette céleste Apparition, ne sachant trop que penser, elle récitait humblement son chapelet : " Je crois en Dieu ; Je vous salue, Marie, pleine de grâces."

Comme elle venait de le terminer en disant : " Gloire au Père, au Fils et à l'Esprit, dans les siècles des siècles," la Vierge lumineuse disparut tout à coup, rentrant sans doute dans les Cieux éternels où réside la Trinité Sainte.

Bernadette éprouva comme le sentiment de quelqu'un qui redescend ou qui retombe. Elle regarda autour d'elle. Le Gave courait toujours en mugissant à travers les cailloux et les roches brisées ; mais ce bruit lui semblait plus dur qu'auparavant, les eaux lui paraissaient plus sombres, le paysage plus terne, la lumière du soleil moins claire. Devant elle s'étendaient les Roches de Massabielle, sous lesquelles ses compagnes glanaient des débris de bois. Au-dessus de la Grotte, la niche où reposait la branche d'églantier était toujours béante ; mais rien d'inaccoutumé n'y apparaissait, nulle trace ne lui était restée de la visite divine, et elle n'était plus la Porte du ciel.

La scène que nous venons de raconter avait duré environ un quart d'heure ; non point que Bernadette eût eu conscience du temps, mais il se peut mesurer par cette circonstance qu'elle avait pu dire les cinq dizaines de son chapelet.

Complètement revenue à elle, Bernadette acheva de se déchausser, traversa le petit cours d'eau et rejoignit ses compagnes. Absorbée par la pensée de ce qu'elle venait de voir, elle ne craignit plus la froideur de l'eau. Toutes les forces enfantines de l'humble petite fille étaient concentrées à repasser encore en son cœur le souvenir de cette Apparition inouïe.

Jeanne et Marie l'avaient vue tomber à genoux et se mettre en prière ; mais ce n'est point rare, Dieu merci, parmi les enfants de la Montagne, et, occupées à leur besogne, elles n'y avaient fait nulle attention.

Bernadette fut surprise du calme complet de sa sœur et de Jeanne, qui venaient de terminer en ce moment même leur petit travail, et qui, entrant sous la Grotte, s'étaient mises à jouer comme si rien d'extraordinaire ne se fût accompli.

—Est-ce que vous n'avez rien vu ? leur dit l'enfant.

Elles remarquèrent alors qu'elle paraissait agitée et émue.

—Non, répondirent-elles. Et toi, est-ce que tu as vu quelque chose ?

La Voyante craignit-elle de profaner, en le disant, ce qui remplissait son âme ? voulut-elle le savourer en silence ? fut-elle retenue par une sorte de timidité craintive ? toujours est-il qu'elle obéit à ce besoin instinctif des âmes humbles de cacher comme un trésor les grâces particulières dont Dieu les favorise.

—Si vous n'avez rien vu, fit-elle, je n'ai rien à vous dire.

Les petits fagots étaient terminés. Les trois enfants reprirent le chemin de Lourdes.

Mais Bernadette n'avait pu dissimuler son trouble. Chemin faisant, Marie et Jeanne la tourmentèrent pour savoir ce qu'elle avait vu. La petite bergère céda à leurs instances et à leur promesse de garder le secret.

—J'ai vu, dit-elle, quelque chose habillé de blanc.

Et elle leur décrivit, en son langage, sa merveilleuse Vision.

—Voilà ce que j'ai vu, dit-elle en terminant ; mais, je vous en prie, n'en dites rien.

Marie et Jeanne ne doutaient pas. L'âme, dans sa pureté et son innocence première, est naturellement croyante, et le doute n'est point le mal de l'enfance naïve. D'aileurs, l'accent vivant et sincère de Bernadette, encore tout émue, encore tout imprégnée de ce qu'elle venait de voir, s'imposait irrésistiblement. Marie et Jeanne ne doutèrent point, mais elles furent effrayées. Les enfants des pauvres sont toujours craintifs. Cela n'est que trop explicable : la souffrance leur vient de tous les côtés.

—C'est peut-être quelque chose pour nous faire du mal, dirent-elles. N'y revenons plus, Bernadette.

A peine arrivées à la maison, les confidentes de la petite bergère ne purent garder longtemps leur secret. Marie raconta tout à sa mère.

—Ce sont des enfantillages, dit celle-ci...Que me raconte donc ta sœur ? reprit-elle en interrogeant Bernadette.

Celle-ci recommença son récit.

La mère Soubirous haussa les épaules :

—Tu t'es trompée. Ce n'était rien du tout. Tu as cru voir quelque chose et tu n'as rien vu. Ce sont des lubies, des enfantillages.

Bernadette persista dans son dire.

—En tout cas, reprit la Mère, n'y retourne plus ; je te le défends.

Cette défense serra le cœur de Bernadette : car, depuis que l'Apparition s'était évanouie, son plus grand désir était de la revoir.

Cependant elle se résigna et ne répondit rien.

Deux jours, le vendredi et le samedi, se passèrent. Cet événement extraordinaire se représentait à chaque instant à la pensée de Bernadette, et il faisait le sujet constant de ses entretiens avec sa sœur Marie, avec

Jeanne et quelques autres enfants. Bernadette avait encore au fond de l'âme, et dans toute sa suavité, le souvenir de la céleste Vision. Une passion, si l'on peut se servir de ce mot profané pour désigner un sentiment si pur, était née dans ce cœur innocent de petite fille : l'ardent désir de revoir la Dame incomparable. Ce nom de " Dame" était celui qu'elle lui donnait en son rustique langage. Toutefois quand on lui demandait si cette Apparition ressemblait à quelqu'une des dames qu'elle voyait, soit dans la rue, soit à l'église, à quelqu'une des personnes célèbre dans le pays pour leur beauté éclatante, elle secouait la tête et souriait doucement :

—Rien de tout cela n'en donne une idée, disait-elle. Elle est d'une beauté qu'il est impossible d'exprimer.

Elle désirait donc la revoir. Les autres enfants étaient partagées entre la peur et la curiosité.

Le Dimanche, le soleil s'était levé radieux et il faisait un temps magnifique. Il y a souvent dans les vallées pyrénéennes de ces jours de printemps, tièdes et doux, égarés dans la saison d'hiver.

En revenant de la Messe, Bernadette pria sa sœur Marie, Jeanne et deux ou trois autres enfants, d'insister auprès de sa mère pour qu'elle levât sa défense et leur permît de retourner aux Roches de Massabielle.

—Peut-être est-ce quelque chose de méchant, disaient les enfants.

Bernadette répondait qu'elle ne le croyait pas, qu'elle n'avait jamais vu une physionomie si merveilleusement bonne.

—En tout cas, reprenaient les petites filles, qui, plus instruites que la pauvre bergère de Bartrès, savaient un peu de catéchisme, en tout cas, il faut lui jeter de l'eau bénite. Si c'est le diable, il s'en ira. Tu lui diras : " Si vous venez de la part de Dieu, approchez ; si vous venez du démon, allez-vous-en."

Ce n'était point tout à fait la formule précise des exorcismes : mais, en vérité, les petites théologiennes de Lourdes raisonnaient, en cette affaire, avec autant de prudence et de justesse qu'aurait pu le faire un Docteur en Sorbonne.

Il fut donc décidé, dans ce concile enfantin, que l'on emporterait de l'eau bénite. Une certaine appréhension était d'ailleurs venue à Bernadette elle-même à la suite de ces causeries.

Restait à obtenir la permission.

Les enfants toutes réunies la demandèrent après le repas du midi. La mère Soubirous voulut d'abord maintenir sa défense, alléguant que le Gave longeait et baignait les Roches Massabielle, qu'il y aurait peut-être du danger, que l'heure des Vêpres était proche et qu'il ne fallait pas s'exposer à les manquer, que c'étaient là des enfantillages, etc. Mais on connaît à quel point d'insistance et de pression irrésistible peut s'élever une légion d'enfants. Toutes promirent d'être prudentes, d'être expéditives, d'être sages, et la Mère finit par céder.

Le petit groupe se rend à l'église et y prie quelques instants. Une des compagnes de Bernadette avait apporté une bouteille d'un demi-litre : on la remplit d'eau bénite.

Arrivées à la Grotte, rien ne se manifesta tout d'abord.

—Prions, dit Bernadette, et récitons le chapelet.

Voilà les enfants qui s'agenouillent et qui commencent, chacune à part soi, la récitation du Rosaire.

Tout à coup le visage de Bernadette paraît se transfigurer en effet. Une émotion extraordinaire se peint dans tous ses traits; son regard, plus brillant, semble aspirer une lumière divine.

Les pieds posés sur le roc, vêtue comme la première fois, l'Apparition merveilleuse venait de se manifester à ses yeux.

—Regardez ! dit-elle : la voilà !

Hélas ! la vue des autres n'était pas miraculeusement dégagée comme la sienne du voile de chair qui empêche de voir les corps spiritualisés. Les petites filles n'apercevaient que le rocher désert et les branches de l'églantier, qui descendaient, en faisant mille arabesques, jusqu'au pied de cette niche mystérieuse où Bernadette contemplait un Etre inconnu.

Toutefois, la physionomie de Bernadette était telle, qu'il n'y avait pas moyen de douter. L'une des enfants plaça la bouteille d'eau bénite entre les mains de la Voyante.

—Alors Bernadette, se souvenant de ce qu'elle avait promis, se leva, et, secouant vivement et à plusieurs reprises la petite bouteille, elle aspergea la Dame merveilleuse, qui se tenait toute gracieuse à quelques pas devant elle, dans l'intérieur de la niche.

—Si vous venez de la part de Dieu, approchez, dit Bernadette.

A ces mots, à ces gestes de l'enfant, la Vierge s'inclina à plqsieurs reprises et s'avança presque sur le bord du rocher. Elle semblait sourire aux précautions de Bernadette et à ses armes de guerre, et, au nom sacré de Dieu, son visage s'illumina.

—Si vous venez de la part de Dieu, approchez. répétait Bernadette...

Mais, la voyant si belle, si éclatante de gloire, si resplendissante de bonté céleste, elle sentit son cœur lui faillir au moment d'ajouter : " Si vous venez de la part du Démon, allez-vous-en." Ces paroles, qu'on lui avait dictées,, lui semblèrent monstrueuses en présence de l'Etre incomparable, et elles s'enfuirent pour jamais de sa pensée sans être montées jusqu'à ses lèvres

Elle se prosterna de nouveau et continua de réciter le chapelet, que la Vierge semblait écouter, en faisant elle-même glisser le sien entre ses doigts.

A la fin de cette prière, l'Apparition s'évanouit.

En reprenant le chemin de Lourdes, Bernadette était dans la joie. Elle repassait au fond de son âme ces choses si profondément extraordi-

naires. Ses compagnes éprouvaient une vague terreur. La transfiguration du visage de Bernatdette leur avait montré la réalité d'une Apparition surnaturelle. Or tout ce qui dépasse la nature l'effraie. " Eloignez-vous de nous, Seigneur, de peur que nous ne mourions" disaient les Juifs du Vieux Testament.

—Nous avons peur, Bernadette. Ne retournons plus ici. Ce que tu as vu vient peut-être pour nous faire du mal, disaient à la jeune Voyante ses compagnes craintives.

Comme elles l'avaient promis, les enfants rentrèrent pour les Vêpres. A la sortie de l'Eglise, la beauté du temps attira sur la route une partie de la population, allant, venant, devisant aux derniers rayons du soleil, si doux en ces splendides jours d'hiver. Le récit des petites filles circula çà et là dans quelques groupes de promeneurs. Et c'est ainsi que le bruit de ces choses étranges commença à se répandre dans la ville. La rumeur, qui n'avait d'abord agité qu'une humble société d'enfants, grossissait comme un flot qui monte et pénétrait de l'une à l'autre dans les couches populaires. Les carriers, très-nombreux en ce pays, les couturières, les ouvriers, les paysans, les servantes, les bonnes femmes, les pauvres gens s'entretenaient, ceux-ci pour y croire, ceux-là pour la contester, d'autres pour en rire, plusieurs pour l'exagérer et broder des contes, de ce prétendu fait de l'Apparition. Sauf une ou deux exceptions, la bourgeoisie ne prit pas même la peine d'arrêter sa pensée à ces enfantillages.

Chose singulière ! le père et la mère de Bernadette, tout en croyant à sa pleine sincérité, considéraient l'Apparition comme une illusion.

—C'est une enfant, disaient-ils. Elle a cru voir ; mais elle n'a rien vu. Ce sont des imaginations de petites filles.

Toutefois, la précision extraordinaire des récits de Bernadette les préoccupait. Par moments, entraînés par l'accent de leur fille, ils se sentaient ébranlés dans leur incrédulité. Tout en désirant qu'elle n'allât plus à la Grotte, ils n'osaient plus le lui défendre.

Elle n'y revint pourtant point jusqu'au jeudi.

Durant ces premiers jours de la semaine, plusieurs personnes parmi les gens du peuple vinrent chez les Soubirous interroger Bernadette. Les réponses de l'enfant furent nettes et précises. Elle pouvait être dans l'illusion ; mais il suffisait de la voir et de l'entendre pour être certain de sa bonne foi. Sa parfaite simplicité, son âge innocent, l'accent irrésistible de ses paroles, je ne sais, dans tout cet ensemble, quelle autorité étonnante imposaient la confiance, et, la plupart du temps, déterminaient la conviction. Tous ceux qui la voyaient sortaient de leur entretien complètement convaincus de sa véracité, et persuadés qu'un fait extraordinaire s'était passé aux Roches Massabielle.

La déclaration d'une petite fille ignorante ne pouvait pourtant pas suffire pour établir un événement aussi entièrement en dehors de la marche

ordinaire des choses. Il fallait d'autres preuves que la parole d'une enfant.

Qu'était-ce, d'ailleurs, que cette Apparition, en la supposant réelle ? Etait-ce un esprit de lumière ou un ange de l'abîme ? N'était-ce point quelque âme en souffrance, errante et demandant des prières ? ou bien telle ou telle personne, morte naguère dans le pays en odeur de sainteté, et se manifestant dans sa gloire ?—La foi et la superstition proposaient chacune leurs hypothèses.

Les cérémonies funêbres du mercredi des Cendres contribuèrent-elles à incliner vers l'une de ces solutions une jeune fille et une dame de Lourdes? Virent-elles, dans la blancheur éclatante des vêtements de l'Apparition, quelque idée de linceul ou quelque apparence de fantôme ? Nous ne savons. La jeune fille se nommait Antoinette Peyret et faisait partie de la Congrégation des Enfants de Marie ; l'autre était Mme Millet. (1).

—C'est sans doute quelque âme du Purgatoire qui implore des Messes, pensèrent-elles.

Et elles allèrent trouver Bernadette.

—Demande à cette Dame qui elle est et ce qu'elle veut, lui dirent-elles. Qu'elle te l'explique ; ou mieux encore, comme tu pourrais ne pas bien comprendre, qu'elle te le mette par écrit.

Bernadette, qui se sentait, par un mouvement intérieur, vivement portée à retourner à la Grotte, obtint de ses parents une nouvelle permission ; et le lendemain matin, jeudi 18 février, vers six heures, à la naissance de l'aube, après avoir entendu à l'église la Messe de cinq heures et demie, elle prit, avec Antoinette Peyret et Mme Millet, la direction de la Grotte.

La réparation du moulin de M. de Laffite était terminée et le canal qui le faisait mouvoir avait été rendu à son libre cours ; de sorte qu'il était impossible de passer comme auparavant par l'île du Châlet pour se rendre au bout du village. Il fallait monter sur le flanc des Espélugues, en prenant un chemin fort malaisé qui conduisait à la forêt de Lourdes, redescendre ensuite par des casse-cou jusqu'à la Grotte, au milieu des rochers et du tertre, rapide et sablonneux, de Massabielle.

Devant ces difficultés inattendues, les deux compagnes de Bernadette furent un peu effrayées. Celle-ci, au contraire, parvenue en cet endroit, éprouva comme un frémissement, comme une hâte d'arriver. Il lui semblait que quelqu'un d'invisible la soulevait et lui prêtait une éergie inaccoutumée. Elle, d'ordinaire si frêle, se sentait forte en cet instant. Son pas devint si rapide à la montée de la côte, qu'Antoinette et Mme Millet, toutes deux dans la force de l'âge, avaient peine à la suivre. Son asthme, qui lui interdisait toute course précipitée, paraissait avoir momen

---

(1) Ces deux personnes vivent encore.

A moins d'indication contraire, toutes les personnes nommées dans le cours de ce ouvrage sont encore vivantes, et on peut les interroger. Nous voulons mettre nos lec teurs à meme de vérifier et de contrôler toutes nous assertions.

tanément disparu. Arrivée au sommet, elle n'était ni haletante ni fatiguée. Tandis que ses deux compagnes ruisselaient de sueur, son visage était calme et reposé. Elle descendit les rochers, qu'elle franchissait pourtant pour la première fois, avec la même aisance et la même agilité, ayant toujours conscience d'un invisible appui qui la guidait et qui la soutenait. Sur ces pentes à peu près à pic, au milieu de ces pierres roulantes, au-dessus de l'abîme, son pas était aussi ferme et aussi assuré que si elle eût marché sur le sol large et plan d'une grande route. Madame Millet et Antoinette n'essayèrent pas de la suivre dans cette impossible allure. Elles descendirent avec la lenteur et les précautions nécessitées par une voie si périlleuse.

Bernadette arriva par conséquent à la Grotte quelques minutes avant elles. Elle se prosterna, commença la récitation du chapelet, en regardant la niche, encore vide, que tapissaient les branches de l'églantier.

Tout à coup elle pousse un cri. La clarté bien connue de l'auréole rayonne dans le fond de l'excavation ; une Voix se fait entendre et l'appelle. La merveilleuse Apparition se trouvait encore une fois de bout à quelques pas au-dessus d'elle. La Vierge admirable penchait vers l'enfant son visage tout illuminé d'une sérénité éternelle ; et, d'un geste de sa main, elle lui faisait signe d'approcher.

En ce moment arrivaient, après mille efforts pénibles, les deux compagnes de Bernadette, Antoinette et Mme Millet. Elles aperçoivent les traits de l'enfant, transfigurés par l'extase.

Celle-ci les entend et les voit.

—Elle est là, dit-elle. Elle me fait signe d'avancer.

—Demande-lui si Elle est fâchée que nous soyons ici avec toi. Sans cela nous nous retirerions.

Bernadette regarda la Vierge, invisible pour tout autre qu'elle, écouta un instant et se retourna vers ses compagnes.

—Vous pouvez rester, répondit-elle.

Les deux femmes s'agenouillèrent à côté de l'enfant et allumèrent un cierge bénit qu'elles avaient apporté.

C'était sans doute la première fois, depuis la création du monde, qu'une telle lueur brillait en ce lieu sauvage. Cet acte si simple, qui semblait inaugurer un sanctuaire, avait en lui-même une mystérieuse solennité.

A supposer que l'Apparition fût divine, ce signe d'adoration visible, cette humble petite flamme allumée par deux pauvres femmes de la campagne ne s'éteindrait plus, et irait chaque jour grandissant dans la longue série des siècles. Le souffle de l'incrédulité aurait beau s'épuiser en efforts, l'orage de la persécution aurait beau se lever ; cette flamme, entretenue par la foi des peuples, continuerait de monter, droite et inextinguible, vers le trône de Dieu. Tandis que ces rustiques mains, sans doute inconscientes d'elles-mêmes, l'allumaient ainsi en toute simplicité et

pour la première fois dans cette Grotte inconnue où priait une enfant, l'aube, blanchissante d'abord, avait successivement pris la teinte de l'or et celle de la pourpre, et le Soleil qui devait bientôt, à travers et malgré les nuages, inonder la terre de sa lumière, commençait à poindre derrière la cime des monts.

Bernadette, ravie en extase, contemplait la beauté sans tache. *Tota pulchra es, amica mea, et macula non est in te.*

Ses compagnes l'interpellèrent de nouveau.

—Avance vers Elle, puisqu'Elle t'appelle et te fait signe. Approche-toi. Demande-lui qui Elle est? pourquoi elle vient ici?.. Est-ce une âme du Purgatoire qui implore des prières, qui souhaite qu'on dise des Messes pour elle?.. Prie-la d'écrire sur ce papier ce qu'elle désire. Nous sommes disposées à faire tout ce qu'elle veut, tout ce qui est nécessaire pour son repos.

La Voyante prit le papier, l'encre et la plume qu'on lui tendait, et s'avança vers l'Apparition, dont le regard maternel l'encouragea en la voyant approcher.

Pourtant, à chaque pas que faisait l'enfant, l'Apparition reculait peu à peu dans l'intérieur de l'excavation. Bernadette la perdit de vue un instant et pénétra sous la voûte de la Grotte d'en bas. Là, toujours au-dessus d'elle mais beaucoup plus près, dans l'ouverture de la niche, elle revit la Vierge rayonnante.

Bernadette, tenant en main les objets qu'on venait de lui donner, se dressa sur ses pieds pour atteindre, avec ses petits bras et sa modeste taille, à la hauteur où se tenait debout l'Etre surnaturel.

Ses deux compagnes s'avancèrent aussi pour tâcher d'entendre l'entretien qui allait s'engager. Mais Bernadette, sans se retourner, et comme obéissant elle-même à un geste de l'Apparition, leur fit signe de la main de ne point approcher.

Toutes confuses, elles se retirèrent un peu à l'écart.

—Ma Dame, dit l'enfant, si vous avez quelque chose à me communiquer, voudriez-vous avoir la bonté d'écrire qui vous êtes et ce que vous désirez.

La divine Vierge sourit à cette demande naïve. Ses lèvres s'ouvrirent et elle parla :

—Ce que j'ai à vous dire, répondit-Elle, je n'ai point besoin de l'écrire. Faites-moi seulement la grâce de venir ici pendant quinze jours.

—Je vous le promets, dit Bernadette.

La Vierge sourit de nouveau et fit un signe de satisfaction, montrant ainsi sa pleine confiance en la parole de cette pauvre paysanne de quatorze ans.

Elle savait que la petite bergère de Bartrès était comme ces enfants très-purs dont Jésus aimait à caresser les têtes blondes, en disant: " Le royaume des cieux est pour ceux-là qui leur ressemblent."

A la parole de Bernadette, Elle répondit, elle aussi, par un engagement solennel :

—Et Moi, dit-elle. Je vous promets de vous rendre heureuse, non point dans ce monde, mais dans l'autre.

A l'enfant qui lui accordait quelques jours, Elle assurait, en compensation, l'éternité.

Bernadette, sans perdre de vue l'Apparition, retourna vers ses compagnes.

Elle remarqua que, tout en la suivant elle-même des yeux, la Vierge reposa un long moment et avec bienveillance son regard sur Antoinette Peyret, celle des deux qui n'était point mariée et qui faisait partie de la Congrégation des Enfants de Marie.

Elle leur répéta ce qui venait de se passer

—Elle te regarde en ce moment, dit la Voyante à Antoinette.

Celle-ci fut toute saisie de cette parole, et, depuis cette époque, elle vit de ce souvenir.

—Demande-lui, dirent-elles, si cela la contrarierait que, durant cette Quinzaine, nous vinssions t'accompagner ici tous les jours ?

Bernadette s'adressa à l'Apparition.

—Elles peuvent revenir avec vous, répondit la Vierge, elles et d'autres encore. Je désire y voir du monde.

En disant ces mots, elle disparut, laissant après elle cette clarté lumineuse dont elle était entourée et qui s'évanouit elle-même peu à peu.

Cette fois-là, comme les autres, l'enfant remarqua un détail qui semblait comme la loi de cette auréole dont la Vierge était constamment entourée.

—Quand la Vision a lieu, disait-elle en son langage, je vois la lumière tout d'abord et ensuite la " Dame ; " quand la Vision cesse, c'est la " Dame" qui disparaît la première et la lumière en second lieu.

LIVRE DEUXIÈME.

La Quinzaine.— Emotion publique.— La Libre-Pensée.— Le Clergé.— Le curé Peyramale.— Le monde officiel.— La Police.— M. Jacomet.— Apparition du 21 Février. — Interrogatoire de Bernadette par Jacomet.— Les foules.— Absence de la Vision. — Apparition du 23 Février ; le secret ; la mission.

De retour à Lourdes, Bernadette dut parler à ses parents de la promesse qu'elle venait de faire à la Dame mystérieuse, et des quinze jours consécutifs pendant lesquels elle devait se rendre à la Grotte. De leur côté, Antoinette et Mme. Millet racontèrent ce qui s'était passé, la merveilleuse transfiguration de l'enfant durant l'extase, les paroles de l'Apparition, l'invitation de revenir pendant la Quinzaine. Le bruit de ces étranges choses se propagea aussitôt de toutes parts, et, franchissant bien vite les

couches populaires, jeta, soit dans un sens, soit dans un autre, la plus profonde agitation dans la société de ce pays. Ce jeudi, 18 Février 1858, était précisément jour de marché à Lourdes. Il y avait comme à l'ordinaire beaucoup de monde, de sorte que, le soir même, la nouvelle des visions, vraies ou fausses, de Bernadette, se répandit dans la montagne et dans les vallées, à Bagnères, à Tarbes, à Cauterets, à Saint-Pé, à Nay, dans toutes les directions du département et dans les villes du Béarn les plus rapprochées. Dès le lendemain, une centaine de personnes se trouvaient déjà à la Grotte au moment où Bernadette y arriva. Le surlendemain, il y en avait quatre ou cinq cents. On en comptait plusieurs milliers le dimanche matin.

Que voyait-on cependant? qu'entendait-on sous ces roches sauvages? Rien, absolument rien, sinon une pauvre enfant en prière, qui disait voir et qui disait entendre. Plus petite en apparence était la cause, plus inexplicable humainement était l'effet.

Il fallait, prétendaient les croyants, ou que le reflet d'en haut fût réellement visible sur cette enfant, ou que le souffle de Dieu, qui agite les cœurs comme il veut, eût passé sur ces multitudes. *Spiritus ubi vult spirat.*

Un courant électrique, une irrésistible puissance à laquelle nul ne pouvait se soustraire, semblaient avoir soulevé cette population à la parole d'une ignorante bergère. Dans les chantiers, dans les ateliers, dans l'intérieur des familles, dans les réunions, parmi les laïques et parmi le clergé, chez les pauvres et chez les riches, au cercle, dans les cafés, dans les auberges, sur les places, dans les rues, le soir, le matin, en particulier, en public, on ne s'entretenait que de cela. Qu'on fût sympathique, qu'on fût hostile, qu'on ne fût ni l'un ni l'autre, mais seulement curieux ou inquiet de la vérité, il n'était personne dans le pays dont ces événements singuliers ne fussent en ce moment la plus violente, j'allais dire l'unique préoccupation.

L'instinct populaire n'attendait pas que l'Apparition eût dit son nom pour la reconnaître.—C'est sans doute la Sainte Vierge, disait-on de tous côtés dans la multitude.

Devant l'autorité, si minime en elle-même, d'une petite fille de treize à quatorze ans, prétendant voir et entendre ce que nul autour d'elle ne voyait ni n'entendait, les philosophes du pays, nourris à la prose puissante des journaux, avaient beau jeu contre la Superstition :

—Cette enfant n'a pas même l'âge de prêter serment ; on l'écouterait à peine devant un tribunal, déposant sur un fait insignifiant ; et on veut la croire quand il s'agit d'un événement impossible, d'une Apparition ?..... N'est-il pas évident que c'est une comédie, ourdie dans quelque intérêt d'argent par la famille ou par le parti-prêtre ? Il suffit de deux yeux clairvoyants pour percer à jour cette misérable intrigue. Le premier venu d'entre nous n'en aurait pas pour dix minutes.

Quelques-uns de ceux qui tenaient ce langage voulurent voir Bernadette, l'interroger, assister à ses extases. Les réponses de l'enfant furent simples, naturelles, sans aucune contradiction, faites avec un accent de vérité auquel il était impossible de se méprendre, et qui portait dans les esprits les plus prévenus la conviction de son entière sincérité. Quant aux extases, ceux qui avaient vu à Paris les grandes actrices de notre temps, déclarèrent que l'art ne pouvait aller jusque là. Le thème de la comédie ne tint pas vingt-quatre heures devant l'évidence.

Les savants, ceux qui avaient laissé d'abord les philosophes trancher la question, prirent en ce moment le haut du pavé :

Nous connaissons parfaitement cet état, déclarèrent-ils. Rien n'est plus naturel. Cette petite fille est sincère dans ses réponses, parfaitement sincère ; mais elle est hallucinée ; elle croit voir et ne voit pas, elle croit entendre et n'entend pas. Quant à ses extases, également sincères de sa part, elles ne relèvent ni de la comédie ni de l'art, qui seraient impuissants à produire de tels résultats ; elles relèvent de la Médecine. La fille Soubirous est atteinte d'une maladie ; elle est cataleptique. Un dérangement du cerveau compliqué d'un trouble musculaire et nerveux, voilà toute l'explication des phénomènes dont le populaire fait tant de bruit. Rien n'est plus simple.

La petite feuille hebdomadaire de la localité, *le Lavedan*, journal avancé qui paraissait habituellement en retard, différa son tirage d'un jour ou de deux pour parler de cet événement, et, dans un article aussi hostile qu'il sut le faire, il résuma les hautes considérations de philosophie et de médecine élaborées par les fortes têtes de l'endroit. Dès ce moment, c'est-à-dire dès le vendredi soir ou le samedi, le thème de la comédie était déjà abandonné devant la clarté des faits, et Messieurs de la Libre Pensée n'y revinrent plus, comme on peut le constater par tous les journaux d'alors.

Conformément à la tradition universelle de la Haute Critique en matière de religion, le bon rédacteur du *Lavedan* commençait par calomnier un peu et par insinuer que Bernadette et ses compagnes étaient des voleuses:

" Trois enfants en bas âge étaient allées ramasser des branches d'arbres, " débris d'une coupe faite aux portes de la ville. Ces filles, *se voyant* " *surprises par le propriétaire*, s'enfuirent à toutes jambes dans l'une des " grottes qui avoisinent le chemin de la forêt de Lourdes." (1.)

C'est toujours de cette façon que la Libre Pensée a écrit l'histoire. Après cette loyale action, qui témoignait clairement de son bon vouloir et de son admirable équité, le rédacteur du *Lavedan* faisait, sans de trop grosses inexactitudes, le récit des faits mêmes qui se passaient aux Roches

(1.) Le *Lavedan* du 18 Février 1858. Malgré la date, ce numéro ne parut en réalité que le 18 au soir, ou le 20, ainsi que le prouvent, dans le texte, les faits eux-mêmes, et, aux annonces, un extrait d'un jugement postérieur à la date du Journal.

de Massabielle. Ils étaient trop notoires, ils avaient trop de témoins pour être niés.

" Nous ne raconterons pas," ajoutait-il, " les mille versions qui ont été " faites à ce sujet ; nous dirons seulement que la jeune fille va chaque " matin prier à l'entrée de la Grotte, un cierge à la main, escortée de " cinq cents personnes. Là, on la voit passer du plus grand recueillement " à un doux sourire et retomber ensuite dans un état extatique des plus " prononcés ; des larmes s'échappent de ses yeux immobiles, qui restent " constamment fixés sur l'endroit de la Grotte où elle croit voir la sainte " Vierge.—Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette aventure, qui " trouve chaque jour de nouveaux adeptes."

De comédie, de jonglerie, pas un mot. On sentait que, de ce côté, tout s'écroulait au premier entretien avec l'enfant, au premier regard jeté sur Bernadette en extaxe, sur les larmes, qui par moment inondaient ses joues. L'excellent rédacteur, pour mieux faire croire qu'elle était malade, affectait de la plaindre. Il ne parlait d'elle qu'en la nommant avec une douce commisération : " la pauvre visionnaire." " Tout," disait-il dès les premiers mots, " fait supposer que cette jeune fille est atteinte de cata- " lepsie."

L'hallucination, la catalepsie," étaient les deux grands mots des savants de Lourdes. " Sachez bien," répétaient-ils souvent, " qu'il n'y a pas de surnaturel, que la Science en a fait pleine justice. La Science explique tout, la Science seule est certaine. Elle compare, elle juge, elle ne voit que les faits. Le Surnaturel était bon dans ces siècles d'ignorance où le monde était abruti dans la superstition, où l'on ne savait pas observer ; mais maintenant nous le défions de se produire : nous sommes là. Voilà bien la stupidité du peuple ! Parce qu'une petite fille est malade ; parce que, dans sa fièvre, elle a des lubies, tous ces imbéciles crient au miracle. Il faut que la bêtise humaine dépasse toute mesure, pour voir une Apparition dans ce qui ne paraît pas, et une Voix dans ce que personne n'entend. Que la prétendue Apparition arrête le Soleil comme Josué ; qu'elle frappe le rocher comme Moïse et qu'elle en fasse jaillir de l'eau ; qu'elle guérisse des incurables, que, d'une façon quelconque, elle commande à la Nature : alors nous croirons. Mais qui ne sait que de pareilles choses n'arrivent jamais et ne sont jamais arrivées."

Tels étaient, en ces termes ou en d'autres, les propos qui s'échangeaient du matin au soir, entre les sagaces intelligences qui représentaient à Lourdes la Médecine et la Philosophie.

La plupart de ces penseurs avaient assez vu Bernadette pour constater qu'elle ne jouait pas la comédie. Cela suffisait à leur esprit d'examen. De ce qu'elle était manifestement de bonne foi, ils concluaient qu'elle ne pouvait être que folle ou cataleptique. La possibilité de toute autre explication n'était pas même admise par leur ferme génie. Quand on leur pro-

posait d'étudier le fait, de recevoir l'enfant, d'aller ou de retourner à la Grotte, de suivre dans tous leurs détails ces surprenants phénomènes, ils haussaient les épaules, riaient philosophiquement et disaient : " Nous savons tout cela par cœur. Ces crises sont connues. Avant un mois cette enfant sera complètement folle et probablement paralysée."

Quelques-uns pourtant ne raisonnaient pas tout à fait ainsi.

" — De tels phénomènes sont rares, disait l'un des médecins les plus distingués de la ville, M. le docteur Dozous, et, pour mon compte, je ne manquerai pas cette occasion de les examiner avec soin. Les partisans du Surnaturel les jettent trop souvent à la face de la Médecine pour que je ne sois pas curieux, puisqu'ils se produisent aujourd'hui à la portée de mes yeux, de les étudier attentivement et de vider à fond, *de visu* et par expérience, cette célèbre question.

M. Dufo, avocat, et plusieurs membres du barreau ; M. Pougat, président du tribunal ; un grand nombre d'autres, résolurent de se livrer, pendant les quinze jours annoncés à l'avance, aux plus scrupuleuses observations, et de se trouver, autant que possible, aux premières places. A mesure que la chose prenait des proportions plus considérables, le nombre des observateurs augmentait.

Quelques médecins, quelques Socrates autochtones, quelques philosophes locaux se disant Voltairiens pour faire croire qu'ils avaient lu Voltaire, se roidissaient seuls contre leur propre curiosité et tenaient à honneur de ne pas figurer dans la foule stupide qui chaque jour allait grossissant. Comme cela arrive presque toujours, ces fanatiques du Libre Examen avaient pour principe de ne pas examiner du tout. Pour eux aucun fait n'était digne d'attention, qui dérangeait les dogmes inflexibles qu'ils avaient appris dans le *Credo* de leur journal. Du haut de leur infaillible sagesse, sur la porte de leur boutique, à la dévanture du café, aux fenêtres du cercle, ces esprits de premier ordre voyaient passer avec un dédain transcendant les innombrables flots humains que je ne sais quel vertige emportait vers la Grotte.

Le Clergé, naturellement, était fortement impressionné par tous ces faits ; mais, avec un tact et un bon sens merveilleux, il avait pris, dès le commencement, une attitude des plus réservées et des plus prudentes.

Le Clergé, surpris comme tout le monde par l'événement singulier qui s'était brusquement emparé de l'attention publique, se préoccupait vivement d'en connaître la nature. Là où, dans sa largeur d'idées, le Voltairianisme local ne voyait qu'une solution possible, le Clergé en voyait plusieurs. Le fait pouvait être naturel ; et, dans ce cas, être produit par une comédie très-habile ou par une maladie très-étrange : mais il pouvait être surnaturel ; et alors, il y avait à examiner si ce Surnaturel était diabolique ou divin. Dieu a ses miracles, mais le démon a ses prestiges.— Le clergé savait toutes ces choses, et il résolut d'étudier avec un soin

extrême les moindres circonstances de l'événement qui était en train de se produire. Il avait d'ailleurs, dès les premiers moments, accueilli avec une très-grande défiance le bruit d'un fait aussi surprenant. Toutefois, ce pouvait être divin, et il n'entendait pas se prononcer à la légère.

L'enfant dont le nom était devenu subitement si célèbre dans ce pays, était complétement inconnue des prêtres de la ville. Depuis les quinze jours de sa rentrée à Lourdes chez ses parents, elle allait au catéchisme ; mais l'ecclésiastique chargé cette année-là d'instruire les enfants, M. l'abbé Pomian, ne l'avait point remarquée. Il l'avait pourtant interrogée une fois ou deux, mais sans savoir son nom et sans faire aucune attention à sa personne, perdue qu' elle était dans la foule des enfants, ignorée encore comme le sont habituellement les dernières venues. Lorsque toutes les populations accouraient déjà à la Grotte, vers le troisième jour de la Quinzaine demandée par l'Apparition mystérieure, M. l'abbé Pomian, désirant connaître cette enfant extraordinaire dont on parlait de toutes parts, l'appela par son nom au catéchisme, comme il avait coutume de le faire quand il voulait interroger. Au nom de Bernadette Soubirous, une petite fille, assez chétive et pauvrement vêtue, se leva humblement. L'ecclésiastique ne remarqua en elle que sa simplicité, et aussi son extrême ignorance de toute matière religieuse.

La paroisse avait en ce moment à sa tête M. l'abbé Peyramale, âgé d'environ cinquante ans, il était, depuis déjà deux années, curé-doyen de la ville et du canton de Lourdes.

En chaire, sa parole, apostolique toujours, était quelquefois rude ; elle poursuivait tout ce qui était mal, et aucun abus, aucun désordre moral, d'où qu'il vint, ne le trouvait indifférent ou faible. Souvent la société de l'endroit, flagellée dans quelqu'un de ses vices ou de ses travers par l'ardente parole du pasteur, avait jeté les hauts cris. Il ne s'en était point ému et avait fini presque toujours par être, Dieu aidant, vainqueur dans la lutte.

Ces hommes de devoir sont gênants ; et on leur pardonne rarement l'indépendance et la sincérité de leur langage. On le pardonnait pourtant à celui-là : car, lorsqu'on le voyait cheminer par la ville avec sa soutane rapiécée et reprisée, ses gros souliers raccommodés et son vieux tricorne déformé, on savait que l'argent de sa garde-robe s'employait à secourir les malheureux. Ce prêtre, si austère dans ses mœurs, si sévère dans ses doctrines, était d'une bonté de cœur inexprimable, et il dépensait son patrimoine à faire le bien, aussi obscurément qu'il le pouvait. Mais son humilité n'avait pu parvenir à cacher comme il l'eût voulu sa vie de dévouement ; la reconnaissance des pauvres avait parlé : la vie privée est d'ailleurs bien vite percée à jour dans les petites villes, et il était devenu l'objet de la vénération générale. Rien qu'à voir la façon dont ses paroissiens ôtaient leur chapeau quand il passait dans la rue ; rien qu'à l'accent

familier, affectueux et content, dont les pauvres gens, assis sur le pas de leur porte, disaient : " Bonjour, Monsieur le Curé ! " on devinait qu'un lien sacré, celui du bien modestement accompli, unissait le pasteur à ses ouailles. Les Libres Penseurs disaient de lui : " il n'est pas toujours commode, mais il est charitable et ne tient pas à l'argent. C'est le meilleur des hommes, malgré la soutane."

Plein d'abandon et de bonhomie dans la vie privée, ne supposant alors jamais le mal et se laissant même quelquefois tromper par des gens qui exploitaient sa bonté, il était, comme prêtre, prudent jusqu'à la défiance dans tout ce qui touchait aux choses de son Ministère et à l'intérêt éternel de la Religion. L'homme pouvait être parfois abusé, le prêtre jamais. Il y a des grâces d'état.

Ce prêtre éminent unissait à un cœur d'apôtre un bon sens d'une rare fermeté et un caractère que rien au monde ne pouvait faire fléchir quand il s'agissait de la Vérité. Les événements ne devaient pas tarder à mettre en lumière ces qualités de premier ordre. En le plaçant à Lourdes à cette époque, la Providence avait eu ses desseins. *

Domptant en cela sa peu expectante nature, M. l'abbé Peyramale, avant de permettre à son clergé de faire un seul pas et de se montrer à la Grotte, avant de se le permettre à lui-même, résolut d'attendre que les événements eussent pris un caractère nettement déterminé, que les preuves se fussent produites dans un sens ou dans l'autre, et que l'autorité ecclésiastique eût prononcé.

Il chargea quelques laïques intelligents et sûrs de se rendre aux Roches Massabielle toutes les fois que Bernadette et la multitude s'y transporteraient, et de le tenir au courant, jour par jour et heure par heure, de ce qui se passerait ; mais, en même temps qu'il prenait ses mesures pour être parfaitement renseigné, il les prenait aussi pour ne compromettre en rien le Clergé dans cette affaire, dont la véritable nature était encore douteuse.

" Laissons faire," disait-il aux impatients. " Si, d'un côté, nous sommes rigoureusement obligés d'examiner avec une extrême attention les faits qui se passent en ce moment, de l'autre, la plus vulgaire prudence nous interdit de nous mêler de nos personnes à la foule qui court vers la Grotte en chantant des cantiques. Abstenons-nous d'y paraître, et ne nous exposons ni à consacrer par notre présence une supercherie ou une illusion, ni à combattre par une décision prématurée, par une attitude hostile, une œuvre venant peut-être de Dieu.

* Du plus profond de mon cœur je demande pardon à M. l'abbé Peyramale du bien que je dis ici de lui et dont l'expression, je le sais, le fera souffrir cruellement. Pour imposer cette souffrance à son humilité, il a fallu, non-seulement l'intérêt spéculatif de la vérité, mais encore la nécessité où je suis, en écrivant cette histoire, de tout dire, pour montrer les voies secrètes de Dieu et l'action manifeste de sa main.

Historien, j'écris sans haine et sans amitiés personnelles. Je considère comme un devoir, et je me suis fait une loi absolue d'exposer la vérité, telle que Dieu me permet de la voir et de la traduire, au risque de blesser l'humilité des bons ou l'orgueil des méchants.

" Quant à nous y rendre en simples spectateurs, cela n'est pas possible, avec le costume que nous portons. La population, voyant un prêtre au milieu d'elle, se grouperait d'elle-même autour de lui, pour qu'il marchât en tête et entonnât les prières. Or, s'il cédait à la pression publique ou à son enthousiasme irréfléchi, et que plus tard on découvrît que ces Apparitions sont une illusion ou un mensonge, qui ne voit à quel point la Religion en serait compromise dans la personne du Clergé ? S'il résistait, au contraire, et que plus tard l'œuvre de Dieu devînt manifeste, cette résistance n'aurait-elle pas les mêmes conséquences fâcheuses ?

" Abstenons-nous donc, puisque nous ne pourrions que compromettre Dieu, soit dans les œuvres qu'il entend accomplir, soit dans le saint Ministère qu'il a daigné nous confier."

Quelques-uns, dans l'ardeur de leur zèle, insistaient:

" —Non, répondait-il avec fermeté, nous n'aurions à intervenir que s'il venait à sortir de là quelque hérésie manifeste, quelque superstition, quelque désordre. Alors seulement notre devoir serait nettement tracé par les faits eux-mêmes. Aux mauvais fruits nous jugerions le mauvais arbre, et nous devrions accourir au premier symptôme de mal pour préserver notre troupeau.

" Mais jusqu'ici rien de tel ne se produit : tout au contraire, la foule, dans le plus grand recueillement, se borne à prier la sainte Vierge, et la piété des fidèles paraît augmenter.

" Sachons donc attendre, en nous livrant, à part nous, à un examen nécessaire, la décision suprême que devra porter sur ces faits la sagesse épiscopale.

" Si ces faits sont de Dieu, ils n'ont pas besoin de nous, et le Tout-Puissant saura bien, sans notre pauvre secours, surmonter tous les obstacles et tourner les choses au gré de son dessein.

" Si cette œuvre, au contraire, n'est pas de Dieu, il marquera lui-même le moment où nous devrons intervenir pour la combattre en son nom.

" En un mot : " Laissons agir la Providence."

Telles furent les raisons profondes, les considérations de haute sagesse qui déterminèrent en ces circonstances M. le curé Peyramale à interdire formellement à tous les prêtres placés sous sa juridiction de paraître à la Grotte de Massabielle, et à s'abstenir lui-même d'y aller.

Mgr. Laurence, évêque de Tarbes, approuva cette prudente réserve, et étendit même à tous les ecclésiastiques du diocèse la défense de se mêler en quoi que ce soit des événements de Lourdes. Lorsqu'un prêtre, soit au tribunal de la Pénitence, soit ailleurs, était interrogé sur le pélerinage de la Grotte, la réponse était faite d'avance :

" — Nous n'y allons pas nous-mêmes et ne pouvons par conséquent nous prononcer sur ces faits que nous ne connaissons pas suffisamment. Mais il est évidemment loisible à tout fidèle de s'y rendre, si cela lui con-

vient, et d'examiner des faits jusqu'ici en dehors de toute décision ecclésiastique. Allez-y ou n'y allez pas : nous n'avons ni à vous le conseiller, ni à vous le défendre,—ni à vous y autoriser, ni à vous l'interdire."

Une telle attitude de stricte neutralité était, il faut le dire, des plus difficiles à garder : car chaque prêtre devait avoir à lutter en cette occasion, non-seulement contre la pression populaire, mais encore contre son propre désir, assurément bien légitime, d'assister de sa personne aux choses extraordinaires qui peut-être étaient sur le point de s'accomplir.

Cette ligne de conduite, quelque malaisée qu'elle pût être à tenir, fut pourtant observée. Au milieu de ces populations, soulevées tout à coup comme un Océan par un souffle inconnu, et poussées vers la mystérieuse roche où l'Apparition surnaturelle s'entretenait avec une enfant, le Clergé tout entier, sans une seule exception, s'abstint de paraître. Dieu, qui dirigeait invisiblement toutes choses, donna à ses prêtres la force de ne point céder à ce courant inouï et de demeurer immobiles au sein de ce prodigieux mouvement. Cette immense abstention du Clergé devait montrer manifestement que la main et l'action de l'homme n'étaient pour rien en ces événements, et qu'il fallait en chercher la cause ailleurs, ou pour mieux dire plus haut.

Cela ne suffisait point cependant. La Vérité a besoin d'un autre creuset. Il faut qu'étant sans soutien, elle résiste par elle-même et par elle seule aux grandes forces humaines déchaînées contre elle. Il lui faut donc des persécuteurs, des ennemis furieux, des adversaires habiles à tendre des piéges. Quand la vérité passe par cette épreuve, les faibles tremblent et ont peur qu'on ne renverse l'œuvre de Dieu. *Quid timetis, modicæ fidei ?* Ces hommes qui la menacent pour le présent, sont ses soutiens dans l'avenir.

Ces adversaires acharnés attestent aux yeux des siècles que telle œuvre, que telle croyance n'a point été établie clandestinement et dans l'ombre, mais bien à la face d'ennemis intéressés à tout voir et à tout contrôler ; ils attestent aux yeux des siècles que les fondements en sont solides, puisque tant d'efforts réunis n'ont pu les ébranler au moment même où ils s'élevaient dans leur faiblesse originelle ; ils attestent que ces bases sont pures, puisque, examinant toutes choses à la loupe grossissante de la malveillance et de la haine, ils n'ont pu y signaler ni un vice ni une tache. Les ennemis sont des témoins non suspects, qui déposent malgré eux, devant la postérité, en faveur même de ce qu'ils ont voulu empêcher ou détruire. Donc, si les Apparitions de la Grotte étaient le point de départ d'une œuvre divine, il fallait, à côté de l'abstention du Clergé, l'hostilité des puissants du monde.

Tandis que l'autorité ecclésiastique, personnifiée dans le Clergé, gardait la sage réserve conseillée par le Curé de Lourdes, l'autorité civile se préoccupait, elle aussi, du mouvement extraordinaire qui était en train de se

produire dans la ville et aux environs, et qui, gagnant de proche en proche tout le département, en avait déjà franchi les limites du côté du Béarn.

Bien qu'il n'advint aucun désordre, ces pèlerinages, ces foules recueillies, cette enfant en extase, inquiétèrent ce monde ombrageux.

Au nom de la liberté de conscience, n'y avait-il pas moyen d'empêcher ces gens de prier, et surtout de prier où bon leur semblait ? Tel était le problème que le libéralisme officiel commençait à se poser.

A des degrés divers, M. Dufour, Procureur impérial ; M. Duprat, Juge de Paix ; le Maire, le Substitut, le Commissaire de Police, et bien d'autres encore, prirent ou donnèrent l'alarme. Un Miracle en plein XIXe siècle, se produisant tout à coup sans demander la permission et sans autorisation préalable, parut à quelques-uns un intolérable outrage à la Civiliastion, une atteinte à la sûreté de l'Etat ; et il importait pour l'honneur de notre lumineuse époque d'y mettre bon ordre. La plupart de ces messieurs ne croyaient point du reste à la possibilité des manifestations surnaturelles, et ils ne pouvaient consentir à voir là-dedans autre chose qu'une imposture ou une maladie. En tout cas, plusieurs se sentaient opposés d'instinct à tout événement, quel qu'il fût, qui pouvait, directement et indirectement, accroître l'influence de la Religion, contre laquelle ils avaient, soit des préventions sourdes, soit des haines avouées.

Sans revenir sur les réflexions que nous faisions tout à l'heure, c'est vraiment une chose digne de remarque de voir que le Surnaturel, toutes les fois qu'il se produit dans le monde, rencontre constamment, sous des noms et des aspects différents, les mêmes oppositions, les mêmes indifférences, les mêmes fidélités. Avec des nuances diverses, Hérode, Caïphe, Pilate, Joseph d'Arimathie, Pierre, Thomas, les Saintes Femmes, les francs ennemis, les lâches, les faibles, les dévoués, les sceptiques, les timides, les héros, appartiennent à tous les temps.

Le Surnaturel n'échappe jamais, notamment, à l'hostilité d'une partie plus ou moins considérable du monde officiel. Seulement, cette hostilité vient tantôt du maître et tantôt des valets.

Le plus intelligent de la petite légion des fonctionnaires de Lourdes, à cette époque, était assurément M. Jacomet, bien que M. Jacomet fût hiérarchiquement le dernier de tous, puisqu'il occupait le modeste emploi de Commissaire de Police. Il était jeune, très-sagace en certaines circonstances, et doué d'un art de parole assez rare chez ses pareils. Sa finesse était extrême. Personne mieux que lui ne comprenait les coquins. Il était merveilleusement apte à déjouer leurs ruses ; et, à ce sujet, on raconte de lui des traits étonnants.

Tel était le Commissaire de Police, tel était le personnage important de Lourdes lorsqu'eurent lieu les Apparitions à la Grotte de Massabielle.

C'était le troisième jour de la Quinzaine, le 21 février, premier Dimanche de Carême.

Avant le lever du soleil, une foule immense, plusieurs milliers de personnes étaient déjà réunies, devant et tout autour de la Grotte, sur les bords du Gave et dans la prairie. C'était l'heure où Bernadette avait coutume de venir. Elle arriva, enveloppée dans son capulet blanc, suivie de quelqu'un des siens, sa mère ou sa sœur. Ses parents avaient assisté la veille ou l'avant-veille à ses extases ; ils l'avaient vue transfigurée, et maintenant ils croyaient.

L'enfant traversa simplement, sans assurance comme sans embarras, la foule qui s'écarta avec respect devant elle en lui livrant passage ; et, sans paraître s'apercevoir de l'attention universelle, elle alla, comme si elle accomplissait une chose toute simple, s'agenouiller et prier au-dessous de la niche où serpentait la branche d'églantier.

Quelques instants après, on vit son front s'illuminer et devenir rayonnant. Le sang pourtant ne se portait point au visage ; au contraire, elle pâlissait légèrement, comme si la nature fléchissait quelque peu en présence de l'Apparition qui se manifestait devant elle. Tous ses traits montaient, montaient, et entraient comme dans une région supérieure, comme dans un pays de gloire, exprimant des sentiments et des choses qui ne sont point d'ici-bas. La bouche entr'ouverte était béante d'admiration, et paraissait aspirer le Ciel. Les yeux, fixes et bienheureux, contemplaient une beauté invisible, qu'aucun autre regard n'apercevait, mais que tous sentaient présente, que tous, pour ainsi dire, voyaient par réverbération sur le visage de l'enfant. Cette pauvre petite paysanne, si vulgaire en l'état habituel, semblait ne plus appartenir à la terre.

C'était l'Ange de l'innocence, laissant le monde un instant derrière lui et tombant en adoration, au moment où il entr'ouvre les portes éternelles et où il aperçoit le Paradis.

Tous ceux qui ont vu Bernadette en extase, parlent de ce spectacle comme d'une chose qui est tout à fait sans analogue sur la terre. Leur impression après dix années est aussi vive que le premier jour.

Chose remarquable ! quoique son attention fût entièrement absorbée par la contemplation de la Vierge pleine de grâces, elle avait en partie conscience de ce qui se passait autour d'elle.

A un certain moment son cierge s'éteignit ; elle étendit la main pour que la personne la plus proche le rallumât.

Quelqu'un ayant voulu, avec un bâton, toucher l'églantier, elle fit vivement signe de le laisser, et son visage exprima la crainte.—J'avais peur, dit-elle ensuite naïvement, qu'on ne touchât la "Dame" et qu'on ne lui fît du mal.

Un des observateurs dont nous avons cité le nom, M. le docteur Dozous, était à côté d'elle.

—Ce n'est là, pensait-il, ni la catalepsie avec sa roideur, ni l'extase

inconsciente des hallucinés ; c'est un fait extraordinaire, d'un ordre tout à fait inconnu à la Médecine.

Il prit le bras de l'enfant et lui tâta le pouls. Elle parut n'y pas faire attention. Le pouls, parfaitement calme, était régulier comme dans l'état ordinaire.

—Il n'y a donc aucune excitation maladive, se dit le savant docteur, de plus en plus bouleversé.

En ce moment, la Voyante fit, sur ses genoux, quelques pas en avant dans la Grotte. L'Apparition s'était déplacée, et c'était maintenant par l'ouverture intérieure que Bernadette pouvait l'apercevoir.

Le regard de la sainte Vierge parut en un instant parcourir toute la terre, et elle le reporta, tout imprégné de douleur, vers Bernadette agenouillée.

—Qu'avez vous ? que faut-il faire ? murmura l'enfant.

—Prier pour les pécheurs, répondit la Mère du genre humain.

En voyant ainsi la douleur voiler, comme un nuage, l'éternelle sérénité de la Vierge bienheureuse, le cœur de la pauvre bergère ressentit tout à coup une cruelle souffrance. Une indicible tristesse se répandit sur ses traits. De ses yeux, toujours tout grands ouverts et fixés sur l'Apparition, deux larmes roulèrent sur ses joues et s'y arrêtèrent, sans tomber.

Un rayon de joie revint enfin éclairer son visage : car la Vierge avait sans doute tourné elle-même son regard vers l'espérance et contemplé, dans le cœur du Père, la source intarisssable de la miséricorde infinie descendant sur le monde, au nom de Jésus et par les mains de l'Eglise.

Ce fut en cet instant que l'Apparition s'évanouit. La reine du Ciel venait de rentrer dans son Royaume.

L'auréole, comme de coutume, demeura encore quelques secondes, puis s'effaça insensiblement, pareille à une brume lumineuse qui se fond et disparaît dans l'air.

Les traits de Bernadette descendirent peu à peu. Il sembla qu'elle passait de la région du soleil à celle de l'ombre, et la vulgarité de la terre reprit possession de ce visage, un instant auparavant transfiguré. Ce n'était plus qu'une humble bergère, une petite paysanne que rien en apparence ne distinguait des autres enfants.

Autour d'elle se pressait la foule halatente, anxieuse, émue, recueillie. Nous aurons ailleurs l'occasion de décrire son attitude.

Durant toute la matinée, après la Messe et jusqu'à l'heure des Vêpres, il ne fut bruit à Lourdes que de ces étranges événements, auquels on donnait naturellement les interprétations les plus diverses.—Pour ceux qui avaient vu Bernadette en extase, la preuve était faite d'une façon qu'ils prétendaient irrésistible. Quelques-uns rendaient leur pensée par des comparaisons assez heureuses : " Dans nos vallées le Soleil se montre tard, caché qu'il est à l'orient par le Pic et le mont du Ger. Mais, bien

avant de l'apercevoir, nous pouvons remarquer, à l'ouest, le reflet de ses rayons sur les flancs des montagnes de Bastsurguères, qui deviennent resplendissantes tandis que nous sommes encore dans l'ombre ; et alors, quoique nous ne voyions pas directement le Soleil, mais seulement son reflet sur les pentes, nous affirmons sa présence derrière les masses énormes du Ger. " Bastsurguères voit le Soleil, disons-nous ; et, si nous étions à la hauteur de Bastsurguères, nous le verrions aussi." Eh bien ! il en est de même quand on arrête son regard sur Bernadette illuminée par l'invisible Apparition : la certitude est la même, l'évidence toute semblable. Le visage de la Voyante apparaît tout à coup si clair, si transfiguré, si éclatant, si imprégné de rayons divins, que ce reflet merveilleux que nous apercevons nous donne la pleine assurance du centre lumineux que nous n'apercevons pas. Et, si nous n'avions pas, pour nous le cacher, toute une montagne de fautes, de misères, de préoccupations matérielles, d'opacité charnelle ; si nous étions, nous aussi, à la hauteur de cette innocence d'enfant, de cette neige éternelle qu'aucun pied humain n'a foulée, nous aussi, nous verrions, non plus par reflet, mais directement, ce que contemple Bernadette ravie, ce qui rayonne sur ses traits en extase."

De telles raisons, excellentes peut-être en elles-mêmes et concluantes pour ceux qui avaient été témoins de ce spectable inouï, ne pouvaient être suffisantes pour ceux qui n'avaient rien vu. La providence, à supposer qu'elle fut en réalité dans tout ceci, devait, ce semble, affirmer son action par des preuves, sinon meilleures (puisque presque personne ne résistait à celles-là dès qu'il avait pu les expérimenter), du moins plus palpables. Peut-être était-ce là le profond dessein de Dieu et ne convoquait-il de telles multitudes que pour avoir, à l'heure voulue, d'innombrables et d'irrécusables témoins.

A l'issue des Vêpres, Bernadette sortit de l'Eglise avec la troupe des fidèles. Elle était, comme on le pense bien, l'objet de l'attention générale. On l'interrogeait, on l'entourait. La pauvre enfant, embarrassée de ce concours, répondait tout simplement, et tâchait de percer la foule afin de rentrer chez elle.

En ce moment, un homme revêtu des insignes de la force publique, un Sergent de ville, Officier de police, s'approcha d'elle et la toucha sur l'épaule.

Au nom de la Loi, dit-il.

—Que me voulez-vous ? dit l'enfant.

—J'ai ordre de vous prendre et de vous emmener.

—Et où ?

—Chez le Commissaire de Police. Suivez-moi.

Un murmure menaçant parcourut la multitude. Beaucoup de ceux qui étaient là avaient vu, le matin, l'humble enfant transfigurée par l'extase divine, illuminée par les rayons d'en haut. Pour eux, cette petite fille

bénie de Dieu avait quelque chose de sacré. Aussi, quand ils virent l'agent de la force publique porter la main sur elle, ils frémirent d'indignation et voulurent intervenir. Mais un prêtre, qui sortait en cet instant de l'Eglise, fit signe à la foule de se calmer : —Laissez faire l'Autorité, dit-il.

La multitude émue et troublée avait suivi Bernadette, emmenée par l'agent officiel. Le Commissariat de Police n'était pas loin. Le Sergent entra avec l'enfant, et, la laissant seule dans le corridor, se retourna pour fermer la porte à la clef et au verrou.

Un instant après, Bernadette se trouvait en face de M. Jacomet.

Une foule immense stationnait au dehors.

L'homme très-intelligent qui allait interroger Bernadette se sentait assuré d'un facile triomphe et il s'en était à l'avance hautement réjoui.

Il était de ceux qui repoussaient obstinémet l'explication des savants du pays. Il ne croyait ni à la catalepsie, ni à l'hallucination, ni aux diverses, illusions d'une extase maladive. La précision des récits qu'on attribuait, à l'enfant, les remarques faites par le docteur Dozous et par plusieurs autres témoins des scènes de la Grotte lui paraissaient inconciliables avec une telle hypothèse. Quant au fait même des Apparitions, il ne croyait point, dit-on, à la possibilité de ces visions ultramondaines, et son génie policier, très-apte à dépister des fripons derrière un fait illégal, n'allait peut-être pas jusqu'à découvrir Dieu derrière un fait surnaturel. Aussi convaincu en lui-même qu'il ne pouvait y avoir que de fausses apparitions, avait-il résolu de trouver, par ruse ou par force, le point de l'erreur et de rendre, aux libres penseurs du Pouvoir ou d'ailleurs, le service signalé de saisir une manifestation surnaturelle, une croyance populaire en flagrant délit d'imposture. Il avait là une admirable occasion de porter un rude coup à la prétendue autorité de toutes les Visions du passé, surtout s'il parvenait à découvrir et à montrer que le Clergé, qui s'abstenait si soigneusement dans cette affaire, la dirigeait ou l'exploitait secrètement.

A supposer que Dieu ne fût pour rien dans cet événement, et que les hommes y fussent pour le tout, le raisonnement de Jacomet était excellent.

A supposer au contraire que Dieu y fût pour le tout, et les hommes pour rien, le malheureux Commissaire de Police s'engageait en ce moment dans la voie la plus funeste.

Dans ces dispositions d'esprit, M. Jacomet avait, dès les premiers jours, fait surveiller avec soin toutes les démarches de Bernadette, pour voir s'il ne surprendrait pas quelque communication mystérieuse entre la Voyante et tel ou tel membre du Clergé, soit de Lourdes, soit des environs. Il avait même, paraît-il, poussé le zèle de ses fonctions jusqu'à placer dans l'église une créature à lui pour avoir l'œil sur le confessionnal. Mais les enfants du Catéchisme se confessaient à tour de rôle toutes les quinzaines ou tous

les mois, et le tour de Bernadette n'était pas encore venu durant ces jours-là. Tous ces consciencieux efforts n'avaient amené la découverte d'aucune complicité dans les actes de fourberie qu'il attribuait à Bernadette. Il en conclut qu'elle agissait probablement seule, sans cependant renoncer tout à fait à ses soupçons. C'est ce qui constitue son type particulier et son génie propre.

Lorsque Bernadette entra, il arrêta un instant sur elle ses yeux perçants et aigus, qu'il eut l'art merveilleux d'imprégner tout à coup de bonhomie et d'abandon. Lui, qui avait habituellement le verbe haut avec tout le monde, il se montra plus que poli avec la pauvre fille du meunier Soubirous; il fut doux et insinuant. Il la fit asseoir et prit, pour l'interroger, l'air bienveillant d'un véritable ami. (1)

—Il paraît que tu vois une belle Dame à la Grotte de Massabielle, ma bonne petite ? Raconte-moi tout.

Comme il venait de dire ces mots, la porte de la salle s'était ouverte doucement et quelqu'un était entré. C'était M. Estrade, Receveur des Contributions Indirectes, un des hommes considérables de Lourdes et l'un des plus intelligents. Ce fonctionnaire occupait une partie de la maison où demeurait M. Jacomet; et, averti, par la rumeur de la foule, de l'arrivée de Bernadette chez le Commissaire, il avait eu la très-naturelle curiosité d'assister à l'interrogatoire. Il partageait d'ailleurs, au sujet des Apparitions, les idées de Jacomet et il croyait, comme lui, à une fourberie de l'enfant. Il haussait les épaules quand on lui donnait toute explication. Il jugeait ces choses tellement absurdes qu'il n'avait pas même daigné aller à la Grotte regarder les scènes étranges que l'on racontait. Ce philosophe s'assit un peu à l'écart, après avoir fait signe au Commissaire de ne point s'interrompre. Tout cela se passa sans que Bernadette parût y faire grande attention.

La scène et le dialogue des deux interlocuteurs se trouvèrent ainsi avoir un témoin. (1.)

---

(1) Nous ne pouvons évidemment, après que dix ans écoulés ont passé sur la mémoire des témoins de cette histoire, garantir les termes exacts de ce dialogue et de quelques autres que l'on trouvera dans le cours de ce récit. Nous en donnons le sens et la physionomie générale, tout en essayant, grâce aux innombrables pièces que nous avons en mains, documents imprimés ou manuscrits, relations diverses écrites à l'époque, correspondances officielles, lettres particulières, etc., d'en reconstituer autant que possible la forme même, l'originalité première et la vie.

(1.) Ce témoin loyal, que nous sommes allé nous-même interroger à Bordeaux où il exerce actuellement ses fonctions, a bien voulu recueillir pour nous ses souvenirs,—qu'il avait d'ailleurs notés à l'époque même des événements,—et nous donner de la sorte le moyen de compléter et de contrôler le récit de Bernadette.

Quant au Rapport du Commissaire de Police à la suite de cette conversation, nous avons inutilement demandé ce document précieux à la Préfecture des Hautes-Pyrénées. Il nous a été impossible d'en avoir communication. La Préfecture a d'ailleurs coupé court à toute insistance de notre part, en nous disant que le dossier relatif à cette affaire

A la question de M. Jacomet, l'enfant avait levé sur l'homme de police son beau regard innocent et s'était mise à raconter en son langage, c'est-à-dire en patois du pays, et avec une sorte de timidité personnelle qui ajoutait encore quelque chose à son accent de vérité, les événements extraordinaires qui remplissaient sa vie depuis quelques jours.

M. Jacomet l'écoutait avec une vive attention, continuant d'affecter la bonhomie et la bienveillance. De temps en temps il jetait quelques notes sur un papier qu'il avait devant lui.

L'enfant le remarqua, mais ne s'en préoccupa nullement.

Quand elle eut achevé son récit, le Commissaire, de plus en plus doucereux et empressé, lui posa des questions sans nombre, comme si sa piété enthousiaste s'intéraissait outre mesure à de si divines merveilles. Il formulait toutes ses interrogations coup sur coup, sans aucun ordre, par petites phrases brèves et précipitées, afin de ne pas laisser à l'enfant le temps de réfléchir.

A ces diverses questions Bernadette répondait sans nul trouble, sans l'ombre d'une hésitation, avec la tranquille assurance de quelqu'un que l'on interroge sur l'aspect d'un paysage ou d'un tableau qu'il a sous les yeux. Parfois, afin de se faire mieux comprendre, elle ajoutait quelque geste imitatif, quelque mimique expressive, comme pour suppléer à l'impuissance de sa parole.

La plume rapide de M. Jacomet avait noté cependant au fur et à mesure toutes les réponses qui lui étaient faites.

Ce fut alors qu'après avoir de la sorte essayé de fatiguer et d'embrouiller l'esprit de l'enfant dans la minutieuse infinité des détails, ce fut alors

---

avait disparu, soit par le fait d'un simple désordre ou d'un accident, soit parce qu'il aurait été soustrait par des mains intéressées à l'anéantir.

Nous avons demandé également à la Cour Impériale de Pau, communication des rapports que M. Dutour, alors procureur Impérial à Lourdes, adressait sur cette affaire au Procureur-général. M. le Procureur-général nous a opposé un principe absolu et a refusé de nous communiquer ces pièces. Nous aurions cru, avant ce refus, fait d'ailleurs avec une bonne grâce parfaite, que le Parquet n'était et ne pouvait être que le dépositaire de pareils documents et qu'il était de son devoir de les communiquer à quiconque les réclamait au nom de l'Histoire.

Le Ministère des Cultes auprès duquel nous avons fait des démarches réitérées et inutiles a agi comme le parquet, avec la politesse en moins. Quelle terreur instinctive ces hauts personnages ont-ils de la vérité, qu'ils s'efforcent ainsi, mais par bonheur très-vainement, de la cacher sous le boisseau ?

Donc, s'il s'était glissé, au point de vue des actes de l'Administration, quelque erreur dans notre récit, le monde officiel n'aurait à s'en prendre qu'à lui-même, puisqu'il a laissé perdre ou refusé de nous faire connaître divers documents. Heureusement les pièces sans nombre que nous avions par ailleurs et les recherches que nous avons faites ont pu y suppléer presque entièrement. Nous avons eu un peu plus de peine, voilà tout.

Si cependant, malgré nos efforts, notre récit offrait quelques inexactitudes, nous sommes prêt à les rectifier sur la production des documents officiels. Nous doutons qu'on y ait recours.

que le redoutable agent de la Police prit, sans transition, une physionomie menaçante et terrible, et changea brusquement de langage :

—Tu mens, s'écria-t-il violemment et comme saisi d'une soudaine colère: tu trompes tout le monde, et si tu ne confesses tout de suite la vérité, je te ferai prendre par les Gendarmes.

La pauvre Bernadette fut aussi stupéfaite à l'aspect de cette subite et formidable métamorphose que si, croyant tenir en ses mains une inoffensive branche da rbre, elle eût senti tout à coup se tordre, s'agiter et apparaître entre ses doigts les anneaux glacés d'un serpent. Elle fut stupéfaite d'horreur ; mais, contrairement au calcul profond de Jacomet, elle ne se troubla point. Elle resta en sa tranquillité, comme si une main invisible eût soutenu son âme devant ce choc imprévu.

Le Commissaire s'était dressé debout en regardant la porte, comme pour dire qu'il n'avait qu'à faire un signe pour appeler les Gendarmes et envoyer la visionnaire en prison.

—Monsieur, dit Bernadette avec une fermeté paisible et douce qui dans cette misérable petite paysanne, avait une incomparable et simple grandeur, monsieur, vous pouvez me faire prendre par les Gendarmes, mais je ne puis dire autre chose que ce que j'ai dit. C'est la vérité.

—C'est ce que nous allons voir, dit le Commissaire en se rasseyant et jugeant d'un coup d'œil exercé que la menace était absolument impuissante sur cette enfant extraordinaire.

M. Estrade, témoin muet et impartial de cette scène, était partagé entre l'étonnement prodigieux que lui inspirait l'accent de conviction de Bernadette et l'admiration dont le frappait, malgré lui, l'habile stratégie de Jacomet dont il avait, à mesure qu'elle se déployait devant lui, compris toute la portée.

La lutte prenait un caractère tout à fait inattendu entre cette force doublée de finesse, et cette faiblesse enfantine sans autre défense que sa simplicité.

Jacomet cependant, armé des notes qu'il venait de tracer depuis trois quarts d'heure, se mit à recommencer, mais dans un tout autre ordre et avec mille formes captieuses, son interrogatoire, procédant toujours, suivant sa méthode, par brusques et rapides questions et demandant des réponses immédiates. Il ne doutait point de faire entrer de la sorte, au moins sur quelques points de détail, la petite fille en contradiction avec elle-même. Cela fait, l'imposture était démontrée et il devenait maître de la situation. Mais il épuisa vainement toute la dextérité de son esprit dans les évolutions multipliées de cette subtile manœuvre. L'enfant ne se contredit en rien, pas même dans ce point imperceptible, dans ce minime iota dont parle l'Evangile. Aux mêmes questions, quels qu'en fussent les termes, elle répondait toujours, sinon les mêmes mots, du moins les mêmes choses, et avec la même nuance. M. Jacomet s'obstinait cependant, ne fût-ce

que pour fatiguer de plus en plus cette intelligence qu'il voulait prendre en défaut. Il tournait et retournait en tous les sens le récit des Apparitions sans le pouvoir entamer. Il était comme un animal qui voudrait mordre sur un diamant.

—C'est bien, dit-il enfin à Bernadette, je vais rédiger le procès-verbal et te le lire.

Il écrivit rapidement deux ou trois pages en consultant ses notes. Il avait à dessein introduit sur certains détails quelques variantes de peu d'importance comme, par exemple, la forme de la robe, la longueur ou la position du voile de la Vierge. C'était un nouveau piége. Il fut aussi inutile que tous les autres. Bernadette, tandis qu'il lisait et disait de temps en temps : " C'est bien cela, n'est-ce pas ?" Bernadette répondait humblement, mais avec fermeté, aussi simple et douce qu'inébranlable.

—Non, je n'ai point dit cela, mais ceci, faisait-elle.

Et elle rétablissait dans sa vérité première et dans sa nuance le détail inexact.

La plupart du temps, Jacomet contestait :

—Mais tu as dit cela !...Je l'ai écrit au moment même !...Tu as dit ceci de telle façon, à plusieurs personnes de la ville..., etc., etc.

Bernadette répondait:

—Non, je n'ai point parlé ainsi, et je n'ai pas pu le faire, car ce n'est pas la vérité.

Et le Commissaire était toujours obligé de céder aux réclamations de l'enfant.

Chose étrange que l'assurance modeste et invincible de cette petite fille ! M. Estrade l'observait avec une surprise croissante. Personnellement, Bernadette était et paraissait d'une extrême timidité : son attitude était humble, un peu confuse même devant toute personne inconnue d'elle. Et cependant, sur tout ce qui touchât à la réalité des Apparitions, elle montrait une force d'âme et une énergie d'affirmation peu communes. Quand il s'agissait de rendre témoignage de ce qu'elle avait vu, elle répondait sans trouble, avec une impassible assurance. Toutefois, même alors, il était aisé de deviner cette virginale pudeur d'une âme qui eût aimé à se cacher à tous les regards. On voyait manifestement que c'était seulement par respect pour la vérité intérieure dont elle était la messagère parmi les hommes, par amour pour la " *Dame* " apparue à la Grotte, qu'elle triomphait de sa timidité habituelle. Il ne fallait rien moins que le sentiment de sa fonction pour surmonter en elle le penchant intime de sa nature, craintive en toute autre chose et ennemie de l'éclat et du bruit.

Le Commissaire revint à la menace :

—Si tu continues d'aller à la Grotte, je te fais mettre en prison et tu ne sortiras d'ici qu'en me promettant de n'y plus revenir.

—J'ai promis à la Vision d'y aller, dit l'enfant. Et puis, quand arrive

le moment, je suis poussée par quelque chose qui vient en moi et qui m'appelle.

L'interrogatoire, on le voit, touchait à sa fin. Il avait été long et n'avait pas tenu moins d'une grande heure. Au dehors la multitude attendait, non sans une inquiète impatience, la sortie de l'enfant, qu'on avait vue, le matin même, transfigurée dans la lumière de l'extase divine. De la salle où se passait la scène que nous venons de raconter, on entendait confusément les cris, les paroles, les interpellations, les mille bruits divers dont se compose le tumulte des foules. La rumeur semblait grossir et devenir menaçante. A un certain moment, il y eut dans cette foule une agitation particulière, comme s'il arrivait au milieu d'elle un nouveau-venu vivement attendu et désiré.

Presque aussitôt des coups redoublés retentirent à la porte de la maison.

Le Commissaire ne sembla pas s'en émouvoir.

Les coups devinrent plus violents. Celui qui frappait secouait en même temps la porte et essayait de l'ébranler. Jacomet irrité se leva et alla ouvrir lui-même.

—On n'entre pas, dit-il avec colère. Que voulez-vous ?

—Je veux ma fille ! répondit le meunier Soubirous en pénétrant de force, et en suivant le Commissaire dans la pièce où se trouvait Bernadette.

La vue de la physionomie paisible de sa fille calma l'anxieuse agitation du père, et ce ne fut plus qu'un pauvre homme du peuple un peu tremblant devant le personnage qui, malgré sa modeste position, était par son activité et son intelligence, le plus important et le plus redouté de ce petit pays.

François Soubirous avait ôté son béret béarnais et le roulait entre ses mains. Jacomet, à qui rien n'échappait, devina la peur du meunier.

Il reprit son air de bonhomie et de pitié compatissante. Il lui frappa familièrement sur l'épaule :

—Père Soubirous, lui dit-il, prenez garde, prenez garde, prenez garde ! Votre fille est en train de se faire une mauvaise affaire, elle s'engage tout droit dans le chemin de la prison. Je veux bien ne pas l'y envoyer pour cette fois, mais à la condition que vous lui défendrez de retourner à cette Grotte où elle joue la comédie. A la première récidive je serai inflexible, et d'ailleurs, vous savez que M. le Procureur Impérial ne plaisante pas.

—Puisque vous le voulez, monsieur Jacomet, répondit le pauvre père effrayé, je le lui défendrai, et sa mère aussi : et comme elle nous a toujours obéi, elle n'ira certainement pas.

—En tout cas, si elle y va, si ce scandale continue, je m'en prendrai non-seulement à elle mais à vous, dit le terrible Commissaire redevenant menaçant et les congédiant d'un geste.

Au moment où Bernadette et son père sortirent, la foule fit entendre des cris de satisfaction. Puis, l'enfant étant rentrée chez elle, la multitude se dispersa par la ville.

Le Commissaire de police et le Receveur demeurés seuls se communiquaient leurs impressions sur cet étrange interrogatoire.

—Quelle fermeté inébranlable dans ses dépositions ! s'écriait M. Estrade, frappé d'un étonnement profond.

—Quelle obstination invincible dans son mensonge ! répondait Jacomet, stupéfait d'avoir été vaincu.

—Quel accent de vérité ! continuait le Receveur. Rien dans son langage ou son attitnde ne s'est démenti une seule fois. Il est évident qu'elle croit avoir vu.

—Quelle souplesse d'intelligence ! reprenait le Commissaire. Elle ne s'est pas coupée malgré mes efforts. Elle possède sa fable sur le bout du doigt.

Le Commissaire et M. Estrade persistaient d'ailleurs l'un et l'autre dans leur incrédulité relativement au fait même de l'Apparition. Mais une nuance séparait déjà leurs deux négations, et cette nuance était un abîme. L'un supposait Bernadette adroite dans son mensonge, l'autre la jugeait de bonne foi dans son illusion.

—Elle est habile, disait le premier.

—Elle est sincère, disait le second.

Bien qu'il eût été impuissant contre les réponses simples, précises, sans contradiction, de Bernadette, M. Jacomet avait remporté, à la fin de cette longue lutte, un avantage décisif. Il avait fortement effrayé le père de la Voyanté, et il comprenait que, par ce côté, il était, pour le moment du moins, maître de la position.

François Soubirous était un fort brave homme, mais ce n'était point un héros. Devant l'autorité officielle il était timide, comme le sont habituellement les gens du menu peuple et les indigents, pour lesquels la moindre tracasserie est un désastre immense, à cause de leur misère, et qui sentent leur entière impuissance contre l'arbitraire et la persécution. Il croyait, il est vrai, à la réalité des Apparitions ; mais, ne comprenant point ce que c'était, n'en mesurant pas l'importance, éprouvant même une certaine terreur au sujet de ces choses extraordinaires, il ne voyait pas grand inconvénient à s'opposer au retour de Bernadette à la Grotte. Il avait bien peut-être une vague crainte de déplaire à la " Dame " invisible qui se manifestait à son enfant, mais la peur d'irriter un homme en chair et en os, d'engager la lutte avec un personnage aussi redouté que le Commissaire, le touchait de plus près, et agissait bien plus puissamment sur son esprit.

—Tu vois que tous ces messieurs du pays sont contre nous, dit-il à Bernadette, et que si tu reviens à la Grotte, M. Jacomet, qui peut tout, te fera mettre, toi et nous, en prison. N'y retourne plus.

—Père, disait Bernadette, quand j'y vais, ce n'est pas tout à fait de moi-même. En un certain moment il y a quelque chose en moi qui m'y appelle et qui m'y attire.

—Quoi qu'il en soit, reprit le père, je te défends formellement d'y aller désormais. Tu ne me désobéiras certainement pas pour la première fois de ta vie.

La pauvre enfant, prise de la sorte entre la promesse faite à l'Apparition et la défense expresse de l'autorité paternelle, répondit :

—Je ferai alors tout mon possible pour m'empêcher d'y aller et résister à l'attrait qui m'y appelle.

Ainsi se passa tristement la soirée de ce même Dimanche qui s'était levé dans la glorieuse et bienheureuse splendeur de l'extase.

Le lendemain matin, lundi 22 février, à l'heure habituelle des Apparitions, la foule qui attendait la Voyante sur les rives du Gave ne la vit point venir. Ses parents l'avaient, dès le lever du soleil, envoyée à l'Ecole, et Bernadette, ne sachant qu'obéir, s'y était rendue, le cœur tout gros de larmes.

Les Sœurs, que leurs fonctions de charité et d'enseignement, peut-être aussi les recommandations de M. le Curé de Lourdes, retenaient à l'Hôpital ou à l'Ecole, n'avaient jamais vu les extases de Bernadette et n'ajoutaient pas foi aux Apparitions. En ces matières d'ailleurs, si le peuple se montre parfois trop crédule, il se trouve que, par un phénomène qui surprend d'abord mais qui est incontestable, les Ecclésiastiques, les Religieux et les Religieuses sont très-sceptiques et très-rebelles à croire, et que, tout en admettant théoriquement la possibilité de telles manifestations divines, ils exigent, avec une sévérité souvent excessive, qu'elles soient dix fois prouvées. Les Sœurs joignirent donc leur défense formelle à celle des parents, disant à Bernadette que toutes ces visions n'avaient rien de réel, qu'elle avait le cerveau dérangé ou qu'elle mentait. L'une d'elles, soupçonnant une imposture en une chose si grave et si sacrée, se montrait même assez dure, traitant toutes ces choses de fourberie :

—Méchante enfant, lui disait-elle, tu fais là un indigne Carnaval dans le saint temps du Carême.

D'autres personnes qui la virent aux récréations l'accusaient de vouloir se faire passer pour une Sainte et de se livrer à un jeu sacrilége. La moquerie de quelques enfants de l'Ecole s'ajoutait aux reproches amers et aux humiliations dont elle était abreuvée.

Dieu voulait éprouver Bernadette. L'ayant, les jours précédents, inondée de consolations, il entendait, en sa sagesse, la laisser pour un certain temps dans le délaissement absolu, en butte aux railleries et aux injures, et la mettre aux prises, seule et abandonnée, avec l'hostilité de tous ceux dont elle était entourée.

La malheureuse petite fille souffrait cruellement, non-seulement de ces contradictions extérieures, mais plus encore peut-être des angoisses intérieures de son âme.

Cette enfantine bergère, qui n'avait encore connu, en sa vie si courte,

d'autres douleurs que les douleurs physiques, entrait dans une voie plus haute, et elle commençait à ressentir d'autres tortures et d'autres déchirements. D'un côté, elle ne voulait désobéir ni à l'autorité de son père ni à celle des religieuses ; et, de l'autre, elle ne pouvait supporter la pensée de manquer à la promesse qu'elle avait faite à la divine Apparition de la Grotte. Dans cette jeune âme, jusque-là si paisible, se livrait une lutte cruelle. Il lui semblait qu'elle oscillait invinciblement entre deux abîmes également mortels. Aller à la Grotte, c'était pécher envers son père ; ne pas y aller, c'était pécher envers la Vision venue d'en-haut. Dans les deux cas c'était, à ses yeux, évidemment pécher contre Dieu. Et cependant, par la force des choses, il fallait prendre l'un de ces deux partis ; il n'y avait point de milieu et il était impossible de ne pas faire ce choix fatal. Il est vrai que ce qui est impossible à l'homme, dit l'Evangile, est possible à Dieu.

La matinée se passa dans ces angoisses, d'autant plus pénibles et déchirantes qu'elles arrivaient dans une âme toute neuve, à cet âge, habituellement calme et pur, où les impressions sont si vives : l'accoutumance des douleurs humaines n'a pas encore formé comme un calus autour des fibres délicates du cœur.

Vers le milieu du jour, les enfants rentraient un instant chez elle pour prendre leur repas.

Bernadette, l'âme brisée entre les deux termes inconciables de cette situation sans issue, cheminait tristement vers sa maison. La cloche de l'église de Lourdes venait de sonner l'*Angelus* de midi.

En ce moment une force étrangère s'empara d'elle tout à coup, agissant non sur son esprit mais sur son corps, comme eût pu le faire un bras invisible, et la poussa hors du chemin qu'elle suivait pour la porter invinciblement dans la direction du sentier qui se trouvait à droite. Cette impulsion était pour elle, paraît-il, ce que serait, pour une feuille gisant à terre, l'impérieux souffle du vent. Elle ne pouvait pas plus s'empêcher d'avancer que si elle eût été placée soudainement sur la plus rapide des pentes. Tout son être physique se trouva brusquement entraîné vers la Grotte où ce sentier conduisait. Il lui fallut marcher, il lui fallut courir.

Et cependant, le mouvement qui l'emportait n'était ni brusque ni violent. Il était irrésistible, mais n'avait rien de heurté ni de dur ; tout au contraire, c'était la suprême force dans la suprême douceur. La main toute-puissante se faisait maternelle et douce comme si elle eût craint de blesser cette frêle enfant.

La Providence qui gouverne toutes choses avait donc résolu l'insoluble problème. L'enfant, soumise à son père, n'allait point à la Grotte où son cœur seul s'élançait ; et voilà qu'entraînée de force par l'Ange du Seigneur elle y arriva pourtant, suivant sa promesse à la Vierge, sans que, malgré cela, sa volonté eût désobéi à l'autorité paternelle.

De tels phénomènes se sont plus d'une fois produits dans la vie de certaines âmes dont la pureté profonde a plu au cœur de Dieu. Saint Philippe de Néri, sainte Ida de Louvain, saint Joseph de Copertino, sainte Rose de Lima ont éprouvé des choses semblables ou analogues.

Cet humble cœur, meurtri et abandonné, souriait déjà à l'espérance à mesure que ses pas s'approchaient de la Grotte.

—Là, se disait l'enfant, je reverrai l'Apparition bien-aimée, là je serai consolée de tout ; là je contemplerai ce visage si beau dont la vue me ravi de bonheur. A ces peines cruelles va succéder la joie sans bornes, car la "Dame," elle, ne m'abandonnera pas.

Elle ne savait point, en son expériecne, que l'esprit de Dieu souffle où il veut.

Un peu avant l'arrivée à la Grotte, la force mystérieuse qui avait emporté l'enfant parut sinon s'interrompre, du moins diminuer. Bernadette marcha moins vite et avec une fatigue qu'elle n'avait pas habituellement ; car c'était justement à cet endroit que, les autres jours, une puissance invisible semblait à la fois et l'attirer vers la Grotte et la soutenir dans sa marche. Elle n'éprouva ce jour-là, ni cette attraction secrète, ni cet appui mystérieux. Elle avait été *poussée* vers la Grotte, elle n'y avait point été *attirée*. La force qui l'avait saisie lui avait marqué le chemin du devoir, et montré qu'avant toutes choses il fallait obéir et tenir la promesse faite à l'Apparition, mais l'enfant n'avait point, comme les autres fois, entendu la Voix intérieure et ressenti le tout-puissant attrait. Quiconque a l'habitude de l'analyse saisira ces nuances, plus faciles à comprendre qu'à exprimer.

Bien que la très-grande multitude qui, durant toute la matinée, avait si vainement attendu Bernadette se fût dispersée, il se trouvait pourtant en ce moment devant les Roches Massabielle une foule considérable. Les uns y étaient venus pour prier, les autres par simple curiosité. Beaucoup, ayant vu de loin Bernadette cheminer dans cette direction, étaient accourus et arrivaient en même temps qu'elle.

L'enfant, comme de coutume, s'agenouilla humblement et se mit à réciter son chapelet en regardant l'ouverture tapissée de mousse et de branches sauvages où la Vision céleste avait, déjà six fois, daigné apparaître à ses yeux.

La foule attentive, curieuse, accueillie, haletante, s'attendait à tout instant à voir le visage de l'enfant rayonner et marquer, par sa splendeur, que l'Etre surhumain était debout devant elle.

Un temps très-long se passa ainsi.

Bernadette priait avec ferveur ; mais rien dans ses traits immobiles ne s'éclairait du divin reflet. La Vision merveilleuse ne se montra point à ses yeux et l'enfant implora sans être exaucée la réalisation de ses espérances. Le ciel parut l'abandonner comme la terre et demeurer aussi dur

à sa prière et à ses larmes que les roches de marbre devant lesquelles ses genoux étaient pliés.

De toutes les épreuves auxquelles elle était soumise depuis la veille, celle-là était la plus cruelle, et ce fut là l'amertume des amertumes.

—Pourquoi avez-vous disparu ? pensait l'enfant. Et pourquoi m'abandonnez-vous ?

L'Etre merveilleux lui-même semblait en effet la repousser aussi, et, en cessant de se manifester, donner raison aux contradicteurs et laisser le champ libre à ses ennemis.

La foule déconcertée interrogea Bernadette. Mille questions lui étaient posées par ceux qui l'entouraient.

—Aujourd'hui, répondait l'enfant, les yeux rouges de larmes, la "Dame" ne m'est point apparue. Je n'ai rien vu.

—Tu dois comprendre maintenant, ma pauvre petite, que c'est une illusion et qu'il n'y a jamais rien eu : tu avais des lubies, disaient les uns.

—En effet, ajoutaient les autres, pourquoi si la Dame a apparu hier, n'apparaît-elle pas aujourd'hui ?

—Les autres jours, je l'ai vue comme je vous vois, disait l'enfant ; et nous nous parlions, Elle et moi. Mais aujourd'hui, Elle n'y est plus et je ne sais pas pourquoi.

—Bah ! reprenait un sceptique, le Commissaire de Police a fait son effet et vous verrez que tout est fini.

De par le roi, défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

Les croyants qui se trouvaient là étaient troublés en leur cœur et ne savaient que dire.

Quant à Bernadette, sûre d'elle-même et sûre du passé, le doute ne l'effleura même pas. Mais elle était dans une tristesse profonde, et, en rentrant au logis paternel, elle versait des larmes et priait.

Elle attribuait l'absence de l'Apparition à quelque mécontentement. " Aurais-je fait quelque faute ? " se demandait-elle. Mais sa conscience ne lui répondait par aucun reproche. Son élan vers la Vision divine qu'elle brûlait de contempler encore redoublait cependant de ferveur. Elle cherchait en son âme naïve comment elle ferait pour la recevoir et elle ne le savait. Elle se sentait impuissante à évoquer cette Beauté sans tache qui lui était apparue, et elle pleurait, le cœur tourné en haut, ne sachant pas que pleurer, c'est prier.

Au fond, tout à fait au fond de son âme endolorie persistait toutefois une secrète espérance, et quelques rares rayons de joie, perçant çà et là tous ces nuages sombres, passaient par instants sur son cœur et affermissaient sa foi à la divine Apparition, qu'elle aimait toujours et en laquelle elle croyait, bien qu'elle ne la vit plus.

— D'où viens-tu ? lui dit son père, au moment où elle rentra.

Elle raconta ce qui venait de se passer.

— Et tu dis, reprirent les parents, qu'une force t'a emportée malgré toi ?

— Oui, répondit Bernadette.

" — Cela est vrai, pensèrent-ils, car cette enfant n'a jamais menti."

Le père Soubirous réfléchit un long moment. Il semblait y avoir en lui comme une lutte intérieure. Enfin il releva la tête et parut prendre une résolution définitive.

— Eh bien, reprit-il, puisqu'il en est ainsi, puisqu'une force supérieure ta entraînée, je ne te défends plus d'aller à la Grotte et je te laisse libre.

La joie, une joie vive et pure, descendit sur le visage de Bernadette.

Ni le meunier ni sa femme n'avaient présenté comme une objection la non Apparition de ce jour. Peut-être, au fond intime de leur cœur, en voyaient-ils la cause dans la résistance que, par effroi de l'autorité officielle, ils avaient apportée aux ordres surhumains.

Ce que nous venons de raconter s'était passé dans l'aprè-midi, et le bruit s'en était rapidement répandu dans la ville. La brusque interruption des Apparitions surnaturelles donnait lieu aux commentaires les plus opposés. Les uns prétendaient en faire un argument sans réplique contre toutes les visions précédentes ; les autres, au contraire, en tiraient une preuve de plus en faveur de la sincérité de l'enfant.

Cette force irrésistible qui aurait entraîné Bernadette malgré elle faisait hausser les épaules philosophiques de l'endroit, et fournissait un sujet d'interminables thèses aux honorables savants qui expliquaient tout par une perturbation du système nerveux.

Le Commissaire, voyant que ses injonctions avaient été violées, et apprenant en outre que François Soubirous avait levé la défense qu'il avait faite à sa fille, les manda tous deux devant lui, ainsi que la mère, et il renouvela ses menaces. Il parvint de nouveau à les effrayer ; mais, malgré la terreur qu'il leur inspirait, il ne trouva plus, à sa grande surprise, dans François Soubirous, la docilité ou la faiblesse de la veille.

— Monsieur Jacomet, disait le pauvre homme, Bernadette n'a jamais menti, et si le bon Dieu, la sainte Vierge ou quelque sainte l'appelle, nous ne pouvons nous y opposer. Mettez-vous, à notre place, monsieur le commissaire, le bon Dieu nous punirait ?

— D'ailleurs, tu dis toi-même que la Vision n'a plus lieu, argumentait Jacomet, s'adressant à l'enfant. Tu n'as plus rien à y faire.

— J'ai promis d'y aller tous les jours de la Quinzaine, répondait Bernadette.

— Tout cela, ce sont des contes ! s'écriait le Commissaire exaspéré ; et je vous ferai tous mettre en prison, si cette fille continue d'ameuter les multitudes par ses simagrées.

— Mon Dieu, disait Bernadette, je m'en vais prier toute seule, je

n'appelle personne, et s'il vient tant de monde après moi et avant moi, ce n'est pas ma faute. C'est qu'on a dit que c'était la sainte Vierge, mais moi je ne sais pas ce que c'est.

Habitué aux arguties, aux allures détournées du monde des coquins, l'homme de police était déconcerté devant cette simplicité profonde. Ses ruses, sa merveilleuse habileté, ses questions captieuses, ses menaces, tous les vieux tours déliés ou terribles de son métier avaient jusque-là échoué contre ce qui lui avait semblé tout d'abord, contre ce qui lui semblait encore la faiblesse même. N'admettant pas un seul instant qu'il fût dans le faux, il ne pouvait comprendre la cause de sa complète impuissance. Aussi, loin de renoncer à s'opposer au libre cours des choses, il résolut d'appeler d'autres forces à son aide.

— En vérité, s'écriait-il en frappant du pied, voilà une stupide affaire

Et, laissant les Soubirous rentrer chez eux, il courut chez le Procureur impérial.

M. Dufour, malgré son horreur de la superstition, ne pouvait trouver dans l'arsenal de nos codes aucun texte pour traiter la Voyante en criminelle. Elle ne convoquait personne ; elle ne tirait de toutes ces choses aucun profit d'argent ; elle allait prier sur un terrain communal, ouvert à tout le monde et où aucune loi ne l'empêchait de s'agenouiller ; elle ne faisait tenir à l'Apparition aucun discours subversif ou contraire au Gounement ; les populations ne se livraient à aucun désordre. Il n'y avait évidemment aucun moyen de sévir.

Quant à poursuivre Bernadette pour délit de "fausses nouvelles," il était établi par l'expérience qu'elle ne se contredisait jamais ; et, en dehors d'une contradiction dans ses paroles, parfaitement constatée, il était difficile de lui prouver qu'elle mentait, sans attaquer directement le principe même des Apparitions surnaturelles, principe admis de tout temps par l'Eglise catholique. Or, sans l'agrément des hautes autorités de la magistrature et de l'Etat, un simple procureur impérial ne pouvait prendre sur lui d'engager un pareil conflit.

Pour qu'elle fût passible de poursuites, il fallait au moins que Barnadette se contredit un jour ou l'autre ; qu'elle ou ses parents tirassent quelque profit de ce qui se passait, que la foule se livrât à quelque désordre.

Tout cela pouvait arriver.

De cette hypothèse au désir de la réaliser, de cette claire vue des choses dans des esprits ennemis du fanatisme populaire, à l'envie de tendre des piéges à la multitude ou à l'enfant, il n'y aurait eu sans doute qu'un pas pour les natures vulgaires qui s'agitent au-dessous du monde officiel. Mais M. Jacomet étant un fonctionnaire, et la moralité de la Police est à l'abri de pareils soupçons.

Le lendemain matin, la foule se trouvait devant la Grotte avant le lever du soleil. Bernadette arriva avec cette calme simplicité que n'altéraient ni l'hostilité menaçante des uns, ni la vénération enthousiaste des autres.

La tristesse et les angoisses de la veille avaient laissé quelques traces sur son visage. Elle craignait encore de ne plus revoir l'Apparition, et quelle que fut son espérance, elle n'osait s'y abandonner.

Elle s'agenouilla humblement, appuyant l'une de ses mains sur un cierge bénit qu'elle avait apporté ou qu'on lui donna, tenant de l'autre le chapelet.

Le temps était calme et la flamme du cierge ne montait pas plus droit vers le ciel que la prière de cette âme vers les régions invisibles d'où avait coutume de descendre l'Apparition bienheureuse. Il en était ainsi sans doute; car à peine l'enfant se fut-elle prosternée que l'ineffable Beauté dont elle invoquait si ardemment le retour se manifesta à ses yeux et la ravit hors d'elle-même. L'auguste Souveraine du Paradis arrêta sur l'enfant de ce monde un regard plein d'une inexprimable tendresse, paraissant l'aimer encore davantage depuis qu'elle avait souffert. Elle, le plus grand, le plus sublime, le plus puissant des êtres créés; Elle, dont la gloire, dominant tous les âges et remplissant l'éternité, fait pâlir ou plutôt disparaître toute autre gloire; Elle, la fille, l'Epouse et la Mère de Dieu, elle sembla vouloir rendre tout à fait intimes et familiers les liens qui l'unissaient à cette petite fille inconnue et ignorante, à cette humble gardeuse de brebis. Elle l'appela par son nom, de cette voix harmonieuse dont le charme profond ravit l'oreille des anges.

—Bernadette! disait la divine Mère.

—Me voici, répondit l'enfant.

—J'ai à vous dire pour vous seule et concernant vous seule une chose secrète. Me promettez-vous de ne jamais la répéter à personne en ce monde?

—Je vous le promets, dit Bernadette.

Le dialogue continua et entra dans un mystère profond qu'il ne nous est ni possible ni permis de sonder.

Quoi qu'il en soit, quand cette sorte d'intimité fut établie, la Reine du Royaume éternel regarda cette petite enfant, qui la veille encore avait souffert et qui devait encore souffrir pour l'amour d'elle, et il lui plut de la choisir comme l'ambassadrice de l'une de ses volontés parmi les hommes.

Et maintenant, ma fille, dit-elle à Bernadette, allez dire aux prêtres que je veux que l'on m'élève ici une chapelle."—Et en prononçant ces mots, sa physionomie, son regard et son geste semblaient promettre qu'Elle y répandrait des grâces sans nombre.

Après ces paroles, Elle disparut; et le visage de Bernadette rentra dans l'ombre, comme, le soir, y entre la terre, quand le soleil s'est effacé peu à peu dans les profondeurs de l'horizon.

La multitude se pressait autour de l'enfant, naguère encore transfigurée par l'extase. Tous les cœurs étaient émus. On l'interrogeait de toutes parts. On ne lui demandait point si la Vision avait eu lieu; car, au moment de l'extase, tous avaient compris, avaient eu conscience que l'Apparition était là; mais on voulait savoir les paroles qui avait été prononcées Chacun faisait effort pour approcher de l'enfant et pour l'entendre.

—Que vous a-t-Elle dit? Que vous a dit la Vision? était une question qui partait de toutes les bouches.

—Elle m'a dit deux choses, l'une pour moi seule et l'autre pour les prêtres, et je vais tout de suite vers eux, répondait Bernadette, qui avait hâte de reprendre le chemin de Lourdes pour remplir son message.

Elle s'étonnait ce jour-là comme précédemment, que tout le monde n'entendit pas le dialogue et ne vit point la " Dame." " La vision parle assez haut pour qu'on l'entende, disait-elle ; et, moi aussi, j'élève la voix comme à l'ordinaire." Or, durant l'extase, on remarquait bien les lèvres de l'enfant qui s'agitaient, mais c'était tout : on ne distinguait aucune parole. Dans cet état mystique, les sens sont en quelque sorte spiritualisés, et les réalités qui les frappent sont absolument imperceptibles pour les organes grossiers de notre nature déchue. Bernadette voyait et entendait, elle parlait elle-même : et cependant nul ne percevait autour d'elle ni le son des paroles, ni le corps de l'Apparition. Bernadette était-elle dans l'erreur ? Non : elle seule était dans le vrai. Elle seule, aidée du secours spirituel de la grâce extatique, apercevait momentanément ce qui échappait aux sens de tous ; de même que l'astronome, aidé du secours matériel d'un télescope, contemple un instant dans les cieux l'étoile énorme, mais lointaine, qui est invisible aux yeux du vulgaire. Hors de l'extase, elle ne voyait plus rien ; de même que, sans ce puissant instrument d'optique qui centuple la puissance de son œil, l'astronome est, à découvrir l'étoile cachée, aussi impuissant que qui que soit.

Quel avait été cependant cet étrange et intime entretien, ce secret particulier dont Bernadette parlait sans en vouloir dire la nature ? Entre la Mère du Créateur tout-puissant de la Terre et des Cieux et l'humble fille du meunier Soubirous ; entre cette Majesté royonnante, la plus haute qui soit aprés celle de Dieu, entre cette Reine suprême des Royaumes de l'Infinie et la petite bergères des coteaux de Bartrès, quel secret pouvait-il y avoir ? Assurément nous n'essayerons point de le devinir et nous considérerions comme un sacrilège d'écouter aux portes du Ciel.

Toutefois, il nous est permis de remarquer la profonde et délicate connaissance du cœur humain et la maternelle sagesse qui déterminèrent sans doute l'auguste interlocutrice de Bernadette à faire précéder de quelques paroles entièrement secrètes la mission publique dont elle l'investissait. Favorisée aux yeux de tous de Visions merveilleuses, chargée envers les prêtres du vrai Dieu d'un message d'autre-monde, cette âme d'enfant, jusque là si paisible et si solitaire, se trouvait transportée tout à coup au centre des foules innombrables et des agitations infinies. Elle allait être en butte aux contradictions des uns, aux menaces des autres, aux railleries de plusieurs, et, ce qui était bien plus dangereux pour elle, à l'enthousiaste vénération d'un grand nombre. Les jours approchaient où des multitudes l'acclameraient et se disputeraient comme des reliques saintes les lambeaux de ses vêtements, où des personnages éminents et illustres se prosterneraient devant elle et lui demanderaient de les bénir, où un temple magnifique s'élèverait et où des peuples entiers s'ébranleraient en pèlerinages et en processions incessantes sur la foi de sa parole. Et c'est ainsi que cette pauvre fille du peuple était sur le point de traverser l'épreuve la plus terrible qui pût assaillir son humilité, épreuve où elle pouvait perdre à jamais sa simplicité et sa candeur, toutes ces vertus modestes et douces qui avaient germé et fleuri au sein de sa solitude. Les grâces mêmes qu'elle recevait devenaient ainsi pour elle un danger redoutable, un danger auquel plus d'une fois ont succombé des âmes d'élite honorées des faveurs du ciel. Saint Paul lui-même, après ses Visions, était tenté d'orgueil et avait besoin que les Mauvais Ange de la chair le souffletât pour l'empêcher de s'exalter en son cœur.

(*A continuer.*)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

MGR. C. F. BAILLARGEON

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Virtute vixit, memoriâ vivit, gloria vivet. Il a vécu dans la vertu, il vit dans la mémoire des hommes, il vivra dans la gloire.

Monseigneur Charles-François Baillargeon, Archevêque de Québec, est né à l'Ile aux Grues le 26 avril 1798. Son père était le sieur François Baillargeon, et sa mère Dame Marie-Louise Langlois de Saint-Jean. Ses premiers ancêtres venus en ce pays s'appelaient Jean Baillargeon, de la paroisse de Londigny, en Angoumois, et Marguerite Guillebourday, de Marçay, en Poitou ; leur mariage fut célébré à Québec et 1650. Le sieur Jean Baillargeon s'établit d'abord dans l'île d'Orléans, en cette partie qui forme aujourd'hui la paroisse de Saint-Laurent.

A l'époque de l'enfance de Mgr. Baillargeon, l'île aux Grues, dont la population était peu considérable, n'avait pas l'avantage de posséder un curé résident ; elle était visitée à de rares intervalles par le curé du Cap Saint-Ignace. M. Viau, devenu ples tard grand vicaire de l'Archevêque de Québec, était alors curé de cette paroisse, et, dans ses visites à l'île aux Grues, il avait bien su remarquer la supériorité du jeune Baillargeon sur les enfants de son âge. Un jour, il le fait mander. " Sais-tu lire, mon cher ? lui dit-il.—Non, M. le curé, répond l'enfant avec candeur ; mais je désire beaucoup apprendre à lire.—Aimerais-tu à faire des études ?—Je le voudrais bien ; mais mes parents ne peuvent pas me mettre au collége.—Mon enfant, il me suffit de savoir que tu désires étudier ; je me charge de tout." Dès ce jour, M. Viau le prit avec lui, lui montra à lire, et lui donna les premières leçons de latin ; les progrès rapides du jeune élève remplirent le professeur d'admiration et de bonheur.

En 1813, M. Viau plaça le jeune François dans un modeste collége qui venait de s'ouvrir à Saint-Pierre, Rivière du Sud. Dans sa courte existence, ce collége se glorifie de compter parmi ses élèves trois prélats : Mgr. Baillargeon, Mgr. Blanchet, archevêque d'Orégon, et son frère l'évêque de Nesqualy, dans le même territoire ; l'état lui doit aussi l'un de ses hommes les plus distingués, l'honorable René-Edouard Caron.

Un an plus tard, M. Viau envoyait son protégé au collége de Nicolet.

Le 16 octobre 1814, M. Archambault, directeur du collége de Nicolet, écrivait à Mgr. Plessis :

" Le jeune homme de M. Viau vient enfin d'arriver ; il est pour la méthode. Son nom est Charles-François Baillargeon ; son âge, 16 ans. C'est un grand garçon, bien fait, bonne mine et montrant quelques dispositions." Une liste de prix envoyé à Mgr. Plessis, le 9 août 1816, par M. Archambault, nous prouve qu'en effet il avait *quelques dispositions ;* car il finit déjà sa rhétorique, et remporte le premier prix d'excellence, et les premiers prix d'amplification française, d'amplification latine, et de version.

Il termina ses études classiques en 1818. Mgr. Plessis, qui l'affectionnait beaucoup, le tonsura dans l'automne de la même année, et le nomma professeur au collége qu'il venait d'établir dans la paroisse de Saint-Roch de Québec. Après avoir enseigné pendant trois ans dans cette institution, tout en faisant ses études théologiques, il fut appelé au petit séminaire de Québec, où on lui confia la classe de rhétorique ; il s'acquitta de cette charge avec un succès remarquable. Il était en même temps surveillant avec M. Baillargé. Le 1er juin 1822, il fut ordonné prêtre par Mgr. Plessis, et nommé aussitôt chapelain de l'église de Saint-Roch, qui, à cette époque, n'était qu'une succursale de N.-D. de Québec. Il fut aussi chargé de la direction du collége de Saint-Roch.

Sa santé, qui avait toujours été chancelante, s'était affaiblie davantage pendant l'année 1826, et ne lui permettait plus de continuer le double travail qui lui avait été confié. Le 26 septembre 1826, Mgr. Panet le nommait à la petite cure de Saint François (île d'Orléans.)

Dans la cure de Saint-François, sa santé se rétablit si rapidement, que, l'année suivante, il fut chargé du soin des deux cures du Château-Richer et de l'Ange-Gardien, qu'il desservit jusqu'au premier octobre 1831. Les quarante années qui se sont écoulées depuis cette époque, n'ont pu effacer dans la mémoire des fidèles de ces paroisses le souvenir de ses précieuses qualités et de ses grandes vertus. Ce fut alors (1831) que Mgr. Panet le choisit pour le mettre à la tête de la cure de Québec, devenue vacante par l'élévation de M. Signay à l'épiscopat.

Le jeune curé, accoutumé au ministère modeste de la campagne, qui était plus selon ses goûts, n'accepta ce poste élevé qu'avec la plus grande répugnance et la plus vive douleur ; encore ne s'y détermina-t-il que sur un ordre formel de son évêque. " Le bien de la religion, écrivait Mgr. Panet le 19 septembre 1831, exige que vous soyez placé à ce poste, et je vous déclare que je ne reviendrai pas sur votre nomination."

L'été suivant, 1832, la ville de Québec fut visitée pour la première fois par le choléra, qui venait de faire tant de ravages en Europe ; le fléau fournit au nouveau curé l'occasion de déployer son zèle et sa charité. On le voyait nuit et jour auprès des malades, soit dans les hôpitaux, soit à

domicile, préparant à la mort ceux qui avaient été frappés de cette cruelle maladie. Sa sollicitude ne se borna pas à ce pénible ministère ; la mort avait fait un grand nombre de veuves et d'orphelins parmi les habitants de Québec et surtout parmi les émigrés venus en grand nombre de l'Irlande. Aussitôt que la maladie eut diminuée, il s'appliqua à soulager tant de familles réduites à la plus grande misère, recueillit les orphelins, et les plaça avantageusement pour la plupart dans les campagnes du district de Québec.

L'année 1834 le vit déployer le même zèle et la même charité dans des circonstances à peu près analogues. On sait que les désastreux incendies de 1845 avaient plongé Québec dans un malheur et dans une ruine qui parraissaient irréparables ; mais on se rappelle comment la charité presque du monde entier vint au secours de notre cité ; on connaît aussi quel fut le dévouement de tous les citoyens sans distinction d'origine ou de religion. Toutefois, on se plaît à reconnaître que le curé de Québec, malgré une santé délabrée, fut, par son énergie, l'âme du comité chargé de distribuer les secours ; ses idées pratiques frappèrent tout le monde, furent adoptées, et produisirent de merveilleux résulttas.

Dans l'été de 1849, le choléra éclata de nouveau à Québec. M. Baillargeon venait à peine d'arriver à Cacouna, pour y prendre un repos que les médecins avaient jugé tout à fait nécessaire, lorsqu'il apprit la funeste nouvelle ; aussitôt il se prépara à revenir au milieu de son troupeau. Ses amis, voulant le retenir, lui représentent que l'état de sa santé non seulement le dispense mais encore lui fait un devoir de ne pas s'exposer. " Non, dit-il, c'est mon poste ; heureux si Dieu me fait la grâce de mourir au milieu de mes brebis, en les préparant à la mort." Il était pasteur, et il avait bien des fois médité ces paroles de l'Apôtre : " pour moi, je donnerais tout avec joie, et me donnerais encore moi-même pour vos âmes ;" et ces autres de Notre Seigneur : " le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis."

Une des principales obligations du bon pasteur, est de prendre soin de la jeunesse ; aussi M. Baillargeon ne négligea pas cette partie si considérable et si intéressante de son troupeau. Avec le secous de la société d'Education du district de Québec, il fit venir les Frères des Ecoles Chrétiennes, et confia à leurs mains habiles l'éducation des enfants du peuple. Les sacrifices qu'il s'imposa pour l'établissement des Chers Frères, comme il les appelait toujours, sont énormes, et Dieu seul en connaît l'étendue.

Sa charité pour les pauvres ne connaissait pas de bornes. Il créait tous les jours de nouveaux moyens, inventait de nouvelles combinaisons pour les secourir efficacement. Sous lui (1846), l'admirable société de Saint-Vincent-de-Paul fut établie à Québec, et il lui donna une impulsion si énergique, qu'elle n'a cessé depuis de se développer et d'étendre son action bienfaisante et salutaire.

Si l'on veut se former une juste idée du travail assidu et pénible qu'exigeait l'administration de la cure de Québec, il faut se rappeler qu'à cette époque toute la ville, moins Saint-Roch, était desservie par le curé de N.-D. et ses vicaires. Cependant, au milieu de ses travaux incessants, M. Baillargeon savait encore trouver des moments pour l'étude ; il était très-versé dans la science théologique, et dans la connaissance des SS. Pères et des divines écritures. Sa traduction du Nouveau Testament, si estimée, a été faite pendant qu'il était curé de Québec.

Les évêques du Canada résolurent, en 1850, d'envoyer à Rome un agent pour y traiter certaines affaires intéressant la religion. M. Baillargeon leur inspira toute confiance ; ils le choisirent unanimement pour cette mission importante, et le nommèrent leur grand vicaire. Il partit pour la ville éternelle, le 30 mai 1850.

Il y avait à peine trois mois qu'il était rendu à Rome, que la mort enlevait à Québec son vénérable archevêque Mgr. Signay. Son successeur, Mgr. Turgeon, obligé par son grand âge et la faiblesse de sa santé, de demander le secours d'un coadjuteur, adressa au Souverain-Pontife une requête à cet effet, et désigna l'agent des évêques du Canada. Il écrivit aussitôt à M. Baillargeon pour lui apprendre qu'il demandait un coadjuteur au Saint-Père, et lui dire de prier à son intention afin que le nouveau prélat fût suivant le cœur de Dieu.

La requête envoyée au Souverain-Pontife par Mgr. Turgeon, fut signée par tous les évêques du Canada. Les vénérables prélats, sachant d'avance que M. Baillargeon ferait l'impossible pour se soustraire à l'épiscopat, avaient eu soin de supplier Sa Sainteté de ne pas avoir égard à ses résistances. Ce document est trop important pour ne pas être cité presque dans son entier. Il est daté du 2 novembre 1840, et adressé au cardinal Franzoni.

.......“ Cet ecclésiastique, qui redoute d'autant plus le fardeau de l'épiscopat qu'il est plus digne de le porter, fera sans doute tous ses efforts pour obtenir de n'en être point chargé ; mais j'espère que ses résistances seront inutiles, et que l'autorité du Souverain-Pontife interviendra, s'il est nécessaire, pour l'obliger en vertu de la sainte obéissance à répondre à nos vœux.

“ Les motifs qui nous portent à demander à Sa Sainteté avec tant de d'insistance qu'il veuille bien me donner M. Baillargeon pour coadjuteur, sont, que ce digne prêtre joint à une vertu consommée, une science profonde dans les matières ecclésiastiques, un grand zèle pour la discipline, une fermeté de caractère qui ne se dément jamais au milieu même des plus grandes difficutés, une grande connaissance des hommes, une prudence et une habileté remarquables dans les affaires. Il jouit en outre de la confiance non-seulement de tout le clergé de l'archidiocèse de Québec et de celui des autres diocèses de la province ecclésiastique, mais encore

de tous les laïcs, parmi lesquels se trouvent beaucoup de protestants qui ont su apprécier en bien des circonstances sa capacité et son mérite. Il est vrai que sa santé pourrait paraître un prétexte plausible à son refus d'accepter l'épiscopat ; mais cette considération sera regardée, je l'espère, comme d'une importance minime à côté de toutes les autres qualités qui le rendent propre à cette dignité. Malgré la faiblesse de sa santé, il n'en a pas moins rempli, de la manière la plus honorable à la religion, les devoirs de curé de la paroisse la plus considérable de l'archidiocèse de Québec dans les circonstances les plus difficiles, et j'ai lieu d'espérer qu'elle lui permettra de remplir également bien ceux de la charge épiscopale, qui présente rarement plus de difficultés.

" Que V. E. me permette d'ajouter que les temps deviennent mauvais pour l'Eglise du Canada, que l'orage qui gronde en Europe a aussi quelque retentissement dans cette partie du nouveau monde, et que nul homme n'est plus apte à la conjurer que le sujet que nous recommandons au choix du Souverain-Pontife."

Les évêques ne s'étaient pas trompés ; M. Baillargeon, dont la santé avait toujours été chancelante, se trouvait alors tellement affaibli par la maladie, qu'il croyait ne jamais revoir le Canada ; il avait même cherché une maison hospitalière où il pût mourir en paix. L'état misérable de sa santé était son plus fort argument pour décliner la lourde charge de l'épiscopat. Un instant, le Saint-Père fut ébranlé ; mais, se rappelant que les évêques du Canada insistaient fortement pour que le mauvais état de sa santé ne fût pas un obstacle, il obligea le pauvre malade à accepter le fardeau.

Le 23 février 1851, Mgr. de Tloa écrivait à son frère, curé de Saint-Nicolas, pour lui annoncer sa consécration. Rien de plus ravissant :

" Frère, en face de l'île aux Grues est une petite île *île au Canot* (1). Là habitait seul, il y a maintenant quarante-trois ans, un jeune et pauvre ménage. Une nuit que le mari était absent, la femme fut réveillée par les cris d'un jeune enfant. Elle se lève, le prend dans ses bras, l'appaise en lui donnant son sein, et s'assit sur son lit en attendant qu'il s'endorme. La nuit était sombre ; la tempête grondait. Ses six jeunes enfants dormaient d'un paisible sommeil ; elle seule veillait au milieu des ténèbres. S'étant mise à considérer son isolement, l'abandon où elle se trouvait, sa pauvreté, le triste avenir de sa nombreuse famille, elle se sentit le cœur pénétré de douleur ; et, après s'être recommandée à la sainte Vierge, à laquelle elle avait une grande confiance, elle donna un libre cours à ses larmes. Tout à coup, une voix se fait entendre, et lui dit : " Console-toi, deux de tes enfants seront prêtres, et l'un de ces deux prêtres sera évêque." Aujour-

(1) La lecture de cette lettre pourrait peut-être faire croire que l'illustre prélat est né à l'île au Canot ; mais il n'en est rien : peu après sa naissance, ses parents habitaient cette île pendant quelque temps, et revinrent ensuite résider de nouveau à l'île aux Grues.

d'hui, le premier de ces prêtres est évêque de Tloa, *iu partibus infidelium*, siége suffragant de Myre, illustré par le grand Saint-Nicolas, et coadjuteur de l'archevêque de Québec ; et le second est curé de la paroisse de Saint-Nicolas, près de Québec.

" Quelle était cette voix ?

" Oui, c'est aujourd'hui que cette prédiction s'est accomplie. Je n'y croyais point avant cette année ; maintenant j'y crois. L'événement a confirmé l'oracle. C'est ce matin que j'ai été sacré par les mains du vénérable et saint cardinal Franzoni, préfet de la Propagande, assisté de l'archevêque de New-York. Mgr. Hugues, et de l'évêque de Marseilles, Mgr. Mazenod, dans l'église des Pères Lazaristes. Que la sainte volonté de Dieu soit faite ; car tout me dit, tout me prouve que c'est la volonté de Dieu. Il faut obéir à Dieu. Seulement, je crains de ne pas correspondre à ses grâces. Prions, frère, prions beaucoup, afin que dans sa miséricorde il les multiplie tellement, qu'il me préserve du malheur d'en abuser."

Je m'embarquerai vers le 15 mai pour l'Amérique, afin de me rendre à Québec vers le commencement de juin, moins joyeux que si je n'étais pas évêque, mais toujours heureux de t'embrasser ainsi que ce cher papa, et toute la famille.

Mgr. l'Archevêque était l'aînée de la famille.

A la même date, il écrivait aussi à l'un de ses plus intimes amis, à l'abbé Plante, qui fut dix-huit ans son vicaire à N.-D. de Québec, et plus tard chapelain de l'Hôpital-Général.

" Carissime, *Benedicat te omnipotens Deus Pater et Filius et Spiritus Sanctus. Amen, Amen!*"

" Vous m'avez demandé les premières lignes tracées de ma main d'évêque : les voici, iuspirées par l'amitié, suggérées par l'Eglise, sanctifiées par la charité !"

" Oui, c'est aujourd'hui que ce sacrifice est accompli, que cette main a été consacrée. M. Sax vous envoie tous les détails de ce grand jour de ma pauvre vie : il est inutile que je vous les répète ; comme il n'est pas besoin non plus que je vous donne les autres nouvelles, puisque notre ami s'est chargé de vous les dire."

"*Ecce Sacerdos factus es, non alleviasti onus tuum*, dit le pieux auteur de l'Imitation. N'aurait-il donc dit à celui qui a été élevé à la dignité d'Evêque Moi, je ne sais plus dire que ces paroles à mon Dieu : Ayez pitié de moi ! ayez pitié de votre église ! et à mes amis, et à toutes les âmes charitables, et à vous en particulier : Priez pour moi."

A son arrivée à Québec, les journaux du temps disent qu'il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie, comme un père impatiemment attendu, après une longue absence, au sein de sa famille. Une foule immense couvrait les quais, encombrait les rues, depuis le débarcadère jusqu'à Notre-Dame. Jamais un tel rassemblement ne s'était vu à Québec

depuis le jour où Mgr. Plessis débarqua au même lieu à son retour de Rome.

Il employa toutes ses forces à aider Mgr. l'Archevêque dans l'administration du diocèse. Le 8 mars 1852, il était nommé supérieur des Ursulines, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général. Ce fut surtout dans la visite si pénible des paroisses qu'il rendit service à l'Archevêque : on sait combien laborieuses, fatiguantes et souvent périlleuses étaient à cette époque les visites lointaines de la Gaspésie, de la Baie des Chaleurs et du Labrador. Quel travail il s'imposait pendant ces visites ! Il faut l'avoir vu à l'œuvre, pour pouvoir se former une idée des fatigues auxquelles il se condamnait : les journées entières étaient employées à prêcher, catéchiser, confesser, confirmer, à consoler, encourager, relever les âmes abattues. Où il était admirable surtout, c'était en instruisant les petits enfants : quelle suave simplicité ! comme il savait se mettre à la portée de leur jeune et faible intelligence ! quelle manière frappante, originale, claire dans l'exposition des sublimes vérités de la religion ! Quelles gracieuses et saisissantes comparaisons ! Comme il remuait profondément les âmes, et y laissait une impression durable lorsque l'office terminé, ayant la mître sur la tête, la crosse à la main, prêt à laisser son trône, il se tournait tout à coup vers la foule recueillie, et d'une voix empreinte d'une émotion divine, il faisait entendre ces mots : " Tout pour Dieu ! Tout pour Dieu ! mes chers frères." C'était son adieu.

Nous ne pouvons résister au plaisir de citer un extrait d'une lettre écrite en tournée pastorale, à M. l'abbé Plante. Elle nous montre que sous la mître, sa charité pour les pauvres n'avait fait que s'accroître. Cette lettre est datée du Bic le 20 juillet 1855.

" Cher ami, j'écris avec cette plume d'or que vous m'avez donnez, vous savez quand et pourquoi.". . . . .

" Allez-vous faire quelque figure dans les fêtes que l'on prépare à la *Capricieuse ?* Oh ! si l'argent que l'on gaspille à toutes ces fêtes était employé à appaiser la faim de nos pauvres, surtout des pauvres de ces quartiers, où la misère est si grande cette année à la suite de la gelée de l'automne dernier ! Oh ! combien de braves gens, de petits enfants qui demandent du pain, et qui se nouriraient volontiers des miettes qui tombent de la table de nos citadins en fêtes ; mais il n'en mourra aucun de faim, je l'espère. Le bon Dieu prendra soin de ces petits. *Tibi derelictus est pauper !*"

Dans le mois de février 1855, Mgr. Turgeon était frappé de paralysie, et le 11 avril de la même année, Mgr. de Tloa fut chargé du lourd fardeau de toute l'administration de l'archidiocèse. Que d'œuvres accomplies pendant cette période qui s'étend de 1855 à 1867 ! Impossible de les énumérer toutes ici ; qu'il nous suffise de rappeler les principales. Il inaugure son administration en donnant un mandement *pour encourager le culte de*

la sainte Vierge, dans l'église de Notre-Dame des Victoires de la Basse-Ville de Québec. C'est un des plus beaux, des plus touchants, des plus pieux écrits qu'il soit donné de lire sur la sainte Vierge ; on le croirait sorti de la plume de saint Bernard. Une année auparavant, il avait écrit le célèbre mandement des *Tables Tournantes ;* cette lettre pastorale est si remplie de doctrine, que le Père Gury la cite avec éloge dans plusieurs éditions de sa théologie morale.

Personne n'a oublié la grande démonstration qui fut faite à Québec en faveur du Souverain Pontife, en 1860. Qu'il était beau d'entendre nos hommes d'état les plus illustres, professer publiquement leur attachement au Saint Siége ! Mais, dans cette circonstance solennelle, qui fut une lutte ratoire en même temps qu'une brillante manifestation de la foi catholique de notre ville, Mgr. Baillargeon sut conquérir la palme. Nous ne pouvons citer que quelques phrase de son discours :

" C'est ici une assemblée d'un genre nouveau, une assemblée extraordinaire, soit dans le nombre et la qualité des personnes qui la composent, soit dans son objet.

" C'est la population catholique d'une grande ville qui s'est réunie ; ce sont les 40,000 catholiques de Québec, auxquels se sont joints MM. les députés catholiques de la province, ainsi que tout ce qu'il y a de plus noble parmi les fonctionnaires publics, qui ont voulu s'assembler en masse.

" Quel spectacle, messieurs ! qu'il est noble, qu'il est grand cet empressement de la population catholique de toute une ville !

" Vous savez déjà quelle en est la cause ; mais je serai heureux de la rappeler, et il vous plaira sans doute de l'entendre encore. Un cri de détresse est parti du trône apostolique, et il a été entendu de tous les enfants de l'église et en particulier de ceux du Canada. Ce gémissement sorti du cœur du chef de l'église, a pénétré jusqu'au cœur des catholiques de Québec. Ils ont été profondément émus ; et voilà ce qui explique ce mouvement, cet enthousiasme. Ils ont compris, en effet, que leur père commun était dans la souffrance, et ils veulent aujourd'hui lui montrer leurs sympathies."

Bien que sa santé fût dans un état alarmant, cependant, en 1862, sur l'invitation de Pie IX, Mgr. de Tloa se rendit à Rome, pour y assister aux fêtes de la canonisation des martyrs du Japon ; c'est alors qu'il fût nommé Assistant au trône pontifical et fait Comte Romain. Dans la ville éternelle, tous ceux qui firent sa connaissance furent frappés de ses aimables vertus. Mgr. de la Bouillerie, se trouvant un jour à table avec Mgr. de Tloa et plusieurs évêques français, ne put s'empêcher de dire à un abbé canadien qui était à ses côtés : " Quel vénérable évêque vous avez ! La sainteté brille sur cette noble figure ! On voit bien que ce n'est pas le gouvernement qui nomme les évêques dans votre heureux pays ! "

En 1863, il présidait le troisième concile de Québec, et alors, comme

en 1868, il avait lui même préparé avec un soin admirable toutes les matières à traiter, il avait même rédigé de sa propre main les décrets qui furent soumis à l'approbation ou à la modification des Pères.

Ce fut en 1865 que Mgr. de Tloa publia la deuxième édition du Nouveau Testament ; il en fit hommage au Souverain Pontife. Le Pape lui envoya un bref tout à fait élogieux.

Le 24 mai 1866, Mgr. Baillargeon se rendait sous le toit béni du Séminaire de Nicolet, pour y assister à cette fête unique dans notre pays, et qui a eu un si grand retentissement.

" C'est un bonheur pour moi de rencontrer ici mes frères cadets, car il y a aussi des frères de collége, de joindre ma voix à toutes les autres pour glorifier cette maison, que vous avez si bien appelée *Alma Mater*. Moi aussi, je suis heureux de compter au nombre de ses enfants. Cette réunion si extraordinaire est l'accomplissement d'un vœu, d'un souhait que je faisais il y a un demi-siècle. A cette époque, j'étais écolier de Nicolet. Plus d'une fois, je dis alors à mes condisciples que je serais heureux de les rencontrer dans cinquante ans. Mais c'était un rêve, et quel rêve de jeune homme ! je ne me doutais nullement qu'il s'accomplirait. Par une heureuse pensée, cependant, mon vœu se trouve aujourd'hui réalisé. Je ne sais si l'on me permettra de conseiller à mes jeunes frères de se donner un pareil rendez-vous, dans cinquante ans."

Le 28 août 1867, l'intérieur de la cathédrale de Québec étalait comme aujourd'hui, un deuil saisissant : les restes vénérés de Mgr. Pierre Flavien Turgeon étaient déposés à côté des cendres de son illustre ami, Mgr. Plessis. Le même jour, l'évêque de Tloa prenait possession du siége archiépiscopal de Québec.

Rien ne fut changé dans ses habitudes et dans sa manière de vivre. On rapporte que, le jour de son ascension au trône archiépiscopal, quelques prêtres se permirent de lui dire : Monseigneur, maintenant que vous êtes archevêque, il faut que vous ayez une voiture, des chevaux, enfin un équipage conforme à votre dignité. L'archevêque réfléchit un instant, et prononça ces paroles d'une voix émue : " Du travail, donnez-m'en tant que vous voudrez ; mais, de grâce, des honneurs délivrez-m'en."

Oui, du travail ! qu'il en a fait pendant les trois dernières années de sa vie au milieu de souffrances continuelles, et les plus cruelles, sans se plaindre et sans vouloir les avouer !

Le 2 février 1868, Mgr. Joseph LaRocque lui remettait le *Pallium*, insigne et marque de la dignité archiépiscopale.

Tout le monde a encore présente à l'esprit la belle démonstration de l'automne dernier, lors de son départ pour le concile œcuménique. Les citoyens de Québec donnèrent une nouvelle preuve de leur foi, et un nouveau témoignage de leur amour et de leur vénération pour Mgr. l'archevêque. A Rome, pendant le concile, on sait comment l'illustre prélat a

été vénéré par tous ceux qui l'on connu, et comment son mérite et sa science ont été appréciés : il était membre de la Congrégation de la *Discipline.* Mais ce qu'on ne connaît peut être pas assez, ce sont les souffrances qu'il a endurées et les travaux qu'il s'est imposés, bien qu'à l'agonie, comme il le disait souvent au grand vicaire Taschereau. Un de ses grands chagrins fut de se voir forcé de laisser Rome sans pouvoir donner son vote sur le dogme si consolant de l'infaillibilité du Vicaire de Jésus-Christ.

Revenu de sa visite pastorale presque mourant, il s'occupa encore quelques semaines des affaires les plus importantes de son diocèse ; mais bientôt les forces l'abandonnèrent tout à fait. Toutefois la présence de son cher clergé, réuni pour la retraite ecclésiastique, ranima sa vie à demi éteinte, et le jour anniversaire de son élévation au siége archiépiscopal, il put recevoir les hommages de ses prêtres.

Ah ! quelle entrevue touchante, et en même temps quels adieux déchirants ! Il fit ses dernières recommandations à ses enfants—nous l'avions appelé notre père ; — à ses compagnons d'armes, — nous l'avions appelé notre chef. Quelles larmes coulèrent lorsqu'il prononça ces paroles : Mon successeur possèdera plus de science, plus de qualités, plus de vertus que moi ; mais, vous aimer davantage, c'est impossible ! "

Enfin, quelques semaines encore s'écoulèrent. Les souffrances redoublent ; mais la résignation et la vertu ne font qu'augmenter jusqu'à cette heure fatale ou, le 13 octobre, à cinq heures et vingt-deux minutes, entouré des membres de sa famille, d'un grand nombre de prêtres de la ville, ayant à son chevet Mgr. l'évêque de Rimouski, il rendit sa grande, noble et belle âme au Prince des Pasteurs, et reçut, sans doute, la couronne de gloire qui ne se flétrit point : *Cum apparuerit Princeps Pastorum, percipietis immarcessibilem gloriæ coronam.* (I. S. Pierre, V. 4.)

Nous pouvons donc assurer que les paroles qui se lisent sur le tombeau d'un évêque dans l'église de Sainte-Marie des Anges, à Rome, et qui se trouvent placées en tête de cette notice biographique, conviennent admirablement à l'illustre et saint prélat.

Virtute vixit, memoria vivit, gloria vivet. Il a vécut dans la vertu, il vit dans la mémoire des hommes, il vivra, ou plutôt il vit dans la gloire. Amen.

B. P., Ptre.

CHRONIQUE.

La Justice de Dieu.—Consécration du diocèse de Nantes au Sacré-Cœur de Jésus.—Suprême appel à la Bretagne.—Les Volontaires de la Vendée.—La proclamation de M. Henri de Cathelineau.—M. Edmond Stofflet.—Lettres de MM. Crémieux et Laurier.—Protestation du gouvernement pontifical contre l'entrée des Italiens à Rome.—Réponse du St.-Père à la lettre de Victor-Emmanuel.

Quel temps sinistre que celui où nous avons le malheur de vivre ! Français et catholique, notre cœur se brise sous d'inexprimables douleurs : Paris est assiégé par les vagues immenses d'un océan de barbares ;—Rome, assiégée elle-même, vient d'être envahie : " l'Italie achève l'œuvre qui la déshonore, s'écrie Mgr. Dupanloup ; le Pape est enfin dépouillé ; les traités, tant d'efforts du monde catholique, la parole et l'épée de la France l'ont vainement couvert.... " Le Vicaire de Jésus-Christ est prisonnier dans la cité Léonine !....

" La justice de Dieu,—c'est Mgr. Fournier, évêque de Nantes, qui parle ainsi dans un très-beau mandement, que nous voudrions pouvoir reproduire ici tout entier,—la justice de Dieu passe sur la France comme une tempête, renversant toutes nos prospérités, humiliant toutes nos grandeurs, creusant des abîmes, accumulant les ruines, jetant partout la stupeur et l'effroi ; qui pourrait le méconnaître ? Les événements ne sont-ils pas en dehors des proportions humaines ? Leur grandeur, leur soudaineté, leur irrésistible puissance ne révèlent-elles pas manifestement Celui qui se moque des complots les mieux ourdis et des plus formidables conjurations : le Dieu infiniment sage et infiniment fort, contre qui il n'y a ni prudence ni conseil ? Oui, c'est Dieu qui passe en châtiant son peuple.... Et, laissez-nous vous le faire remarquer, afin que son action vous soit plus manifeste ; les rigueurs de sa justice répondent mot à mot, si nous pouvons ainsi dire, à nos iniquités et à nos crimes.

" Ce mois de septembre, rempli de tant de désolations et de catastrophes, est le mois des sacriléges injustes auxquelles beaucoup d'entre nous ont lâchement connivé ou follement applaudi. Etrange coïncidence : les chutes suprêmes ont répondu aux grands attentats : le siége de Paris a commencé aux jours où se faisait celui de Rome.

" Toutes les armes dont nous nous sommes servis contre le droit et la justice se sont retournées contre nous. Pas un des faux principes, pas une des perfides maximes, dont nous avons couvert nos complaisances pour les spoliateurs de l'Eglise, qui ne servent maintenant à nous infliger les humiliations et les désastres inouïs, sous lesquels il nous faut bien enfin courber nos têtes trop longtemps superbes.

" .... Les épreuves sont suprêmes, les calamités immenses. Le deuil

enveloppe la grande famille toute entière. Les maux qui nous accablent, c'est nous qui les avons faits, et par eux, Dieu nous châtie. La France coupable, humiliée ; avec elle, les intérêts de la religion eux-mêmes mis en cause ; voilà ce qui nous fait pousser vers Dieu le cri qu'arrache le péril et qu'inspire encore la confiance.

" Ramenés par le malheur aux enseignements de la foi, nous faisons à Dieu, de qui seul vient le salut, l'appel de notre détresse, et c'est ce qui provoque la démarche que nous faisons aujourd'hui."

Contre cette tempête de la colère de Dieu, Mgr. Fournier ne voit qu'un refuge assuré : le Cœur de ce Dieu lui-même, le Cœur du bon Pasteur et du Père des prodigues. C'est pourquoi Sa Grandeur a voulu solennellement consacrer, le dimanche 9 octobre, sa ville et son diocère au Sacré-Cœur de Jésus, afin d'appeler ses miséricordes sur la France et sur la Bretagne, " que ce Cœur adorable semble prédestiner à sauver encore une fois la patrie."

"Voilà, dit la *Revue de Bretagne et de Vendée*, comment parlent et agissent nos évêques. Voici comment parlent et agissent nos frères de Bretagne et de Vendée.

SUPREME APPEL A LA BRETAGNE.

Si l'ennemi vient vers nous, debout tout ce qui reste de Bretons !

Que chacun prenne la croix rouge à son chapeau !

Que le tocsin sonne de bourg à chapelle et de chapelle à bourg !

Que les femmes soient dirigées vers nos îles !

Que tout ce que nous possédons soit confié à la terre !

Que les arbres soient abattus sur toutes les routes et dans tous le chemins.

Que de chaque fossé, de chaque bois, de chaque lande partent des coups assurés.

Et, s'il faut mourir, mourons en Bretons, pour nos champs, pour notre Dieu, pour notre liberté !

Notre clergé sera là, avec ses armes saintes, la prière et la consolation.

C. DE CARFORT.

Voici la lettre que M. de Cathelineau a adressée au ministre de la guerre :

" Tours, le 22 septembre 1870.

" Monsieur le Ministre de la guerre,

" J'ai l'honneur de solliciter l'autorisation de lever dans la Vendée des volontaires destinés à harceler l'ennemi comme éclaireurs et franc-tireurs.

" Vous connaissez le courage des Vendéens.

" Vous savez quelle fut l'influence de mon nom dans ce pays.

" Je serais honteux, dans la circonstance présente, de n'en pas profiter pour aider à repousser l'ennemi et à sauver l'honneur de la France.

" Je suis, Monsieur le Ministre, votre très-humble et très-respectueux serviteur,

" HENRI DE CATHELINEAU."

Approuvé : GLAIS BIZOIN.

Approuvé et fortement recommandé à M. le Ministre de la guerre.
CREMIEUX.

Le ministre a immédiatement répondu :

" Le Ministre secrétaire d'Etat de la guerre autorise M. de Cathelineau (Henri) à exercer les fonctions de commandant dans le corps-franc des volontaires de la Vendée, et lui reconnaît le titre de belligérant."

M. de Cathelineau a aussitôt adressé la proclamation suivante aux provinces de l'Ouest.

" Braves habitants de l'Ouest ! Vendéens ! Bretons !

" L'ennemi est au cœur de la France, redoutable et terrible ; il avance de jour en jour.

" Levons-nous pour défendre nos femmes et nos enfants ; n'attendons plus, levons-nous !

" Que notre seule ambition soit le salut de la patrie ; pleins de confiance en Marie et couverts de son égide, partons.

" Nos pères ont combattu pour la foi ; ils furent des héros ; ils sont morts, mais ils furent victorieux, car leur foi fut sauvée, et leurs noms glorifiés survivront d'âge en âge.

" Vous, leurs dignes enfants, levez-vous ! La France éprouvée a tourné vers vous ses regards ; elle vous appelle, elle vous attend pour sauver son honneur.

" Que notre cri à nous soit : *Dieu et la France !* et nous seront victorieux.

" *Un vieux soldat vendéen*, CATHELINEAU.

L'un des rédacteurs de l'*Union de l'Ouest* a adressé la lettre suivante à M de Cathelineau :

Angers, 24 septembre 1870.

Monsieur,

" Je veux être le premier à répondre à votre généreux et patriotique appel.

" Puissent les noms de Cathelineau et de Stofflet, unis comme autrefois, exercer encore sur les fils des Vendéens leur irrésistible influence.

" Nous ne nous connaissions pas ; ils étaient inconnus aussi l'un à l'autre, quand ils ont associé leurs efforts dans cette lutte dont le plus grand capitaine des temps moderne, a dit que c'était : UNE GUERRE DE GEANTS.

" J'ai un frère qui remplit bravement son devoir parmi les héroïques défenseurs de Toul. Ce n'est pas assez. Je prendrai, moi aussi, ma part de cette glorieuse tâche. J'accomplirai mon devoir, quoiqu'il m'en coûte de laisser seules ma jeune femme et une enfant de quelques mois. Les soutiens ne leur manqueront pas, je l'espère.

" Que chacun fasse passer l'amour de la patrie avant l'amour de la famille, et la France sera sauvée !

" Je cours vous rejoindre.

" Vive la France." EDMOND STOFFLET.

Pourquoi et comment l'autorisation, si spontanément accordée à M. de Cathelineau, lui a-t-elle été retirée par le gouvernement de Tours ? Cest ce que nous ignorons et ce que nous déplorons de toute notre âme.

Quoi qu'il en soit, les Bretons — le bataillon des mobiles d'Ille-et-Vilaine l'a bien prouvé l'autre jour sous les murs de Paris—les Bretons et les Vendéens seront ferme jusqu'au bout, et si—ce qu'à Dieu ne plaise!—notre pauvre France est destinée à devenir la *Pologne de l' Ouest*, du moins, Vendéens et Bretons auront-ils été dignes de leurs ancêtres, et auront-ils mérité que la postérité les range parmi ces héros dont on peut dire :

LOUIS DE KERJEAN.

Tous les preux étaient morts, mais aucun n'avait fui.

P. S.—L'autorisation, ajoute la *Revue de Bretagne*, retirée à M. de Cathelineau vient de lui être rendue, comme en témoignent les lettres de MM. Crémieux et Laurier, que nous transcrivons sans commentaires :

A MM. les Préfets de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire.

Chers Préfets,

" Laissez à Cathelineau, Stofflet et Queyriaux la mission qu'ils se sont donnée et que nous avons approuvée.

" Il ne s'agit, en ce moment, que de faire la guerre aux Prussiens. Laissons toutes les opinions se réunir, pour libérer notre sol, sous le drapeau de la France.

" Les noms vendéens ne sont aujourd'hui qu'un souvenir de notre histoire, et vous comprendrez facilement, vous et nos chers amis républicains, l'abîme qui sépare l'héritier prétendu du trône divin et notre beau drapeau de la révolution.

" Ne contrariez donc pas nos Vendéens de 1870. Que nos concitoyens s'unissent et marchent ensemble sous nos couleurs nationales : ne nous fâchons pas de ce que des Français catholiques invoquent la sainte Vierge pendant que des Français libéraux invoquent la sainte liberté. "

A. CREMIEUX.

Tours, le 28 septembre 1870.

Mon cher Henry Allain-Targé.

Mon cher Guépin.

" En présence des Prussiens, il n'y a plus de partis. Il y a la France.

" M. de Cathelineau nous donne sa parole que son concours est loyal, dévoué à la patrie, sans arrière-pensée.

" Accueillons ce courage, et au lieu de nous en défier, faisons-lui fête.

A vous, C. LAURIER.

Voici le texte de la protestation du gouvernement pontifical contre l'entrée des Italiens à Rome. Cette protestation a été remise aux membres du corps diplomatique accrédités par le Saint Siége :

Du Vatican, le 20 septembre 1870.

" Votre Excellence connaît parfaitement les usurpations violentes de la plus grande partie des Etats de l'Eglise accomplies en juin 1859 et en septembre de l'année suivante par le gouvernement qui s'est installé à Florence. On connaît également les solennelles réclamations et protestations faites par Sa Sainteté contre cette sacrilége spoliation, soit par les allocutions prononcées en consistoire et publiées dans la suite, soit par les notes adressées en son nom souverain par le soussigné cardinal secrétaire d'Etat au corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siége.

" Le gouvernement envahissant n'aurait certainement pas manqué de consommer la spoliation sacrilége, si le gouvernement français, instruit de ses ambitieux projets, ne l'avait arrêté en prenant sous sa protection la ville de Rome et son territoire déjà restreint, et en y maintenant une garnison.

" Mais, à la suite d'accords conclus entre le gouvernement français et celui de Florence, accords par lesquels on croyait assurer la conservation et la tranquillité des Etats restés au Saint-Siége, les troupes françaises se retirèrent. Ces conventions toutefois ne furent point respectées ; et en septembre 1867 quelques hordes poussées par des impulsions occultes se jetèrent sur le territoire pontifical avec le dessein pervers de surprendre et d'occuper Rome. C'est alors que revinrent les troupes françaises, et prêtant main forte à nos fidèles soldats qui luttaient déjà victorieusement contre l'invasion, elles achevèrent dans les plaines de Mentana de réprimer l'audace des envahisseurs, et firent complètement échouer leurs iniques desseins.

" Cependant, le gouvernement français, ayant retiré ses troupes à l'occasion de la guerre déclarée à la Prusse, ne négligea point de rappeler au gouvernement de Florence les engagements qu'il avait contractés par les conventions signalées ci-dessus, et de se faire donner les assurances les plus formelles au sujet de leur observation. Mais le sort des armes ayant été défavorable à la France, le gouvernement de Florence, profitant de ces revers au mépris des accords conclus, prit la déloyale résolution d'envoyer une forte armée pour consommer la spoliation des domaines du Saint-Siége, tandis que, malgré les plus puissantes instigations venues du dehors, la plus parfaite tranquillité régnait partout, et qu'il se produisait de toutes parts, et particulièrement ici à Rome, des démonstrations spontanées et incessantes de fidélité, d'attachement et de filial amour envers la personne auguste du Saint-Père.

" Avant de perpétrer ce dernier acte de la plus affreuse injustice, on envoya à Rome le comte Ponza di San Martino, porteur d'une lettre écrite au Saint-Père par le roi Victor Emmanuel : cette lettre portait que le gouvernement de Florence, ne pouvant contenir l'ardeur des aspirations nationales ni l'agitation du parti de l'action, comme on l'appelle, se voyait forcé d'occuper Rome et le territoire qui lui reste. Votre Excellence peut aisé-

ment s'imaginer la profonde douleur et la vive indignation dont fut saisi le cœur du Saint-Père par suite d'une déclaration aussi étrange. Toutefois, inébranlable dans l'accomplissement de ses devoirs sacrés, et se confiant pleinement en la divine Providence, il repoussa résolument toute proposition, attendu qu'il doit conserver intacte sa souveraineté, telle qu'elle lui a été transmise par ses prédécesseurs.

" En présence de ce fait, qui s'est accompli sous les yeux de toute l'Europe et par lequel sont foulés aux pieds les principes sacrés de tout droit, et spécialement du droit des gens, Sa Sainteté a ordonné au soussigné, cardinal secrétaire d'Etat, de réclamer et de protester hautement, comme en effet il réclame et proteste en son auguste nom contre l'indigne et sacrilége spoliation des domaines du Saint-Siége qui vient d'être accomplie, déclarant en même temps le roi et son gouvernement responsables de tous les dommages qui résultent, pour le Saint-Siége et pour les sujets pontificaux, de cette violente et sacrilége usurpation. Sa Sainteté a ordonné en outre de déclarer, comme en effet le soussigné déclare en son auguste nom, que cette usurpation est privée de tout effet, nulle et sans valeur aucune, et qu'elle ne peut jamais porter aucun préjudice aux droits incontestables et légitimes de domaine et de possession, soit du Saint-Père, soit de ses successeurs à perpétuité, et si la force empêche l'exercice de ses droits, Sa Sainteté entend et veut les conserver intacts, pour en reprendre en son temps la possession réelle.

" En informant Votre Excellence, par ordre du Saint-Père, de l'inqualifiable événement qui vient de se produire, et des protestations et réclamations qui en sont la suite, afin qu'elle puisse porter le tout à la connaissance de son gouvernement, le cardinal soussigné nourrit la confiance que ce gouvernement voudra bien prendre à cœur l'intérêt dû au chef suprême de l'Eglise catholique, placé désormais dans des conditions telles, qu'il ne peut plus exercer son autorité spirituelle avec cette pleine liberté et cette entière indépendance qui lui sont indispensables.

" Après avoir exécuté la volonté suprême du Saint-Père, il ne reste plus au soussigné qu'à vous donner l'assurance, etc.

(Signé) J. Card. Antonelli.

Voici la réponse du Saint-Père à la lettre du roi Victor Emmanuel :

" Majesté,

" " Le comte Ponza di San Martino m'a remis une lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'adresser ; mais elle n'est pas digne d'un fils affectueux qui se fait gloire de professer la foi catholique, et s'honore d'une loyauté royale. Je n'entre pas dans les détails de la lettre même, pour ne pas renouveler la douleur qu'une première lecture m'a causée. Je bénis Dieu, qui a souffert que Votre Majesté comblât d'amertume la dernière période de ma vie. Au reste, je ne puis admettre les demandes exprimées dans votre lettre, ni me rallier aux principes qu'elle renferme. J'invoque de nouveau Dieu, et je remets entre ses mains ma propre cause, qui est entièremont la sienne. Je le prie d'accorder des grâces abondantes à Votre Majesté, de la délivrer de tout péril, et de lui faire part des miséricordes dont elle a besoin.

" Du Vatican, le 11 septembre 1870.

" Signé : Pie IX, Pape."

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE.

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A REALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE.

CHAPITRE XI.

TROISIEME GUERRE ; PAIX CONCLUE. A LA FAVEUR DE CETTE PAIX, LES IROQUOIS EXIGENT QUE DES FRANCAIS AILLENT S'ETABLIR A ONNONTAGUE ; ILS S'EFFORCENT DE DETRUIRE LES HURONS DE L'ILE D'ORLEANS.

I.

Proposition des agniers et des Onnontagués aux Hurons de l'Ile d'Orléans pour les dètruire.

Nous avons raconté que le P. Poncet était arrivé à Québec le 3 novembre 1653, conduit par quelques Iroquois d'Agnié. Ceux-ci, qui étaient au nombre de sept, avaient annoncé alors que des députés de leur nation reviendraient au printemps, pour traiter de la paix générale. Mais il paraît que l'intention secrète de ces barbares, en feignant ainsi des négociations, était de chercher quelque occasion de détruire les Hurons de l'île d'Orléans et de tomber ensuite sur les Français eux-mêmes. La dernière nuit de leurs pourparlers, ils avaient avoué secrètement aux Hurons qu'en descendant à Québec leur dessein était de les inviter à se

détacher des Français, et à aller se réunir aux Hurons captifs chez les nations Iroquoises. Ils avaient même ajouté que leurs négociations pour la paix avec les Français n'étaient qu'un prétexte pour pouvoir leur parler ainsi à eux-mêmes en assurance, et là-dessus les Iroquois leur avaient donné trois grands colliers. Ce dessein perfide ne fut point particulier à ceux de la nation d'Agnié. Les Iroquois d'Onnontagué, venus au mois de février 1654, après avoir fait aussi leurs présents pour la paix avec les Français, allèrent pareillement découvrir aux Hurons leurs intentions secrètes. Ils leur conseillèrent, lorsque le printemps serait venu, de témoigner aux Français le désir de quitter l'île d'Orléans, pour aller s'établir à Villemarie avec leurs femmes et leurs enfants; et lenr promirent que, lorsqu'ils seraient arrivés entre Montréal et les Trois-Rivières, ils trouveraient trois au quatre cents Iroquois qui, à dessein, iraient à leur rencontre. Ils ajoutèrent que ceux des Hurons qui seraient dans le secret, découvrant alors leurs projets aux autres, ce serait une nécessité pour ces derniers de suivre le parti des plus forts ; qu'étant ainsi arrivés près de l'île de Montréal, ils remonteraient par la rivière des Prairies, au lieu de suivre le fleuve Saint-Laurent, afin d'éviter par ce moyen Villemarie, et qu'au-dessus de l'île ils trouveraient cinq cents Iroquois qui les conduiraient. L'ambassadeur d'Onnontagué parla ainsi, durant la nuit, aux chefs de la bourgade Huronne, et fit pour cela quatre présents.

II.

Réponse des Hurons pour éviter ce piége.

Les Hurons, que la crainte des Iroquois suivait partout, effrayés de ce discours, qui tendait à les conduire tous à la boucherie, jugèrent qu'ils pouvaient à leur tour user de ruse avec ces perfides. Ils répondirent à l'ambassadeur que ce dessein ne pourrait que réussir, attendu que les Français leur proposaient eux-mêmes d'aller établir une nouvelle habitation Huronne sur le grand lac des Iroquois ; qu'il ne présentait donc aucun inconvénient, et qu'il serait bon de communiquer aux Français ce projet de transmigration avant de l'exécuter. L'ambassadeur y consentit. Là-dessus on tint un conseil, où se trouva M. de Lauson, Gouverneur général. Les Hurons, voulant éviter le piége qu'on leur tendait, demandèrent que ce dessein fût différé d'un an, et qu'en attendant ce terme, les Iroquois, qui avaient demandé la formation d'un établissement Français dans leur pays, y bâtissent uue maison pour les robes noires, ajoutant que, si les missionnaires allaient s'y établir, eux-mêmes les suivraient volontiers. De son côté, M. de Lauson, qui donna aussi des présents, demanda qu'on ne pressât pas ceux des Hurons qui ne seraient pas encore disposés à ce voyage, et qu'on leur laissât à tous la liberté de retourner dans leur ancien pays, ou d'aller chez les Iroquois, ou enfin de demeurer parmi les Français. Toutes ces demandes tendaient à renverser le dessein des Iroquois, et ceux-ci durent bien le comprendre.

III.

M. De Lauson, embarrassé, renvoie les Iroquois à M. de Maisonneuve.

Cependant, embarrassé sans doute d'avoir à répondre sur ces propositions captieuses, dont les conséquences pouvaient être si graves, M. de Lauson, qui d'ailleurs n'était pas homme de guerre, finit par dire aux Iroquois " qu'ils pourraient s'adresser pour la paix à M. de Maisonneuve " avec autant de confiance qu'à lui-même, et que, pour en traiter avec eux, " il lui donnait tous ses pouvoirs." Par un de leurs présents, les Iroquois avaient voulu faire entendre qu'ils plantaient un mai devant Québec, comme pour être le lieu des conseils ou des pourparlers ; et M. de Lauson, qui apparemment ne désirait pas de traiter avec eux, donna un autre présent, afin que ce mai fût censé être transporté à Villemarie, qui, étant une place frontière, serait pour eux d'un plus facile accès. Cet expédient, de la part de M. Lauson, est un éloge de l'habileté de M. de Maisonneuve à traiter avec ces barbares, et à se tirer avec avantage des affaires les plus embarrassantes ou les plus désespérées. C'est qu'en effet ce dernier ne se montrait pas seulement plein de résolution et de courage dans les combats ; il déployait encore dans les conseils la dextérité d'un diplomate consommé, à cause de sa perspicacité naturelle, de sa modération et de sa rare prudence. Quoiqu'il eût conduit à Villemarie la nouvelle recrue avec laquelle il croyait pouvoir sauver le pays, il évitait pourtant tout ce qui aurait pu tourner contre lui les armes Iroquoises. Ainsi au mois de décembre 1653, peu après son retour de France, sept Iroquois étant arrivés à Villemarie pour descendre plus loin, il s'efforça de les arrêter, en leur disant qu'Onontio était partout, et, pour les faire renoncer à un plus long voyage, il leur donna en présent deux grandes chaudières. C'est qu'il craignait qu'on ne les tuât s'ils descendaient plus avant le fleuve et que leur mort n'attirât les Iroquois sur Villemarie. Enfin voyant qu'ils persistaient toujours à vouloir aller à Québec, il demanda, par un présent de deux couvertures qu'il leur donna, que deux d'entre ces Iroquois retournassent dans leur pays pour assurer, de sa part, leurs compatriotes de l'amitié des Montréalistes, quelque accident qui pût arriver en chemin à ceux qui descendraient à Québec.

IV.

Malgré la paix, les Iroquois font prisonnier un chirurgien de Villemarie.

La suite montra combien peu il fallait compter sur les promesses de ces perfides. Après toutes les assurances que les Iroquois avaient données de la paix, les Français se rendirent à Villemarie pour la traite, lorsque le printemps de 1654 fut venu. Un jeune chirurgien de cette habitation ayant tendu, durant le mois d'avril, ses piéges pour la chasse des castors, en des lieux écartés, une bande d'Iroquois d'Onneiout, venus de leur côté

à la chasse des hommes, le surprirent à l'improviste et le jetèrent dans leur canot, sans laisser aucune marque de leur venue. On eût ignoré ce malheur, si un Huron, qu'ils avaient laissé au lieu de leur débarquement pour y garder leur bagage, ne se fût échappé et n'en eût promptement donné avis à Villemarie, en ajoutant qu'une troupe de douze Iroquois d'Onneiout, n'ayant que des pensées de guerre et de carnage, étaient en embuscade aux environs, et que chacun eût à se tenir sur ses gardes. Aussitôt on tire le canon pour signal de retraite, on fait l'appel, et il se trouve que le chirurgien est absent. On craint qu'il n'ait été tué sur la place ou qu'au moins les Iroquois ne l'aient emmené captif, et sur-le-champ on dépêche des hommes aux Trois-Rivières et à Québec pour donner avis d'une conduite si infâme. "Nous voilà, dit sur ce sujet le P. Lemercier, dans les
" terreurs d'une nouvelle guerre et dans l'attente d'une armée ennemie,
" le Huron échappé nous assurant qu'elle était proche, et que tout n'était
" que trahison dans les assurances de paix, que nous donnaient les Iro-
" quois."

V.

Des Onnontagués entrent au Fort de Villemarie et promettent de rendre le chirurgien.

Il parut cependant par l'événement que Dieu n'avait permis la prise du chirurgien que pour donner la paix à Villemarie et aux autres habitations Françaises, à l'occasion même de cet accident. Au commencement du mois de mai, une bande d'Iroquois d'Onnontagué, qui ne savaient rien encore de cet acte de perfidie et d'hostilité, se présentent à Villemarie. Aussitôt on leur ouvre la porte du Fort sans témoigner aucune défiance, on leur fait même le plus favorable accueil ; mais, après toutes ces civilités, on leur parle enfin de la prise du Français emmené captif. Surpris à cette nouvelle, ils tremblent, ils pâlissent, pensant qu'on voulait se venger sur eux de la mort du chirurgien. On leur parle avec douceur, on les rassure et on leur fait entendre que les Français n'ont pas coutume de confondre l'innocent avec le coupable, ni de faire d'un ami un ennemi, s'il ne le veut être lui-même. Dans cette bande d'Iroquois se trouvait un capitaine, le plus renommé et le plus considérable de sa nation ; prenant alors la parole, il dit aux Français : " Non, non, votre bonté sera toujours victorieuse et
" ne pourra être éteinte par nos malices et nos fourberies. Malheur à
" ceux qui en abuseront jamais ! Je veux moi-même demeurer votre pri-
" sonnier et votre otage jusqu'à ce qu'on ait délivré le Français
" emmené captif. Ma vie répondra pour la sienne, et si ceux de ma
" nation ont du respect et de l'amour pour moi, le Français vivra, et sa
" vie sera la mienne." A l'heure même, il députe un canot pour porter ces nouvelles à Onnontagué, dont il était capitaine, et pour ramener le chirurgien.

VI.

Sauvages du Pétun qui amènent à Villemarie treize prisonniers Iroquois.

Avant le retour de ce canot, et lorsqu'à Villemarie on flottait entre la crainte et l'espérance, sans savoir quelle issue aurait cette négociation, ni même si le chirurgien n'avait pas expiré déjà dans les tourment, une flotte parut au loin qui descendait les chutes d'eau du fleuve, au-dessus du Fort. On craignit d'abord que ce ne fût une armée ennemie ; mais, à mesure que la flotte approchait, on reconnut des amis qui venaient en traite. C'étaient des sauvages de la nation du Pétun, qui, après la catastrophe des Hurons, avaient abandonné leur ancien pays, ne pensant être assurés contre les Iroquois qu'en se retirant dans des contrées très-éloignées des terres de ces barbares. Ceux qui venaient ainsi à Villemarie, au nombre d'environ cent vingt, avaient rencontré en chemin quelques Iroquois d'Onnontagué et quelques autres de la nation du Loup, alliée des Agniers, qui se livraient à la chasse ; et, les ayant attaqués, ils en avaient pris treize, sans pourtant leur faire endurer aucune des cruautés ordinaires en pareille rencontre, ni même sans leur lier les bras et les mains. Cette troupe ainsi victorieuse, étant arrivée heureusement à Villemarie et voyant la disposition des esprits, qui tous tendaient à la paix, fit présent de ses treize captifs au capitaine d'Onnontagué, qui était demeuré pour otage en attendant le retour du chirurgien ; et, dans l'espérance qu'on avait de voir bientôt reparaître ce dernier, ce ne furent que festins et que chants de réjouissance.

VII.

Le chirurgien ramené à Villemarie. Les Onnontagués protestent de vouloir garder la paix.

Cette joie fut bientôt justifiée par l'événement. Le canot envoyé par le capitaine étant arrivé à Onnontagué, on y avait pris l'affaire à cœur et envoyé une ambassade à Onneiout, nation de ceux qui avaient fait le coup, pour leur demander le captif, au moyen de présents qu'on leur offrit. Le succès répondit à l'attente du capitaine, et le jeune chirurgien fut heureusement surpris de voir ses liens rompus en un moment, et qu'à Onneiout même on n'eût plus pour lui que des procédés de douceur, ses ennemis étant devenus ses amis. Mais, à Montréal, la joie fut à son comble, lorsqu'il apporta lui-même la nouvelle de sa délivrance et l'assurance de la paix avec toutes les nations des Iroquois. Ceux d'Onnontagué qui l'avaient ramené de la sorte, offrirent vingt colliers de porcelaine pour accompagner le principal de leurs présents, qui était le chirurgien remis en liberté. Le premier de ces colliers fut pour affermir le mai que M. de Lauson avait transporté à Villemarie ; le second, pour remettre en meilleure humeur M. de Maisonneuve, justement indigné pour cette capture illégitime d'un homme qui lui était cher. Par un autre, la nation d'On-

nontagué brisait l'échafaud où le captif avait été exposé ; par un autre collier, le capitaine Iroquois faisait des vœux pour voir résider dans son pays l'un des missionnaires, qui avaient enseigné aux Hurons à honorer Dieu. Par d'autres colliers, on promettait de respecter la personne du missionnaire, de recevoir avec amour ses instructions et de vouloir adorer le Maître de la vie. Enfin ils protestèrent que le Français et l'Onnontagué n'étaient plus qu'un peuple ; que leurs bras étaient enchaînés les uns aux autres par un lien d'amour, et que quiconque voudrait couper ce lien deviendrait l'ennemi de l'un et de l'autre. Par le seizième de ces colliers, ils apprirent aux Français, qu'il était survenu aux Iroquois une nouvelle guerre qui les jetait tous dans la crainte ; c'était que les sauvages de la nation du Chat (*), après avoir poursuivi une armée Iroquoise qui revenait victorieuse, du côté du grand lac des Hurons, avaient mis le feu à une bourgade de Sonnonthoé, taillé en pièces l'arrière-garde des Iroquois, composée de quatre-vingts hommes d'élite, et emmené même en captivité un de leurs plus grands capitaines ; qu'enfin tout était en feu chez les quatre nations des Iroquois supérieurs ; qu'elles se liguaient et s'armaient pour repousser cet ennemi, et que l'extrémité où elles se voyaient ainsi réduites les obligeait à vouloir faire sincèrement la paix avec les Français, quand même elles n'en auraient pas eu la pensée jusqu'alors.

VIII.

Malgré la paix, les Iroquois enlèvent une de nos sentinelles.

Malgré tous ces colliers et toutes ces protestations, on ne pouvait compter sur la fidélité des Iroquois, qui, divisés en cinq nations, agissaient souvent sans concert entre eux, quelquefois même d'une manière opposée les uns aux autres ; et ils en donnèrent une étrange preuve avant la fin de cette même année, en venant attaquer comme ils firent les colons de Villemarie. Durant l'automne, lorsque ceux-ci étaient encore occupés aux travaux de la campagne, une bande de ces barbares se mit en embuscade dans des terres qu'on avait commencé à défricher, chacun d'eux se cachant à l'ombre de quelqu'une des souches qui y étaient en grand nombre. Quoique la paix nouvellement conclue semblât donner toute assurance aux colons, ils ne laissaient pas d'être toujours sur leurs gardes comme auparavant, et ne négligeaient aucune des précautions accoutumées, snrtout celle de placer, durant le travail, l'un d'eux en sentinelle du côté où ils avaient le plus à craindre l'ennemi. Un jour que la sentinelle était montée sur une de ces souches, afin de porter de là sa vue plus loin et d'être mieux en état de découvrir ces barbares, et qu'elle se tour-

(*) Cette nation était ainsi appelée, parce qu'il y avait, dans le pays qu'elle habitait, une quantité prodigieuse de chats sauvages, deux ou trois fois plus grands que nos chats domestiques, et d'un poil précieux.

nait tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : il arriva qu'un Iroquois, qu'elle n'avait pas aperçu, s'approcha d'elle à la sourdine pour la saisir et l'enlever. Dès que la sentinelle tournait la tête du côté opposé à l'Iroquois dont nous parlons, celui-ci, profitant de ce moment, s'avançait aussitôt, allait se cacher derrière une autre souche, et là il restait immobile tant qu'il voyait la sentinelle tournée vers lui. Regardait-elle ailleurs, il s'avançait incontinent ; et allant ainsi de souche en souche, il s'approche de si près qu'enfin, se relevant tout à coup, il saisit le Français par les jambes, le charge sur ses épaules et s'enfuit. L'autre se met à crier et à se débattre d'une étrange sorte , mais, après s'être bien débattu, voyant que ce sauvage était plus fort que lui, il cessa de résister plus longtemps et se laissa porter à la boucherie.

IX.

Le capitaine la Barrique est blessé et pris.

Il serait difficile d'exprimer l'étonnement des colons lorsqu'ils entendent les cris de leur camarade, et qu'ils le voient ainsi emporter sous leurs yeux. Se mettant incontinent en devoir de le délivrer, ils prennent leurs armes et courent à la poursuite du ravisseur ; mais le capitaine Iroquois se présente tout à coup à eux avec ses gens, les arrête en chemin et les oblige à se tenir eux-mêmes sur la défensive ; les colons eussent même été battus et défaits, si le Major Closse ne fût accouru promptement à leur secours. Ce capitaine Iroquois, appelé *la Barrique*, à cause de sa large corpulence, était le principal soutien et comme l'âme de cette troupe d'ennemis. Le major Closse l'ayant reconnu et voyant bien qu'il était la force de ces barbares, dit à un fort bon tireur qui se trouvait là : " Va percer au plus " vite ce tonneau, afin que nos ennemis ne puissent en user plus longtemps " pour se fortifier et s'enhardir contre nous." A l'instant cet homme se détache de ses camarades, s'approche des Iroquois et s'avance peu à peu jusqu'à ce qu'il soit arrivé à la portée du mousquet. Durant ce temps, *la Barrique*, monté sur une souche, haranguait les siens et leur donnait ses ordres sur ce qu'ils avaient à faire dans le combat qu'il allait livrer aux colons. Le tireur, étant parvenu à la distance convenable sans avoir été aperçu, le met en joue, décharge à l'instant sur lui son arquebuse et le frappe avec tant de justesse et si rudement, que l'orateur tombe par terre, baigné dans son sang : car le fusil était chargé de gros plomb, et *la Barrique* l'avait reçu presque tout dans le corps. A la vue de la chute si brusque et si inopinée de leur chef, les Iroquois, pensant qu'il fût mort, sont tous frappés d'une si étrange terreur que, sans songer même à enlever son corps, ils s'enfuient aussitôt, laissant ainsi les colons maîtres du champ de bataille. Ceux-ci courent à l'instant sur *la Barrique*, le chargent sur leurs épaules et l'emportent pour le faire panser.

X.

La Barrique, gagné par les soins qu'on prend de lui, change de sentiments à l'égard des colons.

Mademoiselle Mance, les chirurgiens et toutes les autres personnes employées au service des malades, ne négligèrent rien pour le guérir de ses blessures, et par les soins qu'on lui prodigua, on parvint à le rétablir autant que l'art pouvait le permettre, quoiqu'il demeurât gravement estropié le reste de ses jours. Mais, dans sa maladie et sa convalescence, il reçut tant de témoignages empressés de bienveillance et de sincère affection, il fut traité avec tant de douceur, que, touché de reconnaissance, cet homme changea entièrement de sentiments à l'égard des colons de Villemarie, étant convaincu qu'ils avaient tenté tous les moyens pour le guerir entièrement de ses blessures, et que personne au monde n'avait jamais eu pour lui une si pure et si cordiale amitié. Aussi depuis ce moment, eut-il fortement à cœur de leur donner à eux-mêmes des témoignages sincères de la sienne et de prendre leurs intérêts en toute occasion. Le changement opéré dans l'esprit et le cœur de ce barbare n'empêcha pas pourtant que les Iroquois, qui le croyaient mort, ne fissent aux colons une cruelle guerre pour s'en venger. Son frère surtout était animé contre eux d'une si furieuse colère, qu'il leur donnait des alarmes et des attaques tous les jours, et que sans cesse ils l'avaient sur les bras. Il arriva même que, dans une seule journée, il fit contre eux quatre différentes attaques. *La Barrique*, informé de ces hostilités, en conçut lui-même une vive affliction ; et, dans l'espérance de calmer la fureur de son frère, il se fit porter sur le champ de bataille, à la dernière des attaques dont nous parlons.

IX.

Le frère de la Barrique, touché à son tour, devient le médiateur de la paix.

Là, il se met à lui adresser la parole ; son frère, étonné au delà de tout ce qu'on peut dire, d'entendre la voix de *la Barrique*, qu'il croyait n'être plus du nombre des vivants, s'approche aussitôt et lui crie : “ Est-ce toi, “ mon frère ? Es-tu encore en vie ?—Oui, lui répond l'autre, c'est moi-“ même.” Et il ajoute d'une voix plaintive : Eh quoi ! tu fais la guerre “ aux Français de Montréal ? Tu veux donc tuer mes meilleurs amis ? ” A ces mots, son frère, touché et attendri, s'approche, vient jusqu'à lui doux comme un agneau. Gagné à son tour par la charité que les colons ont exercée envers *la Barrique*, il promet de ne jamais plus leur faire la guerre, ajoutant qu'il va promptement partir pour son pays, d'où il ramènera tous les prisonniers Français qui s'y trouvent, et qu'après avoir négocié la paix avec ceux de sa nation, il reviendra la conclure au bout d'un certain temps, qu'il fixa. Ses protestations étaient sincères, et il exécuta fidèlement tout ce qu'il avait promis ; seulement il ne put descendre à Villemarie au temps qu'il avait marqué, à cause des grandes

difficultés que lui faisaient les siens pour se dessaisir des captifs. Mais, pendant ce délai, il survint un événement qui rendit ces barbares beaucoup plus faciles, et les fit consentir à tout ce que le frère de *la Barrique* demandait, ainsi que nous allons le raconter en reprenant les choses de plus haut.

XII.

Hostilités des Iroquois dans l'Ile aux Oies.

Les Iroquois, dans les combats qu'ils venaient de livrer aux Français, tant à Villemarie qu'aux Trois-Rivières, ayant été si malmenés et repoussés avec tant de vigueur, résolurent d'aller porter ailleurs leurs armes, se disant entre eux : " *N'allons plus là, ce sont des démons.*" Le grand nombre d'hommes qu'ils avaient perdus dans leurs diverses attaques ne leur permit pas de marcher sur les habitations Françaises, et, pour tirer vengeance de leurs pertes, ils résolurent de faire main basse sur quelques familles écartées. Le coup le plus funeste qu'ils firent eut lieu à l'île aux Oies, sous Québec (*), dans laquelle plusieurs Français étaient établis. M. de Montmagny avait obtenu autrefois cette île de la Compagnie des Cent-Associés et y avait fait commencer quelques défrichements ; et nous voyons que s'y étant rendu de Québec en 1645, il y avait conduit M. Nicolet, prêtre, pour ne pas être privé des sacrements dans ce pays encore désert. Plus tard, le sieur Jean Moyen, de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs à Paris et qualifié sieur Des Granges, devenu possesseur d'une partie de cette île, s'y était établi avec Elizabeth le Brest, son épouse, et toute leur famille ; et ils y faisaient leur résidence lorsqu'ils furent surpris par les Iroquois dont nous parlons, le jour de la fête du Saint-Sacrament de cette année 1655. Les gens de service se trouvant alors à l'écart, M. et madame Moyen, qui ne purent être secourus, furent pris et cruellement massacrés par ces barbares ; et ailleurs, ils mirent aussi à mort quatre travailleurs au service de M. Denis, bourgeois de Tours, établi dans la Nouvelle-France. La nouvelle de ces massacres porta l'épouvante à Québec : " On a eu toutes les peines imaginables à faire les semences pour cette " année, écrivait la Mère Marie de l'Incarnation, chacun étant si effrayé, " surtout de ce qui est arrivé à M. Moyen, que l'on n'avait ni vigueur ni courage (**)." Enfin, après avoir ainsi tué tous ceux qu'ils purent prendre

(*) L'île *aux Oies*, qui était couverte d'herbes, comme une prairie, avait été ainsi nommée de la multitude prodigieuse de canards, d'outardes et surtout d'oies qu'on y voyait, et qui faisaient retentir de leurs cris tous les lieux circonvoisins.

(**) On ne voit pas que M. de Lauson ait pris aucune mesure pour tirer vengeance de si horribles cruautés, ni même pour donner la chasse aux Iroquois ; c'est que Québec, n'étant pas le siége ordinaire des combats, ses habitants étaient moins exercés que ceux de Villemarie au métier des armes. Les guerres continuelles dont Villemarie était agitée, et, au contraire, le calme dont on jouissait ordinairement à Québec, devait influer naturellement sur le caractère et les habitudes morales des habitants de ces deux postes. Ceux de Villemarie, toujours prêts à voler aux armes, inspiraient de la terreur aux Iro-

à l'exception pourtant des enfants de M. Moyen et de ceux d'un honnête habitant, M. Macart, une partie de ces barbares retournèrent incontinent dans leur pays, où ils conduisirent les prisonniers, tandis que le reste alla porter de nouveau la guerre à Villemarie.

XIII.

Nouvelles hostilités des Iroquois à Villemarie.

Ils donnèrent plusieurs attaques aux colons, mais sans succès, et n'eurent d'autre avantage que de massacrer un Français de la dernière recrue, nommé Dobigeon, le 31 mai 1655 ; il fut inhumé le même jour. L'acte de son décès nous apprend qu'il était dans la pieuse pratique de s'approcher fréquemment des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et il paraît même qu'on eut le temps de lui réitérer l'absolution avant qu'il expirât. Le capitaine la Barrique, témoin de ces hostilités journalières et affligé de voir l'obstination et la fureur des siens à vouloir détruire les colons de Villemarie, se faisait porter, comme nous l'avons dit, dans les lieux des combats, afin de les adoucir et de les amener à des sentiments de paix. Tous ces efforts furent inutiles; jamais il ne put adoucir la dureté et la férocité de leurs cœurs. Au contraire, ils cherchaient sans cesse l'occasion de faire quelque coup de leur façon contre les Français, et cependant toutes leurs tentatives ne leur réussirent guère. " Il est vrai, " ajoute M. Dollier de Casson, que, pendant tout le temps qu'ils furent ici " à nous dresser des embûches, Dieu nous assista puissamment." Se voyant donc rudement repoussés par les colons, ils eurent recours au stratagème pour les surprendre. Peu après le meurtre de Dobigeon, ils passèrent de l'autre côté du fleuve Saint-Laurent, feignant d'appartenir à quelqu'une des nations qui n'avaient jamais eu de démêlés avec Villemarie, et envoyèrent quelques-uns d'entre eux pour demander à parlementer ; ce qui était une ruse assez ordinaire aux Iroquois, ainsi que nous l'avons déjà vu.

XIV.

Deux Iroquois pris et conduits au Fort de Villemarie.

Charles le Moyne, qui revenait de Québec, comprit leur dessein, et étant allé trouver M. de Maisonneuve : " Ces gens, lui dit-il, sont les " mêmes qui sont tombés sur l'île aux Oies et qui ont tué Dobigeon ; ils " veulent de plus vous trahir. Il faut donc les prendre : car ce sont des " fourbes et d'insignes menteurs." M. de Maisonneuve, entrant dans les

---

quois par leur intrépidité et leur bravoure ; et les femmes elles-mêmes semblaient se sentir de cette humeur martiale, comme on l'a vu par l'exemple de Martine Messier, et comme la suite le montrera encore. Les hommes, surtout, se montraient si audacieux et si terribles dans les combats, que les Iroquois eux-mêmes, ainsi qu'on l'a vu, les comparaient à des *démons ;* et c'est sans doute ce qui a donné lieu à ce dicton, passé en proverbe : *Les loups de Montréal.*

vues de le Moyne, fit crier à ces sauvages qu'ils vinssent le lendemain pour parlementer ; et, après cette réponse, ils se retirèrent incontinent de l'autre côté du fleuve. Le lendemain, deux Iroquois paraissent dans un canot, ayant au milieu d'eux un petit Anglais, et, se dirigeant vers le Fort, s'arrêtent sur une batture, un peu hors de la portée du mousquet. M. de Maisonneuve voulait d'abord leur envoyer plusieurs de ses gens pour les saisir ; mais Charles le Moyne l'en empêcha, l'assurant que ces hommes s'enfuiraient si plusieurs des nôtres allaient à eux. Il ajouta que, s'il voulait le lui permettre, il irait seul dans un petit canot de bois, au fond duquel il cacherait deux pistolets ; que, se dirigeant ainsi vers la batture même où ils étaient, ces Iroquois, qui le verraient venir seul et sans armes, le laisseraient arriver sans défiance ; qu'enfin, étant sur eux, il se lèverait tout-à-coup avec ses pistolets, les obligerait malgré eux à se rembarquer et à prendre le courant qui vient vers le Fort, et qu'une fois qu'ils seraient ainsi engagés dans ce courant, on serait facilement les maîtres. La proposition était hardie ; mais M. de Maisonneuve, qui avait déjà fait tant de fois l'expérience de la bravoure et de l'adresse de le Moyne, crut ne devoir pas la refuser ; et, pour en favoriser l'exécution, il fit placer secrètement des mousquetaires le long de l'eau, dans les broussailles, jnsqu'en face de l'endroit où ces sauvages se trouvaient. Ces mousquetaires s'étant ainsi glissés dans ces broussailles ne devaient se montrer que quand le moment de faire leur coup serait venu. Le stratagème de le Moyne eut tout le succès qu'il s'en était promis ; car les deux Iroquois qui l'avaient laissé venir reconnaissant enfin qu'il était armé de deux pistolets, se jettent précipitamment dans leur canot, et, emportés par le courant auprès du Fort, ils sont pris l'un et l'autre et mis aux fers.

XV.

Le capitaine la Plume menace les Montréalistes s'ils ne rendent les prisonniers.

Comme ils jouissaient de quelque considération parmi les Iroquois, un de leurs capitaines, nommé *la Plume*, témoin de cette prise, parut aussitôt, en menaçant les Français de sa vengeance, si on ne lui rendait au plus tôt les deux prisonniers. On lui répond qu'ils sont en bon état et bien traités, et que, s'il veut aller s'en assurer par lui-même, il peut venir les voir. A ces paroles, reprenant le ton de la menace, il réplique avec colère qu'il ira les voir, mais d'une toute autre manière que celle qu'on lui propose ; et là-dessus il se retire de l'autre côté du fleuve Saint-Laurent. Encouragés par cette prise, les Français de Villemarie résolurent d'aller attaquer les Iroquois la nuit suivante ; et M. de Maisonneuve, à qui ils firent connaître ce dessein, l'approuva. Cependant un capitaine Iroquois, qui ne participait en rien à la trahison des autres, et qui se trouvait alors au Fort, voyant les préparatifs qu'on faisait pour cette attaque, supplia M. de Maisonneuve de la différer, pour négocier la paix avec les Iroquois. Ce

capitaine était aimé des Français et leur inspirait quelque confiance ; on consentit donc sans peine à ce qu'il proposait. Le lendemain, il alla en effet de l'autre côté de l'eau, s'aboucha avec *la Plume* et les autres, et leur demanda tous les prisonniers Français pour condition de la paix, dont il était le médiateur ; mais la condition fut refusée, quelques instances qu'il pût faire.

XVI.

Le capitaine la Plume est pris lui-même avec quatre des siens.

A peine la nouvelle de ce refus eût-elle été apportée au Fort, que tous ces Iroquois, montant sur leurs canots, traversent, en plein midi, le fleuve Saint-Laurent, à la vue des Français, dans le dessein de les attaquer de vive force, pour recouvrer leurs prisonniers. Il commanda aussitôt au major Closse d'aller, avec une escouade, les charger sur le rivage, où ils étaient sur le point d'aborder ; et cet ordre est exécuté si heureusement et avec tant d'adresse, que les Iroquois n'aperçoivent ces soldats que lorsqu'ils sont sur la bouche de leurs mousquets. Se voyant donc couchés en joue les premiers, et craignant d'être prévenus par les balles des colons, s'ils faisaient mine de tirer sur eux, ils prennent précipitamment le large, et, dans leur déroute inopinée, cinq des leurs sont pris et amenés au Fort ; de ce nombre, le capitaine *la Plume* lui-même. Charles le Moyne, qui accompagnait le major en sa qualité d'interprète, se distingua beaucoup dans cette occasion.

XVII.

Le capitaine la Grande Armée arrive à Villemarie et demande la paix.

Voyant que leur capitaine était prisonnier, ces barbares se mirent à parlementer de nouveau, mais en protestant cette fois qu'ils voulaient faire une paix sincère et solide ; et M. de Maisonneuve chargea l'autre capitaine Iroquois dont on a parlé, qui était au Fort, de leur faire agréer la condition qu'il y mettait absolument, savoir : la liberté de tous les captifs. Ce capitaine lui dit alors qu'un chef Agnier, nommé *la Grande Armée*, célèbre chez les Cinq Nations, venait en guerre, qu'il irait incontinent à sa rencontre, et qu'aussitôt qu'il lui aurait nommé les capitaines pris et détenus dans les fers, à Villemarie, il le ferait consentir à la condition exigée. Il partit en effet et rencontra *la Grande Armée* avec un corps d'Iroquois Agniers, les plus lestes et les mieux faits qu'on eût vus encore. Dès qu'il l'eut abordé : " Vous allez donc en guerre ? lui dit-il. " Vous ignorez sans doute que tel et tel de nos capitaines sont captifs " à Villemarie ; et, si vous faites quelque coup, vous serez cause qu'ils seront " tués par les Français." A cette nouvelle, *la Grande Armée* renonce aussitôt à son plan de campagne ; il n'est plus occupé que des moyens d'obtenir la paix avec Villemarie, pour délivrer les siens ; et l'autre, profitant de cette disposition, l'assure qu'il l'obtiendra facilement s'il va la demander

aux Français, naturellement portés à la bonté et à la clémence. Incontinent, *la Grande Armée* fait faire un pavillon blanc, qu'il arbore à l'extrémité de son canot, passe en plein jour devant le Fort, met pied à terre un peu au-dessus, s'avance et demande à parlementer. Mais, avant de faire aucune proposition, il veut s'assurer de la prise des siens et demande à les voir. On fait aussitôt venir les prisonniers, et, dès qu'il les a vus, il propose lui-même la paix, à condition qu'on romprait leurs liens. On lui répond qu'on acceptera la paix, pourvu qu'il ramène auparavant tous les prisonniers Français détenus au pays des Iroquois, et qu'à cette condition on lui rendra réciproquement tous les captifs. C'est ainsi que l'entendait le capitaine : aussi promit-il, de son côté, de les ramener dans un certain temps qu'il fixa, et fut très-fidèle à sa promesse.

XVIII.

Les captifs rendus de part et d'autre. Les demoiselles Moyen et Macart.

Les Iroquois qui ramenèrent les captifs étaient si empressés et si désireux de recouvrer les leurs, qu'ils mirent ces prisonniers Français en liberté, sur la grève, sans attendre qu'on leur rendit les leurs propres, ni même sans les demander, voulant témoigner par cette confiance, que c'était avec une sincérité entière qu'ils recherchaient l'alliance des Français. On leur rendit donc réciproquement tous leurs gens, au nombre desquels étaient six capitaines. Enfin les autres nations Iroquoises qui avaient été fidèles à la paix envoyèrent aussi des ambassadeurs pour protester qu'elles avaient toujours vécu en amies avec les Français, et s'étaient abstenues de tout acte d'hostilité contre eux depuis le traité de l'automne. Parmi les captifs qu'ils ramenèrent, on distingua surtout les deux demoiselles Moyen, dont la plus jeune n'avait alors que huit ans, les deux filles de M. Macart, Michel Messier, sieur de Saint-Michel, Gilles Trottier, interprète de Villemarie, et le nommé *la Perle*, pris aux Trois-Rivières, du retour duquel on n'avait plus d'espoir. Mademoiselle Mance reçut à l'Hôtel-Dieu les demoiselles Macart et Moyen, et leur témoigna l'affection et la sollicitude d'une mère. Elle prit soin surtout de l'éducation des deux premières, et développa heureusement les belles qualités et les germes de vertu qui les mirent, par la suite, en recommandation dans la Nouvelle-France. Ce qui fait dire à M. Dollier de Casson : " La resti-" tution de ces prisonniers fut un grand bienfait que Villemarie procura " au Canada, spécialement celle de enfants des M. Moyen et Macart, " comme il a paru par les alliances que ces jeunes personnes ont faites." L'une des demoiselles Moyen, nommée Elizabeth, épousa, en 1657, le Major de Villemarie, Lambert Closse ; l'autre, Marie Moyen, après être restée plus de douze ans auprès de mademoiselle Mance, épousa M. Sidrac Du Gué, sieur de Boisbriant, capitaine de mérite et de condition. L'aînée des demoiselles Macart épousa M. Basire, l'un des plus riches particuliers du Canada, et l'autre un brave gentilhomme, M. de Villiers.

XIX.

A la faveur de la paix, ceux de Villemarie se fortifient et s'avancent dans les bois pour se préparer à la guerre.

La paix fut donc conclue avec les nations Iroquoises, et, cette année 1655, les colons de Villemarie profitèrent de ce temps de calme pour avancer les constructions de leurs maisons, commencées l'année précédente, et les poussèrent avec beaucoup d'activité. Il paraît même que l'empressement de les voir bientôt achevées, fit négliger à plusieurs les moyens ordinaires de prudence dans ces sortes de travaux ; du moins, lisons-nous que deux colons, Pierre Vilain et Simon Richehomme furent écrasés en abattant des arbres, et que, l'année suivante, deux autres se noyèrent dans le fleuve Saint-Laurent : Christophe Roger et Jean Simon. Ils étaient tous très-pieux, s'approchant fréquemment des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, et comme ils moururent en travaillant pour l'établissement du pays, ils eurent sans doute la même récompense devant Dieu que ceux qui avaient péri par les armes des barbares. Quoique les colons ne comptassent pas sur la durée de la paix et s'attendissent à la voir rompre, ils étaient néanmoins assurés que les Iroquois ne les attaqueraient pas, s'ils voyaient qu'ils fussent sur leurs gardes. Ainsi, en se bâtissant des maisons fortifiées, ils allaient hardiment, quoique en petit nombre, mais toujours armés, dans des endroits voisins de Villemarie, où ils n'eussent osé paraître auparavant qu'avec des forces considérables, et profitaient de toutes ces paix fourrées pour faire des découvertes aux environs, afin de se servir de cette connaissance quand le temps de la guerre serait venu.

XX.

Générosité de Montréal dans les guerres, peu appréciée par M. de Lauson.

Si Villemarie était ainsi l'occasion ou l'instrument des pourparlers, des trèves et des traités de paix avec les nations Iroquoises, c'était, dit M. Dollier de Casson, toujours à ses propres dépens, non-seulement en exposant la vie des siens, mais encore en s'imposant des dépenses considérables, pour tant de voyages, tant de présents et d'autres frais exigés par les circonstances. " Dans ces premiers temps, ajoute-t-il, les Gouverneurs " généraux résidant à Québec se réservaient toujours les présents, quand " il y en avait quelqu'un à recevoir ; et, s'il fallait en faire, c'était à MM. " les Associés de Montréal d'en supporter la dépense ; jusque-là que, si on " en recevait quelqu'un, on ne pouvait rien en retenir, et il fallait l'en- " voyer au Gouverneur général. Ainsi, on a toujours eu ici la gloire de " servir le pays, en toutes manières et avec un entier et parfait détache- " ment." Malgré tous ces importants services qu'elle rendait avec tant de générosité et de dévouement, Villemarie fut toujours traitée par M. de Lauson avec assez peu de bienveillance ; et, s'il était permis d'expliquer

cette conduite, on pourrait peut-être en trouver le principe dans le désir excessif qu'il eut toujours d'établir avantageusement sa famille en Canada. Nous avons vu que, dès l'année 1636, il s'était fait attribuer à lui-même, ou avait obtenu pour l'un de ses fils encore en bas âge, de très-vastes posses-sions ; et ce fut sans doute l'étendue immense de tant de propriétés qui le rendit si facile, en 1640, à céder, sans la connaître, l'île de Montréal à la Compagnie qui venait de se former alors par les soins de M. Olier. (*).

XXI.

Terres et charges dont M. de Lauson pourvoit ses fils en Canada.

Ayant donc conçu, depuis ce temps, le dessein de créer pour ses fils des espèces de principautés en Canada, il désira, en 1651, lorsqu'il les vit en âge de s'établir, d'être chargé du Gouvernement général de ce pays et de les y conduire pour les pourvoir avantageusement, en usant, en leur faveur, de toute l'autorité attachée à cette charge. Il décora en effet Jean de Lauson, alors âgé de dix-sept aus, du titre de *grand Sénéchal de la Nouvelle-France*, le fit son lieutenant au Gouvernement général du pays, et lui céda sa seigneurie de Lauson. A Louis de Lauson, antre de ses fils il donna la seigneurie de la Citière, dont ce dernier parta depuis le nom, et encore celle de Godarville, qu'il avait ainsi appelée de Marie Godart, sa femme, déjà décédée, dont il voulut faire revivre le nom en Canada. Charles de Lauson, qui arriva à Québec l'année d'après, eut pour sa part, avec le titre de *Grand Maître des eaux et forêts de la Nouvelle-France*, la seigneurie de Charny, dans l'île d'Orléans ; et enfin, comme si toutes ces grandes propriétés ne leur eussent pas suffi, M. de Lauson, après son arrivée en Canada, avait fait encore à ses fils d'autres concessions de terres dans le voisinage de Québec. De là cette réflexion de l'honorable la Fontaine : " Il résulte, de tout ce qui vient d'être relaté, que M. de " Lauson, qui voulait établir ses enfants dans la Nouvelle-France, n'avait " pas négligé les moyens de parvenir à ce but ; et il faut convenir qu'il " avait su faire à sa famille une part assez belle des terres du Canada.

XXII.

Ni M. de Lauson, ni ses fils, n'attirent des colons pour défricher leurs terres.

Il est vrai qu'en s'attribuant ces vastes concessions, lui et ses fils s'étaient obligés à y faire passer des familles Françaises pour les mettre en

(*) Avec l'île de Montréal, M. de Lauson céda aussi à cette Compagnie, en qualité d'administrateur des biens de son fils François de Lauson, sieur de Lyrée, *le droit de pêche dans le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à deux lieues autour de l'île.* Rien ne montre mieux que ce privilége chimérique, l'ignorance où était alors M. de Lauson père, touchant les immenses propriétés de sa famille, puisque l'île de Montréal, au lieu d'être dans le golfe ou dans quelque bras de mer, se trouve au milieu des terres, étant bornée d'un côté par le fleuve Saint-Laurent, qui a moins de trois kilomètres, et de l'autre par la rivière des Prairies, qui n'a pas cinq cents mètres de largeur.

culture, et que, même en accordant à Louis de la Citière, son fils, une étendue de terre considérable, le 8 février 1652, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, il exprimait lui-même, dans ses lettres, cette condition: " Sur la certitude que nous avons que Louis de Lauson, seigneur " de la Citière et de Godarville, aurait volonté, avec le temps, de faire " défricher des terres et habiter le plus de familles qu'il lui serait possible, " afin de fortifier le pays." Mais, ni M. de Lauson, ni ses fils n'étaient en état d'attirer et d'établir des colons pour mettre en valeur de vastes domaines, et l'on pourrait peut-être dire d'eux, à certains égards, ce que le P. Biard faisait observer au sujet des projets ambitieux de Poutrincourt sur Port-Royal: " Quelques-uns se sont imaginés, contre toute raison, " qu'il n'y avait d'autres dépenses à faire, pour s'établir dans la Nouvelle- " France, que d'y porter et d'y loger de nos gens, estimant qu'ils trouve- " ront assez de quoi s'entretenir, soit par le trafic, soit autrement. C'est " une grande folie à de petits compagnons, que de s'imaginer des baron- " nies et je ne sais quels grands fiefs et tènements en ces terres, pour ' trois ou quatre mille écus qu'ils auront à y foncer; et le pis serait, " quand cette folle vanité arriverait à des gens qui fuient la ruine de " leur maison en France."

XXIII.

La famille de Lauson semble n'être venue au Canada que pour rétablir ses affaires.

Nous ne dirons pas que M. de Lauson fut lui-même du nombre de ces derniers, quoique les alliances que contractèrent ses fils, dès leur arrivée à Québec, pussent autoriser à le penser. Jean de Lauson, grand Sénéchal, épousa, dix jours après son arrivée, Anne Desprès; Charles de Lauson-Charny, son frère, épousa, moins de deux mois après son débarquement, Marie-Louise Giffard, fille de Robert Giffard, dont on a parlé; et Louis de Lauson de Citière épousa Catherine Nau, envoyée pour être Religieuse hospitalière, qui n'avait pour tout bien que trois mille livres, lesquelles probablement formaient la dot même que la duchesse d'Aiguillon lui avait donnée pour son entrée en religion. On pourrait donc penser que, si les fils de M. Lauson n'avaient point contracté de mariage en France, c'est que l'état de leur fortune ne leur eût pas permis de s'y établir d'une manière convenable à leur naissance, qu'ils avaient l'espérance de relever leurs affaires en Canada, au moyen de leurs grandes seigneuries et des emplois qu'ils auraient à exercer. Au reste, nous verrons fréquemment, dans la suite, des gentilshommes ruinés arriver en Canada pour occuper divers postes, afin de rétabli, par ce moyen, leur fortune; et ces nobles industriels, qui n'y furent qu'en trop grand nombre, ne nuisirent pas moins que les guerres cruelles des Iroquois à l'avancement de la Colonie, qu'ils laissèrent dans un état de faiblesse extrême, uniquement jaloux de leurs intérêts privés. Il ne paraît pas que M. de Lauson y fût venu pour contribuer, au bien et à l'établissement du pays. Il était même peu aimé des colons de Québec, parce qu'ils lui reprochaient, au contraire, de ne pas faire les dépenses nécessaires pour soutenir sa dignité. Mais, ce qui excita surtout contre lui les mécontentements, c'est qu'il défendit à la Communauté des habitants, nonobstant le règlement de 1648, de faire aucun trafic du côté de Tadoussac, où il avait établi une ferme particulière de traite, dont les produits servaient à payer ses propres appointements et eux de divers autres employés.

NOTRE-DAME DE LOURDES.

(*Suite.*)

Cependant la sainte Vierge voulait garantir Bernadette qu'elle aimait, sans permettre au Mauvais Ange d'approcher de ce lis de pureté et d'innocence, éclos aux rayons de sa grâce. Or, que fait la Mère quand un danger menace son enfant ? Elle le serre d'avantage et plus tendrement sur son sein, et elle lui dit *tout bas*, dans le mystère d'une parole doucement murmurée en son oreille. " Ne crains rien, je suis là." Et si elle est obligée de le quitter un instant et de le laisser seul, elle ajoute : Je ne m'éloigne point, je suis à deux pas de toi, ici même, et tu n'as qu'à étendre la main pour prendre la mienne." Ainsi fit, pour Bernadette, la Mère de nous tous. Au moment où le monde et ses tentations diverses, Satan et ses piéges subtils allaient s'efforcer de la lui arracher, Elle voulut la faire entrer plus profondément dans son intimité ; Elle l'entoura de ses bras et la pressa plus fortement sur son cœur. Dire,—Elle, la Reine du ciel !—un secret à l'enfant de la terre, c'était faire tout cela : c'était élever Bernadette jusqu'à la portée de ses lèvres parlant à voix basse ; c'était fonder en ce souvenir enfantin un lieu de refuge inaccessible, un lieu de paix et d'intimité que nul ne viendrait jamais troubler.

Un secret, confié et entendu, crée entre deux âmes le plus étroit des liens. Dire un secret, c'est donner un gage assuré d'affectueux abandon et de fidélité ; c'est établir un sanctuaire fermé et comme un rendez-vous sacré entre deux cœurs. Quand quelqu'un de grave, quelqu'un infiniment au-dessus de nous, nous a révélé son secret, nous ne pouvons plus douter de lui. Son amitié a par cette intime confidence, pris en quelque sorte domicile en nous-même, et il se rend par là l'hôte constant, j'allais dire avec plus de netteté, l'habitant de notre âme. Penser à ce secret, c'est en quelque sorte serrer mystérieusement sa main et le sentir présent.

Un secret confié par la Vierge à la fille du meunier devenait donc pour cette dernière la plus sûre des sauvegardes. Ce n'est point la théologie qui nous l'enseigne : c'est l'étude même du cœur humain qui le rend évident.

LIVRE TROISIEME.

Bernadette et le Curé de Lourdes.—Preuve demandée.— Apparition du 24 février.—Récit de M. Estrade.—Désintéressement des Soubirous.—Apparition du 25 février jaillissement de la Source—Coïncidences prophétiques.—Louis Bourrlette ; Marie Daube ; Bernarde Soubie : Fabien Baron ; Jeanne Crassus.—Troubles des Libres Penseurs.

Lorsque Bernadette arriva dans la ville, les flots populaires s'étaient portés en avant pour voir ce qu'elle allait faire.

L'enfant descendit la route qui traverse Lourdes et en forme la principale rue ; puis s'arrêtant dans la partie inférieure de la ville, devant le mur de clôture d'un rustique jardin, elle en ouvrit la porte verte à claire-voie, et elle se dirigea vers la maison dont ce jardin dépendait.

La foule, par un sentiment de respect et de convenance, ne suivit pas Bernadette et demeura dans la rue.

Humble et simple, vêtue de ses pauvres habits raccommodés en maint endroit, la tête et les épaules couvertes de son petit capulet blanc en étoffe grossière, n'ayant en un mot nul signe extérieur d'une mission d'en haut, sinon peut-être ce royal manteau de l'indigence que Jésus-Christ a porté, la messagère de la divine Vierge apparue à la Grotte, venait d'entrer chez l'homme vénérable dans lequel se personnifiait, en ce coin de terre et pour cette enfant, l'indéfectible autorité de l'Eglise catholique.

M. l'abbé Peyramale, tout en étant pleinement pénétré, en fidèle et pieux enfant de l'Eglise, de la possibilité des Apparitions, avait quelque peine à croire à la réalité divine de cette Vision extraordinaire qui, au dire d'une enfant, se manifestait sur les rives du Gave, dans la Grotte, naguère inconnue, des Roches Massabielle. L'aspect de l'extase l'eût convaincu sans doute ; mais il n'avait rien vu de toutes ces choses que par des yeux étrangers, et de grands doutes étaient en lui, d'abord sur la réalité même des Apparitions, et ensuite sur leur caractère divin. L'Ange de ténèbres se transforme en effet par moments en Ange de lumière, et une certaine inquiétude est légitime en ces matières. Il jugeait d'ailleurs nécessaire d'éprouver par lui-même la sincérité de la Voyante. Aussi accueillit-il Bernadette avec une défiance assez brusque dans l'expression, et allant même jusqu'à la sévérité.

Quoiqu'il se fut tenu, comme nous l'avons dit, à l'écart des événements et qu'il n'eut de sa vie, parlé à Bernadette, si nouvelle d'ailleurs parmi ses ouailles, il la connaissait pourtant de vue, quelques personnes la lui ayant montrée, la veille ou l'avant-veille, alors qu'elle passait dans la rue.

—N'est-ce pas toi qui es Bernadette, la fille de Soubirous, le meunier ? lui dit-il, dès que, après avoir traversé le jardin, elle se présenta devant lui.

Le prêtre éminent, dont nous avons fait le portrait, était, avec ses paroissiens, familier comme un père, et il avait coutume de tutoyer de la sorte tous les petits enfants de son troupeau. Seulement ce jour-là, le ton du père était sévère.

—Oui, c'est moi, Monsieur le Curé, répondit l'humble messagère de la sainte Vierge.

—Eh, bien, Bernadette, que me veux-tu?.. Que viens-tu faire ici? reprit-il non sans quelque rudesse et en arrêtant sur l'enfant un regard dont la froide réserve et la sévère inquisition étaient faites pour déconcerter une âme peu sûre d'elle-même.

—Monsieur le Curé, je viens de la part de " la Dame" qui m'apparaît à la Grotte de Massabielle...

—Ah oui! fit le Prêtre en lui coupant la parole, tu prétends avoir des Visions et tu fais courir tout le pays avec tes histoires. Qu'est-ce que tout cela? Que t'est-il arrivé depuis quelques jours? Qu'est-ce donc que ces choses extraordinaires que tu affirmes et que rien ne prouve?

Bernadette était peinée, surprise peut-être en son innocence, par l'attitude sévère et le ton presque dur qu'avait pris en la recevant M. le curé Peyramale, habituellement si bon, si paternel et si doux avec ses paroissiens et en particulier avec les humbles et les petits.

Bernadette, le cœur un peu serré, mais sans nul trouble et avec la paisible assurance de la vérité, raconta simplement ce que le lecteur connait déjà.

L'homme de Dieu savait être supérieur à ses préventions personnelles. Accoutumé par une longue pratique à lire dans le fond des cœurs, il admirait en lui-même, tandis qu'elle parlait, le caractère étonnamment vrait de cette petite paysanne, racontant en son rustique langage des événements aussi merveilleux. A travers ces yeux limpides, derrière ce candide visage, il apercevait l'innocence profonde de cette âme privilégiée. Il était impossible à sa noble et droite nature, d'entendre un tel accent de vérité et de regarder ces traits harmonieux et purs, où tout était bon, sans se sentir intérieurement porté à croire en la parole de l'enfant qui parlait.

Les incrédules eux-mêmes, nous l'avons expliqué, n'accusaient déjà plus la sincérité de la Voyante. Dans ses extases, la Vérité venue d'en haut semblait l'illuminer tout entière et entreren elle. Dans ses récits, la Vérité semblait sortir de sa personne et rayonner, réchauffant les cœurs, et dissipant ,ainsi que de vains nuages, les confuses objections de l'esprit. Cette enfant extraordinaire avait, en un mot, autour de son front, comme une auréole de sincérité, visible aux yeux des âmes pures, et même à d'autres, et sa parole avait le don de chasser le doute.

Quelque inébranlable et arrêté que fut le caractère de M. Peyramale, quelle que fut sa fermeté d'âme et d'esprit, quelque vive que fut sa défiance

son cœur fut étrangement remué par une émotion— en apparence inexplicable—aux accents de cette Bernadette dont on parlait tant et qu'il entendait pour la première fois. Cet homme si fort se sentait vaincu par cette toute-puissante faiblesse. Toutefois, il avait trop d'empire sur lui-même, trop de prudence, pour se laisser aller à une impression qui, après tout, aurait pu le tromper. Simple particulier, il eut peut-être dit à l'enfant: " Je te crois." Pasteur d'un vaste troupeau, préposé à la garde de la vérité, il avait résolu de ne se rendre qu'à des preuves palpables et visibles. Aucun muscle de son visage ne trahit son agitation intérieure. Il eut la force de garder envers l'enfant sa physionomie rude et sévère:

—Et tu ne sais pas le nom de cette Dame ?

—Non, répondit Bernadette. Elle ne m'a point dit qui elle était.

—Ceux qui te croient, reprit le prêtre, s'imaginent que c'est la Sainte Vierge Marie. Mais sais-tu bien, ajouta-t-il d'une voix grave et vaguement menaçante, que si tu prétends faussement la voir dans cette Grotte, tu prends le chemin de ne la jamais voir dans le ciel ? Ici, tu te dis seule à la voir. Là haut, si tu mens en ce monde, les autres la verront, et toi tu seras, pour ta tromperie, à jamais loin d'Elle, à jamais dans l'enfer.

—Je ne sais point si c'est la Sainte Vierge, Monsieur le Curé, répondit l'enfant, mais je vois la Vision comme je vous vois et Elle me parle comme vous me parlez. Et je viens vous dire, de sa part, qu'Elle veut qu'on lui élève une chapelle aux Roches de Massabielle, où Elle m'apparaît.

Le Curé regarda cette petite fille, lui intimant avec une si entière assurance cette demande formelle: et, malgré son émotion d'auparavant, il ne put, devant l'humble et enfantine apparence de l'ambassadrice du ciel, s'empêcher de sourire de cet étrange message. L'idée que cette enfant était dans l'illusion succéda dans son esprit à l'émotion de son cœur, et le doute reprit le dessus.

Il fit répéter à Bernadette les termes mêmes qu'avait employés la Dame de la Grotte.

—Après m'avoir confié le secret qui me concerne et que je ne puis révéler, elle a ajouté: " Et maintenant, allez dire aux prêtres que je veux que l'on me bâtisse ici une chapelle."

Le prêtre garda un instant le silence. " Après tout, songeait-il, c'est possible ! " Et cette pensée que la Mère de Dieu lui envoyait, à lui pauvre prêtre inconnu, un message direct, le remplissait d'agitation et de trouble. Puis, il arrêtait ses yeux sur l'enfant et se demandait: " Où donc est la garantie de cette petite fille, et qu'est-ce qui me démontre qu'elle n est pas le jouet d'une erreur ?'

—Si la " Dame " dont tu parles est vraiment la Reine du Ciel, répondit-il, je serai heureux, dans la mesure de mes forces, de contribuer à lui faire élever une chapelle; mais ta parole n'est pas une certitude. Rien ne m'oblige à te croire. Je ne sais qui est cette Dame, et avant de m'occu-

per de ce qu'elle désire, je veux savoir si elle y a droit. Demande-lui, par conséquent, de me donner quelque preuve de sa puissance.

La fenêtre était ouverte et le regard du prêtre, plongeant sur son jardin, apercevait la végétation arrêtée, et la mort momentanée que donnent aux plantes les frimas de l'hiver.

—L'Apparition, me racontes-tu, a sous ses pieds un rosier sauvage, un églantier qui sort des Roches. Nous sommes au mois de Février. Dis-lui de ma part que, si elle veut la Chapelle, elle fasse fleurir le rosier.

Et il congédia l'enfant.

On n'avait pas tardé à savoir dans tous ses détails le dialogue qui venait d'avoir lieu entre Bernadette et le prêtre, vénéré de tous, qui était, à cette époque, Curé de la ville de Lourdes.

—Il l'a mal reçue, disaient avec joie les philosophes et les savants : il a trop de raison pour croire aux rêveries d'une hallucinée, et il s'est tiré avec infiniment d'esprit d'une situation difficile. D'un côté, donner son assentiment à de telles folies était impossible pour un homme de son intelligence et de sa portée ; de l'autre, opposer à tout cela une négation pure et simple, c'était se mettre à dos toute cette multitude fanatisée. Au lieu de tomber dans ce double écueil, au lieu de se laisser prendre dans les cornes de ce dilemme, il s'échappe tranquillement de la difficulté et, sans aller directement contre la croyance populaire, il demande très-finement une preuve visible, palpable, certaine, de l'Apparition, un Miracle en un mot, c'est-à-dire l'impossible. Il condamne le mensonge ou l'illusion à se réfuter d'eux-mêmes, et, avec l'épine d'un rosier sauvage, il fait crever ce gros ballon. C'est fort bien trouvé !

Jacomet, M. Dutour et leurs amis se réjouissaient de cette mise en demeure signifiée à l'Etre invisible de la Grotte. "L'Apparition est sommée de montrer son passe-port," était un mot qu'on répétait en riant dans les parages officiels.

—L'églantier fleurira, disaient les plus fermes parmi les croyants, ceux qui étaient encore sous l'impression du spectacle de Bernadette en extase.

Un grand nombre, tout en ayant foi en l'Apparition, redoutaient une épreuve. Le cœur de l'homme est ainsi fait, et le centenier de l'Evangile parlait pour la plupart d'entre nous quand il disait : *Credo Domine, adjuva incredulitatem meam.* "Je crois, Seigneur : venez en aide à mon incrédulité !"

Les uns et les autres attendaient avec impatience la journée du lendemain.

Parmi ceux qu'un dédain transcendant de la superstition avaient empêchés jusque-là de se mêler, pour examiner les choses, aux flots de la multitude, plusieurs résolurent de se rendre désormais à la Grotte, afin d'assister à la déception populaire. L'un d'eux était M. Estrade, ce Receveur des Contributions Indirectes dont nous avons parlé et qui avait assist

chez M. Jacomet, à l'interrogatoire de la Voyante. Il avait été alors, on s'en souvient, vivement frappé par l'étrange accent de sincérité de Bernadette, et, ne pouvant mettre en doute la bonne foi de l'enfant, il avait attribué son récit aux suites d'une hallucination. Parfois cependant, cette impression première s'éloignant, il inclinait vers la solution de Jacomet, lequel continuait à ne voir là-dedans qu'une comédie très-habile et un miracle de fourberie. Sa philosophie, très-ferme d'ailleurs en ses principes, oscillait entre ces deux explications, les seules possibles selon lui. Son mépris pour ces extravagances mystiques et ces impostures était tel qu'il s'était fait jusqu'à ce moment, malgré sa secrète curiosité, un point d'honneur de ne pas aller aux Roches Massabielle. Il se décida néanmoins ce jour-là à s'y rendre,—un peu pour assister à un spectacle bizarre,—un peu pour observer,—un peu aussi par complaisance et pour accompagner sa sœur, très-émue de ces récits, et quelques dames du voisinage. Il nous a lui-même raconté ses impressions peu suspectes.

" J'arrivai," nous dit-il, très-disposé à examiner et, pour tout avouer, à bien me réjouir et à rire, m'attendant à une comédie ou à des bizarreries grotesques. Un peuple immense s'amassait peu à peu autour de ces roches sauvages. J'admirais la simplicité de tant de niais, et je souriais en moi-même de la crédulité d'une foule de bonnes femmes qui se tenaient béatement à genoux devant les rochers. Nous étions venus de très-bon matin et, grâce à mes coudes, je pus, sans trop de difficulté, me placer au premier rang. A l'heure accoutumée, vers le lever du soleil, Bernadette arriva. J'étais près d'elle. Je remarquai en ses traits enfantins ce caractère de douceur, d'innocence et de tranquillité profonde qui m'avait frappé quelques jours auparavant chez le Commissaire. Elle se mit à genoux, naturellement, sans ostentation et sans embarras, sans trouble, sans préoccupation de la foule qui l'entourait, absolument comme si elle eût été seule dans une église ou dans un bois désert, loin de tout regard humain. Elle tira son chapelet et commença à prier. Bientôt son regard parut recevoir et refléter une lumière inconnue : il devint fixe et s'arrêta émerveillé, ravi, radieux de bonheur, sur l'ouverture du rocher. J'y portai aussitôt les yeux et je n'y vis, moi, rien autre chose, absolument rien, que les branches dépouillées de l'églantier. Et cependant, que vous dirai-je ? devant la transfiguration de l'enfant, toutes mes préventions antérieures, toutes mes objections philosophiques, toutes mes négations préconçues tombèrent tout à coup et firent place à un sentiment extraordinaire qui s'empara de moi, malgré moi. J'eus la certitude, j'eus l'irrésistible intuition qu'un être mystérieux se trouvait là. Mes yeux ne le voyaient point ; mais mon âme, mais celle des innombrables spectateurs de cette heure solennelle le voyaient comme moi avec la lumière intime de l'évidence. Oui, je l'atteste, un être divin était là. Subitement et complètement transfigurée, Bernadette n'était plus Bernadette. C'était un ange du ciel plongé dans d'inénarrables

ravissements. Elle n'avait plus le même visage : une autre intelligence, une autre vie, j'allais dire une autre âme s'y peignait. Elle ne se ressemblait plus à elle-même, et il semblait que ce fût une autre personne. Son attitude, ses moindres gestes, la manière, par exemple, dont elle faisait le signe de la croix, avaient une noblesse, une dignité, une grandeur plus qu'humaines. Elle ouvrait de grands yeux insatiables de voir, des yeux béants et presqu'immobiles ; elle craignait, ce semble, de baisser la paupière et de perdre un seul instant la vue ravissante de la merveille qu'elle contemplait. Elle souriait à cet être invisible, et tout cela donnait bien l'idée de l'extase et de la béatitude. Je n'étais pas moins ému que les autres spectateurs. Comme eux, je retenais mon haleine, pour tâcher d'entendre le colloque qui s'était établi entre la Vision et l'enfant. Celle-ci écoutait avec l'expression du respect le plus profond, ou pour mieux dire, de la contemplation la plus extatique, mêlée à un amour sans limites et au plus doux des ravissements. Quelquefois cependant une teinte de tristesse passait sur son visage, mais l'expression habituelle était celle d'une grande joie. J'observai que, par instants, elle ne respirait plus. Durant tout ce temps elle avait son chapelet à la main, tantôt immobile (car parfois elle paraissait l'oublier pour s'abîmer dans sa contemplation de l'être surnaturel), tantôt glissant plus ou moins régulièrement entre ses doigts. Chacun de ses mouvements était en parfait accord avec sa physionomie, qui exprimait tour à tour l'admiration, la prière, la joie. Elle faisait par intervalles ces signes de Croix si pieux, si nobles, si empreints de puissance, dont je viens de parler. Si, dans le ciel, on fait des signes de Croix, ils sont assurément semblables à ceux de Bernadette en extase. Ce geste de l'enfant, tout restreint qu'il était, semblait en quelque sorte embrasser l'infini.

" A un certain moment, Bernadette s'avança en marchant sur ses genoux du point où elle priait, c'est-à dire des bords du Gave, jusques au fond de la Grotte. Il y a environ quarante-cinq pieds. Pendant qu'elle montait cette pente un peu abrupte, les personnes qui étaient sur son passage l'entendirent très-distinctement prononcer ces paroles : " Pénitence ! pénitence ! pénitence ! "

" Quelques instants après elle se leva, et reprit le chemin de la ville au milieu de la foule. C'était une pauvre fille en haillons qui semblait n'avoir eu que la part commune à ce spectacle surprenant." *

Durant toute cette scène cependant le rosier sauvage n'avait point fleuri. Ses branches dénudées et sans charme serpentaient immobiles le long du rocher, et c'était en vain que la multitude avait attendu le miracle embaumé et charmant qu'avait demandé le premier pasteur de la ville.

Circonstance digne de remarque ! la croyance des fidèles en fut peu ébranlée ; et, malgré cette apparente protestation de la nature inanimée

* M. Louis Veuillot a rapporté en grande partie, mais avec moins de détails, dans l'*Univers* du 28 juillet 1868, le récit que M. Estrade nous a fait plus tard à nous-même.

contre toute puissance surnaturelle, plusieurs hommes considérables, entre autres celui dont nous venons de rapporter le récit, se sentirent convertis à la foi par le spectacle inouï de la transfiguration de la Voyante.

La foule, comme toujours, examinait la Grotte en tous sens après la fin de l'extase et le départ de l'enfant. M. Estrade l'explora ainsi que tout le monde avec le plus grand soin. Chacun cherchait à y voir quelque chose d'extraordinaire ; mais rien n'y frappait les yeux. C'était une cavité vulgaire dans une roche dure et sur un sol partout desséché, sauf à l'entrée et à l'ouest quand, par les temps de pluie, le vent y faisait pénétrer une humidité fugitive.

—Eh bien, l'as-tu vue encore aujourd'hui, et que t'a-t-elle dit ? demanda le Curé de Lourdes, lorsque Bernadette se présenta chez lui en revenant de la Grotte.

—J'ai vu la Vision, répondit l'enfant, et je lui ai dit " M. le Curé vous demande de donner quelques preuves, par exemple de faire fleurir le rosier qui est sous vos pieds, parce que ma parole ne suffit pas aux prêtres et qu'ils ne veulent pas s'en rapporter à moi." Alors elle a souri, mais sans parler. Puis elle m'a dit de prier pour les pécheurs et m'a commandé de monter jusqu'au fond de la Grotte. Et elle a crié par trois fois, les mots : " Pénitence ! pénitence ! pénitence ! " que j'ai répétés en me traînant sur mes genoux jusqu'au fond de la Grotte. Là, elle m'a révélé encore un second secret qui m'est personnel. Puis elle a disparu.

—Et qu'est-ce que tu as trouvé au fond de la Grotte ?

—J'ai regardé après qu'Elle a disparu (car pendant qu'elle est là je ne fais attention qu'à Elle, et Elle m'absorbe) et je n'ai vu que le rocher, et par terre quelques brins d'herbe qui poussaient au milieu de la poussière.

Le Curé demeura songeur.

Attendons, se dit-il.

Le soir, M. l'abbé Peyramale racontait cette entrevue aux vicaires de Lourdes et à quelques prêtres des environs. Ils plaisantèrent leur doyen sur le peu de succès de sa demande.

—Si c'est la sainte Vierge, très-cher maître, lui disait-on, ce sourire, en entendant votre requête, nous semble fâcheux pour vous ; et une ironie venant de si haut nous paraît inquiétante.

Le Curé se tira de cet argument avec sa présence d'esprit accoutumée :

—Ce sourire est en ma faveur, répondit-il. La sainte Vierge n'est pas moqueuse. Si j'avais mal parlé, elle n'aurait pas souri, elle se serait apitoyée sur mes raisons. Elle a souri : donc elle approuve.

Il y avait certainement du vrai dans la fine répartie de l'abbé Peyramale, mais peut-être un peu moins qu'il ne le pensait. Certes, si en ce moment, avec sa sagacité profonde et sa hauteur d'âme, il eût mûrement réfléchi aux paroles qu'avait prononcées, peu de temps après avoir souri,

la céleste Apparition, il eût compris le sens de ce sourire que la pauvre enfant, favorisée de telles visions, était impuissante à interpréter.

" Prier pour les pécheurs, faire pénitence, gravir à genoux la pente escarpée et pénible qui va des ondes rapides et tumultueuses du torrent au roc immuable sur lequel doit se fonder un des sanctuaires de l'Eglise," tels avaient été les ordres de l'Apparition à la suite de la prière de l'enfant ; telle avait été sa réponse à la demande de faire fleurir le rosier sauvage ; tel avait été, en sa propre bouche, le très-clair commentaire de son sourire. Qui ne voit, en y réfléchissant, le sens admirable de cette réponse symbolique ?

"— Eh quoi ! alors que je suis la Mère du Dieu sauveur, la Mère de ce Jésus qui a passé en faisant le bien et en consolant les affligés, n'y a-t-il à solliciter de moi, pour preuve de ma puissance, que l'oiseuse et fragile merveille que feront d'eux-mêmes d'ici à quelques jours les rayons de mon serviteur, le Soleil ? Quand la multitude des pécheurs, indifférents ou hostiles à la loi de Dieu, couvre la surface du globe ; quand les peuples coupables ou égarés se désaltèrent aux fleuves empoisonnés de ce monde, à ces torrents troublés qui courent aux abîmes ; quand ils ont, avant tout, besoin de monter à genoux le rude chemin qui sépare de la vie immuable de l'esprit, la vie fuyante et agitée de la chair ; quand le salut de tant de malheureux et la guérison de tant de malades sont la préoccupation constante de mon cœur maternel, n'ai-je pas à donner de meilleurs témoignages de mon Pouvoir et de ma Bonté que de faire fleurir les roses en plein hiver ? et est-ce donc pour un si vain amusement que j'apparais à une jeune fille de la terre, et que j'ouvre devant elle mes mains pleines de grâces ?"

Tel était, ce nous semble, autant qu'il est permis à un misérable homme de pénétrer et d'interpréter des choses si hautes, le sens profond de ce sourire et de ces ordres par lesquels la Mère du genre humain répondit à la demande du Pasteur de Lourdes. Dieu ne daigne pas, surtout en des temps nécessiteux et mauvais, amuser en quelque sorte sa toute-puissance à des prodiges frivoles qui ne frappent que les yeux, à des signes éphémères qui se flétriraient du matin au soir et qu'emporterait le premier souffle du vent : Dieu entend faire des choses utiles et bonnes, et ses miracles sont toujours des bienfaits. Quand il veut fonder quelque chose d'éternel, il l'appuie tout d'abord sur une preuve éternelle que les siècles ne pourront entamer.

Que signifiait cependant cet ordre donné à Bernadette de monter à genoux le sol de la Grotte jusqu'au moment où elle fut arrêtée par l'escarpement du rocher desséché ? Nul ne le savait ; et, devant cette roche aride, personne ne songeait que, depuis que la Synagogue s'est suicidée en croyant tuer Jésus, la baguette de Moïse a passé en héritage au peuple chrétien.

M. le Curé de Lourdes, malgré sa haute portée, ne vit point tout d'abord ces choses que l'avenir devait rendre évidentes. Le doute très-accentué qu'il y avait au fond de lui-même sur la réalité de l'Apparition, l'empêchait de méditer avec un soin attentif, ces diverses circonstances de la scène de la Grotte, et d'y arrêter ce clair regard qu'il avait coutume de jeter sur les choses de Dieu.

Bien qu'ils fussent quelque peu déconcertés en présence des conversions opérées le jour même aux Roches Massabielle par l'éclat extraordinaire de la transfiguration de Bernadette, les libres-penseurs du lieu triomphaient singulièrement de l'échec éprouvé par les croyants, au sujet de l'humble et gracieuse preuve demandée par M. le curé Peyramale. Ils louaient ce dernier plus encore que la veille d'avoir exigé un Miracle : " Jacomet, disait-on, a été maladroit en voulant tuer l'Apparition : le curé, bien plus habile, la force à se tuer elle-même." Incapables de comprendre la loyale simplicité de cette impartiale sagesse qui, sans doute, voulait des preuves avant de croire, mais aussi avant de nier, ils appelaient ruse ce qui était prudence, et ils voyaient un piége dans la naïve prière d'une âme droite, en quête de la vérité. Peu s'en fallait, on le voit, que ces messieurs ne fissent à cette occasion au vénérable pasteur de Lourdes l'honneur, très-grand peut-être, mais à coup sûr fort immérité, de le compter comme un des leurs.

L'honorable M. Jacomet paraissait cependant s'en vouloir de n'avoir pas pris la fourberie en flagrant délit et détruit, à lui tout seul, cette naissante superstition. Il se creusait la tête pour deviner le mot de l'énigme, car il commençait à voir clairement, par la demande même du Curé de Lourdes, que le Clergé n'était pour rien dans cette affaire. Il n'avait donc en face de lui que cette petite fille et ses parents. Il ne doutait point, d'une façon ou d'une autre, d'en venir enfin à bout.

Lorsque, par hasard, Bernadette sortait dans la rue, la foule s'empressait autour d'elle : on l'arrêtait à tout pas ; chacun voulait entendre de sa bouche le détail des Apparitions. Plusieurs, au nombre desquels M. Dufo, avocat, un des hommes éminents de ce pays, la firent venir et l'interrogèrent. Ils ne résistèrent pas à la secrète puissance que la Vérité vivante mettait en ses paroles.

Beaucoup de personnes se rendirent dans la journée chez les Soubirous pour entendre les récits de Bernadette. Elle se prêtait en toute candeur et complaisance à ces incessantes interrogations : on voyait que rendre témoignage de ce qu'elle avait vu et entendu constituait désormais pour elle sa fonction particulière et son devoir.

Dans un coin de la pièce où l'on pénétrait, une petite chapelle, ornée de fleurs, de médailles, d'images pieuses, et surmontée d'une statue de la Vierge, présentait une apparence de luxe et attestait la piété de cette famille. Tout le reste de la chambre offrait le spectacle du plus doulou-

reux dénûment ; un grabat, quelques mauvaises chaises, une table boîteuse formaient tout l'ameublement de ce logis où l'on venait s'informer des splendides secrets du ciel. La plupart des visiteurs étaient frappés et émus par la vue de cette extrême indigence écrite sur toutes choses, et ne résistaient pas à la douce tentation de laisser quelque souvenir, quelque aumône à ces pauvres gens. Mais l'enfant et les parents refusaient toujours, et de telle façon qu'on ne pouvait insister.

Parmi ces visiteurs, plusieurs étaient étrangers à la ville. L'un de ces derniers vint un soir, alors que le va-et-vient de la journée était un peu calmé, et qu'il n'y avait plus là qu'une voisine ou une parente assise au foyer. Il interrogea soigneusement Bernadette, voulant qu'elle n'omit aucun détail et paraissant prendre un intérêt extraordinaire au récit de l'enfant. L'enthousiasme et la foi qu'il faisait paraître se trahissaient à chaque instant par des exclamations pleines d'attendrissement. Il félicita Bernadette d'avoir reçu une si grande faveur du ciel, puis il s'apitoya sur la misère dont il voyait les marques autour de lui.

— Je suis riche, dit-il, permettez-moi de vous venir en aide.

Et sa main déposa sur la table une bourse qu'il entr'ouvrit et qu'il laissa voir pleine d'or.

La rougeur de l'indignation monta au visage de Bernadette.

— Je ne veux rien, Monsieur, fit-elle vivement. Reprenez cela.

Et elle repoussa vers l'inconnu la bourse déposée sur la table.

— Ce n'est point pour vous, mon enfant, c'est pour vos parents qui sont dans le besoin, et que vous ne pouvez vouloir m'empêcher de secourir.

— Ni Bernadette ni nous, nous ne voulons rien, dirent le père et la mère.

— Vous êtes pauvres, continua l'étranger en insistant, je vous ai dérangés, je m'intéresse à vous. C'est donc par orgueil que vous refusez ?

— Non, Monsieur, mais nous ne voulons rien recevoir, absolument rien. Remportez votre or.

L'inconnu reprit sa bourse et sortit, ne parvenant point à dissimuler une physionomie des plus contrariées.

D'où venait cet homme et qui était-il ? Etait-ce un bienfaiteur compatissant, était-ce un tentateur habile ? Nous l'ignorons.—La police était si bien faite à Lourdes que M. Jacomet, plus heureux que nous, savait peut-être ce secret, et, mieux que personne, connaissait le mot de l'énigme.

Donc, si par un de ces hasards, comme il s'en rencontre parfois dans les affaires de police, le très-retors Commissaire apprit le soir même, les détails de cette scène entre Bernadette et ce mystérieux étranger, il dut se dire que les piéges et les tentations étaient aussi inutiles contre cette enfant extraordinaire, que les paroles captieuses et les menaces violentes. Le nœud de cette situation devenait de plus en plus inextricable pour ce personnage, si profondément habile pourtant, et si expert dans les choses

purement humaines. Si l'impossibilité de faire naître la moindre contradiction dans le récit de Barnadette l'avait surpris, son désintéressement absolu, sa fermeté à repousser une bourse d'or ne pouvaient que le plonger dans la stupeur.

Une telle conduite se fût expliquée à la rigueur pour la sagesse policière si la demande d'une preuve visible, d'un Miracle, de l'impossible floraison du rosier sauvage, faite par le Curé, n'eût montré avec la dernière évidence que le Clergé n'était point caché dernière la Voyante. Mais Bernadette et ses parents, *réduits à eux-mêmes*, pauvres, dans le besoin, manquant de pain, et ne tirant aucun profit de l'enthousiasme et de la crédulité populaires, c'était là un événement entièrement inconcevable pour l'homme de la Police.

La petite fille avait-elle inventé son imposture pour attirer autour d'elle un vain bruit ? Mais, outre que de telles ambitions paraissent peu probables dans une rustique gardeuse de brebis, comment expliquer l'indestructible unité de son récit, comment expliquer que son désintéressement s'étendit jusqu'aux membres de sa famille, tous si indigents, et par conséquent devant être naturellement très-tentés d'exploiter la foi aveugle des multitudes ?

Mais M. Jacomet n'était pas homme à reculer pour quelques objections insolubles et il attendait avec confiance les événements, ne doutant nullement qu'ils ne lui réservassent un triomphe, d'autant plus glorieux qu'il aurait été plus hérissé, dès l'abord, de difficultés et d'obstacles,

La nuit avait mis fin aux agitations de tant d'esprits si divers, les uns croyant à la réalité de l'Apparition, les autres restant dans le doute, un certain nombre niant résolûment.

Bernadette, arrivée devant les Roches Massabielle, venait de s'agenouiller.

Une multitude innombrable l'avait précédée à la Grotte, et se pressait autour d'elle. Bien qu'il y eût là bon nombre de sceptiques, de négateurs et de simples curieux, un religieux silence s'était fait tout à coup dès qu'on avait aperçu l'enfant. Un frisson, une commotion étrange avait passé sur cette foule. Tous, par un instinct unanime, les incrédules comme les croyants, s'étaient découvert le front. Plusieurs s'étaient agenouillés en même temps que la fille du meunier.

En ce moment l'Apparition divine se manifestait à Bernadette, ravie soudainement en son extase merveilleuse. Comme toujours, la Vierge lumineuse se tenait dans l'excavation ovale du rocher, et ses pieds foulaient le rosier sauvage.

Bernadette la contemplait avec un sentiment d'amour indicible, un sentiment doux et profond, qui inondait son âme de délices, sans troubler en rien son esprit et sans lui faire oublier qu'elle était encore sur la terre.

La Mère de Dieu aimait cette enfant innocente. Elle voulut, par une inti-

mité de plus en plus étroite, la presser davantage sur sa poitrine ; elle voulut fortifier encore le lien qui l'unissait à l'humble bergère, afin que cette dernière, au lieu des agitations de ce monde, sentit, pour ainsi dire, à tout instant, que la Reine des cieux la tenait invisiblement par la main.

—Ma fille dit-elle, je veux vous confier, toujours pour vous seule et concernant vous seule, un dernier secret que, pas plus que les deux autres, vous ne révélerez à personne au monde.

Nous avons exposé plus haut les raisons profondes qui faisaient, de ces confidences intimes, la future sauvegarde de Bernadette, parmi les périls moraux auxquels les faveurs extraordinaires dont elle était l'objet devaient infailliblement l'exposer. Par ce triple secret, la Vierge revêtait sa messagère comme d'une triple armure, contre les dangers et les tentations de la vie.

Bernadette, en la joie de son cœur, écoutait cependant l'ineffable musique de cette parole si douce, si naturelle et si tendre qui charmait il y a dix-huit cents ans, les oreilles filiales de l'Enfant-Dieu.

—Et maintenant, reprit la Vierge après un silence, allez boire et vous laver à la Fontaine, et mangez l'herbe qui pousse à côté.

Bernadette, à ce mot de " Fontaine", regarda autour d'elle. Nulle source et n'existait n'avait jamais existé en cet endroit. L'enfant, sans perdre la Vierge de vue, se dirigea donc tout naturellement vers le Gave, dont les eaux tumultueuses couraient à quelques pas de là, à travers les cailloux et les roches brisées.

Une parole et un geste de l'Apparition l'arrêtèrent dans sa marche :

—N'allez point là, disait la Vierge ; je n'ai point dit de boire au Gave, allez à la Fontaine, elle est ici.

Et étendant sa main, cette main délicate et puissante à laquelle les éléments sont soumis, Elle montra du doigt à l'enfant, au côté droit de la Grotte, ce même coin désséché vers lequel, la veille au matin, Elle l'avait déjà fait monter à genoux.

Bien qu'elle ne vit à l'endroit indiqué, rien qui semblait avoir rapport aux paroles de l'Etre suonaturel, Bernadette obéit à l'ordre de la Vision céleste. La voûte de la Grotte allait en s'abaissant de ce côté, et la petite fille gravit sur ses genoux l'espace qu'elle avait à parcourir.

Arrivée au terme, elle n'aperçut devant elle nulle apparence de fontaine. Tout contre le roc poussaient çà et là quelques touffes de cette herbe, de la famille des saxifragées, que l'on nomme *la Dorine.*

Soit sur un nouveau signe de l'Apparition, soit par un mouvement intérieur de son âme, Bernadette, avec cette foi simple qui plaît tant au cœur de Dieu, se baissa, et, grattant le sol de ses petites mains, se mit à creuser la terre.

Les innombrables spectateurs de cette scène, n'entendant ni ne voyant l'Apparition, ne savaient que penser du singulier travail de l'enfant.

Déjà plusieurs commençaient à sourire et à croire à quelque dérangement dans le cerveau de la pauvre bergère. Qu'il faut peu de chose pour ébranler la foi!

Tout à coup le fond de cette petite cavité creusée par l'enfant devint humide. Arrivant de profondeurs inconnues, à travers les roches de marbre et les épaisseurs de la terre, une eau mystérieuse se mit à sourdre goutte à goutte sous les mains de Bernadette et à remplir ce creux, de la grandeur d'un verre, qu'elle avait achevé de former.

Cette eau nouvelle venue, se mêlant à la terre brisée par les mains de Bernadette, ne formait tout d'abord que de la boue. Bernadette, par trois fois, essaya de porter à ses lèvres ce liquide bourbeux ; mais, par trois fois, son dégoût fut si fort qu'elle le rejeta sans se sentir la force de l'avaler. Toutefois elle voulait, avant tout, obéir à l'Apparition rayonnante qui dominait cette scène étrange ; et, à la quatrième fois, dans un suprême effort, elle surmonta sa répugnance. Elle but, elle se lava, elle mangea une pincée de la plante champêtre qui poussait au pied du rocher.

En ce moment l'eau de la Source franchit les bords du petit réservoir creusé par l'enfant, et se mit à couler en un mince filet plus exigu peut-être qu'une paille, vers la foule qui se pressait sur le devant de la Grotte.

Ce filet était si minime que pendant un long temps, c'est-à-dire jusqu'à la fin de ce jour, la terre desséchée le but tout entier au passage, et qu'on ne devinait sa marche progressive que par le ruban humide tracé sur le sol, et qui, s'allongeant peu à peu, s'avançait avec une lenteur extrême vers le Gave.

Quand Bernadette eut accompli, ainsi que nous venons de le raconter, tous les ordres qu'elle avait reçus, la Vierge arrêta sur elle un regard satisfait, et, un instant après, Elle disparut à ses yeux.

L'émotion de la multitude fut grande devant ce prodige. Dès que Bernadette fut sortie de l'extase, on se précipita vers la Grotte. Chacun voulait voir de ses yeux le creux où l'eau venait de surgir sous la main de l'enfant. Chacun voulait y plonger son mouchoir et en porter une goutte à ses lèvres. De sorte que cette source naissante, dont on agrandissait peu à peu le terreux réservoir, prit bientôt l'aspect d'une flaque d'eau ou d'un amas liquide de boue détrempée. La source cependant, à mesure qu'on y puisait, devenait de plus en plus abondante. L'orifice par où elle arrivait des abîmes s'élargissait insensiblement.

—C'est de l'eau qui aura suinté *par hasard* du rocher dans les temps pluvieux, et qui, *par hasard* aussi, aura formé sous le sol un petit amas que l'enfant aura découvert, toujours *par hasard*, en grattant la terre, dirent les savants de Lourdes.

Et les philosophes se contentèrent de cette explication.

Le lendemain la Source, poussée des mystérieuses profondeurs par une puissance inconnue, et grandissant à vue d'œil, sortait du sol par un jaillis-

sement de plus en plus fort. Elle coulait déjà de la grosseur du doigt. Toutefois, le travail intérieur qu'elle opérait à travers la terre pour se frayer son premier passage la rendait encore boueuse. Ce fut seulement au bout de quelques jours qu'après avoir augmenté en quelque sorte d'heure en heure, elle cessa de croître et devint absolument limpide. Elle s'échappa dès lors de terre par un jet très-considérable, qui avait à peu près la grosseur du bras d'un enfant.—N'anticipons point pourtant sur les événements, et continuons de les suivre jour par jour, comme nous l'avons fait jusqu'ici.

Reprenons-les où nous venons de les laisser, c'est-à-dire au jeudi matin, 25 février, vers sept heures.

Précisément à cette heure-là, à l'instant où la Source, comme un premier témoignage divin, jaillissait doucement mais irrésistiblement sous la main de la Voyante, la philosophie de Lourdes publiait sur les événements de la Grotte un nouvel article dans le journal libre-penseur de la localité.

Le Lavedan, que nous avons déjà cité, sortait des presses et se distribuait en ville, juste au moment où la foule émerveillée revenait des Roches Massabielle.

Or dans cet article, pas plus que dans le précédent, pas plus que dans aucune des descriptions écrites à cette époque, il n'était question qu'une source existât dans la Grotte. Et, de la sorte, l'incrédulité paralysait par avance l'affirmation audacieuse sur laquelle, après un certain temps, les Libres-Penseurs pourraient être tentés de se jeter, en disant que la Source avait toujours coulé là. La Providence voulait qu'en dehors du témoignage public, on pût leur opposer leurs propres articles, leurs propres publications imprimées, datées, authentiques, irréfutables. Si, avant le 25 février, avant la scène que nous venons de raconter, avant l'ordre et l'indication donnés par la Vierge à Bernadette en extase, il y avait eu là ces belles eaux jaillissantes qui existent aujourd'hui, comment donc vos journaux, dont les yeux étaient si ouverts, dont les détails étaient parfois si minutieux, n'ont-ils pas aperçu cette Source puissante et n'en ont-ils jamais parlé ? Nous mettons au défi la Libre-Pensée de produire un seul document, — nous disons un seul, — parlant de Source ou même d'eau, avant l'époque où la Vierge ordonna et où les éléments inseosibles obéissent.

L'émotion populaire avait pris des proportions considérables. Bernadette était acclamée quand elle passait, et la pauvre enfant rentrait en toute hâte chez elle pour échapper à ces ovations. Cette âme humble, qui avait vécu jusque-là ignorée, dans le silence et dans la solitude, se trouvait tout à coup placée en pleine lumière, au milieu du tumulte et de la foule, sur le piédestal de la renommée. Cette gloire, que tant d'autres recherchent, était pour elle le plus cruel des martyres. Ses moindres paroles étaient commentées, discutées, admirées, repoussées, bafouées, livrées en un mot aux souffles divers des disputes humaines. Et c'est alors qu'elle goûtait l'intime

joie de n'avoir pas tout à dire, et de trouver, dans les trois secrets que lui avait révélés la Vierge, comme un sanctuaire réservé où elle pouvait, en toute paix, retirer son cœur et le rafraîchir, dans l'ombre de ce mystère et dans le charme de cette intimité avec la Reine du ciel. Des jours étaient proches où cette épreuve de la popularité allait devenir plus grande encore.

Ainsi que nous venons de le raconter, le jaillissement de la Source avait eu lieu vers le lever du Soleil, en présence d'une foule nombreuse. C'était le 25 février, un jeudi, le troisième du mois, jour de grand marché à Tarbes. La nouvelle de l'événement merveilleux arrivé le matin aux Roches de Massabielle, fut donc portée au chef-lieu par une multitude de témoins oculaires, et répandue dès le soir même dans tout le Département, et jusqu'aux villes les plus proches des départements voisins. Le mouvement extraordinaire, qui depuis une huitaine attirait à Lourdes tant de pélerins et de curieux, prit dès ce moment un développement inouï.

Un grand nombre de visiteurs vinrent coucher à Lourdes pour s'y trouver le lendemain ; d'autres marchèrent toute la nuit et, aux premiers rayons du jour, à l'heure où Bernadette avait coutume d'arriver, cinq à six mille personnes se pressant sur les rives du Gave, sur les tertres et sur les rochers, campaient en face de la Grotte. La Source, plus abondante que la veille, était déjà considérable.

Quand la Voyante, humble, paisible et simple au milieu de cette agitation se présenta pour prier, les populations s'écrièrent : " Voilà la Sainte ! Voilà la Sainte ! " Plusieurs cherchaient à toucher ses vêtements, considérant comme sacré tout objet qui appartenait à cette privilégiée du Seigneur.

La Mère des humbles et des petits ne voulait point cependant que ce cœur innocent succombât à la tentation de la vaine gloire, et que Bernadette pût s'enorgueillir un instant des faveurs singulières dont elle était l'objet. Il était bon que l'enfant au milieu de ces acclamations, sentît qu'elle n'était rien et qu'elle constatât une fois de plus, son impuissance à évoquer par elle-même la Vision divine. Vainement elle pria. On ne vit point se répandre sur ses traits l'éclat surhumain de l'extase, et quand elle se releva, après sa longue prière, elle répondit avec tristesse aux interrogations dont on l'entourait, que la Vision d'en haut n'était point apparue.

Cette absence de la Vierge avait sans doute pour but de maintenir Bernadette dans l'humilité et dans la conscience de son néant ; mais elle contenait peut-être aussi, pour le peuple chrétien, un haut et mystérieux enseignement, dont la portée n'échappera point aux âmes accoutumées à contempler et à admirer les secrètes harmonies des œuvres qui viennent de Dieu.

Si le ciel s'était ce jour-là fermé aux regards de Bernadette, si la céleste Créature, qui lui apparaissait sous une forme visible, avait semblé s'évanouir un instant, la preuve de la réalité et de la puissance de cet Etre surhumain, la Fontaine, surgie la veille et de plus en plus grandissante,

était visible à tous les regards et ruisselait sur le sol incliné de la Grotte aux yeux des multitudes émerveillées.

L'idée que les eaux de la Source jaillie à la Grotte pouvaient guérir les malades avait dû venir d'elle-même à l'esprit de tous. Dès le matin de ce même jour, le bruit de plusieurs guérisons merveilleuses commença à se répandre de tous côtés. Au milieu des versions contradictoires qui circulaient, en présence de la sincérité des uns, de l'exagération volontaire ou involontaire des autres, de l'absolue négation de plusieurs, des hésitations et du trouble d'un grand nombre, de l'émotion universelle, il était difficile au premier moment de discerner le vrai du faux parmi les faits miraculeux que l'on affirmait de toutes parts, mais en les racontant de diverses sortes, tantôt en estropiant les noms, tantôt en confondant les personnes, tantôt en mêlant les circonstances de plusieurs épisodes différents et étrangers l'un à l'autre.

Avez-vous jamais, en vous promenant dans la campagne, jeté brusquement une poignée de blé dans une fourmilière ? Les fourmis effarées courent de côté et d'autre dans une agitation extraordinaire. Elles vont, elles viennent, elles se croisent, elle se heurtent, elles s'arrêtent, elles reprennent leur marche, retournent sur leurs pas, s'éloignent tout à coup du point où elles semblaient courir, ramassent un grain de blé, puis le laissent là, errant de toutes parts dans un fiévreux désordre, en proie à une confusion inexprimable.

Telles étaient à Lourdes les multitudes d'habitants et d'étrangers, dans la stupeur où les jetaient les merveilles surhumaines qui leur arrivaient du Ciel. Tel est toujours d'ailleurs le monde naturel, quand il est visité tout à coup par quelque fait du monde surnaturel.

Peu à peu, cependant, l'ordre se fait dans la fourmilière, un moment troublée.

Il y avait dans la ville un pauvre ouvrier connu de tous, qui traînait depuis de longues années la plus misérable des existences. Il se nommait Louis Bourriette. Quelques vingt ans auparavant un grand malheur l'avait frappé. Comme il travaillait dans les environs de Lourdes à extraire de la pierre avec son frère Joseph, carrier comme lui, une mine mal dirigée avait fait explosion à côté d'eux. Joseph était tombé roide mort. Louis, celui dont nous parlons, avait eu le visage labouré par les éclats du rocher et l'œil droit à moitié écrasé. On eut les plus grandes peines du monde à le sauver. Les souffrances horribles qui suivirent cet accident furent telles qu'une fièvre ardente se déclara et qu'il fallut, pendant les premiers temps, le retenir dans son lit au moyen d'un appareil de force. Il se rétablit cependant peu à peu, grâce à des soins intelligents et dévoués. Toutefois la Médecine avait été impuissante, malgré les opérations les plus délicates et les traitements les plus habiles, à guérir son œil droit,qui avait malheureusement été atteint dans sa constitution intime. Cet homme avait repris

son état de carrier, mais il ne pouvait plus faire que des besognes grossières, son œil blessé lui refusant tout service et ne percevant plus les objets qu'à travers une brume invincible. Quand il avait besoin de faire un travail demandant un peu de soin, le pauvre ouvrier était obligé d'avoir recours à quelque autre personne.

Le temps n'avait amené aucune amélioration : tout au contraire. La vue de Bourriette avait diminué d'année en année. Cet affaiblissement progressif était devenu plus sensible encore dans les derniers temps, et, au moment où nous sommes arrivés, le mal avait fait de tels progrès que l'œil droit était presqu'entièrement perdu. Quand il fermait l'œil gauche, Bourriette ne distinguait plus un homme d'un arbre. L'arbre et l'homme n'étaient plus pour lui qu'une masse noire et confuse se détachant dans une nuit sombre.

La plupart des habitants de Lourdes avaient employé Bourriette une fois ou l'autre. Son état faisait pitié et il était fort aimé parmi la confrérie des carriers et des tailleurs de pierre, très-nombreux en ce pays.

Ce malheureux, entendant parler de la Source miraculeusement jaillie à la Grotte, appela sa fille :

—Va me chercher de cette eau, dit-il. La Sainte Vierge, si c'est elle, n'a qu'à le vouloir pour me guérir.

Une demi-heure après, l'enfant apportait dans un vase un peu de cette eau, encore sale et terreuse, ainsi que nous l'avons expliqué.

—Père, dit l'enfant, ce n'est que de l'eau bourbeuse.

—N'importe ! dit le père qui se mit à prier.

Il frotta avec cette eau son œil malade, que, quelques instants auparavant, il croyait à jamais perdu.

Presque aussitôt il poussa un grand cri et se mit à trembler tant son émotion était grande. Un miracle soudain s'accomplissait en sa vue. Déjà autour de lui l'air était redevenu clair et baigné de lumière. Toutefois, les objets lui semblaient encore environnés d'une gaze légère qui l'empêchait d'en percevoir parfaitement les détails.

Les brumes existaient encore, mais elles n'étaient plus noires comme depuis vingt ans : le soleil les pénétrait, et, au lieu de la nuit épaisse, c'était, devant l'œil du malade, la vapeur transparente du matin.

Bourriette continua de prier et de laver son œil droit de cette eau bienfaisante. Le jour grandissait peu à peu sous son regard et il distinguait nettement les objets.

Le lendemain ou le surlendemain, il rencontre sur la place publique de Lourdes, M. le docteur Dozous qui n'avait cessé de lui donner des soins depuis l'origine de sa maladie. Il court à lui :

—Je suis guéri, lui dit-il.

—Pas possible ! s'écrie le médecin. Vous avez une lésion organique qui rend votre mal absolument incurable. Le traitement que je vous fais

suivre a pour but de calmer vos douleurs, mais ne peut pas vous rendre la vue.

—Ce n'est pas vous qui m'avez guéri, répond avec émotion le carrier, c'est la Sainte Vierge de la Grotte.

L'homme de la science humaine haussa les épaules :

—Que Bernadette ait des extases inexplicables, cela est sûr ; car je l'ai vérifié avec une infatigable attention. Mais que l'eau jaillie à la Grotte par je ne sais quelle cause inconnue, guérisse subitement des maux incurables, ce n'est pas possible.

Cela disant, il tire un agenda de sa poche et écrit quelques mots au crayon.

Puis d'une main, il ferme l'œil gauche de Bourriette, c'est-à-dire l'œil valide par où ce dernier pouvait voir, et présente à l'œil droit, qu'il savait entièrement privé de la vue, la petite phrase qu'il venait d'écrire.

—Si vous pouvez lire ceci je vous croirai, dit d'un air triomphant l'éminent docteur, qui se sentait fort de sa grande science et de sa profonde expérience médicale.

Les gens qui se promenaient sur la place s'étaient groupés autour d'eux.

Bourriette, de son œil naguère mort, regarde ce papier et il lit aussitôt, sans la moindre hésitation :

" Bourriette a une amaurose incurable, et il ne guérira jamais."

La foudre, tombant aux pieds du savant médecin, ne l'eût pas plus stupéfait que la voix de Bourriette lisant ainsi, paisiblement et sans effort, l'unique ligne d'une écriture fine, tracée légèrement au crayon sur la page de l'agenda.

M. le docteur Dozous était plus qu'un homme de science, c'était un homme de conscience. Il reconnut franchement et proclama sans hésiter, dans cette guérison soudaine d'un mal incurable, l'action d'une puissance supérieure.

—Je ne puis le nier, disait-il, c'est un Miracle, un vrai Miracle, n'en déplaise à moi-même et à mes confrères de la Faculté. Cela me renverse: mais il faut bien se soumettre à la voix impérieuse d'un fait si évident et si en dehors de tout ce que peut la pauvre science humaine.

M. le docteur Vergez, de Tarbes, professeur agrégé de la Faculté de Montpellier, médecin des eaux de Baréges, appelé à se prononcer sur cet événement, ne put s'empêcher d'y voir également, de la façon la plus indéniable, le caractère surnaturel. (1.)

Nous l'avons dit, l'état de Bourriette était notoire depuis vingt ans, et ce pauvre homme était connu de presque tout le monde. La guérison merveilleuse n'avait d'ailleurs fait disparaître ni les traces profondes, ni

(1.) Les conclusions écrites de ces deux médecins, tous deux encore vivants ainsi que Louis Bourriette, furent consignées par eux dans deux rapports détaillés et isolés l'un de l'autre qui leur furent demandés plus tard par la Commission Episcopale chargée d'examiner les événements de Lourdes.

les cicatrices de son terrible mal, de sorte que chacun pouvait vérifier le Miracle qui venait de s'accomplir. Le carrier, presque fou de joie, en racontait les détails à qui voulait l'entendre.

Il n'était pas le seul à faire éclater ainsi le témoignage d'un bonheur inespéré et l'expression de la reconnaissance. Des faits de même nature s'étaient produits dans d'autres maisons de la ville. Plusieurs personnes de Lourdes, Marie Daube, Bernarde Soubie, Fabien Baron, avaient tout à coup quitté leur lit de douleur où les retenaient, depuis des années, diverses maladies incurables, et ils proclamaient publiquement leur guérison par l'eau de la Grotte. La main de Jeanne Crassus, paralysée depuis dix ans, s'était redressée et avait retrouvé la plénitude de la vie dans l'eau miraculeuse. (1.)

La précision des faits succédait donc, parmi les récits qui se faisaient, aux vagues rumeurs du premier moment. L'exaltation des populations était des plus grandes, exaltation touchante et bonne, qui se traduisait dans l'église par des prières ferventes, autour de la Grotte par des cantiques d'actions de grâces éclatant sur les lèvres des pèlerins.

Vers le soir, un grand nombre d'ouvriers de l'association des carriers, dont Bourriette faisait partie, se rendirent aux Roches Massabielle et tracèrent dans le tertre escarpé qui se trouvait contre la Grotte un sentier pour les visiteurs. Devant le trou d'où la Source, déjà très-forte, jaillissait, ils placèrent une rigole de bois, au-dessous de laquelle ils creusèrent un petit réservoir ovale, d'un pied et demi de profondeur environ, ayant à peu près la forme et la longeur d'un berceau d'enfant.

L'enthousiasme croissait d'instant en instant. Les multitudes allaient et venaient sur le chemin de la Source miraculeuse. Après le coucher du soleil, quand commencèrent à tomber sur la terre les premières ombres de la nuit, on vit que la même pensée était venue à une foule d'âmes croyantes, et la Grotte s'illumina tout à coup de mille feux. Les pauvres, les riches, les enfants, les femmes, les hommes avaient spontanément apporté des bougies et des cierges. Durant toute la nuit, on put voir de l'autre côté du Gave rayonner cette lueur claire et douce, ces milliers de petits flambeaux placés çà et là sans ordre et répondant sur la terre au scintillement et à l'éclat des étoiles qui parsemaient le firmament.

Il ne se trouvait parmi ces peuples ni prêtres, ni pontifes, ni chefs d'aucune sorte ; et pourtant, sans que nul eût fait aucun signe, au moment où l'illumination éclaira la Grotte et les rochers, se réflétant toute tremblante dans le petit réservoir de la Source, toutes les voix s'élevèrent en même temps et se confondirent en un chant unanime. Les litanies de la Sainte Vierge se firent entendre, interrompant le silence du soir pour célébrer la Mère admirable, devant ce trône rustique où sa sagesse avait daigné

(1.) Le caractère de ces diverses guérisons a été officiellement constaté dans les rapports médicaux adressés à la Commission Episcopale.

apparaître, afin de combler de joie tous les cœurs chrétiens. *Mater admirabilis*, *Sedes Sapientiæ*, *Causa nostræ letitiæ*, *ora pro nobis*.

C'était l'heure où les délassements du soir rassemblaient au cercle et autour de la table des cafés les ennemis de la Superstition. Le trouble était grand dans ce sanhédrin.

—Il n'y a jamais eu de source en cet endroit, s'écriait l'une des plus fortes têtes. C'est une flaque d'eau, formée je ne sais comment à la suite de quelque infiltration accidentelle, et qui aura été découverte par le plus grand des hasards, lorsque Bernadette a fouillé le sol. Rien n'est plus naturel.

—Evidemment, répondait-on de toutes parts.

—Cependant, hasardait quelqu'un, on prétend que l'eau coule.

—Pas le moins du monde, s'écriaient plusieurs voix. Nous y sommes allés ; c'est tout simplement une flaque d'eau. Le peuple, avec son exagération, prétend aujourd'hui que l'eau coule. Ce n'est pas vrai ; nous avons vérifié la chose hier, dès les premiers bruits, et ce n'est qu'une mare boueuse.

Ces déclarations suffirent et prirent consistance dans le monde philosophique et savant. Ce fut la version officielle, acceptée, certaine, incontestable. Telle est même chez les incrédules la crédulité à tout ce qui semble servir leur thèse, telle est en ces matières l'absence complète d'examen chez ces sectateurs du Libre Examen, telle est l'obstination de leur parti pris contre les faits les plus patents, qu'un mois et demi après cette époque et malgré l'écrasante évidence d'une Fontaine puissante et fournissant, *comme chacun peut le vérifier*, plus de CENT MILLE LITRES par jour, cette négation *absolue* de toute source, cette version impudente de "la mare" avait cours et s'imprimait encore audacieusement dans les journaux de la pensée indépendante. Ce serait à ne pas le croire, si au hasard nous n'en donnions en note, au bas de la page, une preuve tirée du journal officiel du Département. *

Quant aux guérisons, on les niait provisoirement, comme on niait la Source. Toutes, sans exception, étaient absolument repoussées avec des haussements d'épaules et des rires bruyants, comme l'était celle de Louis Bourriette.

—Bourriette n'est pas guéri, disait l'un.

---

* L'*Ere impériale* imprimait ceci sur le numéro du 10 avril, *c'est-à-dire six semaines après le jaillissement de la Source*, dans un article sur la Grotte au sujet de la chapelle qu'il était déjà question d'y construire :

" Pour élever un saint édifice, on pourrait choisir une autre cause que les déclarations " d'une fillette hallucinée, et un autre lieu que LA MARE où elle fait sa toilette."

L'auteur de ce livre a voulu se rendre un compte exact de la puissance de cette Source miraculeuse. Il en a fait lui-même mesurer le débit sous ses yeux. Par ses trois tuyaux et par le canal qui conduit à la piscine elle donne 85 litres par minute, soit par heure, 5,100 litres et par jour, 122,400 litres. Voilà ce qu'on eut l'incroyable impudence d'appeler *un suintement* et *une mare* ?

—Il n'a jamais été malade, répondait l'autre.

—Il s'imagine être guéri : il croit y voir, insinuait un jeune homme de l'école de M. Renan.

—L'imagination a quelquefois sur les nerfs un effet surprenant, répondait un physiologiste.

—Bourriette n'existe pas, s'écriait brutalement un nouveau venu, plus radical.

Ces quatre ou cinq formules résumvient l'attitude des têtes philosophiques, au sujet de ces guérisons extraordinaires dont la pauvre multitude faisait tant de bruit.

On s'étonnait que des hommes sérieux et instruits comme M. Dufo, à cette époque bâtonnier de l'ordre des avocats ; comme le docteur Dozous, comme M. Estrade, comme le commandant de la garnison, comme l'intendant militaire en retraite, M. de Laffite, eussent l'inconcevable faiblesse de se laisser séduire par tout ce qui se passait.

Durant ce jour si chargé d'événements, Bernadette avait été appelée dans la chambre du Tribunal, avant ou après l'audience, et la dialectique exercée du Procureur Impérial, du Substitut et des Juges, avait été aussi impuissante à la faire varier ou se contredire que l'avait été le génie de M. Jacomet.

Le Procureur Impérial, suivi de son Substitut, s'était déjà prononcé depuis plusieurs jours, et rien ne pouvait ébranler la fermeté de son esprit. Il déplorait l'envahissement du fanatisme, et il était résolu à faire énergiquement son devoir. Par je ne sais quelle circonstance, bien étrange en un pareil concours de monde, aucun désordre ne se produisait cependant, et le zèle louable de M. le Procureur Impérial était condamné à une complète inaction et à une attitude expectante. Au milieu de ce vaste mouvement d'hommes et d'idées qui mettait en émoi tout le pays, il semble qu'une main invisible protégeât ces foules innombrables et les empêchât de donner, même innocemment, un prétexte à l'immixtion violente des gens de la Justice, de la Police ou de l'Administration. Qu'ils le voulussent ou non, ces personnages redoutables avaient pour un temps les mains liées, et elles ne devaient être déliées qu'au moment où la mystérieuse Apparition de la Grotte aurait achevé son œuvre. Elles pouvaient donc venir en toute sécurité, ces multitudes, si immenses à l'œil du corps qui les voyait accourir de tous les côtés de l'horizon, si petites à l'œil de l'esprit qui les compare aux millions d'hommes que l'avenir devait amener là en pélerinage. Une égide invisible défendait de tout péril ces premiers appelés par la Vierge : *Nolite timere, pusillus grex.*

Les ennemis de la Superstition firent les plus instantes démarches auprès du Maire de Lourdes, pour le décider à interdire par un Arrêté tout accès aux Roches Massabielle, lesquelles faisaient partie d'un terrain appartenant à la commune. Un tel Arrêté, pensaient-ils, serait inévita-

blement violé par la passion populaire, donnerait lieu à des procès-verbaux sans nombre : il y aurait des résistances, on opérerait des arrestations ; et, une fois entrée dans l'affaire, l'Autorité judiciaire, policière et administrative, aurait aisément raison de tout, car elle aurait pour la soutenir toutes les forces de l'Etat.

M. Lacadé, maire de Lourdes, était un très-humble et très-excellent homme, jouissant de la considération publique et la méritant. Chacun dans la ville de Lourdes rendait justice à ses rares qualités personnelles, et ses ennemis ou ses jaloux, dans leurs propos les plus excessifs, ne lui reprochaient qu'une certaine timidité à prendre, entre les parties extrêmes, une attitude tranchée, et un peu trop d'attachement à ses fonctions de Maire, qu'il remplissait d'ailleurs, au dire de tous, avec une réelle supériorité.

Il se refusa à prendre l'Arrêté qu'on sollicitait de lui.

— Je ne sais, au milieu de tant de clameurs, où est la vérité, répondait-il, et je n'ai à prononcer ni pour, ni contre. Je laisse faire tant qu'il n'y a pas de désordre. C'est à l'Evêque à trancher la question religieuse, c'est au Préfet à décider les mesures qui ressortent de l'Administration. Pour moi, je veux, autant que possible, rester en-dehors de tout cela, et je n'agirai, comme Maire, que sur l'ordre exprès du Préfet.

Tel fut, sinon le texte, du moins le sens de sa réponse aux obsessions dont il était l'objet de la part des bons philosophes de ce pays, semblables en cela, vis-à-vis des croyances chrétiennes, aux philosophes de tous les pays. La prétendue liberté de penser tolère rarement la liberté de croire.

Lors du jaillissement de la Source, l'Apparition n'avait point réitéré à Bernadette l'ordre d'aller demander aux prêtres l'élévation d'une chapelle. Le lendemain, comme nous l'avons raconté, la Vision ne s'était point manifestée, de sorte que, depuis ce moment, Bernadette n'avait point paru au presbytère. Le Clergé, malgré la marée montante de la foi populaire, malgré les croissantes rumeurs de miracles qui s'élevaient de la foule, le Clergé continuait de demeurer étranger à toutes les manifestations enthousiastes qui se faisaient autour de la Grotte.

— Attendons ! disait-il. Dans les choses humaines, c'est assez d'être une fois prudent. Il faut l'être septante fois dans les choses de Dieu.

Pas un prêtre n'apparaissait en conséquence dans l'incessante procession qui se rendait à la Source miraculeuse.

Donc,—le Clergé se faisait une loi de rester à l'écart, l'autorité municipale refusant d'agir et d'opposer son véto,—le mouvement populaire suivait son libre cours et grossissait comme les fleuves de ces contrées à la fonte des neiges. Il débordait de toutes parts, montant, montant toujours et couvrant les campagnes de ses innombrables flots. Les partisans de la compression commençaient à sentir leur impuissance contre un

si formidable courant, et à voir clairement que toute résistance eût été emportée comme une digue de paille par cette soudaine et puissante irruption. Ils durent se résigner à laisser passer librement ces multitudes, invisiblement soulevées et mises en marche par le souffle de Dieu.

A la Grotte, malgré cet immense concours de peuple, tout continuait de se passer avec le plus grand ordre. On puisait à la Source, on chantait des cantiques, on priait.

Les soldats de la garnison, émus comme tout le peuple de ces pays, avaient demandé au Commandant du fort la permission d'aller, eux aussi, aux Roches de Massabielle. Avec l'instinct de discipline développé en eux par le régime militaire, ils veillaient d'eux-mêmes à éviter l'encombrement, à laisser libres certains passages, à empêcher la foule de se trop avancer sur les rives périlleuses du Gave ; ils s'employaient de côté et d'autre, prenant spontanément une certaine autorité que personne, avec raison, ne songeait à leur contester.

Quelques jours s'écoulèrent ainsi, pendant lesquels l'Apparition se manifesta sans aucune particularité nouvelle, sinon que la Source grandissait toujours et que les guérisons miraculeuses se multipliaient de plus en plus. Il y eut dans le camp de la Libre Pensée un moment de stupeur profonde. Les faits devenaient si nombreux, si constatés, si patents, qu'à chaque instant des défections avaient lieu parmi des incrédules. Les meilleurs et les plus droits se laissaient gagner par l'évidence. Toutefois, il restait un indestructible noyau d'esprits se disant forts, et dont la force consistait à se roidir contre les preuves et à refuser de se rendre à la vérité. Cela semblerait impossible si l'univers entier ne savait qu'une grande partie du peuple juif a résisté aux miracles même de Jésus-Christ et des Apôtres, et qu'il a fallu quatre siècles de prodiges pour ouvrir complètement les yeux au monde païen.

LIVRE QUATRIEME.

Le Clergé et l'Administration.—Monseigneur Laurence.—M. le baron Massy.—Tentative d'intimidation.—Le dernier jour de la Quinzaine.—Les immenses multitudes.—Symbolisme.—Croisine et Justin Bonhohorts.—Guérisons.—Attitude des philosophes.—Benoîte Caseaux ; Blaisette Soupenne.—Apparition du 25 mars : l'Immaculée Conception.

Le 2 mars, Bernadette se rendit de nouveau auprès de M. le Curé de Lourdes et lui parla une seconde fois au nom de l'Apparition.

— Elle veut qu'on construise une chapelle et qu'on fasse à la Grotte des processions, dit l'enfant.

Les faits avaient marché, la Source avait jailli, les guérisons avaient eu lieu, les miracles étaient venus témoigner au nom de Dieu de la véracité de Barnadette. Le prêtre n'avait plus de preuves à demander : il n'en

demanda point, Sa conviction était faite. Le doute ne pouvait désormais effleurer sa foi.

La " Dame " invisible de la Grotte n'avait point dit son nom. Mais l'homme de Dieu l'avait déjà reconnue à ses bienfaits maternels, et peut-être ajoutait-il déjà à ses prières : " Notre-Dame de Lourdes, priez pour nous."

Toutefois, malgré le secret enthousiasme qui remplissait son cœur ardent au spectacle de ces grandes choses, il avait, par une rare prudence, su contenir l'expression prématurée des sentiments profonds et doux dont il était agité à la pensée que la Reine du Ciel était descendue parmi l'humble troupeau de ses paroissiens ; et il avait maintenu vis-à-vis de son clergé la défense formelle d'aller à la Grotte.

— Je te crois, dit-il à Bernadette, lorsqu'elle se présenta de nouveau devant lui. Mais ce que tu me demandes au nom de l'Apparition ne dépend pas de moi. Cela dépend de Mgr. l'évêque que j'ai déjà instruit de ce qui se passe. Je vais me rendre auprès de lui et lui faire part de cette nouvelle démarche. C'est à lui seul qu'il appartient d'agir.

Mgr. Bertrand-Sévère Laurence, évêque de Tarbes, était, par sa jeunesse autant que par sa dignité, l'homme du Diocèse. Il y était né, il y avait été élevé, il y avait grandi. Porté rapidement par son mérite aux plus importantes fonctions ecclésiastiques, il avait été successivement Supérieur du Petit Séminaire de Saint-Pé, qu'il avait fondé, Supérieur du Grand Séminaire et Vicaire-général.

Presque tous les prêtres du diocèse avaient été ses élèves. Il avait été leur Maître avant d'être leur Evêque ; et, à l'un ou à l'autre de ces titres, il les dirigeait depuis près de quarante années.

L'harmonie profonde, la grande unité d'âme et d'esprit qui régnaient, par suite de ces circonstances, entre l'ancien supérieur des séminaires et le clergé qu'il avait formé lui-même à la vie sacerdotale, avaient même été l'une des causes de sa promotion à l'épiscopat. Lorsque, douze ans auparavant, le siége de Tarbes était devenu vacant par la mort de Mgr. Double, le nom de M. l'abbé Laurence se trouva dans toutes les bouches. Un grand nombre s'émurent du même désir et de la même espérance, et signèrent une pétition pour demander la nomination de M. Laurence au siége de Tarbes. L'évêque, comme cela était arrivé souvent dans la primitive Eglise, fut ainsi désigné et porté par le suffrage à ce rang éminent. Raconter ces choses, c'est dire que Mgr. Laurence et son clergé formaient, ce qui devrait être partout et toujours, une grande famille chrétienne.

Toute la chaleur de cette nature s'était concentrée dans ce cœur paternel et excellent qui s'était fait tout à tous. Par un contraste qui n'était point une opposition, la tête était froide et soumettait toutes choses à l'examen d'une impassible raison. L'intelligence du prélat, bien que naturellement ouverte sur tous les horizons de l'esprit, avait une tendance essen-

tiellement pratique. Personne moins que lui n'était accessible aux illusions de l'imagination et aux entraînements d'un enthousiasme irréfléchi. Il se défiait des natures ardentes et exagérées. Pour le convaincre, les arguments passionnés étaient inutiles. Si le sentiment dirigeait son cœur, la raison seule était la loi de son intelligence.

L'Evêque, avant d'agir, pesait avec un soin extrême non-seulement ses actes en eux-mêmes, mais aussi toutes leurs conséquences. De là parfois une certaine lenteur à se prononcer dans les affaires graves, lenteur ayant pour principe, non point sans doute l'indécision du caractère, mais la sagesse de l'esprit qui voulait se rendre compte et se déterminer en pleine connaissance de cause. Sachant d'ailleurs que la vérité est éternelle et que son jour arrive infailliblement, il avait cette vertu, l'une des plus rares qui soient au monde : la patience. Mgr Laurence savait attendre.

Doué d'une rare sagacité d'observation, Mgr Laurence connaissait les hommes et possédait à un haut degré l'art difficile de les manier et de les conduire. A moins que la religion ne fût en jeu et qu'une cause particulière n'exigeât un éclat, il évitait avec soin les froissements, les désaccords et les conflits, car il savait que faire des ennemis à l'Evêque c'était, suivant la pente ordinaire du cœur humain, faire des ennemis à l'épiscopat et à la religion. Sa prudence était extrême. Ayant, dans toute l'étendue d'un diocèse, à diriger la barque de Pierre, il était plein du sentiment de sa responsabilité. Attentif à l'état de la mer et au souffle du vent, il regardait souvent au fond de l'eau et était soigneux à éviter les écueils.

Administrateur remarquable, homme d'ordre et de discipline, réunissant en sa personne la simplicité de l'apôtre à la prudence du diplomate, il avait été de tout temps, depuis le règne de Louis-Philippe jusqu'au second Empire, tenu en très-haute appréciation par les divers gouvernements qui s'étaient succédé. Quand Mgr Laurence demandait une chose, on savait à l'avance, dans les régions du pouvoir, que cette chose était certainement juste et très-probabldment nécessaire, et on ne la refusait jamais.

C'est ainsi que depuis longtemps, dans ce diocèse pyrénéen, l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle vivaient dans le plus parfait accord, lorsque survinrent, à Lourdes, les événements miraculeux qui font l'ojet de cette histoire.

M. l'abbé Peyramale exposa à l'Evêque les faits surprenants dont la Grotte de Massabielle et la ville de Lourdes étaient le théâtre depuis bientôt trois semaines. Il raconta les extases et les visions de Bernadette, les paroles de l'Apparition, le jaillissement de la Source, les guérisons soudaines, l'émotion universelle.

Habitué à voir la vérité descendre hiérarchiquement des hauteurs du Vatican, Mgr. Laurence était peu disposé à recevoir et à accepter sans mûr examen un message céleste apporté tout à coup, en dehors des règles ordinaires, par une petite paysanne illettrée.

Il était trop versé cependant dans tout ce qui touche à l'histoire de l'Eglise pour opposer une négation absolue à un fait qui avait, après tout, des analogues dans les annales séculaires du Catholicisme, mais il était en même temps trop tourné vers la pratique, pour ne pas être difficile à convaincre. Les Evêques sont les successeurs des Apôtres. Mgr. Laurence était un apôtre et un saint apôtre : c'était saint Thomas. Il voulait voir avant de croire ; et cela était heureux, car lorsque l'Evêque croyait, tout le monde savait qu'on pouvait croire en toute sécurité avec lui, et que la preuve avait dû être faite avec la dernière clarté.

De la plupart des faits qu'il racontait, M. le Curé de Lourdes n'avait pas été le témoin direct ; et à cause de la réserve qu'il avait imposée au clergé, il n'avait à invoquer devant Sa Grandeur que des déclarations de tierces personnes, de personnes laïques, dont quelques-unes même, sceptiques ou indifférentes en matière de religion, ne suivaient point les pratiques de l'Eglise.

En outre, au milieu de tant de récits qui lui avaient été faits, de la multiplicité et de la confusion de tant d'incidents, des inévitables lacunes de ses informations, des bruits sans nombre qui couraient, il lui était impossible de se rendre compte à lui-même et de faire ressortir la marche logique et providentielle des événements, avec la méthode qu'il est si aisé d'y mettre aujourd'hui. Il en est des faits de l'ordre moral comme de certains objets de l'ordre physique : il faut s'en éloigner pour se mettre au vrai point de vue. L'abbé Peyramale pouvait bien analyser plusieurs détails de ce qui s'accomplissait sous ses yeux ; mais, à cette époque, il n'était donné ni à l'Evêque ni à lui d'en voir l'ensemble et d'en remarquer l'admirable synthèse : ils étaient trop près des événements.

Mgr. Laurence ne se prononça point. Plus sage en cela que Thomas, il se garda bien de nier ; car il savait que de semblables choses, quoique fort rares, étaient possibles. Comme évêque, il avait besoin de documents et d'attestations d'une irrécusable authenticité, et les preuves de seconde main qu'il recevait de M. le Curé de Lourdes ne lui semblaient point suffisantes. Ne pouvait-il pas y avoir quelqu'illusion dans l'esprit de l'enfant ? quelqu'exagération dans les récits de la foule ? De bonnes âmes ne s'étaient-elles point laissé quelquefois tromper par de faux miracles, soit qu'ils provinssent de l'imposture, de l'hallucination ou des artifices du Mauvais ? Toutes ces questions se posaient d'elles-mêmes et lui fesaient un devoir de procéder avec une extrême prudence.

L'idée de faire une enquête officielle se présentait tout naturellement à sa pensée, et l'opinion publique, désireuse d'une solution, pressait l'autorité épiscopale de prendre officiellement en main l'examen de cette affaire et de prononcer son jugement. Avec une merveilleuse sûreté de vue, l'Evêque comprit que l'agitation même des populations nuirait à la maturité et à la sûreté de l'enquête. Il eut la difficile sagesse de résister à la pression uni-

verselle. Il résolut donc de laisser les choses suivre leur cours, de laisser des événements nouveaux se produire, et une évidence éclatante se faire d'elle-même dans le sens de la vérité, quelle qu'elle fût.

" — L'heure n'est point venue pour l'autorité épiscopale de s'occuper de cette affaire. Pour asseoir le jugement qu'on attend de nous, il faut procéder avec une sage lenteur, se défier de l'entraînement des premiers jours, donner le temps à la réflexion, et demander des lumières à une observation attentive et éclairée (*)."

Tel fut son langage.

Il maintint donc la défense faite au Clergé de se rendre à la Grotte. Mais en même temps, de concert avec M. le Curé de Lourdes, il prit toutes sortes de mesures pour se faire renseigner chaque jour, par des témoins d'une loyauté à toute épreuve et d'une capacité reconnue, sur tout ce qui se passerait aux Roches Massabielle, et sur toutes les guérisons vraies ou fausses qui pourraient encore avoir lieu.

Par suite de l'attitude pleine de réserve adoptée par Sa Grandeur, l'enquête allait pour ainsi dire se faire d'elle-même publiquement et contradictoirement, non par une commission de quelques personnes, mais par l'intelligence de tous et par la force des choses. S'il y avait dans cette affaire quelqu'erreur ou quelque supercherie, le monde incroyant, si profondément animé contre la superstition populaire, ne tarderait pas à les découvrir et à les proclamer, preuves en mains. Si, au contraire, l'événement avait un caractère divin, il triompherait seul des obstacles et montrerait sa vitalité intrinsèque en se passant de tout appui. Il n'en aurait alors, aux yeux de tous les esprits droits, qu'une autorité plus incontestable.

L'Evêque prit donc le parti de demeurer, quoi qu'il advint, et aussi longtemps que possible, au moins quelques mois, dans cette attitude d'observation, et d'attendre pour intervenir que les événements eux-mêmes lui forçassent la main.

Tandis que l'Evêché se renfermait dans cette extrême circonspection, l'Autorité civile, en présence de ce qui se passait à Lourdes, était dans la plus grande perplexité. La préfecture de Tarbes était occupée par M. Massy ; le Ministère des Cultes par M. Rouland.

Catholique sincère mais indépendant, M. le baron Massy, préfet des Hautes-Pyrénées, était ennemi de la Superstition. Il faisait profession de croire en très-bon chrétien aux miracles rapportés par les Evangiles et par les Actes des Apôtres ; mais, en dehors de ces prodiges en quelque sorte officiels, il n'admettait pas le Surnaturel. Les Miracles ayant été indispensables pour fonder l'Eglise et lui donner l'autorité, il les acceptai comme une nécessité de cette époque de formation.

M. Massy était donc très-othodoxe ; mais, dans le domaine théorique , il

---

(*) Paroles de l'Ordonnance rendue plus tard par Mgr. l'évêque de Tarbes.

craignait les envahissements du surnaturel. Il était très-religieux ; mais, dans le domaine pratique, il redoutait les empiètements du Clergé. " Rien de trop" était sa devise. C'était fort bien, mais ceux qui répètent toujours " rien de trop" finissent généralement par faire la mesure trop étroite et par ne pas accorder assez.

L'intelligence de M. Massy était d'ailleurs remarquable. Il administrait avec talent le département qui lui était confié. Il avait une grande rapidité de coup d'œil et jugeait promptement une situation. Malheureusement on a souvent en ce monde les défauts de ses qualités, et cette précieuse faculté d'intuition spontanée et de décision l'induisait parfois en erreur. Se confiant peut-être un peu trop à la justesse de son premier aperçu, il lui advenait d'agir prématurément. Il avait alors le grave défaut de ne pas savoir reconnaître qu'il s'était trompé, et, malgré la précipitation de quelques-unes de ces décisions, on ne le vit jamais revenir de son parti pris, soit sur un homme, soit sur une idée, soit sur un fait.

Jusqu'à cette époque le Préfet et l'Evêque avaient vécu en parfaite entente. M. Massy était catholique non-seulement dans ses croyances, mais encore dans ses pratiques. Tout le monde rendait justice à la régularité de ses mœurs, à ses vertus domestiques, et l'Evêque l'appréciait. Le Préfet de son côté ne pouvait s'empêcher d'admirer et d'aimer les éminentes qualités de Mgr Laurence. La prudence de ce dernier, unie à sa connaissance des hommes, avait toujours évité les occasions de conflit entre l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle, de sorte que non-seulement la paix mais la plus cordiale harmonie régnaient entre le chef du Diocèse et le chef du Département.

M. Massy, tenu au courant des événements de Lourdes par les raports de M. Jacomet, en qui il avait une foi véritablement aveugle, n'imita pas la sage réserve de l'Evêque. Il se laissa aller à la première impression ; et, ne croyant en rien à la possibilité de telles Apparitions et de tels Miracles, s'imaginant en lui-même qu'il pourrait arrêter dès qu'il lui plairait ce débordement populaire, il se prononça nettement, et résolut d'étouffer dans son berceau cette superstition nouvelle qui, à peine née, semblait menacer de grandir si rapidement.

—Si j'avais été préfet de l'Isère, lors des prétendues Apparitions de la Salette, disait-il souvent, j'en aurais bien vite eu raison, et il en eût été de cette légende, comme il en sera bientôt de celle de Lourdes. Toute cette fantasmagorie va rentrer dans le néant.

Au lieu d'attendre que l'autorité religieuse qui seule était compétente, jugeât opportun de prendre en main l'examen de cette affaire extraordinaire, M. le Préfet décida donc par avance la question dans le sens de ses préventions anti-surnaturelles. L'Evêque en sa patience, prenait du temps pour dénouer le nœud gordien. M. Massy, dans son impétuosité, trouvait préférable de le trancher brusquement.

Quoiqu'il eût résolu à ce sujet dans son esprit, il ne pouvait cependant s'empêcher de comprendre que le fond même de la question relevait de l'autorité épiscopale et nullement du pouvoir civil, et il ne voulait en rien blesser le prélat vénéré qui conduisait, avec une sagesse si universellement reconnue, les affaire du Diocèse. Tout en laissant percer ses sentiments hostiles contre les " miracles" de la Grotte et tout en les soumettant par agents à une enquête, il se borna extérieurement à certaines mesures, qui pouvaient à la rigueur avoir pour prétexte l'immense concours de peuple que le bruit de ces événements attirait dans la ville de Lourdes.

Il commença, nous ne savons trop dans quelle espérance, par faire surveiller secrètement la Grotte nuit et jour, comme si quelque manœuvre humaine eût pu être complice de ce jaillissement étrange de la Source miraculeuse et son agrandissement progressif. (1.)

Le 3 mars, d'après les ordres venus de la Préfecture, le Maire de Lourdes, M. Lacadé, écrivit au commandant du Fort de mettre à sa disposition les troupes de la garnison, et de les tenir dès le lendemain prêtes à tout événement (*). Les soldats, en armes, devaient occuper le chemin et les abords de la Grotte. La Gendarmerie locale et tous les Officiers de Police avaient reçu de semblables instructions.

A quel point ce menaçant déploiement de forces était-il nécessaire à la tranquillité publique ? Nous ne saurions très-bien le comprendre. N'y avait-il pas à craindre, par ces démonstrations hostiles ou tout au moins intempestives, par cet essai d'intimidation, d'irriter ces populations jusque-là si paisibles mais naturellement ardentes, et émues en ce moment au plus haut degré par les événements que nous avons racontés ? Ne risquait-on pas de provoquer dans ces âmes si puissamment exaltées par le sentiment religieux quelques cris de colère, quelque mouvement, quelque agitation séditieuse ? Beaucoup le redoutaient. D'autres l'espéraient peut-être et comptaient bien que la multitude donnerait à la force quelqu'occasion d'intervenir. Il y avait tout à parier qu'il en serait ainsi.

En dépit de l'attitude inquiète et ombrageuse du monde officiel, a renommée de ces faits merveilleux s'était propagée dans toutes les contrées environnantes avec une électrique rapidité.

Toute la Bigorre et tout le Béarn, déjà agités par les premiers bruits de l'Apparition, étaient entrés dans un profond émoi à la nouvelle du jaillissement de la Source et des guérisons miraculeuses. Toutes les routes du département étaient couvertes de voyageurs, accourant en grande hâte. A tout instant, de tous les côtés, par tous les chemins, par tous les sentiers qui aboutissent à Lourdes, arrivaient en foule et pèle-mêle des véhicules de toute sorte, calèches, charrettes, chars-à-bancs, des cavaliers, des piétons.

(1) *Archives de la Mairie de Lourdes.* Lettre du Maire au Préfet.

(*) *Ibid.* Lettre du Maire au Commandant du Fort. No. 60.

La nuit même ralentissait à peine ce mouvement. Les habitants de la Montagne descendaient à la lueur des étoiles pour se trouver à la Grotte dès le matin.

Les voyageurs précédemment arrivés étaient, pour la plupart, restés à Lourdes, ne voulant rien perdre de ces scènes extraordinaires comme on n'en avait certainement point vu depuis des siècles. Les hôtels, les auberges, les maisons particulières regorgeaient de monde. Il devint presque impossible d'héberger les nouvelles foules qui survenaient. On passait la nuit en prière devant la Grotte illuminée, afin de se trouver le lendemain plus près de la Voyante.

Le jeudi 4 mars, était le dernier jour de la Quinzaine.

Lorsque l'aurore commença à blanchir à l'horizon, une multitude plus prodigieuse encore que les jours précédents inondait les abords de la Grotte.

Un peintre comme Raphaël ou Michel-Ange eût tiré de ce vivant spectacle le sujet d'un admirable tableau.

En plusieurs endroits les pèlerins, fatigués par le voyage ou par la station de la nuit s'étaient assis à terre. Il y en avait qui, dans leur prévoyance, avaient avec eux des havre-sacs garnis de provisions. D'autres portaient en bandoulière une gourde remplie de vin. Plusieurs enfants s'étaient endormis, étendus sur le sol. Les mères, se dépouillant de leur capulet, les en recouvraient avec précaution.

Quelques militaires, appartenant au régiment de cavalerie de Tarbes ou au dépôt de Lourdes, étaient venus à cheval et se tenaient hors du tohubohu, dans le courant du Gave. Beaucoup de pèlerins ou de curieux étaient grimpés sur les arbres ; et, autour de ces têtes isolées qui dominaient les autres et ressortaient vivement, tous les champs, toutes les prairies, tous les chemins, tous les coteaux, tous les tertres, toutes les roches d'où on pouvait avoir vue sur la Grotte étaient littéralement couverts d'une multitude innombrable d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, de gens du monde, d'ouvriers, de paysans, de soldats, agités, pressés et ondoyants comme les épis mûrs.

Il y avait bien là plus de vingt mille hommes épandus sur les rives du Gave, et cette multitude grossissait incessamment par l'arrivée de nouveaux pèlerins qui débouchaient de tous les côtés (1).

(1) Cette évaluation est celle des divers témoins que nous avons consultés. Quant aux détails du tableau que nous faisons de cette scène et au mouvement général de toute la contrée, ils sont, pour la plupart, littéralement empruntés à un journal très-hostile à l'événement, à l'*Ere impériale* de Tarbes, dans son No. du 26 mars.

Quatre ou cinq semaines après, en avril, alors que la Quinzaine demandée par l'Apparition était terminée depuis un mois et que Bernadette n'allait plus régulièrement à la Grotte, le Maire fit faire le dénombrement de la foule. Or ce jour-là, un jour ordinaire, alors que l'on ne savait pas à l'avance que l'enfant dût s'y rendre, il s'y trouvait encore neuf mille soixante personnes. (Lettre du Maire au Préfet, en date du 7 avril. *Archives de la mairie de Lourdes.* No. 86.)

La foi, la prière, la curiosité, le scepticisme se peignaient sur ces visages. Toutes les classes, toutes les idées, tous les sentiments étaient représentés dans cette immense multitude. Il était là, le rude chrétien des premiers âges qui sait que rien n'est impossible à Dieu. Il était là, le chrétien tourmenté par le doute et venant devant ces roches sauvages chercher des arguments pour sa foi. Elle était là, la femme croyante, demandant à la divine Mère de guérir quelque cher malade, de convertir quelqu'âme bien-aimée. Il était là aussi, le négateur de parti pris, ayant des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne pas entendre. Il était là, l'esprit frivole, oublieux de son âme, en quête seulement, devant le ciel entr'ouvert, d'un amusement curieux et d'un vain spectacle.

Autour de cette foule et sur le chemin couraient, allaient, venaient, criaient dans une sorte d'effarement les Sergents de ville et les Gendarmes. L'adjoint, revêtu de son écharpe, se tenait immobile.

Attentifs à toutes choses et prêts à sévir au moindre désordre, on remarquait sur une petite hauteur Jacomet et le Procureur Impérial.

Une rumeur énorme, vague, multiple, confuse, indescriptible, composée de mille bruits divers, de paroles, de conversations, de prières, de cris, sortait de cette multitude et ressemblait à l'inapaisable tumulte des flots.

Tout à coup une clameur vole sur toutes les bouches. " Voilà la Sainte ! voilà la Sainte !" s'écria-t-on de toutes parts, et une agitation extraordinaire se fait au milieu de cette foule. Tous les cœurs, même les plus froids, sont émus ; toutes les têtes se dressent, tous les yeux se fixent sur le même point ; instinctivement tous les fronts se découvrent.

Bernadette, accompagnée de sa mère, venait de paraître sur le sentier que la Confrérie des carriers avait tracé les jours précédents, et descendait paisiblement vers cet Océan humain. Bien qu'elle eût tout ce vaste peuple sous les yeux et qu'elle fût sans doute heureuse de voir ce témoignage d'adoration pour la " Dame" merveilleuse, elle était tout entière à la pensée de revoir cette incomparable Beauté. Quand le ciel est près de s'ouvrir, qui donc regarde la terre ? Elle était tellement absorbée par l'espérance joyeuse qui remplissait son cœur, que les cris : " Voilà la Sainte" et les témoignages de la vénération populaire ne semblaient point l'atteindre. Elle était si pleine de l'image de la Vision, elle était si parfaitement humble, qu'elle n'avait pas même la vanité d'être confuse et de rougir.

Les Gendarmes cependant étaient accourus et, perçant la foule devant Bernadette, formaient une escorte à l'enfant et lui faisaient un passage jusqu'à la Grotte.

Ces braves gens, de même que les soldats, étaient croyants et leur attitude sympathique, émue, religieuse avait empêché la foule de s'irriter de ce déploiement de la force armée, et trompé le calcul des habiles.

Les mille rumeurs de la multitude s'étaient tues peu à peu et il s'était

fait un grand silence. Il n'y a pas, au moment de la Messe, un jour de Communion, plus de recueillement dans les églises de la Chrétienté. Ceux-là même qui ne croyaient pas étaient saisis de respect. Chacun retenait en quelque sorte sa respiration. Quelqu'un qui eût fermé les yeux n'aurait jamais deviné qu'il y eût là une immense foule, et, au milieu du silence universel, il n'aurait eu l'oreille frappée que par le fracas du Gave. Ceux qui étaient près de la Grotte entendaient le murmure de la Source miraculeuse qui s'écoulait paisiblement dans le petit réservoir par la rigole de bois qu'on y avait naguère placée.

Quand Bernadette se prosterna, tout ce peuple, d'un mouvement unanime, tomba à genoux.

Presque aussitôt les rayons surhumains de l'extase illuminèrent les traits transfigurés de l'enfant. Nous ne décrirons pas une fois de plus ce spectacle merveilleux, dont, à plusieurs reprises déjà, nous avons tâché de donner une idée au lecteur. Ce spectacle était toujours nouveau, comme l'est chaque matin le lever de l'aurore. La puissance qui produit de telles splendeurs dispose de l'infini, et elle l'emploie à diversifier sans cesse la forme extérieure de son éternelle unité ; mais la plume d'un pauvre écrivain n'a que des ressources bornées et des couleurs indigentes. Si Jacob, fils d'Isaac, lutta avec l'Ange, l'artiste, en son infirmité, ne peut lutter avec Dieu ; et il vient un moment où, se sentant impuissant à traduire toutes les délicates nuances de l'œuvre divine, il se tait et se borne à adorer. C'est ce que je fais. Et je laisse aux âmes qui me lisent le soin d'imaginer toutes les joies successives, tous les attendrissements, toutes les grâces et toutes les célestes ivresses que la bienheureuse Vision de la Vierge sans tache, de la Beauté admirable qui charma Dieu lui-même, faisaient passer sur le front innocent de Bernadette ravie. Que chacun devine donc ce que je ne dis point et qu'il essaye de contempler, par la pensée et par le cœur, directement et sans mon secours, ce que mon talent misérable est incapable d'exprimer.

L'Apparition, comme les jours précédents, avait commandé à l'enfant d'aller boire et se laver à la Fontaine, et de manger cette herbe dont nous avons parlé, puis elle lui avait de nouveau ordonné de se rendre vers les prêtres et de leur dire qu'elle voulait une chapelle et des processions en ce lieu.

L'enfant avait prié l'Apparition de lui dire son nom. Mais la " Dame " rayonnante n'avait point répondu à cette question. Le moment n'était point encore venu. Ce nom, il fallait qu'il s'écrivît auparavant sur la terre et qu'il se gravât dans les cœurs par d'innombrables œuvres de miséricorde. La Reine du ciel voulait être devinée à ses bienfaits ; Elle entendait que la clameur reconnaissante de toutes les bouches la nommât et la glorifiât avant de répondre et de dire : " Votre cœur ne vous a pas trompés : c'est bien Moi."

Bernadette venait de reprendre le chemin de Lourdes. Dans la foule immense dont nous avons fait le tableau et qui s'écoulait lentement, on se demandait avec mille commentaires divers ce que pouvait signifier l'ordre étrange et mystérieux donné par l'Apparition à l'enfant une semaine auparavant, ordre réitéré plusieurs fois et notamment ce jour-là même. On en examinait tous les détails, on en pesait toutes les circonstances.

La Vierge, s'adressant à la fille des hommes et parlant peut-être en elle à nous tous, avait ordonné à Bernadette de s'éloigner du Gave, de monter vers le Roc jusqu'au coin le plus reculé de la Grotte, de boire, de manger de l'herbe et de se laver à la Fontaine, alors invisible à tous les yeux. L'enfant obéissant à la voix céleste, avait fait ces choses. Elle avait gravi la pente escarpée. Elle avait mangé l'herbe. Elle avait creusé la terre. Et l'eau avait jailli, d'abord faible et bourbeuse, puis plus abondante et moins trouble ; et, à mesure qu'on y puisait, elle était devenue en quelques jours un jet d'eau puissant et magnifique, clair comme le cristal, un fleuve de vie pour les malades et les infirmes.

Bien que la foule, ainsi que nous l'avons dit, eût été surtout immense le matin à l'arrivée de Bernadette, il ne faut pas croire que durant le jour la solitude se fût faite aux Roches Massabielle. Toute l'après-midi un va-et vient perpétuel eut lieu sur le chemin de cette Grotte, désormais célèbre, que chacun examinait en tous sens, devant laquelle on priait, dont quelques-uns détachaient des fragments pour en faire de pieux souvenirs.

Ce jour là, vers quatre heures, il y avait encore cinq ou six cents personnes, stationnant de la sorte sur les rives du Gave.

En ce même moment, une scène déchirante se passait autour d'un berceau dans une pauvre maison de Lourdes où demeurait une famille de journaliers, Jean Bouhohorts et Croisine Ducouts, sa femme.

Dans ce berceau gisait un enfant de deux ans environ, infirme, mal constitué, n'ayant jamais pu marcher, constamment malade et épuisé depuis sa naissance par une fièvre lente, une fièvre de consomption, que rien n'avait pu vaincre. Malgré les soins éclairés d'un médecin du pays, M. Peyrus, l'enfant touchait à son heure dernière. La mort étendait ses teintes livides sur ce visage que de si longues souffrances avaient rendu d'une maigreur effrayante.

Le père, calme dans sa douleur, la mère au désespoir le regardaient mourir.

Une voisine, Françonnette Gozos, s'occupait déjà de préparer des linges pour ensevelir le corps, et, en même temps, elle s'efforçait de faire entendre à la mère des paroles de consolation.

Celle-ci était éperdue de douleur. Elle suivait avec anxiété les progrès de l'agonie.

L'œil était devenu vitreux, les membres étaient dans une immobilité absolue, la respiration avait cessé d'être sensible.

—Il est mort, dit le père.

—S'il n'est pas mort, dit la voisine, il va mourir, ma pauvre amie. Allez pleurer auprès du feu pendant que, tout à l'heure, je le plierai dans ce linceul.

Croisine Ducouts (c'était le nom de la mère) semblait ne pas entendre. Une idée soudaine venait de s'emparer de son âme, et ses larmes s'étaient arrêtées.

—Il n'est pas mort ! s'écria-t-elle, et la sainte Vierge de la Grotte va me le guérir.

—La douleur la rend folle ! dit tristement Bouhohorts.

La voisine et lui essayèrent vainement de détourner la mère de son projet. Celle-ci venait de tirer du berceau le corps déjà immobile de l'enfant et l'avait enveloppé dans son tablier.

—Je cours à la Vierge, s'écria-t-elle en se dirigeant vers la porte.

—Mais, ma bonne Croisine, lui disaient son mari et Françonnette, si notre Justin n'est pas entièrement mort, tu vas le tuer tout-à-fait.

La Mère, comme hors d'elle-même, ne voulut rien entendre.

—Qu'il meure ici ou qu'il meure à la Grotte, qu'importe ! Laissez moi mplorer la Mère de Dieu.

Et elle sortit, emportant son enfant.

Comme elle l'avait dit, " elle courait à la Vierge." Elle marchait avec rapidité, priant à haute voix, invoquant Marie, et ayant, aux yeux de ceux qui la voyaient passer, les allures d'une insensée.

Il était près de cinq heures. Quelques centaines de personnes se tenaient devant les Roches Massabielle.

Chargée de son précieux fardeau, la pauvre mère perça la foule. A l'entrée de la Grotte, elle se prosterna et pria. Puis elle se traîna à genoux vers la Source miraculeuse. Sa figure était ardente, ses yeux animés et pleins de larmes, toute sa personne en un certain désordre occasionné par l'extrême douleur.

Elle était arrivée près du bassin creusé par les carriers. Le froid était glacial.

—Que va-t-elle faire ? se disait-on.

Croisine tire de son tablier le corps tout nu de son enfant à l'agonie. Elle fait sur elle-même et sur lui le signe de la croix. Et puis, sans hésiter, d'un mouvement rapide et déterminé, elle le plongea tout entier, sauf la tête, dans l'eau glacée de la Source.

Un cri d'effroi, un murmure d'indignation sort de la foule.

—Cette femme est folle ! s'écrie-t-on de toutes parts, et on se presse autour d'elle pour l'empêcher.

—Vous voulez donc tuer votre enfant, lui dit brutalement quelqu'un.

Il semblait qu'elle fût sourde. Elle demeurait comme une statue, la statue de la Douleur, de la Prière et de la Foi.

L'un des assistants lui toucha l'épaule. La mère se retourna alors, tenant toujours son enfant dans l'eau du bassin.

—Laissez-moi, laissez-moi! dit-elle d'une voix à la fois énergique et suppliante. Je veux faire ce que je pourrai: le bon Dieu et la Sainte Vierge feront le reste.

Plusieurs remarquèrent la complète immobilité de l'enfant et sa physionomie cadavérique.

—L'enfant est déjà mort, dirent-ils. Laissons-la faire: c'est une mère que la douleur égare.

Non! sa douleur ne l'égarait point. Elle la conduisait au contraire dans le chemin de la foi la plus haute, de cette foi absolue, sans hésitation et sans défaillance à laquelle Dieu a promis solennellement de ne jamais résister. La mère de la terre sentait au fond d'elle-même qu'elle s'adressait au cœur de la Mère qui est au ciel. De là, cette confiance sans bornes, dominant la terrible réalité de ce corps moribond qu'elle tenait en ses mains. Sans doute, tout aussi bien que la multitude, elle voyait qu'une eau glaciale comme celle où elle plongeait son enfant était faite, suivant les lois ordinaires, pour tuer infailliblement ce pauvre petit être bien-aimé et achever soudainement cette agonie par le coup de la mort. N'importe! són bras demeurait ferme et sa Foi ne faillissait point. Pendant un long quart-d'heure, aux yeux stupéfaits de la multitude, au milieu des cris, des objurgations et des injures que la foule groupée autour d'elle ne cessait de lui adresser, elle tint son enfant dans cette eau mystérieuse, jaillie naguère sur un geste de la Mère toute-puissante du Dieu mort et ressuscité.

Spectacle sublime de la foi catholique! Cette femme précipitait son fils agonisant dans le plus imminent des périls terrestres, pour y chercher, au nom de la Vierge Marie, la guérison venant du ciel. Elle le poussait naturellement vers la mort pour le conduire surnaturellement à la vie!—Jésus loua la foi du centenier. En vérité, celle de cette Mère nous paraît plus admirable encore.

Devant cet acte de foi, si simple et si grand, le cœur de Dieu ne pouvait point ne pas être ému. Notre Père, ce Père si invisible et si manifeste, se penchait sans doute en même temps que la Vierge sainte sur cette touchante et religieuse scène, et il bénissait cette chrétienne, cette croyante des premiers temps.

L'enfant, durant cette longue immersion, avait gardé l'immobilité du cadavre. La mère le replia dans son tablier et rentra chez elle en toute hâte.

Le corps était glacé.

—Tu vois bien qu'il est mort! dit le père.

—Non, dit Croisine, il n'est pas mort! La Sainte Vierge le guérira.

Et la pauvre femme coucha l'enfant dans son berceau.

Il y était à peine depuis quelques instants que l'oreille attentive de la mère s'étant penché sur lui:

—Il respire ! s'écria-t-elle.

Bouhohorts se précipita et écouta à son tour. Le petit Justin respirait en effet. Ses yeux étaient fermés, et il dormait d'un profond et paisible sommeil.

La mère, elle, ne dormit point. Le soir et pendant la nuit, elle venait à tout instant écouter cette respiration de plus en plus forte et régulière, et elle attendait avec anxiété le moment du réveil.

Il eut lieu à la naissance du jour.

La maigreur de l'enfant n'avait point disparu, mais son teint était coloré, et ses traits reposés. Dans ses yeux souriants, tournés vers sa mère, brillaient les doux rayons de la vie.

Pendant ce sommeil, profond comme celui que Dieu avait envoyé à Adam, la main mystérieuse et toute-puissante de qui tout bien découle avait ranimé et réparé, nous n'osons dire ressuscité, ce corps naguère encore immobile et glacé.

L'enfant demanda le sein de sa mère, et il but à long traits.

Lui qui n'avait jamais marché, il voulut se lever et se promener par la chambre. Mais Croisine, si courageuse la veille et si pleine de foi n'osait croire à la guérison et tremblait à la pensée du danger disparu. Elle résista aux sollicitations réitérées de l'enfant et se refusa à le tirer de sa couche.

Le jour se passa ainsi. A tout instant, l'enfant demandait le sein maternel. La nuit vint et fut paisible comme la précédente.

Le père et la mère sortirent dès l'aube pour aller au travail. Leur Justin dormait encore dans son berceau.

Quand la mère en rentrant ouvrit la porte, un spectacle se présenta tout à coup à elle, qui manqua la faire défaillir.

Le berceau était vide. Justin s'était levé tout seul de sa couche : il était debout et il allait çà et là, touchant les meubles et dérangeant les chaises.

Le petit paralytique marchait.

Quel cri de joie poussa Croisine à cette vue, le cœur des mères peut seul le deviner. Elle voulut s'avancer, mais ne le put tant elle était saisie. Ses jambes tremblaient Elle était sans force contre son bonheur, elle s'appuya contre la porte.

Une vague terreur se mêlait toutefois, malgré elle, à sa rayonnante allégresse.

—Prends garde ! tu va tomber, cria-t-elle avec anxiété.

Il ne tomba point ; sa marche était assurée et il courut se jeter dans les bras de sa mère qui l'embrassa en pleurant.

" Il était guéri depuis hier, pensait-elle puisqu'il voulait se lever et marcher, et moi, comme une impie, dans mon manque de fois, je l'ai empêché."

—Tu vois bien qn'il n'était pas mort et que la sainte Vierge l'a sauvé, dit-elle à son mari lorsqu'il rentra.

Ainsi parlait cette mère bienheureuse.

Françonnette Gozos, celle qui avait assisté l'avant-veille à l'agonie et préparé le linceul pour l'ensevelissement du petit Justin était survenue et en croyait à peine ses yeux. Elle ne pouvait se lasser de regarder l'enfant comme si elle eût voulu s'assurer de son identité.

—C'est bien lui! s'écriait-elle. C'est pourtant lui! pauvre petit Justin!

Ils se mirent à genoux.

La mère joignit, pour les tourner vers le ciel, les deux mains de son enfant; et tous ensemble, ils remercièrent la Mère des miséricordes.

La maladie ne revint pas. Justin grandit et n'eut point de rechute. Voilà de cela onze ans. Celui qui écrit ces pages a voulu le voir ces ours derniers. Il est fort, il est bien portant; seulement sa mère se désole de ce qu'il fait parfois l'école buissonnière et lui reproche d'aimer trop à courir.

M. Peyrus, le médecin qui avait soigné l'enfant, convint avec la plus entière bonne foi de l'impuissance radicale de la Médecine à expliquer l événement extraordinaire qui venait de s'accomplir.

MM. les docteurs Vergez et Dozous examinèrent séparément ce fait d'un si haut intérêt pour la science et pour la vérité, et, pas plus que M. Peyrus, ils n'y purent voir autre chose que l'action toute-puissante de Dieu. Les uns et les autres constatèrent trois circonstances remarquables qui donnaient manifestement à cette guérison le caractère surnaturel:—la durée de l'immersion;—son effet immédiat;—et la faculté de marcher manifestée dès que l'enfant fut sorti du berceau.

Les conclusions du rapport de M. Vergez étaient formelles à cet égard:

Un bain d'eau froide au mois de février, d'une durée d'un quart d'heue, infligé à un enfant épuisé, agonisant, devait selon lui et d'après toutes les données théoriques et expérimentales de la Science, amener une mort immédiate. " Car, ajoutait l'habile praticien, si les affusions d'eau froide, " surtout quand elles se répètent, peuvent rendre de grands services dans " les affections adynamiques graves, ce moyen est soumis à des règles dont " la transgression n'a pas lieu sans des dangers réels pour la vie. En " thèse générale, la durée de l'application de l'eau froide ne doit pas aller " au-delà de peu de minutes, parce que la dépression occasionnée par le " froid détruirait tout pouvoir de réaction dans l'organisme.

" Or, la femme Ducouts, ayant plongé son enfant dans l'eau de la Fon- " taine, l'y a maintenu pendant plus d'un quart d'heure. Elle a donc " demandé la guérison de son fils à des procédés absolument condamnés " par l'expérience et par la raison médicale, et elle ne l'en pas moins " obtenue immédiatement; car quelques moments plus tard, il s'endormait " d'un sommeil calme et profond qui ne cessait qu'environ douze heures " après.

“ Et afin que la plus vive lumière vînt éclairer ce fait, pour qu'aucune “ incertitude ne pût planer sur sa réalité et sur l'instantanéité de sa pro- “ duction, l'enfant, *qui n'avait jamais marché*, s'échappe du berceau et “ se met à marcher avec l'assurance que donne l'habitude, montrant ainsi “ que sa guérison a eu lieu, sans convalescence, *d'une façon toute surna-* “ *turelle*.” *

D'autres guérisons continuaient de se produire de tous côtés. Il serait impossible de les rapporter en détail, tant à cause de leur nombre que parce que l'auteur de ce livre s'est imposé la loi de ne rien raconter dans cet ordre de faits, dont il n'ait contrôlé lui-même l'exactitude, non-seulement par la déposition des témoins directs de l'événement, mais encore par celle des personnes favorisées de grâces si merveilleuses. Quel que soit d'ailleurs l'intérêt de toute action surnaturelle, nous avons été forcé de nous restreindre. Nous avons dû, non sans regret, écarter de notre récit beaucoup de ces admirables prodiges parfaitement constatés, même par nous, et nous borner à présenter l'histoire circonstanciée des miracles les plus frappants. Indiquons cependant au hasard, dans les procès-verbaux de la Commission nommée plus tard pour examiner ces événements, quelques-unes des guérisons qui eurent lieu vers cette époque, qui furent authentiquement vérifiées et dont la renommée se répandit par conséquent, dès l'origine, dans tout le pays. Le restaurateur Blaise Maumus avait vu disparaître et se fondre, en plongeant la main dans la Source, une loupe énorme qu'il avait à l'articulation du poignet. La veuve Crozat, sourde depuis vingt années à ne pas entendre les offices, avait soudainement recouvré l'ouïe en faisant usage de cette eau. Par un semblable prodige, Auguste Bordes, boiteux depuis longtemps à la suite d'un accident, avait vu sa jambe se redresser, reprendre sa force et sa forme naturelles. Tous les gens que nous venons de nommer étaient de Lourdes, et chacun pouvait se rendre compte de ces faits extraordinaires.

A supposer qu'il fût dans le vrai en son parti pris de négation, le Parquet, dons nous avons dit les dispositions anti-superstitieuses, avait, dans ces Miracles publiquement attestés et proclamés, une excellente occasion de faire une enquête sévère et de poursuivre, s'il y avait lieu, les auteurs ou propagateurs de ces nouvelles, évidemment de nature à égarer la conscience publique et à jeter le trouble dans les esprits. Rien n'était plus facile que de prendre en ces matières l'imposture en flagrant délit. Ces guérisons en effet n'échappaient point, comme les Apparitions que Bernadette apercevait seule au contrôle de chacun. Ces faits tombaient sous les sens. Ils étaient nombreux et ce n'étaient point des cas isolés : il y en avait déjà vingt-cinq ou trente. Ils étaient à portée de qui voulait les examiner. Tout le monde était à même de les vérifier, de les étudier, de

* Rapport de M. le docteur Vergez, professeur agrégé de la Faculté de Montpellier à Commission d'enquête nommée par Mgr. l'évêque de Tarbes.

les analyser, de reconnaître leur vérité ou démontrer qu'ils n'étaient qu'un mensonge.

Le Surnaturel quittait l'invisible : il devenait matériel et palpable. Dans la personne des malades rendus à la santé, des paralytiques qui marchaient et qui se mouvaient, il disait à tous comme Jésus-Christ à l'apôtre Thomas : " Voyez mes pieds, voyez mes mains. Voyez ces yeux éteints qui ont retrouvé la lumière. Regardez ces moribonds revenus à la vie, ces sourds qui entendent, ces boiteux qui courent avec l'agilité de la santé et de la force." Le Surnaturel s'était pour ainsi dire incarné en tous ces incurables guéris soudainement, et, s'attestant publiquement lui-même, il provoquait les enquêtes, les examens, les poursuites. Il devenait possible, qu'on nous permette cette expression, de le saisir corps à corps et de l'appréhender au collet.

C'était là, chacun le comprenait, le cœur même de la question. Il fallait avoir raison de ces inconcevables événements qui venaient se jeter de a sorte à la traverse des idées reçues. Aussi n'était-il personne qui ne cherchât à deviner les moyens habiles et énergiques qu'allait déployer cette fraction du monde officiel qui avait jusque-là montré une si ferme résolution de poursuivre sans rémission et d'écraser le fanatisme.

Quels interrogatoires allait faire subir la Police ? Quelle instruction judiciaire allait commencer le Parquet ? A quelles mesures sévères allait avoir recours l'Administration ?—L'Administration, le Parquet, la Police ne firent rien et, se tournant d'un autre côté, ne jugèrent point à propos de se hasarder dans l'examen public de ces faits si notoires, dont le bruit remplissait toute la contrée.

Que signifiait, en présence de ces prodiges éclatants une si singulière abstention ? Elle signifiait que l'incrédulité est prudente.

Même au milieu de leurs emportements et de leurs passions, les partis ont parfois un certain instinct de conservation qui les avertit que le danger où ils vont se précipiter est capital et qui les fait reculer. Ils cessent tout à coup de marcher dans la logique de leur situation et ils n'osent attaquer leur adversaire en ce point décisif, vers lequel ils couraient étourdiment en poussant à l'avance des cris de triomphe. Ils comprennent soudainement qu'ils seraient vaincus net, brusquement et sans rémission, et que leur mort est là. Que font-ils ? ils rebroussent chemin et vont faire la petite guerre sur des terrains moins périlleux.

Telles étaient les réflexions que faisaient les meilleurs esprits de ce pays en voyant le mouvement de recul et l'abstention des pouvoirs hostiles devant les faits qui se produisaient.

L'incrédulité aurait dû être convertie : elle ne l'était point. Elle n'était que déconcertée et accablée par la force des choses, par l'évidence des événements, par la brusque invasion du Surnaturel. Ce serait bien mal connaître le cœur humain que de penser que les preuves les plus con

cluantes et les plus certaines soient suffisantes pour amener les hommes de parti pris à l'humble reconnaissance de leur erreur. La liberté humaine a la terrible faculté de résister à tout, même à Dieu. Le Soleil a beau éclairer le monde et illuminer les espaces où se meuvent les globes de notre Univers : pour résister à sa toute-puissance, pous l'éteindre en soi-même, il n'est pourtant besoin que de fermer les yeux. L'âme aussi, l'âme comme le corps, peut de la même façon se rendre insensible à l'éclat de la vérité. Les ténèbres ne sont point le fait de l'infirmité de l'entendement : elles résultent d'un acte de la volonté qui s'obstine et qui se complait à s'aveugler.

C'est ainsi que, devant les guérisons surnaturelles qui s'accomplissaient de toutes parts, l'incrédulité se refusa à tout examen et n'osa pas se hasarder à des enquêtes. Malgré les invitations qui lui furent faites, malgré les railleries des croyants, elle fit la sourde oreille à tout ce qui tendait à ouvrir un débat public sur ces miraculeuses guérisons. Elle affecta de ne pas s'occuper de ces éclatants et divins phénomènes qui tombaient sous les sens, qui étaient notoires, qui s'imposaient à l'attention universelle, qui étaient faciles à étudier, pour continuer de produire des théories sur les hallucinations, terrain vague et couvert de brumes où l'on pouvait parler et déclamer à son aise sans être, comme pour le reste, terrassé par la brutalité d'un fait visible, palpable, manifeste, et impossible à renverser.

Donc, le Surnaturel offrait le débat, le débat suprême et capital. Le Libre Examen le refusa et battit en retraite. C'était sa défaite et sa condamnation.

XI.

La philosophie incroyante, irritée cependant par ces événements qu'elle semblait mépriser, et contre lesquels elle n'osait pas tenter l'épreuve décisive d'une enquête publique, cherchait d'autres moyens de se débarrasser de ces faits écrasants. Elle eut recours à une manœuvre d'une habilité profonde, et dont le machiavélisme indique toutes les ressources d'esprit que la haine du Surnaturel faisait déployer au groupe des Libres-Penseurs. Au lieu d'examiner les vrais miracles, ils en inventèrent de faux dont ils se réservaient plus tard de dévoiler l'imposture. Leurs journaux ne parlèrent ni de Louis Bourriette, ni de l'enfant de Croisine Ducouts, ni de Blaise Maumus, ni de la veuve Crozat, ni de Marie Daube, ni de Bernarde Soubie, ni de Fabien Baron, ni de Jeanne Crassus, ni d'Auguste Bordes, ni de cent autres. Mais ils fabriquèrent perfidement une légende imaginaire, espérant la propager par la voie de la presse et la réfuter ensuite à leur aise.

Une telle assertion peut sembler étrange, aussi ne marchons-nous que preuves en mains.

“ Ne vous étonnez pas, disait le journal de la préfecture, l'*Ere Impé-*
“ *riale*, s'il y a encore des gens qui persistent à soutenir que la jeune fille

" est prédestinée, et qu'elle est douée d'une puissance surnaturelle. Pour ces gens-là il est avéré :

" 1. Qu'une colombe a plané avant-hier sur la tête de l'enfant le temps " qu'a duré son extase.

" 2. Que la jeune fille a soufflé sur les yeux d'une petite aveugle et lui " a rendu la vue.

" 3. Qu'elle a guéri un autre enfant dont le bras était paralysé.

" 4. Enfin qu'un paysan de la vallée de Campan, ayant déclaré qu'il " n'était pas dupe de ces scènes d'hallucinations, la petite fille avait obtenu " dans la soirée même que les péchés de ce paysan fussent changés en ser- " pents, lesquels serpents l'avaient dévoré sans qu'on ait trouvé trace des " membres de l'irrévérencieux." (1.)

Quant aux vraies guérisons, quant aux faits miraculeux réellement constatés, quant au jaillissement de la source, l'habile rédacteur se gardait bien d'en parler. Avec un art non moins grand, il ne donnait aucun nom, afin d'éviter les démentis.

" Voilà où nous en sommes, et où nous n'en serions pas à Lourdes si " les parents de la jeune fille avaient suivi le conseil des médecins qui les " invitaient à envoyer la malade à l'Hospice." (2.)

Il est à remarquer que nul médecin jusque-là n'avait donné ce conseil. C'était un simple ballon d'essai, jeté par la feuille administrative.

Après avoir inventé ces fables, le pieux et judicieux écrivain s'alarmait au nom de la raison et de la foi :

" C'est là, continuait-il, l'opinion de tous les gens *raisonnables* qui " portent en eux les sentiments de *la vraie piété*, qui *respectent et aiment* " *sincèrement la Religion*, qui regardent la manie des superstitions comme " très-dangereuse, et qui *ont pour principe qu'on ne doit admettre des* "*faits au rang des miracles que lorsque l'Eglise a prononcé.*"

Cette foi dévote, cette génuflexion finale couronnaient dignement la diplomatie remarquable qui avait dicté ce travail. Ce sont là les formules ordinaires de tous ceux qui entendent réduire à l'étroite mesure de leurs petits systèmes la place qu'il plait à Dieu de se faire en ce monde. Quant à la dernière affirmation donnée comme un principe sur les faits miraculeux, est-il besoin de dire qu'ils s'imposent par eux-mêmes comme tous les faits, et qu'ils tirent leur caractère, non de l'Eglise qui ne fait que les reconnaître, mais de Dieu même dont la puissance les produit directement. La décision de l'Eglise ne crée pas le Miracle, elle le constate ; et, sur l'autorité de son examen et de sa parole, les fidèles croient. Mais nulle loi, ni dans l'ordre de la foi, ni dans l'ordre de la raison, n'empêche les chrétiens, témoins d'un fait surnaturel manifeste, d'en reconnaître eux-même le caractère miraculeux. L'Eglise n'a jamais exigé des croyants

(1.) *Ere impériale*, No. du 6 Mars.
(2.) *Ibid.*

cette abdication de leur raison et de leur sens commun : elle se réserve le droit de juger en dernier ressort, voilà tout.

" Il ne paraît point jusqu'ici, disait l'article en terminant, que ce qui " s'est passé ait été jugé digne par l'autorité religieuse d'une attention " sérieuse."

Le rédacteur du journal administratif se trompait en ce dernier point, ainsi que le lecteur l'a déjà appris dans le cours de ce récit. Toutefois son observation, précieuse du moins en cela, constatait pour l'avenir et pour l'Histoire, que le Clergé avait été absolument étranger aux événements qui s'étaient accomplis jusque-là et que ces événements continuaient à s'accomplir absolument en dehors de lui.

Placé au centre même des événements, le pauvre *Lavedan*, journal de Lourdes, se sentait écrasé par les faits, et il s'était tu tout-à-coup. Son silence devait durer plusieurs semaines. Il ne disait pas un mot de ces choses inouïes et de cette affluence de peuples. On aurait cru volontiers qu'il était dirigé à l'autre bout du monde, s'il n'eût rempli ses colonnes d'articles empruntés çà et là dans les feuilles publiques et dirigés contre la Superstition en général.

Durant la période des Apparitions, un temps magnifique avait favorisé le mouvement populaire. Il y avait eu une série non interrompue de beaux jours comme on n'avait pas vu depuis plusieurs années. A partir du 5 mars, le temps changea et il tomba une neige épaisse. Les rigueurs de la saison ralentirent naturellement pendant quelques jours le concours de la Grotte.

Les guérisons miraculeuses continuaient d'ailleurs à se produire.

La dame Benoîte Cazeaux, de Lourdes, retenue depuis trois ans dans son lit par une fièvre lente qui se compliquait de point de côté et de douleurs, avait eu vainement recours à la science médicale. Tout avait échoué. Les eaux de Gazost, où elle avait en dernier lieu fait une station thermale avaient été impuissantes.

Ces insuccès répétés, ces échecs continus avaient déconcerté les médecins qui, la considérant comme incurable, avaient cessé de voir la malade. Dans cette situation désespérée, la pauvre femme avait eu recours à Notre-Dame de Lourdes, et voilà que son mal incurable avait soudainement disparu à la suite d'un ou deux verres d'eau de la Grotte et de quelques lotions. *

Une autre femme, Blaisette Soupenne, de Lourdes, âgée d'environ cinquante ans, était attente, depuis plusieurs années, d'une maladie chronique des yeux, et son état était des plus graves. C'était, pour employer les

* Procès-verbaux de la Commission d'enquête nommée par Mgr. l'Evêque, 22e procès-verbal. Toutes les déclarations de cette nature reçues par la Commission ont été faites sous la foi dn serment et vérifiées par les médecins.

termes techniques, une blépharite compliquée d'atrophie. Larmoiement continuel des yeux, cuissons aiguës, tantôt simultanées, tantôt alternatives; paupières éraillées, complètement renversées en dehors et dépouillées de cils, les deux inférieures couvertes d'une multitude d'excroissances charnues : tel était le désastreux état de cette malheureuse. Vainement se faisait-elle plusieurs fois par jour des lotions d'eau froide sur les yeux, vainement avait-elle employé tous les médicaments indiqués par la Science, vainement avait-elle demandé un soulagement quelconque aux sources de Barèges, de Cauterets et de Gazost, rien n'avait réussi. Abandonnée des hommes, elle s'était alors tournée vers la Divine Bonté qui s'était manifestée à la Grotte. Déclarée incurable par la Science, elle s'était adressée à la Foi, et elle avait demandé à la Dame miraculeuse de lui enlever cette cruelle maladie, contre laquelle avaient été impuissants le savoir des hommes et les agents de la nature. Dès la première lotion elle avait éprouvé un grand soulagement. A la seconde, qui eut lieu le lendemain, la guérison avait été complète. Les yeux avaient cessé d'être larmoyant, les paupières s'étaient redressées, les excroissances charnues avaient disparu. A partir de ce jour les cils revinrent.

D'après les médecins appelés à examiner ce cas, l'effet surnaturel était d'autant plus manifeste, dans cette merveilleuse guérison, " que la lésion " matérielle, disaient-ils, était plus frappante, et que, au rétablissement " rapide des tissus dans leurs conditions organiques et vitales normales, " est venu s'ajouter le redressement des paupières. La portée de ce fait " est d'autant plus considérable que la maladie dont il s'agit est des plus " rebelles, et qu'au point où elle était parvenue chez la dame Soupenne, " elle réclamait impérieusement l'intervention de la chirurgie agissante, la " rescision de la muqueuse palpébrale, ou tout au moins la cautérisation " énergique des boursoufflements et des bourgeons charnus de cette mem- " brane * ."

Les faits merveilleux se multipliaient. Dieu faisait son œuvre. La sainte Vierge montrait sa toute-pussance.

Depuis le dernier jour de la Quinzaine, Bernadette était retournée plusieurs fois à la Grotte, mais un peu comme tout le monde, c'est-à-dire sans ouïr en elle-même cette voix intérieure qui l'appelait irrésistiblement.

Cette voix, elle l'entendit de nouveau le 25 mars dans la matinée, et prit aussitôt le chemin des Roches Massabielle. Son visage rayonnait d'espérance. Elle sentait en elle-même qu'elle allait revoir l'Apparition, et que, devant ses yeux charmés, le Paradis allait entr'ouvrir un instant ses portes éternelles.

Comme on le pense bien, elle était devenue dans la ville de Lourdes

---

* Extrait du rapport de M. le docteur Vergez, professeur agrégé de la Faculté de Montpellier, à la Commission épiscopale.

l'objet de l'attention générale, et elle ne pouvait pas faire un pas sans être le centre de tous les regards.

—Bernadette va à la Grotte ! s'écria-t-on de l'un à l'autre en la voyant passer.

Et en un instant, sortant de toutes les maisons, accourant par tous les centiers, la foule se précipita dans la même direction et arriva en même temps que l'enfant.

Dans la vallée, la neige avait fondu depuis deux ou trois jours, mais elle couronnait encore la crète des cimes environnantes. Il faisait un temps clair et beau. Pas une tache dans le bleu paisible du firmament. Le Soleil Roi semblait naître en ce moment au sein de ces blanches montagnes et faisait resplendir son berceau de neige.

C'était l'anniversaire du jour où l'ange Gabriel était descendu vers la très-pure Vierge de Nazareth et l'avait saluée au nom du Seigneur. l'Eglise célébrait la fête de l'Annonciation.

Tandis que la multitude courait vers la Grotte, et qu'on remarquait parmi elle la plupart de ceux qui avaient étê guéris, Louis Bourriette, la veuve Crozat, Blaisette Soupenne, Benoîte Cazeaux, Auguste Bordes et vingt autres, l'Eglise catholique, sur la fin de son office matinal, chantait ces paroles étonnantes : " En ce moment, les yeux des aveugles seront " ouverts, les oreilles des sourds auront recouvré l'ouïe, le boiteux bondira " comme un cerf " *parce que les eaux ont surgi dans le désert* et les " torrents dans la solitude.

Le pressentiment joyeux qu'avait éprouvé Bernadette ne l'avait point trompée. La voix qui l'avait appelée était la voix de la Vierge fidèle.

Dès que l'enfant fut tombée à genoux, l'Apparition se manifesta. Comme toujours rayonnait autour d'Elle une auréole ineffable, dont la splendeur était sans limites, dont la douceur était infinie : c'était comme la gloire éternelle de la paix absolue. Comme toujours son voile et sa robe aux chastes plis avaient la blancher des neiges éclatantes. Les deux roses qui fleurissaient sur ces pieds avaient la teinte jaune qu'à la base du ciel aux premièr lueurs de l'aube virginale. Sa ceinture était bleue comme le firmament.

Bernadette en extase avait oublié la terre devant la Beauté sans tache.

—O ma Dame, lui, dit-elle, veuillez avoir la bonté de me dire qui vous êtes et quel est votre nom ?

La royale Apparition sourit et ne répondit point. Mais en ce moment même, l'Eglise universelle, poursuivant les solennelles prières de son Office, s'écriait :

" Sainte et immaculée Virginité, quelles louanges pourai-je te donner ?
" En vérité, je ne le sais, car tu as porté, enfermé dans ton sein, Celui
" qui les cieux ne peuvent contenir."

Bernadette n'entendait point ces voix lointaines, et ne pouvait soup-

çonner ces harmonies profondes. Devant le silence de la Vision, elle insista et reprit :

—O ma Dame, veuillez avoir la bonté de me dire qui vous êtes et quel est votre nom ?

L'Apparition parut rayonner d'avantage, comme si sa joie allait grandissant, et Elle ne répondit point encore à la demande de l'enfant. Mais l'Eglise, en toute la chrétienté, continuait ses prières et ses chants, et elle était arrivée à ces paroles : " Félicitez-moi, vous tous qui aimez le Sei-" gneur, parce que, étant encore toute enfant, le Très-Haut m'a aimée : " et de mes entrailles fut enfanté l'Homme-Dieu. Les générations me " proclameront bienheureuse parce Dieu a daigné jeter son regard sur son " humble servante : et de mes entrailles maternelles fut enfanté l'Homme-" Dieu."

Bernadette redoubla ses instances et prononça pour la troisième fois ces paroles :

—O ma Dame, veuillez avoir la bonté de me dire qui vous êtes et que est votre nom ?

L'Apparition semblait entrer de plus en plus dans la gloire bienheureuse ; et, comme concentrée en sa félicité, Elle continua de ne point répondre. Mais, par une coïncidence inouïe, le cœur universel de l'Eglise faisait éclater à cette heure un chant d'allégresse et prononçait le nom terrestre de l'Apparition merveilleuse : " Je vous salue, MARIE, pleine de grâce, " le Seigneur est avec vous, vous bénie entre toutes les femmes."

Bernadette fit entendre encore une fois ces suppliantes paroles :

—O ma Dame, je vous en prie, veuillez avoir la bonté de me dire qui vous êtes et quel est votre nom ?

L'Apparition avait les mains jointes avec ferveur et le visage dans le rayonnement splendide de la béatitude infini. C'était l'Humilité dans la Gloire. De même qne Bernadette contemplait la Vision, la Vision, sans doute contemplait, au sein de la Trinité divine, Dieu le Père dont elle était la Fille, Dieu le Saint-Esprit dont Elle était l'Epouse, Dieu le fils dont Elle était la Mère.

A la dernière question de l'enfant. Elle disjoignit les mains, faisant glisser sur son bras droit le chapelet au fil d'or et aux grains d'albâtre. Elle ouvrit alors ses deux bras et les inclina vers le sol, comme pour montrer à la Terre ses mains virginales, pleines de bénédictions. Puis, les élevant vers l'éternelle région d'où descendit, à pareil jour, le divin Messager de l'Annonciation, Ell les rejoignit avec ferveur, et, regardant le Ciel avec le sentiment d'une indicible gratitude, Elle prononça ces paroles :

—Je suis l'Immaculée-Conception.

Ayant dit ces mots, Elle disparut, et l'enfant se trouva comme la multitude, en face d'un rocher désert.

A côté d'elle, la miraculeuse Fontaine tombant par une rigole de bois

dans son bassin rustique, faisait entendre le murmure paisible de ces flots.

C'était le jour et c'était l'heure où la sainte Eglise entonnait en son office l'hymne magnifique : O la plus glorieuse des Vierges. ."

O Gloriosa Virginum
Sublimis inter sidera.

La Mère de Notre Seigneur Jésus-Christ n'avait point dit : " Je suis Marie immaculée." Elle avait dit : " Je suis l'Immaculée-Conception," comme pour marquer le carectère absolu, le caractère en quelque sorte substantiel du divin privilége qu'elle a eu seule depuis qu'Adam et Eve furent créés de Dieu. C'est comme si elle eût dit, non pas, " Je suis pure," mais " Je suis la Pureté même," non pas " Je suis vierge" mais je suis la Virginité incarnée et vivante ;" non pas " Je suis blanche " mais " Je suis la Blancheur."

Une chose blanche peut cesser de l'être ; mais la Blancheur est toujours blanche. C'est son essence même et non sa qualité.

Marie est plus que conçue sans péché, elle est l'Immaculée-Conception elle-même, c'est-à-dire, le type essentiel et supérieur, l'archétype de l'humanité sans souillure, de l'humanité sortie des mains de Dieu sans avoir été atteinte par la tache originelle, par l'élément impur que la faute de nos premiers parents mêla à la source même de ce fleuve immense des générations qui coule depuis six mille années, et dont chacun de nous est une onde fuyante.

La Vierge, en ce moment, avait voulu attester par sa présence et par ses miracles le dernier dogme qu'a défini l'Eglise, et qu'a proclamé saint Pierre parlant par la voix de IX.

La petite bergère, à laquelle la Vierge divine venait d'apparaître, entendait pour la première fois ces mots : " l'Immaculée-Conception." Et, ne les comprenant point, elle faisait, en retournant à Lourdes, tous ses efforts pour les retenir. " Je les répétais en moi-même tout le long du chemin pour ne les point, oublier" nous racontait-elle un jour, " et, jusqu'au pres-
" tère où j'allais, je disais : *Immaculée Conception, Immaculée Conception*
" à chaque pas que je faisais, parce que je voulais porter à M. le Curé
" les paroles de la Vision, afin que la chapelle se bâtit."

LIVRE CINQUIEME.

Le Ministre Rouland.—Prudence de l'Evêque—Apparition du lundi de Pâques.—Le cierge.—Visions ou prestiges.—Les ex-voto.—Les deux trimestres judiciaires.—Bernadette et les visiteurs.—Henri Busquet.—Les écuries de la Préfecture.— Bernadette à l'épreuve.—La loi du 30 juin 1838.—Le conseil de révision : le discours du Préfet —Tentative de séquestration.—Dépouillement de la Grotte.

I.

La question qui était montée de M. Jacomet au Préfet avait continué son mouvement ascensionnel et était arrivée jusqu'au Ministre.

Le 12 et le 36 mars, M. le préfet avait fait ses rapports à Son Excellence, en se bornant, jusqu'à sa réponse, aux mesures que nous avons dites.

Le ministère des Cultes était alors réuni non point comme aujourd'hui au département de la Justice, mais à celui de l'Instruction publique. M. Rouland était ministre.

Ancien Procureur général et actuellement Ministre de l'Instruction publique, M. Rouland avait à la fois, vis-à-vis des choses religieuses, le traditionnel et ombrageux formalisme des vieux parlementaires et les idées et les sentiments qui ont cours dans l'université. M. Rouland ne pouvait admettre un seul instant la réalité des Visions et des Miracles de Lourdes. Donc, à deux cent cinquante lieues des événements, sans autres documents que deux lettres préfectorales, il trancha net la question avec ce ton décisif qui donne le dernier mot des choses sans daigner même les discuter. Malgré les conseils du prudence qu'il donnait au préfet, il laissait voir son parti pris de ne pas tolérer les Apparitions et les Miracles. Comme toujours, en pareille circonstance, le Ministre se posait d'ailleurs en défenseur de la Religion. Voici la lettre qu'il écrivait à M. Massy, à la date du 12 avril :

" Monsieur le Préfet,—j'ai examiné les deux rapports que vous avez " bien voulu m'adresser le 12 et 26 mars, sur cette prétendue Apparition " de la vierge qui aurait eu lieu dans une grotte, voisine de la ville de " Lourdes.

" Il importe, à mon avis, de mettre un terme à des actes qui finiraient " par compromettre les véritables intérêts du Catholicisme et affaiblir le sen- " timent religieux dans les populations.

" *En droit, nul ne peut constituer un oratoire ou lieu public de culte,* " *sans la double autorisation dv pouvoir civil et du pouvoir ecclésiastique.* " On serait donc fondé, dans la rigueur des principes, à fermer immédiate- " ment la Grotte, qui a été transformée en une sorte de chapelle.

" Mais il y aurait vraisemblablement des inconvénients graves de " vouloir user *brusquement* de ce droit.

" Il convient de se borner à empêcher la jeune fille visionnaire de retourner " à la Grotte et à prendre les mesures qui pourront insensiblement " détourner l'attention du public en rendant chaque jour les visites moins " fréquentes. Je ne pourrais d'ailleurs, monsieur le Préfet, vous donner, " en ce moment, d'instructions plus précises : c'est avant tout une ques- " tion de tact, et de fermeté, et, à cet égard, mes recommandations seraient inutiles.

" Il sera indispensable que vous vous concertiez avec le Clergé, mais je " ne saurais trop vous engager à traiter directement cette affaire délicate " avec Mgr l'évêque de Tardes, et je vous autorise à dire, *en mon nom* " au prélat, que *Je suis d'avis de ne pas laisser un libre cours à un état* " *de chose qui ne manquerait pas de servir de prétexte à de nouvelles* " *attaques contre le Clergé et la Religion.*"

(*A contiuuer.*)

LA FILLE DU BANQUIER.

(*Suite.*)

XIII.

LES PROJETS DE RODOLPHE MORTAGNE COMMENCENT A SE DESSINER.

Lorsque nous avons quitté Rodolphe Mortagne, il regagnait, à cheval, son vieux manoir, dont il ne restait plus guère qu'une tour habitable.

La nuit était très-avancée ; mais la lune brillait dans le ciel, et ses rayons argentés répandaient sur les bois une lumière mélancolique.

Rodolphe allait bon train comme s'il eût voulu, par la rapidité de sa course, bannir ses pensées. Mais l'esprit de l'homme est plus agile que le galop d'un cheval.

Malgré lui, des réflexions s'échappaient entrecoupées, de ses lèvres.

—Jaguarita ! murmura-t-il, réellement, voilà un nom bien choisi pour une femme qui possède la grâce et la beauté de la panthère, et qui en a aussi les griffes !

Il s'arrêta, un instant ; et, quand il recommença à parler, sa voix avait perdu un peu de son amertume.

—Que son cœur soit ce qu'il voudra, il m'appartient, il est à moi. Pauvre Juguarita !

Il y eut une autre pause, puis un autre flux de paroles.

—J'ai été fou, pire que fou. J'ai été insensé d'amener avec moi cette fille en Europe, et de permettre à ses fiers et indomptables instincts de nourrir l'espoir chimérique qu'elle pût jamais, parce qu'elle est fille d'un roi, lier son existence à la mienne. C'est là ce qu'elle rêve, pourtant, et avec cette pensée que je lui ai laissée sottement concevoir, elle me témoigne le dévouement d'une esclave. Elle ne voit devant elle qu'une éternité de bonheur. Mais vienne le réveil, et aussitôt sa nature vengeresse prendra le dessus. Confiante et dévouée à l'homme qui l'a sauvée, elle mourrait, oui elle mourrait le sourire sur les lèvres, rien que pour m'épargner un battement de cœur. Mais si elle soupçonnait seulement que ce cœur appartient à une autre, elle plongerait ses mains dans ma poitrine pour l'arracher.

Il frissonna à cette peinture que lui représentait son imagination.

—Bah ! reprit-il, est-il possible que Rodolphe Mortagne, qui a échappé à des milliers de dangers, se laisse effrayer par une femme, et par le souvenir d'une prophétie stupide ? Que disait-elle donc cette vieille chanson

que nous jetèrent les Javanais, au moment où notre bateau fuyait leur rivage ? Oui, je me rappelle.

" Tu as ravi au démon sa proie. Tu as enlevé la victime des fils de Dabo, me criaient-ils ; mais la panthère de Sava se retournera contre toi, et celle que tu as sauvée causera ta mort."

Au moment où Mortagne achevait ces dernières paroles, un homme qui se tenait caché dans l'ombre projetée par les arbres s'élança au milieu de la route.

Cet homme, par un mouvement adroit et rapide, mit la main sur la bride du cheval.

Le cheval s'arrêta aussi court que s'il avait rencontré en face de lui un rempart de pierre.

Les rayons de la lune tombaient en plein sur le visage de l'inconnu. A son visage il était facile de voir qu'il était Asiatique ; à ses yeux qui brillaient comme deux charbons ardents, à ses lèvres minces, à son teint bronzé, et à ses traits beaux et presque efféminés, il était aisé de reconnaître qu'il était originaire de la Malaisie ou de l'une des nombreuses îles de l'Archipel.

Il était vêtu d'un habit de toile blanche, et portait un petit turban de même étoffe. Ce costume, au milieu de la nuit, lui donnait l'appaparence d'un spectre.

Il éleva les deux mains au-dessus de sa tête, en signe de respectueuse salutation.

—C'est toi, Kalu ? dit Rodolphe, qui, moins effrayé que son cheval, avait reconnu l'Indien, son serviteur favori. Que diable t'a-t-il pris de te jeter sur moi de cette manière ? Si j'avais été moins solide sur ma selle, tu aurais pu me faire casser le cou.

L'Indien s'inclina si bas que son maître ne put voir l'éclair de cruauté qui brilla, un moment, dans ses yeux.

—Si c'est ton goût de courir ainsi, la nuit, tu feras bien, au moins, de choisir un autre costume. Autrement les paysans auraient l'imbécilité de te prendre pour un revenant, et il pourrait t'en arriver mal. Nous ne sommes plus à Java, je te prie de t'en souvenir.

Mortagne fit sentir l'éperon à son cheval, qui repartit, mais à un trot plus doux, de manière que le Javanais pût le suivre, sans de trop grands efforts apparents.

Mortagne, habitué au genre taciturne de celui qu'il regardait comme le plus dévoué de ses serviteurs, savait qu'il ne parlerait pas à moins qu'il ne le questionnât.

Aussi sans modérer le pas de son cheval, il toucha du bout de sa cravache l'épaule de l'Indien et lui dit :

—Tu as des nouvelles, Kalu ?

Kalu fit de la tête un signe affirmatif.

—De quoi ? de qui ?

—De la jeune et pâle villageoise !

—Tu l'as suivie comme je te l'avais recommandé ? demanda Rodolphe avec vivacité.

Kalu fit signe que oui.

—As tu découvert où elle demeure ?

Le Javanais étendit la main par-dessus les arbres.

—La chaumière, dit-il, est cachée par les chênes, à environ cent pas de la route, et à environ un demi quart de lieue de l'abbaye. J'y étais il y a seulement quelques minutes.

—Tu n'as pas été assez fou pour y entrer ?

—Je les ai vues par la fenêtre.

—Elles ?

—Elle demeure avec sa mère, une veuve.

—Et tu as appris son nom ?

—Pauline Fargeau. On me l'a dit dans le village.

—Est-ce tout ce que tu sais ?

—Le bruit court qu'elle est sujette à des évanouissements, qu'elle marche en dormant, qu'elle a des visions, et, en un mot, on croit qu'elle est destinée à mourir vite.

—J'espère que non, murmura Mortagne, qui comprit, au brusque silence de l'Indien, qu'il n'avait plus rien à lui dire. J'espère bien que non ; du moins que cela n'arrivera pas avant que je m'en sois servi pour l'épreuve que je médite. Elle a le visage et le regard d'une somnambule. Je l'ai reconnu au premier coup d'œil.

Il s'adressa de nouveau au Javanais.

—Demain, dit-il, tu t'habilleras plus convenablement que tu ne l'es en ce moment, et tu te rendras chez cette veuve. Si tu ne peux inventer, pour cela, une excuse, je t'en trouverai une, moi. Informe-toi quels sont ses moyens d'existence, si elle a des parents ou des amis dans les environs. Tu m'entends ?

Kalu indiqua d'un signe qu'il avait compris, et le silence ne fut pas rompu davantage jusqu'au moment où ils atteignirent un large bâtiment élevé sur une hauteur, et qui était surmonté de trois tourelles.

Ces tours remontaient au quatorze ou quinzième siècle. Elles étaient encore entourées d'un large fossé qui avait servi jadis à les protéger. Mais, comme nous l'avons dit, tout cela était à peu près démantelé et tombait en ruines.

C'était ce qu'on appelait la Tour de Mortagne, et tout ce qui restait à Rodolphe d'un héritage autrefois considérable.

Tout était calme et solitaire à l'entour ; la mer n'était qu'à une faible distance de là, et les paysans du voisinage, qui ne partageaient aucunement les goûts de Rodolphe Mortagne pour ses découvertes chimiques, se tenaient

à l'écart. Il aurait suffi, d'ailleurs, pour les éloigner, de ses domestiques étrangers qui, dans leur croyance, étaient désignés, rien que par leur couleur bronzée, pour être les agents du diable.

—Qui est-ce qui est dans la salle à manger ? demanda brusquement Rodolple, en indiquant une fenêtre où apparaissait une lumière. Est-ce que j'aurais des visites à cette heure ?

—Un ami du maître, dit Kalu, avec cet air d'humble obéissance qui lui était ordinaire. Yagal ne l'aurait pas laissé entrer sans ordres.

Ils dépassèrent le fossé et entrèrent dans ce qui avait été jadis la cour de la tour.

Là, Rodolphe descendit de cheval.

Au même instant, le son d'une musique mélodieuse frappa ses oreilles.

Mortagne tressaillit et son front se contracta un instant.

—On souhaite la bienvenue au maître, dit Kalu.

Un bras apparut à l'embrasure d'une fenêtre du premier étage.

Ce bras se retira immédiatement, mais une petite fleur blanche tomba aux pieds de Rodolphe.

Celui-ci avait vu le bras et les bracelets qui l'ornaient, et qui brillèrent aux rayons de la lune.

Il murmura des mots inintelligibles en se baissant pour relever la fleur.

Mais quelles que fussent les paroles qu'il avait prononcées, elles avaient été comprises par Kalu qui se tenait à quelques pas de son maître.

—C'est le lis blanc d'Ipsaka, dit l'Indien, et sa signification est : " Dévouement pour la vie."

Rodolphe froissa la pauvre fleur dans sa main et passa le seuil de la porte, sans ajouter un mot et sans daigner jeter un regard derrière lui.

S'il s'était retourné, par hasard, il aurait eu lieu d'être grandement étonné.

La figure du Javanais, tout à l'heure immobile et impassible comme un masque de bronze, avait pris une expression extraordinaire.

Ses sourcils s'étaient rapprochés en se contractant, et un feu sauvage brillait dans ses yeux. Les lèvres relevées laissaient à découvert ses dents blanches comme l'ivoire.

Il n'avait plus rien de la face d'un homme. Il avait l'air d'un tigre, et d'un tigre prêt à se précipiter sur sa proie !

Au même instant, quelque chose brilla dans sa main.

C'était une de ces terribles dagues dont se servent les Malais, et dont la lame a été trempée dans le poison de l'Upat. Cette arme est aussi mortelle que la morsure du serpent dont elle a la courbe.

Mais le bras prêt à se lever retomba. Les notes d'une musique étrange et sauvage qui flottaient dans l'air de la nuit avaient produit cet effet.

A mesure qu'il écoutait, Kalu perdait son expression de férocité.

— Non, dit-il, en serrant la dague dans les larges plis de son vêtement de toile. Ce serait une mort trop facile. Il n'a pas assez souffert !

Et jetant les rênes du cheval aux mains d'un domestique, il traversa la cour, et ouvrant une petite porte dissimulée par l'un des arcs-boutants de la muraille, il entra dans la tour.

XIV.

POURQUOI RODOLPHE MORTAGNE FAISAIT BONNE MINE AU FILS DE L'AVOCAT.

Un jeune homme d'environ vingt-quatre ans était assis, près du feu, dans la salle à manger, tout en bois de chêne, de la tour de Mortagne.

Son extérieur est frappant, mais certes, ce n'est pas à son avantage.

Une figure longue, un corps grand et habillé avec toute l'excentricité que peut se permettre l'argent quand celui qui le dépense a mauvais goût; une petite tête, dont le front fuyant était surmonté par une toupe de cheveux rouges et qui sentaient l'huile de macassar; une lèvre supérieure démesurément grosse, couverte par une moustache mal fournie, et au-dessus de laquelle s'élevait un nez proéminent; de petits yeux et une mâchoire avancée, tel est le portrait que nous pouvons en donner au lecteur.

Comme si la nature avait voulu mettre le sceau au grotesque de ce personnage, elle lui avait donné des pieds et des mains d'une largeur incroyable. Ses doigts étaient chargés de bagues, signe certain de sa basse extraction, et ses bottes auraient pu servir de berceau à un enfant.

Lorsque Mortagne entra, il avait le bout de son pied appuyé contre la cheminée. En entendant ouvrir la porte, il l'ôta vivement, et, en se levant, il chercha vainement à cacher sa confusion.

Pour mieux la dissimuler, il eut recours au moyen qu'emploient ordinairement ses pareils : il prit un air de familiarité vulgaire.

—Mieux vaut tard que jamais, mon cher Rodolphe, dit-il. Voilà deux heures que je suis là à vous attendre.. J'ai la somme dont vous avez besoin, ajouta-t-il. Mais je puis vous affirmer que ça été une rude besogne que de l'arracher à mon père : je veux dire, sans lui expliquer ce que j'en voulais faire !

—Vous ne le lui avez pas dit toujours ? demanda Mortagne, avec vivacité.

—Certainement non ! honneur oblige, entre amis, vous savez !

Rodolphe fronça les sourcils, mais ne répliqua pas.

—Si j'avais dit à mon père, continua Landri, car ce n'était rien moins que le fils de l'héritier du vieil avocat Mouton, si je lui avais avais dit que cet argent devait nous servir à trouver une personne qui, tout en dormant, nous ferait déterrer un trésor, il nous aurait regardé l'un et l'autre comme deux fous, et il m'aurait fermé sa bourse.

—Cependant, vous avez confiance en moi, vous ?

Landri fit une grimace et répondit :

—C'est-à-dire, comme cela. Il n'y a que deux personnes en qui j'ai grande confiance : en moi et en mon père. Mais je risque cet argent sur une spéc..

—Ce n'est pas une spéculation, je vous assure.

—Parfaitement ! vous assurez une chose, et le résultat en prouvera une autre.

Mortagne frappa du pied avec impatience ; mais son compagnon ne s'aperçut pas ou feignit de ne pas s'apercevoir du déplaisir que lui causaient ses paroles.

Il continua.

—C'est une affaire entre nous. Vous vous rappelez quand et comment nous nous rencontrâmes, un jour, à Paris, dans une maison où nous tentions tous les deux la fortune du jeu. Vous vous êtes attaché à moi, non pas à cause de moi, mais parce que vous saviez que mon père est riche. Vous m'avez introduit dans le beau monde, parmi les crevés, comme nous disons. Vous m'auriez vite laché si..Enfin...

Mortagne considéra la créature moitié renard et moitié hyène qu'il avait devant lui, et certainement les sentiments qu'on lisait dans ses yeux étaient tout autres que ceux de l'amitié. Pourtant, quand il parla, sa voix avait ce ton doux et musical qui fascinait comme le serpent fascine la proie qu'il veut dévorer.

—Je ne mets en doute, dit-il, ni la finesse ni la perspicacité de monsieur Landri, fils d'un avocat célèbre. S'il en était ainsi, je ne me serais pas associé à lui dans une affaire aussi importante. Je vous ai dit que j'étais arrivé à être maître d'une science qui nous rendra riches, énormément riches.

Les yeux de Landri brillèrent de convoitise.

—Avec cette science, continua Mortagne, j'irai chercher jusqu'au sein de la terre les secrets qu'elle renferme, et j'y déterrerai les trésors qui y sont enfouis. Pour cela, j'avais besoin de deux choses. D'abord, d'une certaine somme d'argent, non pas pour trouver ces richesses, mais pour me procurer les moyens de les extraire instantanément. Ensuite, il me fallait un associé aussi intelligent qu'il serait peu scrupuleux, un agent qui, à l'appât du gain, ne se laisserait pas troubler par des scrupules de conscience.

—Eh bien ?

—Tout cela, je l'ai trouvé chez vous.

—Vous êtes poli.

—Je suis franc ; et, ajouta Mortagne, en ricanant, il est inutile de se faire des compliments entre amis !

Il se tut, un moment, puis demanda brusquement :

—Avez-vous apporté l'argent ?

—Je l'ai.

—Et un navire ?

—J'en ai loué un. *Le Faucon*, commandant Grabuge.

—Un homme sûr ?

Landri pinça les lèvres et répondit :

—Pour ceux qui l'emploient, oui ; mais pour tous les autres, il ne fait pas mentir son nom.

—C'est l'homme qu'il nous faut. Maintenant, où est l'argent ?

—Où sont les garanties ?

—Voici. Et Mortagne avança quelques papiers, qu'il prit dans un coffre.

Le fils de l'avocat les examina tous soigneusement, les uns après les autres.

Satisfait du résultat, il tira de son portefeuille une liasse de billets de banque et les tendit à Rodolphe en disant :

—Mais, et l'autre agent ? celui qui découvrira toutes ces belles choses ?

—Je l'ai trouvée.

—Quoi ! une femme !

—Une fille de paysan. J'ai l'intention de la mettre à l'épreuve, demain. Si elle est ce que je la crois, il n'y a pas à douter de notre succès.

Le visage de Landri exprima, tout à la fois, le doute et l'avarice.

—Est-ce qu'il y a, dans les environs, des trésors, quelques trésors cachés que vous sachiez ? demanda-t-il.

Rodolphe sourit.

—Nous sommes associés dans cette affaire, répondit-il. Je vous ai engagé ma parole. Vous pouvez en faire peu de cas, si vous voulez, mais pour moi, elle est sacrée. Pour le moment, mon devoir est de recueillir toutes les informations, et non de les disséminer.

Il se mit à compter les billets sans plus s'inquiéter de Landri.

Ce dernier qui l'examinait en suivant ses mouvements, s'écria d'un ton de dépit :

—Oh ! le compte y est, vous pouvez en être sûr. Je ne me les serais pas procurés si aisément, ajouta-t-il, si mon père n'avait eu d'autres affaires en main qui lui donnent trop de tracas pour qu'il ait le temps de regarder les miennes de près.

—Vraiment ! dit Mortagne, en continuant de compter.

—Des drôles d'affaires, encore, hé ! hé ! Je crois que mon père veut se remarier !

—Vraiment ! Ephraïm Mouton ! Vous m'excuserez si cette idée me fait rire.

—Riez tant que voudrez ! cela ne m'offense pas. Mais c'est positif, je vous assure. Mon père ne fait pas autre chose, depuis trois mois, que de prendre des renseignements sur une jeune dame.

Est-elle de ce pays ? demanda Mortagne, d'un air dégagé.

—De ce pays ! hé ! on peut bien le dire. C'est la mer qui l'a jetée sur la plage, tout commo une perle.

Rodolphe Mortagne releva vivement la tête.

Landri vit ce mouvement, mais il se méprit sur la cause qui l'occasionnait.

—Elle n'est pas peu de chose, je vous assure, dit-il, Madame de Moidrey la porte dans son cœur. En ce moment, elle est allée passer quelques jours chez la famille de Beauchamp. Oh ! mon père est un malin, vous pouvez en être certain, et il n'ignore rien de ce qui concerne Madame Emma Keradeuc.

—Mlle Emma ! c'est d'Emma que vous voulez parlez ?

Landri se mit à siffler un air de chasse.

—Vous la connaissez ? dit-il enfin.

—Je l'ai rencontrée chez Mme de Beauchamp, répondit froidement Mortagne.

—Et bien ! C'est elle-même.

—Elle est parfaite.

—Peut-être ! Mais elle n'est pas dans mon style, répliqua Landri, en faisant la moue. Je préfère les brunes aux prunelles de feu, comme Mlle Delagrave. En voilà une que j'estime et que j'aime !

—Vous !

—Ce mot fut dit avec un tel accent de surprise que le fils de l'avocat s'en trouva blessé.

Il frappa du poing sur la table et dit d'un air provocateur.

—Et pourquoi pas ? Je voudrais bien le savoir. Il est possible que je ne sois pas beau, quoique après tout, c'est une affaire de goût ; et je ne suis peut-être pas un gandin accompli, comme vous, par exemple, et d'une naissance très-relevée, mais Henri Delagrave non plus n'était pas d'une autre origine. Son père ne valait pas mieux, au contraire. D'ailleurs, je n'aurais pas eu la pensée de faire la cour à mademoiselle Varina, si mon père ne m'y avait pas poussé. Maintenant que je suis lancé, j'irai jusqu'au bout, et si la moitié seulement de ce que m'a promis mon père se réalise, avant douze mois d'ici, Varina sera ma femme.

Le visage de Mortagne n'exprimait plus la surprise. Il était soucieux et rêveur.

—Il s'est passé des choses plus étranges dans la fière famille Rosato ! murmura-t-il à demi voix, en se parlant à lui-même, plutôt qu'à son compagon.

Il jeta les yeux sur la pendule et prit un air plus gai.

—Minuit va sonner bientôt, dit-il ; c'est une heure bien tard pour se mettre en route. Puis-je vous offrir un lit ?

Landri se leva précipitamment et commença à boutonner son paletot avec une vivacité peu ordinaire.

—Non, certainement non, répondit-il. Mon groom est en bas, avec la

voiture. J'arriverai dans une heure à la villa Saint-George, merci-bien ! Ne vous dérangez pas, je saurai bien trouver mon chemin.

Rodolphe Mortagne frappa sur un timbre et Kalu apparut aussitôt.

Il dit au Javanais quelques paroles, dans sa langue maternelle, que ce dernier reçut avec une soumission tout orientale.

—Kalu vous reconduira jusque dans la cour, dit Mortagne en se retournant vers Landri qui avait repris son chapeau et ses gants.

Au moment où, suivant l'Indien, il allait passer le seuil de la porte, Rodolphe lui mit la main sur le bras :

—Dans quelques jours, dit-il, vous aurez de mes nouvelles. Ayez soin, toujours, que le navire soit prêt dans la baie, et, si cette petite villageoise est ce que je la crois, nous aurons une fortune royale à partager entre nous. Prenez garde aux marches de l'escalier. Bonsoir !

—Bonsoir ! répliqua Landri en descendant dans la cour où l'attendait sa chaise. Ce Mortagne, continua-t-il, à demi voix, n'est pas un mauvais diable, quoiqu'il soit rude parfois ; mais, c'est tout ce qui l'entoure ! s'il m'avait fallu coucher ici, je n'aurais pas fermé l'œil de la nuit.

Il sauta dans sa voiture. Le groom rendit les rênes à son cheval, et maître et valet s'éloignèrent rapidement de la tour de Mortagne.

Rodolphe qui avait soulevé le rideau de la fenêtre, suivit Landri des yeux, tant qu'il put l'apercevoir.

—Oui, se disait-il, je me servirai de cet imbécile qui remplira ma bourse, et avec l'aide de Pauline Fargeau, je prouverai au monde que ce qu'il regarde comme un rêve est un fait, un fait !

Il s'arrêta tout-à-coup, leva les mains et les posa sur ses tempes.

—Pourquoi donc l'image de cette femme me poursuit-elle ainsi ? Je l'aime ! oui, je l'aime ! si je demandais sa main, on me la refuserait ! Eh bien, j'aurai recours à des moyens plus sûrs.

Un bruit léger se fit entendre dans l'appartement, et Mortagne laissa tomber le rideau.

(*A Continuer.*)

TABLE DES MATIERES PAR ORDRE ALPHABETIQUE, 1870.

D.

F.

FILLE DU BANQUIER.

G.

GUERRE ENTRE LA FRANCE ET LA PRUSSE.

* Voir les années 1867, 1868 et 1869.





